This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600039732U

L'EMPIRE DES TSARS

(L'ÉTAT ET L'ÉGLISE)

L'EMPIRE DES TSARS

(L'ÉTAT ET L'ÉGLISE)

Strasbourg, Imprimerie de Ve Berger-Levrault

L'EMPIRE DES TSARS

AU POINT ACTUEL DE LA SCIENCE

PAR

M. J.-H. SCHNITZLER

Membre correspondant de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg
de la Société impériale géographique de Russie, etc., etc.
Chevalier de la Légion d'Honneur, commandeur des ordres de Saint-Vladimir (3e classe)
et de Sainte-Anne (2e classe en brillants), etc.

TOME TROISIÈME

L'ÉTAT ET L'ÉGLISE

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG
RUE DES JUIFS, 26

1866

L'auteur et les éditeurs se réservent expressément tous droits de traduction et de reproduction

246

L'EMPIRE DES TSARS.

III.

L'ÉTAT ET L'ÉGLISE.

INTRODUCTION.

C'est à une époque solennelle et, si Dieu veut, décisive pour l'avenir de la Russie, que, poursuivant l'accomplissement de la tâche qui nous est imposée, nous arrivons à la partie la plus importante du tableau que nous avons voulu tracer, à celle qui a pour objets l'État et l'Église, la nation russe envisagée comme société politique et comme société religieuse. Au moment où un souverain éclairé et généreux venait d'entreprendre, avec un rare courage, l'œuvre difficile, mais indispensable, d'une nouvelle régénération de son pays, plus vraie, plus humaine, plus réjouissante que celle à laquelle Pierre le Grand a consacré toute l'énergie sauvage de sa nature à demi civilisée; à ce moment, si digne de captiver l'intérêt de tout ami de l'humanité, une lutte à la fois intérieure et internationale, une guerre à mort entre deux éléments d'une seule et même puissance, mais qui se repoussent par l'effet d'une haine invétérée et

de traditions contradictoires, a douloureusement ému le noble cœur du monarque et lui a mis, contre son gré, les armes à la main. Cette lutte entre deux ennemis jurés et séculaires s'est exaspérée, d'un côté jusqu'à la fureur du carnage, et de l'autre, jusqu'au fanatisme de l'assassinat. Nos populations d'Occident y assistaient avec une émotion douloureuse. Peu au fait de la situation, elles se passionnaient exclusivement pour l'une des parties, accablant l'autre d'une désapprobation unanime, contre laquelle il n'y avait guère de recours que l'appel à l'histoire ou à une postérité mieux instruite et moins partiale. C'est au milieu d'un déchaînement inouï d'outrages à l'adresse de la Russie que nous avons repris la plume. Mais ce bruit, auquel même se mêlait un lointain cliquetis des armes, n'exerce aucune influence sur nos appréciations et n'a pas produit en nous le découragement. Le caractère de l'empereur Alexandre II non-seulement nous rassure, mais est pour nous une garantie. Même au plus fort de la tempête, il a continué l'œuvre des réformes et, Dieu lui prêtant vie, comme il faut l'espérer, il l'accomplira avec autant de persévérance que de sagesse. Le sort de soixante-quinze millions d'hommes dépend de cela.

Sans être à même de prévoir jusqu'où ira cette régénération que nous n'avions cessé d'appeler de tous nos vœux et que nous allons étudier sur les lieux mêmes, nous espérons qu'il nous sera donné de faire connaître à nos lecteurs, dans les pages qui vont suivre, un État russe nouveau, transformé, et qui néanmoins, au lieu de rompre entièrement avec son passé, y aura trouvé le terrain propice pour les institutions nouvelles qu'il s'agit d'y enraciner.

Car il ne faut point s'imaginer que de la régénération dont nous parlons doive nécessairement sortir une Russie semblable à la plupart de nos États d'Occident. A dire vrai, cela ne nous paraît guère probable, ni même désirable, comme

le lecteur attentif a déjà pu l'entrevoir dans nos pages[1]. Autres lieux, autres besoins; c'est un des travers de notre époque que de vouloir tout tailler sur le même patron. Aussi espérons-nous que, tout en se régénérant, la Russie ne cessera point d'être la Russie, qu'elle se refusera à être la servile contre-façon de sociétés politiques fondées ou rajeunies dans des conditions différentes, physiques aussi bien que de mœurs, de lumières et d'esprit religieux. Trop longtemps la société qui nous occupe, se piquant peu d'originalité, s'est contentée d'être le calque de la société tantôt hollandaise ou allemande, tantôt française ou anglaise; n'essayera-t-elle pas à la fin d'être elle-même? D'ailleurs, ni la politique ni la religion n'ont déjà épuisé, à notre avis, leur salutaire fécondité de doctrines; bien des phases nouvelles se cachent encore dans leurs profondeurs.

Si, dans cet ouvrage exclusivement consacré à l'exposé des faits, il pouvait être question d'idées personnelles et de théories, nous n'hésiterions pas à dire que ce qui nous paraît désirable pour la Russie, comme pour les autres peuples slaves encore en élaboration, c'est une combinaison politique nouvelle qui, dans le choix de ses éléments, tiendrait compte à la fois d'une nationalité ayant un cachet à part, de mœurs plus patriarcales qu'elles ne sont restées au milieu de nous, de besoins religieux que les siècles ont affermis au lieu de les ébranler, d'habitudes de socialisme naturel qui méritent d'être soumises à une appréciation sérieuse, enfin d'une situation matérielle, et avant tout territoriale, bien différente de celles qui sont propres à nos contrées occidentales, moins compactes et moins monotones, à des populations plus remuantes, plus chercheuses, plus téméraires dans leur originalité.

1. Par exemple dans les réflexions auxquelles nous nous sommes livré à la fin du tome Ier, p. 668.

à nos États d'Occident, à soutenir sa parité avec eux. Et, selon nous encore, c'est un tort; car si la société russe était réellement semblable à la nôtre, ne serait-il pas juste aussi de lui appliquer, dans nos jugements, la même mesure, ce qui tournerait nécessairement à son désavantage? C'est parce que, tout au contraire, l'État russe n'est pas une société comme la nôtre, parce qu'il convient de lui appliquer une mesure différente, que nous trouvons un manque d'équité dans la plupart des jugements dont il est l'objet.

Nous n'admettons sans doute pas tout ce qui a été dit sur cette dissemblance. Les jugements de l'étranger, quelquefois laudatifs jusqu'au ridicule et à l'effronterie, ont plus souvent encore été d'une sévérité excessive, plutôt fondée sur la malveillance que sur la justice[1]. Ainsi, n'est-ce pas dépasser toute mesure que d'établir l'antithèse suivante que nous lisons dans un ouvrage allemand, d'ailleurs remarquable? «En Europe, culture organique; en Russie, absolutisme inorganique», c'est-à-dire sans organisation rationnelle. N'est-ce pas en vertu d'une prévention passionnée ou par une boutade de philosophe morose, que l'ingénieux Fallmerayer a dit du même pays, dans un de ses piquants articles de la *Gazette d'Augsbourg*, qu'il est «un colossal État ecclésiastique, universel et organisé militairement, destiné à servir d'établissement de pénitence et de contrition pour la restauration morale d'un monde corrompu[2] et

1. Les jugements du marquis de Custine portent l'un et l'autre cachet, selon l'époque précise où le noble voyageur, d'abord bien accueilli à la cour de Saint-Pétersbourg et ensuite traité avec froideur, les a mis par écrit. Nous en avons indiqué quelques-uns t. II, p. 12. Quant à ceux des réfugiés russes à Londres, acerbes bien au delà de ce que le patriotisme semble comporter, nous sommes heureux de pouvoir dire qu'ils se rapportent en majeure partie à un temps qui, Dieu merci! n'est pas le règne actuel.

2. *Ein universeller, militärisch disciplinirter, kolossaler Kirchenstaat, eine Buss- und Thränenanstalt zu sittlicher Restauration*, etc.

se perdant peu à peu dans le marécage des intérêts matériels. » En vérité, c'est assigner à ce pays une étrange mission! Pourtant cet auteur y tient, car après avoir ajouté que les destinées de la Russie sont tracées, il explique ainsi sa pensée: «La «grande et sainte Russie», humblement croyante, affermie dans son intérieur par une somme d'épreuves, de souffrances et de maux plus grande que celle de tout autre empire au monde, est et reste l'*antithèse nécessaire contre l'Occident*, toujours ambitieux, fier de sa propre force et impliqué irrévocablement dans les lois du progrès. Et les phases alternatives de cet antagonisme de deux éléments également légitimes, que rien ne peut concilier dans leur expression définitive, forment la pierre angulaire autour de laquelle se mouvront désormais, pour des siècles, les destinées du monde civilisé(!). L'existence de la Russie, ainsi comprise, est pour lui une nécessité.» M. le comte de Falloux, le célèbre éditeur de la vie et de la correspondance de Mme Svetchine, abondait dans le même sens, en 1851, lorsque, dans un discours de tribune prononcé à Paris dans la Chambre des représentants (14 juillet), il s'exprimait ainsi : « Quand nous serons arrivés chez nous à ce terme qui est le dernier qui nous attend, celui qui nous suit immédiatement [nous, législateurs de la révolution de 1848], le dernier degré de l'anarchie et de la démagogie, l'Europe, qui verra en même temps tous les trônes ébranlés, se réfugiera dans les bras de la Russie. Vous aurez alors cette lutte sanglante et suprême entre la dernière anarchie et la dernière compression[1]; vous aurez la lutte entre deux barbaries, la barbarie de la démagogie et la barbarie des peuplades (!) qui ne sont pas encore civilisées. »

Ce ne sont là que des phrases à effet, la dernière période de dix ans l'a suffisamment démontré. Quels change-

1. C'était sous le règne du prédécesseur de l'empereur actuel.

ments n'ont pas eu lieu dans cet espace de temps! changements dans l'État, et aussi changements dans la littérature, plus libre aujourd'hui d'en discuter la forme et les conditions. Ce n'est pas non plus à l'époque actuelle que peuvent encore s'appliquer les observations suivantes, extraites d'un travail allemand fort savant du reste, et que nous recommandons, pour son contenu substantiel, aux réflexions des publicistes et des hommes d'État russes[1]. Voici comme on y juge la littérature politique de leur pays : « Au lieu que, suivant les principes de notre civilisation occidentale, y est-il dit, l'intelligence et la raison et toutes les convictions morales ont cette tendance de pousser vers un degré plus élevé l'État tel qu'il existe, ainsi que toutes les relations de la vie, d'inciter sans cesse tous les organes directeurs de l'État, de l'Église, de l'instruction publique, etc., à renforcer leurs efforts et leurs prétentions; au lieu de cela, disons-nous, la littérature qui, en Russie, s'occupe aussi des conditions sociales et des intérêts de la vie, s'escrime continuellement, — sous peine que le mot écrit soit effacé par la censure et l'écrivain soumis à des mesures afflictives, — à présenter comme un idéal de perfection le principe, la théorie et toutes les manifestations de l'activité sociale chez eux, attribuant aux exécutants subalternes tout ce que la pratique révèle d'abus et de situations vicieuses, quand elle ne va pas jusqu'à présenter ces dernières comme des fantômes engendrés par l'imagination des peuples occidentaux, échauffée par les tendances révolutionnaires, ou jusqu'à les exalter comme inséparables de leur nationalité *sui generis.* »

Tout cela, convenons-en, est ou de l'exagération ou de l'histoire ancienne. Ce qui est vrai, c'est ce caractère à part

1. *Das russische Staatsleben*, dans *Die Gegenwart* (supplément au *Conversations-Lexikon* de Brockhaus, 1851), t. VI, p. 4.

de la nationalité russe; puis, cet autre fait, à l'appui duquel nous pouvons même citer un mot du comte Cancrine, le plus remarquable des ministres des finances qu'ait eus jusqu'ici la Russie, qu'elle n'est pas depuis assez longtemps en possession d'un organisme régulier[1]; qu'elle n'est, à vrai dire, un État européen que depuis Pierre le Grand, et encore un État européen en partie tourné vers l'Asie, forcément et en vertu de sa mission.

La nationalité particulière des Russes s'explique par la marche qu'a suivie chez eux le développement de la civilisation. Nous la caractériserons plus loin; mais qu'il nous soit permis, en attendant, de rappeler succinctement les considérations que nous avons présentées à ce sujet dans un de nos précédents ouvrages[2].

« Notre civilisation moderne, avons-nous dit, est le résultat de la combinaison de trois éléments, tous puissants par eux-mêmes, mais qui se sont fondus néanmoins complétement les uns dans les autres. Ces trois éléments étaient : *le génie de Rome,* avec les institutions sociales perfectionnées d'une nation qui datait de loin, et ses hautes lumières en partie empruntées aux Grecs, eux-mêmes héritiers des sages de l'Orient; *la liberté germanique*, puissant levain jeté dans une société vieillie, énervée, stationnaire, et dont les membres avaient besoin de se retremper, après une longue léthargie, par le sentiment de la dignité personnelle, si profond chez la race teutonne, alors récemment sortie de ses forêts primitives; enfin, *la religion chrétienne*, spiritualisme admirable auquel l'homme a dû, avec la connaissance de sa

1. Voir là-dessus le témoignage de M. le baron de Haxthausen, dans les *Études sur la Russie*, t. III, p. 21, la note. — Nous avons eu déjà souvent l'occasion de faire mention du comte Cancrine. Voir ce nom dans la Table alphabétique des auteurs de notre tome Ier.

2. *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre Ier et Nicolas*, t. Ier, dès le commencement.

vraie patrie, ces tendances idéales et mystérieuses qui l'élèvent au-dessus de la matière et cimentent la confraternité entre lui et ses semblables. La sagesse pratique des Romains, la noble fierté des Barbares, les espérances infinies et la loi de charité puisées dans l'Évangile, voilà ce qui a fait le monde européen, voilà ce qui lui a donné son esprit particulier..... L'esprit européen est comme un lien qui enlace tous les peuples chrétiens, les rapproche, les unit malgré leurs dissentiments passagers, et finira peut-être par les confondre un jour matériellement. Depuis des siècles, il a fondé au milieu d'eux un empire spirituel, où tous, quels que soient leur origine, leur langue, leur génie spécial, sont dominés par des idées, des sentiments et des espérances identiques.

« La Russie, aujourd'hui une des provinces de cet empire, resta longtemps en dehors de ses limites : de là son caractère à part, de là cette différence si grande qu'on remarque, sous bien des rapports, entre son peuple et ceux de nos pays d'Occident. Un des trois éléments dont nous avons parlé, lui a manqué tout-à-fait; le second, elle en a eu tout au plus quelques parcelles, et le troisième y a pénétré sous une forme particulière, moins favorable à l'émancipation intellectuelle. »

Afin de soutenir cette thèse, nous avons dû entrer dans des développements que nous ne voulons pas transcrire ici, mais dont il nous paraît néanmoins utile de reproduire, en résumé, les traits principaux.

Les aigles des Césars ne pénétrèrent point jusqu'à l'antique Sarmatie, qui resta en dehors de la domination du peuple-roi. Par là, cette région se vit privée d'un droit positif, réfléchi, clair et pratique, fruit d'une culture héréditaire, empreinte dans des institutions dont les traditions se sont perpétuées.

Et non-seulement la Russie demeura en dehors du monde *romain*, elle resta aussi étrangère au monde *latin* en général, dont l'Italie était le berceau. En ne fléchissant pas sous l'autorité des papes, alors les défenseurs des intérêts moraux de l'humanité au milieu des violences du Moyen-Age, elle s'est isolée du mouvement chrétien, si essentiellement civilisateur, qui animait l'Occident, et les passions généreuses de nos aïeux n'ont point eu d'échos dans les vastes solitudes au delà de la Vistule. L'esprit européen n'a pénétré là que bien tard.

Transmise, nourrie par l'Italie, cette vieille héritière des siècles, la civilisation de l'Occident fonda sa propagande sur ces vaillants et loyaux enfants de la Germanie dont Tacite a si bien tracé le portrait, race énergique d'une pureté native qui la rendait propre à retremper les générations abâtardies du monde ancien. La Russie, quoique elle-même visitée par des Germains, par ces guerriers normands dont nous avons expliqué l'apparition au milieu des Slaves[1], guerriers qui lui présentèrent au moins un reflet de la vie aventureuse des héros fiers de leur force et de leur épée, n'en reçut dans son sein qu'un petit nombre, qui, impuissant à transformer les mœurs, se hâta d'adopter, au contraire, celles des vaincus. De là vint qu'une des principales institutions germaniques, la féodalité, n'eut pas d'application en Russie. Or, cette institution, avant d'être pour les peuples une chaîne et une prison, avait été un puissant agent du progrès. Vaste réseau aux mailles brillantes, elle serra bien fort sans doute les populations romanes et germaniques, mais elle les couvrit aussi comme d'une égide tutélaire sous laquelle elles trouvèrent le bon ordre, une organisation régulière et conservatrice, le spectacle des mœurs policées,

1. Voir t. II, p. 404 et suiv.

ainsi que des moyens d'instruction mis à la portée des localités les plus modestes. La Russie, engagée dans une voie toute différente, astreinte à des lois et à des formes empruntées à Constantinople, à cet empire de Byzance à moitié asiatique et où la forme emportait le fond, n'avait dès lors rien de commun avec les peuples de l'Europe latine : aussi, presque seule dans toute la chrétienté, elle ne répondit pas au cri d'enthousiasme religieux qui poussa aux croisades, rendez-vous poétique, mêlée immense et source d'une noble confraternité d'armes qui faisait abstraction de la différence d'origine. Les croisades furent le berceau de la chevalerie. Cette institution, en fondant sur la beauté, la faiblesse et la sensibilité, l'empire des femmes, adoucit les mœurs des guerriers, et, en exaltant par-dessus tout la religion du serment, soumit leur nature énergique, quelquefois brutale, au joug de la loi de l'honneur. La religion eut alors pour auxiliaire la loyauté (*loyalty*) ou fidélité, et de là il n'y avait pas loin aux notions de rigoureuse moralité dans lesquelles l'homme vraiment civilisé puise ses règles de conduite, sans jamais chercher à se soustraire à leur inflexible loi. L'histoire de Russie fait bien mention aussi, au temps de Vladimir le Grand, de quelques preux qu'il est permis de comparer aux chevaliers de l'Occident; mais la chevalerie, comme institution, n'a point existé dans cette partie orientale de l'Europe, et cela déjà par la raison qu'elle n'était pas en communion de foi avec l'autre partie.

Nous n'essaierons pas d'établir un parallèle entre l'Église d'Orient, grecque ou byzantine, et l'Église d'Occident, essentiellement latine : chacune d'elles a eu, et a encore, sa mission, sainte et providentielle; mais on ne peut nier ce fait, que le christianisme vint à la Russie du Bas-Empire, dont les maîtres, méconnaissant l'essence de cette loi d'amour, avaient fait d'elle un instrument de despotisme, tan-

dis que le clergé, par de vaines querelles au sujet de subtilités stériles, en avait paralysé les nobles élans, si bien que l'esprit de lumière et de vérité, propre à l'Évangile et recommandé par lui sur toutes ses pages, étouffait sous le formalisme universel, même alors que les deux grandes fractions de l'Église étaient encore entre elles en communion. Mais, dès 863, Photius préluda au schisme, qui éclata en 1053. Qui eut raison, de Rome ou de Byzance? il ne nous appartient pas de le décider; nous voulons seulement rappeler encore un fait. Par suite de ce schisme, complétement retranchée de la grande famille latine, la Russie est restée privée du secours dont elle eût eu besoin à l'époque la plus désastreuse de son histoire, lorsque les hordes de Témoudjine, dit Tchinghiz-Khan, parties des déserts de l'Asie centrale, poussèrent jusqu'à elle leur course dévastatrice, la couvrirent comme de nuées de sauterelles, et lui imposèrent un dur esclavage, qu'elle porta pendant deux siècles[1]. L'abaissement qui en fut la fatale conséquence, laissa des traces profondes dans les mœurs de la nation[2], et ce fut d'ailleurs dans cette période (de 1224 à 1441) que la plus grande partie de la Russie d'alors, la Russie-Noire, la Russie de Kief ou Petite-Russie, et celle de Halitch ou Russie-Rouge[3], devint la proie des sauvages Lithuaniens. Sans doute, nous l'avons prouvé[4], la tsarie de Moscou était toujours la Russie, mais une Russie alors condamnée à l'immobilité des habitudes asiatiques. On lui contesta même son nom, oubliant ou ignorant qu'il ne tenait nullement à l'extraction slavonne. S'il est fait mention encore de la Russie lithuanienne, qui

1. Il a été question de cela t. II, p. 696.

2. De l'aveu de Karamzine, voir t. V, vers la fin, et N. Tourghénief, *La Russie et les Russes*, t. III, p. 371.

3. Voir t. II, p. 408 et 434.

4. T. II, p. 386 et suiv.

devint en grande partie polonaise, la Russie de Moscou du moins fut alors *terra incognita*, et même lorsqu'elle se fut relevée de sa chute profonde, lorsque le signe de la rédemption y eut été arboré au haut des clochers surmontant le croissant vaincu, il n'y eut guère de relations entre elle et le reste du monde chrétien, dont d'ailleurs l'empire de Byzance, conquis par les Turcs ottomans, avait cessé de faire partie. La réunion de la Lithuanie avec la Pologne (1386 et 1569) acheva de faire de cette dernière l'ennemie acharnée de la Moscovie, à laquelle elle donnait les plus mauvais exemples, en ce qui concerne le gouvernement des classes rurales. Constamment en lutte avec ces voisins de l'est, qu'elle décria comme de stupides barbares, la Pologne leur arracha des provinces par lambeaux, menaça à plusieurs reprises même leur capitale, et la fit réellement occuper par ses troupes en 1605, et de 1610 à 1612. Après l'expulsion finale des Polonais, la Moscovie, sous le nom de Russie, qu'elle n'a jamais cessé de revendiquer, continua de grandir dans l'isolement, étrangère à la réformation comme elle l'avait été aussi à la renaissance, mais étrangère en même temps aux guerres de religion et aux jacqueries; et c'est seulement un siècle après, que Pierre le Grand, s'aidant de l'autocratie la plus tranchée, en fit un État européen, que Voltaire, qui le mit dans la suite en lumière, ne jugea pas indigne de lui de prôner. Ce fut une véritable résurrection.

Nous disons une résurrection, car la Russie n'a été que temporairement plongée dans la barbarie. Au temps du règne de Iaroslaf le Grand (1019-1054), elle était, de même que l'empire de Byzance, plus civilisée que la plupart de nos États d'Occident; seulement, cette civilisation était byzantine et non pas latine. Novgorod la Grande était jusqu'en 1478 une république princière, puissante par l'étendue de son territoire, prospère par son commerce, et en relations suivies

avec la ligue Anséatique. Ce n'est donc pas d'une manière absolue que nous pouvons admettre le jugement, vrai à certains égards, de M. Wolowski, quand il dit[1] qu'en Russie « les rapports intérieurs gardèrent les traits de l'enfance sociale, car on ne rencontre en Russie rien d'analogue à ce développement progressif de la civilisation ancienne et de la féodalité, du droit romain *et du droit canonique* (?), qui a fait la grandeur de l'Occident. » Le savant académicien ajoute : « Une sorte d'état *patriarcal* [par opposition à l'état *féodal*] se conserva, comme cristallisé dans sa forme primitive, au milieu de la commune[2], qui, au lieu d'être, comme ailleurs, un élément de lutte et d'émancipation, fut au contraire une cause d'immobilité et de routine. »

De tout ce qu'on vient de lire, voici ce qu'il faut conclure. La Russie a suivi son chemin à elle; nos chemins à nous, ceux de la civilisation occidentale, ne lui sont ouverts que depuis Pierre le Grand. De là sa physionomie particulière, qui par conséquent n'a rien dont on puisse s'étonner. Les emprunts faits au dehors, surtout sous Catherine II et depuis le commencement du siècle actuel, n'ont pas toujours pris racine et, dans tous les cas, n'ont pas remanié bien profondément l'assiette de l'État russe; d'ailleurs, à une époque où l'esprit novateur se donnait librement carrière, ces emprunts de formes bientôt abandonnées par ceux-là même qui en avaient fourni les modèles, étaient à renouveler fréquemment, sous peine, pour ceux qui s'y tenaient, d'être comptés parmi les retardataires, les arriérés. En définitive, l'État russe est inachevé, tout le monde en convient avec l'auteur anonyme d'un ingénieux écrit que nous avons

1. *La Question du servage en Russie*, article de la *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 1er août 1858. Cf. Haxthausen, t. III, p. 10 et tout le chap. 1er.

2. L'auteur veut parler de la communauté de biens, de l'indivision des terres, annuellement distribuées par le *mir* ou la commune. Nous en parlerons.

cité précédemment[1]. Cette vérité a été reconnue tout le premier par le magnanime souverain qui en tient actuellement le gouvernail et qui poursuit avec résolution, malgré ses immenses difficultés[2], l'œuvre de sa transformation. «L'empereur Alexandre II, a dit récemment un des hommes qui connaissent le mieux la Russie actuelle[3], a brisé la couche de glace qui, avant lui, couvrait et emprisonnait la vie intellectuelle de son peuple; grâce à lui, un souffle printanier, à qui l'on doit déjà des germes et des bourgeons pleins d'espérances, s'est répandu dans le pays. Puisse-t-il leur consacrer tous ses soins, afin qu'ils se développent et viennent à maturité! Nous le souhaitons du fond de notre cœur, même au risque de quelques déceptions; car les vœux bienveillants sont une bénédiction, et c'est un prophète de la pire sorte que celui qui prédit le mal et se réjouit ensuite quand l'événement confirme sa prédiction.»

Loin de ressembler à celui-ci, nous, pour notre part, nous souhaitons sincèrement que le développement dont il est ici question, soit mené à bonne fin; seulement, tout le monde comprend que nous ne confondons pas le développement intérieur avec l'expansion au dehors. Si tous nos vœux accompagnent le premier, il nous est impossible de ne pas faire nos réserves au sujet de la seconde; car enfin nous ne sommes pas Russe, nous sommes citoyen français, et nos intérêts sont ceux de la France, ceux de l'Occident en général. Personne, sans doute, ne nous en voudra. Comme tant d'autres[4], nous avons plus d'une fois fait part au public de nos pronostics. Mais si, aux jours de Münchengrætz et d'Olmütz, ils se sont un peu ressentis de l'influence des

1. Voir t. II, p. 13. L'auteur de cet écrit est M. d'Ambelard.
2. Nous avons voulu donner au moins une idée de ces difficultés t. II, p. 718.
3. Bodenstedt, *Russische Fragmente*, t. Ier, p. 10.
4. Voir par exemple les *Mémoires* du comte de Ségur, t. III, p. 212 et suiv., où l'auteur oppose à ses propres pronostics ceux de l'empereur Joseph II.

alarmistes, alors pleins de craintes légitimes, ils ont dû se modifier au spectacle de la guerre de Crimée, ainsi que de la répression si longtemps impuissante de l'insurrection actuelle de la Pologne. Sans nous payer de mots et attacher trop de valeur à certains dictons adoptés par l'opinion, tels que celui de Diderot, *Colosse aux pieds d'argile*, ou celui de M. Thiers, *Hercule au berceau*, ou à des jugements par trop sévères, par trop superbes et dédaigneux, comme il s'en trouve dans le vaste pamphlet du marquis de Custine ou dans d'autres auxquels les conjonctures présentes ont donné naissance[1], nous croyons aujourd'hui que les alarmes sont prématurées, et si l'on nous pressait d'émettre une opinion positive, nous demanderions la permission de rappeler la conversation qui, lorsqu'en 1787 Catherine II descendit le Dnièpr pour se rendre à Kherson, suivant les vœux de Potemkine, eut lieu entre elle et les spirituels représentants des cabinets étrangers dont elle n'avait pas voulu se séparer. Ceux-ci ayant exprimé l'idée « qu'en ce moment le cabinet voyageur de Catherine occupait et inquiétait tous les autres cabinets, » l'impératrice, avec un enjouement qui n'était pas exempt d'orgueil, s'écria : « Ce cabinet de Pétersbourg, qui flotte aujourd'hui sur le Dnièpr, paraît donc bien grand, puisqu'il donne aux autres tant d'occupation! » Le prince de Ligne se chargea de la réponse.

1. Parmi ces derniers pamphlets, un des plus hardis est intitulé *La Pologne et la cause de l'ordre*. On y soutient cette idée, que « la Russie n'est pas un État dans le sens occidental de ce mot. » Dans l'article du recueil *Die Gegenwart* cité à la page 8, on lit des jugements non moins tranchants et guère plus équitables (par exemple t. VI, p. 24). Au reste, qui ne s'est pas établi juge de la Russie? Parmi ceux dont la sévérité n'a du moins pas été exempte de bienveillance, nous citerons Mme de Staël, *Dix années d'exil*, chap. XIII et suiv., et le comte de Maistre, par exemple dans sa *Correspondance diplomatique*, t. Ier, p. 383, où on lit entre autres ces mots : « Les Russes ont voulu prendre la science d'assaut : il n'y a pas moyen. »

« Oui, Madame, dit ce courtisan qui savait mêler la franchise à la plus fine flatterie; et je n'en connais cependant pas un plus petit, car il n'a que quelques pouces de dimension : il s'étend d'une tempe à l'autre, et depuis la racine du nez jusqu'à celle des cheveux[1]. » On comprend que, par ce bon mot, l'avisé diplomate voulait dire que la grandeur de la Russie, colossale ou médiocre, dépendait essentiellement de la personne aux mains de laquelle en était confié le gouvernement.

1. Ségur, *Mémoires*, t. III, p. 120.

PREMIÈRE SECTION.

L'ÉTAT EN LUI-MÊME ET LES ÉLÉMENTS DONT IL SE COMPOSE.

Il est inutile de revenir ici sur ce qui a été exposé avec ensemble et, si nous ne nous flattons, d'une manière complète, dans d'autres parties de notre tableau de la Russie, sur l'immensité de l'extension de ses frontières et de sa superficie[1]. Quelle imposante construction que cet État de plus de 21 millions de kilomètres carrés ou de près de 390,000 milles carrés d'Allemagne ! Ainsi que nous l'avons dit[2], il n'en a jamais existé de plus vaste, et aujourd'hui, l'empire Britannique, d'ailleurs éparpillé dans le monde entier, n'a, dit-on, qu'environ 9 millions de kilom. carrés ou 158,000 milles carrés, chiffre qui ne forme pas la moitié du précédent et qui est à peu près le même que celui des États-Unis dans leur ensemble. L'empire Chinois seul ne reste pas trop au-dessous d'une si colossale superficie, s'il est vrai que la sienne atteigne au moins 12,700,000 kilom. carrés ou 231,500 milles carrés. L'Europe entière, la partie russe comprise, offre à peine une étendue de 10 millions de kilom. carrés ou d'environ 182,300 milles carrés; c'est dire qu'elle est plus petite de moitié.

Cette étendue de 21 millions de kilom. carrés est, toutefois, celle de la *domination russe* dans tout son vaste ensemble, non pas celle de ce qu'on peut appeler l'*État russe*. La domination russe, il ne faut pas l'oublier, se compose

1. Voir t. Ier, p. 14-39, et t. II, p. 17-49, surtout p. 46 et 48. Cf. Calendrier de Saint-Pétersbourg pour 1861, d'après le Bulletin de l'Académie impériale des sciences, p. 93.

2. T. Ier, p. 8, où l'on trouve divers points de comparaison.

	Kilomètres carrés.	Verstes carrées.	Milles carrés d'Allemagne.
Totalité de cette Russie d'Europe	4,830,626	4,261,315	88,072[1]
Parties transouraliques des gouvernements de Perm et d'Orenbourg[2]	256,970	225,412	4,684
Gouvernements de Tobolsk et de Tomsk, dans la Sibérie occidentale.	2,344,826	2,068,050	42,742
Gouvernement d'Irkoutsk, dans la Sibérie orientale	701,440	618,674	12,786
Transcaucasie proprement dite	197,112	173,871	3,593
Totaux	8,330,974	7,347,322	151,877

Voilà, au grand *maximum*, et à toute rigueur, ce qu'on peut regarder comme formant le territoire national ou métropolitain. Certes, il n'y a rien de plus à y ajouter, il y aurait plutôt à y faire encore quelque retranchement. Toute la masse restante est simple *possession*, territoire colonial si l'on veut, dont les chiffres de superficie, de population, etc., ne doivent point se confondre avec les chiffres comparables à ceux des autres États. Or, cette seconde masse, voici de quoi elle se compose :

	Kilomètres carrés.	Verstes carrées.	Milles carrés d'Allemagne.
Districts des Kirghises, y compris l'étendue du lac Balkasch, comptés dans la Sibérie occidentale[3]. .	1,929,042	1,701,390	35,163
Le reste de la Sibérie orientale, après déduction du gouvernement d'Irkoutsk, y compris le lac Baïkal .	9,029,133	7,920,292	164,585
Russie d'Amérique	1,333,042	1,175,704	24,299
Totaux	12,291,217	10,797,386	224,047

1. Peut-être faut-il porter ce chiffre jusqu'à 90,000. Voir t. Ier, p. 34.

2. Voir à ce sujet, t. II, p. 43, 45 et 47 (à la colonne des observations). Dans le chiffre donné t. Ier, p. 34, les parties transouraliques de ces gouvernements sont imputées à la Russie d'Europe.

3. Relativement aux Kirghises d'Orenbourg ou de la Petite Horde, voir t. Ier, p. 45 (à la colonne des observations), et sur la Sibérie en général, t. II, p. 47.

De ces calculs, dont nos volumes précédents contiennent la justification détaillée, résulterait l'aperçu suivant :

	Kilomètres carrés.	Verstes carrées.	Milles carrés d'Allemagne.
Territoire métropolitain proprement dit	8,330,974	7,347,322	151,877
Grande-princip. de Finlande	375,481	331,147	6,844
Royaume de Pologne. . . .	127,878	112,253	2,320
Montagnards du Caucase . .	109,281	96,378	1,992
Possessions.	12,291,217	10,797,386	224,047
Totaux	21,234,831	18,684,486	387,080

Voilà la masse totale vraie, avec l'indication des éléments dont elle se compose.

Ce que nous appelons le territoire national russe a donc une superficie de

plus de 150,000 milles carrés d'Allemagne,
plus de 7 millions de verstes carrées,
plus de 8 millions de kilomètres carrés,

sans compter la grande-principauté de Finlande et le royaume de Pologne; et si l'on veut s'en tenir à la Russie d'Europe, celle-ci a 88,000 milles carrés d'Allemagne, encore sans compter ces derniers, et, avec eux, près de 100,000 milles carrés d'Allemagne.

La population de la domination russe tout entière est de 75 millions[1] : or, moins de 4 millions se rapportent aux possessions, tout le reste au territoire national avec la Pologne et la Finlande, dans les proportions suivantes (nombres ronds) :

Territoire national russe	65,000,000	habitants.
Royaume de Pologne	4,800,000	—
Grande-principauté de Finlande .	1,650,000	—
Total	71,450,000	—

Si la question de l'importance respective des puissances

1. Voir t. II, p. 105, 107 et 321.

se décidait par cette sorte de chiffres, aucune autre ne pourrait sous ce rapport entrer en comparaison avec l'empire de Russie, même après la réduction considérable que, par un sentiment d'équité, nous avons cru y devoir faire. Les chiffres correspondants que nous placerons dans la note au bas de la page, feront ressortir ce fait avec évidence.[1]

Ces dimensions colossales sont-elles un avantage? L'empereur Nicolas désignait l'immensité des distances comme la plus grande plaie de son empire.

	ÉTENDUE		POPULATION.*
	en mill. carr. d'All.	en kilom. carr.	—
1. France (territoire national)	9,844	540,000	36,500,000
Id. (avec les possessions)	24,790	1,360,000	37,000,000
Empire d'Autriche.	11,750	646,000	34,150,000
Confédération Germanique (dans son ensemble).	11,480	630,000	44,375,000
Grande-Bretagne et Irlande	5,730	314,000	28,900,000
Id. (avec les possessions)	151,294	8,300,000	215,000,000
Empire Ottoman (en Europe).	9,790	537,000	14,750,000
Id. (y compris les provinces de l'Asie et de l'Afrique)	63,160	3,465,000	31,000,000

* Voir aussi t. II, p. 108.

CHAPITRE PREMIER.

LE TERRITOIRE NATIONAL OU LA BASE MATÉRIELLE DE L'ÉTAT.

Au fond, la domination russe s'étend sur trois États, lesquels toutefois sont indissolublement unis entre eux, en vertu de traités internationaux. Ce sont l'empire de Russie, le royaume de Pologne et la grande-principauté de Finlande, États distincts sans être séparés, et fort inégaux entre eux pour l'étendue et la population, ce qui fait que l'un, immensément plus grand que les deux autres, a quelquefois été tenté de les absorber. On a vu plus haut leurs dimensions respectives, et nous sommes entré, dans les volumes précédents[1], dans toutes sortes de détails au sujet des plus petits, comme par rapport à l'État principal. En indiquant, entre autres, la proportion de la population relative pour chacun des trois dans les termes suivants[2],

		HABITANTS	
		par kil. carré	par mille carré d'Allem.
Domination russe dans sa totalité,	moins de	4	193
Russie d'Europe.	environ	12.50	648
Grande-principauté de Finlande . .	—	4 à 5	241
Royaume de Pologne	—	37	2,069

nous avons fait connaître un des caractères qui les différencient au point de vue de l'importance politique, la Pologne se rapprochant davantage, à cet égard, des conditions où se trouvent la plupart des États d'Occident.[3]

1. Sur la Pologne, t. Ier, p. 518-523; t. II, p. 132-134 et 477-492. Sur la Finlande, t. Ier, p. 118-124; 175-179; t. II, p. 134-136 et 555-568.

2. T. II, p. 322.

3. Voir les points de comparaison t. II, p. 142. Ils sont donnés par kilom. carr.: établissons aussi la proportion par milles carr. d'All. Belgique, 8,752 hab.; Pays-Bas, 5,599 ou 5,600; Grande-Bretagne et Irlande, 5,055; Italie, 4,727; Confédération Germanique, 3,962; France, 3,797, etc.

Dans le tableau politique que nous avons à tracer ici, il n'est point permis de confondre les trois États dont nous parlons : chacun d'eux a son caractère particulier, ses formes spéciales, des traditions différentes, dont il est impérieusement commandé au statisticien de tenir compte. En conséquence, nous traiterons séparément des trois, en donnant toutefois au principal l'importance prépondérante qui lui appartient.

A. L'empire de Russie.

On vient de voir que, mettant à part d'incommensurables déserts, qu'il est absurde de confondre avec le territoire national proprement dit, nous faisons, dans cet empire, la distinction suivante, dont nous reproduisons ici les chiffres de l'étendue, avec ceux de la population.[1]

	ÉTENDUE en mill. carr. d'Allem.	ÉTENDUE en kilom. carr.	POPULATION.
Territoire proprement dit ou métropolitain.	151,877	8,330,974	65,000,000
Possessions.	224,047	12,291,217	3,800,000
Totaux . .	375,924	20,622,191	68,800,000

La Russie, c'est la première de ces divisions qui la constitue; la seconde, malgré sa contiguïté avec elle, n'en est qu'une annexe, un territoire colonial. Sans cette dernière, l'empire serait encore absolument ce qu'il est avec elle, à cela près qu'il n'avoisinerait plus la Chine dans tout le prolongement de la frontière septentrionale de cette puissance asiatique de premier ordre, et ne serait plus riverain de l'océan Pacifique, où débouche un de ses grands fleuves, l'Amour, et qui deviendra de plus en plus une des grandes voies du commerce du monde.

1. En comparant ces chiffres avec ceux de la population, on n'oubliera pas qu'ici la Pologne, la Finlande, etc., sont retranchées.

Au reste, dans ce qui va suivre, la distinction que nous croyons devoir faire, n'a plus la même importance que dans le calcul de la population relative ou de la production relative : c'est là surtout qu'on place la Russie dans une évidente infériorité, lorsqu'on néglige d'opérer le retranchement que nous proposons.

Nous divisons notre tableau en un certain nombre de rubriques, indiquées par des caractères d'impression particuliers.

Le **nom de l'État**, qui se rencontre déjà, sous la forme de Ῥωσία, dans les œuvres de l'empereur Constantin Porphyrogénète, auteur du milieu du Xe siècle, a été expliqué dans le volume précédent[1]. Son origine peut se comparer à celle du nom de la France : des conquérants étrangers ont fait prévaloir le leur dans le pays soumis par leurs armes, malgré leur immense infériorité numérique et l'infériorité non moins certaine de leur civilisation. Les conquérants varèghes venus l'an 862 chez les Slaves de Novgorod et de Kief et qu'on appelait *Ross* ou *Rouss*, ont fondé une dynastie, celle de Rurik, qui, après avoir régné dans la dernière de ces deux villes jusqu'en 1240, dut l'abandonner pour établir ses différentes branches dans des principautés secondaires qui jusqu'alors avaient servi d'apanages, soit aux cadets, soit à des princes frustrés du trône principal, le trône du grand-prince. Les plus notables de ces branches régnaient soit à Novgorod, soit à Souzdal et à Vladimir sur la Kliazma, deux villes du même apanage et qui, de 1157 à 1328, furent alternativement le siége de la grande-principauté. La dynastie de Rurik ne s'éteignit qu'en 1598. A Vladimir, absolument comme à Kief, le souverain était en-

1. T. II, p. 387 (surtout note 2) et suiv., 394 et suiv.

touré de sa cour, de ses grands fonctionnaires, de son armée, et toutes les traditions slavo-russes s'y étaient réfugiées avec eux. La résidence du monarque et de la cour s'étant ainsi déplacée, le métropolitain de toutes les Russies, — c'était alors Maxime, — fixa la sienne, en 1299, dans les mêmes lieux, après s'y être rendu avec tout son clergé. Un fils du grand-prince de Vladimir et de Souzdal, sans doute déterminé par une incursion mongole à quitter la résidence de son père, alla se réfugier dans le beau site qu'anime le cours de la Moskva par ses méandres au pied de jolis coteaux (*kroutitsy*), s'y attacha et y fit bâtir un château de plaisance, dont bientôt il fit sa résidence particulière. Ce prince était Daniel, un des fils de l'illustre Alexandre Nevski. Il y eut ainsi dès 1277 un prince *de Moscou*[1], et, à partir de 1328, il y eut même un grand-prince *de Moscou* ou *moscovite*, le fils de Daniel, Ioann Danilovitch *Kalita* ou la Bourse, qui lui-même n'arriva au trône suprême qu'après un long intervalle de temps, et en fixa aussitôt le siége à Moscou, où le premier pasteur de l'Église dut pareillement venir s'établir. Avons-nous besoin de dire que cette principauté de Moscou était toujours la Russie? que de là le monarque étendait sa suprématie sur Vladimir et Souzdal, Novgorod, Pskof, Smolensk, etc., et, du moins nominalement, même sur toutes les Russies? que le pontife était, avant comme après, métropolitain *de toutes les Russies?* Cela est d'une telle évidence, qu'une démonstration peut paraître oiseuse.

Mais les Polonais, qui sont ici nos contradicteurs déterminés et unanimes, présentent ces faits sous un tout autre jour. A les entendre, l'acte d'union de 1569 réunit toutes les Russies à la Pologne. «Le seul duché de Moskovie, lit-on dans le *Tableau de la Pologne* de Malte-Brun et Léonard

1. Voir l'explication de ce nom, t. II, p. 410.

Chodzko[1], colonie moitié slave de l'ancienne Russie, et qui ne date que du XIIe siècle, *étrangère aux Russes et leur ennemie la plus acharnée dans tous les siècles*, reste seul sous le joug tatar, tandis que *toutes* les principautés de l'ancienne Russie reconnaissent l'autorité des princes qui règnent à Krakovie. Ces princes parlent la langue russe, comme toute la noblesse et la bourgeoisie de la Lithuanie, car ce fut leur langue nationale jusqu'au XVIIe siècle. » De nos jours surtout, les auteurs polonais insistent sur cette manière de voir, avec une rare énergie et une science qui ne dédaigne plus le secours de la critique. Dans ce moment, ils ont pour principal représentant M. Duszinski, dont un Français de mérite, auteur d'un savant *Voyage dans la Turquie* (t. Ier, Paris, in-4°), M. Auguste Viquesnel, s'est fait récemment l'interprète, avec autant de sympathie que d'habileté. Ces deux auteurs associés, dont la prétention est de refuser aux « Moscovites », — c'est ainsi qu'ils appellent l'élément principal de la population de l'empire des Tsars, — à la fois la qualité de Slaves et le nom de Russes, les reléguant, au nombre de 33 millions et demi, dans les races ouraliennes[2], qu'ils voudraient faire passer pour barbares. Les Ruthènes, c'est-à-dire les Russes de la Petite-Russie, des Russies Blanche, Noire et Rouge, au nombre de 12,200,000, se réclament, selon eux, des Polonais et n'ont rien de commun avec leurs voisins de l'est, devenus leurs maîtres. Les combinaisons sur lesquelles se fondent les deux écrivains, même en invoquant des autorités comme celle du patriotique professeur russe Pagodine[3], peuvent être ingénieuses, mais elles sont, selon nous, complétement stériles. D'abord, est-il bien facile d'appliquer à la population russe ou moscovite, si on veut la nommer

1. Édition de 1830, t. II, p. 351.
2. Ouvrage cité, t. Ier, p. 570 et *passim*.
3. *Ibid.*, p. 548, 549 et 589.

ainsi, une analyse assez pénétrante pour trouver, parmi ces multitudes qui ne parlent que le russe, c'est-à-dire le slavon, quels sont parmi eux les hommes d'origine ouralienne et les hommes d'origine slave? n'est-ce pas comme si l'on prétendait discerner, dans la population française, lesquels descendent des Gallo-Romains, et lesquels des Francs ou Germains? Puis, quand même on réussirait à retrouver ces éléments opposés, qu'est-ce que cela prouverait? Que la vraie Russie appartient aux Polonais? Mais s'ils persistaient à soutenir cette prétention, sur quels alliés pourraient-ils compter? quelle est la puissance qui, en supposant même extrême son hostilité contre la Russie, serait disposée à défaire tous les traités, non-seulement à partir de 1772, mais déjà depuis 1667? Ne serait-ce pas là un remaniement radical de la carte de l'Europe, fait aux dépens de la Prusse et de l'Autriche aussi bien que de la Russie? un bouleversement politique qui, sans offrir de sécurité pour l'avenir, mettrait tout en question et ferait changer du tout au tout les bases de l'équilibre européen, tel qu'il s'est introduit depuis l'agrandissement graduel des cinq puissances principales constituant la pentarchie dominante?

Sans doute c'est d'un patriotisme respectable que découle cette prétention polonaise; mais malheureusement elle ne se rapporte à rien de pratique, elle se heurte manifestement contre l'impossible.

D'un autre côté, nous n'hésitons pas à le dire, en ce qui concerne le nom de la Russie, seule question qui doive nous occuper ici, elle n'a pas non plus de fondement scientifique, comme nous allons essayer de le prouver.

Dans cette Russie de Moscou même, qu'on désignait aussi par abréviation sous le nom de *Moscovie*, le souverain usait du nom de toute la race, dans son titre, dès le XIVe siècle.

Déjà Siméon Ioannovitch le Superbe (mort en 1353) se faisait appeler *grand-prince de toutes les Russies* ou *de toute la Russie*[1]. Adopté ensuite définitivement par Ioann III Vassiliévitch (1462-1505), ce titre se modifia sous Alexis Mikhaïlovitch (1645-1676) en *autocrate* (*samoderjetz*) *de la Grande et de la Petite-Russie*, formule qui elle-même ne resta pas sans variantes[2]. Le premier dignitaire ecclésiastique, siégeant à Moscou, était *métropolitain de toutes les Russies* longtemps avant la création du patriarcat (1589), dont le titre se rapportait encore à *toutes les Russies*[3]. Même entre Polonais et Russes, dans les actes diplomatiques, on convint de ne plus faire de ce titre un sujet de querelle. En effet, dans l'article 2 du traité de Viazma, qui est de l'an 1634, il est dit expressément : «Le grand-prince ne se servira plus des titres de Smolensk et de Tchernigof; il n'étendra point son titre d'autocrate *de toutes les Russies* jusqu'à y comprendre la RUSSIE POLONAISE, et de même le roi de Pologne n'étendra pas à la RUSSIE MOSCOVITE son titre de souverain de la Russie.» Cela est-il assez clair? Naturellement l'étranger n'eut plus dès lors de motif pour protester contre le titre de tsar et autocrate de *toutes les Russies :* il se conforma à cet usage national. Nous affirmons cela, non-seulement relativement aux princes et aux hommes d'État en général, dans le langage officiel, mais aussi par rapport

1. Nous rendrons compte de cette variante plus bas; mais il nous faut expliquer dès à présent pourquoi, en opposition avec la plupart des auteurs, nous donnons aux princes le nom de *Ioân* ou *Ioann* à la place de celui d'*Ivân*, en apparence plus national. Déjà le nom patronymique de *Ioannovitch* substitué à celui d'*Ivanovitch*, fait voir qu'on appelait les princes *Ioann* et non pas *Ivân*, de même que le nom de *Dmitri* se changeait pour eux en *Dimitri*, celui de *Iourii* (George) en celui de *Ghéorghii*, etc. C'était un privilége honorifique auquel les pontifes participaient. La première forme, étant la forme biblique, devenait par cela même plus solennelle, plus digne de la majesté tsarienne ou princière.

2. Voir Hupel, *Staatsverfassung des Russischen Reichs*, t. II, p. 388.

3. Voir *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 22.

aux écrivains du dehors les plus autorisés, historiens, publicistes ou jurisconsultes, sans aucunement excepter, que l'on entende bien ceci, ceux de Pologne!

La cause des Polonais est la cause du malheur : nous ne voudrions pas lui manquer de respect, ni, dans de certaines limites, lui refuser même nos sympathies. Mais, après tout, il n'y a pas cause si sainte qu'il soit permis de faire mentir l'histoire en sa faveur. Or, que dit l'histoire par la bouche de ses organes polonais des premiers siècles après le Moyen-Age?

On peut consulter à ce sujet les citations que nous avons accumulées dans une autre partie de cet ouvrage[1]; mais nous n'avons même pas indiqué là les passages les plus décisifs. En voici un de Mathias de Miechow qui vécut jusqu'à l'an 1523, passage littéralement traduit du latin en français[2] : « Deux souverains principaux sont les maîtres des régions *de la Russie*, savoir le grand-duc de Moscovie, qui s'attribue le titre (que lui donnent maintenant aussi presque tous les rois de l'Europe[3]) d'empereur de toute la Russie

1. T. II, p. 387, note 2, et p. 409, note 3. — Nous n'invoquons pas le témoignage de Jean Dlugosz, l'un des principaux historiens polonais, quoique Schlœzer ait fait remarquer que le nom de *Moscovie* ne se rencontre même pas dans tout son grand ouvrage. Car, d'abord, comme celui-ci (*Historiæ Poloniæ usque ad annum 1480*, publiée en 1615) ne dépasse pas le XVe siècle, l'auteur pouvait ne pas juger à propos de s'occuper de la Russie orientale, et par conséquent le fait, si c'en était un, ne prouverait rien. En second lieu, l'assertion n'est même pas exacte, car il est question de la Moscovie, sous ce nom, au moins dans un passage, constaté par nous. Voir au liv. XIII, édition de 1712, t. II, p. 84.

2. *Tractatus de duabus Sarmatiis*. Nous avons déjà emprunté à cet auteur une autre citation qu'il sera bon de reproduire ici dans son texte original. *Præterea a. D.* 1228 *in maximâ multitudine Tartari* Russiam *ingredientes, universam terram Rœsanska* (Riaizàn) *vastaverunt*. De même l'historien lithuanien Koïalovitch (mort en 1677) dit (p. 251) de Tver, que cette ville est située *in profundiori Russiâ*.

3. *Et nunc etiam ab omnibus fere Europæ regibus talis salutatur*.

(*Imperator totius Russiæ*), car il possède dans son territoire plusieurs duchés (principautés). Le second est le roi de Pologne, qui règne aussi dans le grand-duché de Lithuanie et possède, par incorporation, les duchés lithuaniens de la Russie[1], savoir Vitepsk, Kief, Mstislaf, etc.» Nous trouverions à emprunter des passages analogues à Striykowski, né en 1547, à Jean Krasinski, qui écrivait en 1574, à Alexandre Guagnini, né en Italie en 1538, mais qui passa sa vie en Pologne[2], etc. C'est en vertu de la parfaite connaissance qu'ils avaient de ces faits, que les Polonais appelaient les provinces russes de leur domination, non pas *Russie*, ni même *Ruthénie*, mais *Terres russiennes*, c'est-à-dire détachées de l'empire de Russie.

Cette manière de voir est confirmée par un étranger, Fidler, qui, ayant passé quelque temps à la cour de Moscou, composa un panégyrique du tsar Boris Godounof. Voici comment il s'exprime dans cette pièce, qui est du commencement du XVIIe siècle : «Tant le tsar que le métropolitain prétendent au gouvernement de *toute la Russie*, quoique une partie de celle-ci soit soumise au sceptre du roi de Pologne.»

Mais nous avons là-dessus des témoignages encore plus positifs d'écrivains occidentaux plus dignes de foi.

Commençons par Æneas Sylvius Piccolomini, le savant et habile secrétaire du concile de Bâle, qui, en 1458, devint pape sous le nom de Pie II. Voici ce qu'on lit dans son ouvrage *De Poloniâ, Lithuaniâ et Prussiâ* : «Les Russes.... confinent avec les Lithuaniens.... On rapporte qu'il y a chez

1. **Russiæ** *ducatus Lithuaniæ insertos. Russiæ*, absolument le même nom que l'historien donne aussi à la Moscovie, non pas *Rutheniæ*.

2. *Moschovia est quædam regio in meditullio* **Russiæ** (*ut dicitur* Albæ, ce qui est synonyme de la Grande-Russie), *ad septentrionem orientemque porrecta, a quâ cæteræ omnes* **Russiæ** circumjacentes regiones (*quamvis variis et diversis nominibus appellatæ*) *Moschoviæ nomen sortiuntur.*

ce peuple une très-grande cité appelée *Novgorod*, jusqu'où pénètrent, non sans difficulté, les marchands allemands. La renommée nous apprend qu'il y a là de grandes richesses, beaucoup d'argent et des pelleteries précieuses, etc. » Après ce témoignage, nous invoquerons celui d'un diplomate, de ce baron Sigismond de Herberstein, qui, Slave allemand, fut envoyé deux fois, en 1517 et en 1526, par l'empereur romain, en ambassade à Moscou, et est peut-être de tous les auteurs de ces temps-là celui qui a le mieux connu et le mieux fait connaître les Moscovites. Cette dénomination est pour lui identique à celle de Russes. Il dit expressément que Moscou est la capitale *de la Russie*, et que, de tous les princes *qui règnent maintenant sur la Russie*, le premier est le grand-duc de Moscovie, qui en possède la plus grande partie[1]. Est-il possible d'être plus catégorique? L'Italien Paul Jove (mort en 1552), auteur de la relation d'une ambassade de Moscou à Rome, ne l'est pas moins, ainsi qu'on l'a déjà vu au volume précédent[2]. « On appelle, dit-il, *Russie inférieure* une partie de la Lithuanie, tandis que la Moscovie porte le nom de *Russie Blanche.* » Notre grand De Thou, mort en 1617, ne fait pas non plus de distinction entre les noms de Russes et de Moscovites : Russos seu Moscos, dit-il dans le passage cité[3], et il oppose la *Russie polonaise* à la *Russie moscovite;* bien plus, tout en accordant que la

1. *Moschoviam mihi descripturo quæ* Russiæ *caput est;* et ailleurs, *Urbs Moscovia itaque,* Russiæ *caput et metropolis.* Dès la première page de son texte, après avoir expliqué l'origine du nom de Russie, qu'il dérive par erreur de *Rosseia*, dissémination, il s'exprime en ces termes : *Principum qui nunc* Russiæ *imperant, primus est magnus dux Moscoviæ, qui majorem ejus partem obtinet; secundus, magnus dux Lithuaniæ, tertius est rex Poloniæ, qui nunc et Poloniæ et Lithuaniæ præest.* Cf. Meiners, *Das ältere und das neuere Russland*, p. 47.

2. T. II, p. 409, note 3.

3. T. II, p. 388, note. Il faut voir en outre le passage du liv. LVI, qui a été écrit en 1573.

Roxolanie, comme il appelle aussi cette région, est sous la domination des Lithuaniens, il affirme que ce nom a une extension bien plus vaste, puisque, d'après les limites qu'il indique, il se rapporte à tous les pays en deçà du Volga ou même de l'Oural et de la mer d'Asof. Le capitaine Margeret nous parle, en bon français de l'époque de Henri IV, du « zar DE RUSSIE », et, après avoir dit, à son début, *Russie est un pays de grande étendue*, il nous fait voir sur chacune de ses pages, écrites en 1606, que c'est de la Moscovie qu'il veut parler. Si un homme d'un talent supérieur, le comte de Salvandy, avait connu tous ces témoignages, il ne se serait pas tant étonné de trouver dans le *Mercure* hollandais de février 1675 cette formule : *Sa Majesté russique*. Enfin, dans un abrégé de géographie publié en latin par les Elzevirs, en 1643[1], on lit : « La Moscovie est aussi appelée *Russie Blanche* ou *Grande-Russie*. On la nomme encore *Roxolanie*, et elle a le titre de grand-duché. Le grand-duc lui-même est intitulé *tsar*, c'est-à-dire empereur. »

Ils sont décisifs ces témoignages, on ne le niera pas; ils le sont avec tant d'évidence qu'on doit à juste titre s'étonner qu'un point de droit si clair ait pu être révoqué en doute, nié même absolument. Le curieux passage de l'*Histoire de Pierre le Grand*, où Voltaire se montre de la force de nos écrivains d'aujourd'hui traitant des affaires du dehors, ce passage, disons-nous, que nous nous sommes aussi fait un devoir de reproduire[2], loin d'établir le contraire, affirme plutôt qu'anciennement Moscou était la résidence « des grands-ducs de RUSSIE. » Il a fallu toute l'acrimonie des haines nationales pour dénaturer le fait et faire accepter cette altération. Mais aussi que n'accepte pas, sur la foi des journaux, notre public crédule et peu instruit, dans les

1. Abraham Golnitz, *Compendium geographicum*, Amsterdam, 1643, in-18, p. 191.

2. T. II, p. 7, la note.

alliance[1]; et, de plus, à la tête de leur noblesse, figurent encore aujourd'hui une trentaine de familles (en ne comptant même que celles qui sont en possession du titre de prince), issues de Rurik et rappelant par leurs noms des incidents d'époques diverses de l'histoire nationale. Une de ces familles, par exemple, est aujourd'hui représentée par l'illustre vice-chancelier actuel de l'empire, prince Alexandre Gortchakof. Elle fournit, au commencement du XVIIe siècle, l'un des deux héros qui défendirent pendant dix-huit mois Smolensk contre le roi Sigismond de Pologne.

Sans aucun doute, la Russie était en droit de célébrer cette fête millénaire. Elle est, à peu de chose près, aussi ancienne que les plus vieux États de l'Europe, excepté peut-être la France, l'Angleterre et l'Espagne. L'Allemagne date, comme État, du traité de Verdun (843); l'Autriche ne se constitua, comme tel, que depuis la bataille du Lech, en 955; et même l'histoire de la Hongrie, du principal élément de cette monarchie multiple, n'offre un terrain solide qu'à partir de cette époque-là. La Pologne, de son côté, ne prit naissance que vers le milieu du Xe siècle. Le Portugal a reçu son baptême national à la bataille d'Ourique, l'an 1139. Nous ne parlerons pas des royaumes scandinaves, dont les origines sont enveloppées d'épais brouillards. Quant à la Prusse, elle est, comme on sait, une fille de la réformation et ne figure même que depuis un siècle et demi parmi les États indépendants.

Or, comme la Russie date de 862, et non pas seulement de 1328 ou de 1462, c'est sur la *vieille Russie* que nous devons d'abord jeter un coup d'œil dans cet historique, ainsi que nous l'avons fait, en 1829, dans notre premier ouvrage

1. On trouvera dans notre *Histoire intime de la Russie*, t. Ier, p. 310-381, une notice très-détaillée sur cette maison, y compris celle de Holstein-Gottorp, depuis son origine jusqu'à l'empereur Nicolas Ier.

sur la matière[1]. Vers le Xe siècle, elle avait pour limites, du côté de l'ouest, le lac Péipous, la Vélikaïa, puis, au delà de la Duna, le Dnièpr et le Boug; au nord, le golfe de Finlande, le lac Ladoga et des déserts en deçà de la Dvina; à l'est, le Volga supérieur jusqu'à son confluent avec l'Oka, cette même Oka, le Don supérieur, etc.; au sud, les steppes. Voici ce que nous lisons dans Karamzine[2] : « Déjà au premier siècle après son origine, la Russie surpassa, quant à la superficie, presque tous les États européens d'alors. Les conquêtes d'Oleg, de Sviatoslaf et de Vladimir en étendirent le territoire, comprenant les principautés de Novgorod et de Kief, à l'ouest, jusqu'à la mer Baltique, la Duna, le Boug et les Karpathes; au sud, jusqu'aux cascatelles du Dnièpr et au Bosphore Cimmérien. Au nord et à l'est, elle touchait à la Finlande et avoisinait les peuples tchoudes, habitants des gouvernements actuels d'Arkhangel, Vologda, Viatka, puis les Mordouans, les Boulgars de Kasan, au delà desquels, vers la mer Caspienne, demeuraient encore les Khvalisses, dont l'origine, ainsi que la foi, était la même que celles des Boulgars et qui, pendant un certain temps, ont donné leur nom à cette mer. » Dans une note justificative, l'historien ajoute : « Toute la Livonie payait tribut à Vladimir le Grand; il conquit le pays des Iatviaghs (où sont aujourd'hui Bélostok, Bielsk et Droghitchine[3]) et les villes tchervonnes ou de Galitch[4]. Les Lithuaniens, qui habitaient au delà de la Duna,

1. *Statistique de l'empire de Russie*, p. 44. M. Schubert (*Handbuch der allgemeinen Staatskunde*, t. Ier, p. 124) a cru mieux faire en prenant pour point de départ l'an 1462.

2. *Histoire de Russie*, t. Ier, chap. x. Cf. Strahl-Herrmann, *Geschichte des Russischen Staates*, t. Ier, p. 118. Strahl évalue l'étendue de la Russie d'alors à 18,000 milles carrés d'Allemagne, ce qui est deux fois la grandeur actuelle de la France.

3. Voir sur eux, t. II, p. 498 et à l'Index.

4. Voir à ce sujet, t. II, p. 409.

rangs duquel les gens qui ne jugent que sur pièces sont si excessivement rares, et pour lequel, comme pour les savants eux-mêmes, personne n'allume plus sérieusement le flambeau de la critique! A voir tout ce qui s'écrit, se lit, et trouve créance de notre temps, il semblerait qu'il est permis à chacun d'affirmer tout ce que bon lui semble, toujours sûr de trouver assez de lecteurs disposés à souscrire à ses assertions aventurées, à ses jugements sans base certaine, pour ne jamais rester sans encouragement. Aujourd'hui plus que jamais, il suffit de parler haut pour être écouté et applaudi, surtout quand le langage qu'on tient flatte les préjugés et les passions de la multitude.

Qu'il y ait eu d'autres Russies que la Russie de Moscou, la Russie de Kief, la Russie de Galitch, etc., personne ne songe à le contester. Que ces Russies-là, collectivement appelées *Ruthénie* d'après le latin, aient temporairement appartenu soit aux Lithuaniens, soit aux Polonais, c'est un point historique avéré. Seulement, qu'on veuille bien ne pas oublier que même ces Russies-là, ainsi que Smolensk, Pskof, Novgorod, etc., ont fait partie de la monarchie de Vladimir le Grand (980-1015), dont les grands-princes de Moscou se glorifiaient de descendre et dont ils ont recueilli et conservé les traditions; que c'est en partie de Kief, de Novgorod, de Pskof, que la Moscovie a reçu sa population; qu'elle en était la fille par la langue, la religion et les mœurs; puis, que dès 1667, plus de cent ans avant le premier partage de la Pologne, non pas Novgorod et Pskof seulement, plus anciennement assujettis, mais aussi Kief et Smolensk, étaient réintégrés à la mère-patrie, tirée enfin par les Romanof de ce long abaissement qui avait permis aux Polonais, poussés par le fanatisme religieux et les conseils des jésuites, de fouler impitoyablement la Moscovie et d'entrer deux fois dans Moscou. Toute médaille a son revers!

En définitive, n'est-ce pas vraiment prendre une peine inutile que de vouloir prouver que la Russie s'appelle légitimement la Russie? Sur près de 70 millions d'habitants, 55 millions y parlent la langue russe, l'idiome national, et généralement dans toute sa pureté, telle qu'elle s'écrit, et non pas dans des patois ou jargons. Pour prouver le mouvement, un philosophe de l'antiquité, organe du bon sens, s'est mis à marcher; pour faire comprendre à tous quel nom est le sien, il suffit au peuple russe d'user de la parole. Peu importe au reste qu'il soit le résultat d'une fusion : la nation française l'est également, et personne pour cela ne s'avise de lui marchander son nom.

De ce nom, revenons à la substance de l'État. On sera curieux de connaître l'**historique de sa formation et celui de sa délimitation**, différente selon les époques.

Et d'abord a-t-on raison de dire que la Russie soit un État jeune? Ceux qui soutiennent cette opinion d'une manière réfléchie, — nous ne pouvons tenir compte que de ceux-là, — ce sont ces mêmes écrivains pour qui la Moscovie est autre chose que la Russie, un État, non pas slavon, mais ouralien datant de 1462 ou tout au plus de 1328[1], et par conséquent le dernier-venu de tous les grands États européens. Si cette manière de voir était fondée, on aurait évidemment eu tort de célébrer dernièrement (1862), à Novgorod, la fête millénaire de la nation russe; ce jubilé eût été une imposture, car une erreur en pareil cas est impossible. Mais elle n'est nullement fondée. Ce jubilé était celui de la monarchie de Rurik : or, toute l'histoire des Moscovites est imprégnée des traditions de la dynastie de Rurik, que continua celle des Romanof, qui en était parente par

1. Voir ci-dessus, p. 28.

ses, et depuis Ghéorghii ou Iourii Ier (1155-1157), le titre de grand-prince fut presque toujours, jusqu'en 1598, dans cette ligne cadette de la descendance de Vladimir le Grand. Kief, il est vrai, était éclipsé par Galitch, où régnait la maison de Volodar, issue par une autre ligne de Iaroslaf le Grand; mais cette maison s'étant éteinte en 1198, la descendance de Monomaque s'assit aussi, dans la personne de Român Mstislavitch, sur ce trône, le plus connu en Europe de tous les trônes de la Russie d'alors et passagèrement honoré par le pape du titre royal. C'est ce *royaume de Russie*, appelé aussi royaume *de Vladimir* (Volodimir, *Lodomeria*), qui fut tout entier absorbé par la Pologne.

Les divisions entre les princes russes étaient profondes. Depuis la mort de Mstislaf Vladimirovitch le Grand (1125-1132), l'anarchie avait triomphé. La ligne de Monomaque, divisée dans son propre sein, et celle des Sviatoslavitch, ligne plus ancienne dont sortit aussi la branche des Olgovitch, qui régnaient à Tchernigof, se disputaient la possession de la grande-principauté. Celle-ci, en proie au plus grand désordre, passa d'une ligne à l'autre, jusqu'à André, dit de Souzdal, fils de Iourii Vladimirovitch *Dolgorouki* ou Longuemain, qui la fit rentrer dans la maison de Monomaque, elle-même destinée pourtant à se partager, en 1246, en trois branches, celle de Souzdal, celle de Moscou et celle de Tver. Déjà en 1169, ainsi longtemps avant l'invasion des Mongols, Kief avait une première fois été dépouillé de son prestige. Onze princes apanagés s'étaient entendus pour faire la loi au grand-prince Mstislaf II Isiaslavitch (1157-1169), et avaient réussi à se faire ouvrir les portes de la ville. Elle renfermait les sanctuaires de la nation, et les avait jusqu'alors conservés inviolables; mais cette fois elle devint le théâtre d'une horrible brutalité. Sans respect pour la sainteté de cette *mère des villes russes*, selon l'expression

d'Oleg, les princes en révolte mirent tout à feu et à sang; ils violèrent Sainte-Sophie, la métropole commune, le temple de la Dîme, encore plus vénérable par sa vétusté, et le couvent Petcherskii, sanctifié par la sépulture des martyrs; ils se gorgèrent de butin, dépouillèrent les images, emportèrent les vêtements sacerdotaux, et détruisirent dans leur rage aveugle ce qui ne tentait pas leur avidité. Au nombre des vainqueurs était André Iouriévitch, prince de Vladimir sur la Kliazma, mais qui, depuis 1167, avait pris le titre de grand-prince, qu'il transmit aussi à ses descendants. André, fils de Iourii Vladimirovitch, était né à Souzdal, non loin de Vladimir, et s'y était retiré du vivant de son père, qui régnait dans cette dernière ville[1] : on l'appelait André *de Souzdal*. La Russie méridionale, éternel théâtre de guerres civiles, lui était en aversion. Après avoir succédé à Iourii, il agrandit Vladimir, fondation de Monomaque, et l'orna d'édifices en pierre, de « portes d'or et d'argent ». Vladimir, Rostof, Souzdal ne formaient plus qu'une seule principauté sous son sceptre. La guerre civile l'ayant aussi rendu maître de Kief, il ne garda pas pour lui cette principauté déchue, mais en investit son frère Glieb; cependant André s'attribua le titre suprême, et depuis ce moment, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le représentant de l'unité nationale siégeait à Vladimir ou à Souzdal, « vrai cœur de notre patrie », dit Karamzine, d'où elle passa à Moscou, comme nous l'avons dit également. Au bout de peu de temps, Kief eut le malheur d'entrer dans une autre ligue qui se forma contre le nouveau prince ou grand-prince de Galitch, Român Mstislavitch, et dont le résultat fut la prise de la ville métropolitaine par ce dernier, en 1202, toujours longtemps avant l'invasion des Mongols. Român, quoique gendre du prince

1. Karamzine, t. II, chap. v. Cf. Strahl, t. Ier, p. 285; Oustrialof, t. Ier, p. 98.

de Kief, Rurik Rostislavitch, disposa de son trône en faveur d'un autre de ses parents; alors celui-là prit le malheureux parti d'appeler à son secours les Poloftses, dangereux voisins des Russes. Ces Turcs ne se firent pas prier; ils se précipitèrent contre Kief, qui jusque-là leur avait résisté, et prirent d'assaut sa citadelle, en même temps que toutes les autres parties de la ville. Ce fut le premier jour de l'an 1204, jour de désolation et de ruine. Les scènes de l'année 1169 se renouvelèrent alors avec un surcroît d'atrocité. Ces barbares n'épargnèrent ni l'âge ni le sexe; le massacre des habitants et la destruction de leurs demeures ne laissèrent rien debout; les temples mêmes furent dépouillés de tout ce qu'il leur restait encore d'ornements, et, de ce moment, la ville ne ressemblait plus qu'à une immense ruine. Néanmoins, ce n'était pas la dernière des épreuves qui l'attendaient. Kief traîna son existence flétrie encore quelques dizaines d'années. Les Poloftses, les Torks, les Bérendéens ne tardèrent pas à être vaincus, mais le vainqueur devint pour les Russes un ennemi encore plus dangereux. C'était Batu-Khan, le chef de ces hordes mongoles qui, après avoir remporté, en 1224, une première victoire sur les princes russes réunis aux Poloftses, aux bords de la Kalka, sur le territoire actuel de Taganrok, avaient un instant disparu, mais s'étaient ensuite jetés avec furie sur Riaisân, Moscou, Vladimir, Souzdal, avaient mis ces villes à feu et à sang, et avaient remporté une seconde victoire, sur le Site, rivière du gouvernement de Tver, en 1238. Novgorod même était menacé : Batu-Khan n'était plus qu'à une distance de cent verstes de cette grande et célèbre cité, lorsque tout à coup il fit faire volte-face à son armée et la ramena vers le Don. C'est alors, en 1240, qu'il en envoya une partie contre Kief, ville désolée dont on pouvait presque dire qu'elle était restée sans maître. Le prince d'alors, Michel Vsévolodovitch, s'en

fuit en Hongrie, et quoique le puissant prince de Galitch s'emparât aussitôt du gouvernement de la sainte cité, il ne la défendit pas personnellement contre les Mongols, mais en confia le sort au plus brave de ses boïars, à Dimitri, surnommé *Tysiatskoï* ou le Capitaine, jugeant plus à propos de courir en Hongrie, invoquer le secours du roi. Dimitri succomba après avoir fait les plus généreux efforts pour sauver la ville de S. Vladimir et de Iaroslaf le Grand. Les Mongols y entrèrent, et, pour la troisième fois, elle fut livrée au pillage et à une horrible dévastation. Les derniers débris de la vénérable église de la Dîme furent abattus et le couvent Petcherski rasé. Ainsi « le vieux Kief disparut, dit Karamzine[1], et disparut pour toujours; car cette capitale jadis si célèbre, cette *mère des villes russes*, était encore en ruines au XIVe et au XVe siècle, et ce que nous en voyons de notre temps n'est qu'une ombre de sa grandeur d'autrefois. »

L'ancienne Russie avait donc perdu sa capitale, et depuis ce moment il n'y avait plus de centre commun pour la nation : une faible partie du pays, Novgorod, Pskof, etc., conserva son indépendance, tout le reste tomba sous le joug de l'étranger. Seulement, cet étranger n'était pas le même pour les uns que pour les autres. Pour les principautés occidentales et méridionales, c'était la Lithuanie et la Pologne, pour les principautés orientales, c'était la Horde d'Or ou l'empire du Kiptchak.

Parmi ces dernières, la principale était Moscou; mais il y avait en outre, d'un côté, Tver, Rjefsk, Smolensk et Novgorod-Séversk, de l'autre, Vladimir, Souzdal, Riaisân, etc. Depuis 1363, Moscou et Vladimir ne formaient plus qu'un seul et même État, qui s'agrandit encore, en 1395, de Souzdal, de Nijegorod, de Gorodetzk et de Mourom, et fit, de

1. T. IV, chap. I. Cf. Strahl-Herrmann, t. II, p. 31 et suiv.

1450 à 1462, encore d'autres acquisitions. La principauté de Smolensk devint, en 1404, la proie des Lithuaniens; mais les autres furent préservées par la suzeraineté des Mongols de ce sort, qui, en les entraînant dans l'anarchie polonaise, eût peut-être changé complétement leurs destinées. Ces divers États séparés étaient souvent en lutte entre eux; les princes de Tver et de Riaisân prétendirent, comme celui de Moscou, aux honneurs de la grande-principauté; mais la protection du khan mongol fit triompher le dernier. Moscou devint la capitale de toute la partie de la Russie destinée à renaître à l'indépendance et à s'incorporer même les villes restées indépendantes sans interruption, Novgorod et Pskof.

Telle était, au temps de la domination des Mongols (1238-1462), la situation de ce territoire russe[1] que Strahl estime avoir été alors d'une étendue totale de près de 40,000 milles carrés d'Allem. ou de plus de 2 millions de kilom. carrés, mais qui n'avait plus d'indépendance que dans deux glorieuses républiques. Il eût été difficile de dire alors où était la vraie Russie, et laquelle était la plus à plaindre, de cette partie occidentale asservie par les Lithuaniens, barbares et païens, ou de cette partie orientale qui avait pour maîtres d'autres barbares, les Mongols et les Tatars, païens aussi (car ils ne furent convertis au mahométisme qu'après 1256). La dernière, la partie orientale, ne perdit au moins pas sa nationalité et avait chance de la rétablir dans tous ses droits: pour cela, elle put s'appuyer sur la dynastie de ses princes, qui étaient toujours les descendants de Vladimir Monomaque. Novgorod, ce plus ancien siége de l'empire, ne refusait pas de voir en eux des Russes, puisque cette république choi-

1. Non pas *État russe*, comme écrit Strahl (t. Ier, p. 357), car l'unité lui manquait alors. Quant au chiffre, Strahl paraît l'avoir emprunté à Ewers, qui dit « plus de 37,000 milles carrés. » *Geschichte der Russen*, t. Ier, p. 97. Au XVe siècle, Ewers compte 45,000 milles carrés, p. 213.

sissait parmi eux ses propres princes, et ce n'est certes pas à ce S. Alexandre Nevski, qui, en 1240, arrêta sur la Néva l'invasion suédoise, que la nationalité russe eût pu être contestée : or, n'est-ce pas d'Alexandre ou de ses frères que descendirent ensuite tous les princes qui régnèrent à Moscou?

C'est à cette seconde ou troisième métropole (Novgorod et Kief étant les premières) que se rattachèrent depuis les destinées de l'empire, grâce à la descendance du fondateur, Daniel, à son fils Ioann Ier *Kalita* ou la Bourse (1328-1340), à Dimitri Ioannovitch *Donskoï*, c'est-à-dire le vainqueur du Don (1363-1389), à Vassili III Vassiliévitch *Temnoï* ou l'Aveugle (1425-1462). Elle en était d'une manière désormais incontestée le centre, la force et la tête, surtout depuis le règne grandiose du fils du dernier de ces princes, d'Ioann III Vassiliévitch *Gordii* ou le Superbe (1462-1505); centre d'ailleurs soustrait à la loi ordinaire de la division des héritages princiers, car l'indivisibilité du territoire fut alors proclamée, et par cela même supérieur aux villes rivales, dont l'étendue se morcelait incessamment, jusqu'à se réduire à l'insignifiance.[1]

On le voit, en cette grande-principauté de Moscou nous apparaît une Russie nouvelle, qu'il est permis d'appeler *la Moscovie*, pourvu qu'il soit bien entendu que ce terme signifie *Russie de Moscou*, car les Lithuaniens avaient bien absorbé certaines *terres russiennes*, mais pas toutes, pas les plus importantes. C'est cette même grande-principauté qu'il faut regarder comme le noyau de la future Russie indépendante ou de l'empire des Tsars.

1. M. Oustrialof (t. Ier, p. 198) explique avec clarté la formation de la grande-principauté de Moscou et la manière dont elle s'éleva au-dessus des autres principautés. On peut voir là l'origine de toute cette nombreuse classe de princes issus de Rurik, finalement restés sans domination. Le même historien (p. 202) énumère très-bien les principautés existantes en 1462. Cf. Strahl, t. II, p. 423; Karamzine, t. VI, chap. VII.

lensk : aussi, à la fin de son règne, n'y eut-il plus de princes apanagés dans la Moscovie[1]. La superficie de cette dernière, telle que nous l'avons indiquée tout à l'heure, était doublée : sans l'adjonction d'aucune parcelle de l'Asie, elle était arrivée à près de 2 millions de kilomètres carrés (36,400 milles carrés d'Allemagne).

C'est au même règne de Vassili IV que se rapporte la petite esquisse géographique de la Russie que nous devons au baron de Herberstein et qui est la première où il soit possible de puiser des renseignements nets sur ce sujet[2]. En voici le résumé : A l'est de la principauté de Moscou proprement dite, ce monarque possédait les territoires de Vladimir, Nijni-Novgorod et Riaisân; la Soura, affluent du Volga, formait de ce côté-là la limite de ses propres États et de ceux du tsar de Kasan[3]. Au sud-est, cette limite était à une journée de marche au delà de Riaisân. Au sud, la dernière ville en deçà des steppes tatares était Toula[4]; « à environ huit milles au sud de cette ville, ajoute notre auteur, sont les sources du Don, fleuve célèbre qui sépare l'Europe de l'Asie. » Du côté du sud-ouest, la ville fortifiée de Kalouga, non loin de la frontière, servait de lieu de rassemblement aux troupes moscovites pour la défense de l'État contre les incursions des Tatars de Crimée. Entre lui et la grande-principauté de Lithuanie était Novgorod-Séversk, principauté récemment incorporée, comme nous l'avons dit. Smolensk, reconquis sur les Lithuaniens, défendait au nord-

1. Voir à ce sujet Karamzine, t. VII, chap. III; Strahl-Herrmann, t. III, p. 9; Oustrialof, t. Ier, p. 252. Voir aussi le *Précis* d'Oustrialof, explication de la carte.

2. Voir les Commentaires de ce diplomate impérial dans *Historiæ Ruthenicæ Scriptores*, t. Ier, p. 42 et suiv.

3. *Sura fluvius Mosci et Casanensis regis dominium dividit.* Voir sur cette rivière, t. Ier, p. 468.

4. *Tulla... est ultimum oppidum ad campestria deserta.*

ouest la frontière, qui de là arrivait sur la Vélikaïa et le lac Péipous, englobait l'ancienne république de Pskof, et suivait le cours de la Narova jusqu'au golfe de Finlande. Au nord de Moscou étaient les territoires de Tver, Novgorod, Iaroslavl, Kostroma, et les anciennes dépendances de la fameuse république marchande, Vologda, Oustioug, Viatka, Perm, et ce qu'on appelait le pays de la Dvina[1]; de plus, le pays de la Néva ou des Ijores, où devait plus tard s'élever la troisième ou quatrième capitale, Saint-Pétersbourg.[2]

Tel était, dans la première moitié du XVIe siècle, ce noyau de la Russie renaissante qui devait, dans la suite des temps, réunir à elle la Russie primitive tout entière, à l'exception seulement de ce royaume de Galitch que des transactions peu anciennes ont encore une fois rangé sous une autre loi et qui est toujours en dehors de l'unité nationale, de ce vaste conglomérat dont aujourd'hui *toutes les Russies* ne sont même que la partie la plus essentielle. L'agrandissement alla toujours croissant. Ioann IV Vassiliévitch le Terrible (1534-1584) y prit une part des plus considérables : outre les Kosaks du Don et une partie des Tchérémisses, il réunit à son empire la tsarie de Kasan (1552) et celle d'Astrakhan (1557), et sous lui fut commencée (1581) la conquête de la Sibérie, laquelle toutefois s'arrêta encore sous ce règne sur le Tobol[3]. Qu'était-ce, auprès de ces immenses acquisitions, que les petites pertes qu'Ioann IV fit du côté de la Suède, à laquelle, quand Étienne Batory eut conclu avec

1. Sur les volostes de Novgorod, voir notre ouvrage, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 151; sur le Zavolotchié et le pays de la Dvina, le tome II du présent ouvrage, p. 575. Cf. Müller, *Der Ugrische Volksstamm*, t. II, p. 45 et suiv.

2. On peut consulter Karamzine, t. VII, chap. IX, sur la frontière du côté de la Suède. Cf. Strahl-Herrmann, t. III, p. 55 (traité de 1510) et *passim*.

3. L'histoire de la conquête de la Sibérie a été racontée t. II, p. 452 et suiv.

lui, en 1582, le traité de Kivérova-Gorka (village près du lam Zapolski), il fut obligé, l'année suivante, de céder par le traité de la *Plioussa*, dans le gouvernement actuel de Pskof, une partie de l'Ingrie maritime, Iama, Ivangorod et Koporié[1]? Seulement ces traités que lui arracha la supériorité des Polonais et des Suédois, couvrit de honte le despote moscovite, parce que, au lieu de conquérir la Livonie, comme il avait entrepris de faire avec fracas, il abandonna même une portion du territoire de l'ancienne Russie, portion, il est vrai, dont dès 1595 Fœdor Ier Ioannovitch le remit en possession, par le traité conclu à *Téousine*, près de Narva[2]. En définitive, la superficie de la Russie fut portée, sous Ioann IV, jusqu'à environ 3,600,000 kilom. carrés ou 65,000 milles carrés d'All.[3], dont seulement 300,000 kilom. carrés en Asie, car alors les conquêtes en Sibérie ne dépassaient pas encore la Tavda et l'Ichim, deux affluents de l'Irtysch, et formaient à peine un cinquième du gouvernement actuel de Tobolsk. La population de l'empire était accrue jusqu'à 12 millions.

Sous Fœdor Ioannovitch (1584-1598), conquêtes nouvelles, surtout en Asie, mais aussi en Europe. En Asie, la frontière russe avança de l'Irtysch jusqu'au Iénicéi; les Vogouls, les Ostiaks de Bérésof et les Barabains furent soumis. En Europe, les Moscovites se rendirent maîtres de la steppe des gouvernements actuels d'Orel et de Voronége, où furent ensuite construits Bielgorod et Oskol, et ils replacèrent toute l'Ingrie sous leur autorité, qui s'étendait aussi à l'Es-

1. Karamzine, t. VIII, chap. v, et t. IX, chap. II. Cf. Koch-Schœll, *Histoire des traités de paix*, t. XII, p. 56, où il y a une légère correction à faire.

2. Herrmann, t. III, p. 409. Non pas Tiavsine, comme on lit dans Koch-Schœll, t. XII, p. 60 et suiv.

3. Il faut corriger d'après ceci le chiffre donné t. II, p. 59, au sujet duquel nous n'avons pas manqué dès lors d'exprimer des doutes. Ce chiffre était emprunté à M. Schubert, t. Ier, p. 125.

thonie. Sous le règne suivant, celui de Boris Godounof (1598-1605), ils arrivèrent au sud jusque sur le Donetz supérieur; et au nord, ils soumirent les Samoïèdes de Tiavsinsk; la Sibérie russe s'accrut de la steppe de l'Ichim.

Du vivant de Boris, la race de Rurik s'était éteinte; lui-même, quoiqu'il transmît son pouvoir à son fils Fœdor II, ne réussit pas à fonder une dynastie. Après un interrègne de quelques années pleines d'affreuses calamités, le trône passa aux Romanof, dont les Holstein-Gottorp, la maison actuellement régnante, sont une branche. Or, à l'avénement de la dynastie des Romanof, en 1613, leur domination s'étendait déjà à environ 8 millions de kilom. carrés ou 145,000 milles carrés d'Allemagne, superficie qui approchait de celle de l'Europe entière, mais dont la population n'avait guère dépassé encore le chiffre déjà mentionné, 12 millions.

C'est aux Romanof que la Russie est redevable de la place qu'elle occupe parmi les grandes puissances de l'Europe. Mais ils durent d'abord se résigner à des sacrifices. Michel Fœodorovitch (1613-1645), pour obtenir la paix dont l'empire avait si grand besoin, signa en premier lieu le traité de *Stolbova*, 1617[1], et ensuite celui de *Déoulino*, 1618. Par le premier, qui fut conclu, non loin de Ladoga, sous la médiation de l'Angleterre et des Provinces-Unies, il céda à Gustave-Adolphe toute l'Ingrie et confirma aussi les Suédois dans la possession du pays de Kexholm, portion de la Karélie; par le second, qui tira son nom d'un village peu éloigné du monastère de Troïtza ou de Saint-Serge, il fut stipulé que les Polonais resteraient en possession de Smolensk, reconquis par leurs armes, de Biéloï, Roslavl, Dorogobouge, Sytchevsk, ainsi que de Novgorod-Séversk, tant en deçà qu'au delà de

1. Voir le texte de ce traité dans Petrejus de Erlesunda, *Russische Chronik*, p. 489. Cf. Müller, *Sammlung*, t. V, p. 539; Schœll, t. XII, p. 82; Oustrialof, t. Ier, p. 347.

la Dessna, avec Tchernigof et autres lieux; et de plus, la Russie leur céda Starodoub, Popova-Gora, Nével, Sébège, Krassnoï, ainsi que les districts de Toropetz et de Vélige[1]. C'étaient des pertes bien douloureuses et qui portaient la frontière polonaise fort près de la Moscovie proprement dite, pertes que ne pouvait nullement compenser le joug imposé, à la même époque, en Asie, au peuple mongol des Bouriates, aux Iakoutes, aux Ioukaghires, aux Koriaks et aux Tchouktches, quoique l'augmentation du territoire russe qui en résultait fût de 100,000 milles carrés[2]. Les traités de Stolbova et de Déoulino sont des plus malheureux que l'histoire de la diplomatie russe ait à enregistrer. Celui de *Viazma*, 1634, n'est guère qu'une répétition du dernier.[3]

Cependant l'occasion d'une revanche se présenta déjà sous le second Romanof, Alexis Mikhaïlovitch (1645-1676); le traité d'*Androussof*, 1667, en fut une éclatante. Par cet acte, remarquable à bien des titres[4], la Pologne dut restituer à ses voisins de l'est Smolensk et la Sévérie. La Petite-Russie fut partagée entre les deux compétiteurs, et le cours du Dniépr devint la ligne de démarcation entre les deux parts, à cela près toutefois que la ville de Kief, située sur la rive droite du fleuve, devait rester encore entre les mains des Russes pendant deux ans. Comme elle ne fut pas rendue au bout de ce temps, et comme le traité de *Moscou* ou de *Ia-*

1. Voir Koch-Schœll, t. XII, p. 88. Nous avons corrigé les noms mal écrits.

2. Les milles carrés dont nous faisons usage dans nos évaluations étant invariablement des milles carrés d'Allemagne, de 15 au degré et qui équivalent à 54.86 kilom. carrés, nous pouvons supprimer dans la suite le mot *d'Allemagne*.

3. Pour embrasser d'un coup d'œil l'état territorial de la Russie à cette époque-là, on peut consulter le *Compendium geographicum* déjà cité d'Abraham Golnitz, p. 191-194.

4. Voir le texte dans Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. VII, 1re partie, p. 4-8. Cf. Koch-Schœll, t. XIII, p. 6. Androussof est un village du gouvernement et du district de Smolensk.

vorof, en 1686[1], en assura définitivement la possession aux Russes, on peut dater de 1667 le retour de la vieille métropole du Sud à ses maîtres naturels, à une existence conforme à toutes ses traditions. Déjà auparavant (traité de *Péréïaslavl*, en 1654), les Kosaks de l'Oukraine établis sur la rive gauche du Dnièpr s'étaient soumis, il est vrai, d'une manière encore bien précaire, à la domination moscovite[2] : c'étaient plus de 350,000 kilom. carrés ajoutés à l'empire, avec une population moins clair-semée que dans d'autres de ses provinces; c'était de plus un pas nouveau, et déjà important, fait vers l'Occident et le Sud. En Asie, la Russie prolongea sa frontière le long de l'empire Chinois jusqu'à la mer d'Okhotsk[3], et, à l'extrême septentrion, elle s'appropria ensuite, sous Fœdor III Alexéïévitch (1676-1682), à titre de premier occupant, l'île de Novaïa-Zemlia, qui n'a pas moins de 165,000 kilom. carrés ou d'environ 3,000 milles carrés, mais ne présente qu'un affreux désert, sans un seul habitant à demeure fixe.[4]

Nous n'avons aucune acquisition nouvelle à enregistrer relativement au court règne d'Ioann V Alexéïévitch, avec lequel Pierre le Grand, par la volonté de leur sœur, fut d'abord associé au trône (1682-1696). Au contraire, par le premier traité de *Nertchinsk*, en 1689, les Chinois se firent céder la Daourie ou le territoire de l'Amour, depuis le point où ce fleuve se forme par le confluent de la Chilka et de l'Argoun, jusqu'à son embouchure dans le golfe de Tatarie (mer d'Okhotsk); territoire d'environ 60,000 kilom. carrés et que possédaient les Russes une première fois. Notons

1. Ce traité n'a pas été imprimé. Voir cependant Koch-Schœll, t. Ier, p. 198 et 229, et Lesur, *Des progrès de la puissance russe*, p. 123, note.

2. La soumission fut confirmée par le traité de *Baktchisaraï*, en 1681.

3. Müller, *Sammlung*, t. V, p. 1 et suiv.; t. VI et VIII.

4. Voir t. Ier, p. 25 et suiv.

néanmoins ici, avant d'arriver au règne du premier régénérateur de la Russie, qu'au début de ce règne grandiose et mémorable, l'empire avait déjà une étendue de 14 ½ millions de kilom. carrés ou de plus de 260,000 milles carrés. Mais quoique cela fût déjà une superficie dépassant d'un tiers celle de toute l'Europe, le chiffre de la population, qui atteignait à peine 16 millions, n'y était point proportionné. En Asie, dont la part dans ce chiffre était de 10 ½ millions de kilom. carrés, la population était nulle; elle était aussi très-faible en Europe, à laquelle revenaient plus de 4 millions de kilom. carrés, chiffre déjà exorbitant.

C'est de 1689 à 1725 que, de fait[1], Pierre Ier Alexéïévitch occupa seul le trône, sur lequel, depuis ce moment, se porta avec une vive curiosité l'attention des peuples d'Occident. Malgré ses dimensions colossales, le pays était encore loin, au fond, d'avoir atteint ses limites naturelles. Sans doute celles-ci sont difficiles à déterminer[2], car dans les vastes plaines de l'Europe orientale, les chaînes de montagnes sont rares et reléguées, si on en excepte les Karpathes, soit à l'extrémité du nord, soit aux dernières limites de l'Europe, à ses confins avec l'Asie. Cependant une chose est certaine : la vieille Russie contenait le berceau des grands fleuves de toute cette région, du Volga, du Dnièpr, de la Duna; dès lors la tendance de l'État devait être de les descendre jusqu'à la mer, d'en posséder l'embouchure aussi bien que la source. A l'avénement de Pierre le Grand, la Russie d'Europe n'avait pas encore de rivage maritime, si ce n'est au nord, près d'Arkhangel, où la mer Blanche, golfe de la Glaciale, ne lui offrait qu'un débouché précaire; et au sud-est, où, en 1556, elle s'était avancée jusqu'à la mer

1. Nominalement, Ioann V, même après la révolution dirigée contre lui et la grande-princesse Sophie, y resta associé jusqu'à sa mort, en 1696.

2. Voir cependant t. Ier, p. 5.

Caspienne, mer intérieure et fermée. Elle n'était maîtresse que de l'embouchure de la Dvina et du Volga, non de celles de la Néva, de la Duna, du Dnièpr et du Don. Des provinces suédoises la tenaient à distance de la Baltique, et le khanat de la Petite-Tatarie s'étendait entre elle et le Pont-Euxin. Le grand homme ne tarda pas à arrêter sa résolution de changer un tel état de choses; mais ce ne fut pas sans de longs efforts qu'il y parvint. En effet, quoique dès l'an 1698, les Turcs, en vertu de la convention de *Karlovitz*, fussent obligés de lui abandonner la ville d'Asof, ainsi que le droit de libre navigation sur la mer Noire; le tsar reperdit l'une et l'autre par la paix du *Prouth* (ou de *Housch*, 1711), confirmée par le traité de *Constantinople* de 1712[1]. Du côté opposé, il fut plus heureux. Bien résolu de prendre sa part des avantages que procure une situation maritime et de faire admettre son peuple dans la famille européenne, il s'avança, par une irruption violente le long de la Néva, jusqu'aux bords de la Baltique et y construisit Saint-Pétersbourg (depuis 1703), afin de se mettre dans l'impossibilité de reculer de nouveau dans l'intérieur. Pendant de longues années, Pierre soutint contre la Suède, maîtresse légitime de toute cette côte, une lutte opiniâtre, que le traité de *Nystad*[2], 1721, couronna à la fin du succès le plus brillant. En échange d'une indemnité pécuniaire, la Suède céda à la Russie la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, la Karélie avec Wyborg et Kexholm, en tout 230,000 kilom. carrés, c'est-à-dire un peu moins que la moitié de la France, d'ailleurs des provinces organisées à l'européenne, offrant des villes florissantes et se glorifiant, dans leurs classes supérieures, de lumières aux-

1. Voir Koch-Schœll, t. XIV, p. 284 et suiv.

2. Le texte de ce traité se trouve dans notre édition (française) du *Manuel diplomatique* de Ghillany, t. Ier, p. 5-16, et aussi dans Nestesuranoï, *Mémoires du règne de Pierre le Grand*, t. IV, p. 363-385.

quelles toute la noblesse russe était encore étrangère alors. Cet acte, capital dans l'histoire des États du Nord, fit changer de face à toute cette région : la Suède redescendit au second rang des puissances, et la Russie se plaça au premier, qu'elle a depuis conservé. Deux ans après, par le traité avec la Perse conclu à *Saint-Pétersbourg*[1], elle fit l'acquisition non-seulement de Derbent et de Bakou, mais encore du Ghilan, du Mazanderan et de l'Astrabat. Elle posséda alors 1,000 verstes de côtes sur la mer Caspienne, depuis l'embouchure du Térek. La Porte donna formellement son consentement à cette cession par le traité de *Constantinople*, signé en 1724. En somme, la Russie, sous le règne de Pierre le Grand, fut agrandie de près de 500,000 kilom. carrés (9,000 milles carrés), sans compter l'occupation de la presqu'île de Kamtchatka, qui eut lieu de 1690 à 1706, et celle des îles Kouriles, qui furent découvertes peu de temps après, comme le furent les îles Aléoutiennes, sous Élisabeth, en 1745.

Pourtant, elle se résigna aussi à quelques restitutions. C'est ainsi que Pierre II, petit-fils de Pierre le Grand, rendit aux Persans, en 1729, par le traité de *Rescht*, les provinces de Ghilan, Mazanderan et Astrabat[2], et qu'en 1732, Anne Ioannovna (1730-1740), par un autre traité de *Rescht*, renonça, au profit de Nadir-Chah, même à toute la partie de la Transcaucasie autrefois conquise sur le même peuple et située au delà du Kour. Cette tsarine aurait voulu se maintenir en possession du Daghestan et du Chirvan ; mais le traité de *Gandja*, 1735, les lui enleva pareillement, et la frontière russe recula ainsi, dans ces parages, jusque sur le Térek. D'un autre côté, sous le même règne, en 1731 et en

1. Nestesuranoï, t. IV, p. 457-463. Cf. Weber, *Das veränderte Russland*, etc., t. II, p. 103.
2. Weber, t. III, p. 152.

1738, la grande et la moyenne horde des Kirghises-Kaïssaks, occupant un territoire de près d'un million de kilom. carrés (18,350 milles carrés), reconnurent la souveraineté de la Russie, qui venait en outre de prendre possession d'un vaste district (Omsk), à l'ouest de l'Irtysch. En Europe, la paix de *Belgrade*[1] de 1739, double traité (entre la Porte et la Russie d'une part, entre la Porte et l'Autriche de l'autre) très-important, mais peu honorable pour les signataires chrétiens, trompa les espérances de l'impératrice, en ne lui confirmant que la possession d'Asof, et encore d'Asof démantelé seulement. Du reste, il y fut stipulé (art. 2) que les limites des deux empires resteraient les mêmes et telles qu'elles avaient été établies par les traités antérieurs, sauf cependant règlement définitif, auquel on pourvoirait dans une convention *ad hoc*. Celle que l'on signa à *Nissa*, encore dans la même année, reçut de nouveaux développements et explications par la convention de *Constantinople*, de 1741. En vertu de la première, on avait stipulé qu'à l'est du Dniépr on tirerait une ligne droite depuis la rivière Konskié-Vody, qui a son embouchure dans le fleuve près d'Alexandrofsk (gouvernement actuel d'Iékatérinoslaf), jusqu'à la source occidentale de la Berda : tout ce qui serait au nord et en dehors de cette ligne appartiendrait à la Russie. En vertu de la seconde convention, il fut arrêté que cette ligne passerait par le centre de la place d'Asof; que la Russie ne pourrait construire de nouvelles forteresses qu'à 30 verstes au delà, et la Porte à 30 verstes en deçà, du côté du Kouban. Les limites de l'Oukraine, est-il dit dans l'ouvrage de Koch-

1. Le texte s'en trouve dans le *Manuel* de Ghillany, édit. française, t. II, p. 102-111, et dans l'*Histoire de la paix de Belgrade*, par l'abbé Laugier, t. II, p. 294-327. Voir aussi Koch-Schœll, t. XIV, p. 382 et suiv.; Herrmann, t. IV, p. 593, et Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reiches*, t. V, p. 799 et suiv.

Schœll, furent beaucoup étendues vers la Crimée, et les Kosaks zaporoghes restèrent sous la domination de la Russie. A l'est du Dniépr, entre ce fleuve et le Boug, les limites n'ayant été réglées que très-imparfaitement, la Russie s'en prévalut pour introduire, depuis 1754, de nouvelles colonies dans cette région et pour y former des établissements connus d'abord sous le nom de *Nouvelle-Servie*, et ensuite sous celui de *Nouvelle-Russie*. Des lignes furent construites, en 1770, afin de garantir ces colonies contre l'invasion des Tatars. En résumé, et pour en revenir au règne d'Anne Ioannovna, les steppes jusqu'alors tatares du gouvernement d'Iékatérinoslaf et une partie de celles du gouvernement de Kherson (jusqu'au territoire d'Olviopol sur le Boug), furent dès lors réunies à l'empire.[1]

L'agrandissement que celui-ci reçut sous le règne de l'impératrice Élisabeth Pétrovna (1741-1762) se borna à 42 milles carrés; il étendit la Finlande russe (Karélie) jusqu'au fleuve Kymen, y ajouta Frederiksham, Wilmanstrand, Nyslot ou Nyschlott, etc., et recula la frontière suédoise jusqu'à une plus grande distance de Saint-Pétersbourg. Cela eut lieu en vertu du traité d'*Abo* de 1743.[2]

Des acquisitions bien autrement vastes devaient être faites pendant le long règne de la quatrième des impératrices qui tinrent le sceptre au XVIIIe siècle. Mais avant de nous en occuper, il sera bon de venir en aide à la mémoire de nos lecteurs par une petite récapitulation. Voici, en kilomètres carrés, comment se modifia, de 1689 à 1762, la superficie de l'empire moscovite :

1. Le lecteur peut voir la frontière russe, telle qu'elle était alors du côté de la Petite-Tatarie ou du khanat de Crimée, au n° 7 de l'*Atlas Russien*, publié en 1758 par l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

2. Voir Koch-Schœll, t. XIII, p. 346.

	En Europe.	En Asie.	Au total.
Étendue en 1689.	4,225,000	10,645,000	14,870,000
Acquisitions sous Pierre le Grand.	231,880	228,800	460,680
Id. de 1725 à 1762. . . .	5,995	2,453,000	2,458,995
Totaux	4,462,875	13,326,800	17,789,675

En milles carrés, cela fait pour la Russie d'Europe 83,120, d'Asie 242,900, et au total 326,020.[1]

On voit sur quels chiffres énormes il faut opérer dès cette époque-là. A l'avénement de Pierre le Grand, la domination russe s'étendait déjà sur près de 15 millions de kilom. carrés, ce qui est la grandeur de l'Europe avec un tiers en sus. Le conquérant n'y ajouta en Europe qu'environ 230,000 kilom. carrés, c'est-à-dire un espace grand comme la moitié de l'Espagne, et autant en Asie. C'était peu relativement, eu égard à l'agrandissement matériel, mais c'était beaucoup par rapport à la qualité, car les provinces conquises valaient mieux que la plupart de celles qui composaient la vieille Russie. Les successeurs du grand homme, jusqu'en 1762, agrandirent la Russie d'Europe seulement d'environ 6,000 kilom. carrés (du côté de la Suède et du côté de la Turquie); c'est aux *possessions*, à la Russie d'Asie, que se rapportaient surtout leurs acquisitions, lesquelles donnent le chiffre énorme de plus de 2,450,000 kilom. carrés, qui représente près du quart de la superficie totale de l'Europe. C'est une énorme queue qui s'ajoute à la Russie, ce n'est pas une force nouvelle mise à la disposition des tsars. On

1. D'après M. Schubert, t. Ier, p. 127, qui, à peu de chose près, adopte les chiffres de Hassel, l'état territorial aurait été, en 1740, à la mort de l'impératrice Anne, de 319,350 milles carrés, et en 1796, à la mort de Catherine II, de 331,800. Différence, 12,450 milles carrés, dans laquelle la Russie d'Amérique n'est évidemment pas comptée. Les résultats de nos propres calculs, dans ce qui va suivre, diffèrent quelque peu de ceux-ci, comme aussi des chiffres de Weydemeyer, mais ils reposent sur une nouvelle vérification.

voit encore ici combien il est nécessaire de distinguer : mêler les chiffres des simples possessions au chiffre relatif au territoire proprement dit, c'est produire inévitablement la confusion.

Retenons bien ceux-ci : en 1762, la Russie d'Europe avait une étendue de plus de 4 ½ millions de kilom. carrés ou de 83,000 milles carrés ; les possessions d'Asie (il n'est pas encore temps de parler de celles d'Amérique) présentaient un ensemble de 13,300,000 kilom. carrés ou de près de 243,000 milles carrés. Total, 18 millions de kilom. carrés ou près de 325,000 milles carrés.[1]

Maintenant nous arrivons au règne de Catherine II (1762-1796), qui ne procura aucun agrandissement en Asie, mais en Europe un accroissement des plus notables, aux dépens des Polonais principalement, puis aussi des Turcs et des Persans. Cet accroissement, en Europe seulement, est représenté par le chiffre approximatif de 600,000 kilom. carrés ou 10,700 milles carrés, par un chiffre plus fort par conséquent que celui relatif à la France entière. Aux *possessions* s'ajouta en même temps la Russie d'Amérique : c'était 1 ½ million de kilom. carrés, mais dont il ne vaut guère la peine de tenir compte, car il ne s'agit là que de déserts glacés, presque sans population. En tout, néanmoins, la Russie s'accrut sous ce règne de plus de 2 millions de kilom. carrés ou d'environ 36,400 milles carrés. Les détails où nous

1. Voltaire qui, dans son *Histoire de Pierre le Grand*, fait le calcul en lieues de France, trouve « plus de 1,100,000 de nos lieues carrées. » Puis il ajoute : « L'empire Romain et celui d'Alexandre n'en contenaient chacun qu'environ 550,000, et il n'y a pas un royaume en Europe qui soit la douzième partie de l'empire Romain » (*Histoire de Pierre le Grand*, t. II, p. 3). D'après le calcul de Le Clerc (1783), le chiffre aurait été de 949,375 lieues carrées de France (*Histoire de la Russie moderne*, t. Ier, p. 11). Si les lieues dont il s'agit sont celles de 25 au degré, il faut, pour opérer la réduction, diviser nos 18 millions de kilomètres par 19.75, ce qui donne 910,860 lieues carrées.

allons entrer feront connaître la nature et la provenance des 600,000 kilom. carrés se rapportant à la Russie d'Europe.

C'est la Pologne, avons-nous dit, qui y figure pour la plus large part : sa disparition de la carte de l'Europe, après trois partages consécutifs concertés entre les trois puissances limitrophes, permit à la Russie de s'avancer jusque dans la partie centrale de notre continent, tandis que jusqu'alors, sauf les acquisitions dues au traité de Nystad, elle y était reléguée dans la partie orientale, de manière à ne pouvoir entretenir avec l'Occident que de rares et insignifiantes relations. De fait, toutefois, la Russie, mêlée aux affaires de la Pologne depuis ses guerres avec Auguste II (1697-1733), et pour laquelle la fatale intolérance de la république à l'égard des dissidents était une cause incessante d'intervention, la Russie, disons-nous, exerçait dans ce pays une influence décisive longtemps avant les partages. C'est presque contre elle, on peut le dire, que ceux-ci s'accomplirent, à cause de la convoitise de la Prusse et de la jalousie mutuelle des trois puissances, jalousie qui ne permettait à aucune d'elles d'obtenir un avantage sur la république dévorée par l'anarchie, sans que les deux autres réclamassent un équivalent pour elles-mêmes. On connaît ce mot de Catherine II prononcé lors de l'occupation du comté de Scepus (Zips) par les Autrichiens, en 1771 : « Il paraît qu'en Pologne il suffit de se baisser pour prendre à volonté ce qui est à la convenance de chacun; » ce mot ne fit d'ailleurs que confirmer une autre parole royale plus ancienne. Ce fut le dernier des Wasa, le roi Jean-Casimir, qui prononça celle-ci. En 1661, dans un discours qu'il adressa à la diète assemblée, il dit : « Avec nos divisions intestines, nous avons à craindre l'invasion et le démembrement de la république. Le Moscovite, Dieu veuille que je sois un faux

prophète, envahira les peuples qui parlent sa langue[1] et la grande-principauté de Lithuanie; la Grande-Pologne (Poznanie) et la Prusse deviendront le partage de la maison de Brandebourg, et l'Autriche ne s'oubliera pas dans ce déchirement général : son lot sera Krakovie avec les pays qui en dépendent[2]. » Cette prédiction se réalisa en 1772, sur la plus vaste échelle, par une série d'actes que la politique égoïste et arrogante des siècles antérieurs au nôtre explique, sans les justifier, et dont, dans tous les cas, il est impossible de faire peser la responsabilité sur les princes héritiers lointains des souverains copartageants. Ces actes, les maîtres du droit public les ont qualifiés d'attentat. « L'opinion publique de tous les peuples de l'Europe, dit Schœll[3], se souleva contre cet acte arbitraire; mais les cabinets se turent ou se bornèrent à de faibles représentations, et la génération d'alors était préparée, et pour ainsi dire initiée, aux excès dont elle devait se rendre coupable. » Nous n'avons pas à rappeler ici la succession des faits[4] : l'historien des *Traités de paix* les résume en ce peu de mots : « Trois puissances dont la jalousie et les dissentiments avaient plus d'une fois troublé, depuis trente ans, le repos de l'Europe, se concertent subitement pour dépouiller une quatrième, avec laquelle elles vivaient en paix, d'une partie de son territoire et pour la forcer à reconnaître la légitimité de cette spoliation. » Ainsi fut, en effet, amené le premier partage de la Pologne, annoncé au monde par les *déclarations* publiées

1. Que répondront ceux qui voudraient faire des Ruthéniens un peuple à part, le vrai peuple russe, à cette déclaration d'un roi de Pologne : « Les peuples qui parlent sa langue » ?

2. Lunigius, *Orationes procerum Europæ* (Lips, 1713), P. II, p. 243.

3. T. XIV, p. 6.

4. Sur la question de savoir laquelle des trois puissances eut la première pensée du partage de la Pologne, il faut consulter une note dans l'ouvrage de Koch-Schœll, *ib.*, p. 24, et l'histoire de la vie du prince Henri de Prusse.

par les trois puissances, en septembre 1772, au sujet de la convention signée à *Saint-Pétersbourg* le 5 août précédent[1] et réalisé moyennant plusieurs actes séparés conclus par l'un des cabinets avec chacun des deux autres. Le principal des actes qui regardent spécialement la Russie est le traité de *Varsovie* du 18 septembre 1773. La part qui échut à la puissance qui nous occupe était d'une contenance d'environ 2,000 milles carrés ou de plus de 100,000 kilom. carrés, avec une population d'environ 1 ½ million d'âmes[2]. C'était la Russie Blanche (palatinats de Mcislavl et de Vitepsk, avec une partie de ceux de Polotsk et de Minsk), ancienne possession russe, ainsi que la Livonie polonaise. La république ratifia ces douloureux démembrements; mais elle sentit alors vivement le besoin d'une réorganisation. Malheureusement la constitution du 3 mai 1791, qui mit fin au *liberum veto*, absolu et individuel, ainsi qu'à la royauté élective, devint l'occasion de nouveaux troubles intérieurs, et la Russie se rangea du côté des opposants, ligués dans la confédération de Targovitza. Comme la Prusse intervint de son côté, ces deux puissances s'entendirent pour procéder à un second partage, auquel cette fois l'Autriche, qui, engagée dans une guerre contre la république française, ne voulait pourtant pas se brouiller avec elles, resta étrangère. Il se consomma en effet, en vertu des traités de *Grodno* de 1793[3]. Cette fois-ci une part beaucoup plus grande, et bien plus grande aussi que la part de la Prusse, fut adjugée à Catherine II; elle agrandit son empire de 4,157 milles carrés ou de plus de 228,000 kilom. carrés,

1. Voir cette convention et la plupart des autres pièces officielles dans l'*Histoire des traités de paix*, t. XIV, p. 42 et suiv., et dans le *Manuel* de Ghillany, édit. française, t. Ier, p. 159 et suiv. Cf. Hagemeister, *Russlands Territorialvergrösserung*, p. 25 et suiv.

2. Les chiffres que nous avons donnés, t. II, p. 68, note 2, d'après le général Oppermann, paraissent, après nouvel examen, être trop faibles.

3. Voir Koch-Schœll, t. XIV, p. 137 et suiv.; Ghillany, t. Ier, p. 190 et suiv.

qui, à l'exception de la Lithuanie orientale, se rapportaient également à d'anciens territoires russes, à la Russie-Noire, à la partie de l'Oukraine située sur la rive droite du Dnièpr, à des portions de la Volynie et de la Podolie, avec 410 villes, 10,081 villages et plus de 3 millions d'habitants. On tira depuis Drouïa, sur la rive gauche de la Duna, un peu au-dessus de Dunabourg, une ligne qui, passant par Stolpcé, Nesvige et Pinsk, et coupant la Volynie, atteignait la frontière de la Galicie et la suivait jusqu'au Dnièstr ; tout ce qui se trouvait à l'est de cette ligne, savoir une portion du palatinat de Vilna, le restant de ceux de Polotsk et de Minsk, la moitié de ceux de Novogrodek et de Brzesc (Brest), plus les portions mentionnées de l'Oukraine, de la Volynie et de la Podolie, fut livré à la Russie[1]. La noblesse polonaise, — c'est elle, et elle seule, qu'on désignait en parlant de la nation, — la noblesse polonaise, ainsi traitée, ne consentit pas à se soumettre : elle courut aux armes à la première occasion, et mit à sa tête le brave et patriotique Kosciuszko. Mais la fortune trahit leur courage : ils succombèrent dans une bataille rangée, et Varsovie fut réduite à se rendre aux Russes. Alors les trois puissances copartageantes se remirent à l'œuvre, après avoir déclaré « qu'il était de nécessité indispensable de procéder à un partage total de la république, entre les trois États voisins. » La Prusse et l'Autriche eurent beaucoup de peine à s'entendre sur la possession de Krakovie : aussi les négociations durèrent-elles depuis les premiers jours de janvier 1795 jusque vers la fin de 1796; mais en ce qui concerne la Russie, il y eut moins de difficultés. La convention de *Saint-Pétersbourg*, arrêtée déjà en janvier 1795, et confirmée par la convention du 24 octobre de la même année, lui adjugea son lot, qui, encore cette fois,

1. On peut voir à ce sujet la carte des *États de l'ancienne Pologne* de M. Léonard Chodzko, 1831.

était le plus considérable quant à l'étendue, car il embrassait environ 2,030 milles carrés ou près de 110,000 kilom. carrés, avec 1,200,000 habitants. Il se composait de la Samogitie, d'une partie du palatinat de Troki, des restes de ceux de Vilna, Novogrodek, Brzesc, d'un fragment de celui de Chelm et de tout ce que la Pologne avait conservé de la Volynie[1]. A tout cela l'acte de soumission que la noblesse des duchés de Kourlande et de Sèmegalle (avec Pilten) présenta à Catherine II, le 18 mars 1795, ajouta encore près de 500 milles carrés, plus de 27,000 kilom. carrés[2]. La Pologne fut rayée de la carte de l'Europe; Varsovie, sa capitale, dépendait maintenant de la monarchie prussienne; Krakovie, l'ancienne résidence des Piasts, était devenue une ville de l'empire d'Autriche. Près d'Ostrow, sur le Boug occidental, au-dessus de son confluent avec la Vistule, les frontières des trois puissances copartageantes se touchèrent immédiatement et sans intermédiaire. «La république polonaise, a dit un publiciste ingénieux, disparut du système européen; mais sur les tertres des morts allait le souffle de l'histoire du passé, et le fil des traditions se filait dans les esprits par l'enseignement des chants du berceau.»

En additionnant ensemble les chiffres qui représentent les acquisitions successivement faites par la Russie aux dépens de la Pologne sous le règne de Catherine II, on trouve un total de plus de 8,000 milles carrés, environ 450,000 kilom. carrés (étendue presque égale à celle de toute la Suède), avec plus de 6 millions d'habitants. Ce fut là certes un accroissement considérable, mais plein de périls, hélas! pour l'avenir.

Après la Pologne, ce fut l'empire Ottoman, qui, tou-

1. Voir Koch-Schœll, t. XIV, p. 160 et suiv., et Ghillany, édit. française, t Ier, p. 206-212.

2. Voir Koch-Schœll, t. XIV, p. 162 et suiv.

jours sous le règne de Catherine II, dut le plus contribuer à l'agrandissement de la Russie. On estime à 2,935 milles carrés ou 165,000 kilom. carrés le contingent qu'il lui fournit par suite de ses revers prolongés.

Il a été question plus haut de la malheureuse campagne du Prouth (1711) et du peu de fruit que l'empire Russe, malgré les victoires de Munnich, recueillit du traité de Belgrade (1739) : à ces époques-là, la Porte occupait encore un rang considérable parmi les puissances. Mais pendant la longue période de paix que forma ensuite pour la Turquie le règne, en somme honorable et glorieux, de Mahmoud Ier (1730-1754), joint à ceux de ses successeurs immédiats, elle s'énerva, en même temps qu'elle s'affaiblit par sa résistance au besoin de réformes. Aussi Moustapha III, que la grandeur croissante de Catherine II alarmait et qui résolut d'arrêter ses progrès, n'eut-il pas les moyens d'accomplir cette tâche. C'est à propos de l'occupation de la Pologne par les Russes que la guerre éclata en 1768, et l'on sait avec quelle énergie la Sémiramis du Nord, avec l'aide des comtes Roumantsof et Alexis Orlof, la poussa, par mer comme sur terre, même lorsque le fléau de la peste et la terrible révolte de Pougatchef vinrent y faire une fatale diversion. La paix de *Koutchouk-Kaïnardji*, signée non loin de Choumla le 21 juillet 1774, jour anniversaire du traité du Prouth, couronna les efforts de l'autocratrice. Ce traité mémorable ajouta à son empire la steppe entre l'embouchure du Dnièpr et celle du Boug, qui séparait encore, sur ce point, l'empire de la côte maritime, puis la Grande et la Petite-Kabardah, ainsi que les forteresses de Kertch et Iéni-Kaleh, qui commandent l'entrée de la mer d'Asof, et celle de Kinbourn, qui défend le liman du Dnièpr; au total, environ 1,000 milles carrés ou près de 55,000 kilom. carrés. Il confirma d'ailleurs définitivement à la Russie la possession d'Asof. De

plus, et c'est là le point le plus important, il reconnut au pavillon russe le droit de libre navigation sur la mer Noire et, en ce qui concerne les navires marchands, celui de libre passage de cette mer dans l'Archipel, par le Bosphore et les Dardanelles. Enfin il proclama l'indépendance de la Petite-Tatarie ou des «hordes» des Tatars de Crimée, de Boudjak et du Kouban; stipula le gouvernement sans entraves de la Moldavie et de la Valachie par leurs hospodars, imposa aux Turcs le paiement d'une indemnité de guerre, reconnut au tsar le titre de *padischah*, toujours contesté jusqu'alors, et admit à Constantinople une légation russe fixe et permanente, ayant à sa tête un ministre de second ordre[1]. De la Pologne, il ne fut même pas fait mention dans ce traité, singulièrement menaçant pour la sécurité future et même pour l'existence de l'empire du Croissant. Ce danger, le divan le comprit tout aussitôt et chercha non-seulement à rouvrir les négociations, mais aussi à s'assurer une influence prépondérante dans la Crimée, qu'il lui répugnait d'affranchir de sa suzeraineté. La convention d'Aïnali-Kavak, campagne aux environs de Constantinople (1779)[2], apaisa bien pour un moment l'irritation de la Porte; mais il n'en résulta qu'un ajournement de la rupture. Celle-ci était d'autant plus immanquable que le gouvernement d'Abdul-Hamid, agité en sens divers par cette question de Crimée, l'était plus fortement encore par la connaissance qu'il avait des projets de Catherine II et du prince Potemkine au sujet du rétablissement de l'empire de Byzance en faveur d'un grand-duc de Russie, rétablissement dont le préliminaire indispensable était l'expulsion des Turcs d'Europe[3]. Ces projets

1. Voir le texte dans Ghillany, édit. française, t. II, p. 119, et Koch-Schœll, t. XIV, p. 426 et suiv. Cf. Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reiches*, t. V, p. 958 et suiv.; t. VI, p. 74.

2. Zinkeisen, t. VI, p. 221.

3. Oustrialof, t. II, p. 225-229.

étaient favorisés par les illusions auxquelles s'abandonnaient l'empereur Joseph II et son ministre le comte de Kaunitz. En attendant leur réalisation, Catherine II, dans son impatience, déclara, en 1783, la Crimée, ainsi que toute la Petite-Tatarie, avec le Kouban, réunie à ses États; et chose étrange, le sultan, après de longues délibérations avec son divan, finit par se résigner à ces pertes. Il les ratifia par une seconde convention d'*Aïnali-Kavak*, du 8 janvier 1784, en vertu de laquelle la Russie s'agrandit de tout le pays situé entre le Dnièpr, la rivière Konskié Vody, le Kouban et la mer Noire. Le Kouban marqua depuis sa frontière du côté du Caucase occidental. C'était une acquisition d'environ 1,570 milles carrés ou de près de 90,000 kilom. carrés[1]. L'empire Ottoman perdait son boulevard de ce côté-là : la forteresse d'Otchakof, qu'elle conservait encore, ne put seule lui en tenir lieu. Et malgré cette condescendance, qu'on ne s'explique de la part de la Porte que par le sentiment profond qu'elle avait déjà de son infériorité, elle finit pourtant par recourir à la guerre, qui fut déclarée par elle en août 1787. Outre l'acceptation par la Russie de l'acte par lequel Héraclius II, tsar de Géorgie, se déclarait son vassal (convention de *Ghéorghiefsk*, 24 juillet 1783), le voyage triomphal que Potemkine avait fait faire, dans cette même année, à sa souveraine jusqu'à Kherson, ville sur une porte de laquelle il avait fait placer cette inscription : *Route de Constantinople*, puis de là dans la presqu'île nouvellement acquise, avait imposé silence à toutes les suggestions de la crainte et produit enfin, au sein du gouvernement turc, de mâles résolutions. Il s'ensuivit une guerre de quatre ans, d'abord favorable aux Turcs, quoiqu'ils eussent à combattre à la fois les armées de Catherine et celles de Joseph II, mais pendant laquelle Otchakof fut pris d'assaut par Potemkine,

1. Koch-Schœll, t. XIV, p. 456; Zinkeisen, t. VI, p. 454.

et que Souvorof, avec le concours du prince Repnine, sut mener à fin sans désavantage. De longues et laborieuses conférences préparèrent le traité de *Iassy*, qui, signé le 9 janvier 1792[1], livra aux Russes, avec Otchakof, le pays situé entre le Boug et le Dnièstr qu'on a depuis appelé la Nouvelle-Russie et où devait bientôt être fondé le port commerçant d'Odessa. De plus, par ce traité, qui donna à l'empire des Tsars le Dnièstr pour limite du côté de l'empire Ottoman, tombé dans un abaissement manifeste, les Turcs se résignèrent à reconnaître la souveraineté des Russes sur la Petite-Tatarie, déjà appelée la Tauride. L'accroissement qu'il donna au territoire moscovite, peut être évalué à 365 milles carrés ou environ 20,000 kilom. carrés.

Réunis en un seul total, le chiffre relatif à la Pologne et celui relatif à la Turquie donnent, comme nous l'avons dit, environ 11,000 milles carrés, c'est-à-dire 600,000 kilom. carrés. Mais nous avons eu soin d'ajouter que c'était là seulement l'accroissement de la Russie dans son territoire européen. La prise de possession de la Russie d'Amérique y ajouta de plus 1,333,000 kilom. carrés ou 24,300 milles carrés[2], sans parler des îles de la Sibérie, dans la mer Glaciale arctique, que nous avons déjà comprises dans les évaluations précédentes, mais dont, à vrai dire, on ne prit possession que sous ce règne. Ainsi, on mit le pied au moins sur l'une des îles qui forment le groupe de la Nouvelle-Sibérie[3], à quelque distance de l'embouchure de la Iana, et, plus loin sur les îles Medvejskii ou des Ours, à l'embou-

1. Voir le texte dans Ghillany, édit. française, t. II, p. 49 et suiv.; Koch-Schœll, t. XIV, p. 502. Cf. Zinkeisen, t. VI, p. 840 et suiv.

2. Venturini, année 1821, p. 736; *Gemälde von St.-Petersburg* (1822), p. 179.

3. Voir t. Ier, p. 24. Cf. Wrangel, *Reise längs der Nordküste von Sibirien*, t. Ier, p. 98. Sur les découvertes antérieures, voir Müller, *Sammlung*, t. III, p. 68 et p. 112 et suiv.; Malte-Brun, *Précis* (1812), t. Ier, p. 519.

chure de la Kolyma[1]. Le capitaine Bering (mort en 1741) et Tchirikof, son adjoint, avaient déjà découvert quelques points de l'Amérique russe (en 1730 et 1741); mais ce fut surtout en 1788 et 1789, à la suite des voyages entrepris par les marchands Chélikhof et Golikof, qu'on y forma des établissements sérieux, dont quelques-uns, ceux de Nootka-Sund, durent à la vérité être ensuite abandonnés. De plus, dans la mer des Castors, au sud du détroit de Bering, on occupa à l'est du pays des Tchouktchis les îles de Saint-Laurent, Saint-Matthieu et Pribylof.[2]

Le court règne de Paul Ier (1796-1801) ne laissa pas d'ajouter encore à ces agrandissements incessants. Nous ne parlerons pas de la république des Sept-Iles, qui, déclarée indépendante par ce monarque en vertu du traité du 21 mars 1800[3], fut seulement placée transitoirement sous la protection de l'empire des Tsars et n'y resta que jusqu'en 1807; mais la Géorgie tout entière, d'après le vœu de George XIII, fils d'Héraclius II, exprimé sur son lit de mort, y fut réunie en vertu d'un manifeste impérial du 30 janvier 1801. La Perse qui, à la suite des victoires de Valérien Zoubof, avait signé la paix avec le tsar[4], ne se crut pas en mesure d'y mettre obstacle, et depuis ce moment le fleuve Kour forma la frontière entre ces deux puissances. Ce fut pour celle du Nord un agrandissement d'environ 970 milles carrés ou de 53,000 kilom. carrés[5], avec environ 220,000 habitants.

1. Baron de Wrangel, *ibid.*, p. 84.

2. Voir t. Ier, p. 23.

3. Koch-Schœll, t. V, p. 317.

4. Malcolm, *Histoire de la Perse*, t. III, p. 402-453. Personne, ni Malcolm, ni Wichmann, ni Levesque, etc., ne donne un nom à ce traité de 1797, que nous n'avons pu trouver nulle part.

5. Notre calcul de l'étendue de la Géorgie, comme celui de l'étendue de l'Iméreth, de la Mingrélie, etc., qui viendra plus loin, repose sur un travail de M. de Kœppen inséré dans les *Mittheilungen* de Petermann, 1860, p. 9. Cf. Kœppen, *Russlands Gesammtbevölkerung im Jahr 1838*, p. 141.

En conséquence, la superficie de la Russie se trouva être, au commencement du XIXe siècle, d'environ 360,000 milles carrés d'Allemagne ou de plus de 19 ½ millions de kilom. carrés, divisés de la manière suivante :

	Milles carrés.	Kilom. carrés.
En Europe	93,000	5,100,000
En Asie	243,000	13,353,000
En Amérique.	24,300	1,333,000
Totaux	360,300	19,786,000

Pour éviter toute exagération et aussi pour faire la part des erreurs dans nos calculs, où les rétrocessions suivies de réoccupations ont pu donner lieu à des doubles emplois, calculs qui d'ailleurs ne sauraient être qu'approximatifs, nous supposerons, pour le commencement de ce siècle, une superficie totale d'environ 351,000 milles carrés[1] ou de 19,250,000 kilom. carrés.

La population était d'environ 36 millions[2] sur cet immense territoire, dans lequel, au reste, les simples possessions sont comprises; territoire où maintenant tous les grands fleuves, la Dvina, la Néva, la Duna, le Dnièpr, le Dnièstr, le Don, le Volga, l'Oural, etc., avaient leur embouchure aussi bien que leur source (le Kour seul faisait exception), et qui touchait, sans obstacle, à la mer Glaciale, à la mer Blanche, à la Baltique, au Pont-Euxin, à la mer d'Asof et à la Caspienne. Seulement, comme cette dernière, la mer Noire était encore jusqu'à un certain point une mer fermée : aussi le successeur de Paul Ier ne tarda-t-il pas à faire cette

1. D'après les calculs de M. Schubert, la superficie à la mort de Catherine II était de 331,800 milles carrés; en en ajoutant 970 pour le règne de Paul, cela ne fait encore que 332,770 milles carrés. La différence est de plus de 18,000 en moins. Ailleurs nous trouvons 352,472 milles carrés pour le commencement du règne d'Alexandre, et 366,581 pour sa fin, mais il y a une erreur quelconque dans ce calcul. Voir plus haut, p. 61, la note.

2. Voir t. II, p. 107.

observation, qu'il lui manquait la clef de sa maison. Mais la même réclamation, si elle avait été fondée, eût été applicable au Sund.

Incontestablement en possession de ses limites naturelles, et au delà, la Russie n'était pourtant pas encore à son apogée. Le règne d'Alexandre Ier (1801-1825) devait, non pas l'y élever, mais l'en approcher notablement. Durant cette période, plus véritablement glorieuse que le règne de Catherine II, l'empire fut agrandi de quatre côtés différents, de celui de la Caucasie et de la Perse, de celui de la Suède, de celui de la Turquie et de celui de la Pologne. Envisageons successivement chacun de ces côtés.

Du côté de la Caucasie et de la Perse se passèrent, au commencement de notre siècle, des événements d'une haute importance pour la Russie et qui n'en avaient pas moins pour l'Europe entière, en particulier pour celles de ses nations qui ont rêvé et rêvent encore la domination de l'Asie. Nous avons déjà parlé de la réunion de la Géorgie (en russe Grousie) avec l'empire, opérée sous Paul Ier, et à la suite de laquelle Alexandre, par oukase du 24 septembre 1801, érigea une nouvelle province, dont le Karthli, le Kakheth et le Somkheth composaient l'ensemble. Cette réunion ne resta pas sans avoir les plus graves conséquences : elle rendit nécessaire l'assujettissement, alors commencé seulement, de toute cette magnifique région du Caucase, qui, en deçà et au delà des monts[1], forme aujourd'hui une lieutenance (espèce de vice-royauté) n'ayant pas moins de 8,000 milles carrés ou d'environ 440,000 kilom. carrés[2]

1. La seule Transcaucasie est d'environ 3,600 milles carrés ou de près de 200,000 kilom. carrés (voir t. II, p. 45), avec 3,600,000 habitants (*ibid.*, p. 128).

2. Cf. t. II, p. 45. Variante, 396,500 kilom. carrés, t. Ier, p. 209. Mais notre chiffre ci-dessus est calculé d'après les évaluations rectifiées de M. Schweitzer. Voir t. II, p. 21.

(389,101 verstes carrées), avec une population qui n'est pas beaucoup au-dessous de 4 millions[1]. Écoutons ce que disent à ce sujet les historiens russes. « Les rois d'Iméreth et les princes de Mingrélie, coreligionnaires des tsars, avaient déjà recherché la protection de notre cour sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch[2]; le chamkhal de Tarkou (dans le Daghestan septentrional), les khans de Derbent et de Bakou donnèrent des preuves de leur dévouement à la Russie dès les temps de Pierre le Grand[3], et les princes qui régnaient dans le Chirvan, le Chéki, le Gandja et le Karabagh, intimidés par les victoires du comte Zoubof, s'étaient déjà rangés sous la protection de Catherine II. Mais il fallut rendre leur soumission complète; il fallut abaisser beaucoup d'autres khans, beks, outzméïs et sultans ayant des possessions jusqu'alors indépendantes entre la chaîne du Caucase et le cours de l'Araxe, sous peine de renoncer à toute espérance de posséder jamais la Grousie d'une manière sûre et profitable. Cette mission difficile, Alexandre Ier la confia au général prince Tsitsianof[4], lui-même Grousien de naissance, quoique partisan dévoué de la Russie, à la fois brave capitaine et habile administrateur, et qui avait une connaissance parfaite de la Transcaucasie, où sa famille était une des plus considérables, unie par des liens de parenté avec le dernier roi de Grousie George XIII, qui avait épousé une princesse

1. Voir t. II, p. 93, la note.

2. C'était en 1674. Cependant Alexandre III, roi de Kakheth, l'avait déjà fait, en 1586, sous le règne de Fœdor Ioannovitch (Karamzine, t. IX, chap. III). A cette époque-là, le point de la Russie le plus rapproché de la Transcaucasie était Astrakhan. Les Turcs étaient maîtres du Daghestan.

3. Cependant c'est en 1784 seulement (24 février) que le chamkhal de Tarki ou Tarkou reconnut formellement la souveraineté russe. Les khans de Bakou et de Derbent suivirent son exemple le 17 avril 1793; le khan d'Avarie (Avar-khan), le 3 octobre 1802. Il sera parlé d'eux vers la fin de ce chapitre.

4. Le prince Tsitsianof était le successeur du général Knorring, premier gouverneur général de la Grousie.

Tsitsianof[1]. » Aussitôt commença la guerre, d'une part avec les Lesghiens[2], d'autre part avec le khan de Gandja, prince tributaire de la Perse, dont la capitale fut alors prise et le pays incorporé; le nom de Gandja fut changé en Iélisavethpol. « Les Lesghiens, est-il dit ensuite dans le même récit russe, demandèrent merci; leur exemple fut suivi par le khan d'Avarie et le sultan d'Elissoui, et bientôt après les princes de Mingrélie et d'Avkhasie[3] se soumirent également à l'empereur de Russie; le roi Salomon d'Iméreth (jusqu'alors suzerain de la Mingrélie) prit à son tour le parti de reconnaître sa souveraineté. » Ce fut dans l'année 1803 que le dadian George de Mingrélie fit sa soumission, mais les honneurs de la royauté lui furent maintenus; Salomon II, roi d'Iméreth, la fit en 1804, mais prit part ensuite, en 1806, au soulèvement général et se vit forcé de renoncer au trône définitivement. Le Gouria fut occupé par les Russes dès 1801; cependant aucun traité ne fut conclu avant 1809 (8 avril), et même alors le fils de Mani, devenu vassal, conserva la régence du pays, qui ne fut définitivement incorporé qu'en 1838. Voici l'étendue de ces territoires d'après un calcul fait sur la base des meilleurs matériaux; nous y joignons la population telle que nous l'avons déjà donnée précédemment[4], d'après M. de Kœppen pour 1838.

	Étendue		Population.
	en milles carrés.	en kilom. carrés.	—
Iméreth	420	23,000	162,000
Mingrélie	110	6,064	122,000
Gouria	52	2,852	62,000
Avkhasie	103	5,700	90,000
	685	37,616	436,000

1. Oustrialof, traduction allemande, t. II, p. 363.

2. Voir t. II, p. 666-669.

3. Voir t. II, p. 663. — George Chervachidzé, prince d'Avkhasie, fit sa soumission le 17 février 1809; le khan de Kasi-Koumuk en 1820.

4. T. II, p. 671. Tous les titres ci-dessus seront expliqués plus loin.

Le chah de Perse, Feth-Ali, ne put voir sans envie le progrès de la puissance russe sur sa frontière : il la fit franchir à une armée. Celle-ci fut défaite à deux reprises ; mais à leur tour, les Russes échouèrent au siége d'Erivan, et, comme ils manquaient de vivres, comme de plus des maladies contagieuses faisaient d'affreux ravages dans leurs rangs, ils se virent obligés de rétrograder. Alors eut lieu, dans le Caucase, un soulèvement général et la route militaire du Dariel[1] fut interceptée par les montagnards (1805). Déployant une rare énergie, le prince Tsitsianof avait dompté cette révolte sur la plupart des points, lorsqu'un piége que lui tendit le khan de Bakou lui coûta la vie (février 1806). Ce fut le signal d'une nouvelle levée de boucliers, à laquelle, seul de tous, le chamkhal de Tarki (ou Tarkou) s'abstint de prendre part. Cependant le comte Goudovitch, successeur de Tsitsianof, parvint également à s'en rendre maître et à repousser les Persans au delà de l'Araxe. Les Turcs ayant fait cause commune avec ces derniers, le général russe les battit, en 1807, sur l'Arpatchaï. Néanmoins la guerre se prolongea jusqu'en 1813. Voulant empêcher les Turcs de donner directement la main aux montagnards, les Russes détruisirent deux fois le fort d'Anapa, sur la mer Noire ; le général Tormassof, successeur de Goudovitch, s'empara aussi de Poti, autre fort turc plus au sud. Après lui, de plus grands succès furent obtenus par le général Kotliarefski, qui, vers la fin de 1812, détruisit l'armée d'Abbas-Mirza au delà de l'Araxe, et prit d'assaut Lenkorân, dans le khanat de Talysch, sur la mer Caspienne. Comme il fit ensuite mine de prendre la route de Tabriz, le chah, effrayé, demanda la paix et la signa, malgré les dures conditions qui lui furent imposées. Ce fut à *Gülistan*, dans le Karabagh, qu'on en vint à bout, le

1. Voir t. Ier, p. 232.

12 octobre 1813 (le traité ne fut publié qu'en 1818)[1]. Il rendit à la Russie les conquêtes de Pierre le Grand, restituées à la Perse par le traité de Gandja. Dans l'art. 2, la nouvelle ligne de frontière qu'il établit, est minutieusement décrite; puis l'art. 3 porte qu'à l'avenir appartiendront en propre à l'empire de Russie « les khanats de Karabagh et de Gandja...., ainsi que les khanats de Chéki, de Chirvân, de Derbent, de Kouba, de Bakou et de Talysch....; en outre tout le Daghestan, la Géorgie avec les provinces de Chouraghel[2], d'Iméreth, de Gouriéli, Mingrélie et Avkhasie.... » Ainsi, reconnaissance de l'état de possession antérieur et abandon des provinces situées depuis Derbent jusqu'à Lenkorân, tel est le résultat du traité de Gulistan. Depuis 1806, les Russes tenaient garnison dans la première de ces deux places. L'étendue du territoire cédé peut s'évaluer ainsi[3] : Karabagh, 15,925 verstes carrées, Chéki 9,000, Chirvan avec Gandja 14,500, Derbent 680, Kouba 10,500, Bakou 3,500, Talysch 5,000, en tout près de 60,000 verstes carrées, ce qui fait 68,400 kilom. carrés ou 1,245 milles carrés, avec 560,000 habitants. C'est seulement la Russie d'Asie que cet agrandissement concerne.

Dans la Russie d'Europe, nous parlerons d'abord de celui du côté de la Suède. Comme, après la conclusion du traité de Tilsit, le roi Gustave IV resta fidèle à l'alliance de l'Angleterre, puissance qu'il s'agissait alors d'exclure de tout le continent de l'Europe; comme à la sommation du cabinet de Saint-Pétersbourg d'assurer la fermeture de la Baltique, ce roi répondait par un refus[4], Alexandre Ier, en vertu de

1. *Journal politique* de septembre 1818. Voir Venturini, année 1818, p. 640. Le texte complet se trouve aussi dans l'*Histoire d'Alexandre Ier*, par A. Rabbe, t. II, p. 469-478.

2. Voir t. Ier, p. 256. Cf. Klaproth, *Tableau du Caucase*, p. 135.

3. Voir Kœppen, *Russland's Gesammtbevölkerung im Jahr 1838*, p. 142.

4. Koch-Schœll, t. XIV, p. 172.

son alliance avec Napoléon Ier, qui consentait à partager avec lui sa suprématie continentale, entra inopinément en guerre avec ce voisin et parent, et envahit la partie suédoise de la Finlande. C'est le 21 février 1808 que le général Buxhœwden franchit le Kymméné, qui formait alors la frontière[1]. La fortune sourit à ses efforts; mais la lutte, d'abord inégale du côté des Suédois et toute en faveur des Russes, devint ensuite plus opiniâtre et fit couler des flots de sang, surtout à la bataille d'Orivaïs (14 septembre), où le général russe Kamenski II défit complétement le généralissime suédois, feldmaréchal Klingspor, qui bientôt après fut rappelé. Une grande partie de la Finlande, y compris Svéaborg, le Gibraltar du Nord, était au pouvoir des Russes; le prince Bagrathion avait fait, sur la glace du golfe de Bothnie, sa fameuse marche pour surprendre les îles d'Aland; Barclay de Tolly avait de même menacé la Suède en traversant le golfe, de Wasa à Uméa, également sur la glace; le comte Chouvalof avait occupé Tornea[2], lorsque eut lieu, à Stockholm, le 13 mars 1809, la révolution qui précipita le roi Gustave IV du trône. Le nouveau gouvernement reconnut qu'il n'avait d'autre parti à prendre que d'abandonner la Finlande à l'ennemi; cependant comme il ne pouvait se résigner à céder aussi les îles d'Aland, qui sont comme une espèce de pont entre Abo et Stockholm, la guerre reprit et entama de plus en plus le royaume de Suède lui-même. Alors Charles XIII surmonta ses scrupules; la paix de *Frédériksham* fut signée le 17 septembre 1809[3], et achetée par

1. Schœll entre là-dessus dans des détails qui corrigent le récit des historiens russes. Ce n'est pas avant, selon lui, c'est après l'invasion de la Finlande, le 3 mars, qu'eut lieu, à Stockholm, par ordre de Gustave IV, l'arrestation du ministre russe Alopæus. Peu de jours avant l'invasion (le 8 février), un traité de subsides avait été conclu entre la Suède et l'Angleterre.

2. Lisez Torneo, comme on lit Obo, Umeo, Oland, etc.

3. On en trouvera le texte dans Ghillany, édition française, t. II, p. 421-427. Voir aussi Koch-Schœll, t. XIV, p. 207 et suiv.

lui au prix des plus durs sacrifices. Le roi de Suède, est-il dit dans l'art. 4, renonce à perpétuité aux gouvernements de Kymménégard, de Nyland et Tavastehus, d'Abo et Biœrneborg avec les îles d'Aland, de Savolax et Karélie, de Wasa, d'Uléaborg et de la partie de la Westrobothnie jusqu'à la rivière de Tornea. Celle-ci devait former la limite, d'ailleurs soigneusement décrite dans l'art. 5. Le territoire ainsi acquis, et qu'on appelait la *Nouvelle-Finlande*, avait une étendue de 5,472 milles carrés ou d'environ 300,000 kilom. carrés, avec près de 900,000 habitants. Un oukase du 23 décembre 1811 y réunit la Vieille-Finlande, pour former avec elle la grande-principauté séparée déjà proclamée à la diète de Borgo (28 mars 1809)[1]. On a déjà vu, et l'on verra de nouveau plus loin, que le tout forme aujourd'hui une étendue de 6,844 milles carrés ou 375,480 kilom. carrés, avec 1,724,000 habitants; c'est un vaste boulevard couvrant Saint-Pétersbourg du côté de la Suède, et même, par la forteresse de Svéaborg qui y est comprise, du côté de toutes les puissances maritimes. — Entre la Russie et la Norvége, la démarcation des deux parties respectives de la Laponie (norvégienne et russe) a été fixée par la convention de *Saint-Pétersbourg* du 14 mai 1826.

L'agrandissement de la Russie du côté de la Turquie (toujours sous le règne d'Alexandre Ier) fut la conséquence de la guerre de 1806, qui, quelques suspensions non comptées, se prolongea jusqu'en 1812. C'est l'alliance de Sélim III avec Napoléon, dans l'année après la bataille d'Austerlitz, qui y donna lieu[2]. Après l'arrivée à Constan-

1. Voir les pièces officielles que nous avons données dans notre première *Statistique générale de la Russie*, p. 408 et suiv. Cf. Prince Emm. Galitsyne, *La Finlande*, t. II, p. 363.

2. Voir à ce sujet Koch-Schœll, t. XIV, p. 507 et suiv., et Schlosser, *Geschichte des XVIII. Jahrhunderts*, t. VII, p. 313 et suiv. Cf. Oustrialof, t. II, p. 356 et suiv.

tinople du général Sébastiani, la Porte ottomane ayant déposé les hospodars des principautés et fermé les Dardanelles aux vaisseaux russes, Alexandre ordonna au général Michelson de franchir la frontière du Prouth avec son armée et de s'avancer vers le Danube. Ce mouvement fut commencé le 22 novembre et immédiatement suivi, avant toute déclaration de guerre, de la prise de Khotine (Choczym), ainsi que de l'occupation d'Iassy et de Boukarest. Il n'intimida pas le gouvernement turc, quoique le cabinet britannique prît aussitôt fait et cause pour les Russes, à ce point que l'amiral Duckworth força les Dardanelles et alla menacer Constantinople d'un bombardement (20 février 1807). Les dispositions promptes et énergiques prises, pour la défense de cette capitale, par l'ambassadeur français, firent échouer la téméraire entreprise des Anglais. En attendant, les Russes, qui n'avançaient guère sur le Danube, battirent les Turcs, non loin de l'île de Lemnos, et remportèrent aussi une victoire en Asie, sur l'Arpatchaï, sous Goudovitch, au moment même où Alexandre avait une entrevue avec Napoléon sur le radeau du Niémen. Cette entrevue, comme on sait, conduisit à la paix de Tilsit, que nous mentionnons ici seulement parce qu'elle eut pour conséquence l'abandon de la cause ottomane par l'empereur des Français, qui d'allié se fit médiateur[1]. Aussi longtemps que la Porte ne connut pas le traité secret de Tilsit, précisé ensuite à Erfurt, elle se montra d'autant plus prête à accepter cette médiation que l'anarchie qui bientôt devait emporter Sélim III, régnait déjà à Constantinople, et alors un armistice permit la réunion du congrès de Slobosia (près de Giourgévo), août 1807. Pendant la durée de cet armis-

1. Voir Koch-Schœll, t. XIV, p. 525 et suiv.; Schlosser, t. VII, p. 323; Sugenheim, *Russland's Einfluss auf Deutschland*, t. II, p. 262 et suiv.; Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VII, p. 666-669.

tice s'accomplirent les événements qui firent perdre la vie à l'infortuné Sélim, déjà détrôné, et lui donnèrent coup sur coup pour successeurs Moustapha IV et Mahmoud II. Sous ce dernier, la guerre resta d'abord suspendue: la Russie était occupée en Finlande; l'empereur Napoléon hésitait à lui abandonner la Turquie; celle-ci n'était pas remise de ses déchirements intérieurs. Cependant, quand, grâce à l'entrevue d'Erfurt, Alexandre eut obtenu le consentement de son puissant allié à ce que les Russes se missent définitivement en possession de la Moldavie et de la Valachie, et quand ensuite, au congrès d'Iassy (février 1809), il eut fait insister ses plénipotentiaires sur la cession de ces principautés par les Turcs, les négociations furent rompues et les hostilités reprirent. Toutefois, pendant toute cette campagne de 1809, elles restèrent sans résultat avantageux pour les Russes. Ce fut seulement en 1810, quand Kamenski le jeune eut été mis à la tête de leur armée, que la victoire revint sous leurs drapeaux. Ce nouveau chef franchit le Danube, transporta le théâtre de la guerre dans la Bulgarie et atteignit le Balkan. Obligé de lever le siége de Choumla, il revint sur le fleuve, et là, à Batyne, non loin de Roustchouk, il remporta, le 19 septembre, une victoire éclatante, à la suite de laquelle Roustchouk même, Giourgévo et Nikopolis se rendirent, comme l'avait déjà fait Silistrie. Néanmoins, la guerre continua et, Kamenski étant mort subitement bientôt après, le général Koutousof prit sa place à la tête de l'armée russe[1]. Celui-ci, il est vrai, retourna d'abord sur la rive gauche du Danube, mais après la sanglante bataille de Roustchouk (14 octobre 1811), il repassa sur la rive droite, où le grand-visir, surpris, ne tarda pas à se rendre avec son armée, considérablement réduite par la faim et les maladies. Dès

1. Voir notre ouvrage *Rostoptchine et Koutousof ou la Russie en 1812*, p. 520 et suiv.

le mois de décembre 1811, les conférences de paix s'ouvrirent à *Boukarest;* les Russes, menacés d'une invasion française, étaient pressés de mettre fin à cette guerre, et néanmoins le traité ne fut conclu que le 28 mai 1812[1]. Vainqueur par les armes, le cabinet de Saint-Pétersbourg put se relâcher des prétentions qu'il avait d'abord mises en avant et faire son deuil de la Moldavie et de la Valachie, dont l'acquisition devait être le fruit des efforts extraordinaires qu'il avait faits; mais même la frontière du Prouth, continuée par la rive gauche du Danube et la bouche de Kilia, jusqu'à la mer Noire, n'était pas facile à obtenir de la résistance des Ottomans. Les bons offices de l'Angleterre et de la Suède, joints à l'habileté remarquable de Koutousof, assurèrent finalement ce résultat. Ainsi toute la Bessarabie, avec Izmaïl et Kilia, et la Moldavie supérieure (entre le Prouth et le Dnièstr, environ un tiers de toute la principauté), avec Khotine et Bender, d'une étendue de 890 milles carrés ou de 48,820 kilom. carrés, comprenant environ 700,000 habitants, furent incorporées à l'empire des Tsars. L'article 4 du traité décrit la frontière nouvelle, qui toutefois fut ensuite modifiée, dans un protocole signé à *Constantinople*, le 2 septembre 1817[2], de telle sorte que cette frontière fut avancée jusqu'à la rive droite de la bouche de Soulina.

En dernier lieu, nous avons parlé aussi d'un agrandissement du côté de la Pologne; mais au fait, on s'en souvient, la Pologne n'existait plus, même de nom, et si la Russie entra en possession de nouveaux débris de ce royaume, autrefois si bruyant et qui tenait une si grande place dans le

1. On en trouve le texte dans le *Manuel diplomatique* de Ghillany, édition française, t. II, p. 55, où nous en avons discuté les termes d'après différentes versions. Cf. Koch-Schœll, t. XIV, p. 538; Bignon, t. XI, p. 84; Thiers, t. XIV, p. 433.

2. Voir Venturini, année 1817, p. 834 et plus loin (p. 91), où nous parlerons du traité d'Akkermân.

monde, ce fut aux dépens de la Prusse, de l'Autriche et du duché de Varsovie, à son tour anéanti, comme était menacée de l'être même la Saxe, dont il avait eu le roi pour souverain. La Prusse dut, en vertu de l'article 9 du traité de *Tilsit*[1], céder à la Russie, de ses provinces autrefois polonaises, le district de Bialystok (en russe Bélostok), l'ancienne Podlaquie, dont on donne la démarcation dans ce même article. C'était un territoire d'environ 160 milles carrés[2] ou 8,780 kilom. carrés, avec 184,000 habitants. Quant à la cession, faite par l'Autriche, du district de Tarnopol, dans le royaume de Galicie (Russie Rouge), en vertu des traités de Schœnbrunn (1809)[3] et de Lemberg (1810), il n'est pas nécessaire de nous y arrêter ici, ce district ayant été restitué à l'Autriche par la convention de Schœnbrunn de 1814. Mais, à cette même époque, le congrès de *Vienne* sanctionna une conquête plus importante faite par la Russie, et qui paraissait alors digne d'envie, quoiqu'il fût aisé de prévoir de quels embarras inextricables elle deviendrait la source pour cette puissance, énergiquement combattue alors sur ce terrain par la diplomatie de l'Autriche et de l'Angleterre. Nous voulons parler de la transformation du duché de Varsovie, amoindri de deux côtés, en un royaume de Pologne dont l'empereur de Russie serait roi ou tsar[4]. Comme il devra être question, dans un paragraphe spécial, de cet accroissement considérable, procuré, non pas à l'empire proprement dit, mais à la domination russe en général, nous nous bornerons ici à constater qu'il était d'une étendue de 2,320 milles carrés ou de près de 128,000 kilom. carrés, avec une population qui, à cette époque-là, n'excédait pas 2,600,000 âmes.

1. Voir Ghillany, édition française, t. II, p. 468; Koch-Schœll, t. VIII, p. 437.
2. Dans Koch-Schœll, on dit de 206 milles carrés, ce qui est inexact.
3. Art. 4. Voir Ghillany, édition française, t. II, p. 479.
4. Koch-Schœll, t. XI, p. 74 et 75.

C'est aussi seulement en passant que nous noterons un léger sacrifice que le traité de Tilsit imposa à l'empereur Alexandre. En vertu de l'article 16 de cet acte international[1], ce monarque céda au roi de Hollande la seigneurie de Iever, contiguë à l'Ost-Frise, à l'embouchure de la Iahde. C'était un héritage de la maison d'Anhalt-Zerbst recueilli en 1793 par Catherine II, et par lequel, quoiqu'il eût à peine 6 milles carrés, cette princesse et ses successeurs sur le trône de Russie étaient devenus membres du Corps germanique. Au congrès de Vienne, la seigneurie de Iever fut ensuite réunie au duché d'Oldenbourg, naguère possession de la ligne russe de la maison de Holstein, qui l'avait acquise en échange du duché de Holstein, héritage de Pierre III, livré par celui-ci au roi de Danemark, mais que Catherine II, agissant au nom de son fils Paul, avait cédé à la branche cadette de la même ligne, par la convention de Copenhague conclue en 1773.

Au total, sous Alexandre Ier, la Russie reçut un accroissement de 10,780 milles carrés ou 591,600 kilom. carrés, avec environ 5,200,000 habitants. Sur ces chiffres, 8,850 milles carrés ou 485,600 kilom. carrés, avec 4,200,000 habitants, se rapportaient à l'Europe, et 1,930 milles carrés ou 106,000 kilom. carrés, avec près de 1 million d'habitants, à l'Asie. Ajoutons que, d'autre part, l'étendue de la Russie d'Amérique fut un peu réduite en vertu d'une convention avec les États-Unis, signée à *Saint-Pétersbourg*, le 17 avril 1824, et d'une autre avec la Grande-Bretagne, du 24 février 1825.[2]

Après ce règne, il ne nous reste plus guère à jeter un coup d'œil que sur celui de Nicolas Ier (1825-1855), car

1. Voir Ghillany, t. II, p. 470; Koch-Schœll, t. VIII, p. 439, et t. XI, p. 353. L'empereur de Russie rentra un instant dans la possession de Iever.

2. Voir Schubert, t. Ier, p. 128.

Alexandre II, le maître actuel de cette immense domination, a compris dès l'abord qu'il a d'autres conquêtes à faire désormais et que celles qu'il ferait à l'intérieur de son propre empire seraient tout autrement efficaces pour le bien de ses peuples que la réunion des plus vastes provinces, fussent-elles l'empire Ottoman tout entier. Nicolas fut poussé par les événements dans une tout autre voie : engagé, dès le début de son règne, dans des guerres presque malgré lui, il finit par prendre goût aux conquêtes et en méditait même d'impossibles. Celles dont son règne de trente ans agrandit la Russie furent faites aux dépens de la Perse, de la Turquie, du Turkestan indépendant, et aux dépens du désert qui, au nord et à l'est de la mer d'Aral, avoisine cette même région. Parlons d'abord des acquisitions qui se rapportent exclusivement à l'Asie.

Les Kirghises-Kaïssaks formaient, comme on l'a vu[1], au sud de l'empire, une nation turque puissante, divisée en trois hordes, la grande, la moyenne et la petite. La Petite-Horde, qui est la plus occidentale des trois, était regardée, depuis 1730, comme soumise à la Russie; elle le fut en réalité au moins pendant un certain temps. Il s'en était même détaché une fraction, la horde de Boukéï, qui, avec la permission de l'empereur, s'était établie dans la steppe du gouvernement d'Astrakhan. Le reste de la Petite-Horde, nomades qui erraient dans d'autres steppes au delà du fleuve Oural et le long de la rivière d'Emba, reconnut, dans les années de 1820 à 1826, la suzeraineté du tsar moscovite, en conservant toutefois ses sultans particuliers, aujourd'hui au nombre de trois. Une grande partie de la Moyenne-Horde, dont les campements ne s'éloignaient jamais beaucoup de la frontière sud-ouest de la Sibérie et des sources de l'Oural, suivit cet exemple sous le règne de Nicolas, qui,

1. T. II, p. 645 et suiv.

en 1854, érigea une « province des Kirghises de Sibérie »[1], d'une étendue de 14,500 milles carrés ou 795,000 kilom. carrés, avec moins de 280,000 habitants pourtant, et attribua en outre une partie de ces nomades (environ 20,000) à la province de Sémipalatinsk. Même le khan de la Grande-Horde, partagée entre la Chine, le Khokand et la Boukharie, prêta hommage au tsar avec une portion considérable des siens, renforcés encore par un certain nombre de Kirghises-Noirs. Nicolas reçut leur soumission, mais l'empire du Milieu ne céda qu'en 1860, par le traité de *Péking*, le territoire occupé par ces nomades, territoire qu'un oukase du 16 novembre 1856 avait déjà constitué en « district d'Alataou », avec une étendue de 3,364 milles carrés ou 184,550 kilom. carrés, et une population de 277,400 habitants. Ainsi l'empereur de Russie est devenu maître, ou du moins suzerain, de tous les Kirghises des trois hordes, à l'exception de ceux qui se réclament encore du Turkestan. Au total, on peut évaluer cet agrandissement à environ 18,000 milles carrés ou près de 990,000 kilom. carrés, avec 580,000 habitants, ce qui donne un seul habitant pour 31 milles carrés. Ce ne sont là évidemment que des *possessions*, incertaines autant que lointaines, qui sans doute augmentent la force d'agression de l'empire du côté de l'Asie, mais n'ajoutent rien au fond à sa puissance réelle et durable.

Nous ne saurions dire au juste ce qui en outre fut enlevé à la Boukharie et au Khokand. Mais si la limite actuelle de l'empire de ce côté-là est formée par la rive septentrionale du lac Aral, par le Syr-Daria, qui est l'Iaxarte des anciens[2], jusqu'au point où il se rapproche le plus des sources du

1. Voir t. II, p. 34 et 35, et p. 100 — Puis, pour la population, p. 116, 118 et 651.

2. Nous en avons parlé t. Ier, p. 80.

Tchoui[1], puis par cette rivière jusqu'au lac Issyk-Koul (mer Chaude) où elle se décharge, on a dû l'avancer considérablement vers le sud. Sur la carte du Turkestan ou Touran de M. Kiepert, qui est de l'année 1852, Ak-Medjid, depuis appelé Fort Pérofski, sur le Syr-Daria, fait encore partie du Khokand et est à une assez grande distance au sud de la frontière russe. Voici les faits qui paraissent avoir amené ce changement. On se rappelle les expéditions russes contre Khiva, en 1839 et en 1853. Nous ignorons quelles furent les conditions acceptées par le *taksir khan* de ce pays, dans le traité conclu le 31 juillet 1840. On assure que ce prince ouzbeg donna satisfaction aux Russes. Néanmoins dès 1847 ceux-ci, pour commander les bouches du Syr-Daria, fondèrent le fort d'Aralsk, sur la rive droite du fleuve, à quelques lieues au-dessus de ces bouches et par 46° 2′41″ de lat. N., 60° 26′ 56″ de long. or. de Paris. Dans l'expédition de 1853, le général en chef Pérofski, remontant le fleuve, qui ne fait que toucher à la Boukharie, pénétra dans le Khokand, avec lequel des hostilités étaient déjà ouvertes au nord de l'Issyk-Koul, et s'avança jusqu'au petit fort d'Ak-Medjid ou Mesdjid, qu'il prit d'assaut. On le dit situé à 50 milles anglais au-dessus du fort d'Aralsk. Comme celui-ci, il reçut garnison russe et son nom, nous l'avons déjà dit, fut changé en celui de Fort Pérofski. Le général établit en outre, le long du Syr-Daria, un cordon ou une chaîne de postes militaires, de manière à couper en deux le pays des Kirghises-Kaïssaks de la Grande-Horde et à occuper toutes les routes par lesquelles passent les caravanes qui descendent du sud vers les basses plaines du nord. Vainement une petite armée de Khokandais essaya de reprendre le Fort Pérofski : elle

1. Ou Tchou. Il ne faut pas le confondre avec la Tchouïa. Voir une carte toute récente de cette frontière dans les *Zapiski* de la Société géographique russe, 1862, n° III.

fut repoussée avec perte, et, dans l'été de 1854, les Russes, faisant encore près de 70 milles de plus le long du Syr-Daria, pénétrèrent jusqu'à Taschkend, qui est la seconde capitale du Khokand. Après une nouvelle défaite, le khan de cet autre royaume ouzbeg[1] dut, en 1857, se résigner à son tour à se reconnaître vassal du tsar, dont la soumission des Kirghises-Kaïssaks avait fait son voisin immédiat. En revanche, Taschkend fut évacué par les Russes, qui ne jugèrent pas pouvoir se maintenir dans cette ville, éloignée de quarante journées de Sémipalatinsk.[2]

Nous reviendrons sur les démêlés de la Russie avec le Khokand en parlant, plus loin, des derniers traités par elle conclus avec la Chine. Auparavant, nous devons nous occuper de ceux qui réglèrent la frontière du côté de la Perse et de la Turquie. La Perse n'eut à se prendre qu'à elle-même des nouveaux sacrifices que la Russie lui imposa. Feth-Ali-Chah ayant cru voir dans la crise à laquelle la mort d'Alexandre Ier donna lieu, une occasion favorable de recouvrer les provinces cédées à la Russie par la paix de Gulistan, ordonna à ses troupes, en août 1826, de se porter en avant. L'armée russe fut placée sous le commandement de l'habile général Paskévitch. Celui-ci ne tarda pas à infliger aux Persans une première défaite à Iélisavethpol; puis, l'année suivante, transportant le théâtre de la guerre sur le territoire ennemi, il s'empara du monastère arménien d'Etchmiadzine, siége du patriarche de ce peuple antique, ainsi que d'Erivan, une de ses grandes villes; bien plus, il pénétra jusqu'à Tauris ou Tabriz, chef-lieu de l'Adzerbaïdjân et résidence du prince royal Abbas-Mirza. Alors le chah demanda

1. M. Nicolas Khanikof, savant explorateur de ces contrées et auteur du savant mémoire sur *la partie méridionale de l'Asie centrale*, a consacré une description détaillée, en russe, au Khokand aussi bien qu'à la Boukharie.

2. Selon Alex. de Humboldt, *Asie centrale*, t. III, p. 380.

la paix, qui fut signée à *Tourkmantchaï*, endroit situé au delà de Tabriz, sur la route de Téhéran, le 22 février 1828[1]. Elle lui coûta une étendue de 316 milles carrés ou de 17,400 kilom. carrés, avec environ 250,000 habitants. C'étaient le khanat d'Erivan avec la forteresse du même nom, «jusqu'ici réputée imprenable», dit le manifeste impérial rendu pour annoncer cette bonne nouvelle, et le khanat de Nakhitchévan, avec la forteresse d'Abbas-Abad. Etchmiadzine faisait partie du premier de ces khanats, auxquels fut encore ajoutée une étendue à moitié déserte habitée par des Kourdes et au milieu de laquelle s'élève le mont Ararath, réputé sacré chez les Arméniens, tandis que le mont Alaghæz domine la province de Nakhitchévân[2]. Ainsi la frontière russe du côté de la Perse fut avancée jusqu'à l'Araxe; au nord-ouest de l'Ararath, elle avança même au delà de cette ligne pour se confondre avec la frontière turque (pachalik de Bayasid), et elle la dépassa encore vers l'embouchure du fleuve dans la mer Caspienne, pour s'infléchir vers le sud, contourner le khanat de Talysch, et s'approcher du Karasou, au nord d'Ardébil. L'embouchure de l'Araxe réuni au Kour resta ainsi éloignée de la frontière, dont le tracé est donné dans l'article 4 du traité. Depuis, en 1846, fut encore conclu entre les deux puissances limitrophes le traité de *Tiflis*, en vertu duquel la Russie obtint le droit de faire stationner dans les ports persans d'Enzéli (près de Reschti) et d'Astrabat les navires armés en guerre qu'elle entretient, et qu'elle a seule le droit d'entretenir, sur la mer Caspienne. On lui permit en même temps d'avoir une station militaire dans l'île voisine d'Achourade[3], de faire exploiter des mines

1. Le texte de ce traité se trouve entre autres parmi les pièces justificatives de l'*Essai biographique et historique sur le comte Paskévitch d'Erivan, prince de Varsovie*, par M. Jacques Tolstoï (1835), p. 205 et suiv.

2. Sur l'Alaghæz et l'Ararath, voir t. Ier, p. 259 et 257.

3. Ou Achouradeh. Voir t. Ier, p. 65, note 4.

de houille et autres sur le territoire persan, et d'occuper des étapes fortifiées depuis les deux ports jusqu'à ces exploitations minérales.

Passons à la Turquie, qui, en Asie, est la voisine immédiate de la Perse, aussi bien que de la Russie. A peine le traité de Tourkmantchaï avait-il mis fin aux hostilités entre les deux dernières puissances, au grand mais tardif regret de Feth-Ali-Chah, que les Russes et les Turcs, après d'assez longues hésitations, en vinrent à une rupture, qui n'eût pas été sans dangers sérieux pour l'empire des Tsars, s'il avait eu à combattre à la fois les deux puissances asiatiques. Le traité de Boukarest n'était pas sitôt conclu, que de nouvelles contestations s'élevèrent entre Alexandre Ier et Mahmoud II; l'insurrection grecque de 1821 vint ensuite leur donner une plus grande portée; le sultan fit occuper les principautés de Moldavie et de Valachie, et si, malgré le mauvais succès de ses représentations de plus en plus pressantes, Alexandre laissa son épée dans le fourreau, ce ne fut que par condescendance pour les coalisés de la Sainte-Alliance[1]. Après sa mort, l'empereur Nicolas, moins disposé à leur faire des concessions, moins docile aux suggestions du prince de Metternich, adressa aux Turcs un *ultimatum*, qui, s'il avait été rejeté, aurait eu la guerre pour conséquence immédiate : les conseils de la diplomatie européenne décidèrent la Porte à reculer devant cette détermination. Le sultan consentit à négocier, ce qui donna lieu à la convention d'*Akkermân*, signée dans cette ville de la Bessarabie, le 7 octobre 1826[2]. Acte international très-important, elle se rapporte pourtant moins à la frontière de la Russie qu'au règlement des affaires des deux principautés et de la

1. Oustrialof, *Regierung Kaiser Nicolaus I*, p. 12 et suiv.

2. On en trouve le texte dans le *Manuel diplomatique* de Ghillany, édition française, t. II, p. 143-150.

Servie; néanmoins à raison de ses articles 2 et 4 elle doit occuper ici une place. Dans le premier est confirmé le protocole du 2 septembre 1817, par rapport au recul de la frontière turque à l'embouchure du Danube, et dans le second, le *uti possidetis* est appliqué à la frontière en Asie, restée indéterminée jusqu'alors. « Désormais, y est-il dit, les frontières asiatiques entre les deux empires demeureront telles qu'elles existent aujourd'hui, c'est-à-dire telles que les Russes les réclamaient, sans que les Turcs eussent encore cédé sur différents points relatifs à l'interprétation de l'article 6 du traité de Boukarest, d'ailleurs confirmé dans toute sa teneur. Néanmoins cette nouvelle convention ne prévint pas la guerre. Le sort de la Grèce insurgée avait, dès le 4 avril 1826, donné lieu à la signature d'un protocole concerté en sa faveur par la Russie et l'Angleterre et auquel la France avait donné son adhésion; ce protocole eut pour conséquence le mémorable traité de Londres du 6 juillet 1827. En vertu de ce dernier acte, les trois puissances envoyèrent chacune une escadre dans les mers helléniques, escadres qui, une fois en présence de la flotte turco-égyptienne dans la baie de Navarin, lui livrèrent bataille et la détruisirent, le 20 octobre suivant. Cet événement inattendu mit le sultan en fureur et produisit une effervescence extrême parmi son peuple : non-seulement Mahmoud II refusa péremptoirement son adhésion au traité de Londres, il fit aussi comprendre aux légations des cours alliées que leur présence à Constantinople n'avait plus d'objet, et, voulant flatter le fanatisme musulman et la haine du ghiaour, il fit entendre cette parole, qu'il n'avait jamais eu l'intention de permettre l'exécution d'un traité en vertu duquel la Moldavie, la Valachie et la Servie étaient vassales du tsar presque autant que de lui-même. Comme il fit en même temps fermer les détroits et expulser les sujets des

trois puissances, Nicolas, par un manifeste du 26 avril 1828, lui déclara la guerre. Dès le 7 mai, ses troupes avaient franchi le Prouth sous le commandement du feldmaréchal comte de Wittgenstein; au commencement de juin, elles passèrent le Danube, en présence de l'empereur, et menacèrent Choumla, forteresse du Balkan, tandis qu'en Asie le comte Paskévitch, quittant la frontière persane, marcha en toute hâte sur Kars, qu'il prit bientôt d'assaut, pour se porter de là sur Akhaltsikh, autre forteresse importante dont il se rendit également maître. Bayasid ayant succombé de même, les trois pachaliks turcs limitrophes étaient aux mains des Russes et Erzeroum menacé. Ces succès étaient éclatants, mais Wittgenstein fut moins heureux. La campagne de 1828 ne produisit d'autre résultat pour son armée que la reddition de quelques places sur le Danube, dans lesquelles Silistrie n'était pas comprise; les Turcs l'arrêtèrent aux pieds du Balkan et elle repassa le fleuve. En revanche, le prince Menchikof, à la tête de la flotte de la mer Noire, après avoir pris et détruit Anapa, se rendit maître aussi de Varna, place qui est la clef de la route maritime par laquelle on peut tourner celle qui traverse la chaîne de montagnes. Dans la campagne de 1829, le baron de Diebitsch, appelé au commandement de cette armée, passa de nouveau le Danube et se disposa avec plus d'énergie à abaisser le Balkan, jusqu'alors rebelle aux armes russes. En effet, il le franchit, après avoir, par une opération habile, remporté une grande victoire à Koulevtcha, le 11 juin, sur le grand-visir Reschid-Pacha, se bornant à faire investir Choumla par un de ses corps, que la prise finale de Silistrie rendait disponible. Après cet éclatant succès, les plaines accidentées de la Bulgarie lui étaient ouvertes : le sultan n'avait pas, à proximité du théâtre de la guerre, de seconde armée pour lui barrer le passage. Le 20 août, celle des Russes entra dans Andrinople.

Quelques semaines auparavant, Paskévitch, après avoir battu le sériasker turc non loin de Kars et détruit son armée, s'était rendu maître d'Erzeroum, capitale de l'Anatolie. Quelques semaines encore, et les deux généraux, malgré leurs forces considérablement réduites, se donnaient peut-être la main à Constantinople. Mais ceci eût été le signal d'une conflagration générale; la diplomatie s'interposa pour la prévenir, une escadre anglaise se tenait prête à en appuyer les conseils, et le prince de Metternich fit mêler à ses représentations pressantes des menaces contre les Russes. Secondé d'une part par la panique à laquelle les Turcs étaient en proie, et d'autre part par la certitude qu'avait leur ennemi qu'en continuant d'avancer il se verrait environné d'embarras inextricables, le général baron de Müffling, récemment envoyé par la Prusse, entreprit une œuvre de médiation. Elle mena au but; car se disant qu'après tout « le sultan était le gouverneur général le moins coûteux qu'il pût avoir à Constantinople, » l'empereur Nicolas fit preuve de modération dans les conditions qu'il dictait. Ainsi fut conclu, le 14 septembre 1829, le traité d'*Andrinople*[1], qui néanmoins fut pour l'empire Ottoman une nouvelle humiliation. Nous ne rappellerons du texte proprement dit de cet acte et du traité annexé relatif aux principautés, que les dispositions qui modifièrent la frontière entre les deux empires. Celle du Danube est fixée à l'article 3. Depuis le confluent du Prouth avec ce fleuve, y est-il dit, « la ligne des frontières suivra le cours du Danube jusqu'à l'embouchure de Saint-George (la plus méridionale), de sorte qu'en laissant toutes les îles formées par les différents bras de ce fleuve en possession de la Russie, la rive droite en restera, comme par le passé, à la Porte Ottomane. » La limite nou-

1. On en trouve le texte dans l'édition française de Ghillany, t. II, p. 151-160.

velle en Asie est soigneusement décrite dans l'article 4. Suivant, depuis la mer Noire, la frontière du Gouria, elle devait arriver « dans la direction la plus droite, jusqu'au point de réunion des frontières des pachaliks d'Akhaltsikh et de Kars avec celles de la Géorgie (sur l'Arpatchaï, affluent de l'Araxe), laissant au nord et en dedans de cette ligne la ville d'Akhaltsikh et le fort d'Akhalkalaki, à une distance qui ne serait pas moindre de deux heures, tous les pays situés au nord et à l'est de ladite ligne vers la Géorgie, l'Iméreth et le Gouria, aussi bien que tout le littoral de la mer Noire depuis l'embouchure du Kouban jusqu'au fort de Saint-Nicolas (Tchefkédil) inclusivement, demeureront à perpétuité sous la domination de l'empire de Russie. » Dans le littoral dont il est ici question, étaient compris les forts d'Anapa et de Pothi, déjà une fois occupés par les troupes russes, mais qui cependant étaient restés au pouvoir des Ottomans, même après la cession du pays des Abazes et de la Mingrélie. En résumé, on voit que si le traité d'Andrinople déplaça à peine la frontière de l'empire des Tsars en Europe, ne lui livrant que les bouches du Danube, avec une étendue de terrain d'un millier de kilom. carrés, il l'agrandit en revanche du côté de l'Asie d'environ 580 milles carrés ou près de 32,000 kilom. carrés, avec 254,000 habitants.

Voyant ainsi l'autorité moscovite s'enraciner dans la région caucasique du consentement de la Perse et de la Turquie, les chefs de plusieurs petits États du Daghestan la reconnurent à leur tour définitivement, en 1830. Tels étaient le sultan d'Elissoui, de race lesghienne, qui depuis a embrassé la cause de Chamyl, et la république de Tcharo ou Djaro-Bélokân, formée par une fraction du même peuple[1]; ces petits territoires furent réunis en un seul district, auquel on donna pour chef-lieu la forteresse de Nouveau-Sa-

1. Voir t. II, p. 668.

katali, un peu à l'est de l'Alasân. Le gouvernement russe espérait qu'il lui serait donné de s'incorporer de même, successivement, toute la Montagne, c'est-à-dire l'ensemble des peuples du Caucase restés indépendants jusqu'alors, lequel paraît approcher de 1,500,000 âmes[1] vivant sur un espace de 1,992 milles carrés ou de 109,000 kilom. carrés[2]. La force des choses, comme le dit M. Fonton[3], écrivain officiel russe, semblait devoir réaliser cette attente et justifier cette prétention qui néanmoins a été déçue jusqu'à ce jour. Les peuples caucasiens se divisent, comme on l'a vu dans le volume précédent[4], en occidentaux ou du Kouban, en orientaux ou du Daghestan, et en centraux ou intermédiaires. On regarde les derniers, qui sont surtout les Ossètes[5], comme soumis, et on les comprend dans la population du gouvernement de Tiflis. Quant aux Caucasiens occidentaux, vulgairement désignés sous le nom de Circassiens ou Tcherkesses, la Russie fonde ses droits à leur obéissance sur l'article 4 du traité d'Andrinople, mais n'a pu vaincre encore la résistance armée de ces braves montagnards, malgré ses nombreuses campagnes dirigées contre eux depuis 1834, et contre les Chapsoughes en particulier encore en 1862. Ces peuplades nient que les Turcs aient jamais été leurs maîtres, et concluent de là qu'ils n'ont pu céder à la Russie leurs droits sur eux[6]. Pareillement, les Lesghiens et d'autres peuples du Caucase oriental protestent contre les traités en vertu desquels on aurait disposé d'eux sans les

1. Voir t. II, p. 131, et Kœppen, *Russland's Gesammtbevölkerung*, p. 144.

2. Voir t. II, p. 130, et Kœppen, *Areal*, etc., p. 7.

3. *La Russie dans l'Asie Mineure* (1840). Cf. Bodenstedt, *Die Völker des Kaukasus*, t. Ier, p. 133.

4. T. II, p. 657.

5. T. II, p. 677 et suiv.

6. Voir sur cette question l'anglais Bell, et Bodenstedt, ouvrage cité, t. Ier, p. 156 et suiv.

consulter. Déjà pendant que le général Iermolof exerçait le commandement supérieur à Tiflis (1817-1826), il fallut souvent recourir aux armes pour tenir en respect les Tchetchènes, les Kistes, etc., et la guerre de 1827 entre la Russie et la Perse n'était pas faite pour apaiser le mouvement hostile qui les agitait. Une nouvelle doctrine religieuse répandue parmi les musulmans chiites, le muridisme, vint ajouter à l'ardeur guerrière qui les dévorait, et les prédications de Kasi-Mollah, précurseur de Chamyl, ne tardèrent pas à faire éclater la guerre sainte qui, commencée déjà en 1829, prit, en 1834, un caractère plus menaçant pour les possessions russes de la Transcaucasie, d'abord sous Hamsad-Beg, successeur immédiat de Kasi-Mollah, mais qui périt encore dans la même année, et ensuite sous l'imam Chamyl, qui ne fut vaincu et pris, après avoir multiplié les prodiges de valeur, que le 8 septembre 1859[1], sous le règne d'Alexandre II.

Sous celui de Nicolas, si on le prend en somme, l'empire fut agrandi d'environ 15,400 milles carrés ou de 845,000 kilom. carrés, tous appartenant à l'Asie, sauf un millier de kilomètres qui se rapportaient à l'Europe. La population acquise en même temps dépassait à peine 800,000 âmes.

Quoique nous ayons dit plus haut du règne d'Alexandre II (commencé le 2 mars 1855) qu'il reste étranger à l'esprit de conquête, nous avons pourtant à enregistrer, relativement à lui, un agrandissement en Asie, ainsi qu'une rétrocession territoriale en Europe, peu considérable, il est vrai, quant à l'étendue, qui, tous deux, eurent la guerre pour cause, mais la guerre commencée et poursuivie sous le règne précédent. On sait comment l'empereur Nicolas s'engagea, en 1853, dans une nouvelle lutte contre l'empire Ottoman, selon lui, agonisant, et comment l'occupation des

1. Voir sur toute cette guerre, Bodenstedt, ouvrage cité, t. Ier, p. 204 et suiv.

principautés par les troupes russes, suivie aussitôt d'une déclaration de guerre de la part des Turcs et d'hostilités ouvertes (16 octobre), donna lieu, contre toute attente, le 10 avril 1854, au traité d'alliance de Londres entre la France et l'Angleterre, puissances qui, le 12 mars auparavant, en avaient déjà conclu un avec la Porte. De là résulta, au lieu d'une simple guerre turco-russe que Nicolas avait en vue, la lutte européenne dite *guerre d'Orient*. La Crimée en fut le principal théâtre; mais, dirigée contre le plus vaste empire du monde, elle ensanglanta en outre les bords du Danube, l'entrée du liman du Dniépr, Sinope, Kars et d'autres points de l'Anatolie, les côtes de la mer d'Asof, celles des golfes de Finlande et de Bothnie, celles même du Kamtchatka, à l'extrémité du monde, enfin, pour en revenir à la mer Noire, le fort de Soukhoum-Kalé et la Mingrélie; car Omer-Pacha, contre toute vraisemblance, espérait propager de là le feu de l'insurrection dans tout le Caucase, en même temps qu'il menacerait les derrières du général Mouravief, occupé à faire le siége de Kars[1]. Les curieux incidents de celui de Sévastopol, espèce de renouvellement du siége de Troie, sont connus de tout le monde : nous ne voulons pas nous y arrêter ici. C'est seulement de la paix, qui fut la conséquence de la prise de ce grand port militaire (8 septembre 1855), que nous avons à dire quelques mots. Ce succès chèrement acheté par les alliés fut suivi d'un autre, cette fois remporté par les Russes; nous voulons parler de la chute de la forteresse turque de Kars (27 novembre). Elle était, jusqu'à un certain point, une compensation, qui permettait à Alexandre II de traiter sans déshonneur. Suivant alors son penchant et la voix intérieure qui l'appelait à une tout autre mission, ce monarque accepta les bases d'une entente qui lui furent proposées, et

1. Voir Rüstow, *Der Krieg gegen Russland*, t. II, p. 90 et suiv.

des conférences de paix s'ouvrirent à *Paris*. Elles eurent pour effet le traité du 30 mars 1856[1], qui non-seulement posa des bornes à la puissance maritime russe, mais aussi l'éloigna du Danube et en partie même du Prouth (jusqu'à son confluent avec la Jija), en vertu de ce qu'on appela une *rectification*, ne voulant pas le nommer un remaniement, de frontières dans la Bessarabie. En vertu de l'article 20, où la nouvelle ligne est décrite[2], une étendue de 205 milles carrés ou 11,250 kilom. carrés, avec environ 250,000 âmes, formant la partie méridionale et du sud-ouest de cette province, en fut retranchée, « pour être annexée, dit l'article 21, à la principauté de Moldavie, sous la suzeraineté de la Sublime-Porte. » De plus, l'article 30 s'occupe de l'état de possession des deux puissances en Asie, et annonce une délimitation définitive, qui a depuis été effectuée. «Pour prévenir toute contestation locale, y est-il dit, le tracé de la frontière sera vérifié et, s'il y a lieu, rectifié, sans qu'il puisse en résulter un préjudice territorial pour l'une ou l'autre des deux parties. » C'est dans le manifeste du 31 mars 1856, par lequel Alexandre II promulgua dans son empire le traité de Paris, qu'il lui annonça aussi ses intentions réformatrices et de clémence, dont les effets se sont déroulés sous nos yeux depuis le jour de son couronnement (7 septembre 1856), et surtout depuis celui (3 mars 1861) où il proclama solennellement le grand et mémorable bienfait de l'émancipation des serfs.[3]

C'est seulement du côté de la Chine, et aux dépens de cet

1. On en peut voir le texte dans l'édition française de Ghillany, t. II, p. 491-508; mais la délimitation ne fut achevée, dans des conférences supplémentaires, que le 6 janvier 1857.

2. Voir t. Ier, p. 671. Cf. Petermann, *Mittheilungen*, 1857, p. 129 et suiv., avec une carte. Voir aussi l'atlas de M. F. de Stulpnagel, intitulé : *Die europäisch-russischen Grenzländer* (1857), carte 7e.

3. Nous avons fait connaître les termes de cette parole impériale, t. Ier, p. 672.

autre colosse, puis du côté du Khokand, ainsi qu'on l'a vu à la page 88, que la Russie prit de l'accroissement pendant les années déjà révolues du règne actuel. Nous avons parlé précédemment[1] des traités conclus, pendant cette période, avec l'empire du Milieu, voisin de celui des Tsars sur une ligne immense. Que l'on nous permette toutefois de rappeler ici succinctement les événements qui préparaient ces actes et les cessions de territoire qui en furent les conséquences; cette reproduction est nécessaire pour bien faire comprendre les modifications apportées à la frontière entre les deux États.

De 1839 à 1842 avait eu lieu la première guerre anglo-chinoise, et, dans cette dernière année, le traité de Nanking imposé par la Grande-Bretagne au prétendu Céleste-Empire, avait forcé l'ouverture de celui-ci. Deux ans après, le bogdo-khan avait aussi consenti à conclure un traité avec la France. Mais ensuite, Tao-Kouang étant mort et son fils Hien-Fong lui ayant succédé (1850), le système d'isolement avait menacé de reprendre le dessus, ce qui avait amené, en 1856, la seconde guerre anglo-chinoise, dans laquelle la France avait pris parti pour les Anglais, et, dans les deux années suivantes, d'abord la prise de Canton par les alliés, puis leur campagne maritime dans le golfe de Pé-tchi-li, à l'embouchure du Péï-ho. Le traité de Tien-tsine (18 juin 1858) sauva bien encore cette fois Péking d'une occupation par les «barbares» européens, mais ce résultat de la lutte entre la civilisation européenne et l'esprit récalcitrant, stationnaire, de l'extrême Orient, pour être différé, n'en était pas moins inévitable. Il fut conquis en 1860, année où les petites armées française et britannique entrèrent victorieusement (le 13 octobre) dans la capitale de l'empire du Milieu et y dictèrent leurs conditions, dans des traités de paix

1. T. II, p. 24 et suiv., et *Mission d'Alexandre*, p. 134 et suiv.

définitifs, qui portent le nom de traités de Péking. Celui avec l'Angleterre fut ratifié le 24 octobre, celui avec la France le 25[1]; ils consacrèrent les grandes concessions faites à l'Europe par le traité de Tien-taine.

Ce qu'obtinrent les alliés, par cet acte, comme condition capitale, l'admission éventuelle ou même le séjour fixe à Péking d'agents diplomatiques accrédités par leurs gouvernements, n'était plus depuis longtemps, pour la Russie, un droit à conquérir. Elle était en pleine possession de ce privilége depuis le traité de Kiakhta, du 14 juin 1728 (conclu déjà sur la frontière chinoise le 21 octobre 1727); celui d'entretenir une mission à Péking datait même du XVIIe siècle. Mais au moment où la France et l'Angleterre exerçaient une vigoureuse pression sur la Chine, d'autres conquêtes, depuis longtemps l'objet des visées de la Russie, semblaient devenir possibles. L'attention des sujets de cette puissance s'était reportée sur le grand fleuve Amour, des bords duquel elle avait été refoulée par le traité de Nertchinsk (27 août 1689). Depuis 1848, des établissements russes s'étaient formés sur la rive droite, c'est-à-dire chinoise[2], et le gouvernement de Péking semblait ignorer qu'à l'embouchure du fleuve son actif et intelligent voisin élevait le fort de Nikolaïefsk[3] et ajoutait de jour en jour à ses défenses. Ce fort de Nikolaïefsk devint, en 1852, la station d'une flotte russe, destinée à explorer les côtes de l'empire le long de la mer Pacifique, et surtout le golfe qu'on appelle la Manche de Tatarie, à l'entrée septentrionale duquel l'Amour a son embouchure. Cette flotte était commandée par l'amiral Pou-

1. Voir sur tout cela notre *Atlas historique et pittoresque*, t. III, tabl. 158-160 et 163; et l'*Histoire contemporaine illustrée* (1850-1860), qui y fait suite, tabl. 13-25, surtout tabl. 18.

2. Voir l'ouvrage anonyme *Russland unter Alexander II*, p. 198.

3. Ou Saint-Nicolas, voir t. Ier, p. 573.

tiatine. Lorsque éclata la guerre d'Orient, elle attira l'attention de l'Amirauté britannique. Au printemps de 1855, menacés de devenir la prise des Anglais, les vaisseaux russes allèrent se réfugier dans le liman de l'Amour, et de là une escadrille accompagnant le petit bâtiment à hélice monté par l'amiral en personne, remonta le fleuve jusqu'au poste de Mariinsk, où elle arriva au bout de trois jours de marche. L'amiral Poutiatine avait résolu de se rendre de là à Saint-Pétersbourg, en remontant le plus longtemps possible ce beau cours d'eau dont l'ensemble est de 580 milles d'All. ou de 4,300 kilomètres. Il fallut quatre-vingt et un jours de navigation pour arriver à Oust-Strélotchnaïa, fort au confluent de la Chilka et de l'Argoun[1], c'est-à-dire au point où se forme l'Amour. Là il prit la route de terre par Irkoutsk, Tobolsk, Iékatérinebourg, etc., mais n'arriva dans la capitale de l'empire que pour retourner presque aussitôt aux mêmes lieux par le même chemin. Au moment de l'expédition anglo-française contre la Chine, l'empereur voulut y être représenté, afin de profiter, selon l'occasion, des conjonctures qui seraient amenées; il espérait que dans un tel moment, menacé d'un tel péril, l'empire du Milieu se départirait vis-à-vis de lui de sa roideur habituelle et ne tiendrait pas obstinément à la lettre des traités, à laquelle déjà on avait fait violence. En même temps que cette ambassade politique, très-différente de la mission religieuse russe établie à Péking, fut confiée à l'amiral Poutiatine, le lieutenant-général Mouravief III (depuis nommé comte Amourski), récemment investi des fonctions de gouverneur

1. Les bateaux à vapeur ont depuis fait en trente jours le trajet de Nikolaïefsk à Oust-Strélotchnaïa, et l'on a reconnu qu'il est possible de le faire même en vingt jours. — Voir une carte du cours de l'Amour dans Petermann, *Mittheilungen*, 1857, n° 13, avec le résultat des dernières explorations russes dans le texte. Voir en outre, *ibid.*, 1858, p. 474, et 1860, p. 202. Cf. notre tome Ier, p. 569 et suiv.

général de la Sibérie orientale, reçut l'ordre de se rendre avec des troupes dans la région de l'Amour, d'y installer son commandement militaire, et d'exercer sur le collége des mandarins une pression telle qu'il se montrât plus coulant dans les négociations. Néanmoins le négociateur proprement dit, l'amiral Poutiatine, ne put obtenir, à Kiakhta, de franchir la frontière avec sa suite; la cour de Péking avait conçu des défiances, et dès 1855 elle avait envoyé à Nikolaïefsk un émissaire chargé d'intimer aux « barbares Oross» de restituer tout ce qu'ils avaient envahi au mépris de ses propres droits. Mais prenant aussitôt son parti, ou peut-être obéissant à des instructions subsidiaires, l'amiral redescendit l'Amour jusqu'à la mer pour joindre les plénipotentiaires anglais et français, auxquels il alla se présenter (5 août 1857) en sa qualité d'ambassadeur russe dans le Céleste-Empire, afin de jouer le rôle de médiateur entre les représentants des puissances maritimes de l'Occident et le gouvernement du «Fils du Ciel.» En attendant, le général Mouravief n'avait pas perdu son temps. A la nouvelle de son apparition sur l'Amour à la tête d'une armée, les mandarins étaient accourus et des conférences s'étaient ouvertes à Aïgoun, petit port que les Mandchoux appellent Sakhalien-oula-khotôn et qui est situé sur la rive droite de l'Amour, vis-à-vis du confluent de la Zéïa, que ce fleuve reçoit par la gauche avant de former sa courbe avancée vers le sud. Mouravief se montra exigeant, et ses prétentions prévalurent. Par le traité d'*Aïgoun*[1], signé le 28 mai 1858 et pour lequel l'amiral Poutiatine obtint, le 13 ou 14 juin suivant, la sanction du bogdo-khan, le territoire sibérien, dans sa partie la plus orientale, fut avancé, comme nous

1. On en trouve le texte dans les *Archives diplomatiques* d'Amyot, 1861, t. II, p. 329. Voir aussi *Russland unter Alexander II*, p. 286 et suiv., et, sur les conséquences du traité d'Aïgoun, *ibid.*, p. 390.

l'avons déjà dit[1], jusqu'au fleuve qui en avait jadis été la limite et qui le redevint ainsi; au delà (à l'est) de l'Oussouri, affluent par le sud, la frontière dépassa même l'Amour, en englobant encore la plage maritime jusque vers le 43e degré de lat. N., mais provisoirement d'une manière indéterminée. Quant au comte Poutiatine, il se tint prudemment à l'écart des hostilités auxquelles en étaient venues, sur le Péï-ho, les armées alliées, résolu néanmoins à prendre part au bénéfice de leurs victoires. Lui aussi négocia, mais séparément, à *Tien-tsine*, ville située sur le fleuve que nous venons de nommer, à environ 96 kilom. à l'est de Péking, et qui peut être regardée comme le port de cette immense capitale. Son traité conclu le 13 juin 1858[2] associa la Russie, ainsi que nous l'avons dit précédemment[3], à tous les avantages concédés par l'empire du Milieu à la France et à l'Angleterre, et accorda de plus en sa faveur l'ouverture de deux ports, indépendamment des cinq ouverts aussi aux autres nations, ainsi que des concessions relatives aux communications de terre par Kiakhta. Concernant la ligne de séparation, l'article 9 s'exprime en ces termes : « Les parties non déterminées des frontières entre la Chine et la Russie seront sans délai étudiées sur les lieux par des délégués des deux empires, et la convention qui sera conclue entre eux à ce sujet, formera un article additionnel au présent traité. » C'est à *Péking* même, le 14 novembre 1860, que fut conclu le traité définitif[4], par le gé-

1. T. II, p. 24. La limite est décrite dans l'article 1er du traité.

2. Le texte s'en trouve dans les *Archives diplomatiques*, t. II, p. 128, sous l'intitulé : *Traité conclu le 1er juin 1853*. La date est donnée suivant le calendrier russe, et l'année est dénaturée par une faute d'impression : il faut lire 1858. — Sur les quatre traités de Tien-tsine (le quatrième fut conclu avec les États-Unis), voir Neumann, *Ostasiatische Geschichte*, p. 308 et suiv.

3. T. II, p. 25. Cf. *Russland unter Alexander II*, p. 389.

4. Voir le texte dans les *Archives diplomatiques*, 1861, t. II, p. 290. Cf.

néral-major Ignatief. Une ambassade politique permanente dans cette ville était, pour tous les contractants chrétiens, un des résultats des traités de Tien-tsine. L'empereur Alexandre II n'avait pas perdu un moment pour en assurer aussi le bénéfice à son gouvernement, et avait nommé ce général, qui partit pour sa destination dès le mois de mars 1859. Après avoir franchi la frontière chinoise par la route de Kiakhta, celle-là même que, dix-huit mois auparavant, on avait interdite à l'amiral Poutiatine, Ignatief arriva à Péking et réussit, seul de tous les représentants des puissances chrétiennes, à établir des relations directes avec la cour du bogdo-khan[1]. Le traité mentionné ci-dessus, et que l'on qualifie de traité additionnel à celui de Tien-tsine, en fut le résultat. Ainsi qu'on l'a vu dans le tome précédent, cet acte, en effet, détermina la ligne frontière russe du sud-est, laissée dans le vague (art. 1er); mais, comme nous l'avons dit également, il précisa aussi cette ligne (art. 2) dans la région plus occidentale qui touche du côté du sud-ouest au Khokand et du côté du nord-est aux steppes des Khalkas. Là, l'empire Russe s'incorpora tout le bassin de l'Ili, qui prit depuis le nom de *Za-Iliiskaïa* (province Transiliyenne), et était jadis connu sous le nom de Dzoungarie[2]. Nous répéterons d'autant moins les détails donnés précédemment que nous aurons tout à l'heure à décrire la ligne de frontières dans son ensemble.

Telles sont les acquisitions territoriales qui se rapportent

notre tome II, p. 25, et Neumann, ouvrage cité, p. 436. — Les traités conclus avec le Japon sont ceux de *Simoda*, du 26 janvier 1855 et du 7 août 1858. La Russie a aussi sa part du traité de Ieddo, du 27 août 1858. Cf. *Unsere Zeit*, t. III, p. 629 et 631.

1. *Russland unter Alexander I*, p. 390.

2. Il en existe plusieurs cartes spéciales. Voir Petermann, *Mittheilungen*, 1858, p. 359; A. Erman, *Archiv*, 1859, p. 5 et suiv. (d'après M. Séménof), et *Zapiski* ou Mémoires de la Société géographique russe, 1862, 3e livraison.

au règne d'Alexandre II. Si l'on en déduit celle que nous avons déjà comptée au règne précédent, nous voulons dire la province des Kirghises de Sibérie, on peut les résumer ainsi : Territoire de l'Amour acquis en vertu du traité d'Aïgoun, 9,800 milles carrés ou environ 538,000 kilom. carrés[1], et, avec la partie de la bande maritime acquise encore par l'article 1er du traité de Péking, environ 10,000 milles carrés[2] ou 550,000 kilom. carrés, avec un total de 58,000 habitants, peu assorti à une si vaste étendue. Puis, territoire plus occidental cédé par l'article 2 du même traité de Péking et qui a été constitué en district d'Alataou, 3,364 milles carrés ou 184,550 kilom. carrés, avec une population de 277,400 habitants. Le total de l'agrandissement en Asie est en conséquence de 13,364 milles carrés ou 734,550 kilom. carrés, avec 335,000 habitants; et, défalcation faite de la réduction en Europe, on a pour chiffres définitifs, se rapportant au règne actuel jusqu'à ce jour, 13,159 milles carrés ou 723,300 kilom. carrés.

D'après tout ce qu'on vient de lire, c'est au règne de Michel Fœdorovitch qu'appartient l'agrandissement le plus notable (125,000 milles carrés), qui toutefois se rapporte presque exclusivement à la Russie d'Asie; le plus considérable après celui-là (35,300 milles carrés) eut lieu sous le règne de Catherine II, mais la Russie d'Amérique y tint la plus grande place. En ce qui concerne seulement la Russie d'Europe, voici les chiffres des agrandissements les plus forts : Ioann IV, 21,400 milles carrés; Pierre le Grand, 8,400; Catherine II, 11,000; Alexandre Ier, 8,850. De 1801 à 1864, ce dernier et ses deux successeurs ont ajouté au total afférent à la fin du siècle dernier qu'on a vu à la page 73,

1. *Das Amurland*, dans *Unsere Zeit*, t. V, p. 51. Cet article fort étendu (p. 17-53) est aussi très-important par son contenu.

2. On dit 10,850 dans *Russland unter Alexander II*, p. 287.

39,339 milles carrés ou 2,159,000 kilom. carrés, ce qui est presque quatre fois l'étendue de la France. Cependant, de même que l'Algérie conquise en 1830 n'est pas à vrai dire la France, de même il faut ici faire cette distinction : moins d'un quart seulement du chiffre (474,000 kilom. carrés) se rapporte à la Russie d'Europe, et tout le reste (1,684,400 kilom. carrés) à l'Asie, c'est-à-dire aux simples possessions. La grande-principauté de Finlande y entre pour 5,472 milles carrés ou environ 300,000 kilom. carrés[1], et le royaume de Pologne de 1815 pour 2,320 milles carrés ou 127,878 kilom. carrés; total, 7,792 milles carrés ou environ 428,000 kilom. carrés. Voici comment le chiffre total d'aujourd'hui se décomposerait d'après ces calculs d'acquisitions, calculs qui, faute de renseignements toujours authentiques, ne peuvent pas cadrer absolument et en tous points avec les chiffres officiels que nous avons donnés précédemment[2], mais sont du moins des approximations :

	Milles carrés.	Kilom. carrés.
Superficie en Europe[3].	96,600	5,300,000
— en Asie.	269,800	14,800,000
— en Amérique.	24,300	1,333,000
Totaux	390,700	21,433,000

Voici quels sont les chiffres analogues adoptés par l'Académie des sciences et reproduits dans le *Calendrier de Saint-Pétersbourg* pour 1861 : c'est sans doute l'Académie qui est le plus près de la vérité exacte.

1. Après déduction de la Vieille-Finlande, que la Russie possédait déjà antérieurement.

2. T. II, p. 46. En définitive, pour l'état actuel, c'est aux chiffres donnés plus haut, p. 19-24, que le lecteur doit s'en tenir. Cf. t. II, p. 42-48.

3. Pologne et Finlande comprises, mais non les parties transouraliques des gouvernements de Perm et d'Orenbourg.

	Milles carrés.	Kilom. carrés.
Superficie en Europe (Finlande et Pologne comprises)	97,247	5,333,965[1]
— en Asie[2]	270,540	14,842,000
— en Amérique.	24,298	1,333,000
Totaux	392,085	21,508,965

Évidemment, ce sont là des proportions à part et qui n'ont rien de commun avec ce que nous trouvons partout ailleurs en Europe. Ici, dans ces vastes plaines orientales, qu'il ne serait guère possible de démembrer, à moins d'en isoler de la mer la plus grande partie et de les faire tomber dans un complet appauvrissement, l'étendue superficielle n'a pas la même valeur que dans nos pays d'Occident, où, au lieu d'être compacte, elle est articulée[3] et où, par des fleuves, des golfes et des échancrures naturelles, elle est partout mise en contact avec l'élément le plus favorable aux communications. Loin d'être une force, qu'on ne l'oublie pas, les grandes dimensions deviennent une cause d'embarras et d'affaiblissement.

Cet historique sert à expliquer la **délimitation actuelle** qu'il nous reste à décrire dans son ensemble, tâche qui n'est pas sans difficulté, puisqu'il s'agit d'un périmètre d'environ 11,000 lieues ou 44,000 kilomètres[4]. En indiquant ce péri-

1. Mêmes chiffres que les nôtres, t. II, p. 42 et 43.

2. Avec les subdivisions suivantes que l'on peut comparer avec les nôtres, t. II, p. 47.

Sibérie occidentale.	87,580	milles carrés.
Sibérie orientale.	177,374	—
Région caucasique.	5,586	—
Total	270,540	—

3. Ce terme a été expliqué t. Ier, p. 3, note 1.

4. Le périmètre de la France continentale est d'environ 4,700 kilomètres seulement. Voir sur tout cela, t. Ier, p. 15-20.

mètre déjà précédemment, mais d'une manière sommaire, nous avons dit que, sans compter la Russie d'Amérique, il comprend 27,000 kilom. de côtes et 17,000 de frontière de terre; que 2,488 kilom. des premiers et 3,843 kilom. des seconds sont du côté de l'Europe occidentale, à laquelle la Russie touche par conséquent sur une ligne de 6,322 kilom.; qu'en comptant seulement la frontière de terre entre la mer Baltique et la mer Noire, on a, en ligne droite, 1,185 kilom., et jusqu'à 2,900, si l'on compte toutes les déviations et ondulations. Nous avons aussi envisagé séparément (t. Ier, p. 18), quant à leur frontière, la Russie d'Europe, celle d'Asie et celle d'Amérique, et nous avons constaté (p. 20) que la seconde, la frontière d'Asie, forme un périmètre de 36,618 kilom., dont 15,700 regardent les terres et 20,918 les mers[1]. La seule ligne du côté de l'Asie centrale a 12,000 kilom. de long. C'étaient là des généralités; mais peut-être beaucoup de nos lecteurs, ceux surtout qui étudient les moyens de défense de l'empire en cas d'agression du dehors[2], voudront-ils voir les choses de plus près, et, pour satisfaire ceux-là, il nous faudra reprendre en sous-œuvre la description générale que nous avons donnée préliminairement.

On remarquera que, dans tout ce que nous allons dire, il s'agira, non de frontières *naturelles*, mais de frontières *politiques*. Nous en avons déjà fait l'observation[3], s'il n'était

1. Restent 7,382 pour le côté de la Russie d'Asie contigu à l'Europe.

2. Nous réservons toutefois cette matière, en ce qui concerne le point de vue militaire, pour le chapitre où nous traiterons de l'armée et des institutions qui s'y rapportent. Notons en attendant qu'elle a été traitée entre autres par M. Dussieux, *Force et faiblesse de la Russie au point de vue militaire* (1854), p. 73-138. Sur les forteresses, on peut voir aussi Haillot, *Statistique militaire de la Russie*, p. 27 et suiv., et Nic. Oustrialof, *Die Schlachten Russlands* (1857), *passim*. — Quelques auteurs, au lieu d'étudier les moyens de défense de la Russie, ont dressé des plans d'attaque contre elle : de ce nombre est un officier polonais, M. Tanski, *Tableau du système militaire de la Russie*, p. 339 et suiv.

3. T. Ier, p. 5.

question que de la Russie d'Europe, il ne serait pas impossible de lui assigner ses limites naturelles : ce seraient, indépendamment des mers (Glaciale arctique, Baltique, Noire, Caspienne), l'Oural et le Caucase, à l'est et au sud; à l'occident, sans doute, tout est arbitraire, car aucune démarcation évidente n'a été tracée par la nature de ce côté-là, cependant là aussi on a prétendu trouver des frontières naturelles : ce serait, selon les uns, la ligne qui, partant de Riga, remonte la Duna jusqu'à l'Oulla, au-dessous de Vitebsk, rejoint la Bérésina, la suit jusqu'au Dnièpr, et descend avec celui-ci jusqu'à la mer Noire; ou, suivant d'autres, le Niémen depuis son embouchure, sous le nom de Memel, dans le Kurisch-Haff, continué par le Boug jusque vers les monts Karpaths, où la Galicie orientale est encore, à vrai dire, terre russienne. Mais la Russie d'Europe n'est point isolée de ses possessions asiatiques : celles-ci sont contiguës à son territoire proprement dit, et d'ailleurs l'empire des Tsars a franchi sur tous les points les vraies barrières naturelles de ce côté-là, savoir l'Oural, il y a déjà près de trois cents ans, et le Caucase depuis le siècle dernier.

Laissons à part, en conséquence, la question des frontières naturelles, qui nous paraît insoluble, et tenons-nous-en aux frontières de fait ou politiques. Quant à celles-ci, notre tracé, qui doit faire connaître d'abord la frontière occidentale, prend pour point de départ la côte de la mer Glaciale arctique, aux confins de la Russie proprement dite avec la Norvége. Cette côte septentrionale en elle-même, y compris la profonde échancrure de la mer Blanche, est de 4,400 kilom., dont 1,770 se rapportent à ce dernier golfe. De là jusqu'au fond du golfe de Bothnie est une première ligne qui a 925 kilom. de long. Elle commence, au nord, à l'entrée du fiord norvégien des Varèghes ou Varangiens[1]. Comme

1. Voir t. Ier, p. 493.

la Finlande reste à une assez grande distance de la mer Glaciale, avec laquelle le Tana[1] la met toutefois en communication, c'est la Russie proprement dite qui est bornée là, du côté de la Norvége, par le Patzi-ioki. Cet écoulement du lac Enaré marque la frontière jusqu'au fiord, dans une longueur d'environ 100 kilom. Entre le Patzi-ioki et le Tana, la pointe septentrionale de la Finlande ne laisse entre elle et la mer qu'une côte de 20 à 40 kilom. de large ; la moindre largeur est entre la pointe extrême et le fond du golfe des Varèghes. De cette pointe finlandaise, la frontière remonte le Tana, continué par le Tcheskem-ioki, jusque vers les sources du dernier et de son voisin l'Enaré-ioki. Là, faisant un brusque écart à l'ouest jusqu'au lac Reisen et à la limite entre la Norvége et la Suède, elle forme un angle saillant entre la première au nord et la seconde au sud, et sépare sur ce point les deux royaumes réunis sous le même sceptre. Puis, près des lacs Kalpis-Iaur, elle se retourne vers le sud-est, pour atteindre le Muonio ou Myonio, au delà duquel la saillie se perd et la largeur de la Finlande diminue. Le Muonio, qui est un affluent du Tornea (Torneo)[2], coule du nord au sud : la frontière le suit, par Enontékis, Muoniska, Poutkhas, jusqu'à la forge de Kenghis, où il a son confluent avec le Tornea. De là, elle suit ce dernier jusqu'au golfe de Bothnie.

Depuis ce point, la domination russe est, comme la grande-principauté de Finlande, comprise dans cette même délimitation bornée par le golfe que nous venons de nommer et en outre par celui de Finlande, puis par la mer Baltique, dont tous deux dépendent. L'empire de Russie a sur cette mer environ 2,500 kilom. de côtes, même en ligne droite (toujours en y comprenant les golfes).

1. Voir ce que nous avons dit de ce golfe t. Ier, p. 492 et 493, et p. 91.
2. Voir t. Ier, p. 494.

C'est sur la mer Baltique, à Polangen (à 21 kilom. au nord de Memel), que commencent les confins de la Russie avec la Prusse, lesquels ont environ 1,300 kilom. de longueur, bien entendu en ne séparant pas de l'empire le royaume de Pologne, et dont la courbe se projette vers l'occident, de manière à atteindre presque le 15e degré de longitude du méridien de Paris. C'est une ligne toute factice jusqu'au point où, près de Iurbourg, après avoir passé devant Gorzdi, Nove Miasto (Neustadt) et Pojurzé, non loin de Tavroghi (Tauroggen) et de Gaoury, elle touche au Niémen. Confondue avec ce fleuve jusqu'à Grodno, elle forme la frontière particulière du royaume de Pologne du côté de la Russie, frontière que marqueront ensuite le Bobr, le Narew, et plus loin, un affluent du dernier, un affluent du Boug et le Boug lui-même jusqu'à la Galicie. Mais c'est la frontière générale qu'il s'agit de suivre. Celle-là coupe le Niémen, et après avoir dépassé Iohannisbourg, suit la Szesupa, qui en est un affluent, jusqu'à Wladislawow, puis encore une autre petite rivière, ainsi que plus loin la Soldau, affluent du Wkra et la Drewenz, affluent de la Vistule. Cependant, en général, c'est une ligne factice passant par les endroits ou près des endroits suivants : Stolupiany, Raczki, Szczuczyn, Myszyniec, Chorzele, Mlawa, Brodniça (en Prusse), Dobrzyn et Torun ou Thorn (en Prusse). Ici elle coupe la Vistule, comme elle a coupé auparavant quelques obscurs affluents du Narew. Après avoir franchi le grand fleuve polonais, la ligne, qui passe près de Sluzewo, Piotrkowo, Wilczyn et Slupça, reste artificielle ou de pure convention jusqu'à la Wartha, qu'elle atteint à Pyzdry; mais au delà de cette rivière importante, elle en suit un affluent, la Prosna, jusqu'aux approches de Kalisz[1], forteresse placée un peu en arrière

1. Kalisz est, dans toute la domination russe, le point le plus avancé vers l'occident. De Varsovie, il y a, en droite ligne, 570 kilom. jusqu'à Vienne,

d'elle, mais qui la protége; après avoir quitté cette rivière, elle la rejoint de nouveau; puis, à une certaine distance du point où elle quitte la Prosna, elle suit pendant quelque temps la Liswarta, et, encore après un intervalle, en avant de Czenstochowa, la Bryniça, qui la conduit à Czeladz et à Modrzejow (vis-à-vis de Beuthen en Silésie)[1], où s'arrêtent les confins avec la Prusse et où la frontière se retourne de l'ouest au sud.

Ce sont les confins avec l'Autriche qui commencent alors, pour se prolonger, sur une étendue d'environ 1,100 kilom., jusqu'au point où la Bessarabie, la Bukovine et la Moldavie se touchent, c'est-à-dire jusqu'au Prouth, au-dessous de la ville autrichienne de Tchernowitz. Du côté du sud, la frontière est d'abord tracée par la petite rivière appelée Biala Przemsza, à l'ouest d'Olkusz, où l'on est à peu de distance de Krakovie, l'ancienne ville royale qui, comme on sait, fait aujourd'hui partie de cette même Galicie que nous allons longer sur ses confins avec le royaume de Pologne. Puis la ligne se prolonge, parmi des accidents de terrain, toujours au nord de l'ancienne république krakovienne supprimée en 1846, jusqu'à la Vistule, qu'elle atteint un peu au-dessus de Nowe Brzesko, et dont elle suit alors le cours jusqu'au delà de son confluent avec le Sân, passant près de Korcin, de Polaniec, d'Osick, et baignant Sandomir. Au delà du Sân, la frontière semble d'abord ne pas pouvoir le quitter, circonstance dont il résulte un recul vers le nord jusqu'à Zawichost; mais ensuite elle s'en détourne pour reprendre la direction de l'est et même du sud-est. Au delà du Tanew,

environ 500 jusqu'à Berlin ou Dresde, et 1,620 jusqu'à Paris. La distance entre Vienne et Berlin, par Dresde, est de 788 kilomètres.

1. Non loin de là, le chemin de fer de Krakovie à Varsovie passe la frontière du royaume. Le chemin de fer de Varsovie à Saint-Pétersbourg la franchit, du côté opposé, en deçà de Bélostok, à Sourasch, sur le Narew.

affluent du Sân, elle touche de nouveau à cette dernière rivière, près de Krzeszow, mais seulement pour un instant, et de là jusqu'au Boug, qui sépare le royaume de l'empire, elle est toute factice. Les points près desquels sa ligne passe sont Tarnogrod, Tomaszow et Iarezow que traverse la grande route de Varsovie à Lemberg et à Hermanstadt qui aboutit au Danube inférieur. Le Boug, comme nous l'avons dit, décrit une portion de la frontière orientale du royaume de Pologne, en passant à Brest-Litofski, forteresse qui la défend; mais nous continuons le tracé de la frontière générale. Celle-ci coupe cette rivière au-dessous de Krylow, se prolonge entre la Galicie d'une part, la Volynie et la Podolie de l'autre, et prend insensiblement une direction méridionale. Elle passe ainsi devant Drouschkopol, Radzivilof, douane frontière sur la route de Brody, Novo-Potchaïef, au sud de la forteresse de Kréménetz, Novo-Alexinetz, Vyschgorodok et Volotchisk, où elle est aux sources du Podhorcé ou Zbroutch, affluent du Dniéstr qui entre dans le tracé dont nous parlons, comme y entre le fleuve lui-même entre l'importante forteresse de Khotine (Choczym) et Oustié, petite ville où le territoire russe semble vouloir faire une pointe dans la Bukovine. Cependant depuis Novo-Sélitza la ligne prend jusqu'à Liptchany la direction de l'est, et de là se retourne de nouveau vers le sud. Déjà à Novo-Sélitza (non loin de Tchernovitz), elle a atteint le Prouth, où commencent les confins russo-turcs.

Ceux-ci ont, en Europe, une longueur d'environ 80 milles ou 592 kilomètres. Naguère ils suivaient le Prouth jusqu'à son confluent avec le Danube; mais depuis 1856, ils le quittent peu au-dessous de son confluent avec la Jija, à Katamori, dans le voisinage de Housch, où fut conclu le fameux traité de 1711. Un peu plus au sud, la ligne remonte le Ialpoukh jusqu'à son écoulement, près de Bolgrad, du lac

du même nom de Ialpoukh. Là elle est au Val de Trajan et suit un instant la route d'Akkermân, qui bientôt reste au sud, tandis que le tracé gagne le sommet nord du lac Sassyk ou Koundouk, où il retrouve cette même route, qu'il ne quitte que pour contourner jusqu'à la mer Noire le lac Bourna-Sola, le Danube restant partout à une distance de plus de 30 kilom. au sud.[1]

Plus loin, avons-nous dit, la Russie est bornée par la mer Noire. Elle en est, en effet, baignée dans une longueur de 2,000 kilom. et y projette sa remarquable péninsule Taurique, dont naguère nous avons fait l'objet d'un examen détaillé[2]. C'est là un terrain classique dont un savant professeur allemand, marchant sur les traces d'un illustre académicien de Saint-Pétersbourg, a, dans un discours prononcé à l'université de Dorpat, retracé avec érudition les magnifiques souvenirs[3]. Dans l'enfoncement sud-est de cette mer, au delà du Caucase et de ses contre-forts, reprend la frontière russo-turque.

Maintenant nous sommes en Asie et nous avons à traverser cette partie importante de notre vieux monde dans toute son immense largeur, qui ne reste pas, comme on sait, au-dessous de 11,000 kilomètres.[4]

Nous y entrons au fort de Saint-Nicolas ou Tchefkétil, dans le Gouria, d'où les confins entre l'empire Ottoman et celui de Russie s'étendent dans la direction du sud-est sur

1. On est ici à environ 80 milles ou 590 kilom. de Constantinople.

2. *Description de la Crimée* (1855).

3. Nous n'avons pas besoin de rappeler le Mémoire de Kœhler sur *la Course d'Achille dans le Pont-Euxin*, Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg (1826), t. X, p. 531-819, avec deux cartes. Le discours auquel nous faisons allusion est celui de Preller, *Ueber die Bedeutung des Schwarzen Meeres für den Handel und Verkehr der alten Welt* (1842). Cf. Ch. Neumann, *Die Hellenen im Skythenlande*, t. Ier (1855), p. 335 et suiv.

4. Il y a plus de 11,200 kilom. de Katherinebourg à Pétropavlofsk. Voir t. Ier, p. 15.

une longueur d'environ 400 kilom. C'est le Tcholok-sou qui les décrit d'abord, depuis la mer Noire; ils se continuent ensuite, au milieu d'un terrain très-accidenté[1], de l'ouest à l'est, par une ligne artificielle qui sépare le Gouria russe du Gouria turc, jusqu'à l'extrémité sud-ouest de l'Iméreth. De là, cette ligne court au sud-est le long du Samtzkhé, entre Akhaltsikh à gauche et Ardagan à droite, coupe le Kour à une certaine distance d'Akhalkalaki, forteresse qui reste à droite, et contourne la province turque de Tchyldir. S'avançant ensuite vers le sud, elle se confond avec le cours du Kartchaï, touche à la forteresse d'Alexandrapol ou Goumry, suit l'Arpa-tchaï jusqu'à son confluent avec l'Araxe, en passant devant Ani, l'ancienne capitale de l'Arménie, franchit ce fleuve même, près des ruines d'Erovantaschat, et remonte du côté opposé un autre de ses affluents. Près du Sinek-Dagh, cette ligne tourne à l'est, et, séparant de l'Arménie russe le pachalik de Bayasid, elle arrive aux pieds du vénérable mont Ararath, où se touchent les frontières russe, turque et persane.

Suit la frontière du côté de la Perse, qui, jusqu'à la mer Caspienne, est d'une longueur d'environ 550 kilom. La ligne russe, partie du sommet du Petit-Ararath en suivant un cours d'eau insignifiant qui en découle, ne tarde pas à rejoindre l'Araxe, qui vient de quitter, dans l'Arménie russe, les ruines d'Artachad[2]. Depuis ce moment, elle se confond avec le fleuve et court au sud-est, passant au sud de Nakhitchévân. Puis, elle franchit même un instant l'Araxe, pour ne laisser aux Persans aucun des ouvrages de la forteresse d'Abbas-Abad, le longe de nouveau et change de direction à

1. Sur la grande carte de la Russie d'Europe publiée par la Société géographique russe, ces hauteurs sont appelées *Khrébeth Vakhanskii Mogsiiskii.*

2. Voir t. Ier, p. 540.

Djoulfa et à Ordoubad, où elle est le plus près de Tabriz[1]. L'Araxe, après avoir coulé vers le sud-est, se tourne à l'est, et remonte ensuite vers le nord-est. Au gué de Iédiboulouk, dans la steppe de Moghân, la ligne frontière quitte ce fleuve dans la direction du sud-est. Elle coupe la steppe et tombe sur le Bolgarou, rivière formée par la réunion du Sarakamyche avec l'Odinabasar. Contournant alors le khanat de Talysch, possession russe plus ancienne que l'Arménie, elle remonte la dernière de ces deux rivières jusqu'à sa source, et s'étend de là jusqu'à la cime des hauteurs de Djikoïr, d'où elle atteint bientôt, par la direction du nord-est, la mer Caspienne, presqu'à égale distance entre Lenkorân et Ardébil.

Sur la Caspienne, qui est plus à l'est, il paraît que la Russie ne confine plus qu'avec la Perse, qui contourne la partie méridionale de cette mer, depuis le port d'Astara, où mène une route venant d'Ardébil, jusqu'au delà d'Astrabat et du petit fleuve Atrek. Plus au nord, le Turkestan indépendant occupait les bords de la mer, mais aujourd'hui la Russie regarde les Turkomans comme étant ses sujets. A cet égard nous ne pouvons que suivre la magnifique carte en douze feuilles de la Société géographique russe, qui est de l'année 1862, et dès lors nous avons à continuer les confins russo-persans encore au delà de la mer Caspienne. Mais auparavant il reste à dire, au sujet de cette dernière[2],

1. Entre ces deux points, il y a une trentaine d'heures de chemin. De Tabriz ou Tébriz à Téhéran, les courriers mettent quatre jours, les caravanes vingt; la distance approche de 600 kilom. De Téhéran à Hérat, on compte de 1,000 à 1,100 kilom. De la dernière de ces villes Nadir-Chah disait : « C'est le sabre de la Perse, et celui qui en est maître est le maître du monde. » — De Tabriz à Trébisonde, les caravanes mettent trente-neuf jours ; la distance peut être de 700 kilomètres.

2. Nous avons décrit la mer Caspienne en détail, t. Ier, p. 61-77. — Notons encore ici qu'à sa station militaire de l'île d'Achouradeh, dont il a été question plus haut, la Russie est à proximité de la grande route royale de Perse qui me-

qui a environ 6,370 kilom. de tour, qu'elle borne la Russie sur une longueur qui n'est plus seulement de 3,700 kilom.[1], mais de plus de 4,000.

D'après la même grande carte que nous venons de citer, la frontière russe est avancée jusqu'au Gurghen, fleuve au nord d'Astrabat qu'elle remonte, au sud de la steppe des Turkomans, jusqu'à Erkekli, à la distance d'environ 160 kilom. Plus loin, la ligne, devenue toute factice, court au nord-est et fait une pointe dans le désert qui, sur la carte, est qualifié de « non encore exploré » et qui jusqu'ici était regardé comme une dépendance du khanat de Khiva. Comme cette carte ne dépasse pas la longitude de la mer d'Aral, nous ne savons où la ligne atteint le Syr-Daria (Iaxarte) et s'il faut compter l'Amou-Daria (Oxus) inférieur parmi les fleuves russes; si même par hasard tout le khanat de Khiva, sa capitale comprise, n'est pas compté aujourd'hui comme formant une dépendance de l'empire des Tsars. Quoi qu'il en soit, renvoyant le lecteur à cette carte dressée sur une si vaste échelle, nous noterons encore ici qu'on donne à la mer d'Aral plus de 800 kilom. de circonférence et qu'on paraît la regarder comme un lac russe[2]. Le Syr-Daria y dé-

nait à l'Inde, et sur laquelle on peut voir Ritter, *Asie*, t. V, p. 93; t. VI, 1re partie, p. 177, et t. VI, 2e partie, p. 329 et 343. — De la mer d'Aral à Attok sur l'Indus, on compte 1,080 milles anglais ou 1,738 kilom. Entre Astrabat, près de la mer Caspienne, et la même ville d'Attok, la distance est, en droite ligne, de 1,850 kilom. ou d'environ 250 milles; mais la route fait un certain nombre de courbes. D'Astrabat à Hérat, on compte environ 750 ou 800 kilom.; de Hérat à Kaboul, de 560 à 600; de Kaboul à l'Indus, environ 260. On assure qu'une marche de douze à quinze jours peut conduire une armée bien organisée d'Astrabat à Hérat. De Hérat à Kaboul, une caravane met trente à quarante jours; une troupe de cavaliers seulement onze jours. De Hérat à Téhéran, il y a, comme on l'a vu, plus de 1,000 kilomètres.

1. Ainsi qu'il a été dit t. Ier, p. 16, note 2.

2. Il faut corriger d'après cela ce qui a été dit t. Ier, p. 79 et 80. — Au tome III des Mémoires de la Société géographique russe sont jointes deux cartes représentant les bassins des deux fleuves. La seconde, dressée à Omsk en 1841,

bouche et la frontière russe paraît remonter ce fleuve au moins jusqu'au fort Pérofski (Ak-Medjid), construit sur le territoire qui naguère encore appartenait au khanat de Khokand.

Quant à la frontière actuelle russo-khokandaise, qui se trouve exactement au centre de l'Asie[1], elle paraît encore être contestée entre les deux États voisins[2]; cependant on peut estimer sa longueur à 150 milles ou plus de 1,100 kilom. Nous ne saurions dire avec précision où elle quitte le Syr-Daria, mais au nord du lac Tchaganak elle longe déjà le Tchoui ou Tchou[3], écoulement du lac Issyk-Koul, qu'elle franchit même au fort de Pischpek et à celui de Tokmak[4]. Arrivée sur ce lac alpestre renfermé entre la chaîne de l'Alataou transiliyen et celle, plus considérable, du Thiân-

fait voir tout le Khokand et le bassin du Syr-Daria plus en grand. Voir aussi une carte de M. Venukof, dans ces mêmes mémoires ou *Zapiski*, 1861, 2e livraison.

1. Voir t. II, p. 31. — Pour toutes les distances qui rayonnent de là en différents sens, on peut consulter l'*Asie centrale* d'Alex. de Humboldt, t. III, p. 380. Cf. le Routier détaillé relatif aux khanats du Turkestan indépendant, qui se trouve dans les *Zapiski* ou Mémoires de la Société géographique russe, t. X, p. 113-192, et de Reden, *Russland's Kraftelemente*, p. 42. Nous noterons seulement quelques distances principales. De Bokhara à Orenbourg, il y a 1,630 kilom. ou environ 220 milles. De Bokhara à Amretsir, ville située entre les bras de l'Indus, 1,000 milles anglais, c'est-à-dire 223 milles d'All. ou 1,650 kilom. D'Orenbourg jusqu'au lac Aral, on compte 750 verstes ou environ 105 milles d'All. De Bokhara à Khiva, la distance est de 240 milles anglais ou 386 kilom.; d'après un dicton populaire, ce trajet peut être fait par un marchand en sept jours, et par un brigand en trois.

2. Dans tous les cas elle n'est pas indiquée sur les cartes de 1861 et 1862 que nous avons sous les yeux, par exemple sur la *carte du pays situé entre le Tchou et le Syr-Daria*, qui accompagne la 3e livraison de 1862 des *Zapiski* de la Société géographique russe.

3. On peut consulter sur cette rivière, Ch. Ritter, *Asie*, t. Ier, p. 394, et la carte dont il sera question dans la note suivante.

4. Voir la carte n° 16 dans Petermann, *Mittheilungen*, 1858, et le texte qui s'y rapporte, p. 351-369. Voir aussi ce que nous avons dit des alentours du lac Issyk-Koul, t. II, p. 27-31, et P. Séménof, *Expédition dans les monts Thiân-Chân ou Célestes*, dans les *Archives* de M. Erman, 1859, p. 25 et suiv.

Chân, le Moustag des anciens géographes, nommé aussi *Tengri-tagh* et, dans nos géographies usuelles, monts Célestes[1], la frontière russe contourne ce lac et ne le quitte que pour suivre, plus au sud, la ligne des faîtes de cette grande chaîne, de manière à s'approcher de très-près du Narym ou Naryn du Khokand, qui est un affluent du Syr-Daria. Au sud-est du lac Issyk-Koul et au pied de la montagne de Tengri-khan, à laquelle M. Séménof donne 20,000, et d'autres même 21,000 pieds (7,000 mètres) de haut, la frontière s'éloigne du Khokand et se trouve en contact immédiat avec l'immense empire de Chine.

Ces confins russo-chinois ont une longueur d'environ 3,000 kilom., si on la mesure *grosso modo* d'après les méridiens; ils en ont une de plus de 10,000 kilom., si l'on fait entrer dans le calcul toutes les sinuosités de la ligne. On les a décrits à différentes époques[2], mais comme nous l'avons fait observer précédemment[3], ils ont été considérablement modifiés par le traité de Péking en 1860, du moins sur deux points, savoir, à l'ouest entre le Tengri-khan, « montagnes, dit l'article 2 de cet acte, situées au sud du lac Issyk-Koul, et autrement dites Thiân-Chân-Nân-Lou, »

1. Voir t. II, p. 27 et 28, la note; Ch. Ritter, *Asie*, t. Ier, p. 320 et suiv.; Alex. de Humboldt, *Asie centrale*, t. II, p. 7 et suiv. — On trouve un profil du Thiân-Chân, avec le Tengri-Khan comme principale sommité, sur une carte des *Zapiski* de la Société géographique russe, 1861, 2e livraison. Selon cette carte, qui accompagne un mémoire de M. Goloubef sur la Région *des sept rivières* et Transiliyenne (p. 59-104), la frontière russe est encore moins avancée du côté de la Chine qu'elle n'est réellement; mais cela s'explique par la date de la carte, qui est l'année 1860.

2. Les textes des traités se trouvent dans les *Archives diplomatiques* d'Amyot, 1861, t. Ier, p. 270 et suiv. Ch. Ritter a fait une étude fondamentale de toute la ligne, *Asie*, t. Ier, p. 642 et suiv., 692 et suiv.; t. III, p. 78 et suiv. Cf. Bergmann, *Peter der Grosse*, t. VI, p 261-266, et *Portfolio*, n° 25 et 26, p. 525-540.

3. Ci-dessus, p. 104, et t. II, p. 24 et suiv.

et le dernier phare nommé Chabinaï-Dabagan, établi en 1728 après la conclusion du traité de Kiakhta[1]; à l'est, dans le bassin de l'Amour[2]. Nous passerons rapidement en revue toute cette énorme ligne, en commençant par le point où elle s'appuie sur les monts Célestes ou Thiân-Chân, et où elle n'est guère qu'à 100 milles ou 740 kilom. de distance de l'Himalaya et de l'Indus supérieur. Là, sous le 42e degré de latitude, les confins de la Russie, du Khokand et de la Chine se rencontrent, au pied du Tengri-khan; puis la ligne tourne au nord[3], en suivant le cours de la Karkara et du Tcharyne, rivières tributaires de l'Ili, qui est le grand cours d'eau de la steppe des Kirghises au nord de ce pays alpestre dont l'Issyk-Koul occupe le fond. Après avoir franchi l'Ili, suivant toujours la même direction, elle va baigner les pieds de l'Alataou dzoungarien, qu'il ne faut pas confondre avec l'Alataou kirghise ou transiliyen[4]. Au sud du lac Ala-Koul, elle tourne un instant à l'est, mais bientôt elle reprend la direction du nord, franchit l'Emyl, et passe à peu de distance de Tarbagataï, qui reste à droite, en Chine[5]; elle y laisse aussi le lac Zaïsân, ainsi qu'une partie du cours de l'Irtysch supérieur échappé à ce lac[6], ne joignant cette grande rivière qu'à son confluent avec le Narym de Sibérie, au pied des montagnes du même nom (de Narym). Elle la franchit, laissant à gauche, et à une faible distance, Ablaïkit et Boukhtarminsk. Plus loin, elle suit pendant quelque temps le cours de la Boukhtarma, affluent de droite de l'Irtysch[7].

1. Cf. t. II, p. 27.
2. Cf. *ibid.*, p. 25.
3. Voir la carte déjà citée de Petermann, 1858, n° 16.
4. Sur l'un et sur l'autre, on consultera utilement les résultats du voyage de M. P. Séménof, dans Petermann, *Mittheilungen*, 1858, p. 358 et 355.
5. On trouvera à ce sujet une correction t. II, p. 764, à l'Errata.
6. Voir t. Ier, p. 548.
7. Voir Ritter, *Asie*, t. Ier, p. 692.

Du 42e degré de lat. N., la frontière que nous étudions est descendue jusque vers le 50e, ce qui, même en droite ligne et sans les mille ondulations qui lui sont propres, fait déjà près de 900 kilom. de longueur. Maintenant nous entrons dans la chaîne de l'Altaï[1], qui se ramifie diversement surtout au nord de la frontière, mais aussi au sud, et dont la ligne coupe ou traverse les chaînons jusqu'au Tchoulyschmân, rivière qui tombe dans le lac Téletzkoï. Un peu plus au nord, tout près du 52e degré de latitude, qu'elle franchira même encore sur plusieurs points plus à l'est, après avoir laissé à sa droite les monts Tangnou[2] et dépassé aussi le lac chinois de Kossogol[3], qui est du même côté à peu de distance, la frontière atteint la chaîne Saïane[4] et le pays des Koïbales, aux confins des gouvernements russes de Tomsk et de Iénicéïsk. Là est le phare de Chabinaï-Dabagan, dont il est question dans presque tous les traités entre la Russie et la Chine[5]. C'est, dit Ch. Ritter, la 24e et dernière colonne frontière, à partir de Kiakhta, ou, pour qui arrive des environs du lac Téletzkoï, la première; elle s'élève à 125 verstes (18 milles) à l'ouest de la rive gauche du haut Iénicéï, qui pénètre avec violence, et par une vallée qu'il s'est rompue, dans la Sibérie, qu'il doit arroser. Il faut savoir qu'entre la Russie et la Chine il y a une vieille ligne de démarcation qui commence ici pour ne finir que sur la mer d'Okhotsk. Sa largeur, est-il dit dans le *Portfolio*, est de 5, 10 ou 30 toises, selon la nature du pays qu'elle traverse; et cette séparation entre les deux plus grands em-

1. On se reportera au tome Ier, p. 272 et suiv.

2. Voir t. Ier, p. 282.

3. Voir la carte no 5 dans les *Mittheilungen* de Petermann, année 1860, où l'on a représenté le bassin du Kossogol.

4. T. Ier, p. 283 et suiv. — Sur les Koïbales, voir t. II, p. 608.

5. Voir ci-dessus p. 121, et t. Ier, p. 283, ainsi que t. II, p. 27, note 1. Cf. Ritter, *Asie*, t. Ier, p. 1000-1006.

pires du monde n'appartient, à proprement parler, à personne. Cette étroite bande de terrain, si immensément longue, doit être protégée par les deux puissances et ne peut être traversée qu'en des endroits désignés à cet effet. Des maisons de garde ont été établies à des distances plus ou moins grandes, selon ce qu'exige l'état de la population (ce ne sont pas partout des déserts). Cette dernière circonstance détermine aussi le nombre de Kosaks[1] qui stationnent dans ces endroits et forment le cordon.

On peut voir, dans l'article 3 du traité de 1727, corrigé par l'article 1er du traité de 1768[2], par quels postes ou distances passe cette ligne de démarcation, depuis Chabinaï-Dabagan. Au lieu de reproduire ces noms obscurs, nous chercherons à nous faire mieux entendre par une description moins chinoise. En suivant la chaîne Saïane, la frontière remonte du 52e au 50e degré de latitude, et longe la Sibérie orientale (gouvernement d'Irkoutsk et Transbaïkalie), qu'elle sépare de la Mongolie. L'extrémité sud-ouest du lac Baïkal n'en est guère qu'à 120 ou 130 kilom., et c'est un peu plus à l'est, après avoir coupé la Sélenga, qu'elle passe entre Kiakhta et Maïmatchine, qui sont les places frontières[3]. Là les montagnes s'abaissent ou plutôt s'éloignent (car cette partie de la Sibérie n'atteint pas sa limite naturelle, les monts Khanhaï et Khingân), et de là part la route qui mène

1. Voir A. de B., *Die Kosaken*, p. 185 et suiv.

2. *Archives diplomatiques* d'Amyot, 1861, t. Ier, p. 276. Mais la nomenclature des lieux y est tronquée. Elle est plus complète dans le *Portfolio*. Même Ritter, le savant géographe par excellence, ne nous dit pas ce que c'est que le mont Orkhoïtou, dont il y est question.

3. Kiakhta, simple slobode ou bourg, avec 285 habitants des deux sexes, d'après le Calendrier de l'Académie de Saint-Pétersbourg, est à la distance de 5,555 verstes de Moscou; d'après d'autres, à 5,900 verstes. Si, de ce bourg à Péking, on compte 1,500 verstes, la capitale de la Chine serait par conséquent à plus de 7,000 kilom. ou 1,750 lieues de Moscou.

au cœur de l'empire du Milieu[1]; Ourga, dans la Mongolie, est à 260 kilom. de Kiakhta, et d'Ourga à Péking, il y a, selon les uns, 1,200, selon les autres 1,500 kilom. Après avoir suivi quelque temps le Tchikoï, affluent de la Sélenga, et franchi de nouveau le 50e degré vers le sud, la frontière coupe l'Onôn, affluent de la Chilka, laquelle, avec l'Argoun, forme l'Amour. Elle passe là au pied du Tchokondo ou Sokhonda[2], la plus haute montagne de la Daourie, d'une élévation d'environ 2,600 mètres, et, même avant d'y arriver, elle est hérissée de montagnes, car sur ce point se touchent les monts chinois de Kentéï et les monts Iablonnoï de la Sibérie orientale. Après avoir passé au sud du lac Taréï-Noor, la ligne atteint le Kerlôn qui, venu de la Mongolie, prend sur la frontière russe le nom d'Argoun et continue de couler au nord-est. L'Argoun et la frontière se confondent ensuite sur un long espace, jusqu'au confluent du premier avec la Chilka sous le 53e degré, confluent dont résulte l'Amour. La Russie a reconquis cette frontière du fleuve dont elle avait déjà été en possession de 1652 à 1689, et elle est ainsi de nouveau voisine immédiate du pays des Mandchoux, qui sont les dominateurs de la Chine, pays d'où s'étend jusqu'à la rive droite du fleuve la chaîne méridienne de Khingân. Le Iablonnoï reste à quelque distance sur le territoire russe. Aujourd'hui nous ne dirons plus de l'Amour, comme nous avons pu le faire au moment de la publication de notre premier volume[3], que ce grand fleuve est plus

1. Voir t. Ier, p. 291, et Petermann, *Mittheilungen*, 1857, p. 122 et suiv., avec une carte. Sur celle-ci, la frontière est indiquée, mais non la route au delà; de même sur la carte de M. Gustave Radde. Sur les routes par la Mongolie, voir Ritter, *Asie*, t. II, p. 343-374.

2. Voir t. Ier, p. 299. Toute cette partie de la frontière, depuis le lac Kossogol, est dessinée sur la carte de M. Gustave Radde, reproduite dans les *Mittheilungen* de Petermann, 1861, n° 16.

3. Voir t. Ier, p. 572.

chinois que russe : il est, au contraire, plus russe que chinois, car la fin de son cours, dans une longueur d'environ 800 kilom., appartient maintenant exclusivement à l'empire des Tsars. Au total, la longueur de l'Amour, depuis le confluent, est de 580 milles ou d'environ 4,300 kilom., ce qui dépasse la longueur du Volga. Au nord de la Mandchourie, la frontière actuelle fait, dans un pays fort accidenté, surtout au sud, une immense courbe qui, comme nous l'avons dit, la fait avancer au delà du 53e degré; mais en tournant au sud-est, elle remonte jusqu'au 48e degré et le franchit même quelque peu. Sur cet espace sont Blagoveschtchensk, aujourd'hui chef-lieu de la province d'Amour et siége de l'évêché de Kamtchatka, et Aïgoun, endroit célèbre par la conclusion du traité du 28 mai 1858. Au point le plus méridional de cette partie de la ligne, qui a déjà franchi la Zéïa ou Silimdi à son confluent avec l'Amour, la frontière passe vis-à-vis du point où celui-ci reçoit ensuite le Soungari, rivière restée chinoise; et plus loin, se trouvant en face de l'Oussouri, autre affluent de droite, elle franchit le fleuve pour remonter la rivière vers le sud[1]. La frontière est ainsi décrite pendant quelque temps par l'Oussouri; puis par le Songatcha, son affluent, jusqu'au lac Hinkaï ou Khinkaï, d'où, en s'avançant encore davantage vers le sud, jusqu'au 42e degré (latitude aussi méridionale que celle du bassin de l'Issyk-Koul), elle atteint la mer du Japon, vis-à-vis du détroit de Tsongar et de la grande île de Niphon, qui est sous la loi du taïkoun et du mikado. Car, comme à la Chine, la Russie, dans son développement si extraordinairement prolongé, touche ici à l'empire Japonais, avec

1. Outre la carte de M. Radde citée plus haut, on peut consulter ici l'Atlas de Ritter, *Hochasien*, 3e feuille, et la carte du bassin de l'Amour par M. Petermann, dans les *Mittheilungen*, 1857, n° 13. Voir aussi l'extrait du traité de Péking que nous avons donné t. II, 26, et plus haut, p. 103 et 104.

lequel la longue île de Sakhaline[1] la met surtout en contact.

Tel est l'ensemble de la frontière continentale, abstraction faite de la Russie d'Amérique, dont nous allons tout à l'heure nous occuper. Elle se dessine à l'ouest et au sud. A l'est et au nord, la frontière est exclusivement maritime. Depuis le point où nous sommes arrivés, c'est seulement en longeant les côtes de la masse continentale, que nous pouvons revenir à notre point de départ, qui était l'extrémité septentrionale de la Norvége.

D'abord cette masse est baignée par la mer du Japon, sur laquelle les Russes ont maintenant environ 1,200 kilom. de côtes : il convient par conséquent de l'ajouter aux autres mers que nous avons fait figurer dans notre description.[2]

Elle l'est ensuite par la mer d'Okhotsk, espèce de golfe formé par le Kamtchatka et les îles Kouriles et dont le contour doit être d'au moins 3,000 kilom., même en ne comptant que la plage de la presqu'île et du continent. On peut regarder le liman de l'Amour comme en formant une dépendance. C'est par ce liman qu'on arrive au port de Nikolaïcfsk. Les autres ports de cette mer sont Okhotsk, Ghijikinsk et Penjinsk.

Sur l'Océan Pacifique et la mer des Castors, la côte doit être de plus de 4,000 kilom., depuis la pointe du Kamtchatka jusqu'au cap Oriental ou des Tchouktches[3], qui est l'extrémité la plus avancée vers l'est de tout l'ancien continent. Dans la partie méridionale de cette côte si allongée est le port militaire de Pétropavlofsk[4], qui, dans la guerre d'O-

1. Voir t. Ier, p. 84. — Nous avons dit plus haut, p. 105, note, quels traités ont réglé en dernier lieu les rapports entre la Russie et le Japon.

2. Cette description se trouve au tome Ier, p. 40-100.

3. Voir t. Ier, p. 87.

4. A 13,360 verstes (3,340 lieues) de Saint-Pétersbourg.

rient de 1855, s'est vu assailli par les forces navales anglo-françaises. La presqu'île seule, en droite ligne, a près de 1,500 kilom. de long.

Enfin, la Russie est bornée le long de toute son immense plage septentrionale, en Asie et en Europe, par la mer Glaciale arctique, et cette longueur est au moins de 12,000 kilom.[1], surtout si l'on tient compte de la profondeur de ses enfoncements ou baies dont les principaux sont la mer Blanche, le golfe Tcheskoï (*Tcheskaïa Gouba*), celui de Kara, celui de l'Ob, et quelques limans de fleuves. Cette mer inhospitalière, et néanmoins quelquefois visitée, nous ramène à notre point de départ, qui est le fiord norvégien des Varèghes, et nous avons ainsi décrit, documents officiels en mains, toute cette immense périphérie d'une quarantaine de mille kilomètres, décuple de celle de la France continentale.

Cependant le périmètre de la Russie d'Amérique étant resté en dehors de cette description, il convient d'en parler séparément, en complétant ce qui a été dit précédemment de cette terre coloniale[2]. On a vu que les Russes lui donnent plus de 24,000 milles carrés ou plus de 1,300,000 kilom. carrés d'étendue. M. de Klœden nous apprend[3] que, d'après des calculs américains, elle n'aurait que 18,532 ou

1. Dans la grande géographie de M. de Klœden, t. Ier, p. 72, on donne aux côtes de cette mer, en Asie seulement, 1,620 milles d'All., ce qui fait juste 12,000 kilom. Mais elles en ont encore 780 au nord de l'Europe, ce qui fait 5,800 kilom., dont au moins la moitié se rapporte à la Russie, laquelle moitié, ajoutée aux 12,000 kilom., les porterait à 14,900.

2. T. Ier, p. 20, 166 et 167, et t. II, p. 44 et 45. Il faut consulter sur la Russie d'Amérique un travail de M. l'amiral baron de Wrangell, dans *Beiträge zur Kenntniss des Russischen Reiche*, par MM. de Bær et de Helmersen, t. Ier, accompagné d'une carte. Malheureusement aucune mesure de longueur n'est indiquée sur cette carte. Il en est de même de la carte de M. Kiepert, *Die Nordpolar-Länder*.

3. *Handbuch der Erdkunde*, t. III, p. 842.

même seulement 17,443 milles carrés, c'est-à-dire de 960,000 à un million de kilom. carrés[1]. Quoi qu'il en soit, la Russie d'Amérique s'étend d'abord, le long de l'Océan Pacifique, depuis 54° 40′ de lat. N., jusqu'au 60e degré, c'est-à-dire jusqu'au point où la presqu'île d'Alaska se détache du continent. Cet espace est de près de 600 kilom. en droite ligne. A partir de cette presqu'île jusqu'à la latitude de 71° 23′ 31″, la côte est pleine de sinuosités, et en comptant les principaux enfoncements, on trouve, jusqu'au cap hyperboréen de Barrow, au moins 1,250 kilom.; puis, du cap de Barrow à la limite occidentale, il y a bien encore 250 kilom., ce qui fait un total de 2,100 kilom. de côtes. En donnant 600 kilom. à la frontière intérieure, du côté du continent américain, nous trouvons pour le périmètre complet 2,700 kilom. Cette frontière de terre est tracée, à vol d'oiseau, en droite ligne du nord au sud, ou des monts Roumantsof au mont Saint-Élie; puis de là jusqu'à l'île du prince de Galles, par l'île de Sitkha, principal comptoir de la Compagnie russe en Amérique, avec le port du Nouvel-Arkhangel. Elle touche exclusivement aux possessions britanniques de l'Amérique du Nord, et reste à la distance d'environ 500 kilom. de la limite septentrionale des États-Unis. Relativement à la nature de la côte maritime, nous renvoyons à ce qui a été exposé précédemment.[2]

Faut-il revenir ici sur la **nationalité russe**, après tout ce que nous avons dit du noyau de la nation dans le volume

1. La population inscrite tome II, p. 130 du présent ouvrage, ne se rapporte qu'aux blancs; il y vit en outre 40 à 50,000 indigènes.

2. T. Ier, p. 22, 86 et 100. — Le bateau à vapeur qui dessert la poste entre l'île de Sitkha et le port d'Okhotsk met vingt jours à faire ce trajet; il est vrai qu'il s'arrête à onze stations. D'Okhotsk, il y a 3,800 kilom. à Kiakhta, et plus de 9,000 à Moscou.

précédent[1]? Le fond de cette question nous semble avoir été traité là, et nous n'avons pas manqué de faire observer que c'est aux Grands-Russiens que se rapportent tous les principaux traits du tableau que nous tracions. Ce sont eux, en effet, les Grands-Russiens, qui sont l'expression la plus fidèle de la nationalité russe d'aujourd'hui, telle que les siècles l'ont développée. Produit d'une fusion entre les Russes de Novgorod et de Kief, et ceux de Moscou, capitale fondée par les grands-princes au milieu de populations finnoises, ils se différencient sans doute à quelques égards des Slaves purs, restés sans aucun mélange; mais doivent-ils par cette raison perdre dans notre opinion? y occuperont-ils pour cela une place moins haute parmi les membres de la grande famille européenne? De quel droit regarderions-nous comme dégradant l'alliage du sang finnois infusé dans le sang slavon, même en supposant cette infusion opérée dans de larges proportions? Chez les Gallo-Romains, l'élément barbare n'a pas dégradé, il a vivifié et fortifié, l'élément primitif, déjà atteint du principe maladif inséparable d'une civilisation avancée; et les Germains, source de cet élément barbare, ont eu le glorieux privilége de renouveler le monde, tout en y marquant à eux-mêmes, de l'Oder au Rhin, une place des plus honorables parmi les nations, étonnées de voir ces barbares se transformer, dans la suite des temps, en un peuple de penseurs et de subtils théoriciens. Qui sait ce que l'avenir réserve à la population calme et honnête de la modeste et mélancolique Finlande? qui pourrait affirmer qu'elle ne l'emportera pas un jour, quant à la vigueur intellectuelle et l'aptitude aux travaux de l'esprit, sur les Slaves, si facilement distraits des profondeurs de la réflexion par l'appât des plaisirs et le besoin d'un mouvement continuel? Dans

1. T. II, p. 386-437; surtout p. 412. — Voir aussi dans le présent volume, p. 3-15.

tous les cas, nous ne voyons pas que les Slaves, qui ne viennent qu'au troisième rang des grandes races européennes et qui ont été longtemps avant d'être reconnus comme constituant une race aussi respectable que ses deux aînées[1], aient tant à rougir de leur contiguïté avec la race finnoise, encore secondaire aujourd'hui, mais que l'une de ses branches, les Hongrois, par exemple, peut très-bien un jour élever au niveau des autres; nous ne le comprenons pas plus que nous ne voyons ce qu'il peut y avoir d'insultant dans la dénomination de *Moscovites*, substituée à celle de *Russes*. Franchement, ce sont là des distinctions, bonnes sans doute pour passionner les masses ignorantes, mais qui font hausser les épaules à ceux qui, ne se payant pas de mots, regardent au fond des choses. Les Angles, incontestablement, étaient des barbares relégués dans un petit coin du monde : est-ce une raison pour que l'Angleterre soit honteuse de leur avoir emprunté son nom, comme la patrie de Vercingétorix emprunta le sien aux Francs, c'est-à-dire à des demi-sauvages des forêts de la Germanie?

Maintenant, cette nationalité, que représentent surtout les Grands-Russiens, au nombre de plus de quarante millions[2], en quoi consiste-t-elle? quels sont ses éléments constitutifs?

C'est d'abord leur commun idiome. « Partout, dit avec raison le baron de Haxthausen[3], nous rencontrons les symptômes d'une nationalité compacte. Il règne parmi les 36 (lisez 40) millions d'habitants de la Grande-Russie une unité de langue qui ne se retrouve dans aucune autre nation. Le langage des classes supérieures est parfaitement semblable à celui du peuple; l'empereur et le paysan se servent du même dialecte et des mêmes locutions. »

1. On peut se reporter à ce sujet au tome II, p. 340 et suiv.
2. Voir t. II, p. 277 et 443.
3. *Études*, t. III, p. 213.

C'est ensuite leur culte, qui est le même pour tous et qui les rattache à l'Église d'Orient; culte antique pour lequel celui de Rome est presque une innovation sacrilége et qui a ses saints, ses traditions, ses rites et usages spéciaux, quoique communs non-seulement à tout le groupe dont nous parlons, mais encore aux groupes circonvoisins.

En troisième lieu, ce sont les traditions sociales et politiques qui constituent la nationalité russe. A cet égard, les idées qui trouvent faveur aujourd'hui sont diamétralement opposées à celles qu'on avait si longtemps ressassées jusqu'au dégoût. Autrefois, le nom de Russes amenait inévitablement, comme corrélatif, l'idée d'esclavage et de servilisme : aujourd'hui, depuis qu'on a fait parmi eux la découverte d'un état communal particulier, on n'est pas bien loin de prétendre que c'est des Russes que nous est venue la plaie du communisme. Nous porterons plus loin une attention sérieuse sur ce côté intéressant de l'organisme social; dans ce moment, sans nous prononcer encore sur sa valeur, nous croyons entrevoir seulement que c'est avec assez d'exactitude qu'un écrivain russe distingué, M. Étienne Chéviref, l'a caractérisé en substance, dans les termes suivants : « L'individualité germanique, a-t-il dit, est la personnalité de l'homme développée à outrance : dans l'élément communal slave, l'individu est soumis à la commune. Son unité personnelle est comprise dans la grande unité communale; il y trouve son appui et en même temps les limites de son développement[1]. » Soit, mais est-ce là quelque chose qui ressemble aux enfantements socialistes de Charles Fourrier

1. A ce sujet, on trouve des observations frappantes de vérité dans la préface de l'ouvrage de M. Bodenstedt, *Russische Fragmente*, t. Ier, p. XIX et XXV. C'est ainsi qu'il remarque que « les Russes restent en arrière des autres peuples là où les grandes choses ne se réalisent pas par la cohésion des masses, mais par l'initiative individuelle. »

et de son école? est-ce la fine fleur de cette démocratie dont un de nos hommes d'État les plus éminents et qui tient à la Russie par plus d'un lien, nous a récemment entretenus, quand, dans la séance du Corps législatif du 28 janvier 1864, il dégageait la question polonaise de tous les malentendus et de toutes les fictions, fruits de l'ignorance, qui la compliquaient et l'envenimaient. Écoutons un instant M. le duc de Morny : trop de persuasion est inhérente à sa parole, qui d'ailleurs descend de haut, pour que nous négligions d'en tenir compte. « La Russie, à l'entendre, est un pays démocratique, plus démocratique peut-être qu'aucun autre en Europe. Elle était, il y a peu de temps, une féodalité démocratique[1] : la féodalité a disparu, il ne reste plus que la démocratie. Si un pays prend ses mœurs, son caractère, de ses institutions, *il n'y a pas un pays en Europe plus démocrate que la Russie.* » Voilà certes du nouveau! mais est-ce plus qu'un paradoxe? De ce que la démocratie règne dans les communes rurales, et encore uniquement quant aux rapports de leurs membres entre eux, s'ensuit-il que l'État soit imbu de l'esprit démocratique, et comment cela serait-il possible dans une société qui, jusqu'en 1861, se fondait sur le servage de toute la classe agricole et même de ce qu'on appelle en Russie la bourgeoisie (en dehors des commerçants)? Le noble orateur, pour soutenir sa thèse, se fondait entre autres sur l'admissibilité de tous à toutes les charges au civil, à tous les grades dans l'armée. Sans doute, une fois officier, tout Russe peut devenir général; mais il est bien rare que l'homme du peuple soit fait officier, et les exemples frappants de l'élévation inattendue aux honneurs publics de certains hommes des classes inférieures, qu'offre fréquemment, il est vrai, l'histoire des règnes du siècle

1. Qu'est-ce que cela veut dire? Nous avons fait remarquer plus haut (p. 11) que la Russie est toujours restée étrangère à la féodalité.

dernier, de Pierre le Grand à Paul, étaient, il faut en convenir, des exceptions qui, loin d'infirmer la règle, la confirmaient au contraire. Non, que l'on veuille bien nous en croire, la Russie n'est point une démocratie; elle n'est pas non plus une aristocratie nobiliaire comme l'était jadis la Pologne; quoique le paysan russe ne fasse pas abstraction de lui-même, il n'oublie pas un instant qu'au-dessus de lui sont les nobles et les *tchinovniks* ou fonctionnaires, et tout au haut de l'échelle le Tsar, en qui se personnifie pour ainsi dire la volonté divine. Le Tsar, la noblesse et le peuple, pour lui ces trois n'en font qu'un; ensemble, ils constituent la patrie, cette « sainte Russie » (*svètaïa Rouça*) qui parle si vivement à son imagination et à tout son amour. Cette triade, il la place sous la protection des grands saints de son pays, des saints de Moscou particulièrement. Le Russe a d'autant plus d'entraînement dans son patriotisme, que celui-ci se confond chez lui avec le sentiment religieux. C'est un sacrilége à ses yeux que de violer le sol de sa patrie. Ainsi s'explique cet « esprit public » dont Mme de Staël a pu voir de ses yeux, en 1812, l'impétueuse manifestation et dont elle se rend compte elle-même dans les termes suivants[1] : « La réputation d'invincible que des succès multipliés ont donnée à cette nation, la fierté naturelle aux grands, le dévouement qui est dans le caractère du peuple, la religion dont la puissance est profonde, la haine des étrangers que Pierre Ier a tâché de détruire pour éclairer et civiliser son pays, mais qui n'en est pas moins restée dans le sang des Russes et qui se réveille dans l'occasion[2], toutes ces causes réunies font de cette nation un peuple

1. *Dix années d'exil*, seconde partie, chap. XIII.

2. Chez quel peuple placé dans les circonstances où l'illustre fille de Necker a vu les Russes, la haine de l'étranger ne se réveillerait-elle pas? Voir là-dessus notre ouvrage *Rostoptchine et Koutousof*, p. 113, la note, 183 et 184.

très-énergique.... Dans les circonstances où je l'ai observée, tout ressortait en elle, et jamais on ne peut voir un pays sous un jour plus avantageux que dans une époque de malheur et de courage. » A l'époque dont parle l'illustre exilée, comme en 1611 quand les Polonais furent expulsés de Moscou, le courage des Russes alla jusqu'à la férocité, et rien n'égale l'héroïsme avec lequel grands et petits faisaient le sacrifice de leur vie[1]. Et pourtant, c'est d'un peuple plein de bonhomie et essentiellement pacifique que nous parlons.

Enfin, en quatrième lieu, la nationalité russe se fonde sur une grande homogénéité de mœurs et de caractère. Sous ce rapport encore, ce sont les Grands-Russiens qui offrent le type. En bien comme en mal, la nature spécifique russe se résume dans ce groupe : on l'a vu déjà dans le précédent volume, et le passage suivant, emprunté à un ingénieux écrivain allemand[2], contient la confirmation de nos paroles. « Ces Grands-Russiens, y est-il dit, sont un peuple d'agriculteurs et de trafiquants, pacifique et placide, que la nature a doué des mêmes facultés et talents naturels qu'elle a départis aux plus éminentes de toutes les tribus slavonnes, mais en les dotant de quelques propriétés et avantages particuliers qui ne sont pas aussi nettement prononcés dans les autres membres de cette grande famille ethnographique. Aux traits généraux du caractère slavon appartiennent un sang léger, circulant avec rapidité, un cœur dispos et plein d'insouciance, une bonhomie naturelle et native, le penchant de la bienfaisance, par instinct d'humanité, la plus louable pratique de l'hospitalité, un courage à toute épreuve,

1. Voir sur tout cela, t. II, p. 420, et Haxthausen, t. III, p. 217. L'auteur de la *Pentarchie européenne* (p. 420) nomme les Russes *das nordische Heldenvolk*.

2. *Menschen und Dinge in Russland*, p. 101. — Cf. notre tome II, p. 412 et 433.

une persévérance infatigable au travail (?), l'amour enthousiaste de la patrie, du souverain légitime, de la foi fidèlement transmise de père en fils. Voici maintenant quels sont en outre les points plus particulièrement saillants du caractère spécial des Grands-Russiens : grande et admirable aptitude à tout, adresse, finesse, ténacité, accompagnées de cette mobilité qui va au-devant de toutes les impressions du dehors. La réceptivité doit être regardée comme la principale qualité intellectuelle du Grand-Russien. »

L'emblème ou signe distinctif de l'État russe, ce sont ses **armes** ou **armoiries**, qui se résument aujourd'hui en une aigle noire à deux têtes couronnées, dans un écu d'or surmonté de la grande couronne impériale. L'oiseau, qui déploie les ailes, tient dans ses serres, rouges comme les deux becs, d'une part un sceptre d'or, d'autre part le globe de l'empire, aussi en or ; et il a sur la poitrine, au champ de gueule (rouge), le cavalier S. George terrassant de sa lance le dragon, des armoiries particulières de la Moscovie.

L'emblème dont se servaient les souverains en Russie n'a pas toujours été le même, ainsi que nous l'apprend déjà Strahlenberg[1]. « Après avoir embrassé la religion chrétienne, dit-il, ils prirent pour armes trois cercles renfermés dans un triangle, dans l'un desquels était écrit : *Notre Dieu la Trinité qui as été avant le temps, non pas trois dieux, mais un seul Dieu en sa substance*[2]. Dans l'autre, ils écrivaient les titres du prince à qui la lettre s'adressait, et le

1. Traduction française intitulée : *Description historique de l'empire Russien* (1757), t. Ier, p. 240. Cf. Leclerc, *Histoire de la Russie moderne* (1783), t. Ier, p. 451 ; Hupel, *Staatsverfassung des Russischen Reichs*, t. Ier, p. 330, et t. II, p. 290.

2. Nous modifions légèrement cette traduction de l'inscription, dans la pensée de la rendre plus conforme à l'original.

troisième renfermait les titres du grand-duc. » A Moscou, ces armoiries ou plutôt ce sceau furent remplacées par un cavalier d'argent au champ de gueule. Le dragon ne fut ajouté, dit Strahlenberg, que par Dimitri Donskoï, après la bataille du champ de Koulikof, en 1380, peut-être par restitution : ainsi le cavalier se changea en un S. George perçant le monstre de sa lance. Oleg déjà, ajoute-t-on, avait porté une figure de ce saint sur son bouclier, que, de retour d'une expédition faite à Constantinople, il suspendit aux portes de Kief. D'après cela, le cavalier de Moscou a sans doute, dès l'origine, dû figurer le saint guerrier. Cependant cet emblème fut ensuite, non pas abandonné, mais converti en simple accessoire de l'écusson des grands-princes. Ioann III Vassiliévitch ayant épousé en secondes noces Zoé ou Sophie, nièce du dernier empereur de Byzance Constantin XIII Paléologue, et l'empire Romain d'Orient étant, vingt-quatre ans après, devenu la proie des farouches Ottomans, il s'en considéra comme l'héritier[1] et adopta leurs armoiries, l'aigle romaine, dont il fit publiquement usage depuis 1497[2], mais en y fusionnant, pour ainsi dire, l'écusson moscovite.

Ces nouvelles armoiries se sont pourtant encore modifiées depuis. A en juger par « les armes et le grand sceau du grand-prince de Moscovie », dont nous trouvons une gravure dans l'ouvrage d'Adam Oléarius (1639)[3], la couronne impériale ne surmontait pas alors les deux têtes couronnées de l'aigle, et par conséquent ces armoiries russes ne formaient pas encore le pendant exact de celles des chefs du

1. Et non pas, selon la supposition de Strahlenberg, qu'il ait considéré les trois premiers princes de Russie, Rurik, Sinaus et Truvor, comme étant « de la postérité de l'empereur Auguste. »

2. Karamzine, *Histoire de Russie*, t. VI, chap. II (trad. allem., p. 55 et 295).

3. Traduction française de A. de Wicquefort, t. Ier, p. 147.

Saint-Empire Romain en Occident. C'est plus tard seulement, peut-être au temps du baron de Herberstein, que cette addition importante y fût faite.

On en fit une autre : autour de l'écusson principal, y compris celui de Moscou, on rangea encore six écussons accessoires, les armes de Novgorod, de Vladimir, de Kief, de Kasan, d'Astrakhan et de Sibérie. L'écu intérieur fut en outre entouré du collier de l'ordre de Saint-André, dont l'insigne spécial (la croix de l'apôtre martyr) surmonté d'une couronne impériale repose sur la queue de l'aigle. Voici en quoi consistent ces six écussons. A la droite de celui du milieu : armes de Kief, un ange sur une colline verte; armes de Novgorod, deux ours qui s'appuient sur un siége rouge, surmonté de deux sceptres d'or; armes d'Astrakhan, une couronne d'or au-dessus d'un sabre d'argent. A la gauche de l'écusson du milieu : armes de Vladimir, un lion d'or qui tient une croix d'argent; armes de Kasan, un dragon ailé de sable (noir) avec une couronne; armes de Sibérie, deux loups tenant un arc d'or, surmonté d'une couronne et de deux flèches d'argent.[1]

Le grand-sceau de l'empire est entouré des écussons de tous les principaux gouvernements, et, si nous ne nous trompons, ceux de Pologne et de Finlande y sont compris.

Telles sont les notions générales se rapportant au territoire national proprement dit, à celui de la Russie même, qu'il était essentiel de réunir d'abord. Mais à la domination russe appartiennent encore, outre l'empire avec ses possessions, plusieurs États ou fragments d'État annexés, qui n'ont pas, ou n'ont plus, d'existence à eux propre, quoique ne formant pas non plus des parties intégrantes de l'empire.

1. Une note accompagnant le texte de Strahlenberg (p. 242) mentionne encore les armes de l'Oukraine, un cavalier; mais cette note est pleine d'erreurs et d'inexactitudes.

Ce sont le royaume de Pologne, la grande-principauté de Finlande et plusieurs petits pays placés sous la suzeraineté ou sous le protectorat de la Russie ou même à peu près indépendants.

B. Le royaume de Pologne.

Son nom a déjà été expliqué précédemment[1]. Après avoir été connue d'abord sous celui de pays *des Liakhs* ou *Liékhs*, la Pologne (*Polska*, dans la langue nationale; *Polonia*, en latin) prit, vers le XIe siècle, cette nouvelle dénomination, que l'on rencontre déjà chez Dithmar, évêque de Merseburg de 1008 à 1018, puis chez Martin le Gaulois, historien du XIIe siècle et contemporain de Nestor. Elle lui venait des Polianes de la Vistule, appelés ainsi, selon l'opinion commune du mot *polé*, plaine; car ces Polianes étaient établis dans un pays plat, accidenté seulement sur quelques points par des ondulations de terrain[2]. Quant à la conjecture du savant Szafarzik, d'après laquelle il y aurait déjà trace du nom des Polonais dans la Géographie de Ptolémée, il nous serait difficile de la prendre au sérieux.

Dans l'**historique de la formation de l'État polonais**, nous serons nécessairement succinct; la nature de notre plan ne nous permettrait pas d'entrer à ce sujet dans des détails aussi étendus que ceux qu'on a trouvés plus haut sur l'élément principal de la domination russe.

Le règne de la race indigène dite *des Piasts* date du milieu du IXe siècle, ce qui assignerait à l'État polonais une ancienneté fort respectable, car à partir de ce moment son histoire cesse d'être fabuleuse; toutefois, elle n'est véritablement authentique que depuis Meschko ou Meczislaw (Métchislaf), qui vécut de 931 à 992 et qui commença la

1. T. II, p. 478.
2. Voir t. Ier, p. 124.

conversion de son peuple à la religion chrétienne. Sous son successeur Boleslaw le Grand ou le Vaillant (992-1025), on voit la Pologne déjà puissante, mais néanmoins vassale encore du Saint-Empire, sujétion à laquelle ce prince, qui s'attribua le titre de roi, finit par mettre fin.[1]

Il serait difficile de dire au juste quelles furent ses frontières à cette époque reculée : n'en pas avoir de fixes, ce fut pour la Pologne un mal originel, et la faute en est à la nature du pays presque autant qu'à la nation qui devait s'y constituer. Au nord, la mer Baltique formait pour elle une limite naturelle; mais si elle y atteignit au Xe siècle et au commencement du XIe, dans la suite elle s'en laissa fréquemment couper. Au sud, la Pologne s'appuyait contre les monts Karpaths, dont elle essayait déjà de suivre la chaîne, à l'est, vers la Russie, et même vers le Danube et la mer Noire. A l'ouest et à l'est, point de limite naturelle et point de démarcation politique nettement tracée : aussi ces limites ont-elles varié d'un siècle à l'autre. Dans la suite, l'Elbe marqua pendant quelque temps la frontière d'occident, puis ce fut l'Oder; mais la ligne de celle-ci fut à son tour abandonnée avec une inconcevable incurie. A l'orient, les Polonais et les Russes ne tardèrent pas à se disputer la Volynie et même Kief, ainsi que quelques autres provinces. Ces pays furent pris et repris. De là les prétentions contradictoires des deux peuples voisins et leurs interminables guerres. Bientôt Galitch vint s'interposer entre eux, et lorsque cette partie de la Russie (la Russie-Rouge), partie devenue un royaume, grâce à l'investiture accordée par le pape à une des branches de la nombreuse descendance de Rurik, échappa à la grande-principauté de Kief, la Pologne se trouva trop faible pour l'englober directement sous sa do-

1. Rœpell, *Geschichte Polens*, t. Ier, p. 135. Cf. Szafarzik, *Slawische Alterthümer*, t. II, p. 373 et suiv.

mination. Si néanmoins elle finit par le voir soumis à sa loi, c'est à la Lithuanie qu'elle le dut, à l'intervention d'un peuple païen, à la conversion de ce peuple au christianisme et au mariage étrange d'une princesse de la maison d'Anjou, héritière du royaume, avec le grand-prince lithuanien, encore barbare. La Pologne négligea même de dompter ses plus proches voisins, les sauvages Iatchviaghs, et les Masoviens ou Masoures étaient encore indépendants sous le règne de Boleslaw Ier. Ce fait, il est vrai, s'explique en partie par le système de partage adopté par Meczislaw et pratiqué par tous les princes du nord de l'Europe; système pernicieux, dont le génie de Boleslaw arrêta quelque temps les fâcheux effets, mais qui, sous ses successeurs, porta des fruits amers. L'unité se brisa complétement en 1139[1], après que Wladislaw Herrmann eut déjà renoncé, en 1085, à son titre royal; depuis, des membres essentiels du corps politique s'en détachèrent, la guerre civile fit d'horribles ravages, et la Pologne devint le jouet de ses voisins.

Par bonheur, un grand roi, le dernier des Piasts, Casimir III (1333-1370), vint la relever, et, par un bonheur plus grand encore, la puissance voisine dont nous avons parlé, puissance beaucoup plus formidable qu'elle-même et placée sous un sceptre absolu, vint se fondre en elle. D'abord la Pologne et la Lithuanie, jusque-là hostiles l'une à l'autre, confièrent seulement leur sort aux mains des mêmes princes, qui leur appliquèrent une seule et même politique; mais elles finirent par rendre plus étroit le lien qui les unissait, et finalement la Lithuanie fut comme absorbée par la Pologne[2]. Grand et fort sous les Jagellons, ce royaume

1. Rœpell, t. Ier, p. 295 et 206.

2. L'acte d'union de Horodlo, de l'année 1413, avait déjà affermi ce lien, mais ce fut la diète de Lublin, en 1569, qui le rendit efficace, définitif et irrévocable.

était alors, et encore sous Étienne Batori (1576-1586), époque de son apogée, la première puissance du Nord; l'étendue de son territoire qui touchait d'une part à la Baltique et de l'autre au Pont-Euxin, n'était guère au-dessous de 20,000 milles carrés ou de un million de kilom. carrés, c'est-à-dire qu'elle était à peu près le double de celle de la France actuelle. Mais alors le déclin commença et ne tarda pas à faire des progrès rapides. Au dehors, la Pologne eut deux ennemis nouveaux, le grand-prince de la Russie de Moscou, enfin débarrassé du joug des Mongols, et les Ottomans, qui, depuis 1497, faisaient des incursions en Pologne. Au dedans, elle s'affaiblit par les *pacta conventa*, espèce de marché entre la noblesse qui composait le corps des électeurs jouissant du droit d'élire le roi, par le *liberum veto*, qui mettait la volonté de l'individu au-dessus de celle de la majorité, par les déchirements auxquels les factions livraient le pays en proie, et par le mauvais gouvernement qui était la conséquence naturelle de tout cela. Témoins de l'anarchie qui devint comme l'état normal pour la Pologne, désignée sous le nom de *république*, et qui, en effet, était gouvernée par une aristocratie nobiliaire qui réservait à ses seuls membres le titre et les droits de citoyen, obligés par des motifs de toute nature d'intervenir dans ce régime étrange[1], les voisins de cette puissance cessèrent de la respecter. Dès 1585, l'Autriche, qui pourtant lui dut son salut encore un siècle plus tard, osa proposer au tsar de la partager entre eux[2], et en 1661 le souverain même du pays exprima, comme

1. *Polnische Wirthschaft*, dit encore aujourd'hui un proverbe allemand, et l'on connaît cet adage latin : *Polonia confusione regitur*.

2. C'est M. Herrmann qui l'affirme (t. III, p. 389) en s'appuyant sur des preuves qu'aurait fournies Karamzine, en des endroits de sa grande *Histoire de Russie* qui sont mal indiqués. Nous ne voyons pas tout à fait cela dans la traduction allemande, t. IX, p. 129 et 190. C'est à l'ambassadeur Novociltsof que la proposition aurait été faite.

par intuition, l'idée qu'une catastrophe de ce genre était inévitable. C'était Jean-Casimir, troisième et dernier roi de la maison de Wasa. On a vu plus haut (p. 63) la prophétie qu'il renferma dans un de ses discours à la diète. Un autre roi, Auguste II, fit même, s'il faut en croire les historiens prussiens[1], en 1704, à Charles XII, et en 1732 à de plus proches voisins, la proposition formelle de partager avec eux son royaume; enfin en 1710 surgit un véritable plan de partage émané, dit-on, de Pierre le Grand, qui, quatorze ans plus tard, conçut aussi le projet de partager la Perse avec la Turquie.[2]

En attendant cette catastrophe, la Pologne se laissa arracher une province après l'autre[3]. En 1657, elle perdit le duché de Prusse (environ 760 milles carrés); en 1660, la Livonie, dont s'empara alors la Suède, à laquelle elle fut cédée par la paix d'Oliva (850 milles carrés); en 1667, Smolensk, Tchernigof et Poltava[4] (2,920 milles carrés); en 1686, sous le brave roi Jean Sobieski, Kief et une grande partie de la région qui forme aujourd'hui les gouvernements de Iékatérinoslaf et de Kherson, avec la forteresse d'Otchakof (2,420 milles carrés).[5]

Cependant, malgré toutes ces pertes, la Pologne, telle que Büsching l'a décrite en 1766[6], avait encore une superficie de 13,400 milles carrés ou de 735,000 kilom. carrés (ce qui est beaucoup plus que toute la monarchie Autri-

1. Stenzel, *Geschichte des Preussischen Staats*, t. III, p. 147 et 163; Ranke, *Neun Bücher Preussischer Geschichte*, t. Ier, p. 359. Cf. Schœll, *Histoire des traités de paix*, t. XII, p. 376.

2. Sur ce dernier point, voir Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reiches*, t. V, p. 601.

3. Sur son état de possession en 1643, voir Abr. Golnitz, *Compendium geographicum*, p. 184-190.

4. Voir plus haut, p. 54.

5. Voir *ibidem*.

6. *Neue Erdbeschreibung*, t. II, p. 296-426. — Voir notre tome II, p. 132.

chienne d'aujourd'hui). La population, suivant le même auteur, était de 6 à 8 millions, dont plus d'un million de juifs. Mais ce chiffre paraît être de beaucoup au-dessous de la réalité : à en croire M. Kolb[1], il faudrait le porter à 16, peut-être même à 20 millions, évaluation certainement exagérée et qui dépasse même le chiffre calculé par M. L. Chodzko[2], sur la base de la population actuelle des éléments territoriaux divers provenant de l'ancienne Pologne, mais dont quelques-uns en étaient détachés depuis 1657. Cependant, toutes réflexions faites, nous pensons avec Coxe que le total n'était pas au-dessous de 14 millions d'âmes, Polonais, Ruthènes, Lithuaniens et Lettons, Israélites, etc.

Quoi qu'il en soit, le royaume de Stanislas-Auguste (1764-1795) était encore, à cette époque-là, sinon puissant, du moins vaste et considérable. L'effort désespéré qu'on a vu les Polonais tenter de nos jours avec des forces disproportionnées, alors il eût pu être couronné de succès, si la noblesse, qui seule comptait pour quelque chose, n'avait pas été divisée et si elle avait eu à sa tête un roi respecté et respectable par son caractère. Mait tout allait naturellement à la dérive, et le pronostic de Jean-Casimir se réalisait par la force des choses.

Trois partages eurent lieu successivement, comme on sait[3], et, à la suite du troisième, la Pologne disparut pour quelque temps de la carte de l'Europe. Par le premier, qui s'accomplit en 1773, elle perdit près de 4,000 milles carrés, c'est-à-dire presque le tiers de son territoire, avec 4 ½ millions d'habitants. La part de la Russie fut d'environ 2,000 milles carrés, avec près de 1 ½ million d'âmes ; celle de l'Autriche de 1,280 milles carrés, avec une population de

1. *Handbuch der vergleichenden Statistik*, 3e édition, p. 111.
2. On le trouvera dans notre tome II, p. 132, note 1. Cf. p. 491.
3. On l'a vu d'ailleurs plus haut, p. 64 et suiv.

2 ½ millions; celle de la Prusse de 630 milles carrés, avec environ 600,000 habitants. Le second partage, concerté entre la Prusse et la Russie seulement, eut lieu en 1793; le traité que la première de ces puissances imposa à cet égard à l'infortunée République, fut signé le 3 septembre; celui que dicta la seconde l'avait été déjà le 22 juillet; la diète de *Grodno* fut obligée de tout ratifier. C'était encore une perte de 5,218 milles carrés ou d'environ 286,000 kilom. carrés, avec plus de 4 millions d'habitants. Là-dessus, la Russie s'adjugea 4,157 milles carrés, avec plus de 3 millions d'habitants; la Prusse n'en eut que 1,136,000 sur une étendue d'environ 1,060 milles carrés. Nous avons dit de quelle manière la Russie procéda à cette opération, dont il est impossible de nier la violence. Ce qui restait intact continua de s'appeler royaume ou république de Pologne : c'étaient encore à peu près 4,000 milles carrés ou environ 220,000 kilom. carrés, presque le double du royaume actuel, aveo environ 3,200,000 habitants. Mais un troisième et dernier partage, mettant fin à cette ombre d'existence, raya entièrement la monarchie des Piasts de la carte de l'Europe. La convention définitive ne fut signée, à *Saint-Pétersbourg*, que le 26 janvier 1797; cependant, dès le 24 octobre 1795, un traité avait été conclu à ce sujet entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Cette dernière acquit une étendue de 834 milles carrés, avec 1 million d'habitants; la Prusse s'adjugea près de 1,000 milles carrés, aussi avec 1 million d'habitants, et la Russie 2,030 milles carrés, avec 1,200,000 habitants. Le roi Stanislas-Auguste abdiqua, moyennant une pension que lui fit la Russie et dont il jouit jusqu'à sa mort, qui arriva à Pétersbourg, le 12 février 1798. Les trois puissances co-partageantes prirent à leur charge les dettes de la république.

Celle-ci avait fait son temps et était morte pour toujours.

La Pologne toutefois était destinée à renaître, après douze ans d'un anéantissement complet, de 1795 à 1807.

L'empereur des Français Napoléon Ier, en vertu du traité de *Tilsit* (9 juillet 1807), rendit l'existence politique au moins à une partie de l'ancien royaume, sous le nom de *duché de Varsovie*[1]. La Prusse, ne conservant de l'effet des trois partages que les provinces du Nord, dut restituer la Grande-Pologne, la Masovie, la Podlakhie et la Lithuanie plus particulièrement polonaise (Augustow). L'article 15 du traité porte : « Les provinces auxquelles S. M. le roi de Prusse renonce par l'article 13, seront, à l'exception du territoire spécifié en l'article 18 (Bialystok), possédées en toute propriété et souveraineté par S. M. le roi de Saxe, sous le titre de *duché de Varsovie*, et régies par des constitutions qui, en assurant la liberté et les priviléges des peuples de ce duché, se concilient avec la tranquillité des États voisins. » Cette Pologne déguisée et fragmentaire, qui comptait 2,200,000 habitants sur une superficie de 1,850 milles carrés ou environ 101,500 kilom. carrés, fut divisée en six départements, ceux de Poznân, Kalisz, Ploçk, Varsovie, Lomza et Bromberg. Elle fut encore agrandie, deux ans après, par le traité de *Vienne* du 14 octobre 1809[2], dont l'article 3 porte (au paragraphe 4) : « L'empereur d'Autriche cède et abandonne à S. M. le roi de Saxe, pour être réunis au duché de Varsovie, toute la Galicie occidentale ou Nouvelle-Galicie, un arrondissement autour de Krakovie, sur la rive droite de la Vistule, qui sera ci-après déterminé, et le cercle (district) de Zamosc, dans la Galicie orientale, etc. » De ces nouvelles acquisitions on forma les départements de Krakovie, Radom, Lublin et Siedlcé ; la superficie était aug-

1. Non pas *grand-duché*, comme le remarque expressément Bignon, *Histoire de France sous Napoléon*, t. X, p. 537.

2. Ghillany, édition française, t. II, p. 733.

mentée jusqu'à 2,800 milles carrés ou 153,600 kilom. carrés, avec 3,780,000 habitants.

Cela dura jusqu'au 5 février 1813, époque de l'invasion du duché de Varsovie par l'armée russe, devant laquelle se retirait celle de Napoléon. Pendant deux ans, la malheureuse nation polonaise resta incertaine de son sort; enfin, le 30 avril 1815, après de longues et chaudes discussions au congrès de Vienne, l'empereur Alexandre Ier annonça au sénat de Varsovie qu'il avait pris le titre de *roi de Pologne*, et que ce nouveau royaume serait réuni à l'empire de Russie. C'est de cette manière, en effet, que les puissances en disposèrent, dans l'acte général du congrès de *Vienne*, signé le 9 juin 1815. Les 14 premiers articles de cet acte se rapportent soit au nouveau royaume, soit à la Pologne ancienne, et dans le premier de tous on a statué ce qui suit: «Le duché de Varsovie, à l'exception des provinces et dis«tricts dont il a été autrement disposé dans les articles sui«vants, est réuni à l'empire de Russie. Il y sera lié irrévo«cablement par sa constitution, pour être possédé par S. M. «l'empereur de toutes les Russies, ses héritiers et ses suc«cesseurs à perpétuité. S. M. I. se réserve de donner à cet «État, jouissant d'une administration distincte, l'extension «intérieure qu'Elle jugera convenable. Elle prendra avec «ses autres titres celui de *czar* (tsar), roi de Pologne..... «Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche «et de la Prusse, obtiendront une représentation et des «institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence «politique que chacun des gouvernements auxquels ils ap«partiennent jugera utile et convenable de leur accorder.[1]»

1. Ghillany, t. II, p. 325. Le même acte général du congrès de Vienne se trouve aussi dans *La Pologne dans ses anciennes limites* de Gluchowski, p. 169-243. Il y est suivi du traité entre la Russie et l'Autriche, du 3 mai 1815 (p. 244-258), et du traité entre la Russie et la Prusse, de la même date (p. 259-276).

Pour le moment, notre tâche se réduit à retracer l'historique de la formation de l'État qui nous occupe; les questions relatives à la constitution et au gouvernement du nouveau royaume viendront plus loin. Constatons toutefois que ce mot d'*État* se trouve dans le texte même des traités, le statisticien ne peut donc faire autrement que d'en tenir compte. C'est, en effet, à titre de royaume à part, quoique inséparablement uni à la Russie, que l'on ressuscitait la Pologne sous ce nom même. Seulement, c'était moins que le duché de Varsovie, car la Poznanie ou Grande-Pologne, sous le nom de grand-duché de Posen, fut restituée à la Prusse; l'Autriche, de son côté, reprit les quatre districts du palatinat de Lublin; et Krakovie, avec son territoire, formant un total de 22 milles carrés ou d'environ 1,200 kilom. carrés, fut déclarée ville libre, indépendante sous la protection des trois puissances. Le nouveau royaume, ainsi qu'on l'a vu plus haut, n'avait pas plus de 2,320 milles carrés ou près de 128,000 kilom. carrés, avec 2,600,000 habitants, dont le nombre depuis s'est augmenté jusqu'au chiffre de 4,800,000.

En définitive, c'était beaucoup pour les Polonais d'avoir, contre toute attente, recouvré, non-seulement une patrie indépendante qui revivait sous son nom historique et qui pouvait désormais être le foyer de la nationalité commune à tous ses enfants, n'importe sous quelle autorité ils étaient placés, mais encore des institutions nationales conformes à leur génie, à leurs traditions, et que le gouvernement russe aurait sans doute respectées, si le pays même lui avait donné l'exemple de ce respect; c'était beaucoup et presque un événement providentiel. Malheureusement, la noblesse de ce royaume ne crut pas pouvoir s'en contenter même jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à des contingents futurs qu'une guerre européenne aurait sans doute amenés et qu'ils auraient pu

faire tourner à leur profit. De là, à plusieurs reprises, des agitations, des insurrections, des bouleversements, qui, en donnant gain de cause aux adversaires systématiques de la résurrection de la Pologne[1], compromirent aussi l'existence politique du royaume, ainsi que la paix européenne, essentiellement intéressée à cette question. Heureusement elle est sauve, cette existence politique et nationale, même après l'atroce guerre insurrectionnelle de 1863 qui dure encore; dans la monarchie voisine, la république de Krakovie a été, en 1846, incorporée à la Galicie, mais la Pologne du congrès, c'est-à-dire unie à la Russie en 1815, n'a pas cessé d'être un État séparé, quoique indissolublement uni à l'empire des Tsars.

La nationalité polonaise subsiste donc, seulement elle a sa base dans trois monarchies différentes, dans la Russie, la Prusse et l'Autriche, entre lesquelles est divisé l'élément principal de l'ancien royaume des Piasts, la Pologne proprement dite (il ne peut plus être question d'autre chose). Ainsi qu'on l'a vu[2], cette seconde nationalité slavonne est essentiellement différente de la nationalité russe, par la raison qu'elle se fonde sur un développement progressif qui a eu lieu, en somme, dans de tout autres conditions. Nous disons en somme, car quoique la différence du culte soit

1. Tels que lord Castlereagh, Pozzo di Borgo, Karamzine, etc. On connaît les mémoires des deux derniers, et sur les *Memorandum* du premier, on peut lire Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 487 et suiv. Voir aussi notre *Histoire intime*, t. II, p. 464-469. Le comte de Maistre, ainsi qu'on le voit dans sa *Correspondance diplomatique*, t. II, p. 40, n'augurait, lui aussi, rien de bon de cet accouplement d'une nouvelle Pologne constitutionnelle avec la Russie soumise à un régime absolu. Plus tard, on crut trouver dans le panslavisme un moyen d'échapper aux inconvénients de ce mariage de raison : ce système, d'abord exposé par le comte Adam Gurowski (voir *Histoire intime*, t. II, p. 399), et ensuite soutenu avec un grand talent par M. le marquis Wielopolski, semble sourire médiocrement aux Polonais.

2. T. II, p. 479 et suiv.

un point décisif, quoique l'histoire des deux peuples n'ait pas le même caractère, ils sont, après tout, Slaves l'un comme l'autre, participant également aux avantages comme aux défauts de cette race; l'un n'a pas été plus que l'autre façonné par le système féodal et la chevalerie; tous deux sont au fond également restés étrangers à la civilisation romaine, quoique la noblesse polonaise, plus avancée en cela, comme sous beaucoup d'autres rapports, que la noblesse russe, ait de bonne heure cultivé les lettres latines; enfin, l'union avec la Lithuanie, qui finit par devenir une fusion, a mêlé pendant des siècles l'élément russe (de la Russie-Noire, de la Russie-Blanche et de la Petite-Russie) à l'élément polonais proprement dit. Dans sa situation actuelle, la Pologne ne saurait prétendre à un rôle politique à part; mais elle vivra de son passé, elle ne cessera de se nourrir de traditions qui, malgré leur côté regrettable et antipathique à la vraie civilisation, embrassent des siècles pleins de hauts faits, de manifestations d'une virilité individuelle peu commune, et de services rendus à la cause générale des nations européennes, surtout contre les Mongols, les Tatars de Crimée et les Turcs ottomans. D'ailleurs, pendant qu'un glorieux usage de l'épée était familier à la noblesse polonaise, elle maniait aussi la plume avec non moins de facilité; le culte des lettres était pour l'élite de ses membres un délassement fécond en nobles fruits, et pour beaucoup d'entre eux la gloire littéraire était un des fleurons de leur couronne. Cette gloire, elle en garde l'héritage, et il dépend d'elle de la perpétuer de manière que la littérature polonaise continue d'occuper une place honorable à la suite des grandes littératures de l'Europe occidentale.

M. le baron de Haxthausen est d'accord avec nous pour offrir cette fiche de consolation aux Polonais. Après avoir succinctement retracé les destinées de leur patrie dans le

passé[1], après avoir rappelé ce qui fit la Pologne, et ce qui devait fatalement en amener la chute, il examine la question de savoir si cette ancienne puissance a quelque chance de renaître à une vie semblable, de présenter encore une fois au monde un grand organisme politique. Il conclut par la négative. «Les Polonais ont eu jadis une mission importante dans l'histoire du monde, dit-il; mais cette mission étant accomplie, leur histoire doit être regardée comme close.» Comprenant pourtant ce qu'il y a, dans ces paroles, de douloureux pour le patriotisme d'une nation fière et vaillante, il ajoute : «Cela n'exclut pas l'idée que les Polonais conservent l'unité morale de leur nationalité et qu'ils développent leur propriété individuelle[2] sous le rapport du caractère, des mœurs, de la langue et de la littérature.» Et puisque, dans l'infirmité de notre nature, rien n'est consolant pour nous comme de voir partagés par d'autres les maux dont nous souffrons nous-mêmes, l'auteur allemand appelle les réflexions des Polonais sur ce qui se passe dans son propre pays. «Nous ne parvenons pas non plus, s'écrie-t-il, et peut-être pour notre bonheur, à constituer l'unité de l'Allemagne, but des projets extravagants de 1848.» On ne s'attendra pas à ce que nous le suivions sur ce terrain; cependant son opinion n'est peut-être pas sans poids, et il nous a paru curieux de la signaler.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des **armoiries** de la Pologne. Elles consistent en un aigle d'argent au champ de gueule. Cet aigle est couronné; il se dresse et a les ailes déployées. Il n'a aucune ressemblance avec l'aigle de Russie. Autrefois les armes de Lithuanie, un cavalier d'argent au

1. *Études*, t. III, p. 182 et suiv. — Un tableau curieux de la Pologne au temps de son intégrité, est celui qu'on lit dans la *Pentarchie européenne*, p. 263-269.

2. Il veut dire leur cachet à eux propre.

champ de gueule, étaient accouplées avec celles de Pologne; mais cela se rapportait à une situation qui a complétement cessé d'exister.

C. La grande-principauté de Finlande.

Absolument comme la Pologne, la Finlande forme un petit État à part, quoique indissolublement uni à la Russie, par le lien personnel d'un seul et même souverain.

En ce qui concerne son nom, on a vu[1] que déjà Tacite et Claude Ptolémée font mention des Finnois (*Fenni* ou *Finni*). Comme nom de pays[2], on trouve, depuis le Xe siècle, les formes de *Finnar*, *Binland*, *Vinland* ou *Finland*, soit dans la Hialmar-Saga, soit chez Snorri Sturluson et chez Saxon le Grammairien, écrivains qui sont du XIIe et du XIIIe siècle[3]. Mais il n'y a que confusion dans ce qu'on lit sur cette ancienne Finlande, et ce qu'un vieux chroniqueur finlandais dit de ses rois, d'après Saxon, paraît se rapporter plutôt à un État finnois jadis existant, mais qui n'a pas survécu à la succession des siècles, la Biarmie. Nous ignorons complétement dans quelle situation elle était et à quel régime elle était soumise, lorsqu'elle entra pour la première fois en contact avec les Suédois. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle était divisée entre trois peuplades de la race souome, les Tavastes ou Ièmes, au centre du pays et sur la côte du sud-ouest, les Karéliens, sur les confins de la Finlande et de la Russie, et les Quaines ou Kvènes, au nord et au nord-ouest[4]. Au milieu du XIIe siècle, en 1157, Eric IX,

1. T. II, p. 533 et 535.

2. *Patria quæ dicitur Rerefennorum et Serdefennorum*, comme s'exprime l'anonyme de Ravenne. Voir *ibid.*, t. Ier, p. 537.

3. Schlœzer, *Nordische Geschichte*, dans *Allgemeine Welthistorie* de Halle, t. XXXI, p. 473 et 497.

4. Voir au tome II, p. 560.

roi de Suède, mû par le désir de mettre fin aux déprédations de ces sauvages voisins[1] et en même temps animé d'une sainte ardeur à convertir les païens au culte de Christ, fit une descente dans la Tavastie, accompagné de Henri, évêque d'Upsal, qui portait la crosse d'une main et l'épée de l'autre. Abo (on prononce Obo) n'existait pas encore alors et ne fut bâti que longtemps après, pour recevoir, en 1228, le siége épiscopal créé pour tout le pays; mais dans le voisinage de cette ville, à Rædæmæki, où Henri prit sa demeure, s'éleva presque aussitôt la première église chrétienne. On conçut les meilleures espérances; cependant quand Eric eut été rappelé dans son royaume (1160), les nouveaux convertis s'insurgèrent et l'évêque d'Upsal scella de son sang l'apostolat qu'il pratiquait. On le compta depuis, ainsi que le roi, au nombre des saints. Les Suédois cherchèrent à venger sa mort; il s'ensuivit une lutte longue et obscure entre eux et les Finlandais, dont bientôt Novgorod, alarmé pour son commerce, embrassa la cause. Vers 1228, les Suédois revinrent en force par le golfe de Finlande. C'était au temps de l'arrivée des Mongols en Russie. L'indépendance de Novgorod, tout aussitôt gravement menacée par ces conquérants asiatiques, commençait en même temps à l'être du côté de l'Occident, où les chevaliers de l'Ordre Teutonique se réunirent à celui des Frères Porte-Glaive (1237) et reçurent du pape toutes sortes d'instigations à une guerre non-seulement contre les Finlandais païens, mais aussi contre les Russes obstinément schismatiques. C'est une première expédition combinée entre l'Ordre et les Suédois, et dirigée sur Ladoga, pour de là se porter en Finlande, qu'Alexandre Nevski, alors prince de Novgorod, alla com-

1. *Cum vero plebes Finlandiæ, tunc cæca et crudelis gentilitas, habitantibus in Sueciâ gravia damna frequenter inferrent, sanctus rex Ericus*, etc. Voir la vie de S. Henri dans les *Monumenta Sueogothica* de Benzelius.

battre sur la Néva, en 1240. Le héros russe, en triomphant de cette attaque, immortalisa son nom dans les annales du Nord. Cependant les Suédois ne perdirent point courage : la conquête de la grande presqu'île voisine était chez eux un vœu national, et nulle autre entreprise n'offrait aux ambitieux la même perspective de gloire et de popularité. Le gendre du roi Eric XI, Birger Magnusson, iarl ou premier capitaine du royaume, voulut s'en faire un échelon pour monter au trône et l'assurer à sa famille, celle des Folkung. Il réussit d'autant plus facilement à se faire charger d'une expédition contre les Finlandais, que le pape était alors très-pressant dans ses appels à la croisade. Il fit, en 1249, une descente vis-à-vis des îles d'Aland (prononcez Oland), et construisit, au milieu du pays des Tavastes, le château de Tawastborg, appelé ensuite Tawastehuus. Pour hâter la conversion des vaincus, il fit usage du glaive et de toutes les cruautés jadis familières au fanatisme; dès lors, une année lui suffit pour enraciner le christianisme dans ce sol nouveau et assurer à la Suède sa conquête. Une troisième expédition eut lieu en 1293, dans le même but. Torkel Knoutson, tuteur de Birger II, continuant l'œuvre du grand-père de son roi, la dirigea contre les Karéliens, voisins des Tavastes et qui ne cessaient d'infester de leurs attaques la colonie suédoise. C'est lui qui fonda Wiborg, surtout contre les Russes, dont il avait vaincu la résistance et qu'il ne cessa d'inquiéter par des attaques contre Ladoga; c'est lui aussi qui fit de la Finlande une province suédoise, bientôt divisée en trois lieutenances, celle d'Abo, celle de Tawastehuus et celle de Wiborg. Beaucoup de nobles suédois furent mis en possession de vastes domaines, et les indigènes devinrent leurs corvéables, mais sans être livrés à leur merci, car ils trouvèrent une protection efficace dans la loi suédoise, et les successeurs de Birger II adoucirent le régime d'abord

appliqué au pays conquis. Celui-ci pourtant ne cessa d'être en butte à des attaques de la part des Russes de Novgorod jusqu'en 1323, année où fut conclu le traité d'*Orékhovetz*, par lequel ils reconnurent enfin les droits de la Suède. On convint que les frontières entre les deux États partiraient de l'embouchure de la Sestra dans le golfe de Finlande, remonteraient cette rivière, franchiraient la Voxa (Wuoxa), couperaient le district de Kexholm, ainsi nommé d'une ville récemment fondée, et se dirigeraient de là au nord-ouest vers Kaïana, jusqu'à la Laponie norvégienne[1]. Aux lieutenances ou préfectures d'Abo, Tawastehuus et Wiborg, les Suédois ajoutèrent ainsi les districts de Savolax, de Iæskis et de Euripææ. Le christianisme se répandit successivement dans tout le pays, et l'évêque d'Abo, dont le siége s'orna d'une cathédrale imposante, ne reconnut plus que nominalement la suprématie de l'archevêque d'Upsal.

En général, la Finlande partagea le sort de la Suède. On lui donna d'abord le titre de duché ou principauté, et ensuite celui de grande-principauté (*stor-furstendömet*). Quelquefois, quand le roi avait besoin d'impôts nouveaux, on réunissait une assemblée d'États, composée sur le modèle de celle du royaume, et, depuis 1363, la Finlande prit part, par ses députés, à l'élection des rois suédois. En revanche, elle ne jouissait d'aucune indépendance; non-seulement la Suède lui imposa ses lois et son organisation judiciaires, la colonie dut aussi en toutes choses se gouverner à l'instar de la métropole. Deux fois, à la vérité, elle en fut momentanément détachée : la première en 1357, lorsque le prince Eric, à qui son père Magnus II avait donné la Finlande en fief, eut été repoussé du trône des Suédois; la seconde en 1561, sous le prince Jean, second fils du grand Gustave

1. De Gerschau, *Versuch über die Geschichte des Grossfürstenthums Finnland*, p. 101. Cf. Karamzine, t. VII, chap. IX (trad. allem., p. 389).

Wasa, qui avait reçu en partage le duché et qui chercha, mais en vain, à le rendre indépendant du sceptre de son frère Eric XIV. La domination suédoise prévalut sans peine, et depuis, ce fut toujours avec empressement que la Finlande suivit l'exemple de la métropole, non pas seulement dans les affaires temporelles, mais aussi quant aux institutions spirituelles. En effet, comme le peuple suédois, les Finlandais embrassèrent la réforme de Luther, et dès 1528, Martin Skytte, le chef des novateurs, s'assit à Abo sur le siége de S. Henri martyr.

Cette communauté d'intérêts impliqua la Finlande dans les guerres des Russes avec les Suédois. En 1495, elle fut envahie par les troupes de Ioann III Vassiliévitch, qui s'était rendu à Novgorod de sa propre personne[1]; et, au bout d'un an, Steen Sture, régent du royaume, se vit battu et forcé d'abandonner la province au vainqueur. Mais comme, ensuite, Ioann ne fut pas heureux dans sa tentative de conquérir la Livonie (1501), grâce à la valeur de Plettenberg, maître de l'Ordre, il détourna son attention du nord-ouest, songea à une alliance avec l'Empereur contre les Turcs, et s'occupa des affaires intérieures de sa monarchie. Cependant la guerre, suspendue par la trêve de 1537[2], éclata de nouveau à différentes reprises; une trêve nouvelle conclue sur la *Sestra* en 1575[3] n'aboutit pas non plus à une paix durable, pas plus que le traité conclu en 1583 sur la Plioussa, dont il a été question plus haut (p. 52). Les hostilités étaient encore une fois déchaînées, lorsque, en 1611, un jeune héros, Gustave-Adolphe, s'assit sur le trône des Wasa. Profitant des troubles auxquels, après l'extinction de la dynastie de Rurik et le règne des deux Godounof, la Russie resta en

1. Karamzine, t. VI, chap. VI.
2. *Ibid.*, t. VII, chap. V.
3. *Ibid.*, t. VIII, chap. IV (trad. allem., p. 181).

proie pendant huit ans (1605 à 1613), c'est lui qui imposa au premier des Romanof ce dur traité de *Stolbova* dont nous avons parlé (p. 53) et qui fut conclu en 1617. En outre de l'Ingrie, ce traité enleva aux Russes le district karélien de Kexholm, sur le lac Ladoga; il la coupa aussi entièrement de la mer, car l'Esthonie et la Livonie étaient déjà aux mains des Suédois, la première depuis 1561 et 1595 (traité de Téousine), la seconde depuis la paix d'Oliva en 1660, et en partie même depuis 1595 (même traité de Téousine). Cette situation des Russes devint fatale à leurs vainqueurs, car Pierre le Grand ne l'endura pas longtemps. A tout prix il voulut rendre à son pays les côtes maritimes qu'il avait perdues de ce côté-là. D'ailleurs, après la fondation de Saint-Pétersbourg, il était indispensable de reculer loin de cette plus chère de ses créations la frontière de ces voisins, bien supérieurs aux Russes dans l'art de la guerre. Plus que jamais, depuis le sage gouvernement du comte Pierre Brahe, sous lequel le gymnase fondé à Abo par Gustave-Adolphe fut, en 1640, transformé en une université, et depuis le règne réparateur de Charles XI, la Finlande était attachée à la Suède et lui servait de boulevard à l'est; mais l'ambition de Charles XII, en donnant une force nouvelle à la rivalité entre les deux grands peuples du Nord, força les Russes à faire les plus grands efforts, afin d'en faire un boulevard pour eux-mêmes. Dès 1706, Pierre le Grand fit une tentative contre Wiborg, dont il se rendit maître plus tard; en 1708, il poussa son incursion jusque vers Borgo; puis, après sa grande victoire de Poltava, bientôt suivie de l'occupation de la Livonie, il s'empara de Kexholm, de Nyslott, et remporta une victoire signalée, près du village de Storkyro (1714), sur le général Armfelt. Les Russes s'avancèrent jusqu'aux îles d'Aland. Enfin, en 1721, le traité de *Nystad* mit fin à cette longue guerre. On a vu plus haut quels en

étaient les glorieux effets pour le conquérant russe : l'acquisition des districts de Wiborg et de Kexholm, c'est-à-dire de toute la Karélie, d'une étendue d'environ 1,400 milles carrés ou 77,000 kilom. carrés, y était comprise, et dès lors Saint-Pétersbourg n'était plus à la merci d'un voisin hostile.

Cette Finlande russe, qu'on appela plus tard la Vieille-Finlande, mais dont la partie la plus méridionale fut réunie à l'Ingrie, ne devait pas à la longue demeurer restreinte à cet état fragmentaire. Déjà sous l'impératrice Élisabeth, en 1743, la paix d'*Abo* y ajouta le Savolax, avec les forteresses de Nyslott, Frederiksham et Wilmanstrand, environ 42 milles carrés ou 2,300 kilom. carrés. Le Kymène devint alors la limite. C'était peu. Mais en 1809, une campagne heureuse dont nous avons raconté plus haut (p. 79) les principaux événements, eut pour conséquence le traité de *Frederiksham*, qui livra à la Russie tout le reste de la Finlande, pays qui, comme nous l'avons vu, a aujourd'hui une étendue de 6,844 milles carrés ou 375,480 kilom. carrés, avec 1,650,000 habitants. Les États réunis à Borgo reconnurent l'empereur Alexandre Ier en qualité de grand-prince et lui prêtèrent hommage. Bientôt après, pour reconnaître la fidélité de ses nouveaux sujets, le monarque, détachant de l'empire le gouvernement de Wiborg, le réintégra à la grande-principauté, qui recouvra ainsi les limites qu'elle avait eues avant le traité de Nystad et que nous avons décrites (p. 110 et 154). Ces limites furent ensuite précisées, du côté de la Suède, par le traité de *Tornea* en 1821, et du côté de la Norvége, par celui de *Saint-Pétersbourg* en 1826.[1]

1. Ces deux traités furent négociés, au nom de la Suède, par un homme éminent qui nous honorait de son amitié et que nous entourions d'un respectueux attachement. Pendant plus de trente ans, M. le général baron de Palmstjerna a pris à nos travaux sur la Russie, pays qu'il connaissait si bien, l'intérêt le plus

La **nationalité** finlandaise a été respectée par les nouveaux maîtres du pays et encore une fois reconnue dans la présente année, où la diète est réunie; le souome a même été déclaré langue du pays et substitué dans les affaires publiques à la langue suédoise. En effet, cette nationalité, quoique obscure ou du moins modeste, est respectable comme toute autre, car elle repose sur des traditions honorables, sur des mœurs simples et pures, sur un grand attachement à la religion, sur un idiome commun, qui, lui aussi, a su se faire une place dans la littérature. Après tout ce que nous en avons dit précédemment[1], nous pouvons nous dispenser d'en parler ici plus amplement.

Quant aux **armes** de la grande-principauté, elles consistent en un lion d'or au champ de gueule parsemé de rosaces. Le lion, dressé et passant, appuie ses pieds de derrière sur un glaive traînant qu'il tient de la patte gauche, tandis que de la droite il lève une épée. Aujourd'hui cet écusson, surmonté d'une couronne princière, se place sur la poitrine de la double aigle impériale, couronnée comme à l'ordinaire. Le Savolax, le Tawastehuus, le Nyland, la Karélie et d'autres provinces finlandaises ont leurs armoiries spéciales.[2]

sympathique et souvent le plus efficace, car il a bien voulu mettre à notre disposition, copier pour nous de sa propre main, les journaux de ses voyages en Finlande, en Crimée, etc. Ce diplomate aussi modeste que savant, d'ailleurs penseur profond de l'école de Fichte, est mort le 11 juin 1863, dans sa studieuse retraite de Hambourg, où sa plus douce occupation était de développer les talents dont la nature avait doué sa fille chérie.

1. T. II, p. 555-560.

2. On peut les voir sur la carte de la Scandinavie de l'*Atlas historique* (Amsterd., 1735, in-fol.), t. IV. — La description donnée par Possart (t. II, p. 28) des armes de Finlande, est inexacte.

D. Pays placés sous la suzeraineté ou sous le protectorat de la Russie ou encore indépendants.

La Russie est une monarchie unitaire, centralisée; néanmoins à certaines de ses extrémités, au Caucase, dans les grandes steppes asiatiques, etc., il reste encore des débris des anciens pouvoirs vaincus ou absorbés par elle de gré à gré. Là le maître suprême n'exerce son autorité que par l'intermédiaire, ou tout au moins qu'avec le concours, de rois, princes, seigneurs ou chefs de communautés locaux, dont les anciens sujets sont, jusqu'à un certain point, devenus les siens, mais qui, dans leur vassalité, conservent néanmoins quelque apparence de la puissance souveraine. Les pays qui sont ainsi régis encore par leurs propres princes sont, si l'on veut, incorporés à la Russie, mais non pas déjà fondus en elle. Ce ne sont pas des provinces, c'est une catégorie spéciale de territoires dont il convient de traiter séparément.

Au dernier siècle, ces sortes de pays étaient beaucoup plus nombreux qu'ils ne sont aujourd'hui. A leur tête figurait longtemps la tsarie de Géorgie ou Grousie, État fort ancien, en dernier lieu d'une étendue d'environ 54,000 kilom. carrés seulement, mais par intervalles beaucoup plus considérable. Aujourd'hui incorporée à l'empire, cette tsarie, comme on l'a vu à la page 70, avait su maintenir son indépendance jusqu'en 1783, quoique, dès l'an 1585, le tsar Alexandre se fût mis sous la protection de la Russie[1]. Elle

1. Voir plus haut, p. 75, et, en outre de Karamzine, t. IX, chap. III (p. 138 de la traduction), Strahl-Herrmann, t. III, p. 393. Nous avons expliqué le nom de la Géorgie au tome II, p. 670. Voir aussi sur elle t. Ier, p. 209 et 530. Tiflis, sa capitale, est aujourd'hui le chef-lieu de toute la lieutenance du Caucase s'étendant, d'après M. Berger, sur une étendue de 8,042 milles carrés ou 389,101 verstes carrées (442,310 kilom. carrés), presque égale à celle de l'Espagne. Le

avait à ses côtés l'Iméreth, tsarie en miniature (23,000 kilom. carrés, avec 162,000 habitants), mais dont les souverains néanmoins ont pris à un certain temps le titre de *rois des rois*[1]. Pendant quelques années (de 1774 à 1783), le khan de Krimée ou de la Petite-Tatarie était également un vassal de l'empereur de Russie, comme auparavant il l'avait été du sultan des Ottomans[2]; et plus anciennement, l'hetmân ou atamân des Kosaks était uni au tsar par un lien analogue[3]. On se rappelle ce que nous avons dit des Kirghises, relativement à leur sujétion[4] : même l'*ordou* de Boukéï, dans le gouvernement d'Astrakhan, a encore ses sultans héréditaires; la Petite-Horde, dont elle était un démembrement et qui se soumit plus tard, en a encore trois exerçant simultanément leur autorité, et de même la Moyenne et la Grande-Horde ne sont, à vrai dire, que sous le protectorat de la Russie. Si donc, d'une part, le nombre des pays placés sous ce régime a subi une diminution, de l'autre, il a été augmenté, et en définitive il est encore considérable. Nous diviserons ces pays protégés, tributaires ou vassaux, ou quel que soit le nom qu'on leur doive donner, en pays caucasiens et pays de la steppe.

a. *Pays caucasiens.*

Relativement à cette matière, sur laquelle, en l'absence de publications officielles, il est si facile de tomber dans l'erreur, nous suivrons les indications données par M. P. de

chiffre moins élevé que nous avions indiqué (t. Ier, p. 209) se rapportait strictement à l'étendue de l'isthme caucasien. La population de cette vice-royauté ne reste pas beaucoup au-dessous de 4 millions d'âmes. Cf. les données de la page 76, et t. II, p. 655 et suiv.

1. Brosset, *Discours* prononcé en 1837, p. 31.
2. Voir plus haut, p. 68.
3. Voir *ibid.*, p. 51.
4. T. II, p. 647 et suiv.

Kœppen et publiées sous l'autorité, et avec l'approbation, de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, ce qui leur imprime un cachet quasi-officiel.

Notre savant ami établit les rubriques suivantes[1] : 1° Pays incorporés à la Russie; 2° Pays placés sous la protection de la Russie; 3° Pays en partie soumis à la domination russe; et il ajoute ensuite les montagnards encore généralement indépendants. Nous suivrons le même ordre; toutefois, supprimant, comme étant ici hors de propos, la première de ces rubriques, nous modifions la série des numéros.

1° Pays placés sous la protection de la Russie.

En reproduisant, dans ce qui va suivre, la nomenclature du savant académicien, nous y ajoutons quelques lignes d'explication, qui trouveront encore leur complément dans d'autres chapitres du présent volume[2]. Peut-être y aurait-il déjà quelques rectifications à faire à cette liste, car la Mingrélie notamment, si nous sommes bien informé, a été incorporée à l'empire en 1855 ou 1856, du vivant de la princesse dadian, veuve de David, de la famille des princes Tchavtchavadzé, du Kakheth[3], laquelle gouvernait depuis 1853 au nom de son fils mineur.

La Mingrélie, au sud-ouest de la région caucasique. Elle a, sur une superficie de 110 milles carrés ou de 6,064 kilom. carrés, 122,000 habitants. Ses princes, vassaux de la Russie depuis 1804, portent le titre de *dadian*, dont on verra l'explication dans un instant[4]. Le premier fut George (Ghiorghi),

1. Dans le mémoire *Russlands Gesammtbevölkerung im Jahr 1858*, extrait du tome VII du *Bulletin scientifique*, p. 143. Cf. du même, *Areal und Bevölkerungs-Verhältnisse des Kaiserthums Russland* (1859), p. 7.

2. Voir en outre t. II, p. 668-673, et t. Ier, p. 209 et 531.

3. Voir sur ces princes, Koch, *Reise*, t. II, p. 483 et 503.

4. Au besoin on peut consulter Brosset, *Explication de diverses inscriptions géorgiennes*, p. 81; Reineggs, *Voyage au Caucase*, t. II, p. 25; Klap-

qui régna jusqu'en 1323; le dernier, David Lévanovitch (fils de Léon), mort à Saint-Pétersbourg en 1853. Comme ses ancêtres, il a reçu la sépulture au couvent de Martovil. Sougdidi avait été la résidence de ces princes.

L'Avkhasie. Située au nord-ouest de la Mingrélie, elle a une étendue de 103 milles carrés ou de 5,700 kilom. carrés, avec une population de 90,000 âmes. Après avoir longtemps fait partie de la tsarie de Géorgie, elle demeura sous l'autorité de ses princes indigènes, dont nous avons dit, d'après des auteurs recommandables[1], qu'ils appartiennent à la famille fort ancienne d'Atch ou de Chervachidzé. En 1809 (17 février), ils reconnurent la suzeraineté de la Russie. Le prince Michel, comme ses prédécesseurs, avait encore en 1855 sa résidence à Soïouk-Sou; il était colonel dans l'armée russe.

Le sultanat d'Elissoui, ainsi nommé de son chef-lieu[2]. D'une étendue de 2,100 verstes carrées, avec une population de 42,000 âmes, il est situé sur la rive gauche de l'Alasân, au sud du Lesghistan ou pays des Lesghiens, dont il est une ancienne dépendance. Fidèle à son origine, ce petit peuple a le plus souvent fait cause commune avec les Lesghiens, dont le chef, le brave Daniel-Bek, était un des plus actifs auxiliaires de Chamyl. Les derniers sultans d'Elissoui paraissent avoir été Amil-Bek et ce même Daniel-Bek. Nous croyons que ce sultanat lesghien a depuis été complétement incorporé. Déjà en 1830, on l'a réuni avec les petites répu-

roth, *Tableau du Caucase*, p. 131; Dubois de Montpéreux, *Voyage autour du Caucase*, t. III, p. 25-31; Koch, *Reise nach dem kaukasischen Isthmus*, t. II, p. 189 et suiv.; baron de Haxthausen, *Transkaukasia*, t. Ier, p. 16 et suiv. Les princes Dadianof, titre créé en 1801, sont issus des rois de Mingrélie. Voir comte d'Almagro, *Notice sur les principales familles nobles de la Russie*, p. 87.

1. Voir t. II, p. 663.

2. Voir Eichwald, *Reise in den Kaukasus*, t. Ier, 2e partie, p. 431 et suiv., et p. 411-414; Bodenstedt, *Die Völker des Kaukasus*, t. Ier, p. 321.

bliques de Tchar et de Bélokân sous une même administration supérieure, ayant pour chef-lieu Novii Sakatali, et comptant, sur 15,000 verstes carrées, environ 70,000 habitants.

Le khanat des Kasi-Koumuks. D'une superficie de quelques milliers de verstes carrées, avec une population de 15,000 âmes, il forme la partie la plus méridionale du Lesghistan indépendant. Il ne faut pas le confondre avec le khanat des Koumuks, situé plus au nord, sur la mer Caspienne, et qui embrassait une population plus forte du double[1]. Le savant coup d'œil sur le Caucase, de M. Berger[2], nous apprend que ce petit pays est actuellement sous l'administration de Agalar-Bek, général-major à la suite de l'empereur. Autrefois le khan portait, dit-on, le titre de *surkhaï*.

Le khanat de Kourræh ou Kourinsk[3]. Il est au sud-est du précédent, dans la partie nord du Daghestan méridional, et a, comme lui, quelques milliers de verstes carrées, avec 15,000 habitants, selon les uns, 30,000 selon d'autres. Son administration est confiée au général-major Ioussouf-Bek.

Le chamkhalat de Tarki ou Tarkou[4]. Il forme, entre le Lesghistan et la mer Caspienne, la partie nord du Daghestan septentrional, et a 60,000 habitants, sur 4,681 verstes carrées ou 96 ½ milles carrés. Le chamkhal actuel, dont la résidence est Kasi-Koumuk, plus souvent que le bourg de Tarki, s'appelle Abou-Mousselim-khan et est aide-de-camp général de l'empereur. Son aïeul, Mourtasaly, s'est soumis,

1. Voir t. II, p. 642.

2. Dans les *Mittheilungen* de Petermann, 1860, p. 184, col. 2. Voir aussi Bodenstedt, t. Ier, p. 319, et Kœppen, *Gesammtbevölkerung*, p. 187.

3. M. de Kœppen n'est pas certain s'il a perdu ou non son indépendance. Voir *Gesammtbevölkerung*, p. 188. — Sur la carte du général Khatof on a écrit le nom *Kourakh*. Cf. Klaproth, *Tableau du Caucase*, p. 143.

4. D'après Eichwald, t. Ier, p. 77, *Tarkou* serait plus exact. Voir sur ce territoire, Gamba, t. II, p 350 et suiv.; Bodenstedt, t. Ier, p. 342; Koch, *Reise*, t. II, p. 499.

en 1784, au sceptre de ce monarque, de qui son fils ou petit-fils, le général-major Souleyman-khan, reçut formellement l'investiture[1], avec droit au titre de conseiller privé, faculté de porter un chapeau à plumes, et permission d'entretenir un corps de troupes pour le service de la Russie. Ce sont des princes musulmans d'origine tatare[2], et le titre de *chamkhal,* signifiant prince de Cham ou Damas, est arabe[3]. Cependant nous le trouvons quelquefois écrit *chavkal*[4] ou *chevkal,* et M. Brosset n'est pas sûr que cette dernière orthographe ne soit pas la plus exacte. Dans tous les cas, le titre est ancien et sans aucun doute antérieur aux années 1559 et 1587, où nous le rencontrons déjà; Eichwald le fait même remonter jusqu'au VIIIe ou IXe siècle. «Après le roi de Géorgie, dit-il[5], les chamkhals, dont l'autorité s'étendait sur tout le Daghestan, passaient pour les princes les plus puissants du Caucase.»

Le khanat de Mekhtouli ou Mekhtoula, au sud-ouest de Tarkou. Il est d'une superficie d'environ 9 milles carrés ou

1. Dans cet acte, Souleyman-khan est nommé *chamkhal de Tarkof* et de plus dominateur (*vladétel*) des Boïnatzkii (?) et lieutenant (*val*) du Daghestan. Faisons remarquer ici encore une fois dans quel océan de détails l'étude sérieuse de ces contrées-là engage les érudits. Sous ce rapport, Hassel est notre meilleur devancier.

2. En 1839, lors de la visite de l'empereur Nicolas Ier à Tiflis, le chamkhal, quoique en présence du monarque et au moment de se mettre à table, se mit en devoir de faire les ablutions d'usage, y compris le lavage des pieds. On eut toute la peine du monde à lui faire comprendre que le respect pour l'empereur le lui défendait. Voir Koch, *Reise,* t. II, p. 459. Dans le même ouvrage (t. II, p. 457), on trouve aussi l'énumération des princes caucasiens qui, à la même occasion, se réunirent alors à Tiflis pour faire leur cour au tsar.

3. Voir Müller, *Sammlung,* t. IV, p. 33. Sous la dynastie persane des Sofis, dit Eichwald (t. Ier, p. 79), les chamkhals avaient la lieutenance du Daghestan. Sur leur généalogie, on peut consulter Klaproth, *Beschreibung der russischen Provinzen zwischen dem Schwarzen und Caspischen Meere,* p. 147-155.

4. Par exemple dans Karamzine, t. IX, chap. III (p. 198 et 362). — Brosset, *Bulletin historico-philologique de l'Académie,* etc., t. II, p. 226.

5. T. Ier, p. 84, note.

430 verstes carrées, avec 20,000 habitants, et, comme le précédent, affranchi de tous impôts. Le gouvernement du khanat, dit M. Berger, est héréditaire dans la famille de feu le général-major Akhmet-khan; la résidence est au Grand-Djengoutaï.

Akouscha, ancien membre de la communauté de Dargo[1]. Tandis que celle-ci a été incorporée à l'empire, la première, plus fidèle à la Russie, est restée affranchie de tout impôt. Mais Akouscha se confond pour ainsi dire avec le khanat de Kasi-Koumuk. On lui donne une population d'environ 30,000 âmes.

2° Pays en partie soumis à la domination russe.

Sous cette rubrique ne figurent, dans le mémoire de M. de Kœppen, que les quatre communes lesghiennes de Routoul, Akhty, Alty Para et Dokous Para, ayant ensemble une population de 9,000 âmes et qui forment le district de Samour[2]; puis la commune de Surga, qui, d'après M. Berger, a au moins été soumise à l'impôt. Celle-ci fait partie du Kasi-Koumuk; les autres sont toutes situées plus au sud, dans le Daghestan méridional, ayant le khanat de Kourræh au nord.

Cependant nous croyons pouvoir ajouter plusieurs autres petits territoires quasi-indépendants, même abstraction faite des deux communautés libres de Tchar et de Bélokân, anciennes républiques lesghiennes au nord du sultanat d'Elissoui, mais qui paraissent former aujourd'hui l'oblasth dit Tcharo-Belokanskii, ayant une population d'environ 92,000 âmes[3]. Les territoires qui nous sembleraient mériter encore de trouver place ici, sont les suivants :

1. Voir Berger, p. 184.
2. Berger, p. 184, col. 2. Cf. Müller, *Sammlung*, t. IV, p. 47.
3. Voir Eichwald, t. II, p. 411-422; Bodenstedt, t. Ier, p. 324. — A cette communauté libre il faut ajouter encore la petite république de Koubatcha ou

Celui de l'Avar-khan, dont il a été parlé précédemment[1] et qu'on désigne aussi sous le nom de khanat de Koundzak. Soumise en 1802, puis de nouveau en 1837, l'Avarie, ainsi appelée de la ville d'Avar et située dans le Lesghistan indépendant, vers le Koï-sou supérieur, a dû être abandonnée en 1843. En 1859, le khanat fut rétabli. On lui donne 741 verstes carrées ou 15 milles carrés, avec 25,000 habitants. Müller et Karamzine[2] nous apprennent qu'autrefois le petit prince de ce pays s'intitulait *Outzméï-Avar*, s'attribuant un titre dont tout à l'heure nous donnerons l'explication.

Le Karakaïtakh ou le territoire de l'outzméï[3]. Comprenant environ 14,300 âmes au sud du Daghestan septentrional et non loin de Derbent, il est aujourd'hui soumis en grande partie; l'outzméï a même reconnu la suprématie des Russes déjà en 1725, et de nouveau en 1799. Sa résidence ordinaire était à Baschly, entre Akouscha et la mer Caspienne. Le dernier outzméï était Abdel-khan. Cependant un rejeton de sa famille, le colonel Djamof-Bek, gouvernait encore dans ces derniers temps le haut Karakaïtakh. Le bas seul paraît incorporé.

Le Tabassaran, ou, suivant l'orthographe arabe, Tabarséran. Divisé en haut et en bas, il est renfermé, tout au nord du Daghestan méridional, entre les Kasi-Koumuks, le Karakaïtakh, Kourræh et le territoire de Derbent, où, suivant M. Berger, il atteint pourtant la mer Caspienne. En y comprenant le Kaïtl, on lui donne 36 ½ milles carrés ou 1,772

Koubetchi, dont il a été question t. II, p. 669, et dont il est fait mention aussi dans Bodenstedt, t. Ier, p. 330.

1. T. II, p. 668. Voir aussi Bodenstedt, t. Ier, p. 315.

2. Müller, *Sammlung*, t. IV, p. 84 et 154; Karamzine, t. Ier, notes (p. 234).

3. Müller, t. IV, p. 55-57; Klaproth, *Tableau du Caucase*, p. 139. Le savant linguiste n'explique pas ce titre, pas plus que Müller.

verstes carrées, avec 10,280 habitants[1]. Une partie du Tabassaran, du septentrional aussi bien que du méridional, est soumise (*raïat*), quoique encore sous l'autorité de nobles ou beks appartenant à la famille Kadi. Le Tabassaran libre s'appelle aussi *Ouzden-Tabassaran*, ce qui indique qu'il est gouverné par ses nobles.

Le Soaneth ou Souanethi, où régnaient autrefois les familles Dadian et Dadischkilian, est aujourd'hui (surtout depuis 1857) directement soumis à des *pristafs* ou commissaires russes[2]; même la partie qu'on désignait sous le nom de *Soanethi libre* est incorporée aux divisions administratives du Caucase.

Il en est de même des divers khanats démembrés de la Turquie ou de la Perse que nous avons mentionnés plus haut;[3]

De celui de Kouba et de Derbent, sur la côte de la mer Caspienne, khanats d'abord réunis, mais qui, en 1801, furent séparés, et plus tard, par suite de la défection des princes Cheikh-Ali et Hassan-Ali, réduits en provinces;[4]

Du khanat de Bakou qui, au sud du précédent, forme une espèce de promontoire s'avançant à l'est dans la mer Caspienne, et dont le khan fut déposé en 1806, pour avoir fait assassiner le général en chef prince Tsitsianof;[5]

De celui de Chéki ou Chakhi (selon l'orthographe de Klap-

1. M. Bodenstedt (t. Ier, p. 319) en compte 12,000, dans 4,000 maisons, seulement quant au Tabassaran méridional. Cf. Klaproth, *Tableau du Caucase*, p. 142; Koch, *Reise*, t. II, p. 501.

2. Berger, dans Petermann, 1860, p. 168, col. 2. Cf. notre tome II, p. 672; Petermann, 1862, p. 315, et Koch, *Die kaukasischen Länder*, p. 44. Le sort tragique du dernier prince régnant aurait peut-être besoin d'être éclairci.

3. P. 78, et t. Ier, p. 530 et 532. Cf. Klaproth, *Tableau du Caucase*, p. 135 et suiv.; Hassel, *Erdbeschreibung des Russischen Reichs in Asien*, p. 764-773, et Bodenstedt, t. Ier, p. 344-364.

4. Voir sur les khanats de Kouba et de Derbent, Klaproth, *ibid.*, p. 140 et 144.

5. Klaproth, *ibid.*, p. 148.

roth)[1], à l'ouest de Kouba, dont le dernier prince, mort en 1819, fut le général-major Ismaïl-khan;

Du khanat de Gandja, conquis déjà en 103 par les Russes sous le prince Tsitsianof, après que le khan Djavath eut été tué à coups de baïonnettes sur une batterie qu'il défendait avec un admirable courage;

Du khanat de Chirvan, au sud de celui de Kouba, comme lui situé sur la mer Caspienne; khanat qui, cédé aux Russes par le traité de Gulistan, fut cependant laissé sous le gouvernement de ses princes indigènes, dont le dernier, Moustapha, eut dans l'armée russe le grade de lieutenant général et résidait, comme tous les autres, au Vieux Chémakhi ou Chémakha, nom que porte aujourd'hui un des gouvernements du Caucase;[2]

Du khanat de Choucha ou Chouchi, ainsi nommé de son chef-lieu, mais autrement dit Karabagh (l'ancien Arran), entre celui de Gandja et la frontière de Perse; khanat dont le dernier prince, Makhti-Kouli-khan, successeur d'Ibrahim-khan, renonça, d'après les conseils du général prince Madatof, à son indépendance encore avant le traité de Tourkmantchaï;[3]

Du khanat de Talysch ou Talychine, situé à l'extrémité de la Caucasie russe, sur la côte de la mer Caspienne, où la steppe de Mougân le sépare du khanat de Chirvan, et qui obéissait encore en 1839 au khan Abbas-beg.

Ensemble, ces sept ou huit khanats, dont le Karabagh était

1. *Tableau du Caucase*, p. 152.

2. Voir t. Ier, p. 130. Cf. Klaproth, *ibid.*, p. 150.

3. Voir Klaproth, *ibid.*, p. 135. Ce fut le prince Valérien Zoubof qui, le premier, conquit les khanats de Chirvan, de Chéki et de Karabagh. Ils furent cédés en vertu du traité de Gulistan (voir p. 77). Mekhti-Kouli-khan s'était sauvé en Perse, en 1822. M. le baron de Haxthausen, qui nous apprend ce fait (*Transkaukasia*, t. II, p. 72), entre dans beaucoup d'autres détails au sujet du Karabagh.

le moins restreint, occupaient une superficie d'environ 1,245 milles carrés ou 68,400 kilom. carrés, avec 560,000 habitants.[1]

La province d'Erivan forma aussi, jusqu'à la guerre de Perse de 1827, un khanat particulier.

Vers cette époque-là, le *gouriel* ou prince de Gouria, pays géorgien d'environ 36,000 habitants[2], lesquels sont, à ce qu'on assure, les plus beaux et les plus braves entre tous les peuples du Caucase, était encore en possession de ses droits, mais à titre de vassal de la Russie. Il résidait à Ousourghéti. C'était David, fils en bas âge de Mamia, mort en 1826, et qui était sous la régence de sa mère, la princesse Sophie, veuve de Mamia, laquelle mourut à son tour en 1829.

Les anciens éristavats[3], ainsi que l'atabégat d'Akhiskhah, nommé aussi Sa-Atabago et Sémo ou Zémo-Karthli[4], avaient depuis longtemps disparu : aussi est-ce seulement dans l'intérêt de l'histoire et pour faciliter l'explication des titulatures variées qu'on y rencontre, que nous évoquons ces souvenirs des temps passés. Ils se rapportent aux traditions d'un ancien empire chrétien, digne de toute notre attention, et sur l'histoire duquel Klaproth, Dubois de Montpéreux et M. Brosset ont répandu beaucoup de jour. Voici quelques faits que

1. On en a vu le détail plus haut, p. 78. Sur sa population, on peut consulter Kœppen, *Gesammtbevölkerung*, p. 195 et 196.

2. Voir t. II, p. 671; Eichwald, t. II, p. 302 et suiv.; Klaproth, *loc. cit.*, p. 133 et 162. Dans Koch, *Reise*, t. II, p. 229, on trouve un aperçu de l'histoire du Gouria. Voir aussi Gamba, t. Ier, p. 121.

3. Voir Koch, *Reise*, t. II, p. 241. Dans ce passage, M. Koch parle de l'éristaf de Radja ou Ratcha d'Aragvi et de Ksân, au centre du Caucase (chef-lieu Ananour), pays entre la chaîne du Caucase et l'Iméreth. Cf. *ibid.*, p. 124 et suiv. Reineggs (t. II, p. 6) parle, de son côté, des éristafs de l'Abazie. Sur la famille des princes Eristaf, voir Haxthausen, *Transkaukasia*, t. II, p. 2.

4. Klaproth, *loc. cit.*, p. 157. M. Brosset donne la liste complète des atabegs d'Akhaltsikh, dans son *Explication de diverses inscriptions géorgiennes*, etc., p. 62.

nous empruntons au second de ces savants caucasologues (que l'on nous passe cette expression un peu barbare)[1]. «Les rois d'Abkhasie (Avkhasie) et de Karthli, à l'époque de leur grande puissance (dans le XIVe siècle), avaient partagé leurs États en grandes satrapies (!), qu'ils avaient confiées aux plus hauts dignitaires de leur cour. Le Sa-Atabago (Akhaltsikh) avait été le partage du gouverneur des enfants du roi; l'Egrissi, aujourd'hui Mingrélie, fut celui du grand-échanson, *dadian* en géorgien[2]. Ces gouvernements n'étaient point héréditaires, mais ils le devinrent bientôt par l'habitude qu'avaient les rois de nommer le fils pour succéder au père.» Et de même qu'il y avait alors des atabegs, des dadians, il y avait aussi des mthavari, des éristafs, des bedielou bediân, des gouriels, etc. Au premier des savants ci-dessus, à Klaproth, nous empruntons en outre le renseignement historique que voici. Sous le gouvernement du roi George VIII (? au commencement du XVIe siècle), l'atabeg Kvarkar, homme profondément astucieux qui était parvenu, à force d'intrigues, à circonvenir le monarque, persuada nombre de princes voisins de se révolter, leur donnant l'assurance qu'il ne prêterait aucun secours à son bienfaiteur. Ce complot réussit, et Kvarkar parvint à s'affranchir avec les autres. Le royaume de Géorgie fut alors divisé en trois parts, le Karthli, le Kakheth et l'Iméreth, et en cinq principautés, le Sa-Atabago, la Mingrélie, le Gouria, l'Avkhasie et le Soanethi. Tous les efforts de George VIII, pour réunir à lui les parties ainsi démembrées de son royaume, échouèrent contre la résistance qu'on lui opposa de l'intérieur.....

Voici maintenant une note relative aux khanats tatars ou

1. Dubois, *Voyage autour du Caucase*, t. III, p. 25.

2. Suivant Reineggs, t. II, p. 25. Chardin, *Voy. en Perse*, I, p. 99, affirme au contraire que *dadian* signifie grand-justicier. Voir Brosset, *Explication*, etc., p. 81.

persans, qui nous paraît également propre à jeter quelque lumière sur leur origine ou leur histoire en général.

Depuis le Ve siècle, le Karabagh forma avec le Chirvan et d'autres districts voisins un royaume soumis au padischah d'Iran (de Perse). Les rois, qui s'appelaient successivement roi de Sisagan, d'Aguan et d'Albanie, avaient leur résidence à Kaïatsakh ou Gandja, aujourd'hui Iélisavethpol. Ils eurent ensuite leur siége à Berda, puis dans le bourg de Boïat, et, dans le XVIIIe siècle seulement, d'abord dans la forteresse de Chah-Boulakh fondée par Nadir-Chah, et ensuite à Choucha, d'une origine plus récente (mais qu'on a pu appeler, à raison de son site et de ses fortifications, le Gibraltar de cette contrée).

3° La Montagne ou les peuples caucasiens encore indépendants.

Nous avons dit plus haut[1] qu'ils occupent au total une étendue de 1,992 milles carrés ou 109,280 kilom. carrés, renfermant une population d'environ 1 ½ million; de plus, nous les avons passés en revue soigneusement, et c'est à eux que se rapportent la plupart des principautés et des communautés libres dont nous avons fait mention ci-dessus. Il ne resterait donc à ajouter que les détails qui appartiennent soit à l'histoire, soit à la topographie. Comme, toutefois, cette dernière est réservée pour un des volumes suivants, nous pouvons la passer ici, de même que la nomenclature détaillée qu'on nous donne dans certains mémoires spéciaux[2], mais qui serait peut-être trop fatigante pour nos lecteurs. Quant à l'histoire du Caucase et de la guerre d'indépendance que cette

1. Voir p. 20, et t. II, p. 130. — On trouve sur ces peuples de la Suisse caucasienne des détails très-étendus, t. II, p. 657 et suiv.

2. Kœppen, *Gesammtbevölkerung*, p. 144-150, et 179; Berger, chez Petermann, 1860, p. 9-10, et p. 165-184.

région a soutenue contre les Russes, surtout de 1833 à 1862, l'espace nous manque ici pour la raconter.[1]

Après les pays caucasiens simplement vassaux de la Russie ou placés sous son protectorat, nous devons nous occuper encore d'une autre classe de pays soumis à un régime analogue. C'est ce que nous ferons succinctement dans le paragraphe suivant.

b. *Pays de la steppe.*

On a vu quel espace immense est occupé, dans la domination russe, par les peuples nomades, notamment par les Kirghises et par les tribus diverses de la race mongole, Kalmuks, Khalkas, Dzoungars, etc. Ces peuples ne sont pas en réalité plus complétement subjugués que les montagnards du Caucase; leur soumission, du moins en ce qui concerne un certain nombre de leurs tribus, est plus nominale que réelle, ou, s'ils sont véritablement tributaires, ils se regardent pourtant plutôt comme des protégés que comme des sujets du tsar.

Les Kirghises, en particulier, sont répandus sur une superficie d'environ 36,500 milles carrés ou 2 millions de kilom. carrés, ce qui approche de la moitié de l'étendue de toute la Russie d'Europe. Le nombre de ces enfants du désert, cependant, ne paraît pas atteindre le chiffre 1,300,000[2]. Ils ne payent point tribut à la puissance suzeraine. Nous avons dit qu'ils sont divisés en trois hordes (*ordou*), sans compter celle du gouvernement d'Astrakhan, et que ces hordes ont conservé leurs sultans particuliers. Le moins indépendant de ces chefs est celui de la horde intérieure,

1. On en trouvera les éléments dans les ouvrages cités t. II, p. 658, note 3, et p. 659, note 2, ouvrages auxquels on peut ajouter *Transkaukasia* du baron de Haxthausen, t. II, p. 130 et suiv.

2. Voir t. II, p. 651.

qui précisément a transmigré dans le gouvernement d'Astrakhan. C'est, ou du moins c'était il y a peu d'années, Saheb-Ghiraï, le fils de ce Djanghir Boukéïef que beaucoup d'Européens ont connu et que nous avons déjà présenté à nos lecteurs[1]. Saheb-Ghiraï a succédé à son père le 23 août 1845; deux ans après, l'empereur Nicolas lui conféra, à lui et à sa descendance, le titre de prince russe. On le traite, en lui adressant la parole, de *vaché stépenstvo* ou de *vaché vouiçokostépenstvo*, Votre Altesse steppienne. Quoique ce prince ait, au milieu de ses tribus, une autorité presque absolue, il est cependant permis de le regarder comme un sujet de l'empereur de Russie. Peut-être en est-il de même des princes de la Petite-Horde ou horde d'Orenbourg, laquelle, réduite à l'obéissance de 1820 à 1826, a bien conservé ses sultans particuliers, au nombre de trois, mais est restée sans khan ou chef suprême. Dans la Moyenne-Horde ou horde de Sibérie, plus avancée vers l'Orient, régnait encore, lors de l'avénement au trône de Nicolas Ier, le khan ou sultan Sartaï Tchinghissof, qui vint assister au couronnement de cet empereur[2]. La horde ne fut pas véritablement

1. T. II, p. 648. Voir l'historique donné par M. Khanikof dans les *Zapiski* de la Société géographique russe, t. Ier, p. 131-142.

2. Comparé à Djanghir, celui-là était un barbare. Djanghir, dont nous parlent Hansteen et M. Gœbel qui reçurent de lui l'hospitalité la plus prévenante et la plus exquise, pouvait presque passer déjà pour un enfant de la civilisation. Il avait été élevé dans une institution d'Astrakhan, parlait couramment le russe, de même que le kirghise, l'arabe et le persan, habitait un palais bâti en bois, et non une iourte, et le vin de Champagne figurait sur sa table, comme sur celle des Russes, quoiqu'il ne fît pas personnellement usage des boissons interdites par la loi de Mahomet. « Ainsi, avons-nous dit, dans un autre de nos ouvrages, même les enfants de la steppe se transforment et consentent à se rapprocher des mœurs et usages de l'Europe. L'Asie est entamée par notre civilisation. Cependant elle conserve son caractère particulier, et à voir quelques-uns des hommes que nous venons de présenter aux lecteurs, on se croirait transporté dans un monde nouveau, connu seulement par les récits merveilleux des voyageurs. » Certains usages nationaux, et surtout religieux, se maintiennent même dans la

soumise avant 1854; cependant elle est gouvernée, sous l'autorité russe, par un sultan principal élu parmi les autres. Son territoire, comme le précédent, est en voie d'être cerné et envahi par la ligne fortifiée des postes frontières dont les Kosaks ont la garde, ligne au moyen de laquelle les Russes pénètrent toujours plus avant dans le centre de l'Asie et qui en maintient les peuples sous leur loi. Si la Grande-Horde se soumit dès 1840, ce ne fut que partiellement : elle était partagée entre la Russie et la Chine; mais lorsque, en 1856, la première de ces puissances eut organisé au milieu de cette horde le district d'Alataou, elle obtint bientôt (1860) de la seconde la cession de tous ses droits sur le même territoire. Cependant les Kirghises des Rochers (*Diko-Kamenniyé*) ou Kirghises noirs (*Kara-Kirghises*), tribus indépendantes et sauvages, se réclament des khanats du Turkestan, particulièrement de celui de Khokand. Les chefs qui les gouvernent sont appelés *manaps*.

Chez les peuples de race mongole, il existe également des chefs qui sont de véritables souverains au petit pied, entourés d'une cour plus ou moins brillante. Tels étaient, par exemple, chez les Kalmuks du gouvernement d'Astrakhan, au commencement de notre siècle, ce chef des Derbet, appelé Tchoutchni-Taïchi-Tountoudof, a qui fut confiée l'administration générale de son peuple[1], et ce prince Tiou-

condition nouvelle de ces prosélytes de la civilisation. Voici un trait à l'appui de ce fait. A Moscou, le khan Djanghir, outre sa femme de prédilection, Fatime, fille d'un mouftí tatar de Kasan (il en avait une seconde choisie parmi les Kirghises), était accompagné de son oncle Tchouké-Nour-Aléi; tous deux assistèrent à l'audience impériale. Mais comme, en présence du tsar, Fatime devait condescendre à écarter son voile, cela donna lieu à un étrange embarras. Il n'était pas permis à l'oncle de son mari de voir la face de la sultane; pour cela, elle était encore trop jeune. Tchouké se hâta donc de se placer derrière sa nièce, et il resta à cette place jusqu'à ce que Fatime eut remis son voile; alors il s'avança pour être présenté à son tour à l'empereur.

1. Erdmann, *Voyage*, t. Ier, p. 339; Müller, *Der ugrische Volksstamm*, t. II, p. 531.

men, colonel dans l'armée russe, avec laquelle il avait fait la guerre contre Napoléon en 1813, que Hansteen visita en 1830. Chez les Khalkas, le voyageur anglais Atkinson a visité plusieurs chefs qui, la plupart héréditaires, exerçaient encore un véritable ascendant sur leurs compatriotes; de leur côté, les Dzoungars paraissent avoir conservé, sinon un khan, du moins des *taïdjis* plus ou moins puissants.

Enfin, — car nous craindrions de pousser plus loin cette énumération, pour laquelle nous ne pouvons pas nous appuyer sur des renseignements bien certains, — parmi les Turkomans ou Troukhmènes de l'isthme à l'est de la mer Caspienne, M. Eichwald[1] mentionne un chef presque indépendant, quoique soumis à la Russie. C'était Khiat-Aga, alors maître de l'île de Tchélikan[2], et à qui a sans doute succédé depuis dans cette dignité son fils Iakchi Mahmed, qui avait reçu à Tiflis, près du général Iermolof, une éducation européenne. En somme toutefois, il n'y a parmi les Turkomans que des anciens ou *aksoukals* : aussi cette peuplade se vante-t-elle de ne pas plus vivre sous la protection d'un roi qu'elle ne se repose à l'ombre d'un arbre, sur un sol presque partout formé de sable mouvant.[3]

1. T. Ier, p. 295 et suiv., 315 et 316.

2. Voir notre tome Ier, p. 67. Sur la baie de Balkhan, que le voyageur décrit longuement, les Russes paraissent avoir établi, en 1852, le fort de Krassnovodsk.

3. Ritter, *Asie*, t. VI, 1re partie, p. 406. Le grand géographe s'appuie ici sur Burnes et Conolly.

CHAPITRE II.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE OU LA SOCIÉTÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LE SOL.

Nous avons consacré au sol de la Russie notre premier volume tout entier, mais pour le considérer en lui-même, abstraction faite des œuvres de l'homme; plus tard, nous aurons encore à l'étudier sous le rapport des forces productives, de son exploitation en sens divers par une population qu'il s'agit de faire vivre et qui aspire, sinon à la richesse, du moins à l'aisance ou à un simple bien-être, quelque modeste qu'on se le figure. Maintenant, c'est à un point de vue spécial, par rapport à l'État, que nous voulons étudier le sol; c'est comme base de la société, comme partie intégrante de son organisation, en un mot sous le point de vue politique, que nous voulons l'envisager ici. Tout ce qu'il nous importera pour le moment d'en savoir, c'est son assiette, sa distribution et son classement; nous voulons rechercher en quelles mains est la propriété foncière, car c'est là un des éléments essentiels à connaître si l'on veut avoir une idée juste de la constitution d'un pays et se rendre compte jusqu'à quel point les lois qui y régissent la société sont appropriées à ses besoins et à la nature des choses.

Les renseignements que nous réunirons ici se rapporteront principalement à l'empire lui-même, et, plus spécialement encore, à la partie européenne de l'empire, à l'empire proprement dit; car nous laissons de côté les espaces incommensurables dont nous avons fait une rubrique à part sous le nom de *possessions*. Cependant, sans entrer dans

les mêmes détails au sujet du royaume de Pologne et de la grande-principauté de Finlande, nous chercherons aussi à déterminer les conditions dans lesquelles ces États-annexes sont placés relativement au même objet, à la distribution de la propriété du sol.

A. L'empire de Russie en lui-même.

La Russie d'Europe est, comme nous l'avons vu, d'une superficie d'environ 5 millions de kilom. carrés, ce qui fait 500 millions d'hectares, ou, pour nous servir de la mesure agraire usitée dans le pays, 457,500,000 déciatines[1]. Si la Russie d'Europe a, au maximum, 60 millions d'habitants, elle aurait donc, en moyenne, 7½ déciatines pour chaque individu ou 37½ déciatines pour chaque famille de cinq membres. Avant l'émancipation des serfs, la loi prescrivait aux seigneurs d'allouer au moins 4½ déciatines à chaque paysan mâle, ce qui mettait, en moyenne, au moins 9 déciatines et souvent 13½ à la disposition d'une famille. En réalité, on n'allouait guère que 3 ou 3½ déciatines, et dans les contrées à bonne terre, à terreau noir surtout, seulement 2 ou 2½, non compris, il est vrai, les prairies et les pâturages. Un juge compétent dans ces matières[2] affirme que la subsistance d'une famille ne réclame pas plus de 4 déciatines, et qu'un paysan dans l'économie rurale duquel sont comprises 2 déciatines de terre arable et 1 déciatine de prairie, à

1. Variante, 500,425,000 déciatines (*Menschen und Dinge in Russland*, p. 55), mais nous croyons ce chiffre enflé. — Il faut savoir que la déciatine est de 1.093 hectare. La verste carrée est de 104.1666 déciatines : or, il y en a 4,300,000, ce qui fait 448 millions de déciatines. Le mille carré d'Allemagne est de 5,040 déciatines : il y en a 88,000, ce qui donne le chiffre de 449 millions; 90,000 milles carrés feraient 453,600,000 déciatines.

2. M. Kochélef, dans le livre de M. Bodenstedt, *Russische Fragmente*, t. II, p. 57, 131 et 107, la note. Cf. Tengoborski, t. Ier, p. 400.

supposer d'ailleurs que le bois de chauffage, de clayage, de construction, etc., lui soit fourni gratuitement, passe pour être dans de bonnes conditions[1]. Dans tous les cas, avec 4 ou 5 déciatines de terres de toute espèce, le paysan était dans l'aisance, car cela faisait par famille 9 ou 10, peut-être même de 12 à 15 déciatines. Comme, ainsi que nous venons de voir, il y a en Russie même 37 ½ déciatines pour chaque famille, le pays est donc parfaitement en état de nourrir, non pas seulement sa population actuelle, mais même une population portée au double. Nous disons de la nourrir, de pourvoir à son existence, ce qui ne veut pas dire encore de la mettre dans un grand état de prospérité.

Naturellement, il faut faire la part des terres improductives, que l'on estime être de 120 millions de déciatines, y compris les chemins, canaux, lacs et rivières, ainsi que les terrains occupés par les constructions[2]. Ensuite les forêts, qui occupent au moins 180 millions de déciatines, ne sauraient, comme moyen d'existence, être assimilées aux terres arables. Ces dernières ne dépassent pas 90 ou 100 millions, mais il faut y ajouter environ 60 millions de prairies, sans compter les pâturages, pâtis et steppes, qui occupent au moins 100 millions de déciatines.

Au reste, il nous semble qu'il convient de faire un tout autre calcul et de ne pas songer à déduire du pays dans son ensemble la proportion que nous cherchons. Car, d'une part, le pays dans son ensemble ne présente de grandes masses de terres arables, ou productives à d'autres titres, que dans quelques-unes de ses régions, et par conséquent, d'autre part, les populations y vivent de toute autre chose

1. On affirme qu'en Belgique un demi-hectare peut, à la rigueur, suffire à la subsistance d'une famille.

2. Tengoborski, *Études sur les forces productives de la Russie*, t. Ier, p. 53. Cf. *Menschen und Dinge in Russland*, p. 54.

que de l'agriculture; dans telle région, elles tirent leur subsistance de la pêche ou de la chasse, dans telle autre de l'exploitation des forêts ou de l'industrie manufacturière. Au surplus, dans toutes les régions, l'industrie est nécessaire, comme appoint, comme ressource complémentaire. Car dans l'état actuel des choses, avec la rareté des marchés sûrs dans l'intérieur, l'énormité des distances et l'extrême difficulté des transports qui font arriver les fruits de la terre soit à ces marchés, soit aux ports d'exportation, l'agriculture seule ne mènerait pas le paysan à une honnête aisance. Tout au plus pourrait-elle y mener les grands propriétaires terriens, si la main-d'œuvre était moins chère et si les machines agricoles étaient déjà d'un usage plus général.

C'est, suivant nous, par grandes régions qu'il faut faire ces sortes d'évaluations, à l'exemple de M. le baron Alexandre de Meyendorff, un des hommes qui ont le plus avancé la solution des questions économiques concernant la Russie[1]. Nous empruntons à un mémoire plein de vues ingénieuses, dont nous devons la communication à son amitié pour nous déjà de vieille date, le classement suivant du pays en quatre grandes régions, que l'on peut comparer aux divisions par nous adoptées précédemment d'après d'autres bases.[2]

Comme notion préliminaire, il faut savoir que le savant économiste dont nous parlons donne à la Russie d'Europe, abstraction faite du royaume de Pologne et de la grande-principauté de Finlande, une superficie de 87,213 ou, en somme ronde, de 90,000 milles carrés, c'est-à-dire d'environ 454 millions de déciatines, avec une population de

1. On ne possède de lui que des opuscules, mais riches d'idées et qui ouvrent des horizons nouveaux. Son dernier écrit est une brochure intitulée *Les finances de la Russie, lettre à M. Wolowski, de l'Institut* (1864). Nous reconnaissons volontiers devoir beaucoup aux relations que nous avons eu l'honneur d'entretenir avec cet éminent économiste.

2. Voir t. Ier, p. 625-642. Cf. t. II, p. 46 et 47.

57,692,183 habitants, qui, cependant, dans le tableau suivant se trouve de fait réduite à 54 millions[1]. A ses chiffres partiels énonçant des milles carrés nous ajouterons la transcription en déciatines.

	Milles carrés.	Déciatines.	Habitants.
Région des bois . .	38,500	194,040,000	13,000,000
— industrielle.	20,000	100,800,000	19,000,000
— agricole. . .	16,500	83,160,000[2]	17,000,000
— pastorale. .	15,000	75,600,000[2]	5,000,000
	90,000	453,600,000	54,000,000

Il importe de faire ici une observation. Sous le nom de région agricole, l'auteur du tableau ne semble désigner que la région du terreau noir, où l'agriculture est prédominante. Cependant l'agriculture ne fait pas défaut au moins dans deux des autres régions; elle est au contraire très-considérable dans la région industrielle, qui est le plateau central, et elle fait tous les ans des conquêtes nouvelles dans la région pastorale, qui est le versant du Sud ou la steppe. Aussi M. de Tengoborski attribuait-il à l'agriculture 90 millions de sol cultivé, et de plus 60 millions de prairies, ce qui fait ensemble 150 millions de déciatines, au lieu de 83 millions. L'agriculture proprement dite ne manque guère que dans la région des bois, qui comprend aussi celle des toundras[3];

1. Peut-être l'auteur de ce tableau n'a-t-il pas voulu y comprendre les 5,203,000 habitants des villes (d'après son calcul).

2. Si c'est la région du terreau noir qu'on a voulu désigner sous le nom de région agricole, n'a-t-on pas ici exagéré l'étendue de cette région aux dépens des deux régions voisines? Nous savons bien que l'on a attribué même 87 millions de déciatines à la région du terreau noir; mais le résultat de nos propres calculs reste beaucoup en deçà. Peut-être, au lieu de 830,000 kilom. carrés, aurions-nous pu aller (t. Ier, p. 129 et 350) jusqu'à 350 ou 360,000; mais nous restons toujours au-dessous de 40 millions de déciatines. Le surplus de 43 déciatines appartient-il à d'autres régions? D'un autre côté, la steppe occupe peut-être plus de 75 ou même de 80 millions de déciatines; nous en trouvons près de 90 millions d'après le chiffre indiqué t. Ier, p. 130.

3. Sur les toundras, voir t. Ier, p. 151 et 154.

mais partout ailleurs que dans la région tout à fait agricole ou du terreau noir, elle cède le pas soit à l'industrie, soit à l'élève des chevaux, des bestiaux et des bêtes à laine. Là où elle a essentiellement son siége, on voit qu'il y a en moyenne près de 5 déciatines, non pas par famille, ou même par individu mâle, mais par individu quelconque; or, cette région, si le chiffre qu'on lui attribue est exact, a une étendue qui dépasse de beaucoup celle de la France et même de l'Allemagne.

Relativement à la Russie d'Asie, pour ne pas la laisser entièrement de côté, nous nous bornerons à dire quelques mots. Des 265,000 milles carrés ou 1,330,000,000 déciatines dont elle se compose (sans compter la Transcaucasie), il faut retrancher 175,000 milles carrés ou 882 millions de déciatines comme impropres à la culture. Restent néanmoins pour la colonisation au moins 448 millions de déciatines, c'est-à-dire une superficie égale à celle de toute la Russie d'Europe et qui par conséquent serait à même de nourrir jusqu'à 50 millions d'habitants. Seulement, ces bonnes terres sont, de toutes parts, environnées de déserts, sauf la contrée de l'Oussouri, la meilleure partie des possessions russes en Asie, ayant environ 1,500 milles carrés d'étendue (7,560,000 déciatines), et qui possède d'excellents ports sur la mer du Japon, depuis l'embouchure de l'Amour jusqu'à la baie de Victoria ou de Pierre le Grand (ou de Possiet).

En somme, l'aisance doit être très-inégalement répartie sur l'ensemble du territoire; néanmoins, partout il est amplement pourvu à la subsistance des habitants, et nous pouvons hardiment répéter ce que nous avons dit plus haut, c'est qu'en définitive la Russie, malgré sa nature continentale, malgré l'absence de villes populeuses en dehors des deux capitales, n'est pas une terre mal partagée et qu'à vrai dire elle ne manque de rien. Nous n'allons pas pour cela jus-

qu'à répéter ce que nous venons de lire dans un ouvrage récent[1].» Au point de vue de l'économie politique, y est-il dit, la Russie est le plus riche de tous les pays civilisés du monde, car elle possède le territoire le plus vaste et le plus inépuisable de la terre entière, et sous ce rapport l'Amérique du Nord peut seule se mettre en parallèle avec elle.» Non, la Russie n'est pas plus riche, tant s'en faut, que nos pays d'Occident ou du centre de l'Europe; les écrivains qui affirment cela ou n'ont pas suffisamment étudié la matière, ou font acte de courtisanerie. Celui de tous qui connaît le mieux l'état économique de cet empire, et que nous avons nommé plus haut, arrive à de tout autres conclusions. Un économiste parisien a hautement soutenu la thèse diamétralement opposée, mais entre l'affirmation : La Russie est pauvre, et l'affirmation: La Russie est plus riche que d'autres pays, il y a de la marge suffisante pour la vérité, qui, comme presque toujours, se trouve à égale distance des deux extrêmes.

Arrivant enfin à la propriété, nous ferons remarquer que nous en indiquons ici l'assiette telle qu'elle était jusqu'à la grande loi de l'émancipation des serfs, du 3 mars 1861, et non pas tout à fait telle qu'elle est au moment actuel, où cette loi a déjà introduit de notables et heureux changements. L'état actuel sera exposé plus loin, quand nous constaterons les résultats de l'émancipation. Pour le moment, nous traçons un tableau, vrai jusqu'en 1861, mais qui déjà appartient à l'histoire plus qu'à la réalité.

Tout d'abord, nous ferons deux parts relativement à la propriété du sol: la part du domaine de l'empire ainsi que des apanages de la famille impériale, et celle des particu-

1. *Lebensbilder aus Russland, von einem alten Veteranen* (1863), p. 87.

liers, y compris la propriété communale, ainsi que ce qui reste des biens du clergé.[1]

Domaines de l'empire et des apanages. En Russie, l'État n'est, ou du moins n'était, pas seulement, il y a à peine trois ans, le grand propriétaire par excellence; il l'était, comme on verra bientôt, de telle manière que ses propriétés égalaient presque celles de tous les particuliers pris ensemble. Dans certains gouvernements, ceux de Vologda et de Viatka par exemple, presque tout l'ensemble des terres (plus de 96 p. 100) était à lui. D'après M. Kolb[2], qui cite le *Journal du ministère des domaines*, les propriétés de l'État auraient une étendue de 43,900 milles carrés ou 221,256,000 déciatines: cela ferait en effet près de la moitié de la Russie d'Europe; mais cela est inexact. Des auteurs mieux informés donnent les chiffres suivants : 81,200,000 déciatines de terre arable, avec près de 19 millions d'habitants; puis 108,400,000 déciatines de forêts; total 189,600,000 déciatines, dont la valeur approximative serait de 4 milliards de roubles (16 milliards de francs), donnant un revenu de 45 millions, c'est-à-dire d'environ 1 p. 100 du capital. D'après Tengoborski[3], les terres et les forêts de la Couronne, prises ensemble, occupent une étendue de 194,511,822 déciatines, ce qui, dit-il, fait 38,587 milles carrés géographiques, ou près des deux cinquièmes de toute la superficie de la Russie d'Europe.

«D'après le compte-rendu du ministère des Domaines (de-

1. Sur ceux-ci, voir Hupel, t. Ier, p. 197, la note. Les anciens et riches biens des églises et des couvents ont été, comme on sait, sécularisés par oukase du 26 février (8 mars) 1764. Ils comprenaient près d'un million de serfs, selon les uns, et même 3 millions d'après d'autres. Nous en reparlerons dans une des sections suivantes.

2. *Vergleichende Statistik*, 3e édition, p. 477.

3. T. Ier, p. 402. Cet économiste distingué donne, dans un tableau très-curieux, la statistique des terres et forêts de la Couronne dans les seize gouvernements où ces possessions sont les plus étendues.

puis supprimé) pour l'année 1849, dit cet auteur[1], les terres appartenant à la Couronne occupent[2] une étendue de 79,169,400 déciatines, 86,452,584 hectares, 15,705 milles carrés géographiques, ou au delà d'un quart de plus que la superficie de tout l'empire d'Autriche. Ces terres se divisent ainsi quant à l'état de leur possession (nous mettons en regard les mêmes rubriques relatives à 1855, tirées d'un document dont nous parlerons plus bas). Ce sont des quantités de déciatines.

	1849.	1855.
Terres non affermées et incultes . .	10,298,703	8,736,767
Terres communales en litige et non délimitées[3]	10,226,684	8,541,758
Terres concédées aux paysans de la Couronne	39,496,733	43,993,322
Terres concédées aux colons étrangers	2,308,613	2,587,584
Terres concédées aux Israélites colonisés dans la Nouvelle-Russie . .	156,709	179,430
Terres concédées aux Kalmuks des gouvernements d'Astrakhan et de Stavropol.	10,248,556	10,248,556
Terres concédées aux Kirghises dans les gouvernements d'Orenbourg et de Saratof	6,400,000	6,754,351
Terres dépendant du département de l'économie rurale	33,413	360,458
Totaux . . .	79,169,411	81,402,226

« Sur les 39,496,733 déciatines de terres concédées aux paysans, on comptait, en 1848, 33,993,137 déciatines de sol productif (en terres arables, prairies et pâturages), ré-

1. T. Ier, p. 395.

2. « Sans compter les terres des apanages et 608,832 déciatines appartenant à l'administration des haras. » Cela explique l'infériorité de ce chiffre comparativement au précédent.

3. Sur ce point, voir Reden, *Das Kaiserreich Russland*, p. 481.

parties sur une population masculine de 9,353,516 individus, ce qui donne, en moyenne, 3.6 déciatines ou 3.9 hectares pour un individu mâle, ou en prenant la population des deux sexes (18,873,069) et en comptant 5 individus pour une famille, 9.1 déciatines ou 9.9 hectares par famille. Cette dotation excède la moyenne de l'étendue des terrains acquis ou concédés aux paysans dans d'autres pays; mais comme le sol productif est très-inégalement réparti, il y a plusieurs gouvernements où, avec les progrès de la population, les terres arables commencent à manquer, et l'administration des domaines est obligée d'y pourvoir, soit par de nouvelles concessions de terrains vacants, soit en transportant de temps à autre un certain nombre de familles dans des contrées où l'étendue du sol labourable excède les besoins de la population locale.»

M. de Tengoborski indique ensuite la répartition de ces dotations par gouvernements: nous y voyons que ceux où l'étendue des domaines impériaux est la plus grande, sont les gouvernements de l'est et du midi, éloignés du centre, lesquels abondent en prairies et en pâturages, et où l'élève des animaux domestiques est la branche prédominante de l'économie rurale. Ces gouvernements se rangent ainsi:

Orenbourg.	3,479,037	déciatines.
Viatka	2,715,951	—
Voronége	2,584,088	—
Saratof (avec Samara) . . .	1,999,233	—
Kasan	1,955,622	—
Stavropol	1,875,858	—
Perm	1,873,795	—
Tauride	1,612,075	—
Tambof	1,498,692	—
Iékatérinostavl	1,331,303	—
Tver.	675,642	—
Tchernigof	664,391	—

Nous voyons de plus, dans les énumérations du savant économiste, combien la proportion de l'étendue de terrains assignés à chaque individu mâle, varie d'un gouvernement à l'autre. La moyenne est 4.40 ; mais dans les gouvernements de steppes ou dont le terrain est mauvais, la proportion est infiniment plus forte, ainsi qu'on en jugera par les données suivantes :

Gouvernements.	Proportion par homme.
Stavropol	27.44 déciatines.
Astrakhan	21.65 —
Bessarabie	11.45 —
Kherson	10.92 —
Orenbourg.	10.42 —
Saint-Pétersbourg	9.08 —
Tauride	8.27 —

Dans le gouvernement de Vitebsk et en Kourlande, il y a seulement 1.60 déciatine pour chaque paysan des domaines impériaux ; il y en a même encore moins dans les gouvernements de Kharkof, Koursk et Poltava. Les colons étrangers, toutefois, des gouvernements de Saint-Pétersbourg, de Saratof et de la Nouvelle-Russie ont en moyenne 14.11 déciatines par mâle.

L'état relatif à 1855 que nous avons mis en regard de celui que Tengoborski nous a fourni, est emprunté aux publications officielles du ministère des domaines impériaux[1]. Le total est de 81,402,000 déciatines, mais on a noté expressément que les bois n'y étaient pas compris. Ce total, donnant un rapport annuel de plus de 33 millions de roubles ou 132 millions de francs, était réparti entre 18,125,731 paysans de la Couronne, dont 8,813,821 du sexe masculin et 9,311,910 du sexe féminin, paysans russes auxquels s'a-

1. *Izvlétchénié iz Otchéta ministra gosoudarstvennikh imouschtchestv' za 1855 god* (1856), p. 22 et tabl. 16. On y trouve aussi le détail par gouvernements.

joutaient 377,655 colons étrangers et 50,894 Israélites colonisés et agriculteurs. Total 18,554,280, dont 9,034,712 du sexe masculin et 9,519,568 du sexe féminin, sans compter 188,784 Kirghises de la Horde intérieure, 123,758 Kalmuks des deux sexes et 5,741 Samoïèdes[1]. Le total du sol forestier était, dans la même année 1855, de 108,947,000 déciatines, qui donnaient un rapport de seulement 1,680,000 roubles ou 6,720,000 fr.[2], mais non compris pourtant le bois servant à la construction des vaisseaux[3]. Dans le seul gouvernement de Vologda, la Couronne possède plus de 32 millions de déciatines de bois; dans celui d'Arkhangel, 30 millions; dans celui de Perm, 11,473,000; dans celui d'Olonetz, 8,800,000; dans celui de Viatka, 8,730,000. Dans toute la région boisée proprement dite[4], prolongée vers le sud jusqu'au 58e degré de latitude, la Couronne possède les quantités suivantes de forêts :

Gouvernements.	Nombre de déciatines.
Arkhangel	30,035,500
Olonetz	8,800,000
Vologda	32,415,200
Saint-Pétersbourg	410,200
Novgorod	956,980
Viatka	8,728,700
Perm	11,470,000
Total	92,816,580

Un total de près de 93 millions de déciatines, ce qui fait 102 millions d'hectares, dans six gouvernements seulement! c'est plus de douze fois tout l'ensemble du sol forestier de

1. Voir les classes diverses auxquelles appartenaient ces 18 ½ millions d'individus, à la suite du tableau 5, dans le même rapport officiel.

2. Voir au tableau 19, où l'on trouve également tout le détail par gouvernements.

3. Sur celui-ci, voir le même Rapport, tableau 21.

4. Voir t. Ier, p. 631.

la France, lequel atteint à peine 8 millions d'hectares, mais rapporte en revanche 200 millions de francs[1]; c'est deux fois le territoire français tout entier.

L'ensemble des propriétés de la Couronne étant d'environ 190 millions de déciatines, ou 207 millions d'hectares, on peut faire à leur sujet la même comparaison. En Russie, le domaine impérial est d'une étendue de près de quatre fois l'ensemble de nos quatre-vingt-neuf départements. Quelle situation exceptionnelle! quelle marge pour les améliorations! quel sujet d'études pour les économistes de tous pays! Car il y a là, selon nous, une question qui n'est pas seulement russe, mais aussi européenne, et nul ne peut savoir ce qui en sortira un jour.

Un auteur russe[2] a fait le calcul suivant, que nous modifions pourtant d'après les chiffres officiels consignés plus haut :

Terres arables, 81,400,000 déciatines. Si chaque déciatine vaut 11 roubles ou 44 fr.[3], la valeur totale sera de ci.	3,581,600,000 fr.
Sol forestier, 108,947,000 déciatines[4]. Si chaque déciatine vaut 30	
A reporter . . .	3,581,600,000 »

1. Voir notre *Statistique de la France*, t. III, p. 91. A la page 8 nous y avons indiqué la valeur des propriétés publiques.

2. M. Mikchévitch, *De la vente des domaines de l'État*. Voir dans le Journal allemand de Saint-Pétersbourg, 1860.

3. C'est presque le *minimum*. Sur le Volga, le prix actuel d'une déciatine de terre est de 16 à 24 roubles (64 à 96 fr.); dans le centre, de 20 à 25 roubles (80 à 100 fr.); dans les provinces Baltiques, de 50 à 80 roubles (200 à 320 fr.). La Banque spéciale pour l'affranchissement des serfs a avancé 125 fr. sur une déciatine de terre.

4. Sur ce nombre, 12,856,837 déciatines sont désignées comme étant des forêts des paysans de la Couronne, c'est-à-dire assignées aux paysans pour leurs divers usages.

Report	3,581,600,000 fr.
roubles ou 120 fr.[1], la valeur totale sera de.	13,073,000,000
Aux sommes en roubles correspondantes à celles-là, l'auteur russe ajoute encore le produit de la capitalisation des revenus perçus par l'État sur le droit de pêche, de chasse, de navigation, d'établissement de moulins et d'usines sur les cours d'eau appartenant aux domaines, etc., ce qui, d'après lui, ferait une somme de 123,931,014 roubles ou de	495,724,000 fr.
Les trois sommes ci-dessus réunies donnent un total de.	17,150,324,000 fr.

que le même auteur réduit néanmoins à un peu moins de 4 milliards de roubles ou environ 16 milliards de francs; et il fait en outre remarquer que dans cette évaluation ne sont pas compris les mines, les carrières, les sables aurifères de l'Oural, non plus que les inappréciables trésors de la Sibérie.

Quant au revenu actuel, c'est à l'occasion des finances russes que nous aurons plus tard à les évaluer sur la base des budgets; ici, nous nous bornerons à consigner d'avance quelques éléments de la question. De toute manière, il n'est pas facile d'évaluer ce revenu avec une exactitude parfaite. Il se compose de facteurs divers dont même les principaux ne figurent pas séparément au budget, mais qui, tels que nous pouvons les établir d'après celui de 1862, seraient les suivants[2]:

1. Ce prix, suivant les circonstances, la situation, l'essence des arbres, l'âge des futaies, etc., peut varier de 10 à 300 roubles.

2. Voir aussi Reden, *Russland's Kraftelemente*, p. 356, et Kolb, p. 115, note. Cf. Hupel, t. Ier, p. 404.

La capitation de 8,500,000 individus mâles établis sur les terres appartenant aux domaines de l'État, à 1 rouble par tête, donne 8 ½ millions de roubles ou. .	34,000,000 fr.
La redevance territoriale ou obrok imposée à ces mêmes individus, en retour de la concession de terrain qui leur est faite et qui varie de 58 kopèks à 3 roubles 30 kop.[1], a produit 25,260,000 roubles, ce qui équivaut à	101,040,000 fr.
A l'article Domaines affermés, on inscrit de plus la somme de 2,656,000 roubles ou	10,624,000 fr.
A l'article Forêts de l'État, 1,695,000 roubles ou.	6,780,000 fr.
A l'article Propriétés diverses de l'État, la somme inscrite est de 1,948,000 roubles ou de	7,792,000 fr.
Le revenu total s'élèverait donc à la somme de	160,236,000 fr.

Ailleurs, au lieu d'une redevance de 25,260,000 roubles seulement, nous trouvons cette somme portée à 35,366,500 roubles, et les contributions locales à 11,681,000 roubles; ce qui ensemble fait 47 millions de roubles ou 188 millions de francs. En 1856, le total des revenus des domaines était évalué à 45,412,886 roubles ou 181,651,000 fr., mais dont seulement 32,650,000 roubles étaient versés au Trésor de l'État.

En 1853, la population, encore en majorité attachée à la glèbe, se composait comme suit, dans les terres des domaines de la Couronne :

1. La moyenne de l'obrok est, suivant M. Kolb, sur les terres des domaines, de 2 roubles 60 kopèks, et dans les apanages, de 2 roubles 86 kopèks. L'obrok converti en redevance territoriale donne, en moyenne, de 2 roubles 80 kopèks à 3 roubles 35 kopèks.

Paysans de la couronne . .	sexe mâle. . 8,825,958	18,138,284
	sexe fém. . . 9,312,326	
Israélites colonisés.		38,862
Kirghises de la Horde intérieure		188,784
Kalmuks		123,686
Samoïèdes		5,644
Gens libres, savoir :		
Marchands, bourgeois, hommes de conditions diverses	125,180	536,029
Femmes, veuves et filles de soldats	231,282	
Militaires en retraite ou en congé illimité.	97,497	
Colonistes ou enfants de troupe	82,070	
Total des deux sexes		19,031,289

Nous avons aussi sous les yeux un rapport ministériel sur les apanages, qui sont les propriétés personnelles de l'Empereur et de la famille impériale; mais ce document est encore du temps de l'administration du prince P. Volkonski. Il n'indique pas la contenance de ces terres; on y voit seulement qu'elles faisaient vivre une population de plus de 1 ½ million d'individus, savoir : 733,770 du sexe masculin et 811,693 du sexe féminin; et à cette population, alors serve, il fallait ajouter une population libre d'environ 85,000 individus, savoir : 41,321 du sexe masculin et 43,630 du sexe féminin. L'obrok était de 6 ½ millions de roubles ou 26 millions de francs, et le revenu foncier (*poziémelnii sbor*) s'élevait en outre à 1,275,800 roubles ou 5,103,200 fr.

Propriété ou privée ou communale. Les domaines de la Couronne et les apanages de la famille impériale occupant ensemble une étendue d'environ 195 millions de déciatines, il faut, pour trouver la propriété privée et la propriété communale, défalquer cette quantité du total de la superficie de la Russie d'Europe, qui est, avons-nous dit,

de 457,500,000 déciatines. On trouve ainsi 262,500,000 déciatines.

Partagées également entre 60 millions d'habitants, elles formeraient pour chacun un lot de près de 4.37 déciatines, qui suffirait à les faire vivre. Naturellement ce n'est pas là la répartition qui existe en réalité.

Ici encore, la nature à part de la Russie ne peut manquer de frapper tous les yeux.

On assure que l'on n'y comptait pas, avant 1863, plus de 127,000 propriétaires de toutes catégories; tandis que, en France, il n'y en avait pas beaucoup moins de 8 millions[1], près d'un cinquième de la population entière. D'après l'arpentage général de 1849, appliqué à 31 gouvernements de l'empire, il existait dans ces circonscriptions 185,121 terres occupant ensemble une étendue d'environ 254,300,000 déciatines ou environ 278 millions d'hectares; et sur ce nombre, 102,723 terres, d'une contenance de 192,880,618 déciatines, étaient propriété particulière, le reste était possédé en commun[2]. Peut-être ce chiffre de la contenance était-il encore trop enflé; car on estime que, dans la Grande-Russie du moins, un tiers seulement de la propriété totale se trouve aux mains des particuliers[3]. Cela ferait au total 152,500,000 déciatines. D'un autre côté, on restait peut-être au-dessous de la réalité, quand on n'assignait, comme le faisaient d'autres données, que 106 millions de déciatines, avec 23 millions de serfs des deux sexes, à 104,000

1. Le nombre des propriétés s'élevait en France, en 1851, à 12,393,366, et celui des parcelles jusqu'à 126 millions; mais on ne comptait que 7,846,000 propriétaires. Hélas! 3 millions de ces propriétaires portés au rôle ne payaient pas de contribution personnelle, pour cause d'indigence.

2. *Sbornik* ou Recueil publié par la Société géographique russe en 1851, t. Ier, p. 32.

3. Voir le mémoire de M. Kochélef, dans Bodenstedt, *Russische Fragmente*, t. II, p. 84.

propriétaires nobles. Dans les 102,723 terres de l'arpentage général n'étaient pas comprises, entre autres, les terres des provinces Baltiques dont voici l'état:

	Terres de la Couronne.	Terres des particuliers.	Terres des pastorats.	Total.
Livonie	165	850	114	1,129
Kourlande. . . .	257	477	105	839
Esthonie.	8	510	45	563
Totaux	430	1,837	264	2,531

A en juger par le tableau du *Sbornik*, le plus grand nombre de terres de particuliers, 12,360, avec 2,826,436 déciatines, se trouvent dans le gouvernement de Pskof. Puis viennent les suivants:

Gouvernements.	Terres.	Déciatines.
Tver.	9,382	3,808,617
Novgorod	7,555	6,171,801
Iaroslavl.	7,417	1,569,908
Kostroma	6,990	3,759,481
Vologda	6,204	33,094,581
Vladimir.	5,856	2,417,882
Moscou	5,407	2,287,592
Kalouga	3,359	1,780,804
Smolensk	3,342	2,917,902

Le plus petit nombre se rapporte au gouvernement de Penza, 810 terres avec 1,825,796 déciatines, et à celui de Voronège, 807 terres avec 3,720,197 déciatines. Iékatérinoslaf, qui vient après, présente 907 terres avec 5,140,062 déciatines.

Voici maintenant ce que nous apprennent les publications officielles, résumées d'abord par M. de Kœppen[1] et ensuite par M. Troïnitzki, fonctionnaire éminent et ancien directeur du Bureau central de statistique[2]. Il y avait en Russie,

1. *Ueber die Vertheilung der Bewohner Russlands nach Ständen*, dans les Mémoires de l'Académie, Sciences politiques, t. VII, p. 420.

2. *Krèpostnoïé Nacélénié v' Rossii* (1861), p. 64 et suiv. Voir aussi Erman, *Archiv*, 1859, p. 116.

peu avant l'an 1861, selon l'un, 127,103, selon l'autre, 120,197 possesseurs de serfs; parmi eux étaient propriétaires de terres, selon l'un, 109,340, selon l'autre, 103,194 (car 3,703 possesseurs de serfs n'avaient point de terres)[1]. Le nombre des serfs mâles était, selon l'un, de 10,870,061, selon l'autre, de 10,683,853. On va voir comment, d'après M. Troïnitzki, ils étaient répartis sur les propriétaires; cependant on remarquera, dans son tableau, que les trois provinces Baltiques ne sont pas comptées, et que, parmi les autres 48 gouvernements ou provinces de la Russie d'Europe, Arkhangel ne figure également que pour mémoire; que la Sibérie est, au contraire, comprise dans le tableau, mais pour une part minime.[2]

Propriétaires des diverses classes.	Leur nombre.	Nombre de leurs serfs.
Petits propriétaires, possédant de 1 âme à 21	42,978	339,586
Petits propriétaires, possédant de 21 à 100	36,193	1,697,914
Moyens propriétaires, possédant de 101 à 500	20,165	3,974,629
Moyens propriétaires, possédant de 501 à 1,000	2,462	1,597,691
Grands propriétaires, possédant 1,000 âmes et plus	1,396	3,074,033
Totaux	103,194[3]	10,683,853

1. M. de Kœppen, ainsi que M. Troïnitzki, entrent dans le détail par gouvernements. Nous ne parlons pas des données fort incomplètes de M. A. Jourdier (*Des forces productives, etc., de la Russie*, p. 171); selon cet agronome, le nombre des propriétaires est de 117,404, dont 5,508 propriétaires sans terre; restent 111,896.

2. En Sibérie, il y avait à peine un total de 4,340 serfs des deux sexes. Il s'en trouvait, assure-t-on, 506,545 dans la Transcaucasie; mais dans la Tchernomorie la servitude n'existait pas du tout.

3. En 1860, sur ce nombre de propriétaires, 35,642 étaient sous curatelle, dont seulement 25,638 pour cause de minorité. Quant aux biens grevés d'hypothèques, il en sera question tout à l'heure (p. 196 et 203).

En conséquence, il existait alors 79,171 petits propriétaires, n'ayant pas plus de 100 serfs, la plupart même moins (dans la 1re classe, seulement 8 en moyenne, dans la 2e, 47); 22,627 moyens propriétaires, possédant moins de 1,000 serfs (dans la 1re classe, seulement 197 en moyenne, dans la 2e, 649); et 1,396 grands propriétaires, ayant plus de 1,000 serfs et en moyenne 2,202.

Parmi les petits propriétaires, 42,978 étaient si pauvres qu'ils n'avaient, pour toute population de leurs terres, que 339,586 paysans, capital vivant qui leur rapportait, à 8 roubles par âme, 2,716,688 roubles ou 10,866,752 fr., ce qui ne faisait pour chacun de ces propriétaires que 252 fr. par an, auxquels, toutefois, ils ajoutaient encore le produit de l'exploitation rurale qu'ils se réservaient à eux-mêmes et qui naturellement dépassait cette somme si restreinte. D'autre part, 3,854 propriétaires étaient si riches qu'ils pouvaient faire travailler pour eux 4,671,724 paysans; et ceux-ci leur donnaient un produit de 38 millions de roubles ou de 152 millions de francs, dans lequel la part de chacun était de près de 40,000 fr., somme à laquelle s'ajoutait ensuite également le rapport de l'exploitation personnelle.

Les 4,671,724 serfs appartenant à ces 3,854 maîtres riches, se trouvaient dans une bonne condition; ils n'étaient écorchés ni par leurs seigneurs, ni par les agents du gouvernement. Les autres étaient plus ou moins bien, leurs maîtres étant tout au plus dans une certaine aisance, et près de 43,000 d'entre eux positivement pauvres.[1]

Les vrais grands propriétaires, possédant plus de 1,000 âmes chacun, au nombre de 1,396 avaient ensemble, comme nous l'avons dit, en total 3 millions de serfs. A 8 roubles ou

1. Voir *Menschen und Dinge*, p. 154; Bock, *Russland's Entwickelung*, p. 98; *Russland und die Gegenwart*, p. 300; baron de Haxthausen, t. III, p. 47 et suiv., 54 et suiv.; Molinari, *Lettres sur la Russie*, p. 289 et suiv.

32 fr. par tête, cela leur faisait 96 millions de francs, lesquels partagés entre eux donnaient à chacun pour sa part annuelle 68,768 fr., qui n'étaient au reste qu'une des sources de leur opulence.

Pour être réputé très-riche, il fallait posséder au moins 10,000 serfs; certaines familles, telles que les Stroganof, les Demidof, les Iakovlef, les Orlof, les Vorontsof, les Potocki, les Branicki, les Panine, etc., comptaient les âmes par 20,000, 30,000 ou 50,000. La famille des comtes Chérémétief réunissait, dans ses vastes propriétés, jusqu'à 128,000 serfs, quelques-uns disent même jusqu'à 200,000; dans certains de leurs villages, par exemple, Ivanovo (district de Chouïa, du gouvernement de Vladimir), ils en avaient aggloméré jusqu'à 30 ou 40,000. Quelques-uns des serfs de cette famille étaient eux-mêmes millionnaires.[1]

Même dans la supposition qu'ils fussent propriétaires réels de leur capital humain, les deux cinquièmes des seigneurs n'étaient pas riches, et malheureusement cette supposition n'était exacte que très-partiellement. Le 1er janvier 1842, dit le baron de Haxthausen[2], 4,718,142 serfs étaient engagés dans les deux lombards ou maisons de prêts. Les prêts de la Banque impériale s'élevaient à 52,603,000 roubles. A une autre époque (1828), les institutions de crédit avaient prêté, sur les propriétés territoriales, une somme totale de 259,771,000 roubles ou 1,039,084,000 fr. En 1859, étaient hypothéquées aux Banques, 44,166 propriétés avec 7,107,184 âmes, et pour une somme de 425,503,061 roubles ou plus de 1 ½ milliard de francs. C'étaient les deux cinquièmes des propriétés et les deux tiers des serfs appartenant à la noblesse. Dans les seules années de 1856 à

1. On assure qu'il y en avait parmi eux quelques-uns qui eux-mêmes possédaient, mais sous le nom du maître commun, jusqu'à 6 ou 700 serfs.

2. *Études*, t. III, p. 54.

1859, environ 600,000 âmes ont été engagées par hypothèques.

D'après l'auteur bien connu que nous venons de citer, la valeur de toutes les propriétés particulières et cultivées était estimée à 1,932,184,810 roubles, ce qui approche de 8 milliards de francs. Pour être à même de contrôler cette estimation, il faut savoir que les Banques prêtaient en moyenne 60 roubles ou 240 fr. par tête de serf mâle; mais elles prenaient leurs sûretés : en réalité, l'*âme* était à un prix bien plus élevé. En moyenne, on peut dire qu'elle valait de 175 à 200 roubles, ou de 700 à 800 fr.; exceptionnellement jusqu'à 1,000 et 1,500 fr. Prenons 800 fr. pour moyenne. Si le nombre des serfs mâles des particuliers s'élevait à environ 10,700,000, ils étaient en effet l'équivalent d'un capital de 8 milliards de francs (même de 8,560,000,000 fr.). Si un des publicistes russes qui ont marqué dans le débat relatif à l'affranchissement, le pseudonyme Schédo-Féroti, a porté cette somme jusqu'à 3 milliards de roubles ou 12 milliards de francs, c'est qu'il comptait par erreur jusqu'à 15 millions de serfs.

L'*obrok*, c'est-à-dire la redevance annuelle du paysan due comme loyer de sa personne, variait suivant la nature des terres[1]. Au moment où l'on prit en main la grande affaire de l'affranchissement, et pour les deux ans qui devaient s'écouler encore jusqu'à la mise en vigueur de cet acte, le *maximum* de l'obrok a été fixé à 30 roubles ou 120 fr. pour les hommes, et à 10 roubles ou 40 fr. pour les femmes. En thèse générale, il a rarement dépassé ce taux, quoique souvent des maîtres avides aient extorqué à leurs paysans des redevances annuelles bien plus considérables. En moyenne, il était d'environ 40 fr. Sur les terres de la Couronne,

1. Au reste, 44,700 nobles seulement, dit-on, avaient des serfs à obrok; tous les autres se faisaient payer en jours de corvée et en nature.

l'obrok ne dépassait même pas 25 fr.; le plus souvent il était de 12 ou même de 6 fr. seulement.[1]

Là où la terre ne suffisait pas pour assigner une dotation aux paysans et conserver au seigneur une exploitation agricole en grand, ce dernier concédait à ses serfs, collectivement, toute la terre attenant au village, à condition de lui payer une redevance en argent, mais en renonçant à toutes corvées à son profit. C'était là le régime pratiqué dans environ un tiers des domaines seigneuriaux.

Car le paysan russe est habitué à un régime d'association (d'*artelh*) ou de communauté, à un certain communisme par rapport à la propriété[2]. M. Wolowski en fait un grief contre la civilisation russe; d'autres ont essayé de glorifier cet état de choses, parce qu'en effet il exclut le paupérisme. Un agronome du gouvernement de Riaisân qui a déposé le résultat de son expérience dans un mémoire que l'on trouve dans le recueil de M. Bodenstedt, nous aidera à donner une idée de cette institution, si différente de tout ce qui se pratique dans nos pays d'Occident. Partout chez nous, dit-il (et il ne veut sans doute parler que de sa province), partout chez nous, les paysans possèdent en commun le sol qu'ils exploitent, » c'est-à-dire qu'ils en ont en commun l'usufruit. Autrefois la commune faisait annuellement la répartition des terres entre ses membres; mais cette coutume paraît s'être modifiée de nos jours, ou du moins être en voie de modification. Le même auteur continue ensuite[3] : « La répartition

1. Voir ce qui a été dit à ce sujet p. 190.

2 Nous parlerons, dans la suite de cet ouvrage, du *mir* russe. Pour le moment, bornons-nous à dire que c'est M. de Haxthausen (t. III, p. 124-136) qui, le premier, nous a rendus attentifs à cet état de choses anormal, sur lequel on peut encore consulter Tengoborski, t. Ier, p. 329 et suiv.; *Menschen und Dinge*, p. 157; Wolowski, *La question du servage en Russie*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1858, p. 326; Bodenstedt, t. II, p. 74, la note, p. 107, 118, 130; Aurelius Buddeus, *Russland's sociale Gegenwart*, p. 50.

3. Bodenstedt, t. II, p. 130.

des champs arables est supprimée chez nous, dans la majeure partie du gouvernement (celui de Riaisân), et cela, non pas en vertu d'une mesure imposée du dehors, mais par une libre résolution des communes. Dans d'autres portions de la Russie d'Europe, par exemple dans les régions bénies de l'est et du sud, cette répartition est encore en usage, car non-seulement elle n'y est pas irrationnelle, elle y est même juste et utile. Là, le sol n'a pas besoin d'engrais, et d'ailleurs il y est on ne peut plus inégal, ce qui fait qu'un paysan auquel était échu un mauvais lot peut se dédommager en obtenant un lot meilleur. En ce qui concerne toutefois les prairies, presque partout elles sont sujettes à une répartition annuelle, parce que l'on n'en est pas encore chez nous à comprendre la nécessité de les améliorer, ou parce que très-peu de propriétaires particuliers ont commencé à le faire. Le même raisonnement s'applique à l'alternative de la diminution des parts et du maintien de la proportion une fois adoptée. Sur ce point, il n'est pas de meilleur juge que la commune. Quand son territoire est suffisant, elle augmente le nombre des parts; dans le cas contraire, elle laisse les gens superflus (!) chercher ailleurs leur subsistance. Déterminer par la loi le *minimum* des parts est chose tout à fait impossible : en tel endroit, une seule déciatine de chaque espèce de sol forme une bonne dotation; en tel autre, une déciatine et demie ou deux de chacun ne suffisent pas à l'entretien d'une famille rurale. Dans ces cas-là, il faut abandonner à la commune le droit de faire les choses comme elle l'entend, et c'est une manière d'autant plus commode de se tirer d'embarras, que la commune procède, dans une opération de ce genre, plus sagement qu'on n'agirait, même d'après les plus sages conseillers. » Quant à cette appréciation, nous entendons réserver notre jugement; mais enfin voilà comment jugent des agronomes russes, et il en résulte ce

point de fait, que la répartition même annuelle des terres n'est pas encore répudiée absolument, au moins en ce qui concerne les prairies; que, par rapport aux champs, on y a substitué en divers lieux une répartition à plus long terme, par exemple, pour le temps qui s'écoule d'une révision (dénombrement) à l'autre, ou pour toute période dans laquelle l'augmentation de la population ne prescrit pas d'allouer des parts nouvelles; par ci, par là, on y a substitué même une répartition à vie; enfin que la répartition à long terme n'est appliquée qu'aux champs, et que les prairies, les bois ou autres sortes de terres restent sous le régime communiste. En thèse générale, dans les provinces russes proprement dites, c'est la commune, et non pas l'individu, qui est propriétaire ou usufruitière du sol cultivé ou exploité par ses membres.

Voilà en quoi consistait ce qu'on a appelé le *communisme* russe. Vraisemblablement l'émancipation des serfs n'aura rien changé à cet état de choses, anormal, comme nous l'avons dit, et dont la découverte récente a produit un vif étonnement dans l'Europe occidentale. Au reste, nous y reviendrons, nous bornant, pour le moment, à consigner encore ici, comme dans un dépôt de renseignements provisoires, les principaux résultats du grand acte de législation qui sera l'éternel honneur du règne d'Alexandre II. Plus loin, combinant ces renseignements entre eux et avec les faits nouveaux dont nous serons en possession, nous essayerons de caractériser plus nettement la situation actuelle du paysan russe, ainsi que la part qui lui est dévolue dans la propriété de la terre.

On sait que les arrangements nouveaux qu'étaient appelés à concerter entre eux, conformément à la loi du 3 mars 1861, les propriétaires et les ouvriers de la terre, devaient former le contenu de titres authentiques appelés *chartes*

réglementaires. En conséquence, on avait à dresser environ 112,000 documents de cette sorte, autant qu'il existait de propriétaires terriers, de manière que chacun stipulait pour un certain nombre de paysans, pour des communes rurales entières, quelquefois pour 1,000, 10,000, 100,000 individus.

En février 1864, selon ce qu'on assure, 111,523 de ces chartes réglementaires étaient non-seulement signées, mais aussi, sauf 53 seulement, mises en pratique, et elles réglaient les conditions d'existence de 99.44 p. 100 de la population rurale mâle établie sur les propriétés des nobles. Les renseignements que nous avons sur le mode de ces arrangements, qui peut être de nature diverse, n'arrivent pas tout à fait jusqu'à la même date; mais voici ce que nous trouvons, par rapport à une époque antérieure d'un an environ, dans un discours prononcé à Paris le 5 mai 1863, au sein de la Société d'économie politique, par un Russe éminent, M. Nicolas Milutine[1], naguère un des membres les plus actifs de la commission d'émancipation russe et maintenant de celle instituée spécialement pour la Pologne. Il n'y avait encore alors que 99,420 chartes réglementaires de signées, se rapportant à une masse de communes rurales d'une population mâle de 8,763,000 individus. Ces chartes étaient de trois espèces différentes. Celles de la première catégorie établissent provisoirement la rente foncière due aux propriétaires, sous forme de corvée ou de travail obligatoire que les paysans ont, quand ils le veulent, la faculté de remplacer par une redevance annuelle ou *obrok*. Ces chartes étaient au nombre de 30,368 et s'appliquaient à un total de 2,954,881 individus mâles. Celles de la seconde catégorie, affranchissant les paysans de la

1. C'est ainsi qu'il écrit lui-même son nom; selon notre système de transcription, ce serait Milioutine. Il a été fait mention déjà de cet administrateur, un des hommes dont la Russie actuelle s'honore, t. II, p. 145 et 254.

corvée, ne leur imposent qu'une redevance annuelle ou *obrok*. Cette catégorie est la plus nombreuse; on y comptait déjà 57,750 chartes pour une population de 4,450,968 paysans mâles. Enfin, dans la troisième, 11,302 documents font cesser toute espèce d'obligations foncières et placent, par conséquent, sans autre délai, les 1,357,107 individus qu'ils concernent sous le régime définitif auquel les situations précédentes doivent servir de transition. Près de 1,360,000 hommes étaient ainsi arrivés à l'état de propriétaires, non pas seulement de leur maison et enclos, mais de toute la terre qu'ils avaient cultivée jusqu'alors en qualité de serfs.

En prenant pour base du calcul le nombre de 99,420 chartes réglementaires, dit notre éminent administrateur, on doit compter maintenant sur 100 paysans, anciens serfs:

33.7 restant provisoirement sous le régime de la *corvée;*

50.8 payant l'*obrok* jusqu'au rachat définitif de la rente foncière;

15.5 devenus *propriétaires.*

Il est vrai que sur les 11,302 chartes de la troisième catégorie, 9,459, se rapportant à 1,037,003 paysans, n'ont pu recevoir d'exécution que par le concours de la banque instituée à cet effet par le gouvernement, banque dont les opérations, selon ses publications hebdomadaires, ont donné les résultats suivants:

1° Le lot de terre acquis par les paysans forme en moyenne 3 ½ déciatines (à peu près 4 hectares) par individu mâle; ce qui fait, pour 1,037,003 individus, un total d'environ 4,150,000 hectares. En y ajoutant les terrains acquis par les paysans sans assistance de la Banque, on arrive approximativement à un effectif de 4 ½ millions d'hectares, dont les ci-devant serfs sont devenus propriétaires dans le court espace de deux années.

2° La Banque a avancé, en moyenne, 31 roubles 31 kopèks ou 125 fr. 50 c. par déciatine, ce qui fait à peu près 113 fr. par hectare. Cette avance constitue, pour la totalité des terrains rachetés, un capital de 468 millions de francs.

Une sphère d'action bien importante a été assignée à cette Banque. Voici un calcul qu'on a fait à son sujet. A 3 1/2 déciatines en moyenne par individu mâle, les terrains à concéder à 10,158,606 individus, montant de la population affranchie, doivent former une superficie totale de 35,230,000 déciatines. Le prix d'achat de ces terres s'élèverait, si l'on évalue, aussi en moyenne, à 106 roubles 94 kopèks (environ 428 fr.) le lot de terrain de 3 1/2 déciatines, jusqu'à 1,086,361,325 roubles. La somme de dettes hypothécaires qui grèvent cette propriété n'est pas au-dessous de 544,602,867 roubles, et, par conséquent, le chiffre des remboursements à opérer (par la Banque au nom du gouvernement) aux propriétaires vendeurs de leurs biens serait de 541,758,448 roubles. Environ 400,000 individus paraissent pouvoir effectuer le rachat de leurs propres fonds et immédiatement. En supposant même que, à l'exception de ceux-ci, tous les paysans affranchis procéderaient au rachat de leurs terres avec le concours du gouvernement, le chiffre ci-dessus se réduirait à 520,430,000 roubles à peu près. Comme les données officielles portent à 22 p. 100 du capital à rembourser aux propriétaires le montant des billets de la Banque à 5 p. 100 qui seront émis pour subvenir au rachat, cette émission ne dépassera pas la somme de 115 millions de roubles. Ces billets constituent par eux-mêmes un placement de fonds sûr et assez avantageux.

Ces données, provisoirement consignées ici, ne sauraient être encore ni complètes ni définitives. Ainsi que nous l'avons dit, nous y reviendrons plus loin, et peut-être à l'aide

de matériaux nouveaux, quand nous expliquerons l'économie de la grande loi d'affranchissement. Peut-être d'ici là le gouvernement publiera-t-il l'ensemble des résultats de l'opération, déjà maintenant très-près de son achèvement. Bien des détails demandent encore à être connus, comme par exemple le sort assigné aux paysans des tout petits propriétaires (*melko-pomestniyé vladeltsy*). D'après la loi, les maîtres ayant sur leurs fonds de terre moins de 21 individus mâles, avec peu de terrains productifs, ont le droit de réclamer de l'État un concours plus particulier, et ces paysans, s'ils passent des mains de leurs seigneurs sous le régime établi dans les domaines impériaux, ne seront pas sans doute les moins bien pourvus de toute cette population libéralement dotée, grâce aux sacrifices que la noblesse, sur l'appel du souverain, s'est généreusement imposés.

En attendant, le lecteur peut se faire une idée de l'état actuel de répartition de la propriété territoriale, et il ne nous reste plus, pour le moment, qu'à jeter un rapide coup d'œil, sous le même point de vue, sur le royaume de Pologne et la grande-principauté de Finlande.

B. Le royaume de Pologne.

On se rappelle que la superficie du royaume de Pologne est de 2,320 milles carrés ou 127,878 kilom. carrés; cela fait 12,787,800 hectares. La population étant de 4,800,000 âmes, il y aurait par conséquent environ 2 ½ hectares de toutes espèces de terres pour chaque habitant. Quant à la population rurale, on l'évalue à 3,691,000 individus[1]: en divisant la terre entre eux seulement, on a pour chaque in-

1. D'après d'autres à 3,600,000, ce qui fait 74 p. 100 de la population totale, dont seulement 3,146,264, ou 65 p. 100 du total, cultivent réellement la terre. Voir *Das Königreich Polen, topographische und statistische Skizzen* (1864), p. 64.

dividu environ 3 ½ hectares. Mais le nombre des paysans prolétaires sans domicile fixe[1] est, dit-on, de 1,165,857, ou même de 1,338,900, d'après d'autres données.

Jusqu'en 1864, les nobles étaient, indépendamment de la Couronne et de 4,600 membres du clergé séculier et régulier, à peu près seuls intéressés à la possession de la terre: c'étaient 77,000 membres de familles seigneuriales (dont 25,000 composaient les 5,000 plus grandes familles) et 171,500 membres de la *szliachta* ou du corps des petits propriétaires nobles, classe qui forme environ 34,000 familles et qui est celle, pour le dire en passant, dans laquelle l'insurrection a toujours trouvé ses principaux fauteurs. Voici les divisions qu'on établit relativement à la portion la plus considérable de la propriété:

Propriétés territoriales appartenant à la Couronne .	3,864
— possédées par le clergé . .	1,330
— particulières	17,837[2]

Les domaines de l'État embrassaient, en 1861, 62,070 métairies et enclos, administrés par les *gmynas* ou communes rurales, et 21,061 dont la quotité de l'impôt foncier n'avait pas encore été fixée. Les paysans y cultivaient

1. Le prolétariat des paysans polonais date de 1807, où le statut constitutionnel du duché de Varsovie, article 4, proclama l'abolition de l'esclavage. Le droit de quitter à volonté les propriétés de leurs seigneurs fut pour les paysans qui en profitèrent une source de déception, et même pour les autres une cause de décadence, et voici pourquoi. Tant que les paysans avaient été serfs, les seigneurs les avaient laissés jouir en paix de la quantité de terre qui leur était nécessaire pour subvenir à leurs besoins; mais quand cet état de choses eut cessé, ils leur en retirèrent successivement des portions pour les réunir à leurs propres exploitations ou pour les affermer à des colons allemands plus aisés ou plus industrieux que les anciens paysans seigneuriaux.

2. C'est peut-être seulement aux terres avec paysans que ce chiffre se rapporte: il est du moins évident qu'il ne peut pas embrasser le total des petites propriétés des *szlachcic*, composées d'un enclos d'habitation et de quelques arpents de terre. La *szlachta sagonkowaja* répond à la classe des Odnodvortses (prononcez Adnodvortses) en Russie.

1,265,088 *morgs* ou arpents[1], qui sont l'équivalent de 708,242 hectares, et ne payaient en redevances que la somme de 620,700 roubles (2,482,800 fr.), soit 49 ½ kopèks par morg, ou 3 fr. 50 c. par hectare. De ces propriétés de la Couronne, 105 étaient données à ferme.

Nous n'avons rien à dire des biens du clergé, sinon qu'en outre des églises, 186 monastères possèdent des biens-fonds considérables. Mais nous devons noter encore que 51,758 morgs ou 28,978 hectares dépendaient des divers établissements publics et payaient une rente de 26,476 roubles (105,904 fr.)

Relativement aux propriétés particulières, des publications officielles récentes nous fournissent à ce sujet de précieux détails. Les propriétés particulières à paysans (la plupart de celles des *szlachtcic* non comprises) étaient ainsi réparties:

1,848,936 morgs ou 1,035,167 hectares appartenaient à des nobles polonais et, après avoir été soumis au régime de la corvée, furent taxés à une redevance annuelle de 2,961,368 roubles ou 11,845,472 fr. (Ne sont pas compris dans ces chiffres 53,643 feux ou maisons qui, au lieu d'être soumis à la corvée, payaient le cens (*czynsz*), ni quelques milliers de dotations de paysans astreints à un régime mixte, de cens et de corvée, ou de tribut exigible en nature);

447,634 morgs ou 250,617 hectares faisaient partie de majorats appartenant à des Russes, et donnaient lieu à une redevance de 166,901 roubles seulement, ou 667,605 fr.

Sur les autres propriétés, les renseignements nous manquent; nous trouvons seulement quelques données fragmentaires qu'il est bon de recueillir en attendant que d'autres publications viennent les compléter. On comptait:

1. L'arpent polonais ou *morg* est de 59.850 ares.

1,603,300 paysans ayant établi leur domicile fixe sur les terres des grands propriétaires et payant à ces derniers des redevances en nature et en argent;

277,500 agriculteurs bourgeois, petits fermiers en partie propriétaires des terres qu'ils cultivent, et parmi lesquels figurent sans doute une bonne part des *szlachtcic;*

22,000 paysans en possession de parcelles de terre qu'ils ont rachetées;

28,000 juifs cultivateurs.

Le total des métairies et enclos de paysans était, d'après un autre calcul, de 233,909 (sur les terres des seigneurs?), et parmi eux 12,467 étaient sans habitants.

Sur 453 villes du royaume, 228 appartenaient à des particuliers.

Quoi qu'il en soit de ces chiffres (un peu disparates, nous ne le nions pas), le nombre des propriétaires est maintenant grand en Pologne et ne doit pas rester beaucoup au-dessous de 1 million, même si l'on ne compte que les chefs de famille. En effet, par la grande mesure du 2 mars 1864, les paysans sont devenus propriétaires des terres dont ils avaient l'usufruit au moment de la publication des oukases qui s'y rapportent et qui abolissent aussi la juridiction des anciens propriétaires sur les paysans qu'ils pouvaient jusqu'alors regarder comme les leurs. Ceux-ci auront à payer au gouvernement un impôt foncier, et les seigneurs seront indemnisés au moyen de titres de rente au taux de 5 p. 100.

Nous reviendrons plus loin sur cet acte décisif, qui occupera une grande place dans l'histoire de la civilisation européenne.

C. La grande-principauté de Finlande.

Les matériaux dont nous pouvons disposer ne nous font pas connaître la répartition territoriale en ce qui concerne

la propriété : aussi sommes-nous réduits à quelques renseignements généraux.

Le lecteur a vu que la superficie de la Finlande est de 6,844 milles carrés ou de 375,481 kilom. carrés, ce qui fait 37,548,100 hectares[1]. Partagés entre une population de 1,650,000 âmes, il y aurait 22 hectares par tête, ce qui dénote assez quelle doit être la qualité d'une partie des terres. On a vu, de plus[2], que moins de 100,000 habitants étaient réunis dans les villes; la population rurale doit s'élever par conséquent à environ 1,550,000 âmes, nombre que Lindemann, pour l'année 1845, réduisait à 1,327,437. Enfin nous avons donné, d'après Rein et Lindemann, c'est-à-dire relativement à la même époque déjà un peu ancienne, le chiffre de chacune des classes dont la population se compose. Au moment de la cession de la Finlande faite par la Suède à l'empereur de Russie (voir p. 80), on y comptait d'ailleurs 26 villes et 28,735 *hemmân*. Ce dernier terme rappelle à la fois le mot français *hameau* et le mot allemand *Heimath*. Il y a des *hemmân* de différentes espèces, selon qu'ils appartiennent aux nobles, à la Couronne ou aux paysans, selon qu'ils sont héréditaires ou que ceux qui les tiennent n'en ont que l'usufruit.

C'est l'État qui, en Finlande, est le plus grand propriétaire, car la noblesse n'est pas riche, les terres dépendant des 6 ou 700 pastorats du clergé ne sont pas étendues, et les paysans (*bönder*, plur. de *bondé*), quoique tous libres, soumis à un régime de stricte légalité et propriétaires quand ils veulent l'être, ayant pour cela d'ailleurs les deniers nécessaires, sont plus généralement à l'état de fermiers aisés[3].

1. Au sujet de leur nature et valeur, voir Lindemann, *Finnland und seine Bewohner*, p. 89.

2. T. II, p. 136.

3. On peut consulter là-dessus Rein, *Statistische Darstellung des Grossfürstenthums Finnland*, p. 31 et suiv.

Cependant en payant à l'avance trois années de loyer des terres qu'ils cultivent, les paysans de la Couronne peuvent en acquérir la propriété, et, dans les années de 1825 à 1835, 1,330 lots sont devenus de cette manière propriété privée. Néanmoins tout propriétaire de la classe des paysans doit une redevance annuelle, fixée par son contrat et invariable, soit aux nobles, soit à la Couronne[1].

Voici ce que nous lisons dans un ouvrage spécial, mais qui trop souvent se contente d'effleurer les matières[2] : «La classe des cultivateurs comprend trois catégories, savoir : les paysans dits *de la Couronne*, les paysans dits *des propriétaires*, et les paysans dits *propriétaires*. Les premiers (*Krono-Bönder*) habitent sur des terres qui font partie du domaine de l'État, qu'ils cultivent pour leur compte moyennant un prix de loyer : ce prix est invariable et ils ont la certitude de n'être point expulsés, aussi longtemps qu'ils continuent d'acquitter exactement le prix de la location. Le privilége dont les tenanciers (paysans détenteurs de la terre) jouissent est transmissible de génération en génération, de manière à constituer une sorte de propriété. Outre ce principal avantage, tout paysan établi sur des terres appartenant à l'État peut en devenir légitime et complet propriétaire, pourvu qu'il acquitte comptant et d'avance le prix de trois années de location. Le paiement effectué, le tenancier passe de plein droit dans la classe distincte des paysans propriétaires (*Skatte-Bönder*). Les paysans dits *des propriétaires* (ou de la noblesse, *Frälse-Bönder*) jouissent des différents priviléges accordés aux habitants des villes; ils habitent sur des terres appartenant à la noblesse du pays, à des conditions librement débattues entre le propriétaire et

1. Rein, p. 32; comte de Santi, *Tableau du grand-duché de Finlande*, p. 5.

2. Prince Emmanuel Galitsyne, *La Finlande*, t. Ier, p. 252.

le paysan. La classe des paysans de la Couronne est la plus nombreuse. Les terres qu'ils possèdent passent par droit de succession à leurs héritiers; ils sont autorisés à les vendre, à les céder à titre gratuit, ou bien encore à les donner en gage. » Dans ce passage, que l'auteur russe a emprunté à Rein, on aimerait à trouver quelques détails sur les *Skatte-Bönder*, leur nombre, leur état de fortune et leur situation économique; mais nous les avons cherchés en vain là et dans les descriptions spéciales.

Ici s'arrête la première partie de notre tâche dans ce volume. Nous avons envisagé l'État en lui-même et recherché avec soin de quels éléments il se compose. C'est la base, le *substratum*, de la société politique et religieuse que nous avons voulu d'abord faire connaître. Maintenant nous pouvons aborder l'étude de la société elle-même, sous ces deux points de vue.

SECONDE SECTION.

LA CONSTITUTION DE L'ÉTAT COMME SOCIÉTÉ POLITIQUE ET COMME SOCIÉTÉ RELIGIEUSE.

L'État et l'Église ont eu en Russie, comme on le verra bientôt, différentes phases. Dans les anciens temps, et pendant toute la durée du patriarcat (1589-1700), l'empire des Tsars présentait moins une société laïque qu'une société religieuse; religieuse, bien entendu, non pas par rapport aux aspirations et aux doctrines, mais au point de vue des habitudes ascétiques de la population et de l'empressement avec lequel tous, grands et petits, attachés à la foi nationale, se soumettaient aussi à la discipline de l'Église, dont les canons étaient devenus la loi civile, aussi bien que la règle de la vie spirituelle. L'État et l'Église étaient alors confondus. Pendant la durée du patriarcat, quoique soumis chacun à son chef particulier, ils restèrent étroitement unis, à ce point qu'il était presque difficile de dire lequel primait l'autre, du gouvernement séculier ou du gouvernement clérical. C'était un dualisme qui plaisait à la nation, également affectionnée aux deux pouvoirs. Cet état de choses, bouleversé il y a un siècle et demi, a néanmoins laissé des traces profondes dans la société dont nous avons à étudier ici les conditions d'existence : c'est lui qui a déterminé le caractère spécial du peuple russe, si peu connu parmi nous quant à son essence, et dont on croit à tort retrouver le type dans tous ces membres de familles nobles que nous avons l'occasion de voir dans les capitales des pays d'Occident, lesquels, après tout, ressemblent à tout le monde et sont sortis, pour ainsi dire, du moule ordinaire et commun

à tous les pays de civilisation. C'est le peuple proprement dit qui présente ce cachet particulier qui nous paraît si étrange, mais qui a son côté respectable; cette civilisation à part, non moins autorisée que la nôtre, qui se base sur ce qu'on appelle les idées modernes; civilisation au sujet de laquelle nous avons dit (p. 3) qu'il faudrait lui trouver sa voie et qu'on ne ferait droit à ses légitimes besoins que par une combinaison politique nouvelle; car, avons-nous ajouté, ni la politique ni la religion n'ont, selon nous, épuisé déjà leur salutaire fécondité de doctrines. C'est sur cette situation d'autrefois que s'est fondé Fallemerayer, écrivain ingénieux dont tout le monde connaît les *Fragments*, quand, comme nous l'avons vu, il a qualifié l'empire des Tsars « un colossal État ecclésiastique, universel et organisé militairement. »

Elle gênait les projets de Pierre le Grand, frappé de toutes les merveilles de la civilisation occidentale, qui, sans doute, n'étaient pas restées inconnues jusqu'à lui aux tsars russes depuis Ioann III, mais que ses sujets avaient en abomination, comme inventions de l'esprit latin, c'est-à-dire de l'esprit d'hérésie[1] et d'impureté antichrétienne; eux qui, sous le rapport spirituel, dérivaient des Grecs de Byzance, de la civilisation sénile et caduque du Bas-Empire. La « sainte Russie, » à les en croire, n'avait pas à s'informer de ce qui se passait dans ces petits royaumes du dehors, placés sous l'influence de l'antéchrist; le mieux pour elle, selon leur jugement, était une entière séquestration nationale, et à leurs yeux, tout contact avec la vie des étrangers était un péché contre l'Église. Tels étaient les sentiments du peuple russe encore au temps de Pierre Ier; mais, grâce à Lefort et à son propre regard d'aigle, ce n'étaient plus ceux du prince destiné par la Providence à être le premier réfor-

1. Chez les Russes, on ne parlait guère de schisme et de schismatiques, on parlait d'hérésie et de mécréants.

mateur de la Russie. Cette destination, il l'accomplit, au moins dans ce sens qu'il retourna son pays du côté de l'Europe, qu'il en fit une puissance européenne, ayant un gouvernement européen et une noblesse disposée à s'approprier les mœurs de l'Europe. Pour cela, il eut besoin non-seulement du despotisme le plus brutal, mais d'un absolutisme sans partage et sans une ombre de rivalité. En conséquence, lors de la mort du patriarche Adrien, l'an 1700, il ne voulut pas qu'il fût remplacé; après avoir laissé vacant pendant vingt ans le trône de ce père spirituel de la nation, afin d'habituer ses sujets à se passer de sa présence et de son action, il le mit pour ainsi dire au rebut, ou, s'il le laissa dans les cathédrales du Kreml de Moscou, il se garda bien de lui assigner une place dans celles de sa nouvelle ville de Saint-Pétersbourg. Au bout de ces vingt ans seulement, il institua (1721), pour administrer sous son autorité les affaires ecclésiastiques, un collége de prélats qui reçut le nom de très-saint-synode, mais dans lequel le procureur impérial ne tarda pas à prendre la haute main. En ce qui concerne l'intérieur de son empire, la révolution opérée par Pierre le Grand eut essentiellement pour effet de convertir une société religieuse en une société laïque, de séculariser la « sainte Russie, » dénomination dont on ne s'est guère souvenu pendant tout le dernier siècle, mais qui a été remise en honneur dans le nôtre. S'il y fit prévaloir aussi le despotisme purement laïque, un absolutisme violent et impatient de tout frein, ce fut moins comme but que comme moyen, et d'ailleurs sans lui donner une organisation légale, tâche réservée à Catherine II.

Depuis le règne de Pierre, il n'y eut plus en Russie d'État dans l'État, pas plus dans le sens d'une société religieuse indépendante du gouvernement politique que dans celui d'une société politique qui s'est faite la très-humble ser-

vante de l'Église. En conséquence, nous aurons bien à tenir compte de la différence fondamentale entre ces deux ordres d'idées, mais rien n'empêche de réunir dans une même division le tableau de chacune des deux sociétés, présenté seulement dans des chapitres distincts.

De nos jours, après les réformes de Pierre le Grand et celles de Catherine II, plus douces et peut-être plus politiques, sont venues celles qui se déroulent à nos yeux sans avoir pu recevoir encore leur développement complet. En ce qui concerne l'État, nous voulons dire l'organisation générale et séculière de la nation, celles-ci constituent non pas une révolution politique, pour laquelle, dans le fait, il n'y avait pas urgence, mais plutôt une révolution sociale, gage plus sûr d'un avenir meilleur. C'est la vie matérielle, ce sont les conditions d'existence de la population qui se transforment, et, par la faveur des circonstances, nous arrivons le premier à étudier et à caractériser cette transformation. Atteindra-t-elle aussi l'Église? Nous l'ignorons, mais nous sommes profondément convaincu qu'il le faut de toute nécessité, non pas en touchant au dogme, qui est une arche sainte devant laquelle nous nous inclinons, bien que nos croyances soient toutes différentes, mais en renouvelant le clergé, en en améliorant le sort, et en le rendant plus généralement digne d'exercer une si sainte mission.

Quoi qu'il en soit, en traitant ici successivement de l'État et de l'Église, nous les présenterons selon la situation où ils se trouvent dans le moment présent, en 1865, et où nous les avons vus tout récemment de nos propres yeux, dans un nouveau voyage, que nous avons poussé cette fois presque jusqu'aux limites de l'Europe. Si, relativement à l'Église, nous n'avons guère aperçu de symptômes d'une vie nouvelle, il en a été tout autrement par rapport à l'État. L'affranchissement des serfs, dû à la magnanime initiative de

l'empereur Alexandre II, a ébranlé les bases de tout l'édifice social, qu'il est obligé de reconstruire presque à nouveau. Différentes assises de cette réédification colossale sont déjà posées, et, à en juger par celles-là, ce ne sera pas la faute du courageux monarque si la Russie n'apparaît pas à l'avenir au reste de l'Europe sous un aspect digne de son approbation, de la sympathie des hommes les plus éclairés.

Nous l'avons dit (p. 3) et nous le répétons, ce que ces réformes mettront sous nos yeux, ce sera toujours la Russie, et ce ne devra pas être autre chose. Les idées modernes n'ont et ne doivent recevoir d'application à ce pays que dans une certaine mesure et avec ce discernement recommandé par les anciens, qui voulaient que toutes choses se fissent *cum grano salis*. Les lecteurs de cet ouvrage ont vu dans le passage que nous rappelons, et antérieurement déjà, que nous n'aimons pas, quant à nous, les moules uniformes, que nous ne comprenons pas que, dans l'organisation des peuples, tout puisse être taillé sur le même patron. Sans doute, la liberté est un bien inappréciable, mais si elle est le souffle de vie pour toutes les nations arrivées à maturité, elle peut devenir un ouragan destructeur partout où l'on ne saurait pas en modérer et diriger l'action.

Au reste, notre tâche est d'exposer, bien plus que de juger, et même en jugeant nous ferons appel aux sympathies, qui toutefois n'excluent pas la critique, plutôt qu'aux préjugés invétérés et à un antagonisme inintelligent. Pour nous personnellement, la Russie est un sujet d'études journalières; nous ne savons pas la haïr et elle ne nous inspire plus les craintes que nous avions exprimées, nous l'avouons, avant la guerre de 1854. L'état de crise où l'a plongée une entreprise généreuse, plus digne qu'aucune autre des lumières du siècle, l'a désarmée pour longtemps et semble devoir donner, relativement à elle, un tout autre cours aux

idées. Un souverain qui remanie de fond en comble l'organisation de son peuple, n'a guère le temps de se bercer d'ambitieux projets de domination ou de conquête, et l'héritage qu'il laissera à ses successeurs sera, avant tout, une vie de labeurs, de soucis, de préoccupations intellectuelles et morales de toute espèce. Il a donc droit aux sympathies de tous[1], de tous ceux du moins qui fondent leurs appréciations, non sur les assertions hasardées de politiques improvisés et sans mission, mais sur les travaux sérieux, fruits d'une étude persévérante, travaux qui honorent les peuples civilisés autant que les oracles trompeurs dont nous parlons les compromettent en les égarant. N'est-ce pas, après tout, un assez beau spectacle que cet essai de régénération morale d'un peuple de soixante-cinq millions d'âmes, — pour ne parler que de l'empire proprement dit[2], — fait par un monarque assez courageux pour ne pas se laisser intimider par une contradiction non moins résolue que lui? et une transformation qui doit s'étendre sur toute la moitié orientale de l'Europe, n'est-elle pas aux yeux des vrais amis de l'humanité un intérêt assez grand pour captiver leur attention la plus bienveillante, pour les décider à ces efforts d'étude auxquels la multitude reste étrangère, malgré ses prétentions au droit d'avoir, elle aussi, un jugement dans de si graves matières?

Avant de continuer, nous irons au-devant d'une objection qui voudrait nous porter à nous récuser nous-même. « Pour écrire sur la Russie, il faut être Russe, » a dit le prince Pierre Dolgoroukof[3], et la plupart de ses compatriotes sont du même avis. A ce titre, nous serions incompétent, sans doute. Cependant, dans le passé, par quels écrivains indigènes ce

1. Voir ce que nous avons déjà dit p. 16.
2. Voir p. 26 et 23.
3. *La Vérité sur la Russie*, p. 2.

pays a-t-il été mieux décrit que par Paul Jove, le baron de Herberstein, Olearius, Fletscher, le baron de Mayerberg et tant d'autres, tous étrangers? qui a plus fait depuis pour son histoire que le Français Charles Levêque, et surtout que les Allemands G.-F. Müller, Büsching, Schlœzer, Meiners et Herrmann? Et de nos jours, le baron de Haxthausen est-il Russe? Tengoborski lui-même n'était-il pas originaire de Pologne? le grand géographe allemand, Charles Ritter, n'a-t-il pas, le premier, de concert avec Alexandre de Humboldt, élucidé le tableau naturel de la Sibérie, comme il l'a fait encore, dans un ouvrage posthume, même pour la Russie d'Europe? Que l'on renonce donc une bonne fois à une prétention qui n'est pas soutenable! Aujourd'hui, les hommes qui, à l'étranger, se donnent la mission de faire connaître et de juger la Russie, apprennent le russe et consultent les documents indigènes, témoin MM. P. Mérimée, Bodenstedt et autres : pourquoi donc auraient-ils besoin de produire avant tout un certificat de nationalité?

CHAPITRE PREMIER.

LA SOCIÉTÉ POLITIQUE OU L'ORGANISME DE L'ÉTAT PROPREMENT DIT ET PRINCIPAL.

D'après la distinction qui a dû être faite plus haut (p. 19), entre la domination russe et les trois États qui la composent, l'empire de Russie, le royaume de Pologne et la grande-principauté de Finlande, tout le monde comprend ce que nous voulons dire en parlant de l'État proprement dit et principal. C'est de l'empire de Russie en lui-même, abstraction faite de ses annexes, qu'il s'agira dans tout ce chapitre; un chapitre particulier sera ensuite consacré aux annexes.

Le principe fondamental du gouvernement russe a été de tout temps l'**autocratie**. Empruntée, quant au nom et à la chose, à l'empire de Byzance, elle prit un caractère de compression étroite et sombre, d'abord par la longue lutte du peuple « orthodoxe » contre le joug des Mongols et des Tatars, impossible à secouer sans une dictature illimitée, et ensuite par la violence que Pierre le Grand crut devoir faire aux habitudes de la nation pour la rapprocher des voies de la civilisation occidentale. Mais ce caractère n'est pas de son essence, notre temps l'a bien prouvé; l'autocratie n'est pas de sa nature une tyrannie qui s'impose de force, même lorsqu'elle n'est qu'un caprice. Quel est donc après tout ce régime? C'est le gouvernement du souverain par lui-même, sans qu'il soit lié par aucune loi ni arrêté par aucune autre entrave que celle de l'impossibilité. Entre les mains d'un mauvais prince, esclave de ses passions, ce pouvoir illimité est évidemment un danger; mais quand la

volonté souveraine est bienveillante, juste, imprégnée de moralité, quand en outre elle est plus éclairée que ne serait celle des corporations dont on voudrait lui faire subir le contrôle, quand en un mot elle est la plus autorisée de toutes les volontés qui pourraient se trouver en présence, oh! alors l'autocratie peut réellement être un bienfait, un régime préférable à tout autre. En Russie, adouci déjà sous Catherine II, ce régime n'était plus, en effet, depuis les premières années du siècle actuel, un mal d'une manière absolue; à beaucoup d'égards il était dès lors un bien, et nous ne désavouons rien de ce que, en 1829[1], nous avons dit sur son compte dans un passage que nous n'hésitons pas à reproduire.

« En Russie, disions-nous, tout pouvoir émane du souverain, dont l'autorité est sans partage ni contrôle. La qualification de *samoderjetz* qu'il se donne, et qui est la traduction littérale du mot *autocrator* dont se servaient les empereurs de Byzance, indique clairement la nature de son autorité, qu'il n'est censé tenir que de Dieu. Ce principe a été rappelé il y a peu d'années[2], par un grand-duc de Russie, à l'occasion d'un événement mémorable. « La loi suprême de « l'empire, a-t-il dit, loi sacrée que la stabilité de l'ordre « existant y rend un bienfait du Ciel, c'est la volonté du sou- « verain que la Providence nous a accordé[3]. » En effet, quoique les déterminations de ce souverain puissent quelquefois être influencées par des traditions et d'anciens usages, sa volonté n'a pourtant eu jusqu'ici aucune limite légale. Loin de nuire au libre développement de la nation,

1. Voir notre première *Statistique de la Russie*, p. 221.

2. Il l'a été même dans la présente année (1865) par l'empereur Alexandre II : « L'initiative n'appartient qu'au pouvoir qui m'est confié par Dieu. »

3. Voir la lettre adressée à l'empereur Nicolas par son frère le grand-duc Constantin, sous la date du 20 décembre 1825.

cette absence de toutes les entraves, que les progrès de la civilisation ont fait opposer ailleurs à la manifestation de la volonté souveraine, doit être envisagée comme un bienfait, sans lequel l'aristocratie pèserait lourdement sur la masse de la population. L'unité et l'énergie du pouvoir sont, en Russie, comme elles l'ont été en France, la condition de l'émancipation du peuple. C'est à l'ombre de la monarchie absolue que s'élève, que grandit et prospère le tiers-état, véritable force d'un pays; c'est auprès du trône surtout qu'il peut trouver protection contre l'arbitraire et l'avidité d'une bureaucratie puissante et nombreuse, et par conséquent oppressive et envahissante. D'ailleurs, comment maintenir l'unité au milieu de tant d'éléments divers? comment faire concourir au même but tant de peuples que n'unissent entre eux ni une origine, ni une langue, ni des mœurs, ni même une religion commune à tous? comment imprimer aux parties les plus éloignées le mouvement nécessaire et faire exécuter partout avec célérité les ordres émanés d'un centre si lointain, sans une dictature fortement constituée, qui soit en état d'agir avec énergie au moment même du besoin?»

Même les adversaires les plus résolus de cette forme de gouvernement, par exemple le professeur Herrmann, à qui nous devons la plus récente Histoire de Russie[1], ne la condamnent pas absolument dans le domaine du passé. Au milieu de réflexions plus ou moins claires et qui ne sont pas toutes d'une portée égale, voici ce qu'on lit dans cet ouvrage : « C'est la nature propre au gouvernement despotique des Russes qui fait la grandeur de cet empire ; c'est la manière toute particulière dont la barbarie et les mesures violentes sont mises au service d'un but élevé qui distingue

1. *Geschichte des Russischen Staates*, commencée par Strahl, t. III, p. 713. Cf. p. 328, et le savant article déjà cité du recueil *Die Gegenwart*, intitulé *Das Russische Staatsleben*, t. VI, p. 3, 10 et *passim*.

ce régime. Avec nos idées de droit et de justice, il nous est difficile d'approuver la politique de cet empire, et néanmoins nous ne pourrions pas dire qu'elle ne soit pas appropriée au génie de la nation russe... Si l'empire devait durer et s'accroître, il fallut suivre, aussi longtemps que la nature du peuple répugnait aux éléments de la civilisation européenne[1], une marche essentiellement différente de celle du développement des nations occidentales, cette marche mécanique par violence[2] à laquelle le régime autocratique était de lui-même conduit par l'instinct naturel de l'agrandissement en puissance. »

Dans les États régulièrement organisés, la dictature irresponsable n'a été qu'un accident, un expédient, une situation transitoire. En Russie, il en fut autrement[3]. Pour comprendre la longue durée de ce régime aujourd'hui caduc (car, en réalité, la monarchie paternelle a déjà pris la place de cette autocratie complétement despotique d'autrefois), il faut ouvrir les annales du pays. « Il y eut un temps, dit l'excellent historien Karamzine[4], où la Russie naissante, grandissant à la faveur de la monarchie, ne le cédait pas, quant à la puissance et à la culture civile, aux premiers États de l'Europe, fondés par des peuples germaniques sur les ruines de l'empire Romain d'Occident. Leur égale par le caractère, par les lois, les usages, les maximes de gouvernement (nous les

1. Qui, toutefois, n'est pas, nous le répétons, la seule civilisation imaginable.

2. *Es musste der gewaltsam-mechanische Weg eingeschlagen werden....*

3. Avouons qu'elle a pris là et conservé longtemps un caractère à part. Une anecdote nous aidera à faire comprendre ce caractère. Stépanof, dans sa description du gouvernement de Iénicéisk, raconte que, toutes les fois qu'il y eut une rencontre entre le chef des Kosaks du cordon de frontière et le détachement mongol chargé de la défense du territoire voisin, ce dernier s'informait du bien-être de l'empereur de toutes les Russies, ainsi que de celui de la nation. « Notre empereur, répondait imperturbablement le Kosak, se porte bien par la grâce de Dieu, et *par conséquent* le peuple se porte bien également. »

4. *Histoire de Russie*, t. V, chap. IV (trad. allem., p. 294 et suiv.).

tenions des Varèghes ou de princes allemands), la Russie prit place dans le système politique de l'Europe renouvelée avec la légitime prétention de peser d'un certain poids dans la balance et avec ce notable avantage d'être sous l'influence de la Grèce, le seul État qui n'eût pas été bouleversé par des barbares. Ce temps heureux pour la Russie, c'est incontestablement le règne de Iaroslaf le Grand[1]. Affermie dans la religion du Christ et dans un ordre politique régulier, elle avait des directeurs des consciences, des écoles, des lois, le commerce, une armée nombreuse, une flotte, la monarchie et la liberté civile. Qu'était l'Europe au commencement du XIe siècle? Le théâtre de la tyrannie féodale, de la faiblesse des têtes couronnées, de l'insolence des barons, de l'esclavage du peuple, de la superstition et de l'ignorance de tous. Sans doute, l'esprit d'Alfred le Grand et de Charlemagne brilla au milieu de ces ténèbres, mais ce ne fut pas bien longtemps; leur mémoire resta, les institutions bienfaisantes et les bonnes intentions disparurent avec eux.

« Cependant, les partages auxquels notre patrie fut soumise et les guerres intestines qui épuisèrent ses forces, arrêtèrent aussi les Russes dans le développement de la culture civile; nous restâmes stationnaires ou n'eûmes qu'un mouvement très-lent, pendant que l'Europe avançait rapidement en lumières... Depuis l'époque de Iaroslaf jusqu'à Batu-Khan, la Russie fut trempée du sang et des larmes de son peuple. L'ordre et la tranquillité, si nécessaires pour le progrès de la société, furent constamment troublés par les querelles princières, où tout passa par le glaive et les flammes, de telle sorte que, dès le XIIIe siècle, nous fûmes en arrière des nations étrangères pour le perfectionnement politique.

1. 1019-1054. Voir plus haut p. 41.

« L'invasion de Batu (1238) bouleversa la Russie. Même la dernière étincelle de vie pouvait s'éteindre, mais cela n'arriva pas heureusement: le nom et l'existence nous restèrent; mais une nouvelle ère commença, une ère douloureuse... Les ténèbres de la barbarie, obscurcissant l'horizon du pays, nous cachèrent l'Europe précisément au temps où de salutaires notions et habitudes s'y répandaient de plus en plus, où le peuple fut affranchi de la servitude... »

Ces ténèbres régnèrent plus de deux cents ans : ce fut un âge tardif de barbarie, plus sombre encore que celui qui, dans les pays d'Occident, avait été la conséquence de la grande migration des peuples. « Quelle dut être la conséquence de cet état de choses ? » se demande Karamzine[1], et il répond : « L'abaissement moral des hommes. Mettant de côté toute fierté nationale, nous apprîmes les vils artifices de l'esclavage auxquels les faibles ont recours pour leur tenir lieu de force. En trompant les Tatars, nous prîmes l'habitude de nous tromper aussi mutuellement. Rachetant à prix d'argent les violences des barbares, nous devînmes plus avides, et, en butte aux indignités des tyrans étrangers, nous fûmes bientôt moins sensibles aux injures et à la honte. A partir des jours de Vassili Iaroslavitch (1272-1276) jusqu'à Ioann Kalita (1328-1340), pendant cette période la plus malheureuse de notre histoire, notre patrie ressembla plus à une sombre forêt qu'à un État réglé ; la violence passa pour droit, tous à l'envi l'un de l'autre empiétaient sur le bien d'autrui, les indigènes aussi bien que les étrangers; il n'y avait de sûreté ni sur les routes, ni dans les maisons; le vol menaçait toute propriété comme une peste. Quand enfin le jour commença à poindre dans cette épouvantable nuit de confusion, quand l'engourdissement cessa et que la loi,

1. Ouvrage cité (trad. allem., p. 297). Tout ce chapitre est très-remarquable.

qui est l'âme de toute société civile, se réveilla de sa léthargie, alors on fut obligé d'avoir recours à des rigueurs que les anciens Russes n'avaient pas connues. Il est incontestable que des dispositions sévères dans la loi criminelle témoignent de l'endurcissement des cœurs et qu'ils sont la conséquence de forfaits multipliés... Jadis, de légères amendes étaient suffisantes pour faire reculer nos ancêtres devant le vol; mais déjà au XIVe siècle les voleurs furent pendus. Le Russe de l'époque d'Iaroslaf ne faisait connaissance avec le bâton qu'à l'occasion des coups qu'il portait lui-même : ce fut le joug tatar qui introduisit les peines corporelles; pour un premier vol on était marqué d'un fer rougi, pour des crimes d'État on encourait la peine du knout... Le sentiment de l'oppression, la peur et la haine qui règnent dans les esprits, engendrent d'habitude une ignoble rudesse de mœurs... Même aujourd'hui le caractère russe a peut-être des taches qui lui vinrent de la barbarie des Mongols. »

A ces maux affreux, il n'y avait qu'un remède, une monarchie des plus énergiques; et ce fut Moscou qui appliqua ce remède au pays, lorsque cette grande-principauté eut triomphé de toutes les rivalités. C'est là qu'apparut l'autocratie pour le salut de la nation. Ce qu'il fallait à celle-ci, c'était, disons-le franchement, une verge inexorable. Moscou donna à la Russie son Louis XI : ce fut Ioann III Vassiliévitch (1462-1505), que Karamzine[1] nomme expressément le premier autocrate réel de la Russie. Nous avons vu déjà (p. 49) qu'il fut aussi le vrai fondateur de l'empire des Tsars. Sans l'autocratie, cet empire n'existerait pas; sans elle, encore plus tard, il ne se serait pas relevé de son abaissement à l'époque de l'interrègne (1605-1613), quand, asservi par les Polonais, maîtres de Moscou, il était menacé

1. Ouvrage cité, t. VI, chap. VII (trad. allem., p. 273).

alité et même sa religion, car l'intolé-
pris à tâche d'extirper le schisme.
des Romanof, au milieu d'orages
tocratie fléchit d'abord; mais
vigueur, et, même poussée
le Grand, elle ne laissa
oyen de régénérer une
efois, et de lui faire
opéenne. Catherine II la
oura d'un grand prestige de
sidérée par d'étranges égarements
atie fut ensuite adoucie et purifiée au
dispositions toutes bienveillantes d'Alexan-
eureux accident,» comme il l'a dit lui-même,
un régime dont la mansuétude n'est pas, ce semble,
caractère naturel. La révolte qui assombrit l'avénement
de Nicolas Ier, frère d'Alexandre, et qui avait sa source dans
des idées importées du dehors et si mal digérées qu'elles
n'avaient produit dans les esprits qu'anarchie et confusion,
cette révolte, disons-nous, en rendant manifeste le besoin
de la fermeté gouvernementale, rétablit dans son ancienne

1. Aussi Hupel, se basant sur la fameuse *Instruction de Catherine II pour la commission du nouveau Code de lois*, nie-t-il que l'absolutisme russe soit despotique et arbitraire. Voir *Staatsverfassung des Russischen Reichs*, t. Ier, p. 267, 275, 312 et suiv., surtout p. 318; t. II, p. 285 et suiv. Dans ladite *Instruction* on lit les propositions suivantes: « Art. 6. La Russie est une puissance européenne. Art. 9. L'empereur est autocrate (*Goçoudar yest samoderjets*). Il n'y a qu'un pouvoir unique, résidant en sa personne, qui puisse agir d'une manière appropriée à l'étendue d'un empire aussi vaste. Art. 10. Un empire étendu suppose une autorité autocratique (*samoderjavnoüou vlasth*) dans la personne qui le gouverne. Il faut que la promptitude des résolutions supplée à la distance des lieux où elles sont envoyées. Art. 11. Tout autre gouvernement, non-seulement serait nuisible à la Russie, mais il entrainerait même à la fin sa ruine. Art. 12. Joignez à cela qu'il vaut mieux obéir aux lois sous un seul maître que de dépendre de plusieurs. Art. 13. Quel est l'objet de l'autocratie? Ce n'est point d'ôter aux hommes leur liberté naturelle, c'est de diriger leurs actions vers le plus grand de tous les biens, etc., etc. »

roideur l'autocratie, dont le relâchement n'avait produit aucun fruit durable, au lieu que le pouvoir absolu, tel que l'exerçait Nicolas, maintenait l'ordre, tenait en respect, par une crainte salutaire, tant d'hommes qui vivaient des abus et de l'excès de la corruption, et commençait l'élaboration lente et difficile du tiers-état, cette véritable force d'un empire qui manque encore à la Russie. Un pas décisif fut ensuite fait dans cette même voie par l'affranchissement des serfs, qui est l'œuvre immortel d'Alexandre II : c'est encore à l'autocratie qu'on le doit, et sans elle il ne se serait pas accompli. En effet, dans l'état antérieur des choses, il n'y avait, en Russie, à côté du pouvoir monarchique, qui est son égide, que l'aristocratie et le clergé. Ce dernier n'a aucun moyen d'action en dehors de ses attributions spirituelles; quant à l'autre, elle n'a jamais rien fait pour le développement des libertés populaires, et s'il est juste de dire que les nobles se sont galamment exécutés quand l'empereur Alexandre II eut déclaré sa volonté de passer outre au grand acte qui est l'honneur de son règne, il n'en est pas moins vrai qu'ils n'auraient jamais pris l'initiative de cette mesure et qu'ils la voyaient même avec déplaisir, sentiment fort naturel dans un monde où l'intérêt et le devoir sont constamment en lutte.

Ceci posé, nous n'avons pas à examiner maintenant si l'autocratie, oui ou non, a fait son temps, même en Russie. Bornons-nous à dire que nous aimerions à le croire, n'étaient les événements de l'été 1862, qui ont bien pu faire naître des doutes à cet égard. C'est à la sagesse du souverain, éclairée par les conseils de l'intelligence, de l'expérience et du patriotisme, qu'il appartient de décider. En attendant, l'autocratie subsiste et rien n'a encore infirmé l'article 1er du Code des lois (t. Ier, sect. Ire) où il est dit expressément : « L'empereur de toutes les Russies est un

monarque autocrate dont la puissance est illimitée. Dieu lui-même ordonne d'obéir à sa volonté suprême, non-seulement par crainte, mais par conviction[1]. »

Cependant, une question intéressante est agitée depuis quelque temps, celle de savoir si les Russes ont jamais vécu sous un autre régime que celui de l'autocratie, s'ils ont jamais joui du bénéfice d'une véritable **constitution**, dans le sens qu'en droit public on attache aujourd'hui à ce mot; enfin si l'on peut songer sérieusement, comme un habile écrivain russe, possédant notre langue dans la perfection[2], en a fait récemment la tentative un peu hardie, à écrire une histoire constitutionnelle de la Russie.

Sans remonter, comme l'a fait cet écrivain, jusqu'à l'arrivée des Varèghes et la fondation de l'État, nous ferons pourtant remarquer, relativement à ce temps-là, que lui-même, en supposant des droits exercés, dans l'âge primitif, par les assemblées populaires, n'admet pas que la classe la plus importante après le prince, sa *droujina* (les amis ou leudes), hommes de guerre ou employés au service civil, ait joui alors et depuis de droits particuliers. Voici en quels termes il s'exprime : « Les principaux de ces compagnons d'armes furent placés par Rurik dans les diverses villes pour y maintenir l'ordre et faire reconnaître l'autorité suprême du prince, mais sans porter atteinte en rien au pouvoir des assemblées populaires (*vetché*). Les fonctions de ces gouverneurs non-seulement n'étaient point héréditaires, mais pas même inamovibles, ce qui mit obstacle à l'établissement de la féodalité en Russie. » Il ajoute plus loin : « La position

1. Cf. t. X, 2e partie, art. 602.

2. Prince P. Dolgoroukof, *La Vérité sur la Russie*, p. 134 et suiv. Le même auteur, sous le pseudonyme du comte d'Almagro, avait déjà traité cette question dans la *Notice sur les principales familles de la Russie*, p. 30, et nous y avons déjà répondu dans notre *Histoire intime de la Russie*, t. Ier, p. 345, la note, et p. 360. — Hupel (t. Ier, p. 292) avait laissé la question dans le vague.

sociale et politique des Varèghes venus en Russie avait beaucoup grandi, au-dessus de celle même des principaux indigènes. Mais ni les uns ni les autres ne constituaient ce qui s'appelle une noblesse, c'est-à-dire une caste jouissant de priviléges quelconques; le vieil esprit slave, esprit essentiellement républicain et démocratique, ne le permettait point; les hommes qui commandaient les armées et exerçaient le pouvoir administratif ne formaient point une caste, mais une aristocratie essentiellement mobile, comme elle existe dans la plupart des républiques, et dont la Servie, république avec un souverain à sa tête, offre de nos jours la complète image. On voyait des familles se maintenir pendant des générations entières dans les hautes régions du pouvoir, mais c'était de l'habileté et du bonheur, car il n'y avait point de priviléges héréditaires. La position de chacun dépendait de son mérite, de sa fortune, et, comme il arrive d'ordinaire en ce monde, le plus souvent du hasard[1]. »

En ce qui concernait la possession de leur territoire, le pouvoir des princes n'était pas limité: c'était un héritage de famille, un patrimoine comme tout autre, possédé au même titre[2]. Seulement, tant que dura le système de partage dit système *des apanages*, ce morcellement du territoire, qui offrait à tout homme lésé dans ses droits un refuge facile à atteindre, astreignait chaque prince à beaucoup de ménagements envers ses sujets. L'homme de mérite dont les services étaient méconnus dans l'une des principautés, les faisait accepter dans une autre quand il le voulait, et c'était là

1. Ces données sont confirmées par Reutz, *Geschichtliche Ausbildung der Russischen Staats- und Rechts-Verfassung*, t. Ier, p. 120 et 123.

2. Voir Ewers, *Das älteste Recht der Russen*, p. 46. Cet auteur fait même mention d'un droit exorbitant dont jouissait le prince, et que Olga, jalouse de la dignité de son sexe, abolit (p. 70). — Karamzine (t. Ier, chap. x), tout en confirmant le droit absolu du prince sur son héritage, affirme cependant que, dans les temps primitifs, il ne pouvait prétendre qu'à une part du butin de guerre, le reste revenant à ses guerriers.

un frein imposé à l'arbitraire. Nous l'avons dit dans notre premier ouvrage: Au temps de ces partages, l'autorité du grand-prince était presque nulle dans les domaines des princes, ses parents ou alliés. Malgré les prétentions à la suzeraineté énoncées même par son titre, son pouvoir ne s'étendait pas au delà des limites de son propre territoire. Cette coordination d'un assez grand nombre de princes souverains, tous issus d'une même souche, fut peut-être la cause (une autre que celle mentionnée plus haut) de ce que le régime féodal ne s'établit pas en Russie. Car on n'appellera pas de ce nom l'état transitoire où le pays s'est trouvé un instant sous les derniers grands-princes de la famille de Rurik, quand ils eurent soumis plusieurs princes apanagés, auxquels cependant ils n'ôtèrent ni le titre de leur souveraineté, ni l'administration de leur territoire, quoiqu'ils les soumissent à leur sceptre et à leur loi.

Puis, en ce qui concerne leurs actes de gouvernement, les princes n'ont jamais été soumis à un contrôle formel et durable. L'histoire parle bien de quelques assemblées délibérantes auxquelles des membres du haut clergé, des boïars et même des bourgeois prirent part[1], mais ce furent de simples accidents, ce ne fut pas une institution consacrée par les lois ou les mœurs. Ce qu'on a quelquefois appelé des *diètes*, c'étaient des conférences de princes occasionnées par le malheur des temps et auxquelles étaient appelés en outre le métropolitain et quelques boïars. Telle fut la réunion de Lioubetch en 1097, la première de toutes selon Karamzine[2], qui en mentionne ensuite plusieurs autres dans les années 1100 et 1101.

1. Karamzine, t. III, chap. VII (trad. allem., p. 168 et 292). — Nous donnerons plus loin d'amples explications sur les boïars et les autres classes.

2. T. II, chap. VII (p. 97; cf. p. 109 et suiv.). Voir aussi un article de M. Constantin Aksakof, dans Bodenstedt, *Russische Fragmente*, t. Ier, p. 55 et suiv.

Quant aux assemblées populaires des villes, reste de la liberté originaire des Slaves, comme le dit le même historien[1], elles prirent, en effet, mais dans quelques-unes seulement, le caractère d'une véritable institution. Ce fut également le malheur des temps qui y donna lieu. Tant que les princes furent puissants et entourés de prestige, nous rapportent les historiens, le peuple se soumit paisiblement et en aveugle à leurs volontés. Mais quand l'unité de l'empire se brisa, quand les feux de l'auréole de gloire qui avait rayonné autour du trône de S. Vladimir se furent éteints, et qu'au lieu d'un monarque unique il y en eut plusieurs simultanément, alors le peuple n'eut plus d'yeux que pour leur faiblesse, prétendit lui-même à la puissance et restreignit le pouvoir des princes ou y forma opposition. « Cependant, continue Karamzine, la vieille loi des temps de Rurik n'était pas abolie: partout, même à Novgorod, le prince rendait les jugements, punissait et déférait son autorité à des délégués (poçadniks ou autres). C'est lui qui déclarait la guerre, lui qui concluait la paix et levait les impôts. Toutefois, les bourgeois de la cité principale profitèrent de la liberté de l'assemblée populaire, et s'opposèrent assez souvent, même dans les affaires les plus importantes, à la volonté de leur seigneur. Ils lui faisaient part de leur avis et de leurs désirs; bien plus, se constituant en magistrature suprême, ils décidèrent quelquefois de son sort. » Certains membres seulement de la bourgeoisie prenaient part, avec droit de vote, aux assemblées, dont faisaient partie en outre certains membres du haut clergé. Un petit nombre de villes, Novgorod et Pskof à leur tête, étaient en possession de ces droits; celles d'origine mixte ne les ont guère connus, et la cloche du *vetché*, « cette manifestation de la souveraineté

1. T. Ier, chap. x (p. 191). Cf. t. III, chap. II (p. 29) et chap. VII (p. 167 et 292).

populaire, » dit un peu ambitieusement l'historien[1], ne retentit qu'une seule et unique fois aux oreilles des habitants de Moscou; Vladimir, à l'en croire, aurait seul fait exception.

Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit cent fois des libertés de Novgorod la Grande, véritable république en dépit du prince qui la gouvernait[2]. Celui-ci, surtout quand il possédait en outre une principauté héréditaire où il était accoutumé à une obéissance passive, avait de la peine à s'y plaire, et plus d'un renonça volontairement à ce trône toujours battu par la licence populaire. Dès l'an 1228, quand Iaroslaf Vsévolodovitch se plaignit aux Novgorodiens de la manière dont il avait été traité par leurs alliés, les habitants de Pskof, ils ne craignirent pas de lui répondre : « Tu connais, prince, les Novgorodiens et les Pskoviens, ils en agissent comme il leur plaît. » Lorsqu'en 1471 Ioann III osa prétendre à cette principauté comme à son héritage, ce mot exaspéra le peuple à un tel point qu'il n'hésita pas à appeler à son secours le grand-prince de Lithuanie, alors le rival redouté du souverain de Moscou. L'époque de sa prospérité (XIIIe et XIVe siècle) était depuis longtemps passée pour la célèbre cité au sujet de laquelle avait prévalu ce dicton : *Qui peut tenir devant Dieu et Novgorod la Grande?* maintenant commença une époque de lutte et de crise, qui se termina en 1478 par l'abolition de la *vetché* ou assemblée populaire, par la suppression de la magistrature de poçadnik et la transformation complète de la république, désormais impossible. Ses traditions pourtant ne périrent pas avec elle. Mais quand, en 1570, des velléités de défection furent dénoncées à Moscou, Ioann IV le Terrible se mit en marche à son tour, entra dans la ville, la traita pendant six semaines avec une bar-

1. Karamzine, t. V, chap. IV (p. 299).
2. Voir Karamzine, t. VI, chap. III, et notre *Russie ancienne et moderne*, édition in-8°, p. 52-56.

barie atroce, et ne laissa derrière lui, en se retirant, que la mort et des ruines.

Sous ce prince implacable, l'autocratie était devenue une véritable tyrannie, et la plus odieuse des tyrannies; mais elle continua d'être salutaire à l'État, qu'elle achemina vers ses futures grandeurs. Déjà sous son prédécesseur Vassili IV Ioannovitch (1505-1534), elle avait été complétement organisée et absolue, ainsi que l'attestent les nombreux voyageurs qui, à cette époque-là, allèrent visiter la Moscovie, particulièrement le baron de Herberstein[1]. Les Russes, dit ce dernier, reconnaissent publiquement que la volonté du Prince est la volonté de Dieu, et que tout ce qu'il fait, il le fait en vertu de cette volonté. Il est même dans le doute sur ce qu'il faut croire, si des mœurs si exorbitantes (*tanta immanitas gentis*) n'exigent pas que le Prince soit un tyran, ou bien si c'est par la tyrannie princière que le peuple devient si affreux (*tam immanis*), si dur et si cruel[2]. Qu'aurait-il dit du temps de Ioann IV lui-même, qui mérita si bien le surnom de Terrible que l'histoire lui a infligé! Cependant, il faut le dire, ce dur règne d'un demi-siècle (1534-1584) eut des intermittences de douceur, de clémence et de légalité. La principale fut celle de 1549 à 1550, qui était due à l'heureuse influence des conseillers du tsar, le favori Adachef et le pope Sylvestre. Karamzine[3] parle de ce moment lucide avec une réserve, que nous nous expliquons sans l'approuver; mais le prince Pierre Dolgoroukof s'en

1. Voir ses *Commentarii rerum Moscovitarum*, dans Starczewski, *Historiæ ruthenicæ scriptores exteri sæculi XVI*, t. Ier, p. 12. Cf. Karamzine, t. VII, chap. IV (p. 159), et Meiners, *Vergleichung des ältern und neuern Russlands*, t. Ier, p. 297 et suiv.

2. Nous avons expliqué cette situation de la Moscovie d'alors, plus haut, p. 46-49, et nous l'avons caractérisée aussi dans *La Russie ancienne et moderne*, édition in-8°, p. 73-76.

3. T. VII, chap. VII (p. 271 et suiv.). Cf. Prince Dolgoroukof, p. 151.

empare pour constater une convocation des « états généraux, » nom qu'il donna à l'assemblée (*zemskoï sobor* ou *zemskaia douma*) que le tsar réunit, en effet, autour de lui afin de faire sortir de ses délibérations le *Soudebnik* ou Code de lois, dont il sera question au chapitre de la justice. Le nom de convocation des notables eût été moins ambitieux et plus exact; mais il est vrai de dire que les appelés appartenaient à toutes les classes, que non-seulement le haut et le bas clergé, la noblesse de cour et la noblesse campagnarde étaient représentés dans cette mémorable assemblée, mais aussi les villes et les campagnes, les marchands et les *poçadskiyé lioudi*, c'est-à-dire tout ce qui existait déjà alors de bourgeoisie. Seulement cette convocation était l'effet, non d'un caprice sans doute du tsar, mais d'une inspiration toute momentanée, au sujet de laquelle le principal historien russe déjà souvent cité fait une réflexion fort juste. « Ce n'est que dans les empires autocratiques, dit-il, qu'on voit ce rapide et facile passage du mal au bien; car tout dépend de la volonté de l'autocrate, qui, semblable à un habile mécanicien, met en branle les masses par un mouvement de son doigt, donne sa direction à l'immense machine, et mène ainsi des millions à leur salut, s'il ne les précipite pas dans la misère. » Nous aussi, nous ne voyons là qu'un accident et non une institution; nous ne prenons pas le change sur des noms empruntés à nos établissements modernes, mais qui conviennent mal aux choses anciennes qu'on prétend leur faire désigner, et le nom d'*États généraux* ici employé est bien certainement du nombre. C'est donc pour mémoire plutôt qu'à titre de vérité historique que nous consignons ici le passage suivant du même publiciste russe. « Les États généraux, sauf le court intervalle de 1613 à 1619, ne furent jamais qu'une assemblée purement consultative, mais c'était une heureuse idée que

celle d'avoir fait appel aux hommes investis de la confiance de leurs concitoyens. De leurs sages délibérations, en 1550, sortit entre autres le rétablissement du jury[1], qui avait existé jadis dans les républiques de Novgorod, Pskof et Khlynof (Viatka). Cette belle et utile institution fut abolie en Russie au XVIIe siècle. Plus tard, en 1566, déjà devenu un tyran abject, Ioann IV, dans un éclair de sagesse, se voyant en présence d'une guerre avec la Pologne, réunit derechef les États généraux pour leur demander leur avis[2]. A sa mort, en 1584, et à l'avénement au trône de son fils, le tsar Fœdor Ier, prince aussi faible d'intelligence que de santé, les conseillers de ce souverain firent convoquer les États généraux[3]. Cette même année, le pouvoir passa de fait dans les mains du beau-frère du tsar, le boïar Boris Godounof, qui fit dissoudre les États généraux, et exerça, pendant tout le règne de Fœdor Ier, un despotisme effréné.»

Les plus proches voisins des Russes, les Polonais, n'avaient, à cette époque même, nulle idée de leurs prétendus États généraux. Dans les mémorables conférences de paix qui eurent lieu sous Fœdor, à Grodno, en 1585, il fut pour la première fois, et très-sérieusement, question d'une réunion en un seul État de la Russie, d'une part, de la Pologne et de la Lithuanie de l'autre[4]. Dans l'éventualité d'une double vacance du trône (la mort du roi Étienne Batori pouvant coïncider avec celle du tsar Fœdor), les nobles polonais

1. Encore un de ces noms empruntés aux choses modernes. C'est d'un conseil d'hommes assermentés, mais non du jury qu'il s'agissait. Voir Karamzine, *ibid.* (p. 275).

2. Karamzine, t. VIII, chap. II (p. 92). L'assemblée se composait de 339 personnes.

3. *Idem*, t. IX, chap. III (p. 94).

4. Voir Karamzine, t. IX, chap. II (p. 155 et suiv.); Herrmann, t. III, p. 387 et suiv. C'est dans la même année 1585 qu'il fut question pour la première fois d'un partage de la Pologne. Voir Herrmann, *ibidem*, p. 389.

avaient mis en avant cette proposition comme étant dans les convenances des deux empires. L'ambassadeur moscovite prince Troïékourof ayant déclaré qu'il n'était pas possible à son maître de prendre une décision, en une si grave affaire, sans avoir d'abord consulté une assemblée générale, on lui fit cette réponse : « Ce n'est pas l'usage en Russie de tenir conseil avec les États du pays; le tsar veut, les boïars disent oui, et l'affaire est terminée. »

Au fait, c'était là l'état exact des choses[1], et tout ce qu'on a dit, souvent avec une profonde ignorance de l'histoire, au sujet de l'acte d'élection du prince Chouiski, élevé au trône, en 1606, sous le nom de Vassili Ioannovitch, ou de celui de 1613, auquel l'illustre famille des Romanof a dû son élévation, ne prouve pas le contraire[2].

L'acte de 1613 existe encore dans les Archives de l'empire; il est d'ailleurs imprimé, et Wichmann en a donné, dès 1819, une traduction allemande. La « charte précédente » (ce mot pris dans le sens de *gramota*, écrit authentique, document) dont il y est fait mention[3] et qui pourrait bien n'être autre chose que l'acte d'élection du prince Chouiski[4], a seule disparu. L'acte encore existant, nous l'avons nous-même déjà discuté dans un de nos précédents ouvrages[5], en nous appuyant surtout sur les travaux

1. Herrmann, t. III, p. 328. Le baron de Herberstein dit encore des Russes : *Gens illa magis servitute quam libertate gaudet.*

2. Voir entre autres *Russlands Einfluss*, etc., de M. Sugenheim, t. Ier, p. 29.

3. En 1613, il paraît y avoir eu plusieurs séances : la première le 7 février, puis une autre le 21, et une troisième le 14 avril. C'est à l'occasion de cette troisième séance qu'il est question d'une « charte précédente. »

4. Voir sur elle Schlœzer, *Russlands Reichsgrundgesetze*, p. 12 et p. 94, ainsi que notre *Histoire intime*, t. Ier, p. 364.

5. *Histoire intime de la Russie*, t. Ier, p. 342-369. Comme sources où nous avons puisé nos renseignements, nous avons cité Strahlenberg, *Description historique de l'empire Russien*, trad. franç., t. Ier, p. 70 (original allemand, p. 204 et suiv.); Wichmann, *Urkunde über die Wahl Michael Romanow zum Czar des Russischen Reichs*, et *Sammlung bisher noch ungedruckter kleiner Schriften*

de l'historien russe M. Artsybychef. Or, cet acte dément l'assertion de Strahlenberg selon laquelle une capitulation aurait été imposée au jeune tsar élu : il n'y est question ni de conditions ni de restrictions, et l'on ne cesse d'y donner au tsar la qualification d'*autocrate*, comme par exemple dans ce passage bien significatif : « Nous avons, en baisant « la croix vivifiante, prêté serment, et nous avons promis, « comme nous promettons encore dans ce moment, à Dieu « notre Seigneur et à la sainte Mère de Dieu, de dévouer « nos âmes et nos têtes pour le très-puissant seigneur, pour « le tsar et grand-prince, honoré, élu et aimé de Dieu, « Mikhaïl Fœdorovitch, autocrate de toutes les Russies, etc. »

Mais, nous le savons bien, à cela l'habile champion russe des États généraux[1] répond on ne peut plus catégoriquement, en chargeant de la plus grave des accusations l'un des personnages de l'histoire de la Russie dont la mémoire est le plus restée en vénération, Philarète, père de Michel[2]. « Revenu en Russie (après sa longue captivité en Pologne), dit le prince Dolgoroukof, élevé immédiatement à la dignité de patriarche, Philarète s'empressa de mettre fin au pouvoir des États généraux (qui auraient été en vigueur de 1613 à 1619), et, sans renoncer à convoquer cette assemblée, dont les lumières lui étaient si utiles, la réduisit à n'avoir plus qu'une voix consultative. Les boïars, sur lesquels les regards de l'opinion publique s'étaient portés à l'époque de la vacance du trône, furent éloignés et relégués dans un exil honorable.... Il (Philarète) donna l'ordre de détruire la charte d'élection de 1613 et d'en rédiger une nouvelle, où

zur ältern Geschichte des Russischen Reichs ; le *Magasin* de Busching, t. II, p. 405; l'ouvrage de M. Artsybychef, intitulé : *Narrations sur la Russie* (*Povestrovanié o Rossii*), et Herrmann, t. III, p. 512-521.

1. Prince P. Dolgoroukof, ouvrage cité, p. 163-170.

2. Nous avons donné un aperçu de sa vie dans l'*Histoire intime*, t. Ier, p. 335 et 370-375.

les clauses de limitation du pouvoir furent supprimées et l'autocratie du tsar reconnue. Les membres des États généraux de 1613 qui vivaient encore furent contraints d'apposer leurs signatures sur cette charte ainsi remaniée, et pour les personnes mortes entre 1613 et 1619, on apposa des signatures apocryphes. Les hommes qui, dans cet intervalle, avaient été élevés à des fonctions nouvelles et des grades supérieurs à ceux qu'ils occupaient en 1613, signèrent la charte remaniée avec le titre de leurs grades et fonctions de 1619. Était-ce par intention ou par mégarde? impossible de le savoir aujourd'hui. » Bref, ce serait un coup d'État du patriarche Philarète, qui, longtemps avant celui qu'on attribue aussi au tsar Alexis Mikhaïlovitch, aurait annulé le fruit des efforts faits par les boïars pour conquérir certains droits, notamment celui de participation aux actes gouvernementaux. Mais, où est la preuve? demandons-nous à l'auteur de cette polémique, qui oublie de la fournir. Prétend-il que, quand un homme, tel que l'historiographe G. F. Müller, a affirmé que le document qui se trouve aux Archives de l'empire est l'original, il soit cru, lui, sur parole, en affirmant le contraire? Müller, après avoir déclaré que, dans cet acte, il n'y a trace ni de conditions ni de restrictions, ajoute que c'est contre toute vérité que Strahlenberg assure qu'on en a fait signer au tsar dans cette lettre-patente. Comment son contradicteur n'a-t-il pas senti qu'il fallait autre chose que des assertions pour contre-balancer un témoignage d'une telle autorité? Il était sur la trace d'une preuve, si, en effet, quelques-uns des signataires de 1619 ont ajouté à leurs noms des qualifications qui leur appartenaient bien à cette date-là, mais qu'ils n'avaient pas eu déjà en 1613; ceci était un point dont le critique pouvait à bon droit se faire une arme : pourquoi s'est-il abstenu de suivre cette trace afin de donner à son dire quelque valeur pro-

bante? Un second indice, il le trouve dans l'*Histoire du règne du tsar Michel*, par Berg. Cet écrivain du temps de l'empereur Nicolas, dit-il, « qui n'a point osé parler des clauses imposées par les États généraux en 1613, cite cependant un oukase publié après le retour de Philarète en Russie et prescrivant le rétablissement du titre d'autocrate sur le sceau de l'État, d'où il avait été supprimé à l'avénement du tsar Michel. » Où est cet oukase? quels en sont les termes, la date, l'authenticité? cela méritait un examen approfondi, devant lequel le prince Dolgoroukof semble avoir reculé.

Mais quand les affirmations de cet auteur seraient prouvées au lieu d'être absolument dénuées de preuves, quand il serait vrai que l'autocratie des tsars n'a pas été consacrée par la charte d'élection de 1613, celle-ci ayant, au contraire, posé des limites au despotisme jusqu'alors en vigueur, que pourrait-il fonder sur ce fait dans l'intérêt de sa cause? Tout au plus ceci, que le droit de contrôle a existé pour les assemblées générales de l'empire; qu'il a existé, mais n'a pu être maintenu. Ne répondant pas aux besoins de l'époque, il ne trouva pas de défenseurs dévoués. En effet, il aurait affaibli encore davantage un empire qu'il s'agissait de relever d'une chute profonde; il l'aurait livré par la division et l'anarchie aux voisins qui en convoitaient les plus belles provinces; il n'eût produit, comme cela arriva en effet dans les premières années d'Alexis, fils et successeur de Michel[1], que troubles et orages, et un peu plus tôt un peu plus tard, il aurait été aboli, dans l'intérêt du salut commun. Car la liberté ne s'improvise pas chez un peuple encore placé très-bas sur l'échelle de la civilisation; elle veut être apprise, conquise à la suite de grands efforts et après des preuves

1. Sur l'émeute de 1662 et les moyens atroces qu'on employa pour la réprimer, voir Herrmann, t. III, p. 664 et suiv.

de grande continence. Elle est le fruit délicieux d'une éducation longue et sévère à laquelle tous les membres du corps de nation ont participé. Pouvait-elle convenir à un peuple, hier encore plongé dans l'anarchie et la guerre civile, après avoir longtemps vécu dans une abjecte servitude dont la société, à tous ses étages, et plus particulièrement dans les hautes classes, conservait encore les vices, conséquence d'un tel état de choses? Le bon sens est le maître de la vie humaine, a dit Bossuet: comme question de bon sens, la thèse que nous combattons ne nous paraît pas plus solide que comme question d'érudition.

Ce qui est de fait, de l'aveu de tout le monde, le voici. Depuis l'avénement de Michel Fœdorovitch, prince un peu faible, s'introduisit l'usage de mettre en tête des lois et ordonnances rendues par le monarque cette formule : *Le tsar a ordonné et les boïars ont conseillé* (*Tsar oukasall, i boïaré prigavarili*[1]); non pas précisément en tête de toutes, mais de la plupart habituellement. A vrai dire, ce ne fut là qu'une formule, comme l'avait été cette autre plus ancienne : *Après avoir obtenu la bénédiction et pris les conseils de notre père le métropolitain;* et cette formule fut expressément modifiée par Pierre le Grand (oukase du $\frac{11}{22}$ mars 1701), qui retrancha la participation des boïars. A part les premières années du règne de Michel, toutes remplies par la guerre et pendant lesquelles Moscou fut même encore une fois menacé par les Polonais (1618), le souverain agit en autocrate, et ce premier des Romanof ne prenait conseil que de son père à la fois spirituel et selon la chair, le patriarche Philarète, dont il fit même son co-régent, sans en demander la permission à personne. On lut depuis en tête de beaucoup d'oukases cette autre formule: *Mikhaïl Fœdorovitch, autocrate, tsar*

1. Reutz, ouvrage cité, p. 261. — *Bojari adlocuti sunt*, selon la traduction de Wichmann.

et grand-prince de toutes les Russies, et son père Philarète, grand-seigneur[1] *et très-saint patriarche de Moscou et de toutes les Russies, ordonnent*, etc. Si c'est Philarète qui opéra la transformation des États généraux, comme dit le prince Dolgoroukof, en une assemblée purement consultative, on remarquera, avec cet auteur lui-même, « le peu d'opposition qu'il rencontra. » Cependant, continue-t-il, « les États généraux, ainsi réduits à un rôle très-modeste, furent convoqués à plusieurs reprises sous le règne du tsar Michel, » — et ceci est vrai jusqu'à un certain point[2], — mais il est obligé d'ajouter qu'ils « n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes; leur avis n'était plus écouté. » Cet avis, du reste, pouvait-il s'inspirer de l'esprit d'opposition? on était boïar par la volonté du tsar, et cette dignité, quelque haute qu'elle fût, ne se transmettait pas héréditairement. Cela est bien essentiel à savoir quand on veut mesurer la portée du *zemskoï soveth* ou des prétendus États généraux. Il n'en résulta jamais une entrave pour la volonté du prince. Le tsar suivant, Alexis Mikhaïlovitch, convoqua bien encore cette assemblée, et à plusieurs reprises (1649, 1653, etc.), mais uniquement pour avoir son avis conforme, car elle n'avait que voix consultative. Monté sur le trône à titre d'autocrate, il régna comme tel et finit par rendre son pouvoir formidable à tous, mais par cela même tutélaire. Meiners, après avoir parlé de l'assemblée de 1649 d'où sortit le Code de lois appelé *Oulojénié Zakonof*, ajoute judicieusement[3]: « Les hommes que le tsar prit pour collaborateurs dans ce travail, pouvaient à la rigueur être regardés comme un

1. *Vélikii Goçoudar*, et non pas seulement *vélikii Gospodine*. Voir notre *Histoire intime*, t. Ier, p. 375, texte et note 1. Lui-même s'appelait *smirennii kyr*, humble seigneur.

2. Voir Herrmann, t. III, p. 542-567. Outre l'assemblée (*sobor*) de 1619, cet historien s'étend surtout sur celle de 1642.

3. Ouvrage cité, t. Ier, p. 306 et suiv. Cf. notre *Histoire intime*, t. Ier, p. 366.

abrégé du peuple russe, mais non pas passer pour des représentants, pour des États de l'empire. Lui seul les convoquait, et il leur prescrivait ce qu'ils avaient à faire[1]. Quand le résultat ne répondait pas à ses vues, il pouvait les punir et les renvoyer chez eux, annuler tous leurs travaux et leurs propositions, faire le contraire de ce qu'ils avaient conseillé, *sans enfreindre aucune loi* ni violer les droits de personne. » Le baron de Mayerberg, diplomate qui, pendant son séjour à Moscou en 1661, a tout vu par lui-même, était donc parfaitement fondé dans le jugement qu'il porte sur la nature de la monarchie russe. « Le grand-prince de Russie, disait-il[2], est effectivement un vrai seigneur, car, suivant l'antique usage, il dispose de tout sans entraves. Sa volonté est pour tous ses sujets une loi irrévocable, et il a sur eux, comme un maître sur ses esclaves, le droit de vie et de mort. Châtiés de sa main ou fustigés par son ordre, tous ses sujets voient en cela un acte de sa grâce. Aussi

1. Reutz, p. 361, affirme la même chose. Il cite des passages de l'*Oulojénié* dont il va être question, pour prouver que l'assemblée ne se réunissait que sur un ordre du tsar. Nous avons sous les yeux ce Code de lois, et voici ce que nous lisons en tête du préambule : « Le seigneur tsar et grand-prince Alexis Mikhaïlovitch, autocrate de toutes les Russies..... a pris conseil (*sovètoval*) de son père et directeur spirituel (*bogomoletz*), le très-saint Joseph, patriarche de Moscou et de toutes les Russies, ainsi que des métropolitains, des archevêques, des évêques et de tout le conseil consacré par l'usage (*so vsèm osviaschtchennym soborom*), et s'est abouché (*i gavaril*) avec ses boïars tsariens (*s' svoïmi gogoudarévymi boïary*), et avec les okolnitches, et avec les conseillers (*s' doumnymi lioudmi*), etc., etc. »

2. *Itex in Moschoviam*, p. 62. Cf. Olearius, trad. française de Wicquefort, t. Ier, p. 256. Dans ce dernier passage, voici ce qu'on lit : « Il n'est point sujet aux lois et il n'y a que lui, dans toute la Moscovie, qui en fasse.... Il crée seul les magistrats, et les dépose, les chasse, et les fait même punir, avec un pouvoir si absolu, que l'on peut dire du grand-duc ce que le prophète Daniel dit de ce roi de Babylone, qu'il faisait mourir ceux qu'il voulait et sauvait la vie à ceux qu'il voulait. » Olearius parle ensuite de l'extrême soumission des sujets et en trouve la cause dans la défense qui alors était faite aux Moscovites, sous peine de mort, de sortir du pays sans la permission expresse du grand-prince. P. 254.

regardent-ils leurs biens comme appartenant moins à eux-mêmes qu'à Dieu et au tsar. »

On ne peut le méconnaître, l'autocratie, à laquelle l'État devait jusqu'à son existence, le préserva de sa destruction sous le règne des deux premiers Romanof. Sous celui du troisième, Fœdor Alexéïévitch (1676-1682), l'aîné des frères de Pierre le Grand, elle lui rendit un service non moins signalé par l'abolition du *mestnitchestvo*, c'est-à-dire de l'ordre des préséances, si pernicieux pour la discipline de l'armée, où la noblesse résistait à toute subordination; car tel noble dont le père, le grand-père ou l'aïeul avait occupé une place plus élevée que le père, le grand-père ou l'aïeul de tel autre, refusait de se ranger sous les ordres de celui-ci. On comprend les inextricables embarras qui résultèrent de cet usage. Fœdor, voulant y mettre fin, convoqua encore une fois une assemblée, non pas générale, car les marchands et les bourgeois n'y figurèrent point cette fois[1], mais que néanmoins l'auteur russe déjà souvent cité appelle « la dernière séance des États généraux au XVIIe siècle. » Sous Pierre le Grand lui-même, l'autocratie délivra le pays du corps des *strélitz*, lequel, comme les janissaires, en Turquie, était pour la Russie un foyer de révolte et un danger permanent. Au dedans, c'était là le plus grand service dû au tsar réformateur, quoique certes non le seul[2]; au dehors, il remplit la tâche difficile de faire entrer son pays dans le système européen. Il n'y serait jamais parvenu sans l'autocratie : aussi devint-elle dans ses mains le despotisme le plus effréné, surtout lorsqu'il eut abandonné Moscou pour établir le siége de son gouvernement à Saint-Pétersbourg, ville de sa création, où il ne s'entourait que des personnes dont la présence n'avait rien de gênant pour

1. Herrmann, t. III, p. 707. Cf. Oustrialof, t. Ier, p. 399.
2. Nous avons déjà parlé plus haut, p. 213, de la suppression du patriarcat.

lui. Il abolit jusqu'au titre de *boïar*. Cependant, après sa mort et celle de ses deux premiers successeurs, un essai de réaction fut fait. En 1730, au moment où le pouvoir suprême fut rendu à la branche de Ioann, frère aîné de Pierre, dans la personne d'Anne Ioannovna, le haut conseil intime, où siégeaient quelques-uns des principaux membres de l'aristocratie, et qui s'arrogea le droit d'élection[1], prétendit soumettre cette princesse, d'abord absente, à une espèce de capitulation. Anne se donna l'air d'y consentir; mais, arrivée à Moscou, elle arrêta ses résolutions avec fermeté, déchira l'acte restrictif de son autorité qu'on lui avait fait signer, et déclara que son intention était de régner en autocrate, « à l'exemple de ses ancêtres. »

Depuis ce moment, l'autorité impériale ne connut plus de limites, comme anciennement : l'aristocratie, renonçant à toute tentative de faire prévaloir son influence, resta soumise et redevint obséquieuse, ainsi qu'elle l'avait été jadis[2]. Seulement, elle joua parfois un rôle dans les révolutions de cour, où les libertés publiques étaient parfaitement hors de cause. Quant au projet de constitution que la grande-duchesse Natalie, première femme du grand-duc Paul, aurait concerté avec le comte Panine, gouverneur de ce dernier et ministre de Catherine II[3], il resta à cet état de projet et nous ne pouvons y attacher aucune importance. Nous ne voudrions pas précisément en dire autant de l'assemblée que cette souveraine à grandes vues, mais trop avide des suffrages de Voltaire et des encyclopédistes, convoqua et

1. Voir Schlœzer, *Russische Staatsgrundgesetze*, p. 58.

2. Ce qu'on appelle la conspiration d'Artémon Volynski, en 1740, peut à peine être cité comme un acte d'opposition, pas plus que les émeutes et insurrections qui eurent lieu sous Catherine II. Sur Volynski, voir Herrmann, t. IV, p. 607 et suiv.

3. *La Vérité sur la Russie*, p. 202.

ouvrit le 30 juillet (10 août) 1767 à Moscou[1], assemblée qu'elle-même nomma simplement une « commission des lois, » mais qui, selon le prince P. Dolgoroukof[2], aurait été « la dernière session des États généraux russes, la seule et unique au XVIIIe siècle. » Cependant, ainsi comprise du moins, elle ne produisit aucun résultat, si ce n'est de frapper d'étonnement l'Europe attentive et de ménager une douce satisfaction aux sentiments libéraux personnels de l'impératrice, ainsi qu'aux philosophes qui les lui avaient inculqués. La législation politique n'occupe guère de place dans la célèbre *Instruction* (*Nakaz*), signée par elle le 11 mars 1768[3], qu'elle rédigea, dit-on, elle-même en langue française en s'aidant des célèbres ouvrages de Montesquieu et de Beccaria, et qu'elle fit ensuite traduire en russe, en latin et en allemand. Ainsi que nous l'avons déjà dit, Catherine y proclame l'autocratie, sans toutefois exclure toute espèce de contrôle. « Il faut un dépôt des lois[4], est-il dit aux articles 22 et suivants. Ce dépôt ne peut être que dans les corps politiques qui annoncent (promulguent) les lois lorsqu'elles sont faites et les rappellent lorsqu'on les oublie. Ces corps, ayant reçu les lois du souverain, les examinent et ont le droit de faire des représentations, s'ils trouvent qu'elles soient contraires au Code (en russe, à l'Oulojénié),

1. Voir Castéra, t. II, p. 139 et suiv.; Herrmann, t. V, p. 659 et suiv.

2. Ouvrage cité, p. 198. Nous y apprenons que « un fait important se produisit pour la première fois, » et que « les États généraux de 1767 s'élevèrent à une hauteur de vues digne d'hommes politiques. »

3. Sauf un supplément qui porte la date postérieure du 8 (19) avril de la même année. L'ensemble du travail se compose de 655 articles, dont on a pu voir les premiers dans la note de la page 225. — Le texte français, comparé aux versions, présente souvent de fortes variantes.

4. En allemand, on lit : « Il faut un corps politique à qui soient confiés la conservation et le maintien des lois, etc. » Dans l'article 23, on remarque dans la version allemande une autre variante, plus conforme au texte russe que la version française.

etc....; mais s'ils n'y trouvent rien de tel, ils les enregistrent et les font publier. En Russie, c'est le Sénat qui est le dépositaire des lois.» Plus loin, dans les articles 38 et 39, on lit: «La liberté est le droit de faire tout ce que permettent les lois; et si un citoyen (*grajdanine*, en russe) pouvait faire ce que défendent les lois, alors il n'y aurait plus de liberté, parce que les autres auraient de même ce pouvoir. La liberté politique[1], dans un citoyen, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen, mais que tous ne craignent que les lois.» Voilà à peu près, sauf ce qui est dit plus loin sur la police, tout ce que cette Instruction renferme de politique; elle avait en vue la codification des lois, unique objet de cette convocation de députés venus de toutes les provinces de l'empire, à l'exception seulement des plus lointaines, mais parmi lesquels figuraient par exemple ceux des Lapons et des Samoïèdes. L'objet même de la convocation, restreint comme nous venons de le dire, ne se réalisa point: la codification ne put s'exécuter, ainsi qu'on le verra plus loin, que sous le règne de l'empereur Nicolas. L'assemblée, un moment orageuse, parce qu'on y jeta l'idée de l'émancipation des serfs[2], fut dissoute au bout de cinq mois, et, reprise, l'année suivante, à Saint-Pétersbourg, elle n'occupa plus guère l'attention publique, qui la vit avec froideur se transformer, selon sa vraie destination, en une simple commission des lois. De ces éléments disparates où la civilisation se montrait à tous les degrés de l'échelle, que pouvait-il, en effet,

1. Il est curieux de voir que ce terme soit rendu en russe par *gocoudarstvennaia volnosth*, liberté impériale.

2. Herrmann, t. V, p. 662. — L'auteur de *La Vérité sur la Russie* (p. 198) prête à cette assemblée une importance et une élévation de caractère que rien, selon nous, ne justifie.

sortir de sérieux, soit dans ce sens-là, soit dans tout autre? Cependant nous verrons que, dans sa grande loi sur la noblesse, qui est du 24 avril (5 mai) 1785, Catherine II accorda à cette corporation le droit de se réunir tous les trois ans en assemblées de districts, puis en assemblées de gouvernements, d'élire dans chaque province un maréchal de la noblesse, chargé de la représenter auprès du pouvoir central et de veiller à ses intérêts collectifs, etc. La bourgeoisie, de son côté, fut dotée de quelques droits; mais dans tout cela encore il n'y avait rien de politique : c'était une organisation sociale, civile, un acheminement judicieux vers un état de choses meilleur, fruit partout lent à mûrir d'une civilisation avancée et réelle.

Cet état de choses, s'il avait dépendu de lui de l'amener, eût certainement été réalisé par Alexandre Ier, prince non-seulement éclairé et libéral, mais ami de l'humanité et qui, d'ailleurs, aimait à flatter l'opinion publique, partout imprégnée, depuis la révolution française, des idées dont elle avait commencé le triomphe en Occident. Nous avons parlé ailleurs[1] des dispositions, à cet égard, de l'élève de César Laharpe, en rappelant aussi les paroles qu'elles lui mirent sur les lèvres en différentes occasions; nous avons relaté entre autres ce mot charmant : « Je ne suis qu'un accident heureux, » par lequel il répondit mélancoliquement à la baronne de Staël, quand elle le complimenta sur la douceur et la bienfaisance de son gouvernement. Il ne trouva point, comme le croyait cette femme célèbre, qu'il était pour son pays mieux qu'une constitution. Il en voulait une réelle, et, dans un manifeste publié le jour de Noël 1815, il déclara qu'il n'entendait point désormais gouverner son empire d'après son propre arbitre, mais conformément aux justes

1. *Histoire intime*, t. Ier, p. 46-54.

et saintes prescriptions de la religion chrétienne. Au mois de mars 1818, dans son discours d'ouverture de la diète, il en parla aux Polonais, voulant être entendu non-seulement d'eux, mais aussi des Russes et de l'Europe entière[1]. Une espèce de charte russe fut, en effet, rédigée sous son inspiration par le comte Novociltsof, alors commissaire impérial en Pologne. On découvrit ce document à Varsovie lors de l'insurrection de 1830, et il fut publié[2]; mais ce n'était sans doute qu'une ébauche qui peut-être avait encore besoin d'être mûrie. Au reste, s'il faut en croire un voyageur allemand très-digne d'estime[3], Alexandre, à l'époque même de son avénement et encore sous l'influence de son ancien mentor, aurait déjà rédigé un projet de constitution; un autre fut préparé huit ou neuf ans plus tard par Spéranski[4]. Néanmoins aucune constitution ne fut octroyée sous le règne de ce prince si incontestablement libéral, et il faut croire que ce fut la force des choses qui l'empêcha. Son successeur, l'empereur Nicolas (1825-1854), ne se piquait pas de libéralisme, et nul n'attendit de lui l'octroi d'une constitution; cependant ce fut lui qui termina la première codification complète des lois russes, qui prépara et recommanda à la sollicitude de son fils et successeur l'émancipation des serfs, qui, enfin, par son esprit de justice et la fermeté avec laquelle il entra en lutte avec les abus, avec la corruption qui est, de temps immémorial, la grande plaie du pays, fit voir à tous qu'il est des garanties qu'un souverain

1. Voir les termes de son discours dans notre *Histoire intime*, t. Ier, p. 51.

2. Dans *le Portfolio ou Collection de documents politiques relatifs à l'histoire contemporaine*, t. V, p. XXXIV-XLI (1837). M. Nicolas Tourghénief en fait mention aussi dans son livre *La Russie et les Russes*, t. Ier, p. 94.

3. Blasius, *Reise im europäischen Russland*, t. II, p. 360.

4. Le comte J. de Maistre (*Correspondance diplomatique*, t. Ier, p. 71) parle de celui-ci, et le même M. Nic. Tourghénief entre à ce sujet dans d'assez grands détails (t. III, p. 423 et suiv.). Voir aussi *La Vérité sur la Russie*, p. 218.

homme d'honneur ne refuse jamais à ses sujets et qu'ils sont toujours en droit de réclamer. La parole donnée était pour lui comme une religion, et l'idée du devoir sa boussole. On se rappelle le mot qu'il adressa en 1833 au comte Orlof, son ambassadeur à Constantinople : « Quand la divine Providence a placé un homme à la tête de soixante millions de ses semblables, c'est pour donner de plus haut l'exemple de la fidélité à sa parole et du scrupuleux accomplissement de ses promesses. » Quant au monarque actuellement régnant, fils aîné de Nicolas, il a entrepris sur une grande échelle l'œuvre de la réforme ; mais pour dire jusqu'où elle s'étendra, il faudrait être initié à ses plans généreux. Évidemment, l'arbitraire ne pèse pas moins à ce prince qu'à son oncle et homonyme Alexandre Ier ; tôt ou tard, si Dieu lui prête vie, comme cela est dans les vœux de tous, il en répudiera même les derniers restes, en établissant d'une manière inattaquable le régime strict de la loi, dont il a hautement professé le respect, ainsi que l'égalité de tous devant elle.

On le voit, s'il peut être sérieusement question d'une histoire constitutionnelle de la Russie, c'est dans un sens négatif qu'il faut l'écrire, car cet empire n'a jamais été régi par une constitution proprement dite, soit écrite soit transmise et maintenue par les mœurs. Les mœurs, disons-nous, et en effet il nous paraît évident qu'avant de rêver une constitution la Russie aurait besoin de se donner des mœurs.

En attendant que, soustraite au régime autocratique, déjà modifié comme nous l'avons dit, elle en ait une, non pas calquée, nous l'espérons, sur les documents de ce genre connus dans les pays de l'Europe occidentale, mais appropriée à sa nature particulière, la Russie n'est pourtant pas entièrement dépourvue de lois fondamentales, ayant le caractère de la durée et que le souverain, tout autocrate qu'il

était, se faisait un devoir de respecter au même degré qu'il en exigeait le respect de ses sujets.

Schlœzer[1] n'admettait, de son temps, que deux lois fondamentales ou tout au plus trois, celle sur l'autocratie et celle sur le droit héréditaire de succession dans la maison de Romanof, toutes deux fondées sur l'acte d'élection du 14 avril 1613; puis encore celle sur la nécessité, pour le souverain, de professer le culte de l'Église orthodoxe grecque, suivant une clause du testament de l'impératrice Catherine Ire (du 6 mai 1727). Peut-être cet érudit aurait-il dû ajouter encore la loi de l'indivisibilité de l'empire, qui avait été rendue sous le règne de Ioann III Vassiliévitch, et que l'on date, soit de 1466, soit de 1476 ou 1477, et même comprendre aussi dans cette rubrique la loi de succession, œuvre de Pierre le Grand. Cette loi du 5 (16) février 1722 dérogeait arbitrairement et fatalement au droit antérieur d'hérédité, mais elle était encore en vigueur à cette époque-là et avait reçu itérativement son application. Elle fut abolie par l'acte de Paul Ier, du 5 (16) avril 1797[2].

Avant de mentionner les autres lois fondamentales, il convient d'entrer ici dans quelques explications sur le droit de succession.

Depuis l'élection de Michel Fœdorovitch, en 1613, le trône de Russie appartient héréditairement à l'illustre famille des Romanof, aujourd'hui représentée par la branche de Holstein-Gottorp. Anciennement, aucune loi formelle et écrite ne réglait la succession au trône. Le droit de primogéniture n'était pas admis: c'était le plus ancien prince de la maison

1. *Russlands Reichsgrundgesetze*, p. 12. Hupel discute non moins savamment toute la question, dans son ouvrage *Staatsverfassung des Russischen Reichs*, t. Ier, p. 286-303, et t. II, p. 447-451.

2. C'est donc à tort que M. Schubert (t. Ier, p. 280) la cite encore parmi les lois fondamentales.

régnante qui était regardé comme son chef, et l'usage lui reconnaissait les premiers droits au trône[1]. Ce principe resta en vigueur aussi longtemps que la famille du grand-prince ne compta pas un trop grand nombre de membres. Il avait pourtant le grand inconvénient, dans un pays où la loi du partage s'appliquait au trône comme à tout autre héritage, de faire passer le pouvoir continuellement d'une ligne dans l'autre et de donner fréquemment lieu à des querelles et à des guerres intestines. Cet inconvénient se fit sentir dans toute sa force à la mort du grand-prince Alexandre Nevski, en 1263. Dans la maison de Moscou, qui date de Iourii ou Ghéorghii III Danilovitch (1319-1322), le droit de succession fut de bonne heure restreint à cette seule maison, et Dimitri IV Donskoï consacra formellement cette règle vers 1389, année de sa mort. Sous ses successeurs, la primogéniture dans les mâles fut adoptée: Ioann III Vassiliévitch, le second fondateur de l'empire, la trouva déjà en vigueur, seulement elle semblait encore avoir besoin de confirmation de la part du grand-prince. Depuis, elle fut érigée en principe; il n'y fut point dérogé jusqu'à l'extinction de la dynastie de Rurik, en 1598. Alors eurent lieu, à différentes reprises, des élections, auxquelles, ainsi que nous l'avons vu, le clergé, les boïars et d'autres grands fonctionnaires civils ou de l'armée, les marchands et les bourgeois étaient appelés à prendre part. Telles furent l'élection de Boris Godounof, en 1598, celle du prince Chouiski sous le nom de Vassili Ioannovitch, en 1606, et celle de Michel Romanof, en 1613. Dans l'hommage que l'on rendit à ce dernier personnellement, on comprit aussi sa femme et ses enfants, présents ou futurs.

Ainsi l'hérédité fut expressément stipulée pour l'avenir, avec la primogéniture déjà consacrée par l'usage. Cependant

1. Reutz, p. 89. Cf. Hupel, t. Ier, p. 230 et suiv., 246 et suiv.

Pierre le Grand, autocrate illimité, ne respecta pas ce salutaire principe. Contrarié dans ses desseins par un fils indocile et inintelligent, il résolut, pour les sauvegarder, de laisser le trône à sa femme Catherine, préférablement à sa descendance mâle. A cet effet, il publia la loi de succession du 5 (16) février 1722[1], où, après un long préambule historique, il décréta que, « en tout temps, le souverain régnant sera libre d'appeler à la succession qui il lui plaît, et, s'il trouvait ensuite à celui qu'il aura désigné un manque quelconque de capacité, de révoquer son élection ». En même temps il décréta une formule de serment que tous ses sujets auraient à lui prêter pour témoigner de leur obéissance à cette loi, sous peine de mort et d'excommunication. En vertu du même acte, Catherine Ire succéda à son époux, qui, dans la solennelle cérémonie du sacre, au Kreml de Moscou ($\frac{7}{18}$ mai 1724), lui avait posé la couronne sur la tête et avait ainsi semblé la désigner. La nouvelle impératrice n'eut pas d'autre titre authentique[2], seulement on assura que Pierre le Grand, sur son lit de mort, avait exprimé sa volonté à cet égard. En nommant, en vertu de la même loi, Pierre II, pour son successeur, Catherine Ire rendit hommage à la primogéniture; mais la loi fut ensuite méconnue, et ce fut une révolution qui plaça, en 1730, sur le trône Anne Ioannovna, fille cadette de l'un des aînés de Pierre le Grand. Celle-ci désigna pour lui succéder son petit-neveu, de la même branche aînée, Ioann Antonovitch, plus connu sous le nom du jeune Ivan[3], lequel lui succéda, en effet, en 1740, au moyen d'une

1. On la trouve dans une brochure allemande de 1724, *Das Recht der Monarchen*, etc., et dans l'original de Weber, *Das veränderte Russland*, t. II, p. 40. Cf. Schlœzer, *Russlands Reichsgrundgesetze*, p. 18 et suiv.

2. Voir son manifeste d'avénement en date du 28 janvier (8 février) 1725, dans Weber, t. III, p. 11, et Schlœzer, opuscule déjà cité, p. 42.

3. Que le lecteur veuille bien se reporter, pour la forme des noms propres des souverains, à la note 1 de la page 31.

régence. Mais au bout de quelques mois, une nouvelle révolution fit rentrer la succession dans la branche cadette: Élisabeth, seconde fille de Pierre le Grand et de Catherine Ire, monta sur le trône dès 1741, régna jusqu'en 1762, et désigna pour lui succéder son neveu Pierre III, de la même branche. Après celui-ci régnèrent sa femme Catherine II (1762-1796)[1] et ensuite le fils de Catherine, Paul Pétrovitch.

On le voit, quoique dictée par la meilleure intention, la loi despotique de Pierre le Grand menaça plus d'une fois la Russie de grands déchirements intérieurs. Voulant prévenir ce danger dont il se préoccupait depuis longtemps, l'empereur Paul rapporta l'oukase de son aïeul et lui substitua la loi de famille du 5 (16) avril 1797[2], qui, dans le manifeste de son fils Nicolas Ier dont nous parlerons plus loin, est positivement appelé *korennii zakonn*, loi fondamentale, ou, suivant la traduction française officielle, pragmatique. En vertu de cet acte d'une sagesse évidente, la monarchie redevint héréditaire dans les mâles par ordre de primogéniture et même jusqu'à parfaite extinction de la branche masculine, à défaut de laquelle seulement les femmes devaient être appelées à la succession. Ce cas échéant, la princesse qui se trouverait la plus proche parente du dernier souverain lui succéderait la première, et les autres ne seraient appelées au trône que dans le cas où celle-ci ne laisserait pas d'héritiers directs. En 1820, quand l'empereur Alexandre Ier permit que son frère Constantin, légalement marié avec une princesse de Saxe-Kobourg, fît prononcer la dissolution de cette union et en contractât une nouvelle, mais cette fois morganatique, avec la Polonaise Jeanne Grudzinska, depuis princesse de Lowicz, il corrobora

1. Elle publia deux manifestes, voir Schlœzer, *loc. cit.*, p. 83, et de la Marche. *Anecdotes russes*, t. Ier, p. 219; t. II, p. 86-106.

2. On la trouve imprimée dans le recueil de Wichmann. Voir aussi Herrmann, t. IV, p. 419.

la loi de Paul, par un acte du 20 mars (1er avril) 1820, lequel, par une disposition additionnelle, ordonna de plus que les enfants nés d'un mariage reconnu et autorisé par l'empereur régnant et qui ne constituerait pas une mésalliance, jouiraient seuls des droits dont il est fait mention dans l'acte de succession de 1797. De plus, des conventions verbales, plus tard mises par écrit dans une correspondance officielle, mais longtemps gardée secrète, réglèrent la succession au cas de la mort d'Alexandre, et en exclurent Constantin lui-même, par suite de sa renonciation volontaire[1]. Appelé au trône à la place de celui-ci, Nicolas, son frère cadet, y monta au milieu d'une crise épouvantable. Cette crise, il en triompha, grâce à son courage; mais averti, par les événements dont il venait d'être témoin, de la nécessité de ne rien laisser dans le vague en si grave matière, il signa dès le 28 janvier (9 février) 1826, mais pour le publier seulement après son couronnement, le 22 août, un manifeste[2] qu'il désigne lui-même comme «une conséquence et un complément des lois existantes sur l'ordre de succession au trône», surtout de la «pragmatique» de Paul, qu'il proclame ainsi loi fondamentale. En réglant éventuellement sa propre succession, il prévoit aussi le cas d'une minorité, et constate que le législateur a réservé à l'empereur régnant, au cas où il viendrait à décéder laissant son héritier en bas âge, la faculté de désigner le régent de l'empire et de «nommer une tutelle à la personne de l'empereur.»

Pour ce qui est des autres lois fondamentales de l'empire, le testament de Catherine Ire, mentionné plus haut, ordonne aussi que nul ne sera élevé au trône de toutes les Russies, s'il porte déjà une autre couronne. C'est là la raison pour la-

1. Voir sur tout cela notre *Histoire intime de la Russie*, t. Ier, p. 157 et suiv.

2. Nous le trouvons dans le *Journal* (français et semi-officiel) *de Saint-Pétersbourg*, 1826, n° 107, et, en russe, dans la *Gazette de Moscou*, 1826, n° 69.

quelle les empereurs ont toujours évité de se faire couronner rois de Pologne, à Varsovie, et pour laquelle aussi Alexandre Ier s'est fait appeler, non pas roi, mais « tsar » de Pologne, même dans les articles de l'acte final de Vienne.

Aujourd'hui que l'autocratie même professe le respect des lois, auparavant toujours précaires sous son règne, tous les actes ci-dessus maintenus jusqu'à ce jour peuvent passer pour fondamentaux. Alexandre Ier reconnaissait en outre comme tel le statut de Catherine II sur la noblesse (du 24 avril 1785) et celui sur la bourgeoisie. A l'oukase de la même impératrice touchant l'organisation et l'administration des gouvernements (du 12 novembre 1775), qui a longtemps paru avoir le même caractère, est venue se joindre, en la modifiant, une autre de ces lois qu'en France nous appelons organiques, celle du 29 septembre 1862 sur l'organisation judiciaire; le manifeste du 19 février (3 mars) 1861, qui prononça l'émancipation des serfs, peut également être rangé dans cette rubrique.

Encore un dernier mot par rapport au droit de succession. D'après la législation dont nous venons de parler, à la mort d'un souverain, son plus proche héritier mâle lui succède de plein droit, et l'hommage-lige que lui prêtent ses sujets, conformément à un ancien usage, n'est qu'une formalité dont personne n'aurait la faculté de se dispenser, mais qui n'ajoute rien au droit du successeur. Le sacre que le métropolitain de Moscou lui confère dans la cathédrale de l'Assomption du Kreml, n'y ajoute rien non plus: c'est un acte traditionnel et auguste auquel le souverain se soumet selon son bon plaisir[1].

1. Nous avons donné une description détaillée du sacre à l'occasion du couronnement de Nicolas Ier, dans notre *Histoire intime*, t. II, p. 358-384. On trouvera là toutes les formes liturgiques consacrées par l'usage. — Sur les couronnements dans les temps antérieurs, on peut consulter la traduction française de *Nestor*, par Louis Paris, t. II, p. 64 et suiv.

Nous avons déjà fait mention des dispositions légales au sujet de la régence, et l'on a vu qu'il appartient au souverain régnant de pourvoir à cette dernière, aussi bien qu'à la tutelle de son héritier mineur. S'il est mort sans avoir rien ordonné à cet égard, la régence revient de plein droit à l'impératrice douairière ou au plus proche agnat, à l'exclusion toutefois de la belle-mère ou du beau-père du nouveau souverain. Le régent nomme aussitôt un conseil de régence de six membres, tous compris dans les deux premières classes du tchine, et sans la participation de l'un comme de l'autre aucune décision importante ne peut être prise.

Le souverain est majeur quand il a accompli l'âge de seize ans; les autres princes de la famille impériale le deviennent seulement à dix-huit ans. Leurs épouses ne sont aptes à partager leur rang et à leur donner des héritiers qui puissent être appelés au trône qu'à la condition d'être sorties d'une maison souveraine et de professer la religion grecque orthodoxe. Si, avant le mariage, la fiancée a appartenu à une autre Église, elle est tenue d'embrasser la foi nationale pour que l'union puisse se célébrer, et à cette occasion l'usage veut qu'elle change de nom ou qu'elle donne au sien la forme russe, Maria Fœdorovna, Anna Alexandrovna, ou autres. Le même usage s'appliquerait à l'époux non russe d'une grande-duchesse russe appelée au trône: c'est ainsi que le duc de Holstein-Gottorp, Charles-Pierre-Ulric, prit, en changeant de culte, le nom de Pierre Fœdorovitch. L'empereur confère à son épouse la couronne impériale et l'associe à son sacre, ou bien, selon les cas, fait renouveler pour elle cette auguste cérémonie.

Le titre du souverain a été différent selon les temps.

Dans le principe, et depuis Oleg, il porta celui de *grand-*

prince (*vélikii kniaz*[1]), tandis que ses fils et tous ses parents n'avaient que le titre de *kniaz*. Au grand-prince (vulgairement dit *grand-duc*[2]) était ainsi assigné le premier rang parmi tous les princes ou *kniaz* qui se multipliaient depuis le partage fait par Vladimir le Grand. On lui donnait d'ailleurs, comme au padischah ottoman, la qualification de grand-seigneur (*vélikii goçoudar*) que les souverains russes reçoivent jusqu'à ce jour. Dès les plus anciens temps sans doute s'attachait au titre de grand-prince la désignation adjective de *rossiiskii*, russien, c'est-à-dire de Russie, bientôt transformée en *vsérossiiskii* (littéralement, tout-russien), désignation à laquelle, en français, on a donné depuis cette forme : grand-prince *de toutes les Russies*, mais qui signifiait peut-être primitivement *de toute la Russie*, car les distinctions de Russie-Blanche, Grande-Russie, Petite-Russie, Russie-Noire, Russie-Rouge, que nous avons expliquées précédemment[3], sont la plupart d'une époque postérieure. Le plus ancien monument que l'on ait conservé à ce sujet paraît être le sceau de Siméon Ioannovitch, où il s'intitulait (le premier de tous à ce qu'il paraît, dit Karamzine[4], qui pourtant n'en a pas la preuve) grand-prince de toute la Russie ou de toutes les Russies. Voici quel fut, selon le baron de Herberstein, vers 1520, le titre de Vassili Ioannovitch : « Vassili, grand-prince, par la grâce de Dieu tsar et seigneur de toute la Russie, grand-prince de Vladimir, de Moscou, de Novgorod, de Pskof, de Smolensk, de Tver,

1. Hupel, t. Ier, p. 257 et suiv. Cf. t. II, p. 289, 381, 445.

2. Le titre gallo-roman de *duc* est complétement étranger aux Slaves ; il nous répugne de l'employer, si ce n'est pour nous soumettre à l'usage en ce qui concerne les grands-ducs non régnants de la maison impériale. *Kniaz*, en serbe *knès*, mot probablement dérivé du scandinave *king*, *konung* (d'autres disent de *konu*, mot slave qui veut dire tête, commencement), appartient à un autre ordre d'idées.

3. T. II, p. 408 et suiv. On remarquera ce qui a été dit un peu plus loin, dans la note 1re de la page 409. Voir aussi Karamzine, t. VI, chap. VII (p. 277).

4. T. IV, chap. X (p. 231). Voir plus haut, p. 31.

de Iougrie, de Permie, de Viatka, de Bolgarie et d'autres pays; seigneur et grand-prince de Nijni-Novgorod et de Tchernigof, de Riaisân, de Volotkié, de Rjef, de Biéloï, de Rostof, de Iaroslavl, de Biélooséro, d'Oudorie, d'Obdorie, de Kondinie et autres pays. »

Le titre de *tsar* qui figure dans ce formulaire était, en effet, dès lors en usage. Il serait même beaucoup plus ancien, si l'on avait la preuve d'une assertion de Lomonossof[1], d'après laquelle Vladimir Monomaque et même Vladimir le Grand l'auraient déjà porté. Karamzine confirme le fait quant à Monomaque[2]; cependant de fortes probabilités font croire que ce titre aura été introduit seulement plus tard par les grands-princes de Moscou, continuellement en rapports avec des rois mahométans. Voici comment s'exprime l'historien de l'empire: « Ioann III s'enorgueillissait du vieux titre de *grand-prince* et n'en voulait pas d'autre; cependant, dans ses relations avec les étrangers, il se servait de celui de *tsar*, comme titre honorifique de la dignité de grand-prince, usité en Russie depuis de longues années. Isiaslaf II et Dimitri Donskoï s'intitulaient tsars, » peut-être seulement dans les lettres qu'ils adressaient à leurs voisins musulmans. L'usage dont nous parlons ne prévalut que depuis 1547, époque à laquelle le titre de tsar se trouve dans le formulaire du couronnement de Ioann IV le Terrible. Après avoir assuré qu'en 1477 les Pskoviens envoyèrent une députation à Ioann III et que celle-ci employa vis-à-vis de lui le titre de tsar, le savant et vénérable G. F. Müller[3] fait cette re-

1. Voir Hupel, t. Ier, p. 259, note 1. Karamzine (t. II, chap. XII, p. 222) applique ce titre à Isiaslaf II Mstislavitch (1146-1154), mais peut-être en parlant au nom des Bérendéens et des Torks, dont il relate une communication dans ce passage. Il revient sur ce sujet, d'une manière plus positive, t. VI, chap. VII (p. 276), au passage cité dans notre texte et qui est capital.

2. T. II, chap. VII (p. 125).

3. *Sammlung Russischer Geschichte*, t. V, p. 461. La date de 1345 qu'on trouve là ne peut être qu'une faute d'impression : c'est 1547 qu'il faut lire.

marque : « Le fait que le titre de tsar est ici attribué au grand-prince Ioann Vassiliévitch par ses sujets, est digne d'être noté. On trouve que cela arriva encore plus souvent à son fils, le grand-prince Vassili Ioannovitch. Cependant ils ne se servaient pas eux-mêmes de ce titre, et il reste certain que c'est le fils du dernier, Ioann Vassiliévitch (le Terrible), qui a introduit cette titulature tsarienne, qu'il s'est fait attribuer pour la première fois en public lors de son couronnement en 1345 (lisez 1547). » Depuis elle fut toujours employée.

Mais d'où vient ce titre de *tsar*, qu'il faut prononcer absolument d'après la valeur des lettres que nous employons ici[1] ? Où les Russes l'ont-ils pris? Cela n'est pas très-facile à dire. Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le passage déjà cité de Karamzine. « Ce nom n'est nullement une abréviation du latin *Cæsar*, comme ont cru la plupart sans raison, mais un vieux mot oriental, connu chez nous par la traduction slavonne de la Bible. Employé comme titre donné aux empereurs de Byzance et dans les derniers temps aux khans mongols (des débris de la Horde d'or), il renferme, en persan, l'idée du trône ou du pouvoir suprême. On peut le remarquer aussi dans la syllabe finale des noms de rois assyriens et babyloniens, tels que Phalassar, Nabonassar, etc.[2] » Dans les notes, Karamzine ajoute : « Dans notre traduction imprimée de l'Écriture sainte, il y a toujours, en russe, *Kessar* (*Keçar*) pour *Cæsar ;* tsar est un tout autre

1. En écrivant *czar*, comme font les Polonais, il faudrait prononcer, comme eux, *tchar* et non pas *tsar*, ainsi qu'on en a l'habitude chez nous. Voltaire et Le Clerc écrivaient déjà *tzar*, mais cela n'est pas conforme à la vraie prononciation, qui est *tsar*, en allemand Zar, car dans cette langue le Z est dur et a la même valeur que *ts*.

2. Nous ajouterons Nebouhadnetsar (Nabuchodonosor), nom dont la vraie forme, selon Rosenmüller (*Biblische Alterthumskunde*, t. Ier, 2e partie, p. 85), est Nebou-chodân-tsar, et la traduction fidèle Nebou prince des Dieux ; puis Balthazar, c'est-à-dire Belcha-tsar, etc.

mot. » Voltaire, bien plus avancé que la plupart de nos modernes russologues de France, était déjà au courant de tout cela. « Quant au titre de *czar*, dit-il[1], il se peut qu'il vienne des tzars ou tchars du royaume de Kasan.... Il était donc le titre de ces princes orientaux (de Kasan, d'Astrakhan, de Sibérie). Il était donc vraisemblable qu'il dérivait plutôt des tshas (lisez chahs) de Perse que des Césars de Rome, dont probablement les tzars sibériens n'avaient jamais entendu parler sur les bords du fleuve Oby. »

Maintenant, nous oserons pourtant demander si ce qu'affirme l'excellent Karamzine et ce que penche à croire Voltaire, évidemment bien renseigné sur la Russie, est après tout certain, basé sur des preuves irrécusables? D'abord, s'il est vrai que, dans l'Écriture sainte, *Cæsar* est toujours rendu par *Kéçar*, il faut ajouter cependant que dans la chronique de Nestor *empereur* est toujours rendu par *Tsésar* et non pas par *Kéçar*. Nous avons sous les yeux le texte original du vieil annaliste[2], là où il est question du voyage en Grèce de la grande-princesse Olga, en 955. Elle alla trouver, comme on sait, l'empereur Constantin Porphyrogénète, que nous trouvons désigné ainsi : *tsésar iménem Tsemskii*[3], et ce même titre de tsésar ne cesse de revenir. Il revient de même dans le récit de la campagne de Sviatoslaf, fils d'Olga, contre les Grecs. « Tsésar, y est-il dit, fit venir au palais ses *koliars*[4], et il leur adressa ce discours, etc. » Et plus loin : « Ils (ses envoyés dépêchés vers Sviatoslaf) revinrent

1. *Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*, édition originale (1759), p. 63.

2. Édition Miklosich, p. 20, 34 et *passim*. Dans la traduction française de L. Paris (p. ex. t. Ier, p. 80, 98, etc.), nous lisons *tzar* partout où il y a *tsésar* dans le texte slavon, et de même *Tzaragrad* (Constantinople), là où il y a dans ce texte *Tsésara Grad*.

3. *Tsemskii* est pour Tzimiscès. C'est une erreur des vieux manuscrits, corrigée, dit Karamzine, dans le manuscrit de Kœnigsberg.

4. L. Paris traduit « ses boïars », t. Ier, p. 97.

auprès de tsésar, et tsésar fit appeler les koliars, etc. » Ainsi, à la rigueur, *tsar* pourrait être dérivé de ce mot tsésar; mais il y a plus : le mot de *tsar* lui-même figure dans la vieille traduction slavonne, où il est donné à tous les rois de l'Ancien Testament désignés par le nom de βασιλεὺς dans l'original grec. Il suit de là que ce titre était en usage chez les anciens Russes, car la traduction dont nous parlons, si elle n'était pas en entier de S. Cyrille ou de S. Méthode, les deux apôtres des Slaves au IXe siècle, remonte au moins à un temps peu éloigné du leur[1]. Nous avons dit que d'anciens grands-princes se l'attribuaient; mais ce qui est certain, c'est qu'il était employé, sinon pour désigner l'empereur de Constantinople qu'on appelait *tsésar*, au moins par rapport au grand-khan de la Horde d'or et aux khans qui régnaient dans les États du Kiptchak[2] démembrés de sa vaste domination, à Kasan, à Astrakhan, en Crimée, etc. Tant que le grand-prince de Moscou se reconnaissait vassal ou tributaire de ces princes étrangers et infidèles, il leur donna le titre de *tsar*, supérieur au sien propre; mais quand cette puissance fut tombée en dissolution, quand les souverains de Kasan et d'Astrakhan eurent été vaincus et humiliés, dès ce moment, se regardant tout au moins comme leur égal, il adopta leur titre pour lui-même, et bientôt il y attacha l'idée de sa suprématie sur eux.

De cette discussion critique, à laquelle nous avons donné pour base de vieux textes, résultent deux points qui nous paraissent désormais hors de contestation : le premier, c'est que le mot de *tsar* n'est pas directement dérivé de celui de César, et que c'est à tort que, dans la supposition contraire, on voulait maintenir l'orthographe *czar;* le second, c'est

1. Voir notre article CYRILLE ET MÉTHODE dans l'*Encyclopédie des Gens du Monde.*

2. Voir t. II, p. 698.

que le titre en question, très-anciennement connu des Russes, a cependant été mis en usage parmi eux seulement par suite de leurs rapports avec ces princes orientaux dont parle Voltaire, qui, dans ces limites, a raison aussi bien que Karamzine.

Une seconde question à examiner est celle-ci: quelle importance les Russes attachaient-ils à ce titre de tsar? Évidemment une très-haute. Héritiers des Paléologues de Byzance, par le mariage, dû à l'intervention de Rome, de Ioann III avec la princesse Sophie ou Zoé, nièce du dernier empereur d'Orient, en 1472[1], les tsars se regardèrent dès lors comme élevés au même rang, et Ioann III adopta encore lui-même, comme on l'a vu (p. 136), l'aigle impériale à deux têtes pour armoiries de son empire. Lui et ses successeurs, désormais environnés de la splendeur et de la roide étiquette de la cour de Byzance, dont l'influence ne fut pas beaucoup plus heureuse que celle du joug mongol, prétendirent par conséquent aussi à l'égalité de rang avec l'empereur Romain ou empereur d'Occident, auquel seul était réservée, depuis 1453, dans les pays de civilisation, la majesté impériale. Cette prétention ne semble pas avoir été combattue par la cour intéressée, sans doute par des motifs de haute politique dont la puissance, alors de plus en plus menaçante des Turcs, suggère l'explication. On invoque à ce sujet une lettre de l'empereur Maximilien Ier, adressée, le 4 août 1514, à Vassili Ioannovitch, pièce dont l'original russe est perdu, mais dont on trouva, en 1719, aux Archives de Moscou, une traduction, sans doute latine, que Pierre le Grand fit retraduire en allemand, en français et en russe[2]. Karamzine, qui a eu ce document en mains, nous

1. Voir Karamzine, t. VI, chap. II (p. 44 et 55).

2. La traduction allemande est donnée par Weber, t. Ier, p. 356. La date n'y est pas. Sur la chose même voir Meiners, t. II, p. 96.

dit[1] : « Maximilien et Vassili se nomment l'un l'autre frères, très-puissants seigneurs et tsars. L'original russe fut traduit en allemand à Moscou, et à la place du mot *tsar* on mit *empereur*. » Cela passa en usage chez les interprètes, le baron de Herberstein[2] nous l'apprend et d'autres autorités[3] confirment que l'usage fut ensuite adopté par le tsar lui-même. Quelquefois cependant il y eut contradiction, et dans une lettre de l'empereur Maximilien II à Ioann IV, du 24 juillet 1576, le titre impérial ne se retrouve point[4]. Vis-à-vis de la Pologne, qui le contestait tout particulièrement, aussi bien que le titre de tsar lui-même, Ioann se montra très-exigeant sous ce rapport[5], et il faut voir la hauteur avec laquelle il traite cette question dans ses lettres au roi de Suède. « Il ne convient pas, lui dit-il entre autres, que Tu mettes Ton nom avant le Nôtre, car l'Empereur et d'autres grands monarques sont Nos frères à Nous, et Tu n'oserais pas Te nommer leur frère, attendu que le pays de Suède n'égale pas à beaucoup près la grandeur de leurs États[6]. » L'Angleterre n'hésitait pas à lui accorder le titre d'empereur. Vers 1575, la reine Élisabeth écrivit une lettre qui existe

1. T. VII, chap. II (p. 45, et notes, p. 450). Cf. Schœll, *Histoire des traités de paix*, t. XIII, p. 512.

2. Voir son *Commentarius Rer. Moscov.* (p. 17) déjà cité. *Czar solum Cæsarem seu Imperatorem dici existimant*, etc. Herberstein lui-même se défend positivement de s'être jamais servi de ce titre d'empereur à l'égard du tsar.

3. Par exemple Jean Fabri, *Moscovitarum religio ad ser. Ferdinandum* (1525), où on lit ce passage : « *Quoties per oratorem* (par un ambassadeur) *vel per epistolam sese Moscovitarum imperator insinuat, hoc titulo uti consueri : Basilius, D. gr. Imperator totius Russiæ, etc. Atque certe ille est titulus quo anno proximo elapso XXIV* (1524) *mense augusto, dum in inclytâ Viennâ Tuâ Te ex magni Basilii nomine salutarent, sunt orationem suam exorsi.* » Cf. Paul Jove, *De legatione Basilii* ; Possevin, *Moscovia*, p. 7 et 82, etc.

4. Herrmann, t. III, p. 294.

5. Karamzine, t. VIII, chap. V (p. 281). Cf. Meiners, t. II, p. 97.

6. *Bibliothèque* de Novikof, dans *St. Petersburgisches Journal*, 1777, t. IV, p. 336 et suiv.

encore et dans laquelle on lit cette formule : *Elisabetha, D. gr. Angliæ Regina, serenissimo et potentissimo principi Ioanni Basilivische, imperatori totius Russiæ, magno duci, etc.* Il n'y a pas jusqu'au faux Dimitri qui n'y prétendît, et quand son bienfaiteur le roi de Pologne Sigismond-Auguste, fidèle au protocole de la république, lui donna simplement le titre de grand-prince, Dimitri, bien que mal affermi encore sur son trône, ne craignit pas de réclamer auprès de celui à qui il le devait. A cette même époque (1606) se rapporte le témoignage du Français Margeret, auteur du petit livre *Estat de l'empire de Russie et grande-duché de Moscouie* et qui avait servi, avec le grade de capitaine, dans la garde du fameux imposteur. Ce témoignage, d'importance capitale, le voici : « Or, quant au tiltre qu'ils prennent, dit-il des souverains russes, ils pensent qu'il n'y en ait nul plus grand que celuy qu'ils ont, se faisant appeler *Zar*. Ils appellent l'Empereur des Romains *Tsisar*, qu'ils ont dérivé de César, et tous les Roys *Kroll* à l'imitation des Polonais. Ils appellent le Roy de Perse *Kisel Bascha*. Et le Turc *Veliqui Ospodar Tursk* qui veut dire grand Seigneur de Turquie, à l'imitation de ce qu'on l'appelle grand Seigneur. Mais ce mot ZAR, ce disent-ils, se trouve aux saintes Écritures. Car partout où il est parlé de Dauid ou de Salomon, ou d'autres Roys, ils sont appelez Zar Dauid, Zar Salomon, qui est, comme nous interpretons, Roy Dauid, Roy Salomon, etc. Et ainsi retienent le nom de Zar comme plus autentique, duquel nom il pleut iadis à Dieu d'honorer Dauid, Salomon et autres regnans sur la maison de Iuda et Israel, disent-ils, et que ces mots Tsisar et Kroll n'est que invention humaine, lequel nom quelqu'un s'est acquis par beaux faits d'armes. A cet effect, après que Theodore Iohannes[1] Zar de

1. Fœdor Ioannovitch (1584-1598). Margeret, quoique si bien informé, ne comprend pas la forme patronymique (voir p. 266, note 2).

Russie eust leué le siege de devant Narve, laquelle il avait assiegée, et que les deputez et Ambassadeurs de part et d'autre furent assemblez pour conclure la paix entre la Russie et Suede, ils débattirent plus de deux iours sur le tiltre que Theodore voulait avoir d'Empereur, les Suedois ne le voulans reconnoistre pour tel. Les Russes disent que le mot de Zar estoit encores plus grand que Empereur, et ainsi fut l'accord fait qu'ils le nommeroient tousiours Zar et grand-Duc de Moscovie, chacune des parties pensant avoir trompé l'autre par ce mot de Zar[1]. »

Cependant, malgré cette haute importance du titre de tsar, le roi de Géorgie et celui d'Iméreth le prenaient également, et du consentement de la Russie: aussi Fœdor Ioannovitch, ajouta-t-il, en 1586, à ses autres titres les suivants: « Seigneur des pays d'Ibérie, des tsars de Grousie, du pays de Kabarda, des princes de Tcherkasses et de la Montagne[2] ». Il est vrai, même le tsar d'Iméreth s'intitula jusqu'à la fin, sans façon et sérieusement, *roi des rois*[3].

Relativement à l'attitude de la France, en présence de telles prétentions, nous devons dire qu'elle s'y soumit à cette époque reculée. Louis XIII, en écrivant le 3 mars 1635 à Michel Fœdorovitch, lui donna les titres suivants: « Très-haut, très-excellent, très-puissant et très-magnanime Prince, notre très-cher et bon ami, le Grand-Seigneur, Empereur et Grand-Duc, Michel Féodoritz, souverain Seigneur et conservateur de toute la Russie, etc.[4] » Louis XIV, écrivant en

1. Voir aussi sur tout cela Olearius (1636), dans la traduction française de Wicquefort, t. Ier, p. 252. Ce voyageur confirme tout ce qu'on vient d'apprendre par le capitaine Margeret.

2. Karamzine, t. IX, chap. III (p. 141, et notes, p. 363).

3. Brosset, *Discours* prononcé à l'Académie de Saint-Pétersbourg (1833), p. 31.

4. *Conservateur*, ici comme ailleurs, répond à *samoderjetz*, autocrate. Voir le *Magasin* de Busching, t. XIV, p. 353, et *Neues St. Petersburgisches Journal*, 1783, t. Ier, p. 127.

1674 à Alexis, fils de Michel, employa une formule semblable. L'Angleterre usa toujours des mêmes procédés. Son ambassadeur à la cour d'Alexis Mikhaïlovitch[1], le comte de Carlisle, commença un discours adressé au monarque par les formules suivantes: « Très-haut, très-puissant, et très-illustre prince, grand-seigneur, empereur et grand-duc[2] », et lui donna ensuite à plusieurs reprises cette qualification: *Imperatoria Vestra Majestas*, tandis qu'en parlant de Charles II, son maître, il se contentait de la formule *serenissima Sua Majestas*. Sur ce point, les concessions de la France n'allaient pas aussi loin: Louis XIII n'accordait à Michel que la Magnipotence et non la Majesté. L'empereur Léopold Ier refusa encore en 1697 cette dernière à Pierre le Grand, représenté à Vienne par le boïar intime (*blijnii boïarine*) Chérémétief. Mais celui-ci revendiquant avec insistance pour son maître les droits qu'avaient « tous les autres rois », le monarque allemand consentit à la fin à le traiter de majesté dans ses lettres particulières et dans les lettres ordinaires signées par ses ministres, exceptant seulement celles qui seraient pourvues du grand sceau impérial[3].

En définitive, *tsar* était le titre officiel et usuel pendant l'intervalle de 1547 à 1721, et à l'étranger on désignait le plus souvent le potentat moscovite par les mots de *Sa Majesté tsarienne*.

De *tsar* est dérivé *tsarie*, comme *royaume* de *roi*. En

1. Alexis se nomma depuis 1654 entre autres « Seigneur de la Petite-Russie, » et ensuite encore « grand-prince de Lithuanie, de la Russie-Blanche, de la Volynie et de la Podolie. » Herrmann, t. III, p. 629.

2. *La Relation de trois ambassades de Mgr le comte de Carlisle*, p. 151. Une lettre que cet ambassadeur adressa au même monarque, commençait ainsi: *Illustrissime atque excellentissime Imperator! Novum hoc et inusitatum ad Imperatoriam Vestram Majestatem scribendi... consilium, etc. Ibid.*, p. 124.

3. G. F. Müller, *Vie du feldmaréchal Chérémétief*.

russe, c'est *tsarstvo*. Dans le titre *in extenso* de l'empereur, la Pologne, Kasan, Astrakhan, etc., figurent encore aujourd'hui comme des tsaries[1] inséparables de l'empire. Le titre de la tsarine était, dans la même langue, *tsaritsa*, et celui des enfants du tsar, *tsarévitch* pour les mâles, *tsarevna* pour les princesses; il ne faut pas le confondre avec celui de *césarévitch* (on prononce tsésarévitch) ou *césarevna* dont il sera question plus loin[2].

Le titre de *povélitel* que Ioann IV ajouta à celui de tsar et qui, dérivé de *vélèth* ou *povélèth*, commander, signifiait, maître, seigneur, était indubitablement dans sa pensée l'équivalent et le prélude d'*imperator*, mot par lequel les interprètes le traduisaient. Sous les premiers Romanof, les titres de grand-prince, tsar et autocrate (*samoderjetz*) furent seuls en usage, ainsi qu'on le voit par Olearius: ils étaient regardés comme suffisants, n'étant au-dessous d'aucun autre. On les trouve seuls sur les médailles du règne d'Alexis, même sur celles dont les légendes sont en latin. Le plus grand des fils d'Alexis, Pierre Ier, alla plus loin: sur la médaille qu'il fit frapper à l'occasion de la prise d'Asof (1696), on lit cette légende : *Petrus Alexii filius Russorum magnus Cæsar*, et sur une autre semblable, mais dont la légende est en russe: *Petr*[3] *Alexéïévitch Povélitel Moskovskoï prissno*

1. Voir l'observation faite plus haut, p. 254.

2. La terminaison *vitch* (non pas *witz* ou *wicz*), au féminin *evna* ou *ovna*, est patronymique, comme on sait; peut-être vient-elle du grec υἱός, et dans tous les cas elle rappelle le *Ian-son*, *Erik-son*, des Scandinaves. En Russie, quand on adresse la parole à un homme bien-né (pour nous servir du langage de nos gens à prétention), on l'appelle par son prénom, toujours unique, suivi de son nom patronymique; l'empereur lui-même, si un sujet l'apostrophait par cette formule, *Alexander Nikolaïévitch*, serait à peine en droit d'y trouver à redire, tant elle est dans les convenances et rappelle un usage vieux et respectable.

3. On prononce Piotr. — Les médailles sont figurées dans l'ouvrage de Ricaud de Tiregale, *Médailles sur les principaux événements de l'empire de Russie depuis le règne de Pierre le Grand jusqu'à celui de Catherine II*, p. 3, 4, 9, 20, etc.

prirastitel, ce qui devait signifier *Petrus Alexii filius Imperator Moscoviæ semper Augustus*, et faire pendant au titre de l'empereur Romain. Sur une autre médaille, frappée en mémoire de la victoire navale de Hangöud (1714), la légende russe porte: *Tsar Petr Alexéïévitch vseïa Rossii Povélitel.*

Povélitel, nous le répétons, était déjà l'équivalent d'*empereur*, mais ce n'était pas franchement et nettement ce titre même; or, Pierre le Grand, qui avait toujours en vue l'Europe occidentale et ses jugements, s'accommodait mal de dénominations indigènes auxquelles elle ne savait quel sens attacher. En conséquence, il se prêta volontiers à un acte solennel qui consacra l'usage établi dans le pays, mais que l'étranger regardait encore comme une usurpation. Il venait de conclure glorieusement le traité de Nystad (10 sept. 1721) qui faisait de la Russie la première puissance du Nord, à la place de la Suède humiliée[1]. Six ou sept semaines après eut lieu une grande fête populaire en mémoire de cet événement décisif. Pendant la solennité par laquelle on la célébrait à Saint-Pétersbourg, des députations du saint-synode et du sénat, les deux premiers corps de l'État, allèrent, conformément à une décision prise le 20 (31) octobre, présenter à Pierre un vœu de la nation. « Nous, vos fidèles conseillers, dit en portant la parole pour eux le grand-chancelier comte Golovkine[2], nous osons supplier humblement Votre Majesté de daigner accepter de nos mains le titre de *Pierre le Grand*, *Père de la Patrie et Empereur* (il y a en russe *Imperator*) *de toutes les Russies*, en témoignage d'une reconnaissance aussi juste qu'illimitée. » Rappelant que ce titre avait déjà été donné à l'un de ses prédécesseurs plu-

1. Voir plus haut, p. 57; Herrmann, t. IV, p. 340 et suiv.

2. Le discours se trouve en entier dans les Appendices de notre *Statistique de la Russie*, p. 444.

sieurs siècles auparavant, par le grand Maximilien, empereur des Romains, et depuis par maints potentats, l'orateur ne manqua pas d'ajouter que l'on n'entendait pas conférer au monarque comme un don ce qui lui appartenait en propre comme un droit. Les paroles du métropolitain et les acclamations du peuple appuyèrent cette réclamation, et Pierre déclara en remerciant qu'il y ferait droit. En effet, par un oukase du 11 (22) novembre de la même année, la nouvelle titulature fut promulguée et rendue obligatoire[1]. L'envoyé de Prusse fut de tous les membres du corps diplomatique le premier qui, au nom du roi son maître, complimenta l'empereur sur sa nouvelle dignité; les États-Généraux de Hollande et la Suède se hâtèrent d'imiter cet exemple. Puis il y eut un intervalle d'attente. Cependant l'Angleterre, jalouse des priviléges accordés au commerce néerlandais, en fit autant dès 1742. L'empereur Charles VI, au contraire, protesta, et avec lui le Corps germanique, l'Espagne et la France. Cette dernière tenait à la distinction subtile dont nous avons déjà fait mention plus haut: elle voulait bien reconnaître au tsar de Russie le titre d'empereur, mais non pas sa qualification de Majesté impériale. La Turquie paraît avoir aussi fait des difficultés, car on jugea nécessaire d'insérer dans l'instrument du traité de Belgrade (18 sept. 1739[2]) un article (le 12e), en vertu duquel on déterminerait par une convention particulière le titre appartenant à la tsarine[3], et il fut ensuite décidé que « dans tous les actes que la cour de Russie et la Porte passeront ensemble, le Grand-Seigneur donnera à Sa Majesté tsarienne le titre d'empereur ». L'Empereur Romain et l'Empire cédèrent en 1742, la France et

1. On la trouve chez Weber, t. II, p. 6, mais avec des altérations que l'on devra corriger sur le grand titre complet que nous donnerons plus loin. Cf. p. 86.
2. Voir plus haut, p. 59.
3. Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reiches*, t. V, p. 800.

l'Espagne en 1745 seulement; mais en y consentant, ces dernières se firent encore délivrer des réversales portant que le nouveau titre ne changerait rien au cérémonial et qui devaient être renouvelées à chaque changement de règne. Catherine II, lors de son avénement, refusa d'en signer. Par sa déclaration du 21 novembre 1762[1], elle soutint que le titre impérial, attaché à la couronne et à la monarchie de Russie, et perpétué depuis de longues années et successions, en était inséparable; que « ni elle ni ses successeurs à perpétuité ne pourront plus renouveler les réversales, et encore moins entretenir quelque correspondance avec les puissances qui refuseront de le reconnaître aux personnes des souverains de toutes les Russies, ainsi qu'à leur couronne et à leur monarchie; que cependant, voulant par cette déclaration terminer à jamais toutes les difficultés dans une matière qui ne doit en comporter aucune, Sa Majesté, en se conformant à la déclaration de Pierre le Grand, déclare que le titre impérial n'apportera aucun changement au cérémonial usité entre les cours, lequel restera toujours sur le même pied ». A cette condition, la France et l'Espagne acquiescèrent à la volonté de Catherine, non toutefois sans répéter dans leurs notes que « les souverains ne peuvent pas s'attribuer des titres à leur choix », ni sans réserver encore « l'usage constamment suivi entre les deux cours sur le rang et la préséance[2] ». La république de Pologne fut la dernière à se résigner à cette concession: elle ne le fit qu'en 1764.

Ces détails nous ont paru intéressants au point de vue historique; quant à la politique, elle n'a plus rien à voir en

1. Voir cette pièce, ainsi que les réponses auxquelles elle donna lieu, dans les Appendices de notre *Statistique*, p. 446-449.

2. Voir à l'endroit cité de notre *Statistique*. Cf. Herrmann, t. V, p. 342 et (Leroy) *Des progrès de la puissance russe*, p. 324, note 2.

ceci, et certes ce n'est pas par rapport à elle que nous nous sommes livré à cette discussion. Quelle importance peut avoir le titre d'un prince dans un temps où on a laissé prendre celui d'empereur au chef du gouvernement de l'île d'Haïti et où l'on accorde celui de reine à une obscure cacique de quelques îles de l'Océanie où on ne compte pas 10,000 habitants? Mais autrefois les titres des souverains, comme tant d'autres points du droit public aujourd'hui regardés avec indifférence, étaient chose sérieuse, et il pouvait être curieux de montrer quelles étaient à ce sujet, durant des siècles, les prétentions de la Russie. Elles ont toutes obtenu satisfaction, et aujourd'hui le titre qui appartient au souverain de cette monarchie est celui d'empereur. Il doit lui être donné par tous en toute occasion, où il ne s'agit ni de rhétorique, ni de poésie, ni simplement et vulgairement, très-vulgairement, d'une intention d'injure. Aussi n'est-ce que par une réminiscence historique que, sur notre titre, figure « l'Empire des Tsars; » nous désignons ainsi la Russie comme nous dirions le royaume des Piasts à propos de la Pologne ou l'empire du Croissant relativement à la Turquie.

Voici maintenant quel est le titre actuel du souverain de la Russie, le petit, le moyen et le grand. Le premier se borne à ceci : Alexandre II, par la grâce de Dieu, empereur et autocrate de toutes les Russies, tsar de Pologne, grand-prince de Finlande, etc. Le titre moyen comprend en outre toutes les tsaries et les grandes-principautés. Le grand titre, tel qu'il se trouve sur le grand sceau de l'État, est beaucoup plus long. En voici la teneur exacte : Alexandre II, par la grâce de Dieu, empereur et autocrate de toutes les Russies[1], de Moscou, Kief, Vladimir, Novgorod; tsar de Kasan, tsar d'Astrakhan, tsar de Pologne, tsar de Sibérie,

1. *Imperator i samoderjets vsérossiïskiï.*

tsar de la Chersonèse Taurique, tsar de Grousie; seigneur (*goçoudar*) de Pskof, et grand-prince de Smolensk, de Lithuanie, de Volynie, de Podolie et de Finlande; prince d'Esthonie, de Livonie, de Kourlande et de Sèmegalle, de Samogitie, de Biélostok (Bialystok), de Karélie[1], de Tver, de Iougrie[2], de Perm, de Viatka, de Bolgarie et autres pays; seigneur et grand-prince de la terre de Nijni-Novgorod[3], de Tchernigof, de Riaisân, de Polotsk, de Rostof, de Iaroslavl, de Biélooséro, d'Oudorie[4], d'Obdorie[5], de Kondinie[6], de Vitebsk, de Mstislaf; dominateur (*povélitel*) de toute la région du Nord, et seigneur d'Ivérie[7], de Kartalinie (Karthli), de la terre Kabardienne et de l'oblasth d'Arménie; seigneur héréditaire et suzerain (*naslednii goçoudar i obladatel*) des princes Tcherkasses et de la Montagne, et d'autres encore; héritier (*naslednik*) de la Norvége, duc de Schleswig-Holstein, de Stormarn, de Dittmarsen et d'Oldenbourg.

Dans le statut sur la noblesse, l'impératrice Catherine ajoute à son titre *in extenso* cette note : « Il est connu de tout le monde que ce titre de notre monarchie n'en est pas un imaginaire, embrassant des territoires qui ne nous seraient pas soumis ou des principautés, provinces, villes ou terres étrangères, mais qu'il constate le plus brièvement possible nos possessions si étendues et si nombreuses. » A ce sujet pourtant il faut remarquer que des dispositions prises depuis ont infirmé cette parole, par exemple en ce qui concerne le Schleswig, le Holstein, etc.[8] D'un autre côté, cer-

1. C'est le district de Wyborg, ce qu'on appelait autrefois la Vieille-Finlande qui est ainsi désigné.
2. Sur ce nom, voir notre tome II, p. 553 et 592.
3. Schubert (p. 288), par une erreur de traduction, met Novgorod-Séversk.
4. C'est le pays du bas Mésen, voir t. Ier, p. 485.
5. T. Ier, p. 198 et 547; t. II, p. 592.
6. T. Ier, p. 547; t. II, p. 595.
7. Ou Ibérie, voir t. Ier, p. 427; t. II, p. 669, 670.
8. Voir plus haut, p. 85, et sur tout ce paragraphe, Hupel, t. Ier, p. 266.

taines acquisitions plus ou moins récentes, par exemple le pays des Tchouktches[1], l'Amérique russe[2], le pays des Kirghises-Kaïssaks[3], ceux de l'Alataou (Dzoungarie)[4] et de l'Amour, le Turkestan maintenant russe, n'ont donné lieu encore à aucune insertion nouvelle dans ce grand titre.

Ajoutons finalement ceci : Pierre le Grand n'étant plus tsar, mais empereur et César[5] comme son frère d'Occident, ne jugea pas non plus les titres de tsarévitch, tsarevna, etc., suffisants pour désigner les princes et princesses de sa famille. Il ne lui restait pas de fils, mais ses filles durent prendre le titre de *césarevna* (prononcez *tsésarevna*), se distinguant ainsi des *tsarevnes*, filles de leur oncle Ioann[6]. Celui de *césarévitch* fut formellement conféré par Catherine II à son fils Paul. Ce dernier, à son tour, par une des singularités qui lui étaient habituelles, le conféra, en 1799, non pas à son héritier présomptif, qui était Alexandre, mais à son second fils, le grand-duc Constantin, qui le porta jusqu'à sa mort. Alors il fut attaché à la personne de l'héritier présomptif, aujourd'hui empereur Alexandre II, et à lui exclusivement. En le lui conférant par oukase du 29 août (10 sept.) 1831, voici comment s'exprima l'empereur Nicolas : « En vertu de la loi d'organisation relative à la famille impériale, Nous ordonnons que Notre bien-aimé fils, l'héritier du trône de toutes les Russies, S. A. I. le grand-duc Alexandre Nikolaïévitch, soit nommé, à partir de ce jour,

1. Voir plus haut, p. 71.
2. *Ibid.*, p. 62.
3. *Ibid.*, p. 86.
4. T. II, p. 704, et plus haut, p. 87 et 105.
5. Dans le titre complet répété par un prêtre pendant la solennité du couronnement de Nicolas, le monarque a reçu la qualification expresse de Majesté césarienne.
6. Le titre de *tsarevne* a depuis reparu à la cour de Saint-Pétersbourg, mais seulement dans la personne d'une reine de Géorgie et peut-être dans celle de quelque autre princesse du Caucase.

dans toutes les occasions, successeur (*naslednik*), césarévitch et grand-duc. » En échangeant ces titres contre la suprême puissance, le 2 mars 1855, ce prince ordonna qu'ils fussent désormais portés par son fils aîné, le grand-duc Nicolas Alexandrovitch, héritier présomptif de l'empire[1].

C'est cette dernière qualité que désigne le titre de *naslednik* que l'on vient de voir. Mais le titre ordinaire que reçoivent de l'empereur en naissant tous les membres de la famille impériale, est celui de *grand-duc* (mieux, *grand-prince*) ou *grande-duchesse*. Ils sont de plus traités d'Altesse impériale et ont une cour, ainsi qu'un état de revenus, qui dépend de la volonté du souverain.

Il convient de dire au moins quelques mots au sujet de certains points qui se rattachent à la puissance suprême, comme les armoiries impériales, les insignes de la couronne, la dotation de la couronne, la chancellerie particulière de l'empereur et de la cour.

Armoiries impériales. Les armoiries de l'empereur sont les mêmes que celles de l'empire dont nous avons donné plus haut la description. Cependant, ayant eu depuis sous les yeux des empreintes authentiques des trois sceaux actuels de l'État, le grand, le moyen et le petit, fournies par le département héraldique du Sénat, nous y avons remarqué des variantes qu'il importe de noter. Ainsi l'écusson placé sur le manteau d'hermine et soutenu par S. Michel et un autre archange, est surmonté d'un premier et d'un second casque. Ce dernier, le plus grand des deux et de forme particulière, sans cimier, est lui-même surmonté de la couronne impériale. Autour de l'écusson principal sont rangés six au-

1. A sa mort, par oukase du 12 (24) avril 1865, daté de Nice, les mêmes qualités ont été conférées au second fils de l'empereur, le grand-duc Alexandre Alexandrovitch.

tres écussons dans le petit sceau, neuf dans le moyen et jusqu'à quinze dans le grand. Pour le reste, nous nous référons à ce qui a été dit p. 135.

Insignes de la couronne. Nous abandonnons aux recherches des antiquaires les ornements royaux, jadis envoyés au grand-prince Vladimir II Vsévolodovitch par l'empereur Constantin Monomaque et que l'on conserve au Musée de l'Oroujeïnaïa Palata (Palais des armures) du Kreml de Moscou. Vladimir, dit l'histoire[1], en fut revêtu à Kief, en 1116, et l'on assure que, depuis, ces objets consacrés par la religion ont constamment servi au sacre des grands-princes et des tsars jusqu'à Pierre le Grand. Nous nous bornerons à rappeler que parmi eux était le « bonnet d'or » ou la couronne de Monomaque, ainsi que cette espèce de camail qui se portait par-dessus la pourpre et que les Russes appellent *barmy*, saintes barmes, du grec βάρημα, nom qu'en français on a rendu par dalmatiques[2]. C'est des insignes encore en usage que nous voulons faire mention; ce sont: la pourpre ou le manteau impérial, la grande couronne en diamants, le sceptre garni à son extrémité supérieure de la double aigle surmontée d'un des plus gros diamants que l'on connaisse[3], le globe (*derjava*) supportant la croix, enfin le trône lui-même, qui est choisi parmi ceux dont le même Musée offre la riche et curieuse collection, ou fait à leur instar pour certains règnes nouveaux. Ces insignes sont

1. Karamzine, t. II, chap. VII (p. 125).

2. Voir Svignine, *Indicateur des objets rares et précieux qui se trouvent au Musée de l'Oroujeïnaïa Palata*, p. 27, et notre *Histoire intime*, t. II, p. 368. On nous assure que la plus ancienne représentation des ornements royaux des princes russes se trouve dans un *Sbornik* manuscrit de 1073. Voir Strahl-Herrmann, *Geschichte des Russischen Staates*, t. Ier, p. 362.

3. Il est du poids de 193 carats: le Régent, diamant de la couronne de France ne pèse que 137 carats, et le diamant de la couronne d'Angleterre que 139. Cette dernière toutefois possède aujourd'hui le fameux *Kohinor* (Montagne de Lumière), qui appartenait jadis au grand-mogol et qui est d'un poids bien supérieur.

conservés soit au Musée du Kreml, soit à la chambre du Trésor du Palais d'Hiver à Saint-Pétersbourg, où sont aussi tous les diamants de la couronne.

Quant à la cérémonie du couronnement et du sacre, nous l'avons décrite ailleurs[1].

Dotation de la couronne. Dans son ensemble, elle est variable de sa nature et dépend de la volonté comme des besoins du souverain, qui en fixe le montant après avoir entendu son ministre des finances au sujet du budget annuel, lequel, d'ailleurs, est soumis aux délibérations du Conseil de l'Empire. Cette dotation se compose de deux éléments essentiels, des apanages impériaux (*oudèli*), qu'il ne faut pas confondre avec les domaines de l'empire, et de ce qu'on nomme ailleurs la liste civile.

On a vu plus haut (p. 191) que nous n'avons pas de données complètes sur les apanages, soit de l'empereur, soit de la famille impériale, si étendus pourtant qu'ils font vivre une population d'environ un million et demi d'individus, dont la position a été réglée par Paul Ier dans l'oukase du 5 avril 1797. Nous voyons seulement dans un rapport reproduit par le baron de Reden[2], et que nous mentionnons sous toutes réserves, qu'en 1841 624,000 déciatines de ces terres étaient ensemencées en grains d'hiver et un nombre égal en grains d'été : cela ferait ensemble, pour la production en céréales seulement, 1,248,000 déciatines, auxquelles il faudrait ajouter les prairies, les bois, etc. Vers ce même temps, comme nous l'apprend un document officiel, tout le revenu du département des apanages était de 9,820,000 R. A., c'est-à-dire d'environ 40 millions de francs. En 1827, ce revenu n'avait été encore que de 5,300,000 R., et par con-

1. Voir notre *Histoire intime*, t. II, p. 357-384, et pour les anciens temps, Olearius, *Voyage*, trad. franç., p. 287; Meiners, t. II, p. 83 et suiv.

2. *Das Kaiserreich Russland, Culturverhältnisse*, p. 489.

séquent, dans l'espace de douze ans, il s'était doublé. Nous ne savons si le progrès a continué sur la même échelle. Dans ces chiffres est compris le revenu des apanages des princes et princesses de la famille impériale, que l'on estime à 3,645,800 R. ou 14,500,000 fr.

Quant aux sommes en argent affectées à la maison de l'empereur et au ministère qui en a l'administration, voici le détail qu'on en donne dans le budget de 1864, le quatrième qui ait été publié, mis en regard du même détail pour l'année 1863.

	1864. — Roubles arg.	1863. — Roubles arg.
Dotation de l'impératrice, du grand-duc héritier et des enfants de LL. MM. II. jusqu'à leur majorité, conformément aux articles 122, 123, 124 et 126 de la section IV des statuts de la famille impériale.	495,000	495,000
Administration centrale.	79,368	77,547
Entretien de la cour impériale, résidences dans les capitales et à la campagne, maisons, jardins, orangeries et administrations locales . .	3,480,851	3,472,414
Service de santé.	257,533	257,127
Police et pompes à incendie	96,110	105,418
Secours divers (aux établissements de bienfaisance, bourses pour des enfants des deux sexes, etc.), achat d'objets d'art, encouragement aux artistes, etc., etc.	1,761,314	1,725,347
Dépenses extraordinaires	497,488	496,024
Chapitre des ordres impér. et royaux.	402,457	343,050
Entretien de diverses administrations et des établissements placés sous l'autorité supérieure du ministre de la maison de l'empereur	685,320	783,516
Total du ministère de la maison de l'empereur	7,755,441	7,755,443

Tels sont exactement les chiffres qui figurent au budget. Tout ce qu'on a dit sur ce point antérieurement à l'année 1862 ne reposait absolument que sur des conjectures.

Chancellerie particulière de l'empereur, qu'il ne faut confondre ni avec la chancellerie de l'empire, ni avec celle du ministre de la maison impériale, pas plus qu'avec le *cabinet* ou avec le *comptoir de la cour*, soit à Saint-Pétersbourg, soit à Moscou. Au fond, elle n'est même pas comprise dans l'état de la cour (*pridvornii chtat*), mais figure, comme la chancellerie de l'empire, parmi les services gouvernementaux, comme consacrée aux affaires destinées à être directement soumises à l'empereur. Cette chancellerie se divise en quatre *sections*, dont la première a un caractère général; la seconde est celle de législation, et elle a pour principale attribution la rédaction des lois, manifestes, oukases, etc.; la troisième est occupée de la haute police et a la gendarmerie sous ses ordres; à la quatrième enfin ressortissent les nombreux et importants établissements de bienfaisance et d'instruction placés sous la direction de l'impératrice. Elle a pour appendice la *commission des requêtes*, elle-même assistée par une chancellerie fort considérable.

Cour de l'empereur. La cour de Russie a de tout temps été une des plus brillantes, à Moscou aussi bien qu'à Saint-Pétersbourg. Le seul aspect des magnifiques résidences impériales, du Palais d'Hiver dans cette dernière capitale et du palais du Kreml dans l'autre, donne une idée de l'entourage inséparable de la personne du souverain et des membres de sa famille. Un luxe asiatique y régnait déjà au temps des premiers Romanof[1]. Les hautes charges et les

1. Voir Meiners, t. II, p. 115 et suiv. Cf. un travail traduit du russe du prince Chtcherbatof, dans *St. Petersburgisches Journal*, 1798, t. V, p. 271-284, *Von den ehemaligen adeligen Bedienungen in Russland;* Busse, *Journal von Russland*, novembre 1785, *Ueber die alten russischen Rangstufen*, p. 257-275.

séquent, dans l'espace de douze ans, il
ne savons si le progrès a continué
Dans ces chiffres est compris le
princes et princesses de la fam
time à 3,645,800 R. ou 14,50

Quant aux sommes en a
l'empereur et au ministè
le détail qu'on en donn
trième qui ait été pr
pour l'année 1863.

Dotation de l'im
duc héritier
MM. II. jus
formémen
124 et
tuts d
Admi
Ent

...ont les plus éle-
...ue la chambre (*komnatiyé*
...aux venaient les *streptchii*, officiers
...es, qui n'étaient pas nécessairement des
... cour, mais parmi lesquels cependant se recru-
... les stolniks. Quand ils avaient le titre de *streptchéï s'*
...ntchem (streptchéï avec la clef), ils faisaient partie des
personnes de confiance qui entouraient le prince dans son
intérieur. Parmi celles-ci figuraient sans doute aussi des
secrétaires ou *diaks*, dont toutefois l'emploi n'était pas une
charge de cour, mais une fonction et un rang de l'État.
C'était le degré inférieur de l'échelle au haut de laquelle,
comme nous allons le voir, étaient les boïars et les boïars
intimes. Cette cour, fort splendide, fut transformée à l'eu-
ropéenne depuis Pierre le Grand. Nous l'avons décrite ail-
leurs à un de ses moments les plus brillants[1]. Dans son or-
ganisation actuelle, elle embrasse plus de 4,000 personnes
de tous rangs, subordonnées aux premières et aux secondes
charges de la cour, lesquelles exigent le rang de conseiller
privé actuel. Il y a six grandes charges, occupées soit par

1. *Catherine II et sa cour, lecture publique*, p. 15-28.

ieurs personnes, le grand-chambellan, les
cour, dont on compte dans ce moment
d-maréchal de la cour, les grands-
uyers (*stallmeister*) et les grands-
à peu près égal de secondes
r, le maréchal de la cour, les
d-écuyer tranchant (*for-*
maîtres des cérémonies.
ngt chambellans, mais
as plus que les sui-
e deux cent quarante
(*kamer-younkery*). L'impéra-
services, mais en outre sont spéciale-
es à sa personne les dames d'honneur (*stats-*
y), dans ce moment au nombre de dix-sept, et les
emoiselles d'honneur de la chambre (*kamer-freïliny*), dont
n'y a actuellement que trois, après lesquelles viennent les
simples *freïliny*, toujours très-nombreuses et dont, dans ce
moment, on compte environ cent cinquante, pour la plupart
desquelles toutefois ce titre est purement honorifique. Il
faut ajouter le clergé de la cour, confesseurs, prêtres assis-
tants et chapelle, ainsi que le service médical, dont les
chefs ont souvent rang de conseiller privé. Et dans tout ce
nombreux personnel, aux degrés inférieurs duquel sont les
kamer-fouriéry et les valets de chambre, ne se trouvent
pas encore comprises les cours particulières des grands-
ducs et des grandes-duchesses. Nous n'y comprenons pas
non plus les aides-de-camp généraux et les aides-de-camp
(*flighel-adyoudanty*), que l'Almanach impérial (*Adress-Ka-*
lendar) range dans la rubrique de l'état-major général, mais
qui forment le cortége habituel du souverain et des princes
et sont les exécuteurs ordinaires de la volonté impériale.
Dans ce moment, on compte environ cent vingt aides-de-

camp généraux et plus de soixante-dix aides-de-camp. L'église du Palais d'Hiver, quoique très-vaste, ne tiendrait pas à la fois la moitié de ce personnel d'une cour justement renommée pour sa magnificence.

Les honneurs de cour ne doivent pas être confondus avec les **distinctions sociales** proprement dites. Ces dernières dérivent soit du rang plus ou moins élevé que l'on occupe au service de l'État, hiérarchie que l'on appelle le *tchine* (de là *tchinovniks*, fonctionnaires gradués), soit de la noblesse par droit de naissance. Nous traiterons successivement de ces deux genres de distinctions sociales, en ajoutant aussi à la suite du premier les ordres de chevalerie.

1° *Le tchine et les tchinovniks.* L'échelle des rangs, particulière à la Russie, fut introduite par Pierre le Grand, en vertu de l'oukase du 24 janvier (4 février) 1722. Elle subordonna la noblesse de naissance à une noblesse de service, et par conséquent sans aïeux ni parchemins.

Il existait pourtant quelque chose de semblable dans la vieille Russie; seulement, pour le trouver, il ne faudrait pas remonter jusqu'aux temps dont l'histoire nous est racontée par le moine Nestor. Ce chroniqueur, pour lequel les plus hauts emplois de l'État sont celui de *voïévode*, commandant d'armée, et celui de *poçadnik*, premier magistrat d'une ville, fait en outre déjà mention des *boïars*[1], qui étaient les leudes du prince, membres des familles les plus considérables jouissant du droit de se trouver habituellement près de sa personne. De son temps, selon toute vraisemblance, on naissait

1. Il n'y a aucune raison pour écrire *boyard* : aussi Le Clerc déjà répudiait le *d*. En russe, le mot est *boïarine* et, au pluriel, *boïaré*, ce qui nous autorise à retrancher la terminaison *ine*. On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot : les uns le dérivent de *boï*, combat, les autres de *boïarik* ou *poïarik*, prudent, sage.

que Karamzine[1] mette ce point en doute, même
éculé. Suivant lui, cette haute dignité paraîtrait
été purement personnelle et viagère. Il en
ablement plus tard à la cour de Moscou,
lons ici nous restreindre. Quoique ra-
notre historien l'affirme, cette classe
ires était la première de toutes; les princes
ambitionnaient d'y être élevés, et nous avons vu
plus haut (p. 239) le droit dont jouissaient les boïars sous les premiers Romanof, au moins nominalement, peut-être un instant de fait, d'être entendus par le souverain à l'occasion des lois importantes qu'il rendait. *Tsar oukasall, i boïaré prigavarili.* Il y avait des boïars au service militaire et des boïars dans les hauts emplois civils, où leur fonction répondait à celle de conseiller intime. Leur nom semble désigner qu'ils entouraient le prince dans les combats (*boï*) ou qu'ils commandaient ses troupes, et c'est sans doute plus tard qu'ils devinrent aussi juges et présidents de colléges ou de *prikases*. Comme tels, aussi bien que comme généraux d'armée, ils étaient appelés à former le conseil du tsar.

Les boïars occupaient donc le plus haut échelon de l'ancienne hiérarchie des rangs. Après eux venaient les *okolnitchiyé*, ainsi appelés parce que, à l'origine, ils étaient préposés à la démarcation et à la garde des frontières (*okol*, bordure). Inférieurs aux boïars d'un degré, ils commandaient, comme eux, des corps de troupes et présidaient des prikases; comme eux aussi, ils siégeaient dans les conseils du prince. Puis il y avait des gentilshommes du conseil (*doumnié dvorianini*[2]), qui n'occupaient que le troisième

1. T. V, chap. IV (p. 300). Cf. Meiners, t. Ier, p. 306 et suiv.; Hupel, t. Ier, p. 240 et suiv.; Reutz, p. 114.

2. *Dvorianine*, gentilhomme, vient de *dvor*, cour, et désigne habituellement le noble de naissance.

rang, mais étaient consultés comme les autres. Le sceau du conseil était habituellement confié à l'un d'eux, et le souverain avait recours à leurs services, même dans les affaires secrètes. Leur charge n'ayant été créée qu'en 1671 et pouvant être confiée à toute personne, noble ou non, cette classe était dans une certaine infériorité et les hommes de haute naissance trouvaient moyen de la sauter. Les secrétaires intimes du conseil et du prince, ou *doumnié diaki*, paraissent aussi y avoir appartenu. Les *stolniks*, dont nous avons déjà parlé, formaient la quatrième classe, et c'est dans la cinquième, celle des *streptchéï*, que la noblesse commençait le service civil de l'État. Elle commençait le service militaire dans les rangs soit des *enfants de boïars* (*diéti boïarskiyé*), qui formaient comme la garde d'honneur des boïars chargés du commandement des troupes et composaient souvent tout un corps nombreux de cavalerie sur lequel on comptait dans les grandes occasions, soit dans les rangs des *ryndi*, qui servaient au souverain de trabans ou de gardes du corps, soit encore dans ceux des *jiltsy*, nobles sédentaires dans les villes et qui devaient être toujours prêts à son premier appel.

C'était là une noblesse de service, et nous avons dit qu'elle n'était point héréditaire. Elle le devint pourtant jusqu'à un certain point par la coutume du *mestnitchestvo*, mot dérivé de *mesta*, place, et qui signifie droit de préséance. « Il ne suffisait point à la maison de Moscou, dit le prétendu comte d'Almagro[1] dans ses regrets d'aristocrate princier qui rappellent un peu les nobles colères du duc de Saint-Simon, il ne lui suffisait pas d'avoir dépouillé ses agnats, il fallait les confondre avec l'aristocratie moscovite. Deux mesures furent prises dans ce but sous le règne de Ioann III. » La

1. *Notice sur les principales familles de la Russie*, p. 10. Cf. *La Vérité sur la Russie*, p. 81, 154 et 172.

première mesure fut l'introduction du livre généalogique, dont nous reparlerons; la seconde, l'établissement du *mestnitchestvo*. Cette dernière, dont il a déjà été question[1], «porta un coup bien plus rude à la position politique des descendants de Rurik et de Ghédimine», ajoute le même écrivain. On se souvient que d'après cette loi, sans doute dénaturée par la vanité des courtisans, le rang politique se déterminait suivant les dignités de cour ou d'armée occupées par le père, le grand-père et les aïeux de chaque personnage. L'état de service de chacun était inscrit dans les *razriadniyé knighi*, espèce de nobiliaire, qu'il ne faut pourtant pas confondre avec le livre généalogique dit *rodoslovnaïa kniga*. On en appelait à ces états de service; on s'en procurait des extraits: de là des querelles journalières, des procès, des embarras, des scènes d'insubordination fâcheuses pour la discipline de l'armée et qui paralysaient quelquefois les opérations. Aussi fut-ce un grand bien, un coup d'État salutaire, que l'abolition de cette loi. Elle eut lieu le 12 (22) janvier 1682, et c'est à Fœdor Alexéïévitch, frère aîné de Pierre le Grand, qu'en revient le mérite[2]. «Pour en éteindre jusqu'au souvenir, dit ce prince dans une assemblée convoquée à cet effet, je veux que les registres en soient livrés au feu.»

Cette institution était un abus: Pierre le Grand, par son oukase déjà mentionné du 24 janvier (4 février) 1722[3], en mit à sa place une autre qui, pendant longtemps, a eu incontestablement de bons effets, bien qu'elle paraisse maintenant surannée et nuisible au développement et à l'élévation graduelle de la bourgeoisie, à laquelle elle enlève incessamment

1. Voir plus haut, p. 242.

2. Ch. Levesque, *Histoire de Russie*, t. IV, p. 118; Herrmann, t. III, p. 706. On peut lire, chez Levesque, le discours que le patriarche prononça en cette occasion.

3. Cet oukase avait été précédé de celui du 16 janvier 1721.

toutes ses sommités. Cette autre institution est celle dont le nom usuel figure en tête de ce paragraphe, le *tchine*, mais dont le premier nom avait été *tabell a ranghakh*, tableau des rangs.

Le mot de *tchine* est ancien dans la langue russe; il signifie cérémonial, ordre, rang, et avant qu'il exprimât la hiérarchie civile, il y avait un *tserkovnii tchine* ou cérémonial d'église. Les Russes, peuple autrefois très-formaliste, étaient habitués à voir les choses se passer *tschinno*, c'est-à-dire suivant le cérémonial, et le sans-façon (*bez tchinof*, dans leur langue) n'était guère de mise chez eux. Quant à l'institution même, Pierre, qui savait bien à quel point sa noblesse, corps sans vie et sans émulation généreuse alors, était contraire à ses plans de réforme, y eut recours afin d'affaiblir celui-ci par la concurrence et aussi dans le triple but d'intéresser toutes les classes de ses sujets à l'ordre de choses nouveau enfanté par lui, d'assigner aux étrangers qui l'assistaient dans l'accomplissement de son œuvre, une position convenable et digne au milieu d'une population aux yeux de laquelle ils étaient des intrus, enfin de faire naître une émulation salutaire entre les hommes qui s'élevaient à force de services et de mérite et ceux qui ne devaient qu'au hasard de la naissance une position éminente dans la société. En conséquence, après avoir déclaré que le mérite aurait le pas sur la naissance, il fit une classification embrassant également les grades militaires et les fonctions civiles, et assigna leur rang à tous d'après une base commune. Cette classification se composait de seize degrés, réduits ensuite à quatorze, dont les huit premiers conféraient la noblesse héréditaire, avec tous les droits et immunités appartenant au corps des anciens nobles, tandis qu'aux deux suivants était attachée seulement la noblesse personnelle. Dès lors, même le titre de prince était loin de

valoir la noblesse de l'une des huit classes, pour ne pas dire celle du tchine en général. Cette institution existe encore avec ses quatorze classes, seulement il y fut apporté une modification importante. Pierre, qui se garda bien de se lier les mains relativement à la récompense qu'il pourrait offrir aux hommes capables, s'était réservé le droit de conférer à chacun tel rang qui lui paraîtrait mérité : ceci fut changé dans la suite, et l'empereur Paul ordonna que, dans toutes les branches du service civil, on aurait à passer successivement d'une classe dans l'autre, sans en sauter aucune. On ne fit d'exception que pour les fonctions de cour, pour les chambellans et les gentilshommes de la chambre. Les dénominations des classes ont aussi été légèrement modifiées sous les règnes postérieurs à ceux du réformateur de la Russie, et sous l'empereur Nicolas, un oukase du 23 juin 1845 a rendu facultative et plus ou moins dépendante de la volonté du souverain, l'hérédité de la noblesse, ainsi que la jouissance des droits et immunités qui y sont attachés.

Il nous reste à faire connaître l'échelle telle qu'elle est en vigueur encore maintenant, et avec la concordance de l'ordre militaire et de l'ordre civil. Mais d'abord une remarque est nécessaire, c'est qu'il y a trois degrés qui n'appartiennent qu'à l'une ou à l'autre des deux espèces de service ou qui n'ont d'autre dénomination que le numéro de la classe. C'est le rang le plus élevé qui est le premier de l'échelle.

Service militaire.	*Service civil.*
1. Feldmaréchal ou amiral général.	Conseiller privé actuel[1] de 1re classe.

1. Si l'on prenait à la lettre ce mot *actuel*, inhérent à trois classes, il y aurait déjà une suffisante abondance de conseillers; mais relativement à ce mot, comme à celui de conseiller même, il faut se souvenir qu'il s'agit d'un titre et non pas de fonctions effectives. S'il en était autrement, le luxe des conseillers serait plus qu'au niveau de celui des chambellans, des gentilshommes de la chambre et des demoiselles d'honneur.

Service militaire.	*Service civil.*
2. Général en chef[1] ou amiral.	Conseiller privé actuel.
3. Lieutenant-général.	Conseiller privé.
4. Major-général.	Conseiller d'État actuel.
5. (*Néant*[2].)	Conseiller d'État.
6. Colonel.	Conseiller de collége.
7. Lieutenant-colonel.	Conseiller de cour.
8. Major.	Assesseur de collége.
9. Capitaine d'état-major.	Conseiller titulaire.
10. Capitaine.	Secrétaire de collége.
11. Lieutenant.	(*Néant.*)
12. Sous-lieutenant.	Secrétaire de gouvernement.
13. Enseigne à porte-épée.	13e classe[3].
14. Enseigne.	Régistrateur de collége.

L'assimilation des classes civiles aux grades militaires est telle, qu'on donne encore habituellement le titre de général à tout fonctionnaire civil de la quatrième classe et au-dessus. Les membres des trois premières classes sont qualifiés *haute excellence* (*vyçokoprévoskhoditelstvo*); ceux de la quatrième, *excellence* (*prévoskhoditelstvo*); puis, dans les classes auxquelles est encore attachée la noblesse héréditaire (jusqu'à la huitième inclusivement), on est *vyçokorodnii*, de haute naissance, et l'on reçoit la qualification de *Vaché vyçokorodié*[4]; et dans celles où l'on jouit du moins de la noblesse personnelle, on est *blagorodnii*, bien-né.

1. Ou de corps d'armée. Il y en a de trois espèces, tous égaux par le grade, général de l'infanterie (non pas *d'*infanterie, ce qui serait la désignation d'un emploi et non d'un grade), général de la cavalerie et général de l'artillerie ou du génie.

2. Ancien grade de brigadier, depuis longtemps supprimé.

3. Les titres de translateur et d'archiviste ne sont plus guère en usage par rapport aux classes civiles sans nom spécial.

4. Elle répond à l'allemand *Hochwohlgeboren*, non pas à *Hochgeboren*, qui est une qualification plus élevée. Celle de *Wohlgeboren* est réservée à la classe bourgeoise.

Tous les membres compris dans les quatorze classes du tchine sont appelés *tchinovniks*, classifiés. Ils forment un corps très-nombreux[1] étagé par rangs, comme dans une pyramide à très-large base, qui va se rétrécissant pour se terminer en une pointe plus ou moins aiguë. En effet, au haut de l'échelle, c'est-à-dire dans le rang de feldmaréchal ou de conseiller privé actuel de première classe, il n'y a jamais plus de trois, quatre ou cinq personnages, et il peut n'y en avoir qu'un seul, tandis qu'à la hauteur de major-général ou de conseiller d'État actuel, des centaines, même des milliers de ces titrés donnent déjà une certaine ampleur à la pyramide, à la base de laquelle est ensuite toute une armée de simples officiers. Dans les classes moyennes, la condition de *tchinovnik* est un objet d'envie pour tous, et l'avancement d'une classe à une autre est, pour ces fonctionnaires, la grande préoccupation de la vie, car les émoluments et les broderies de l'uniforme se proportionnent, au service, suivant la classe où ils sont rangés; cet avancement les dédommage jusqu'à un certain point de l'insuffisance des traitements, dont il augmente même graduellement la quotité. La haute noblesse, au contraire, regarde de haut en bas les concurrents que place à ses côtés cette institution qui a brisé l'aristocratie; elle lui garde rancune, sans toutefois s'en exclure. A l'étranger, où l'on désigne les *tchinovniks* sous la dénomination de *bureaucrates, bureaucratie,* on les juge avec une extrême sévérité. Certes, il y a parmi eux un très-grand nombre d'estimables serviteurs de l'État, modestes, laborieux et même fidèles, intègres; mais tel n'est pas, il faut l'avouer, le caractère du corps, de la majorité de ses membres. Ces hommes, comme nous l'avons dit ail-

1. En 1863, comme on le verra plus loin, 276,809 personnes avaient la noblesse personnelle; celles qui jouissaient, à raison du tchine, de la noblesse héréditaire, devaient être au nombre de plus de 80,000.

leurs[1], la plupart promus par ancienneté, ignorants, d'une servilité extrême vis-à-vis de leurs supérieurs, bouffis d'orgueil dans la vie ordinaire comme tous les parvenus, étaient les plus fermes soutiens de l'état corrompu d'autrefois, et encore aujourd'hui, amis des abus dont ils vivent, enclins à la violence par le souvenir de celle à laquelle ils ont eux-mêmes été en butte dans les rangs inférieurs, d'une vénalité jadis proverbiale, ils ont peu de goût pour la vraie civilisation et traitent ce qui est étranger, hommes, idées ou usages, avec cette arrogance tempérée par une avidité sordide dont le théâtre, certains mémoires et des pamphlets fameux nous ont quelquefois présenté les personnifications typiques.

Si le tchine offrait des avantages évidents, il avait pourtant aussi, d'un autre côté, des inconvénients réels, surtout en élargissant outre mesure les rangs de la classe privilégiée, en jouissance d'exemptions qui donnaient lieu à des pertes sèches pour l'État, et en appauvrissant, au point de vue moral, la bourgeoisie qu'elle décimait et décapitait. Mû par le désir de remédier au mal au moins sous ce dernier rapport, l'empereur Nicolas, appréciateur fort clairvoyant de la situation intérieure de son empire, eut l'idée de doter à son tour la bourgeoisie d'une classe d'honneur sous le nom de *patchotnoïé*[2] *grajedanstvo*. Son manifeste du 10 avril 1832 annonça cette création nouvelle; et le titre qui, par suite, fut conféré à un nombre considérable de personnes placées en dehors de la noblesse, leur assura à la fois l'exemption de la capitation[3], du recrutement, des punitions corporelles en cas de crime et des obligations muni-

1. *Histoire intime*, t. Ier, p. 494 et suiv.

2. On écrit *potchetnoïé*, mais ici, comme partout, nous nous conformons à la prononciation.

3. Mais non de l'impôt en général.

cipales, enfin le droit de prendre part aux élections urbaines. Les autres principales dispositions étaient les suivantes : Les prérogatives de cette classe sont distinctes et indépendantes de celles du commerce et des guildes. Le droit d'un honorable citoyen (ou aussi citoyen d'honneur) est à vie et personnel, ou perpétuel et héréditaire. Peuvent demander à être admis dans cette classe, à vie et sans hérédité, 1° tout individu qui, ayant fréquenté les cours d'une université russe, a reçu un certificat de bonnes études; 2° les artistes libres, munis d'un diplôme ou d'une attestation de l'Académie des Beaux-Arts; 3° en vertu d'oukases particuliers du Sénat peuvent y être reçus les savants, artistes, négociants, capitalistes et manufacturiers étrangers. Peuvent faire la demande d'admission avec droit héréditaire, 1° les négociants déjà nommés conseillers de commerce ou de manufactures, ou décorés d'un ordre russe, ou appartenant à une famille qui a fait partie soit de la première guilde pendant dix ans, soit de la seconde pendant vingt ans, d'une manière irréprochable et en en remplissant toutes les obligations; 2° les savants ayant obtenu à une université russe le grade de docteur ou de magister; 3° les pensionnaires de l'Académie des Beaux-Arts, munis d'un diplôme ou d'une attestation constatant leur vocation pour les arts; 4° les savants, artistes, négociants, capitalistes ou manufacturiers étrangers après dix ans de séjour et lorsqu'ils seront devenus sujets russes. Sont honorables citoyens par droit de naissance, 1° les fils d'honorables citoyens héréditaires; 2° les fils des personnes qui ont acquis la noblesse personnelle. Le Sénat examine les pièces et délivre le diplôme. Les israélites peuvent le recevoir pour prix de services signalés ou de grands progrès qu'ils auraient fait faire aux arts, aux sciences, etc.; mais seulement dans les gouvernements où ils ont droit de cité[1].

1. Voir là-dessus t. II, p. 689.

Une banqueroute frauduleuse, une condamnation criminelle ou la perte de l'honneur privent de cette qualité. Ces dispositions ont encore été étendues par l'oukase du 23 juin 1845, dont il a déjà été fait mention plus haut.

Lors de la révision de 1851[1] on comptait 3,849 citoyens notables héréditaires et 3,335 qui n'avaient que le titre personnel; cela fait en tout 7,184 personnes, nombre dans lequel leurs familles ne sont naturellement pas comprises. D'après le dernier recensement, on comptait dans cette classe 6,219 individus du sexe masculin et 5,858 du sexe féminin, au total 12,077 individus, à titre héréditaire, et à titre personnel 4,695 individus mâles et 4,576 du sexe féminin.

2° *Les ordres de chevalerie.* Quoiqu'ils ne datent que de Pierre le Grand, ils sont plus nombreux que dans beaucoup d'autres États. La plupart servent à récompenser indistinctement le mérite civil et le mérite militaire; cependant, dans le nombre, il en est un exclusivement réservé pour ce dernier. Un seul se rapporte spécialement aux femmes. Un chancelier des ordres impériaux russes et tsariens[2] préside à toutes les affaires de ce département, qui sont d'ailleurs du ressort d'un chapitre dont il est fait mention dans toutes les nominations ou promotions. Dans l'énumération qui va être donnée, nous suivrons la chronologie des fondations.

L'*ordre de S. André*, qui est plus particulièrement l'ordre de la maison impériale, est aussi le premier en date. Fondé par Pierre, le 10 (20) mars 1699[3], en l'honneur de l'apôtre de la Russie, S. André Protoclète, il eut pour premier chevalier le comte Golovine, grand-chancelier et grand-amiral

1. Voir t. II, p. 98.

2. C'est-à-dire spéciaux à la tsarie de Pologne.

3. Non pas le 30 août 1698, comme le veut Golikof; et non à l'occasion de la naissance d'Alexis, fils de Pierre, comme le dit M. Schubert (p. 290).

(mort en 1706). Les grands-ducs le reçoivent au moment de leur baptême, et, dans la cérémonie du sacre, l'empereur en passe le collier à l'impératrice après l'avoir couronnée. Cet ordre est fréquemment conféré aux têtes couronnées du dehors ou à d'autres princes de maisons régnantes; à l'intérieur, il n'est accordé qu'à un petit nombre de personnes éminentes. Rarement on compte plus de cent chevaliers de S. André. Ils le sont tous au même titre, car cet ordre n'a qu'un degré; cependant c'est une distinction plus particulière que d'en recevoir les insignes en diamants. Dans ceux-ci, on voit l'image du saint sur une croix émaillée en bleu, laquelle, surmontée d'une couronne impériale, repose sur la double aigle, noir et or, que montre exclusivement le revers. Les branches de la croix sont toutes deux couronnées et marquées des initiales du saint, et sur la plaque, dont le milieu est occupé par l'aigle impériale, on lit cette légende: *Za vériou i vernosti*, Pour la foi et la fidélité. Le collier se compose de croix de S. André et de couronnes alternativement posées; mais à sa place, les chevaliers, quand ils ne sont pas revêtus du manteau de l'ordre, portent le grand cordon bleu auquel la décoration est suspendue.

L'*ordre de Ste Catherine*, que le même souverain fonda, en 1714, afin d'éterniser la mémoire des services que son épouse Catherine lui avait rendus pendant la guerre contre les Turcs, est exclusivement réservé aux femmes; une seule fois, dit-on, il fut conféré à un homme, et ce fut au prince Menchikof (en 1727). Il a deux classes, la grande et la petite croix. La décoration, en diamants, montre d'un côté Ste Catherine de Sienne avec sa roue, se tenant à l'ombre de la croix, et de l'autre un nid d'aiglons placé sur une colline au pied de laquelle il y a deux aigles, mâle et femelle, qui ont chacun une couleuvre dans leur bec, avec la devise:

Æquat munia comparis. La devise russe est : *Pour l'amour et la patrie.* Le cordon est ponceau, légèrement liséré de blanc. L'impératrice, qui est la grande-maîtresse de cet ordre, le confère aux dames les plus distinguées de la cour, dont quelques-unes, qu'elle veut honorer plus particulièrement, sont aussi décorées de son portrait et s'appellent *dames à portrait.*

La fondation de l'*ordre de S. Alexandre Nevski*, en l'honneur de ce grand-prince, vainqueur des Suédois qui menaçaient l'indépendance de son pays[1], que l'on désigne aussi par l'épithète de *blagovernii*, le fidèle, l'orthodoxe, remonte également au règne de Pierre le Grand; cependant ce ne fut qu'après la mort du grand homme qu'il fut conféré pour la première fois par les mains de sa veuve. Comme l'ordre de S. André, celui-ci n'a qu'un seul degré. La décoration est une croix émaillée en rouge, avec l'aigle impériale entre ses quatre branches et l'image du saint guerrier à cheval dans le médaillon du milieu; on la porte attachée à un grand cordon rouge. Sur la plaque on lit les initiales *S. A.* (*Sanctus Alexander*); la légende *Principibus Patriæ* paraît être aujourd'hui remplacée par celle, en russe : *Pour les efforts et la patrie.* On est toujours cordon rouge quand on est cordon bleu.

L'*ordre de Ste Anne* appartenait à la maison de Holstein-Gottorp déjà avant son avénement au trône des tsars dans la personne de Pierre III. Fondé, le 3 février 1736, par le duc Charles-Frédéric, il fut naturalisé en Russie peu d'années après, s'il est vrai qu'Élisabeth le conféra déjà en 1742 au général en chef comte Chérémétief, comme on lit dans la biographie de ce guerrier par Müller. Cet ordre a quatre classes, sans compter une cinquième, réservée aux soldats

1. Voir plus haut, p. 47.

qui se sont distingués par leur bravoure. La croix émaillée en rouge, et dont les quatre branches sont liées entre elles par des ornements, est suspendue à un cordon ou à un ruban rouge liséré de jaune; on la porte, suivant les degrés, à l'épée, à la boutonnière, au cou en sautoir ou sur le côté en écharpe. La croix de première ou de deuxième classe en brillants est surtout conférée à des étrangers de distinction.

L'*ordre de S. George*, le seul qui soit purement militaire, a été fondé le 23 novembre (4 décembre) 1769 par Catherine II, pendant la guerre contre les Turcs, et rétabli par Alexandre Ier, à la fin de 1801. L'impératrice s'en décora elle-même en qualité de grande-maîtresse de ses ordres; mais ses successeurs n'en firent pas de même, du moins en ce qui concerne la première ou les deux premières classes (car il y en a quatre). Se conformant, exagérant même quelquefois leur soumission aux statuts[1], qui veulent que pour être admis dans la première classe on ait gagné une bataille décisive, sauvé le pays, ou conquis une province, et qui exigent encore pour la seconde que le candidat ait remporté une victoire sur l'ennemi, les derniers souverains ne se sont permis modestement que le port de la croix d'une classe inférieure. Au total, on ne compte pas beaucoup plus de douze ou quinze personnes qui, en Russie même, aient obtenu la décoration de première classe. Elle consiste en une croix émaillée en blanc, sauf le liséré d'or; sur le médaillon du milieu on voit S. George, à cheval, domptant le dragon. Le cordon est noir et orange. La légende de la plaque porte: *Za sloujebou i khrabrosth*, pour les services et la valeur. La croix de troisième classe se porte en sautoir au cou; celle de quatrième à la boutonnière. On donne

1. Sur les statuts de l'ordre, voir Schlœzer, *Neuverändertes Russland*, t. II, p. 207, et *Neues St. Petersburgisches Journal*, 1782, t. IV, p. 209 et suiv.

cette dernière indistinctement à tous les militaires irréprochables et ayant le grade d'officier, après vingt-cinq ans de service. Après le même temps de service, les soldats mêmes peuvent être décorés d'une croix en argent suspendu au ruban de S. George.

L'*ordre de S. Vladimir*, à la fois civil et militaire, mais surtout civil dans l'intention de sa fondatrice Catherine II, fut institué le 22 septembre (3 octobre) 1782, et aussi rétabli après la mort de Paul. Il a le pas sur l'ordre de Ste Anne, et est recherché pour la considération qu'il donne, surtout dans ses classes supérieures. Le grand cordon prime même celui de S. Alexandre Nevski. Il y a quatre classes de S. Vladimir. La croix, à quatre branches comme les précédentes, est émaillée en rouge foncé, avec un triple liséré or et noir. Sur le petit médaillon du milieu on voit le manteau impérial, et au revers la date de la fondation. La plaque montre les chiffres russes C. P. K. B., qui signifient : saint prince Vladimir, égal aux apôtres (*ravnoapostol*[1]).

L'*ordre de S. Stanislas*, aujourd'hui russe, et à la fois civil et militaire, était originairement un ordre militaire polonais, fondé le 7 mai 1765 par le roi Stanislas Poniatowski. Il portait alors la légende: *Virtuti militari*. Le nombre de ses classes a varié, mais les quatre classes ordonnées en 1815 par Alexandre Ier ont prévalu. La croix, à quatre branches et huit pointes, est émaillée en rouge, avec l'aigle impériale entre les branches et d'autres ornements. Deux S entrelacés se voient au milieu. Le cordon et le ruban rouge ont un double liséré blanc.

L'*ordre de l'Aigle blanc* lui-même doit être compté aujourd'hui parmi les ordres russes, quoique fondé par le roi Auguste II, comme ordre de sa maison, et confirmé, comme

1. On peut voir les statuts de cet ordre dans *Neues St. Petersburgisches Journal*, 1782, t. III, p. 193 et suiv.

le premier en rang pour la Pologne, par la constitution de 1815. Le statut organique du 26 février 1832 a ordonné son affectation nouvelle, et depuis, la croix, où s'étale l'aigle blanche polonaise privée de sa couronne royale, repose sur la double aigle de Russie, surmontée de la couronne impériale. Sur la plaque, on voit dans un médaillon une croix blanche lisérée de rouge, avec cette légende: *Pro fide, rege et lege.*

A ces différents ordres on peut ajouter encore celui *de Malte* ou *de S. Jean de Jérusalem,* renouvelé en Russie par Paul Ier, en 1798, mais depuis tombé en désuétude; et, si l'on veut, la *croix d'honneur de Marie*, fondée par un manifeste du 14 (26) décembre 1828, et destinée à récompenser le service irréprochable des femmes. Mais il importe de ne pas les confondre avec les nombreuses médailles qui se portent, soit à l'armée, soit aussi dans les fonctions civiles, après un service irréprochable, et qui ont le plus souvent pour but la commémoration d'une campagne ou d'un fait d'arme signalé. Ces médailles se portent suspendues au ruban de l'un des ordres, même à celui de S. George.

Les ordres proprement dits ont leurs statuts et donnent des droits de noblesse, même héréditaires à leur degré supérieur et dans quelques-unes de leurs classes. Les négociants ou autres personnes de la bourgeoisie qui sont décorés d'une simple croix de cette nature, ont par cela même droit au titre de notable citoyen, dont nous avons parlé. Dans certains cas, la jouissance d'une pension est assurée soit aux chevaliers eux-mêmes d'un de ces ordres, soit encore à leurs enfants.

3° *La noblesse par droit de naissance.* Comme elle constitue une des quatre classes de la population, et la première de toutes, nous en ferons mention ici pour mémoire seulement, en renvoyant au paragraphe suivant les dévelop-

pements de toute nature dans lesquels nous devrons entrer à son sujet.

Les classes de la population. On peut dire que sous ce rapport la Russie est encore bien loin de son organisation définitive; l'émancipation des serfs semble devoir être le point de départ d'un ordre de choses tout nouveau, et en attendant tout est provisoire. La noblesse sent elle-même que, comme caste, elle a fait son temps; la bourgeoisie, comme telle, est encore dans les langes, et les classes rurales, qui viennent de naître seulement à une condition d'indépendance limitée, renferment encore des éléments nombreux qui n'en font pas partie intégrante, mais semblent plutôt destinés à renforcer la population des villes, auxquelles, du reste, nous n'oserions pas pronostiquer un bien grand avenir, par des raisons que nous développerons ailleurs.

La division la plus générale de la population, division naturelle et permanente, c'est celle en habitants des villes et en habitants des campagnes, ce qui n'équivaut pas tout à fait à la division en habitants des villes et en habitants des districts présentée par M. de Buschen[1], qui donne pour les premiers (dans l'empire proprement dit, Sibérie non comprise) le chiffre de 5,582,068 et pour les seconds celui de 59,330,752. D'après nos propres calculs, dans les sections précédentes de cet ouvrage[2], il y aurait environ 6 millions d'habitants dans les communes urbaines et moins de 50 millions dans les communes rurales, chiffre que toutefois nous déclarions incomplet, à raison de l'insuffisance des maté-

1. *Bevölkerung des Russischen Kaiserreichs*, tableau, p. 66. Cf. Von Olberg, *Statistische Tabellen des Russischen Reichs*, p. 46, et la Statistique officielle de 1863, p. 182 et suiv.

2. T. Ier, p. 251-264.

riaux nécessaires pour le déterminer plus exactement. En nombre rond et par conjecture, nous supposons qu'il peut être de 60 millions.

M. de Buschen fait cette observation importante : « Quoique, dans la législation russe, les droits des classes (*Standesrechte*) des divers groupes occupent un gros volume, il n'est pourtant pas possible, à raison des contradictions nombreuses et d'obscurités de toute espèce, d'établir d'après les caractères communs une classification rationnelle. Le seul élément positif que l'on ait pour cela, ce sont les catégories diverses relatives à l'impôt, qui elles-mêmes toutefois sont sujettes à des exceptions, à des exemptions, etc., et d'ailleurs, certaines classes payent l'impôt à deux ou à plusieurs titres différents. » Néanmoins ce statisticien, membre du bureau officiel de statistique, ajoute que la législation russe reconnaît quatre classes ou ordres (*Stænde*) différents : 1° la noblesse, y compris tous les fonctionnaires jouissant à titre personnel des droits nobiliaires; 2° le clergé; 3° les habitants des villes, et 4° les paysans. Trois de ces classes figurent comme telles dans les tableaux de recensement; mais la troisième n'est pas inscrite ainsi en bloc : on la range officiellement sous plusieurs rubriques particulières, ainsi que le constate M. de Buschen lui-même[1]. Voici les classes telles que nous les trouvons dans la Statistique officielle de 1863 (mais seulement pour les 49 gouvernements de la Russie d'Europe), avec indication du chiffre pour les deux sexes :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Noblesse héréditaire . . .	304,448	305,525	609,973
— personnelle . . .	140,963	135,846	276,809
			886,782

1. Même ouvrage, p. 47 et suiv. Cf. Statistique de 1863, p. 267 et suiv. — On peut comparer, dans le présent ouvrage, t. II, p. 104, 265 et 746.

	Sexe masculin	Sexe féminin.	Total.
Clergé de tous les cultes.	290,143	311,786[1]	601,929
Population urbaine :			
Notables citoyens héréditaires.	6,219	5,858	12,077
Notables personnels . .	4,695	4,576	9,271
			21,348
Marchands	204,311	195,272	399,583
Bourgeois(*meschtchané*)	1,705,846	1,847,447	3,553,293
Tsékhovyyé (artisans). .	145,629	132,759	278,388
Gens de peine	15,080	17,107	32,187
Individus divers	7,304	8,252	15,556
			4,300,355
Population rurale :			
Paysans de la couronne.	9,747,357	10,302,891	20,050,248
Colons	229,542	220,011	449,553
Paysans des apanages.	986,054	1,083,959	2,070,013
— des mines et usines.	129,857	137,426	267,283
— d'autres dénominations.	1,179,581	1,270,771	2,450,352
— ayant des obligations temporaires, savoir :			
Paysans proprement dits	10,354,700	10,809,249	21,163,949
Dvorovyyé ou gens de service	690,234	692,549	1,382,783
			47,834,181

En résumé, et en ne tenant pas compte des sexes, cela donne pour chacune des quatre classes principales, dans les 49 gouvernements en question, les chiffres suivants :

1. On dirait qu'il y a beaucoup de veuves dans cette classe, et qu'il y naît plus de filles que de fils. Au fait, les religieuses y sont aussi comprises.

Noblesse héréditaire et personnelle	886,782
Clergé (de tous les degrés, sacristains compris)	601,929
Habitants des villes	4,300,355
Paysans	47,834,181
Total dans lesdits gouvernements	53,623,247
Et en ajoutant les colonies militaires (les deux sexes réunis) et l'armée, avec les femmes et les enfants qui s'y rapportent, savoir en tout	4,886,738
Le total sera	58,509,985

Et sur ce total encore incomplet de près de 60 millions d'âmes, moins de 4 millions et demi, ou, en mettant les choses au maximum, 6 millions seulement d'individus, c'est-à-dire un dixième, appartiennent aux classes urbaines! On a vu, en son lieu[1], qu'en Angleterre la moitié des habitants sont dans les villes, et qu'en France la proportion est au moins comme 1 : 3. En revanche, dans le royaume de Suède, pour 3,548,834 individus vivant à la campagne, il n'y a dans les villes que 474,230 individus : c'est la proportion de 1 à 7 ½. Elle est toujours meilleure que celle qu'offre la Russie, et c'est sans doute de là en grande partie (d'autres causes encore seront indiquées dans la suite) que vient l'infériorité économique de ce grand pays, l'échelon peu élevé qu'il occupe encore sur l'échelle de la civilisation et de la richesse.

Maintenant nous envisagerons séparément, et en nous éclairant du flambeau de l'histoire, chacune des quatre classes principales. Cette étude est pleine de difficultés, dont nous espérons que le lecteur nous tiendra compte.

1° *La noblesse* est ainsi définie dans le *Svod* ou Digeste[2] :

1. T. II, p. 250. — Le vrai total des paysans russes dépasse 55 millions.

2. De la noblesse, chap. 1er, § 14. C'est une variante de la définition placée en tête du Statut dont il sera question plus loin. Voir aussi p. 228.

« La noblesse est une conséquence des qualités et vertus des hommes anciennement revêtus des dignités de l'État qui se sont distingués par leur mérite. En changeant le service public en services rendus, ils ont acquis à leurs descendants le titre de *blagorodnii*, bien-né. Sont qualifiés *blagorodnii* tous ceux qui descendent de personnes pourvues de cette distinction ou qui l'ont obtenue eux-mêmes par la volonté de l'empereur. La noblesse se divise en noblesse héréditaire et en noblesse personnelle. »

On vient d'en voir la force numérique. Au total, elle forme environ 200,000 familles, dont jusqu'à 35,000 ont leur domicile à Saint-Pétersbourg, et moins de 5,000 à Moscou.

Nous n'avons pas la prétention d'écrire ici l'histoire de la noblesse russe; déjà le savant pasteur Hupel[1] a fait remarquer l'insuffisance des matériaux dont on aurait à se servir pour cela. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de noter quelques époques de cette histoire et d'en classer ici dans l'ordre chronologique quelques-uns des principaux éléments.

On a parlé plus haut (p. 227) de la *droujina*, c'est-à-dire des compagnons des premiers princes, ainsi que des *boïars* (p. 280), dont l'histoire fait mention dès ces temps-là, et l'on a fait remarquer que cette aristocratie non héréditaire ne ressemblait en rien à la noblesse féodale des pays de l'Occident de l'Europe, quoique pourtant, comme ceux-ci, la Russie nous montre à ce moment-là un élément étranger conquérant et un élément indigène vaincu. A ce sujet, voici comment le baron de Haxthausen entend les choses[2] : « Rurik, dit-il, partagea le pays entre les Varèghes qui l'avaient accompagné. Déjà sous ses premiers successeurs Oskold et

1. T. II, p. 428. Voir aussi son chapitre sur la noblesse, t. Ier, p. 176 et suiv.

2. *Études sur la Russie*, t. III, p. 35. Cf. Reutz, p. 114 et suiv. Ce que Le Clerc donne comme une Histoire de la noblesse russe, dans son *Histoire de la Russie moderne*, t. Ier, p. 388-428, manque de toute base solide.

Dyr, on les appelle *boïars*, guerriers nobles. Plusieurs Varèghes semblent aussi s'être approprié certaines parties de territoire de leur propre autorité. Dans les « Négociations d'Oleg et d'Igor, » on trouve mentionnés les titres de « princes sérénissimes, » qui sont distingués des nobles de service, des boïars; mais bientôt ils disparurent et il ne resta plus que la noblesse de service..... Des étrangers, les Varèghes, formèrent la base de la plus ancienne noblesse russe. Elle n'était point un élément de la nation slave, bien que les Slaves nationaux prissent bientôt part à la nouvelle institution et que les Russo-Varèghes fussent devenus tout à fait slaves après deux générations. Les bases de la noblesse furent évidemment d'origine germanique. » Si les choses se passèrent effectivement ainsi, ce que nous ne voudrions pas affirmer faute de preuves, il est étonnant que le régime féodal n'ait pas pris racine en Russie comme ailleurs. Ce qui est certain, c'est que la *droujina* ne tarda pas à disparaître et que les boïars, s'ils ont commencé par être héréditaires, furent ensuite purement viagers. Les *gridni*, qui, selon l'agronome westphalien, auraient pris le premier nom, n'étaient autre chose que des gardes du corps dans le sens moderne. Le savant professeur Reutz, sur lequel cet écrivain s'est appuyé, entre là-dessus dans des détails dont il résulte que, dans la période qui du milieu du XIe siècle s'étend jusqu'au XIVe, il y avait bien des grands propriétaires, mis en possession de leurs terres soit par héritage, soit par un don du souverain, et qui constituaient la vraie classe des guerriers, mais point d'aristocratie proprement dite et même, à la rigueur, point de noblesse. Néanmoins ce légiste, qui n'affirme rien sans preuves, ajoute: « Au lieu de la *droujina* du prince, on commença alors à parler de la cour, *dvor* (de là *dvorianine*, gentilhomme, et *dvorianstvo*, corps des personnes admises à la cour), dénomination dans laquelle on

renfermait quelquefois tous les guerriers et serviteurs du prince. Cependant l'ancienneté de leur famille différencia ceux-ci de tous temps; une origine noble était, au sens du peuple, chose nullement indifférente. Ainsi, les descendants des boïars et sans doute des guerriers les plus considérables en général, s'attribuèrent le titre d'*enfants de boïars* ou de *beaux-fils, petits-fils de boïars* (*pasynki*), tandis que les descendants des fonctionnaires civils considérables prenaient celui d'*enfants de poçadniks*[1]. » Un peu plus loin M. Reutz continue en ces termes : « De priviléges proprement dits et dont ne jouissait pas le reste du peuple, il ne saurait guère en être question quant à ces classes. Le libre droit de service était sans doute une distinction, mais il cessa d'être en usage vers la fin de cette période. Si la plupart des fonctions militaires et civiles étaient occupées seulement par des serviteurs du souverain, c'était là une nécessité plutôt qu'un honneur qu'il aurait voulu conférer. Que la classe des guerriers ait eu le privilége de la possession exclusive des terres, c'est ce qu'il serait difficile de prouver par des textes, et l'on ne peut pas affirmer non plus d'une manière certaine qu'elle ait obtenu, ni dire quand elle aurait obtenu, l'exemption des impôts. C'est seulement dans la période du milieu du XVIe au milieu du XVIIe siècle qu'il paraît s'être formé ce que nous pouvons appeler une noblesse, encore n'avait-elle en hérédité que la considération dont elle jouissait en mémoire des services et hautes fonctions de ses aïeux, et non les titres et priviléges de ceux-ci[2]. » Nous l'avons vu, les boïars, les okolnitches, les *doumniyé dvoriané*, etc., ne transmettaient pas leurs titres à leurs enfants. Cependant dès le XVe siècle, époque où la cour se régularisa et devint splendide, des questions de préséance s'éle-

1. Sur ce dernier mot, voir plus haut, p. 280.
2. Voir Reutz, p. 266 et suiv. — Sur les dignités, voir plus haut, p. 278.

vèrent entre les principaux serviteurs du tsar, et c'est pour mettre fin aux querelles qui en furent la conséquence, que Ioann IV Vassiliévitch fit dresser un registre généalogique (*rodoslovnaïa kniga*), qui fut comme le premier « livre d'or » des Russes[1]. On y inscrivit en premier lieu les descendants des anciens princes apanagés, issus de Rurik[2]; puis les rejetons de la famille des grands-princes de Lithuanie, ainsi que ceux de la famille des princes meschtchériaks qui prit le nom de Meschtcherski, et auxquels on ajouta divers autres *mourzas* tatars; de plus, une partie des familles (non pas toutes) dans lesquelles il y avait eu des boïars de Moscou, et enfin un petit nombre d'autres familles plus ou moins historiques, mais jouissant à ce moment-là de la faveur du tsar. Les personnes dont les familles figuraient dans ce livre généalogique (*lioudi rodoslovniyé*) plus connu sous le nom de *stépenniyé knighi*, livres des degrés, avaient seules le droit légal d'élever des prétentions de préséance[3], et elles en usèrent largement. C'est là ce *mestnitchestvo* dont nous avons parlé plus haut et qui produisit des convulsions dans l'État. Le livre fut recopié en 1682, après l'abolition du pernicieux usage dont nous parlons, et sa reliure lui a fait donner le nom de *livre de velours* (*barkhatnaïa kniga*) : c'est le nobiliaire officiel de la Russie; il est conservé au département héraldique du Sénat. Le prince P. Dolgoroukof, tout particulièrement compétent en ces matières, nous apprend que bientôt on lui donna une plus grande extension. « Le droit de parité avec cette ombre d'aristocratie fut accordé, dit-il, à quel-

1. Les *razriadnyé knighi*, ainsi nommés de *razriad*, classification, et dont il a déjà été question plus haut (p. 283), étaient-ils autre chose? étaient-ils plus anciens? Nous penchons à le croire.

2. On sait qu'ils furent successivement dépouillés de leurs États par Ioann III et par son fils Vassili. Voir Herberstein, et Meiners, t. II, p. 2.

3. Cependant les *nérodoslovnyé*, ou nobles non inscrits, faisaient valoir entre eux les mêmes prétentions.

ques familles non inscrites, aux princes Tcherkasski, lorsqu'ils vinrent de la Circassie, aux princes Ouroussof, lorsqu'ils abjurèrent l'islamisme pour embrasser le christianisme, ainsi qu'à trois familles qui eurent l'honneur de s'allier, au XVIIe siècle, à la maison régnante, les Streschnef, les Miloslafski et les Naryschkine. » Le mot d'ombre d'aristocratie dont notre auteur se sert, il l'explique en ajoutant : « Il nous est impossible de considérer cette caste (?) de boïars comme une aristocratie. Soumis au caprice du tsar, soumis à l'infamie des châtiments corporels, ce n'étaient que des esclaves privilégiés, investis du droit d'opprimer d'autres esclaves, à la condition de se laisser opprimer eux-mêmes par le tsar, suivant le bon plaisir de ce dernier. »

Quoi qu'il en soit, depuis la confection du livre généalogique d'Ioann IV il y eut, en Russie, une noblesse héréditaire constatée par document. Elle se partageait alors en noblesse de Moscou ou noblesse de service de cour (*dvorianstvo*) et en noblesse urbaine de l'intérieur. Cependant elle n'avait ni cette importance ni cette dignité qui, dans les pays d'Occident, faisaient de la même classe un corps respectable et respecté[1]. Dans l'*Oulojénié* d'Alexis Mikhaïlovitch (1647), cette noblesse est reconnue comme un ordre dans l'État, possédant des terres de deux espèces, patrimoniales ou obtenues du prince à titre de concession[2], et, dans ces terres, des serfs abandonnés au bon plaisir du maître. Peut-être pouvait-on alors la diviser en haute noblesse et noblesse

1. L'éloge splendide que fait de la noblesse russe l'impératrice Catherine II dans le manifeste qu'elle a publié à l'occasion du statut dont nous parlerons bientôt, fait contraste avec les jugements sévères des voyageurs et diplomates plus anciens. Voir sur les mœurs de la noblesse d'alors Olearius, t. Ier, p. 227 et suiv.; Meiners, t. II, p. 21 et suiv.; et d'autre part, l'*Antidote*, livre qu'on a attribué à la même impératrice Catherine II, p. 41 et suiv. (édit. de 1799). Cf. *La Vérité*, p. 176, 190, 207.

2. Voir Meiners, qui cite la traduction latine de l'*Oulojénié* due au baron de Mayerberg, t. II, p. 14.

inférieure; mais par l'abolition du *mestnichestvo*, sous le règne suivant, l'égalité fut établie entre tous ses membres, déclarés tous également astreints au service de l'État, suivant la bonne volonté du tsar. Pierre le Grand, il faut en convenir, traita la noblesse avec un sans-façon inouï, sans admettre même son exemption des châtiments corporels; cependant c'est aussi lui qui l'organisa sur le pied européen. Nous avons déjà parlé (p. 280) du *tchine* qu'il introduisit, noblesse de service qui ne fut pas substituée à la noblesse historique (car le réformateur laissa à chacun son titre et ses honneurs traditionnels), mais qui prit le pas sur cette dernière, laquelle, sans la consécration du service et du rang nouveau qu'il conférait, devait finir par n'être plus que nominale. Pour cette noblesse historique, il institua une chambre héraldique, devant laquelle les familles étaient tenues de faire la preuve de leur ancienneté et de leur droit aux priviléges. Il lui ordonna aussi de prendre des noms et des armoiries fixes, et permit en revanche que les terres qui n'étaient que de simples concessions fussent converties en terres patrimoniales[1]. Voulant, d'un autre côté, affaiblir la noblesse princière indigène, il introduisit des titres nouveaux. « Avant Pierre Ier, dit Le Clerc, on ne trouve point d'exemples que les souverains de Russie aient jamais créé des princes, des comtes et des barons. » C'est de 1710 que datent ces créations. D'abord, Pierre avait seulement permis à ses sujets d'accepter les titres de ce genre qui leur étaient accordés par des souverains étrangers, et c'est ainsi que son favori, le prince Menchikof, devint prince et Golovkine comte du Saint-Empire Romain; mais depuis l'année indiquée, usant lui-même de ce droit, il créa des comtes russes et conféra aussi le titre de baron jusqu'alors inconnu

1. Meiners, t. II, p. 27; baron de Haxthausen, t. III, p. 44.

dans le pays. En un mot, quoique prévenu contre la noblesse russe, trop peu favorable à ses innovations, dont la première avait été l'ordre pour elle de se raser la barbe et d'adopter le costume européen, il fut pourtant comme le restaurateur de cette institution.

Nous ne reparlerons pas de la tentative qui fut faite, quelques années après la mort de Pierre, pour associer quelques-unes des sommités de la noblesse à l'exercice du pouvoir suprême ou pour leur assurer un droit de contrôle sur le souverain. L'espèce d'oligarchie qu'on forma n'eut qu'une durée éphémère, et elle se fonda moins sur les droits de la naissance que sur l'influence empruntée aux hautes fonctions gouvernementales. Sous le règne d'Anne et sous celui d'Élisabeth, la position du corps dont nous parlons resta modeste; le service public l'absorbait, et ceux de ses membres qui cherchaient à s'y soustraire, s'ils ne perdaient pas absolument leurs droits et priviléges, tombaient cependant dans un état d'infériorité qui les assimilait pour ainsi dire à des mineurs. Ce furent des souverains originaires du dehors, Pierre III et Catherine II, qui relevèrent la condition de la noblesse russe et lui donnèrent plus de dignité. Le manifeste signé par le premier, le 18 février (2 mars) 1762[1], peu de jours après la suppression de la chancellerie secrète et l'abolition de la torture, la déclara libre de continuer ou de quitter le service à volonté, d'aller et de venir au gré de chacun de ses membres, de voyager et d'entrer, après en avoir obtenu l'agrément du souverain, au service des puissances étrangères, sans perdre leurs droits de propriété ou autres; de plus, l'empereur prenait l'engagement « de ne rien faire à l'avenir qui puisse porter atteinte à un corps qu'il regardait comme un soutien du trône. » L'exemption

1. Il se trouve en français dans le *Voyage* de l'abbé Chappe, t. Ier, p. 121, et dans l'*Histoire de Pierre III*, t. Ier, p. 159-171. Cf. l'*Antidote*, p. 42.

de tout châtiment corporel était sous-entendue; mais en revanche le législateur, outre quelques autres restrictions, confirma la suivante, déjà en usage depuis Pierre le Grand. Fin de l'article 9 : « Nous voulons et ordonnons que tous les nobles qui, par nonchalance et amour de l'oisiveté, n'occuperont aucune charge civile ou militaire dans notre empire, ou qui négligeront de faire inscrire leurs enfants selon la manière prescrite, soient regardés avec mépris par tous les vrais patriotes et fidèles sujets; que, comme gens inutiles à l'État et au bonheur de la société, ils ne soient soufferts ni à la cour ni dans les assemblées solennelles ou dans les fêtes publiques. » Jusqu'à présent, la noblesse russe a essentiellement été une noblesse de service, et certes cela n'a pas été pour elle un titre sans valeur à la considération publique. Catherine II le proclama dans sa fameuse loi du 24 avril (5 mai) 1785, qu'on appelle le statut sur la noblesse et qui en est toujours la charte fondamentale, sauf les modifications que la nouvelle législation d'Alexandre II y a apportées[1]. Car s'il y fut dérogé en plusieurs points sous le règne de Paul, Alexandre Ier, par son manifeste du 2 (14) avril 1801, rétablit les choses sur l'ancien pied et déclara le statut loi de l'empire, obligatoire pour lui et ses descendants[2]. Nous ne trouvons pas, dans cet acte, qui d'ailleurs confirmait à la noblesse tous les droits à elle octroyés par Pierre III, celui qu'on lui a attribué jusqu'à nos jours, mais que la loi d'émancipation a annulé, le droit *exclusif* de posséder des serfs, pas plus que le droit *exclusif* d'être propriétaires ruraux[3]. Les points essentiels qui résultent du statut sont les suivants : Nul ne peut sans jugement selon la

1. Nous l'avons devant nous dans la traduction allemande de C. G. Arndt, *Vom Adel*, Mitau, 1796, 71 pages in-8°.

2. Voir Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. II, p. 187, et ci-dessus, p. 254.

3. Voir Meiners, t. II, p. 35; Hupel, t. Ier, p. 179 et 192.

loi être privé de sa noblesse, ni de l'honneur, ni de la vie, ni de ses biens. Un noble ne peut être jugé que par un tribunal composé de nobles, et si la condamnation emporte la perte de la noblesse, de l'honneur ou de la vie, elle a besoin d'être confirmée par le Sénat et par le souverain. Les châtiments corporels n'ont pas d'application aux membres de cette classe, dussent-ils être au service comme sous-officiers ou comme simples soldats. Ces mêmes membres sont libres de prendre du service ou de s'en abstenir, de voyager, de servir au dehors, au dedans de prendre leur congé quand il leur plaît. Ils peuvent s'appeler seigneurs héréditaires ou concessionnaires et disposer de leurs terres suivant les lois. En cas de condamnation à la perte de leurs biens, ceux-ci ne sont pas sujets à confiscation, mais ils restent dans la famille et passent au plus proche héritier. Les nobles peuvent vendre en gros toutes les productions de leurs terres, et tout ce que le sol recèle dans son sein leur appartient légitimement. Ils peuvent établir dans leurs terres des fabriques et des manufactures, créer des bourgs, pourvu qu'il n'en résulte pas de préjudice pour des marchés publics déjà existants. De même que leurs personnes sont exemptes de toute contribution personnelle, de même aussi leurs maisons sont affranchies de tous logements militaires, etc. D'un autre côté, la noblesse a le droit de se réunir tous les trois ans en assemblées de districts, puis en assemblées de gouvernements[1], et de délibérer librement dans ces assemblées, auxquelles le gouverneur n'assiste pas. Le but de ces réunions est d'élire non-seulement les maréchaux de la noblesse (*prédvoditel*), chargés de veiller à ses intérêts et d'être ses représentants légaux vis-à-vis du gouvernement de l'empire, mais aussi les juges et assesseurs des tribu-

1. Sur le mode des élections, voir Haxthausen, t. III, p. 64.

naux, ainsi que le principal fonctionnaire de la police administrative (*kapitân izpravnik*) dans chaque district; de plus, de surveiller la répartition de l'impôt et de prêter un organe à tous les intérêts de la province. Ces assemblées exercent un certain pouvoir disciplinaire sur les membres de l'ordre. Elles ont, du reste, une députation permanente qui, réunie à la noblesse des villes de gouvernement et de district, prépare les délibérations. Elles examinent aussi les preuves de noblesse, et avant l'émancipation, elles contrôlaient et jugeaient les propriétaires de biens accusés de traiter leurs serfs d'une manière contraire aux lois et usages. Enfin, en cas de dissipation de fortune, elles jugent les membres déférés devant elles et les mettent sous curatelle, s'il y a lieu. Alexandre Ier, dans son oukase du 4 février 1803 sur l'organisation de la chambre héraldique et sur les fonctions civiles, élargit le cercle de ces droits à plusieurs égards. En ordonnant une exactitude plus grande dans la tenue des livres généalogiques, il reconnut à la noblesse le droit de présenter à cette chambre des candidats pris dans son sein pour toutes les places d'ordre civil dans les gouvernements[1].

Outre les droits généraux, quelques corps de noblesse, surtout ceux des trois provinces Baltiques, en ont encore de particuliers que nous nous abstiendrons d'énumérer ici[2].

«Il n'y a en Europe, dit M. le baron de Haxthausen[3], aucun institut de noblesse qui possède autant de fortune, de priviléges personnels, de libertés, autant de prérogatives

1. On peut voir les détails dans le recueil de H. Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. II, p. 188.

2. Ils figurent dans la codification russe (1845) et sont contenus dans deux volumes in-4° séparés. Voir aussi Haxthausen, t. III, p. 20 et suiv.

3. T. III, p. 47. Un peu plus haut, p. 27, il a fait ressortir avec raison la différence qu'on remarque entre la noblesse russe et celle des divers autres pays avant 1789.

politiques (?) dans l'administration intérieure de l'empire, ni une telle puissance matérielle que la noblesse russe.» Il y aurait sans doute beaucoup à rabattre de cette affirmation, si elle n'avait son correctif dans les lignes qui suivent presque immédiatement. «On ne saurait prétendre, d'après nos idées européennes, que la noblesse russe forme une aristocratie puissante. Elle montre peu d'esprit de corps, n'a aucun caractère corporatif, ni aucune tendance vers un but commun.» Et relativement à sa fortune, qu'on nous présente ici comme immense, le lecteur se rappellera sans doute ce que nous avons dit plus haut (p. 194 et suiv.) sur ce point en citant le même écrivain parmi nos autorités. Sur un nombre d'un peu plus de 100,000 propriétaires ruraux, possesseurs de près de 11 millions de serfs, plus de 44,000 propriétés avec plus de 7 millions d'âmes étaient, en 1859, hypothéquées aux banques pour 425,500,000 R. A.[1], ce qui fait au delà de 1 ½ milliard de francs, quand la valeur totale des terres était estimée, approximativement, à moins de 2 milliards de R. A. ou 8 milliards de francs. On comptait, avons-nous dit, près de 80,000 petits propriétaires n'ayant pas plus de 100 serfs, et parmi eux 42,978 si peu riches, qu'ils n'avaient, pour toute population de leurs terres, que 339,586 paysans, capital vivant qui leur rapportait, à 8 roubles par âme, 2,716,688 R. ou 10,866,752 fr., lesquels, partagés entre les propriétaires, ne donnaient pour chacun que 252 fr. par an. Sans doute à ceux-ci faisaient pendant environ 1,400 grands propriétaires possédant plus de 1,000 âmes et quelques-uns plus de 10,000. Cependant, même cette propriété exceptionnelle, en la supposant libre de toute hypothèque, ne produisait pas, de son propre chef, en moyenne, plus de 80,000 R. ou 320,000 fr., revenu

1. Nous indiquons ainsi le rouble en argent, d'une valeur d'environ 4 fr.

médiocre quand il n'était pas grossi par des exploitations diverses, distilleries d'eau-de-vie, sucreries, fabriques et manufactures, ou par des débouchés tout particulièrement faciles pour les peaux, le suif, la laine et d'autres produits animaux, ainsi que pour le commerce des grains. En résumé, nous doutons que la noblesse russe fût très-riche, même avant l'émancipation des serfs; depuis, sa fortune, considérablement réduite par cette grande opération, ainsi que par une dépense disproportionnée, ne dépasse plus une mesure assez ordinaire, et nous croyons que les situations grandioses et les richesses colossales que l'on peut trouver dans certaines familles britanniques sont très-rares en Russie. Avant le règne de Nicolas il n'y avait point de *majorats* en Russie, et encore aujourd'hui on ne peut obtenir qu'exceptionnellement l'autorisation impériale nécessaire pour en créer un. Nous ne pensons pas que plus d'une vingtaine de familles participent à cette institution.

La noblesse semble déjà assez nombreuse, puisque, rapprochée de la population entière, elle donne à peu près cette proportion: 1 à 65. C'est beaucoup, car on assure qu'en Prusse il y a 1 noble seulement pour 263 habitants; en Autriche, 1 pour 353, et en Angleterre, 1 pour 2,225. Et néanmoins, grâce au tchine, le nombre va toujours en croissant, ce qui n'augmente pas la considération dont ce corps jouit encore. Ses plus riches membres sont enlevés à l'exploitation des terres, qui aurait tant besoin de leurs lumières pour sortir de la routine, par la rage de l'absentéisme, qui est une des plus grandes plaies de la nation[1].

Nous avons dit que la noblesse se compose d'environ 200,000 familles, d'autres disent 220,000. Les nobles sont ou titrés ou non titrés, sans que cela nuise à l'égalité de

1. Voir t. II, p. 231. — En 1864, on a évalué les absents, nobles et autres, à 250,000, et l'on estimait qu'il y avait 50,000 Russes rien qu'à Paris.

tous entre eux[1]. Le titre le plus élevé est celui de *prince*, qui néanmoins est porté par un très-grand nombre de nobles, tous les membres d'une même famille en héritant également. La qualification qu'on donne aux princes est celle de *siyatelstvo*, sérénité (en allemand *Erlaucht*); mais à un petit nombre d'entre eux, personnellement, a été conféré celui de *svètlosth*, splendeur, que l'on traduit en français par *altesse* et en allemand par *Durchlaucht*. Parmi eux sont d'anciens khans ou d'anciens mourzas musulmans. Dans certains gouvernements, on compte plus de 100 familles ayant droit au titre de prince. Celui de *comte*, qui, comme nous l'avons dit, ne date que de Pierre le Grand, est moins commun, quoiqu'on l'ait conféré avec assez de libéralité depuis un siècle. Celui de *baron*, auquel prétendent tous les nobles d'ancienne race des trois provinces Baltiques, malgré la distinction qu'ils font entre *Freiherr* et *Baron*, n'est plus rare non plus, comme il l'a été sous les premiers règnes après le monarque réformateur, depuis que ces mêmes provinces sont réunies à l'empire. On sait que le premier baron russe fut Chafirof; puis, pendant longtemps, on ne nommait que les barons Stroganof, aujourd'hui comtes dans toutes leurs branches. Catherine II et ses successeurs ont créé un certain nombre de barons.

Nous parlerons plus loin de la noblesse polonaise et de celle de Finlande, et nous ajouterons aussi quelques renseignements sur celle des pays caucasiens.

Le meilleur ouvrage généalogique usuel, pour les Russes, est celui du prince Pierre Dolgoroukof, *Rossiiskaïa Rodos-*

1. Les Naryschkine, qui ne sont pas titrés parce qu'ils n'ont pas voulu l'être, ne se regardent pas pour cela comme inférieurs à qui que ce soit parmi les sujets de l'empereur; et l'auguste famille de Romanof elle-même, sans porter le titre princier, avait néanmoins le pas, à la cour des tsars, sur la plupart des princes avec lesquels elle s'y rencontrait.

lovnaïa Kniga[1]: on y trouve de riches détails sur les principales familles. Dans sa publication plus récente, le même auteur affirme qu'il y a encore dans ce moment trente-neuf maisons princières issues de Rurik en ligne directe, masculine et légitime[2]. C'est là la partie la plus ancienne et la plus illustre de la noblesse russe. Comme il n'est pas sans importance de connaître les noms de ces familles historiques, dont divers membres ont le plus souvent, dans le passé, exercé de l'influence sur la direction des affaires, nous reproduirons la liste que donne le savant généalogiste et qui se rapporte à l'année 1860. En tête, par rang d'ancienneté, nous sommes heureux de trouver un nom qui nous est cher, celui d'un homme de bien et d'un écrivain de talent, qui s'honore de ces qualités plus que de sa vieille race et qui vient encore de nous prouver, à Moscou, que chez le grand-seigneur, comme chez d'obscurs mortels, il y a des affections qui résistent à l'action du temps.

Princes Odoïefski[3] (il n'en reste plus qu'un, n'ayant point d'enfants), Koltsof-Massalski (il y en a deux n'ayant point de fils), Gortchakoff, Iéletzki, Zvénigorodski, Bariatinski, Obolenski, Dolgoroukof, Chtcherbatof, Tchetvertinski-Sviatopolk, Sviatopolk-Mirski, Droutzkoï, Babitchef, Poutiatine, Druçki-Sobolinski[4], Druçki-Lubeçki, Viasemski[5], Chtchéti-

1. Saint-Pétersbourg, 1854, 4 vol. in-8°. Voir aussi du même auteur une *Notice sur les principales familles de la Russie*, Paris, 1843, et les détails contenus dans *La Vérité*, etc., p. 157. Cf. Haxthausen, t. III, p. 73-91, Olearius, Strahlenberg, et notre première *Statistique de la Russie*, p. 238 et suiv.

2. Beaucoup d'entre elles, bien entendu, se divisent en de nombreuses branches, comme les Galitsyne, les Dolgorouki ou Dolgoroukof, les Obolenski (prononcez Abalenski), etc.

3. On prononce Adoïefski, mais nous craindrions de dérouter le lecteur en écrivant ainsi. — Les additions entre parenthèses sont du prince P. Dolgoroukof.

4. Druçki est l'orthographe polonaise du nom écrit plus haut, en russe, Droutzkoï. — Druçki-Lubeçki doit être prononcé Droutzki-Loubetzki.

5. Nous n'avons pas besoin d'écrire Viazemski, Prozorofski, etc., par un s,

nine, Zassékine, Sontsof, Sontsof-Zassékine, Chakhofskoï, Mortkine (nous ignorons si cette famille existe encore), Chékhonskoï, Lvof, Prosorofski (il n'en reste plus qu'un n'ayant point d'enfants, et leur nom a été transmis à un prince Galitsyne), Doulof, Krapotkine, Kozlofski, Chtchépine-Rostofski, Kassatkine-Rostofski, Labanof-Rostofski, Biélocelski-Biéloserski, Vadbolski, Chéleschpanski, Oukhtomski, Chouïski, Gagarine, Khilkof.

Les princes Volkonski, qui descendent aussi de Rurik, en seraient issus, selon le même auteur, par « le fils naturel du prince George de Torousse » (XIIIe siècle); une branche de ces princes, celle des Volkonski-Repnine, est devenue en 1801 héritière des princes Repnine, qui descendaient de Rurik en ligne directe et légitime.

Notre généalogiste énumère ensuite les huit maisons dont l'origine remonte à la famille des grands-princes de Lithuanie, savoir: Princes Khavanski, Galitsyne, Kourakine, Troubetzkoï, Voronietzki, Czartoryiski, Koryatovitch-Kourtchévitch et Sanguszko (cette dernière plutôt polonaise). Il ajoute sept maisons qui ont eu leur point de départ à l'étranger, savoir: les princes Meschtcherski, Ouroussof et Ioussoupof, d'origine tatare; les princes Tcherkasskoï, descendants des *pcheh* de Kabarda, et les maisons grousiennes Bagrathion (ou mieux Bagrathione), Dadianof et Tsitsianof, dont la première est issue des anciens tsars de Géorgie, la seconde des dadians de Mingrélie, et la troisième d'une famille géorgienne non régnante, mais illustre[1]. Enfin, il

l'*s* placé entre deux voyelles ayant la même valeur en français; dans d'autres langues, le *s* pourrait donner lieu à des malentendus.

1. Dans le *Livre généalogique*, t. Ier, p. 13 et 14, on en trouve plusieurs autres, par exemple les princes Chervachidzé d'Avkhasie, les princes Dadischkiliàn du Svaneth, etc., et toute une liste de princes reconnus par l'oukase du 6 décembre 1850. Les Orbélians ou princes Orbélianof étaient la première famille de la Géorgie après les Bagratides. Sur les princes ou *pcheh* de Kabarda, voyez

compte encore seize maisons auxquelles le titre de prince a été conféré depuis 1707 par les souverains moyennant diplôme. Ce sont : Princes Menchikoff (1707), Romodanofski, Lapoukhine, Souvorof, princes d'Italie, Argoutinski-Dolgorouki, Saltykof, Barclay de Tolly[1], de Lieven, Paskévitch, princes d'Érivan et de Varsovie, Kotchoubéï, Vassilschtchikof, Tchernychef, Vorontsof, Tarkofski, Tchinghiz, et Orlof (1856). Quant à la famille lithuanienne des Oghinski, notre auteur ne peut nous dire si c'est avec ou sans l'assentiment de l'empereur qu'elle a repris, encore de nos jours, le titre de prince.

Relativement aux nobles non titrés, il affirme que les suivants, au nombre de onze, descendent incontestablement de Rurik, quoiqu'ils aient perdu leur titre de prince : Aladïne, Bérésine, Dmitrief-Mamonof, Iéropkine, Ilyine, Liapounof, Oghinski, Pousina, Rjefski, Satine, Tatischtchef.

Dans son *Livre généalogique*, œuvre de science qu'il nous permettra de placer bien au-dessus de son brillant, mais trop peu patriotique pamphlet, le même auteur s'efforce d'être complet. Après les princes, il y énumère les comtes, titre qui, selon lui, appartient à soixante-trois maisons[2], dont les plus anciennes sont celles de Chérémétief (1706), de Zotof (1710), d'Apraxine (1722), et de Tolstoï (1724); la plus récente celle de Pérofski (1849). Puis viennent les barons, au nombre seulement de dix (barons de l'empire, bien entendu). Enfin, après avoir donné les noms des familles qui figuraient déjà dans le Livre de velours, tels que les Sa-

Klaproth, *Voyage au Mont Caucase*, t. Ier, p. 348, et sur les plus anciennes familles de la Crimée, Pallas, *Voyage dans les gouvernements méridionaux*, t. II, p. 386. Nous croyons que même la maison des Ghiraï n'est pas complétement éteinte.

1. Les princes Koutousof de Smolensk sont éteints. Les princes de Wittgenstein paraissent l'être également en Russie; ce nom ne figure plus dans l'*Adress-Kalendar*.

2. Voir t. Ier, p. 11.

bourof, les Velyaminof, les Saltykof, les Toutchkof et 72 autres, il présente des listes comprenant celles qui existaient avant l'an 1600, soit en Russie, soit dans les contrées adjacentes aujourd'hui soumises à l'empire. Sur ces listes figurent 737 familles russes, 120 des provinces Baltiques, 877 de la Pologne et de la Lithuanie, et 52 autres actuellement rangées sous la loi russe, mais dont l'existence dans leur patrie respective était déjà constatée à l'époque dont nous parlons. Voilà donc près de 1,800 maisons, dont plusieurs se divisent en de nombreuses familles, avec branches et sous-branches; mais notre auteur en ajoute encore d'autres dans des listes supplémentaires, et il le fallait sans doute pour atteindre le chiffre de plus de 120,000 propriétaires nobles que nous avons constaté plus haut (p. 194), exclusivement dans les gouvernements auxquels s'est appliquée la grande mesure de l'émancipation des serfs. (Dans les seules provinces Baltiques, les propriétaires nobles de terres rurales présentent le chiffre de 1,800, et dans l'ancienne Pologne on comptait jusqu'à 120,000 familles nobles.) On se rappelle que le total des familles nobles indiqué plus haut est de 200 à 220,000[1].

Encore aujourd'hui, cette noblesse possède une notable partie des terres, dont nous avons déjà fait connaître l'importance (p. 192 et suiv.); mais depuis 1861, elle ne les possède plus exclusivement et le droit de possession qu'elle avait aussi sur la population rurale qui vit sur ces terres, elle

1. Le *Livre généalogique* entre dans des détails de personnes au sujet de toutes les maisons princières, et aussi au sujet de beaucoup de familles non titrées. Dans la *Notice* du comte d'Almagro, on trouve de petits articles sur plus de 200 familles. Le baron de Haxthausen (t. III, p. 84), quand il lui emprunte ses données, s'appuie sur un terrain solide; les détails qu'il a tirés du *Calendrier héraldique*, Moscou, 1787, et qu'il a disposés dans un ordre à lui propre (p. 73 et suiv.), nous inspirent moins de confiance. Une liste publiée en 1843, dans le but de compléter le nombre des « principales familles de Russie, nobles et anciennes, » ajoute aux 200 noms du comte d'Almagro 134 autres, « bonnes et anciennes maisons, » que celui-ci, dit le réclamant, n'aurait pas dû oublier.

l'a perdu sans retour, non sans regrets, ni sans amoindrissement considérable pour elle, mais pourtant en cédant de bonne grâce à la nécessité, en se résignant presque sans murmure à un sacrifice que le progrès national et l'esprit du siècle lui imposaient. Elle perdait ainsi plus de 11 millions de serfs mâles, près de 23 millions d'âmes à elle inféodées, et tout à la fois non-seulement des priviléges considérables, une grandeur de position qui approchait de la souveraineté, mais, partiellement et transitoirement du moins, jusqu'à l'aisance qui semble être l'apanage obligé du premier ordre de la nation.

Quant aux considérations morales auxquelles nous pourrions nous livrer par rapport à la noblesse, elles ne seraient pas à leur place dans un travail qui doit se restreindre à l'exposé des faits; au besoin, le lecteur les trouvera dans le livre, déjà souvent cité, du baron de Haxthausen[1].

---

2. *Le clergé.* Comme il sera traité de la société religieuse dans un chapitre à part de cette section, nous réservons pour cette partie de notre travail tout ce que nous aurions à dire ici du clergé comme classe de la population, comme caste ou comme ordre, nous bornant à noter ici qu'il compte environ 250,000 membres, lesquels avec leurs familles forment un total de plus de 650,000 têtes[2].

3° *Les habitants des villes.* D'abord un mot des villes mêmes, quoique à cet égard nous pussions, à la rigueur, nous référer à ce qui a déjà été dit dans le volume précé-

1. Notamment, t. III, p. 66 et suiv. Nous-même, nous avons au moins essayé d'indiquer quelques traits essentiels du tableau, t. II, p. 422.

2. Voir la *Statistique officielle* de 1863, p. 268.

dent (p. 254 et suiv.). Le *Calendrier* académique *de Saint-Pétersbourg*[1] renferme tous les ans une liste d'un millier de localités, avec indication de leur position géographique, de leur éloignement des deux capitales et du chef-lieu respectif du gouvernement, enfin de leur population[2]; mais ces localités ne sont pas toutes des villes, comme on pourrait le croire; il n'y en a dans cette liste qu'environ 650 qui méritent ce nom. C'est peu sans doute, mais du temps de Pierre le Grand, il n'en existait encore que 263. Aujourd'hui, comme on voit, le nombre est plus que doublé. Dans la Statistique officielle pour 1863, on a relevé 596 villes quant aux 49 gouvernements de la Russie d'Europe, et dans celle de M. de Buschen, 598. Disons en nombre rond 600 villes proprement dites, auxquelles il faut ensuite ajouter, relativement aux mêmes 49 gouvernements, 50 *poçads* ou gros bourgs[3], et 1,326 *mestetchki*, c'est-à-dire petits endroits qui sont mieux que des villages. Cela ferait un total de 1,976, en nombre rond 2,000 communes urbaines, chiffres que la Statistique officielle enfle jusqu'à 2,874, en y ajoutant certains appendices, des colonies militaires, des colonies ecclésiastiques (près des monastères, dans les *poustines* ou lieux déserts), des groupes entourant les usines, etc.; mais nous nous en tiendrons au total de 2,000, dont on peut vérifier encore le détail au t. II, p. 253. Ainsi 2,000 localités urbaines ou semi-urbaines, voilà tout ce que le colossal empire de Russie peut mettre en regard des

1. Année 1863, p. 58-85.

2. M. Altmann, *Neuester Bevölkerungsstand in den Städten*, etc. (1855), en énumère jusqu'à 1,150, mais en tenant compte aussi des principales localités de la Finlande et du royaume de Pologne. Ces localités sont classées là sous de certaines rubriques. D'après la Statistique officielle de 1863 (p. 91), il y aurait 1,326 localités à population urbaine. Cf. Buschen, p. 18 et 65.

3. Von Olberg (p. 48) trouve, pour 1859, 1,370 poçads et bourgs, tandis que, en 1834, il n'y en a eu, dit-il, que 1,024.

950 villes (non compris les bourgs) de sa voisine la Prusse, d'une taille si fluette comparativement à la sienne. Et ces localités, comment se présentent-elles? un statisticien russe, M. de Buschen, fait à cette question la réponse suivante: «Une minime partie du peuple vit dans les villes, dont le nombre est petit, proportionnellement, et qui avec cela ne présentent guère cette physionomie particulière propre aux villes. De longues rues formées par des haies ou des clayages et garnies de rares maisons en bois, des espaces couverts de jardins, de potagers et même de champs laissés entre elles, attestent que même pour une grande partie de cette population urbaine l'agriculture est l'occupation principale[1]. Telles sont la plupart des villes de district; les villes de gouvernement seules offrent la vue d'une vie urbaine véritable. A peine si l'on peut distinguer les petites villes et les poçads des gros villages de la Grande-Russie, lesquels, surtout dans le bassin du Volga, sont considérables et comptent fréquemment, principalement dans les gouvernements de Vladimir, Nijegorod et Saratof, de 10,000 à 20,000 âmes.» On sait que de 240 à 260[2] villes nouvelles sont sorties de terre à la voix de Catherine II et comme par un coup de baguette. Mais que sont-elles devenues en majeure partie? 102 ont dû être successivement rayées de la liste des villes, les autres, à peu d'exceptions près, végètent obscurément. Au reste, on a vu (t. II, p. 254) la classification d'un millier de villes principales[3], classification dont voici le résumé:

1. Cf. *Menschen und Dinge in Russland*, p. 234.

2. Non pas 600 comme le veut Aurelius Buddeus, dans le livre d'ailleurs savant et ingénieux, *Russlands sociale Gegenwart*, p. 22. M. de Haxthausen aussi dit (t. II, p. 111) que Catherine créa des villes « par centaines. » — Voir Hupel, t. Ier, p. 51.

3. M. Altmann, dans l'opuscule cité en cet endroit-là, en donne l'énumération complète.

2 très-grandes villes, ayant plus de 150,000 habitants;
30 grandes villes ou villes de second ordre, ayant plus de 20,000 habitants;
92 villes de troisième ordre ou de moyenne grandeur, ayant de 10,000 à 20,000 habitants;
197 villes de quatrième ordre, de 5 à 10,000 habitants;
376 villes de cinquième ordre ou petites villes, ayant de 2 à 5,000 habitants;
305 villes de sixième ordre ou très-petites villes, ayant moins de 2,000 habitants.

1,002

Ensemble, ces 1,002 villes contenaient (Varsovie et les autres villes du royaume de Pologne non comprises) près de 6,630,000 habitants[1], dont peut-être il faut retrancher jusqu'à 630,000 comme appartenant en réalité à la population rurale. Total restant, 6 millions, qui est encore considérablement abaissé, comme on l'a vu[2], dans un journal officiel, mais que l'on peut néanmoins admettre à raison de la population semi-urbaine qu'il convient encore d'ajouter. Ce qui est certain, c'est qu'un progrès sensible se fait remarquer dans cette population urbaine. Selon M. Von Olberg, elle était avant 1853 de 6,381,440 et elle se serait élevée au bout de six ans à 7,965,916, soit 8 millions. Huit millions, ce serait environ $^1/_8$ de la population totale, par conséquent très-peu encore, puisque dans l'Europe prise dans son ensemble, comme aussi dans le royaume de Pologne, la proportion est 1 : 4[3]; et pourtant c'est encore évidemment un chiffre exagéré d'après les calculs que nous avons présentés dans le pré-

1. Non pas 5,710,438, comme il a été dit par mégarde t. II, p. 255.
2. T. II, p. 257. — Cf. Von Olberg, p. 48.
3. En France, il y avait naguère, sur une population de 36 millions, 14,230,000 individus des deux sexes adonnés à d'autres occupations que la culture de la terre. Cela fait la proportion de 1 : 2 $^1/_2$.

cédent volume et ceux que l'on verra plus loin. Le total ne paraît pas atteindre 6 millions[1], même en y ajoutant les domestiques vivant dans les villes, mais qui en majorité sont des paysans; et la proportion générale ne paraît pas dépasser $^1/_{11}$ ou tout au moins $^1/_{10}$. On verra combien elle varie, en entrant dans le détail des diverses fractions de l'empire (lequel, au total, offrirait au maximum la proportion de 10 p. 100). Dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, la proportion s'élève jusqu'à 55 p. 100; dans celui de Moscou, elle est encore de 28 p. 100 et dans celui de Kherson de 27; 12 gouvernements seulement dépassent encore la proportion 10 p. 100, tous les autres restent au-dessous.

On le sent, une telle situation pourrait donner lieu à de graves réflexions sur le caractère exceptionnel de la Russie, caractère qui devrait en déterminer le mode du gouvernement et qu'un auteur ingénieux a fait ressortir en disant que la Russie, dans son ensemble, n'est qu'un grand village s'étendant sur 88,000 milles carrés (étendue de la Russie d'Europe). Cependant quelques-unes de ces réflexions figurent déjà au t. II (p. 259) et d'autres trouveront mieux leur place dans le chapitre consacré à l'administration[2]. Quant à l'historique des villes, d'ailleurs très-différentes entre elles, les unes étant russes, les autres polonaises, d'autres encore tatares, allemandes (et celles-ci ne sont pas certes les moins bien constituées), nous manquons pour le présenter, sauf à l'égard de Novgorod, de Pskof et d'un petit nombre d'autres cités dont il a déjà été parlé, des éléments nécessaires, et nous trouvons trop de vague dans les trois

1. D'après M. de Buschen, il dépassait en 1858, mais faiblement, 5 millions. Voir aussi ce qu'il dit (p. 19) de la proportion. Cf. p. 65; Altmann, p. 49.

2. Voir en attendant *Menschen und Dinge in Russland*, p. 198 et suiv.; p. 236-252.

périodes que M. le baron de Haxthausen[1] a assignées à leur développement. C'est dans le volume qui sera consacré aux intérêts matériels, qu'il faudra chercher l'historique des villes commerçantes, telles que Saint-Pétersbourg, Arkhangel, Riga, Odessa, Nijni-Novgorod, Kharkof, etc., ou industrielles, comme Moscou, Vladimir, Mourom, Perm, Chouïa, etc. Mais ici, nous voulons au moins dire un mot, sauf à y revenir ensuite à propos de l'administration municipale, du statut (*gorodovoïé polojénié*)[2] que Catherine II a octroyé aux villes par son manifeste du 24 avril (5 mai) 1785 et qu'Alexandre Ier a proclamé loi de l'empire, le 22 avril 1801. Ce statut était, de la part de la digne héritière de Pierre le Grand, un essai de doter la Russie d'une classe de population qui lui manquait encore presque entièrement, la classe moyenne ou la bourgeoisie. Avant le statut, celle-ci n'avait du moins pas d'organisation nette. En effet, Reutz[3] nous dépeint, d'après l'*Oulojénié Zakonof* (1649) l'état de choses contemporain, c'est-à-dire existant sous les premiers tsars de la maison des Romanof. En première ligne des habitants des villes figurait[4] la famille historique des Stroganof, formant à elle seule alors la classe des gens notables. Ensuite venaient les négociants en gros (*gorodovyié torgovyié lioudi*[5]) et les marchands étrangers (*gosti*), puis trois classes de marchands et séparément trois classes de marchands de draps, puis les hommes des Centuries noires et des slobodes (*tchornykh sotenn i slobod*;

1. *Études*, t. II, p. 111. Cf. t. III, p. 146. — Voir encore à ce sujet Reutz, t. Ier, p. 169 et suiv.; t. II, p. 288 et 374-378, 387 et 388, et *La Vérité sur la Russie*, p. 237 et suiv.

2. On en a une traduction allemande due à C. G. Arndt, sous le titre de *Catharina II. Stadtordnung*, Saint-Pétersbourg, 1785, in-4°.

3. T. II, p. 376. Cf. Meiners, t. II, p. 11 et *passim*.

4 et 5. Voir *Oulojénié*, chap. x, art. 94; chap. xix, art. 34.

sotnyié lioudi ou *tiaglyié lioudi*[1]), etc. En somme, il n'y avait pas encore, concernant les villes, d'organisation régulière. Catherine II, dans sa haute intelligence et son zèle pour les intérêts de la civilisation, résolut de combler cette lacune et de créer le *meschtchanstvo*, l'ordre des bourgeois ou *meschtchanines*, nom qui désignait anciennement la classe moyenne tout entière, mais qu'elle réserva ensuite elle-même à la seule petite bourgeoisie, et qui resta exclusivement affecté à une section spéciale de celle-ci, composée de gens de basse condition, marchands sans faire partie des guildes et de même en dehors des maîtrises d'arts et métiers. Sous l'empereur Nicolas, beaucoup moins contraire aux réformes qu'on ne le croit généralement[2], on fit ensuite un pas de plus. Résolu à réorganiser les conseils de ville d'une manière qui les mît le plus possible sur la même ligne que nos conseils municipaux, il accorda à la cité de Saint-Pétersbourg, pour servir de modèle aux autres, une municipalité composée de députés de tous les propriétaires, nobles héréditaires, nobles personnels, bourgeois notables, héréditaires ou personnels, marchands de trois guildes et communs bourgeois. La même réforme fut depuis appliquée à Moscou, mais non encore aux autres villes de l'empire, auxquelles le statut est resté applicable.

Voici quelles sont les principales dispositions de ce dernier[3]. Dans toute commune urbaine on tient un livre des habitants (*gorodovaïa obyvatelskaïa kniga*), où sont inscrits, suivant l'ordre alphabétique, tous ceux d'entre eux qui y possèdent des immeubles ou qui y exercent un état

1. Gens imposables, de *tiaglo*, cens, contribution.

2. Voir notre notice sur lui dans le *Staatslexikon* de Brockhaus, 3e édition.

3. Nous avons sous les yeux, sous le titre de *La Classe bourgeoise*, un travail fort intéressant en langue allemande, fondé sur le statut, et que l'on attribue au comte Cancrine, ministre des finances sous Nicolas.

quelconque. Ce livre est confié aux *starchynes* ou anciens qui, sous le contrôle du chef de la ville (*gorodskoï glava*) et de l'avis d'une députation des principaux habitants, le complètent au fur et à mesure qu'il se présente des gens de ces catégories, mais à charge à ces derniers de se légitimer par un extrait du livre de leur paroisse et par d'autres documents ou attestations. Peuvent y être inscrits aussi les enfants des nobles à titre personnel, ceux des employés inférieurs des chancelleries, ceux des membres du clergé, s'ils en ont obtenu l'autorisation de leurs supérieurs, les affranchis, et divers autres. Tous les inscrits sont rangés sous les six classes suivantes, suivant la série adoptée par le comte Cancrine, mais que nous modifierons plus loin en quelques points : 1° habitants urbains effectifs (*nastoyaschtchiya obyvateli*), c'est-à-dire possesseurs d'immeubles; 2° membres des guildes (*ghildiiskiya*[1]), rubrique dont il sera question plus loin, ainsi que des autres qui vont suivre; 3° membres des corps de métiers (*tsekhoviya*[2]); 4° négociants étrangers ou venus d'autres villes de l'empire (*inostrannyïa i inogorodnyïa gosti*); 5° citoyens notables ou d'honneur (*imènityïa grajdân*), et 6° bourgeois proprement dits (*meschtchané*) et gens divers (*raznotchintzi*). Quiconque n'est pas inscrit dans ce livre ne fait pas partie de la commune (*gradskoïé obitchestvo*) ou de la bourgeoisie de la ville, et n'y jouit d'aucun des droits inhérents à ce titre, mais différents selon les classes. Les droits généraux se résument ainsi : libre disposition des biens que chacun possède soit par héritage soit comme acquêts, faculté de posséder des terres (avec cette restriction, maintenant superflue, que ce soient des terres sans serfs) et d'être maître de tout ce que le sol peut renfermer, d'ouvrir des ateliers, des

1. A sous-entendre *obyvatéli*, habitants.
2. De *tsekh*, maîtrise, corps de métier.

boutiques ou magasins sans attendre une autorisation spéciale, etc. L'assemblée de la bourgeoisie se réunit tous les trois ans, comme celle de la noblesse, aussi avec l'agrément du gouverneur, pour procéder aux élections urbaines et délibérer sur les intérêts de la ville. Il sera question plus tard de l'objet de ces élections. Nul n'a droit de vote s'il n'a vingt-cinq ans d'âge et s'il ne paye un certain cens, très-peu élevé il est vrai. Les droits particuliers de chaque classe seront mentionnés dans la revue rapide où nous allons les passer. Les charges, ainsi qu'on va le voir en même temps, diffèrent également selon les classes; un droit d'inscription au profit de la commune, mais qui en aucun cas ne peut excéder 100 R. A., est payable au moment de la réception, si la caisse urbaine a besoin de cette contribution. Maintenant reprenons les six classes.

La première, celle des habitants urbains effectifs, est une classe collective, fondée sur la propriété, mais dont les membres peuvent appartenir soit à la noblesse, soit au clergé, soit aux cinq autres classes de la bourgeoisie. Elle a cependant, dans le conseil de la ville ou municipal, des représentants spéciaux, un de chaque quartier (*tchasth*) de la ville, mais qui n'ont ensemble qu'une seule voix. Ils ne figurent pas à part dans les recensements, ce qui est cause que nous ne pouvons pas en évaluer le nombre autrement qu'en basant des conjectures sur la quantité de maisons urbaines existante[1].

La seconde classe, celle des membres des trois guildes, est accessible à tout le monde, mais aux conditions précisées, dont la principale est de se déclarer en possession, pour faire le commerce, d'un capital dont l'estimation est abandonnée à leur bonne foi, mais qui ne peut pas être au-

1. Voir t. II, p. 252.

dessous de 2,400 R. A. ou environ 9,600 fr. dans la troisième guilde, de 6,000 dans la seconde, et de 15,000 dans la première[1]. Ces déclarations servent de base pour le crédit que les banques accordent aux commerçants inscrits. Ceux de la première guilde, dont le nombre ne dépasse jamais beaucoup 1,000 ou 1,200, peuvent faire le commerce en gros des marchandises tant indigènes qu'étrangères dans toute l'étendue de l'empire, établir des maisons de banque et des comptoirs d'échange ou d'assurance, s'engager pour des fournitures avec le gouvernement, et pratiquer en même temps le commerce de détail dans la ville et le district où ils sont domiciliés, enfin équiper pour leur compte des bâtiments marchands. Les membres de la deuxième guilde, d'un nombre à peu près double de ceux de la première, jouissent, quant au commerce en gros et en détail des marchandises indigènes, des mêmes droits que ceux de la première; mais la valeur des marchandises qu'ils peuvent tirer de l'étranger ne doit pas dépasser 90,000 R. A., et ils n'ont pas le droit d'établir des maisons de banque ni des comptoirs d'assurance. Les marchands, infiniment plus nombreux, de la troisième guilde enfin peuvent faire le commerce en détail de toutes les marchandises indigènes et en même temps des marchandises étrangères achetées chez un négociant de la première ou de la deuxième guilde; ils peuvent tenir des hôtelleries, avoir des bateaux de transport, des métiers à tisser, exercer leur trafic aux foires et marchés, etc. Tous, eux et leur famille, sont exempts du payement de la capitation, ainsi que du recrutement, mais à charge de payer du capital déclaré un p. 100, qui varie, suivant la guilde, de 1 ½ à 4, et auquel s'ajoute un droit sur les transports par terre et par eau, ainsi que certaines pres-

1. L. de Tengoborski, *Études sur les forces productives de la Russie*, t. III, p. 300.

tations. Ils ont leur représentant dans le conseil municipal, et, quand ils sont mis en jugement, des assesseurs de leur classe sont adjoints aux juges ordinaires des villes. Les membres des deux premières classes jouissaient en outre de l'exemption des châtiments corporels, pendant que ceux-ci étaient en vigueur. La faillite avec circonstances aggravantes entraîne l'exclusion de la guilde. Lors de la sixième révision, au commencement de ce siècle, on ne comptait encore que 125,000 marchands inscrits (en nombre rond)[1], chiffre dans lequel étaient compris aussi tous leurs enfants mâles; aujourd'hui ce même chiffre est de 204,311, et pour toute la classe, sexe féminin compris, très-près de 400,000, nombre qui paraîtra presque insignifiant à qui se rappelle qu'il y a en France près de 1 ½ millions de patentés, effectivement inscrits, abstraction faite de tous membres de leurs familles. En Russie, les marchands effectifs ne paraissent pas dépasser 50,000, ou de 60 à 80,000, en comptant aussi les négociants étrangers et les paysans faisant le commerce avec des certificats de quatre classes diverses. De ces 50,000, c'est le gouvernement de Moscou qui en renferme le plus, proportionnellement (plus de 6,000); viennent ensuite Saint-Pétersbourg (environ 5,000), Kief, Vladimir, Saratof, Orel, Tambof, Tver, Kherson, Riaisân, etc.

Nous venons de mentionner la rubrique de négociant étranger (*innostrannii gost*), qui peut être assimilée aux guildes. Ils payent le pour cent exigé de tout membre de la première[2] et jouissent à peu près des mêmes droits, indépendamment du libre exercice de leur culte et de la faculté de quitter l'empire, qui leur sont assurés; s'ils formaient quelque part un groupe de 500 familles, ils auraient même le privilége d'être représentés au conseil de la ville. Les

1. Voir t. II, p. 77.
2. Oukase du 14 novembre 1824. Voir Schubert, p. 176.

procès qui les concernent doivent être instruits et plaidés dans leur langue. C'est là la troisième classe.

La quatrième est celle des citoyens notables ou d'honneur, dont il a déjà été question plus haut (p. 288) et que M. de Buschen évalue à 16,838, savoir 9,074 du sexe masculin et 7,764 du sexe féminin.

La cinquième classe est celle des bourgeois, spécialement nommés ainsi par la loi (*meschtchané*), et dont la situation a été modifiée par l'oukase du 24 novembre 1824, surtout en vue d'une catégorie de petits bourgeois qui, presque inconnue encore dans la Russie proprement dite, mérite d'être comptée dans les provinces baltiques et polonaises, ainsi qu'en Bessarabie[1]. Dans la Russie proprement dite, on assimile aux *meschtchané* les *raznotchintzi*, c'est-à-dire les gens de toute sorte que l'on désigne en allemand sous le nom de *Beisassen*. Le bourgeois proprement dit vit du commerce de détail ou trafic, auquel il se livre sans être membre d'une guilde, quoique toujours en vertu d'une patente ou d'un certificat qu'il a dû se faire délivrer; commerce dont sont exclus le thé et les denrées coloniales, si ce n'est dans les affaires au dehors de la ville où le bourgeois est inscrit. Les hommes de cette classe peuvent aussi tenir des auberges, des restaurants, des cafés, des débits de spiritueux et autres boissons, des bains, ouvrir des ateliers, avoir des bateaux de rivière pour le transport des marchandises, etc. La Statistique de 1863 en fixe le nombre total, familles comprises, à 3,553,293[2], savoir: 1,705,846 du sexe masculin et 1,847,447 du sexe féminin. Quant aux *raznotchintzi*, cette rubrique ne figure pas dans le tableau de la Statistique officielle; mais selon M. de Buschen, elle comprendrait 420,406 individus, dont 222,210 du sexe

1. Voir t. II, p. 98 et 99.
2. Buschen (p. 48) porte ce nombre à 3,749,559, soit 3,750,000.

masculin et 198,196 du sexe féminin[1]. C'est un singulier amalgame de personnes des états les plus divers, mais toutes exemptes de l'impôt général, sinon toujours du recrutement, et en partie étrangères (parmi celles-ci des précepteurs, des artistes, comédiens compris, des industriels), en partie indigènes, commis dans les administrations, facteurs des postes aux lettres, etc. Ils peuvent, sous de certaines réserves, s'occuper d'arts industriels et tenir boutique de leurs produits, sans avoir à payer patente. M. Schubert range aussi parmi eux les affranchis et les bohémiens, au sujet desquels il cite l'oukase du 28 septembre 1811.

Enfin la sixième et dernière classe est celle des *artisans* membres d'un corps de métiers[2], qui embrasse à la fois les maîtres, les compagnons et les apprentis; on les distingue en *tsékovii* et *rémeslenniki*[3]. Conformément à un règlement sur les métiers compris dans le statut (§ 117 et suiv.), ils peuvent confectionner tous les ouvrages qui sont du domaine de la maîtrise à laquelle ils appartiennent et où ils sont tenus d'être inscrits s'ils veulent travailler sur leur métier. Une pièce d'épreuve ou modèle est préalablement exigée d'eux; puis la maîtrise ou tribu (*tsekh*) prononce. Sans être membre d'une tribu, on n'a pas le droit de travailler avec des compagnons et des apprentis; mais aucune tribu ne peut s'opposer à ce qu'un individu gagne son pain par quelque main-d'œuvre. Les ouvriers de fabriques, qu'ils soient ou non habitants d'une ville, sont en dehors des maîtrises et ne payent pas l'impôt. Les maîtrises se réunissent pour délibérer sur leurs intérêts et ont une caisse entretenue par des cotisations; indépendamment de leurs anciens

1. Cf. t. II, p. 80 et 98.

2. A son tour, M. de Buschen passe ceux-ci dans son énumération, p. 48. On peut voir sur les artisans russes, Haxthausen, t. II, p. 448.

3. De *remeslo* ou *remestvo*, métier.

respectifs, elles élisent un chef qui est membre du conseil de la ville. Cette classe ne paraît pas augmenter en nombre bien rapidement, car d'après la Statistique officielle de 1863, elle ne compte encore que 278,388 membres, familles comprises, savoir 145,629 du sexe masculin et 132,759 du sexe féminin.

Si on fait l'addition des membres de toutes ces classes, la première restant à part, on ne trouve pas encore, même en y ajoutant les autres rubriques que la Statistique officielle comprend dans son tableau des habitants des villes, 4 ½ millions d'individus. Si donc la population urbaine est réellement de 6 millions, on y a compté les domestiques et les gens de peine, qui, pour la plupart, sont des paysans[1]. On sait qu'en hiver les nobles en amènent à leur suite des régiments de la campagne.

Y a-t-il là réellement quelque chose, demanderons-nous maintenant, que l'on puisse appeler le tiers-état? Mme de Staël, dans son bon sens, a déjà répondu pour nous négativement[2], et le baron de Haxthausen est du même avis. Voici en quels termes ce dernier s'exprime à ce sujet[3]: « Depuis plus d'un demi-siècle, tous les efforts du gouvernement russe ont été dirigés vers la formation d'un tiers-état. Catherine II publia le statut des villes et plusieurs autres ordonnances touchant leur organisation intérieure, qu'elle chercha à rendre semblable à celle de l'Allemagne. Mais ce demi-siècle d'expérience nous prouve déjà suffisamment que le résultat est encore loin d'avoir répondu à l'attente et que cette législation semi-allemande n'est qu'une

1. En France, à la même époque que ci-dessus, on n'a compté que 200,000 domestiques et 500,000 avec leurs familles; en Angleterre, 104,500 domestiques mâles, dont 34,550 de louage. Tout cela sont des situations qu'on ne peut pas comparer avec celles de la Russie.

2. Voir notre t. II, p. 424.

3. T. Ier, p. 44.

œuvre manquée. Basées sur l'esprit de corporation, ces lois ne pouvaient s'harmoniser ni avec les mœurs, ni avec les habitudes, ni avec les opinions du peuple russe, éminemment doué de l'esprit d'association[1]. » Il avait raison, cet homme d'État déjà cité, selon lequel la Russie n'est qu'un grand village s'étendant sur 88,000 milles carrés d'Allemagne, et puisse le souverain de ce colossal empire ne pas perdre de vue cette vérité dans les mesures qu'il prend avec tant de sollicitude pour en renouveler l'organisation! Mais d'où vient qu'il n'y existe pas un tiers-état, comme partout ailleurs en Europe? C'est d'abord qu'il n'y a pas, dans les villes, de population homogène, unie par le lien d'une même culture, dont le germe a été pris dans des écoles populaires fréquentées en commun, ni par celui de la communauté des idées et des sentiments[2]. Les nobles qui y résident en hiver, ou même toute l'année, font bande à part entre eux, et les négociants se regardent comme trop au-dessus de la petite bourgeoisie. Ces catégories supérieures usent à l'égard des catégories inférieures, et sans admettre de réciprocité, du droit abusif d'en tutoyer les individus, et ainsi se maintiennent des séparations qu'un même culte, le même intérêt en ce qui concerne la cité, devraient tendre à supprimer. C'est ensuite que les vrais corps de métiers, qui sont le noyau et la force de nos populations urbaines en Occident, n'existent pas en Russie, où les grands et les nobles ne se font guère vêtir, servir et fournir que par des étrangers ou au moyen d'envois de l'étranger, où les riches

1. Il sera question tout à l'heure de ce dernier point.

2. L'imitation des mœurs des peuples de l'Occident se fait généralement remarquer sans doute dans les villes russes, ainsi que l'affirme l'auteur de l'excellent livre *Menschen und Dinge in Russland* (p. 231); mais, comme il en fait également l'observation (p. 222), le besoin de participer, à leur exemple, aux irradiations graduelles et permanentes de la science et des arts, leur semble resté étranger jusqu'ici.

bourgeois ne songent qu'à imiter ceux-là et où la multitude n'a presque pas de besoins et n'apprécie pas beaucoup la perfection du travail professionnel. Le paysan, fort de sa remarquable aptitude pour tous les travaux manuels, se suffit à lui-même. Chez lui, l'usage du fer même est très-restreint, et ce qui se confectionne en bois, sa cabane, ses écuries, son charroi, ses instruments aratoires, ses barques, il le bâcle lestement, presque sans autre outil que sa hache qu'il porte habituellement à sa ceinture. De la grosse toile, une peau de mouton, une chaussure primitive constituent son habillement; s'il y joint un chapeau et des bottes, on les lui confectionne au village, aussi bien que toute la bourrellerie nécessaire pour son cheval. De meubles, il ne lui en faut guère; des bancs de bois règnent dans son logement autour d'une table, et il couche sur le four ou sur un banc, enveloppé dans des couvertures de laine. Sa nourriture est primitive aussi : elle se compose de pain noir, de gruau, de choux, de poissons, dont il farcit aussi ses gâteaux ou pirogues, assaisonnés de gros sel; et avec cela, il boit de l'eau et de l'eau-de-vie, ou de la boisson faite avec de l'orge fermentée et aigrie qu'on appelle *kvass*. Pour tout cela, il n'a pas besoin de la ville; l'épicier, il s'en passe, comme du sellier, du tapissier ou de l'ébéniste; s'il n'est pas son propre tailleur, son propre bottier, il en trouve parmi ses voisins du village ou du canton, comme il y trouve des charrons, des cordiers, etc. Le sacristain de l'église lui vend les cierges. Tout paysan est surtout charpentier et couvreur. Finalement le *moujik* n'est une bonne pratique que pour le débitant d'eau-de-vie. Qui donc alimenterait dès lors les villes dont la plupart des habitants ne connaissent pas beaucoup plus que les paysans le *comfort* de la vie? Puis, la grande industrie a son domicile dans les villages encore plus que dans les villes: celles-ci, quand elles ne

sont pas les siéges de grandes foires, ou des ports, ou les capitales et résidences, ou des villes de gouvernement et de district, n'ont presque pas de raison d'être.

Nous parlons du pays russe proprement dit. Dans quelques gouvernements occidentaux et notamment dans les provinces baltiques, on trouve un ordre de choses différent. Ainsi, la ville de Riga a conservé en grande partie son ancienne constitution. A la tête de la commune est placé un conseil composé de quatre bourguemestres et de seize conseillers, dont la moitié pris parmi les jurisconsultes et l'autre moitié parmi les négociants. Ce conseil, qui se recrute par lui-même et que préside le bourguemestre en fonctions, a droit de nomination à toutes les places du ressort soit de la cité, soit de l'Église. Deux fois par an, il se réunit en assemblée générale avec une députation de la grande guilde, qui embrasse les trois guildes russes, plus tous les citoyens notables, et une députation de la petite guilde (à laquelle appartiennent tous les autres habitants en jouissance complète du droit de bourgeoisie), afin de délibérer sur les affaires municipales, les contributions, l'administration de l'Église, des œuvres de bienfaisance, hôpitaux, fondations de toute espèce, caisse des pauvres, des établissements de sauvetage, des assurances contre l'incendie, etc. Sur le modèle de Riga sont aussi organisées les villes kourlandaises de Windau, Libau, Goldingen et Hasenpoth, et sur un pied qui approche de celui-ci, Mitau, Revel et Dorpat, qui sont, après Riga, les villes principales des provinces baltiques[1]. Si nous ne nous trompons, la commune de Sarepta et quelques autres fondées par des colons étrangers, ont également leur organisation communale particulière.

1. Voir Schubert, p. 300.

Il a été fait mention plus haut, dans un passage emprunté au baron de Haxthausen, d'associations qui, en Russie, prennent la place des corporations, telles qu'elles existent ailleurs. Nous avons déjà eu l'occasion[1] de dire un mot des *artelli*, dans le sens spécial qu'on donne à ce mot relativement à une partie du personnel employé par le commerce; mais il convient, avant de terminer notre paragraphe sur la bourgeoisie, de faire connaître, d'une manière plus générale, cette institution assez remarquable, à laquelle les hommes du peuple tiennent fortement, plus peut-être qu'au sol natal, dont l'amour est assez peu développé chez eux. A ce sujet, une observation du même auteur et qui s'applique à la bourgeoisie aussi bien qu'aux habitants des campagnes, nous paraît caractéristique, et nous demandons la permission de la reproduire ici.

« On trouve chez les Russes, dit le baron westphalien, peu d'attachement au pays qu'ils habitent et à la terre qu'ils cultivent temporairement[2]. Leur véritable existence consiste à voyager continuellement et dans toutes les directions.... Ce n'est pas le sol de leur village, ce sont leurs familles, leurs voisins, leur commune, les personnes enfin auxquelles ils se sentent attachés. Ils prennent facilement le parti d'émigrer avec tout leur bagage et sont toujours disposés à se rendre dans les régions les plus lointaines pour y fonder des colonies, pourvu que la commune entière prenne part à l'émigration et qu'ils restent dans la société de leurs parents et de leurs voisins. Le seul regret qu'ils éprouvent peut-être en pareille occasion, c'est de ne plus voir le clocher de leur village et les tombeaux de leurs ancêtres. Le

1. T. II, p. 296, note 1.

2. Ce dernier mot trouvera son explication dans la suite. Quant au passage, il se trouve t. III, p. 148. On fera bien d'y recourir pour en voir encore la suite; c'est une des parties les plus importantes des remarquables *Études sur la Russie*.

peuple est pénétré du sentiment que tout le territoire de la Russie, autant qu'il est occupé par la tribu russe (l'auteur veut dire par la race indigène), appartient par indivis à toute la nation et, par conséquent, à chaque membre de la tribu, et que le tsar, en sa qualité de chef suprême de la commune, a le droit de répartir les terres entre les différentes classes de la population, tandis que les individus n'ont à en revendiquer que la jouissance usufructuaire d'une partie aliquote. »

Eh bien! cet amour de la vie errante (non pas nomade, car l'idée de troupeaux, inséparable de la vie nomade, est ici hors de cause), cet amour de la vie errante trouve son correctif dans l'esprit d'association naturel aux Russes d'une manière remarquable. Comme le dit le même observateur, un chef est absolument indispensable à leur existence; au père qu'ils ont perdu, à l'ancien de la commune qu'ils ont quitté, ils s'empressent d'en substituer un autre, toujours prêts à se soumettre à son autorité. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un livre allemand[1]: « Que le Russe devienne soldat, ou artisan, ou marchand, il trouvera toujours, dans sa nouvelle carrière, une compagnie assortie à sa situation, comme une commune mobile appelée *artelh*, qui lui offre une compensation des avantages communaux de son pays natal auxquels il a renoncé. L'artelh est pour lui un besoin pour ainsi dire inné et qui se manifeste quelquefois d'une manière vraiment singulière. Quand, par exemple, il y a société dans une maison de maître et que les antichambres sont peuplées de domestiques, ceux-ci ne perdent pas un moment pour former un artelh, choisissent un chef et un conseil qui répondent de la garde-robe et qui ont l'obligation d'avertir les autres domestiques, qui se sont répandus

1. Aurelius Buddeus, p. 24. Cf. Bodenstedt, *Russische Fragmente*, t. Ier, p. xv.

dans les cabarets voisins, aussitôt que leurs maîtres les appellent. A l'armée, chaque compagnie s'organise en artelh. Et comme, dès l'origine, la commune slavonne n'a pas connu de propriété individuelle, de même aussi dans l'artelh aucun membre ne possède personnellement, mais remet ce qu'il a gagné au chef, qui administre en bloc ce qui appartient en commun à tous, et restitue à chacun, quand il se retire de l'artelh, la somme que lui assigne la proportionnalité.» On le voit, c'est du socialisme, mais dans le bon sens, et ce socialisme nous le retrouverons dans la vie des champs, car on peut appliquer au paysan russe ce mot de Tacite, qui, chez lui, se rapporte aux Germains : *Privati ac separati agri apud eos nihil est, neque quisquam agri modum certum et fines habet proprios.* M. de Haxthausen, qui consacre à cette matière un chapitre plein d'intérêt, affirme un fait encore plus singulier. «En outre, dit-il[1], il existe encore de vastes contrées où la plus grande partie du sol n'est pas même affectée à des communes particulières, mais où elle n'est pas sortie de la possession commune et de l'exploitation indivise de la population d'une grande commune provinciale.» Tout chez le Russe se fond dans l'unité : après l'existence de Dieu, de Jésus-Christ et des saints, l'unité de l'empire est son dogme principal, et l'auteur cité dit avec raison que le sentiment de l'unité dans la nation, dans la commune et dans la famille, est la base de la vie nationale russe.

4° *Les paysans* ou *les populations rurales.* Un auteur fort estimé qui a consacré à cette classe un ouvrage spécial[2], le commence par la définition suivante : «Sous la

1. T. III, p. 165.
2. M. Platon de Storch, *Der Bauernstand in Russland*, Saint-Pétersbourg, 1850, 495 pages in-8°.

dénomination de *paysans* on entend en Russie la classe de sujets[1] qui, astreints à la capitation et au recrutement, vivent à la campagne, adonnés aux travaux de l'économie rurale, ou sont inscrits dans les villages ou les terres comme y ayant leur domicile. Les paysans forment la plus basse classe de la nation.» Ils en sont aussi la plus nombreuse, tellement nombreuse, qu'elle embrasse, nous le répétons, les $^{10}/_{11}$ ou tout au moins les $^{9}/_{10}$ de la population totale. La Statistique officielle de 1863 en compte, ainsi qu'on l'a vu par l'extrait placé plus haut (p. 298), dans les 49 gouvernements de la Russie d'Europe, près de 48 millions[2], et le total peut bien être estimé à environ 56 ou 58 millions.

Cette population a son siége dans environ 300,000 villages de toute espèce et hameaux. Dans les 49 gouvernements de la Russie d'Europe, on compte 244,927 villages, dont 182,922 de second ordre (*dérevni*), 22,640 de premier ordre ou villages à églises (*séla*), 2,395 slobodes, 644 colonies, etc.[3], sans compter 86,716 groupes disséminés, composés quelquefois seulement de un ou de deux feux, tels qu'on les trouve en Kourlande, en Livonie, en Esthonie et dans les gouvernements lithuaniens. On assure que le nombre des communes proprement dites ne dépasse pas 80,000.

On sait déjà que les paysans sont le noyau et le fond principal de la population russe, si bien qu'on a pu assimiler le pays à un immense village, vivant de la vie rurale et très-exceptionnellement seulement de la vie urbaine. Nous reviendrons à ces idées dans ce qui va suivre; mais,

1. Le terme de *Staatsbürger* est peut-être un peu ambitieux ici.

2. Selon Buschen (p. 66), 53,748,684, dont 26,327,125 du sexe masculin et 27,421,559 du sexe féminin. — Voir aussi la fin de ce paragraphe sur les paysans.

3. Voir t. II, p. 262; *Statistique de 1863*, p. 92 et 93, 94 et 95. Sur la nature des villages, voir P. de Storch, p. 477.

auparavant, il est nécessaire de présenter aux lecteurs l'historique de cette classe, depuis l'origine de l'État jusqu'au grand acte de l'émancipation des serfs.

De temps immémorial, on a fait, ici comme ailleurs, la distinction entre gens libres et gens qui ne l'étaient pas. Les additions à la loi de Iaroslaf le Grand faites par ses fils mentionnent le *smerd*, l'homme du commun[1]. Pourtant, à cette époque où déjà Normands et Slaves ne formaient plus qu'une seule et même nation, ce n'était pas une race vaincue, et les cultivateurs n'étaient pas attachés à la glèbe. Ils payaient l'impôt et faisaient fonctions de fermiers; car la propriété de la terre leur échappa complétement, à ce qu'il paraît. Comme le dit cependant M. de Storch, aucune loi ne les en excluait formellement. Après l'introduction du christianisme, ils prirent le nom de *khristiané*, chrétiens, qui, plus tard, fut changé en celui de *kristiané*, paysans[2]. Au temps de la domination des Mongols, toute cette classe était désignée sous le nom de *tchornyié lioudi*, gens noirs, d'où l'on fit *tchorn*, la plèbe. Elle était traitée avec hauteur par les nobles, mais ce n'étaient pas des serfs, des hommes attachés à la glèbe. « Nous savons, dit Karamzine[3], qu'en Russie, depuis un temps immémorial, les paysans jouissaient de la liberté civile, quoique sans propriété transmissible, de cette liberté de passer, au bout d'un délai légalement déterminé, d'un endroit à l'autre, d'un propriétaire à un autre, à charge de cultiver la terre, partie pour le seigneur et partie pour eux-mêmes, ou de payer la redevance traditionnelle. » Mais s'il n'y avait pas de serfs, il y avait des esclaves (*kholopi*), provenant sans doute des prisonniers de

1. Reutz, t. Ier, p. 45 et 48, 76 et suiv.; 206 et suiv.

2. On voudra bien faire attention à la différence entre le simple *k* et le *kh* : ce dernier, qui est le χ grec, se prononce tout autrement.

3. T. IX, chap. v (p. 256 et 296).

guerre et ensuite augmentés par l'achat et par les générations successives[1]. On ne voit pas clairement, dit le professeur Reutz, si les dettes devinrent aussi une cause d'esclavage. Moins circonspect, M. de Gérebtsof[2], qui parle plus longuement du servage (*kabala*), affirme qu'il n'était qu'une servitude temporaire, « conséquence d'un accord volontaire ou d'une condamnation pour dette, prononcée par l'autorité judiciaire. » L'ancien Droit russe renferme de nombreuses dispositions concernant les *kholops* ou *khlops*. « Un homme libre, dit encore M. de Gérebtsof, avait le droit de mettre ses enfants en servage pour un terme fixe ou jusqu'à la mort de celui qui acquérait le serf (l'esclave); les conditions devaient être stipulées dans l'acte qui s'appelait *kabalu* (écriture, contrat)[3]. Le contrat que l'homme libre avait la faculté de consentir pour ses enfants, il avait à plus forte raison le droit de le faire pour lui-même. » Le paysan (*krestianine*) était donc bien différent du *khlop* ou esclave. Les hommes de cette dernière catégorie n'étaient pas nombreux comme ceux de l'autre. Encore une fois, le paysan n'était pas attaché à la glèbe, il n'était pas la chose, la propriété du seigneur[4]. Mais son existence, sans propriété, était misérable et sa position souvent de beaucoup inférieure à celle du *khlop*, entretenu aux frais du maître, quand lui-même avait non-seulement à fournir à ses besoins et n'y pouvait suffire qu'à grand'peine, mais aussi à payer de lourds impôts[5]. C'est par cette raison que souvent il se voyait ré-

1. Voir Karamzine, t. II, chap. III (p. 37).
2. *Histoire de la civilisation en Russie*, t. Ier, p. 284.
3. De là une classe d'esclaves appelés *kabalnyié*, esclaves par convention écrite, par opposition aux *polnyié*, ou entiers, esclaves absolus et héréditaires.
4. Herrmann, t. III, p. 427-428; Reutz, p. 289. A ce dernier auteur, comme à M. de Storch, il semble même probable que les paysans aient pu avoir des propriétés (p. 291).
5. P. de Storch, p. 20. Cf. p. 162.

duit à aliéner sa liberté, afin de s'assurer un sort plus tolérable. Il faisait alors avec quelque seigneur terrien, soit pour lui seul, soit aussi pour ses enfants, un arrangement à l'amiable et dont la durée était fixée d'avance. Au bout de ce temps, à la Saint-George (le 22 novembre), selon l'usage, il redevenait maître de sa personne, pouvait changer de village et passer d'une terre dans une autre.

Tout cela ne dura que jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle. Ce qui donna alors l'impulsion au souverain pour amener un changement, ce fut, à ce qu'il paraît, la conquête du royaume de Kasan, suivie encore de celle du royaume d'Astrakhan. « La bonté du sol, dit Le Clerc[1], l'abondance des productions de toute espèce et la beauté du climat, firent regarder aux soldats russes cette terre conquise comme une terre de promission. Les rapports avantageux qu'ils en firent à leur retour, déterminèrent une multitude de paysans à abandonner leurs foyers glacés pour s'établir dans des contrées plus heureuses. » Appelés par les hommes puissants en faveur desquels le tsar avait disposé de domaines immenses, ils partirent par troupes, au grand détriment des propriétaires, dont cet abandon diminuait sensiblement les revenus. Mais les grands propriétaires promettaient aux cultivateurs des avantages qu'ils ne pouvaient pas espérer des petits nobles. Selon l'historien français cité tout à l'heure, Ioann IV Vassiliévitch aurait déjà remédié à ce mal, et un mot du baron de Herberstein semble appuyer cette assertion; mais suivant d'autres rapports, le remède ne fut appliqué que sous le règne suivant.

1. *Histoire de la Russie moderne*, t. Ier, p. 217. Cf. *L'Antidote*, p. 52, et Haxthausen, t. III, p. 511. — Nous ne savons pas sur quoi repose l'affirmation de M. Marmier, qui dit : « En 1388 tous les paysans étaient attachés à la glèbe. » *En Amérique et en Europe*, p. 402. Si c'est sur le livre du comte Adam Gurowski, *Russia and its people* (1854), nous aurons toujours à demander la preuve.

Quoi qu'il en soit, en somme, Le Clerc paraît dépeindre avec vérité l'état des choses immédiatement antérieur à l'asservissement. « Avant la conquête des royaumes de Kasan et d'Astrakhan (par Ioann IV Vassiliévitch), dit-il, il y avait en Russie des paysans sans maîtres, sans propriété, qui avaient la liberté de passer d'une terre à une autre, de s'engager volontairement aux propriétaires, de mettre à prix leurs travaux et leurs services. Les autres paysans appartenaient en propre à la noblesse, et les esclaves (les *khlops*) étaient comme ceux des Romains. Ces serfs des vassaux sont désignés et compris dans plusieurs patentes et traités particuliers des grands-princes, sous le nom de *tchislennyié lioudi*, hommes comptés[1]; ils étaient obligés d'accompagner les nobles à la guerre, de faire valoir leurs possessions, en un mot, ils leur étaient entièrement soumis de pères en fils. » Ainsi, il y avait alors à la fois, et côte à côte, des esclaves (*khlopi*) et des paysans (*kristiané*), ces derniers libres, les autres propriété absolue de leurs maîtres. La servitude de la glèbe n'existait pas à vrai dire.

Elle existait, au contraire, du temps de Reutenfels, c'est-à-dire au XVIe siècle, ainsi que l'atteste le passage que nous trouvons chez Meiners[2] et dont voici la traduction : « Parmi tous les habitants de la Russie, les plus misérables sont les paysans, obligés de travailler toute la semaine pour leurs maîtres, et qui, à cause de cela, emploient licitement le dimanche à s'occuper de leurs propres affaires. De plus, on les épuise à ce point par les impositions, qu'il ne leur reste rien, outre leurs guenilles et tout au plus une vache ou un

1. De *tchislith*, compter, faire un dénombrement. C'est le même nom que celui d'*âmes de révision*, qui a été adopté depuis.

2. T. II, p. 11. — Herberstein avait déjà dit : *Sunt miserrimæ conditionis, quod illorum* bona *nobilium ac militum prædæ exposita sunt.* On remarquera pourtant le mot *bona :* du temps de Herberstein, les paysans avaient encore des biens. Cf. Herrmann, *Geschichte des Russischen Staates*, t. III, p. 427 et suiv.

seul cheval. Indépendamment des serfs, il y a les valets de cour (*dvorovyié*), parmi lesquels quelques-uns ne se vendent que pour peu d'années, d'autres pour leur vie durant, ou du moins jusqu'à la mort de leur maître. Quand ces gens recouvrent la liberté par le décès de leurs seigneurs, ils n'ont rien de plus pressé que de se vendre de nouveau, parce qu'ils ne peuvent pas supporter la liberté. On les traite et les châtie comme les paysans. Quant à la nourriture, ils sont si mal tenus, qu'on dit proverbialement en raillant : « On leur fait manger des soupes cuites aux coques d'œuf. »

Une révolution s'était faite dans l'intervalle, et dans un sens inverse de celle qui commençait alors à s'accomplir dans le reste de l'Europe, où tout poussait à l'affranchissement des serfs, à l'abolition du servage; une révolution faisant succéder le servage à l'état de liberté. Nécessaire peut-être alors, cette révolution était néanmoins injuste, et ses déplorables effets n'ont été arrêtés que de nos jours, hier à peine, par une grande et magnifique mesure de réparation. Nous allons la raconter succinctement, d'après Karamzine[1], et en indiquer les conséquences.

On sait que le fils de Ioann le Terrible, Fœdor Ier, régna de 1584 à 1598, mais que sa faiblesse le décida à admettre au partage de son pouvoir Boris Godounof, son beau-frère, qui ensuite, par une espèce d'élection, devint aussi son successeur. C'est cet habile et puissant personnage, auquel les contemporains donnent le titre de lieutenant de l'empire, qui, en réalité, y introduisit la servitude de la glèbe. Jusqu'alors, les paysans, usant et abusant de la faculté de passer d'une terre à l'autre, avaient changé de maîtres à

1. T. IX, chap. III (p. 56); t. X, chap. I (p. 70); t. XI, chap. I (p. 59). Cf. Reutz, p. 295.

toute occasion, et il en était résulté bien des inconvénients[1], notamment celui-ci, qu'ils ne s'habituaient pas à une situation donnée, au climat, aux hommes et aux choses, ne s'attachaient pas à la terre et restaient étrangers à la localité qu'ils habitaient. Boris était obsédé des plaintes des propriétaires à ce sujet et voyait d'ailleurs que les cultivateurs eux-mêmes, fréquemment trompés dans leur espérance de trouver un propriétaire meilleur, se livraient ensuite au découragement, ce qui engendrait la pauvreté, multipliait les vagabonds et les prolétaires, et faisait déserter, se détériorer et tomber en ruines des habitations nombreuses et très-propres à abriter les hommes des champs. Boris avait favorisé l'agriculture en affranchissant de l'impôt les paysans des terres tsariennes et peut-être ceux des siennes propres; sans doute ses intentions étaient bienveillantes; son but était d'unir les travailleurs aux propriétaires comme par un lien de famille, d'augmenter le bien-être des uns et des autres en fondant entre eux, et pour leur avantage réciproque, une communauté indissoluble. C'est dans cette espérance qu'il établit la loi de 1592 ou 1593[2], par laquelle fut supprimé le droit de libre sortie (*vykhod*), qui n'était pas contesté aux paysans. On peut croire pourtant que Boris avait encore un autre motif. Dans un pays étendu comme la Russie, et administré comme elle l'était, le gouvernement avait de la peine à entretenir des relations directes avec les paysans, tenus de lui payer l'impôt, et de pourvoir au recrutement de l'armée, qui récemment s'était transformée comme le reste. Le gouvernement était donc

1. Voir le travail de M. Kalatchof sur la condition des paysans dans la Grande-Russie au XVIIe siècle. Cf. *Compte rendu de la Société géographique russe pour 1863*, p. 132.

2. Le texte de cette loi n'est pas arrivé jusqu'à nous; mais on en connait un appendice, publié en 1597. Voir Nic. Tourghénief, *La Russie et les Russes*, t. II, p. 98.

bien aise de se servir des nobles comme intermédiaires et exécuteurs éclairés de ses ordres. En conséquence, il en fit comme ses délégués pour l'administration et la police, ce qui simplifiait les rouages; les nobles, agissant selon leurs intérêts les plus apparents, auront ensuite poussé les choses à l'extrême. Quoi qu'il en soit, les paysans furent alors inscrits dans les livres *de révision*, et défense leur fut faite de s'éloigner de leur commune, si ce n'est avec l'autorisation du seigneur. Malgré le mécontentement que cette mesure produisit, elle fut encore renforcée par l'oukase du 21 novembre 1597, relatif aux paysans fugitifs, dont on comptait un grand nombre à la suite de ces prescriptions légales, évidemment contraires au tempérament, au génie de la nation. Il était interdit à ceux qui s'étaient loués à temps de se racheter des effets de ce régime nouveau, même en remboursant la somme stipulée comme prix du louage. Bien plus, les paysans qui avaient disposé de leur personne par contrat n'étaient pas seuls atteints par ces lois d'oppression : elles frappèrent même les hommes libres qui, sans avoir signé d'engagement, se trouvaient au service des propriétaires. Quand ils y étaient depuis plus de six mois, on les obligeait à y rester pour toujours, et quand leur temps de service était moins long, tout ce qu'ils gagnaient, c'était de pouvoir choisir entre le dernier seigneur et un autre, mais toujours en renonçant au droit d'être leurs propres maîtres. Un nouvel oukase ordonna que tous boïars, princes, nobles, gens de guerre et de tribunaux, etc., présentassent, par rapport aux individus à leur service, présents ou se trouvant en fuite, leurs lettres de servitude, afin de les faire inscrire dans les registres de la chambre d'administration des serfs. La mesure une fois prise, Godounof, qui voulait être agréable à la masse des propriétaires ruraux, lui donna toute l'extension possible; toutefois, il

déclara en même temps libres à jamais les affranchis, ainsi que leurs femmes et leurs enfants; c'était là pourtant un bien faible adoucissement à une loi évidemment inique et qui ne manqua pas de produire une irritation extrême dans toute la population rurale. En divers lieux, les paysans protestèrent par la fuite contre la tyrannie qu'exerçait sur eux le pouvoir, dont le despotisme n'était jamais allé aussi loin. La misère sans doute ne tarda pas à ramener la plupart dans leurs foyers abandonnés, ou ils furent contraints au retour par la force armée; mais la Saint-George, date de la mise à exécution de la loi d'asservissement, se grava dans leurs souvenirs comme un jour néfaste; jamais le peuple ne lui a pardonné sa disgrâce[1], et peut-être continuera-t-il à le maudire, quoique le jour de la réparation soit enfin venu. Au reste, le paysan ne fut pas seul à en souffrir: le grand nombre d'hommes en fuite donna lieu à mille procès ruineux entre propriétaires; ils s'accusaient les uns les autres d'offrir un asile aux fugitifs et de les garder en cachette. Le mal était si grand, dit l'historien sur les récits duquel nous appuyons le nôtre, que Boris, qui ne voulait pas abolir une loi rendue à bonne intention, se décida à déclarer du moins qu'elle devait être temporaire seulement, et qu'il autorisa, par un oukase du 21 novembre 1601, les paysans d'enfants de boïars et d'autres nobles des classes secondaires de retourner, dans un délai fixe, de chez un propriétaire chez un autre, mais du même rang; pas plus de deux à la fois cependant, et en exceptant le district de Moscou. Il ordonna, au contraire, aux paysans des boïars et autres grands, à ceux de la couronne, des évêchés et des couvents, de ne pas bouger pendant cette même année 1601, mais de rester dans leurs habitations respectives. Karam-

1. Quand on veut exprimer un désappointement quelconque, on dit en russe: « Voici, grand'mère, le jour de la Saint-George (*Iourief*). »

zine ajoute que la sensation produite par tout cela fut telle que Boris s'en ressentit personnellement. On affirme, dit-il, que l'abolition de l'ancien régime et l'incertitude du régime nouveau, source de mécontentement chez tant d'hommes, exercèrent une grande influence sur le sort infortuné de Godounof. Finalement, il paraît avoir laissé la chose en suspens, et ce fut le prince Chouïski, élevé au trône sous le nom de Vassili V Ioannovitch, qui consomma la révolution sociale dont nous parlons par son oukase du 9 mars 1607[1], confirmatif de celui de 1593 et qui édictait en outre des peines contre quiconque donnerait asile aux transfuges. Le sort en était jeté : le paysan était dévolu à la servitude de la glèbe.

C'est cet état de choses que constate le Code de 1649 (*Oulojénié Zakonof*), dans les articles concernant les *kholopes*, les *krestianines* et les *bobyles* (ce dernier mot désigne plus particulièrement le paysan qui n'a pas de terre à lui). Déjà, les gens des campagnes ne figuraient plus dans ces convocations des députés des divers états dont jusqu'alors ils n'avaient pas été exclus; l'introduction au Code ne fait pas mention d'eux comme des autres classes. Toutefois, quoique gens de basse classe, les paysans, même là, ne sont nullement confondus avec les esclaves. C'est dans l'intérêt de l'agriculture qu'il leur était interdit de quitter leur village sans permission et de changer d'état, eux et leurs enfants. Ils pouvaient bien être vendus avec la terre qu'ils cultivaient, mais non pas individuellement, ni par familles[2]. S'ils se sauvaient, la loi prescrivait de les ramener, eux, leurs

1. Cette loi se trouve dans les oukases complémentaires du Soudebnik, édition de 1786, p. 240. Disons pourtant qu'on en a révoqué en doute l'authenticité. Voir Karamzine, t. XI, p. 297. Cf. Reutz, p. 295.

2. On peut consulter à ce sujet, dans le Code, le chap. XI, art. 1, 2 et autres; le chap. XX, art. 6, 113, etc. Voir aussi Reutz, p. 379; Gérebtsof, t. Ier, p. 280

femmes, leurs enfants, avec tout ce qu'ils avaient emporté. Ils n'étaient plus admis à ester en justice, du moins pour tout ce qui avait rapport à la terre; c'est le propriétaire qui le faisait en leur lieu et place. Une paysanne ne pouvait pas se marier sans la permission de celui-ci. Aucune disposition du Code ne protége la fortune immobilière du paysan. Tout cela était bien dur pour lui, et le droit d'affranchissement, sa seule planche de salut, n'était appliqué que par exception. Néanmoins la condition des gens de la campagne empira encore sous Pierre le Grand, lorsqu'il eut devant lui les résultats du premier recensement général, par lui ordonné en 1719 ou 1723[1], opération sur laquelle il fonda ses oukases de février et d'avril de cette dernière année, ainsi que l'introduction de la capitation, impôt spécial des classes non privilégiées. « Dans ce recensement, dit M. de Gérebtsof[2], les paysans, les serfs et les esclaves des terres seigneuriales furent inscrits et mêlés dans les mêmes listes. Ce mélange fut admis afin d'éviter les difficultés d'une désignation précise de la catégorie à laquelle appartenait chaque individu. Car le prikaz (le bureau, la chancellerie) des serfs (*kholopnii prikaz*), qui avait pour mission de tenir les registres d'inscription des serfs et des esclaves, de veiller à la possession légale de ces individus par les seigneurs, et de faire soigneusement la distinction entre le serf et l'esclave, ce prikaz, disons-nous, avait été fermé en 1704, et les contestations de son ressort avaient été portées devant le tribunal civil, lequel ne s'occupa que d'affaires de litige et négligea

1. Voir là-dessus, t. II, p. 60. — Sur l'intervention de Pierre le Grand dans la question du servage, voir dans *Unsere Zeit*, t. II, l'article *Die Leibeigenschaft in Russland*, p. 615, et Tourghénief, t. II, p. 99 et 104. Presque tout ce volume du livre *La Russie et les Russes* traite du servage.

2. *Histoire de la civilisation en Russie*, t. II, p. 74. C'est sous toutes réserves que nous citons itérativement ce livre, qui ne nous semble pas reposer sur des études assez sérieuses. La précision dans les termes laisse aussi souvent à désirer.

complétement la tenue des registres des serfs et des esclaves. Aussi, après quelques années, il fut impossible de faire une distinction légale des catégories auxquelles appartenaient les individus inscrits sur les feuilles du recensement de 1719 à 1721.» A partir de ce moment, ils étaient tous *krépostnii*, affermis, c'est-à-dire immobilisés par le droit du propriétaire, et ce droit s'étendait à la commune (*mir*) aussi bien qu'à l'individu. La servitude était ratifiée par une loi d'organisation: le paysan était désormais la chose du noble qui pouvait en disposer selon sa volonté, à charge toutefois de pourvoir à ses besoins matériels et d'assurer à l'État la rentrée de la capitation, ainsi que l'acquittement de toutes les autres obligations, prestations, recrutement, etc. Rendu responsable de tout cela, on comprend avec quelle sévérité le noble exerça son droit de police sur le paysan, afin de l'empêcher de se soustraire à ses obligations envers le gouvernement. D'un autre côté, il usa d'une faculté que Pierre lui avait également reconnue, faculté très-profitable à ses intérêts, mais pernicieuse pour la moralité des populations rurales et qui porta un coup fatal à leurs communes: nous voulons parler de celle de mettre le paysan à la redevance ou *obrok* (on prononce *abrok*) et de l'autoriser, moyennant un congé plus ou moins limité, à se transporter dans les villes ou partout où ses affaires l'exigeraient. En augmentant le revenu du propriétaire, tel qu'il était représenté par chaque «âme» de paysan, cette mesure réduisait à la fois ses charges, car le paysan mis à l'obrok et muni d'un congé d'absence ne participait plus aux secours et subventions que les maîtres, en cas de disette, d'épizootie ou d'autres calamités, ne pouvaient pas refuser à leur monde; il n'avait à compter désormais que sur lui-même. Peut-être a-t-on exagéré la portée de cette mesure[1], pourtant elle

1. Par exemple dans l'article déjà cité de *Unsere Zeit*, t. II, p. 618.

était considérable, elle mobilisait pour ainsi dire la vie rurale, mais en donnant lieu aussi à des abus de toute espèce.

Jusqu'à Catherine II, il n'y eut ensuite guère de changements, si ce n'est que les nobles se firent leur part de plus en plus belle. Et la souveraine-philosophe elle-même, qu'a-t-elle fait pour les malheureux déshérités du premier des droits de l'humanité, pour l'agriculture, cette mamelle de l'État, elle qui s'épuisa en efforts pour créer une bourgeoisie, elle qui dota la noblesse d'institutions qui, à défaut d'indépendance, lui assuraient au moins la sécurité et la dignité de la vie? Catherine, dès son avénement, manifesta des intentions excellentes à l'égard des paysans, et l'affranchissement des serfs était si bien dans ses volontés, qu'elle déclara même, dit-on, le mot esclave (*khlop*, *rabb*) rayé à tout jamais du dictionnaire russe. Après avoir concouru, en 1765, à la fondation de la Société économique libre de Saint-Pétersbourg[1], elle la poussa, dès l'année suivante, à mettre au concours la question de l'émancipation. Ce programme eut un grand retentissement en Europe; de nombreux mémoires furent envoyés et le prix décerné à Berté d'Aix-la-Chapelle[2]. Voulant placer comme modèles sous les yeux des paysans russes, agriculteurs à mission douteuse, des paysans attachés et rompus à leur état, elle avait provoqué, par un manifeste de 1763, l'immigration des colons étrangers et avait ordonné d'établir, pour en sauvegarder les intérêts, une chancellerie de tutelle particulière. En 1765, elle fit préparer un oukase où elle annonça son désir de faire passer à la liberté, « par une pente imperceptible, »

1. Voir Reimers, *St. Petersburg am Ende seines ersten Jahrhunderts*, t. Ier, p. 282 et suiv. Cf. Herrmann, t. V, p. 332 et 659.

2. Le mémoire couronné portait cette épigraphe, un peu ambiguë: *In favorem libertatis omnia jura clamant; sed est modus in rebus.*

les paysans de l'empire[1]; et quand, en 1767, elle eut ouvert l'assemblée des députés de tout l'empire dont nous avons parlé plus haut (p. 244), elle leur fit pressentir son intention de réaliser la mesure de réparation dont on s'entretenait depuis des années. Mais le projet de Catherine II se heurta contre des résistances opiniâtres. Quelques nobles poussèrent l'audace jusqu'à déclarer qu'ils passeraient leur épée à travers le corps de quiconque s'aviserait de parler d'abolir le servage; l'exemple que donna le riche comte Chérémétief, à lui seul possesseur de 120,000 âmes, en annonçant qu'il n'hésiterait pas à en faire le sacrifice, ne trouva guère d'imitateurs. La mesure fut abandonnée; les généreux desseins de l'autocratrice restèrent à l'état de projets. Et non-seulement elle ne fit rien pour remédier à un état de choses intolérable, elle l'aggrava même en distribuant à ses favoris des milliers, peut-être des millions, de paysans de la couronne, lesquels, déjà placés dans un état intermédiaire entre la liberté et la servitude, retombaient dans cette dernière en devenant propriété particulière. Bien plus, l'injustice infligée par Boris Godounof à la Grande-Russie, Catherine II en frappa aussi, dans l'année 1783, la Petite-Russie, où le servage n'avait pas été pratiqué jusque-là, et où il fut introduit violemment, de même qu'elle l'étendit le plus qu'elle put aux provinces recouvrées sur la Pologne. Comme avait fait son prédécesseur, dit M. Nicolas Tourghénief[2]: « elle prescrivit aux paysans de demeurer à jamais là où cette année néfaste les trouverait, » et le patriote russe ajoute: « Boris du moins était du XVIe siècle et ne correspondait pas avec les philosophes de son temps. » De quelques traits

1. Herrmann, t. V, p. 561. Voir aussi p. 658 et suiv., et les oukases du 29 août 1766 et du 29 janvier 1788 dont parle Hupel, t. Ier, p. 219.

2. Ouvrage cité, t. II, p. 112. — L'oukase de Catherine II, sur les paysans fugitifs, du 22 août (2 sept.) 1767, est d'une extrême sévérité.

de plume, le nombre des serfs fut augmenté sous Catherine de plus de 4 millions d'âmes. Il le fut encore, mais non sur une aussi grande échelle, sous le règne de son fils Paul Ier, qui, à son tour, distribua à ses principaux serviteurs des milliers de paysans de la couronne[1]. Alexandre Ier, au contraire, renonça formellement à cet usage.

Nous voici arrivés au XIXe siècle, dont l'heureuse influence n'a pu manquer de se faire sentir aussitôt[2]. Nous allons voir l'émancipation se préparer plus sérieusement et à la fin s'accomplir, grâce à la fermeté bienveillante de l'autocrate actuel. Cependant avant de continuer le récit des faits jusqu'à cet acte mémorable, il importe que le lecteur puisse se faire une idée nette de la situation antérieure, afin de juger de la grandeur du bienfait accordé à tant de millions d'hommes[3].

On a élevé cette question : Le paysan russe était-il malheureux sous le régime du servage? Matériellement, il ne l'était pas peut-être, il ne l'était sûrement pas en thèse générale. Le servage avait bien aussi son bon côté. Tandis que, dans nos pays d'Occident, le prolétaire, surtout celui de l'industrie, vivait dans une cruelle incertitude du lendemain, le serf moscovite n'avait à s'inquiéter de rien; son existence était assurée: c'était au maître à y pourvoir. Il savait bien qu'il était de l'intérêt le plus direct de ce der-

1. Il fit en outre des pas rétrogrades par ses oukases du 28 et du 30 novembre et du 31 décembre 1796, qui révoquaient les améliorations introduites.

2. Voir le court résumé, donné par M. de Haxthausen (t. Ier, p. 95 et suiv.), des différentes phases du servage en Russie.

3. Sur l'importance de toute cette classe, on peut consulter *Russische Fragmente*, de Bodenstedt, t. II, p. 124. Sur la condition et les mœurs du paysan russe, voir Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. V, p. 199-234; Bock, *Russlands Entwicklung*, p. 106; Bodenstedt, t. II, p. 61. Sur la manière dont il envisage lui-même le servage, voir l'*Histoire de Dmitri* de M. Louis Viardot, accompagnant un ouvrage sur *Les Jésuites*, p. 232-239, et Custine, *La Russie en 1839*, t. Ier, p. 296-300.

nier de ne pas le laisser mourir de faim, ni, en cas de maladie, sans le secours de la médecine; d'ailleurs la loi imposait aux propriétaires l'obligation stricte de veiller à la satisfaction des besoins les plus impérieux de tous ces hommes dont ils avaient la libre disposition; elle les obligeait nommément: 1° à fournir au paysan en tout temps le pain nécessaire à son existence; 2° à entretenir en bon état son économie domestique, et 3° à répondre vis-à-vis du fisc du payement régulier des impôts, redevances et prestations dus par chacun. Grâce au servage, les moyens étaient concentrés, l'agriculture se pratiquait en grand, les transports pouvaient être facilités par des travaux entrepris en commun, les greniers d'abondance, réserve nécessaire en Russie où tous les sept ou huit ans il survient une disette, étaient entretenus d'une manière moins onéreuse pour le maître; celui-ci, quand il était riche et puissant, était une protection et un appui pour tout membre de la communauté qui avait à réclamer quelque avantage du pouvoir ou à se défendre contre quelque charge ou quelque injustice, car, selon le dicton russe, *Dieu est haut et le Tsar loin*. Le propriétaire, quand il avait nom Chérémétief, Vorontsof, Orlof, etc., était pour l'homme des champs un bouclier contre les exigences intéressées de la bureaucratie, contre les exactions des agents du fisc, contre l'arbitraire des chefs militaires, etc. Autre bon côté du servage: il retenait sur le sillon de la terre nourricière des hommes enclins par nature à lui tourner le dos. L'agriculture ennuie le Russe, qui n'en tire d'ailleurs qu'une subsistance précaire, un revenu faible et insuffisant; il aime mieux le trafic, les chances des entreprises, l'état de cocher, de voiturier, de batelier, professions qui toutes rapportent

1. *Bogh vyssoko, Tsar daloko.*

plus ou assurent mieux l'existence et ont en outre l'avantage de tenir le corps en mouvement et l'intelligence en éveil. L'expérience des années à venir fera connaître si le paysan, devenu libre, tirera de la terre tout ce qu'elle a besoin de produire, s'il saura s'astreindre, avec le sérieux nécessaire, à un travail de tous les jours, nécessairement dur et très-souvent ingrat. Le comte Joseph de Maistre a fait valoir, en faveur du servage, un autre argument encore, dont toutefois le temps a depuis considérablement diminué la force. « La Russie souffre certes beaucoup, a dit ce diplomate dans un premier passage[1]; cependant elle est tranquille, et cette tranquillité montre à découvert une de ces compensations qui méritent d'être pesées bien attentivement : c'est la servitude d'une partie du peuple qui rend cet état possible. Si chaque individu y était maître de ses actions, je ne crois pas que l'ordre pût se maintenir à l'époque actuelle (1815). » Puis, dans un second passage, il insiste. « Personne assurément n'a moins envie que moi, reprend-il, de disputer sur les bonnes qualités du peuple russe, qui est naturellement bon, obéissant, hospitalier, nullement sanguinaire, etc.; cependant je crois absolument impossible qu'une société quelconque de 40 millions d'hommes *libres* pût se passer de son souverain pendant deux ans[2]. Il y aurait trop de volontés en mouvement. C'est la dépendance du plus grand nombre qui rend le phénomène possible. Il y a plus. Je crois que le souverain lui-même ne pourrait pas tenir dans sa main, quelque forte, quelque habile qu'elle fût, un tel faisceau d'hommes libres. » Cependant, cela s'est vu, cela se voit encore en des lieux où

1. *Correspondance diplomatique*, t. II, p. 70; le second passage se trouve *ibid.*, p. 118.

2. Allusion à la longue absence d'Alexandre Ier, depuis le commencement de l'année 1813.

l'agitation avait longtemps été à l'ordre du jour. Au reste, en Russie même, l'année 1862 a montré que la nation, sous le régime de l'autocratie et avant d'avoir passé par l'émancipation, à peine commencée alors, n'était nullement inaccessible à l'agitation politique. Le noble écrivain ajoute: « La servitude, d'ailleurs, n'est pas ici ce qu'on croit ailleurs; elle a des inconvénients comme toutes les choses humaines, mais elle a aussi de grands avantages et de grandes compensations qui doivent être mis dans la balance. » Ces avantages, ces compensations, on nous accordera que nous n'en avons rien caché, et néanmoins nous croyons avec tout le monde que, dans une balance sur laquelle les préjugés n'ont pas d'action, les inconvénients l'emportent de beaucoup. Voyons un peu le revers de la médaille.

Le Russe répète sans vergogne ce dicton de son pays: « L'homme battu en vaut deux, » quand au contraire le vieil Homère déjà avait dit: « Quand Jupiter fait un homme esclave, il lui ôte la moitié de son âme. » Ce contraste n'est-il pas significatif? n'y voit-on pas les effets de la vie servile en regard de ceux de la vie de liberté? Le servage, tolérable tout au plus dans la vie patriarcale, où les passions et les intérêts n'ont pas envenimé encore toutes les misères de l'humanité, dégrade l'âme des hommes dans tout autre état de société: la corruption en fait un instrument d'oppression, d'avilissement, d'exaction. Puis, avec la liberté de la personne se perd aussi l'indépendance du caractère. En Russie, celle-ci a été étouffée dans son germe, une foule des locutions proverbiales du peuple l'attestent aussi bien que celle qu'on vient de mentionner[1]. De plus, le servage était une prime payée à la paresse et à l'insouciance. Sûr de ne pas mourir de faim, n'ayant rien à lui, peu jaloux

1. « Les Moscovites se vendent très-aisément, a dit Perry: j'en sais bien la raison, c'est que leur liberté ne vaut rien. »

d'acquérir un bien-être dont un caprice du maître pouvait le dépouiller, le serf n'avait pas l'amour du travail et l'émulation n'exerçait pas sur lui le stimulant qu'elle a partout dans nos pays d'Occident. Partie intégrante du bien-fonds, chose du propriétaire, il ne devait pas se connaître lui-même, ni s'aviser jamais de raisonner. Voué à l'ignorance, enfoncé dans la routine, incapable de tout effort généreux pour améliorer sa condition et prendre part au progrès général, il végétait plus qu'il ne vivait, malgré les brillantes facultés dont souvent Dieu l'avait doué. Il ne demandait pas à sortir de cet état déshonorant, car alors il aurait eu à répondre de lui-même et n'aurait plus pu vivre, comme il avait fait, sans aucun souci du lendemain. Quand l'oubli momentané de ses peines était pour lui un besoin (et ce besoin ne cesse de le tourmenter, même depuis l'affranchissement), il le demandait à la boisson; l'usage fréquent de l'eau-de-vie (*vodka*) exerçait une influence pernicieuse sur son intelligence et sur la prospérité de son économie, mais en attendant il l'étourdissait sur ses chagrins et lui communiquait cette gaieté expansive dont le spectacle a si souvent réjoui le voyageur, au milieu des campagnes monotones et sous le ciel de plomb d'un pays qu'on eût dit voué à une éternelle tristesse. On ne peut pas dire du *moujik* qu'il a «le vin bon», puisqu'il ne s'enivre que d'eau-de-vie; mais il est certain que, quand il a bu, ses bonnes qualités se font jour: il est gai, insinuant, caressant à l'état d'ivresse, et ne profère ni jurements, ni brutalités. Aussi M. Nicolas Tourghénief[1] a-t-il fait observer avec raison que le serf russe, même là où le servage a pesé sur lui de tout son lourd poids, n'était point tombé au dernier degré de l'abrutissement. «Il est malheureux, dit-il, mais il n'est

1. *La Russie et les Russes*, t. II, p. 156.

ni aussi abject, ni aussi vicieux que son malheur aurait pu le faire; certaines qualités paraissent sinon le distinguer, du moins se développer en lui avec une force et une vigueur toutes particulières: on ne saurait être plus désintéressé, plus généreux, plus fidèle, plus dévoué. Il semble que le malheur soit pour l'âme humaine ce qu'est pour la terre un vil engrais, qu'il la dispose à devenir féconde.» Est-il nécessaire d'ajouter que le servage qui dégrade celui qu'il atteint, a quelque chose d'avilissant même pour le maître. On l'a dit, l'exercice continuel d'un droit inique, même lorsqu'il est modéré, finit par corrompre le caractère de l'homme et fausser son jugement. Comment pourrait-il tenir à sa propre dignité, à ses propres droits, celui qui n'a pas appris à ménager la dignité, à respecter les droits de chacun de ses semblables?

L'émancipation des serfs était donc nécessaire; elle l'était à un triple point de vue. D'abord, elle avait un but purement humain; la morale, le progrès, les idées libérales partout répandues en commandaient la réalisation. En second lieu, elle avait un but économique, elle devait multiplier les produits de la terre, augmenter la richesse nationale, y associer toutes les classes[1]. Enfin, elle avait encore ce but accessoire d'abattre un mur de séparation qui avait existé jusque-là entre la Russie et l'Europe, d'avancer les Russes jusqu'à la même ligne de civilisation que les peuples d'Occident, et d'enlever à ceux-ci un de leurs principaux prétextes d'aversion et de dénigrement vis-à-vis d'un état social dont ils n'avaient plus ni l'intelligence ni le support. Ces considérations ont dû être décisives. Mais pour arriver à l'émancipation, il y avait des questions très-délicates à résoudre, des obstacles énormes à surmonter. Nous avons

1. Voir *La Vérité sur la Russie*, p. 234; *Menschen und Dinge in Russland*, p. 165 et suiv.

nous-même signalé la plupart de ces difficultés, au moment même où l'empereur Alexandre II s'y attaquait avec un mâle courage, et mieux que par nous elles avaient été exposées déjà par M. Nicolas Tourghénief[1]. Il est en conséquence inutile de nous appesantir encore sur ce point-là.

Reprenons donc notre historique du servage, afin de marquer la dernière phase et la suppression finale de cette situation déplorable, par laquelle néanmoins toute l'Europe avait dû passer. Alexandre Ier était, comme on sait, un prince qui, grâce à l'éducation libérale qu'il avait reçue suivant la volonté de sa grand'mère, devançait presque son siècle dans ses tendances réformatrices et allant à l'amélioration du sort de toutes les classes d'hommes. Parmi les cinq manifestes du 2 (14) avril 1801, qui inaugurèrent son avénement, il y en eut un spécialement adressé aux paysans de l'empire, auxquels il annonça diverses mesures de soulagement[2], bientôt suivies de l'autorisation accordée aux hommes libres de cette classe d'acquérir des biens-fonds, bien entendu sans population. Alexandre, dit H. Storch, s'empressa de donner à la noblesse le plus beau des priviléges, celui « de transformer des esclaves en des hommes libres. » En même temps qu'il défendit la confiscation des biens héréditaires, jusqu'alors consacrée par l'usage, il déclara dans une lettre adressée à un grand de l'empire et qui circula dans la haute société, qu'il avait fait vœu de ne pas augmenter encore le nombre d'une classe de gens malheureux.

1. Voir notre *Histoire intime*, t. II, p. 197, et notre *Mission d'Alexandre II*, p. 59-65; Tourghénief, ouvrage cité, t. II, p. 38 et suiv., 230 et suiv., t. III, p. 148 et suiv.

2. Voir H. Storch, le père, *Russland unter Alexander I.*, t. II, p. 193 et suiv., et p. 195, l'oukase du 12 déc. 1801. Dès cette époque, l'écrivain bien connu que nous citons, parle d'une classe libre de paysans, *der freie Bauernstand.* — Ce qu'a dit sur cette matière si importante M. de Gérebtsof, dans son *Histoire de la civilisation en Russie*, t. II, p. 81, est plus qu'insuffisant.

L'original de cette lettre était en français[1]. « Pour la plus grande partie, les paysans de la Russie sont esclaves, y était-il dit. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur l'avilissement et le malheur d'un état pareil. *J'ai donc fait vœu* de ne pas en augmenter le nombre, et j'ai pris pour principe de ne pas donner, à cet effet, des paysans en propriété. » Il répugnait à ses sentiments de faire don de l'homme comme d'une chose; il ne voulait pas « que le paysan pût être vendu ou aliéné comme une bête, » ce sont les propres expressions du monarque, contenues dans la suite de la même lettre. D'ailleurs, les paysans de la couronne qui, par don, passaient à des particuliers redevenaient serfs par cela même, ce qui était diamétralement opposé aux vues du monarque. Un peu plus tard, à l'occasion d'une demande que lui adressait le comte Serge Roumantsof d'émanciper un certain nombre de ses paysans, Alexandre rendit le célèbre oukase du 20 février (4 mars) 1803, destiné à jeter les bases d'une classe dite « des cultivateurs libres[2] ». Par là fut établi qu'un propriétaire pouvait non-seulement affranchir ses serfs, mais aussi les doter de propriété, en leur faisant don d'un certain nombre de champs ou d'un domaine entier; chaque libéralité de ce genre devait être l'objet d'une convention souscrite par le propriétaire et par le paysan, acte que le propriétaire soumettrait au gouvernement impérial sous forme de pétition et qui, ratifié par celui-ci, aurait force de chose jugée et devrait être respecté par les héritiers du donateur à perpétuité. Devenus ainsi propriétaires eux-mêmes, les paysans, pourvu qu'ils remplissent fidèlement les clauses de la convention, auront le droit, a-t-il dit de plus, de vendre leurs terres, de les donner en gage et de les trans-

1. On le trouve dans le recueil de H. Storch, t. IV, p. 362.

2. Cet oukase se lit dans le même recueil de Storch, t. II, p. 198-207. On en trouve le commentaire dans le livre de M. Tourghénief, t. II, p. 62 et suiv.

mettre héréditairement, sans toutefois pouvoir les diviser en parcelles qui auraient moins de huit déciatines de contenance. C'était là, ce pouvait être du moins, une grande mesure, si Alexandre ne lui avait pas imprimé lui-même, comme à la plupart des actes de son règne, l'empreinte de son caractère indécis. Cette empreinte, nous la voyons dans l'article 4, dans la disposition qui, au lieu de faire de ces anciens serfs la tête de la classe des paysans qui, à son heure, serait émancipée tout entière, en forme, sous le nom de « classe particulière de cultivateurs libres », une rubrique à part dans laquelle pourront successivement entrer tous les affranchis. En présence de l'opposition prononcée que la mesure ne manqua pas de rencontrer, il eût été besoin, au contraire, d'une énergie intrépide, telle qu'elle a été déployée de nos jours par un autre Alexandre, et à défaut de ce nerf, on ne peut guère s'étonner que les bonnes intentions du monarque manquèrent presque totalement leur effet. A la fin de 1805, Storch ne put enregistrer encore que 8,220 âmes, c'est-à-dire, environ 16,000 individus, figurant dans la nouvelle classe. Le comte Serge Roumantsof n'avait libéré, sous les conditions de la loi, que 199 âmes et le prince Alexandre Kourakine, ami de l'empereur, que 2,986, nombre que le conseiller d'État Solovovo avait, au contraire, presque doublé ; en un mot, le résultat fut insignifiant et les louables projets du comte Vorontsof et du prince Menchikof, mentionnés par M. Tourghénief[1], n'y ajoutèrent pas grand'chose. Après plus de cinquante ans, dit un autre auteur russe, c'est à peine si, dans toute la Russie, 300,000 individus ont pu jouir du bénéfice de la loi de 1803. Nous croyons même ce chiffre très-exagéré, car en 1838 on ne comptait encore que 72,844 cultivateurs libres

1. T. II, p. 208 et suiv. — Les chiffres ci-dessus sont empruntés à Storch (voir le recueil cité, t. VI, p. 403).

(*svobodnikhléboï*) du sexe masculin, et un peu auparavant 67,756[1]. Cependant quoique Alexandre, souverain de si excellentes intentions, n'eût pas le courage de soutenir en faveur de ses principes une lutte ouverte avec le corps de la noblesse, il fit par d'autres moyens tout ce qui dépendait de lui dans le but de leur donner satisfaction. Ainsi, il résolut d'acquérir pour la couronne le plus possible de serfs, mis en vente par des particuliers. Une somme de un million de roubles, prise sur les revenus publics, fut consacrée chaque année à cet usage. C'était peu sans doute, selon la juste observation du patriote russe, champion infatigable de l'abolition du servage, mais c'était assez pour faire connaître la pensée du gouvernement et ses intentions bienfaisantes; et, abondant dans le même sens, un historien allemand de la même institution[2] déclare qu'il faut signaler le règne d'Alexandre Ier comme étant la première aurore d'une émancipation réelle et sérieuse des serfs de son empire, et qu'au fait la loi de 1803 n'a jamais été rapportée, pas plus que cette autre loi qui défend de rendre à l'esclavage tout homme une fois affranchi, l'eût-il même été d'une manière irrégulière. Il semblait à ce monarque que l'impulsion devait venir des provinces non russes et plus particulièrement européennes de ses vastes États. Ce ne pouvait être du royaume de Pologne, où l'on venait d'abolir le régime du Code Napoléon qui avait reconnu à tous la qualité d'hommes libres; mais des projets de ce genre se préparaient dans les provinces Baltiques, et dès 1806 l'ordre équestre d'Esthonie leur prêta un organe.

Ce fut là, en Esthonie, que, par oukase du 16 mai 1816, Alexandre eut la satisfaction de proclamer l'émancipation

1. Voir *L'Empire des Tsars*, t. II, p. 85. Cf. un mémoire de Kœppen, dont on trouvera plus loin l'intitulé, et Tourghénief, p. 407, t. II, p. 62 et suiv.

2. Dans le recueil *Unsere Zeit* de Brockhaus, t. II, p. 627.

en masse des populations rurales : c'était un besoin encore plus pressant, une anomalie beaucoup plus criante à faire cesser, car, dit M. Tourghénief[1] avec vérité : « Les serfs de l'Esthonie et de la Livonie, sinon ceux de la Kourlande, étaient en général beaucoup plus misérables, et par conséquent moins mûrs pour l'émancipation, que les paysans russes. » La Kourlande suivit presque immédiatement l'exemple donné par l'Esthonie : l'acte d'émancipation, voté par l'ordre équestre de cet ancien duché, fut ratifié par l'empereur dès le 25 août 1817; l'année suivante, celui de la Livonie se résigna à un acte semblable, et lorsque ses députés soumirent à l'approbation de l'empereur, le 5 mars 1819, les bases de l'opération, Alexandre leur fit la réponse suivante: « Je suis bien aise de voir que la noblesse de Livonie a rempli mon attente. Vous avez donné un exemple qui mérite d'être imité; vous avez agi dans l'esprit de notre siècle, et vous avez senti que *les principes libéraux seuls* peuvent fonder le bonheur des peuples. » Notons pourtant que le libéralisme de la noblesse des trois provinces Baltiques, de celle surtout de l'Esthonie et de la Livonie, n'avait rien d'outré : l'émancipation, échelonnée d'ailleurs sur un espace de quinze années, s'accomplissait sans concession de terre, et la faculté même d'en acquérir à beaux deniers comptants n'était pas reconnue aux paysans, comme elle vient de l'être en Kourlande[2]. Affranchie de la servitude de

1. Ouvrage cité, t. II, p. 199.

2. Dans ce gouvernement, d'après des données officielles relatives à la fin de l'année 1858, 15,885 enclos de paysans étaient sous le régime de la redevance pécuniaire, et 4,595 sous celui de la corvée, régime qui va cesser tout à fait. En Livonie, la diète provinciale de 1865 arrêta la suppression définitive des baux à corvée, à partir du 23 avril 1868, ainsi que l'abolition, pour les paysans majeurs chefs d'une exploitation rurale, des peines de police corporelles. Sur le mode de la libération dans les trois provinces, voir l'article *Die Leibeigenschaft in Russland*, dans *Unsere Zeit*, t. II, p. 629. Cf. Tourghénief, t. II, p. 198 et suiv. On peut consulter aussi un autre article du même recueil, *Die drutschen*

la glèbe, la population rurale de ces provinces, si remarquables par la civilisation avancée de leurs nobles et de leurs bourgeoisies, resta dans un état voisin du prolétariat, car aucune part à la propriété ne fut accordée aux paysans. Après tout, néanmoins, ce fut un commencement, et pour le reste de l'empire un avertissement. Alexandre, quoique un peu mâté par l'opposition qu'il rencontra par rapport à cette grande opération, ne la perdit cependant jamais entièrement de vue. Elle était pour lui une affaire d'amour-propre encore plus que de conscience. Dans les provinces Baltiques, elle avait été conduite à bonne fin par un énergique étranger, le général marquis de Paulucci, avec lequel le lecteur a sans doute fait connaissance dans la correspondance du comte Joseph de Maistre. L'empereur voulut que, sous son autorité de gouverneur général, le gouvernement de Pskof fût réuni aux trois provinces; sans doute il avait en vue de faire participer ainsi une première province de la Grande-Russie au mouvement d'émancipation mené à bonne fin dans les provinces annexées, afin qu'ensuite elle se propageât dans les autres gouvernements de l'intérieur. Ce but, toutefois, ne fut point atteint, et M. Tourghénief[1] en fait peser la responsabilité sur le gouverneur général; l'émancipation des serfs dans les trois gouvernements Baltiques, ajoute-t-il, « est demeurée sans aucune influence appréciable sur le reste de l'empire. » En revanche, un autre auteur russe nous apprend qu'en traversant la Lithuanie, en 1818, Alexandre Ier fit paraître une ordonnance qui obligeait tous les propriétaires de ces an-

Ostseeprovinzen Russlands, t. Ier, p. 490 et suiv. (par un Patriote); *Die Zustände des freien Bauernstandes in Kurland*, 2 vol. in-8°, 1860 et 1863; autre anonyme, *Der Este und sein Herr*, 1861; Merkel, F. de Firks, Otton de Ruttenberg, etc. Voyez aussi le *Bauerngesetzbuch* de chacune de ces trois provinces. De nouveaux codes agraires ou ruraux furent publiés en 1849, 1856, etc.

1. T. II, p. 203 et 207.

ciennes provinces polonaises à ramener à une règle fixe les redevances de leurs paysans, d'après les inventaires territoriaux existants. Connue sous le nom d'oukase de Mozyr, elle porta si peu de fruits que l'empereur Nicolas jugea plus tard nécessaire de la modifier.

Ce frère d'Alexandre qui, dans les derniers temps de sa vie, se regardait peut-être un peu trop comme la personnification providentielle d'une autocratie nécessaire et qui, de ce chef, a été jugé avec une sévérité qui ne tenait plus aucun compte des bonnes intentions de sa loyale nature, fut mis en face de la même question sociale par les événements qui enveloppaient d'un voile lugubre son avénement au trône, dont toutes les circonstances sont d'ailleurs glorieuses pour lui. L'adversaire le plus implacable même de Nicolas[1] n'a pu lui refuser ce témoignage: « Quelque hostile qu'il fût à toutes les idées de liberté, il faut lui rendre la justice de dire qu'il ne cessa, pendant toute sa vie, de nourrir l'intention d'émanciper les serfs. » Son premier acte concernant les paysans[2] était loin sans doute d'annoncer cette intention libérale. Mais à ce moment-là, Nicolas était las des révoltes qui avaient suivi la mort de son prédécesseur, même dans cette classe, et son langage, d'une extrême sévérité, s'en ressentait. « Nous ordonnons, disait-il, de faire connaître partout que tous les bruits circulant sur l'affranchissement des paysans de la couronne du payement de leurs redevances et des paysans seigneuriaux, y compris les hommes de service (*dvorovyié*), de l'obéissance due à leurs maîtres, ne sont que paroles mensongères, de l'invention de gens malveillants et répandues par eux dans un but intéressé, afin de pouvoir, par ce moyen, s'enrichir aux

1. L'auteur de *La Vérité sur la Russie*, p. 227.

2. Le manifeste du 12 (24) mai 1826, que nous trouvons dans *St. Petersburgische Zeitung*, 1826, n° 40.

dépens de la simplicité des paysans... Et comme des pétitions de paysans auxquelles il est impossible de faire droit et qui se fondaient sur ces mêmes bruits, sont arrivées aussi directement jusqu'à Nous, Nous ordonnons, pour mettre des bornes à cette inconvenance et dans l'intérêt du maintien de l'ordre et de la tranquillité, de poursuivre devant les tribunaux les auteurs de ces pétitions et de les punir selon toute la rigueur des lois. » Ce manifeste, nous en convenons, avait de quoi décourager les amis de l'émancipation, dont le nombre ne cessait d'augmenter, car l'esprit du siècle exerce son influence en Russie comme ailleurs et avec non moins d'impétuosité. Cependant, après s'être ainsi montré menaçant envers une classe malheureuse et opprimée, Nicolas ne tarda pas à faire aussi preuve d'énergie vis-à-vis de ceux à qui elle attribuait son infortune. Après les émotions et les troubles qui venaient d'avoir lieu dans les populations rurales, certains propriétaires avaient usé et abusé d'une faculté exorbitante qui jusqu'alors leur avait été reconnue. Quand ils voulaient se débarrasser de l'un ou de l'autre de leurs serfs, les seigneurs pouvaient les faire déporter en Sibérie, sans autre forme de procès qu'une autorisation obtenue de l'administration provinciale. L'empereur jugea cette faculté incompatible avec un état légal bien ordonné, et, par un oukase du 19 août 1827, il la limita, en attendant qu'il devînt possible de la supprimer tout à fait. A la suite d'une délibération du conseil de l'empire, il fut ordonné qu'à l'avenir elle ne pourrait plus être exercée que sous les conditions suivantes : elle sera sollicitée du gouverneur général dans une pétition accompagnée d'un certificat du maréchal de la noblesse du gouvernement, lequel attestera que le serf destiné à la déportation appartient réellement au maître qui veut lui infliger cette peine; il n'y aura pas lieu de l'infliger toutes les fois que le serf aura

dépassé l'âge de cinquante ans, de peur que ses fautes supposées ne soient en réalité qu'un prétexte pour se débarrasser de lui au moment où la vieillesse et les infirmités en auraient fait un être inutile et onéreux; on ne pourra pas le séparer de sa femme, ni de ses enfants au-dessous de cinq ans; le maître aura d'ailleurs l'obligation de le munir de bons vêtements pour le voyage et de pourvoir à sa subsistance jusqu'à son arrivée au lieu de déportation. Longtemps cette mesure d'humanité resta isolée, à cela près que différents oukases de l'année 1834[1] montrèrent le gouvernement soucieux des moyens de subsistance du paysan; néanmoins aux yeux du monarque, elle n'était que le prélude d'un travail législatif embrassant toute la question du servage, dont il ne détourna jamais son attention, et qui ne visait à rien moins qu'à l'émancipation, quoique le législateur, évitant soigneusement de le qualifier ainsi, ne se servît jamais que du terme de « amélioration de l'état des paysans. » La création du ministère des domaines de la couronne, en 1838, et le choix que Nicolas fit de M. le comte Paul Kisselef, bien connu comme un administrateur éclairé et libéral, pour le diriger, se rattachaient à la grande question dont nous parlons[2]; cet homme éminent donna aux paysans de la couronne une organisation excellente, qui aurait produit de grands résultats si l'on eût trouvé pour l'appliquer un personnel suffisant et assez honnête. Cependant, c'est seulement dans l'oukase du 2 (14) avril 1842 que les effets des nobles vues du monarque parurent au grand jour. Il fut accueilli comme il devait l'être par les vrais patriotes. « C'est là une mesure bienfaisante, » dit avec son équité habituelle M. Tourghénief[3]; et ailleurs,

1. Ils sont spécifiés dans l'article de *Unsere Zeit*, t. II, p. 631.
2. Voir *La Vérité sur la Russie*, p. 227 et 62.
3. Ouvrage cité, t. II, p. 500. — Une analyse de l'oukase a été donnée par

« la pensée qui a dicté cette mesure est bonne, morale; seulement on paraît n'avoir pas eu assez foi dans la justice, dans la sainteté de l'œuvre qu'on venait d'entreprendre. » Cette réserve était naturelle de sa part, mais elle ne l'empêchait pas « d'applaudir, » sinon tout à fait à l'acte en lui-même, du moins à l'intention dont il était le produit. Cela n'était que juste, puisque cet acte, de quelque manière qu'il l'appréciât, lui donna au moins la douce satisfaction de s'écrier : « Le voici enfin entamé, cet infâme esclavage! bientôt il n'existera plus. » En réalité, cependant, ce n'était qu'un premier pas; l'acte de 1842 n'avait rien d'impératif, il autorisait seulement les propriétaires à passer avec leurs paysans des contrats, en vertu desquels les obligations de ces derniers, soit en corvées, soit en argent ou en nature, seraient déterminées d'un commun accord pour un certain nombre d'années. Mais enfin, par cet acte, on rentrait dans la voie de celui de 1803; à la dénomination de « cultivateurs libres » on substituait celle de « cultivateurs engagés par contrat à de certaines obligations, » mais le but était le même; et d'ailleurs les restrictions avaient peut-être leur source moins dans la volonté de l'empereur que dans les scrupules et les appréhensions des membres du conseil de l'empire. Les paysans cessaient d'être des mineurs, et c'était là l'essentiel; malheureusement ils prouvèrent à cette occasion, par des actes intempestifs de révolte, qu'on ne reste pas dans cette situation pendant des siècles sans en contracter réellement les incapacités; mais ces désordres mêmes attestaient l'opportunité d'une loi qui offrait aux seigneurs une issue d'une situation qui, pour être ancienne, n'était pas, on le voyait, sans périls. L'oukase du 12 (24) juin 1844, qui s'occupait du mode d'affranchissement applicable

Balleydier, *Histoire de l'empereur Nicolas*, t. II, p. 135. Cf. *Unsere Zeit*, t. II, p. 633.

aux *dvorovyiés* ou gens de service, opération dans laquelle le gouvernement se rendait garant des indemnités stipulées, attesta déjà l'intention d'une marche progressive; celui du 20 novembre (2 déc.) 1847 fit ensuite faire un pas de plus à la question, en signalant un moyen par lequel les cultivateurs pouvaient arriver à la propriété, non pas encore personnelle, il est vrai, mais collective, par l'intervention des communes rurales. Dans les ventes publiques de terres, auxquelles le poids de leurs dettes forçait les propriétaires, les paysans furent autorisés à se rendre acquéreurs, sauf ensuite à revendre en bloc ou par lots, toujours sous la condition de cette intervention. Tous les droits du propriétaire devaient alors passer du vendeur aux acquéreurs, qui ne seraient plus soumis, comme les paysans de la couronne, qu'aux contributions et prestations imposées par la loi. Relativement à cette autre classe de paysans que nous venons de nommer, le monarque avait déjà prononcé ce mot: *South lioudi volnii*, Ce sont des gens libres. D'autres améliorations furent encore introduites par les oukases du 16 septembre 1845, du 7 mai 1846, du 20 novembre 1847 et surtout du 15 mars 1848, lequel reconnut aux individus, aussi bien qu'aux communes, le droit d'acquérir des biens-fonds[1]. Évidemment, l'émancipation en elle-même ne faisait plus question pour l'empereur Nicolas; c'est sur le quand? et le comment? qu'il n'avait pas encore arrêté ses vues. Il avait légué cette difficile tâche à son fils et son successeur, et c'est probablement à elle qu'il pensait quand, sur son lit de mort, il lui dit après l'avoir béni : « Le fardeau te sera lourd! » Nicolas mourut le 2 mars

1. Sur ce point et sur la marche ultérieure de l'opération, voir l'article dans *Unsere Zeit*, t. II, p. 637 et suiv. Nous croyons pourtant qu'il y a beaucoup d'exagération dans ce qu'on y dit de l'attitude menaçante des serfs vis-à-vis des propriétaires, surtout à la page 639.

1855, et il est à croire que depuis ce moment même Alexandre II regarda cette même tâche comme étant la principale de son règne. La chose était résolue; par quel bout l'entamer, quelle forme de procédure suivre, c'est là-dessus seulement qu'il a pu recevoir une impulsion du dehors, impulsion dont on a, mais à tort, revendiqué le mérite pour les Polonais, par rapport au fond même de la question.

Elle était sérieusement en délibération, quoique avec mystère. Une commission d'émancipation ou, pour parler plus exactement, d'amélioration de l'état des paysans, avait été nommée dès les premiers jours (le 2-14 janvier) de l'année 1857, c'est-à-dire de celle qui suivit le rétablissement de la paix après la guerre de Crimée; mais elle n'avait pas encore trouvé la voie à suivre, et, en l'absence de l'empereur, qui faisait alors des apparitions en Allemagne et à Varsovie, son zèle manquait de stimulant, lorsque, après le retour du monarque, un office du gouverneur général des gouvernements de Vilna, Grodno et Kovno fit penser que l'initiative prise par les assemblées de la noblesse serait peut-être le meilleur mode à suivre et qu'ainsi était donnée la forme que l'on cherchait. Les trois gouvernements lithuaniens, à vrai dire, ne faisaient que reprendre une affaire déjà entamée avec eux et avec ceux de Kief, de Volynie et de Podolie, mais d'une manière qui, devant le public, leur donnait l'apparence de l'initiative. On se souvient de la mention que nous avons faite plus haut des *commissions d'inventaires*[1] instituées, dès 1818, par l'empereur Alexandre Ier, afin de ramener à une règle fixe les redevances que les paysans lithuaniens payaient à leurs propriétaires. Comme on avait affaire là à des propriétaires

1. « La coutume des inventaires est très-ancienne en Pologne », dit le baron de Haxthausen (t. II, p. 427), qui donne à leur sujet quelques éclaircissements.

polonais et non pas russes, l'ingérence parut permise : aussi Nicolas en usa-t-il librement dans son oukase du 26 mai 1847. Ces commissions, composées de propriétaires dont deux étaient à la nomination du gouverneur et le troisième élu par l'assemblée de la noblesse, étaient chargés de faire, par voie d'enquête, le relevé de chaque terre, afin de fixer, d'après cette base, les obligations mutuelles des seigneurs et des paysans. Quoique ceux-ci fussent en effervescence, ceux-là virent néanmoins avec déplaisir l'immixtion du gouvernement dans leur économie et protestèrent, ce à quoi ils ne gagnèrent qu'une réprimande. Les commissions étant maintenues et l'enquête continuée, la noblesse s'avisa d'un moyen désespéré : elle se déclara prête à donner la liberté aux paysans, soit qu'elle pensât que l'idée d'une mesure si radicale effrayerait le gouvernement, soit qu'elle espérât qu'une telle opération aurait nécessairement pour base une indemnité pécuniaire proportionnée. Après une assez longue hésitation et un premier refus, le gouvernement, qui cherchait sincèrement une issue, prêta l'oreille à la proposition des commissions et les invita à la formuler avec plus de netteté (été 1857). La réponse ne se fit pas attendre, et c'est alors qu'on se hasarda à commencer l'opération. C'est le rescrit impérial du 20 novembre (2 décembre) 1857 qui l'inaugura[1]. De ce moment l'œuvre d'Alexandre II fut en voie d'exécution.

Par ce rescrit, l'empereur ordonna d'établir sans délai un comité d'élaboration dans chacun des trois gouvernements. « Ces comités, y est-il dit, auront à procéder, chacun pour sa part, à la rédaction d'un plan détaillé, dans le but *d'assurer et d'améliorer l'existence des paysans* de ces

1. On trouve le texte de ce rescrit dans la brochure de M. L. Lubliner, *De l'abolition du servage en Russie* (Brux., 1858), p. 3. Cf. *Russland unter Alexander II.*, p. 247, et *Le Socialisme en Russie*, p. 147.

gouvernements, en lui donnant pour base les conditions suivantes: 1° Le propriétaire conserve son droit de propriété sur toute sa terre, mais les paysans restent en possession de l'enclos de leurs habitations (*ouçadebnaïa ocèdlosth*), qu'ils ont le droit d'acquérir en toute propriété moyennant rachat, payable en un terme fixe; ils ont, de plus, la jouissance de la quantité de terrain nécessaire, selon les conditions locales, pour assurer leur existence et les mettre en état de satisfaire à leurs obligations envers l'État aussi bien qu'envers le propriétaire. En compensation de cette jouissance, les paysans sont tenus soit de payer une redevance au propriétaire, soit de travailler pour lui. 2° Les rapports intérieurs entre paysans et propriétaires doivent être réglés de manière à garantir le service régulier des impôts dus à l'État, ainsi que des servitudes et impôts provinciaux. Le développement de ces principes et leur application aux conditions locales de chacun des trois gouvernements sont abandonnés aux soins des comités. » En autorisant la noblesse à procéder à ce travail, l'empereur y mettait la condition « que l'œuvre à entreprendre ne soit accomplie que progressivement et de manière à ne pas troubler l'organisation économique actuellement en vigueur dans les propriétés de la noblesse. » Les développements des intentions gouvernementales sont donnés dans l'office du 21 novembre (3 décembre), que le ministre de l'intérieur S. Lanskoï adressa simultanément au gouverneur général des trois circonscriptions. Là on nomme enfin les choses par leur nom. « Le désir exprimé par ces comités (d'inventaire), y est-il dit, pour arriver à l'amélioration du sort des paysans habitant les terres des particuliers, consiste à *libérer ces paysans du servage.* » Plus loin, le ministre précise la marche à suivre. « Les paysans, dit-il, doivent se trouver au début de l'opération dans un état transitoire,

c'est-à-dire plus ou moins attachés à la terre, et c'est seulement ensuite qu'ils entreront définitivement dans la condition d'*hommes libres*, lorsque le gouvernement les aura autorisés, à de certaines conditions, à passer d'une localité dans une autre. Pour la durée de cet état transitoire, il sera nécessaire de fixer un terme qui ne devra pas s'étendre au delà de douze ans. » Ce même office[1] entre ensuite dans le détail de la mesure, en prévoyant tous les cas et de manière à ne laisser presque rien à faire à l'initiative des comités. La forme à adopter pour l'exécution de la grande mesure était dès lors arrêtée. Le rescrit impérial et l'office ministériel furent immédiatement transmis à tous les gouvernements civils ou militaires de l'empire, ainsi qu'à tous les maréchaux de noblesse, accompagnés d'une circulaire qui leur annonçait que ces pièces leur étaient adressées pour leur information, « ainsi que pour votre gouverne, ajoutait-on, dans le cas où la noblesse du gouvernement confié à vos soins exprimerait la même intention que celle des trois gouvernements mentionnés »[2]. Cette intention fut effectivement exprimée aussitôt par la noblesse du gouvernement de Saint-Pétersbourg, ainsi que par celles des gouvernements de Nijni-Novgorod et d'Orel[3]. L'empereur accueillit avec empressement les adresses votées par elles, et le ministre de l'intérieur donna suite à leur demande. L'office du dernier, de même que le second rescrit impérial, porte la date du 5 (17) décembre[4]; tous deux ne différaient pas essentiellement des pièces adressées à la noblesse des trois gouvernements

1. On le trouve aussi dans la brochure de Lubliner, p. 6-10, mais d'une manière plus complète dans *Le Socialisme*, p. 69-84.

2. *Le Socialisme*, p. 84.

3. On prononce *Aréol*.

4. Voir le rescrit dans *Le Socialisme*, p. 87-91, et l'office, dans la brochure de Lubliner, p. 11-14. — On a fait ressortir les variantes entre les deux offices dans *Le Socialisme*, p. 92-106.

lithuaniens, seulement le rescrit entrait en matière avec plus de précaution. « La noblesse du gouvernement de Saint-Pétersbourg, y est-il dit dans l'introduction, a exprimé le désir *d'améliorer et d'assurer l'existence des paysans* par la définition exacte de leurs obligations et de leurs rapports envers les propriétaires des terres nobiliaires : accueillant avec satisfaction, etc., etc. » D'autres adhésions arrivèrent dans la résidence impériale, mais en petit nombre, et déterminèrent l'envoi d'autres rescrits et offices d'une teneur à peu près identique. Cependant lorsque les premiers comités se mirent à l'œuvre, ils se heurtèrent contre des difficultés qui produisirent dans leur sein l'incertitude et l'hésitation. Afin de les lever, on consulta le ministre, et celui-ci rédigea aussitôt un nouvel office, celui du 17 février (1er mars) 1858[1], explicatif des précédents. « Il avait formulé, déclarait-il, ses indications et observations d'une manière générale, afin que ce programme ne gênât pas les délibérations et les propositions des comités de gouvernements... Le choix des moyens les plus propres à résoudre toutes les questions partielles qui se rapportent à l'*organisation du sort* des paysans, dépendra uniquement des décisions du comité. Les principes de cette organisation, principes indiqués dans le rescrit impérial, doivent seuls rester invariables et inviolables. » Il répétait que le terme de l'état transitoire ne doit, en aucun cas, dépasser douze ans.... « afin que *l'organisation définitive de la condition des paysans* soit faite à l'époque fixée, d'une manière progressive et rationnelle, en tenant compte des avantages réciproques selon l'équité. »

Le branle était ainsi donné ; tout le pays se mit aussitôt en mouvement. Quarante-six comités, composés de 1,366

1. Voir *Le Socialisme*, p. 106-113. Cf. *Russland unter Alexander II.*, p. 251.

propriétaires de biens ruraux, étaient appelés à se former et à travailler, chacun pour sa part, à préparer la solution d'une grande question d'avenir, à laquelle 23 millions de serfs[1] et 120,000 possesseurs de serfs étaient intéressés. On a vu plus haut (p. 193 et suiv.) la statistique de l'opération : nous ne répéterons pas ce qui a été exposé là; nous ajouterons seulement que les serfs seigneuriaux se trouvaient en grandes masses surtout dans les gouvernements de Kief (près de 554,000 *âmes*), Podolie, Volynie, Riaisan, Nijegorod, Moscou, Tambof, Toula, Orel, Tver, Smolensk (343,433 *âmes*), etc. De tous les 49 gouvernements du tableau, cette classe ne manquait que dans les gouvernements d'Esthonie, de Livonie et de Kourlande, où elle était déjà affranchie ; mais elle était presque nulle dans le gouvernement d'Arkhangel, où l'on n'a inscrit que 76 *âmes* de paysans proprement dits et 47 de *dvorovyié*, et très-peu nombreuse dans ceux de Bessarabie, d'Olonetz et d'Astrakhan, car dans la première elle figurait pour 2,792 et 3,101 âmes et dans la troisième encore seulement pour 6,993 et 440[2]. Puis, afin de faire bien comprendre quelle grande affaire était l'émancipation, au point de vue matériel seulement, on nous permettra de préciser encore les calculs auxquels nous nous sommes d'abord livré (p. 197).

1. Ou seulement 21,635,000 d'après la 10e révision (de 1857 à 1860) qui n'était peut-être pas complète. Voir t. II, p. 104, et *La Mission d'Alexandre II*, p. 53, note 3. — La répartition des serfs par gouvernements, telle qu'elle existait vers 1860, peut se voir par un tableau de M. Troïnitzki, actuellement collègue-ministre, dans sa brochure *Krèpostnoïé Nacélénié*, p. 49, où se trouve aussi une carte statistique indiquant par des teintes la proportion des serfs, aussi par gouvernements. On peut voir une carte pareille dans la brochure de M. Jourdier, *De l'émancipation des serfs en Russie*. D'après une évaluation contenue dans l'article itérativement cité sur le servage du recueil *Unsere Zeit*, t. II, p. 645, il n'existait pas vers 1855, dans la Russie proprement dite, plus de 145,000 paysans libres sur les terres des particuliers.

2. Voir le tableau de la *Statistique officielle de 1863*, et les cartes teintées dont il est fait mention dans la précédente note.

Un serf dans toute la force de l'âge et robuste valait en moyenne environ 2,000 fr., mais comme dans le total des âmes étaient compris aussi les enfants mâles, la moyenne générale ne dépassait pas 800 fr., ainsi que nous l'avons dit. En conséquence, si le total des serfs mâles des particuliers était de 11 millions (nombre rond), c'est en multipliant ce nombre par le taux de 800 fr. qu'on trouvera la valeur qu'ils représentaient, savoir une somme de 8 milliards et 800 millions. Le *minimum* de la valeur des terres à concéder était évalué par M. Nic. Tourghénief, sur les calculs les plus modérés, disait-il, à 4 milliards de francs.

Veut-on, d'un autre côté, se rendre compte du revenu que l'on tirait de ce capital humain? En prenant pour base l'obrok et en le fixant à 100 fr. seulement, non pas par âme, mais par famille[1], on trouve, au *minimum*, un rapport annuel de 214 millions de francs, ce qui répond à peu près à une valeur de 4 milliards, somme à laquelle nous restreignons en conséquence notre estimation générale. Telle était donc l'importance de l'opération, au point de vue matériel seulement et abstraction faite de toute considération morale ou sociale, 4 milliards de francs.

C'est au sujet des pertes matérielles, en terres et en bras, dont elle était menacée, et nullement sur l'abolition du servage, que la noblesse ouvrit un vif débat avec le gouvernement. « Tous les quarante-six comités[2], appartenant aux

1. Notre calcul repose sur la base de ce qui a été dit de la famille, t. II, p. 214. Voir aussi plus haut, p. 197. Le marquis de Custine (*La Russie en 1839*, t. Ier, p. 300) dit : « L'homme non libre est monnayé, il vaut *l'un dans l'autre* 10 roubles par an à son propriétaire. » Cela ne ferait en tout que 110,000,000 R. A. ou plus de 400 millions de francs. — Lors de l'affranchissement, et pour les deux ans qui devaient encore s'écouler, le *maximum* de l'obrok a été fixé à 30 R. A. pour les hommes, et à 10 R. A. pour les femmes. — Au reste, 44,700 nobles seulement, sur 103,194 propriétaires de terres, avaient des serfs à obrok.

2. C'est le chiffre final ; mais en réalité on n'en était pas encore là.

régions les plus diverses, tous sans exception aucune, dit M. Nicolas Milutine[1], une des chevilles ouvrières de l'entreprise, ont repoussé l'idée de l'indemnité, due aux propriétaires pour l'abolition du servage. Les projets élaborés dans ces comités, tout divergents et même contradictoires qu'ils aient été sous beaucoup de rapports, se sont rencontrés sur ce point, car le préambule de chacun des projets commençait presque invariablement par ces mots : *La noblesse renonce pour toujours, sans prétendre à une indemnité quelconque, au droit de posséder des serfs.* » Sur l'ensemble cependant de la mesure, la rumeur fut vive. « La grande majorité de la noblesse provinciale, dit un autre Russe, étranger à l'opération[2], fut opposée à l'émancipation; mais la minorité éclairée, appuyée par l'opinion publique dans les deux capitales, par les revues, par les journaux, enfin par tout ce qu'il y a, en Russie, d'éclairé et d'honnête, se rangea du côté de l'empereur, décidée à le soutenir à tout prix dans la voie où il manifestait l'intention de marcher; et, grâce à ces belles et nobles tendances, la cause du progrès eut le dessus. »

Ce ne fut pas sans peine, néanmoins, qu'elle l'eut, et il est juste d'en attribuer le mérite à la fermeté de l'empereur. Comme, à ses yeux, il ne pouvait être question d'émanciper l'homme sans lui accorder aussi quelque propriété, de peur qu'un immense prolétarisme ne fût la conséquence inévitable de l'opération, une indemnité était due aux propriétaires qui feraient l'abandon de ces parties de

1. Voir sur lui plus haut, p. 201. Sous le titre de *Abolition du servage en Russie*, un discours prononcé par lui à Paris, en 1863, à la réunion de la Société d'Économie politique, a été imprimé. Cf. Tourghénief, *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs*, p. 85. « Je ne parle pas du rachat de la personne, y est-il dit : à l'honneur du pays, il a été décidé et convenu que la personne du serf ne saurait être l'objet d'aucun rachat. »

2. L'auteur de *La Vérité sur la Russie*, p. 92.

leurs domaines. L'empereur était d'accord avec eux sur ce point ; la plus simple équité prononçait dans ce sens. Mais à la charge de qui sera cette indemnité ? à la charge des affranchis, qui la payeront, soit en corvées ou redevances, réglées par la loi, soit par une somme de rachat fixée sur le pied d'un intérêt capitalisé ? ou bien à la charge du gouvernement qui indemniserait immédiatement les intéressés au moyen de mesures financières, sauf à se faire payer par les affranchis des annuités pendant un temps déterminé[1] ? C'est là-dessus que s'engagea le débat, c'est là ce qui le rendit laborieux et souvent aigre dans les termes. La noblesse, en grande majorité, mit en avant le second de ces systèmes ; elle demanda une indemnité pécuniaire préalable, représentant la valeur du sol cédé, laquelle se traduirait en un effet public portant intérêt et remboursable, moyennant amortissement, dans une période déterminée. Le gouvernement, au contraire, adopta le premier système, conventions libres entre les propriétaires et les paysans, avec l'éventualité du rachat et sans avoir pour base une colossale opération du fisc. Cette solution déplut aux corps de noblesse des gouvernements[2], elle était pour eux une déception : aussi ne se pressaient-ils plus, comme avaient fait tout d'abord quelques-uns d'entre eux, de rédiger des adresses d'adhésion, en suite desquelles des comités auraient été formés dans leur sein, afin d'arrêter et de formuler leurs propositions. On essaya de la force d'inertie, pensant que la mesure, sous Alexandre II, n'était pas poursuivie avec plus d'ardeur que sous Alexandre Ier et sous Nicolas, et qu'elle tomberait d'elle-même, sans que la noblesse eût besoin de faire ouvertement de l'opposition. Mais on se trompait :

1. Voir *La Vérité*, etc., p. 110. Cf. la brochure publiée sous le nom d'Olguerdovitch, *Les Questions du jour en Russie*, p. 19 et suiv.

2. Nous avons rapporté ses objections dans *La Mission d'Alexandre II*, p. 72

l'empereur voulait la mesure sérieusement, et il le prouva en faisant enfin publier l'oukase qu'il avait signé déjà trois mois auparavant, le 3 (15) janvier 1858, oukase en vertu duquel la haute direction de cette opération si multiple était confiée à un *comité supérieur*, composé de douze personnages éminents, dont le monarque lui-même se réservait la présidence. Les hommes désignés étaient: le prince Alexis Orlof, président du conseil de l'empire, le grand-duc Constantin, frère puîné de l'empereur, le comte Bloudof, le prince Paul Gagarine, le comte Vladimir d'Adlerberg, ministre de la maison impériale, et parmi les autres ministres, celui de l'intérieur Serge Lanskoï, celui des finances Alexandre Kniajévitch, celui de la justice comte Victor Panine, et celui des voies de communication Constantin Tchevkine; de plus, le prince Vassili Dolgoroukof, le général Michel Mouravief et le général Rostoftsof. Le secrétaire d'État V. Boutkof devait diriger les travaux de chancellerie. En l'absence de l'empereur, la présidence du comité devait appartenir au prince Orlof. Ce fidèle et habile serviteur de l'empereur accepta la mission, mais non sans exprimer des appréhensions, non sans déclarer qu'après l'émancipation des serfs « la Russie ne sera plus la Russie », et que la noblesse, annulée par cette mesure, sera obligée, pour se relever, de revendiquer pour elle des prérogatives politiques, garanties par une constitution. Cet avertissement n'ébranla pas la résolution du monarque. La nomination du comité, avons-nous dit, avait eu lieu trois mois plus tôt: il avait donc déjà eu le temps de préparer une circulaire, laquelle, publiée le 17 (29) avril, marqua son entrée en fonctions et expliquait le genre de coopération que la volonté du souverain le mettait en droit d'attendre des corps de noblesse ou des comités provinciaux. Elle fut bientôt suivie d'un programme détaillé, auquel était joint un « Règlement relatif

à l'amélioration de la condition des paysans seigneuriaux dans le gouvernement de . . . . »[1]. La marche à suivre, tracée aux comités locaux par le comité central, était, dans ce programme, divisée en trois périodes, qui, ensemble, devaient être renfermées dans l'espace de six mois. La première de ces périodes devait être consacrée à la définition, dans un projet de règlement spécial, des principales bases d'après lesquelles se ferait l'amélioration de la condition des paysans; la seconde, à l'exécution, dans chaque propriété, de ce règlement, quand il aurait obtenu la sanction de l'empereur; enfin la troisième, à l'élaboration d'un statut rural (*obschtchii selskii Oustaf*), où serait exposée dans son ensemble la situation nouvelle des paysans, ou du moins à la réunion des matériaux nécessaires à la rédaction d'un tel statut. Ce statut devait se diviser en dix chapitres, dont le règlement donne le canevas et dans lesquels seraient traitées les matières suivantes, dans l'ordre même où elles sont rangées ici : 1° Passage des paysans de la condition du servage dans celle de paysans *temporairement obligés* (*srotchno-abèsanniyé*); 2° Définition de cette condition nouvelle; 3° Droits territoriaux des propriétaires nobles; 4° Dispositions relatives aux enclos des paysans; 5° Concession d'autres portions de terre à eux faite; 6° Redevances des paysans; 7° Fixation de la condition future des serfs domestiques (*dvorovyié lioudi*); 8° Organisation des communes rurales; 9° Droits des propriétaires nobles et leurs rapports avec la commune; 10° Ordre et moyens de la mise à exécution. Dans le premier chapitre figuraient expressément les rubriques fondamentales que voici : Abolition du servage personnel dans le fait et dans tous les actes; donation aux paysans seigneuriaux de tous les droits personnels et de

1. On trouve ces pièces dans *Le Socialisme*, p. 114-138.

propriété qui sont accordés à toutes les classes imposées de l'État (*podatnyié saslovia*); récapitulation de ces droits d'après le Code dit *Svod Zakonof*. Dans le second, les rubriques étaient celles-ci : Prorogation provisoire des liens par lesquels les paysans étaient attachés à la terre; défense temporaire de passer d'un endroit dans un autre, soit par communes, soit par villages entiers; permission de passer, individuellement ou par familles, dans d'autres conditions ou classes sociales; mode de payement par les paysans des redevances dues aux propriétaires; fixation d'un terme extrême pour la durée de la condition de « paysans temporairement obligés », indépendante du rachat des enclos. En tête du chapitre III était proclamée l'inviolabilité des droits de propriétaire sur toutes les terres des divers biens[1]; puis d'autres rubriques s'y succédaient, et, de la même manière, tous les dix chapitres se divisaient en plus ou moins de rubriques.

L'abolition du servage étant ainsi proposée comme problème à résoudre concernant les paysans seigneuriaux, il était naturel d'attendre de l'empereur qu'il prêcherait d'exemple relativement à ses propres paysans et à ceux des domaines de la couronne. C'est aussi ce qu'il ne tarda pas à faire. Un premier oukase, celui du 2 juillet 1858, fixa le sort des paysans des apanages (*oudelnyié krestiané*), qui sont la propriété personnelle de la maison impériale. On a vu plus haut (p. 191) qu'ils étaient au nombre de près de 800,000 âmes[2], ce qui faisait plus d'un million et demi d'individus des deux sexes. « Nous désirons, était-il dit dans cet ou-

1. La question de la propriété est très-bien traitée dans *Le Socialisme*, p. 172 et suiv. Pour l'opinion opposée, voir *Études sur la question du servage en Russie*, par un Contemporain, un des meilleurs écrits sur la matière.

2. On lit dans *La Russie et les Russes* (t. II, p. 78) : « On ne comptait, dans l'origine, que 750,000 paysans des apanages; ce nombre vient d'être augmenté de 200,000 pris sur les domaines de la couronne. »

kase, conférer aux paysans des apanages des droits personnels et des droits de propriété semblables à ceux des autres classes libres des populations rurales. » Jusqu'alors, pour se rendre propriétaires et pour disposer de leurs biens, ils avaient eu besoin du consentement du département des apanages : l'oukase leur assurait le droit d'acquérir et de posséder en toute propriété des biens-fonds sans serfs, à volonté et librement. Ne se bornant pas à disposer pour l'avenir, mais réglant aussi le passé, il ordonnait de transférer au nom de ces paysans tous les contrats d'acquisitions qu'ils auraient faites de leurs propres deniers sous le nom d'autrui, et abolissait toutes les restrictions mentionnées dans les lois antérieures. Le bénéfice de cet oukase a ensuite été étendu, par celui du 5 septembre, aux paysans des domaines impériaux, où dorénavant pourra être reçu, est-il dit expressément, tout homme libre aux mêmes conditions que celles qui règlent le sort des paysans des apanages. Enfin un autre exemple de désintéressement fut donné dans les régions les plus voisines du trône ; car Mme la grande-duchesse Hélène, l'illustre veuve du grand-duc Michel Pavlovitch, oncle d'Alexandre II, régla, par acte du 1er (13) janvier 1859, le sort des paysans dans ses propriétés particulières, sur la base de la liberté.

Ce n'était pas trop de tous ces stimulants; car l'opération principale, entamée d'abord avec un si bel élan, n'avançait que fort lentement depuis que les intéressés les plus directs, les propriétaires nobles des campagnes, en étaient saisis par l'intermédiaire des comités des corps de noblesse. Libération immédiate et rupture simultanée de tout lien entre les seigneurs et leurs anciens serfs, indemnité payée par le gouvernement pour les terres cédées à ces derniers, ce payement étant rendu possible par une grande mesure financière, telle était leur attente et, suivant eux,

le seul système acceptable. Un autre système étant soutenu par le gouvernement, il en résulta un refroidissement subit. Cet autre système, aux yeux des seigneurs terriens, équivalait à une spoliation, et comme ils n'osaient pas le dire, ni protester ouvertement contre sa mise en pratique, ils poussèrent leurs délégués à se cramponner à des détails qui, rendant l'exécution difficile, pouvaient ainsi, dans leur pensée, sauver le principe. En présence de cette sourde opposition, la commission supérieure ne se montra pas habile, ni surtout résolue : les opinions étant divisées dans son sein, elle tomba dans l'inaction; les traditions de la bureaucratie l'emportèrent sur la mâle hardiesse de trancher dans le vif. Cette hardiesse, le grand-duc Constantin, frère de l'empereur, en était animé, et l'on assure qu'elle se fit jour dans son langage. Chez l'empereur, elle était unie à l'esprit de justice et d'impartialité qui est inhérent à tout bon gouvernement; mais il voulait l'opération, et pour la faire réussir rien ne lui coûtait. Les dangers mêmes ne l'effrayaient pas, comme nous l'avons vu : or, il y en eut un instant de réels; car à l'observation un peu brutale des plus ardents champions de l'émancipation que le servage, après tout, n'était qu'une usurpation, les adversaires de la mesure opposèrent en plus d'un lieu cette réponse téméraire : « N'y a-t-il donc chez nous d'autre usurpation que celle-là? » et à cette pensée répondait la prétention que « le rétablissement de la *douma* » rendît à la noblesse des droits dont elle aurait été autrefois en possession. Craignant que le débat ne s'envenimât, Alexandre II fit, en septembre, un voyage dans l'intérieur de l'empire. Résolu à vaincre à tout prix les résistances, il alla se mettre face à face avec elles. Dans les différentes villes de gouvernement, il reçut les députations de la noblesse et s'expliqua avec elles sur un ton à la fois de franchise et de fermeté.

Partout, et surtout à Moscou, il fit appel, comme l'avait fait, quelques mois auparavant, dans cette vieille capitale, le vénérable métropolitain Philarète[1], à l'esprit de conciliation, de patriotisme et de sacrifice. « Je ne puis pas, cette fois-ci, vous adresser des paroles de satisfaction, dit-il à la noblesse moscovite. Voilà deux ans que je vous ai déclaré qu'il fallait modifier le régime du servage, car il vaut mieux que les réformes viennent d'en haut que d'en bas. Je n'ai pas été suffisamment compris. » Ailleurs, les paroles du monarque étaient encore plus vives; on l'entendit se plaindre des « sentiments égoïstes des corps de noblesse »; partout elles étaient empreintes de résolution, car Alexandre II assurait que rien ne l'arrêterait dans l'accomplissement de son œuvre.

Néanmoins au commencement de l'année 1859 le succès était encore douteux. Les comités provinciaux ne se pressèrent pas d'achever leur travail préparatoire et d'envoyer leurs propositions. Huit seulement l'avaient fait dans le délai prescrit de six mois; un plus grand nombre ne fut prêt qu'après avoir dépassé plus ou moins ce délai, et 18 comités sur les 33 d'abord formés étaient encore en retard. Le pays s'étonnait; la presse, qui tout à coup s'était élevée à une certaine hauteur et à qui la censure permettait de gourmander les nobles, manifestait avec énergie son désappointement. Il était urgent de prendre un parti plus décisif, et le monarque-libérateur le prit. N'obtenant rien du comité supérieur, il en créa un autre (avril 1859), à peu près avec les mêmes attributions; seulement, par égard pour le premier, qu'il ne voulait pas renvoyer sans autres façons, il nomma celui-ci *commission de rédaction* et le plaça nominalement sous l'autorité de l'autre, auquel seraient soumis les résul-

1. *La Mission d'Alexandre II*, p. 77.

tats des nouvelles élaborations. Cette commission fut chargée de recevoir les propositions des comités provinciaux, de les coordonner, d'en faire un tout homogène, de rédiger un projet final, dont le comité supérieur ferait ensuite la base de l'opération. Alexandre II plaça à sa tête un homme de sa confiance et de sa société intime, le fidèle et intègre général Jacques Rostoftsof, à qui l'empereur Nicolas, dans la tourmente de la fin de 1825, avait en grande partie dû son salut[1]. Les hommes dont il avait à présider les réunions étaient presque tous des hommes capables et dévoués; parmi eux, MM. Nicolas Milutine, alors adjoint ou collègue du ministre de l'intérieur, l'écrivain slavôphile Samarine et le prince Tcherkasskoï, aujourd'hui ministre de l'intérieur dans le royaume de Pologne, formaient une intelligente et puissante triade, et ils avaient en MM. Zablotzkii, Solovief[2], Domontovitch, etc., d'utiles auxiliaires. La commission se mit aussitôt à l'œuvre, et son président rédigea un mémoire dans lequel, avec un esprit de conciliation auquel ne fut pas rendue alors la justice qui lui était due, il traça la marche qu'il convenait de suivre, selon lui. Ce mémoire intitulé *Khod i izkhod krestianskago voprossa*, c'est-à-dire *Marche et issue de la question des paysans*, circula dans de nombreuses copies, et comme il fut regardé comme le mot d'ordre donné du haut du trône, il produisit une sensation considérable.

Toutes les questions furent agitées au sein de la commission de rédaction, mais le rachat immédiat fut écarté comme impraticable. On prit pour bases de l'opération le travail obligatoire des paysans libérés ou le payement d'une redevance annuelle, avec faculté de rachat successif sur un

1. Nous avons renfermé la biographie du général dans notre opuscule *La Mission d'Alexandre II*.

2. On prononce Salaviof.

pied normal. C'est au plus ou moins que se rapportèrent les dissidences d'opinion parmi les membres, dont quelques-uns étaient des hommes ardents.

L'opinion publique suivait avec une attention soutenue, mais avec confiance, ces importantes discussions qui, rapportées et commentées dans les salons, entretenaient une vive irritation dans la majorité des intéressés, mis en demeure de souscrire à un sacrifice douloureux. Ne voulant pas laisser ceux-ci sans garanties sérieuses, le gouvernement, sur la proposition de Rostoftsof, ordonna à tous les comités provinciaux d'envoyer à Saint-Pétersbourg deux de leurs membres, qui feraient connaître à la commission de rédaction l'avis de leurs mandataires et lui fourniraient en même temps toutes les informations dont elle aurait besoin. Pourtant, comme on ne voulait pas que tous ces députés arrivassent à la fois, l'invitation ne fut d'abord adressée qu'aux dix-neuf gouvernements du centre où les comités avaient été les premiers à élaborer leurs projets[1]. Une seconde série des députés devait succéder à la première quand celle-ci aurait été congédiée, et c'est, en effet, ainsi que les choses se passèrent. Cette convocation excita dans le pays une rumeur immense : on y vit une convocation de notables dont sortiraient infailliblement les États généraux. Les imaginations se mirent en campagne ; la *douma* des boïars de 1613, grand conseil national qui appela au trône le premier des Romanof, était présente à tous les esprits. De là à une constituante il n'y avait pas loin.

Cependant les idées et les exigences que les députés apportaient dans la capitale, donnèrent à penser au gouvernement. L'esprit d'abnégation ne semblait pas les inspirer ; car en échange de sacrifices qu'ils marchandaient, ils de-

1. On en trouve l'énumération dans *La Vérité*, etc., p. 101, ainsi que d'autres détails pleins d'intérêt, mais pour lesquels l'espace nous manque.

mandaient des concessions politiques que l'état du pays n'eût peut-être pas supportées. A leur ardeur il sembla nécessaire d'opposer beaucoup de prudence, afin de n'être pas entraîné dans une voie révolutionnaire qui, en Russie plus que partout ailleurs, pouvait tout perdre. En conséquence, la délibération en commun fut refusée; la commission de rédaction ne fit pas siéger les députés avec elle, mais se contenta d'appeler successivement dans son sein, pour être entendues, non pour prendre part à une délibération commune, les députations des différents gouvernements. On comprend le désappointement qui en résulta pour toutes. Une vive irritation s'empara des députés. A défaut de séances officielles, ils se serrèrent autour du maréchal de la noblesse du gouvernement de Saint-Pétersbourg, le comte Pierre Pavlovitch Chouvalof, conseiller d'État et chambellan. Le salon de cet opulent seigneur, dont l'hôtel est un des plus riches de la capitale, remplaça pour eux la *douma*; ils y tinrent des séances, quelquefois orageuses, mais que le gouvernement ne troubla pas par une intervention inopportune, et signèrent des adresses, des pétitions et des mémoires. Tous les autres salons de la capitale retentirent des plaintes des députés; ils demandaient d'être entendus collectivement, sinon, d'être congédiés. Comme ils se donnaient l'air de croire que leurs observations ou réclamations n'arrivaient pas jusqu'au trône, Alexandre II jugea nécessaire de s'expliquer directement avec eux. Ils furent tous mandés pour le 4 (16) septembre au château de Tsarsko-Sélo. Là, en présence du général Rostoftsof, l'empereur leur donna l'assurance qu'il était parfaitement au courant de tout ce qui avait été dit pour ou contre les propositions impériales; que tout, sans doute, n'était pas de nature à entrer dans le projet de la commission de rédaction, mais que tout serait renvoyé au comité

supérieur et compris par lui dans son examen final; que tous les intérêts seraient pesés dans la même balance, avec le même esprit d'équité. Après avoir ainsi cherché à les rassurer, le monarque acheva son discours en disant: « Vous êtes vous-mêmes convaincus, je le sais, que l'œuvre ne saurait s'accomplir sans des sacrifices de votre part; mais ma volonté est que ces sacrifices aient des limites. Je m'efforcerai de vous aider; cependant, en retour, je compte sur votre coopération, et j'espère que vous justifierez ma confiance non-seulement par des paroles, mais aussi par vos actes. » Ce langage, empreint de sincérité, ne produisit pas son effet, ainsi que nous l'avons raconté ailleurs avec plus de détails[1]. L'agitation continua; elle devint d'autant plus forte que les députés de la première série, qui restèrent à Saint-Pétersbourg pendant neuf mois, furent presque tout ce temps dans un véritable désœuvrement et qu'ensuite, congédiés enfin, ils portèrent dans leurs provinces leur désappointement et leur mauvaise humeur. Dans quelques-unes, les assemblées de la noblesse étaient alors réunies pour leur session triennale. Comme elles reçurent du ministre de l'intérieur l'injonction de ne pas s'occuper de la question du servage, leur mécontentement s'en accrut, et dans quelques-unes de ces assemblées certains membres se portèrent jusqu'à faire entendre un langage presque séditieux[2].

L'année 1860 avait commencé sous de fâcheux auspices: la mort du général Rostoftsof, arrivée le 6 (18) février, ne tarda pas à l'assombrir encore. Il n'y a guère de grande cause sans martyr: le président de la commission de rédaction fut celui de l'émancipation des serfs. Frappé de maladie dès le mois d'octobre de l'année précédente, il n'avait pas

1. *La Mission d'Alexandre II*, p. 88.
2. Voir là-dessus le même opuscule, p. 94.

pour cela interrompu ses travaux ; la fatigue, ainsi que le chagrin de voir ses bonnes intentions méconnues, avait aggravé son mal, et il y succomba. L'empereur était à son chevet à ce moment-là, et ce fut la consolation suprême du mourant d'entendre sortir de la bouche de son souverain des paroles de conviction et d'espérance. Aussi bien n'étaient-ce pas de vaines paroles. La perte de ce collaborateur si désintéressé et si plein de dévouement affligea profondément Alexandre II, mais ne paralysa pas ses déterminations courageuses. Après un moment de réflexion, il donna pour successeur à Rostoftsof, comme président de la commission de rédaction, le comte Victor Panine, jusqu'alors ministre de la justice, fonctionnaire laborieux et d'une réputation intacte, quoique sans popularité.

Les députés de la seconde série, laquelle comprenait vingt-quatre gouvernements, la plupart appartenant à la région occidentale de l'empire, étaient déjà arrivés dans la capitale ; dès le 21 février (4 mars), ils furent reçus en audience par l'empereur, à qui le nouveau président de la commission les présenta. Après les avoir tous salués individuellement de quelques paroles affables, telles que l'éloquence du cœur les fait trouver facilement à un souverain si bienveillant, Alexandre les invita à former cercle autour de lui et de son ministre, et il leur adressa collectivement une allocution. D'abord il remercia encore une fois la noblesse des trois gouvernements lithuaniens d'avoir « donné le bon exemple de la sympathie pour le bien général du pays » ; puis il insista sur la nécessité de mener à fin l'opération. « Vous n'ignorez pas, continua-t-il, combien cette œuvre sacrée m'est à cœur, et j'ai la conviction que, de votre côté, vous la considérez comme une œuvre sainte. » Après avoir protesté que le salut de l'empire était son seul mobile en entreprenant la tâche ardue dont il était occupé,

« il ne faut pas, dit-il, que tout se réduise à un vain mot; je veux que ce soit une vérité et que la transition s'effectue paisiblement et sans secousse. » Puis il ajouta encore: « Songez, Messieurs, que dans une œuvre comme celle-ci quelques sacrifices de votre part sont indispensables. Assurez-vous cependant que je désire que ces sacrifices ne soient pas trop sensibles et que la noblesse en souffre le moins possible.... Soyez unis en vue du bien commun. » Enfin, après être entré dans différentes explications et avoir déclaré que le ministre de l'intérieur et le président de la commission de rédaction connaissaient ses intentions et ses idées sur la question, il finit par cet appel: « C'est à vous, Messieurs, à nous aider à la résoudre; à l'œuvre donc avec l'assistance de Dieu! » Se tournant ensuite vers le président, il lui recommanda les députés comme de précieux coopérateurs, et l'engagea à poursuivre avec eux jusqu'au bout leur tâche commune, évitant toute suspension et visant avec maturité aux résultats prévus. Ainsi se passa cette mémorable entrevue entre le souverain réformateur et les représentants de la noblesse de la plus grande moitié des gouvernements d'Europe. Elle porta de bons fruits. Quand le comte Panine revit les députés, il les exhorta à avoir confiance en lui et à ne pas aller chercher ailleurs leurs inspirations. Leur travail avec la commission dura cinq semaines, et aboutit à la présentation d'une base sur laquelle il y avait possibilité de s'entendre[1]. Le 23 avril, les députés remirent leurs conclusions sous forme d'un mémoire à l'empereur; elles parurent acceptables, sauf quelques remaniements sur lesquels il ne fut pas difficile

1. Plusieurs membres de la commission, voyant prévaloir des opinions moins avancées que les leurs, s'en étaient retirés; M. Nicolas Milutine était du nombre: il alla passer quelques années à Paris, où nous eûmes l'honneur d'entrer en relations avec lui (1862).

de tomber d'accord. Ces modifications ayant été consenties, le président porta le mémoire à la connaissance du chef de l'empire, lequel aussitôt le soumit à un examen prolongé. Voici la substance de ce mémoire.

Comme les délégués de la première série, ceux de la seconde se déclaraient d'accord avec l'empereur sur la nécessité de l'affranchissement des serfs; pas plus qu'eux, en se déclarant prêts à signer la liberté de leurs paysans, ils ne prétendaient de ce chef à une indemnité. Ce qu'ils demandaient, c'était d'accomplir eux-mêmes cet acte, et sur des bases différentes que celles qu'avait adoptées le gouvernement. Pour cela ils réclamaient un délai de deux ans. Dans cet intervalle, les seigneurs s'entendraient avec leurs paysans; ils passeraient avec eux, sous le contrôle du gouvernement, et en vue de l'affranchissement que celui-ci proclamerait, des baux et des actes de vente, selon que les paysans prendraient à ferme ou achèteraient les terres dont ils auraient besoin. Ces contrats, ils les arrêteraient à prix débattu, comme dans les affaires ordinaires. Les baux de fermage seraient passés pour une durée d'au moins six ans. Le délai de deux ans révolu, le gouvernement statuerait sur le sort de ceux des paysans qui n'auraient pas réussi à s'arranger avec leurs seigneurs. Il fixerait la contenance des terres qu'il jugerait indispensable de leur assigner, soit uniformément, soit dans une proportion variable, et ces terres, les nobles les lui céderaient, mais non à titre gratuit. On nommerait alors, dans chaque gouvernement, une commission chargée de faire, selon les circonstances locales, l'estimation des terres cédées, et une seconde commission jugerait en appel les affaires sur lesquelles la décision de la première n'aurait pas été acceptée par les intéressés. Le prix définitivement arrêté serait payé aux propriétaires par le gouvernement, au moyen d'obligations d'État dont celui-

ci fixerait les termes. Les paysans entreraient immédiatement en possession de la propriété acquise pour eux par le gouvernement, aux conditions que celui-ci voudrait y attacher, et, à partir de ce moment, le lien entre eux et les seigneurs terriens serait rompu. Ceux-ci n'auraient plus aucun droit sur les paysans, mais n'auraient plus à s'occuper non plus du recouvrement des impositions rurales et n'en seraient pas responsables vis-à-vis du gouvernement.

Alexandre II renvoya ce projet à la commission de rédaction pour qu'elle en fît une dernière révision et lui donnât une forme codifiée.

Ainsi les délais succédèrent aux délais, et pendant tout ce temps les serfs restèrent dans l'incertitude de leur sort futur. Leur attitude fut néanmoins respectable [1]. Quoique étonnés de ces lenteurs, de ces longs débats sur une question, selon eux, toute simple et dont la solution leur semblait dépendre d'un seul mot prononcé par l'empereur, ils restèrent tranquilles presque partout [2], attendant avec calme que la voix du père de la patrie se fît entendre. A l'exemple de leur ami dévoué, M. Nic. Tourghénief, nous rendrons ici hommage à la conduite de ces hommes façonnés à la servitude et appelés tout à coup à la liberté. « Leur attitude tranquille, prudente, admirable, dit-il, depuis trois ans, c'est-à-dire depuis que les paroles magnanimes de l'empereur ont retenti en Russie, depuis qu'ils voient, et les

1. Voici ce qu'on dit à ce sujet dans un des derniers paragraphes du Manifeste dont il va être question tout à l'heure : « En général, le bon sens du pays n'a pas failli. »

2. On sait néanmoins qu'il y eut ensuite des troubles fort graves dans le gouvernement de Kasan. Ils répondaient aux sinistres prédictions de M. Charles Du Bouzet dans la *Revue européenne* (15 juillet 1860), que nous avons citées dans *La Mission d'Alexandre II*, p. 148, mais en les accompagnant de points d'interrogation. Le général Rostoftsof lui-même avait dit à la noblesse, assure-t-on, « Cédez la terre, Messieurs, afin de garder vos têtes ! » Cf. *Russland unter Alexander II.*, p. 328.

nobles, leurs propriétaires, et le gouvernement, sur lequel ils fondent toutes leurs espérances, discuter sur le sort meilleur qui leur a été annoncé, — cette attitude prouve assez qu'il serait souverainement injuste d'avoir quelques appréhensions (sur l'usage qu'ils feraient de leur liberté). » Que l'on discutât à quelles conditions on leur abandonnerait la terre qu'ils fécondaient de leurs sueurs devait pourtant leur paraître bien étrange; car on se souvient quelle était là-dessus l'idée du serf. Il n'hésitait pas à dire à son maître : « Je suis à toi, mais la terre est à moi; » c'était chez lui un préjugé invétéré sur lequel il ne comprenait pas la contradiction[1]. Néanmoins il laissa faire patiemment, et quand la décision fut connue, il se soumit.

En attendant, cette décision ne devait plus se faire attendre longtemps. La commission de rédaction termina son travail sans nouveaux retards, et elle fut dissoute encore avant la fin de l'année. Enfin dans la suivante, 1861, après être revenue au Comité supérieur et avoir été, sous la présidence du grand-duc Constantin[2], et quelquefois en présence de l'empereur lui-même, soumise par lui à un nouvel examen, l'affaire devait recevoir sa solution, et c'est au Conseil de l'empire que, sauf l'approbation finale de l'empereur, elle appartenait. Vers la fin de janvier, ce premier corps de l'État fut enfin saisi du projet de loi élaboré. La discussion fut entamée à la fin de janvier (9 février) dans une séance que l'empereur présidait en personne et qui ne dura pas moins de sept à huit heures. Alexandre, après avoir invité tous les membres du conseil à parler librement et avec sincérité, fit connaître son désir que tout fût terminé avant

1. Il retournait le vrai état des choses. La terre t'appartient, semblait-il dire au noble, par cette raison que je t'appartiens moi-même. Dans la pensée du noble, au contraire, il était, lui, en possession du serf, parce qu'il était propriétaire de la terre. Voir *La Mission*, etc., p. 60.

2. Car le prince Orlof était déjà malade.

l'anniversaire de son avénement au trône. La clôture eut lieu en effet dès le 13 février (v. st.), sans que le monarque eût reparu dans les séances. Est-ce dans celles-ci ou bien dans celles du Comité supérieur que le grand-duc Constantin se livra à ces vivacités de langage qui eurent pour conséquence de priver pour des années son auguste frère du concours du prince, au moins dans les affaires de l'intérieur, si difficiles à traiter dans ce moment-là? Nous l'ignorons, mais ce qui est certain, c'est que la discussion fut laborieuse, à ce point qu'il fallut même que la commission de rédaction, quoique dissoute, se réunît de nouveau pour donner son avis. Néanmoins, habilement dirigée par l'éminent comte Bloudof, appelé à la présidence du conseil, elle avança rapidement, et finalement sur quarante-deux membres qui prirent part au vote, six seulement mirent des boules noires dans l'urne. L'empereur put en effet signer son manifeste d'émancipation le 19 février (3 mars) 1861, jour anniversaire de son avénement au trône. Ce sera, à un double titre, une date à jamais mémorable dans l'histoire de la Russie. Nous allons extraire de ce manifeste les passages les plus significatifs.

« Après avoir invoqué l'assistance divine, y est-il dit[1], « nous avons résolu de mettre cette œuvre à exécution.

« En vertu des nouvelles dispositions, les paysans atta- « chés à la glèbe seront investis, dans un terme fixé par « la loi, de tous les droits des CULTIVATEURS LIBRES. Les « propriétaires, en conservant leurs droits de propriété sur « toutes les terres qui leur appartiennent, réservent aux « paysans, moyennant des redevances déterminées par les « règlements, la pleine jouissance de leurs enclos, et, en « outre, pour assurer leur existence et garantir leurs obli-

1. Nous nous servons de la traduction française officielle.

« gations vis-à-vis du gouvernement, la quantité de terre « arable fixée par lesdites dispositions, ainsi que d'autres « appartenances rurales (*ougodié*).

« Mis en jouissance de ces allocations territoriales, les « paysans sont obligés en retour d'acquitter, au profit des « propriétaires, les redevances fixées par les mêmes dispo- « sitions. Dans cet état, qui doit être transitoire, les paysans « seront désignés comme *temporairement obligés* (*vrémenno « obèsannyié*). En même temps, il leur est accordé le droit « de racheter leurs enclos, et, avec le consentement des « propriétaires, ils pourront acquérir en toute propriété les « terres arables et autres appartenances, qui leur sont al- « louées à titre de jouissance permanente. Par l'acquisition « en toute propriété de la quantité de terres fixée, les « paysans sont *affranchis de leurs obligations envers les « propriétaires* pour la terre ainsi rachetée, et ils entrent « définitivement dans la condition de PAYSANS LIBRES PRO- « PRIÉTAIRES.

« Par une disposition spéciale, concernant les gens de la « domesticité (*dvorovyié*)[1], il est fixé pour eux un état tran- « sitoire adapté à leurs occupations et aux exigences de « leur position. A l'expiration d'un terme de deux années à « dater du jour de la promulgation de ces dispositions, ils « recevront leur entier affranchissement et quelques immu- « nités temporaires. . . . .

« Nous réservons aux propriétaires de convenir avec les « paysans d'arrangements à l'amiable et de conclure des « transactions relativement à l'étendue de l'allocation ter- « ritoriale et au taux des redevances à fixer en consé- « quence. . .

« Comme la nouvelle organisation, par suite de la com-

1. Ils formaient 7 p. 100 de la population totale des serfs.

« plexité inévitable des changements qu'elle comporte, ne « peut pas être mise immédiatement à exécution, qu'elle « exige un espace de temps qui ne peut être de moins de « deux ans ou environ, afin d'éviter tout malentendu et « de sauvegarder l'intérêt public et privé durant cet inter- « valle, le régime existant actuellement dans les propriétés « des seigneurs doit être maintenu jusqu'au moment où un « RÉGIME NOUVEAU aura été institué par l'achèvement des « mesures préparatoires. . . .

« La Russie n'oubliera pas que la noblesse, mue unique- « ment par son respect pour la dignité de l'homme et par « son amour pour le prochain, a renoncé spontanément aux « droits que lui donnait LE SERVAGE, actuellement ABOLI, et « posé les fondements du nouvel avenir qui s'ouvre pour les « paysans. . . . .

« Pour mettre d'autant plus facilement à exécution les « transactions de gré à gré entre le propriétaire et les pay- « sans, en vertu desquelles ces derniers pourront acquérir « en toute propriété leurs enclos et le terrain dont ils ont la « jouissance, des secours seront accordés par le gouverne- « ment[1], d'après un règlement spécial, moyennant des « prêts ou bien un transfert des dettes qui grèvent la pro- « priété. . . . .

« Et maintenant, peuple pieux et fidèle (orthodoxe), fais « sur ton front le signe sacré de la croix et joins tes prières « aux Nôtres, pour appeler la bénédiction du Très-Haut sur « ton PREMIER TRAVAIL LIBRE, gage assuré de ton bien-être « personnel, ainsi que de la prospérité publique. »

Comme ce Manifeste impérial devait être imprimé par millions d'exemplaires et comme avec lui tous les règlements sanctionnés en même temps, documents fort volu-

1. Mieux, une assistance sera accordée, etc.

mineux, devaient être envoyés à tous les propriétaires de biens seigneuriaux, ainsi qu'à toutes les communes rurales établies sur leurs terres, sa promulgation ne put pas avoir lieu immédiatement. Le Sénat dirigeant fut convoqué seulement le 2 (14) mars pour prendre connaissance de ces décisions impériales, ainsi que de l'oukase qui lui ordonnait de pourvoir à leur promulgation. Après en avoir entendu la lecture que le dirigeant du ministère de la justice avait reçu mission de lui faire, l'assemblée prit, à la presque unanimité, la résolution de présenter une adresse à l'empereur, afin d'exprimer à S. M. les sentiments de gratitude dont tous ses membres étaient pénétrés. Même pour les deux capitales, plusieurs semaines se passèrent ainsi en mesures préparatoires, et de nouveaux délais étaient inévitables pour mettre en possession de toutes ces pièces les contrées éloignées de l'empire. Cependant, d'après la volonté du souverain, le manifeste fut publié à Saint-Pétersbourg et à Moscou le 5 (17) mars, un dimanche, dans les églises et à l'issue du service divin. On s'attendait à une grande émotion populaire, et des mesures de sûreté étaient prises afin de parer à toute éventualité de désordre. Chose étrange, mais digne d'admiration! le silence du recueillement succéda à cette publication solennelle et d'une signification si éminemment nationale. Frappés comme d'étourdissement d'abord et saisis violemment, les serfs de la veille eurent besoin de quelques moments pour se reconnaître et s'assurer que c'étaient bien eux qui avaient ainsi changé de condition; puis, comprenant que leur chaîne était brisée et qu'ils étaient libres, — car il s'agissait moins là de cultivateurs que d'ouvriers et journaliers de toute espèce — ils épanchèrent leur joie au pied des autels et des saintes images, dignement, pieusement, et en s'abstenant de toutes démonstrations bruyantes, de toutes ces libations dans lesquelles ils trouvent d'ordi-

naire un bonheur décevant. Mais ce jour eut son lendemain : alors la jubilation commença ; on alla se porter les uns aux autres des compliments de congratulation, et dans les rues on ne voyait que des gens qui s'embrassaient, se félicitaient, se répandaient en joyeux discours. Un millier d'hommes, se souvenant que la gratitude est le privilége des caractères bien faits et une haute jouissance pour le cœur, alla assiéger l'entrée du Palais d'Hiver et solliciter la faveur de voir la face du père-empereur, leur libérateur, leur providence. Ensuite, quand le monarque parut, il fut reçu par les plus vives acclamations de respect, de sympathie et de reconnaissance, et ceux qui étaient chargés de parler pour tous, mirent à ses pieds « le pain et le sel », sur un riche plateau en argent. A ce moment, le père de la grande famille jouit délicieusement de son œuvre et connut que les efforts laborieux ne restent pas sans dédommagement, que l'amour du peuple n'est pas un vain mot, même dans ce XIXe siècle qui a désappris tant de choses dont ses prédécesseurs se glorifiaient justement. Quand ensuite cette foule s'écoula, ce fut pour retourner dans les temples et y renouveler ses actions de grâces devant le Roi des Rois.

Des capitales, la grande nouvelle se répandit successivement dans toutes les parties du colossal empire et jusqu'à ses extrémités si lointaines. Des généraux de la suite et des aides-de-camp de l'empereur partirent pour se rendre, munis des documents, chacun dans le chef-lieu du gouvernement qui lui était assigné ; des télégrammes du 19, 20, 21 mars et des jours suivants annoncèrent à la cour l'arrivée du bienfaisant message dans ces chefs-lieux, d'où il était ensuite expédié dans les districts, afin d'être publié dans la plupart des communes le dimanche suivant, après la grand'messe. A l'étranger, les applaudissements furent unanimes et sincères, car le conflit nouveau avec la Po-

logne ayant à peine commencé, on faisait trêve alors à l'animosité contre la Russie et l'on se passionnait déjà d'ailleurs pour « le réveil des nationalités », avec lequel le grand acte d'Alexandre II parut en parfait accord. Ce mot du *Times* eut de l'écho : « Créer une nation, c'est là ce qu'a entrepris l'empereur de Russie, et, au bout d'une génération, nous aurons sans doute devant nous un peuple russe véritable, à la place de ce mécanisme de nobles, de bureaucrates et de serfs. »

Les séances du Comité supérieur furent closes le 1er (13) mars; mais un sixième département créé au sein du Conseil de l'empire fut chargé de toutes les affaires auxquelles pouvait donner lieu le nouvel état des paysans, et les membres de ce département furent pris dans le Comité.

Nous avons dit que les documents accompagnant le manifeste de libération étaient volumineux. L'oukase du Sénat, en date du 2 (14) mars, également déjà mentionné et qui décrète la promulgation de toutes les pièces, en énumère une vingtaine, compris dans un volume officiel dont parurent aussi des traductions en plusieurs langues[1]. Elles sont rangées sous les rubriques suivantes :

I. Manifeste impérial du 19 février 1861, signé de la main de S. M., lequel confère aux serfs les droits de la classe d'habitants libres des campagnes et pourvoit à l'organisation de leur mode d'existence.

II. Oukase nominatif[2] et signé de la main de S. M. I., de

1. Outre la traduction en langue allemande (Mitau, 1861, in-12), nous avons sous les yeux différentes publications officielles, entre autres l'Aperçu des décrets impériaux du 19 février 1861 sur les paysans libérés du servage (*Obozrénié polojénii a krestianakh*), et le résumé intitulé *Kratkoïé izlojénie prav' i obèsannostéï krestiané i dvorovykh lioudéï* (Court exposé des droits et des obligations des paysans, ainsi que des gens de domesticité), 1861, in-8°.

2. Ces oukases sont signés du nom du souverain, au lieu que les autres sont seulement munis de la formule *Byt po semou*, Qu'il en soit ainsi.

la même date, adressé au Sénat dirigeant, sur les mesures à prendre pour l'exécution des décrets et règlements concernant les paysans et les gens de domesticité affranchis du servage.

III. Décrets (*polojénia*) sanctionnés par S. M. I. en date du 19 février 1861, savoir: 1° Décret général concernant les paysans libérés du servage (207 articles divisés en titres, chapitres et sections); 2° décret sur l'organisation du mode d'existence des gens de domesticité libérés du servage (33 articles); 3° décret sur le rachat des enclos par les paysans libérés et sur le concours prêté par le gouvernement pour l'acquisition, par eux, des terres en toute propriété (179 articles divisés en titres, chapitres et sections); 4° décrets sur les institutions de gouvernements et de districts concernant les paysans (132 articles divisés en titres, chapitres et sections, plus un supplément); 5° règles (*pravila*) pour la mise en vigueur des décrets sur les paysans libérés (85 articles divisés de même, plus un supplément); 6° décret local sur la situation agraire des paysans domiciliés sur des biens-fonds seigneuriaux dans les gouvernements de la Grande-Russie, de la Nouvelle-Russie et de la Russie-Blanche (221 articles divisés de même, plus deux suppléments); 7° décret local sur la situation agraire des paysans de même condition dans les gouvernements petit-russiens de Tchernigof, Poltava et dans une partie de celui de Kharkof[1]; 8° décret local sur la situation agraire des paysans de même condition des gouvernements de Kief, Podolie et Volynie; 9° décret local sur la situation agraire des paysans de même condition dans les gouvernements de Vilna, Grodno, Kovno, Minsk et dans une partie de celui de Vitebsk;

1. Ce décret (*Verordnung*), ainsi que la plupart des suivants, n'étant pas compris dans la traduction allemande du volume officiel, nous ne pouvons indiquer à leur sujet les divisions et les articles.

10° règles complémentaires (*dopolnitelniya pravila*) sur l'organisation relative aux paysans domiciliés sur les biens de petits propriétaires et sur l'assistance prêtée à ces derniers (24 articles); 11° règles complémentaires sur les gens du ressort du ministère des finances inscrits auprès d'usines métallurgiques de particuliers; 12° règles complémentaires sur les paysans et ouvriers travaillant dans les usines et les salines privées de Perm; 13° règles complémentaires sur les paysans travaillant dans des fabriques seigneuriales (12 articles); 14° règles complémentaires sur les paysans et les gens de domesticité libérés du servage dans le Pays de l'armée des Kosaks du Don; 15° règles complémentaires sur les paysans et les gens de domesticité libérés dans le gouvernement de Stavropol; 16° règles complémentaires sur les paysans et les gens de domesticité libérés en Sibérie; 17° règles sur les gens libérés de la province de Bessarabie.

IV. Avis du Conseil de l'empire, muni de la sanction suprême, le 19 février 1861, concernant les ventes, cessions par hoirie, mise en gage ou en location de biens-fonds seigneuriaux habités, en conséquence des décrets sur les paysans libérés (en deux parties, divisées en une quinzaine d'articles).

V. Oukase impérial du 19 février 1861 ordonnant l'exécution de l'avis du Conseil de l'empire par rapport aux gens de domesticité du gouvernement d'Orenbourg et de l'armée des Kosaks de l'Oural, auxquels seront appliquées les règles générales du décret sur l'organisation des gens de cette condition libérés du servage.

Telles sont les pièces officielles. Le lecteur ne s'attendra pas à en trouver ici l'analyse complète : l'espace dont nous disposons y suffirait à peine; mais nous devons au moins lui en faire connaître la substance.

Voici d'abord quels sont les droits reconnus à tous les

anciens serfs sans distinction : Droit de se marier sans autorisation préalable; d'ester en justice dans des causes civiles et criminelles, et dans les affaires de police, de plaider et de se défendre en personne ou par des mandataires, de servir de témoin et de se porter caution pour autrui, conformément aux lois générales de l'État; de n'être soumis aux peines et amendes qu'en vertu d'un arrêt de justice ou d'un ordre formel des autorités administratives ou communales; de changer d'état et de passer d'une commune à une autre; d'entrer au service militaire; d'abandonner le lieu de leur domicile en observant les formalités prescrites à ce sujet; de placer leurs enfants dans les écoles publiques; d'entrer au service de l'État dans la partie de l'instruction littéraire, des sciences et de l'arpentage; de contracter et de prendre des engagements; de faire le commerce, de s'occuper d'arts et de métiers, de monter des fabriques; droit inviolable à la possession de tout ce qui leur appartient légitimement, et droit d'acquérir en se conformant aux lois et aux usages établis, enfin d'en disposer à leur gré, conformément aux lois générales.

Aux paysans proprement dits sont reconnus les droits suivants : Droit de se constituer en communes rurales, de faire partie des assemblées communales (*selskii skhod*) et de prendre part à l'élection du maire ou ancien (*selskii starostu*) et des adjoints qu'il peut avoir, ainsi qu'à celle des gardes champêtres et forestiers, du secrétaire de la commune, des juges du tribunal local, etc.; droit d'occuper l'enclos héréditaire dans la famille et composé de la cabane d'habitation avec ses dépendances, ainsi que du potager dont il est entouré, et d'entrer aussi, dans la mesure déterminée par le gouvernement, en jouissance des terres qu'ils cultivaient pour leur compte, mais à condition du rachat et moyennant une redevance payée au propriétaire

du bien; enfin droit au rachat de ces terres, si le propriétaire y consent, et, en tout état de cause, de l'enclos qui renferme leur demeure.

C'est sur des arrangements à l'amiable entre les propriétaires et les paysans, arrangements dont des chartes réglementaires (*oustavnaïa gramota*) devaient faire foi, que la loi a voulu baser l'ordre nouveau des choses, et pour cela elle a fixé un délai de deux ans. A défaut d'arrangement, on devrait recourir à l'arbitrage de fonctionnaires de nouvelle création, exclusivement choisis par les gouverneurs civils parmi les propriétaires et qui ont reçu leur institution du Sénat dirigeant, fonctionnaires dont la dénomination était à peu près correspondante à celle de *juge de paix* (*mirovoï posrednik*). A ces juges de paix on donnait pour assistants un ou plusieurs hommes de confiance ou de conscience (*dobrosovestnyié*). Le mode de propriété qui devait être l'effet de la transformation, n'est pas prescrit : le propriétaire nouveau pouvait être indistinctement un paysan agissant pour son propre compte ou une commune (*mir*), selon l'usage établi dans les différentes régions de l'empire. Ainsi les conventions individuelles et les conventions collectives étaient également admises. La loi elle-même a commencé par organiser les communes dont elle a réuni un certain nombre en une circonscription plus étendue appelée *volosth* ou canton, à laquelle elle a préposé des autorités spéciales, savoir un conseil (*volostnoï skhod*), un ancien (*volostnoï starchina*) et un tribunal de *volosth*.

La marche à suivre est nettement indiquée dans l'oukase nominatif marqué du n° II, où l'opération est divisée en quatorze points[1]. En résumé, voici comment a été établi

1. Dans la traduction allemande, p. XVII et XVIII. — Un modèle pour les chartes réglementaires se trouve p. 202. Le mode de rachat est précisé p. 80 et suiv.

l'ordre de choses nouveau, toujours en ce qui concerne les paysans jusque-là seigneuriaux. La terre a été divisée en deux parties, *terre seigneuriale* et *terre de paysans*. La concession de cette dernière a été faite aux communes rurales à perpétuité, mais à charge d'indemniser le propriétaire soit par des corvées, soit par le payement d'une redevance, au choix des parties. La commune (*mir*) répond au gouvernement du payement de l'impôt, et pour cette raison, les paysans lui restent soumis pendant neuf ans encore après l'émancipation, de telle sorte qu'ils ne peuvent abandonner sans son consentement leur lot de terre, à moins de donner caution suffisante pour le payement de leur part respective de l'impôt. Le propriétaire cesse d'être obligé de veiller à la subsistance des paysans. L'étendue de la terre concédée, suivant le nombre des paysans, chefs de famille, ainsi que la corvée ou la redevance annuelle, est fixée par des dispositions légales conformées aux usages locaux. La concession individuelle est en moyenne de 3 ½ déciatines par paysan valide, avons-nous dit plus haut (p. 202); mais elle varie de $^{11}/_{12}$ de déciatine à 12 déciatines, suivant les zones, qui sont ou des régions de terreau noir, ou des régions sans terreau noir, ou faisant même partie des steppes, lesquelles régions sont subdivisées en 29 sections[1]. Plus des deux tiers de la population rurale étaient autrefois sous le régime de la corvée (*bartchina*). Celle-ci, après avoir été de trois jours par semaine pour l'homme et de deux jours pour la femme[2], a été réduite à deux pour tous. La redevance (*obrok*) est généralement de 9 R. A. par concessionnaire; dans les

1. Voir là-dessus, plus haut, p. 177. Nous avons rapporté de Russie une carte qui indique les contenances diverses d'après les régions. — Dans ce pays, il n'existe pas encore de cadastre. Voir à ce sujet Haxthausen, t. III, p. 539 et suiv.

2. Le *minimum* par an, pour chaque feu (*tiaglo*), les dimanches et jours de fête décomptés, était de 40 jours pour les hommes et de 30 pour les femmes.

meilleurs gouvernements de l'intérieur de 10, et à l'entour de Saint-Pétersbourg de 12. Les paysans qui étaient à la corvée peuvent prendre leur engagement sur le pied de la redevance[1], sans toutefois que le propriétaire ait le droit de les y forcer. Vient ensuite le rachat. Il est de droit en ce qui concerne l'enclos, aussitôt que le paysan le demande, et se fait à un prix déterminé par la loi. Quant aux champs, il en est autrement. Tout propriétaire est libre de consentir ou de refuser la vente et de s'en tenir aux stipulations fixant la corvée ou la redevance; si néanmoins elle a lieu, le gouvernement intervient comme auxiliaire, et non autrement: il fait un prêt aux paysans, en d'autres termes, il paye pour eux au propriétaire la somme de rachat, non en numéraire, mais moitié en certificats spéciaux émis au nom du vendeur, à 5 ½ p. 100, certificats non négociables à la Bourse, moitié en rentes au porteur à 5 p. 100 et négociables comme les fonds publics russes en général. Lorsqu'un propriétaire veut vendre, la redevance de ses paysans est capitalisée à 6 p. 100; les acquéreurs ont donc à payer 16 ⅔ de fois les 9 R. A. indiqués ci-dessus, ou quel que soit le taux exact de leur redevance d'après l'étendue de la concession. Quand ils peuvent le faire de leurs propres moyens, le gouvernement n'a pas à intervenir; si c'est la commune qui rachète, elle demande à participer à l'opération financière indiquée dans la loi. S'il s'agit, par exemple, de terres des paysans occupées par 1,000 concessionnaires, on capitalise les 9,000 R. A. qu'ils doivent annuellement, à 6 p. 100: cela donne un capital de 150,000 R. A. Le gouvernement délivre alors au propriétaire les titres de rente ou autres représentant cette somme, moins une certaine déduction. Celle-ci, qui est de 20 p. 100

1. La proportion entre l'une et l'autre est établie par l'usage, suivant les localités. On doit s'en tenir à cette base pendant vingt ans pour toute conversion à opérer.

du capital, sert à couvrir l'État de ses frais de perception, d'arrérages et de non-valeurs. Si la vente se fait avec le consentement des paysans, c'est par eux que ces 20 p. 100 doivent être payés, même au comptant si le propriétaire l'exige; dans le cas contraire, c'est-à-dire si les paysans n'ont aucune envie de devenir propriétaires et que le seigneur seul désire la vente, alors ce n'est plus à la charge des paysans, mais à celle de ce dernier qu'est mise la différence: au lieu d'obligations pour 150,000 fr., il n'en reçoit plus que pour 120,000; et s'il pèse sur le domaine dont il s'agit une dette hypothécaire contractée avec le gouvernement, l'État commence par se rembourser de la somme et ne délivre les obligations que pour le surplus. L'aliénation ainsi consommée, le propriétaire n'a plus rien à démêler avec les paysans de la terre; il lui en reste la part seigneuriale qu'il exploitera à sa guise. A l'égard de sa dette hypothécaire, s'il ne veut pas s'en libérer en faisant acheter aux paysans leur part des terres, un soulagement lui est encore offert. S'il prouve par des titres authentiques que les derniers sont dotés, à charge de redevance, de la portion de terrain voulue par la loi, il est libéré pour toute la partie du domaine qui reste en sa possession personnelle, la Banque de l'État ayant une hypothèque suffisante des sommes prêtées par elle dans la terre dite *des paysans*, pourvu, toutefois, que la valeur de celle-ci dépasse de 30 p. 100 le montant de l'hypothèque[1]. Des payements annuels faits par le

1. Le propriétaire foncier peut donc, dans ce cas, offrir à tout prêteur une hypothèque dont il ne disposait pas auparavant. Il était indispensable de fournir à la noblesse, pour prévenir sa ruine, des moyens pécuniaires. Car désormais les ouvriers manquent à la propriété nobiliaire; il faudra qu'elle y supplée par des machines, si elle ne veut pas s'en tenir à la seule élève des bestiaux. Passer aux systèmes nouveaux d'économie rurale sans numéraire disponible, ce n'est pas chose faisable. C'est aussi la raison pour laquelle les seigneurs insistaient, afin d'obtenir le rachat immédiat, que le gouvernement, s'il ne voulait pas porter le trouble parmi les paysans, n'a cependant pas pu leur accorder.

propriétaire et répartis sur trente-sept années, d'après une combinaison financière, amortissent le capital en même temps qu'ils acquittent les intérêts. Une combinaison semblable a été offerte aux paysans devenus propriétaires de leurs terres grâce à l'assistance du gouvernement. Dans les 6 p. 100 d'intérêts qu'ils payent à ce dernier, 5 représentent l'intérêt et 1 l'amortissement : si ce payement est continué pendant quarante-neuf années, il a pour effet le remboursement du capital.

On a vu qu'un délai de deux ans a été stipulé pour la mise à exécution du système nouveau, à la réserve de la manumission individuelle qui ne devait avoir lieu complétement qu'après l'expiration de neuf années, second délai de rigueur. Le premier délai, de deux ans, est expiré depuis le 3 mars 1863, et la plupart des arrangements prévus étaient pris à cette échéance. Quels étaient ces arrangements ? Nous avons compté environ 112,000 terres seigneuriales à serfs dans les gouvernements auxquels s'appliquait l'opération[1]; eh bien ! peu de jours après cette même échéance, 102,522 chartes réglementaires étaient signées et 92,001 mises à exécution. Ces dernières fixaient le sort de 8,364,954 paysans (mâles): plus de 5 millions de ceux-ci étaient mis à l'obrok, et un peu plus de 3 millions seulement à la corvée. En outre, on avait dressé les inventaires dans 16,185 petites propriétés, ayant une population d'environ 205,000 âmes, et de ces petites propriétés, 1,465 avec 13,270 âmes et disséminées dans trente-deux gouvernements, passaient à l'État, qui, de ce chef, avait à payer une indemnité de près de 2 millions de roubles argent. On affirme que, dans le

1. Parmi les gouvernements et provinces en deçà de l'Oural il y en a cinq qui n'en font pas partie : Arkhangel, où on ne comptait que 20 gens de domesticité ; l'Esthonie, la Livonie et la Kourlande, où le servage était aboli depuis quarante ans, et le Pays des Kosaks de la mer Noire, où le servage n'a jamais existé.

même intervalle, les écoles de paysans, qui avaient été au nombre de 1,955, furent portées jusqu'à 6,666[1]. Vers la fin de 1864, les chartes réglementaires (y compris les inventaires) étaient signées presque pour le total des 112,000 terres[2] et le sort de près de 10 millions et demi de paysans était ainsi fixé. Jusqu'à 2,288,547 paysans avaient déjà acquis en toute propriété, soit leur enclos, soit aussi des lots de terre, et sur ce nombre 432,651 l'avaient fait avec leurs propres fonds sans invoquer l'assistance du gouvernement. Dans les provinces dites occidentales, tous les paysans, sans exception, sont devenus propriétaires de leurs lots de terres. Les prêts faits aux paysans par le gouvernement s'élevaient à près de 195 millions de roubles argent, et dans cette somme figuraient les dettes des anciens propriétaires près des établissements de crédit pour 87,681,000 roubles argent. On a vu plus haut que, d'après des chiffres qui se rapportent encore à 1863, M. Milutine établit la proportion suivante:

Sur 100 paysans, anciens serfs,
33.7 restent provisoirement sous le régime de la corvée;
50.8 payent l'obrok jusqu'au rachat définitif;
15.5 sont devenus propriétaires, non-seulement de leur enclos, mais de terres.

Ainsi l'opération a complétement réussi. Au bout de moins de quatre ans, 23 millions de serfs (des deux sexes) étaient en pleine possession de tous les droits civils et d'un régime municipal dont nous aurons plus loin à étudier la nature[3]; de plus, environ 6 millions d'hectares étaient de-

1. Nous reviendrons là-dessus; voir en attendant le Discours de M. N. Milutine, p. 14, et surtout P. de Storch, *Der Bauernstand in Russland*, p. 413 et suiv.

2. M. N. Milutine dit (Discours, p. 12) : « Ces chartes représentent autant de communes rurales »; mais ceci nous semble une erreur : elles représentent autant de terres, avec des communes rurales en beaucoup plus grand nombre.

3. Alors nous examinerons aussi ce que différents publicistes ont objecté contre le

venus la propriété irrévocable de 4 millions et demi de ces mêmes serfs (aussi des deux sexes). Qu'on l'entende bien! 4 millions et demi de propriétaires, au lieu des 120 ou 150,000 d'autrefois[1]. Quelle révolution pacifiquement accomplie!

Et ces chiffres ne disent pas tout; car indépendamment des 23 millions de serfs, naguère seigneuriaux, il y a, on s'en souvient[2], les paysans de la couronne ou des domaines impériaux et ceux des apanages dont le sort, comme on l'a vu, a été amélioré en même temps. Les paysans de la couronne sont au nombre d'environ 20 millions (chiffre officiel, 9,747,357 du sexe masculin et 10,302,891 du sexe féminin); les paysans des apanages d'environ 2 millions. Ceux-ci sont nombreux surtout dans les gouvernements de Simbirsk, Samara, Novgorod, Viatka, Kostroma, Moscou, Orel et Nijegorod; ceux-là dans les gouvernements de Viatka, Voronège, Kasan, Perm, Tambof, Poltava et Koursk. L'état des hommes de ces deux classes avait déjà subi d'heureux changements. Depuis le 1er janvier 1838 il avait été l'objet d'une sollicitude aussi vive qu'éclairée de la part du mi-

mir ou la commune russe, entre autres ce passage d'un ouvrage, très-digne d'une grande attention, de M. F. Le Play, *La Réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des peuples européens*, t. II, p. 283 : « Les communes rurales échapperont sans doute à la tutelle des seigneurs, mais elles continueront à peser lourdement sur la propriété, sur les individus et sur les familles. Leurs propensions communistes maintiendront pendant longtemps beaucoup de biens dans l'indivision, etc.» On peut voir aussi sur le système communal, Tourghénief, *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs*, p. 16 et 19, et *La Vérité sur la Russie*, p. 127.

1. Nous aurons plus tard à rechercher quels sont les moyens d'existence et de prospérité de ces nouveaux propriétaires; pour le moment, nous renvoyons à ce qui a déjà été dit plus haut, p. 198, ainsi qu'aux Fragments russes de M. Bodenstedt, t. II, p. 57 et 131, et à *Menschen und Dinge in Russland*, p. 176 et suiv. Quel sujet de débat pour les académies, si le plus souvent elles ne manquaient pas pour s'y livrer des éléments les plus essentiels!

2. Voir p. 186, p. 365 et 367. Cf. Haxthausen, t. III, p. 501 et suiv.; 522 et suiv.

nistère des domaines que l'empereur Nicolas venait de créer[1]. Nous ne pouvons exposer ici le système qui fut alors arrêté et introduit[2], mais nous ferons remarquer que c'est en grande partie sur l'organisation des paysans de la couronne qu'a été basée celle des anciens paysans seigneuriaux. Ainsi, l'administration locale y avait été confiée aux communes, dont il avait été ordonné que la circonscription s'étendrait toujours à un minimum de 1,500 âmes; des réunions avaient été effectuées parmi celles dont la population n'atteignait pas ce chiffre. Puis on avait institué des *volosth* ou cantons, au minimum de 6,000 âmes, ayant leur tribunal de police et de conciliation, dont les membres élus s'appelaient hommes de conscience (*dobrosovestnyié*) et étaient présidés par le chef (*golova*) du *volosth*. Ce chef a un adjoint et deux secrétaires ou greffiers, tous salariés, comme lui, quoique très-faiblement; autour de lui se groupe le conseil cantonal, composé de délégués des communes, à raison de 1 sur 10 feux. Les communes ont à leur tête le *starchina*, qui a sous lui, pour chaque village séparé, un *starosta* ou ancien; il se trouve de plus, dans chacune, un percepteur des impôts et un préposé au grenier communal. Le conseil communal se forme par élection, à raison de 1 membre pour 5 feux. Ses fonctions consistent à élire le chef et ses adjoints, à régler l'appropriation des lots de chacun, à établir le contrôle des comptes et la répartition des impôts, à prononcer sur l'admission comme membre de la commune ou sur les congés à donner à ceux qui veulent la quitter; les affaires de recrutement, la nomination de fondés de pouvoirs, les communications à adresser aux autorités supérieures, sont également de son ressort. Cependant l'organisation nouvelle,

1. C'est par une inexplicable distraction qu'il a été dit à la fin de la p. 183 que ce ministère a depuis été supprimé.

2. Voir Haxthausen, t. III. p. 534 et suiv.

dont il est juste de rapporter l'honneur à Nicolas, ne se borna pas à ce mécanisme des autorités : elle s'étendit à tout, prévit tout, exploitation, administration, instruction et perfectionnements moraux, etc., et les réformes s'accomplirent sans faire violence ni aux mœurs, ni aux coutumes du peuple. L'Europe, préoccupée de la polémique des partis, a trop peu d'attention pour des travaux qui n'ont d'autre mérite, sans doute, que d'assurer à la fois l'existence et le progrès de populations, qui égalent celles de ses plus vastes royaumes !

Il nous reste à jeter un rapide coup d'œil sur quelques rubriques spéciales de la classe des paysans, que nous étudions ici dans son ensemble.

On appelle *odnodvortsy* (de *dvora*, cour, et *odine*[1], un) ou possesseurs d'une seule cour, d'une seule maison, des paysans libres depuis longtemps et propriétaires des champs ou terres qu'ils cultivent. A ces terres étaient même souvent attachés des serfs, que les odnodvortses avaient achetés soit sous un nom emprunté, soit même quelquefois sous le leur[2]. Soumis à la capitation et au recrutement, mais non aux prestations, ils formaient une classe intermédiaire entre les propriétaires nobles et les paysans libres ordinaires ou simples fermiers, et vivaient dans une certaine aisance. On en comptait en 1838, d'après Kœppen[3], 1,365,886, le sexe féminin non compris, ce qui ferait un total d'environ 2,700,000

1. On prononce *adine*, *adnodvortes*. — Voir t. II, p. 86, note 1 ; et pour l'historique, Meiners, t. II, p. 31.

2. Hupel (t. Ier, p. 208) n'admettait pas que les odnodvortses pussent faire de ces acquisitions en leur propre nom ; mais M. Tourghénief le laisse supposer, et Kœppen l'affirme positivement, en citant à l'appui le Digeste, *Svod Zakonof*, t. IX, art. 742. Voir de cet excellent statisticien, que la mort a récemment enlevé à la science qu'il honorait, le mémoire intitulé : *Ueber die Vertheilung der Bewohner Russlands nach Ständen*, dans le t. VII des Mémoires de l'Académie, p. 409 ; et *Déviataïa Révisiya*, ouvrage semi-officiel, p. 217 et suiv.

3 Mémoire cité, p. 407. Voir aussi notre t. II, p. 86, 98 et 262.

individus, et ils possédaient 10,983 serfs. Il ne faut pourtant pas confondre avec eux les 67,756 cultivateurs libres qui figurent à part dans les révisions et dont il a déjà été question plus haut (p. 358). On n'a pas de notions certaines sur l'origine des odnodvortses; quelques auteurs les regardent comme d'anciens petits nobles déchus de leur rang, et c'est dans ce sens que les hommes de cette classe parlent d'eux-mêmes; d'autres[1] aiment mieux croire qu'ils sont les descendants d'anciens paysans non encore attachés à la glèbe et qui, à raison des biens-fonds qu'ils possédaient, n'auraient pas été compris dans la confiscation. D'après Kœppen, ils payeraient la capitation depuis 1724, et un oukase du 16 juin 1764 les aurait mis sur la même ligne que les autres paysans de l'empire. Les petits *szlachcic* polonais en ont depuis augmenté le nombre[2]. On voit par un tableau du mémoire de ce même statisticien que les odnodvortses se trouvent surtout en grand nombre dans les gouvernements de Koursk, de Voronège, de Tambof, d'Orel, etc.; mais il en existe dans 37 gouvernements ou provinces sur 53.

Les *colons étrangers*, établis sur les terres de la couronne ou sur celles des particuliers, forment une autre rubrique, fort respectable, de la classe des paysans. Les tables des révisions n'en indiquent pas bien clairement le nombre[3], mais selon la Statistique de 1863, il est tout près de 450,000 (229,542 du sexe masculin et 220,011 du sexe féminin). Ce

1. Hupel, t. Ier, p. 208, et t. II, p. 348. Cf. Meiners, t. II, p. 31. D'après M. Ghermanof, les odnodvortses des gouvernements de Voronège, Tambof et autres seraient les descendants d'anciens soldats de la garde-frontière, auxquels, dès le temps d'Ioann IV, on aurait distribué des terres. Voir *Publications de la Société impériale géographique de Russie*, p. 202 et suiv.

2. Voir t. II, p. 98, et le Mémoire de Kœppen, p. 410, ainsi que *Déviataïa Revisiya*, p. 239.

3. Voir t. II, p. 99. Cf. *Déviataïa Revisiya*, p. 215 et suiv.; Köppen, *Die Gesammtbevölkerung Russlands*, p. 229, et la Statistique officielle de 1863, p. 272.

sont en majeure partie de ces Allemands et Suisses dont il a été question dans le volume précédent (p. 686), descendants d'immigrés dont les époques d'arrivée ont été notées par le savant Kœppen dans un ouvrage spécial[1]. Ils sont nombreux surtout dans les gouvernements de Saratof, de Samara et de Kherson; ils y dépassent le chiffre de 260,000. Les colons de la Molotchna, dans les steppes du gouvernement de Tauride, sont au nombre d'environ 25,000; puis il y en a autour de Saint-Pétersbourg (de 5 à 6,000) et ailleurs. Ces colons jouissent de certains priviléges et immunités. Leur économie rurale, surtout celle des Allemands, est infiniment supérieure à celle des paysans russes, auxquels ils pourraient servir de modèles[2]: aussi ces laborieux cultivateurs sont-ils généralement dans l'aisance et ne manquent-ils pas d'envoyer leurs enfants à l'école. Au reste, comme on l'a vu précédemment[3], il y a aussi en Russie des colonies boulgares, serbes, grecques, etc.; le chiffre de leur population est plus restreint, cependant dans le gouvernement d'Iékatérinoslaf, on en compte 35,000 et en Bessarabie jusqu'à 48,000.

Les *iamtchiks*[4] ou paysans-voituriers, paysans de la poste, forment aussi une rubrique à part, car ils sont exempts de la capitation et ils ne payent pas de redevance pour les terres qu'ils cultivent; quant au recrutement, ils y sont soumis en thèse générale[5]. La charge publique qui pèse sur cette

1. *Matérialy dlia istorii inorodtsef ieïropeïskoï Rossii* (Matériaux pour l'histoire des étrangers établis dans la Russie d'Europe), p. 390 et suiv. Cf. Hupel, t. Ier, p. 206 et 163; Schubert, p. 166.

2. Voir une comparaison dans *Menschen und Dinge*, p. 187 et suiv.

3. T. II, p. 492 et suiv.

4. On n'est pas d'accord sur l'origine de ce nom. Voir t. II, p. 560, note 2. — Sur l'état des iamtchiks, voir Engelhardt, *Russische Miszellen*, t. IV, p 96-98; M. Tourghénief, ouvrage cité, t. II, p. 86 et suiv.

5. Voir à ce sujet le Mémoire de Kœppen, *Die Bewohner Russlands nach Ständen*, p. 111.

corporation, c'est de fournir les moyens de transport à la poste aux chevaux, à raison de trois chevaux par sept feux ou 28 individus mâles (sauf les exceptions pour le gouvernement de Pskof et autres). Néanmoins ils ne tarderont pas à se confondre avec les autres paysans. En 1838, ils présentaient encore un effectif de 41,700 individus; de près de 80,000 avec le sexe féminin. Le plus grand nombre d'entre eux se trouvait dans les gouvernements de Novgorod (10,573), Tver, Moscou, Saint-Pétersbourg et Koursk (3,537).

Enfin dans les tableaux officiels de la population rurale figurent encore trois rubriques dont il est nécessaire de tenir compte[1]. Nous les reproduisons ici avec les chiffres qui s'y rapportent.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Totaux.
Paysans des mines et usines métallurgiques.	129,857	137,426	267,283
Paysans de diverses autres dénominations	1,179,581	1,270,771	2,450,352
Colons militaires.	571,989	547,313	1,119,302
Totaux. . . .	1,881,427	1,955,510	3,836,937

Les premiers sont renfermés dans neuf gouvernements, qui, dans l'ordre de l'importance des chiffres de chacun, sont les suivants: Perm (67,946 du sexe masculin et 71,252 du sexe féminin), Olonetz, Orenbourg, Viatka, Iékatérinoslaf, Tambof, Vologda, Astrakhan et Moscou (96 du sexe masculin et 54 du sexe féminin). Nous supposons[2] qu'il s'agit ici d'anciens condamnés, autres que sibériens ou de leurs descendants, que l'on fait travailler dans différents services, mines, salines, etc. de la couronne, et

1. Voir, au reste, les paysans de toutes dénominations et de toutes les rubriques dans Kœppen, *Gesammtbevölkerung*, p. 170-172.

2. La Statistique officielle de 1863 (p. 309) ne donne pas les explications dont on aurait besoin.

peut-être aussi dans les établissements des steppes. Les individus de la seconde rubrique, disséminés sur la plupart des 49 gouvernements de la Russie d'Europe, paraissent être ou des soldats congédiés, avec leurs familles, ou des paysans de l'ordre civil appartenant à l'une des catégories que nous avons énumérées à propos de la neuvième révision[1], *résetches* et *tsaranes* ou cultivateurs libres de la Bessarabie, cultivateurs libres des provinces Baltiques, cultivateurs israélites[2], etc. Enfin les colons militaires, inscrits sous onze gouvernements[3] dont les principaux sont celui d'Orenbourg (296,021 du sexe masculin et 290,238 du sexe féminin), celui de Kharkof et celui de Kherson, après lesquels figurent encore ceux de Perm, Podolie, Kief, Viatka, Tauride, Saint-Pétersbourg, Moscou et Minsk, mais les quatre derniers gouvernements pour des chiffres tout à fait insignifiants, sont un débris d'une institution en grande partie abandonnée aujourd'hui et qui pour prospérer aurait eu besoin d'être assise sur des bases toutes différentes de celles qu'un despotisme imprévoyant, mais selon le cœur d'un Araktchéïef, a cru pouvoir leur assigner. Nous parlerons de cette institution avortée dans notre chapitre sur l'armée.

En résumé, la classe des paysans offre un total d'environ 55 millions d'individus, rangés dans les catégories suivantes:

1° Dans les 49 gouvernements ou provinces d'Europe.

	Totaux des deux sexes.
Paysans des domaines impériaux	20,000,000
— des apanages	2,000,000
— naguère seigneuriaux	23,000,000
A reporter	45,000,000

1. T. II, p. 99.
2. Sur ceux-ci, voir *Déviataïa Révisiya*, p. 221.
3. Celui de Novgorod, autrefois le principal, n'y figure plus. Outre la Statistique officielle de 1863, p. 274, on peut voir *Déviataïa Révisiya*, p. 16 et 254

	Totaux des deux sexes.
Report	45,000,000
Odnodvortses	2,700,000
Paysans des colonies d'étrangers	450,000
Iamtchiks ou paysans de la poste	80,000
Paysans des mines et des usines métallurgiques.	267,000
— de diverses autres dénominations . . .	2,450,000
Colons militaires	1,119,000
Total.	52,066,000
2° Dans la lieutenance du Caucase[1].	
Paysans des domaines impériaux	1,341,195
— naguère seigneuriaux et autres	62,772
des colonies d'étrangers	9,951
Anciens colons militaires	895
Total.	1,414,813
3° Dans la Sibérie[2].	
Paysans des domaines impériaux	1,344,131
— des mines et usines métallurgiques . .	301,489
— de différentes autres catégories	111
Total.	1,645,731

A ces quatre classes normales de la population, il faut, en Russie, en ajouter une cinquième, la *classe exceptionnelle*, composée d'hommes libres, plus ou moins civilisés, mais qu'on regardait comme supérieurs aux serfs; classe dans laquelle nous ne rangeons pas, comme l'a fait M. Tourghénief[3], les paysans propriétaires, les laboureurs libres et

1. Voir t. Ier, p. 209; t. II, p. 93 et 657. — Les chiffres nous ont été fournis par la Statistique officielle de 1863.

2. Voir t. II, p. 102 et 130.

3. *La Russie et les Russes*, t. II, p. 52 et suiv. — Hupel (t. Ier, p. 207 et 208) range les Kosaks et les tribus nomades parmi les « populations rurales libres. » Voir aussi sur les Kosaks, Meiners, t. II, p. 42.

les colons étrangers, mais bien les Kosaks et les tribus nomades. Disons un mot de chacune de ces deux rubriques.

Kosaks. L'historique de cette institution si curieuse et toute militaire, mais fondée en vue de l'Asie et du monde non-chrétien, plutôt que dans un but d'agrandissement du côté de l'Europe, a été donné précédemment[1], et nous rappellerons seulement ici que les Kosaks, milice garde-frontière, représentent à la fois le principe de l'expansion et celui de l'inviolabilité du territoire. C'est une force armée qui se recrute en elle-même, une population guerrière qui pousse en avant et sert merveilleusement à la colonisation, mais rendue sédentaire néanmoins par l'agriculture et par la présence, en égal nombre, de femmes de la même race. En même temps que l'historique de celle-ci, nous avons donné les renseignements statistiques qui la concernent[2]. On a vu qu'il s'agit là d'un total d'environ 2,280,000 individus des deux sexes[3], dont 790,000 appartiennent au Pays des Kosaks du Don, et sont ainsi subdivisés: 529,077 (hommes et femmes) se rapportant aux Kosaks de profession, et 251,890 (*id.*) en dehors de cette corporation ou armée. Ce qui reste encore à dire sur l'organisation des Kosaks, sur leurs institutions, leurs usages et leurs mœurs, nous le réservons pour d'autres parties de cet ouvrage, de peur de faire double emploi.

Tribus nomades. Leur nombre est considérable depuis que les Kirghises-Kaïssaks, que nous avons évalués à 1,250,000[4], ont fait leur soumission. Mais en Europe, dans les gouvernements d'Arkhangel, Perm, Viatka, Samara,

1. T. II, p. 437-474.

2. Voir t. II, p. 474-476. Cf. Haxthausen, t. II, p. 193 et suiv., et un travail spécial dans *Die Gegenwart,* t. III, p. 406-413, et t. II, p. 512-537.

3. D'après M. de Buschen (p. 50), même de 2,593,818, dont 1,332,749 du sexe mâle et 1,261,069 du sexe féminin.

4. T. II, p. 651.

Astrakhan, et dans celui d'Orenbourg, qui, sous ce rapport, est au premier rang, on n'en compte pas beaucoup plus d'un million, savoir 523,350 hommes et 502,526 personnes du sexe féminin[1]. Ce sont, dans le premier des gouvernements nommés, les Samoïèdes[2], et dans les autres, les Baschkirs et les Meschtchériaks[3], dont l'armée, y compris les Teptères, s'élève à environ 750,000 individus (hommes et femmes), puis encore les Kalmuks ou Œleuthes[4] En Sibérie, ce sont, dans la partie occidentale, les Vogouls, les Ostiaks, les Samoïèdes, les Tatars et les Téléoutes, les Bouroutes, les Dzoungars, les Kirghises; et, dans la partie orientale, les Bouriates et les Khalkas, les Iakoutes, les Toungouses, les Lamoutes, les Ioukhaghires, les Tchouktches, les Koriaks, etc. Ensemble, les nomades peuvent bien s'élever à 2,600,000 individus[5]; on les confond fréquemment sous le nom de *gens à iassak*, lequel est tiré de la contribution en nature qu'ils payent à la couronne[6].

Les israélites, soumis au droit commun en ce qui concerne les impôts, ne constituent point une classe à part. Nous parlerons d'eux plus loin, à raison de leur culte.

1. De Buschen, p. 50.
2. Voir t. II, p. 606.
3. *Ibid.*, p. 474 et 599, et *Déviataïa Révisiya*, p. 270-275.
4. T. II, p. 702.
5. Voir quelques détails dans Kœppen, *Russlands Gesammtbevölkerung*, p. 208-218. Notre t. II, dont on consultera l'Index, donne d'amples renseignements sur toutes les peuplades énumérées dans le texte ci-dessus, mais on fera bien de consulter en outre le bel ouvrage publié par M. de Pauly sous les auspices du vénérable M. de Bær, et intitulé *Description ethnographique des peuples de la Russie*, royal-folio.
6. Voir Hupel, t. Ier, p. 428, et au chapitre des finances.

CHAPITRE II.

L'ORGANISME SOCIAL DANS LE ROYAUME DE POLOGNE, LA GRANDE-PRINCIPAUTÉ DE FINLANDE ET DANS QUELQUES AUTRES ANNEXES ACCESSOIRES.

L'élément principal de la domination russe ne doit pas fixer seul notre attention : à côté de l'empire (A.) sont le royaume de Pologne, la grande-principauté de Finlande, etc., dont il ne nous serait pas possible sans doute de traiter avec la même ampleur, mais qui réclament de nous au moins quelques pages respectivement. Déjà nous nous sommes occupé de ces annexes dans chacun des deux chapitres de la première section de ce volume, celle qui a pour objet le territoire national : nous y revenons maintenant dans cette seconde section, afin d'exposer aussi succinctement leur organisme social. Ils figureront de même, plus ou moins séparément, dans les autres sections; cependant dans toutes nous serons obligé de nous borner à des aperçus rapides, aux notions les plus indispensables.

B. Le royaume de Pologne.

Les destinées des Slaves latins ont été, et ont dû être, tout autres que celles des Slaves grecs; leur culte en lui-même, l'unité de ce culte sous les auspices de Rome et la langue dans laquelle il se célèbre, les rapprochaient plus que les derniers des peuples de l'Occident. L'opposition entre les deux Églises auxquelles ils appartenaient respectivement, les a mis, autant que des intérêts divergents, en opposition entre eux. Mais si le point de départ des deux nations a été bien loin d'être le même, les Polonais, par

suite de leur origine slave, de l'absence de tout contact entre eux et l'empire Romain, dépositaire de la civilisation dans l'antiquité, par suite aussi de la prise à peu près nulle qu'a eue ensuite sur eux l'institution germanique de la féodalité, ont suivi une marche de développement très-différente de celle des autres nations. Ce sont là des faits saillants, décisifs, sur lesquels nous avons déjà appelé l'attention des lecteurs dans le présent ouvrage, où nous avons esquissé aussi le développement *formel* du royaume, c'est-à-dire les vicissitudes par lesquelles il a passé depuis son berceau, d'abord pour élargir ses frontières et ensuite en en subissant le rétrécissement graduel[1]. Dans une autre de nos publications[2], nous avons indiqué les points culminants de la vie propre à la nation polonaise. De bonne heure, avons-nous dit, le système des apanages paralysa les efforts des princes et assura de plus en plus l'ascendant de la haute noblesse, par l'affaiblissement du pouvoir royal. Contre le trône vint se serrer, non pour le défendre, mais pour lui disputer toutes ses prérogatives, un sénat presque aussi puissant que lui, grâce à l'alliance dans laquelle le haut clergé entra avec les voïévodes (palatins), les castellans et les autres grands dignitaires. Les rois essayèrent bien de contre-balancer l'ascendant des grands en s'appuyant sur le corps tout entier de la noblesse territoriale; mais au bout de quelque temps, la haute noblesse consentit à partager avec la petite les droits qu'elle avait conquis. Alors, se constituant ensemble en *république*, avec la prétention de voir dans leur union tout le corps de la nation, ces deux sections de l'élément aristocratique travaillèrent de concert à abaisser la couronne, et c'est ainsi que se forma cette démocratie

1. Sur la différence des points de départ, voir t. II, p. 479-481; sur la constitution formelle de l'État, t. III, p. 138-147.

2. *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 517.

nobiliaire, qui engendra l'anarchie et coupa court à la grandeur des destinées qui semblaient promises à la Pologne. Les paysans ou cmétons, protégés encore et soutenus par le roi Casimir le Grand, tombèrent ensuite dans la servitude, et l'élément bourgeois ne se dégagea point parmi les indigènes. Ce furent des étrangers qui le représentèrent et qui peuplèrent un certain nombre de villes dans la partie occidentale et septentrionale du royaume. Attachés aux institutions allemandes, ceux-ci n'en demandèrent pas d'autres à la Pologne, mais conservèrent les leurs, qui firent d'eux un certain nombre de petites républiques au sein de la grande république nationale, indifférentes au sort de cette dernière, dans l'organisme de laquelle elles n'avaient en réalité aucune place. Voilà l'état dans lequel le siècle de Voltaire trouva la Pologne, agitée d'ailleurs dans son intérieur et en contestation avec tous ses voisins par suite des dissensions religieuses.

Peut-être les lumières alors répandues et le contre-coup de la révolution de 1789 auraient-ils pu transformer, régénérer cet état de choses, débris de la barbarie du moyen-âge, et la constitution du 3 mai 1791 était un essai d'arriver à ce but. Mais, à cette époque, la Pologne n'existait plus dans son intégrité : elle s'était laissé dépouiller, en 1772, d'une vaste étendue de provinces[1] par l'Autriche, la Prusse et la Russie, puissances d'alentour dont la dernière recouvrait ainsi sur elle tout ce qu'elle avait dû lui céder dans le cours des siècles, et dont la seconde, depuis que le petit électeur de Brandebourg avait posé sur sa tête la couronne ducale de Prusse transformée en couronne royale, n'avait d'autre tendance que de se substituer à elle, de la supplanter. Vouloir vivre, à cette époque, c'était, pour la Pologne, d'un côté, jurer la mort de la Prusse, et de l'autre, arrêter

1. Voir t. II, p. 68, la note.

la Russie dans sa marche ascendante et continuer à détenir des provinces que celle-ci regardait comme des membres arrachés à son corps, la Russie Blanche, la Russie Noire, la Russie Rouge[1]. Elle n'en avait plus la force; pour défendre son territoire, il eût fallu le concours déterminé de tout un peuple : or, malheureusement il n'y avait pas là de peuple, il n'y avait que des nobles, encore ceux-ci furent-ils constamment désunis.

Le second et le troisième partage achevèrent de rendre le mal irrémédiable; quand ils furent consommés, l'Europe avait changé de face. Sans doute ces partages furent un méfait, et une Némésis inexorable semble poursuivre encore aujourd'hui la punition de ces actes inouïs, quoique cependant prévus[2]; au point de vue de la moralité publique, les gouvernements qui les accomplirent furent coupables. Mais pour revenir aujourd'hui sur les effets de ces actes, il faudrait bouleverser le monde; bien plus, il faudrait réagir contre le principe de nationalité dont les Polonais eux-mêmes sont le symbole vivant. Entre les mains de Dieu, le mal tourne en bien, et qui peut dire si, en détruisant un état de choses incompatible avec les droits de l'humanité, la Providence ne s'est pas servie des puissances copartageantes comme d'instruments pour l'exécution de ses décrets? Car, là aussi, il y avait un méfait à venger, la méconnaissance de la dignité de l'homme dans les millions de paysans réduits à l'état de parias[3].

La mission de la Pologne, importante et auguste jadis,

1. Voir t. II, p. 408; t. III, p. 36, 63 et *passim*.

2. Voir plus haut, p. 63 et 141, 142.

3. Toutes ces idées, nous les avons présentées au public, dès 1831, dans une brochure écrite d'enthousiasme et que nous ne relisons pas aujourd'hui sans plaisir, qu'on nous permette cet aveu. Cette brochure (Paris, chez F. Didot) était intitulée *La Pologne et la Russie;* elle avait pour but de rendre hommage à la cause polonaise sans exiger l'impossible, sans sacrifier la Russie. Bien des Polonais ont rendu justice alors aux intentions de l'auteur, toutes de conciliation, comme on peut le voir surtout à la page 43.

était alors remplie. Ainsi qu'on l'a dit[1], avec une savante brièveté, cette mission consistait à « servir au christianisme de l'Occident de rempart impénétrable contre l'invasion et la domination des Mongols, des Tatars et des Turcs.» Cette mission, à laquelle les Polonais se sont montrés dévoués pendant tout le moyen-âge, ils l'ont remplie pour la dernière fois, et avec infiniment de grandeur, en 1683, quand Jean III Sobieski marcha au secours de Vienne, menacée par une nouvelle et dernière invasion ottomane. Ils ont été payés d'ingratitude; mais l'honneur de ce grand service rendu à la chrétienté a été pour eux un prestige au milieu de l'anarchie qui minait leur république. Cette anarchie a creusé leur tombe, en même temps qu'elle les mettait hors d'état de remplir une autre mission, celle de représenter la race slavonne et d'offrir un point d'appui à ses ambitieuses aspirations. Pour jouer ce rôle, il fallait plus de vigueur, une vie nationale dont n'était pas exclu l'élément populaire, cette large base qui fait la puissance des États : la Russie s'en est emparée; c'est elle qui maintenant voit là sa mission[2].

Ce coup d'œil général sur les destinées de la nation polonaise va recevoir tous les développements nécessaires dans ce chapitre, où, suivant la même marche que pour la Russie proprement dite, nous passerons en revue, aussi brièvement que possible, les principaux éléments de l'organisme social de la Pologne. Ce travail devra pareillement commencer par une sorte d'histoire constitutionnelle de ce royaume.

Le principe fondamental de l'État n'a pas toujours été le même. Sous ce rapport, on distingue dans l'histoire de

1. Haxthausen, t. III, p. 184.

2. Les partisans du panslavisme croient que cette mission ne peut s'accomplir dignement que par la fusion des deux États en un seul, où les Russes et les Polonais vivraient ensemble sur le pied de l'égalité. On peut voir les idées du comte Adam Gurowski à ce sujet dans notre *Histoire intime de la Russie*, t. II, p. 399 et suiv.

Pologne deux périodes dont la première (850-1572), à laquelle nous devons d'abord nous arrêter, embrasse, comme sous-périodes, le règne des Piasts (850-1370) et celui des Jagellons (1386-1572). Pendant l'une comme pendant l'autre de ces sous-périodes, le principe fondamental dont nous parlons a été la monarchie héréditaire plus ou moins indépendante, quoique déjà limitée, dans la première par l'influence du clergé et dans la seconde par l'ascendant toujours croissant de la noblesse; monarchie d'abord unitaire et alors imposante (850-1139), puis fractionnée, déchue du titre royal et en pleine dissolution (1139-1300), pendant un temps même (1300-1306) confisquée par le roi de Bohême, mais néanmoins monarchie encore véritable et non pas nominale seulement, comme elle le devint sous les rois électifs. Le règne le plus mémorable pendant la première des deux sous-périodes avait été celui de Boleslaf Ier, dit le Vaillant (992-1025), prince guerrier et conquérant; pendant la seconde, ce fut celui d'un roi législateur, ami du peuple et des lettres, Casimir III, dit le Grand (1333-1370). Le manque d'argent força déjà celui-ci à consentir des capitulations au profit, non de la nation véritable, mais d'une caste qui prétendait à elle seule la constituer. L'extinction de la dynastie des Piasts, à sa mort, fut ensuite pour la royauté une nouvelle cause d'affaiblissement. Casimir eut pour successeurs immédiats des princes de la maison d'Anjou ou de Hongrie, et c'est dans ce court intervalle (1370-1386), sous Louis le Grand, que s'introduisit d'abord en Pologne le principe énervant de la polyarchie. C'est à la diète générale de Kaschau, en 1370, qu'elle fit sa première apparition en grand[1]; les malheureux *pacta conventa*, germe de désordre toujours grandissant, eurent là leur vraie origine. Cette

1. Rœpell-Caro, *Geschichte Polens*, t. II, p. 386-390; Zielinski, *Histoire de Pologne*, t. Ier, p. 284.

charte, en dix-neuf articles, ne fut sans doute pas la toute première arrachée à la royauté; mais, selon la remarque de M. Caro, elle fut la première octroyée au bénéfice, non de la population entière, mais d'une classe privilégiée parmi elle, et le point de départ de toutes les tentatives auxquelles on se livra ensuite pour faire de cette classe de la noblesse le centre de gravité de l'État où tous les droits politiques étaient concentrés. Pourtant, sous les premiers Jagellons, la royauté, toujours héréditaire, quoique dépouillée de plusieurs de ses prérogatives, et ayant un point d'appui ferme dans la Lithuanie, associée au sort de la Pologne, était encore environnée d'éclat; bien qu'il ne fût pas exempt de troubles et de secousses, le royaume dut à cette dynastie une ère de puissance qui continua même encore quelque temps après son extinction, avant que tous les effets pernicieux du principe nouveau qui venait de s'introduire ne se fussent montrés. Ainsi que nous l'avons dit (p. 141), c'est le règne d'Étienne Batori (1576-1586) qui marque l'apogée de la Pologne, alors la première puissance du Nord[1].

Cependant la seconde des deux grandes périodes indiquées, celle qui s'étend de 1572 à 1795, était déjà ouverte; la monarchie, devenue élective, s'était transformée en une aristocratie mobile et remuante à laquelle on donna le nom de *république* et qui avait sa représentation officielle dans le roi, le sénat et la chambre des nonces réunis, ou dans ce qu'on appelait *tous les ordres*. Le principe de l'État s'était déplacé, non à son avantage à lui, mais à celui de tous ses voisins et surtout de la Russie. Autant la république polonaise se divisait, autant celle-ci tendait à l'unité, et les coups portés au pouvoir royal par les nobles étaient autant de blessures faites au pays au profit des Moscovites. Au reste,

1. Voir là-dessus notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 519 et 520.

cette noblesse tumultueuse ne se contenta pas d'affaiblir, d'effacer la royauté : le *liberum veto*, introduit en 1652, est un coup qu'elle se porta à elle-même et qui, en paralysant le gouvernement, mit l'anarchie en permanence. Et comme si cette plaie n'avait pas suffi pour épuiser toutes les forces du pays, l'intolérance religieuse le frappa d'une autre encore : or, c'est cette seconde plaie qui devint pour les voisins de la Pologne l'occasion ou le prétexte de la mettre en lambeaux. La Russie intervint en faveur des dissidents grecs, la Prusse en faveur des dissidents protestants, et l'Autriche, qui n'avait pas de motif pareil d'intervention, imita cependant leur exemple, afin de ne pas laisser à ses rivaux le champ libre et d'avoir sa part à la curée. On connaît le dénouement[1].

De 1795 à 1807, point de Pologne indépendante; la création du duché de Varsovie, dont l'existence est renfermée entre les années 1807 et 1813, ne fut ensuite qu'une résurrection partielle, ayant d'ailleurs tous les caractères du provisoire. A sa place, le congrès de Vienne mit, en 1815, un nouveau royaume de Pologne, auquel on ne refusait plus son nom, mais qu'on restreignit dans des frontières qui, bien loin d'être celles de l'ancienne république, ne s'étendaient pas même jusqu'aux limites réelles de la nationalité polonaise, car l'Autriche et la Prusse rentraient en possession de leurs parts d'autrefois. Le principe fondamental de cette Pologne réduite et d'ailleurs « indissolublement unie » à la Russie était encore la monarchie : il eût fallu le respecter, avons-nous dit plus haut, même dans des vues uniquement dominées par l'ambition nationale. Les Polonais, auxquels l'expérience des siècles n'avait malheureusement rien appris et qui n'avaient rien oublié de toutes les aspirations de leur

1. Nous osons engager le lecteur à jeter les yeux sur ce que nous avons dit dans notre ouvrage plus ancien, cité tout à l'heure, p. 520. Nous n'aurions pas à changer une syllabe à ce que nous avons écrit là il y a trente ans.

passé, dirent encore cette fois : Tout ou rien! et périrent, hélas! en donnant cette leçon aux autres peuples, que les premières conditions d'existence pour une nation sont la modération dans les désirs et l'obéissance aux lois.

Maintenant parlerons-nous de **lois fondamentales**, d'une **constitution**, relativement à la Pologne? Nous verrons tout à l'heure, quand nous traiterons de la noblesse, ce qu'étaient les *pacta conventa*, applicables à elle seule et qui ne profitaient ni aux bourgeois ni aux cmétons; mais nous pouvons dire dès maintenant que c'était d'abord une sanction fâcheuse donnée aux prétentions outrées d'une caste ingouvernable, et ensuite une prime beaucoup plus malheureuse encore offerte à l'individualisme qui sacrifiait la chose publique à des tendances égoïstes. C'est seulement sous le poids des plus affreux malheurs et quatre ans après la grande époque de 1789, que les Polonais se décidèrent à toucher à cette arche sainte de l'anarchie[1]. Cependant la constitution du 3 mai 1791[2] fut, de la part de la majorité de ce qu'on appelait l'ordre équestre, un essai sincère de réformer tous ces vieux abus, de manière à produire une société nouvelle, embrassant toutes les classes de la population, et à des conditions qui ne fissent plus injure aux lumières du siècle. Le temps manqua à cette constitution pour donner la mesure de sa valeur. Il en fut de même du *Statut constitutionnel du duché de Varsovie* de l'an 1807[3],

1. Nous passons sous silence les prétendues réformes de 1774, qui maintinrent le *liberum veto* et appelèrent à l'existence le conseil permanent. Voir Zielinski, t. II, p. 376; Ferrand, *Histoire des trois démembrements de la Pologne*, t. II, p. 251 et suiv.

2. On en trouve le texte dans Ferrand, t. III, p. 153 et suiv., et dans Méhée, *Histoire de la prétendue révolution de Pologne, avec un examen de sa nouvelle constitution*, p. 90 et suiv.

3. On en trouve le texte dans Gluchowski, *La Pologne dans ses anciennes limites*, p. 277 et suiv.

trop habilement rédigé pour donner l'idée d'un pacte sincère entre son auteur, alors maître de l'Europe, et le peuple polonais dont il semblait consacrer de nouveau l'indépendance: aussi ne savons-nous pas jusqu'à quel point M. Thiers est bien informé quand il affirme[1] que Napoléon était franchement résolu à réparer le grave dommage que l'abolition de cet antique royaume avait causé à l'Europe. L'historien lui-même n'est-il pas obligé d'ajouter: « Il ne se dissimulait pas l'immense difficulté de reconstruire un État détruit, surtout avec un peuple dont l'esprit anarchique était aussi renommé que sa bravoure. » Sans doute, l'indépendance de la Pologne ne fut pas plus réelle et entière lorsque la garde en fut confiée à la Russie, sous les conditions que dicta le congrès de Vienne et dont nous avons reproduit le texte (p. 146); néanmoins, nous le disons avec conviction, la *Charte constitutionnelle du royaume de Pologne* de 1815[2], rédigée selon les intentions droites et libérales de l'empereur Alexandre Ier, pouvait être regardée comme une transaction fort acceptable entre un passé qui ne laissait guère que des souvenirs pénibles et une époque nouvelle qui promettait avec sincérité des réparations. Non-seulement en reproduisant sous une nouvelle forme (art. 19 et suiv.) l'ancien adage *Neminem captivabimus nisi jure victum*, elle établit la liberté individuelle, elle y joignit aussi la liberté de la conscience et celle de la presse, déclara que nul ne pourrait être puni qu'en vertu de la loi, et abolit à

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VII, p. 259. — Aux yeux de lord Castlereagh, le rétablissement de la Pologne avec une constitution libérale était une utopie. Voir même ouvrage, t. XVIII, p. 487 et suiv., et la lettre du ministre britannique adressée à l'empereur Alexandre Ier en date du 12 décembre 1814.

2. Voir Gluchowski, p. 295-320. — Nous renvoyons, en outre, pour les actes officiels, aux gros volumes du comte d'Angeberg, intitulés: *Pologne, Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant la Pologne*, Paris, 1862, in-8°.

tout jamais la peine de la confiscation; enfin elle donna (art. 31) à la «nation polonaise» à perpétuité une représentation nationale composée du roi et de deux chambres et lui laissa aussi son armée spéciale, «conservant les couleurs de son uniforme, son costume particulier et tout ce qui tient à sa nationalité (art. 154).» C'étaient là des garanties précieuses, et cette loi fondamentale était si satisfaisante sous tous les rapports, qu'on ne lui a guère reproché que la courte durée à laquelle elle bornait les sessions des diètes. Sans doute la publicité des séances de ces dernières fut abolie au bout d'un certain nombre d'années, et diverses restrictions aux libertés octroyées furent introduites par l'acte additionnel du 13 février 1825; mais les Polonais avaient-ils accepté, avec les droits concédés, la situation politique à laquelle ils étaient étroitement liés? N'avaient-ils pas fait de la liberté de la presse et de celle de la tribune un usage qui donnait à la Russie des appréhensions fondées? N'avaient-ils pas comme pris à tâche de refroidir en Alexandre l'enthousiasme constitutionnel dont il s'était épris, en lui faisant entendre un langage inattendu pour lui et qui blessait au vif tous ses sentiments? Au reste, il ne nous appartient pas de nous constituer juge entre lui et ses sujets polonais; et nous ne voulons pas davantage entrer ici dans les détails du conflit qui, sous Nicolas Ier, aboutit à l'insurrection de 1830[1]. En définitive, quoique l'objet de toutes les sympathies, dans les pays d'Occident, celle-ci, on ne peut le nier, fut un véritable malheur pour la Pologne, qui, n'ayant rien à espérer des autres puissances, dut nécessairement succomber; un malheur, non-seulement parce qu'elle ravagea, bouleversa et appauvrit le pays, où les Russes avaient réussi en peu d'années à faire naître une prospérité depuis longtemps in-

1. Nuit du 28 au 29 novembre.

connue[1], parce qu'elle engloutit la charte libérale de 1815 dont les bases seulement étaient garanties par les traités de Vienne, et ranima la haine nationale entre les deux rivaux séculaires, mais aussi parce qu'elle relança pour longtemps les Polonais dans une vie aventureuse, pleine de périls et qui, tout en agitant l'Europe, ne pouvait avoir d'autre issue que des catastrophes, mortelles pour la nationalité au salut de laquelle on dépensait tant d'efforts et d'héroïsme. La charte de 1815 fut remplacée, le 26 février 1832, par des *Statuts organiques de l'administration du royaume de Pologne*[2], où la liberté individuelle et celle des cultes, ainsi que l'égale protection des lois pour tous et même l'abolition de la confiscation des biens relativement à tous les cas autres que ceux de « crimes d'État de première classe, » étaient encore garanties il est vrai, mais sans recevoir pour sauvegarde les droits politiques en l'absence desquels l'arbitraire trouve toujours moyen de se faire jour. Réservant au roi le pouvoir législatif, ce statut substituait (art. 53) aux deux chambres de la diète « des assemblées d'états provinciaux pour délibérer sur les affaires qui concernent les intérêts généraux du royaume », affaires qu'une « ordonnance spéciale » viendrait déterminer; seulement, il conservait les assemblées de nobles dans les voïvodies et dans les cercles, ainsi que les assemblées communales, sous la réserve toutefois qu'elles ne pourraient toutes être convoquées que par le lieutenant du roi. L'armée était supprimée, de même que la cocarde nationale. Une administration par-

1. Voir là-dessus la brochure de M. Catacazi : *Fictions et réalités polonaises*, p. 94. Au reste, voici des faits : la population qui, en 1818, avait été de 3,345,000 âmes, fut, en 1829, de 4,137,634. En 1831, elle tomba à 3,762,003, et en 1861 elle était déjà remontée à 4,910,608. Voir *Matérialy*, de M. Nic. Milutine, 1re livraison, p. 10.

2. Voir Gluchowski, p. 365-382. M. Schubert (p. 302) a noté toutes les modifications apportées par ce statut à la charte de 1815.

ticulière, «conforme aux besoins locaux,» était toujours assurée au royaume, ainsi que son code civil et militaire (art. 1er), mais tout restait dans le vague, même le grand article des impôts. Voici, par exemple, en quels termes l'article 14 s'exprime sur ce point: «Le royaume de Pologne contribuera proportionnellement aux dépenses générales et aux besoins de l'empire; la fixation de l'impôt aura lieu plus tard.» De plus, cette administration avait désormais son siége supérieur à Saint-Pétersbourg et n'était exercée à Varsovie, au lieu de ministères, que par un conseil de directeurs relevant du *namestnik* ou lieutenant du roi, gouverneur militaire. Cependant comme, à l'exception de ce haut fonctionnaire et d'un très-petit nombre d'autres, les Polonais seuls occupaient toutes les places, on ne pouvait pas dire qu'en fait l'autonomie administrative du pays fût absolument abolie. L'abaissement se fit remarquer surtout dans les formes, mais n'en fut pas moins sensible pour cela. Ainsi, les couleurs de la Pologne furent supprimées, ses armoiries réunies à celles de l'empereur de Russie, ses ordres de chevalerie transformés en ordres russes[1], les insignes de sa royauté transportés à Moscou et réunis à ceux de l'empire dans l'Oroujeïnaïa Palata. En effet, l'article 3 des statuts portait: «Le couronnement des empereurs de toutes les Russies et rois de Pologne se fera par une seule et même cérémonie, qui aura lieu à Moscou, en présence d'une députation du royaume de Pologne, qui assistera à cette solennité avec les députés des autres parties de l'empire.» Finalement, deux nations rivales et ennemies l'une de l'autre restèrent en présence: les Polonais ne voulaient pas la réconciliation, et les Russes sentaient qu'ils feraient de vains efforts pour l'amener, que la force seule pouvait

1. Voir plus haut, p. 294.

maintenir un état de choses que nous avons toujours jugé contre nature[1]. Aussi agirent-ils tous deux en conséquence: le statut resta lettre morte, les Polonais furent traités en vaincus, et quand, le 10 octobre 1835, Nicolas remit le pied à Varsovie, pour la première fois depuis 1830, il adressa à la municipalité cette harangue foudroyante qu'on n'a pas oubliée et qui témoigna plus de son courage que de sa sagesse[2]. Mais il ne serait pas juste de mettre tous les torts de son côté : en les imputant au malheur des circonstances, aux effets fatalement mauvais d'un méfait politique, nous croyons faire preuve de plus d'équité. Nicolas resta vis-à-vis de la Pologne, et dut rester s'il ne voulait derechef tout mettre en jeu, à l'état de guerre; il le fit avec préméditation, tous ses actes ultérieurs le prouvent. Voici quels furent les principaux de ces actes : la construction de la citadelle de Varsovie et celle de la formidable enceinte de Novo-Ghéorghiefsk, nom nouveau de Modlin dont les fortifications jadis tournées contre la Russie firent dès lors face à l'Occident; la fermeture de l'université de Varsovie; le remplacement de la cour suprême de justice établie dans cette capitale par deux départements de nouvelle création du Sénat dirigeant, le 9e et le 10e (oukase du 6/18 septembre 1841, complété par celui du 26 mars 1842), lesquels départements furent investis de la plupart des pouvoirs qui avaient appartenu jusqu'alors au conseil d'État; la substitution des districts aux arrondissements et cercles (oukase du 11 octobre 1842), laquelle complétait les divisions nouvelles déjà introduites en 1837 (oukase du 7 mars) à la place des palatinats, c'est-à-dire des anciennes circonscriptions nationales. L'état de guerre dura jusqu'à la mort de l'autocrate; et les Polonais y répondirent par l'in-

1. Voir ce que nous en avons dit dans notre *Histoire intime*, t. II, p. 85 et suiv.
2. On la trouve dans le volume de Gluchowski, p. 433.

surrection de Cracovie, en 1846, et par leur attitude depuis la révolution française du 24 février 1848[1]. Le successeur de Nicolas, Alexandre II, devait, comme son généreux homonyme du commencement de ce siècle, être un prince de la paix, et si néanmoins la fatalité dont nous avons parlé l'entraîna à la guerre, à cette nouvelle guerre contre la Pologne dont nous avons déjà rappelé avec douleur le caractère (p. 2), ce fut par une force irrésistible et dans des conditions dont plus que personne, nous en sommes sûr, il regrette l'odieuse nécessité. Mais auparavant, qu'on s'en souvienne bien, il épuisa tous les moyens de conciliation, et ce qu'affirme à cet égard un Russe, M. Nékludof, homme de cœur et d'esprit, ainsi que nous avons pu nous en assurer dans des rapports personnels avec lui, à Moscou, est parfaitement conforme à la vérité. A cette question, quelle a été l'attitude du nouveau souverain à l'égard de la Pologne? cet écrivain répond[2]: « Vouant à un oubli généreux les erreurs du passé, une amnistie générale pour délits politiques était proclamée par l'empereur Alexandre II au lendemain même de son avénement au trône à l'égard de tous ses sujets russes et polonais. Les forteresses s'ouvrirent, les exilés revoyaient leurs foyers.... A Varsovie, au milieu des Polonais assemblés, l'empereur tint ce langage: « Polonais et Russes sont également chers à mon cœur, et « tout ce que je pourrai faire pour votre bien-être matériel « et politique, mon vœu le plus cher sera de l'accomplir, si « vous vous en montrez dignes.... Ne devancez pas l'heure, « attendez-la avec calme, ayez confiance dans la parole de « votre souverain! Mais surtout pas de rêveries! Pas de rêve-

1. Sur ces deux points, ainsi que sur l'activité de l'émigration polonaise, on consultera avec fruit un excellent article du recueil *Die Gegenwart*, intitulé : *Das polnische Volk seit der Revolution von 1831*, t. II, p. 100-154.

2. *L'Insurrection polonaise devant l'Europe* (1863), p. 57.

« ries, répéta-t-il, elles compromettraient à jamais l'avenir « que je vous prépare. » Tel fut le langage du jeune souverain en avril 1856, et en février 1861 eurent lieu, dans la même capitale, ces démonstrations publiques qui ramenèrent l'agitation et furent le prélude d'une nouvelle prise d'armes. Alexandre II ne négligea rien pour la prévenir: il venait à peine de proclamer en Russie l'abolition des serfs, quand il fit paraître ses ordonnances de réforme concernant la Pologne (oukases du $^{14}/_{26}$ mars et du 24 mai [5 juin] 1861). Ce fut, dans sa pensée, une grande mesure de réparation que cet oukase du 5 juin portant réorganisation du conseil d'État. Cette assemblée composée de membres du conseil d'administration, de conseillers permanents nommés par l'empereur et d'autres pris dans l'épiscopat et dans toutes les sommités de la nation à titre temporaire, et présidée par le lieutenant du roi, devait avoir de larges attributions indiquées par les noms des sections dans lesquelles on la divisait, sections de législation, du contentieux, des affaires fiscales et administratives, des plaintes et pétitions. Elle fut en effet ouverte le 16 juillet suivant, et tout semblait annoncer qu'un patriote polonais, le marquis Wielopolski, en serait l'âme. Le département spécial pour les affaires du royaume fut supprimé au conseil de l'empire (oukase du $^{1}/_{13}$ janvier 1862). Une seconde mesure de réparation fut la nomination à la dignité de *namestnik* (27 mai [8 juin] 1862) du grand-duc Constantin, frère puîné du monarque, qui le secondait de toutes ses forces et des services duquel Alexandre ne se passait qu'avec un vif regret à Saint-Pétersbourg, où la transformation graduelle de la Russie commençait à produire une certaine agitation[1]. Wielo-

1. Dans la première moitié de 1862 et jusqu'aux fameux incendies de Saint-Pétersbourg, des écrits révolutionnaires de toute espèce furent mis en circulation dans cette capitale.

polski, nommé chef du gouvernement civil et vice-président du conseil d'État, était destiné à être à la fois l'instrument et le guide du grand-duc. Échappé dès les premiers jours de son arrivée (2 juillet) au revolver d'un assassin, le prince n'en tint pas moins aux Polonais le langage le plus généreux, dans la proclamation par laquelle il inaugura son administration; l'état de siége fut levé par lui dans les districts où il était en vigueur en vertu d'un décret antérieur; il obtint un oukase au Sénat dirigeant (du $^{6}/_{18}$ décembre 1862) qui abolit toutes confiscations à l'égard des sujets polonais accusés de haute trahison; enfin il ne dédaigna même pas de demander conseil au comte André Zamoyski, chef des patriotes et président de la société agricole de Varsovie, de ce parlement *in petto*, alors théoriquement occupé de l'important problème de la dotation agraire des paysans. Tout annonçait néanmoins une nouvelle levée de boucliers; la question des nationalités était partout à l'ordre du jour, et la sentant en l'air, les Polonais, pour lesquels c'était un principe de vie, ne voulaient pas rester seuls en dehors du mouvement. Aussi le gouvernement tenait-il les fils d'une nouvelle conspiration, et c'est pour la paralyser d'avance, pour lui enlever ses agents, que Wielopolski conseilla et fit exécuter, le 15 janvier 1863, la fatale mesure du recrutement. Dès le 22, le pays fut en feu. Ainsi commença la dernière insurrection dirigée avec une rare vigueur par un gouvernement occulte, véritable nouveauté dans l'histoire, mais nouveauté malheureuse, quand on pense à l'impossibilité manifeste d'atteindre un résultat et au sang que firent couler à flots le fer des combattants et les poignards des sicaires. Tout le monde sait les péripéties et le dénouement de cette affreuse tragédie. Les plaies saignent encore. Pour les fermer autant que possible, une nouvelle amnistie fut offerte (oukase du 31 mars [12 avril] 1863) et l'empereur

promit en même temps de donner suite, en les développant encore, aux nouvelles institutions que l'ordonnance des réformes avait promises. D'un autre côté, pour couper le mal à sa racine, des mesures radicales furent jugées nécessaires; le gouvernement russe, conseillé surtout par M. Nicolas Milutine, ne recula pas devant une révolution sociale. Il n'est pas temps de la juger; cependant nous serons amené à en dire quelques mots quand nous parlerons plus loin de la condition du paysan polonais.

On le voit, relativement à la constitution du royaume, rien de stable, rien de définitif! Le principe tutélaire de la monarchie constitutionnelle ne prime pas tout aux yeux des Polonais, qui subordonnent cette question à celle de l'indépendance nationale, laquelle, dans l'état actuel de l'Europe, semble chimérique même aux natures les moins enthousiastes. Un grand concert européen ou une nouvelle guerre de Trente-Ans peuvent seuls mener à solution ce terrible débat, qui n'est pas seulement mortel pour les vaincus, mais qui mine aussi tout à la fois les forces de la nation russe et sa position dans le monde civilisé.

Sur le **roi** ou l'**autorité suprême** il ne nous reste guère à dire qu'un mot[1]. Ce titre de *roi* ne figure que dans les traductions françaises et autres en langues étrangères des actes officiels russes concernant la Pologne; même dans les traités de Vienne[2] on lit à sa place le titre de *tsar*. Quoique au fond, comme nous l'avons dit p. 261, les Russes regardent ce dernier titre comme supérieur au premier, ce n'est pas

1. Sur cette matière, ainsi que sur le droit public de la Pologne, on consultera avec fruit Lengnich, *Jus publicum regni Poloniæ* (1765), 2 vol. in-8°; comte Wielhorski, *Essai sur le gouvernement de Pologne* (1775), et les chapitres I-VIII de Coxe, *Voyage en Pologne, Russie*, etc. (1784). Dans la traduction française, ces chapitres, surtout le premier, sont malheureusement écourtés.

2. Dont nous avons donné le texte p. 146.

certes pour ce motif qu'il a été adopté, et pourtant il ne l'a pas été sans intention. Nous avons vu que les lois fondamentales de la Russie interdisent au souverain de porter une autre couronne avec la sienne; or, différentes tsaries, anciennes souverainetés importantes, sont énumérées dans son grand titre. C'est afin d'assimiler à celles-ci le royaume de Pologne, afin de le ranger, comme elles, dans une catégorie de souverainetés subordonnées auxquelles la loi mentionnée n'est plus applicable, que la qualification de *tsarie* lui a été appliquée au lieu de celle de *royaume*, laquelle pouvait impliquer l'égalité des deux éléments qui entraient ensemble en association. En russe surtout, l'empereur s'est toujours nommé *tsar* de Pologne, même alors qu'il inaugurait la prise de possession de cette couronne accessoire par un sacre particulier, maintenant supprimé. Si Alexandre Ier se faisait traiter de *Majesté impériale et royale*, on peut croire que la seconde épithète de cette qualification est aujourd'hui expressément supprimée.

Quant au droit de succession, il est réglé pour l'avenir par l'article 2 du Statut de 1832, où il est dit: « La couronne du royaume de Pologne est héréditaire dans notre personne et dans nos descendants et successeurs, conformément à l'ordre de succession au trône prescrit pour toutes les Russies. » Cette disposition est suivie d'une autre, que nous devons également rappeler. « Dans les cas possibles d'une régence en Russie, est-il dit dans l'article 4, le pouvoir du régent ou de la régente de l'empire s'étendra sur le royaume de Pologne. »

Avant 1830, une liste civile figurait au budget spécial de ce dernier pour la somme de 1,750,000 florins; nous ignorons ce qui a été décidé depuis sur ce point.

Classes de la population. L'article 4 du Statut constitu-

tionnel de 1807, article encore actuellement en vigueur, proclame tous les citoyens polonais égaux devant la loi, et, de fait, la seule distinction sociale légalement reconnue, c'est le droit de noblesse dite *héraldique*, c'est-à-dire résultant de la constatation officielle des documents généalogiques ou acquis par des services rendus à l'État. La liberté personnelle surtout est le droit de tout le monde. Cependant on a dit avec raison que nulle part au monde l'esprit de caste n'a jeté de plus profondes racines qu'en Pologne. Avant de faire connaître la situation à cet égard, mettons sous les yeux du lecteur les chiffres généraux du classement.

On comptait dans le royaume, en 1862, 4,972,193 habitants, lesquels, d'après les données officielles[1], récemment publiées par M. Nicolas Milutine, homme d'État qui, encore présentement, est chargé d'une branche importante de l'administration, se divisaient ainsi :

	Nombre.	Proportion.
Individus (des deux sexes) vivant de l'agriculture	3,244,910	65.26
Idem, vivant des arts et métiers et de l'industrie	672,022	13.51
Idem, vivant du commerce	312,338	6.28
Hommes de service ou de conditions diverses	742,923	14.95
Totaux	4,972,193	100.00

On le voit, ici ce n'est pas des classes proprement dites que l'on donne le dénombrement; cependant, d'après les tableaux placés à la suite de ces données, nous croyons pouvoir remplir cette tâche, sans nous éloigner des vues de l'auteur, de la manière suivante :

1. *Matérialy po délam tsarstva Polskago*, livr. Ire, p. 17. Cf. *Das Königreich Polen* (1864), p. 64.

	Personnes principales (sexe masculin).	Ensemble de la famille.
Noblesse des grandes terres	7,204	25,170
Szlachta ou moyenne et petite noblesse.	40,898	171,414
Clergé des divers cultes	»	6,960
Bourgeois des villes et bourgs	»	984,360[1]
Bourgeois agriculteurs	59,505	277,338
Israélites agriculteurs	4,772	27,971
Paysans proprement dits	653,496	3,280,775[2]
Dvorovyié et autres gens de service . .	»	198,205
Totaux	»	4,972,193

Dans ces nombres, il y avait près de 30,000 étrangers, résidant temporairement dans le royaume.

Envisageons séparément chacune des quatre grandes classes, la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans.

1° *La noblesse.* En essayant avant tout de donner l'historique de cette classe qui personnifiait l'État, nous nous mettrons en garde contre l'entraînement propre à ce sujet. L'histoire de la noblesse polonaise est au fond l'histoire de la Pologne, que nous n'avons pas à écrire ici, même en raccourci; il nous faudrait d'ailleurs répéter ce qu'on a déjà lu sur beaucoup de nos pages. Cependant il ne conviendrait pas de passer sous silence les faits capitaux auxquels cette caste a dû l'excessive importance à laquelle elle s'est élevée dans le cours des siècles.

Aussi longtemps que la royauté jouissait de la considération et de l'autorité qui semblent être de son essence, c'est-

1. Ce n'est pas là, comme on le verra plus loin, le nombre total des habitants des villes, puisqu'il est, selon M. Nic. Milutine, de 1,216,285 individus. Le surplus est compris dans les autres rubriques.

2. Cf. plus haut, p. 204. D'après M. Catacazi, fonctionnaire russe aussi bien informé que personnellement éclairé (*Fictions et réalités en Pologne*, p. 62), les populations rurales du royaume s'élèvent à un total de 3,269,700, dont il donne la classification.

à-dire jusqu'à la mort de Boleslaf III Bouche-Torte (1139), ou, suivant d'autres, même jusqu'à celle de Casimir le Grand[1], la position de la noblesse, primée par le clergé, n'avait rien de menaçant pour la tranquillité de l'État. Cependant elle s'était successivement étendue. Dès l'origine, tous les propriétaires fonciers, grands et petits, étaient réputés nobles[2]. Comme c'était dans leurs rangs que le pays trouvait sa force armée, on les appelait *milites*, en polonais *szlachta*, pluriel collectif de *szlachcic*. Plus tard, ils formèrent l'ordre équestre, dénomination plutôt empruntée aux souvenirs de l'antiquité qu'à la chevalerie du moyen-âge, à laquelle, comme on sait, la Pologne ne resta pas moins étrangère que la Russie. C'était la haute classe; mais elle avait alors à côté d'elle d'autres gens libres, quoique non participants à la propriété, savoir les cmétons (*kmiecie*), fermiers ou métayers qui n'étaient pas encore hors la loi, dont, au contraire, Casimir III, le «roi des paysans,» s'est beaucoup occupé dans ses actes de législation, qui même n'étaient pas en dehors de la propriété. La loi admettait trois classes, *nobiles*, *oppidani* et *cmetones*, au-dessous desquelles il y avait encore les serfs, qui seuls étaient à la merci des maîtres[3]. On ne nous fait pas un tableau bien flatteur de cet état de choses[4]; mais quelque barbare qu'il fût, il n'était du moins pas aussi anarchique que celui qui lui succéda. Des diètes générales se réunissaient déjà au XIIe siècle[5]; mais c'était pour des élections

1. Voir Rœpell-Caro, t. II, p. 511.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 151.
3. *Ibid.*, p. 338; t. II, p. 390, 514 et suiv.; 518, 533, etc.
4. Voir le jugement de Dlugosz et les vers d'un poëte du XVe siècle dans Rœpell-Caro, t. Ier, p. 339.
5. Wielhorski (p. 12) cite à ce sujet le témoignage de Dlugosz et de Cromer. Les diètes des voïvodies ou palatinats étaient au second rang et sans doute plus nombreuses que les premières. *Ibid.*, p. 52. Au début, c'étaient de simples *colloquia*. Voir Rœpell-Caro, t. II, p. 522.

et non pour mettre des entraves à la légitime autorité du roi. Les nobles n'avaient pas l'immunité des impôts, qui ne date que de 1430. D'ailleurs, tous n'étaient pas égaux entre eux avant le XVe siècle; les barons formaient une catégorie supérieure à laquelle étaient réservés les hauts emplois, comme aussi les castellanies ou starosties les plus lucratives[1], et dans laquelle, aussi bien que dans le haut clergé, le roi choisissait ses conseillers.

Ce sont, comme nous l'avons dit (p. 422), les concessions royales inopportunes, qui, en donnant une plus grande importance à la noblesse, ouvrirent aussi l'ère de l'anarchie et de la dégradation de la classe la plus nombreuse, classe dans laquelle, comme en Hongrie, on ne vit plus qu'une *misera contribuens plebs*. Ces capitulations, on a vu qu'elles datent du règne de Louis d'Anjou et de la fameuse diète de Kaschau, de 1374, où déjà on peut remarquer l'absence des représentants des villes, c'est-à-dire du tiers-état, dont la république allait faire abstraction aussi bien que de toute la population rurale. Dans le nombre de ces capitulations, il y en a plusieurs que nous appellerions glorieuses, si elles avaient été stipulées au nom de tous et non pas au bénéfice exclusif de la caste nobiliaire : telle est surtout la loi *Neminem captivabimus nisi jure victum aut in crimine deprehensum*, que Jagellon confirma en 1430 avec d'autres priviléges de cette caste[2] et qu'on a justement désignée comme l'*Habeas corpus* de la Pologne. Parmi les autres priviléges de l'ordre civil, l'histoire ne peut que stigmatiser celui de la possession exclusive des terres conquise en 1496[3], la-

1. Rœpell-Caro, t. Ier, p. 157.

2. Zielinski, t. Ier, p. 319.

3. Voir Agricola, *Polens Untergang und Wiederherstellung*, p. 50, note 49, où l'on cite Lelewel, *Considérations politiques au sujet de la Pologne* (traduction allemande, p. 139 et suiv.).

quelle, en dépouillant le paysan du droit de propriété, le réduisit à l'état d'ilote[1].

Les priviléges de l'ordre politique se multiplièrent en faveur de la noblesse depuis le faible règne de Jean Ier Albert (1492-1501). En 1468, les diètes générales étaient devenues représentatives par l'envoi de nonces territoriaux, pourvus d'instructions précises de la part de leurs mandataires[2]. Comme le remarque un des fidèles amis du sage prince Adam Czartoryiski, Théodore Morawski, l'omnipotence parlementaire fut ainsi placée dans la masse des « citoyens. » Un autre Polonais, M. Zielinski, ajoute : « La faiblesse du caractère de Jean-Albert enhardit la noblesse à dépasser la sphère de ses franchises (légitimes?); de là l'atteinte aux ordres inférieurs. » A la diète de Piotrkow, en 1496, elle fit de notables conquêtes, et sous Alexandre, frère de Jean-Albert, prince un peu borné, l'autorité royale fit cette concession décisive : *Nihil novi constitui debeat per Nos et successores Nostros, nisi communi nuntiorum terrestrium consensu.* Notons cependant qu'à plusieurs diètes de ces deux règnes, les députés des villes furent encore admis[3], quoique, officiellement, la nation ne se composât déjà plus que des trois ordres, qui étaient le roi, le sénat et les nonces. En 1538, l'égalité entre tous les nobles polonais fut proclamée.

Dans la seconde grande période de l'histoire de Pologne, celle de la monarchie élective, ou, pour mieux dire, de la

1. « Le peuple fut exclu du bienfait de la loi. Bientôt il tomba dans la dépendance complète des nobles, et peu à peu il fut réduit à la servitude. » Malte-Brun et Léon. Chodzko, *Tableau de la Pologne*, t. II, p. 42. Voir aussi Zielinski, t. Ier, p. 369.

2. « Par cette révolution, dit le comte de Salvandy, la Pologne ne fit que parer de l'une des formes de l'Europe policée le dernier des gouvernements barbares. » *Histoire de la Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski*, t. Ier, p. 112. Sur l'égalité, voir *ibid.*, p. 333.

3. Zielinski, t. Ier, p. 379; Morawski, dans Malte-Brun et Chodzko, t. II, p. 38.

république nobiliaire qui commença en 1572 ou 1574 (moment de l'arrivée du roi Henri de Valois), les concessions, remises à l'ordre du jour sous le nom de *pacta conventa*[1], n'eurent plus de bornes; les nobles constituèrent de plus en plus à eux seuls la nation et s'arrogèrent tous les droits, et cela non pas seulement comme corporation, mais à la fin aussi en vertu du droit individuel de chacun. La loi des majorités, sans laquelle les délibérations de toutes assemblées quelconques ne sont que des masques, fut méconnue à ce point, en 1652, qu'un nonce de la diète put en rompre le vote par son *ni pozvolam*. C'est là le *liberum veto* dont nous avons déjà parlé (p. 424), « et qui, sans devenir une loi formelle, dit Morawski, entra dès lors abusivement dans les attributions de chaque nonce. Il s'introduisit malgré les clameurs et les imprécations de toute la diète,» et resta depuis en usage, souvent au grand profit de l'étranger qui trouvait moyen de l'exploiter pour son compte, au prix d'un sacrifice pécuniaire, même peu considérable quelquefois. Au moyen du *liberum veto*, il dépendait d'un individu de rompre les diètes. Pour comble de malheur, ce fatal usage engendra les confédérations, c'est-à-dire la résistance autorisée aux décisions de la majorité. La première apparition de ces émeutes légales date, il est vrai, des dernières années du règne de Sigismond Ier (1506-1548), et elles furent consacrées par une loi formelle déjà en 1609; cependant elles ne devinrent fréquentes que depuis 1655. « La force et la violence étant ainsi une fois admises, — c'est encore le patriote polonais qui parle[2], — il fallut désespérer de toute amélioration dans les lois. » Tout dépendait désormais du caprice, sinon d'un seul noble, du moins de toute réunion de nobles capable d'appuyer

1. Zielinski, t. II, p. 70.

2. Malte-Brun et Chodzko, t. II, p. 63 et 79. Voir aussi sur le *liberum veto*, Salvandy, ouvrage cité, t. Ier, p. 332 et suiv., et Wielhorski, p. 71-86.

ses volontés par la force. La noblesse était toute-puissante et l'État périt. L'histoire donne ici une de ses plus éloquentes leçons, et à ses leçons politiques nous ajouterions des leçons de morale non moins utiles, si nous pouvions revenir ici sur ce qui a été dit du caractère des Polonais, nous voulons dire de la noblesse polonaise[1].

En dépit de l'égalité politique entre tous les membres de cette caste, il y avait parmi eux les distinctions qu'établit, dans toute société quelconque, la différence de fortune et de position. Nominalement, tous étaient frères, mais la haute noblesse, pourvue de propriétés immenses (sans majorats toutefois[2]) et qui avaient toujours été en possession soit des hautes charges de la cour, de l'État et de l'Église, soit des nombreuses terres ou starosties dont la Couronne disposait, était séparée par une distance immense de la noblesse ordinaire ou simple *szlachta*[3]. Car, ne pouvant vivre selon leur rang du revenu de leurs terres, souvent peu étendues, ces nobles secondaires se pressaient dans les palais des grands, auxquels, semblables aux clients des anciens patriciens romains, ils faisaient cortége et qu'ils entouraient de leurs soins officieux. La condition d'une foule de *szlachcic* n'était guère supérieure à celle des *odnodvortses* russes dont nous avons parlé (p. 409), et leur aisance n'égalait pas toujours celle des paysans libres dans les autres pays voisins. C'est seulement par leur esprit guerrier, par leurs droits politiques et surtout par leurs prétentions qu'ils s'élevaient au-dessus des cultivateurs. Ils étaient donc dans une position subordonnée vis-à-vis des magnats, même quand ceux-ci les traitaient de frères. Les titres nobiliaires

1. Voir t. II, p. 482-486; *Reise eines Liefländers*, t. III, p. 1 et suiv.; Haxthausen, t. III, p. 32; Agricola, p. 60-65.

2. Ce qu'on appelle aujourd'hui *majorats* en Pologne, ce sont des concessions de terres octroyées par le gouvernement russe à de certaines conditions.

3. Voir sur elle et ses biens, Haxthausen, t. II, p. 425.

avaient été abolis et il n'était pas permis au roi d'en conférer; cependant rien n'empêchait les grands et les riches d'en solliciter au dehors, et ils n'avaient garde de s'en abstenir. Dans les cours étrangères, ils faisaient valoir les titres de comte ou même de prince qu'ils avaient obtenus soit de l'Autriche, soit de l'Empire, soit encore d'autres États, et auxquels leur faste et la richesse de leurs maisons donnaient un singulier relief.

Nous avons déjà indiqué[1] les chiffres relatifs à chacune des deux classes, à la haute et à la petite noblesse. La première se compose d'environ 5,500 familles, la seconde de 30,300; au total, ces 35 ou 36,000 familles[2] présentent un ensemble de près de 200,000 individus, ce qui fait 1 noble pour 24 habitants, proportion exorbitante. Cependant la noblesse de toutes les familles de la *szlachta* n'est plus reconnue aujourd'hui par le gouvernement, qui, depuis 1840, en a exigé la justification devant la chambre héraldique, et comme la preuve de cette noblesse a été difficile à fournir pour la plupart, elles n'ont pu rester en possession des priviléges et immunités auxquels elles se croyaient en droit de prétendre; les *szlachcic* de cette catégorie sont donc descendus au rang des hommes libres en général. Aussi ne comptait-on, en 1860, qu'un total de 77,343 individus faisant partie de la noblesse du royaume. De ce nombre 14,776 habitaient la ville de Varsovie, et 20,665 le reste du gouvernement de ce nom; 17,197 le gouvernement de Radom; près de 11,000 celui de Lublin, etc.[3].

La noblesse de l'ancienne Pologne, y compris celle de la grande-principauté de Lithuanie, est aujourd'hui disséminée

1. Plus haut, p. 205 et 437.

2. La noblesse de l'ancienne Pologne, dans son intégrité, ne se composait pas de moins de 120,000 familles ou d'environ 600,000 individus.

3. *Das Königreich Polen*, p. 68. — Voir aussi l'ouvrage *Fictions et réalités polonaises*, p. 61.

dans l'empire[1]; cependant celle du royaume actuel est toujours riche en grands noms, tels que les noms de Potoçki, Zamoyski, Grabowski, Branicki, Oginski et autres, auxquels est attaché le titre de comte, et ceux de Radziwill, Sapieha, Sanguszko, Iablonowski, Lubomirski, Drucki, Czetwertinski, Giedroyç, etc., qui ont droit au titre de prince et en tête desquels nous inscririons le nom de Czartoryiski, si cette famille, naguère encore fière d'un chef illustre qui gardera une place éminente dans l'histoire, n'était pas aujourd'hui rejetée sur la terre étrangère et loin d'une patrie dont la couronne lui semblait un instant promise.

Quant aux biens de cette noblesse, il en a été question au chapitre second de la première section (p. 205) du présent volume.

2° *Le clergé.* Nous aurons à nous en occuper relativement à chaque culte en particulier, quand nous traiterons de l'Église et des cultes; ici, notre tâche se borne à consigner au sujet de cette classe quelques renseignements statistiques. On a vu plus haut qu'elle comprend 6,960, soit près de 7,000 individus des deux sexes. Voici comment ce chiffre se décompose:

	Clergé séculier.	Moines.	Religieuses.	Totaux.
Culte catholique romain	2,218	1,808	521	4,547[2]
— grec-uni.	218	19	»	237
— gréco-russe	106	23	»	129
— de la confession d'Augsbourg	62	»	»	62
Culte réformé	7	»	»	7
— israélite	836	»	»	836
— mahométan	2	»	»	2
Totaux	3,449	1,850	521	5,820

1. Voir les noms des familles dans Haxthausen, t. III, p. 74 et 82, et dans le *Recueil généalogique* du prince Dolgoroukof, t. Ier, p. 31-41.

2. Le présent tableau est emprunté au livre allemand *Das Königreich Polen*.

Pour compléter le nombre 6,960, on ajoutera les femmes et les filles des prêtres russes, des pasteurs, des rabbins et des deux mollahs.

Quoique les biens du clergé séculier aient été réunis à ceux de l'État et qu'il n'en soit guère resté qu'aux couvents[1], la position des membres de cette classe est fort supérieure à celle des prêtres russes. Le haut clergé est en jouissance de traitements convenables, et les curés ou autres desservants ont eu jusqu'ici droit à la dîme, prélevée, dans leurs paroisses, sur toutes les productions de la terre; souvent une indemnité pécuniaire y est jointe, pour les prêtres catholiques aussi bien que pour les desservants des cultes étrangers[2].

3° *La bourgeoisie* ou *les habitants des villes.* Parmi les 23,000 lieux habités de la Pologne dont parlent les statisticiens, en ne tenant compte que des villes, des bourgs et des villages, 452 prennent le nom de villes. Ils sont partagés comme suit entre les cinq gouvernements ou gouvernies : Varsovie, 148; Radom, 113; Lublin, 104; Ploçk, 43; Augustow, 44[3]. De ces 452 villes, 223 dépendent directement de la Couronne; 229 sont, ou étaient encore en 1862, propriété particulière. Une seule d'entre elles avait une population un peu considérable : c'était la capitale,

p. 70. Dans celui que donne M. Milutine (p. 15) pour 1862, on trouve des variantes assez notables. Ainsi, au clergé catholique appartiendraient 4,942 personnes, au clergé orthodoxe, 155, etc. Les prêtres catholiques seraient au nombre de 2,377, sans compter 49 prélats, etc.

1. Voir plus haut, p. 206.

2. Voir encore sur le clergé, Coxe, t. Ier, liv. Ier, chap. VIII; *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 514 et 515; *Das Königreich Polen*, p. 70; Agricola, p. 56-59.

3. Environ 120 villes sont énumérées dans le *Calendrier de Saint-Pétersbourg* pour 1863, p. 86, avec l'indication (pour 1860) de la population de chacune, de sa position géographique, de son éloignement de Varsovie, de Saint-Pétersbourg et de Moscou.

Varsovie (*Warszawa*), avec ses 162,800 habitants. Huit autres avaient, dans la même année, plus de 10,000 âmes, savoir: Lodz (gouv. de Varsovie), 31,564; Lublin (gouv. du même nom), 19,054; Ploçk[1] (gouv. du même nom), 13,351; Kalisz (gouv. de Varsovie), 12,585; Suwalki (gouv. d'Augustow), 12,573; Czersk (gouv. de Varsovie), 12,510; Piotrkow (gouv. de Varsovie), 11,209; Radom (gouv. de Radom), 10,073. Trente villes avaient, en outre, de 5,000 à 10,000 âmes, et soixante-dix de 3,000 à 5,000. Cette population, indépendamment du clergé, de la haute noblesse et des *szlachcic*, se compose de négociants ou marchands, de fabricants avec leurs ouvriers, d'artisans de toute espèce, et tout particulièrement de juifs, qui tiennent les hôtelleries, les boutiques, et accaparent presque toutes les affaires. Dans son ensemble, elle était en 1862, selon M. Milutine, de 1,216,285 individus, ce qui était à peu près le quart du total de la population du royaume, proportion beaucoup plus avantageuse que celle que nous a offerte l'empire de Russie. On a vu plus haut (p. 436) qu'au total 672,022 individus vivaient des arts et métiers et 312,338 du commerce. Le nombre des ouvriers dans les fabriques et manufactures était de 70,000; celui des hommes personnellement occupés aux divers métiers, de 105,651. On comptait 640,333 israélites, en grande partie fidèles à leurs anciennes mœurs nationales.

Avant de résoudre la question de savoir si la Pologne, plus avancée que la Russie, possède le tiers-état qui manque à celle-ci, il nous faut jeter un coup d'œil sur l'histoire de la classe bourgeoise dans la république nobiliaire d'autre-

1. On prononce Plotsk. Kalisz se prononce Kalisch; Czerks—Tchersk, etc. La prononciation du *c* n'est pas toujours la même; souvent il est prononcé comme *k*; mais dans le nom de Potocki (Pototzki), dans le mot de *szlachcic* (schlakhtsitz), etc., il l'est comme *ts* ou *tz* (à l'allemande).

fois. Jusqu'au XIIe siècle, cette classe fut insignifiante; les villes de nationalité polonaise ne s'élevèrent point jusqu'à la prospérité et n'eurent aucune indépendance. Ce qui a produit un résultat tout différent dans nos pays d'Occident, c'était la réunion, dans la classe moyenne, de l'application persévérante au travail avec l'esprit entreprenant et le génie inventif qui donne de la dignité au travailleur et lui fait aimer sa profession. Comme parmi les Polonais, de même que parmi les Slaves en général, cette réunion de qualités qui aurait pu assurer aux hommes du peuple une place tolérable à côté des nobles, ne s'est point rencontrée au même degré, l'industrie et le commerce n'ont pas eu la puissance de les enrichir de même. Au temps où la monarchie était brisée en plusieurs petites souverainetés, l'isolement de la nation ayant cessé, l'on apprit à mieux connaître ce qui se passait au dehors, et l'on vit quelles sources de revenus étaient pour les princes de l'empire germanique les florissantes villes de leurs pays. Dès les premières années du XIIIe siècle, le clergé, qui était le plus en relations avec l'Allemagne, d'où le christianisme était venu aux Polonais, en tira de nombreuses bandes de paysans, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, qu'il établit dans ses terres, en leur faisant une position privilégiée et en obtenant pour eux, de la part des princes, toutes sortes d'avantages et d'immunités[1]. Ces colons ne tardèrent pas à présenter un spectacle de tout temps rare en Pologne, celui d'une aisance fondée sur l'ordre et le travail, et ce spectacle engagea les ducs, ceux de Silésie d'abord et ensuite ceux ou celui de la Petite-Pologne, à pousser plus loin ces essais de colonisation, en appelant aussi des bourgeois, c'est-à-dire des artisans et des hommes propres à faire fleurir le commerce. Il paraît que c'est à Cracovie et

1. Rœpell-Caro, t. Ier, p. 570-576. Cf. Coxe, liv. Ier, chap. VIII.

à Sandomir que furent d'abord attirés ces Allemands, car dès l'an 1244 les deux villes étaient en possession du droit de Magdebourg[1] qui avait dû être concédé à ces colons méridionaux comme règle de la juridiction à laquelle ils seraient soumis, de même que plus tard le droit de Kulm fut accordé aux colons qui allèrent peupler les provinces du nord. De nombreuses cités furent aussitôt organisées sur le même pied, grâce aux immunités qui leur furent en outre accordées. A côté de la vieille ville polonaise de Poznân (Grande-Pologne), s'éleva une ville nouvelle allemande, ayant, comme les autres, son propre magistrat et son autonomie[2]. Ces exemples furent imités dans toutes les parties du pays des Piasts, et les villes organisées à l'allemande étaient nombreuses déjà, lorsque Lublin, une des plus importantes après Cracovie et Poznân, prit en 1319 le même parti. Sous le rapport des intérêts matériels, ce fut un grand progrès; à d'autres égards, ce fut peut-être un mal. Car ces bourgeois allemands restèrent indifférents au sort de leur nouvelle patrie; fort au-dessus des cmétons, ils ne firent jamais cause commune avec eux, et d'autre part l'orgueil nobiliaire des *szlachcic* les tenait à une distance respectueuse, dont l'intervention des juifs, plus coulants en affaires, plus insinuants, plus rampants et moins honnêtes, finit par faire une véritable séparation. En attendant, Casimir le Grand s'épuisa en efforts pour établir un lien de patriotisme entre les villes et la république[3], et sous les Jagellons elles eurent leurs députés dans les diètes[4]. A celle

1. Rœpell-Caro, t. Ier, p. 579 et le tableau du 19e appendice; t. II, p. 525-530. Le droit de Magdebourg était dérivé du *Speculum juris saxonici*, qui était devenu, en 947, le code des lois de cette ville. Voir, sur ce droit, le même ouvrage cité, t. II, p. 341.

2. Sur cette organisation, voir Rœpell-Caro, t. II, p. 527.

3. Voir *ibid.*, t. II, p. 528.

4. *Ibid.*, t. II, p. 528, la note.

de Kaschau (1374), le roi Louis avait donné une nouvelle sanction aux franchises des villes et des bourgs, mais la jalousie des nobles ne les laissa pas néanmoins arriver à une véritable prospérité. Depuis 1496, les bourgeois, comme les paysans, n'eurent plus aucune part à la propriété de la terre, et, à peu de chose près, ils furent même exclus de la prélature; puis, sous les rois électifs, les troubles incessants, l'anarchie toujours croissante, en portant un rude coup à leur bien-être, diminuèrent aussi la considération dont ils jouissaient encore. Aux diètes, leurs députés n'exerçaient pas d'influence sérieuse et bientôt on s'abstint de les y convoquer. Les nobles restèrent indifférents au sort de la bourgeoisie jusqu'en 1790, où la diète constituante songea enfin à l'améliorer. Toutes les villes établies sur le terrain royal furent alors déclarées libres, et l'on admit également pour toutes les autres le droit à la liberté, au cas où les propriétaires voudraient abandonner aux habitants la propriété héréditaire de la terre sur laquelle elles s'élevaient. D'autres dispositions furent encore prises dans ce sens, confirmées ensuite par l'article 3 de la constitution du 3 mai 1791.

Mais y avait-il dans ces villes les éléments d'un tiers-état, même si on y avait compris le bas clergé? Alors évidemment, non; les villes étaient déchues, et c'est seulement sous le régime russe qu'elles recommencèrent à prospérer. Nulle part, dans le passé, l'esprit israélite n'a fondé les bourgeoisies[1]: or, près de la moitié des 1,216,000 individus indiqués plus haut et qui constitueraient ici le tiers-état, sont des juifs. Quant aux 6 ou 700,000 chrétiens composant l'autre moitié, ils sont en partie adonnés aux travaux des champs dans ces bourgades que l'on assimile aux villes,

1. Nous ne parlons que du passé, sans préjuger de l'avenir, car le progrès se montre maintenant partout, surtout parmi les israélites de France.

mais qui n'ont guère de ressemblance avec elles[1]. Beaucoup de *szlachcic* déchus de leurs droits de noblesse y sont mêlés.

4° *Les paysans* ou *la classe rurale.* Les trois quarts de la population totale du royaume appartiennent à cette classe, répartie, selon la statistique de M. Milutine, sur 22,308 villages et 11,095 *folwark* (de l'allemand *Vorwerk*) ou maisons isolées, et composant 3,069 *gminas*[2] ou communes rurales (qui semblent répondre aux cantons ou *volosth* de la Russie). Des communes rurales 392 appartiennent à l'État ou à la Couronne et 2,677 aux particuliers. Parmi les villages, on fait les distinctions suivantes : 17,837 appartiennent, ou appartenaient jusqu'en mars 1864, aux particuliers[3]; 3,446 sont à l'État ou à la Couronne, 837 sont des majorats, 228 relèvent du clergé, 122 de différents établissements, et 83 d'un certain nombre de villes. Ensemble, tous ces lieux habités renferment une population qu'un rapport officiel relatif à l'année 1859 portait, ainsi qu'il a été dit précédemment[4], à 3,600,000 âmes, en nombre rond. En 1862, elle était, d'après notre Statistique officielle, de 3,756,000, ce qui fait 75.55 p. 100. Sur le total, 1,240,000 individus appartenaient au seul gouvernement de Varsovie. Pour donner les subdivisions du total, M. Milutine revient au chiffre qui se rapporte à 1859, et voici de quelle manière il les spécialise (les deux sexes réunis):

1. Dans la statistique de M. Milutine on compte 48,890 bourgeois agriculteurs qui, avec leurs familles, forment un ensemble de 277,338 individus. Les israélites agriculteurs sont au nombre de 3,925; avec leurs familles, de 27,971.

2. C'est le pluriel de *gmina* que nous désignons ainsi; cependant le pluriel polonais est *gmini*.

3. D'après une variante que l'on trouve dans la même statistique de M. Milutine, mais se rapportant à 1863 au lieu de 1862, ce seraient 18,379. Quand le même auteur parle de 33,855 lieux d'habitation ruraux, les maisons isolées sont comprises.

4. T. II, p. 263. — Cf. Milutine, p. 18 et 20.

I. Population rurale adonnée à la culture de la terre, savoir:

1° Paysans nationaux à redevance[1]	809,252
— — à corvée	845,659
— — à redevance et à corvée tout à la fois	186,750
	1,841,661
2° Colons étrangers, à redevance	51,575
— — à redevance et à corvée	20,725
	72,300
3° Soltysses (paysans à priviléges)	8,285
4° Cabaretiers, meuniers, maréchaux-ferrants, etc.	73,058
Total des membres de cette 1re classe	1,995,304

II. Population rurale dépourvue de terre[2]:

1° Batraks ou valets ruraux	666,016
2° Journaliers[3]	296,749
3° Autres paysans sans terre	216,042
4° Kamorniks, ogorodniks, etc. (gens de service, jardiniers, etc., entretenus par les seigneurs)	160,403
Total de cette 2e classe	1,339,210

III. Habitants de la campagne de différentes dénominations:

1° Seigneurs terriers	25,170
2° Seigneurs à petite propriété ou *szlachta* propriétaire	171,414
A reporter	196,584

1. La redevance ou l'obrok se dit en polonais *czynsz*; la corvée, *robota*, *szarwenga* ou *szarwark*, suivant les lieux.

2. Ce sont ces paysans prolétaires dont il a été question plus haut, p. 205. On trouve des explications à leur sujet dans l'intéressante brochure *Fictions et réalités polonaises*, p. 75 et suiv.

3. Les kopars ou kopiars sont sans doute compris dans cette classe. Voir sur cette dénomination et celles qu'on verra encore dans le texte, *Das Königreich Polen*, p. 75-77.

Report	196,584
3° Paysans propriétaires	21,944
4° Israélites agriculteurs	27,971
5° Gens d'économie dans les maisons seigneuriales rurales	58,374
Total de cette 3e classe	304,873
Total général.	3,639,387[1]

Tel est l'ensemble de la classe rurale; après déduction de tous les individus qui pourraient n'être pas à vrai dire des cultivateurs, ni appartenir à des familles de vrais paysans, il restera toujours environ 3,400,000 individus à qui cette dénomination est applicable.

C'est une histoire lamentable que celle de cette classe si utile. L'Anglais Williams l'a résumée en deux mots[2]. Après avoir rappelé comment les nobles, de concert avec le clergé, « dépouillèrent les paysans et le bas peuple et les réduisirent dans l'esclavage le plus abject, » il continue en ces termes: « Les trois quarts de la nation se trouvaient ainsi opprimés

1. La statistique de M. Milutine (p. 22) donne aussi la répartition de ce total sur les cinq gouvernements. Elle ajoute ensuite le nombre des fermes ou métairies tel que le reproduit le tableau suivant qui se rapporte à 1863.

	Fermes de moins de 3 *morgs*.	Fermes de plus de 3 *morgs*.	Totaux.
1° Biens des particuliers près des villages.	11,079	196,358	207,437
Biens des particuliers près des bourgs (*mestetchki*).	»	14,720	14,720
2° Biens des établissements publics	898	9,867	10,765
3° Biens des majorats.	1,321	18,535	19,856
4° Biens de la couronne.	6,939	72,914	79,853
5° Biens du prince de Lowicz	22	6,156	6,178
Totaux.	20,259	318,550	338,809

2. *Histoire des gouvernements du Nord*, t. IV, p. 568. Voir aussi le jugement d'un autre Anglais, du voyageur Coxe, dans son remarquable chap. VIII du livre premier. Dans la traduction française, c'est le chap. VII.

sans pouvoir sortir de l'oppression. Ce même peuple, actif, laborieux et entreprenant jusqu'alors, s'abandonna à l'oisiveté et au désespoir; la patrie ne lui fut plus chère, et il tomba peu à peu dans l'abâtardissement. »

En effet, au temps du règne des Piasts, de tout autres destinées semblaient promises à la classe rurale. Elle ne se confondait nullement alors avec les *chlopi* ou esclaves[1]. Le *chlop*, en latin *servus adscriptitius*, était originairement un prisonnier de guerre ou un individu acheté à prix d'argent; comme en Russie, il était une chose, non pas une personne. Mais cette classe, en somme peu nombreuse, était très-distincte de celle des cultivateurs[2]. Les prisonniers de guerre pouvaient se racheter; mais quand un délai de trente ans s'était écoulé sans qu'ils eussent usé de ce droit, ils étaient dévolus avec toute leur descendance à un esclavage perpétuel, souvent à une dégradation profonde. Les paysans ou *kmiécié*[3] formaient une tout autre classe : c'étaient des gens libres de leur personne et peut-être même par-ci par-là propriétaires des champs qu'ils arrosaient de leurs sueurs[4]. Il est beaucoup question d'eux dans la plus ancienne législation du pays, tandis que le *chlop* était sans droit, était hors la loi. Exclus seulement de la vie politique de la nation, les cmétons ne l'étaient pas du service militaire, et souvent les anciens rois les prenaient sous leur protection contre les empiétements des nobles. D'autres

1. Ici nous n'écrivons pas *khlopi*, comme pour le mot russe. Le polonais n'a pas son alphabet à part dont il soit nécessaire de faire la transcription.

2. Voir, sur l'une et sur l'autre, Rœpell-Caro, t. Ier, p. 307-322; t. II, p. 532-535.

3. *Kmiecie* est le pluriel de *kmiec* (prononcez *kmiets*), en latin *cmeto*, *cmetones*.

4. Dans les vieux textes qui se trouvent chez Rœpell ou dans le recueil de *Scriptores rerum Silesicarum*, publié par Stenzel, on voit partout les paysans (*coloni*) divisés en *liberi* et en *adscriptitii*.

fois, c'était le clergé qui stipulait en leur faveur et protestait contre l'oppression à laquelle l'avarice et l'orgueil des nobles tentèrent de bonne heure de les soumettre. Dans toute la durée du XIIe siècle, les cmétons étaient libres, sinon heureux. Comme, dans la suite, ils furent de plus en plus opprimés, terrorisés même par la noblesse, enchaînés à la glèbe, Casimir le Grand jugea nécessaire de venir à leur secours. Les plaintes des paysans contre les propriétaires n'étaient pas repoussées sous lui, et il s'efforça de maintenir, relativement à eux, un état légal, au lieu de l'arbitraire auquel la *szlachta* les avait insensiblement soumis; l'hérédité de leurs biens leur fut assurée[1] et cette faible restriction au moins apportée au servage, qu'annuellement un ou deux paysans de chaque village pourraient encore user du droit de libre sortie. Aussi la *szlachta* garda-t-elle rancune à Casimir, et c'est par dérision qu'elle le proclama « le roi des paysans (*krol chlopski*). » Encore sous Jean-Albert (1492-1501), l'aisance régna chez beaucoup de cmétons, comme le prouve une loi somptuaire qui défendit aux hommes de cette classe de porter des habits trop riches et d'afficher un luxe scandaleux. Ils n'étaient pas privés non plus de toute instruction, car une autre loi de ce règne, afin d'arrêter la diminution du nombre de bras nécessaires à l'agriculture, ordonna que le paysan ne mettrait qu'un de ses fils à l'école ou en apprentissage[2]. Cependant on doit croire que ce sont les colons étrangers et ceux des paysans polonais auxquels le droit de Magdebourg avait été déclaré applicable, qui étaient encore en jouissance de ces avantages, plutôt que les paysans indigènes et ordinaires. Soumis à la juridiction de leurs nobles terriens en vertu d'un simple usage qui fut ensuite sanctionné par la loi en 1573,

1. Rœpell-Caro, t. II, p. 533. Cf. Coxe, liv. Ier, chap. VIII.
2. Voir Zielinski, t. Ier, p. 368.

traités par ces maîtres de la manière la plus arbitraire et objets de leurs exactions perpétuelles, ces paysans, le plus grand nombre, étaient à dire vrai, dès le XVe siècle à l'état de servage, et leur situation devenait d'autant plus intolérable et abjecte que les nobles, seuls en droit de posséder la terre, devenaient plus prépondérants, plus libres et indépendants de l'autorité royale. C'est donc avec raison que Coxe a dit qu'il regardait la liberté polonaise comme la source de la misère polonaise. Pour le cméton, plus de propriété dès lors; rien de ce qu'il avait ne lui appartenait en propre, et déjà on eût pu dire alors ce qu'un voyageur reproche aux nobles polonais de 1781 : « Le seigneur de la terre viole toute jeune fille qui lui donne dans les yeux, et à quiconque réclame, il répond par cent coups de bâton. » Le régime du servage était alors une loi presque générale, surtout aux alentours de la Pologne, mais nulle part il n'était appliqué avec tant de cynisme. *Kmiec* et *chlop* n'était plus qu'une seule et même chose. En vain le clergé, interprète obligé mais timide d'une loi d'amour, intercédait-il pour eux. Maître de tout dans l'État, où le *szlachcic* aurait-il appris à rien respecter dans ses propres terres? le cméton ne lui appartenait-il pas aussi bien que le *chlop*, aussi bien que son bétail? et pour que le petit tyran, souvent nécessiteux quoique parcelle du souverain, pût vivre selon son rang et ses prétentions, n'était-il pas naturel qu'il pressurât, qu'il dépouillât toutes ces viles créatures issues de la race maudite de Cham et non pas de celle dont il s'enorgueillissait lui-même de sortir? Depuis le temps de la monarchie élective, la loi polonaise ignora le paysan; pour lui, elle n'existait pas, et rien ne le protégeait contre la violence et le crime. Aussi sa misère dépassait-elle toutes les bornes, et son apathie, fruit d'une stupide résignation, paralysa-t-elle son activité de même que son intelligence. Comment

son cœur serait-il resté sensible à l'idée de patrie? elle était une marâtre pour lui; elle le laissait sans défense et à la merci de ses oppresseurs. Sa vie était dévolue à la corvée; à peine s'il en était affranchi le dimanche et les jours de fête; alors l'infortuné allait chercher au cabaret l'oubli de tant de maux, de tant d'humiliations qui accumulaient sur lui tous les genres d'ignominie. L'eau-de-vie, son seul baume, le dégrada, l'abrutit, acheva d'en faire tout autre chose qu'un être doué de raison et créé à l'image de Dieu[1]. Comme le clergé, les rois ne furent pas insensibles à cette affreuse misère du peuple. Jean-Casimir, entre autres, voulut, en 1656, faire l'essai d'alléger son sort. Dans un vœu publiquement adressé à la Vierge Marie, il s'accusa, lui et la république, de torts graves envers eux. Si son royaume a été en proie à toutes sortes de fléaux, déclarait-il, c'était à cause des larmes versées, dans leur état d'oppression, par les gens de la classe inférieure, et il promit solennellement, au nom de tous les ordres, de travailler à mettre fin à leurs souffrances. De loyales intentions avaient dicté ces paroles au bon roi, néanmoins elles n'eurent aucun effet; lui-même renonça à soutenir la lutte contre les nobles en abdiquant la couronne. Un autre roi sympathique aux malheureux, le «philosophe bienfaisant» duc de Lorraine, Stanislas Leszczynski, flétrit de même les traitements qu'une patrie dénaturée, mère sans entrailles, infligeait au plus grand nombre de ses enfants. «Des hommes si utiles, déclara-t-il, mériteraient de l'estime, mais nous faisons à peine une différence entre eux et les animaux qui labourent nos champs. Souvent nous les ménageons moins que les bêtes, etc.» A cette époque du moins, le jour de la justice n'était plus très-éloigné; cependant pour l'a-

1. Voir le tableau que tracent Arndt, Forster et M. Sybell, dans l'opuscule d'Agricola, *Polens Untergang und Wiederherstellung*, p. 63 et suiv.

mener, ce jour, il fallut que la Pologne fût frappée encore des coups les plus cruels, que son humiliation politique ne connût pas de bornes. Avant 1772, quelques hommes généreux seulement, André Zamoyski[1], Chreptowicz, Stanislas Poniatowski, Oginski, le P. Brzostowski, etc., parlèrent d'améliorer le sort des serfs; mais depuis cette année du premier partage, on s'occupa généralement de la réhabilitation du cméton. Le malheur force les hommes à rentrer en eux-mêmes: or la période la plus malheureuse de l'histoire de la Pologne était alors commencée. En 1775, un code des paysans, qui était l'œuvre de Zamoyski, ou plutôt de son collaborateur Wybiçki, fut présenté à la diète et voté par elle. Ce code ne prononça pas l'affranchissement de la classe rurale, mais il prépara ce résultat en mettant des bornes à l'arbitraire de leurs maîtres, et en même temps le P. Brzostowski, déjà nommé, montra par la constitution de Pawlow, qui donnait non-seulement la liberté mais aussi une part à la propriété aux paysans du bien de ce nom, qu'il n'était pas impossible d'y arriver[2]. Malheureusement, la république n'avait plus alors que quelques années à vivre; il ne lui fut laissé que tout juste le temps de reconnaître ses torts et de manifester son repentir. « L'ordre des paysans, — cette déclaration se trouve insérée dans la constitution du 3 mai 1791, — constitue la force principale de la république: la justice, l'humanité, ainsi que notre propre intérêt bien entendu, sont autant de motifs puissants qui nous prescrivent de recevoir cette classe d'hommes précieuse sous la protection immédiate de la loi et du gouvernement. » Puis pendant la guerre de l'indé-

1. Cet ancien grand-chancelier donna, en 1760, la liberté aux paysans de six de ses villages de la Masovie. Voir Coxe, liv. Ier, chap. VIII.

2. Voir là-dessus un article du *Sovrémennik*, traduit dans l'*Archiv* de M. Ermann, 1859, t. XVIII, p. 341.

pendance, Kosciuszko, par des décrets publiés à Polianicé le 7 mai 1794, proclama, mais trop en thèse générale pour qu'une application pratique fût possible, la liberté personnelle du paysan; il n'en résulta qu'une extrême confusion. Enfin l'ascendant de la France fit faire aux Polonais un pas plus décisif; la constitution donnée en 1807 au duché de Varsovie ayant porté dans son article 4: « L'esclavage est aboli, tous les citoyens sont égaux devant la loi », les mesures furent prises en conséquence, à cela près toutefois qu'aucune affectation de terres au profit des paysans ne fut décrétée. Le désintéressement de la noblesse polonaise n'alla pas jusque-là; elle n'appréciait pas encore sainement son intérêt le plus pressant. Aussi l'émancipation ne réussit-elle pas généralement; elle donna naissance au contraire à ce prolétariat, d'environ 1,300,000 individus, dont nous avons fait connaître la source[1]. Néanmoins l'affranchissement de la glèbe ne fut pas révoqué; la charte de 1815 porte textuellement (art. 24): « Tout Polonais est libre de transporter (où il veut) sa personne et sa propriété, en suivant les formes déterminées par la loi. » Depuis, le gouvernement russe s'abstint pendant longtemps d'intervenir dans les arrangements entre les nobles et les paysans; il n'en sentait pas le besoin avant que des insurrections toujours renaissantes depuis 1830 ne l'eussent forcé à avoir recours à une révolution sociale. Cependant les obligations des cultivateurs envers leurs propriétaires furent réduites à trois jours de corvée, et l'empereur Nicolas voyant s'agrandir la plaie du prolétariat et craignant que la révolte sanglante des paysans polonais de la Galicie ne s'étendît aussi à son royaume, rendit son oukase du 26 mai (7 juin) 1847, lequel, « en attendant la promulgation de la loi générale qui réglera la situation des paysans, » leur assura une dotation agraire fixe et abolit

1. Voir p. 205 et p. 451, note 2.

toutes les servitudes exceptionnelles[1]. Quoique très-catégorique, cet oukase, malhabilement rédigé, laissa cependant la porte ouverte à toutes sortes d'interprétations et d'abus. Toutefois, l'intervention du gouvernement russe continua: des provinces occidentales où, comme on l'a vu (p. 363 et 368), il avait établi son contrôle sur les commissions d'inventaire, il l'étendit aussi au royaume. Alexandre II publia sa loi d'accensement (du 16-28 décembre 1858) destinée à confirmer les paysans dans la jouissance des terrains qu'ils occupaient, moyennant une redevance pécuniaire fixée dans un contrat, dit *inventaire*, et calculée d'après la valeur productive de ces terrains. Des commissions spéciales, composées de délégués de la noblesse et nommées également *commissions d'inventaires*, devaient procéder dans chaque district aux évaluations préalables et à la discussion contradictoire des contrats entre les parties intéressées. Pour assurer l'exécution de cet oukase, c'est-à-dire la conversion, rendue obligatoire, des corvées en redevances pécuniaires, on publia le règlement du 14 (26) mai 1861. Voyant le gouvernement russe prendre ainsi au sérieux l'émancipation des paysans, la Société agricole récemment formée à Varsovie résolut de s'emparer de cette question, afin que le mérite de l'acte restât à la noblesse nationale. Dans sa séance du 24 février (5 mars) de la même année, la société adopta le principe de la dotation agraire des paysans déjà proclamé par les Russes, et publia sa décision au milieu de vives démonstrations d'enthousiasme. Déjà elle avait pris la direction d'un nouveau mouvement insurrectionnel auquel la grande question des nationalités, agitée depuis quelque temps, poussait les infortunés Polonais. A des démon-

1. Cette ordonnance se trouve dans l'opuscule de M. Catacazi, *Fictions et réalités polonaises*, p. 101, où l'on explique aussi comment les nobles trouvèrent moyen d'en éluder l'application.

strations en apparence pacifiques succédèrent bientôt à Varsovie les journées du 8 et du 9 avril, qui eurent un grand retentissement, mais sans amener encore de rupture. L'insurrection n'éclata que deux ans après, à la suite de la fatale mesure du recrutement, le 22 janvier 1863. Alors tout fut encore une fois remis en question. Après bien du sang versé, cette tentative échoua encore, comme toutes celles qui l'avaient précédée. Alors la Russie, renonçant forcément à l'espérance de pacifier le royaume en s'appuyant sur la classe dominante, résolut de se faire un point d'appui de la classe jusqu'alors opprimée. Comme nous l'avons dit déjà, on ne peut voir qu'une révolution sociale dans ces oukases du 19 février (2 mars) 1864 concernant l'appropriation des terres élaborée par le comité principal chargé de l'organisation rurale du royaume, comité dont M. Nicolas Milutine est l'âme. Nous avons sous les yeux une traduction française officielle de ces oukases. Ils sont au nombre de quatre. Le premier, en 42 articles, est relatif à la «régularisation de la situation des paysans en Pologne;» le second contient, en 112 articles, «l'organisation des communes et des assemblées rurales;» le troisième, en 66 articles, fixe le «mode d'indemnisation des propriétaires fonciers et les opérations financières de la commission dite *de liquidation;* enfin le quatrième, en 62 articles, règle la «mise à exécution des trois autres oukases.» Renvoyant la substance du second à la section de ce volume où nous aurons à nous occuper de l'administration, nous ferons connaître ici en deux mots les dispositions principales des autres, seulement historiquement et sans nous croire à même déjà de les juger[1]. On ne peut se

1. D'autres n'ont pas eu le même scrupule. Voir l'article de M. Léonce de Lavergne, *La Pologne et les ukases du 2 mars 1864*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1864, p. 211 et suiv.

le dissimuler, il s'agissait là d'une mesure extrême de salut public, sans laquelle, même pour les plus clairvoyants, il n'y avait pas d'issue à la situation la plus intolérable: une telle mesure n'est acceptable qu'à la condition du succès, et c'est au temps à en décider.

Une colossale expropriation, mais à charge d'indemnité, est le fond de cette mesure, d'après le premier oukase. «Les terres, y est-il dit, dont les paysans ont actuellement l'usufruit, faisant partie soit des biens privés et des majorats, soit de ceux qui dépendent des institutions et établissements publics de toute nature, ainsi que de la Couronne, *rentrent* dans la propriété pleine et entière des paysans qui en sont les détenteurs[1]... A dater du 3 (15) avril 1864, les paysans sont affranchis à tout jamais de toutes les redevances, sans exception, dont ils avaient été jusqu'ici grevés au profit du propriétaire, savoir: de la corvée, des redevances pécuniaires, des prestations en céréales et des autres contributions de toute dénomination... Les paysans sont tenus dorénavant de verser à l'État, pour les terrains dont ils auront acquis la propriété, un impôt foncier institué par le présent décret... Les propriétaires des biens-fonds de toute dénomination, tels que biens privés, biens attachés aux fondations ou biens octroyés (majorats), recevront de l'État une indemnité en échange des redevances abolies que leur payaient les paysans... et sont en outre relevés de leur obligation d'accorder certains secours aux paysans en cas de désastres exceptionnels, et de leur fournir, à titre de prêt, des bestiaux, des instruments aratoires, des semences,

1. Le mot *rentrent* que nous avons souligné, a l'air d'indiquer qu'il s'agit d'un retour à un état de possession antérieur. Nous ne croyons pas que telle ait été l'intention du législateur. Le traducteur français s'est seulement servi d'un terme impropre, comme cela arrive journellement, à Saint-Pétersbourg aussi bien qu'à Varsovie, et non pas exclusivement dans des cas de traduction. Ici il a voulu dire: *deviennent la propriété pleine et entière.*

etc.... En même temps que le droit de propriété sur le terrain, le paysan acquiert aussi celui sur les bâtisses qui couvrent le sol, les bestiaux, les instruments aratoires, les semences, etc., spécifiés par l'inventaire... A dater de ce jour, les maisons et bâtisses de paysans dont les biens-fonds en terre dépassent un *minimum* de trois *morgs*[1], ne pourront être transportées sur d'autres localités que du consentement de ces mêmes paysans, quand même il s'agirait de mettre fin à l'état d'indivision des biens. Il est réservé, en général, aux paysans de s'accorder sur l'échange de leurs terres dans leur intérêt commun, tant entre eux qu'avec le propriétaire... Les terres acquises aux paysans leur reviennent affranchies de toutes charges envers les tiers... L'impôt foncier [que le paysan aura à payer à l'État sera de deux espèces, savoir:] 1° il équivaut aux deux tiers des redevances qu'il vient remplacer et que payait le paysan dans les biens de l'État et les majorats, définitivement régularisés sous le rapport fiscal; 2° dans les biens privés, ainsi que dans ceux des fondations et de la Couronne non régularisés, l'impôt foncier que chaque commune aura à solder[2] égale la somme des trois impôts directs que cette commune avait à verser en sus des redevances fiscales et locales (de *gmyna*). La répartition ultérieure de cet impôt, fixé ainsi en bloc pour la commune, parmi ses membres, s'effectuera conformément à des règles élaborées par le comité chargé de l'organisation rurale.....»

En échange de leurs terres, «une compensation équiva-

1. C'est le mot allemand *Morgen*, arpent. On a déjà vu (p. 206) que le *morg*, l'arpent polonais, est de 59.850 ares. — Tout le royaume est d'une contenance d'un peu plus de 6 millions de *morgs* (11,500,000 déciatines), avec 341,127 enclos de cultivateurs. Voir là-dessus les *Matériaux* publiés par M. Milutine, 1re livr., p. 28.

2. En Pologne comme en Russie, l'impôt foncier est donc mis à la charge de la commune. C'est une tradition russe appliquée au royaume; le *mir* est devenu aussi une institution polonaise sous le nom de *gmyna*.

lente est garantie» aux propriétaires, selon la teneur du troisième oukase, au moyen d'une opération financière qui se fera sous la direction d'une «commission de liquidation,» dont le comité principal chargé de l'organisation rurale du royaume et la commission d'amortissement de la dette de l'État auront à surveiller et à contrôler les actes. Voici, aux termes du même décret, comment la compensation offerte est entendue: «Les propriétaires de toutes les catégories recevront de l'État une indemnité calculée d'après l'évaluation des redevances que leur payaient les paysans. Toutes les redevances arbitraires ou exceptionnelles, telles que prestations, gratuités, etc., ne seront pas portées en ligne de compte. Il sera procédé à l'évaluation sur les bases suivantes: Les terrains des paysans seront partagés en deux catégories, selon la nature des redevances qui pesaient sur eux. 1° Pour tous les paysans qui s'acquittaient en corvées hebdomadaires ou en redevances pécuniaires calculées d'après ces corvées, l'évaluation sera faite en prenant la valeur des journées corvéables (d'après le mode indiqué dans les annexes). Les deux tiers de la somme ainsi évaluée constitueront le montant de la rente annuelle du propriétaire. 2° Pour les paysans qui s'acquittaient soit par le cens, c'est-à-dire par une redevance pécuniaire proportionnée à la valeur du terrain, soit par des redevances en céréales, soit enfin des deux manières, la valeur réelle de ces redevances sera calculée en argent (d'après les modes indiqués). Les quatre cinquièmes de cette somme constitueront la rente annuelle du propriétaire... L'indemnité accordée à celui-ci sera composée du total des rentes annuelles des terres de paysans se trouvant sur ses domaines. Ce total sera capitalisé à 6 p. 100, c'est-à-dire multiplié par $16\frac{2}{3}$... Le capital de liquidation sera délivré en titres de rente ou liste de liquidation portant 4 p. 100 d'intérêts et amortis

par un tirage annuel... Les titres de rente peuvent être acceptés comme gages hypothécaires par les caisses administratives, ainsi que par la Banque du royaume. » Quelle sera la valeur de ces rentes ainsi émises? une réponse à cette question se trouve dans le préambule du décret. « Il dépendra désormais des propriétaires eux-mêmes d'accélérer l'émission de ces titres[1] et d'en consolider la valeur. Ce but sera certainement atteint par eux, si, profitant des pénibles enseignements de l'expérience, ils s'efforcent d'apaiser les esprits et de mettre un terme à des troubles incompatibles avec le maintien non-seulement du crédit public, mais aussi du crédit privé. »

Tels sont les éléments du régime nouveau dans lequel on a cru trouver le remède radical à une plaie profonde et douloureuse comme nulle autre. Encore une fois, cela est une révolution, une révolution comme il s'en rencontre peu dans les annales des peuples. Si elle passe presque inaperçue dans nos pays d'Occident, il faut s'en prendre d'une part à la lassitude qui, par rapport à la question polonaise, a succédé aux plus violentes émotions, et d'autre part à l'ignorance où sont nos publicistes relativement aux conditions d'existence et au droit public même d'une nation qu'on entoure chez nous des plus vives sympathies, mais sans se croire obligé pour cela d'en étudier sérieusement la langue, l'histoire et les mœurs.

Outre les quatre classes que nous venons de passer en revue, il en existe, en Pologne, une cinquième, celle des *juifs* ou *israélites*. Nulle part ils ne sont plus nombreux, nulle part ils n'occupent une place plus large dans la société

1. Le législateur veut dire, sans doute, en abrégeant le plus possible les oppositions et les contestations, d'ailleurs prévues par l'acte. Mais de la part d'hommes ruinés, comme le sont la plupart des *szlachcic*, pouvait-il sérieusement s'attendre à ce résultat?

et ses intérêts. Nous avons déjà dit qu'ils forment un total de 640,300 individus, ce qui leur assigne la proportion de 12 à 13 p. 100 par rapport au total de la population. C'est dans le gouvernement de Varsovie qu'on en trouve le plus (près de 212,000); les gouvernements de Lublin et d'Augustow viennent après; le gouvernement de Ploçk est celui où il y en a le moins. Nécessaires à tous, aux seigneurs comme aux hommes du peuple, les enfants d'Israël, qui forment à peu près un tiers de toute la population urbaine, tiennent les débits d'eau-de-vie, les cabarets et les auberges, pourvoient aux transports et au factage, ont presque le monopole du commerce, disposent de capitaux considérables qu'ils offrent à crédit, se font les fournisseurs et les hommes d'affaires des nobles, et sont mêlés à tout à ce point qu'il ne se vend ni ne s'achète pour ainsi dire rien sans eux. Cet état de choses est fort ancien, car c'est une erreur de croire que l'arrivée des israélites en Pologne doive être rapportée au règne de Casimir le Grand, épris alors, dit-on, d'une maîtresse appartenant à ce peuple[1]. Dès les temps primitifs, on le trouve mentionné, et, selon une conjecture de M. Caro[2], l'origine des juifs polonais s'expliquerait par une immigration de Khasars[3], chez lesquels le mosaïsme était devenu le culte national. Cette immigration du sud-est, si elle a été réelle, ne fut pas la seule, dans tous les cas, ni peut-être même la principale : vers le XIIe siècle, il en vint une autre d'Allemagne : aussi un allemand corrompu est-il resté la langue usuelle parmi les juifs polonais. Là, pas plus qu'ailleurs, les sectateurs de Moïse ne furent laissés en repos : le fanatisme des chrétiens des vieux âges leur suscita égale-

1. Même cette seconde assertion de Dlugosz paraît ne reposer que sur une légende. Voir à ce sujet Roepell-Caro, t. II, p. 541, la note.

2. Même ouvrage, t. II, p. 535.

3. Voir sur ceux-ci notre t. II, p. 541.

ment des persécutions. Mais en 1264, ils obtinrent une espèce de sauf-conduit, auquel Casimir le Grand, vers 1335, donna une plus grande extension[1]. Chez ce prince du moins, ils trouvèrent un refuge, quand les injonctions intolérantes du pontife de Rome les firent expulser de la Hongrie ou du moins frapper de telles vexations qu'ils durent, pour s'y soustraire, se résoudre eux-mêmes à l'exil. Casimir leur permit, même à Léopol (Lemberg), le libre exercice de leur culte; de plus, il leur accorda d'être jugés selon leur propre loi, ou, s'ils le préféraient, selon le droit de Magdebourg. Différents articles du célèbre statut de Wisliça (1347[2]) s'occupent aussi des israélites, et quoique ce fût principalement dans le but de mettre des bornes à leurs habitudes d'usure, ils attestent néanmoins une modération fort rare parmi les contemporains de ce roi éclairé, modération dont l'Église n'avait garde de donner l'exemple. Aussi, à l'occasion de la «peste noire,» qui sévit partout encore du temps de Casimir, l'histoire a-t-elle à relater moins de supplices et de massacres par rapport aux juifs de Pologne que relativement à ceux des autres pays. Dans les siècles suivants, des cultes de toute espèce, le culte grec uni et non uni, le culte protestant, etc., étant pratiqués dans le pays, où même quelques milliers de mahométans exerçaient librement le leur, les juifs n'étaient pas les seuls objets de l'inimitié de l'Église et trouvaient plus facilement moyen de se dérober à ces «rigueurs salutaires» auxquelles elle n'hésitait pas à avoir recours partout où elle pouvait espérer de maintenir ou de rétablir ainsi l'unité, seule arche de salut à ses yeux. L'aisance dont jouit cette classe est le fruit de l'activité et de

1. Voir le Statut dont ils étaient l'objet, dans Bandtkie, *Jus polonicum*, p. 2.

2. Un appendice du t. II de Rœpell-Caro (p. 588-605) traite de cette plus ancienne loi fondamentale des Polonais, seulement mentionnée dans le corps du volume, p. 277.

l'extrême souplesse de ses membres; mais elle n'est entretenue qu'aux dépens du peuple en général qui ne peut lutter contre un monopole solidement établi et manque encore trop de lumières pour ne pas être dupe de ces offres de crédit dont il est incessamment obsédé.

C. La grande-principauté de Finlande.

Le lecteur n'a pas oublié les notions historiques et autres que nous avons déjà données sur cette seconde grande annexe de l'empire[1]; et comme nous avons fait remarquer (p. 154) qu'elle ne perdit son indépendance primitive, c'est-à-dire son état de nature, que pour être rangée sous la loi de la Suède, il a dû en conclure qu'il y aurait peu de chose à dire de son organisme social. La Finlande, aujourd'hui grande-principauté indissolublement liée à la Russie, avait déjà anciennement ce titre de grande-principauté[2]. Les documents relatifs à la prise de possession par Alexandre Ier parlent non-seulement d'antiques usages, mais aussi de

1. Notions historiques et statistiques, p. 151-158 et 207-210; notions géographiques et ethnographiques, t. Ier, p. 118-124 et 175-179; t. II, p. 555-568. On peut comparer Possart, *Das Kaiserthum Russland*, p. 1-126.

2. Il est constaté dans la Géographie de Busching, édition de 1766, t. Ier, p. 471; voir aussi plus haut, p. 154. Mais d'où venait ce titre? ni Busching, ni Schlœzer ne nous le disent. Probablement les rois de Suède le prenaient accessoirement comme une espèce de pendant au titre du grand-prince de Moscovie; ou bien il date des courts moments d'indépendance dont nous avons dit un mot à l'endroit cité. — Dans les *Révélations sur la Russie*, traduites de l'anglais (t. III, p. 157), nous lisons : « Avant la conquête (russe), la Finlande se gouvernait par ses propres lois; elle jouissait du bienfait d'un gouvernement représentatif, et bien qu'incomplet, il suffisait à un peuple dont les goûts modérés ne demandaient pas plus de libertés politiques que n'en comportaient ses institutions civiles. » Cela ne peut se rapporter qu'à la participation des Finlandais aux libertés des Suédois; et l'auteur cite lui-même les deux actes suivants, qui se rapportaient avant tout au royaume : celui du 21 août 1772 sur la forme du gouvernement et l'acte d'union et de sécurité, en date du 21 février et du 3 avril 1789. Voir aussi Lindemann, *Finnland*, p. 22 et 38.

« lois fondamentales » et de « droits et priviléges dont chaque ordre en particulier et tous les habitants de la Finlande en général ont joui jusqu'à ce jour; » néanmoins nous ne sachons pas que le pays ait été anciennement en possession de formes constitutionnelles particulières, autres que celles du royaume de Suède. Son droit purement national ne date, à vrai dire, que de 1809, et celui-ci, nous pourrons le résumer en peu de lignes.

A la suite des événements par nous racontés dans la première section du présent volume (p. 80), Alexandre Ier, dans son manifeste du 20 mars (1er avril) 1809[1], déclara la Finlande détachée de la Suède et placée sous son propre sceptre. « Cette province ainsi conquise par nos armes, disait-il, Nous la réunissons à jamais, à dater de ce jour, avec l'empire de Russie, et en conséquence, Nous avons ordonné de faire prêter à ses habitants le serment de fidélité envers Notre trône. » Cette prestation de serment eut lieu solennellement à Borgo, le 17 (29) du même mois, devant les « députés des États[2] » et toutes les sommités du peuple rassemblées, ou, comme il est dit dans le manifeste du 23 mars (4 avril) 1809 dont il va être parlé, devant « les États de Finlande réunis en une diète générale. » Alexandre lui-même, dans le discours qu'il prononça[3], mentionne qu'elle était faite, au nom des habitants, « par l'organe de leurs représentants » et qu'il y répondait « en leur garantissant le maintien de leur religion et de leurs lois fondamentales. »

1. On peut le trouver dans le *Manuel diplomatique* de Ghillany, édition française, t. II, p. 103 des traductions.

2. Ces députés des États mentionnés dans la relation donnée par le prince Em. Galitsyne (*La Finlande*, t. II, p. 363) étaient sans doute ceux qui jusqu'alors avaient siégé à la diète de Stockholm.

3. Comme les autres pièces mentionnées ici, il se trouve imprimé dans notre *Statistique* de 1829, p. 408.

Dès l'avant-veille (15 mars), il avait fait publier un manifeste de la teneur suivante :

« Ayant pris possession, selon les décrets de la Providence, de la grande-principauté de Finlande, nous avons voulu confirmer et sanctionner par les présentes la religion et les lois fondamentales de ce pays[1], ainsi que les droits et priviléges dont chaque ordre de la grande-principauté en particulier et tous ses habitants en général jouissaient par le passé, *en vertu de la constitution ;* promettant en même temps de maintenir inviolables et en vigueur tous ces avantages et *institutions.* Signé : ALEXANDRE. »

Ces mêmes promesses furent renouvelées dans le manifeste du 23 mars (4 avril) de la même année, par lequel le monarque donna acte à la population de la Finlande du serment[2] « librement et volontairement prêté par les États du pays en commun et les députés de l'ordre des paysans en particulier, tant en leur propre nom qu'en celui de leurs frères qui sont restés dans leurs foyers. » Depuis, la constitution de la grande-principauté a été confirmée par Nicolas (manifeste du $\frac{12}{24}$ décembre 1825) et par Alexandre II (manifeste du $\frac{5}{17}$ septembre 1863). Il est entendu que c'est le souverain qui convoque les États et qui a l'initiative des matières à proposer à leurs délibérations, qu'aucun vote n'a force de loi s'il n'a obtenu sa sanction. Pour tout changement à apporter aux lois fondamentales, pour l'introduction d'un nouveau code de lois et d'impôts nouveaux, il faudrait, outre l'agrément du souverain, l'unanimité des quatre ordres[3]. Cependant de 1808 à 1861 il n'a guère été question ni d'une « diète générale » ni de toute autre assemblée des États, dont le comité permanent devait se

1. On dit pays, on ne parle plus d'une simple *province*.
2. Nous l'avons donné dans notre *Statistique* de 1829, p. 409.
3. Rein, *Grossfürstenthum Finnland*, p. 72.

composer de 14 membres, pris moitié au sein de la noblesse finlandaise et moitié parmi le clergé, les bourgeois et les paysans. Les anciens impôts ont été augmentés et de nouveaux établis par le sénat spécialement finlandais, aucun compte-rendu des recettes et dépenses n'a été publié, même sous l'administration intègre du comte Rehbinder, de qui on ne connaît qu'un rapport général à l'empereur sur les années de 1826 à 1836; l'oukase du 14 août 1827 a rapporté la disposition légale en vertu de laquelle les indigènes professant la religion protestante étaient seuls admissibles aux fonctions publiques et a conféré ce droit aux gréco-russes; celui du 14 janvier 1828 a modifié le régime des biens héréditaires concessions de la Couronne; la censure a été introduite en 1829, la déportation (portée en compte à raison de mille roubles par tête) a été mise au rang des peines légales, etc., — le tout sans donner lieu à une convocation des États. Ce fut encore l'empereur Alexandre II qui prit à tâche de réparer les torts du passé. Par son manifeste du 10 avril 1861[1] il annonça une session prochaine du comité permanent des États, et le 18 septembre 1863 il ouvrit en effet la diète finlandaise aux acclamations de tout le peuple, aux doléances duquel fut alors donné satisfaction dans une assez longue session (close le 15 avril de l'année suivante) qui ne resta pas sans porter de bons fruits. Entre autres lois votées par cette diète, nous citerons celle qui ordonne que le finlandais soit désormais, à la place du suédois, la langue officielle de la grande-principauté; cette loi a été ratifiée par l'empereur en février 1865, mais elle ne sera exécutoire qu'à partir du 1er janvier 1872, quand tout le monde aura pu se mettre en mesure à cet égard.

1. Ce manifeste, ainsi qu'un oukase du 23 août 1861 sur le même objet, se trouve dans les *Archives diplomatiques* d'Amyot, 1861, t. II, p. 395, et t. IV, p. 273.

Comme la Finlande est indissolublement liée à l'empire de Russie, les lois fondamentales de celui-ci concernant le droit de succession au trône, la majorité de l'empereur et, le cas échéant, la régence, lui sont, ainsi qu'il est dit dans le Svod, également applicables. Si, dans notre introduction, nous avons traité le pays d'État, aussi bien que l'empire lui-même et le royaume de Pologne, cela ne doit pas s'entendre d'une manière absolue, même comparativement à la Pologne. La grande-principauté a ses frontières, son code de lois, son sénat et sa magistrature (les *Hoffraett*), son administration, ses finances à elle propres, son université spéciale, sa banque; dans une certaine mesure, elle a même sa force armée, puisqu'un bataillon de carabiniers ou tireurs de la garde impériale et un équipage de marine portent son nom et qu'un corps finlandais de cadets est établi à Frédérikshamn[1]; mais du reste elle est régie, au nom de l'empereur grand-prince, par un gouverneur général qui peut être Russe et qui est aussi président du sénat; le ministre secrétaire d'État pour la Finlande résidant à Saint-Pétersbourg ne figure même pas dans l'*Adress-Kalendar* (1864) parmi les hauts fonctionnaires de la grande-principauté; les oukases impériaux, en matières ordinaires, sont applicables ici comme dans l'empire, les fonctionnaires et employés sont rangés dans le tchine, etc. Néanmoins, le Finlandais se garde bien de confondre avec la Russie sa chère *Aura*[2], dans laquelle seule il voit sa patrie, et il bénit la loyale justice du souverain actuel, qui lui en a de nouveau garanti l'autonomie.

Les *distinctions sociales* sont, dans la grande-principauté, les mêmes que dans l'empire, dont les ordres de chevalerie

1. Voir prince Em. Galitzyne, *La Finlande*, t. II, p. 388. — Au besoin, la milice nationale serait convoquée sans pouvoir être employée hors des frontières du pays. Rein, p. 68.

2. Nom poétique de la Finlande.

sont aussi conférés aux Finlandais. Cependant il existe pour ceux-ci, en vertu du manifeste impérial du 3 (15) avril 1830, une décoration particulière destinée à récompenser de longs et honorables services civils ou militaires.

Quant aux *classes de la population*, dont il a déjà été dit un mot plus haut (p. 208), voici l'état des quatre ordres qui ont droit de représentation à la diète, d'après Lindemann[1], qui compare entre elles deux époques à quarante ans de distance :

	1805.	1845.
Ordre équestre et noblesse	2,534	2,597
Corps ecclésiastique	4,019	5,879
Personnes qui s'y rattachent.	14,679	13,251
Bourgeois.	11,454	14,096
Paysans.	713,286	1,327,437
Autres habitants	149,801	141,899
Totaux.	895,773	1,505,159[2]

La *noblesse*, qui en général n'est pas riche[3], est aussi peu nombreuse; d'après Rein, elle se compose de 228 familles, dont 9 ont le titre de comte et 31 celui de baron. D'après le même auteur, la patente royale du 16 octobre 1723 qui la concerne, serait encore en vigueur. Les prérogatives des nobles consistent dans l'exemption des contributions personnelles (*Fäterifrihet*), dans le droit qu'ils ont, avant les membres de toute autre classe, d'être en possession des biens dits *Allodial-Frälse* également soustraits aux charges

1. *Finnland*, p. 97. — On comparera ces chiffres avec les nôtres du t. II, p. 263.

2. En 1860, le vrai total était de 1,672,032 habitants. Voir au *Calendrier de Saint-Pétersbourg* pour 1863, p. 91.

3. Voir là-dessus Rein, p. 29, et Lindemann, p. 95. — Nous n'indiquerons que quelques noms propres, les comtes Steinheil, Rehbinder, Armfelt, Mannerheim, Sakleen, etc.; les barons Mellin, Kothen, Rosenkampf, Gyldenstolp, etc.; Hartmann, Muk, von Born, Falck, Krook, von Troil, Willebrand, Wallenius, etc., etc.

publiques, dans celui d'être jugés, quand il se présente un cas grave, par le tribunal supérieur (*Hofgericht*), enfin dans le droit assuré à l'aîné de chaque ligne principale d'une maison noble d'assister aux diètes.

L'*ordre ecclésiastique* comprend aussi tout le corps enseignant de l'université et des écoles, ainsi que toutes les personnes employées au service de l'Église. Il jouit également de certaines exemptions, ainsi que de l'usufruit des terres attribuées aux églises. Non-seulement le clergé est représenté à la diète par ses députés librement élus, il est aussi en droit de proposer au gouvernement ses candidats pour les siéges épiscopaux, dont les titulaires (un archevêque et deux évêques) sont de droit membres de la diète. Des 5,879 personnes inscrites dans le tableau ci-dessus, la plus forte moitié revient au sexe féminin.

La *bourgeoisie* des villes est, comme on l'a vu, une bien faible minorité; même en y ajoutant les deux classes précédentes et une partie de la dernière, on n'arrive pas à 100,000 individus; elle ne forme guère que la vingtième partie de la population totale. La grande-principauté renferme 26 villes, dont la principale est Helsingfors, capitale depuis 1819, et qui compte près de 20,000 habitants; après celle-ci se place l'ancienne capitale, Abo (prononcez Obo), avec 15,000 habitants; aucune autre n'atteint une population de 10,000, ni même de 7,000 âmes: Uleaborg renferme 6,918 âmes, Wiborg, 5,757, Biœrneborg, 5,625, et Tammerfors, 5,227. Puis viennent Kuopio, Wasa, Frédérikshamn, Borgo, etc.[1]. La grande place maritime de Sweaborg n'a que

1. Le *Calendrier de Saint-Pétersbourg* (p. 90) énumère une quarantaine de localités urbaines et autres, avec indication de leur position géographique, de leur population, de la distance qui les sépare de Helsingfors, de Saint-Pétersbourg et de Moscou. On trouve une description assez détaillée de toutes les villes principales dans Lindemann, p. 100 et suiv. Voir aussi Possart, déjà cité.

3,000 habitants sédentaires, auxquels s'ajoute, il est vrai, une garnison de 6,000 hommes même en temps de paix. Les bourgeois, garantis contre tout monopole par la déclaration de Gustave III, du 23 février 1789, ont une administration formée par leurs pairs, à l'élection desquels ils ont concouru et dont le chef est le bourguemestre, pour la nomination duquel ils présentent des candidats au gouvernement.

Les *paysans*, qui composent la masse de la population, dans la proportion d'environ 36 à 1 par rapport aux autres classes, habitent, comme on l'a vu (p. 208), près de 30,000 *hemmân*, c'est-à-dire terres, villages ou hameaux, et sont d'ancienne date tous libres de leur personne, jouissant non-seulement du droit de propriété, mais aussi de celui de représentation à la diète et de quelques autres, qui, suivant Rein[1], reposent sur l'ordonnance rendue par Gustave III, le 4 avril 1789. Nous ne répéterons pas ce qui a été dit, à l'endroit indiqué, sur la situation économique des paysans et sur la distinction à faire entre eux.

Relativement au culte, à l'administration, à l'organisation judiciaire et à l'état de l'instruction publique, il sera encore question de la Finlande, comme aussi du royaume de Pologne, dans différents chapitres de ce volume.

D. Pays placés sous la suzeraineté ou sous le protectorat de la Russie.

Ce qu'il y avait d'essentiel à dire sur ces autres annexes de l'empire, on l'a déjà trouvé plus haut (p. 159 - 175); notons cependant qu'un événement important a depuis modifié la situation du principal de ces territoires. Nous voulons

1. Page 32. Cf. Lindemann, p. 93.

parler de la soumission définitive du Caucase accomplie en 1864 et solennisée par l'empereur Alexandre II, le 24 juillet de cette année, par un *Te Deum* chanté au camp de Krassno-Sélo, fête imposante à laquelle nous avons eu la bonne fortune d'assister. On sait que, parmi les montagnards du rivage de la mer Noire, bien des milliers d'hommes ont préféré l'exil à la perte de leur indépendance[1]; mais il y a lieu de craindre que les difficultés de leur transmigration dans l'empire Ottoman et les privations qu'ils ont dû endurer par suite de leur nombre, ne leur aient fait regretter amèrement la résolution prise. Ceux, au nombre d'environ 60,000, dit-on, qui ont accepté les terres que le gouvernement russe leur offrait dans les plaines du Kouban et sont allés s'y établir, se sont ainsi préparé, nous l'espérons, un sort moins malheureux.

Nous n'avons rien à ajouter ni sur le dadianat de Mingrélie, le chamkhalat de Tarki et les différents khanats ou sultanats qui sont voisins de ce dernier dans la partie orientale du Caucase, ni sur les hordes de la steppe dzoungarique et kirghise, lesquelles se considèrent moins comme des sujets que comme des protégés du grand empereur de Russie; il sera temps d'y revenir quand nous donnerons la topographie détaillée de l'empire. Nous avons voulu seulement consigner encore ici quelques renseignements nouveaux relatifs aux différentes classes de la population dans la région caucasique.

Noblesse. Les pays de langue géorgienne, la Géorgie elle-même, l'Iméreth, la Mingrélie, le Gouria, etc., ont fourni

1. Sur la situation antérieure des montagnards vis-à-vis de l'armée russe, on peut voir l'opuscule d'un anonyme (de Smitt), *Wie ward der letzte orientalische Krieg herbeigeführt?* (1863) p. 103. Voir aussi *Der Krieg gegen Russland im Jahre 1854*, t. Ier, p. 55 et suiv., et l'article *Russland und die Völker des Kaukasus*, dans Bodenstedt, *Die Völker des Kaukasus* (1855), t. Ier, p. 219 et suiv.

un renfort considérable à l'aristocratie de l'empire à laquelle ils ont été incorporés dans les années 1801 à 1838[1]. On sait que la Géorgie, qui s'appelle en russe Grousie, avait jusqu'à la fin du siècle dernier des tsars indépendants[2], mais qui, à plusieurs reprises, ont eu recours au protectorat de leur puissant voisin et coreligionnaire, le tsar et empereur de toutes les Russies. George XIII, le dernier de ces tsars, mais déjà vassal de l'empire, laissa, de son mariage avec une princesse Tsitsianof, plusieurs fils, désignés sous le nom de *tsarévitchs*. Aujourd'hui sa descendance est connue sous le nom de princes de Grousie ou *Grousinski*. Les princes Bagrathiôn-Moukhranski forment une branche de leur illustre maison, qui était celle des Bagrathides, à laquelle on assigne une origine biblique et qui occupait le trône de Géorgie depuis l'an 787, après avoir régné déjà auparavant en Arménie[3]. D'autres maisons princières sont celles des Orbélian ou Orbelianof, des Tsitsianof, des Eristof ou peut-être primitivement Eristav (de *éris-tav*, chef du peuple), souvent mentionnés dans l'histoire[4], celle des Palavando, dont parlent les voyageurs[5], etc. D'un autre côté, des tsars d'Iméreth sont issus les Bagrathiôn-Imérethski et les Bagrathiôn-Davidof; des dadians de Mingrélie, les princes Dadianof, dont les Gouriel du Gouria sont une branche[6]:

1. Voir plus haut p. 72, 74-76, 78 et 94.

2. Voir ce qui a été dit à leur sujet plus haut, p. 159 et 264.

3. Voir Koch, *Reise nach dem Kaukasischen Isthmus*, t. II, p. 258. Dubois de Montpéreux (*Voyage autour du Caucase*, t. II, p. 133) écrit le nom *Pagratides* et désigne la province de Sber, près des sources de Tchorok, comme le premier patrimoine de cette famille. Les annales du pays font remonter son avénement à 575; voir différents mémoires académiques de M. Brosset et la grande *Histoire de la Géorgie*, publiée en géorgien et en français par le même académicien (Saint-Pétersbourg, 1849, in-4°), surtout t. Ier, p. 216 et suiv. de la traduction française.

4. Voir la *Notice* du comte d'Almegro, p. 85, et plus haut, p. 169, note 3.

5. Koch, *Reise*, t. II, p. 250.

6. *Notice*, p. 33. Nous avons parlé des dadians, p. 161.

des princes d'Avkhasie, les Chervachidzé[1]; de ceux du Soanethi, les Dadischkilian, etc.[2] Klaproth[3] énumère un certain nombre de princes des Karatchaï et de la Kabarda (de laquelle sont issus aussi les princes Tcherkasskoï), et nous avons nous-même déjà mentionné plus haut (p. 167) la famille Kadi.

Nous ne parlerons pas des anciennes familles de la Crimée[4], dont la plupart ont sans doute participé à l'émigration de ces dernières années, ni des rejetons de la maison jadis régnante de Ghiraï[5], qui vraisemblablement ont tous payé le dernier tribut à la nature, et nous n'avons rien à ajouter non plus à ce qui a été dit précédemment sur certaines familles kirghises ou kalmukes, tchinghizkanides ou autres, tels que les princes Tchinghiz.

Bourgeoisie. Nous trouvons dans une statistique toute récente du lieutenant-colonel d'état-major Stebnitzki[6], qu'il existe dans la lieutenance du Caucase 35 villes et 9 bourgs, dont 26 et 7 appartiennent à la Transcaucasie, 9 et 2 à la Ciscaucasie. La population des villes serait de 349,512, ce qui donnerait à la bourgeoisie une proportion de 8.4 p. 100 ou de un douzième. Dans la Ciscaucasie, on a trouvé dans les villes 83,935 individus, et dans la Transcaucasie 265,577.

Paysans. En réservant pour la partie topographique de cet ouvrage ce qu'il peut être utile de savoir sur leur situation particulière, nous nous bornons ici à rappeler que la Statistique officielle de 1863 a évalué le nombre des paysans de la lieutenance du Caucase à 1,415,000 individus, en

1. Voir plus haut, p. 162.
2. Voir t. II, p. 673.
3. *Voyage au mont Caucase*, t. Ier, p. 304 et 346. Cf. plus haut, p. 314.
4. Voir Pallas, *Voyage dans la Russie méridionale*, t. II, p. 387.
5. Klaproth, *Voyage au mont Caucase*, t. Ier, p. 240.
6. Voir dans Petermann, *Mittheilungen*, 1865, p. 124.

nombre rond. On a déjà vu plus haut (p. 300) les détails de ce chiffre.

D'après le travail du lieutenant-colonel Stebnitzki, on compterait dans la lieutenance du Caucase 1,113 grands villages, 6,838 petits villages, 274 stanitzas de Kosaks, 3,759 khoutors ou habitations séparées et 2,639 campements de nomades. Les villages sont peu nombreux dans la Ciscaucasie, mais dans la Transcaucasie on en compte 970 grands et 5,966 petits. Dans la première, il existe en outre 7 colonies, et dans la seconde 8.

CHAPITRE III.

LA SOCIÉTÉ RELIGIEUSE OU L'ÉGLISE GRÉCO-RUSSE ET LES AUTRES CULTES EN EXERCICE.

Le coup d'œil le plus fugitif sur le tableau de la population russe par cultes que nous avons donné précédemment[1], fait comprendre quel intérêt particulier la vaste domination des Russes présente sous le rapport religieux. Vingt cultes différents! quelle variété, quelle riche matière à observations! Cependant, en présence de ces vingt cultes, demandera le lecteur, comment est-il possible de parler de *la* société religieuse? n'y en a-t-il pas autant que de cultes? Évidemment; mais le même tableau fait voir que sur la population totale, qui est de 75 millions, près de 56 millions, c'est-à-dire un nombre supérieur aux catholiques de la France et de la péninsule Ibérique réunis, sont membres d'une seule et même Église, qui est celle de l'empire proprement dit, l'Église gréco-russe. A côté d'elle, l'Église catholique compte encore un ensemble de près de 7 millions d'âmes, et même les luthériens, beaucoup moins nombreux, ne restent pas beaucoup au-dessous de 4 millions, chiffre que dépassaient même, en 1860, les mahométans. Néanmoins elle est immense, la différence numérique entre les fidèles de l'Église de la majorité et les fidèles de ces Églises principales des minorités, parmi lesquelles nous aurions pu mentionner encore la synagogue. Même réunies, ces minorités dépassent à peine 19 millions: aussi, malgré leur présence, est-on frappé de l'imposante unité que l'empire des Tsars

1. T. II, p. 268.

présente sous le rapport de la foi. A peu d'exceptions près, tous les cultes de l'Europe et de l'Asie, et même de toutes les parties du monde, s'y trouvent représentés, il est vrai dans des provinces plus ou moins éloignées du centre, provinces fruits de la conquête et que l'empire s'est annexées dans le cours des siècles. Dans son noyau, dans la Moscovie de Ioann III Vassiliévitch, tout est unité, au moins dans ce sens que l'Église d'Orient est la mère commune de tout le peuple; car si la division y a trouvé accès comme ailleurs, elle ne se montre, sous le nom de *raskolh*, que dans des proportions restreintes et sous des formes qui rappellent toujours l'origine byzantine, commune à tous.

Nous aurons donc à traiter d'une grande et puissante société religieuse, celle même dont nous avons dit qu'anciennement elle absorbait presque la société politique, laquelle, jusqu'à un certain point, ne formait avec elle qu'une seule et même société. Seule, l'Église d'Orient peut être regardée comme le pendant de l'Église de Rome, et ce pendant auquel on faisait à peine attention il y a un siècle, protégé maintenant par un sceptre à portée immense, ne se laisse plus éclipser. Cette Église, une des grandes formes sous lesquelles le christianisme s'est produit dans le monde, — car son sublime spiritualisme n'était intelligible aux peuples que sous des symboles qui tombent sous les sens, — cette Église nationale des Russes devra nécessairement primer dans le présent chapitre; nous ne pourrions pas aborder ce sujet sans lui donner, avec la place d'honneur, tous les développements qu'il exige et qui ne seraient pas en disproportion avec les dimensions de notre cadre. Les autres cultes sont plus ou moins des cultes étrangers à l'empire, seulement le catholicisme est le culte de la majorité dans le royaume de Pologne, et le luthéranisme le culte presque exclusif de la grande-principauté de Finlande.

Relativement à ces deux derniers, nous aurons aussi à rappeler quelques faits historiques essentiels et à entrer dans quelques détails d'organisation, mais beaucoup plus succinctement à raison de l'espace restreint dont nous disposons; et relativement aux petites minorités religieuses, on comprendra qu'il nous sera commandé de nous renfermer dans les parties tout à fait indispensables de la matière.

A. L'Église gréco-russe.

Pourquoi le peuple russe désigne-t-il son pays, cette patrie que rien ne vaut ni n'égale à ses yeux, par cette qualification de « sainte Russie, » en apparence si pleine de prétention[1]? pourquoi parle-t-il du *russkii Bog* (Dieu russe) comme les Hébreux pouvaient parler du Dieu d'Israël? C'est par la raison que ce peuple se sent différent des autres, surtout sous le rapport religieux; que la religion — nous voulons dire ce qu'il appelle ainsi, — est tout pour lui et qu'il ne lui fait pas seulement telle ou telle place dans son existence. « La dévotion du peuple russe, dit avec raison le baron de Haxthausen[2], découle principalement d'un sentiment instinctif d'une force irrésistible; elle forme, pour ainsi dire, un tout et pénètre l'homme entier, avec tous ses sentiments, ses pensées, ses sensations; elle est pour lui l'air vital sans lequel il ne saurait exister. Sa vie entière est comme enfermée dans la sphère des sentiments reli-

1. *Sviataïa Rousa* (mais prononcez *Rouça*); voir plus haut, p. 212. — A toutes les époques de crise, le gouvernement a fait sous ce rapport écho avec le peuple, afin d'exalter son enthousiasme. Voir, par exemple, le manifeste de Nicolas en date du 26 mars 1848, dans l'*Histoire de l'empereur Nicolas*, par Balleydier, t. II, p. 190. Dans un rescrit adressé le 3 mai 1854 au baron Osten-Sacken, général de la cavalerie, il s'est aussi servi de ce terme « notre sainte patrie ».

2. *Études*, t. III, p. 92. Voir encore la suite, et p. 220-227. Cf. *Die europäische Pentarchie*, p. 330-334.

gieux. L'instinct naturel de l'amour filial s'élève à la hauteur d'un respect religieux et d'une soumission absolue, qui, en passant par tous les degrés intermédiaires, se reportent également sur les autorités jusqu'au tsar, qui n'est en Russie que le père de famille à sa plus haute puissance... L'amour des Russes pour les membres de leurs familles, pour leurs parents plus éloignés et pour tous leurs compatriotes, — que le langage vulgaire désigne aussi sous le nom de *frères* (*brate*), — repose sur le sentiment de la communauté religieuse. Enfin la terre qu'habite le Russe a été donnée par Dieu à ses ancêtres, à ses frères ; les os de ses pères y reposent ; il vit sur ce sol religieusement consacré, qui le couvrira un jour, lui aussi, et qui renferme tous les objets de son affection et de ses respects. Ce patriotisme religieux, pour lequel Dieu même revêt un caractère de nationalité,.... est la base de l'unité de la Russie et la source de sa force morale et matérielle. »

Ainsi s'explique la ferme position de l'Église gréco-russe, fondée, comme sur un roc, sur l'amour universel des fidèles, qui voient en elle leur « mère, » leur première et vraie patrie terrestre. « En Russie, a dit un anonyme fameux, il n'y a pas de vie séparée, car l'Église est à tous en commun. L'Église est la nation, l'empire, la Russie enfin. »

Ce n'est pas ici le lieu pour en examiner le caractère, les tendances, l'esprit[1]. La présenter comme stationnaire, ce ne serait peut-être pas se mettre en contradiction avec ses propres docteurs, qui ont toujours tenu à l'immobilité de l'enseignement concernant la foi ; mais l'accuser péremptoirement, comme fait le marquis de Custine[2], de stérilité, d'être morte, c'est trancher un peu lestement une question

1. A la page 13 on a déjà dit quelques mots de l'influence de l'église gréco-russe, comparativement à celle qu'aurait pu avoir l'Église catholique romaine.

2. *La Russie en 1839*, t. IV, p. 483.

fort complexe et qu'il n'est permis d'aborder qu'à la suite d'une observation attentive et persévérante. Cette question, la voici : Jusqu'à quel point le culte des Russes sanctifie-t-il leur vie? quelle assurance leur donne-t-il relativement au salut de l'âme dans ce monde et dans l'autre? Or, là-dessus les humbles aspirations de la foi primordiale et les orgueilleuses affirmations du positivisme moderne ne seront jamais d'accord, et quel homme ayant réfléchi et souffert oserait prononcer entre eux magistralement, en se flattant d'avoir terminé le débat? Non que les fidèles de l'Église d'Orient aient sur la sainteté et la vie spirituelle les idées de S. François de Sales, de Pascal, de Port-Royal et de Mme Svetchine: leur besoin est plus restreint, la nourriture qui leur convient plus simple, la lumière dont ils appellent sur eux les rayons plus indépendante de la science et de la méditation; mais dans leur culte, comme dans le culte de ceux-là, tout est mystère et symbole[1]; la sagesse humaine n'y peut rien mêler. Sans doute l'Église russe ne perdrait rien à donner plus d'ampleur et de jeunesse à son spiritualisme, ni à prêter incessamment aux doctrines morales cet appui vigilant qu'elles réclament; mais si l'écrivain français que nous avons cité, ne voyant partout que formalisme, ajoute que ce culte « n'a aucun pouvoir sur les cœurs, » l'histoire est là pour lui répondre. « C'est avec et par l'Église d'Orient, dit avec vérité à ce sujet l'anonyme mentionné tout à l'heure[2], que la Russie est devenue grande, comme la France l'est devenue par le catholicisme, la Prusse par le protestantisme. L'Église d'Orient a vivifié, uni, sanctifié les

1. Pour se rendre compte du symbolisme de ce culte, on fera bien de consulter les *Lettres sur les offices divins de l'Église d'Orient*, par A.-N. Mouravief, et traduites du russe en français, Saint-Pétersbourg, 1837, in-8°. Il existe aussi de ce livre une traduction allemande, par M. de Muralt. Plus loin, il sera question de l'ouvrage de Stourdza, non moins célèbre.

2. *Die europäische Pentarchie*, p. 331.

éléments nationaux russes. L'Église d'Orient a délivré la Russie, alors que le despotisme des Mongols voulait lui imposer l'islam et perpétuer l'oppression. Elle a sauvé de même le pays, quand une soldatesque fanatique envoyée par la république de Pologne voulut, au moyen du catholicisme, river à une chaîne indigne Moscou, la ville sainte. Et la palme du martyre, alors glorieusement conquise par la Russie frappée de malheur, s'attacha au trône des Romanof, lui fut une sauvegarde et le conserva jusqu'à ce jour. Toutes ces bénédictions, ces bienfaits sans nombre, que l'Église d'Orient répandit sur la Russie, durent lier la nation à elle par une union indissoluble et s'emparer, comme par miracle, du caractère sérieux (?), du sentiment profond et de la piété austère de la nation russe. C'est en effet ce qu'ils firent : aussi n'a-t-on pas, sans cette clef du ciel, l'intelligence de la vie nationale des Russes. »

Un rapide **historique de l'Église gréco-russe** aidera sans doute le lecteur à trouver la clef dont il s'agit[1].

Dans certaines parties de l'empire actuel des Tsars, en Arménie, en Géorgie, dans la Crimée, dans d'autres pays riverains de la mer Noire, les salutaires doctrines de l'Évangile se répandirent dès les premiers siècles de notre ère; les Slaves d'Orient, au contraire, ne les connurent que plus tard. L'Église a toutefois recueilli à ce sujet une tradition consignée dans la Chronique de Nestor, mais que le savant moine de Kief, comme il a soin de nous le dire lui-même, n'a apprise que par ouï-dire[2]. Voici cette légende, selon les termes de son texte. « C'est par cette mer (le Pont

1. Cet historique différera très-notablement, par des raisons que nous n'avons pas besoin d'expliquer, des récits que, sous le titre de *Coup d'œil sur l'histoire de l'Église ruthène*, M. Viquesnel a cru devoir comprendre dans les Appendices de son *Voyage dans la Turquie*, t. Ier, p. 595-614.

2. *Iakojé rècha.* Miklosich, *Chronica Nestoris* (dans l'original), IV, p. 4.

Euxin), à ce qu'on dit, que S. André, frère de Pierre, vint prêcher l'Évangile. Après l'avoir d'abord porté à Sinope, il passa de là à Korsoun (Kherson), où il apprit que le cours du Dnièpr n'était pas éloigné. Alors il résolut de se rendre à Rome par cette voie, gagna l'embouchure du fleuve et prit terre une première fois au pied d'une montagne. Et se plaçant là, il dit à ceux de ses disciples qui l'accompagnaient: « Voyez-vous ces montagnes? c'est sur elles que se mani- « festera la grâce de Dieu; car ici s'élèvera une grande ville « et dans de nombreuses églises le nom de Dieu sera pro- « clamé. » Puis il monta sur ces hauteurs, y planta la croix et pria. C'est en effet sur ces montagnes que fut fondée et bâtie la ville de Kief. S. André continuant de remonter le Dnièpr, arriva chez les Slovènes, là où est aujourd'hui Novgorod;.... puis il alla chez les Varèghes et de là à Rome..... Et après avoir quitté Rome, il revint à Sinope. » C'est sur ce récit que repose la croyance que l'introduction du christianisme en Russie est due à l'apôtre S. André, surnommé Protoclète, en russe *pervozvannii*, le premier appelé, par l'Église d'Orient[1].

En réalité, Péroun et d'autres divinités mythologiques régnèrent encore près de mille ans sur les Slaves de Kief et de Novgorod[2], et quoique, Procope[3], au VIe siècle, assure qu'ils n'adoraient qu'un seul Dieu, « celui qui produit la foudre et qui est le maître de toutes choses, » ils partageaient tout au moins leur dévotion entre le dieu blanc (*Biel Bog*) et le dieu noir (*Tchernoï Bog*), qu'ils se figuraient entourés de génies, de nymphes, d'esprits divers. Cela

1. Voir là-dessus Strahl, *Geschichte der Russischen Kirche*, t. Ier, p. 37, ouvrage savant, mais resté incomplet, que l'auteur basait sans doute sur l'Histoire de l'Église russe du célèbre Platon, métropolitain de Moscou.

2. Voir sur leur religion primitive, t. II, p. 367.

3. *De bello Gothico*, III, 14. Cf. t. II, p. 367.

resta ainsi jusqu'en 864. Mais à peine les Varèghes eurent-ils établi leur domination sur les Slaves, que deux chefs de ce peuple, Askold et Dir, furent, dit-on, convertis au christianisme, à l'occasion de leur descente dans le voisinage de Constantinople[1]. Effrayés à la nouvelle de l'arrivée de barbares dont le nom même leur était resté inconnu jusqu'alors, les Byzantins invoquèrent le secours de la religion. Dans les moments de grand danger, on tirait du palais des Blaquernes le vêtement de la vierge Marie, qui y était conservé. Photius, le patriarche, l'ayant porté processionnellement jusqu'à la mer et plongé dans ses flots, une tempête épouvantable s'éleva aussitôt, dit la tradition, brisa les vaisseaux des Russes ou les dispersa, de telle sorte qu'Askold et Dir regagnèrent à grand'peine les plages d'où ils étaient partis. Ce miracle, ajoute-t-elle, les frappa si vivement qu'ils se hâtèrent d'envoyer à Constantinople demander des prêtres chrétiens qui pussent leur administrer le baptême. Photius se rendit avec joie au désir des chefs russes : un évêque, accompagné d'autres ecclésiastiques, se transporta près d'eux, et depuis ce temps la Russie paraît avoir été comptée parmi les soixante archevêchés qui relevaient du siége patriarcal de Byzance[2].

C'est sous ce même Photius, comme on sait, qu'il fut pour la première fois question d'un schisme entre l'Église d'Orient et celle d'Occident ou de Rome. Le pape Nicolas Ier ayant déclaré le patriarche illégalement élu, et, sur son refus de se démettre de sa dignité, l'ayant excommunié, Photius lança, de son côté, contre le pape l'anathème, ainsi que sa fameuse encyclique de 866, dans laquelle il reprochait aux latins, d'une part d'avoir altéré, falsifié même, le

1. Strahl, ouvrage cité, p. 43; Karamzine, t. Ier, chap. IV.

2. Nous avons dit, t. II, p. 393, que Photius, dans son encyclique de 866, prononce, un des premiers, le nom des Russes (Ῥῶς).

symbole de la foi, d'autre part de recommander sans aucun motif plausible le jeûne du sabbat et le célibat des prêtres. Il existait depuis longtemps des dissensions entre la cour de Rome et le siége patriarcal de Constantinople: le culte des images, des rivalités de juridiction, la question de savoir si le S. Esprit procédait du Père et du Fils, ou seulement de Dieu le Père, c'étaient là autant de sujets de querelle, auxquels s'ajoutait encore la prétention à la suprématie spirituelle sur les Boulgares récemment convertis, par les soins des latins aussi bien que par ceux des grecs; suprématie que les deux Églises se disputèrent longtemps, mais qui resta finalement au patriarche[1]. C'est dans l'intérêt de ces Boulgares que fut inventé l'alphabet slavon dit *cyrillique*, du nom de S. Cyrille, Grec de Thessalonique qui, de concert avec son frère S. Méthode, traduisit ensuite en slavon illyrien ou serbe une grande partie des Écritures saintes, « l'Apôtre et les Évangiles, les Psaumes, les Octaves (*Oktoïkh*) et d'autres livres, » comme s'exprime Nestor[2]. Le premier de ces « apôtres des Slaves, » S. Cyrille, mourut déjà en 868, le second environ vingt ans après, après avoir été vivement contrarié, dans l'accomplissement de son œuvre, par la rivalité entre les deux Églises et par les effets du schisme, que ce digne prélat se fût estimé heureux de prévenir.

La traduction slavonne de la Bible, dont il a suffisamment été question précédemment[3], n'arriva en Russie qu'en 988, et les « apôtres des Slaves » ne furent pas ceux de cet empire, bien qu'ils y soient vénérés parmi les plus grands saints. Les premières semences du christianisme n'y furent

1. Szaffarik, *Slawische Alterthümer*, t. II, p. 182.

2. Voir ce passage très-curieux dans la traduction de Louis Paris, t. Ier, p. 33. Cf. dans l'*Encyclopédie des Gens du Monde* notre article CYRILLE ET MÉTHODE. Voir aussi t. II, p. 364.

3. T. II, p. 364.

jetées, authentiquement, qu'un siècle environ après leur mort. On voit par un traité conclu en 945 entre le grand-prince Igor et l'empereur de Byzance Roman Lékapène[1], qu'à cette époque-là il se trouvait déjà des chrétiens dans la nouvelle domination des Varèghes, car il y est dit : « Qu'aucun Russe, baptisé ou non, ne se permette de rompre l'union avec les Grecs! » Même une communauté chrétienne paraît avoir existé déjà à Kief, et c'est peut-être là que Ste Olga, la mère du grand-prince Sviatoslaf (945-972) et régente en son nom, puisa ses premières inspirations. Quoi qu'il en soit, déjà dans un âge avancé, en 955, Olga se rendit à Constantinople, y demanda le baptême et le reçut, l'empereur lui-même la tenant sur les fonts, « avec l'assistance du patriarche. » Lorsqu'elle fut éclairée, dit Nestor[2] dans un récit plein de grâce, elle se réjouit de corps et d'âme. Le patriarche lui enseigna la doctrine chrétienne, et lui dit : « Tu es bénie entre toutes les femmes russes, car tu as « cherché la lumière et quitté la voie des ténèbres. Les en- « fants de la Russie, jusqu'au dernier de tes descendants, « seront bénis. » Puis il lui fit connaître la discipline ecclésiastique, lui apprit à implorer la Divinité, lui enseigna ce qu'on entendait par jeûne et prière, et lui recommanda la chasteté du corps. Cependant Olga, la tête baissée, écoutait l'instruction et semblait avide de la sainte nourriture. Telle une plante desséchée attend impatiemment l'eau qui doit la ranimer. Elle s'inclina devant le patriarche et dit : « Par tes « prières, vénérable seigneur, me voilà donc à l'abri des « embûches du démon. » Et elle fut baptisée sous le nom d'*Hélène*, qui avait été celui de la mère du grand Constantin. Le patriarche ensuite lui donna sa bénédiction, puis la congédia. » De retour en Russie, Olga ne put obtenir de son

1. Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 49.
2. Même traduction de Louis Paris, t. Ier, p. 79.

fils qu'il imitât son exemple: le premier grand-prince de Russie qui embrassa le christianisme fut Vladimir le Grand (980-1015). D'abord il en avait persécuté les adhérents, et les premiers martyrs nationaux que révère l'Église furent ses victimes[1]; mais ensuite, las de son paganisme et curieux de connaître les autres systèmes religieux, il envoya de tous côtés des hommes intelligents pour lui faire rapport à leur sujet. Le récit par lequel Nestor nous fait connaître ces faits est fort curieux[2]; en le continuant, il raconte la campagne que le monarque fit, en 988, contre l'empire de Byzance. Après avoir pris Kherson en Crimée, Vladimir fit proposer la paix à Basile II et à Constantin, deux frères qui occupaient alors le trône simultanément, à la condition qu'ils lui donneraient en mariage leur sœur Anne, avec la ville pour dot. La réponse fut: « Fais-toi baptiser, adopte notre foi, et tu pourras obtenir notre sœur, et, bien plus, avec elle la couronne céleste. » Vladimir consentit à cette demande. « Allez, dit-il aux envoyés byzantins, allez dire à votre maître que je veux recevoir le baptême; car j'ai déjà fait connaissance avec votre religion, qui me plaît; j'aime et votre croyance et votre manière de servir Dieu, si toutefois ce que m'en ont rapporté mes émissaires est vrai. » La double cérémonie s'accomplit à Kherson, en présence des deux empereurs, qui, à la demande du prince russe, lui amenèrent eux-mêmes sa fiancée[3]. Retournant ensuite dans son pays, il y fut suivi par cinq évêques et beaucoup de prêtres, chargés d'évangéliser le peuple russe. Le Syrien Michel, qui était le principal de ces prélats, fonda le siége de Kief, dont, avec l'agrément du patriarche, il fut déclaré

1. Voir Strahl, ouvrage cité, p. 57.
2. Même traduction, t. Ier, p. 122 et suiv.
3. Voir, sur tout cela, Strahl, ouvrage cité, p. 65 et suiv.; Karamzine, t. Ier, chap. IX.

métropolitain, et c'est là le point de départ de l'Église russe. L'évêque Joachim alla en même temps porter la bonne nouvelle à Novgorod. Vladimir, prince énergique et passionné, mit beaucoup de zèle, et au besoin même de violence, à faire renoncer ses sujets à leur idolâtrie et à adopter la religion du Christ. A Kief, les habitants, voyant la statue de Péroun renversée et publiquement battue de verges, se laissèrent baptiser en masse. Une église s'éleva aussitôt à l'endroit où l'on avait adoré les faux dieux. « Vladimir fit également élever dans les autres villes des églises, où il envoya des prêtres; il n'y eut point de ville, de bourg, ni de village où le peuple ne fût amené à la foi par le baptême. Puis il choisit les enfants des personnes distinguées, qu'il fit instruire et auxquels on apprit à écrire; mais les mères pleuraient sur leurs enfants comme s'ils allaient mourir, car elles n'étaient pas encore affermies dans la foi. » L'église de la Dîme (*Déciatinnaïa*), le couvent Petcherski, dans les souterrains duquel furent réunis les ossements des martyrs, d'autres monastères et plusieurs évêchés furent alors fondés. Les plus anciens siéges, après l'évêché de Kief, furent ceux de Novgorod, Rostof, Tchernigof, Bielgorod, Iourief, Vladimir, Péréïaslavl, Tourof, Khelm, Tmoutarakân et Polotsk, lesquels tous existèrent déjà à la fin du XIe siècle. Par la publication du *Nomocanon*, le grand-prince assura au clergé (996) une existence honorable et indépendante[1], et les revenus de cet ordre furent encore considérablement augmentés par Iaroslaf Ier, fils de Vladimir. Ce dernier, comme la régente Olga (993), comme les princes Boris et Glieb (1072)[2], fut canonisé un certain temps après sa mort, et l'Église lui reconnut le titre de *ravnoapostolnii*, égal aux apôtres.

1. Strahl, *Beiträge zur Russischen Kirchengeschichte*, p. 6. Il sera question du Nomocanon dans la suite de ce chapitre.

2. Voir Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 85.

Fondée sous les auspices du patriarche de Constantinople, l'Église russe resta pendant des siècles sous l'obédience de ce siége primatial et jusqu'à ce jour en communion avec lui. Cependant elle ne fut pas toujours sans rapports avec le siége de Rome, qui, dès le pontificat de Grégoire VII, ne ménagea pas ses tentatives d'union. On se souvient de celle qui fut faite à Galitch, à la fin du XIIe siècle et dont nous avons déjà parlé[1].

En attendant, le schisme avait éclaté de nouveau. D'abord, après la chute de Photius, que l'empereur d'Orient fit condamner et déposer, en 869, par un concile dit œcuménique, Ignace, son successeur, s'était montré enclin à la conciliation et on ne fut pas loin de s'entendre. Cependant les Boulgares étaient toujours un sujet d'irritation, l'encyclique de Photius subsistait toujours et attestait des divisions intérieures dans l'Église. Aux griefs articulés dans cette pièce fameuse, le patriarche Michel Cérularius, dans une lettre au pontife de Rome (1053), en ajouta de nouveaux en désignant l'usage des pains azymes comme une hérésie juive et en reprochant de plus à l'Église latine de permettre de manger de la chair d'animaux suffoqués, pratique réprouvée par les peuples d'Orient. Des légats du pape vinrent demander satisfaction, et comme elle leur fut refusée, ils déposèrent une bulle d'excommunication sur le maître-autel de Sainte-Sophie. Un synode réuni à Constantinople excommunia le pape de son côté, et les autres patriarches d'Orient adhérèrent à sa décision. Ainsi la rupture était consommée ; les croisades, en donnant des aliments aux haines nationales entre les grecs et les latins, la rendirent irrévocable. A son défaut, les destinées de la Russie auraient-elles

1. Voir plus haut, p. 42. — Sur les tentatives antérieures, voir Strahl, *Geschichte d. R. K.*, p. 107 et suiv., 200, 217, 240, 269, etc., et notre *Atlas historique et pittoresque*, t. II, tabl. 89, col. 6.

été différentes? On en peut douter, car sous le régime de l'union, les Russes n'auraient sans doute pas changé d'obédience, et leurs rapports avec Constantinople seraient restés les mêmes jusqu'à la prise de cette ville par les Turcs.

Pendant trois siècles, Kief fut le principal, et même l'unique siége métropolitain des Russes. Les successeurs du Syrien Michel vinrent presque tous de Byzance. Le patriarche n'envoya longtemps que des Grecs ou Romains orientaux, et c'est en 1145 seulement qu'on trouve un Russe revêtu de cette haute dignité; encore ne put-il pas s'y maintenir. Toutefois, en procédant à une telle nomination, le patriarche avait la condescendance de consulter les intentions et les convenances du grand-prince; en 1164, Rostislaf stipula même qu'à l'avenir le chef de l'Église demanderait toujours l'agrément du souverain avant de proclamer un métropolitain[1]. Jusqu'à ce temps-là, le premier pasteur était le seul archevêque en Russie, mais en 1166 les Novgorodiens, ambitieux en toutes choses, demandèrent ce titre et la prééminence purement honorifique qui s'y attachait, pour leur évêque, déjà distingué parmi tous les autres par la qualification de *vladyka*, seigneur régnant, et le métropolitain Ioann ou Jean III exauça leur désir. Le pouvoir spirituel du métropolitain, rarement, il est vrai, en désaccord avec le grand-prince, était fort étendu, et, en 1135, le Grec Michel II mit l'interdit sur toute la république de Novgorod. C'est le premier exemple, en Russie, d'un tel acte: aussi produisit-il une grande consternation. Vers le même temps, l'évêque de Novgorod Niphon opposa son *veto* au mariage, contraire aux lois de l'Église, du prince Sviatoslaf Olgovitch.

En attendant, le christianisme fit des progrès d'année en année. Le partage que Vladimir le Grand, avant sa mort

1. Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 166.

(1015), avait fait de ses États, funeste à la grandeur politique de la Russie, favorisait au contraire ces progrès. Les douze grands-princes issus de ce partage portèrent l'Évangile dans les contrées les plus lointaines; chacun d'eux, non content de créer un siége épiscopal dans sa résidence, fonda en outre des églises et des monastères ou couvents. Cependant Kief resta au premier rang pour ses édifices religieux. Iaroslaf le Grand (1019-1054) y fit élever un grand nombre d'églises, dont la plus somptueuse fut celle de Sainte-Sophie. Une cathédrale du même nom fut aussi construite à Novgorod, en 1045, et l'on sait qu'elle devint célèbre parmi tous les sanctuaires russes, qu'elle accumula de grandes richesses dans son trésor (*riznitsa*), et qu'elle se décora d'ouvrages d'art tels que ses fameuses portes d'airain. Plus tard, en 1118, S. Antoine le Romain vint fonder sur le Volkhof, près de cette cité célèbre, le monastère qui porte encore aujourd'hui son nom et jouit d'une grande réputation de sainteté[1]. La doctrine chrétienne fut portée successivement chez les Boulgares, les Petchénèghes, les Viatitches, chez une partie des Tchérémisses et des Votiaks, et pendant que l'Église d'Orient exerçait ainsi sa propagande du côté de l'est, le moine Meinhard, envoyé en 1186 par l'évêque de Brême, avec d'autres missionnaires, sur les côtes de la Livonie, fit, du côté de l'ouest, des conquêtes au profit de l'Église latine. De toutes parts l'idolâtrie fut renversée; le christianisme se fit jour jusqu'à la mer Blanche et jusqu'à l'Oural. Vers 1380, Étienne Kharp prêcha l'Évangile aux Zyriaines et éleva la croix, dans la Biarmie, à la place de la fameuse statue de la « Vieille d'or » (*zolotaïa baba*) dont les traditions hyperboréennes sont remplies[2]. Les Mongols de la Horde d'or, longtemps partagés entre

1. Strahl, *Geschichte d. R. K.*, p. 129.
2. Voir ce qui en a été dit t. II, p. 580.

l'idolâtrie et le mahométisme qui devint dominant chez eux au XIVe siècle, s'opposèrent si peu, aussi longtemps qu'ils étaient païens, aux efforts des pieux missionnaires, que le khan Berké permit même, en 1261, qu'un évêché fût fondé à Saraï, sa résidence, d'où le christianisme put se répandre vers l'Orient[1]. L'Église latine et l'Église grecque se disputèrent les Lithuaniens, dont la conversion ne commença pas beaucoup avant celle des Permiens. La dernière acheva d'amener dans son giron les Tchouvaches et la majeure partie des Votiaks et des Tchérémisses. Elle y ramena aussi partiellement, sous Ioann IV, les Tcherkesses, auxquels des prêtres arméniens avaient prêché l'Évangile déjà anciennement. Cette doctrine de salut pénétra avec Iermak en Sibérie, où elle se répandit peu à peu et où elle fait encore journellement des conquêtes.

En général, l'orthodoxie se maintint en Russie : aussi l'histoire ne fait-elle pas mention de persécutions religieuses en grand. Karamzine[2] rapporte au règne d'André (1169-1174) la première hérésie. Quoiqu'elle fût condamnée, on peut la considérer comme légère, si elle se réduisit, ainsi qu'on le rapporte, à cette assertion que c'est un péché de manger de la viande un jour de fête, quand ce jour est un mercredi ou un vendredi. Il y eut toutefois des hérésies plus anciennes, comme celle de Dimitri qui, vers 1120, voulut réformer l'Église, et celle du moine arménien Martin qui s'attaqua à certains dogmes[3]; il y en eut de plus nombreuses dans la suite, ainsi qu'on le verra plus loin.

Après les dévastations successives de Kief dont nous avons parlé précédemment (p. 43-45), le métropolitain Maxime ne voulut plus continuer de résider dans cette ville en ruines

1. Strahl, même ouvrage, p. 249.
2. T. III, chap. I (trad. allem., p. 25).
3. Strahl, ouvrage cité, p. 159; *Beiträge* du même auteur, p. 252.

et complétement annulée. Depuis plus de cent ans, le plus puissant des princes russes était celui qui avait son trône à Vladimir sur la Kliazma[1]; les métropolitains, prédécesseurs de Maxime, s'étaient souvent transportés là, et notamment Cyrille II (1245-1280) avait presque continuellement séjourné à Vladimir. En 1299, Maxime y établit sa résidence[2], mais sans rien changer à son titre, qui resta jusqu'au XVe siècle celui-ci: « métropolitain de Kief et de toute la Russie; » et quand ce fut Moscou, l'héritage du prince Daniel Alexandrovitch, petit-fils du saint, vainqueur des Suédois, quand ce fut cette ville, disons-nous, qui, en 1328, devint le siége de la grande-principauté nouvelle dont le vrai fondateur était Ioann Ier Danilovitch surnommé la Bourse (*Kalita*)[3], Théognoste, second successeur de Maxime, s'y rendit également, encore dans cette année-là. Déjà son prédécesseur immédiat, S. Pierre ou Pitirim, qui prophétisa les hautes destinées de Moscou, avait quitté Vladimir pour résider auprès de Ioann, et, après sa mort, il fut inhumé dans la cathédrale fondée par ce grand-prince au Kreml, à l'instigation du pontife. On ne tarda pas à s'habituer à voir là la ville sainte: aussi depuis ce temps, le premier pasteur n'eut plus d'autre résidence fixe. S. Alexis (1354-1378), Russe de naissance et prélat vénéré de tous, avait destiné sa survivance à S. Serge, le célèbre fondateur du monastère de Troïtza, non loin de Vladimir, un des plus grands sanctuaires du pays[4]; mais comme le saint igoumène

1. Il a été parlé de cela plus haut, p. 43.

2. Strahl, ouvrage principal, p. 272.

3. Le 4 août 1326, Ioann avait posé les fondements de la cathédrale Ouspenski ou de l'Assomption de la Vierge, au Kreml; en 1333, il fit commencer celle de Saint-Michel Archange, celle de Saint-Jean Climax et celle de la Transfiguration (*Blagoveschtchenski Sabor*). Voir Karamzine, t. IV, chap. IX (p. 181).

4. Elle reçut la qualification de *lavra*, laure, qu'avait aussi le couvent Petcherski de Kief et que reçut plus tard également celui de S. Alexandre Nevski à Saint-Pétersbourg.

(prieur) avait la modestie de ne pas l'accepter, cet héritage fut pendant quelque temps un sujet de contestation, et il y eut alors des dissensions graves sur lesquelles nous passerons [1]. Après le court pontificat de Mityaï, Cyprien, Pimen et Denys se disputèrent la dignité de métropolitain, l'un ayant pour appui le patriarche de Constantinople, les deux autres étant successivement préférés et soutenus par le grand-prince.

Déjà au temps de S. Alexis, l'unité de l'Église russe s'était brisée. Le patriarche Philothéas qui venait de le nommer, fit en même temps une seconde nomination en rétablissant en faveur de Romàn, « métropolitain de Kief et de Volynie » (1354-1362), la métropolie primitive. Cyprien, que nous avons nommé tout à l'heure et que le grand-prince expulsa de Moscou, se réfugia plus tard (1382) dans cette métropolie du sud. Alors il y eut un instant (1385) trois métropolitains, et comme Cyprien fixa sa résidence à Kief, ce fut là le premier germe de la scission qui devait porter dans la suite des fruits acerbes [2]. Pour le moment, la mort de Denys et de Pimen rétablit l'unité, et Cyprien, qui prit en 1390 le titre de métropolitain « de Moscou et de toute la Russie, » séjourna alternativement dans la nouvelle capitale et dans Kief désolé. Dès 1326, Ghédimine, « grand-prince de Lithuanie et de Russie, » s'était rendu maître de cette ville; depuis, elle était restée soumise soit à cet État lui-même, encore païen alors, soit à des princes qui en étaient vassaux. Ses nouveaux maîtres non-seulement respectèrent sa religion, mais adoptèrent aussi peu à peu ses mœurs; leur tolérance fut telle qu'ils permirent longtemps à la population russe de rester, quant à leur Église, sous l'obédience du métropolitain de Moscou. Cela resta ainsi sous les successeurs

1. Voir Karamzine, t. V, chap. I (p. 43); Strahl, p. 365 et suiv.
2. Strahl, p. 334, 375.

immédiats de Ghédimine et sous le premier Jagellon. Ce dernier abandonna le gouvernement de sa grande-principauté à son cousin Vitoft ou Vitold (1391-1430), comme lui converti au culte catholique, mais marié à une princesse russe appartenant à l'Église gréco-orthodoxe. Vitoft, prince brave et habile, mais rusé, perfide et ambitieux[1], ne put voir qu'avec déplaisir cette communion de ses sujets avec le pontife de Moscou et le revenu de ce dernier grossi par leurs contributions. Pour changer cet état de choses, il n'attendit que la mort de Cyprien, prélat révéré et vigilant contre l'influence duquel la sienne n'aurait peut-être pas prévalu. Sous le successeur de ce pontife, en 1414, il réunit en un synode les évêques de Tchernigof, Polotsk, Loutsk, Vladimir, Smolensk, Khelm et Tourof, et obtint d'eux l'élection d'un métropolitain particulier pour l'ensemble de ces éparchies. Le patriarche œcuménique, de concert avec l'empereur de Byzance, ayant refusé sa confirmation à ce prélat, qui était Grégoire Tsamblak[2], Vitoft détermina ces mêmes évêques, de nouveau réunis en synode (1415), à lui donner le sacre. Photius, le métropolitain de Moscou, ne manqua pas de protester; le grand-prince Vassili II, quoique gendre de Vitoft, fit de même, mais comme il ne voulut pas pour cela en venir à une rupture avec le puissant grand-prince de Lithuanie, avec lequel il avait entretenu jusqu'alors des relations pacifiques, sa contradiction resta sans effet[3]. Il y a désormais deux métropolies en Russie;

1. Sur l'étendue de sa domination voir Karamzine, t. V, chap. II (p. 126).

2. On lit *Zimwlak* (prononcez Tsimvlak) dans la traduction allemande de l'Histoire russe d'Oustrialof, t. Ier, p. 432; *Cemiwlak* dans l'Histoire de l'Oukraine par Engel (grande Histoire universelle de Halle, t. XLVIII, p. 29).

3. Voir, sur les affaires religieuses de cette époque, Strahl, p. 432-439 et Karamzine, *loc. cit.* (p. 181-182); puis sur les affaires politiques, Karamzine, *ibid* (p. 123, 132, 138, 141 et 145). La rupture définitive avec la Lithuanie n'eut lieu qu'après la mort de Vassili, en 1426.

l'autorité du pontife de Moscou sur celui de Kief sera purement nominale.

Nous voici arrivés à l'époque de l'Union entre l'Église gréco-orthodoxe et l'Église latine[1]. Cette époque est, comme on sait, celle du concile de Florence, 1439; elle ne devança que de quatorze ans celle de la prise de Constantinople par les Turcs. Avant de raconter les faits essentiels de cette union-là, rappelons-en quelques-uns qui, antérieurs en date, peuvent servir d'introduction à l'histoire de son établissement définitif et sérieux.

On fait remonter jusqu'en 1147 le premier exemple d'un métropolitain élu par un concile national, sous les auspices du grand-prince[2]. Un autre se présenta en 1437, après une longue vacance du siége de Moscou, vacance dont le métropolitain de Kief chercha vainement à profiter. Jonas, archevêque de Riaisân, fut alors élu et il se mit en route pour Constantinople, afin de solliciter la confirmation du patriarche. Mais celui-ci avait déjà fait son choix: Isidore arriva en Russie avant que Jonas eût pu atteindre la Corne d'or. C'était un Grec de Thessalonique, un des plus savants théologiens de l'Église d'Orient, grand orateur du reste et négociateur habile qui possédait parfaitement la langue latine. Une fois déjà envoyé à Rome par l'empereur d'Orient, il s'était concilié la faveur du pape, et nul plus que lui n'était propre à devenir l'instrument de l'Union que le pontife projetait à ce moment où les Grecs, ayant tant besoin de l'assistance des chrétiens d'Occident, étaient tout disposés à faire des concessions. Arrivé à Moscou, Isidore y trouva un bon accueil; le grand-prince et le clergé ne re-

1. Le mot d'Union, dans l'histoire religieuse, s'emploie dans deux sens différents. Ici il est pris dans le sens qu'y attache l'Église catholique. Pour les Russes, l'Union est l'abolition de l'Union avec l'Église papale.

2. Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 143.

fusèrent point de le reconnaître en qualité de métropolitain, et pour le moment l'élection de Jonas resta sans effet: il ne fut intrônisé qu'en 1447, comme nous le verrons.

A peine entré en fonctions, Isidore parla d'aller au concile général qu'Eugène IV, de concert avec Jean Paléologue II, réunissait à Ferrare, mais qui fut ensuite transféré à Florence. Vassili III, étonné de ce désir, fit des objections, et le métropolitain n'en ayant pas tenu compte, il lui déclara, sans s'opposer à son départ, qu'il ne pourrait résulter de cette démarche aucun changement dans l'organisation et le dogme de l'Église nationale[1]. Isidore partit accompagné d'un évêque, de beaucoup d'autres ecclésiastiques et de différentes personnes laïques. Il prenait le titre de métropolitain de Kief et de toute la Russie; avec Bessarion et d'autres Grecs, il fut une des lumières du concile. Ce fut en partie grâce à lui que l'Union, qui fut publiée le 6 juillet 1439, s'accomplit. C'est dans le sens de l'Église latine que furent conciliées les divergences, qui se rapportaient aux cinq points suivants: 1° la question de savoir si le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou uniquement du Père, selon la tradition de l'Église d'Orient; 2° sur l'authenticité, dans le symbole de Nicée, des mots *Filioque*, lesquels étaient regardés par la même Église comme une addition postérieure indûment faite; 3° sur la nature des peines du purgatoire nié par elle ou du moins qu'elle n'admettait pas sous la même forme, et sur les lieux qu'elle regardait, quant à elle, comme le séjour des âmes avant le jugement dernier; 4° sur l'usage des pains azymes dans la célébration des saints mystères, que l'Église d'Orient condamnait comme une pratique juive, le pain levé étant celui dont Jésus-Christ

1. Voir sur l'histoire de l'Union, Karamzine, t. V, chap. III (p. 224); Oustrialof, t. Ier, p. 296 et suiv.; Strahl, p. 437 et suiv.; Wengerski, *Slavonia reformata* (1679), p. 464 et suiv.

s'est servi dans la sainte Cène; et enfin sur la primatie du pape, rejetée par elle. Ces cinq points ne comprenaient pas toutes les questions qui divisaient les deux parties, mais on n'attribuait pas la même importance aux autres. Nous noterons ici encore quelques-uns des points soutenus par l'Église d'Orient. Le baptême, pour être efficace, doit se faire par immersion et à trois fois, et non par aspersion; conféré par un prêtre régulièrement ordonné, il est valide sans qu'il y ait lieu de le faire confirmer par un évêque, d'où il suit que les enfants peuvent être admis à la communion sans confirmation préalable. La communion doit se célébrer sous les deux espèces; mais l'usage veut que le pain, coupé en petits morceaux, soit trempé dans le vin; les prêtres ordonnés et le monarque après son sacre reçoivent seuls le pain et le vin séparément. L'*antidoron* ou pain bénit, que l'on distribue à la messe, ne fait pas partie du sacrement de la sainte Cène. Le culte dont on honore les saints est légitime; mais il ne doit être adressé qu'à ceux qui ont été canonisés par l'Église universelle avant le schisme, ou à ceux que l'Eglise « orthodoxe » a reçus depuis parmi les bienheureux. Leurs images doivent toujours être linéaires seulement, toutes les figures à ronde-bosse, statues ou bas-reliefs, devant être exclus du temple. Le jeûne du sabbat est contraire à la tradition; d'un autre côté, le grand carême est de sept semaines et non pas de six : pendant toute sa durée, l'usage des œufs et du lait est non moins prohibé que celui de la viande; la chair d'oiseaux ou d'animaux suffoqués étant immonde, le chrétien ne doit pas y toucher, et les religieux, après avoir renoncé aux jouissances de la vie du siècle, doivent s'abstenir constamment de toute espèce de viande. Le divorce, en général proscrit par l'Église, devient cependant légitime en cas d'adultère; le célibat des prêtres est en opposition avec les préceptes po-

sitifs de l'Évangile et avec l'usage suivi par le clergé pendant les premiers siècles: pour remplir dignement ses fonctions, tout prêtre doit nécessairement être marié, il ne peut même les continuer s'il a le malheur de perdre sa femme, que, dans aucun cas, il ne peut remplacer.

Mais revenons à l'Union, à laquelle les cinq points indiqués d'abord servirent de bases. Après l'avoir signée le 6 juin, Isidore, revêtu par le pape de la pourpre romaine et nommé son légat *a latere* pour toutes les églises du Nord, retourna en Russie, prenant son chemin par la mer Adriatique, la Dalmatie et la Hongrie. Arrivé à Kief, il fut reconnu sans contestation comme seul métropolitain russe, et reçut l'accueil le plus empressé. Au printemps de 1441, il fit aussi son entrée à Moscou. Déjà l'appareil inusité étalé dans son cortége excita l'étonnement; mais une vraie stupeur s'empara ensuite des esprits dans la vieille cathédrale Ouspenski (de l'Assomption)[1], au moment de l'ecténie[2] par laquelle la liturgie se termine. Le nom du pape Eugène y prit la place de celui du patriarche et ensuite un diacre en surplis et portant l'étole monta à l'ambon pour donner lecture de l'acte d'Union du « huitième concile œcuménique. » En même temps, le métropolitain remit à Vassili III une lettre d'Eugène IV, écrite pour lui annoncer « les effets pleins de bénédictions » des délibérations de cette assemblée. Selon le récit de Karamzine, avec lequel Strahl toutefois n'est pas complétement d'accord, le tsar prêta aussitôt son organe à la consternation générale. Il interpella Isidore au sujet de ces nouveautés et n'hésita pas à l'appeler un faux pasteur,

1. La nouvelle, construite en pierre, ne fut commencée qu'en 1475. Voir Strahl, t. Ier, p. 489.

2. Il y avait de grandes et de petites ecténies. Voir là-dessus, comme sur tous les termes liturgiques, le *Lexidion de l'Église d'Orient*, que M. Ed. de Muralt a fait imprimer à la suite de sa traduction allemande des *Lettres* sur cette Église citées plus haut (p. 483).

séducteur des âmes et lui-même entaché d'hérésie; puis, en appelant aux autres pontifes qui assistaient à la cérémonie sans rompre le silence, il leur ordonna de se réunir afin d'examiner le document qu'on leur apportait. Ceux-ci, dès leur première réunion, votèrent des remercîments au monarque. «Prince, lui dirent-ils dans leur adresse, nous avons sommeillé; toi seul tu as veillé pour nous et sauvé la foi.» D'après leur rapport, Vassili fit arrêter le métropolitain, qui fut enfermé au monastère Tchoudof (des Miracles), dont le premier pasteur est toujours archimandrite. Isidore toutefois n'y resta que quelques mois, au bout desquels on vint annoncer au tsar son évasion. Vassili ne jugea pas prudent d'ordonner des recherches afin de se ressaisir de la personne du fugitif, qui arriva à Rome, y fut comblé d'honneurs et conserva le titre d'évêque de Russie. Vassili rappela Jonas dans la chaire du métropolitain et maintint la séparation; puis, pour justifier cette mesure, il dépêcha un dignitaire à Constantinople avec des lettres pour l'empereur et le patriarche. Cependant, ayant appris ensuite la défection du premier, il rappela cet envoyé et se réserva à lui-même la direction suprême de l'Église russe[1]. On sait que Constantin XII, successeur de Jean Paléologue, n'osa pas donner suite aux décrets du concile de Florence, ce qui prévint un schisme entre la Russie et le siége patriarcal de Constantinople, avec lequel néanmoins elle resta pendant de longues années sans lien direct, par suite de la prise de cette ville par les Turcs en 1453.

Quant au schisme entre Moscou et Kief, il ne devint irréparable qu'au bout d'un siècle et demi; au temps dont nous nous occupons, il ne fut qu'un incident passager. Voici les faits en peu de mots. Après la mort d'Isidore (1463), le pape consacra en qualité de métropolitain (uniate) de Kief,

1. Karamzine, t. V, chap. III (p. 240 et 363). — Sur l'Église de Constantinople, voir notre *Atlas historique et pittoresque*, t. III, tabl. 107.

Grégoire de Bulgarie, disciple du défunt. Celui-ci établit son siége dans la vieille métropole russe et, sous les auspices du grand-prince de Lithuanie, y fit reconnaître la suprématie du pontife de Rome. Les évêques de Loutsk, Briansk, Galitch, Pérémyschl, Tourof, Vladimir de Volynie, Khelm, Smolensk et Polotsk firent tous acte de soumission. A Grégoire succéda un autre métropolitain uniate (1468), mais sans réussir à faire prévaloir son autorité. Déjà l'Église de Kief avait renoué ses liens avec Moscou et Constantinople[1], et en 1482 le patriarche œcuménique lui préposa un métropolitain en communion avec lui, par opposition à celui qui tenait ses pouvoirs de Rome. Il y eut donc alors deux métropolitains à Kief. Lorsqu'en 1516 celui de l'Église unie, Joseph Zoltân, vint à mourir, Sigismond Ier, grand-prince de Lithuanie et roi de Pologne, permit, à la sollicitation du noble prince Constantin d'Ostrog, partisan dévoué de la foi nationale, qu'un prélat de l'Église « orthodoxe, » l'évêque de Minsk Jonas, fût nommé à sa place. Celui-ci eut ensuite six successeurs orthodoxes, et de 1516 à 1578, l'Union fut presque entièrement extirpée dans les provinces lithuaniennes, dans la Petite-Russie, la Russie Noire, la Russie Rouge et la Russie Blanche, malgré les efforts que les jésuites commencèrent bientôt à multiplier d'année en année, non-seulement dans ces diocèses occidentaux et du sud, mais aussi en Moscovie et à la cour même du tsar, ainsi qu'on le verra bientôt. L'Union, à laquelle nous reviendrons alors, ne fut proclamée de nouveau qu'en 1594 (2 déc.) au concile de Brzesc ou Brest-Litofski.

Dans l'Église « orthodoxe » dont Moscou était le siége, se passèrent dans l'intervalle divers faits dignes d'être remarqués. D'une part, de nouvelles tentatives de rappro-

1. Engel, Histoire de l'Oukraine, dans l'Histoire universelle de Halle, t. XLVIII, p. 38 et 58; Strahl, t. Ier, p. 498.

chement furent faites, d'abord en 1472, à l'occasion des fiançailles de Ioann III Vassiliévitch avec l'héritière des empereurs de Byzance[1], et ensuite en 1581, sous le règne de Ioann IV, quand le pape, mû par des espérances que ce tsar, alors dans de grands embarras politiques, lui avait données sans prendre ces suggestions au sérieux, envoya à Moscou l'habile jésuite Antoine Possevini, l'auteur d'une relation curieuse fort connue[2], avec lequel Ioann lui-même, savant en matière de foi, ne dédaigna pas d'avoir un colloque qui remplit trois séances. D'autre part furent tenus, dans la capitale de l'empire, des synodes sur lesquels nous devons nous arrêter au moins un instant. Celui de 1525 prononça l'excommunication contre le moine grec Maxime, qui, après de longs travaux de collationnement des manuscrits slavons de la Bible avec ceux en langue grecque trouvés par lui en très-grand nombre à la bibliothèque synodale, avait découvert entre eux de grandes divergences et avait fini par déclarer inexactes les versions en slavon d'Église[3]. Le synode de 1551 avait pour objet de relever la discipline ecclésiastique, de réformer le clergé et de mettre fin à de nombreux abus, ainsi qu'à la corruption des livres saints. Ioann IV le Terrible, alors jeune et bien intentionné, y prit une remarquable initiative. Non-seulement il soumit à l'examen des prélats assemblés dans son palais du Kreml le code de lois profanes qu'il donnait à son peuple sous le nom de *Soudebnik*, et dont nous parlerons ultérieurement, il leur proposa aussi d'assurer l'ordre intérieur de l'Église par une

1. Sur le mariage, voir plus haut, p. 261, et sur l'arrivée d'un légat du pape à Moscou, voir Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 483.

2. A. Possevini, *Moscovia*, Vilna, 1586, et *Capita quibus Græci et Ruthemi a Latinis in rebus fidei dissenserunt*, 1585. Cf. Strahl, p. 613; Karamzine, t. VIII, chap. v (p. 263); Schrœck, *Kirchengeschichte seit der Reformation*, t. V, p. 417.

3. Strahl, même ouvrage, p. 545, et *Das gelehrte Russland*, p. 109-120

législation spéciale dont il indiqua les bases. Telle fut l'origine du *Stoglavnik*, ou du Livre aux cent chapitres[1]. Adopté par le synode, il resta en grande partie lettre morte et ne paraît même pas avoir reçu la sanction suprême. En 1580, une autre assemblée abandonna au souverain une partie des biens du clergé[2], etc. Parmi les métropolitains de Moscou du XVe et du XVIe siècle, plusieurs se firent remarquer par leurs vertus et par la force de leur caractère. C'est ainsi que Barlaam (1511-1521) aima mieux abdiquer que de se soumettre à l'arbitraire de Vassili IV[3], et sous Ioann IV, successeur de ce dernier, S. Philippe (1566-1569) s'honora par le courage dont il fit preuve vis-à-vis du despote. Non-seulement il se permit des représentations, mais un jour, à la cathédrale métropolitaine, lorsque Ioann, suivant la coutume, s'approcha de lui pour recevoir sa bénédiction, le pontife la lui refusa. Transporté de rage, le tyran quitta la cathédrale en jurant de se venger. En effet, quelques jours après, il fit arracher de l'autel ce vieillard presque octogénaire, et ordonna à une assemblée d'évêques de le juger. Condamné, sous prétexte de sorcellerie, à la prison perpétuelle, Philippe fut encore une fois mis en présence de Ioann; il le conjura d'avoir pitié de son peuple et de cesser de le torturer. Le tyran ordonna de le traîner dans un couvent, où il devait rester jusqu'à la fin de ses jours. Sommé de bénir le prince, le vieillard refusa encore. On le laissa souffrir la faim et le froid, et à la fin Skouratof, un des favoris d'Ioann, l'étrangla dans sa prison (1569)[4]. Dans l'intervalle entre le pontificat de Barlaam et celui de S. Phi-

1. Karamzine, t. VII, chap. VII (p. 274); Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 577; Bodenstedt, *Russische Fragmente*, t. Ier, p. 269 et suiv., p. 23 et suiv.

2. Karamzine, t. VIII, chap. V (p. 246); Strahl, p. 610.

3. Strahl, p. 551.

4. Karamzine, t. VIII, chap. II (p. 75-88); Strahl, p. 601; Bantysch-Kamenski *Slovar dostopamiatnykh Houdéï Rousskoï Zemli*, t. V, p. 208-216.

lippe, le métropolitain Macaire (1542-1563), quoique très-pieux, s'était de son côté distingué comme ami des lettres et propagateur de l'imprimerie[1].

Ioann IV avait du moins ce mérite de les favoriser également, et il fit aussi de grands efforts pour répandre plus de lumières parmi le clergé russe. Sous lui, l'Église nationale fut mise en contact avec les principes de la réformation; car ce tsar ne s'enquit pas seulement avec curiosité des doctrines de Luther[2], il permit aussi, en 1583, de construire un temple anglican à Moscou. Ce culte étranger, toutefois, n'eut aucune action sur le peuple russe, bien qu'il fût jusqu'à un certain point travaillé à cette époque-là par une des hérésies contre lesquelles l'Église d'Orient avait à se défendre. Celle de Luther et de Calvin ne put avoir aucune prise sur les Moscovites, à cause de l'ignorance où ils étaient généralement plongés; ils n'entendirent parler que de dissidences assez peu sérieuses au fond, puisqu'elles ne s'attaquaient qu'à des choses extérieures, même en ce qui concerne les livres saints. Il y a cependant une exception à noter. En 1553, Matthieu Baschkine s'éleva, à Moscou, contre les sacrements, les canons des conciles, l'adoration des saints, et même contre la divinité de Jésus-Christ, et l'on assure qu'il compta parmi ses partisans un évêque, celui de Riaisân, Cassien[3].

En définitive, sous le règne de Ioann IV, l'Église russe prit un accroissement considérable. Des tsars ou tsarévitchs de Kasan et des princes tcherkesses demandèrent successivement le baptême; on s'occupa avec succès de la conversion des Mordouans, des Tchouvaches et des Tchérémisses;

1. Strahl, *Geschichte d. R. K*, p. 587 et 611, et *Das gelehrte Russland*, p. 127-136.
2. Strahl, même ouvrage, p. 598.
3. Strahl, *Beiträge zur Russischen Kirchengeschichte*, p. 210.

un siége archiépiscopal fut élevé dans la ville de Kasan (1555)[1], enfin, le christianisme, prêché en Sibérie depuis 1558, pénétra jusqu'aux alentours de l'antique berceau du monde et jusqu'à l'extrémité de l'Asie.

Au règne de Fœdor Ier, fils de Ioann IV, se rapportent ensuite deux faits d'une extrême importance, faits dont l'un est le rétablissement de l'Union dans les provinces occidentales, et l'autre la fondation du patriarcat. Tous deux doivent nous occuper un instant.

L'Union, avons-nous dit plus haut (p. 503), fut proclamée à Brzesc, en 1594. Voici comment elle reparut en Russie, peu de temps après la tentative faite au nom du pape par le jésuite Possevini, avec lequel Ioann IV, on s'en souvient, eut lui-même, en présence de toute sa cour, un colloque sur la suprématie papale. De 1529 jusqu'à la fin du siècle, les colloques sur des matières religieuses étaient, comme on sait, à l'ordre du jour dans les pays d'Occident. Pas plus que la plupart des autres, celui de Moscou ne produisit un résultat; mais ce que la puissance des idées ne réussit pas à accomplir, souvent les intérêts et les passions des hommes le réalisent. A cette époque-là, Job étant métropolitain, les patriarches d'Orient venaient quelquefois à Moscou, afin d'y faire des quêtes pour la construction d'une nouvelle basilique métropolitaine, à la place de Sainte-Sophie qui avait été transformée en mosquée; ce fut d'abord celui d'Antioche, puis aussi celui de Constantinople[2], Jérémie II, pontife, dont Fœdor Ier, ou plutôt son premier ministre Boris Godounof, se servit pour instituer le patriarcat russe comme il sera dit tout à l'heure. En passant par Kief (1589),

1. Karamzine, t. VII, chap. IX (p. 370); Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 585.

2. Karamzine, t. IX, chap. IV (p. 182); Schrœck, *Christliche Kirchengeschichte seit der Reformation*, t. V, p. 413. On peut aussi consulter Schrœck sur l'activité religieuse de Ioann IV.

Jérémie prêta l'oreille aux plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre l'évêque de Loutsk, Cyrille Terletzki, à cause du scandale de sa vie. Il nomma une commission de prélats pour le juger. L'évêque de Loutsk, irrité contre ce censeur étranger et voulant se prémunir contre les conséquences de l'enquête, excita parmi ses collègues de l'épiscopat un grand mécontentement au sujet de cette ingérence. Les évêques de la Russie occidentale, alors en partie directement soumise à la Pologne, regardaient d'ailleurs d'un œil d'envie leurs collègues du culte catholique qui siégeaient au sénat de Varsovie et jouissaient de plusieurs autres droits dont le haut clergé schismatique était privé. Travaillé de cette ambition, le métropolitain de Kief, Michel Ragosa[1], avait en outre des craintes personnelles, car il était marié pour la seconde fois, et l'accusation d'infraction à la pureté des mœurs pouvait l'atteindre lui-même. L'évêque de Loutsk sut décider le métropolitain à faire cause commune avec lui, et ils n'eurent pas de peine à tirer dans leurs intérêts l'évêque de Vladimir en Volynie, Hypatius Pociey, homme d'une intelligence supérieure, versé dans la théologie, et qui, inclinant à l'Union, était un adversaire du siége de Constantinople. Tous trois résolurent de se soustraire à cette obédience en reconnaissant la suprématie du pape. Pociey avait déjà essayé d'agir sur l'esprit des autres évêques de la Russie occidentale dans des assemblées synodales, qui toutefois étaient restées sans effet; vers la fin de 1594 il en réunit une nouvelle à Brzesc, où se rendit aussi le métropolitain Ragosa. Sous prétexte que le patriarche négligeait l'Église russe, on décida la réunion de celle-ci avec l'Église latine, sur la base du concile de Florence, sauf certaines restrictions relatives au maintien du rite et

1. Karamzine, t. IX, chap. VI (p. 317).

de la langue slavons, et avec cette autre réserve que les évêques élus n'auraient pas besoin de la confirmation du pape[1]. Terletzki et Pociey se rendirent ensuite à Rome, où Clément VIII sanctionna ce qu'ils avaient fait. Munis de sa bulle, ils retournèrent en Russie après l'avoir présentée au roi Sigismond II Wasa, à Varsovie. Cependant les évêques de Léopol (Lemberg) et de Pérémyschl refusèrent d'accéder à l'Union, et elle trouva en outre un adversaire énergique dans la personne du prince Constantin d'Ostrog[2], ce grand Mécène russe, voïvode de Kief et maréchal de Volynie, qui avait fait imprimer pour la première fois, en 1581, dans sa ville d'Ostrog (Volynie), la Bible complète cyrillo-slavonne. Car le prince y avait établi une imprimerie, comme il en existait une à Moscou, depuis 1553, laquelle, onze ans plus tard, avait mis au jour la première grande impression russe, l'*Apostol*, c'est-à-dire les Évangiles et les Actes des Apôtres. Une opposition si bien appuyée rendit orageux un autre concile de Brzesc, de 1596, où l'acte d'Union fut décidément adopté. Sigismond le proclama et le rendit exécutoire pour ses États[3]; les menées des jésuites réussirent à le faire adopter, même dans la Russie occidentale, surtout pendant l'interrègne du Faux-Dimitri, qui s'installa sur le trône des tsars avec le secours des Polonais. L'Union se maintint alors dans la Russie occidentale jusqu'en 1839, et les orthodoxes ne formèrent plus que la minorité[4]. Mais l'Église de Moscou, non contente de protester, excommunia aussi les dignitaires de la nouvelle Église papiste, et se hâta de nommer un autre métropolitain « orthodoxe »

1. Oustrialof, trad. allem., t. Ier, p. 301. Cf. Engel, *Geschichte der Ukraine*, dans *Hallische Allg. Weltgeschichte*, t. XLVIII, p. 98.

2. Voir sur lui Engel, *loco citato*, p. 69, 76, 92, 98-106.

3. Voir l'article *Russische Kirchenunion*, dans le *Conversations-Lexikon der Gegenwart*, t. IV, p. 718.

4. Oustrialof, t. Ier, p. 439.

de Kief[1], dont toutefois l'autorité fut plus nominale que réelle. Cependant un des successeurs de ce métropolitain rendit un signalé service à l'Église russe et à toute l'Église d'Orient. Nous voulons parler de Pierre Moghila, prélat savant, éclairé, dévoué, qui occupa le siége de Kief de 1633 à 1647[2], reprit possession de Sainte-Sophie et restaura le vieux temple de la Dîme. Nous lui consacrerons brièvement le souvenir qui lui est dû, avant de passer au second fait ou à l'histoire du patriarcat.

De même que le patriarche Gennadius (mort en 1460), qui avait assisté au concile de Florence, mais en avait ensuite rejeté les décisions, fut l'auteur, en langue grecque, d'une confession de la foi « orthodoxe, » rédigée par lui sur la base de la dogmatique de S. Jean Damascène, de même le dignitaire de l'Église russe que nous venons de nommer, grand ami des écoles et des lettres, second fondateur de l'académie diocésaine nommée d'après lui *de Kief-Moghila*, se fit un nom célèbre par la sienne, écrite dans la même langue et à laquelle il donna le titre de Ὀρθοδοξος πίστις πάντων τῶν Γραϊκῶν. Un synode diocésain réuni à Kief en 1640, et un autre tenu à Iassy trois ans après, approuvèrent cette dogmatique, ce que firent aussi non-seulement le patriarche de Constantinople, mais les quatre patriarches d'Orient. Le livre ne fut imprimé d'abord qu'en abrégé, sous forme de catéchisme, en langue russe (Léopol, 1646); plus tard seulement, il fut publié complet, en grec en 1662, en russe en 1696. On en possède aussi une traduction latine publiée par Frisch sous le titre de *Liber symbolicus Russorum* (Francfort et Leipzig, 1727, in-4°), et une édition en trois langues, grecque, latine et

1. Karamzine, t. IX, chap. VI (p. 321). — Le nom de ce métropolitain était Boretz. Voir Engel, *loco citato*, p. 106.

2. Voir sur lui Strahl, *Das gelehrte Russland*, p. 184-191.

allemande, Breslau, 1751, in-8°. Cette confession de foi de Pierre Moghila jouit d'une haute autorité dans toute l'Église d'Orient[1].

Le second fait dont nous avons à parler, est l'institution du patriarcat russe[2], qui, de 1589 à 1702, occupa une si grande place dans l'histoire de la Russie moscovite ou principale.

Jusqu'alors l'Église de cet empire avait eu pour chef, sous l'autorité suprême et absolue du tsar[3], toujours jaloux de la maintenir sur le clergé comme sur tous ses sujets, le métropolitain de Moscou, élu avec l'agrément ou sur la désignation du prince et consacré, non plus par le patriarche ou ses délégués, mais par les évêques nationaux. Ces évêques ou archevêques étaient ceux de Novgorod, Tchernigof, Souzdal, Rostof, Vladimir, Péréïaslavl, Bielgorod, Iouriel, Riaisân, Tver et Saraï[4]. Sauf la suprématie du souverain, le métropolitain était indépendant dans l'exercice de sa juridiction. Il avait la jouissance de biens très-considérables, dont il disposait librement, avait le rang sur tous les dignitaires de l'empire et était entouré d'une cour à lui, composée de boïars, de stolniks et d'autres officiers. Lorsque, sous Fœdor Ier, Boris Godounof eut élevé la Moscovie à une puissance considérable, il songea à donner à son premier pasteur un rang proportionné à celui qu'elle occupait déjà parmi les États, et Constantinople étant aux mains des Turcs, il sembla juste d'en transférer le patriarche à Moscou, dont le premier pasteur ne serait plus alors sur la même ligne que celui de Kief, soumis à la république de

1. On en trouve l'analyse dans Schrœck, t. V, p. 407-413.

2. Karamzine, t. XI, chap. IV (p. 181); Strahl-Herrmann, Histoire de Russie, t. III, p. 425 et suiv.; Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 619.

3 Voir là-dessus Oustrialof, t. Ier, p. 432 et 433; Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 509, 558, 598, 609, 614.

4. Ce dernier évêché devint bientôt après celui d'Astrakhan.

Pologne. En conséquence, Boris résolut d'autant plus de transformer en patriarcat le siége métropolitain, qu'il espérait s'attacher ainsi le clergé et s'en faire un appui dans l'exécution des projets d'ambition personnelle qu'il méditait. Selon toute vraisemblance, ce fut le voyage en Russie du patriarche Jérémie qui devint pour lui l'occasion de réaliser son plan, quoique pourtant un rapport contemporain[1] affirme que déjà auparavant, après avoir pris l'avis du métropolitain et des principaux évêques, Boris avait ouvert une correspondance à ce sujet avec les quatre patriarches et s'était assuré de leur consentement. La version suivant laquelle ce ministre aurait sondé le vieux prélat, à Moscou, et aurait mis à sa propre disposition la haute dignité qu'il s'agissait de créer, paraît probable. On ajoute que Jérémie ne refusa pas absolument pour lui-même, quoiqu'il finit par renoncer à cette idée. « Que la volonté du tsar se fasse! aurait-il dit d'après le récit de Karamzine; muni des pleins-pouvoirs de notre Église, je bénirai et consacrerai celui que Fœdor, par l'inspiration de Dieu, aura choisi. » Boris avait d'avance son candidat; mais pour ménager les apparences, il réunit une assemblée d'évêques chargés d'en proposer trois au tsar. Ce furent Job, métropolitain de Moscou, Alexandre, archevêque de Novgorod, et Barlaam, archevêque de Rostof. Le tsar désigna Job, qui fut solennellement consacré et intrônisé à la cathédrale Ouspenski le 23 janvier 1589[2]. Après vêpres et le service ordinaire,

1. Ce rapport, en grec moderne, qui avait pour auteur un des compagnons de voyage du patriarche Arsène, évêque d'Élasson, a été publié en 1749, accompagné d'une traduction latine, laquelle figure aussi dans le Recueil de B. de Wichmann, intitulé *Sammlung bisher noch ungedruckter kleiner Schriften zur Kenntniss des Russischen Reichs* (1820), t. Ier, p. 57-121. On en trouve des extraits dans une brochure publiée en 1840 par le savant et respectable F. Adelung sous ce titre : *Der griechische Patriarch Jeremias in Moskva, 1589.*

2. L'acte de la nomination de Job existe encore et porte la signature de Jéré-

le vieillard, en grande tenue de fête, sortit des portes tsariennes de l'iconostase et alla se placer sur l'ambon, tenant d'une main un cierge allumé et de l'autre une lettre d'actions de grâces pour le souverain présent à la cérémonie. Alors un haut dignitaire, également porteur d'un cierge, vint proclamer ceci à haute voix: «Le tsar orthodoxe, le «patriarche œcuménique et le sacré synode t'élèvent sur le «trône pontifical de Vladimir, Moscou et de toute la Russie.» S'approchant ensuite du pontife, Fœdor, de ses propres mains, lui passa autour du cou un précieux reliquaire suspendu à une chaîne d'or (*encolpium*), lui mit sur les épaules un pallium en soie et en or, couvert de pierres précieuses, lui fit d'autres présents, et lui adressa ces paroles: «Très-«saint Seigneur, vénérable patriarche, père des pères, «primat de toute la Russie, savoir de la Grande-Russie, de «la Vladimirie, de la Moscovie, des régions septentrionales, «d'Astrakhan, de Kasan, de Novgorod la Grande et de Riai-«sân, ainsi que de toute la Sibérie! Ma Majesté déclare que «dorénavant t'appartiendra la suprématie sur tous les autres «évêques, et elle ordonne que tu portes le sac merveilleux «(σάκκος θαυμαστός)[1] et la mitre, et la grande chasuble, «et qu'en tout empire et dans toutes les dominations, tu «sois appelé patriarche, frère des patriarches existants, de «celui de Constantinople ainsi que des autres.» Puis Fœdor demanda à Job sa bénédiction et le reconduisit processionnellement au palais des tsars. Un nouvel acte fut dressé[2] et par cet acte il fut décidé que le patriarche de Moscou et de toute

mie. Il se trouve imprimé dans la Collection de documents d'État du comte Nic. Roumantsof, *Sobranié Gocoudarstvennykh Gramoth*, t. II, p. 94.

1. Espèce de chasuble ou vêtement de dessus que portent les évêques pendant qu'ils officient. Le saccos était réputé sacré. — Sur le sac ou saccos, le phélone et l'omophor, voir Strahl, *Das gelehrte Russland*, p. 337, note, et la description, par l'archimandrite Sabas, de la *Sacristie synodale de Moscou* (1859).

2. Karamzine, *loco citato* (p. 185).

la Russie serait le troisième en rang, après ceux de Constantinople et d'Alexandrie, avant ceux d'Antioche et de Jérusalem. Il fut décrété en outre qu'il y aurait désormais en Russie quatre métropolitains, à Novgorod, Kasan, Rostof et Kroutitzy[1]; six archevêques, à Vologda, Souzdal, Nijni-Novgorod, Smolensk, Riaisân et Tver; et huit évêques, à Pskof, Rjef, Oustioug, Bélo-oséro, Kalomna, Vladimir en Sévérie et Dmitrof.

Quand tout cela fut réglé et que Fœdor, avec son épouse, la tsarine Irène, eut à différentes fois reçu le patriarche œcuménique, soit à des banquets, soit pour des réunions de prières, Jérémie demanda une audience de congé. Là, le tsar, comme à sa première entrevue avec lui, lui fit prendre place sur le trône à côté de lui, le combla de nouveaux présents, et ensuite le reconduisit jusqu'à la Porte d'or de sa résidence, d'où Job le ramena au palais désormais patriarcal, qui existe encore auprès du monastère Tchoudof, au Kreml, et où l'on va voir des antiquités et des reliques de toute espèce. Peu de jours après, Jérémie partit avec tout son cortége, emportant une forte somme pour sa nouvelle église patriarcale et muni d'une lettre adressée par le tsar au sultan Mourad III, afin de l'intéresser au sort des chrétiens d'Orient et de recommander leur chef à sa munificence impériale.

Tout ce qui venait d'être fait fut ratifié par un concile tenu à Constantinople, en 1593, et les autres patriarches y adhérèrent également. Job ne gouverna l'Église de Russie que jusqu'en 1605. Ennemi déclaré des catholiques, qu'il alla jusqu'à nommer des *infidèles*, il fut éloigné de son siége par le Faux-Dimitri, qui le fit enfermer dans un cou-

1. Éparchie ainsi nommée des hauteurs ou raidillons (*kroutosti*) dont Moscou est environné et sur lesquels était le palais de l'évêque. L'éparchie de Kroutitzy a, dans la suite, été transformée en celle de Kalouga.

vent et paraît même avoir ordonné son assassinat. Strahl[1] désigne Ignace, auparavant évêque de Riaisân, comme ayant été le second patriarche; mais Ignace fut un intrus, partisan de l'Union, et il n'est pas compris par les Russes dans la liste des dix patriarches qui gouvernèrent leur Église de 1589 à 1700. Le second patriarche russe fut en réalité l'illustre Hermogène (1606-1612), auparavant métropolitain de Kasan et d'Astrakhan et dont le pontificat tomba dans l'*intérim*, époque de crise et de malheurs pour toute la Russie, partagée alors entre les Polonais, maîtres de Moscou, et les imposteurs qui succédèrent au Faux-Dimitri. Ardent patriote, Hermogène, de concert avec Abraham Palitsyne, moine titré de la lavra (monastère supérieur) de Troïtza, contribua puissamment à la délivrance du pays et périt martyr de cette sainte cause; car les Polonais, après l'avoir enfermé dans le monastère de Tchoudof, l'y laissèrent mourir de faim. Alors il y eut une vacance de près de sept ans, au bout desquels fut élevé au trône patriarcal, par élection, Philarète (1619-1633), le père du tsar de la nouvelle dynastie, jusque-là métropolitain de Rostof, et qui dans le monde s'était appelé Fœdor Nikititch Romanof[2]. Il avait été, sous le règne des deux Godounof, l'objet de longues persécutions; puis, chargé d'une haute mission politique près du roi de Pologne, il avait été retenu en captivité pendant neuf ans. Le sacre lui fut conféré par Théophane, patriarche de Jérusalem, alors présent à Moscou. Philarète était un homme plein de sagesse et de lumières. Son fils, le tsar Mikhaïl Fœdorovitch, mû par son respect filial, fit encore de lui son corégent, et on a vu plus haut (p. 239) que leurs deux

1. *Beiträge*, p. 222. Cf. Oustrialof, t. Ier, p. 434.

2. Voir la notice que nous lui avons consacrée dans l'*Histoire intime*, t. Ier, p. 335 et suiv., 369 et suiv. Voir aussi plus haut, p. 236-240, et Strahl, *Das gelehrte Russland*, p. 179-184.

noms figurèrent depuis conjointement en tête des oukases. Participant ainsi à la puissance tsarienne, ce patriarche éleva si haut sa dignité pontificale que, sous les successeurs des deux princes, il dut être difficile d'assigner à chacun, au tsar et au premier pasteur, sa vraie place[1]. De là devaient naître des embarras. On appelait le patriarche « très-saint kyr » (du grec κύριος), *vélikii gospodine* ou même *vélikii goçoudar* (grand-seigneur), comme le souverain lui-même. Son trône, devant le sanctuaire, faisait pendant au trône du dernier, et, comme lui, il siégeait sous un riche baldaquin dans la cérémonie du couronnement, que seul il avait le droit de célébrer, revêtant en même temps le monarque des « saintes croix » et des « saintes barmes[2]. » A la procession du dimanche des Rameaux, sa mule ou plutôt son âne était conduit par le tsar en personne, ou, à son défaut, par un des principaux dignitaires de la cour[3]. De vastes terres constituaient au pontife un revenu considérable; il était, comme nous l'avons dit, entouré d'une cour assez brillante et avait ses propres officiers.

Parmi les successeurs de Philarète, nous pouvons nous borner à une simple mention nominale relativement à Joasaph Ier (1634-1641), et même par rapport à Joseph (1642-1652), quoique ce dernier se soit occupé avec zèle et effort de la révision des livres d'Église, affaire depuis longtemps à l'ordre du jour, mais sur laquelle, vers 1640, les publications du clergé uni paraissent avoir rappelé l'intérêt avec plus de vivacité.

1. « L'autorité du patriarche est si grande qu'il partage en quelque façon la souveraineté avec le grand-duc », dit à l'année 1636 le voyageur Olearius (traduction de Wicquefort, t. Ier, p. 363).

2. Voir plus haut, p. 274.

3. On peut en voir une représentation dans les dessins lithographiés faisant partie de l'*Iter in Moschoviam* du baron de Mayerberg, et que l'excellent F. Adelung, érudit qui nous honorait de son amitié, a publiés aux frais du comte Roumantsof (1827), planche 50.

Après eux vint Nicon (1652-1667), prélat remarquable contre lequel les accusations les plus graves ont été accumulées[1], et que, dans tous les cas, on ne peut pas absoudre de celles d'une vanité excessive et d'un grand esprit de domination, mais qui, par ses lumières, sa fermeté vigoureuse jusqu'à l'entêtement, son amour du travail, de la science et de la vérité, mérite d'être compté au nombre des hommes les plus éminents de l'histoire de Russie. Fils d'un paysan du pays de Nijegorod, il fut consacré prêtre et se maria. Mais les deux époux s'entendirent pour dissoudre leur union et servir Dieu chacun séparément. Comme moine, Nicon alla à Moscou, où le tsar Alexis Mikhaïlovitch l'ayant connu et pris en affection, il fut nommé archimandrite du monastère Novo-Spaskoï. Bientôt après, il fut élevé au siége métropolitain de Novgorod, ce qui ne l'empêcha pas de paraître fréquemment à la cour et de consacrer une partie de son temps à Alexis, à qui il devint de plus en plus nécessaire et agréable[2]. Consulté par lui dans les affaires les plus importantes, il le persuada, malgré l'opposition du patriarche, d'introduire dans la chapelle tsarienne le chant d'église grec à plusieurs voix, tel qu'il se pratiquait déjà à Kief. A la mort de Joseph Ier, Nicon avait quarante-sept ans[3]; grâce à la faveur du souverain, il devint le successeur de ce patriarche, et alors commença pour lui une vie pleine d'une activité fébrile, mais dépourvue peut-être de la prudence et

1. Voir entre autres dans les *Fastes de la Pologne et de la Russie*, t. II, p. CXXXVI. Le baron de Mayerberg attribue ces accusations et les malheurs de la vie de Nicon *nimiæ indulgentiæ quâ genio suo, novarum rerum cupido, obsecundabat* (*Iter in Moschoviam*, p. 87). Voir sur ce patriarche, Müller, *Sammlung*, t. V, p. 541-559; Strahl, *Das gelehrte Russland*, p. 216-247; Herrmann, t. III, p. 666-682; Oustrialof, t. Ier, p. 388-390, etc. Oléarius (trad. de Wicquefort, t. Ier, p. 363) parle de la bonne humeur de Nicon.

2. *Cum Nicon patriarcha, tsari acceptissimus, apud eum omnipotens videretur*... Mayerberg, *ibidem*.

3. Suivant Strahl, il était né en mai 1605; Müller avait dit en 1613.

de la mesure que commandait une si haute position. La révision définitive des livres d'église, surtout imprimés, était la tâche qu'il se proposa aussitôt, sans préjudice d'autres réformes qui lui paraissaient également urgentes. Nicon, dit M. Herrmann, « était convaincu de la nécessité d'une transformation intime par rapport à sa nation; sa volonté se trouva d'accord avec cette nécessité, mais il échoua contre les impossibilités de l'exécution. » Avec la permission du tsar, il convoqua à Moscou, en 1654, un synode composé de 32 évêques, archimandrites et protopopes, auxquels il fit agréer son projet de soumettre à une révision sévère les textes corrompus des éditions en usage[1], au moyen de vieux manuscrits rassemblés dans des couvents russes, grecs et autres, surtout dans les couvents du mont Athos, d'où un moine, envoyé exprès à Constantinople, en rapporta jusqu'à cinq cents. L'avis favorable du patriarche grec et de ses collègues d'Orient encouragea Nicon dans son entreprise hardie et laborieuse. Au fond, c'était simplement un travail de critique biblique, sans aucune prétention d'innover et où n'entrait pas la pensée de joindre des commentaires au texte sacré; mais comme le pontife russe venait aussi de créer des écoles grecques et latines, comme, au temps de la peste de 1656, il donna l'ordre d'enlever dans quelques maisons particulières des images, objets d'adoration devant lesquels on se pressait avec extase, et défendait certaines pratiques ou nuisibles ou indécentes, comme il se montrait sévère à l'égard du clergé, auquel il donnait lui-même l'exemple d'une vie austère et de mœurs rigides, enfin comme, par son esprit altier, par l'ascendant qu'il avait sur le tsar et surtout par l'énergie qu'il mit à poursuivre les abus, il s'était fait de nombreux ennemis et

1. Nous expliquerons plus loin comment ces textes se sont corrompus.

envieux à la cour et parmi les boïars[1], des clameurs s'élevèrent contre lui de toutes parts, et quelques prêtres fanatiques de Moscou, de Kostroma, de Tobolsk et d'autres lieux, poussèrent la contradiction jusqu'à la révolte. Nicon croyait de son devoir de n'admettre au diaconat que ceux des candidats qui savaient au moins lire et écrire : cela fut regardé comme une exigence exorbitante. Des actes arbitraires, tels que la destitution d'un évêque de Kolomna, ordonnée sans l'intervention d'aucun tribunal ecclésiastique, vinrent se joindre à ces griefs et leur donner une apparence de justice. Nicon d'ailleurs poussait le tsar à des innovations dans son gouvernement; entre autres, il lui donna l'idée d'un emprunt à faire à l'étranger, chose qui jusqu'alors n'était venue à l'idée de personne. Par toutes ces causes, des cris s'élevèrent de toutes parts contre le premier pasteur; les boïars faisaient chorus avec le clergé, et la grosse voix du peuple ne tarda pas à se mêler à la leur. Les gens à idées étroites qui, depuis le premier moment où il fut question d'une révision des textes sacrés, avaient entretenu l'irritation dans l'Église, profitèrent de ces dispositions du public pour justifier leur absurde opposition contre une réforme nécessaire. Faisant du nom de *niconiens* un terme de mépris qu'ils appliquèrent à l'Église quand elle voulut rester fidèle à cette réforme, ils se séparèrent d'elle et prirent pour nom distinctif celui de *starovertsi* ou de vieux-croyants[2]. Cette dissidence se communiqua de proche en proche, et finit par gagner le corps des strélitzes qui se déclara énergiquement contre les novateurs. Cependant l'Église la flétrit et traita ses partisans de schismatiques ou hérétiques, ce qui s'exprime en russe par le mot de *raskol*-

1. Voir le livre très-digne d'attention *Le Raskol* (1859), p. 6.
2. De *vera*, foi, et *starii*, vieux.

niki. Nous nous occuperons d'eux plus loin, ainsi que de toutes les sectes russes.

Malheureusement pour Nicon, qui avait conseillé la guerre de Pologne et celle contre la Suède (1654-1667), cette dernière réussit mal ; d'ailleurs la longue absence d'Alexis affaiblit son attachement pour le pontife, et comme, en plusieurs circonstances, il eut à se plaindre de sa susceptibilité et de ses hauteurs, il cessa de le soutenir contre ses ennemis. Nicon, ne pouvant supporter ses froideurs, se dépouilla volontairement de la dignité partriarcale (1658) pour se retirer dans le monastère de Vosskrécensk ou de la Nouvelle-Jérusalem, qu'il avait fondé non loin de Moscou. Sans doute il se flattait que cette démarche alarmerait le tsar et le lui ramènerait complétement, car son intention n'était nullement d'abdiquer ; comme pourtant elle ne produisit pas cet effet, il se hâta de revenir et de reparaître devant les autels de la cathédrale Ouspenski, paré de ses ornements pontificaux. Mais alors Alexis lui fit demander de résigner son titre, et comme Nicon s'y refusa, convoqua un concile afin de faire prononcer sa destitution. Ce concile ne se reconnut pas de compétence pour cela ; néanmoins Alexis tint bon ; il en réunit un autre (1667) auquel il convoqua aussi les patriarches d'Orient. Ceux d'Alexandrie et d'Antioche parurent en personne ; les deux autres se firent représenter par des délégués munis de leurs pleins-pouvoirs. Ainsi le patriarche de toute la Russie fut solennellement mis en jugement. Après l'avoir entendu à trois reprises, l'assemblée déclara Nicon déchu de sa dignité et l'exila dans un couvent lointain. A sa place, elle éleva au trône patriarcal l'archimandrite de la laure de S. Serge à Troïtza, lequel prit le nom de Joasaph II[1] et reçut le sacre des

1. Selon Oustrialof. C'est sans doute par erreur que Strahl écrit Joseph II. — Le nom de laure a été expliqué p. 495, note 4.

mains des deux patriarches étrangers, assistés du haut clergé russe. Cependant l'œuvre de Nicon ne fut pas entraînée dans la chute du pontife. Un autre concile, réuni à Moscou encore dans la même année et auquel les mêmes dignitaires prirent part, la déclara irréprochable et y ajouta même un complément, ainsi que quelques corrections nouvelles. Puis en 1674, on s'occupa aussi d'une nouvelle traduction de la Bible du grec en vieux slavon.

En attendant, le courageux promoteur de toutes ces améliorations, le plus grand ami des lumières qu'ait produit l'Église russe, expiait dans un dur exil le tort d'avoir manqué de souplesse et de soumission. Mais il employa utilement ses loisirs forcés en faisant compiler sous ses yeux, par les moines du couvent, l'importante et très-détaillée chronique qui porte son nom et dont l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a publié une édition en 8 vol. in-4°[1]. Alexis, avant de mourir, se souvint de Nicon pour apporter quelque adoucissement à son sort, et le successeur d'Alexis, Fœdor II, lui permit, en 1681, de retourner au monastère de Vosskrécensk. Mais le vieillard, qui mourut en route, à Iaroslavl, ne put plus jouir de sa réhabilitation.

Au second synode de 1667 dont nous avons parlé furent aussi rapportées les décisions du *Stoglavnik* de 1551 et remplacées par 35 canons nouveaux.

Joasaph II continua d'occuper le trône patriarcal jusqu'à sa mort, en 1672. Alors y monta Pitirim, qui mourut déjà au bout de dix mois. Joachim, jusqu'alors, comme lui, métropolitain de Novgorod, y siégea de 1674 à 1690. Sous lui, un nouveau concile (1674) acheva l'œuvre de la révision des textes sacrés, et sur sa proposition le tsar Fœdor II

1. *Rousskaïa Lètopis, po Nikonovou spiskou*, 1767-1792. Sur cette chronique de Nicon, voir Karamzine, t. Ier, Introduction, et Strahl, *Das gelehrte Russland*, p. 243.

fonda à Moscou (1682) l'Académie slavo-gréco-latine qui y existe encore. Il seconda énergiquement le monarque dans l'abolition du *mestnitchestvo*. Ce fut aussi pendant le patriarcat de Joasaph II que se tint (1682) le synode où le pope schismatique Nikita eut la faculté de défendre ses opinions en présence du chef de l'État et de celui de l'Église. Un mouvement inaccoutumé régnait dans cette dernière. Le savant évêque de Polotsk Siméon disposait même le tsar en faveur de réformes nouvelles et plus efficaces, en même temps qu'il donnait l'exemple de la prédication libre, jusqu'alors inusitée en Russie, et traduisit les Psaumes en vers russes[1]. En 1686, Gédéon, évêque de Sloutsk, ayant été élu métropolitain de Kief, alla se faire consacrer par le patriarche à Moscou, et de cette manière cette antique métropolie, jusqu'alors indépendante et dont le chef portait le titre d'*archevêque-métropolitain de Kief, de la Galicie et de la Petite-Russie*, se rangea sous la même autorité que tous les autres évêques russes de l'Église orthodoxe, parmi lesquels le premier rang lui fut assigné. Les deux tsars qui, à cette époque, régnaient conjointement, Ioann et Pierre, envoyèrent à ce sujet à Constantinople afin d'obtenir l'assentiment du patriarche œcuménique, au siége duquel la métropolie de Kief avait ressorti jusqu'alors directement. La négociation réussit et une patente constata l'adhésion du chef de l'Église de Byzance.

Adrien (1690-1700), métropolitain de Kasan, qui succéda à Joachim, eut une position difficile vis-à-vis d'un souverain peu enclin à respecter les anciens usages, quoique personnellement respectueux envers la religion et convaincu de la nécessité de son empire sur les âmes. Pierre le Grand, en renouvelant tout dans son pays, entra aussi en conflit avec

1. Voir sur lui *Das gelehrte Russland*, p. 252-259.

l'Église et résolut de se soustraire à l'influence du patriarche. Adrien était un homme trop faible pour ce temps de crise. Naturellement plein de défiance contre les nouveautés qu'il voyait s'introduire avec l'aide d'étrangers dont le culte n'était pas celui des Russes, il n'osa pourtant pas s'y opposer avec vigueur. Cependant, quand le tsar-réformateur sévit contre ceux qui lui résistaient et condamna à mort par centaines les strélitzes, le patriarche alla à lui processionnellement portant de ses propres mains l'image réputée miraculeuse de la Ste Vierge de Vladimir, qui est le principal trésor de la cathédrale Ouspenki, afin d'implorer la clémence de Pierre. Mais celui-ci ne se laissa pas fléchir. Ne voulant pas se soumettre plus longtemps à l'apparence d'égalité qui existait entre le tsar et le pontife, le hardi novateur abolit deux vieilles coutumes, d'abord celle qui voulait qu'au jour de l'an, le chef de l'État et le premier pasteur de l'Église s'embrassassent en public, et puis cette procession du dimanche des Rameaux dont nous avons parlé et où le tsar conduisait par la bride la mule que montait le patriarche. Pierre changea aussi le comput de l'année, pour lequel on avait suivi jusqu'alors l'ère du monde d'après la Bible (version des LXX). Pour cela il célébra en 1700, qui était l'an du monde 5508, un jubilé solennel. Jusqu'en 1342 on avait commencé l'année à l'équinoxe du printemps; depuis cette époque[1], c'était du 1er septembre qu'on la comptait: Pierre voulut que, conformément à l'usage établi dans l'Europe occidentale, on suivît l'ère chrétienne et que l'on commençât l'année au 1er janvier, mais suivant le calendrier julien que les Anglais et d'autres nations non catholiques n'avaient pas encore échangé alors contre le calendrier grégorien.

1. D'après une autre version, depuis 1492. Voir Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 507.

Lorsqu'Adrien mourut, le 15 octobre 1700 (vieux style)[1], Pierre le Grand, comme nous l'avons dit plus haut (p. 213), ne lui donna pas de successeur. Depuis le concile de 1667, aucun des patriarches d'Orient n'avait plus pris part aux affaires particulières de l'Église russe: il voulait que celle-ci ne dépendît désormais que de lui. Cependant il ne brusqua pas la chose, mais laissa à ses sujets le temps de s'habituer au régime nouveau qu'il était dans l'intention d'établir. Après avoir confié d'abord l'*intérim* au savant métropolitain de Riaisân Étienne Iavorski, il trouva bientôt dans un jeune moine des plus heureusement doués, dans Théophane Prokopovitch, que l'on compte avec Lomonossof parmi les pères de la littérature russe, un admirateur encore plus convaincu ou plus complaisant, et alors il jugea le temps venu de faire le pas décisif. Né en 1681, Théophane[2], déjà préfet et professeur à l'Académie ecclésiastique de Kief, n'avait pas vingt-huit ans lorsqu'après la grande bataille de Poltava il eut l'honneur de complimenter le vainqueur au nom du clergé, dans un discours d'apparat. Le regard d'aigle de Pierre vit tout de suite quel parti il pourrait tirer des talents de ce jeune homme éclairé, ambitieux et qui avait déjà vu le monde (car il avait fait un séjour de trois ans à Rome). Il ordonna de lui donner de l'avancement, se fit accompagner de lui dans la campagne de 1711 contre les Turcs, l'appela à Saint-Pétersbourg où il l'entendit prêcher plusieurs fois, lui conféra l'épiscopat et assista à son sacre, enfin le promut en 1720 à la dignité archiépiscopale, qui resta attachée à son nom, surtout après qu'il fut nommé par

1. C'est par erreur qu'on donne le plus souvent la date de 1702. Voir Bergmann, *Peter der Grosse*, t. II, p. 66, et Wichmann, *Chronologische Uebersicht der Russischen Geschichte*, à l'année 1700.

2. Voir la vie de Théophane dans Strahl, *Das gelehrte Russland*, p. 332-358. Cf. Bergmann, ouvrage cité, t. V, p. 117 et suiv.

Catherine Ière, dans l'année même de la mort de son époux, archevêque de Novgorod. Il mourut à l'âge de 55 ans, en 1736. Ce fut comme évêque de Pskof que Théophane Prokopovitch rédigea par ordre du tsar le règlement ecclésiastique qui devait à l'avenir régir l'Église russe. Sous l'autorité du monarque, celle-ci devait être administrée par un collége de prélats et de fonctionnaires présidé par un métropolitain, qui aurait pour assistants deux vice-présidents également choisis parmi les premiers dignitaires ecclésiastiques. Ce collége, installé le 25 janvier 1721, fut appelé le *très-saint synode dirigeant*, et les patriarches d'Orient consentirent à traiter avec lui d'égal à égal. Théophane y fut appelé comme second vice-président. Le règlement dont nous avons fait mention fut joint au Nomocanon, dont nous parlerons plus loin, en guise de supplément. Autorité suprême dans l'Église, le synode permit cependant au chef de l'État d'y établir sa prépondérance, ce dont Pierre profita pour composer l'épiscopat selon ses vues, pour ordonner la réforme des couvents et des religieux (1724) et pour sanctifier le sol de sa seconde capitale par la translation à Saint-Pétersbourg des reliques de S. Alexandre Nevski, héros national qui avait combattu pour la patrie sur les bords de la Néva. Un monastère de premier rang (*lavra*, laure), comme ceux de Kief (Petcherski) et de Troïtza, ne tarda pas à s'élever sur les lieux où furent déposées les reliques du saint.

Il sera question plus loin de la sécularisation des biens des couvents par Pierre III (1762) et par Catherine II (1764), car nous abrégeons cette esquisse de l'histoire de l'Église russe relativement au XVIIIe et au XIXe siècle. Cependant nous ne pouvons passer sous silence au moins deux des grands dignitaires de cette Église, et il nous reste aussi à mentionner quelques faits d'une importance exceptionnelle.

Le premier des deux grands dignitaires fut Ambroise,

archevêque (non pas métropolitain) de Moscou, de 1768 à 1771, homme remarquable par le courage éclairé qu'il opposa au fanatisme du peuple lors de la terrible peste qui, de Moldavie, s'était propagée jusque dans la vieille capitale. Ce courage ne se démentit pas dans le martyre, car avant d'être massacré par la foule, il demanda qu'elle lui laissât le temps de se préparer à paraître devant Dieu en célébrant encore une fois le saint mystère[1]. Le second fut l'archevêque, puis métropolitain de Moscou Platon (1775-1812), peut-être l'orateur sacré le plus éloquent dont ait à se glorifier l'Église russe, qui a reconnu en lui un nouveau Chrysostome et qu'il a servie en outre par une carrière exemplaire, ainsi que par une longue série d'utiles ouvrages[2]. Eugène de Boulgarie[3], Eugène (Bolkhovitinof), métropolitain de Kief[4], et plusieurs autres prélats méritent tout au moins une mention, à raison de leurs écrits.

Dans l'ordre des faits, c'est un devoir pour nous de constater le progrès qui se manifesta, dans le clergé, depuis le milieu du dernier siècle, relativement à l'instruction. En 1767, il n'y avait eu encore dans tout l'empire, suivant Strahl, que 28 écoles ecclésiastiques avec 6,000 élèves; en 1784, ce nombre était doublé; en 1805, il y eut 57 écoles avec 24,000 élèves, et en 1861 on compta, d'une part 54 académies ecclésiastiques ou séminaires avec 15,700 étudiants, et d'autre part 18,587 écoles d'églises ou de couvents avec 320,350 élèves du sexe masculin et près de 50,000 du sexe féminin, puis 203 écoles paroissiales et de

1. Nous avons consacré un article spécial à Ambroise dans notre *Histoire intime*, t. II, p. 460-464; on en trouvera d'autres dans Strahl, *Das gelehrte Russland*, p. 389-392, et dans Bantysch-Kamenski, *Slovar*, etc., t. Ier, p. 30-37.

2. Voir Strahl, même ouvrage, p. 466-478.

3. *Ibid.*, p. 444-457, etc.

4. L'auteur du *Slovar* ou *Dictionnaire des écrivains russes de l'ordre ecclésiastique*, 2e édit., Pétersb., 1827, 2 vol. in-8°.

district avec 39,000 élèves, quant aux garçons, et 6 écoles avec 342 élèves, quant aux filles.

Disons ensuite un mot de la propagande exercée au commencement du présent siècle par la compagnie de Jésus, à laquelle appartenaient alors en Russie[1], principalement à Polotsk et à Dunabourg, 118 prêtres, 83 préposés aux écoles (*scholastici*) et 61 aides, en tout 262 membres. Depuis 1705, l'ordre avait eu un collége à Saint-Pétersbourg, et quoique Pierre le Grand eût, en 1717, refusé à ces missionnaires du catholicisme de séjourner dans ses États, on les y retrouva au bout de peu d'années. En 1800, l'un des édifices assignés au culte de l'Église catholique à Saint-Pétersbourg fut remis aux jésuites et ils ouvrirent bientôt un collége, où furent reçus des élèves sans distinction de confession. Secondés par beaucoup de prêtres français de l'émigration, s'appuyant sur l'influence du comte Joseph de Maistre, ministre de la cour de Sardaigne près du cabinet russe, ils eurent de notables succès. Mais aussi ils employèrent toutes sortes de séductions pour faire passer dans leur communion les mieux doués des élèves confiés à leurs soins, et ainsi s'explique la conversion de quelques jeunes princes Galitsyne, Gagarine et autres, sans parler de celle de la plus illustre de leurs prosélytes, Mme Svetchine. Dans les provinces de même. « Il fut bientôt constaté par les rapports des autorités civiles, est-il dit dans un document ministériel, qu'ils continuaient à attirer dans leur communion les élèves du rite orthodoxe placés au collége de Moghilef... Alors on défendit aux jésuites d'admettre dans leurs écoles des élèves autres que du rite romain. Sans égard aux bulles du Saint-Siége et aux lois de l'État qui interdisent l'agrégation des grecs-unis à la juridiction du rite romain, les

1. D'après Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. III, p. 281. Cf. Rabbe, *Histoire d'Alexandre Ier*, t. II, p. 305-312.

jésuites travaillèrent à les attirer dans les lieux mêmes où la présence des prêtres grecs-unis rendait cette usurpation inadmissible. » Avertis par les réclamations du gouvernement, « loin de s'abstenir, à l'égard de l'Église dominante, de tout moyen de séduction et de coaction, les jésuites continuèrent à semer le trouble dans les colonies du rite protestant (gouvernement de Saratof), et se permirent même jusqu'à la violence pour soustraire des enfants juifs à leurs parents. » Toutes les réclamations du gouvernement étant restées sans effet, une première mesure de sévérité fut prise contre eux, sous le règne du libéral et tolérant Alexandre Ier: en 1815, le séjour de la capitale fut interdit aux jésuites; puis un oukase du 25 mars (6 avril) 1820 ordonna même la fermeture de leur académie à Polotsk, ainsi que de toutes leurs écoles, et prononça leur bannissement hors des frontières de l'empire. Ils durent, au nombre de 750, prendre la route de l'exil. Cependant aucune rigueur inutile n'aggrava leur situation; ils purent choisir librement le point où ils passeraient à l'étranger, et le gouvernement pourvut aux frais du voyage. Des prêtres catholiques, moines ou autres, les remplacèrent dans les districts dont ils avaient desservi les églises, sous l'autorité de l'archevêque-métropolitain du même culte.

Un autre genre de propagande était exercé sur l'Église nationale, sous le règne dont nous parlons, par la Société biblique russe, fondée le 18 décembre 1812 à Saint-Pétersbourg, grâce aux efforts de la Société biblique britannique et étrangère. Définitivement constituée le 23 janvier 1813, elle eut pour président, sous le patronage de l'empereur, le prince Alexandre Galitsyne[1], un des amis du

1. Voir sur lui notre *Histoire intime*, t. II, p. 409; sur la Société biblique russe, *ibid.*, p. 471-475; sur les dispositions religieuses d'Alexandre, *ibid.*, t. Ier, p. 461-462, et sur la baronne de Krudener, *ibid.*, p. 446-453.

monarque, alors ministre des cultes et de l'instruction publique. Elle s'affilia, dans les gouvernements, 289 comités ou sociétés auxiliaires. Près de 500,000 exemplaires de la Bible ou du Nouveau Testament furent répandus par les soins de cette société. Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'influence de ces distributions, mais on leur reprocha de favoriser le piétisme, et comme elles coïncidaient avec les fameuses prédications de la baronne de Krudener dans le même esprit, le clergé fit des observations contre la facilité avec laquelle le prince Galitsyne, énergiquement assisté d'Alexandre Tourghénief, homme de bien et de savoir, mais suspect de martinisme, se prêtait à ces tendances nouvelles, qui n'étaient pas, prétendait-il, sans dangers pour le repos de l'Église. Comme le saint-synode lui-même manifesta de l'inquiétude et comme l'archimandrite Photius, en grand renom de sainteté, s'en rendit l'organe près de l'empereur[1], des bornes furent imposées à l'activité de la Société biblique russe, jusqu'à ce que, par un oukase du 24 avril (6 mai) 1826, Nicolas en prononça la suppression.

Un dernier fait que nous avons à inscrire ici, nous ramène à l'histoire de l'Union que le lecteur n'a sans doute pas oubliée. Une fois effectuée, celle-ci ne gagna jamais de terrain : au contraire, elle vit le nombre de ses adhérents se réduire successivement. D'abord le Kosak Bogdân Khmielnitzki, après avoir fondé, vers 1650, un État indépendant dans la Petite-Russie, ramena déjà un grand nombre d'uniates au giron de l'Église nationale russe; puis, lorsque, en 1772, le premier partage de la Pologne eut rendu à l'empire des Tsars ses anciennes provinces de la Russie-Blanche, Catherine II n'épargna pas les efforts pour obtenir un résultat semblable, et non sans succès. L'Union fut aban-

1. Voir le même ouvrage, t. Ier, p. 111, 433 et 474.

donnée par plusieurs centaines de mille habitants et le métropolitain uni lui-même, Héraclius Lisofski, n'était pas éloigné d'adopter le même parti. De nouvelles conversions eurent lieu en 1794 et 1795. Le souvenir du culte de leurs pères n'était pas entièrement éteint au sein de ces populations et quelques mots d'un prêtre respecté suffisaient pour exciter en elles l'envie d'y retourner. D'ailleurs les paysans étaient restés presque seuls engagés dans l'Union: la plupart des nobles avaient, par des motifs d'ambition et d'intérêt politique, fait un pas de plus. De grecs-unis, ils s'étaient faits catholiques, et l'Église dont ils étaient des transfuges, ne pouvait pas être pour eux un objet de sympathie. Sous le tolérant Alexandre Ier, ce mouvement ne fit pas de progrès, mais il n'en fut pas de même sous Nicolas, qui, en vue de la russification des provinces ci-devant polonaises, s'occupa beaucoup des grecs-unis. Par oukase du 22 avril 1828, il en mit l'administration religieuse aux mains d'un collége de ce rite à Saint-Pétersbourg, collége dont il donna la présidence au métropolitain uniate Josaphat Boulgak[1], lui-même enclin à la réunion avec l'ancienne Église et qui ne répugnait pas à agir dans ce sens sur les séminaires ecclésiastiques. Dix ans après, lorsque Josaphat mourut, Nicolas laissa la chaire de métropolitain vacante, et la présidence du collége grec-uni passa au plus ancien membre, à Joseph Semaschko, évêque de Lithuanie, pareillement favorable à la réunion. Tout était prêt pour consommer l'acte: les livres liturgiques étaient rectifiés, les ornements sacerdotaux se modifiaient, les cérémonies se rapprochaient insensiblement de celles du rite grec. Alors les trois évêques, celui de Lithuanie, celui d'Orcha et celui de Brest-Litofski, se réunirent, à Polotsk, en un synode, où ils

1. Voir là-dessus, dans le *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, l'article déjà cité, t. IV, p. 720.

rédigèrent une déclaration ou adresse à l'empereur, dans laquelle ils demandèrent le retour de l'Église unie au giron de l'Église nationale[1]. Ce document fut immédiatement signé par 1,305 ecclésiastiques séculiers ou réguliers, et plus tard le nombre des signatures alla jusqu'à 1,607. « L'empereur, dit un journal de Saint-Pétersbourg, reçut cette adresse avec un profond sentiment de reconnaissance pour le Roi des Rois, et ordonna de la renvoyer au saint-synode (depuis un an saisi de cette affaire). Le saint-synode ressentit la même joie que l'empereur. Enfin le 25 mars (6 avril) 1839, la décision du saint-synode, qui approuvait la réunion, fut soumise à Nicolas, lequel la signa, en ajoutant ces mots au-dessus de sa signature : « Je remercie Dieu et j'autorise. » Le pape, au contraire, fit entendre de vives plaintes dans son allocution du 22 novembre de la même année; mais elles ne changèrent rien au cours des événements. La séance solennelle qui eut lieu le 30 mars au saint-synode, où l'évêque de Lithuanie fut introduit par le haut-procureur impérial, donna le signal pour les fêtes de réunion qui se célébrèrent dans les provinces occidentales, à Vitebsk, Polotsk, Vélige, Souraje, Orcha, Minsk, Vilna, etc. Les trois évêchés furent provisoirement maintenus, en même temps que la dignité archiépiscopale fut conférée à l'évêque de Lithuanie, et dans le saint-synode on forma un nouveau comptoir séparé, pareil au comptoir grousino-iméréthien qui y existait déjà. On l'appela « comptoir de la Russie Blanche et de la Lithuanie, » et l'archevêque Joseph en eut la présidence. Ainsi l'Église russe augmenta de

1. Voir *ibidem*, p. 721; Oustrialof, *Regierung Kaiser Nicolaus I.*, p. 107; Lesur, *Annuaire* pour 1842, Appendices, p. 102-117; de plus, *Die neuesten Zustände der katholischen Kirche beider Ritus in Polen und Russland seit Katharina II. bis auf unsere Tage*, Augsb., 1841, in-8°, de 544 et 374 pages, et *Die Staatskirche Russlands im Jahr 1839*, Schaffh., 1844, par un prêtre de la congrégation de l'Oratoire.

un million et demi le nombre de ses fidèles. Celle de l'Union avait eu, encore en 1834, 2,006 prêtres, 342 moines basiliens et 74 religieuses; elle se composait de 1,339 paroisses et renfermait 42 couvents.

Peut-être y aurait-il lieu de dire aussi un mot de la propagande exercée par l'Église russe, sous le même règne (vers 1845), sur la population lettonne et protestante des provinces Baltiques; mais ce mouvement, qui enleva, dit-on, au culte luthérien plus de 200,000 de ses adhérents, avorta en définitive et n'est pas encore suffisamment éclairci. Le vrai champ pour le prosélytisme de cette Église nous semblerait être le Caucase, la steppe des Kirghises, l'Asie centrale, certaines provinces même de la Russie d'Europe où l'idolâtrie n'est pas encore complétement extirpée. Toute autre propagande ne peut produire que de l'irritation parmi les populations auxquelles elle s'attaque et des ombrages parmi les nations de l'Europe occidentale, catholiques ou protestantes[1].

L'exposé du dogme de l'Église gréco-russe n'entre pas dans le plan de cet ouvrage, où domine le point de vue politique et social. Ce qu'il était essentiel d'en dire se trouve déjà dans l'esquisse historique qui précède[2]. C'est une synthèse grandiose que le sentiment et l'imagination n'ont aucune peine à accepter et à laquelle, après tout, la critique n'a rien à voir, les choses de la foi n'étant pas du domaine de la logique. Toute argumentation théologique qui s'ap-

1. Un petit historique du clergé russe se trouve dans l'édition française de Nestor par Louis Paris, t. II, Table des origines, p. 48-68.

2. Sans parler des livres anciens de Pierre Moghila, de Théophane Prokopovitch et de Platon Levchine, on peut consulter Stourdza, *Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Église orthodoxe*, 1816, et Schmitt, *Die morgenländische griechisch-russische Kirche*, p. 4-67.

puierait sur autre chose que sur la Bible et sur les Pères des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, est pour cette Église comme non avenue.

Quant au **culte**, dont la messe est l'acte principal, nous en avons traité ailleurs[1] et nous avons déjà cité l'ouvrage de A. N. Mouravief, où l'on en explique les divers symboles. Le lecteur curieux d'approfondir cette matière trouvera en outre des aperçus instructifs dans les *Études* de M. le baron de Haxthausen[2].

Arrivant à la **constitution** de cette même Église, nous indiquerons d'abord en peu de mots les sources où l'on en peut puiser la connaissance.

La principale et la plus ancienne est le *Nomocanon*. C'est une traduction plus ou moins modifiée du code grec de l'empire de Byzance connu sous le même titre, traduction que l'on attribue, mais à tort, suivant l'affirmation de Karamzine, au grand-prince S. Vladimir et qu'on fait remonter jusqu'à l'année 996. Quoi qu'il en soit de cette origine[3], le moine Sinovii connaissait des copies du Nomocanon de l'époque d'Iaroslaf le Grand et d'Isiaslaf Ier, son fils. Ce code du droit canon règle la juridiction et la compétence des évêques, les droits et les revenus de l'Église, etc., selon le modèle qu'offrait l'Église de Constantinople. Il est complété

1. *Statistique de la Russie*, p. 213; *Histoire intime*, t. II, p. 357-384, etc. Voir aussi Schmitt, même ouvrage, p. 68-280.

2. Sur la liturgie, t. III, p. 116; sur la musique d'église, t. Ier, p. 116; sur les saintes images, t. Ier, p. 274 et t. III, p. 110, 115 et 116, etc. Notons aussi que le savant Kopitar a fait insérer, en 1836, dans un recueil autrichien, des articles intitulés *Die Kirchenbücher der Russen*, dont nous possédons, grâce à l'amitié de l'auteur, un exemplaire séparé.

3. Voir sur elle Karamzine, t. Ier, chap. x (p. 194 et 380), et Strahl, *Beiträge*, p. 6.

par des lois ou ordonnances rendues en 1051, 1138, etc.[1]. On ne doit pas confondre le Nomocanon avec la *Kormtchaïa Kniga*, c'est-à-dire avec le Livre du Pilote ou du Gouvernail de l'Église, quoique celui-ci soit également traduit du grec, également un code de droit canon[2], et d'une origine non moins vénérable. Cependant les plus anciennes copies qu'on en ait ne dépassent pas les années 1283 et 1280. Le saint-synode base encore quelquefois l'une ou l'autre de ses décisions sur la *Kormtchaïa Kniga*, qui d'ailleurs, outre le droit ecclésiastique, renferme aussi de vieilles décisions sur des matières politiques ou de droit profane. Un document postérieur auquel est attaché le nom de la ville de Iaroslavl et qui est dû au prince apanagé Vassili Davydovitch, appartient au XIVe siècle et constate les priviléges par lui accordés aux couvents[3]. D'autres documents encore sont énumérés par Strahl, qui n'oublie pas, dans sa liste, le *Soudebnik* (Livre de Justice) de 1560, quoiqu'il soit avant tout un code de lois profanes, ni le *Stoglavnik* (Livre en cent chapitres) de 1551, composé en séance de concile, quoiqu'il ne fût jamais rendu exécutoire[4]; nous nous en référons aux consciencieuses recherches de ce savant russologue, qui seulement nous paraît avoir oublié le *règlement* additionnel au Nomocanon rédigé, selon les vues de Pierre le Grand, par Théophane Prokopovitch, et dont nous avons fait mention à la page 525. Quant au *Statut consistorial* (*Konsistorialnii Oustaf*) de 1848, qui fait partie du Digeste russe, il ne

1. Voir Strahl, *Beiträge*, p. 10 et 11.

2. Voir Karamzine, dans les notes russes du t. Ier, et Strahl, *Beiträge*, p. 12 et 351. Cf. Kœppen, *Bibliogr. Listy*, 1825, p. 445, 451, 600. — Les *Wiener Jahrbücher*, t. XXIII, p. 229, ont donné l'analyse du contenu de ce vieux document.

3. Strahl, ouvrage cité, p. 20.

4. Strahl (p. 24-31) entre dans de grands détails sur le *Stoglavnik*, sur lequel on peut voir aussi Karamzine, Herrmann, Reutz (p. 259) et Bodenstedt, *Russische Fragmente*, t. Ier, p. 269-314.

pouvait pas encore le connaître; mais c'est là encore un élément essentiel de la législation ecclésiastique russe.

Si maintenant nous abordons l'étude de la constitution de l'Église en elle-même [1], nous dirons que cette constitution, comme toutes les institutions en Russie, s'appuie sur le pouvoir impérial, et l'autorité souveraine en matière ecclésiastique se confond tellement avec l'autorité souveraine en matière profane, que notre siècle s'est cru en droit de forger le mot de *césaropapisme*, très-familier à la polémique, surtout en Allemagne [2]. Cependant, à dire vrai, si ce terme est applicable au régime moscovite, il ne désigne pas du moins une nouveauté : le césaropapisme qu'on y signale est aussi en vigueur dans les États protestants, où le prince a pouvoir, non pas, à la vérité, *in sacris*, mais *circa sacra*, et au fond il règne un peu partout, même dans les États catholiques, en France surtout, où le gouvernement n'a jamais abdiqué ses droits même vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique. Il n'en est pas autrement en Russie, ainsi que M. le baron de Haxthausen l'a très-bien expliqué [3]. Pour ce qui est des fonctions extérieures du gouvernement de l'Église, l'empereur les exerce avec un pouvoir beaucoup plus étendu que celui du pape. Il nomme à toutes les places, et ne s'est imposé qu'une restriction toute volontaire en permettant au saint-synode et aux évêques de lui présenter des candidats; il a également le droit (indirectement exercé)

1. Nous voulons dire de la constitution actuelle. On peut voir par les récits de Herberstein ce qu'elle était sous Vassili Ioannovitch. Cf. Meiners, t. II, p. 293 et suiv.

2. L'auteur du livre *Russland und die Gegenwart*, dans le chapitre consacré à l'Église (t. Ier, p. 131), emploie le terme de *Zarenpontificat;* celui de l'article *Das russische Staatsleben*, dans le recueil *Die Gegenwart* (t. VI, p. 19), parle de *Zweieinigkeit des Zarenpatriarchats*.

3. *Études*, t. III, p. 100 et 230. Ces deux passages toutefois ne semblent pas être complétement d'accord entre eux.

de déplacer ou même de destituer tel prêtre qu'il juge indigne de ses fonctions. Cependant il ne s'est jamais arrogé celui de décider en matière de foi. Son influence est grande, prépondérante même, en toutes choses, mais il est moins le chef de l'Église que son organe suprême, son protecteur né, son tuteur si l'on veut; dans tous les cas, il n'en est que le chef séculier. S'il s'agissait d'être juge dans un débat sur des matières de doctrine, l'empereur renverrait l'affaire au saint-synode ou réunirait un synode spécial, et, dans un cas majeur, il enverrait prendre l'avis des quatre patriarches d'Orient. Il ne se réserverait à lui-même, directement, que l'exécution de la décision rendue, de la sentence prononcée. Au reste, il est bien vrai, comme nous allons le voir, que l'autorité impériale est fortement représentée dans le gouvernement de l'Église; mais son intervention, loin d'être un mal, est une garantie d'ordre et de progrès. « Tout esprit impartial doit convenir, dit le voyageur westphalien, que la suprématie du pouvoir séculier sur l'Église a été très-favorable à l'organisation intérieure, comme à la tranquillité de la Russie. Il n'y a qu'une papauté indépendante[1] qui puisse assurer le développement libre et large de l'Église. » Le patriarcat, selon lui, conduit à l'immobilité et à la stagnation, ce dont les quatre patriarcats d'Orient ont fourni la preuve. « L'abolition du patriarcat, continue-t-il, nous apparaît comme le plus grand bonheur qui ait pu arriver à la Russie. Toutes les réformes réelles dans l'organisation de l'Église, comme dans l'instruction du clergé et du peuple, sont dues au pouvoir séculier, aux empereurs, et l'on ne voit aucune trace de ces réformes dans les quatre autres patriarcats de l'Église d'Orient. »

Ainsi, c'est sous l'autorité de l'empereur et en vertu de

1. Au lieu de cela nous dirions, nous : Il n'y a qu'une volonté suprême, à la fois éclairée et forte, qui....

sa délégation, que le gouvernement de l'Église nationale est confié au collége appelé *le très-saint synode dirigeant.* Celui-ci fait partie des trois premiers corps de l'empire. Institué en 1721[1], il eut d'abord son siége à Moscou, mais il ne tarda pas à être transféré à Saint-Pétersbourg, en ne conservant qu'un *comptoir* dans l'autre capitale. C'est la plus haute instance pour toutes les matières religieuses; mais tous les actes qui en émanent ne sont valides qu'à la condition d'être revêtus de l'approbation du souverain. Le saint-synode se compose de membres proprement dits et de membres assistants: les premiers, au nombre de huit ou neuf, sont les principaux prélats de l'empire, métropolitains, archevêques ou archimandrites; les seconds comprennent trois ou quatre autres prélats, ainsi que les membres laïques dont il va être parlé. La plupart de ces prélats quittent à tour de rôle leurs diocèses ou monastères pour venir siéger sous la présidence du métropolitain de Novgorod et Saint-Pétersbourg, toujours avec le concours du haut-procureur, fondé de pouvoirs de l'empereur et interprète de sa volonté. Ce principal membre laïque est le plus souvent un militaire, un aide-de-camp général; il a lui-même pour assistants deux autres fonctionnaires de l'ordre laïque. Tous les membres sont ou de droit, comme les premiers métropolitains et l'exarque, et ceux-ci sont à vie, ou nommés par l'empereur, temporairement, pour trois ans, un an, etc. Dans le moment actuel, sont membres, outre les trois métropolitains de Pétersbourg, de Kief et de Moscou, le métropolitain de Lithuanie et de Vilna, l'*exarque* de Grousie, un archevêque-supérieur du monastère *stavropighialnii*, c'est-à-dire de première classe, de N. D. du Don, le confesseur de Sa Majesté, l'aumônier en chef de l'armée

1. Le règlement relatif au collége ecclésiastique (*Oustaf doukhovniga kollegii*, St. Pétersb., 1721, in-4°), a été imprimé aussi en latin, en allemand, etc.

et de la flotte; de plus, l'archevêque de Tver, celui de Moghilef et de Mstislaf, enfin celui de Riga et de Mitau prennent part aux délibérations. Les comptoirs ont leur personnel distinct, chacun avec un procureur impérial. Outre celui de Moscou dont il a déjà été question, il y a le comptoir grousino-iméréthien, présidé par l'exarque de Grousie. Le saint-synode a sa chancellerie, et le haut-procureur a la sienne. Dans chaque diocèse, il y a un consistoire (*éparkhialnaïa konsistoria*) subordonné au saint-synode et chargé d'agir en son nom par rapport aux affaires locales. Ce sont ces consistoires qui président aux actes de ce que nous appelons l'état civil, qui surveillent l'exercice du culte, la police des églises, la conduite des membres du clergé, enfin qui jugent les affaires ecclésiastiques.

Sauf cette autorité suprême, la source de tout pouvoir, dans l'Église d'Orient comme dans celle de Rome, est l'épiscopat[1], dont chaque membre a reçu, par le sacre, comme une institution divine. Nous ne parlerons ici que de l'établissement extérieur de l'épiscopat.

Le nombre des *éparchies* ou diocèses a varié suivant les temps; maintenant il est de 52, sans compter quelques siéges de suffragants[2]. On les divise en classes, dont 3 de la première, 20 de la seconde et 29 de la troisième. Nous donnerons ci-après l'énumération par classes des éparchies, suivant l'ordre dans lequel elles se succèdent dans l'*Adress-Kalendar* pour 1864. Comme la dignité du titulaire est attachée à sa personne et non pas au siége qu'il occupe, nous indiquerons son titre, en regard du nom du siége, quelquefois en y ajoutant une note explicative. Cependant d'a-

1. Voir Schmitt, ouvrage cité, p. 281-306. Cf. prince Dolgoroukof, *La Vérité*, etc., p. 341.

2. Sur leur historique, voir Busse, *Journal von Russland*, 2e année, t. Ier, p. 213-222, et Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, *passim*.

bord nous ferons observer que très-peu de ces éparchies remontent à une époque antérieure à la fondation définitive de la Russie moscovite (1462). En 1370, il n'en existait encore qu'un petit nombre, d'une part la métropolie de Vladimir et Moscou, l'archevêché de Novgorod, les évêchés de Tver, Rostof, Iaroslavl, Souzdal, Briansk et Saraï[1], puis encore peut-être Kalomna (1250?)[2]; et d'autre part, la métropolie de Kief, avec les évêchés de Tchernigof, Smolensk, Volynie, Loutsk, etc.[3]. L'éparchie de Pskof ne fut fondée qu'en 1589; celle de Kasan, qui, dans la même année, devint un diocèse métropolitain, l'avait été déjà en 1555 avec le titre d'archevêché. Vers 1830, les éparchies étaient déjà au nombre de 38; mais depuis, on en fonda de nouvelles et l'on fit aussi des dédoublements, comme cela avait déjà été pratiqué antérieurement.

Voici maintenant la liste des éparchies, indiquant en même temps les titres des prélats qui en sont les premiers pasteurs.

1re classe d'éparchies, en comprenant 3 :

Kief, la première de toutes et la plus ancienne (on en a vu la fondation p. 489) : métropolitain de Kief et de Galicie, ayant pour vicaire l'évêque de Tchighirine;

Novgorod et *Saint-Pétersbourg*, double éparchie réunie sous la main du même titulaire : métropolitain de Novgorod et de Saint-Pétersbourg, ayant pour vicaire, à Novgorod, l'évêque de Staraïa-Rouça;

Moscou : métropolitain de Moscou et de Kalomna, ayant deux vicaires, l'un évêque de Dmitrof, avec le titre d'ar-

1. Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 362.
2. On écrit Kolomna.
3. Voir plus haut, p. 490. Pour la fondation des autres éparchies voir Busse, dans le *Journal von Russland*, 2e année, 1re partie, p. 213-222.

chevêque, l'autre évêque de Mojaïsk[1]. On a vu la fondation de ce siége à la p. 495.

2e classe d'éparchies, en comprenant 20 :

Kasan : archevêque de Kasan et de Sviajsk; *Astrakhan :* archevêque d'Astrakhan et de Iénotaïefsk; *Tobolsk :* archevêque de Tobolsk et de Simbirsk; *Iaroslavl :* archevêque de Iaroslavl et de Rostof; *Pskof :* archevêque de Pskof et de Porkhof; *Riaisân :* archevêque de Riaisân et de Saraï; *Tver :* archevêque de Tver et de Kachine; *Kherson :* archevêque de Kherson et d'Odessa; *Tauride :* évêque de Tauride et de Simféropol; *Lithuanie :* métropolitain de Lithuanie et de Vilna; *Varsovie :* archevêque de Varsovie et de Novoghéorghiefsk[2]; *Moghilef :* archevêque de Moghilef et de Mstislaf; *Tchernigof :* archevêque de Tchernigof et de Néjine; *Minsk :* archevêque de Minsk et de Bobruisk; *Podolie :* archevêque de Podolie et de Bratzlaf; *Kichinef :* évêque de Kichinef et de Khotine; *Olonetz :* archevêque d'Olonetz et de Pétrozavodsk; *Don :* archevêque du Don et de Novotcherkask; *Irkoutsk :* évêque d'Irkoutsk et de Nertchinsk; *Riga :* archevêque de Riga et de Mitau. — L'exarque de *Grousie* paraît devoir être rangé aussi dans cette 2e classe.

3e classe d'éparchies, en comprenant 29 (dont les pasteurs sont simplement évêques, sauf trois ou quatre qui ont actuellement le titre d'archevêques) :

Iékatérinoslaf et Taganrog; *Kalouga* et Borofsk; *Smolensk* et Dorogobouge; *Nijegoroď* et Arzamas; *Koursk* et Bélograd; *Vladimir* et Souzdal; *Polotsk* et Vitebsk (archevêque); *Vologda* et Oustioug; *Toula* et Bélef; *Viatka* et

1. L'évêché de Kroutitzy ou des Éminences, qui, fondé à Saraï en 1261, fut ensuite transféré à Moscou et avait son siége dans un couvent sur les coteaux qui entourent cette capitale, est aujourd'hui réuni à celui de Kalouga.

2. Il figure ici parce qu'il fait partie du clergé russe, quoique dans le royaume de Pologne.

Slobodsk; *Voronège* et Zadonsk (archevêque); *Kostroma* et Galitch; *Arkhangel* et Kolmogory; *Tambof* et Chatsk; *Orel* et Sevsk; *Poltava* et Péréïaslavl; *Volynie* et Jitomir (archevêque); *Perm* et Verkhotourie (archevêque); *Tomsk* et Sémipalatinsk; *Iénicéisk* et Krasnoïarsk; *Penza* et Saransk; *Saratof* et Tsaritsyne; *Kharkof* et Akhtyr (archevêque); *Oufa* et Menzélinsk; *Simbirsk* et Sysransk; *Caucasie* et Tchernomorie; *Kamtchatka* et îles Kouriles et Aléoutiennes (archevêque); *Samara* et Stavropol; *Orenbourg* et Oural. — Les évêques suffragants de l'exarque de Grousie, ceux de *Karthli*, d'*Iméreth*, de *Mingrélie*, de *Gourie et d'Abkhasie*, doivent sans doute être rangés dans la même classe.

Tous les membres du haut clergé sont désignés indistinctement sous le nom d'*arkhiéréï*, prélat, lequel marque un degré supérieur à celui de *hiéréï*, prêtre. Ils sont égaux entre eux, quoique les métropolitains et les archevêques aient le pas sur les simples évêques; les uns ne sont pas suffragants des autres, excepté les vicaires des métropolitains, ceux de l'exarque et un petit nombre d'autres accordés à certains évêques. Fixés à quelques siéges, le titre de métropolitain et celui d'archevêque peuvent à volonté être conférés, par l'empereur, aux prélats qu'il veut distinguer; le monarque peut aussi l'étendre à d'autres siéges.

L'archiprêtre, tel qu'il existe dans le clergé catholique, est appelé en russe *protohiéréï* ou *protopope;* il y en a un dans chaque diocèse. Les simples prêtres de paroisses reçoivent le nom d'*hiéréï* ou *popes*. Le culte gréco-russe se célèbre aujourd'hui dans 36,200 églises dont 450 à 500 ont le titre de *sabor*, cathédrale[1]. En comptant aussi les

1. En 1830, c'étaient 28,237 églises et 451 cathédrales. Il existait 350 couvents d'hommes et 98 de femmes, plus 3 laures. Voir le Calendrier de Saint-Pétersbourg pour 1833, p. 130.

chapelles, on est arrivé au chiffre de 46,741 édifices consacrés au culte[1]. C'est dans les diocèses de Podolie et de Volynie, dans ceux de Moscou et de Kief qu'existe le plus grand nombre d'églises; mais il varie de 15 à 1,600 (Podolie) jusqu'à 150 (Astrakhan) ou même moins (provinces Baltiques, etc.)[2].

On verra au chapitre du livre suivant où nous ferons connaître le budget de l'État, que les intérêts ecclésiastiques donnent lieu à une dépense annuelle d'un peu plus de 5 millions de R. A., ou d'environ 22 millions de francs; près de 4 millions de R. se rapportent aux traitements alloués au clergé des villes et des campagnes, et un peu plus de 300,000 R. à l'entretien des laures et monastères. Le traitement des simples popes est minime, car en général il n'atteint pas 100 R. ou 400 fr.; mais de même qu'ils avaient anciennement la dîme, ils ont maintenant en outre le casuel et quelques autres sources de revenus[3]. On nous assure qu'un pope de campagne a la jouissance de 20 déciatines de terre avec une maison, et de 40 déciatines, s'il est de 2e classe; le bois lui est en outre fourni gratuitement. Nous ne savons pas au juste quel est actuellement le traitement des prélats; on affirme cependant que le maximum est, pour les métropolitains, de 3,000 R. A.; pour les archevêques, de 2,500; pour les évêques, de 2,000; et pour les vicaires ou évêques coadjuteurs, de 500.

L'Église, prise comme société, n'a plus aujourd'hui de biens-fonds; mais dans la plupart des éparchies il en dépend

1. Dans toute la domination russe, il existait 53,605 bâtiments consacrés au culte. En France, il y a une vingtaine d'années, il en existait 132,000, chapelles comprises.

2. Voir la Statistique officielle de 1863, p. 268, et *Déviataïa-Révisiya*, p. 209.

3. Voir l'oukase du 3 avril 1801, dans Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. II, p. 191.

encore des étendues très-considérables soit des couvents, soit des presbytères; même avant 1861, c'étaient toujours des terres sans paysans. Quant à l'Église, il y a un peu plus d'un siècle, elle possédait des terres dont dépendaient 918,186 paysans mâles, ce qui était alors un chiffre très-considérable. L'administration de ces terres faisait jadis partie des attributions du patriarcat, qu'elle constituait grand propriétaire. Déjà du temps de Ioann III et de Ioann IV, ces terres excitèrent la convoitise du souverain [1]; plus tard, leur réunion à l'État parut une conséquence naturelle de la suppression du patriarcat, et déjà la veuve de Pierre le Grand[2] établit au sein du Sénat un «collége d'économie» pour en prendre en main l'administration. A ce collége on substitua en 1742 le saint-synode, jusqu'à ce que, en 1762, Pierre III, trouvant un inconvénient à ce que «l'état ecclésiastique fût embarrassé par des soins temporels», convertit ses biens-fonds en propriété de l'État et créa un nouveau collége d'économie pour les administrer. Son oukase à ce sujet est daté du 21 mars (1er avril)[3]. Catherine II, sa veuve, commença par annuler cet acte (12 août 1762); mais au bout de quelques mois de réflexions elle le remit en vigueur avec de certaines modifications, par l'oukase du 29 février (11 mars) 1764[4], et ainsi les biens de l'Église furent définitivement sécularisés. Après cette appropriation, il fallut bien assigner un salaire

1. Voir Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 514 et 611.

2. Sur ce que fit, à ce sujet, Pierre lui-même, on peut consulter le préambule de l'oukase de Catherine II dont il va être question.

3. On le trouve dans l'*Histoire de Pierre III*, par l'auteur de la *Vie de Frédéric II*, t. II, p. 205-221. Cf. Herrmann, t. III, p. 248.

4. Voir *ibidem*, p. 222-237. C'est une pièce historique infiniment remarquable. Cf. Herrmann, t. III, p. 328 et 558-561. Dans l'oukase de Catherine, on lit entre autres ce passage: «Comme chacun connaît combien est mauvaise la constitution des prêtres séculiers et des autres serviteurs des églises dans tout notre empire...» Wichmann date, à tort, cet acte du 26 février.

aux membres du clergé et pourvoir aux besoins des couvents, jusqu'alors immensément riches[1]. Les couvents d'hommes sont sous ce rapport divisés en trois classes; mais la subvention d'un moine ne paraît pas dépasser 12 ou 15 R. A. par an; quant aux couvents de femmes, ils ne sont subventionnés que par exception; l'existence de la plupart d'entre eux n'est fondée que sur les aumônes et sur le travail des religieuses. Dans les derniers temps, suivant le baron de Haxthausen[2], les couvents et les églises ont commencé à recevoir quelques legs, qui, dans le gouvernement de Moscou, s'élevaient, dans l'année 1840, à la somme d'environ 100,000 R. A. Ils ne peuvent accepter aucune cession de biens immobiliers qu'avec l'autorisation expresse du gouvernement.

Disons encore que, depuis l'oukase du 22 mai 1801, l'ordre du clergé, avec tout ce qui y appartient, a été affranchi à jamais de toutes peines corporelles. Il est de plus exempt de la capitation, du recrutement, des charges de police et de logements militaires. Les biens qui restent aux églises ou aux couvents[3] sont affranchis de l'impôt (oukase du 14 avril 1812). Relativement à la propriété personnelle, les ecclésiastiques sont maintenant rentrés, nous le pensons, dans le droit commun, au lieu qu'autrefois un noble, quand il embrassait l'état ecclésiastique, était tenu d'aliéner auparavant ses terres et ses serfs.

Ajoutons ensuite que s'il existe véritablement une caste en Russie, c'est le clergé qui la forme. A la vérité tout le monde est autorisé à entrer dans les ordres sacrés, qui

1. *La Vérité sur la Russie*, p. 344.
2. *Études*, t. III, p. 103.
3. Le revenu de ces terres ne figure pas séparément au budget de l'État; autrefois on l'évaluait à 250,000 R. A., ou 1 million de francs, mais aujourd'hui ce revenu est de beaucoup supérieur à cette somme.

sont, comme on sait, de trois degrés, le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat; mais, en réalité, ce n'est guère que parmi les fils de popes que le clergé se recrute. Les popes, tous nécessairement mariés avant de pouvoir recevoir l'ordination, prennent leurs femmes presque exclusivement dans des familles de prêtres. Bien plus, à raison de l'exemption du clergé de la capitation, il est interdit aux prélats (oukase du 12 nov. 1725) d'appeler aux fonctions cléricales des hommes inscrits sur les listes de révision, à moins d'autorisation expresse. Les cas où des nobles se présentent pour recevoir la prêtrise, sont infiniment rares. Les nobles entrent plutôt dans les couvents, car c'est là que se recrute la prélature: cela arrive assez souvent dans la Petite-Russie et dans les provinces occidentales. Tout le clergé russe se ressent de cette constitution en caste.

Enfin on voudra savoir quelles sont les écoles où se forme le clergé. En 1860, il existait quatre académies ecclésiastiques (à Saint-Pétersbourg, Kief, Moscou et Kasan, sans compter le collége ecclésiastique de Vilna, pour la Lithuanie), avec environ 400 élèves entretenus aux frais du gouvernement; puis 50 séminaires avec plus de 18,000 élèves; enfin des écoles inférieures où se préparent les jeunes aspirants au séminaire, savoir: 185 écoles de district avec environ 35,242 élèves, et 190 écoles paroissiales avec plus de 20,000 élèves[1]. Le nombre total des élèves était de 54,055, sans compter les 133,666 enfants qui recevaient leur instruction dans 7,907 écoles d'églises ou de couvents. Nous avons dit et répété que c'est sur les séminaires qu'il faut agir si l'on veut sérieusement la réforme du clergé russe et si l'on espère amener la possibilité d'agir par lui d'une manière salutaire sur les masses.

1. Voir le Calendrier de Saint-Pétersbourg pour 1863, p. 108.

Dans le personnel du clergé, il ne faut pas confondre avec les prêtres consacrés les nombreux acolytes, chantres, sacristains, servants de toute espèce et les religieux rangés dans la même classe. Ce sont toutes ces classes, même avec les femmes des prêtres et leurs enfants, que représente le chiffre de 556,846 individus que donne la Statistique officielle de 1863[1], savoir 266,172 du sexe masculin et 290,174 du sexe féminin. Les ecclésiastiques de tout rang et de toute dénomination ayant des fonctions à remplir sont au nombre d'environ 130,000 : c'étaient, en 1846, 36,694 prêtres, 15,765 diacres et 64,904 sacristains; plus, 5,149 moines avec 3,963 frères servants, et 2,250 religieuses avec 5,169 sœurs servantes[2]. Les gouvernements où l'on trouve le plus d'ecclésiastiques sont ceux de Tambof, Koursk, Tver, Vladimir, savoir plus de 10,000 chacun; celui de Moscou en avait 9,525; celui de Saint-Pétersbourg seulement 2,213.

On divise le clergé en séculier ou clergé *blanc* (*bélaïe doukhovenstvo*)[3] et en régulier ou clergé *noir* (*tchornoïe doukhovenstvo*). C'est du dernier que sortent tous les prélats, et c'est aussi là qu'il y a quelque science et quelque élévation dans les idées.

De véritables *popes* ou curés (*sviaschtchennikí*), il n'y en a guère que de 36 à 40,000. C'est un nombre inférieur au besoin : aussi y a-t-il eu, en 1842, 2,000 vacances, et antérieurement même plus. Un rapport synodal relatif à l'année

1. P. 268. L'Église nationale est seule comptée. Dans *Déviataïa-Révitsia*, p. 210, on donne séparément un état de 8,709 serviteurs attachés aux maisons épiscopales et aux monastères. M. de Buschen (p. 47) porte le total à 596,528, savoir 281,501 du sexe masculin et 315,027 du sexe féminin.

2. Haxthausen, t. III, p. 101.

3. Sur le costume et les ornements de ce clergé, on peut voir Heineccius, *Abbildung der alten und neuen griechischen Kirche*, Leipzig, 1711, in-4°, avec gravures; John Glen King, *Rites and ceremonies of the Greek Church in Russia*, Londres, 1772, in-4°, et le *Lexidion* déjà cité de M. de Muralt, p. 95.

1836 signalait, dit-on, un déficit de 13,306 personnes qui auraient encore été nécessaires au culte. C'est cette classe des popes surtout qui mérite de fixer l'attention du gouvernement : de sa transformation bien dirigée dépend tout l'avenir du pays [1].

A l'état monacal appartiennent de 15 à 16,000 personnes occupant 581 couvents, dont 463 d'hommes et 118 de femmes [2]. Nous avons dit que les couvents sont de trois classes. Les plus vénérés sont ceux qu'on appelle *laure* (*lavra*), savoir celui de S. Serge à Troïtza, le couvent Petcherskii à Kief, et celui de S. Alexandre Nevski à Pétersbourg; ils sont, de même que quelques autres [3] *stavropighialnii* (de σταυρὸς, croix, et πηγνύειν, ficher), c'est-à-dire dépendant immédiatement du saint-synode, à l'instar de ceux qui, dans les pays catholiques, jouissaient ou jouissent encore de l'exemption. Dans presque tous, on suit la règle sévère de S. Basile, le célèbre métropolitain de Césarée. A la tête des couvents d'hommes sont les *archimandrites* ou les simples *igoumènes* (prieurs); les archimandrites des stavropégies font partie de la prélature; il

1. M. Léouzon-Leduc, dans son ouvrage *La Russie contemporaine*, base ses jugements concernant la moralité du clergé russe sur divers rapports du saint-synode, où l'on mentionne entre autres les peines disciplinaires ou autres que des membres du clergé avaient encourues. D'autres lumières ont été répandues sur ce sujet par une brochure russe à laquelle nous nous bornons à faire allusion. Voir en outre, sur le moral du clergé, Haxthausen, t. III, p. 94 et 95; notre *Histoire intime*, t. II, p. 458-460, et N. Tourghénief, t. II, p. 35-44. Sur l'influence qu'exerce le clergé, voir encore Haxthausen, t. III, p. 226 et 227; sur les études auxquelles se livrent quelques-uns de ses membres, *ibid.*, p. 225. Le chapitre de M. Tourghénief sur le clergé commence ainsi : « Le clergé, en général, est loin de répondre, en Russie, à l'importance de sa mission. »

2. D'après Haxthausen, t. III, p. 101. Ses chiffres sont plus forts que ceux du Calendrier de Saint-Pétersbourg pour 1833, p. 130, qui compte seulement 350 couvents d'hommes, plus 4 laures, et 98 couvents de femmes.

3. Par exemple le couvent de Saint-Cyrille, sur le Bélo-Oséro (voir Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 384), ou celui de Simonof, sur les coteaux de Moscou, ou encore celui de Voskréscnsk, à quelque distance de cette capitale.

en siége un ou deux au saint-synode. A la tête des couvents de femmes sont les abbesses ou *igouménia*. Outre les moines (*monakhi*), qui s'appellent *hiéromonakhi* quand ils ont exercé auparavant la prêtrise et que la perte de leur femme les a forcés d'entrer au couvent, il existe encore des anachorètes (*poustynniki*) et des *skhimniks* (de σχῆμα, habit angélique), plus particulièrement voués aux austérités[1].

L'Église russe n'est pas sans avoir des **dissidents**, comme les Églises d'Occident. Les sectaires de toute espèce qui en sont sortis, peuvent tous être rangés aujourd'hui sous la qualification de *raskolniks*, dérivée de *raskolh*, scission, schisme, hérésie. A vrai dire, on compte plus de 30 sectes différentes; mais on regarde comme raskolniks tous ceux, en Russie, qui rejettent l'ordre religieux officiel. L'autocratie elle-même n'a point de prise sur la conscience; partout celle-ci veut être libre.

Dans notre précis de l'histoire ecclésiastique russe on a vu (p. 494) que les premières de ces dissidences remontent jusqu'au XIIe siècle. Même avant Dimitri et le moine Martin, dont nous avons parlé, un autre moine, nommé André, s'attaqua à la hiérarchie récemment introduite, ainsi qu'au culte des images, si longtemps combattu dans l'empire d'Orient par les iconoclastes et même condamné, dès l'an 754, par un synode tenu à Constantinople, mais remis en honneur, en 787, par le concile de Nicée, qui passe pour œcuménique. Depuis ce temps, la lutte s'était apaisée dans l'empire : André chercha, mais en vain, à la faire revivre

1. Voir sur les couvents, Haxthausen, t. III, p. 102, et t. Ier, p. 275, 281 et 454. Dans ce que cet auteur dit (t. III, p. 102) des services rendus au pays par les couvents, il oublie les services militaires et patriotiques, par exemple ceux du monastère de Troitza, auxquels nous avons fait allusion plus haut (p. 515).

en Russie. Les hérésies qui se produisirent ensuite étaient pour la plupart fort inoffensives; on se disputait sur des questions d'usage telles que celles-ci : est-ce à partir de la droite ou de la gauche, en marchant avec ou contre le soleil, qu'il faut faire le tour de l'autel? le signe de la croix doit-il être fait avec les trois premiers doigts ou seulement avec l'index et le doigt du milieu? l'Alleluia doit-il être dit deux fois ou trois fois ? de quelle manière faut-il écrire le nom de Jésus? etc. Cependant quelquefois une portée plus haute était donnée à la controverse religieuse. C'est ainsi qu'en 1375 Karp Strigolnik[1] accusa les prêtres d'être simoniaques, ayant obtenu leur consécration à prix d'argent. En même temps, il condamna la confession auriculaire. Il eut beaucoup de partisans; mais, dans une émeute populaire, il fut noyé dans le Volkhof, près de Novgorod, avec deux de ses principaux acolytes. Cependant la secte des *strigolniks* fut pendant quelque temps nombreuse et elle s'est perpétuée jusqu'à ce jour; on en rencontre encore des membres surtout aux environs du lac Péïpous. Au siècle suivant vint l'*hérésie juive* (*jidofskaïa éress*), également à Novgorod. Elle eut pour auteur un israélite nommé Zacharie, dont la faconde et les arguments spéciaux séduisirent même des prêtres, surtout Alexis, d'abord simple pope, puis protohiéréï. Ces judaïsants, appuyés sur l'Ancien Testament dont l'influence est restée grande jusqu'à nos jours sur les croyances et les idées des Russes, nièrent ouvertement la rédemption du genre humain par Jésus-Christ, affirmèrent que la venue du Messie était toujours attendue, et signalèrent le culte rendu aux saints comme une impiété. Répandue avec habileté parmi des populations faciles à persuader,

1. *Strigolnik* était sans doute le surnom de Karp, désignant un homme portant les cheveux coupés ras. Voir sur Karp, Karamzine, t. V, chap. 1er (p. 88), et Strahl, *Beiträge*, p. 259 et suiv.

cette doctrine se propagea rapidement; non-seulement elle fut en faveur près d'une partie du clergé, mais, chose incroyable! même le métropolitain de Moscou Zosime (1490-1494) lui prêta l'oreille, et elle dominait dans son esprit pendant qu'il présidait le synode appelé par Ioann III à rendre un jugement dans cette affaire[1]. Condamnée par l'Église, l'hérésie juive n'a pas pour cela été étouffée, tant il est vrai que la force ne peut rien pour triompher des convictions; elle a conservé des partisans dans plusieurs contrées, et elle s'est même reproduite de nos jours, non parmi les philosophes et les esprits forts, mais au milieu de populations agrestes et ignorantes.

Cependant la branche la plus importante des raskolniks, celle que ce terme désigne plus particulièrement, est la secte des *staroverisi* ou *vieux-croyants*, dont les membres s'appellent aussi *pravoslavniyé*, orthodoxes, et entre eux *staroobratsi*, frères de la vieille foi. Nous avons raconté plus haut (p. 518) l'origine de cette scission plus sérieuse que la plupart des autres, et le lecteur se souvient que c'est l'état corrompu des textes des livres d'Église qui l'a amenée au temps du patriarche Nicon, après avoir préoccupé pendant plusieurs siècles toute la partie intelligente et instruite du clergé.

D'où venaient donc ces textes corrompus? De l'oubli du grec et du slavon d'église, à l'époque d'ignorance et d'isolement qui fut la suite de l'invasion des Mongols. Les livres liturgiques et la Bible, traduits du grec par S. Méthode et S. Cyrille, avaient été, pendant des siècles, multipliés par la main des copistes, dans les monastères. Fidèles aussi longtemps que l'on conservait les traditions byzantines et que les nombreuses écoles fondées, au temps de Iaroslaf le

1. Voir Strahl, *Beiträge*, p. 269-274, et *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 502-505.

Grand, dans les villes siéges des éparchies, entretenaient quelques lumières, les copies s'altérèrent dans la suite. De là de graves erreurs; sur plusieurs points le rituel et tous les livres liturgiques s'éloignèrent de la forme traditionnelle, et, informés de la discordance qu'on remarquait entre les textes grecs et leurs traductions slavonnes, les patriarches de Constantinople marquèrent plus d'une fois leur mécontentement à ce sujet. Ils allèrent jusqu'à déclarer ces livres altérés et inexacts. Le tsar Vassili IV ayant, par cette raison, demandé aux religieux du mont Athos quelque homme savant qui pût remédier à ce mal, on envoya ce moine Maxime, du couvent de Vadoped, dont il a été fait mention (p. 504). Une étude prolongée à Moscou pendant neuf ans lui donna les moyens de constater les altérations; mais quand il se mit en devoir d'y porter remède, les fanatiques et les ignorants s'ameutèrent contre lui. Maxime, excommunié en 1525, expia son zèle dans une captivité qui dura jusqu'à sa mort (1555). Le mal subsista donc et fut parfaitement compris de Ioann IV, esprit éclairé et qui n'avait pas l'habitude de reculer devant les difficultés. De concert avec le métropolitain Macaire (1542-1563), il réunit, en 1551, ce synode dont nous avons également parlé et où la nécessité de la réforme des livres d'église fut reconnue, quoique d'ailleurs cette assemblée se prononçât fortement pour le maintien des anciens usages et coutumes. Le tsar fit imprimer à Moscou des liturgies corrigées et mit beaucoup de zèle à en obtenir la substitution, dans les églises, à celles que le temps avait faussées. Cependant malgré la terreur qu'il inspirait, la force des préjugés lui résistait, à lui aussi bien qu'à Job, le premier de toute la série des patriarches, et ce fut seulement Nicon qui, un siècle après, vint à bout de cette réforme, quoiqu'elle ne touchât en rien au dogme. Prenant pour base la liturgie de

Constantinople, cet homme éminent, comme nous l'avons vu, introduisit dans les livres d'église toutes les rectifications nécessaires et fit imprimer en 1659 une liturgie nouvelle. L'irritation publique, soutenue par les haines qui se réunissaient contre Nicon, aboutit à sa chute, mais son œuvre subsista, ayant reçu une sanction solennelle du synode même qui prononça la destitution du pontife; le tsar en prit la défense. Dès lors se forma un parti nombreux d'hommes attachés à l'ancien état des choses. Vociférant contre Nicon, qui n'était plus pour eux qu'un hérésiarque et l'antéchrist en personne, déclarant que la réforme des livres saints était une machination de Satan, ils prétendirent que le christianisme était faussé dans son principe, que la tradition était rompue, que la consécration de ceux des prêtres et évêques qui l'avaient reçue des mains de l'homme qu'ils flétrissaient des noms les plus injurieux, était frappée de nullité; que le baptême même conféré par ces prêtres-là était impuissant. Le protohiéréï Ivân Néronof de Moscou, le pope Nikita Poutosviate (surnom qui signifie saint du désert), l'évêque Paul de Kalomna et son disciple Denys, des membres du clergé de Tobolsk, surtout Avakoum (Habacuc), beaucoup d'autres ecclésiastiques, qui se faisaient remarquer par la violence de leur opposition, poussèrent à la séparation, furent reconnus comme chefs des starovères, de « l'antique et sainte Église, » et devinrent en partie martyrs de leur fidélité aux anciens usages. Du sang des martyrs naissent des générations de fanatiques; ici, les persécutions produisirent également leur effet ordinaire: le schisme se répandit de proche en proche et les convictions devinrent de plus en plus opiniâtres. Le séparatisme, flétri du nom de *raskolh*, trouva des fauteurs ardents parmi les Kosaks, chez lesquels, bientôt après (1669), il fut mêlé à la révolte de Stenko Rasine et surtout à celle des stré-

litzes (1698), comme plus tard (1773) il le fut aussi à la révolte de Pougatchef, qui menaça un instant l'empire de sa ruine. La doctrine des starovères trouva des partisans nombreux dans la Sibérie occidentale et dans les gouvernements de Novgorod, de Nijegorod et de Kasan; professée ouvertement dans une contrée, elle se couvrit dans l'autre du manteau du secret et n'en inspira que plus d'ardeur à ses partisans. Ils se multiplièrent surtout par suite des innovations et des violences de Pierre le Grand. « A dater de cette époque, dit M. le baron de Haxthausen, qui, après Strahl, a répandu le plus de lumière sur les hérésies russes et la situation des raskolniks[1], les dissensions intérieures de l'Église devinrent plus prononcées et prirent ce caractère de permanence et d'opiniâtreté qu'elles ont conservé jusqu'à nos jours. »

Les mesures de sévérité prises par Pierre Ier manquèrent leur but : il eut beau confiner les raskolniks dans de certains districts et leur faire payer double tous les impôts, cela ne les empêcha pas de se multiplier. Ce fut au contraire la sage tolérance de Pierre III et de Catherine II et la permission qui leur fut octroyée de bâtir des églises, qui calmèrent la ferveur du schisme et qui réussirent même à ramener au giron de l'Église nationale quelques-uns des séparatistes. Cet esprit de tolérance, attesté par l'oukase de 1775, mais qui se lassa dans la suite, anima aussi Alexandre Ier à l'égard des raskolniks, à qui l'on accorda d'avoir, dans Moscou, leur métropole, des hôpitaux ou hospices et des cimetières par-

1. Strahl a donné à leur sujet un historique assez complet, dans *Beiträge*, p. 250-345; Haxthausen nous a fait part de ses rapports avec quelques-uns de leurs membres ou de leurs communautés, dans ses *Études*, t. Ier, p. 299-325; t. III, p. 222-227. Un travail intéressant sur cette matière a été publié par un anonyme russe sous ce titre: *Le Raskol, essai historique et critique sur les sectes religieuses en Russie*, Paris, 1859, in-8°.

ticuliers[1]. Par le règlement du 26 mars 1822, auquel l'oukase du 16 (28) septembre apporta ensuite quelques modifications ou restrictions, on chercha à établir un certain ordre dans les affaires de la secte et dans ses rapports avec le gouvernement. L'auteur anonyme du livre spécial que nous citons dans les notes, accuse les dissidents de n'avoir pas répondu à ces concessions par la mesure et la retenue, expliquant ainsi les sévérités dont ils furent l'objet sous l'empereur Nicolas. « En 1832, dit-il[2], entre autres, dans une assemblée générale présidée par les anciens des raskolniks, et à laquelle assistaient un grand nombre de marchands moscovites, les chefs.... reconnurent que le moyen le plus efficace d'étendre leur influence et leur domination sur leurs coreligionnaires russes, c'était de choisir eux-mêmes un archevêque qui, sans relever du synode (il veut dire du saint-synode) pût conférer l'ordination à des prêtres de leur culte... Afin d'assurer la complète indépendance de ce chef spirituel et de le mettre à l'abri des atteintes du pouvoir, on convint qu'il aurait sa résidence au delà des frontières de l'empire. Comme les considérations pécuniaires ne devaient pas arrêter cette réunion composée de gens riches et pouvant largement dépenser, on envoya à grands frais en Grèce et aux îles Ioniennes plusieurs émissaires qui, après de longues recherches, découvrirent un moine qu'ils prétendirent consacré par un évêque grec. Ce prélat de nouvelle espèce fut installé dans la Boukovine (au bourg de Bélaïa Krinitza), où on lui créa une grande situation. Un riche couvent s'éleva bientôt auprès de son siége épiscopal. Le gouvernement autrichien, qui avait ses vues

1. Sur ces établissements, il faut voir l'ouvrage anonyme *Le Raskol*, p. 32-34, et Haxthausen, t. Ier, p. 338-341.

2. P. 39. Cf. p. 43, ainsi que *La Vérité sur la Russie*, p. 368, où l'on trouve quelques détails de plus.

faciles à deviner, délivra au pontife du schisme l'autorisation nécessaire pour exercer publiquement ses fonctions. Une fois établi sur son siége, l'évêque (le métropolitain ?) créa des prêtres nombreux, missionnaires entreprenants qui pénétrèrent en Russie, où ils furent reconnus par une partie des raskolniks. » Mais par une partie seulement, d'où il résulta une scission nouvelle. L'auteur du même livre affirme plus loin, concernant la direction intérieure des affaires du schisme, qu'on découvrit par les enquêtes auxquelles le gouvernement fit procéder depuis 1852, que les cimetières de Moscou exercent un prestige immense sur tous les raskolniks de l'empire; « celui de Ragojski apparut comme un aréopage, une cour suprême, dont les sentences sont sans appel pour les *popoftsi*; le cimetière Préobrajenski règne sur les *bezpopoftsi*. »

Nous ne pouvons suivre cet auteur dans les divers développements où il entre et dont plusieurs sont des révélations. Il juge le schisme avec la sévérité dont use à son égard le clergé russe et dont étaient empreints déjà les avis du métropolitain Philarète[1]. Le baron de Haxthausen est plus enclin à l'indulgence. Selon lui, sur le terrain de la foi, ces dissidents se montrent de vrais Russes. « Ils sont, dit-il, comme tout le peuple russe en général, fidèles, humbles, obéissants, charitables. Ils ne savent presque rien des dogmes particuliers de leur religion; mais ils sont obéissants et scrupuleux dans l'observance de tous les préceptes de l'Église. La moindre cérémonie leur paraît sacrée et n'admettant aucune altération. » Nous avons d'ailleurs résumé leurs croyances dans notre premier ouvrage sur la Russie[2].

Relativement à leur nombre, la Statistique officielle de

1. Voir ces avis dans *Le Raskol*, p. 61. Cf. p. 64 et 65.
2. *Essai de statistique*, p. 210.

1863 (p. 217) donne, pour les 49 gouvernements de la Russie d'Europe et les deux sexes, le chiffre de 759,880, et M. de Buschen (p. 57) celui de 806,000; mais d'abord les raskolniks de la Sibérie n'y sont pas compris, et ensuite on présume que ce chiffre, même pour les gouvernements indiqués, est fort au-dessous de l'état réel. On se livre à des estimations fabuleuses, et c'est ainsi que, dans le Manuel, fort estimable d'ailleurs, de statistique comparée de M. Kolb, ils ne sont pas estimés à moins de 13 millions; M. le prince Dolgoroukof parle de 9 millions[1]. Selon l'auteur anonyme déjà cité à plusieurs reprises, l'une des branches de la secte seulement, la plus nombreuse à la vérité, compterait plusieurs millions d'adhérents, et il donne à entendre que l'autre ne reste peut-être pas beaucoup au-dessous. Ce qui est certain, c'est que la force numérique des sectaires préoccupe vivement le gouvernement depuis une trentaine d'années. C'est dans les gouvernements d'Orenbourg, de Moscou, de Perm, de Tchernigof, ainsi que dans le Pays des Kosaks du Don, qu'elle est surtout sensible.

Leurs deux branches que nous venons de nommer sont la *popoftchina* et la *bezpopoftchina*. Le plus grand nombre des raskolniks sont *popoftsi*, ce qui veut dire qu'ils ont des popes; la branche moins nombreuse, celle qu'on accuse surtout de certaines immoralités, est appelée *bezpopoftsi*, parce qu'elle se passe de prêtres[2]. Aux premiers se rattachent les *iédinovertsi* ou croyants-unis, qui paraissent former la transition entre le schisme et l'Église orthodoxe[3]. Des seconds sont sorties la plupart des sectes les plus hos-

1. Kolb, 3e éd., p. 109; *La Vérité sur la Russie*, p. 369. Cf. *Le Raskol*, p. 64 et 65. Le chiffre donné par Haxthausen, t. Ier, p. 305, ne se rapporte point à la totalité des raskolniks.

2. Comme l'indique la préposition *bez*, sans. Voir sur cette division *Le Raskol*, p. 14-16.

3. Voir sur eux Haxthausen, t. Ier, p. 328; *Le Raskol*, p. 36.

tiles à l'Église nationale et même au gouvernement, auquel ils refusent le concours qu'il a le droit d'exiger d'eux. Quelques-unes de ces sectes, comme les *doukhobortses* ou lutteurs du saint-esprit et les *malakhans* ou mangeurs de laitage, sont inoffensives et honnêtes, mais parmi elles il y en a aussi de très-fanatiques, comme les *philippons* et les *pomorènes*, de très-énervantes, comme les *bogomiles* (gens aimant Dieu) et les *messaliens*, de très-absurdes comme les *bezslovénié* ou muets, enfin de véritablement malfaisantes comme les *moreltchiki*, qui ont la passion du martyre, les *skoptsi* ou eunuques, qui sont les origénistes russes, les *khlistaftchini*, qui rappellent les flagellants du Moyen-Age, etc. Dans un ouvrage tel que celui-ci, où la politique domine, nous ne pouvons envisager séparément chacune de ces sectes comme nous l'avons fait autrefois[1]. Toutes ces sectes secondaires sont d'ailleurs peu nombreuses et ne paraissent pas atteindre ensemble le chiffre de 40,000 individus.

Ajoutons seulement encore que les affaires des dissidents de toute espèce sont du ressort du ministère de l'intérieur et qu'en 1852 et années suivantes des comités spéciaux en ont été saisis, sans qu'il nous soit possible de constater les résultats de leurs travaux[2]. D'après M. de Buschen, on a inscrit comme appartenant, parmi eux, à la classe du clergé, 1,414 personnes, savoir : 673 du sexe masculin et 741 du sexe féminin.

De l'Église nationale, nous passons maintenant aux autres confessions, toutes en possession d'un culte public.

1. *Statistique*, p. 211 et suiv. Cf. le savant travail de Strahl, et Haxthausen, t. Ier, p. 300-388, et t. III, p. 222-224. *Le Raskol* est très-insuffisant sur le détail des sectes (voir p. 17 et 63).

2. Voir *Le Raskol*, p. 47-52.

B. Culte arménien.

On sait que, sous le rapport reli[illegible] nien se divise en deux branches, [illegible] grecs, et arméniens catholique[illegible] deux, quoique séparés de l'[illegible] pourtant le moins par rapp[illegible] ici immédiatement après [illegible] nous rangeons les ser[illegible] Russie), quoique le[illegible] ment entre eux et [illegible] date du concile [illegible] [illegible]e. Depuis

Arméniens [illegible] [illegible]episcopal à Nakhi-évêque, S. G[illegible] [illegible]elui de la ville d'Arménie ancienneté [illegible] [illegible] en outre la mention d'un oukase tême dè[illegible] [illegible] transfère à Féodosie le consistoire de premiè[illegible]

Depui[illegible] [illegible]ens-unis ou catholiques. Unis aux latins, sur la du [illegible] [illegible]e la suprématie papale, ils sont, au contraire, re-pr[illegible]rdés comme des schismatiques par les grecs; et ce schisme en sous-ordre paraît avoir pris naissance depuis 813 et l'entreprise de Jean d'Osni. Le royaume de la Petite-Arménie, en Cilicie, paraît en avoir été le premier foyer; mais les arméniens catholiques se répandirent, depuis les croisades, dans le Liban, dans le Diarbékir et la Mésopotamie, enfin dans la Grousie, où ils ont encore des églises à Tiflis, à Gori, à Koutaïs, mais ne comptent parmi leurs adhérents, dit Klaproth, que 7 à 800 familles. Objets, jadis, des persécutions des patriarches arméniens de Constantinople et

1. Autrefois il y avait aussi un katholikos de Karthli ou de Géorgie. Celui d'Avkhazeth résidait à Bidzunda. Voir Brosset, *Explication de diverses inscriptions*, etc., p. 91 et Bulletin historico-philologique de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, t. Ier, p. 62 et 311 et suiv.

ils donnèrent accès sur eux au fanatisme
dans une profonde ignorance. Comme
réniens-unis n'admettent point les
alcédoine : c'est là la principale
atholiques; du moins il n'est
e eux, dans le symbole de
si certaines « hérésies »
ds ou docteurs, elles
s par l'ensemble

ie pas plus de 18,500 ar-
es, au nombre de 44, se ratta-
nie dont le siége est à Moghilef sur
ie Podolie) et qui relève, comme celles
ns, du ministère de l'intérieur.

C. Culte catholique romain.

Culte de la majorité dans le royaume de Pologne, il est, dans l'empire, celui d'une minorité respectable qui ne reste pas beaucoup au-dessous de 3 millions. Au total, il y a environ 6 ½ millions de catholiques romains sous la domination russe, sans compter les 283,000 grecs-unis que l'on compte encore dans le royaume de Pologne, tandis que ce culte à part a disparu dans l'empire. L'organisation des églises catholiques dans l'empire étant différente de celle des mêmes églises dans le royaume, nous les rangerons ici sous deux rubriques.

Catholiques romains de l'empire. L'ancienne Moscovie ne connut point ce culte jusqu'au temps d'Ioann IV le Terrible; cependant on a vu plus haut que, comme ce tsar, un de ses prédécesseurs avait déjà prêté l'oreille aux propositions du pape tendant à l'abolition du schisme et, par suite,

pontife est élevé à la dignité dont il est revêtu; la dernière eut lieu en 1859, après la mort du patriarche Narsès qui avait été élu en 1843 et à l'élection duquel avaient pris part, suivant le récit du baron de Haxthausen, 6 archevêques, 8 évêques, 7 archimandrites et 5 laïcs. De même que dans l'Église russe, les grands-dignitaires de celle des Arméniens sont toujours pris parmi les moines. Les évêques nomment les curés, qui doivent être mariés. Longtemps avant que le katholikos fût sujet russe[1], il y avait une éparchie arménienne à Astrakhan et, en 1830, l'empereur Nicolas en créa une seconde sous le nom d'éparchie de Nakhitchévân (sur le Don, près de Novo-Tcherkask) et de Bessarabie. Depuis 1780, toutefois, il y avait un siége archiépiscopal à Nakhitchévân, à moins que ce ne fût celui de la ville d'Arménie de ce nom. Nous trouvons en outre la mention d'un oukase du 11 avril 1858 qui transfère à Féodosie le consistoire de Kichinef.

Arméniens-unis ou catholiques. Unis aux latins, sur la base de la suprématie papale, ils sont, au contraire, regardés comme des schismatiques par les grecs; et ce schisme en sous-ordre paraît avoir pris naissance depuis 813 et l'entreprise de Jean d'Osni. Le royaume de la Petite-Arménie, en Cilicie, paraît en avoir été le premier foyer; mais les arméniens catholiques se répandirent, depuis les croisades, dans le Liban, dans le Diarbékir et la Mésopotamie, enfin dans la Grousie, où ils ont encore des églises à Tiflis, à Gori, à Koutaïs, mais ne comptent parmi leurs adhérents, dit Klaproth, que 7 à 800 familles. Objets, jadis, des persécutions des patriarches arméniens de Constantinople et

1. Autrefois il y avait aussi un katholikos de Karthli ou de Géorgie. Celui d'Avkhazeth résidait à Bidzunda. Voir Brosset, *Explication de diverses inscriptions*, etc., p. 91 et Bulletin historico-philologique de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, t. Ier. p. 62 et 311 et suiv.

d'Etchmiadzine, ils donnèrent accès sur eux au fanatisme et restèrent d'ailleurs dans une profonde ignorance. Comme les grégoriens, les arméniens-unis n'admettent point les décisions du concile de Chalcédoine : c'est là la principale dissidence entre eux et les catholiques; du moins il n'est pas certain qu'ils rejettent comme eux, dans le symbole de la foi, l'addition du mot *filioque*, et si certaines « hérésies » ont été enseignées par leurs *vartabieds* ou docteurs, elles ne paraissent pas avoir jamais été adoptées par l'ensemble des fidèles de cette Église.

Au total, on ne compte en Russie pas plus de 18,500 arméniens-unis, et leurs églises, au nombre de 44, se rattachent à une seule éparchie dont le siége est à Moghilef sur le Dnièstr (gouv. de Podolie) et qui relève, comme celles des grégoriens, du ministère de l'intérieur.

C. Culte catholique romain.

Culte de la majorité dans le royaume de Pologne, il est, dans l'empire, celui d'une minorité respectable qui ne reste pas beaucoup au-dessous de 3 millions. Au total, il y a environ 6 ½ millions de catholiques romains sous la domination russe, sans compter les 283,000 grecs-unis que l'on compte encore dans le royaume de Pologne, tandis que ce culte à part a disparu dans l'empire. L'organisation des églises catholiques dans l'empire étant différente de celle des mêmes églises dans le royaume, nous les rangerons ici sous deux rubriques.

Catholiques romains de l'empire. L'ancienne Moscovie ne connut point ce culte jusqu'au temps d'Ioann IV le Terrible; cependant on a vu plus haut que, comme ce tsar, un de ses prédécesseurs avait déjà prêté l'oreille aux propositions du pape tendant à l'abolition du schisme et, par suite,

à une réunion. Le Faux-Dimitri entreprit ensuite, à l'instigation des jésuites, de convertir le peuple russe au catholicisme; mais cette propagande n'eut pas non plus de succès. Sans vouloir pousser plus loin cet historique, nous rappellerons que Pierre le Grand, qui se plaisait à parodier le pape et le conclave[1], accorda, en 1705, aux capucins la permission de construire une église à Moscou[2] et qu'il assigna aussi aux catholiques, dans le même but, des terrains dans la capitale de sa fondation, mais qu'un incendie y dévora en 1737 la première église catholique. Elle fut remplacée, en 1763, par l'édifice en pierre qui figure parmi les temples dont la diversité a fait donner à la perspective de Nevski le surnom de *rue de la Tolérance*. Bientôt après, les partages de la Pologne augmentèrent singulièrement le nombre des catholiques sujets russes, et il fallut alors pourvoir à l'organisation extérieure de leur culte. Dès 1773, ils eurent un évêque résidant à Moghilef (Russie occidentale), et en 1782 ce siége fut transformé en un archevêché, au titulaire duquel on donna un coadjuteur. Des concordats furent signés avec le Saint-Siége en 1798, 1818 et 1847.

L'organisation du culte catholique dans l'empire et dans le royaume est réglée par le concordat de 1847. Dans l'empire, dont nous traitons d'abord, elle a pour centre le *collége ecclésiastique*, dont le siége est à Saint-Pétersbourg, qui relève du ministère de l'intérieur et est présidé par l'archevêque de Moghilef, métropolitain de toutes les églises catholiques romaines de l'empire. Outre le diocèse métropolitain de Moghilef, il existe six diocèses épiscopaux, chacun avec son consistoire particulier, formé d'ecclésiastiques nommés par l'évêque avec l'assentiment du gouvernement.

1. Voir Weber, *Das veränderte Russland*, t. II, p. 189.
2. Le privilége octroyé se trouve *ibid.*, p. 163.

En Russie, comme en Pologne, les évêques et leurs suffragants ne doivent être nommés par l'empereur que d'après un arrangement préalable entre lui et le Saint-Siége. Cette formalité remplie, le pape leur donne l'investiture canonique. Les sept diocèses sont ceux de *Moghilef*, *Vilna*, *Telché* (gouv. de Vilna), *Loutsk et Jitomir*, *Kaménietz*, *Minsk* et *Tiraspol* (gouv. de Kherson). Dans chacun d'eux, il existe un séminaire, indépendamment de l'Académie ecclésiastique qui, de Vilna, a été transférée à Saint-Pétersbourg et dont le recteur est aussi revêtu de la dignité épiscopale. Les bâtiments consacrés au culte étaient, en 1850, au nombre de 2,264, succursales et chapelles comprises; mais les églises paroissiales ne paraissent pas avoir dépassé de beaucoup le chiffre de 900. Le clergé séculier comprend environ 1,990 prêtres; dans son ensemble, il se composait, en 1860, dans les 49 gouvernements de la Russie d'Europe, de 4,839 individus mâles et 1,518 personnes du sexe féminin. Dans 112 couvents, il y avait environ 2,200 religieux et religieuses; les couvents de femmes étaient au nombre de 51 avec environ 600 nonnes.

Catholiques romains du royaume de Pologne. Ici, nous avons affaire à un vieux peuple catholique[1], où tous fidèles d'une même Église, qui malheureusement permettait à la minorité régnante d'opprimer et d'exploiter le grand nombre, répugnaient à la dissidence, si familière sur le terrain de la politique à cette même minorité, tolérante seulement pour la tribu des enfants d'Israël dont elle était entourée et du savoir-faire de laquelle elle avait incessamment besoin. Au nombre, dans le royaume, de 3,804,865, sur une population totale de 4,972,193[2], les catholiques en

1. Voir plus haut, p. 139, et notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 514.

2. Milutine, *Materialy*, p. 14 et 15. Cf. *Das Königreich Polen*, p. 70.

forment les 77 ou 78 centièmes. Ils possèdent 1,460 églises (dont 9 cathédrales et 6 collégiales), plus 70 annexes ou succursales, avec un clergé de plus de 2,200 prêtres, mais comprenant 4,942 personnes, en comptant aussi les moines, les religieuses, les frères des écoles et les sacristains. Le clergé se forme dans une académie théologique et 12 séminaires. Il existait, en 1862, 193 couvents, dont 152 d'hommes se rapportant à 19 ordres différents, et 41 de femmes; il y avait alors dans les premiers 1,940 individus, tout compris, et dans les seconds 469; mais ces nombres ont depuis été réduits. Une grande partie des moines est investie de la prêtrise. Le haut clergé se compose de l'archevêque de Varsovie, qui autrefois s'intitulait primat de Pologne, de 7 évêques diocésains, de quelques autres évêques ou suffragants, et de 37 prélats, au total de 49 dignitaires. Les diocèses sont ceux de *Varsovie*, *Kalisch*, *Krakovie*, *Plock*, *Sandomir*, *Lublin*, *Podlakhie* et *Augustow*. L'autorité supérieure à laquelle ils ressortissent, est la direction des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique du royaume. Le clergé a conservé des débris de ses grands biens d'autrefois : 288 terres ou propriétés rurales lui appartiennent encore, et l'on estime son revenu à environ un million de florins (600,000 fr.), auxquels s'ajouteraient 1,600,000 fl. annuellement payés par le Trésor. Au reste, nous nous référons, quant à la position matérielle du clergé, à ce qui a été dit plus haut (p. 445).

A ces catholiques romains il faut ajouter les *grecs-unis* du royaume, au nombre de 283,000, avec 269 églises, 75 succursales et 50 chapelles, desservies par un peu plus de 200 prêtres; on compte aussi parmi eux quelques moines. Les grecs-unis paraissent relever des mêmes évêchés que les autres catholiques.

D. Culte évangélique luthérien.

La première église de ce culte, en Moscovie, date du règne de Ioann IV le Terrible, qui permit aux Allemands de la slobode de Moscou de transformer en un vrai temple le simple oratoire que son prédécesseur Vassili leur avait accordé au siècle même de la réforme[1]. Depuis 1617, les Suédois introduisirent le protestantisme dans l'Ingrie, leur conquête. Comme, parmi les étrangers qui entrèrent au service de Pierre le Grand, il y avait beaucoup d'hommes professant le même culte, ce monarque fit bâtir à leur intention, dès 1705, dans la forteresse de Saint-Pétersbourg, un petit temple en bois; puis en 1722 fut fondée dans l'île de l'Amirauté l'église de Saint-Pierre, qui dans la suite fut réédifiée dans la perspective de Nevski. Les églises de Sainte-Anne et de Sainte-Catherine vinrent bientôt s'y joindre[2], ainsi que l'église hollandaise et celle des Finlandais. C'étaient là de petites communautés isolées, principalement composées d'étrangers, officiers de marine et autres, fonctionnaires civils et politiques, etc. Cependant l'acquisition de la Livonie, de l'Esthonie et de cette partie de la Finlande appelée depuis Vieille-Finlande, vint multiplier les protestants dans l'empire; en 1796 s'y ajouta encore la Kourlande, également protestante en grande majorité, puis en 1809 toute la grande-principauté de Finlande, où sur 1,650,000 habitants actuels, 1,620,000 professent le luthéranisme des Suédois. Celui d'Allemagne, dominant dans les provinces Baltiques, fut successivement importé par des immigrants et des colons dans les deux capitales, et, de 1763 à 1770, dans le gouvernement de Saratof, où ils sont mêlés de frères moraves, de mennonites, etc.

1. Voir plus haut, p. 506, et Lemmerich, *Geschichte der evangelisch-lutherischen Kirche St.-Petri in St.-Petersburg*, t. Ier, p. 19.

2. Lemmerich, t. Ier, p. 34 et suiv.

Aujourd'hui, il y a au total sous la domination russe environ 3,800,000 luthériens, dont 1,900,000 dans l'empire[1], 1,620,000 dans la grande-principauté de Finlande, et 288,000 dans le royaume de Pologne; plus les 15 ou 20,000 herrnhutes et mennonites. Nous placerons sous les trois rubriques indiquées ce qui nous reste encore à dire à leur sujet.

Luthériens évangéliques de l'empire. Ils possédaient, il y a une vingtaine d'années, 374 églises et 301 oratoires. Dans la Statistique de 1863 on a inscrit comme se rapportant au clergé protestant en général 1,758 individus mâles et 1,780 du sexe féminin, dont le plus grand nombre dans les gouvernements suivants: Livonie (682 mâles), Kourlande, Tauride, Saint-Pétersbourg et Esthonie (124). On a vu plus haut (p. 193) qu'il y avait dans les provinces Baltiques 264 pastorats, dont 114 en Livonie, 105 en Kourlande et 45 en Esthonie. Le nombre total des pasteurs approche de 480.

Voici quelle est leur organisation d'après l'*Adress-Kalendar* de 1863, conformément au statut du 28 décembre 1832[2], qui règle les affaires de l'administration du culte dont nous parlons, laquelle dépend de la direction des cultes étrangers au ministère de l'intérieur. Un consistoire général est établi à Saint-Pétersbourg : composé surtout de laïcs, parmi lesquels est compris un procureur impérial, il a aussi un laïc pour président, mais l'évêque luthérien de Saint-Pétersbourg en a la vice-présidence. Il y a ensuite huit consistoires, formés moitié de laïcs et moitié d'ecclésiastiques, et dont les présidents sont des laïcs, mais qui ont également des vice-présidents ecclésiastiques, portant

1. Statistique officielle de 1863, p. 223.

2. On peut le voir, dans l'original russe, Journal du ministère de l'intérieur, 1833, mars, p. XVI et suiv. Cf. Lemmerich, t. Ier, p. 307 et suiv.

le titre soit de superintendant, soit de superintendant général ou même d'évêque (comme en Livonie). Ces circonscriptions sont les suivantes : *Saint-Pétersbourg*, *Moscou*, *Livonie*, *Esthonie*, *Kourlande*, *Œsel*, *Riga* (séparément) et *Rével*. A chaque consistoire sont adjoints un secrétaire, un notaire et un traducteur.

Luthériens évangéliques de la grande-principauté de Finlande. Ils ont pour loi le code ou statut rendu en 1686 par le roi de Suède Charles XI[1], auquel de nos jours, pourtant, il s'est agi d'apporter des modifications. On compte environ 600 églises. Deux diocèses, celui d'*Abo*, qui est un archevêché, et celui de *Borgo*, auquel on a ajouté récemment un évêché de *Kouopio*, se divisaient jusqu'alors, le premier en 21 prévôtés ou décanats et 128 pastorats, le second en 16 prévôtés et 84 pastorats; totaux : 37 prévôtés et 212 pastorats. L'ordre du clergé embrasse en tout 5,800 personnes, mais dans lesquelles sont compris les maîtres d'école et tout le corps enseignant, ainsi que les sacristains, avec leurs familles. L'empereur-grand-prince est chef de l'Église finlandaise.

Luthériens évangéliques du royaume de Pologne. Ils ont 51 églises paroissiales, 11 annexes et en outre 560 oratoires dans de simples maisons. Le nombre des pasteurs est de 62, tous du ressort du consistoire de Varsovie, qui relève de la direction des cultes. A ces luthériens on peut ajouter, d'après M. Milutine, 1,773 frères moraves et 1,328 mennonites, qui n'ont, les uns et les autres, que 1 oratoire.

E. Culte réformé et culte anglican.

Les sujets de l'empire de confession helvétique ou calviniste se trouvent soit dans les gouvernements occidentaux,

1. Rein, *Statistische Darstellung*, etc., p. 24; de Lindemann. *Finnland*, p. 95 et 99.

Vilna, Grodno, Kovno, soit dans les deux capitales, Moscou et surtout Saint-Pétersbourg. Ils ont 32 églises et 4 oratoires, mais ne dépassent guère 30,000 individus, même en comptant les 3,000 anglicans, qui conservent la plupart leur qualité d'étrangers, et les quelques centaines de congréganistes américains. Sont inscrits comme composant la classe du clergé réformé, 59 personnes du sexe masculin et 71 du sexe féminin; en tout 130 personnes.

Dans le royaume de Pologne, on compte 5,268 réformés, avec 5 églises, 1 annexe et 10 oratoires. Le nombre des pasteurs, tous relevant du même consistoire, est seulement de 7.

F. Culte israélite.

Le sort du peuple d'Israël en Russie, comme aussi en Pologne, pourrait donner lieu à une longue histoire[1], s'il nous était permis d'étendre à ce point notre sujet. Nous nous bornerons à dire que, soumis depuis le commencement de ce siècle au statut du 9 (23) décembre 1804[2], ce peuple passa ensuite sous le régime du statut du 13 (25) avril 1835, contenu dans le t. X du Svod; loi fondamentale qui se rapporte aux *Karaïtes* ou *Karaïm* de la Crimée (§ 21) aussi bien qu'aux *talmudistes*, dénomination qui désigne l'immense majorité. Une loi plus récente (du 27 nov. 1861) et plus bienveillante est venue la compléter en la modifiant. Dans toute la domination russe, le nombre des israélites dépasse 2 millions, dont 640,000 dans le royaume de Pologne[3]. Ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 415

1. On en trouverait les éléments, en ce qui concerne la Russie, dans le livre déjà cité de Kœppen, *Inogorodtsi Ievropéiskoï Rossii*, p. 184-257, et dans Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. VI, p. 356 et suiv. En ce qui concerne la Pologne, on en trouverait dans Rœpell-Caro, t. II, p. 535-543, etc., etc.

2. On le trouve dans le recueil de Storch, t. VI, p. 364-377.

3. Ce que nous avons dit à ce sujet au t. II, p. 268 et 272, a été soumis ensuite à une révision et corrigé à la p. 688, à laquelle le lecteur peut se reporter.

et 464), ils y forment encore une classe particulière, qui a sa législation à part, extrêmement compliquée et diffuse. Autrefois ils étaient exempts du recrutement, mais, depuis 1827[1], ils subissent à ce sujet la loi commune dans l'empire, et, depuis 1844, aussi dans le royaume de Pologne, où ils n'ont jamais été traités en parias comme leurs frères de la Russie.

Israélites de l'empire. D'après la Statistique officielle de 1863, ils formeraient, dans les 49 gouvernements de la Russie d'Europe seulement, un total de 1,425,784, dont 693,412 du sexe masculin et 732,372 du sexe féminin. Environ 500,000 d'entre eux sont inscrits comme bourgeois ou artisans, près de 6,000 comme marchands, dont quelques-uns de la première guilde, quelques autres milliers comme agriculteurs. Autrefois toute la Grande-Russie était fermée à leur race: aujourd'hui, des juifs se rencontrent dans tous les gouvernements, mais non dans le Pays des Kosaks du Don. Cependant le droit de domicile ne leur est toujours concédé que d'une manière restrictive dans les 15 gouvernements du centre, où on ne les trouve, par cette raison, que par individus, tout au plus par centaines d'individus et dans la proportion de un centième du total[2]. Dans le gouvernement de Kief, au contraire, qui a une population de 1,805,000 individus, les israélites ne sont pas moins de 225,000, c'est-à-dire 1 sur 8 ou 9. Dans le gouvernement de Podolie, ils sont aussi très-près d'atteindre le chiffre de 200,000, et dans celui de Volynie, on en compte 184,000. Le chiffre de 100,000 est encore dépassé dans les gouvernements de Moghilef et de Kovno. Après les provinces occidentales, ci-devant polonaises, la Bessarabie renferme le plus de juifs

1. Oukase du 26 août. Voir Kœppen, ouvrage cité, p. 200.

2. Voir Woldemar, *Die Gelehrten und Schulanstalten des Ministeriums*, etc. (1865), p. 205. Dans le livre de Buschen, tabl. 15, on trouve figurées les proportions des cultes non chrétiens comparés aux cultes chrétiens.

(près de 80,000) parmi ses habitants. Quant aux autres parties du Midi, on trouve 74,557 juifs dans le gouvernement de Kherson, 23,155 dans celui de Iékatérinoslaf, et 12,061 dans celui de Tauride. Environ un tiers de ces derniers ne font pas partie de la grande majorité des juifs talmudistes, mais sont des Karaïtes ou Karaïm, juifs primitifs qui n'ont jamais accepté le Talmud et dont les pères, prétendent-ils, n'ont eu aucune part aux persécutions dirigées par les ancêtres du peuple israélite contre Jésus-Christ et les premiers chrétiens. De même qu'ils n'ont ainsi, disent-ils, aucun motif de haine contre les chrétiens, de même ils devraient pouvoir compter sur le bon vouloir des musulmans, car c'est d'un Karaïte que Mahomet a reçu en partie son instruction religieuse[1]. Kœppen a compté en tout 5,725 Karaïtes dans cinq gouvernements (Tauride, Kherson, Vilna, Kovno et Volynie).

D'après la Statistique officielle, la classe du clergé des Hébreux se composerait de 4,865 personnes, dont 2,430 du sexe masculin et 2,435 du sexe féminin. Le nombre des rabbins était, en 1842, de 954, et celui des synagogues de 604, indépendamment de 2,340 oratoires. Le culte israélite est sous l'autorité du ministère de l'intérieur, et M. Schubert parle de 62 inspections; ailleurs on mentionne 2,097 anciens et 798 trésoriers. Les rabbins et les chefs de synagogues sont élus par les communautés respectives et sont subordonnés aux *kahals* ou consistoires. L'organisation des écoles a été réglée par les oukases du 13 novembre 1844 et du 4 mai 1859. Il existait autrefois une école de rabbins à Brest-Litofski (gouv. de Grodno); en 1847, le gouvernement en ouvrit deux à Vilna et à Jitomir, et, en 1863, la première comptait 336 élèves, dont 65 pensionnaires de la

1. Voir sur les Karaïtes les ouvrages indiqués, t. II, p. 689, note 3, et Kohl, *Reisen in Südrussland*, t. II, p. 236.

Couronne, la seconde, 206 élèves, dont 33 de ces mêmes pensionnaires[1]. En seconde ligne viennent 5 écoles entretenues par la Couronne, à Odessa (ancienne école bourgeoise), Berditchef (Volynie), Staro-Konstantinova (*idem*), Vinnitza (Podolie) et Kichinef. Celle de Berditchef en paraît être actuellement la principale. Puis, en troisième ligne, figurent sur les états 99 écoles primaires, avec 3,635 élèves (en 1863). De plus, 732 garçons et 240 filles fréquentent des écoles populaires gratuites qui ont surtout pour destination de répandre parmi les israélites la connaissance de la langue russe.

Israélites du royaume de Pologne. D'après les « Matériaux » publiés par M. Milutine, il y en a 640,333, ce qui fait 12 p. 100 de la population ou 1 à 8-9. Ils ne cessent d'augmenter leur nombre. Dans les villes, la proportion qu'ils présentent devient encore plus forte, car ils forment à peu près le quart de toute la population urbaine. A leur clergé appartiennent 819 personnes, rabbins, interprètes de la loi, chanteurs, etc.[2]. Ils ont 530 synagogues ou oratoires et 362 cimetières. C'est surtout dans le gouvernement de Varsovie que les israélites sont nombreux; à Varsovie même, on en compte 42,723. Parmi les autres gouvernements, c'est celui d'Augustow qui en renferme le plus, puis Lublin.

G. Culte musulman.

C'est surtout sur le Volga moyen et inférieur, en Crimée et dans l'isthme caucasique que ce culte se pratique en Russie. Il y date des Mongols et des Tatars, race vaincue par les Mongols. Au moment où ceux-ci fondaient l'empire

1. Woldemar, ouvrage cité, p. 208.
2. Nous trouvons ailleurs 294 rabbins et 523 officiants ou personnes auxiliaires.

du Kiptchak[1], ils étaient encore lamaïtes ou bouddhistes, et comme tels d'une tolérance remarquable, attestée par des *iarliks* ou décrets qui, même aujourd'hui, pourraient servir d'exemple dans bien des pays chrétiens[2]. Mais déjà le khan Berké (1255-1266), troisième fils de Djoutchi[3], fit connaissance avec l'islamisme, et non-seulement l'embrassa lui-même, mais le recommanda à son successeur Mengou-Timour et aux principaux de sa cour. Mengou adopta cette foi nouvelle, mais sans peser sur ceux de ses sujets qui préféraient rester fidèles à la religion de leurs ancêtres, et par rapport aux chrétiens, sa tolérance alla jusqu'à permettre qu'un évêque russe résidât près de lui à Saraï. Ouzbek (1313-1341), petit-fils de Mengou, se montra plus ardent sectateur de Mahomet: aussi sous lui la conversion du peuple fit les plus grands progrès. Lui qui, à son avénement au trône, avait rendu un de ces *iarliks* que nous venons de citer avec éloge, qui avait marié sa sœur Kontchak à un prince russe sans l'empêcher d'embrasser le culte de l'Église d'Orient, qui recevait avec bienveillance des messages du pontife de Rome, fut ensuite soupçonné, à l'occasion de l'apparition de son parent Chtchelkân[4] dans la Grande-Russie (1319), de vouloir convertir de force les Moscovites à sa foi. Cette accusation pourrait bien être mal fondée; mais Chtchelkân, musulman fanatique, y donna lieu par sa conduite à Tver, et depuis ce temps, le fanatisme fit des progrès parmi les Tatars en général. Le mahométisme fut depuis la religion dominante non-seulement dans la tsarie de Kasan et dans

1. Voir t. II, p. 698.

2. Voir celui de 1313 dans *St.-Petersburgisches Journal*, mars 1776, p. 45-50. Cf. Karamzine, t. IV, chap. VII (p. 161).

3. Fils de Tchinghiz-Khan.

4. Hammer (*Geschichte der Goldenen Horde*, p. 294) écrit le nom Tscholkan, et Karamzine (t. IV, p. 170) Chewkal, ce qui est un titre, une variante de *chamkhal*.

celle d'Astrakhan, mais depuis que Hadji Ghiraï fut monté (1453) sur le trône des Nogaïs à Baktchisaraï, il régna aussi en Crimée et dans toute la Petite-Tatarie. De leur côté, les Turcs et les Persans le propagèrent dans l'isthme du Caucase, déjà en partie convertie alors au christianisme; mais comme ces deux nations professaient l'islam sous deux formes différentes, la même distinction s'y établit. Du côté de la mer Noire se répandit la foi des *sounnites*, du côté de la Caspienne celle des *chiites*, et l'on sait qu'ils se sont mutuellement en abomination[1]. Les premiers sont en grande majorité, car tous les peuples de race turque ou tatare sont sounnites; les seconds, prosélytes des Persans, n'atteignent pas au chiffre de 500,000. Quant au total, les publications officielles[2] ne nous le font connaître que relativement aux 49 circonscriptions administratives de la Russie d'Europe: ce seraient 2,321,679 individus, dont 1,184,725 du sexe masculin et 1,136,954 du sexe féminin; mais il y a ensuite 660,000 musulmans dans la région caucasienne et environ 1 ½ million en Asie, bien entendu en comptant les Kirghises-Kaïssaks dont 1,300,000 environ sont sous la suprématie de la Russie. On trouverait ainsi pour total général environ 4,500,000 sectateurs du Koran. Nous ne pouvons rien dire de certain relativement à l'organisation de ceux du Caucase et de ceux de l'Asie; c'est à la Russie d'Europe seulement que se rapportent toutes les données qui nous sont fournies. Disons d'abord que là c'est surtout dans le gouvernement d'Orenbourg et dans celui d'Astrakhan qu'ils présentent une masse compacte. En effet, les mahométans y forment de 40 à 50 p. 100 de la population; ils offraient la même propor-

1. Voici par quelle formule charitable le chiite a l'habitude de commencer sa prière: *Allah akbar! Koï sen ki Osmân, Omar, Aboubekr ché hannem itchinda ghedsine!* Dieu est grand! et que Osman, Omar et Aboubekr soient à jamais maudits!

2. Statistique de 1863, p. 227; Buschen, p. 80.

tion dans le gouvernement de Tauride avant les émigrations des dernières années. La proportion relative au gouvernement de Kasan n'atteint pas 30 p. 100; mais néanmoins, les mosquées y abondent et la loi de Mahomet y a de savants interprètes, dans des médressés renommés que nous avons eu l'occasion de visiter. Voici les chiffres pour les sept gouvernements où elle a le plus de fidèles: Orenbourg, 877,361; Kasan, 420,068; Tauride (avant l'émigration), 289,170; Astrakhan, 166,060; Samara, 153,008; Simbirsk, 85,412; Viatka, 84,488. Quatre autres gouvernements (Perm, Penza, Saratof et Nijegorod) présentent encore un chiffre entre 80,000 et 30,000. Sporadiquement, on trouve des musulmans dans presque tous les gouvernements, et parmi ceux de l'Occident, chose curieuse, il y en a 2,416 dans le gouvernement de Vilna, 2,365 dans celui de Minsk et 1,250 dans celui de Grodno. Ce sont les descendants des prisonniers de guerre que le grand-prince de Lithuanie Vitofd a jadis colonisés dans ses États[1]. En second lieu, nous pouvons noter, d'après les publications officielles, que 30,174 personnes sont inscrites comme formant la classe du clergé mahométan, savoir: 14,475 du sexe masculin et 15,699 du sexe féminin. C'est en Tauride qu'on a trouvé le plus grand nombre de ces personnes, puis à Orenbourg, et, en troisième ligne, à Kasan. En 1842, 15,314 personnes étaient attachées au culte de l'islam par des fonctions effectives exercées dans 5,483 mosquées et 620 médressés ou écoles: 13 mosquées se rapportaient aux gouvernements de l'ouest. Bokhara est pour les mollahs la source la plus pure et la plus haute de la science religieuse. Le moufti d'Orenbourg, président d'une assemblée ecclésiastique qui correspond avec le département des affaires des cultes au ministère de

1. Voir Karamzine, t. V, chap. II (p. 182).

l'intérieur, étend son autorité sur tous les islamites de la Russie, à l'exception de ceux de la Tauride qui ont eu quelquefois leur moufti particulier, et peut-être de ceux des Kirghises-Kaïssaks. L'assemblée dont nous parlons se compose, en outre d'assesseurs, d'un secrétaire et d'un translateur[1].

Dans le royaume de Pologne, il existe 312 mahométans, ayant 2 metcheds et 2 imans.

H. Culte lamaïque.

M. de Buschen[2], à l'exemple des publications officielles, le confond (sous la rubrique de *iasytchniki*, gentils), mais, selon nous, à tort, avec les cultes idolâtres auxquels ces publications attribuent, quant aux 49 gouvernements de l'Europe, près de 200,000 personnes (100,447 du sexe masculin et 96,926 du sexe féminin), ayant un clergé de 274 individus mâles. Au fait, cette religion est le bouddhisme, croyance spiritualiste, mais altérée par les superstitions populaires, auxquelles le culte des idoles n'est effectivement pas étranger, dans le lamaïsme aussi bien que dans le foïsme. En Europe, ce culte n'est guère professé que par les 119,000 Kalmuks du gouvernement d'Astrakhan, du Pays des Kosaks du Don, du gouvernement de Stavropol et de celui d'Orenbourg; mais en Asie, il l'est encore par d'autres Kalmuks, par toutes les autres peuplades de race mongole (Khalkas, Bouriates, etc.), et par une partie de celles de race mandchoue[3]. En tout, Europe et Asie, on peut compter plus de 200,000 lamaïtes, peut-être jusqu'à 300,000[4].

1. Voir sur les principes du mahométisme en Russie, Erman, *Archiv*, 1852, t. XI, p. 561-569.

2. Il dit « *Heiden* (*Lamaïten*) », p. 55 et p. 80.

3. Voy. t. II, p. 690 et suiv.

4. Voir dans l'*Archiv* d'Erman (1861), t XX, p. 51-72, l'article *Der Lamaïsmus im östlichen Sibirien*; et *ibid.*, p. 366-387, Wassilief, *Ueber den Buddhismus*.

I. Culte chamanique.

C'est là le culte païen proprement dit, l'idolâtrie en plein, un fétichisme abject dont les sectateurs sont sous l'ascendant de prétendus sorciers qu'on appelle *chamanes*. Selon cette croyance, le Dieu suprême, créateur de toutes choses, aurait abandonné le gouvernement du monde aux *chaïtans* (satans), génies ou divinités inférieurs qui se montrent sous forme de serpents, d'ours, de hiboux, quelquefois aussi sous forme humaine, et qui sont ou amis ou ennemis des hommes[1]. En Europe même, il se trouve encore quelques milliers de ces demi-sauvages plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Ce sont des Samoïèdes et des Lapons du gouvernement d'Arkhangel, au nombre d'environ 800, quelques autres Finnois des gouvernements de Kasan, de Perm, de Viatka. Puis en Asie et en Amérique, ce sont encore des Samoïèdes et des Finnois, puis les Tchouktches, les Koriaks, les Ioukaghires, les Kouriles, les Aléoutes, les Aïnos, etc., enfin une partie des peuplades de la famille des Mandchoux, notamment les Tungouses et les Lomoutes. Le total ne dépasse guère 160,000, dont peut-être un millier en Europe[2].

En résumé, il y a, dans toute la domination russe, plus de 18 millions d'individus en dehors de l'Église nationale (les raskolniks non compris). Sur ce nombre, 4,753,400 appartiennent au royaume de Pologne, et 1,620,000 à la grande-principauté de Finlande; le reste à l'empire.

1. Voir un article sur le chamanisme dans Erman, *Archiv* (1848), t. VIII, p. 209-230; *Religion der heidnischen Lappen*, *ibid.*, p. 167-184 et 349-365.

2. Pour les ghèbres et les bohémiens ou tsiganes, nous renvoyons au t. II, p. 274. Les premiers n'atteignent pas le chiffre 10,000; les seconds sont au nombre d'environ 60,000.

TROISIÈME SECTION.

LES RESSOURCES ET LES FORCES DE L'ÉTAT.

Nous avons dit au sujet de l'Église tout ce que la matière nous a paru exiger dans les limites de notre cadre. Revenant maintenant à l'État, après en avoir fait connaître la nature fondamentale et la constitution, nous aurons encore à l'envisager sous deux points de vue essentiels, à chacun desquels nous consacrerons une section particulière. Le premier point de vue sera celui de la puissance de l'État; le second, celui de l'ordre qui y est établi dans le but d'entretenir, de régler et d'agrandir cette puissance, en d'autres termes, celui de l'administration. Sous l'un et l'autre point de vue, nous aurons devant nous un vaste champ où notre principal soin devra être d'échapper aux mirages trompeurs dont la science purement conjecturale et toute d'imagination a embarrassé l'horizon, de démêler le vrai au milieu d'un amas de suppositions, fruits peu coûteux d'un crédule accueil fait à tous les bruits répandus, d'un travail qui manque de base et qui se laisse guider par les préjugés, d'une observation rarement personnelle et qui alors même s'arrête à la surface des choses. Ainsi que nous le ferons voir dans la suite de cet ouvrage, quand nous essayerons d'exposer la situation économique de la nation, il n'y a pas d'empire plus en progrès que la Russie, et néanmoins on ne cesse de nous ressasser sur son compte des erreurs mille fois réfutées ou dont l'énormité saute aux yeux de tous. Chose étrange! la malignité est pour beaucoup dans ces appréciations aventurées ou simplement traditionnelles, et pourtant

les vrais points vulnérables de la Russie, le défaut réel de sa cuirasse, échappent à la plupart de ses juges.

L'administration publique, dans toutes ses branches, formera le contenu de la section quatrième et dernière; ici, c'est des ressources et des forces de l'État que nous avons à traiter, toujours le plus succinctement possible. Par le mot de ressources, nous entendons désigner spécialement les finances de l'État; par celui de forces, son armée et sa marine, avec tout ce qui s'y rapporte. Tel sera le contenu des trois chapitres de la présente section.

Il n'y sera guère question que de l'empire; comme toutefois le royaume de Pologne et la grande-principauté de Finlande ont leurs finances particulières, nous aurons à en dire au moins quelques mots dans le premier chapitre.

CHAPITRE PREMIER.

LES FINANCES.

S'il est vrai, comme nous l'entendons répéter de différents côtés et comme nous le lisons aussi dans des publications plus ou moins connues[1], que les finances russes soient une des énigmes les plus impénétrables sur lesquelles puisse s'exercer la sagacité des publicistes et des maîtres en économie politique, nous pouvons d'autant moins en promettre ici la solution, que la place nous manque pour présenter tous les éléments d'un tel travail, même dégagé des notions économiques qui seules peuvent résoudre la question si passionnément agitée de nos jours : La Russie est-elle riche ou est-elle pauvre? Les longs développements dans lesquels il ne nous répugnerait pas d'entrer, nous sont interdits par la nature de notre plan; à peine si nous pourrons caractériser le système qui sert de base à l'administration financière et qui se complique par le lien étroit qui unit au Trésor les établissements de crédit, de telle manière que les opérations de ceux-ci se confondent souvent avec les opérations de celui-là[2]. Ce sujet ainsi compris serait tentant, nous ne le contestons pas; d'ailleurs des économistes de mérite, que nous citerons plus loin et en tête desquels figure le comte Cancrine lui-même, que l'on a un

1. Notamment dans le savant article *Das russische Staatsleben*, du recueil *Die Gegenwart*, t. VI, p. 25, et dans l'article *Die russischen Finanzen* du livre anonyme *Russland und die Gegenwart*, t. Ier, p. 169. Dans le dernier travail, ce jugement est fortement motivé.

2. Voir *Die Gegenwart*, t. VI, p. 28.

instant appelé *le Colbert de la Russie*[1], ont déjà commencé à en débrouiller les difficultés, qu'avant lui on pouvait croire inextricables; cependant il ajouterait trop aux labeurs, assez rudes déjà, de notre tâche et dépasserait vraisemblablement nos forces.

L'histoire financière de la Russie, si elle pouvait déjà trouver place ici, ne serait pas, nous osons le croire, sans intérêt pour nos lecteurs hommes d'État et d'administration; mais nous n'avons pas pu achever encore d'en réunir tous les éléments[2], et d'ailleurs, nous le répétons, l'espace nous fait défaut dans un ouvrage d'un si vaste cadre. Mieux vaudra, pour le moment, spécialiser, en quelque sorte, ce travail en le rattachant à chacune des principales branches de l'activité financière, notamment aux opérations du Trésor (revenus et dépenses) et aux diverses applications du crédit (dette publique et banques). Nous ne dérogerons un instant à ce plan que pour rappeler une époque financière remarquable et qui, à elle seule, mériterait d'avoir son histoire. Cette époque est celle de l'administration du comte George Cancrine, qui dura près de vingt ans, de 1823 à 1842[3], et

1. Dans son livre mis au jour par nous *Die Oekonomie der menschlichen Gesellschaften*, Stuttg. 1845, in-8°, p. 214 et suiv. On consultera aussi avec fruit le rapport adressé par le comte, en 1843, à l'empereur Nicolas sur toute sa gestion depuis 1823 dans les Journaux de voyage (*Aus den Reisetagbüchern*) publiés par M. le comte Al. Keyserling (Brunswig, 1865, 2 vol. in-8°), t. Ier, p. 59-118.

2. En ce qui concerne ceux que l'on trouve dans des ouvrages imprimés, nous indiquerons les voyageurs étrangers; puis Meiners, *Vergleichung*, etc., t. Ier, p. 316; Ewers, *Geschichte der Russen*, t. Ier, p. 31, 118, 232, 481; Karamzine, t. IX, chap. VI (p. 284), etc., etc.; Herrmann, t. III, p. 333 et 745, t. IV, p. 397 et suiv., et surtout l'ouvrage de M. J. de Hagemeister, *Rasyskaniya o finançakh drevneï Rossii*, Recherches sur les finances de l'ancienne Russie, Pétersb., 1834, 1 vol. in-8°.

3. Le comte Cancrine est mort le 22 septembre 1845, à Pavlofsk, peu de temps après son retour de Paris, où nous avons eu l'avantage d'avoir avec lui de fréquentes relations. Son nom, que l'on croyait à tort traduit en russe de l'allemand Krebs, s'écrit plus exactement Cancrin. Voir la notice dont le comte

avait pour base un système réfléchi, exécuté avec fermeté, autant que pouvait le permettre le régime autocratique auquel ce ministre servait d'instrument. D'un esprit plein de ressources, il sut, à force d'ordre et de travail, élever le revenu de l'empire à la hauteur de ses besoins toujours croissants, non-seulement sans avoir recours à la funeste mesure de l'émission du papier-monnaie, dans un pays qui en était déjà surchargé[1], mais en faisant même ordonner le retrait des assignats (1839). Non content d'exiger de toutes les sources de revenu tout ce qu'elles étaient capables de rendre, et d'assurer la transmission exacte de ces produits jusqu'aux caisses du Trésor, il a su assurer à celui-ci des recettes nouvelles en favorisant le travail national, en développant par l'industrie les forces productives du pays. Le premier, il a reconnu et utilisé le génie industriel de la nation, dont l'agriculture, à elle seule, est impuissante à assurer l'existence, ou du moins la prospérité. Sous le ministère du comte Cancrine, des fabriques et des manufactures s'élevèrent de toutes parts, la production industrielle doubla et tripla presque en valeur. Pour seconder cet élan, cet habile administrateur fonda des écoles de technologie et de commerce, et fit publier, dans un journal spécial rédigé dans son département, les résultats des rapports des agents capables qu'il entretenait à Londres, à Paris, à Berlin et à Vienne, afin d'être tenu au courant des progrès des sciences économique et industrielle en tous pays. A quelques égards, sans doute, son système prêtait à la critique, et on n'a pas eu tort de lui reprocher la persé-

Al. Keyserling a accompagné ses Journaux de voyage déjà cités; et sur la gestion du ministre, voir Ch. Duveyrier, *Lettre à M. Mauguin*, p. 216-220 et 225; *Die Gegenwart*, t. VI, p. 25 et suiv.; *La Vérité sur la Russie*, p. 263.

1. Il faut dire néanmoins, pour rester dans le vrai, que ce ministre empruntait aux banques les dépôts disponibles pour faire face aux dépenses extraordinaires, ce qui nécessita une émission postérieure.

vérance avec laquelle il forçait le produit du monopole de l'eau-de-vie, dont les effets étaient si pernicieux pour la moralité des classes populaires; mais ce même système n'a pas seulement permis à l'empire, sous le règne de Nicolas, de manifester sa puissance par tous les moyens, il a aussi ouvert des voies nouvelles à l'esprit entreprenant de la nation et à sa remarquable aptitude pour toute espèce de développement. Les effets des combinaisons du comte Cancrine ont étonné l'Europe; peut-être même ont-ils quelquefois donné un démenti à la science, comme le dit Tengoborski des institutions financières de la Russie en général, là où il répond à ceux qui vont répétant que les finances russes sont une énigme pour l'économiste.

Les revenus et les dépenses ou le budget de l'État. Il n'y a pas plus de dix ans, un savant économiste, Léon Faucher, écrivait : « Un budget serait une révolution dans ce pays » ; or depuis 1862, la Russie a son budget imprimé et publié, au lieu qu'auparavant ce document n'existait que sous forme de manuscrit[1] et n'était pas soumis, comme maintenant, aux délibérations et à la sanction du Conseil de l'empire. Sans doute, le premier de ces documents mis au jour par le ministre Kniajévitch était encore entaché de toutes sortes d'imperfections, ainsi que l'avoue M. de Reutern, successeur de M. Kniajévitch, dans son lumineux rapport de mai 1863[2]; mais ce même rapport est déjà un heu-

1. Le comte Cancrine (*Oekonomie der menschlichen Gesellschaften*, p. 277) assure avoir eu en mains des états annuels des recettes et des dépenses des premiers temps du règne des Romanof, et cela est naturel. Il n'y a qu'un gouvernement stupide qui puisse vivre au jour le jour, sans se rendre compte de ses besoins et de ses ressources. On peut voir au passage indiqué comment Cancrine entendait le budget et qu'il n'en eût pas lui-même approuvé la publication.

2. M. Wolowski, qui, dans un livre dont nous parlerons bientôt, base sur ce

reux essai de faire plus et mieux. Les critiques de l'auteur ne se rapportent pas seulement au budget imprimé de 1862, mais aussi aux précédents restés manuscrits[1]. Voici ce qu'il dit du sien, fruit d'une réforme du système confiée par l'empereur, sur sa proposition, à une commission spéciale instituée près du contrôle de l'empire[2] : « Tous les budgets séparés, avec les mémoires explicatifs et pièces à l'appui qui les accompagnent, sont imprimés et forment un tout systématique facile à examiner, ce qu'il était impossible de dire des anciens budgets manuscrits, qui n'étaient pas dressés d'après un système unique et différaient de forme entre eux. On a porté dans ces budgets tous les revenus de l'État, c'est-à-dire tous ceux qui antérieurement entraient dans les caisses du Trésor et étaient inscrits dans les budgets, ainsi que ceux qui étaient perçus par d'autres administrations, qui les dépensaient sans allocation budgétaire. D'un autre côté, on a aussi porté aux budgets les dépenses qui, antérieurement, étaient imputables sur ces revenus spéciaux.

« Ainsi, pour la première fois, le budget de l'État présente le bilan de toutes les recettes et de toutes les dépenses de l'empire[3]. Il a été maintenant porté à ce budget pour environ 42,700,000 R. A. de revenus qui n'y figu-

rapport ses critiques fort vives (*Les Finances de la Russie*, p. 17), a la loyauté d'en reproduire le texte, p. 167 et suiv.

1. Nous en avons sous les yeux des reproductions publiées soit par M. Herzen dans *la Cloche*, soit par M. le prince Dolgoroukof, dans son pamphlet *La Question polonaise et le Budget russe*, p. 105 (budget de 1860).

2. Cette commission a mis au jour les éléments de son travail dans une publication officielle en langue russe que nous avons sous les yeux et qui porte le titre suivant: *Troudy kommissii... dla peresmotra sistémy podatéï i sborof* (Travaux de la Commission nommée pour soumettre à une enquête le système des impôts et des redevances), Pétersbourg, 1863, 9 vol. in-8°, dont les trois premiers traitent des impôts directs, les autres des autres impositions successivement.

3. On sait qu'en France la publication du *Compte rendu*, de Necker, contrôleur des finances, en 1781, fut un véritable événement. En Russie, celle du budget, en 1862, devait l'être pareillement.

raient pas autrefois et n'étaient pas versés au Trésor, et d'autre part on y a inscrit pour 37,800,000 R. A. de dépenses qui jadis n'y étaient pas portées. »

Le ministre ajoute qu'avec la mise à exécution des règles sanctionnées par l'empereur le 22 mai 1862, entre également en vigueur le nouveau mode d'application des budgets, « basé sur une spécialisation sévère des crédits par paragraphes du budget; cette disposition écarte pour l'avenir l'emploi des crédits demandés, dans l'ordre législatif, à des dépenses pour lesquelles ils n'avaient pas été alloués. »

L'opération de compléter le budget, en y portant « des fonds qui ne figuraient point au budget de 1863 », a été continuée dans celui de 1864, ainsi que nous l'a appris un nouveau rapport de M. de Reutern, dont les sages conclusions méritent l'approbation générale[1].

Les sommes inscrites dans les quatre documents officiellement publiés jusqu'à ce jour, contrastent singulièrement avec celles que l'on indiquait autrefois comme étant le montant des revenus et des dépenses de l'empire. On trouvera l'explication de ce fait dans ce qui va suivre.

Considérons maintenant séparément les revenus et les dépenses.

Revenus. Dans toutes les branches des intérêts matériels, la marche ascendante de la Russie a été prodigieusement rapide, surtout depuis Pierre le Grand : nécessairement, les finances du pays ont dû s'en ressentir, les recettes du Trésor ont dû aller constamment en augmentant. Relativement aux temps anciens, on ne peut guère en évaluer le montant d'une manière un peu certaine, car elles étaient perçues en nature autant, et même plus, qu'en numéraire, et n'arrivaient d'ailleurs pas toujours jusqu'à la caisse cen-

1. On peut lire ce rapport, en français, dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, numéro du 15 (27) mai 1864.

trale, étant absorbées par les besoins locaux des provinces où elles se percevaient, ou de leur voisinage. Cette observation s'applique encore à une grande partie du XVIIIe siècle[1], aussi bien qu'au XVIIe. Il faut en tenir compte quand on lit, par exemple, dans Strahlenberg, au sujet du tsar Alexis Mikhaïlovitch, qu'il n'avait pour tout revenu que cinq millions de roubles[2], et quand Voltaire répète la même indication par rapport à l'année de l'avénement du grand réformateur de la Russie. Voltaire a soin toutefois d'ajouter une observation qu'on ne lui avait pas laissé ignorer. « L'État, dit-il[3], ne possédait pas cinq millions de roubles, environ 25 millions de France, de revenu. C'était assez, quand Pierre le Grand parvint à la couronne, pour demeurer dans l'ancienne médiocrité, ce n'était pas le tiers de ce qu'il fallait pour en sortir et pour se rendre considérable en Europe. Mais aussi beaucoup d'impôts étaient payés en denrées, selon l'usage des Turcs, qui foule bien moins les peuples que celui de payer leur tribut en argent. » A la mort du monarque, la somme était plus que doublée, selon son historien français. « Je trouve, dit celui-ci dans un autre passage, par un état des finances de l'empire en 1725, en comptant le tribut des Tartares, tous les impôts et tous les droits en argent, que le total allait à 13 mil-

1. Voir ce que nous avons dit là-dessus dans notre Statistique de 1829, p. 285, et Hupel, t. Ier, p. 392 et 427. Déjà Weber (*Das veränderte Russland*, t. Ier, p. 39) avait fait cette distinction essentielle.

2. *Description historique de l'empire Russien*, t. Ier, p. 97. Dans l'édition allemande, qui est bien plus étendue, il est seulement question (p. 215) de cinq millions, sans autre indication. Le traducteur français ajoute « ou 25 millions de France ». On verra plus loin, quand nous parlerons du rouble, que la valeur de cette monnaie d'argent, quelquefois représentée par du papier, n'a pas toujours été la même, mais a subi, au contraire, de très-grandes variations.

3. *Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*, édition originale t. Ier, p. 63. Cf. p. 60; de plus, Weber, *Das veränderte Russland*, t. Ier, p. 34 et suiv., et Reimers, *Sankt-Petersburg am Ende seines ersten Jahrhunderts*, t. Ier, p. 159.

montant n'était déjà plus le même. Wichmann, dans son Tableau statistique de la Russie, évalue le revenu pour cette époque-là à 270-280 millions de R. B.[1], qui pouvaient valoir, suivant le cours d'alors, 460 ou 480 millions de francs; cependant M. N. Tourghénief, en donnant l'analyse des plans financiers de Spéranski[2], affirme qu'en 1810 ce même revenu ne dépassait pas 127 millions, tandis que les dépenses étaient évaluées à plus de 193 millions. D'après cela, il y aurait eu une baisse fort considérable dans un temps où, par suite des fréquentes émissions d'assignats, c'est-à-dire de billets d'assignations non remboursables, à cours forcé, tout renchérissait rapidement. Ce qui est certain, c'est qu'il y eut une halte dans la marche ascendante, si prodigieuse jusqu'alors. Encore en 1828, M. de Weydemeyer, à qui les chancelleries russes étaient ouvertes, ne les évaluait pas à plus de 500 millions de francs. Mais déjà l'administration du comte Cancrine avait donné une nouvelle impulsion à toutes les branches de l'économie nationale, et l'on assure que pendant les vingt ans qu'il passa à la tête du ministère des finances, il augmenta les recettes de l'empire de 160 millions de francs. En mars 1833, lord Palmerston donna au parlement britannique le chiffre de 19,300,000 liv. st. ou 482 millions de francs, mais une nouvelle augmentation dans de fortes proportions eut lieu depuis, car l'élasticité du revenu de la Russie est admirable. « Les revenus ordinaires de l'État, dit Tengoborski[3], ont augmenté depuis

1. R. B. Nous désignons ainsi le rouble *banco* ou en assignats.

2. *La Russie et les Russes*, t. III, p. 478. M. Tourghénief parle toujours de millions sans rien ajouter relativement au cours ou à la valeur. Laissés ainsi dans le vague, les chiffres n'ont plus de signification. D'après une lettre de Spéranski à l'empereur Alexandre Ier, citée dans le même livre (t. II, p. 396, note), les revenus, qui en 1810 étaient de 125 millions, furent portés, en 1812, à 300 millions. C'était sans doute l'effet du patriotisme exalté par l'invasion étrangère, ainsi que, du moins partiellement, de l'espèce d'*income tax* qui fut alors introduite.

3. *Revue des Deux-Mondes*, novembre 1854, p. 800.

quinze ans dans la proportion suivante : jusqu'en 1839, le chiffre le plus élevé était de 163,308,000 R. A. ; en 1853, le budget des recettes ordinaires s'est élevé à 224,308,000 R. A., ce qui présente, pour quatorze ans, une augmentation de 60,557,000 roubles (242,228,000 fr.) ou de plus de 36 p. 100; et cet accroissement de revenu a été obtenu sans aucune augmentation des impôts existants, bien que la matière imposable soit loin d'être épuisée en Russie, comme elle l'est dans beaucoup d'autres pays. Ce n'est donc pas par erreur, mais, comme le dit Léon Faucher, « sur des données dont le gouvernement français a sans doute vérifié l'exactitude, » que le *Moniteur universel*, dans un article du 4 juin 1854, a indiqué le chiffre de 800 millions de francs. Quant à nous, dans nos publications précédentes, nous n'aurions jamais osé aller au delà de 5 à 600 millions, et l'observation de Tengoborski fait voir que nous étions dans le vrai, car les 163,751,000 R. A. que ne dépassait pas, selon lui, le budget avant 1839, c'est 655 millions de francs; cependant, en 1860[1], nous avons adopté le même chiffre de 800 millions. Aujourd'hui, le revenu de la Russie dépasse de beaucoup cette somme, grâce surtout à l'augmentation incessante du produit des droits sur l'eau-de-vie, ainsi que de celui des droits de douanes, mais grâce aussi au développement général de la richesse publique. Ce fait est maintenant acquis, car nous ne tâtonnons plus dans les ténèbres depuis que le budget a, pour la première fois (6 février 1862), été officiellement publié. Dans cette année-là, le vrai total des revenus était de 279,352,810 R. A. ou de 1,117 millions de francs, et avec les recettes d'ordre[2], de 295,862,000 de R. A. ou 1,183,500,000 fr. (nous laissons

1. Dans le tableau statistique synoptique de l'*Atlas historique et pittoresque*, à la tête du t. IV.

2. Celles-ci étaient de 12,798,405 R. A.

en dehors du calcul les recettes extraordinaires fournies par un emprunt à 4 p. 100 contracté dans l'année). Ce budget, comme nous l'avons vu, était encore loin d'être normal et a depuis été soumis à des modifications de toute espèce, de manière qu'on ne pourrait pas en rapprocher les suivants dans le but d'établir une comparaison; voici cependant les chiffres généraux de ces derniers (nous n'y comprenons que les recettes brutes ordinaires et nous plaçons en regard les dépenses):

	Recettes.		Dépenses.	
	R. A.	Fr.	R. A.	Fr.
1863. . . .	347,867,860	(1,391,471,440)	330,538,413	(1,322,157,650)
1864. . . .	354,608,670	(1,418,434,680)	316,613,062	(1,266,452,250)
1865[1]. . .	357,695,408	(1,430,781,630)	380,093,514	(1,520,374,050)

Passons maintenant en revue les principaux articles du budget des recettes, et essayons d'en faire apprécier la nature. Nous les rangerons sous les quatre rubriques suivantes : 1° Domaines et droits régaliens; 2° Impôts directs; 3° Impôts indirects, y compris les monopoles; 4° Postes et télégraphes.

1° *Domaines et droits régaliens.* Chacun de ces deux articles devra être traité séparément.

Domaines. Il en a été longuement question dans la première section de ce volume (p. 183-191), où l'on a vu qu'ils se divisent en domaines de l'empire et en apanages, ayant les uns et les autres leur propre administration.

Les domaines de l'empire sont d'une telle importance qu'on s'est vu obligé, en 1837, de créer, pour les régir, un ministère spécial. On peut s'en faire une idée en jetant un coup d'œil sur les cartes qui accompagnent l'espèce d'inventaire que ce ministère, toujours fort bien dirigé

1. Nous donnons les chiffres pour cette dernière année, non d'après un document officiel, mais tels que les journaux nous les ont fait connaître.

depuis, a publié en 1861[1]; la proportion de ces biens de l'État par rapport à la propriété du sol tout entière est comme 10 : 22, même en ne comptant que la Russie d'Europe. Nous avons dit que les terres dont ces biens se composent y sont, selon quelques statisticiens, d'une contenance de 221 millions de déciatines, que nous avons cru devoir réduire à environ 190; à tort, nous le reconnaissons maintenant, car le chiffre inscrit dans l'état officiel (*Obzor*, etc.) est de 223 ½ millions. Nous avons ajouté que la valeur approximative de ces terres est de 4 milliards de R. A. (16 milliards de francs) et qu'elles donnent un revenu d'environ 45 millions de roubles, ce qui n'est guère que 1 p. 100 du capital. Dans le budget de 1864, ce revenu est inscrit, sous le chapitre de « Biens de l'État, » pour la somme de 53,231,470 R. A. ou 213 millions de francs, recette brute dont le produit net est d'environ 45,500,000 R. A., car les frais de perception s'élèvent à près de 7,800,000 R. A. Quoique plus de la moitié de ces terres soient situées dans une région à climat rigoureux, elles nourrissent pourtant une population de 22 millions d'hommes, sans compter plusieurs centaines de mille paysans établis sur les terres appartenant aux domaines de l'État en Sibérie. Sans doute une portion considérable des terres est affectée à l'entretien de cette population, astreinte à ce titre à une redevance annuelle; mais ce qui reste est encore immense, et l'on peut en espérer, dans la suite, un produit peut-être double ou triple. Qu'on y songe bien! 223 millions de déciatines, c'est environ 244 millions d'hectares, et la contenance de la France tout entière n'atteint pas 55 millions d'hectares! Défalquez-en, si vous voulez, 60 ou même 100 millions de déciatines, il restera toujours plus de 100 millions

1. *Obzor gogoudarstvennykh imouschtchestv'*, 761 pages, gr. in-8°.

d'hectares appartenant directement à la Couronne. Un État en possession d'une pareille propriété foncière, au besoin d'une pareille hypothèque, ne peut-il pas passer pour riche en dépit de la situation modeste de la grande majorité de ses habitants? Aussi répétons-nous ce que nous avons déjà dit p. 188: Quelle marge pour les améliorations! quel sujet d'études pour les économistes de tous pays[1]!

Le chapitre du budget de 1864 intitulé « Biens de l'État » se compose des articles suivants, avec indication des recettes brutes pour 1863 et 1864 en R. A. On y trouvera aussi au besoin le produit net de cette dernière année[2].

	1863.	1864.
Propriétés peuplées de paysans. . . .	4,378,269	3,853,529
Redevances foncières des paysans domaniaux et de ceux établis sur les terres de la Couronne.	27,348,083	29,634,208
Domaines affermés (donnés à bail). .	3,047,550	2,951,841
Ventes de terrains et domaines de l'État, de quittances de recrutement, etc.	855,657	1,094,376
Forêts	3,268,937	3,436,775
Mines et usines	2,307,463	2,492,823
Chemin de fer de Nicolas	8,581,070	9,580,392[3]
Revenus des immeubles et capitaux du fonds d'éducation	913,183	187,527
Total des biens de l'État	50,700,212	53,231,471

Ce qui, dans la traduction française, est appelé « rede-

1. Voir en attendant l'étude qu'on trouve sur le domaine dans le livre du baron de Haxthausen, t. III, p. 497-597. — On traite aussi là de l'origine de toute propriété en Russie (p. 502 et 505).

2. Nous avons sous les yeux l'édition originale du budget en russe, mais nous suivons ici la traduction française que le gouvernement a fait insérer dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, numéro du 17 (29) mai 1864.

3. Le produit net de ce chemin de fer était, en 1864, de 3,940,726 R. A.

vances *foncières*, etc.», est exprimé, dans l'original russe, par *obrok za zemli*, loyer pour la terre et autres droits. En effet, les paysans des domaines de l'empire payent l'*obrok*, qui rapporte environ 30 millions de R. A., ce qui ferait moins de 1 rouble, environ 3 fr. par âme. Mais il s'agit ici du produit brut. Le taux de l'obrok est en réalité de 2 à 3 roubles, 8 à 12 fr. ou pour mieux dire, il est variable ainsi qu'on l'a vu à la p. 190 et que cela ressort du budget de 1862, où l'on a mis en note que la redevance varie de 58 kopeks à 3 roubles 30 kopeks, et que 18,249 familles d'agriculteurs établis en Bessarabie payent chacune 7 roubles 5 kopeks. La régularisation de l'impôt foncier, substitué à l'obrok, comme il le sera aussi à la capitation, est réservée à l'avenir.

L'organisation des domaines de l'empire, qui a fait des progrès admirables depuis le 1er janvier 1838, époque de l'entrée en fonctions du général comte P. Kisselef, premier ministre des domaines, jusqu'à ce jour, sert de modèle à l'organisation rurale de l'empire en général[1].

Les apanages concernent exclusivement la maison impériale et les princes ou princesses de la famille de l'empereur. Ce que nous en avons dit à la p. 191 suffit. On a vu que de ces terres dépendent un million et demi d'individus, et nous ajouterons que, pour le revenu, nous avons trouvé le chiffre de 3,645,000 R. A. ou environ 14 millions de francs.

Droits régaliens. Sous ce titre, le budget range quatre articles, mines, monnayage, postes et télégraphes; mais nous ne nous occuperons pour le moment que des deux premiers, réservant les deux autres pour notre quatrième

1. Voir Haxthausen, t. III, p. 562 et 578. Cette savante et intelligente organisation est une des gloires du règne de Nicolas Ier, à qui le monde prétendu libéral voudrait refuser tout mérite. Voir, au contraire, comment on juge ce monarque dans le livre *Raskol*, p. 144.

rubrique. Voici pour quel chiffre de recette brute ils sont inscrits respectivement.

	1863.	1864.
Mines	2,323,983	2,501,075
Monnayage	2,269,509	2,506,506
Totaux	4,593,492	5,007,581

C'est environ 20 millions de francs. Le produit net des mines a été de 2,296,047 R. A.; celui du monnayage, de 2,045,863; total 4,341,910 R. A. ou environ 17,368,000 fr. Nous l'avions évalué autrefois à 15 ou 20 millions de francs, et nous n'étions par conséquent pas loin de la vérité. Cependant, en ce qui concerne le produit des mines, le chiffre très-bas de 2,296,000 R. A. a de quoi nous étonner. Dans les détails où nous sommes entré par rapport à la production de l'or et de l'argent[1], nous avons trouvé que la moyenne annuelle de 1843 à 1851 était de 983 pouds ou 16,000 kilogr. La part de la Couronne étant un peu inférieure à celle des particuliers, nous pouvons l'estimer à environ 7,000 kilogr. Or, le kilogramme valant à peu près 3,400 fr., cela ferait une valeur annuelle de 23,800,000 fr., rien que l'or. Ce produit aurait-il tant baissé dans ces vingt dernières années? Cependant, nous ne pouvons que nous en tenir aux indications officielles. En ce qui concerne la monnaie[2], nous avons fait en 1829 l'observation suivante, toute en l'honneur du gouvernement russe: « Ici le bénéfice de la Couronne pourrait être bien plus considérable qu'il n'est réellement, si les petites pièces, qui peuvent très-bien représenter seulement des valeurs, avaient moins de valeur intrinsèque. Elles en ont tant, au contraire, qu'il a fallu en prohiber sévèrement l'exportation. » Au reste, voici le

1. T. Ier, p. 609-613.

2. Voir sur tout l'article, Tooke, t. IV, p. 35-47, et Hupel, t. Ier, p. 417-427. Cf. *ibid.*, t. II, p. 307 et suiv.

détail qu'on trouve relativement à la monnaie dans le budget de 1862 :

	R. A.
Bénéfice sur la monnaie de cuivre et d'appoint. . .	2,037,500
Vente de métaux ouvrés	181,346
Bénéfices sur la refonte et l'affinage des métaux pour compte des administrations et des particuliers. .	945,889
Total	3,164,735

2° *Impôts directs* (*priamyié naloghi*). Cette rubrique comprend, d'après le budget de 1864, *a*) ce qu'il appelle spécialement *impôts*, en russe *podati*, et *b*) les patentes de commerce.

Impôts. Ils sont inscrits pour une somme de 35,988,121 R. A. par rapport à 1863, et pour une somme de 35,767,433 par rapport à 1864, ce qui fait 142 millions de francs. Le produit net était, dans cette dernière année, de 35,550,615 R. A., car les frais de perception ne s'élevaient pas à plus de 216,818 R. A. Dans le langage officiel, deux synonymes, *naloghi* et *podati*, signifiant tous deux tribut, impositions, sont ici différenciés. Le second mot prend la place d'un terme justement abandonné depuis 1862, le terme *padouschnyia denghi*, argent d'âmes ou capitation.

La capitation, introduite par Pierre le Grand[1], en vertu d'un oukase du 26 mai 1724, est encore aujourd'hui le principal impôt direct. C'était jusqu'en 1863 l'impôt général, dont n'étaient affranchis absolument que les nobles et les membres du clergé, mais qui, depuis Catherine II, était remplacé, par rapport aux marchands des trois guildes, par un droit spécial. Depuis la susdite année, l'exemption a été étendue aussi aux *meschtchanine* ou bourgeois[2], à

1. Sur les impôts plus anciens voir Haxthausen, t. III, p. 517.

2. Le rapport du ministre des finances, tel que l'a réimprimé M. Wolowski (p. 173), dit « sur les bourgeois au service », mais nous avouons que le sens de

charge pour eux de payer au fisc un droit de patente, et d'acquitter de plus un impôt sur les édifices urbains. A l'origine, la capitation n'était que de 74 kopeks; d'après Tchoulkof, elle aurait été de 144 kopeks. Relativement à la fin du siècle dernier, voici ce qu'on lit dans un passage de Tooke qui nous paraît être la traduction textuelle du passage correspondant chez Hupel[1] : « Le taux de la taxe varie suivant le pays et la condition de l'individu. Elle est communément fixée par an, pour chaque bourgeois, à 1 rouble 20 kopeks ; pour les odnodvortsy, à 1 rouble, et pour tous les paysans des particuliers, ainsi que pour beaucoup de ceux qui appartiennent à la Couronne, à 70 kopeks. Tous sont obligés de payer 2 kopeks additionnels par chaque rouble. Mais beaucoup de vrais paysans, ou de ceux qui sont considérés comme tels, payent bien davantage;... ceux de l'Ingrie 150 ; ceux qui travaillent aux mines sont taxés à 170 kopeks, et, si je ne me trompe, la capitation va même jusqu'à 2 roubles pour les paysans de l'agriculture. » Au total, la capitation a rapporté, en 1825, jusqu'à 126,896,400 R. B., c'est-à-dire pareille somme en francs. Dans le budget de 1862 on a établi, par rapport à elle, les distinctions suivantes :

	R. A.
1,673,595 bourgeois, artisans inscrits dans les corps de métiers et autres habitants des villes, à différents taux, depuis 22 kop. jusqu'à 2 R. 50 kop.	4,096,164
21,132,848 paysans (mâles) établis sur les terres appartenant aux domaines de l'État, aux apanages, aux résidences et aux châteaux impériaux,	
A reporter	4,096,164

cette épithète nous échappe. — Au lieu de « impôts sur les édifices urbains », il faut peut-être lire impôts sur les maisons dans les villes.

1. Tooke, t. IV, p. 14 ; Hupel, t. Ier, p. 400.

	R. A.
Report	4,096,164
à différentes administrations et aux particuliers; *odnodvortsy;* cultivateurs des provinces occidentales et des provinces Baltiques, au taux (moyen) de 1 R. A.	21,132,848
2,463,890 paysans établis sur les terres appartenant aux domaines de l'État en Sibérie; sur les terres des fabriques et usines; juifs agriculteurs; Kosaks de la Petite-Russie; Tatars de différentes dénominations, au taux de 15 kop. à 2 R. 67 kop. .	2,434,308
166,218 familles de colons étrangers, etc., au taux de 2 R. 67 kop., jusqu'à 3 R.	496,539
46,402 *odnodvortsy* et bourgeois de Sibérie et des provinces occidentales, imposés par feu, de 1 R. à 3 R. 15 kop.	99,003
Total	28,258,862

On a vu plus haut quel total est inscrit pour cet article au budget de 1864.

En somme, cet impôt a toujours été fort modéré. En prenant pour moyenne, par rapport à ces derniers temps, 1 R. 85 kop., c'est-à-dire de 7 à 8 fr. par âme, cela ne fait pas même la valeur de 8 à 9 jours de travail. Cependant nous lisons dans le rapport déjà itérativement cité du ministre des finances pour 1863, qu'un oukase du 11 octobre 1862 a établi un supplément de capitation sur les habitants des campagnes. En même temps on y fait l'observation suivante qui mérite d'être notée. « La proportion de ce nouvel impôt a été fixée à 25 p. 100 de celui qui existait antérieurement. Mais on a pris pour base le *système de la répartition*, qui jusqu'ici n'était point appliqué par le gouvernement aux impôts de l'État, car d'ordinaire les communes rurales et urbaines répartissent elles-mêmes la capitation que le gouvernement impose par tête, d'où il résulte

une plus grande égalité dans la capitation. » Ceci est une grande innovation.

Après les boissons et les domaines, c'est la capitation qui verse au Trésor les plus grosses sommes. Les douanes viennent immédiatement après.

C'est surtout en vue de la capitation que se sont faits jusqu'ici, périodiquement, les « révisions » ou dénombrements de la population[1]. Comme elle n'était due que par les mâles, mais les vieillards et les enfants compris, les révisions ne tenaient compte que de ceux-là ; c'étaient là les « âmes, » *douchi*, et de là *padouschnyia denghi*. Le nombre de ceux qui sont inscrits pour payer cet impôt, lors d'une révision, reste invariable jusqu'au dénombrement suivant. Jusqu'en 1862, c'étaient, quant aux paysans des particuliers, les seigneurs qui étaient responsables vis-à-vis du gouvernement du payement de la capitation[2] ; maintenant les paysans de toute dénomination en répondent ou personnellement, ou par l'intermédiaire de la commune.

Patentes de commerce. Elles se divisent maintenant en droits de guilde et en patente de commerce des bourgeois. Cette dernière, exigée en vertu de l'oukase du 1er janvier 1863, est une plus grande extension donnée au droit de patente de commerce, jusqu'alors limitée aux guildes : on en a évalué le produit global pour 1864 à 6,290,000 R. A. Nous n'avons rien à observer à son égard, si ce n'est qu'on peut voir là un acheminement vers un système d'impositions tout nouveau. Quant au produit des droits de guilde, on peut trouver à son sujet quelques éléments d'évaluation à la p. 326. En somme, cet article a produit, en 1862, 5,200,000 R. A. ; en 1863, 7,741,000 ; en 1864, 9,632,000.

1. Dix révisions ont été publiées depuis 1723 jusqu'à ce jour; nous en avons présenté l'historique au t. II, p. 60-105.

2. « Le fisc (*kasna*) ne peut pas perdre », est une maxime d'État en Russie.

On le voit, c'est un impôt essentiellement progressif, puisque, dans trois ans, il s'est élevé, d'environ 20 millions de francs, jusqu'à 38 millions.

Les guildes, dont il a déjà été beaucoup question[1] et dont le nom a été emprunté à la langue anglaise, où il désigne des corporations commerciales, ont été introduites en Russie en 1783, et c'est dans les provinces Baltiques que le premier essai en fut fait. Comme on l'a vu plus haut, tout négociant peut entrer dans l'une des trois guildes, selon le capital qu'il déclare employer dans ses affaires. Ce capital, le gouvernement l'impose d'un droit proportionnel, qui est de 4 p. 100 pour la première guilde, de 2 ½ pour la deuxième, et de 1 ½ pour la troisième.

3° *Impôts indirects* (*kosvennyié naloghi*), rubrique qui comprend aussi divers monopoles de la Couronne et qui, depuis le budget de 1864, est subdivisée en impôts sur les articles de consommation (*sbory i aktsisy*) et en droits (*poschliny*).

a. *Impôts sur les articles de consommation.*

Ces articles sont les boissons, les sels, les tabacs, les sucres de betterave et le produit des douanes.

Boissons (*piteïnii dokhod*). Quoique le vin, la bière et l'hydromel soient compris dans cet article, sa grande importance lui vient pourtant exclusivement de l'eau-de-vie (*vodka*). C'est le droit sur l'eau-de-vie, dont la consommation, sans doute excessive, s'explique cependant par les rigueurs du climat[2], qui est pour le Trésor russe la source de revenu la plus abondante. De temps immémorial, la vente de l'eau-de-vie était un monopole de la Couronne, de même que celle de la rhubarbe, de la potasse, du tabac, du goudron, du caviar, des marchandises chinoises et, pendant un cer-

1. Voir aussi Hupel, t. Ier, p. 490.
2. Une autre explication empruntée à l'ordre moral, a été donnée p. 355.

tain temps du moins, aussi le sel et le cuir de Russie[1]. De ces monopoles, Catherine II ne conserva que ceux de l'eau-de-vie, du sel et du tabac; les deux derniers subsistent, mais non l'autre. Car le 4 juin 1861, l'empereur Alexandre II, dans sa sollicitude pour le bien-être de ses sujets, au moral comme au physique, sanctionna une décision du Conseil de l'empire statuant l'abolition du système des fermes à dater du 1er janvier 1863, et remplaçant le monopole de l'eau-de-vie par un droit d'accise. Si, par son abandon à la libre concurrence, le commerce de cette denrée, fort dangereuse par l'abus qu'on en fait, a été purifié, soustrait à la fraude au moins en partie, il est certain d'un autre côté que le Trésor n'a pas perdu au change. Le rapport de la ferme de l'eau-de-vie, dont les baux étaient renouvelés de quatre ans en quatre ans à la suite d'une adjudication publique, était allé en augmentant d'une manière tout à fait effrayante. A la fin du siècle dernier, ce rapport était réduit encore à 3,320,000 R. A.[2]; mais dans celui-ci, il prit de tout autres proportions. Tandis que dans la période de 1802 à 1805 il ne dépassait pas 50 millions de francs, et dans celle de 1823 à 1825 (la quatrième année manque ici[3]), 65 millions, il était monté à 158 millions dans la période de 1843 à 1847, et en 1858, où commença une période nouvelle, la ferme avait été adjugée au prix de 78,731,451 R. A. ou environ 315 millions de francs, chiffre d'autant plus étonnant que la ferme ne s'appliquait qu'aux 29 gouvernements dits de la Grande-Russie. L'empereur Alexandre II avoua que cette richesse de mauvais augure le mettait mal à l'aise. Cepen-

1. Hupel, t. Ier, p. 307; Weber, t. Ier, p. 52-56.
2. Hupel, t. Ier, p. 410.
3. Voir le tableau détaillé par gouvernements qui se trouve à la fin (p. 450) de notre Statistique de 1829. Il faut consulter aussi Tourghénief, t. II, p. 383, où l'on trouve toute l'ancienne organisation du monopole.

dant elle alla encore plus loin, et à la fin le revenu total dû aux boissons, y compris l'accise qu'on a toujours prélevée en même temps dans les autres gouvernements, privilégiés sous ce rapport, atteignit 460 millions de francs. Les fermiers amassaient des fortunes colossales. Mais le système était jugé et condamné. Le monarque ne revint pas sur sa décision; il fit mettre la question à l'étude et le résultat du travail fut le remplacement de la ferme par un impôt sur les boissons ou *accise*, sur lequel on peut lire le rapport du ministre des finances accompagnant le budget de 1863. Voici les sommes pour lesquelles l'article des boissons est inscrit dans les derniers budgets :

	R. A.	Fr.
1862.	124,000,000	496,000,000
1863.	108,000,000[1]	432,000,000
1864.	127,800,000	511,200,000

Dans le budget de 1862 on est entré dans les détails suivants :

	R. A.
Ferme, accise en gros et en détail, dans les gouvernements de la Grande-Russie et la province de Stavropol	92,310,496
Idem, de la Sibérie	6,248,510
Idem, de l'Ouest, de la Petite-Russie, de la Nouvelle-Russie et de la Bessarabie	24,016,564
Les provinces Baltiques et la ville de Narva	447,011
Patentes pour le débit des boissons dans les provinces de l'Ouest	1,272,000
Total	124,294,581

On assure qu'à la fin de la ferme, la consommation des boissons soumises à l'impôt était de 50 millions de védros, ce qui, le védro à 0.12 hectol., faisait 6 millions d'hectoli-

1. Ceci est une simple évaluation faite avec retenue, par le ministre, d'après les prévisions seulement, au moment où l'on passait à un nouveau système.

tres et donnait 8 ou 9 litres pour chaque individu de tout âge et des deux sexes. On comptait, en 1860, 64,000 kabaks ou cabarets, 8,500 débits en détail de spiritueux, 3,800 autres boutiques où ils se vendaient au védro et au stof, 1,100 magasins à eau-de-vie, 500 boutiques à porter et à bière (dans les grandes villes), 1,400 caves à vin (*id.*), 3,000 cabarets dits *Krüge*, 7,500 distilleries d'eau-de-vie, 30,000 auberges, 2,000 dépôts de vin pour la vente en gros.

Sels. C'est également un monopole de la Couronne. Le gouvernement russe étant en possession d'un grand nombre de salines très-productives[1], il en fournit toutes les parties de l'empire, à un prix très-modéré. En 1841, il en a placé 26,373,736 pouds, ou 432 millions de kilogrammes, dont 15,771,967 tirés des sources et usines; la moyenne annuelle est maintenant de 450 millions de kilogrammes. (Tengoborski dit 580 millions de kilogrammes.) Le rapport brut a été, en 1862, de 9,500,000 R. A.; en 1863, de 9,550,000, et en 1864, de 9,839,000, ce qui fait un peu moins de 40 millions de francs. Les frais de perception s'élevant à plus de 1 million de roubles, le produit net de la dernière année a été de 8,826,497 R. A.

Tabacs. Autre monopole, qui a rapporté par les banderoles et les permis de débit, en 1862, 2,853,000 R. A.; en 1863, 3,300,000; en 1864, 4,012,200, c'est-à-dire plus de 16 millions de francs. Les frais de perception ayant été, dans la dernière année, de 420,600 R. A., le produit net était de 3,592,000 roubles. C'est peu, si, comme Tengoborski l'assure, on consomme dans le pays environ 50 millions de kilogrammes de tabac.

Sucres de betterave. Produit brut, en 1862, 513,000 R. A.;

1. Il a été parlé de ces salines au t. Ier, p. 618.

en 1863, 506,500; en 1864, 579,000, ou, en fr., 2,316,000. Frais de perception en 1864, 26,666 R. A.; produit net, 552,333.

Douanes. Ceci est un des articles les plus importants du budget des recettes: nous avons vu qu'il occupe le quatrième rang parmi les branches de revenu. Il n'en a pas toujours été ainsi. Sous Pierre le Grand, le rapport des douanes était encore très-médiocre, ainsi qu'on l'a vu p. 586, et même dans la période décennale de 1758 à 1768, il ne paraît pas avoir dépassé quelques millions par an[1]. Relativement au règne de Catherine II, Hupel et son plagiaire Tooke ne précisent rien; ils nous font voir seulement quel accroissement rapide ce revenu prenait alors, puisque les sommes perçues aux *tamoj'nas* ou douanes de terre et de mer qui, dans les années de 1771 à 1780, étaient de 16,642,000 R. A., se trouvaient être, de 1780 à 1789, de 28 millions R. A. En 1823, le rapport des douanes baissa par suite de l'introduction du système prohibitif, puis il se remit aussitôt à hausser. La moyenne des années de 1823 à 1826 était de 47,597,000 R. B. ou fr. Tengoborski nous dit à ce sujet ce qui suit[2] : « Le produit des douanes, qui n'était, année moyenne, pendant la période quinquennale de 1822 à 1826, que de 47,997,000 roubles-assignats, représentant, au cours de cette époque-là (27 p. 100), 12,959,000 R. A., a donné pour la période quinquennale de 1848 à 1852, année moyenne, 29,519,000 R. A., ce qui présente une augmentation de 16,560,000 R. A. (66,240,000 fr.) ou de 128 p. 100. » Il ajoute : « Ces progrès obtenus malgré

1. Le baron de Reden (*Das Kaiserreich Russland*, p. 558), qui donne le revenu de 1758 à 1840, l'exprime en « roubles d'assignation » ou banco, sans s'inquiéter de la valeur variable de cette représentation du numéraire. Cf. du même auteur, *Russland's Kraft-Elemente*, p. 357.

2. *Revue des Deux-Mondes*, novembre 1854, p. 800.

un tarif douanier encore très-restrictif par l'élévation des droits d'entrée et malgré d'autres circonstances qui entravent le développement du commerce extérieur, prouvent la force expansive des ressources du pays, et l'on peut en inférer dans quelle forte proportion cette branche de revenu aurait pu augmenter avec un système moins restrictif que celui qui existe encore aujourd'hui[1], quoique sensiblement modifié depuis 1850. » Ces progrès, sans prendre un élan nouveau, ne s'arrêtèrent pourtant pas depuis, ainsi qu'on peut en juger par les chiffres inscrits dans les budgets par rapport aux douanes. Celui de 1862 était de 31,800,000 R. A.; celui de 1863, de 32,514,532, et celui de 1864, de 35,671,800 ou de 142,600,000 fr. Les frais de perception, dans cette dernière année, étaient de 4,710,000 R. A., et le produit net de près de 31 millions.

En 1860, le produit des douanes était en France de 186 millions de francs, aux États-Unis de 320 millions, et dans la Grande-Bretagne de 500 millions[2].

b. *Droits* (*poschliny*).

Le budget les subdivise dans les trois catégories qui vont suivre. Nous en traiterons très-sommairement. Ils n'ont produit ensemble, selon le budget de 1864, que 13,319,000 R. A. ou 53,200,000 fr.

1. Aux tarifs très-libéraux de 1816 et de 1819 avait été substitué celui du 12 mars 1822 qui multipliait les prohibitions et les droits élevés. L'oukase du 11 novembre 1831 avait encore ajouté à la sévérité de ces dispositions. Cependant des adoucissements avaient ensuite été accordés par l'oukase du 18 décembre 1836, qui leva la prohibition de 98 articles; d'autres suivirent en 1846 et en 1850. Voir sur cette matière (à défaut de Tengoborski), Reden, *Das K. Russland*, p. 587-590, Gülich, *Die gesammten gewerblichen Zustände*, t. II, p. 287; puis Tourghénief, Dede, etc. — Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur ce système prohibitif: c'est à l'occasion du commerce russe que se présentera pour cela la meilleure occasion. Notons seulement qu'on trouve à ce sujet quelques explications dans le recueil *Die Gegenwart*, t. Ier, p. 105, et t. VI, p. 27.

2. M. Block, *Statistique de la France*, t. Ier, p. 392.

Timbre. Ce droit a rapporté, en 1862, 5,784,800 R. A.; en 1863, 5,898,700, et en 1864, seulement 5,497,300 ou environ 22 millions de francs. Les frais de perception ayant été de près de 143,000 R. A., le produit net était de 5,354,337.

Homologation et enregistrement des actes de mutation de propriété et d'autres actes. Rapport en 1862, 4,736,000 R. A.; en 1863, 2,967,000; en 1864, 2,533,800. Il n'y a pas de frais de perception notés séparément. Cette somme de 10 à 11 millions de francs est bien faible, si on la compare à celle qui, quoique en partie avec d'autres éléments, porte la même dénomination dans le budget français, où elle dépasse 280 millions de francs.

Divers. Sous cette rubrique, on a compris les passe-ports, les feuilles de route, les droits de navigation, ceux de chaussée, etc. Ils ne sont pas réunis dans le budget de 1862. Dans celui de 1863, ils sont inscrits pour 6,328,286 R. A.; dans celui de 1864, pour 5,287,877 ou 21,150,000 fr. Les passe-ports ont rapporté 1,900,000 R. A., et les feuilles de route 409,000.

4° *Postes et télégraphes.* Au budget, ils sont, selon l'usage suivi dans bien des pays, rangés dans le chapitre des droits régaliens; mais nous leur assignons une rubrique à part à cause de la grande place que ces deux institutions occupent ou sont destinées à occuper dans le développement intellectuel de la nation.

Nous les présenterons chacune séparément.

Postes. Constatons-en d'abord le rapport annuel. En 1862, il a été de 7,044,532 R. A.; en 1863, de 7,590,291; en 1864, de 7,704,000, ce qui fait environ 30,800,000 fr. Cette somme n'égale pas la dépense correspondante, qui a été, comme on le verra plus loin, pour la même année 1864, de près de 11,400,000 R. A. Pour 1861, nous trouvons le

détail suivant. Le revenu de la poste impériale a été en ports de lettres de 7,586,784 R. A., et en couverts timbrés de 30,000. Tandis qu'en 1831 les lettres de la Couronne et des particuliers, les paquets et les colis expédiés, étaient seulement au nombre de 15,478,240 R. A., ils étaient de 35,144,321 dans l'année 1861. Ainsi dans l'espace de trente ans, cette circulation a plus que doublé. L'augmentation a été bien plus forte en ce qui concerne l'expédition de sommes d'argent. Réduite en 1831 à 184,387,868 R. A., elle est arrivée, en 1861, jusqu'à 765,561,826. Si nous remontons un peu plus haut, voici quelle a été la marche progressive quant à l'expédition des lettres jusqu'en 1855. Les chiffres ci-après expriment des millions de lettres.

1825.	1835.	1840.	1845.	1850.	1854.	1855.
5	6	8	10	12	14 ¾	16 ¾

En 1856, il existait 3,950 bureaux de poste, avec un personnel de 16,510 individus; et l'on assure qu'en 1863 plus de 4 millions de chevaux ont été employés pour le transport des dépêches. Il en a fallu, dit-on, 10½ millions pour le transport des employés de l'État.

En Prusse, au lieu d'une trentaine de millions de lettres, la poste en a transporté, en 1862, sur toutes les parties du royaume, 148 millions; en France, le nombre correspondant était, en 1861, de 274 millions rapportant 55,600,000 fr. Dans la Grande-Bretagne, où, en 1840, on n'expédiait encore que 168 millions de lettres par an, on est arrivé, vers 1850, à un million par jour. Le total était de 593 millions en 1861, et de 642 millions en 1863. Ces chiffres donnent environ 7 lettres par tête et par an en France, environ 20 en Angleterre, et en Russie moins de 1.

Télégraphes. Les télégraphes ne figurent pas encore dans le budget de 1862; cependant on assure que, dès cette année-là, le mouvement de la correspondance sur les lignes

télégraphiques a été de 646,362 dépêches, qui ont produit une recette de 1,334,725 R. A. Cette recette a été, en 1863, de 1,502,883 R. A., et celle inscrite dans le budget de 1864 s'élève à 1,964,887 R.A. ou 7,800,000 fr. Mais la recette est balancée par une dépense correspondante encore plus forte; car aujourd'hui même l'administration des télégraphes fait à peine encore ses frais.

Voici l'état qu'on a publié relativement à la situation au 1er mai 1863 :

Télégraphes en activité.	23,570 verstes avec		37,180 v. de câbles et		190 stations.	
Idem, en exécution . .	3,380	—	11,750	—	40	—
Id., des chemins de fer.	2,620	—	6,110	—	158	—
Totaux.	29,570	—	55,040	—	388	—

Enfin, le dernier budget renferme encore un chapitre supplémentaire que nous allons reproduire ci-après :

5° *Recettes diverses* (en R. A.).

	1863.	1864.
Établissements agronomiques et technologiques, livres, journaux et revues publiés par le gouvernement. .	867,577	859,462
Vente de produits économiques	1,776,431	853,428
Pensions payées par les élèves non boursiers des établissements publics d'éducation.	317,558	227,735
Recouvrements de prêts	4,472,664	4,665,507
Poursuites et amendes	647,709	674,522
Subventions au Trésor sur des ressources étrangères (redevances territoriales, revenus urbains et autres)[1]	18,660,800	21,535,518
Recettes diverses et accidentelles de peu d'importance	2,825,136	4,720,165
A reporter	29,567,875	33,536,337

1. Cet article aurait sûrement besoin d'explication; mais nous ne sommes pas en mesure de remplir cet office.

	1863.	1864.
Report	29,567,875	33,536,337
Surplus[1] des revenus du royaume de Pologne	3,150,000	3,150,000
Contributions temporaires ayant une destination spéciale	1,457,372	1,568,381
Totaux des recettes diverses. .	34,175,247	38,254,718
Revenus de la Transcaucasie laissés complétement à la disposition du lieutenant de l'Empereur dans cette contrée.	3,081,838	3,453,642

En francs, la première rubrique de ce chapitre a donné, pour 1864, 153 millions, et la seconde 13,800,000.

Voilà tout l'ensemble des revenus, moins les recettes d'ordre. Nous allons les récapituler en francs en ce qui concerne seulement l'année 1864.

	Fr.
Domaines	213,000,000
Droits régaliens (postes et télégraphes compris).	58,600,000
Impôts directs	181,400,000
Impôts indirects	765,300,000
Recettes diverses.	166,800,000
Total	1,385,100,000[2]

Avec les recettes d'ordre et les ressources extraordinaires, le budget des recettes de 1864 présentait un total général de 401,095,000 R. A., qui, par les frais de perception, étaient réduits à 363,100,000 R. A. ou 1,452,400,000 fr. Cette somme était absorbée par les dépenses ordinaires qui, avec les dépenses d'ordre, s'élevaient à 363,714,000 R. A. ou 1,454,856,000 fr., en dehors desquels restaient

1. C'est-à-dire excédant des recettes sur les dépenses d'administration. Cela paraît être un article fixe.

2. D'après la totalisation du budget, ce seraient 1,485,000,000 (nombre rond); mais il y a, je crois, une erreur dans l'addition.

encore 37,381,000 R. A. ou environ 150 millions de francs de dépenses militaires extraordinaires, par rapport auxquels le budget était en déficit. Le malheur des temps est cause que, ici comme ailleurs, même sous le règne actuel, si pacifique, la balance penche du côté des dépenses: l'équilibre a de la peine à s'établir. Des incidents comme la dernière insurrection de la Pologne, rendent la chose complétement impossible.

Dépenses. En temps de paix, le gouvernement peut les maintenir au niveau des recettes, comme cela se pratiquait jusqu'à Catherine II, sans falsification de monnaie, sans assignats et même sans emprunts à l'étranger. Mais toute grande guerre extérieure rompt l'équilibre et force le Trésor de recourir à des moyens extraordinaires, de la nature de ceux que nous aurons à énumérer plus loin.

Il serait difficile de dire comment on se tirait d'affaire autrefois. Le statisticien Totze ayant évalué les dépenses pour 1764 à la somme de 14,300,000 R. A. ou 57,200,000 fr., son confrère, le savant Hupel[1], exprima ses doutes sur l'exiguïté de cette somme et déclara qu'il était hors d'état d'indiquer le vrai montant. Un auteur cité par lui l'ayant estimé à 35 millions de R. A. pour 1791, il s'abstint, par ce motif, de se prononcer. Il énumère seulement toutes les augmentations de dépenses que les temps ont amenées, et conclut ainsi: «De cet aperçu sommaire résulte que les dépenses de l'État doivent être très-considérables. Mais d'en indiquer exactement le montant, c'est ce qu'aucun particulier n'est sans doute en état de faire, et peut-être la trésorerie elle-même pas davantage.» En 1804, on l'estimait à 65½ millions de R. A. ou 262 millions de francs. Il s'accroissait dans la proportion de l'augmentation des recettes et

1. T. II, p. 295, 368, 498. Cf. t. Ier, p. 436.

s'élevait à la hauteur du rang que la Russie, depuis Catherine II, occupait en Europe, rang qui un instant (en 1815) fut le premier de tous. Aujourd'hui, la somme des dépenses, officiellement inscrite dans le budget et publiée, est le quintuple de ce qu'elle était au commencement du siècle. Voici comment elle figure dans les derniers de ces documents, en R. A. :

	Dépenses ordinaires.	Dépenses d'ordre.	Dépenses extraordinaires.	Totaux.
1862. . .	291,110,709	12,798,405	3,710,624	307,619,738
1863. . .	334,393,414	5,229,266	»	339,622,680
1864. . .	355,346,966	8,366,857	37,380,975	401,094,798
1865. . .	»	»	»	380,093,514

Ainsi les dépenses ordinaires dépassent aujourd'hui 1,300 millions de francs.

Nous allons maintenant en présenter le détail de distribution à deux points de vue différents. D'abord nous indiquerons les sommes allouées dans le budget de 1864 à chaque administration spéciale et à chaque département ministériel, et ensuite nous ferons connaître celles qu'exigent les principaux services publics, l'une et l'autre somme augmentées des frais de perception auxquelles ont donné lieu les branches dont elles se composent.

	R. A.	Fr.
Institutions supérieures de l'État.	1,203,455	4,813,820
Ressort du saint-synode.	5,341,942	21,367,768
Ministère de la maison de l'Empereur.	7,755,444	31,021,776
Ministère des affaires étrangères.	2,094,063	8,376,252
— de la guerre	119,950,702[1]	479,802,808
A reporter	136,345,606	545,382,424

1. A cette somme et en partie à la suivante il faut sans doute ajouter, pour 1864, celle de 37,400,000 R. A., inscrite séparément au budget à titre de dépenses militaires extraordinaires.

	R. A.	Fr.
Report	136,345,606	545,382,424
Ministère de la marine	21,684,339	86,737,356
— des finances (le service de la dette publique compris).	118,084,672	472,338,688
Ministère des domaines de l'empire	9,119,201	36,476,804
Comité ordonnateur des colonies du Midi	179,344	717,376
Ministère de l'intérieur	12,125,565	48,502,260
— de l'instruction publique	6,244,022	24,976,088
Direction générale des voies de communication et des édifices publics	25,162,776	100,651,104
Direction générale des postes[1] . .	11,374,338	45,497,352
Ministère de la justice.	6,489,667	25,958,668
Contrôle de l'empire	326,258	1,305,032
Direction générale des haras . . .	594,800	2,379,200
Dépenses de la Transcaucasie :		
a. Imputables sur les revenus de la contrée. . .	3,453,642	13,814,568
b. Imputables sur les fonds du Trésor.	162,736	650,944
Total des dépenses ordin. de l'État.	351,346,966	1,405,387,864
Non-valeurs dans les recettes. . .	4,000,000	16,000,000
	355,346,966	1,421,387,864
Dépenses d'ordre	8,366,857	33,467,428
Dépenses militaires extraord. . .	37,380,975	149,523,900
Total général	401,094,798	1,604,379,192

Voici maintenant le second tableau, qui, n'embrassant pas le budget de 1864 dans tout son ensemble, en fait ressortir seulement les articles les plus importants. Nous arrondissons les sommes.

1. Ces deux directions générales sont maintenant des ministères.

	R. A.	Fr.
Armée, service ordinaire	95,000,000[1]	380,000,000
Flotte, *idem*.	7,650,000	30,600,000
Service de la dette publique . . .	59,700,000	238,800,000
Frais de perception des revenus.	18,850,000	75,400,000
Travaux publics	16,000,000[2]	64,000,000
Pensions et secours aux employés, veuves et orphelins.	15,300,000	61,200,000
Ministère de la maison de l'Empereur[3].	7,750,000	31,000,000
Administration provinciale	7,000,000	28,000,000
Instruction publique	6,000,000	24,000,000
Subventions (garantie) aux compagnies de chemins de fer . . .	6,500,000	26,000,000
Douanes	4,700,000	18,800,000
Clergé des villes et des campagnes.	4,000,000	16,000,000
Exploitation des métaux, extraction du sel, etc.	4,000,000	16,000,000
Administration locale des domaines de l'empire.	3,000,000	12,000,000
Tribunaux	3,000,000	12,000,000
Les autres articles réunis.	93,000,000	372,000,000
Total[4]	351,450,000	1,405,800,000

Voilà ce qu'il nous a paru utile de noter concernant le budget russe, tel qu'il nous est enfin connu. Comme cette connaissance date de trois ou quatre ans seulement, toutes les dissertations plus anciennes sur les finances du pays peuvent être regardées comme non avenues, à moins de servir,

1. Nous donnerons les détails de cette somme, ainsi que de celle qui regarde la flotte, dans les deux chapitres suivants.

2. On a vu plus haut le total de la dépense afférente au ministère des voies de communication et des édifices publics.

3. Les détails ont déjà été donnés plus haut, p. 276.

4. Sans les recettes d'ordre et non compris les 4 millions de R. A. comptés comme non-valeurs dans les recettes.

grâce aux faits qu'elles contiennent, comme matériaux historiques.

Ainsi que l'on devait s'y attendre, par rapport à une puissance de premier ordre et si colossale, le budget de la Russie est un des plus considérables de tous. Il ne le cède, pour l'importance des sommes, qu'à celui de la Grande-Bretagne et à celui de la France dont voici les totaux pour l'époque correspondante:

	Recettes.	Dépenses.
	Fr.	Fr.
Grande-Bretagne	1,755,000,000	1,673,000,000
France (ordinaire et extraord.).	2,101,000,000	2,100,000,000[1]

En 1860, on évaluait comme suit la part contributive annuelle de chaque habitant[2]: Grande-Bretagne, 74.50; France, 40.62[3]; Espagne, 35.13; Prusse, 25.91; Autriche, 19.00; Russie, 16.90.

En ce qui concerne la Russie, le calcul n'est pas bien loin de la vérité. Si l'on prend pour chiffre normal des recettes 360 millions de R. A. ou 1,440 millions de francs et qu'on divise ce chiffre par une population de 68,500,000 individus, on trouve pour chacun de ces derniers 21 fr. Or, le revenu des domaines de l'empire et quelques autres articles doivent être retranchés de la somme à diviser.

Maintenant quelques mots seulement sur le budget du royaume de Pologne et sur celui de la grande-principauté de Finlande.

Royaume de Pologne. D'après un rapport officiel relatif aux années de 1824 à 1828, les recettes du Trésor du

1. Budget ordinaire des recettes en 1865 (celles d'ordre comprises), 1.982 millions; budget ordinaire des dépenses, 1,981 millions.

2. Maurice Block, *Statistique de la France*, t. 1er, p. 363.

3. D'après d'autres données, plus récentes: Grande-Bretagne, 60.03; France, 50.42.

royaume de Pologne pendant cette période de cinq ans auraient été de 391,895,894 florins, ce qui faisait, le florin à 60 c., 235,137,536 fr., ou par an 47 millions de francs. Elles provenaient de la capitation, de l'impôt sur les âtres, de l'impôt foncier et des impôts indirects. En 1860, d'après l'*Almanach de Gotha*, qui cite la gazette officielle de Varsovie, les recettes réelles, y compris les non-valeurs, se sont montées à 18,272,112 R. A. ou 73 millions de francs, et les dépenses à 15,949,826 R. A. ou 63,700,000 fr. On a vu plus haut que l'excédant figure dans le budget de la Russie; en 1862, il était de 3,174,862 R. A.; en 1863, de 3,150,000. Mais on va voir figurer aussi une subvention faite à la Pologne dans le budget du royaume. Nous avons sous les yeux celui de l'exercice de 1861 à 1862[1], avec ses deux grandes divisions, recettes et dépenses, et dans chacune avec le montant des divers articles.

Recettes.	R. A.	Fr.
Impôt foncier	2,598,000	10,392,000
— des maisons (ou des âtres)	1,740,000	6,960,000
— des domestiques	50,000	200,000
Impôts indirects[2]	6,900,000	27,600,000
Subvention du Trésor impérial	3,557,000	14,228,000
Domaines	1,465,000	5,860,000
Forêts	495,000	1,980,000
Divers	3,590,000	14,360,000
Total	20,395,000	81,580,000

1. Il se trouve inséré dans l'*Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique*, pour 1863, p. 464, et c'est à ce recueil que nous l'empruntons. Dans les *Materialy po dèlam tsarstva Polskago*, publiés par M. Milutine (1864, n° III, 1er cahier, p. 78), on a donné le budget de 1862 avec plus de détails. La différence des totaux n'est pas très-considérable.

2. Ils se décomposent de la manière suivante : sel (monopole), 2,251,000; tabac, 675,000; sucre, 120,000 ; loterie, 122,000; timbre, 454,000; licence, 180,000; alcool, 800,000 ; taxe d'abattage (juifs), 400,000 ; octroi (? douanes), 1,760,000; postes, 138,000.

Dépenses.	R. A.	Fr.
Intérêts de la dette	3,434,000	13,736,000
Versement au Trésor impérial	3,150,000	12,600,000
Armée (? dépenses locales)	1,911,200	7,644,800
Instruction publique	933,550	3,734,200
Justice et police	1,395,000	5,580,000
Mines	1,331,000	5,324,000
Postes	482,560	1,930,240
Conseil d'État	364,600	1,458,400
Perception des impôts	1,040,200	4,160,800
Administration intérieure	484,850	1,939,400
— financière	326,350	1,305,400
Régie des domaines	163,900	655,600
Pensions	671,800	2,687,200
Régie des sels	1,953,500	7,814,000
Culte et bienfaisance	546,476	2,185,904
Services spéciaux	530,000	2,120,000
Divers	1,676,300	6,705,200
Total	20,395,286	81,581,000

Grande-principauté de Finlande. Voici en marcs d'argent, qui équivalent au franc et dont quatre forment la valeur d'un rouble, l'état des recettes et des dépenses dans ces dernières années:

	Recettes.	Dépenses.
1861	10,919,976	10,861,972
1862	12,021,076	11,325,912
1863	22,204,501	11,902,715
1864	13,026,244	12,912,305

Pour la dernière de ces années, nous pourrons aussi entrer dans des détails[1].

1. D'après le même *Annuaire*, p. 465. Voir aussi *Almanach de Gotha* pour 1865, p. 900.

Recettes.

Impôt foncier	2,551,200
— des manufactures	99,000
Capitation	1,252,700
Impôts indirects (douanes, timbre, eau-de-vie[1])	7,776,578
Revenus casuels	1,346,766
Total	13,026,244

Dépenses.

A défalquer des recettes (? non-valeurs)	87,000
Gouvernement	1,282,682
Administration de la justice	451,364
— militaire	261,697
— civile	3,290,746
Culte, instruction publique	1,613,077
Dépenses extraordinaires[2]	2,097,058
Fondations charitables, hygiène	1,196,418
Agriculture, commerce	1,924,595
Dotations, pensions	707,668
Total	12,912,305

A cela on ajoute encore un budget militaire de 2,600,000 fr., mais où les recettes et les dépenses se balancent. Aussi trouvons-nous cette variante au sujet du budget de 1863, dont nous avons tout le détail sous les yeux : recettes, 15,308,961 marcs; dépenses, 15,110,460. On ajoute de plus cette observation : Les ministres du culte, les soldats de la milice et quelques fonctionnaires civils reçoivent leurs appointements soit des communes, soit des terres domaniales

1. Dans le budget de 1863, ces articles étaient spécifiés comme suit : douanes, 5,540,000 marcs; taxe sur l'eau-de-vie, 580,000; impôt du timbre, 421,000; produits des postes, 420,000.

2. Dans cet article paraît comprise une somme destinée au remboursement de la dette de la grande-principauté, somme qui, dans le budget de 1863, s'élevait à 1,276,000 marcs ou francs.

(*bostâllen*) affectées à cet usage. Ces dépenses ne sont point portées au budget.

L'argent russe et sa représentation fiduciaire ou le papier-monnaie. Malgré tout ce que l'histoire nous apprend des splendeurs de l'ancien Kief, qu'elle est tentée d'appeler un second Constantinople; malgré le commerce prospère de Novgorod, dans le temps où cette république princière avait des rapports suivis avec la ligue Anséatique, et les richesses presque fabuleuses en vaisselle d'or et d'argent avec ou sans repoussé, en joyaux, et autres matières précieuses, accumulées dans le trésor des tsars, on ne remarque pas en Russie, jusque vers la fin du Moyen-Age, de grande circulation de numéraire. Les monnaies étrangères en cours, y compris les dengas (*tangas*) tatars, ne pouvaient pas être répandues en quantité suffisante, et de véritables monnaies russes n'entrèrent que fort tard dans la circulation. Des peaux d'écureuil (*vekcha*) et des pattes de martre (*kouna*) en tinrent lieu, pendant des siècles, dans les régions intérieures. Cependant de bonne heure il est fait mention, dans les chroniques et dans les lois, de la *grivna;* mais, dit Ch. Levesque[1], « la grivne, qui est aujourd'hui une pièce de monnaie de peu de valeur, était alors une livre effective d'or ou d'argent, de 9 ¼ onces pour la principauté de Kief, et de 13 onces pour celle de Novgorod. » Elle était subdivisée en *zolotniks* ou parcelles d'or. Il est en outre question de *pavloki*, qu'il ne faut pas confondre avec les *polouschki*, diminutif de *poul*, obole; enfin dès l'an 1321, l'histoire fait mention du *roub* ou rouble. Mais celui-ci n'était alors, au

1. *Histoire de Russie*, 4e édit., t. II, p. 272. — On avait aussi les *lobki*, fronts d'écureuil, et les *mordki*, museaux de martre.

dire de Karamzine[1], qu'une petite barre d'argent, sans timbre ni empreinte, pesant environ 22 zolotniks, dont 6 font une once. La barre d'argent ayant le poids de la grivna était découpée en morceaux, et comme découper se dit en russe *roubith*, on donna aux coupures le nom de *roub*, au pluriel *roubli*. Ce n'est qu'au commencement du XVe siècle que Novgorod, la cité commerçante, eut une monnaie d'argent frappée chez elle, et son exemple paraît avoir été suivi à Moscou peu de temps après[2]. On croit que les premières pièces en ce métal parurent en 1409, sous le règne de Vassili II Dimitriévitch. Du temps de Herberstein, le rouble était généralement en usage, mais peut-être en quantités restreintes. Depuis 1654, il est la base du système monétaire, et avait pour subdivisions les *kopèks* ou *kopeikes*, ainsi nommés du mot russe *kopié*, lance, parce que sur toutes les pièces frappées par ordre de Ioann IV Vassiliévitch on voyait le chevalier S. George, tuant d'un coup de lance le dragon. Ces kopèks étaient d'abord également en argent. Mais dans un moment d'épuisement de son trésor, Alexis Mikhaïlovitch, le père de Pierre le Grand, fit frapper des kopèks en cuivre, de la même forme à peu près et auxquels on donna aussi la même valeur. « Personne, dit Levesque[3], ne se plaignit de cette nouveauté. Elle paraissait fort indifférente au peuple, qui recevait pour le signe de cuivre ce qu'on lui donnait auparavant pour le signe d'argent. » Néan-

1. T. IV, chap. VIII (p. 165 et 283). Dans la période de 1462 à 1533, l'historien ne connaît pas encore le rouble monnayé. Voir t. VII, chap. IV (p. 165). Cf. t. V, notes (p. 345) ; Hupel, t. Ier, p. 581 ; t. II, p. 275.

2. *Vix centum annis utuntur monetâ argenteâ, præsertim apud illos cusâ*, dit le baron de Herberstein dans la première moitié du XVIe siècle.

3. T. IV, p. 61. — Au reste, sur tout ce qui concerne les monnaies et médailles russes, il faut voir le remarquable ouvrage du baron de Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes et sur les monnaies étrangères qui ont eu cours en Russie ;* Pétersbourg, 1836, 3 gros vol. in-8°, avec planches.

moins ce signe était lourd, et quand il fut devenu la base du système monétaire russe, on le trouva bien peu commode, dès qu'il s'agissait de sommes considérables. A défaut d'argent, métal qui paraît être resté rare en Russie, on y substitua le papier. Mais avant de nous occuper de celui-ci, notons encore qu'en 1810, un oukase de l'empereur Alexandre Ier fixa la valeur intrinsèque du rouble d'argent, toujours subdivisé en 100 kopèks, à 83 $^2/_3$ zolotniks, de manière que le métal employé à frapper 100 roubles pesât 5 livres et 6 zolotniks; la livre d'argent fin devait être à la livre monnayée comme 10 est à 7 $^1/_2$; puis, qu'un oukase du 1er (13) juin 1832 a modifié la proportion entre le rouble et le cuivre. D'après cette décision, le poud de cuivre devait donner des pièces pour 36 roubles en assignations[1], et il devait y avoir quatre espèces de cuivre, le *grivennik* de 10 kopèks, le *pétak* de 5, le *groscha* de 2, et le *kopèïetchnick* de 1 kopèk. Les pièces les plus nombreuses sont celles de 2 kopèks. Enfin on verra plus loin que le manifeste du 1er (13) juillet 1839 a été publié dans le but de faire du rouble d'argent « la principale monnaie courante de l'empire, au titre actuellement existant. » La monnaie d'or, si l'on fait abstraction des ducats à l'effigie de la grande-princesse Sophie, ne date que de Pierre le Grand : depuis Catherine II on a des *impériales* (de 22 karats) valant 10 roubles argent, et des *demi-impériales*, valant 5 roubles. La monnaie en platine décrétée par un oukase du 24 août 1828, un ducat de la valeur de 3 R. A., ne fut qu'un essai, et l'on a fini par y renoncer.

C'est sous l'impératrice Anne que l'on s'occupa d'abord à mettre en circulation du papier-monnaie[2]; mais, sous son

1. Il en donnait seulement 24 auparavant. Voir Dede, *Der Handel des Russischen Reichs*, p. 51, où sont réunies d'autres notions bonnes à être connues.

2. Schlezer, *Münz-, Geld- und Bergwerksgeschichte in Russland*, p. 109.

règne, cette entreprise se réduisait encore à quelques dizaines de millions, tandis qu'on rapporte à celui de sa cousine Élisabeth, fille de Pierre le Grand, une émission de 50 millions. Catherine II, — et elle se l'est reproché vivement, dit-on, dans l'année de sa mort, — fit ensuite de cette sorte de dette intérieure une institution durable, par la création, à Pétersbourg et à Moscou, de « banques d'assignations », qu'elle dota d'un capital de 1 million de roubles en argent et en or. La guerre de Turquie l'avait jetée dans des embarras pécuniaires; elle se tira d'affaire par une émission qui paraît n'avoir pas atteint 26 millions, chiffre qu'elle promit de ne pas dépasser. Dans son manifeste du 29 décembre 1768 (9 janvier 1769), Catherine ordonna que les billets de ces banques, appelés eux-mêmes *assignations*, pussent à toute heure être échangés contre la somme correspondante en monnaie courante, et fussent reçus, dans les caisses de l'État, comme dans les transactions entre particuliers, aussi bien que l'or et l'argent. Cependant, sous le terme de « monnaie courante, » son gouvernement entendait la monnaie métallique en général, et, sur ce pied, les assignations étaient reçues partout sans difficulté : on les préféra non-seulement au cuivre, métal trop encombrant, mais aussi à l'argent, dont le transport était dispendieux dans un pays à grandes distances et où les effets de commerce fondés sur le crédit privé étaient à peu près inconnus, ainsi qu'on le verra encore plus loin. Elles furent recherchées à ce point qu'à l'échange on payait un agio : le papier était au numéraire comme 105 est à 100. Cependant, au bout de quelques années, le gouvernement donna aux mots de « monnaie courante » une signification plus restreinte : il ne voulut plus les entendre que du cuivre, qui, outre l'incommodité des transports quand il s'agissait de fortes sommes, offrait cet autre inconvénient d'être d'un prix variable. D'un

autre côté, les besoins renaissants de la guerre contre les Turcs firent perdre de vue la promesse relativement aux limites dans lesquelles on avait cru pouvoir se renfermer. On les dépassa de beaucoup, et quand un nouveau manifeste, celui du 28 juin 1786, publia l'engagement qu'on prenait cette fois de ne pas dépasser la somme de 100 millions, il était à prévoir qu'on ne s'arrêterait pas même à celle-ci, car c'est une tentation puissante que la possibilité de battre monnaie avec une simple planche d'impression appliquée à du papier. A partir de ce moment, l'agio se déplaça: ramenée au pair, la valeur du rouble en assignations ou rouble *banco* (que nous désignerons par les lettres R. B.) descendit au-dessous. En 1787, on payait le R. A. 103 kopèks banco; en 1790, 115; en 1793, 135, et en 1796, à la mort de Catherine, 147[1]. La somme totale des assignations émises était alors de 157,703,000 R. B.; en argent, elle représentait moins de 80 millions. Comme de nouvelles émissions eurent lieu sous Paul Ier, la dépression continua, car l'équilibre entre le besoin réel et la masse de la circulation était rompu, ce qui ne tarda pas à se faire sentir à tout le monde par une énorme dépréciation de tous les articles de commerce, une cherté croissante de la vie. A la fin du siècle, la masse était de 212 millions et le cours était descendu

1. Voir là-dessus Oustrialof, t. II, p. 287-291, et plus particulièrement les *Principes d'Économie politique* (1862, t. II, p. 200-227), de M. Gorlof, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg et inspecteur à l'École de droit. On peut trouver des extraits de cet ouvrage russe dans l'article de la *Revue contemporaine* (31 juillet 1863, p. 348-374), intitulé *Les Finances de la Russie avant les dernières réformes*, par M. de Cardonne, ainsi que dans l'Histoire du papier-monnaie russe de M. Brückner, dans la revue *Jahrbücher für National-Oekonomie und Statistik*, publiée par M. Bruno Hildebrand, 1re livr., 1863, p. 48-64. — Sur les variations du rouble en assignations et son rapport au R. A., on peut voir en outre Gülich, *Gewerbliche Zustände*, t. II, p. 289; et baron de Reden, *Das Kaiserreich Russland*, p. 136 (peu sûr). Nous nous baserons de préférence sur les évaluations de M. Gorlof, telles que nous les trouvons reproduites dans le travail de M. Brückner, p. 50 et 53.

au-dessous de 65 p. 100[1]. Alors il y eut un temps d'arrêt; les émissions ne cessèrent point, mais grâce aux espérances sous le prestige desquelles le règne d'Alexandre Ier s'ouvrait, le cours s'améliora. En 1803, il était remonté jusqu'à 80 p. 100; mais ensuite recommença la baisse. Les années de guerre qui précédèrent le traité de Tilsit donnèrent lieu à d'énormes dépenses, pour l'acquittement desquelles on eut recours à la planche d'impression, si bien qu'en 1810 la masse du papier en circulation était de 577 millions de R. B., et que le cours était descendu à 34 p. 100. La somme entière ne valait donc plus tout à fait 200 millions. L'inquiétude s'empara des esprits; on reconnut, dit M. Nic. Tourghénief[2], qu'on ne pouvait vivre plus longtemps sur de pareils expédients, et l'empereur, lui-même alarmé, eut recours à son conseiller Michel Spéranski pour préserver le pays de la banqueroute, mot sinistre dont pourtant le ministre lui-même se sert dans une lettre qu'il adressa alors à l'empereur[3]. Spéranski se mit à l'œuvre avec beaucoup de zèle, et un manifeste du 20 juin (2 juillet) de la même année 1810 annonça une réforme du système monétaire. Deux autres manifestes avaient précédé celui-ci. Dans l'acte, fort détaillé et plein de franchise, du 2 (14) février, dont nous avons déjà parlé à propos des recettes de l'État, l'empereur avait donné l'assurance qu'aucune autre émission n'aurait lieu et avait déclaré les assignations émises dette de l'État, dont tous les biens serviraient de garantie aux assignations de banque[4]. Par le second, ou le manifeste du 27 mai

1. Nous parlons du cours intérieur; mais on peut voir aussi l'état du cours sur Londres dans l'article des *Jahrbücher*, p. 53 et 58.

2. T. II, p. 397 et 521. Cf. t. III, p. 478.

3. *Idem*, t. II, p. 395. — Voir sur Spéranski notre ouvrage *Rostopchine et Koutousof, ou la Russie en 1812*, p. 78 et suiv. et 86-98.

4. Au jugement du comte Cancrine (*Die Oekonomie der menschlichen Gesellschaften und das Finanzwesen*, p. 114), une telle garantie est sans utilité.

(8 juin) 1810, un emprunt intérieur de 46 millions de roubles avait été décrété. Quant au système, il tendait surtout à faire de nouveau de l'argent monnayé le principal agent de la circulation et la base de l'évaluation de toutes choses; mais la chute de Spéranski (29 mars 1812) et l'invasion des Français empêchèrent sa réalisation. Le cours du papier descendit jusqu'à 26 p. 100 encore avant que la guerre désastreuse de 1812 eût jeté ses brandons dans un pays où la fortune publique était déjà ébranlée. On eût dû s'attendre alors à une baisse singulièrement accélérée, car de nouvelles émissions furent inévitables; cependant le patriotisme de la nation, qui courait au-devant des sacrifices, prévint cette baisse. On ne se plaignit pas de ce que les assignations de banque, réduites au tiers de leur valeur nominale, étaient de nouveau proclamées monnaie courante (oukase du 9 avril 1812). En 1814, la dépréciation n'était guère plus forte qu'en 1811; le cours qui, en 1812, était même remonté jusqu'à très-près de 27, n'avait pas fléchi ensuite tout à fait jusqu'à 25. Ce fut seulement après la conclusion de la paix que la dépression reprit son cours, et la réapparition de Napoléon en France lui fit atteindre son maximum, le cours de 20 p. 100. On payait alors le rouble en argent 487 kopèks ou 4 roubles 87 kopèks en assignations[1]. En 1817, la masse des billets en circulation était de 836 millions de roubles d'une valeur de 210,672,000 R. A.

Sans une mesure de réforme, il n'était plus possible d'arrêter l'avilissement, la réduction à néant peut-être, du pa-

« Une garantie indivisible et qui ne se partage pas en petits appoints, dit-il, n'est pas une sûreté pour l'individu, et c'est l'opinion des individus qui établit le crédit. »

1. Le kopèk banco, appoint du rouble en assignations, ne vaut que un quart du kopèk argent, qui est la centième partie du R. A. et d'une valeur invariable. L'un et l'autre rouble se divisaient en 100 kopèks, mais pour l'un c'étaient des kopèks banco ou cuivre, pour l'autre des kopèks argent.

pier-monnaie. Alexandre Ier y était résolu; seulement il n'avait pas à ses côtés l'homme qui eût pu le seconder efficacement dans cette entreprise délicate. Dmitri Gourief, ministre des finances de 1809 à 1823, avait joui jusqu'alors de toute la confiance du monarque; il était laborieux et familiarisé avec les théories économiques et les systèmes financiers, mais ses talents étaient médiocres et il manquait de la persévérance nécessaire[1]. Néanmoins il se mit à l'œuvre et le résultat de ses réflexions fut le manifeste impérial du 16 (28) avril 1817, acte par lequel le gouvernement s'interdit de la manière la plus formelle toute émission nouvelle et créa une commission d'amortissement, toutefois en décrétant en même temps un emprunt intérieur en papier-monnaie, qui devait permettre de retirer de la circulation, en les anéantissant, une somme correspondante de même nature. « Il fut ainsi brûlé pour 150 millions de roubles d'assignats, dit M. Tourghénief[2]. Malgré cette diminution de la masse du papier-monnaie, son cours ne s'améliora point, ou du moins ne s'améliora que d'une manière imperceptible. Avant cette époque, le rouble en argent valait 4 roubles en papier: après qu'on eut retiré les 150 millions de la circulation, il valut 3 roubles 80 kopèks. On s'aperçut alors que la mesure avait manqué son effet et qu'après avoir contracté une dette de 150 millions, portant 6 p. 100 ou plus d'intérêts, on n'était pas plus avancé qu'auparavant. » Cela se comprend; ce qu'il eût fallu, c'était de

1. Voir le jugement que porte sur lui M. Tourghénief, t. II, p. 411. — Sur le nouveau système, voir Venturini, *Chronik des XIX. Jahrhunderts*, année 1817, p. 748, et Tourghénief, t. II, p. 406. Cependant dans les commentaires de ce dernier on cherche en vain les faits précis.

2. En note, il ajoute: « Des documents publiés dans la suite par le gouvernement disent qu'il fut brûlé en tout, alors et après, pour 230 millions d'assignats. » En effet, une opération semblable fut faite en 1818; puis vinrent les emprunts à l'étranger.

se procurer les moyens d'échanger le papier restant en métal précieux : or, il n'y en avait pas en Russie, par la raison toute simple que la balance du commerce avec le dehors n'assurait guère d'excédant au pays. Afin d'y attirer des valeurs métalliques, on contracta, en 1820, des emprunts à l'étranger, dont toutefois le produit fut en partie employé pour d'autres destinations. L'autre partie de ces emprunts, dont nous reparlerons dans le paragraphe suivant, servit à opérer de nouvelles annulations d'assignats[1], et c'est ainsi qu'en 1822 la masse se trouva réduite à 595,776,000 R. B., d'une valeur de 152 millions R. A. Le cours, qui ne s'éleva pas beaucoup au-dessus de 25 p. 100, n'était cependant, comme on voit, guère amélioré; le discrédit était toujours le même. Affligé de cet insuccès, Alexandre Ier, s'il faut en croire M. Tourghénief, consulta l'académicien et célèbre économiste Henri Storch, lequel lui soumit un mémoire qui, dit l'auteur cité, « n'était qu'une réfutation des plans et projets du ministre des finances. » Quand il ajoute : « l'écrit, comme les paroles — car ce qui ne pouvait pas être imprimé pouvait se dire, — vint se briser contre la prépondérance du ministre, » nous avons lieu d'être étonné, car en réalité Gourief ne put pas se maintenir plus longtemps aux finances. Le 22 avril 1823, il fut remplacé par George Cancrine, qui se déclara d'autant plus contre cette opération de convertir en dette portant intérêts une dette qui n'imposait pas cette charge, que le chiffre total (environ 600 millions R. B.) n'était pas supérieur aux besoins de la circulation. Il lui paraissait bien préférable d'affecter les sommes disponibles à l'amortissement de la dette portant intérêt. On ordonna donc de surseoir à l'anéantissement des assignats. Pendant les dix-neuf années

1. En tout, 236 millions de R. B. ont été retirés de la circulation.

de son ministère, Cancrine s'épuisa en moyens d'éviter toute nouvelle émission : la masse des billets en circulation était et resta jusqu'en 1839 de 175 millions R. A., malgré toutes les complications qui survinrent sous le règne de Nicolas Ier. Pour un rouble en argent on payait 3 R. 75 kopèks en assignats (l'État le payait seulement 3.60). Le papier ne pouvait s'échanger que contre du cuivre, dont, en 1839, il y avait dans la circulation pour une valeur de 18 millions R. A.; la quantité de l'argent, au contraire, s'y était considérablement diminuée. Le cours était de 27 p. 100.

Les complications dont il vient d'être question, guerre, insurrection de la Pologne, choléra, disettes, voyages à l'étranger de l'empereur, etc., rendirent la tâche de Cancrine fort difficile. M. Ch. Duveyrier[1], qui d'ailleurs traite ce ministre bien sévèrement, en donne une idée dans le passage suivant de son livre. « Vieux, malade, mais toujours contrariant et impérieux, que de fois, à la suite de ces scènes violentes où il veut imposer des économies qui ne sont du goût de personne, on l'a cru perdu! L'empereur l'emporte, mais le vieux ministre tient bon, et, l'orage dissipé, il est plus puissant que jamais. » Quelquefois les conseils du prince Druçki-Lubeçki, ministre des finances du royaume de Pologne, prévalurent contre ceux de Cancrine, et cela arriva notamment dans l'importante mesure de 1839, dont nous avons maintenant à nous occuper.

Cette mesure, dans l'intention du souverain, n'était rien de moins qu'une réforme du système monétaire; mais la difficulté des temps l'a fait échouer en grande partie, ainsi qu'a semblé le prévoir M. Tourghénief, qui l'accueillit par d'assez sévères critiques[2]. La mesure dont

1. Dans celle de ses *Lettres* qu'il a adressée au député Mauguin, alors récemment revenu de Saint-Pétersbourg, et revenu converti à bien des égards (p. 218).

2. T. II, p. 521-548. Il y donne l'analyse du manifeste du 1er (13) juillet 1839,

nous parlons, ordonnée par un manifeste impérial, y est motivée dans les termes suivants : « Les diverses modifi-« cations que le temps et la force des circonstances ont « apportées à notre système monétaire, ont eu pour consé-« quence, non-seulement de faire accorder aux assignations « de banque, contrairement à leur destination primitive, la « préférence sur la monnaie d'argent, qui forme la base du « système monétaire de Notre empire, mais encore de don-« ner naissance à un agio très-variable et dont le taux dif-« fère dans chaque localité [1]. Convaincu de l'indispensable « nécessité de mettre sans retard un terme à ces fluctua-« tions, qui détruisent l'unité comme l'harmonie de notre « système monétaire et qui occasionnent à toutes les classes « de la population de Notre empire des pertes et des em-« barras divers, Nous avons jugé convenable, dans Notre « constante sollicitude pour le bien-être de Nos fidèles su-« jets, de prendre des mesures décisives pour faire cesser « les inconvénients provenant de cet état de choses et en « prévenir le retour à l'avenir. »

Suivent les détails de la mesure ordonnée, dont nous ne donnerons qu'un extrait [2].

« 1° Remettant en vigueur les dispositions du manifeste de feu l'empereur Alexandre Ier,... du 20 juin 1810, la monnaie d'argent de Russie sera dorénavant considérée comme principale monnaie courante de l'empire, et le rouble d'argent, au titre actuellement existant, ainsi que

dont nous trouvons aussi la traduction textuelle dans le livre du marquis de Custine, t. IV, p. 203. Cf. Brückner, *Jahrbücher*, etc., p. 56.

1. Un agio d'environ 20 p. 100 était payé en faveur du papier dans les provinces surtout éloignées. (Cf. Tourghénief, t. II, p. 424.) Ailleurs, l'usage avait introduit un agio en faveur du métal. (Voir *idem*, p. 429.)

2. La Gazette du commerce de Saint-Pétersbourg donna au public quelques explications sur le manifeste du 13 juillet 1839. Voir baron de Reden, *Das Kaiserreich Russland*, p. 139.

ses divisions actuelles, comme l'unité légale et invariable du numéraire ayant cours dans l'empire; en conséquence, tous les impôts, redevances et droits quelconques dus à l'État, ainsi que les dépenses et payements du Trésor, devront à l'avenir être évalués en argent[1]. 2° Le rouble d'argent devenant ainsi la principale monnaie courante, les assignations de banque[2] resteront, conformément à leur destination primitive, comme signe représentatif auxiliaire; à partir de ce jour, il leur est assigné une fois pour toutes un cours constant et invariable, fixé à 3 R. et 50 kopèks en assignations pour un rouble d'argent, tant en pièces d'un rouble et au-dessus qu'en petite monnaie. 3° Il sera loisible à chacun d'acquitter, d'après ce cours constant et invariable, soit en monnaie d'argent, soit en assignations, tous les impôts et redevances dus à l'État, les prestations locales, etc., etc.... 7° La quotité des emprunts (sur hypothèque de terres seigneuriales) aux établissements de crédit est également fixée en argent, à raison de 70, 60 et 40 R. A.[3] pour chaque individu mâle porté au recensement général.... 9° En conséquence de ce qui précède, il est très-sévèrement défendu de donner aux assignations un cours autre que celui fixé ci-dessus, de même que d'ajouter un agio quelconque à l'argent ou aux assignations, comme aussi d'employer dans les nouvelles transactions ce qu'on appelle communément le compte en monnaie. A partir de ce jour, le cours du change et toute autre cote portée dans les bordereaux, prix-courants, etc., des bourses de commerce, seront énoncés en argent, et le cours des assignations cessera entièrement d'être coté aux bourses. 10° La monnaie d'or sera reçue et payée par les caisses de la Cou-

1. Évalués, non pas payés. Cette prescription est encore en vigueur.
2. Sous ce nom ou sous tout autre.
3. Sans doute suivant la valeur des terres.

ronne et les établissements de crédit à 3 p. 100 au-dessus de sa valeur nominale, et nommément, l'impériale pour 10 roubles 30 kopèks d'argent, et la demi-impériale pour 5 roubles 15 kopèks.... 12° En attendant que la monnaie de cuivre actuellement en circulation soit refondue dans une proportion directe avec celle d'argent, le cours en est fixé ainsi qu'il suit : *a*) Relativement à l'argent, on comptera 3 ½ kopèks de cuivre (au titre de 36 comme de 24 roubles au poud) pour un kopèk d'argent, etc.... »

Afin de jeter sans retard dans la circulation un papier-monnaie qui fût directement en rapport avec le rouble d'argent, un oukase du même jour[1] créa près la Banque de commerce une caisse particulière de dépôt des monnaies d'argent, oukase dont voici les articles principaux : 1° Cette caisse recevra en dépôt les sommes en monnaie d'argent de Russie qui lui seront présentées. 2° Le numéraire qui entrera dans la caisse de dépôt sera conservé intact et à part des fonds de la Banque de commerce, sous la responsabilité de ladite banque et sous la surveillance de directeurs spéciaux, choisis parmi les membres du conseil des établissements de crédit; ce numéraire ne sera employé à aucun autre usage que le remboursement des dépôts. 3° En échange des sommes déposées, la caisse de dépôt délivrera des billets qui porteront le nom de *billets de la caisse de dépôt*, et qui seront, jusqu'à nouvel ordre, de la valeur de 3, 5, 10 et 25 roubles d'argent; si le besoin s'en fait sentir, il pourra ultérieurement, après mûr examen, être émis des billets de 1, de 50 et de 100 roubles d'argent.... 5° Les billets de la caisse de dépôt auront cours dans tout l'empire, à l'égal de la monnaie d'argent et sans aucun agio, dans tous les payements et transactions, tant des particu-

1. On le trouve, chez Custine, à la suite du manifeste, p. 208.

liers avec la Couronne et les établissements de crédit, que, réciproquement, de la Couronne et des établissements de crédit avec les particuliers, et de ces derniers entre eux. 6° A la présentation des billets à la caisse de dépôt, la quotité correspondante de monnaie d'argent sera remise au porteur, sans délai, comme sans retenue aucune pour change et conservation.... » Ce sont ces billets qu'on a appelés *métalliques*. Au bout de peu d'années, il en existait dans la circulation pour 3 à 4 millions de R. B.

Purement de transition, cette mesure financière en annonçait une autre, nécessaire pour compléter le nouveau système monétaire, d'après lequel le rouble d'argent, qui en était la base, devait être définitivement la monnaie courante légale (*standard*). Cette seconde mesure, conséquence de la première, était le retrait des billets d'assignation et leur remplacement par un papier-monnaie correspondant au même système. Elle ne se fit pas attendre. Les *billets de crédit*, papier nouveau pareillement garanti par tous les biens de la couronne et qui, de plus, étaient remboursables en numéraire de toute espèce, furent substitués aux assignats, lesquels se trouvaient ainsi démonétisés. Ce fut encore un manifeste impérial, celui du 1er (13) juin 1843, qui ordonna cette transformation salutaire. Une expédition spéciale fut chargée de l'exécuter graduellement. Elle mit, pour cela, en circulation des billets de 100, 50, 25, 10, 5, 3 et 1 R. A., ayant exactement la même valeur que les mêmes quantités en pièces d'argent (celles-ci à 4 zolotniks $^{21}/_{100}$ en métal fin), et fixa un délai de cinq ans au bout duquel la substitution devait être accomplie. Elle rencontra d'autant moins de difficultés, que le gouvernement donna au papier nouveau la garantie d'un fonds en numéraire, déposé en lieu sûr et sous la garde d'une commission en partie composée d'intéressés, d'une députation de la Bourse. Les 595,776,000 R. B. en

circulation se transformèrent donc en billets de crédit pour la somme de 170,221,714 R. A. Des billets représentant la somme de 12,287,000 R. B., sans doute égarés au loin, firent défaut à l'appel, et en revanche on en présenta de faux pour la somme de 6,857,000 R. B. L'opération avait complétement réussi. Dès le 1er janvier 1853, il y avait des billets de crédit en circulation pour 1,245 millions de francs, et à la fin de l'année pour 1,469 millions de francs.

Disons encore un mot du fonds de réserve ou de garantie. On disposa dans les souterrains de la forteresse de Saint-Pétersbourg un caveau particulier qui devait le recevoir, et en décembre 1844 le fonds, partie en barres, partie en monnaies d'or et d'argent, y fut transporté des caves de la banque, au milieu d'un cortége où figuraient entre autres les 24 membres de la députation de la Bourse, et avec un fracas proportionné au retentissement par toute l'Europe qu'on attendait de la mesure. C'était une somme de 70,464,245 R. A., à laquelle, le 12 juillet 1845, on ajouta encore 12,180,000 R. A. Le total était ainsi de 82 ½ millions de R. A.; mais il fut encore augmenté et en octobre 1847 il s'élevait à la somme de 115,678,595 R. A., garantie plus que suffisante pour assurer le remboursement graduel de tous les papiers publics en circulation, billets de crédit, billets de la caisse de dépôt, billets de 50 R. A. des lombards de Saint-Pétersbourg et de Moscou, billets de 50 R. A. émis par suite de disettes et en vertu d'un manifeste du 1er juillet 1841 (dont on avait émis pour 10 millions R. A.). La proportion d'une telle garantie à la somme émise en billets est variable selon les circonstances; le plus souvent elle est d'un quart[1]. Au reste, le rembour-

1. Selon Tengoborski, une garantie de un cinquième suffit en Russie. Selon le comte Cancrine, elle peut varier de un cinquième à un tiers. (*Oekonomie der menschlichen Gesellschaften*, p. 115.) — Ce ministre avait déjà donné sa dé-

sement immédiat n'était dû en totalité qu'aux billets de la caisse de dépôt et à ceux des billets de crédit qu'on avait échangés contre des billets de cette caisse; en ce qui concerne les autres papiers, il était provisoirement limité, soit à un sixième, comme pour les lombards et la caisse des disettes, soit à une proportion moins nettement fixée. La somme qu'on était tenu de rembourser à vue se réduisait à 42-45 millions de R. A.

Il y avait donc dans les caveaux de la forteresse un excédant qui restait improductif. C'était une perte sèche qu'il convenait de ne pas faire durer longtemps. Mais comment l'éviter? Cette question fut amenée à solution en 1847, sous le ministère Vrontchenko (1844-1852). Les titres de la rente publique anglaise, française et de quelques autres pays, pouvaient passer pour des équivalents du numéraire; achetés à bas prix, ils pouvaient au besoin être réalisés à volonté et sans désavantage, et en attendant on en touchait les arrérages qui, ajoutés au fonds, en grossissaient la quotité. Or, au printemps de ladite année, la rente avait baissé tant en Angleterre qu'en France, et comme, en même temps, les banques de Londres et de Paris éprouvaient une disette d'argent et cherchaient à placer, sans pourtant en encombrer la place, les effets qu'elles conservaient en dépôt, il était facile d'entrer en arrangement avec elles. De plus, par suite des mauvaises récoltes des deux années précédentes, les deux pays avaient besoin d'une forte importation de blé, dans un moment où la Russie était à même d'en livrer au commerce d'assez grandes quantités, concurremment avec l'Égypte et les États-Unis. Le gouvernement russe ayant un compte ouvert auprès des deux banques, les virements étaient faciles, le change sans désa-

mission à cette époque, et il mourut le 21 septembre 1845. Né le 16 novembre 1774, il n'avait donc pas accompli sa 71e année.

vantage, et les faux frais évités. Cela décida l'empereur Nicolas, dont les préventions contre notre pays n'étaient déjà plus les mêmes et qui d'ailleurs ne vit là, avec raison, qu'une affaire de commerce, plutôt privée que publique. De l'aveu du conseil de l'empire, il ordonna par oukase du 12 (24) avril 1847 de retirer du fonds métallique une somme de 30 millions de R. A. afin de la placer en rentes étrangères. Puis il fit entamer une négociation avec la Banque de France, qui aboutit pour lui à l'achat de 50 millions de francs de rente. Augmentés d'effets achetés à la Banque d'Angleterre, ces titres furent déposés au caveau de la forteresse à la place d'une somme correspondante tirée du fonds, conservés pendant quelque temps, puis vendus au moment opportun.

Pendant des années, le Trésor de la forteresse donna beaucoup à penser en Europe, et quand on vit l'empereur se livrer à des opérations de banque pour de si fortes sommes, l'étonnement alla croissant. Les journaux ne tarissaient pas en exclamations à ce sujet. C'était un nabab que ce tsar de Russie; « au besoin, il achètera le monde, comme il le soumet par les armes quand la fantaisie lui en vient! » A ce moment-là, le prestige de cet empire était immense. La Russie arriva à son apogée presque à la même époque, en 1849, où son armée reçut la capitulation des Hongrois à Vilagos, et en 1850, où Nicolas força, à Olmütz, le roi de Prusse de modérer ses prétentions vis-à-vis de l'Autriche et de changer sa politique par rapport à l'Allemagne. Ce qu'il y avait pourtant de vrai au fond des commentaires dont l'empire des Tsars était l'objet, c'est que ses finances étaient en fort bon état; de 1823 à 1848, elles avaient toujours été en s'améliorant, et, après une baisse qu'éprouva le revenu dans les cinq premières de ces années, une hausse avait commencé depuis 1828 qui amena

une augmentation de plus d'un tiers, et devait, en se prolongeant, finir par le doubler et le tripler. Malheureusement les dépenses triplèrent de même, par suite des agitations et des bouleversements que causa en Europe la révolution de février 1848. Cette année marque le commencement d'une période de décroissance dans la situation financière de la Russie, qui se prononça surtout sous le ministère Brock (1853-1858), continua sous celui de M. Kniajévitch (1858-1862) et ne s'arrêta que sous celui du ministre actuel, M. de Reutern, dont nous avons déjà signalé plusieurs sages mesures. Dès 1849, la masse du papier-monnaie avait dépassé 300 millions de R. A., et au bout de six ans elle fut doublée par suite des embarras de la guerre d'Orient, un peu follement entreprise. « Il s'est passé en 1854 un double fait, dit l'un des écrivains qui se sont chargés de la défense de la Russie dans la fameuse polémique de 1864 dont nous parlerons bientôt[1]. Pour faire face à des besoins extraordinaires, 1° une partie du fonds d'échange a été dépensée et l'échange suspendu ; les billets dès lors sont devenus papier-monnaie[2]; 2° on a multiplié les émissions, qui ont fini par chasser du pays la monnaie métallique et par empêcher le retour à une vraie circulation fiduciaire[3]. » De là une crise qui, en ébranlant le crédit du pays, lui causa des pertes considérables. Cette crise, l'oukase du 10 janvier 1855 la précipita, car cet oukase autorisa le ministre des finances à couvrir tous les frais extraordinaires de la guerre par des émissions temporaires de billets de crédit[4]. Le système de 1843 sombra

1. Victor de Porochine, *Les Ressources matérielles de la Russie* (p. 27), brochure fort remarquable.

2. L'auteur veut dire : sont redevenus des assignats, à cours forcé.

3. Pourtant l'exportation des monnaies d'or de Russie fut interdite par oukase du 27 février 1854, et cela dura jusqu'en avril 1857.

4. *Russland unter Alexander II.*, p. 373.

dans la tourmente. Le trésor métallique de la forteresse qui, en 1854, avait encore été de 160 millions de R. A., et représentait plus de 40 p. 100 de la masse totale des billets en circulation et dans les caisses de l'État, se fondit jusqu'à 56 millions, ou à 68 millions en comptant les titres de fonds publics. Dans la circulation intérieure, l'or et l'argent n'étaient livrés que moyennant un agio de 10 p. 100, et au dehors le change baissa jusqu'au cours de 31. Et ce fâcheux état de choses ne cessa pas en même temps que la guerre; le règne de Nicolas le transmit à celui d'Alexandre II, qui, sous ce rapport aussi, n'eut pas à se louer de son héritage. On s'expliquera facilement, pour peu qu'on réfléchisse, la longue persistance de la crise. Il existe, en Russie, une disproportion évidente entre les besoins du gouvernement et des hautes classes, lesquels sont immenses, et la production du pays qui est, relativement parlant, encore peu développée. Sauf dans les années exceptionnellement favorables, cette production ne suffit pas à couvrir la dépense faite; le surplus se solde en or ou en argent. C'est en métal précieux que se payent les intérêts de la dette étrangère, ainsi que les sommes qui forment le complément du rapport des chemins de fer garanti par le gouvernement à la compagnie étrangère; il faut du numéraire, et non du papier, aux ambassades russes et à tous les agents diplomatiques de toute espèce, aux bâtiments de la marine russe qui fréquentent les mers occidentales, aux fournisseurs de la cour et du gouvernement, à tous ces particuliers qui gaspillent leur fortune à Paris, à Londres, à Genève, à Hombourg, à Vienne, à Dresde, etc., etc. Si les consommateurs s'acquittent moyennant des effets de commerce, comme ce papier est difficile à réaliser autrement qu'en billets de crédit, et qu'il faut payer un agio pour échanger ceux-ci contre de la monnaie métallique, il

est clair qu'on ne peut accepter ces effets suivant leur valeur nominale et sans déduire tous les frais qu'il faudra faire pour en encaisser le montant. Ainsi non-seulement tout le métal précieux sort du pays, mais celui-ci fait une perte sèche dans toute affaire qu'il conclut avec l'étranger. Pour remédier à ces graves inconvénients, il faut de deux choses l'une, ou réduire les dépenses qui se font au dehors, ou augmenter au dedans la production d'objets échangeables.

Quoi qu'il en soit, les émissions de papier-monnaie se multiplièrent de 1854 à 1857, et, dans cette dernière année, la masse des billets de crédit était telle, qu'elle représentait une valeur de 735 millions de R. A., ou, en francs, de 2,940 millions. Elle était à son maximum; depuis, elle a été considérablement réduite, par l'effet des opérations que nous allons brièvement indiquer. On vient de voir la véritable cause du mal : la suspension du remboursement des billets en était le corollaire inévitable. Par une étrange erreur, on y vit la cause même, et l'on fit un effort trop hâtif pour mettre fin à cette suspension. Les emprunts à l'étranger, dont nous parlerons dans le paragraphe suivant, devaient en fournir les moyens, et quand le fonds de réserve fut remonté jusqu'à 79 millions de roubles en valeurs métalliques, l'oukase du 14 (26) avril 1862 ordonna de reprendre les remboursements partiels, afin de remettre graduellement les billets de crédit au pair avec l'argent, par la suppression de l'agio[1]. Seulement, ce remboursement, d'ailleurs subordonné à de certaines conditions sur lesquelles nous passons pour le moment, ne fut pas continué longtemps : l'oukase du 5 novembre 1863 arrêta les effets du précédent[2].

1. Voir *Jahrbücher*, etc., p. 60. Sur tout ce temps de crise, voir *La Vérité sur la Russie*, p. 266 et suiv.; Porochine, dans la brochure citée, p. 28.

2. Voir Wolowski, p. 75, où se trouvent aussi les explications de M. le baron Stieglitz.

Cependant, dans l'intervalle de dix-huit mois, on retira de la circulation des billets de crédit pour 72,615,000 R. A., et en juin 1863 on en brûla pour 45 ½ millions. Le 1er mai 1863, la masse des billets restants était de 643,670,590 R. A., ou, si l'on veut déduire ceux qui étaient couverts par un dépôt métallique, de 593,132,933. En 1864, cette masse était de 634 millions de R. A. ou 2,546 millions de francs. Il est vrai que les bons du Trésor ou *billets de série*, qui composent la dette flottante, n'étaient pas compris dans ces sommes. Ceux-ci, ainsi appelés parce qu'ils sont émis par séries, sont de 50 R. A. chacun et portent intérêts, ce qui leur assigne un caractère à part. Les emprunts et tout ce qui est relatif à la dette publique devant nous ramener à ces matières, nous nous arrêterons ici pour le moment.

La dette de l'État et le crédit public. Encore en 1865, l'*Almanach de Gotha* répète cette plainte : « Des renseignements exacts sur les détails de la dette publique manquent, » et de récentes polémiques, l'une de 1854, l'autre de 1864, ont dû faire voir combien il est en effet difficile d'indiquer exactement le chiffre de cette dette[1]. Rien de clair n'est sorti de cette savante discussion.

1. Le champ de bataille, dans cette polémique, fut la *Revue des Deux-Mondes*. Lors de la guerre d'Orient y parut (livr. du 15 août 1854) le remarquable article de Léon Faucher, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, intitulé *Les Finances de la Russie*. Dans une des livraisons suivantes (15 novembre de la même année) fut insérée une réponse de Tengoborski, suivie d'une réplique de L. Faucher. Dix ans plus tard, à l'occasion de quelques paroles prononcées à un banquet de Saint-Pétersbourg par M. le prince Gortchakof, le même titre reparut, dans la *Revue des Deux-Mondes*, en tête d'un travail non moins remarquable d'un autre membre de l'Institut de France. *Les Finances de la Russie*, par M. Wolowski, ont ensuite été réimprimées (1864) en un volume in-8°, augmentées de pièces et documents divers, et, par suite de la sensation que ce livre a produite, ont eu plusieurs éditions. Cet examen, fortement agressif, donna lieu à des réponses et à des répliques. Parmi les premières, nous citerons

En abordant à notre tour cette matière, à laquelle nous n'apportons pas la même compétence que MM. Léon Faucher et Wolowski, mais que nous avons étudiée sérieusement, nous suivrons, selon notre usage, la marche historique, qui prend les choses à leur origine afin d'en mieux expliquer la phase actuelle.

Dette de l'État, crédit public, ce sont là des termes qui n'avaient presque pas d'application à la Russie jusqu'au milieu du siècle dernier; car si l'on a fait quelquefois des emprunts à l'intérieur, ils étaient essentiellement temporaires et ne se rapportaient pas, sans doute, à des sommes bien considérables. Était-on dans des embarras d'argent, on s'en tirait en vendant des terres du domaine, ou en se faisant payer d'avance, naturellement avec perte, certaines redevances que l'on mettait en gage. On a vu plus haut (p. 519) que l'idée d'un emprunt à faire à l'étranger germa sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch, mais elle ne fut pas mise en pratique alors, et, en ce qui concerne Pierre le Grand, Weber nous dit, que « malgré toutes les dépenses qu'il fit pour l'armée, pour les flottes et pour tant de constructions diverses, il ne s'est pas vu réduit à faire des dettes, mais ne cessa de trouver dans son empire de nouvelles ressources pour seconder ses entreprises[1]. » L'empire des Tsars, malgré son étendue, avait, comme on l'a vu, un revenu si peu considérable que personne ne pouvait songer à faire de grandes avances à son gouvernement; d'ailleurs, en somme, les besoins étaient restreints aussi longtemps que cet État fut en dehors du système européen. Mais quand il voulut y oc-

la Lettre à M. Wolowski, publiée sous le même titre par M. le baron Alexandre de Meyendorff, homme d'État russe et conseiller privé, ainsi que la brochure de M. Victor de Porochine, déjà mentionnée plus haut. Le banquier de la Couronne de Russie, directeur de la Banque de l'État, M. le baron Stieglitz, accidentellement à Paris, prit lui-même part à ce curieux débat.

1. *Das veränderte Russland*, t. Ier, p. 33, témoignage fort important.

cuper sa place, et une place éminente, il n'en fut plus de même. Catherine II, quand elle se vit à bout d'expédients, imita l'exemple que lui donnaient plusieurs gouvernements du dehors, en créant un papier-monnaie, pour la manipulation duquel elle institua deux banques d'assignations. Il a été parlé déjà du manifeste du 29 décembre 1768 qui ordonna cette création, mais renferma encore dans des proportions modestes l'innovation qu'on introduisait; dans un autre manifeste, celui du 28 juin 1786, qui limita la valeur des billets à 6,600,000 R. A., il fut pour la première fois question d'une dette de l'État[1]. L'empire seul y était intéressé; les pays étrangers n'y avaient aucune part.

Ce fut seulement au siècle actuel que la Russie, sous ce rapport comme sous tant d'autres, se plaça sur la même ligne que les États de l'Occident, depuis longtemps habitués à baser la conservation ou l'agrandissement de leur puissance sur des combinaisons artificielles, dont l'abus, sans doute, peut avoir de terribles conséquences, mais dont l'usage modéré et contenu dans de justes limites contribue au développement de la prospérité générale et à l'affermissement de l'ordre public. C'est alors qu'on vit l'empire des Tsars se ménager en peu de temps un crédit qui, à ce degré, a manqué jusqu'à ce jour à des États beaucoup plus avancés en civilisation, et qui étonnait d'autant plus que, dans l'intérieur de l'empire, le crédit privé est, de l'aveu de ses propres financiers, très-peu développé. Ce crédit, il le dut, non à ses ressources intérieures, au sujet desquelles on était encore dans une ignorance presque complète, mais à la mesure avec laquelle son gouvernement procéda, et à l'exactitude qu'il mit à remplir tous ses engagements.

C'est le partage définitif de la Pologne qui, pour la première fois, mêla la Russie au commerce de l'argent, tel

1. Hupel, t. Ier, p. 440. Voir aussi ci-dessus, p. 620.

qu'il se pratiquait aux grandes Bourses de l'Europe. L'infortunée république nobiliaire laissa en mourant une dette contractée avec les financiers de la Hollande. Cette dette, les trois puissances co-partageantes durent la prendre à leur charge, et l'on proportionna la part de la Russie à l'importance de ses acquisitions. Depuis 1798, il y eut donc une dette russe, laquelle, négociée avec la maison Hope et Cr. d'Amsterdam, s'élevait à 88 millions de florins de Hollande ou environ 45 millions de R. A. et portait intérêts à 5 p. 100. Alexandre Ier en faisait payer ponctuellement les arrérages et ne se montra pas moins exact à remplir la condition relative à l'amortissement, jusqu'à l'époque de la réunion de la Hollande à l'empire français, suivie bientôt de la campagne de Russie. Alors ces payements furent suspendus; forcément d'ailleurs, car le Trésor était vide et Spéranski avait accusé un *déficit* de 65 millions de roubles; sans les 3 millions de liv. sterl. que l'Angleterre paya à la Russie dans les années 1813 et 1814, celle-ci aurait complétement manqué des moyens pécuniaires nécessaires pour continuer la guerre avec énergie. Par suite de cette suspension, les inscriptions de la dette de Hollande perdirent presque toute leur valeur; le cours en descendit jusque au-dessous de 20 p. 100. Mais quand Napoléon Ier eut été vaincu à deux reprises et la France forcée à payer d'énormes contributions de guerre, Alexandre Ier employa la part qui lui était échue du butin à remettre de l'ordre dans ses finances délabrées. Non-seulement il ordonna de reprendre les payements de cette dette, dont d'ailleurs la moitié fut mise à la charge de l'Angleterre et des Pays-Bas; mû par le sentiment d'équité qui lui était inhérent, il se déclara aussi prêt à dédommager la maison de banque hollandaise des pertes qu'elle avait éprouvées. Les intérêts arriérés, arbitrés à une somme de 18 millions de florins, furent joints au capital,

réduit par l'amortissement à 83,600,000 florins, mais qui fut ainsi porté à 101,600,000. Le gouvernement russe prit en même temps d'autres mesures non moins sages. Une commission d'amortissement avait été instituée en 1810; maintenant, en vertu de l'oukase du 16 (28) avril 1817, le ministre des finances ouvrit un Grand-Livre dans lequel seraient inscrites toutes les dettes portant intérêt. Ainsi commença la consolidation. Malheureusement, en outre de cette dette portant intérêt et qui dépassait à peine 100 millions de R. A., il en existait une autre sans cette charge, mais qui s'élevait alors à plus de 210 millions, fardeau pesant pour un empire récemment ravagé et dont la noble résistance contre l'oppression étrangère avait épuisé les ressources, par elles-mêmes restreintes. Il fallut d'autant plus avoir recours au crédit que la caisse d'amortissement, pour fonctionner et diminuer cette masse de papier, avait besoin d'un fonds. Au crédit, disons-nous; mais quel était celui de la Russie? pouvait-elle se vanter d'en avoir un? Le gouvernement s'adressa d'abord aux institutions de crédit qui existaient déjà dans le pays, ainsi qu'on le verra bientôt, puis aussi aux particuliers, et, quoique insuffisants, ces emprunts intérieurs pourvurent aux besoins les plus pressants. Ils montrèrent aux puissances financières du dehors, déjà rassurées d'avance par le noble caractère de l'empereur Alexandre, que son empire, si maltraité par la guerre, avait pourtant conservé des moyens qu'on ne lui supposait pas, qu'il y régnait de l'ordre et que le gouvernement y était animé d'intentions honnêtes. Et quand elles le virent employer l'argent fourni par les emprunts intérieurs à livrer aux flammes une partie de son papier-monnaie, mesure qui sans doute prêtait à la critique[1], elles eurent con-

1. M. Tourghénief y a vu une « aberration d'esprit. » T. II, p. 409. Cet auteur aime à disserter, mais ne précise jamais les faits ni les chiffres.

fiance en lui à un plus haut degré encore. Le crédit de la Russie était fondé. La première, la maison Hope et Cie, mue par la reconnaissance, et d'ailleurs assistée par celle de Baring à Londres, signa un traité avec lui[1], et c'est ce traité qui ouvre la série des emprunts faits par cet État à l'étranger. Les conditions n'étaient pas encore brillantes : 40 millions de R. A. émis au capital de 72, à 5 p. 100, mais avec un amortissement de 2 p. 100 en sus. Elles furent déjà meilleures dans l'emprunt suivant (l'emprunt anglo-russe, succédant à l'emprunt hollandais), contracté en 1822[2], avec la maison Rothschild à Londres : 43 millions de R. A., au capital de 82, à 5 p. 100, et avec un amortissement seulement de 1 p. 100. Ces fonds furent en partie employés, en pure perte, comme nous l'avons vu, à diminuer la masse des assignations. A la mort d'Alexandre, en 1825, succéda un temps de crise. Au milieu des embarras d'une révolte intérieure, vaincue, mais qui laissa partout des plaies douloureuses, son successeur, Nicolas Ier, eut à repousser une prise d'armes des Persans et à soutenir deux campagnes successives contre les Turcs; puis, à peine ces périls étaient-ils conjurés, que l'insurrection de la Pologne, mise en branle par la révolution française de 1830, lui en suscita un autre, peut-être plus grand encore et qui eut une lutte sanglante à sa suite. De grands besoins pécuniaires se firent alors sentir. A la vérité, la Russie put bientôt couvrir une partie de ces dépenses extraordinaires avec les contributions de guerre que durent lui payer la Perse et la Turquie, cependant au moment même, elle fut obligée de recourir à un emprunt. La maison Hope et Cie n'hésita pas à s'en charger, et à des conditions encore meilleures que celles du précédent : à 5 p. 100, avec un amortissement de 1 p. 100, il fut négocié à la bourse

1. Oukase du 16 (28) août 1820.
2. Oukase du 23 juin (5 juillet).

d'Amsterdam au taux de 99. C'étaient 18 millions de florins, augmentés, l'année suivante, de 24 autres millions, total, 42[1]. Le remboursement devait être effectué dans l'espace de trente-sept ans. Une opération si favorable réalisée par une puissance dont moins de vingt ans auparavant[2] un de ses premiers fonctionnaires, le secrétaire d'État Spéranski, avait qualifié l'administration de *chaos*, produisit un étonnement général; mais elle s'explique par la confiance qu'inspiraient le caractère loyal de Nicolas et la réputation d'intégrité, de fermeté et de talent de son ministre des finances, le comte Cancrine.

Au 1er janvier 1831, le total de la dette russe portant intérêt approchait, malgré l'action incessante de l'amortissement, de 220 millions de R. A., dont 60 millions à terme, et le reste en rentes perpétuelles. Le lecteur est sans doute au fait de ces dénominations. Une dette à terme est celle dont le capital doit être remboursé dans un délai fixé ou moyennant certains atermoiements. En Russie étaient dans ce cas, non-seulement la double dette hollandaise (l'ancienne et la nouvelle), mais encore celle contractée, à l'intérieur, avec la Banque d'emprunts (lombard); moyennant un sixième pour cent, la dette devait être amortie au bout de 37 ans. Une dette en rentes, au contraire, est celle où, abstraction faite du capital, on n'a qu'à servir à perpétuité les intérêts annuels. Dans l'empire des Tsars, on range aussi sous cette rubrique les dettes dont le capital peut être remboursé, mais sans qu'il y ait pour cela un terme de fixé. Les dettes en rentes concernent également l'intérieur et le dehors.

Le manque d'espace nous empêche de continuer jusqu'à ce jour cet historique des emprunts russes depuis le qua-

1. Oukases du 22 juillet 1828 et du 11 mai 1829.
2. Dans le mémoire inséré au t. III, p. 497, du livre de M. Tourghénief.

trième à 5 p. 100, qui est de 1831; il nous suffit d'avoir fait connaître l'origine du crédit public dans ce pays et les premières opérations par lesquelles il se manifesta. Cependant pour contribuer de notre part à rendre plus facile par quelques points de répère une histoire financière complète de la Russie, nous noterons ici le montant de la dette portant intérêt (intérieure et extérieure) pendant une période de six ans. La dette polonaise reste en dehors de ces chiffres, qui d'ailleurs se rapportent au commencement des années indiquées. Nous ne ferons la réduction en francs que pour le premier et le dernier.

	R. A.	Francs.
1842	281,228,761 . . .	1,124,915,044
1843	290,434,155	
1844	299,865,232	
1845	311,954,090	
1846	315,712,500	
1847	315,084,200 . . .	1,260,336,800

Un cinquième emprunt fut contracté en 1848[1], et aujourd'hui l'on en est au treizième ou quatorzième.

La dette portant intérêt était donc en 1847 de 315 millions de R. A., et se divisait ainsi : dette à terme, 89 millions; dette en rente, 226 millions. L'amortissement avait réduit la dette hollandaise à 66,830,000 florins ou 38,096,540 R. A., et aujourd'hui elle est au-dessous de 50 millions de florins; une partie de la dette en rentes avait également subi une forte réduction. Mais à cette sorte

1. Oukase du 22 août (2 sept.) 1847. On trouve un aperçu de l'ensemble des emprunts dans le livre de M. Wolowski, p. 180. Cf. *Russland unter Alexander II*, p. 374-387. Sur les emprunts de 1854 et 1855, voir la réponse de M. le baron de Stieglitz, même livre de Wolowski, p. 76. — Sur l'emprunt de 1862 (de 15 millions de liv. sterl.), voir *ibid.*, p. 77. L'oukase du 13 (25) novembre 1864 a chargé la Banque de l'État d'ouvrir un emprunt intérieur à 5 p. 100 au capital de 100 millions de R. A., avec primes distribuées par une espèce de loterie.

de dette, il fallait toujours ajouter celle qui ne porte pas intérêt, le papier-monnaie en circulation. Or, il y en avait alors pour 644,327,507 R. B. ou 184,093,573 R. A., de manière que le total des deux dettes réunies s'élevait à 499,177,773 R. A. ou très-près de 2 milliards de francs. De plus, il y avait une dette flottante, par suite de l'émission successive de 9 séries de bons du Trésor, chacune de 3 millions de R. A. Vers 1860, à la suite de la guerre d'Orient, l'ensemble de la dette était plus que doublé. Voici quelles indications nous avons trouvées à ce sujet dans des publications quasi-officielles :

	R. A.
Dette consolidée portant intérêt (intérieure et extérieure)	515,988,012
Dette flottante, bons du Trésor	193,000,000
Dette qui ne paye pas d'intérêt, papier-monnaie en circulation	644,648,719
Total	1,353,636,731

Ce qui fait 5,400 millions de francs, non compris les sommes empruntées aux banques foncières. Celles-ci formaient, ajoutait-on, un total de 325 millions de R. A.; mais comme, d'un autre côté, il convient de déduire du passif des sommes considérables qui figuraient dans l'actif du Trésor, nous n'avons pas à porter en compte cet autre total. Ainsi, le capital de la commission d'amortissement était de 4,215,714 R. A., la réserve métallique déposée à la forteresse, de 110,812,483, et en outre une forte somme était due au gouvernement ou à ses banques par les débiteurs de ces dernières, dont les terres leur étaient hypothéquées.

Nous avons vu plus haut (p. 632) à quelles opérations on s'est livré dans les années 1862 et 1863, dans le but de réduire la masse des billets de crédit.

Mais enfin quel est l'état actuel de la dette russe? Quand

M. Wolowski a cru pouvoir l'évaluer, dans sa totalité, à au moins 1 milliard de R. A. ou 4 milliards de francs, il est vrai, en ajoutant ensuite comme variante 6,160 millions (1,540 millions de R. A.[1]), de vives réclamations s'élevèrent aussitôt de toutes parts. Cependant, il est à croire qu'elles se rapportaient moins à cette évaluation en elle-même qu'aux commentaires dont elle était accompagnée et à la prétérition des circonstances atténuantes dont il eût été juste de tenir compte[2]. Elles faisaient observer avec raison que le moment actuel, trop proche encore de la guerre de 1854, de l'émancipation des serfs et de la nouvelle insurrection de la Pologne (1863), ne peut pas être regardé comme une époque normale sous ce rapport. En réalité, même le plus fort total indiqué n'avait rien d'exagéré; car encore à la fin de 1863, la circulation des billets de crédit ne s'éloignait guère de 600 millions de R. A., et dans le budget de 1864 étaient inscrits près de 60 millions se rapportant à la dette portant intérêt. Au denier 20, ces 60 millions donneraient un capital de 1,200 millions, lesquels, ajoutés aux 600 millions, font 1,800 millions de R. A. ou 7,200 millions. Toutefois, il ne faut pas oublier que le capital relatif à la dette portant intérêt est en grande partie fictif, puisqu'il comprend aussi les rentes perpétuelles qui ne peuvent donner lieu à aucun remboursement. Voici, d'après le budget de 1864, l'état des arrérages qui sont dus.

	R. A.
Dettes extérieures à terme.	12,392,554
— — perpétuelles	18,496,917
Dettes intérieures à terme.	28,750,332
Total	59,639,803

1. *Les Finances de la Russie*, p. 184.

2. Tous les auteurs des réponses à M. Wolowski insistent sur ces circonstances atténuantes. Voir, par exemple, les observations de M. de Thœrner dans le livre en question, p. 59.

En définitive, nous ne savons rien de certain, mais on ne se tromperait peut-être pas de beaucoup en estimant à 6 milliards de francs le total général de la dette russe sur son pied actuel.

La dette de la France est aujourd'hui d'environ 9 milliards de francs; celle de la Grande-Bretagne va au delà de 20 milliards. Dans ce dernier pays circulent des billets de banque, des bons du Trésor ou autres papiers-monnaie pour 1 milliard de francs; dans l'autre, cette même circulation atteint au moins 900 millions. Après ces deux puissances hors ligne, l'Autriche seule a une dette à peu près égale à celle de la Russie: M. le baron de Czœrnig l'évalue pour 1860 à 2,360 millions de florins, ce qui fait un peu plus de 6 milliards de francs. Nous ne parlons pas de la dette des États-Unis, tout accidentelle sans doute, mais qui s'élève dans ce moment à plus de 13 milliards.

Quoique considérable, la dette de la Russie ne donne pourtant pas plus de 80 fr. par habitant, tandis qu'en Angleterre on compte 690 fr. par habitant, et en France, 245 fr.[1]

Royaume de Pologne. D'après le rapport de M. Nic. Milutine (1864)[2], la dette polonaise s'élève à 46,642,000 R. A., ce qui fait environ 186 millions de francs. L'addition des différents emprunts contractés depuis 1835 et que notre auteur énumère, donne pour total primitif près de 67 millions de R. A. ou 268 millions de francs. D'après M. Kolb,

1. D'après le baron de Reden (*Das Kaiserreich Russland*, p. 579), le revenu de l'État, dans les pays ci-après, aurait été, en 1841, à la dette publique comme suit: Grande-Bretagne et Irlande, 1 : 16.2; France, 1 : 5.2; Autriche, 1 : 4.1; Russie, 1 : 1.3; Prusse, 1 : 2.5. Ces proportions ne sont plus les mêmes maintenant. En ce qui concerne spécialement la Russie, Tengoborski a dit dans la polémique ci-dessus : « Dans le budget de 1854, l'intérêt et l'amortissement de la dette flottante et de la dette consolidée ne prennent que 21 ½ p. 100 des revenus ordinaires de l'État. »

2. *Materialy*, n° III, 1re livraison, p. 67.

elle aurait été, avant la guerre de Crimée, d'environ 215 millions de florins de Pologne, ce qui fait moins de 130 millions de francs. M. Schubert paraît s'être trompé, quand il assurait que cette dette est invariablement restée, depuis 1822, à la somme de 200 millions de florins. L'*Almanach de Gotha* n'a rien à nous apprendre à ce sujet.

GRANDE-PRINCIPAUTÉ DE FINLANDE. Sur la dette de celle-ci, au contraire, laquelle, selon M. Kolb, serait de 3,198,200 R. A. ou 12,792,800 fr., le même almanach entre, pour 1864, dans les détails suivants, reproduits dans l'*Annuaire de statistique* pour 1865.

Dette contractée en Russie pour la construction de canaux et de chemins de fer	2,360,000 R. A.
Dette contractée avec la maison de Rothschild.	4,344,600 thaler
Sommes restant dans la caisse du fonds d'amortissement	7,900,939 marcs
Dont il faut déduire le montant des obligations de la dette intérieure	1,925,800

Reste, y est-il dit, 5,975,139.... quoi? marcs, thaler ou roubles? nous pensons qu'on veut désigner la dernière monnaie.

Établissements de crédit. Avant d'en faire l'énumération dans l'ordre chronologique de leur fondation, qu'il nous soit permis de placer ici une ou deux pages de la lucide et péremptoire réponse faite, en 1854, à Léon Faucher, par le savant auteur des *Études sur les forces productives de la Russie.*

Dans sa philippique contre ce pays, l'économiste français avait dit : « Ce que le gouvernement russe n'a pas fait par lui-même en matière de crédit, il l'a suscité par sa garantie et se l'est approprié. Banques d'émission, caisses de prêt et de dépôt, institutions de crédit hypothécaire, caisses d'é-

pargne et monts-de-piété, tout émane de lui seul, ou remonte à lui en dernière analyse. C'est une espèce de communisme financier qui s'ajoute au communisme foncier, et qui en aggrave les conséquences en faisant de toutes ces mailles une chaîne sans fin. » A cela, Tengoborski répondit ce qu'on va lire : « Cette observation est très-juste, mais le fait signalé par l'auteur est en lui-même la conséquence naturelle des circonstances qui l'ont produit. Après avoir secoué le joug des Tatars, la Russie est entrée dans la carrière de la civilisation avec un immense amas de ressources et de forces vitales qu'il s'agissait de développer. Le pouvoir absolu, qui en était une conséquence, ainsi qu'une condition essentielle d'existence, placé à la tête d'une nation intelligente et énergique, mais encore peu familiarisée, dans les premières périodes de sa culture, avec les ressources d'une civilisation plus avancée, est devenu, par la force des choses, le principe et le moteur de tout progrès. L'esprit d'association, si fécond ailleurs en résultats, n'étant pas encore assez développé, c'est le gouvernement qui a dû prendre l'initiative de toutes les institutions utiles. C'est ainsi qu'en matière de crédit, ce grand levier de la prospérité des nations, le gouvernement a dû également prendre sur lui de le créer et de le développer, en fondant des banques de commerce et des banques d'emprunts pour la propriété foncière. Ces institutions étaient d'autant plus indispensables en Russie qu'il n'y existe pas encore de système hypothécaire, dont une bonne organisation suppose et exige des conditions qu'il n'a pas encore été facile de réunir dans un si vaste empire. Une grande masse de propriétés se trouvait et se trouve encore en litige[1].

1. Voir aussi dans les *Études sur les forces productives de la Russie*, t. Ier, p. 343 et suiv. (*Note de l'auteur cité.*)

« L'arpentage général n'a été achevé que depuis peu dans une grande partie de l'empire. Il n'existe pas de cadastre, et c'est une œuvre qui demande beaucoup de temps et des dépenses très-considérables. Or, il est connu que sous un système régulier d'hypothèque, lorsque celui qui prête sur un bien-fonds n'a pas les moyens de constater les charges dont ce bien est grevé, lorsqu'il n'a aucun droit de priorité sur les dettes que l'emprunteur peut contracter par la suite, le crédit foncier, ou ce qu'on appelle en terme de législation le crédit *réel*, ne peut pas être solidement établi[1]. En Russie, il n'existe d'autre moyen d'hypothéquer une créance sur une propriété immobilière qu'en prenant cette dernière en gage. C'est ce qui s'appelle *pravozastavné* (arrêt, saisie légale ?). Mais ce système est défectueux et ne remplace l'hypothèque que très-imparfaitement. Avec une bonne loi d'hypothèque, le créancier est parfaitement assuré dans ses droits et le propriétaire continue à posséder la terre, à l'administrer et à l'améliorer, tandis qu'en la mettant en gage, il est obligé de s'en dessaisir et de l'abandonner à la merci de son créancier. Il en résulte de fréquentes contestations et d'interminables procès. Il faut y ajouter que les imperfections de notre législation, en matière de concours des créanciers et de poursuites contre les débiteurs insolvables, ainsi que les formes embarrassées de la procédure, nuisent également au crédit *personnel*.

« Par suite de toutes ces circonstances et vu l'insuffisance du crédit réel et personnel, ce n'est que dans les établis-

1. Ces données sur la situation du pays par rapport à la circulation des valeurs ont plus tard été développées dans un article du *Journal de Saint-Pétersbourg* de 1864. Voir Wolowski, p. 85-88, et surtout, p. 116, la réponse faite par M. de Bunge à M. Wolowski. On peut puiser toutes sortes de lumières dans ces aveux d'un fonctionnaire russe.

sements publics placés sous le patronage et la garantie du gouvernement que la propriété foncière a pu puiser les capitaux dont elle avait besoin, et c'est aussi vers ces établissements qu'ont afflué les capitaux disponibles, à défaut d'autre placement solide. C'est ce qui a donné à nos banques un si grand développement et concentré les principales ressources de crédit public entre les mains du gouvernement....

« Nous convenons que des banques établies sur le même principe de la Russie ne pourraient se soutenir longtemps dans aucun autre pays et crouleraient à la première crise financière. Elles se soutiennent depuis plus d'un demi-siècle; elles ont traversé bien des crises sans être ébranlées, et leur crédit n'a fait que grandir de plus en plus, parce que cet état de choses est fondé sur une situation spéciale, dont le vice se corrige en grande partie par les circonstances mêmes qui ont donné lieu à cette *organisation exceptionnelle* de nos établissements de crédit. Le danger d'une demande subite de remboursements, dans des proportions qui excéderaient la possibilité d'y faire face, est considérablement atténué par la difficulté de trouver un autre placement solide à de grandes masses de capitaux qu'on retirerait des banques. La confiance dont jouissent, en Russie, les établissements de crédit placés sous le patronage de l'État est si grande, qu'elle se maintient, même en temps de crises financières, car elle est fondée sur la nécessité et favorisée par une longue habitude, qui l'a en quelque sorte fait passer dans les mœurs du pays. »

Ces observations de l'économiste polono-russe jetteront du jour sur quelques-uns des points dont il va être question.

Déjà Pierre III avait ordonné, le 25 mai 1762, la création d'une Banque de l'État, chargée de l'émission d'un papier-

monnaie de 10 à 1,000 R. A.[1]; mais ce fut Catherine II qui mit ce projet à exécution. Nous avons dit plus haut (p. 620) que c'est en 1768 qu'elle fonda des *Banques d'assignations* à Pétersbourg et à Moscou; cependant ces banques ne reçurent leur organisation qu'en 1786. Elles ont fonctionné jusqu'en 1860, époque de la fondation de la Banque de l'État actuelle, échangeant les billets contre d'autres plus petits ou contre la monnaie de cuivre, ou encore — mais ceci non sans des interruptions réitérées, telle que celle qui s'est prolongée jusqu'au moment actuel, — contre des monnaies d'or et d'argent, et *vice versa*.

Une seconde institution de crédit que cette même grande princesse appela à l'existence et qui lui méritait à un plus haut degré la reconnaissance du pays, fut la *Banque d'emprunts de l'empire*, dont l'origine remonte à l'oukase du 2 juillet 1786[2] et dont les Lombards ou Monts-de-piété, dans les deux capitales, devinrent comme des succursales. Ces Lombards, ouverts en 1770, sont à vrai dire la caisse des deux grands hospices d'Enfants trouvés entretenus par l'État sous la haute direction des impératrices régnantes[3]. L'empereur Paul y ajouta différentes caisses d'escompte et une banque auxiliaire, lesquelles, sous Alexandre Ier, ont été réunies d'abord à la Banque d'emprunts et ensuite à la Banque de commerce. La Banque d'emprunts a été fondée au profit surtout des propriétaires nobles, mais aussi au profit des villes; car Catherine II y déposa 22 millions de roubles pour

1. Oustrialof, t. II, p. 179, et Reimers, *Sankt-Petersburg am Ende seines ersten Jahrhunderts*, t. Ier, p. 348. — On peut voir sur les différentes espèces de papier de crédit, Dedé, *Der Handel des Russischen Reichs*, p. 52-64.

2. Voir sur elle Reimers, ouvrage cité, t. Ier, p. 353; Hupel, t. Ier, p. 655; H. Storch, *Gemälde von Sankt-Petersburg*, t. Ier, p. 272; Possart, *Das Kaiserthum Russland*, t. Ier, p. 451, etc.

3. Reimers, t. Ier, p. 292; Storch, ouvrage cité, t. Ier, p. 265 et 270; Drachouçof, *Materialy*, etc., Matériaux pour l'histoire de la maison impériale des Enfants trouvés de Moscou (1863), 3e partie, p. 41.

ceux-là et 11 millions pour celles-ci; elle y ajouta de plus 3 millions pour la province de Tauride. « Cette banque, dit Storch dans les termes mêmes de l'oukase, ne prête que sur des biens-fonds (terres ou maisons murées). La valeur d'une terre étant estimée d'après le nombre des paysans qui en dépendent, la Banque se règle sur la dernière révision et compte le paysan (l'âme) pour 40 R. A.[1]. Ainsi, un propriétaire qui veut emprunter 1,000 roubles, est obligé de présenter vingt-cinq paysans. L'emprunt est fait pour vingt ans, l'emprunteur payant 5 p. 100 d'intérêts annuels, plus 3 p. 100 en amortissement du capital, lequel se trouve ainsi remboursé au bout de vingt ans. Il n'est limité que proportionnellement à la valeur et à la sûreté de l'hypothèque; chacun, par conséquent, peut demander et obtenir telle somme qu'il peut garantir par un gage légal. Cependant la Banque ne prête pas moins de 1,000 roubles ni autrement que par sommes de 1,000 roubles, car elle veut éviter les calculs longs et compliqués. On ne peut donc engager que 25, 50, 75 ou 100 âmes.... A cette banque est jointe une caisse de dépôts, qui reçoit du numéraire à 4 ½ p. 100 d'intérêts. Les sommes déposées peuvent être retirées à volonté, à moins d'être très-fortes, auquel cas une dénonciation d'une semaine au moins, ou même de quelques mois, est exigée. » Tout cela a subi depuis des modifications. D'abord, nous verrons bientôt que l'oukase du 1er janvier 1840 a créé auprès de la Banque de commerce une « caisse des dépôts en monnaie d'argent, » laquelle peut émettre des *billets de la caisse des dépôts*[2]. Puis le taux de l'intérêt n'est plus que de 4 p. 100, mais fait néanmoins affluer les déposants, quoique, dans le commerce, on paye

1. Plus tard, en moyenne, pour 60 R. A., et depuis, pour la somme de 120 à 160 roubles; à la fin, pour celle de 150 à 200 roubles (banco ?). Voir plus haut, p. 197.
2. Voir Tourghénief, t. II, p. 527.

jusqu'à 10 et 12 p. 100. La garantie de l'État est une sûreté à laquelle on sacrifie volontiers une partie du bénéfice possible. Naturellement, l'État ne laisse pas ces fonds dans l'immobilité, car la volonté de la fondatrice des banques était de donner assistance à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Il les prête sur bonne hypothèque et prend 5 p. 100 d'intérêts au lieu des 4 qu'il paye. Pour l'amortissement du capital, l'emprunteur est maintenant tenu d'ajouter aux intérêts un sixième pour cent, moyennant quoi la dette est éteinte au bout de trente-sept ans. Dans des moments d'embarras, le gouvernement, cédant à l'urgence de ses besoins, dispose de ces dépôts, ainsi que des fonds des deux lombards. Comme il s'agit de sommes dont l'ensemble dépasse souvent 100 millions de R. A. pour chaque année, on comprend que c'est là pour le Trésor un expédient qui doit d'autant plus le tenter, qu'on regarde ces opérations, auxquelles le comte Cancrine, de son propre aveu, a souvent eu recours, comme légales ou permises[1]. Avant d'en finir avec les lombards, nous dirons encore qu'ils font office de monts-de-piété, prêtant sur gages de toute espèce, à un demi p. 100 d'intérêts par mois, mais que, faisant valoir en outre les fonds de la caisse des maisons d'Enfants trouvés, ils pouvaient faire aussi, contre hypothèque, des prêts de sommes considérables.

Voici quel était, au moment de la liquidation des banques, l'état des sommes prêtées sur hypothèque par ces établissements de crédit (auxquels nous en ajoutons quelques autres par anticipation), ainsi que des garanties présentées par les emprunteurs. Cet état, toutefois, nous inspi-

1. M. Wolowski (p. 42, 124, 234 et 238) en a signalé les dangers, qu'avait fait ressortir déjà avant lui et avant Léon Faucher, l'auteur de la *Lettre à M. Mauguin*, p. 205-213. Cf. Kolb, p. 118. On a vu tout à l'heure la réponse opposée par Tengoborski aux accusations de Léon Faucher.

rant des doutes sur quelques points, nous le donnons sous toutes réserves.

	R. A.
Banque d'emprunt. Elle avait hypothéqué :	
A Moscou, sur 662 propriétés comptant 3,030,442 âmes	192,261,391
A Pétersbourg, sur 7,491 propriétés comptant 2,170,944 âmes	133,427,478
Banque de l'État. Depuis sa fondation, elle avait hypothéqué, en outre, sur 950 propriétés avec 556,296 âmes	30,126,033
Établissements de bienfaisance (lombards, etc.). Ils avaient hypothéqué, sur 14,416 propriétés avec 349,222 âmes	42,431,520
Total	398,246,422

C'étaient donc environ 1,600 millions de francs, hypothéqués sur 43,569 propriétés avec 6,606,909 âmes[1]. En terrains sans âmes, 923,682 déciatines étaient grevées d'hypothèque pour 4,362,741 R. A.; en maisons, 1,738 l'étaient pour 23,980,789 R. A., etc.

Au 1er janvier 1853 avaient été confiés comme dépôt aux établissements de crédit par des particuliers :

	Francs.
A la Banque d'emprunt	530,653,940
Aux deux lombards de Pétersbourg et de Moscou[2]	1,663,373,916
A la Banque de commerce[3]	750,680,596
Aux établissements de bienfaisance	276,889,968
Total	3,221,598,420

C'étaient des fonds exigibles à volonté par les déposants, dans un délai qui, selon l'importance des sommes, variait de huit jours à trois mois.

1. Voir aussi plus haut, p. 196. Les variantes sont légères.

2. Dans cet état, sur lequel nous avons aussi des doutes, les lombards sont séparés des établissements de charité.

3. La Banque de l'État n'existait pas encore alors.

La *Banque de commerce*, fondée en 1817 par Alexandre Ier, fut, dans l'ordre des dates, le troisième de cette sorte d'établissements. Son but spécial étant de venir en aide à la classe des marchands des trois guildes ou autres, elle recevait les lettres de change et autres effets présentés à l'escompte, quand ils étaient d'une échéance de moins de six mois, et faisait des prêts sur dépôt de marchandises susceptibles d'être exportées, contre un intérêt qui, variable selon le cours de la Bourse de Saint-Pétersbourg, était néanmoins limité à un demi p. 100 par mois. Mais, accessoirement, cette banque faisait aussi d'autres affaires. Elle recevait, moyennant un léger droit, des dépôts en barres d'or et d'argent; elle opérait des transferts d'un compte à l'autre à l'intérieur, lesquels, dans de certaines limites, pouvaient aussi s'étendre aux pays du dehors; elle acceptait enfin en dépôt du numéraire, de même que les caisses de dépôt et la Banque d'emprunts et au même taux d'intérêts. La Banque de commerce avait des comptoirs à Moscou, à Odessa, à Riga, à Arkhangel, à Astrakhan, etc., comme les a aujourd'hui la Banque de l'État et comme il en existait depuis le règne de Catherine II.

Aujourd'hui, les établissements de crédit que nous venons d'énumérer[1] n'existent plus comme tels. Un oukase du 13 septembre 1859 en ayant prescrit la réorganisation et l'attribution au ministère des finances, ils ont dû liquider, et, le 1er juillet 1860, a été inaugurée la *Banque de l'État*, leur héritière. Le but principal assigné à celle-ci est de « consolider le système de la monnaie fiduciaire. » M. Wolowski la nomme une vaste machine de liquidation et de centralisation des obligations fiduciaires et de la dette flottante de l'empire. « Les statuts de cette banque, qui résume aujourd'hui

1. Voir sur eux Wolowski, p. 238; Tengoborski, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1854, p. 806.

tout le mouvement du crédit de la Russie, dit-il, datent du 31 mai 1860. Elle a été fondée avec un capital de 15 millions de R. A.[1]; les encaisses des anciens établissements de crédit lui ont été remis, et elle répond de leurs engagements[2]. » Cette dette a été consolidée. « La consolidation, lisons-nous ailleurs, fut entreprise par l'émission de billets de rente à 4 et à 5 p. 100, remboursables, les premiers, dans un temps déterminé, les seconds, dans l'espace de 37 ans, et ayant trait, les premiers à des capitaux déposés à perpétuité, les seconds à des capitaux que leurs propriétaires désireraient pouvoir manier à leur gré. Les dettes de nos anciens établissements financiers montaient à une somme de 967,107,000 R. A. (3,868 millions de francs), et voici les dispositions qui furent prises à son égard, d'après un compte rendu de la fin de l'année 1860.

54,752,453	R. A.	ont été acceptés en billets à 4 p. 100,
272,620,800	»	ont été acceptés en billets à 5 p. 100,
92,876,107	»	attendent leur tour pour être convertis en billets à 4 p. 100,
197,412,761	»	ont été payés aux déposants qui en désiraient le retour en espèces,
20,892,902	»	ont été restitués au Trésor auquel ils appartiennent.
638,555,023	»	
		Restaient :
328,552,000	»	dont une grande partie est aussi destinée, disait-on, par le désir déjà énoncé de leurs propriétaires, à être convertie en billets à 4 p. 100, qu'on délivre encore jusqu'au 1er janvier 1861.

1. 60 millions de francs. Le capital de la Banque de France est de 182 millions de francs; celui de la Banque d'Angleterre, de 362 millions (14 1/2 millions de liv. st.).

2. P. 43. Cf. p. 241. Voir aussi la réponse de M. de Thœrner, même ouvrage, p. 60, et Parochine, p. 26.

La *Banque de commerce*, fondée en 1817 [illegible] fut, dans l'ordre des dates, le troisième [illegible] blissements. Son but spécial étant de [illegible] des marchands des trois guildes o[illegible] lettres de change et autres effe[illegible] quand ils étaient d'une échéan[illegible] faisait des prêts sur dépôt [illegible] d'être exportées, contre [illegible] cours de la Bourse de S[illegible] limité à un demi p. 1[illegible] cette banque faisait [illegible] moyennant un lége[illegible] [illegible]pport d'argent; elle opé[illegible] [illegible]que la Banque l'intérieur, lesq[illegible] [illegible]et : 1° les billets de aussi s'étendre [illegible] service des intérêts des dépôt du nur[illegible] [illegible]pons et l'amortissement des la Banque d[illegible] 100; 4° la conversion des capide comm[illegible] l'emprunt consolidé à 4 p. 100; Riga, à [illegible] [illegible]es intérêts des prêts pour faire face aux d'hui le [illegible] [illegible]ssus; 6° les comptes de la dette du Trésor règne, [illegible] [illegible]u Lombard. » Suivent les détails sur chacune

Av[illegible] [illegible]iques, auxquels on entremêle ou ajoute d'autres d'é[illegible] [illegible]ns que la Banque fait pour son propre compte. Le te[illegible] [illegible]t passe ensuite aux opérations purement commer[illegible]es, telles que comptes courants, dépôts en consignation, [illegible]epôts en transfert, escompte des lettres de change et effets, prêts sur marchandises, prêts sur dépôt d'or ou d'effets de fonds publics et d'actions, prêts faits en exécution d'ordres suprêmes, etc. Deux rubriques se rapportent aux *comptoirs* (*kontory*). « Le revirement général de la Banque

1. Celui pour l'exercice 1862 a été réimprimé, d'après le *Journal de Saint-Pétersbourg*, dans le livre de M. Wolowski, p. 210-226, et Appendice, p. 227-231.

et de ses comptoirs, est-il dit dans le même compte rendu, a donc été de 1,177 millions de R. A.... Sur les 15 millions de son capital, 7,400,000 ont été affectés aux opérations des succursales, dans les proportions ci-après : 4 millions à celle de *Moscou*, 1 million à celle d'*Odessa*, 550,000 roubles à celle de *Riga;* même somme à celle d'*Arkhangel;* 500,000 à celle de *Kief;* même somme à celle de *Iékatérinebourg;* 300,000 à celle de *Kharkof.* » On ajoute : « Dans le courant de 1860, une somme de 500,000 roubles a été mise à la disposition de chaque section temporaire des succursales que l'on établit pendant les foires à Irbith, à Rybinsk, à Nijni-Novgorod et à Poltava. »

Enfin une note qui accompagne l'une des réfutations du livre *Les Finances de la Russie*[1] et dont nous trouvons la confirmation dans les journaux russes de 1864, nous apprend qu'il existe jusqu'à 100 *banques urbaines*, probablement particulières et simplement autorisées par le gouvernement. D'après les mêmes journaux, il existe aussi 60 *banques villageoises*, et des *banques de la noblesse* sont en voie de préparation.

Pologne. Sur la *Banque de Pologne*, nous avons sous les yeux[2] de grands développements, dans lesquels nous ne pouvons pas entrer. Le capital primitif de cette banque, qui était de 30 millions de florins, a été porté dans la suite à 42 millions, environ 25 millions de francs. En 1834, elle faisait pour 738 millions de florins (plus de 440 millions de francs) d'affaires. En 1863, elle avait des dépôts pour environ 35 millions de francs, sans compter

1. Celle de M. de Bunge, Wolowski, p. 115. « Ces banques, autorisées tout récemment, dit ce savant économiste, indiquent que nous devons entrer dans une nouvelle voie.... Notre horizon commercial doit bientôt s'éclaircir. »

2. *Materialy*, publiés par M. Milutine, n° III, 3e livraison, p. 67-165. On y trouve aussi les statuts de la Banque.

les capitaux des institutions (environ 17 millions de francs), ceux des particuliers (environ 6 millions) et les sommes pour transferts (environ 5 millions). — La *Banque foncière du royaume de Pologne* a un caractère plutôt privé; mais elle est néanmoins placée sous le patronage et le contrôle du gouvernement, qui est lui-même un des principaux intéressés, dit Tengoborski, y ayant engagé une partie de ses domaines du royaume. Le fonds de réserve de cette banque est consigné à la Banque de Pologne à titre de dépôt.

CHAPITRE II.

L'ARMÉE ET LES INSTITUTIONS MILITAIRES.

Comme la Prusse, comme l'Autriche et la France, la Russie est une grande puissance militaire, la plus grande même de toutes, quand on n'a égard qu'à la force numérique de son armée, dont «le million» est devenu proverbial; mais non quand on regarde surtout au moral du soldat, à l'instruction des chefs, à la perfection du matériel, à la vigueur de l'organisation, basée sur la somme complète des progrès réalisés jusqu'à ce jour dans la théorie. Sous ce rapport, certes, la Russie n'est pas au premier rang; il a même été reconnu plus que jamais, il y a douze ans, que, formidable au plus haut point quand il s'agit de sa défense, elle est loin d'avoir les mêmes moyens pour l'agression, et que les craintes qu'elle inspirait à l'Europe étaient mal fondées. L'empire des Tsars est une grande puissance militaire; mais est-il aussi une puissance essentiellement militaire, absolument militaire, comme on l'a dit et écrit[1]? Quiconque a étudié son évolution intérieure

1. Mais que n'a-t-on pas dit et écrit! Quels outrages a-t-on épargnés, du chef de sa force militaire surtout, à cette Russie silencieuse, qui laisse tout dire sur son compte et ne daigne pas répondre! Quels flots d'incriminations déchaînés, en France avec grâce et esprit; en Allemagne, avec tout l'appareil d'une science profonde; en Angleterre même, mais là avec une certaine retenue! Entre autres aménités, écoutons le début d'un très-savant et long article, *Russlands Heer und Heerwesen*, inséré dans le recueil de Brockhaus, *Die Gegenwart*, t. III, p. 397-443. Après avoir dit que c'est une nécessité pour l'empire des Tsars d'être un État absolument militaire (*ein absoluter Militärstaat*), l'auteur continue ainsi: «Aussi longtemps que la Russie, comme État, voudra durer, c'est là ce qui est indiqué pour elle, et pas autre chose. Car son existence est un produit de la force, d'une violence que le système de l'absolutisme fait aux peuples de sa domination,

actuelle et a compris ses conditions d'existence, répondra « non! » avec nous, qui sommes convaincu que la situation économique et l'état des finances de la Russie la forceront inévitablement à réduire son armée et à convertir en dépenses productives les sommes énormes que, jusqu'à ce jour, l'armée absorbait improductivement, même en temps de paix.

L'espace nous manque ici malheureusement pour soutenir cette thèse, comme aussi pour répondre à la question soulevée par M. Charles Duveyrier[1] dans le passage suivant, remarquable d'ailleurs par l'esprit d'équité qu'il atteste : « La nation russe est, après tout, une grande nation, grande par son passé et par son avenir. Comment un peuple qui n'est ni conquérant ni législateur, a-t-il pu s'imposer à ses voisins, presque tous nomades et guerriers, lui sédentaire et paisible[2], et former un empire plus étendu que l'empire de Charlemagne ou celui d'Alexandre, et qui déjà a duré plus qu'eux ? »

aux convictions de l'Europe, à l'esprit du siècle. L'idée qui préside au gouvernement de la Russie n'a d'autre ami que lui-même, ne peut attendre de secours que de lui, n'admet pas de tâche plus élevée que sa propre conservation.... En l'absence de droit, c'est la violence qui règne. C'est sur la force matérielle, sur les canons et les baïonnettes, que reposent la solidité de l'État russe et sa position vis-à-vis du dehors dans le système européen. Et comme il est impossible d'employer la force incessamment, une diplomatie fine et trompeuse est chargée de soutenir la lutte en faveur du principe, jusqu'à ce que finalement la solution par les armes soit ramenée pour toute question. » La Russie a tort, selon nous, de rester muette en présence de jugements de cette nature, souvent fortement motivés. Elle a des écrivains rompus à l'usage de la langue française, comme l'était Tengoborski, comme le sont ses diplomates, comme l'est, entre beaucoup d'autres, l'auteur du livre *Le Raskol* : pourquoi ne leur demanderait-elle pas de défendre sa considération morale, après avoir défendu naguère sa solvabilité financière ? Qu'on se souvienne de ce mot de Basile : « Il en reste toujours quelque chose. »

1. *Lettre à M. Mauguin*, p. 240. Voir encore la suite.

2. Nous insisterons plus loin sur ce trait du caractère des Russes que nous avons fait connaître dans son ensemble, t. II, p. 417 et suiv.

Cette réponse trouverait naturellement sa place dans l'historique succinct que nous avons à présenter sur la matière dont traite ce chapitre, comme nous l'avons fait, dans les chapitres précédents, par rapport aux autres branches du développement national. Mais elle nous conduirait loin et nous forcerait à dépasser les limites que nous nous sommes tracées. Le même manque d'espace nous oblige à être bref dans tout l'historique qui va suivre.

Historique de l'armée russe[1]. Dans la vieille Russie, antérieure à la grande-principauté de Moscou, les premières troupes, formées surtout d'éléments scandinaves[2], ressemblaient assez, par leur composition, à celles des autres pays, à la même époque. Nous avons parlé plus haut (p. 301) de la *droujina*. On voyait, en outre, des boïars armés de pied en cap, entourés d'enfants de boïars, de pages d'armes, et suivis d'aventuriers, à pied et à cheval, mal armés et organisés par milliers, centaines et dizaines d'hommes[3]. D'armée permanente, d'infanterie régulière, de manœuvres, de solde, il n'en était point question. Le tsar voulait-il entreprendre quelque expédition au delà des frontières, ou s'agissait-il d'en repousser quelque agresseur, il appelait à lui les fonctionnaires de l'État, les grands propriétaires, ce qu'on pouvait alors appeler la noblesse, et ceux-ci montaient à cheval

1. Dans l'intérêt de la brièveté, nous pouvons ici nous en tenir, sauf pourtant diverses additions et modifications, aux pages que nous avons autrefois consacrées à cette matière dans notre *Statistique*, p. 295-300. Pour plus de développement, on devra consulter Haxthausen, t. III, p. 261-271, ainsi que l'article inséré dans *Die Gegenwart*, t. III, p. 400-406, lequel paraît être du même auteur (Aurelius Buddeus) que l'ouvrage anonyme *Russland unter Alexander II*. Dans ce dernier ouvrage, voir p. 308-317. Cf. *Révélations sur la Russie* (1845), d'un anonyme anglais, t. II, p. 253 et suiv.

2. Voir Karamzine, t. Ier, chap. x (p. 194); Ewers, *Geschichte der Russen*, t. Ier, p. 29.

3. Même auteur, t. III, chap. VII (p. 169 et 294); Ewers, t. Ier, p. 229; Oustrialof, t. Ier, p. 459 et suiv.

en se faisant suivre de leur clientèle noble, de leurs vassaux, ainsi que d'un certain nombre de leurs serfs. Les milices des villes venaient les renforcer. Elles servaient sans doute à pied, de même que les serfs. Les boïars, la cour, les enfants de boïars, au contraire, formaient une nombreuse cavalerie, dans laquelle on faisait entrer, en outre, des hommes de toute origine qui cherchaient à s'élever au-dessus de leur condition. Ces guerriers, couverts d'armures en fer, portaient un sabre recourbé, un arc, des flèches, une lance et un fouet; reposant leurs pieds sur des étriers très-courts, ils étaient assis à cheval à la manière des Orientaux. Jusqu'à Vassili Ioannovitch, au commencement du XVIe siècle, la récompense ordinaire de leurs services, surtout quant aux fils de boïars et autres nobles sans propriété territoriale, fut une distribution de terres : le premier, ce grand-prince leur paya une solde, et c'est aussi sous lui que l'armée, entretenue ainsi aux frais du souverain, commença à devenir permanente, dans ce sens du moins qu'un certain nombre d'hommes était constamment retenu sous les armes, comme l'était déjà la garde du grand-prince, les *gridni*. Seulement, c'étaient les corps qui restaient alors en permanence, non pas les hommes qui les composaient; l'année révolue, ceux qui avaient jusque-là fait le service étaient relevés par un autre contingent, qui, après une année passée sous les armes, retournait également à ses foyers. Mais quand une guerre éclatait, tous étaient appelés à la fois, et cette levée en masse produisit souvent au delà de 100,000 combattants bien armés et équipés.

Tout cela fut ainsi, ou à peu près ainsi, jusqu'à l'introduction des armes à feu, laquelle modifia profondément l'ancien système. Ce fut en 1389, dans la dernière année du règne de Dimitri *Donskoï*, que l'on vit apparaître ces engins pour la première fois. On lit dans la chronique de Ga-

litsyne, au rapport du principal historien russe[1], qu'en 6897 on apporta d'Allemagne des «armatures» et des fusils, et que depuis ce temps on s'entendit à faire le coup de feu. «L'importation des canons n'eut lieu qu'un siècle plus tard environ, et c'est leur usage surtout qui mit fin à l'ancienne organisation. On les voit servir au siége de Fellin, en 1482, sous Ioann III : dès l'an 1475, Aristote (Aristotil) de Bologne, ingénieur et architecte célèbre, avait appris aux Russes à fondre des bouches à feu[2]. Tout changea depuis ce moment; néanmoins pendant longtemps encore la principale force des armées russes était dans la cavalerie[3].»

Vassili Ioannovitch (1505-1534) fut le premier tsar qui, prenant à sa solde des aventuriers de tous les pays, en composa une espèce d'infanterie, laquelle, à la vérité, ne formait d'abord qu'environ la sixième partie de toute l'armée, mais ne tarda pas à prendre de grands développements. Son fils Ioann IV le Terrible fit, après lui, de grands pas dans cette carrière des innovations martiales. C'est lui qui jeta les bases de l'infanterie russe, si justement renommée aujourd'hui, en organisant le corps des strélitzes (au

1. Karamzine, t. V, chap. I (p. 96 et 347). Au chap. IV (p. 313), on fait connaître l'art militaire de la même époque. Pour la suite, voir t. VII, chap. IV (p. 161) et t. IX, p. 68; puis, Herrmann, t. III, p. 342-354.

2. Presque tout, dans ce monde, était plus anciennement connu qu'on ne le suppose généralement. C'est ainsi que le savant sous-directeur de l'Oroujéïnaïa Palata (Palais des armures) de Moscou, M. le colonel Iakovlef, nous y a fait voir des armes rayées du XVIIe siècle, russes et étrangères, et même des *revolvers* en assez grand nombre, de fabrique hollandaise non moins ancienne. Là on peut voir aussi la cotte de mailles des anciens tsars, des fusils de rempart, des armes de toute espèce.

3. «Les empereurs ne sortent guères souvent qu'ils n'ayent 18 et 20,000 chevaux avec eux. Car tous ceux qui dépendent de la cour montent à cheval : la plupart d'iceux couchent par ordre toutes les nuicts au Chasteau, sans aucune arme.» Margeret, p. 70. Voir aussi p. 72 et suiv. «Les forces des Russes consistent la plus part en cavalerie.» On trouve là de grands détails sur l'armée au commencement du XVIIe siècle.

singulier *strélétz*, tireur, au pluriel *strelitsi*), qui pendant cent cinquante ans en forma le noyau. L'histoire fait pour la première fois mention des strélitzes à l'occasion du siége de Kasan, en 1554, où Ioann avait amené 150,000 hommes, nombre qu'il porta, peu d'années après, jusqu'à 300,000[1]. Ces strélitzes, on les avait d'abord appelés *pischtchalniks*, de *pischtchal*, mot par lequel on avait d'abord désigné les fusils. Comme à l'ordinaire, cette innovation déplut aux grands, qui regardaient avec un superbe dédain ces corps réguliers que l'on substituait petit à petit à leurs nobles escadrons et dans lesquels on ne put jamais les décider à prendre du service. Elle se maintint néanmoins, et Fletscher, cité par Karamzine[2] par rapport à la fin du XVIe siècle, dit déjà : « Les strélitzes et les Kosaks sont la meilleure infanterie; il y en a 10,000 des premiers, auxquels il faut ajouter 2,000 hommes d'élite ou écuyers (? les *opritchniks*), et près de 6,000 des derniers. » Ioann IV, toutefois, en avait déjà réuni 15,000, dont 2,000 faisaient constamment le service auprès de sa personne, tandis que 5,000 autres étaient chargés de la garde de Moscou. Dans cette capitale, les strélitzes habitaient un quartier séparé, et, comme les janissaires, ils avaient certains priviléges. Indépendamment du métier des armes, ils trafiquaient et pouvaient exercer tel métier qui leur convenait; ils avaient aussi le droit de distiller eux-mêmes l'eau-de-vie dont ils avaient besoin, et l'immense consommation qu'ils faisaient de cette boisson si populaire et nationale en Russie, ne fut pas la moindre cause des excès auxquels ils se sont si souvent livrés. C'était donc une troupe sédentaire, comme l'avaient été sans doute aussi les *jiltsy*, à en juger par leur nom (de *jith*, demeurer).

1. Karamzine, t. VII, chap. IX (p. 406 et 479); Meiners, t. II, p. 64-73.
2. T. IX, chap. VI (p. 281). Cf. Herrmann, t. III, p. 349 et suiv.; Oustrialof, t. Ier, p. 460-468; Haxthausen, t. III, p. 264.

lesquels étaient peut-être choisis parmi les enfants des boïars. On doit aux voyageurs étrangers de nombreux dessins représentant des strélitzes[1]. Indépendamment du sabre, ils étaient armés d'un mousquet sans batterie et quelquefois d'une hallebarde ou d'une hache en forme de croissant; tous étaient uniformément et lourdement habillés dans le goût national, mais en drap de couleurs différentes, suivant les régiments. Outre un équipement complet, ils recevaient annuellement sept roubles en argent, six tchetvertes de seigle et autant d'avoine. Ioann IV, comme on sait, se donna aussi une garde du corps particulière dite des hommes d'élite ou *opritchniks,* comme on vient de le voir dans le passage de Fletscher; d'abord il en eut 1,000, puis, plus tard, 6,000. Il a été dit plus haut qu'au siége de Kasan, il avait déjà une artillerie, assez formidable selon les auteurs; cependant elle était desservie encore par des officiers étrangers. Le tsar avait à sa solde beaucoup d'hommes du dehors, 4,000 Kosaks (la république guerrière n'était pas encore soumise à sa loi), 4,300 Polonais, transfuges ou autres, 250 Allemands, Français et Anglais, presque tous officiers. Dans la suite, le nombre des soldats étrangers fut considérablement augmenté. Mikhaïl Fœdorovitch avait déjà à son service des régiments tout allemands, et l'on assure[2] que son fils, Alexis, conduisit, en 1654, au siége de Smolensk, sept régiments russes organisés à l'européenne et soutenus par 40,000 strélitzes. Chacun de ces sept régiments se serait composé de au moins 1,000 hommes, et l'on ajoute

1. Voir entre autres sur la feuille 38 des planches de Mayerberg publiées par Fr. Adelung. — Sur l'organisation des strélitzes on peut voir, outre ces voyageurs dont nous parlons, Margeret, *Estat de l'empire de Russie* (1669), p. 68, et Meiners, t. II.

2. Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. III, p. 77, dans un article intitulé : *Ueber die Entstehung, die Fortschritte und den jetzigen Bestand der russischen Armee.*

que le tsar les avait formés moins afin de combattre avec plus d'avantage les Polonais, que pour avoir un contrepoids à opposer à l'insolence des strélitzes, qui, se mêlant de tout, faisaient trembler le monarque sur son trône. Et à mesure qu'Alexis augmentait ainsi son infanterie, il réduisait sa cavalerie; car, malgré son nombre, elle était d'un faible secours contre les lignes formidables surtout des Suédois. Il fit aussi traduire de l'allemand une instruction pour l'infanterie, imprimée avec figures en 1647[1]. Cependant il paraît que l'on fit ensuite des réductions parmi les troupes régulières. Les strélitzes redevinrent donc le noyau de l'armée, dont ils formaient encore presque toute la force sous le règne de Fœdor Alexéïevitch, frère aîné de Pierre le Grand.

Tel était l'état des choses lors de l'avénement du héros réformateur, qui médita aussitôt la destruction de ces janissaires russes, de l'imprudence desquels sa jeunesse avait tant eu à souffrir[2]. Des exercices militaires avaient déjà fait partie de ses jeux, sous la direction de François Timmermann, de Strasbourg, officier qui donnait au jeune prince des leçons de mathématiques et de science militaire. Weber nous raconte comment se forma la *pateschnaïa rota*[3], ou le bataillon d'amusement. « Ce petit corps, continue cet auteur contemporain, fut augmenté de temps en temps jusqu'à ce qu'il forma un bataillon d'où sortirent ensuite plusieurs régiments; de telle sorte que dans ce séminaire militaire, d'abord objet des railleries de tous, fut sérieusement cou-

1. Oustrialof, t. Ier, p. 366, note.

2. Sur l'état de l'armée à cette époque, voir Weber, t. Ier, p. 26. Cf. Haxthausen, t. III, p. 264; Herrmann, t. IV, p. 393; Oustrialof, t. II, p. 99; Schubert, p. 353.

3. On écrit *poteschnaïa*. Cette petite troupe était ainsi nommée du *pateschnaïa Dvoretz* ou palais des divertissements, qui lui était assigné pour ses exercices. Voir Voltaire, Oustrialof, Abadofski, Bergmann, etc.

vée une armée nouvelle, assez forte pour casser le cou à l'ancienne, toujours en révolte.» Cette armée nouvelle sur laquelle Pierre s'appuya pour abolir les strélitzes et faire ensuite prévaloir toutes ses réformes, il la dut surtout à l'assistance de François Lefort, de Genève, arrivé en Russie en 1675, attaché ensuite aux deux tsarévitchs, frères de Fœdor qui l'avait pris à son service avec le grade de capitaine d'infanterie. Lefort fut le maître chéri du plus jeune d'entre eux, depuis l'âge de dix à onze ans. A peine tsar lui-même, il conféra à Lefort le grade de général-major, qu'il échangea ensuite contre les honneurs militaires les plus élevés. Les *pateschniyé* entourèrent le jeune tsar au village de Préobrajensk, où il faisait sa résidence; mais devenant de plus en plus nombreux, ils furent en partie placés à Séméonof, autre village voisin de Moscou. Objet de la risée des strélitzes d'abord, puis de leur haine, ils en devinrent eux-mêmes les antipodes, et c'est d'eux que sortit la nouvelle garde du souverain. En 1695, ils furent organisés sous forme de régiment de Préobrajensk et de régiment de Séméonof; mais on n'en trouve la première mention sous ces noms qu'à l'an 1700 dans le *Journal de Pierre le Grand*[1]. Le premier comptait alors 1,698 hommes, et le second 1,238. Le jeune prince avait commencé par être tambour, il devint ensuite caporal et passa successivement par tous les grades, très-fier de son avancement quand il eut atteint celui de colonel. Jusque-là, il s'était soumis à toutes les exigences, à toutes les fatigues du service. Rien ne le rebutait, et les défaites que lui faisait essuyer Charles XII, un des meilleurs capitaines de son temps, n'étaient pour lui qu'autant de stimulants. «Je sais bien, disait-il, que ces

1. Relatif aux années de 1698 à 1714. Traduction française (1773), p. 28. Il y est question aussi de deux régiments «anciens», l'un *Lefortofskoï*, l'autre *Boutirskoï*. Cf. *Die Gegenwart*, t. III, p. 402.

Suédois nous battront longtemps, mais à la fin ils nous apprendront à les battre à notre tour. » L'abolition, la destruction des strélitzes est de l'année 1698.

Depuis ce moment, il songea à introduire un recrutement régulier, et ce projet se réalisa en effet en 1705. Mais déjà aux régiments existants étaient venus se joindre celui d'Ingrie (*Inghermanlandskii*) et plusieurs autres; on assure même qu'au siége de Narva (1704) Pierre eut plus de vingt régiments réguliers, sans compter les dragons, qui du nombre de deux régiments[1] furent portés jusqu'à douze. Les uns évaluent ces forces, en partie commandées par le feldmaréchal Chérémétief, à 45,000 hommes, les autres à 80,000, avec 150 canons. Le créateur de l'armée russe fut défait; mais en 1709 il prit sa revanche à Poltava, où il battit l'armée suédoise, alors une des plus fermes de l'Europe. Pierre avait d'abord nommé chaque régiment du nom de son chef; mais, rendu attentif aux avantages d'un nom invariable rappelant au régiment ses traditions de gloire, il changea, en 1710, toutes les dénominations usitées jusqu'alors, pour y en substituer de nouvelles, empruntées à des villes ou à des provinces. Le 30 mars (10 avril) 1716, il termina à Dantzig son célèbre règlement de guerre (*oustaf voïinnskii*), un des monuments de son génie[2]. Peu de temps avant sa mort, ce grand homme eut la satisfaction de voir son armée régulière portée à 108,350 hommes, nombre dans lequel les régiments des gardes ne sont pas même compris et qui d'ailleurs, pendant la grande guerre du Nord, avait déjà été beaucoup plus considérable.

Sous les successeurs de Pierre le Grand, notamment sous l'impératrice Anne, l'armée russe continua de prendre

1. Dans le *Journal de Pierre le Grand* (p. 121), on nomme trois régiments, ceux d'Ostaflef, de Horbof et de Fluck.

2. Oustrialof, t. II, p. 100; Herrmann, t. IV, p. 395.

le plus remarquable développement : il ne pouvait en être autrement du vivant d'un aussi grand capitaine que Munnich, déjà général de division du temps de Pierre Ier, puis général en chef sous Pierre II, et qu'Anne nomma, en 1731, feldmaréchal, grand-maître de l'artillerie et président du collége de la guerre de l'empire. Il vécut, comme on sait, jusqu'en 1767 : réintégré dans ses grades et honneurs sous Pierre III, après des années d'infortune, il donna encore de bons conseils à ce prince extravagant, et Catherine II ne voulut jamais accepter la démission que le vieillard offrait dans le sentiment de son déclin. Après lui, la Russie vit se former, parmi ses propres enfants, plusieurs capitaines d'un haut mérite, Roumantsof, Souvorof et d'autres. Munnich fit beaucoup pour le perfectionnement de l'artillerie russe. Relativement aux autres armes, sous les règnes d'Anne et d'Élisabeth, nous nous bornons à noter les dates de la création de quelques régiments qui figurent encore avec honneur dans l'armée russe. La première origine des Gardes à cheval remonte jusqu'à l'an 1724, mais ce n'était alors qu'un escadron composé des plus beaux hommes de tout le corps des dragons. En 1730, Anne les fit augmenter jusqu'à en former un régiment, lequel, neuf ans après, vint prendre ses quartiers à Saint-Pétersbourg. Dès 1733, fut aussi organisé le régiment de cuirassiers, alors dits *de Bevern*, mais qui changea ensuite de nom à plusieurs reprises jusqu'à ce que, compris dans la garde pour sa conduite dans la campagne de 1812, il reçut celui de *Leibgvardià kirassirskaïa*, cuirassiers de la garde du corps. Sous Anne Ioannovna prit aussi naissance un troisième régiment d'infanterie de la garde, celui d'Izmaïlof, ainsi nommé du sélo (village à église) des environs de Moscou appelé Izmaïlof, où la mère de cette impératrice avait si longtemps résidé avec les trois tsarevnes, ses filles. Les

Chevaliers-Gardes, aujourd'hui le premier en rang des régiments de cavalerie du corps d'élite, ne furent organisés sur ce pied que sous Catherine II; toutefois il existait déjà auparavant un escadron dont tous les «cavaliers», ce mot pris dans un sens honorifique, avaient rang d'officiers[1].

L'impératrice Élisabeth, pendant le règne de laquelle le comte Chouvalof fit d'heureux efforts pour améliorer l'artillerie, avait une armée qui, même en temps de paix et avant la guerre de Sept-Ans, se montait à 163,000 hommes. Sous Catherine II, après le premier partage de la Pologne, elle fut de 270,000[2]. Et pour donner une idée de la réputation de bravoure dont elle jouissait déjà, nous n'avons qu'à rappeler ce mot de Frédéric le Grand: «Il ne suffit pas de les battre, il faut encore les tuer.» Catherine, dont le nom est resté attaché à tant d'améliorations sociales, appliqua aussi son activité à améliorer le sort de l'armée. Elle commença par rétablir l'état des choses introduit par Pierre Ier et que Pierre III, par engouement pour tout ce qui émanait du roi de Prusse, avait complétement changé; puis elle introduisit des perfectionnements de toute espèce[3]. Elle augmenta la solde des hommes aussi bien que des officiers, réorganisa plusieurs régiments, et donna aux troupes un uniforme plus commode, en même temps que plus élégant que celui qu'elles avaient porté jusque-là. C'est aussi elle

1. Sur ce régiment et celui des gardes à cheval, on peut voir la traduction française de l'ouvrage du général comte de Bismark, *Des forces militaires de l'empire russe*, p. 22. L'original parut en 1836, à Carlsruhe. C'est un livre que les militaires consulteront avec fruit sur quelques points, comme, sur d'autres, celui de l'officier polonais Tanski, *Tableau du système militaire de la Russie* (1833), et Dussieux, *Force et faiblesse de la Russie au point de vue militaire*

2. Nominalement, elle était, même avant, de 606,178 hommes, dont 10,552 de la garde, et 261,172 des troupes irrégulières, ainsi que cela ressort d'un état présenté, en 1762, à Pierre III, et qui est imprimé dans le *Magasin* de Busching, t. II, p. 470-482.

3. Oustrialof, t. II, p. 293.

qui, la première, opposa aux spahis des Ottomans une bonne cavalerie légère composée de Kosaks, de chasseurs et de hussards; enfin c'est sous son règne qu'on vit les premiers régiments d'artillerie à cheval. Sous le rapport de l'exercice et de la discipline, Paul Ier fit quelque bien à l'armée, destinée, sous lui, à conquérir tant de gloire en Italie; mais il prit aussi à son égard des mesures regrettables. Peu disposé à respecter les réformes quand elles étaient l'ouvrage de sa mère, il révoqua plusieurs de celles que Catherine II avait introduites. Il nomma de nouveau les régiments du nom de leurs chefs, et fit refaire les uniformes sur une coupe moins avantageuse et moins nationale. Ces changements, il est vrai, durèrent peu. Alexandre, revenant insensiblement aux dispositions prises par son aïeule, changea encore une fois l'uniforme et les dénominations[1], créa de nouveaux régiments de la garde, et porta l'armée à cet état de force, de régularité, de discipline, qui lui a permis de lutter avec gloire et bonheur contre la première armée d'alors, forte par son incomparable entrain et par l'habitude des victoires que le plus grand capitaine du siècle lui avait fait contracter. Dès 1805, elle comptait plus de 500,000 hommes, avec environ 13,000 officiers et près de 1,200 fonctionnaires de toute espèce. L'entretien de chaque régiment était alors de 93 à 94,000 R. A. En 1810, les états officiels indiquaient un total de 639,415 hommes; en 1815, de 632,155, et en 1821 de près de 800,000. L'effectif était sans doute bien au-dessous de ces chiffres, ainsi que l'a prouvé la guerre de 1812, où les forces russes étaient dans une grande infériorité vis-à-vis des forces françaises[2] et où il fallut armer la *droujina*, qui est l'arrière-ban national, pour laquelle même les fusils manquaient. Cepen-

1. Voir, sur celles-ci, Haxthausen, t. III, p. 313.
2. Pour les chiffres, voir Kolb, *Vergl. Statistik*, p. 124.

dant depuis cette époque, la Russie eut constamment plus d'un demi-million de soldats, et mêlée dès lors à la politique européenne et aux affaires du monde en tous lieux, elle fut obligée d'augmenter encore ce nombre, déjà si lourd pour ses finances. Alexandre Ier fit beaucoup pour le perfectionnement de l'armée russe[1], aidé comme il l'était par deux ministres de la guerre successifs, Araktchéïef et Barclay de Tolly. Le premier régénéra l'artillerie, qu'il mit au niveau de celle des autres grandes nations; le second veilla au maintien de la discipline et affermit l'ordre dans tous les rangs. Le moral de l'armée, qui s'éleva considérablement sous lui, la rendit respectable aux yeux de tous. Sous Alexandre Ier eut aussi lieu l'établissement ou le rétablissement[2] des colonies militaires; mais ce ne fut pas là une mesure heureuse, car la force des choses la fit bientôt abandonner, ainsi que nous le dirons plus loin. Nicolas Ier eut à y combattre l'esprit de révolte. « Un souverain tout militaire, aussi énergique qu'intelligent, dit de lui M. le baron de Haxthausen, n'a épargné, depuis vingt-cinq ans (1852), ni peines, ni dépenses pour fortifier et perfectionner son armée. Une foule d'abus que l'on connaît à peine de nom ailleurs, se sont considérablement diminués, grâce à ce prince instruit, actif et ferme. » Cependant l'effectif continua d'être fort au-dessous de la force nominale de l'armée, et si, vers la fin du règne dont nous parlons, 1,200,000 hommes étaient, comme on l'assure, portés en compte dans les budgets, il faut en retrancher d'abord les marins, puis les non-combattants, puis encore les cantonnistes et autres enfants de troupe, enfin et surtout les non-valeurs, toutes les inscriptions fictives dues à l'infidélité des chefs

1. Oustrialof, t. II, p. 455.

2. Déjà sous Catherine II, on colonisa plusieurs régiments. Voir *Die Gegenwart*, t. III, p. 403.

de régiments et peut-être même de corps. Mais ce qui est certain, c'est que l'armée de Nicolas ne fut pas de beaucoup inférieure en nombre à ce «million» devenu proverbial pour la Russie. Ce n'est pas trop que de compter 500,000 hommes d'infanterie, 85,000 de cavalerie, 80,000 d'artillerie, 15,000 du génie, 50.000 troupes irrégulières, Kosaks et autres, 80,000 hommes formant le corps détaché de la Caucasie, 100,000 dits «de la garde intérieure», etc., ce qui donne un total de plus de 900,000 hommes; et c'est, en effet, ce chiffre (938,300 hommes, avec 150,000 chevaux et 924 bouches à feu) que donne, dans un travail consciencieux, le lieutenant prussien Brix[1]. Nous verrons plus loin quel est l'état de choses actuel. L'empereur Alexandre II, secondé par le général Dmitri Milutine[2], a, depuis 1863, soumis l'armée à une réorganisation qui, de son côté, a contribué à en relever le moral[3]. A l'égard de ce dernier point, nous pouvons ici consigner une observation que nous croyons significative. A notre dernier voyage en Russie, nous avons été frappé de trouver de la physionomie à presque tous les hommes de la garde impériale, au lieu que, selon nos souvenirs d'autrefois, tous se ressemblaient par l'immobilité de leur figure.

Personnel et organisation actuelle de l'armée[4]. Nulle

1. Voir à la note 4 ci-dessous.

2. Frère aîné de M. Nicolas Alexéïevitch Milutine (Milioutine), ministre de la guerre depuis 1861, et auteur d'une excellente histoire de la guerre entre la Russie et la France en 1799, traduite aussi en allemand, 5 vol. in-8°.

3. Sur le mouvement du personnel depuis 1854, voir *Russland unter Alexander II.*, p. 308-317, et Rüstow, *Der Krieg gegen Russland* (1856), t. II, p. 156.

4. C'est là une des matières qui excitent le plus la curiosité du public dans tous les pays de l'Europe. Pour ce paragraphe et les suivants, nous avons été à même de puiser à des sources officielles, et nous avons seulement eu le regret de ne pas pouvoir utiliser *in extenso*, faute de place, les riches matériaux dont nous étions en possession, grâce à l'extrême obligeance que nous avons rencon-

part, en Russie, les transformations ne sont plus sensibles que dans le ministère de la guerre. L'organisation nouvelle date de 1863, et il faut reléguer dans le domaine du passé tout ce qu'on trouve dans les livres relativement à un état de choses différent de celui qu'on va faire connaître. Dans cette organisation se présentent d'abord deux grandes divisions, troupes régulières et troupes irrégulières, et en ce qui concerne les premières, on fait maintenant cette distinction, non moins fondamentale, de troupes actives ou mobiles et troupes locales ou sédentaires. On en verra l'état exact et complet dans l'aperçu général que nous placerons à la fin de ce paragraphe (p. 688)[1].

Troupes régulières. Elles sont ou sur le pied de paix ou sur le pied de guerre. Mais, dans l'organisation nouvelle, il y a plus d'un pied de paix : on peut réduire jusqu'à une certaine limite l'armée tout entière, ou bien appliquer la réduction à une partie des troupes, en maintenant les autres sur un pied de force proportionnellement plus grande. Pour passer du pied de paix au pied de guerre, on n'a pas besoin de former de nouveaux régiments, de nouveaux bataillons ou de nouvelles batteries : il suffit de rappeler au service actif les soldats temporairement renvoyés dans leurs foyers. C'est le nombre de ces soldats qui marque la différence entre l'effectif de l'armée sur le pied de paix et celui sur le pied de guerre. Comme nous l'avons

trée dans les administrations et près de leurs chefs. — Par rapport à l'organisation antérieure, on peut voir, indépendamment de notre Statistique de 1829, Hupel, Storch, Haillot, Tanski, comte de Bismark, Schubert, baron de Haxthausen, etc. La nouvelle, à ses débuts, est aussi exposée dans l'ouvrage de M. le premier lieutenant Brix, *Die kaiserlich russische Armee am 1. Januar 1863*. Pour l'étude comparative nous renvoyons à un travail anonyme, aussi de 1863, *Die militärischen Machtverhältnisse der sechs europäischen Gross-Staaten*.

1. Les noms des divers régiments sont donnés par Brix, p. 41 et suiv.

dit, on divise maintenant les troupes régulières en troupes actives et troupes locales, division qui nous paraît la conséquence naturelle de la vaste étendue du pays.

1° *Troupes actives* (*podvijnyia voïska*). Peut-être vaudrait-il mieux traduire par «troupes mobiles» la dénomination russe que nous mettons entre parenthèses, afin de mieux distinguer l'état de choses actuel de celui qui l'a précédé. Lors de l'organisation des arrondissements militaires dont nous parlerons bientôt, les corps d'armée et la première armée dite «armée active» furent supprimés, ce qui fait qu'en temps de paix il n'existe plus maintenant de corps d'armée. Cependant en abolissant «l'armée active», on a maintenu la rubrique de «troupes actives» ou de troupes mobiles, et l'on a même conservé «l'armée» active du Caucase, séparée de tout le reste de l'armée. En temps de guerre, d'ailleurs, plusieurs divisions d'infanterie avec leur artillerie constituent toujours un «corps d'armée», et un certain nombre de corps, avec quelques divisions de cavalerie, forment «une armée». Seulement, ces grandes unités de guerre ne sont pas constituées à l'avance.

Voici actuellement la composition de l'armée active.

Infanterie. Composée de régiments d'infanterie et de bataillons de tirailleurs (ou tireurs), elle forme en tout 47 divisions, savoir: 3 divisions de la garde, 4 de grenadiers dont une à l'armée du Caucase, 40 de l'armée. Chaque division est composée de 4 régiments, ce qui donne un total de 188 régiments, savoir: 10 régiments de la garde, 18 de grenadiers, et 160 de l'armée. Dans les divisions de la garde, dans celles des grenadiers et dans vingt et une des divisions de l'armée, il y a, outre les 4 régiments d'infanterie, un bataillon de tirailleurs. En tout, il y a de ceux-ci 28 bataillons, sans compter les tirailleurs finlandais, attachés à la garde. Tous les régiments d'infanterie ont 3 ba-

taillons, à l'exception d'un petit nombre qui en ont 4. Il y a, au total, 620 bataillons, y compris les tirailleurs. Le bataillon des régiments d'infanterie se compose de 4 compagnies de ligne et de 1 compagnie de tirailleurs. Les compagnies de tirailleurs des divers régiments peuvent être réunies en bataillons complets, à 4 compagnies. — L'effectif des hommes, en temps de guerre, doit être de 693,000, dont environ 40,000 de la garde, sans compter les grenadiers. Sur le pied de paix, cet effectif est réduit aux deux tiers, peut-être même à la moitié; nous doutons qu'il soit possible d'en indiquer le chiffre exact pour un moment donné[1].

Cavalerie. Elle se compose de 10 divisions (2 de la garde et 8 de l'armée), dont la 10e est formée des 4 régiments de dragons de l'armée du Caucase. Voici l'état des régiments qui y appartiennent, chacun de 4 escadrons:

4	de cuirassiers	16 escadrons.
20	de dragons.	80 —
16	de lanciers.	64 —
16	de hussards	64 —
56	régiments	224 escadrons.

La cavalerie de la garde se compose de deux divisions, savoir: 1re division, 4 régiments de cuirassiers, 2 de Kosaks du Don, plus un escadron de Kosaks de l'Oural; 2e division, 2 régiments de dragons[2], 2 de lanciers et 2 de hussards. Les cuirassiers de la garde composent la grosse cavalerie. Les dragons sont exercés tant au service de l'infanterie qu'à celui de la cavalerie. - - L'effectif complet, comparativement

1. C'est une phrase consacrée que de dire avec incrédulité, quand on a fait le compte de l'armée russe : « Oui, cela existe ainsi sur le papier. » Voir là-dessus Haxthausen, t. III, p. 289.

2 Un régiment de dragons de la 2e division de la garde s'appelle régiment des « grenadiers à cheval ».

faible, si une cavalerie irrégulière nombreuse ne venait le renforcer, doit être d'environ 50,000 hommes, avec 33,000 chevaux; 11,000 de ces hommes font partie de la garde.

Artillerie. On la range sous quatre rubriques, artillerie à pied, artillerie à cheval, parcs d'artillerie et artillerie de siége. L'artillerie à pied se compose de 47 brigades réparties entre les 47 divisions d'infanterie (3 brigades de la garde, 4 de grenadiers et 40 de l'armée), auxquelles il faut ajouter une batterie de Sibérie et une brigade de la Transbaïkalie. Chaque brigade a 3 batteries, dont une de gros calibre (batterie de position), une autre dite «allégée», et une troisième batterie légère, rayée. Les deuxièmes batteries des brigades doivent être sous peu remplacées par des batteries rayées. Toute l'artillerie à pied compte 149 batteries, 56 de gros calibre, 44 allégées, 47 légères rayées, 1 batterie légère et 1 batterie de montagnes. Chaque batterie a 8 pièces, savoir: les batteries de gros calibre, 4 canons de 12 (livres) et 4 licornes[1] d'un demi-poud; les batteries allégées, 8 canons de 12; les batteries légères, rayées, 8 canons de 4; la batterie légère, 6 canons de 6, et 2 licornes d'un quart de poud. Le nombre des caissons à munitions (sur deux roues) est fixé, sur le pied de guerre, à 3 pour chaque pièce soit de gros calibre soit allégée, et à 2 pour les canons rayés, ainsi que pour les canons de 6. — A l'artillerie à cheval appartiennent 4 batteries de la garde[2] et 7 brigades de l'armée, d'après le nombre des divisions de cavalerie. Les brigades sont formées de 2 batteries (une de gros calibre et une allégée); elles portent les numéros de leurs divisions respectives; il y a, par conséquent, un total de 18 batteries, 8 de gros calibre, 9 allé-

1. C'est-à-dire des obusiers destinés à lancer des grenades et des bombes.

2. La garde a encore une 5e batterie, celle des Kosaks du Don, qui appartiennent aux troupes irrégulières.

gées et 1 légère rayée. Les batteries à cheval, comme celles à pied, ont 8 pièces: savoir: les batteries de gros calibre, 8 licornes d'un demi-poud; les batteries allégées, 8 canons de 12; la batterie légère rayée, 8 canons de 4. — Pour approvisionner les troupes en campagne de projectiles, de cartouches, etc., il y a 8 brigades de parcs d'artillerie, composées chacune de 3 parcs mobiles et d'un parc volant. De plus, les troupes stationnées dans la Sibérie orientale ont un demi-parc mobile, et l'armée du Caucase a, en temps de paix, 4 parcs volants, et 6 en temps de guerre. Chaque parc mobile se compose de 122 voitures de parcs et de 2 forges de campagne. Les parcs volants ont 111 caissons à munitions, 3 chariots de parc, 3 voitures et 3 forges de campagne. — L'artillerie de siége se compose actuellement de 2 parcs, chacun de 4 sections. Chaque section a 4 pièces de 24, 4 canons de 18, 4 licornes de 1 poud, 2 mortiers de 5 pouds, 4 de 2 pouds, 8 de 1 demi-poud, 34 affûts de canons et de mortiers, 3 chariots à munitions et 133 voitures. — En tout, l'artillerie compte 70,000 hommes, avec plus de 1,400 bouches à feu.

Génie. Les troupes du génie se composent, d'abord de 11 bataillons de sapeurs, savoir le bataillon de la garde et celui des grenadiers, 7 bataillons de l'armée, 2 bataillons de l'armée du Caucase, et de 6 demi-bataillons de pontonniers; ensuite de 2 parcs de campagne et de 2 parcs de siége. Les bataillons de sapeurs ont 4 compagnies, excepté les 2 bataillons du Caucase, qui en ont 5. A ces bataillons sont attachés les parcs du génie, parcs de campagne ou parcs de siége; les premiers composés de chariots et de forges de campagne, les seconds servant au transport des outils nécessaires pour les travaux de siége. Chaque équipage de pont comporte 32 pontons en toile et une section de pontons en bois avec chevalets. Ce matériel est chargé

sur 55 chariots avec 268 chevaux de trait et 18 chevaux de selle. — Le total des hommes est de 17,000, dont 13,900 sapeurs, 2,800 pontonniers, etc.

Ainsi, l'ensemble des troupes actives, sur le pied de guerre, est de 828,000 hommes, avec 33,000 chevaux, sans compter les chevaux des parcs, et sans parler de tous les caissons et chariots.

2° *Troupes locales* ou sédentaires (*mestnaïa voïska*). Celles-ci, qui ne changent jamais de cantonnements, comprennent: les troupes de réserve, les régiments et les bataillons de places, les troupes de gouvernements, de districts et d'étapes, les bataillons de ligne, l'artillerie des places, l'artillerie de garnison, les compagnies d'ouvriers du génie, les troupes d'instruction.

Troupes de réserve. En temps de paix comme en temps de guerre, elles sont appelées à fournir les recrues nécessaires à l'armée active. L'infanterie de réserve se compose de bataillons d'infanterie et de bataillons de tirailleurs. Le chiffre des levées normales de recrues faites annuellement est de 4 hommes sur 1,000. D'après le calcul officiel, cela donne un total de 101,800 recrues[1]. D'après cette donnée, on a organisé 70 bataillons d'infanterie de réserve et 10 bataillons de tirailleurs: le reste, c'est-à-dire 21,000 hommes, entre dans la marine, la cavalerie, l'artillerie, etc. Chaque bataillon comprend, en outre des recrues que l'on veut incorporer dans l'armée, un cadre permanent d'instructeurs. Le temps que les jeunes soldats doivent passer dans la réserve n'est pas limité; il dépend de leurs progrès ou de circonstances diverses. Outre l'école du soldat, on leur apprend à lire et à écrire, on leur enseigne le catéchisme et les devoirs moraux de leur état. — La cavalerie de la

1. Le recrutement de 1855 a produit en tout 147,305 hommes; celui de 1862, 87,108; celui de 1863, 141,328.

réserve est composée de 56 escadrons, où, en formant les recrues, on dresse en même temps les jeunes chevaux. — A l'artillerie de la réserve appartiennent 4 brigades d'artillerie à pied à 3 batteries de gros calibre, et 2 brigades d'artillerie à cheval à 2 batteries ayant 4 pièces chacune. — Du génie de réserve, il n'existe encore, outre les deux compagnies des bataillons du Caucase, que 3 bataillons de sapeurs de la réserve, composés de 4 compagnies et répartis sur les 3 brigades de sapeurs.

Régiments et bataillons de places. Les premiers sont à 3 ou à 2 bataillons, les seconds à 4 compagnies. Sont actuellement organisés sur ce pied 8 régiments et 3 bataillons. C'est la garnison des forteresses.

Troupes de gouvernements, de districts et d'étapes. Les premières sont des bataillons chargés du service de garnison dans les villes de gouvernement. En effet, à raison du grand éloignement de la frontière de la plupart des villes de ce rang, on ne peut pas y placer des régiments actifs; dans 10 d'entre elles, on a conservé, sous le nom de *bataillons de gouvernements*, les anciens bataillons de la garde intérieure (*vnoutrennaïa gouardia*[1]), dissous comme telle en 1864; et dans les 38 autres, au lieu d'un bataillon entier, il n'existe en temps de paix qu'un cadre, dont on forme, en cas de guerre, un bataillon destiné à remplacer les troupes actives appelées sur le théâtre des hostilités. Ces cadres sont composés de 128 à 192 soldats, avec le nombre approprié de sous-officiers et d'officiers. L'effectif des bataillons de gouvernements est fixé suivant l'importance de la ville et les exigences du service. Les bataillons de 600 à 1,000 hommes ont 4 compagnies et les autres 2. En Sibérie, le service des bataillons de gouvernements se fait par deux bataillons de ligne. Aux troupes locales appartiennent aussi

1. Voir sur ce corps, Brix, p. 26.

les deux bataillons de ligne attachés aux mines de la Sibérie et du gouvernement d'Orenbourg. — Dans les simples villes de district et dans quelques autres encore, on entretient, au lieu de ces bataillons, des compagnies de districts, qui sont au nombre de 529. — Les compagnies d'étapes, placées le long des routes où l'on conduit le plus souvent des détenus, condamnés ou non, et dont il existe 198, fournissent des escortes aux convois. — Les troupes de gouvernements, etc., sont complétées, en temps de paix, par des hommes mis à la réforme et par des soldats de l'infanterie active, qui ne doivent pas avoir moins de trois années de service.

Bataillons de ligne, ou mieux de la ligne, c'est-à-dire des cordons militaires. Organisés en 5 compagnies, ces bataillons sont destinés à renforcer l'armée du Caucase et à remplacer les régiments actifs dans les contrées dépourvues d'autres troupes régulières, principalement dans les provinces qui longent les frontières de l'Asie. Au Caucase se trouvent 37 bataillons, dans le gouvernement d'Orenbourg, 4 bataillons et 3 demi-bataillons, et dans la Sibérie orientale, 6 bataillons; en tout, il y a 56 bataillons et 3 demi-bataillons. L'effectif diffère d'un bataillon à l'autre.

Artillerie des places. Elle se compose de 56 compagnies, 6 demi-compagnies et 4 quarts de compagnie. Il s'y rattache 2 laboratoires permanents (à Pétersbourg et à Tiflis), 2 demi-laboratoires permanents (à Moscou et à Kief), 1 laboratoire mobile (à Novo-Ghéorghiefsk), et 2 demi-laboratoires mobiles (à Riga et à Kherson). Chaque laboratoire a une compagnie d'artificiers, et chaque demi-laboratoire une demi-compagnie.

Artillerie de garnison. Outre celui que son nom indique, elle fait le service intérieur dans les poudrières, les fabriques d'armes, etc.

Ouvriers du génie. Ce sont : la compagnie de l'arsenal de Dunabourg, 16 compagnies d'ouvriers, 6 compagnies d'ouvriers militaires du Caucase, 37 compagnies et 3 demi-compagnies disciplinaires, c'est-à-dire de détenus militaires.

Troupes d'instruction. Parmi celles-ci on prépare les instructeurs pour toute l'armée, afin d'imprimer au service une impulsion uniforme. On compte un bataillon d'infanterie, un escadron de cavalerie, une batterie à pied, une batterie à cheval, et une division d'artillerie des Kosaks.

En somme, il y a 338,000 hommes de troupes locales, et le total des troupes régulières, sur le pied de guerre, s'élève à environ 1,170,000 hommes, avec 113,000 chevaux.

Troupes irrégulières. Elles sont de deux espèces, la principale est celle des Kosaks, mais il faut y ajouter les troupes irrégulières du Caucase.

1° *Kosaks.* Comme élément de la population, il a déjà été traité d'eux[1] : ici, nous avons à nous en occuper exclusivement au point de vue de la force armée.

Quoique, par suite de l'extension de la puissance russe, les Kosaks aient un peu perdu de leur utilité primitive, ils n'en ont pas moins à jouer un rôle fort important encore aujourd'hui. Ils renforcent considérablement l'armée, fournissent une cavalerie légère incomparable, et rendent, en outre, de grands services comme défenseurs de la frontière, aux avant-postes et dans la guerre de partisans. Disposant de cette cavalerie irrégulière peu coûteuse, l'État n'est pas obligé d'entretenir autant de troupes à cheval régulières que semblerait l'exiger l'effectif de l'infanterie. On appelle *armées* (*voïsko*) les grandes divisions des Kosaks[2] ; ce sont

1. Voir plus haut, p 415 et au t. II, p. 474-476, ainsi que *Déviataïa Rériskya*, p. 247. L'historique qui les concerne se trouve au t. II, p. 437-473.
2. Voir t. II, p. 470 et 474.

celles des Kosaks du Don, du Kouban[1], du Térek, de la Nouvelle-Russie, d'Astrakhan, de l'Oural, d'Orenbourg, de la Sibérie, de la Transbaïkalie et de l'Amour. Le grand-duc héritier porte le titre d'*atamân* de tous les Kosaks, et chaque armée ou pays a son atamân particulier; cependant la direction des affaires qui concernent ces peuplades guerrières est centralisée au ministère de la guerre.

Les Kosaks ne sont placés sous la dépendance des autorités militaires que pour ce qui concerne le service militaire. A cet effet, il existe une chancellerie spéciale ou état-major pour chaque pays, et, dans quelques-uns, tout le territoire est subdivisé en arrondissements, qui ont aussi des administrations militaires. Comme peuplades ou pays, les Kosaks ont conservé des priviléges dont ils jouissent de temps immémorial. Une certaine autonomie leur est accordée. Ainsi, un nombre plus ou moins grand (suivant les pays) de places dans l'administration est toujours occupé par des indigènes élus par le pays; tous les revenus publics, tels que le débit des boissons, du sel, du charbon de terre, etc., au lieu d'être versés au Trésor de l'État, le sont à la caisse du pays et servent uniquement à en couvrir les dépenses, fixées dans un budget spécial. Les autres priviléges sont : la possession gratuite de terres appartenant en propre aux pays des Kosaks et sur lesquelles on donne 30 déciatines à chaque homme; la liberté du commerce dans la limite du territoire et le droit de pêche dans toutes les rivières de ce dernier; enfin, l'exemption des impôts et du recrutement.

Mais, en revanche, les Kosaks sont tenus de fournir un certain nombre de régiments, de bataillons et de batteries à cheval, et de se lever en masse au premier appel du souverain. Le service est ou local, ou actif, hors du pays. En

1. Les Kosaks d'Asof d'autrefois sont maintenant réunis à ceux du Kouban.

temps de paix, une partie du contingent fixé par la loi est renvoyée à tour de rôle dans ses foyers. Ce roulement est rigoureusement observé, et l'on veille à ce que la charge du service soit répartie également entre tous les Kosaks et à ce que les habitants du même village ne forment pas un régiment entier. La durée du service est fixée, pour les Kosaks du Don, du Kouban et du Térek, à 22 années, dont 7 de service local; pour les Kosaks de la Nouvelle-Russie, à 25 années, dont 5 de service local; pour ceux d'Astrakhan et d'Orenbourg, à 28 années, dont 3 de service local; pour ceux de la Sibérie, à 30 années, dont 10 de service local; pour ceux de l'Amour à 35 années, dont 15 de service local, et pour ceux de la Transbaïkalie à 40 années, dont 15 de service local. Cependant ce n'est pas là un service continu, comme on pourrait le penser: car après trois ans passés sous les drapeaux, les hommes sont renvoyés dans leurs foyers sans que leurs années de service cessent d'être comptées, et ils ne retournent au régiment que quand leur tour est de nouveau venu. Par conséquent, la durée du service réel de chaque Kosak dépend du nombre des régiments que son pays est appelé à fournir. Le remplacement n'est autorisé qu'entre parents; les Kosaks de l'Oural seuls forment à cet égard une exception: ils jouissent du droit de compléter leurs régiments par des volontaires. Tous les Kosaks sont armés et équipés à leurs propres frais et ils montent leurs propres chevaux. Les chevaux de l'artillerie toutefois sont entretenus par la caisse générale du pays, et c'est le gouvernement qui fournit à cette arme le matériel nécessaire. La caisse générale supporte aussi tous les frais d'entretien pendant la marche des régiments, des points de ralliement jusqu'aux frontières du pays. Celles-ci sont-elles franchies, les Kosaks sont aussitôt nourris, eux et leurs chevaux, par le gouvernement, qui leur donne de plus la

solde des troupes régulières et une indemnité pour l'achat du cheval.

Voici l'état officiel de cette force militaire spéciale.

	Hommes en état de porter les armes.		Nombres à fournir.				Nombres actuellement au service.			
			Rég.	Bat.	Esc.	Batt.	Rég.	Bat.	Esc.	Batt.
Kosaks du Don	105,000	Garde	2	»	»	1	»	»	4	½
		Armée	64	»	»	13	»	»	»	4
— du Kouban	62,000	Garde	»	»	1	»	»		1	»
		Armée	30	14	»	5	»	»	»	1½
— du Térek	19,000	Garde	»	»	1	»	»	»	1	»
		Armée	10	»	»	2	10	»	»	1
— de la Nouvelle-Russie	4,000		2	»	»	»	1	»	»	»
— d'Astrakhan	3,000		3	»	»	»	1	»	»	»
— de l'Oural	15,000	Garde	»	»	2	»	»	»	1	»
		Armée	12	»	»	»	8	»	»	»
— d'Orenbourg	40,000		12	6	»	3	6	»	2	2
— de la Sibérie	20,000		12	1½	»	3	5	½	»	3
— de la Transbaïkalie	?		6	12	»	2	1	2	»	2
— de l'Amour	?		2	2	»	»	2	2	»	»
Totaux	268,000[1]		155	35½	4	29	34	4½	9	14

Sur le pied de guerre, l'effectif est d'environ 190,000 hommes, avec 155,000 chevaux; sur ces chiffres, 63,000 hommes et à peu près autant de chevaux se rapportent aux Kosaks du Don, 42,870 hommes et 38,000 chevaux aux Kosaks du Kouban, 18,000 hommes et 5,700 chevaux aux Kosaks de la Transbaïkalie, près de 18,000 hommes et 11,500 chevaux à ceux d'Orenbourg, environ 12,000 hommes et 11,500 chevaux à ceux de la Sibérie, 11,000 hommes et autant de chevaux à ceux de l'Oural, etc., etc.

2° *Troupes irrégulières du Caucase (pastoïannaïa militsia)*. Elles se composent des éléments suivants : 3 régiments (chacun de 6 escadrons) formés d'indigènes, régiments du Térek, du Daghestan et de Koutaïs, 2,400

1. Plus les hommes des lacunes représentés par les points d'interrogation.

hommes; escadron du Kouban et escadron de la Laba, 256 hommes; *sotnia* ou compagnie du Gouria; milices permanentes du Daghestan et de la province du Térek, bataillon irrégulier de Géorgiens. En tout, 4,000 hommes[1].

Tout l'ensemble des troupes irrégulières est de 188,000 hommes avec 155,000 chevaux.

Le tableau suivant offre un aperçu général et récapitulatif de toute l'armée russe sur le pied de guerre.

État officiel de l'armée russe sur le pied de guerre.

I. Troupes régulières.	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Bouches à feu.	Totaux
Troupes actives.	—	—	—	—	—	—
Infant. { rég. d'infant.	655,471	·	·	·	·	692,998
Infant. { bat. de tiraill.	37,527	·	·	·	·	
Cavalerie	·	49,996	·	·	·	49,996
Artillerie à pied		·	44,959	·	1,184	
Artillerie à cheval		·	6,918	·	144	70,531
Parcs d'artillerie		·	14,526	·	·	
Artillerie de siége	·	·	4,128		208	
Bataillons de sapeurs	·	·	·	13,903	·	
Demi-bat. de pontonniers		·	·	2,796	·	17,523
Parcs de campagne	·	·	·	274	·	
Parcs de siége	·	·	·	550	·	
Tot. des troupes actives.	692,998	49,996	70,531	17,523	1,536	831,094
Troupes locales.						
Troupes de réserve	95,520	18,312	4,864	3,737	64	122,433
Régiments et bataillons de places	24,152	·	·	·	·	24,152
Bataillons de gouvernements, compagnies de districts et d'étapes	103,500	·	·	·	·	103,500
Bataillons de la ligne	60,700	·	·	·	·	60,700
Artillerie de places et de garnison	·	·	22,681	·	·	22,681
Ouvriers du génie	·	·	·	3,900	·	3,900
Troupes d'instruction	213	201	202	·	·	816
Tot. des troupes locales.	284,285	18,513	27,747	7,637	64	338,132
Total des troupes régul.	977,283	68,509	98,278	25,160	1,600	1,169,230

1 Nous ne savons pas si les escadrons tcherkesses de la garde sont compris dans ce chiffre. Voir sur les Tcherkesses, *Révélations*, t. II, p. 299.

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Bouches à feu.	Totaux.
Report	977,283	68,509	98,278	25,160	1,600	1,169,230
II. Troupes irrégulières.						
Kosaks du Don	.	59,666	3,532	.	112	63,198
— du Kouban	14,882	26,753	1,235	.	40	42,870
— du Térek	.	9,053	494	.	16	9,547
— de la Nouvelle-Russie	.	1,736	.	.	.	1,736
— d'Astrakhan . . .	.	2,688	124	.	4	2,812
— de l'Oural	.	11,158	.	.	.	11,158
— d'Orenbourg . . .	6,878	10,752	741	.	24	17,671
— de la Sibérie . . .	474	10,752	741	.	24	11,967
— de la Transbaïk. .	12,420	5,244	494	.	.	18,158
— de l'Amour	1,236	2,090	.	.	.	3,326
Brigades des régim. d'Irkoutsk et d'Iénicéïsk. .	1,784	.	.	.	.	1,784
Troupes irrégulières du Caucase.	.	4,000	.	.	.	4,000
Tot. des troupes irrégul.	37,174	142,892	7,361	.	220	188,427
Tot. général de l'armée.	1,014,457	212,401	105,639	25,160	1,820	1,357,657

Ce pied de guerre, 1,358,000 hommes, n'existe pas en réalité dans ce moment, quoique pourtant il y ait eu en Pologne, encore au commencement de la présente année, une armée russe de 205,000 hommes (sans compter plus de 20,000 non-combattants), avec 51,000 chevaux. L'effectif véritable de toute l'armée est, au moment où nous écrivons, certainement au-dessous de 900,000 hommes, peut-être même de 800,000. On peut comparer cet effectif avec celui de la France à différentes époques[1]; il y a peu d'années, il était de 760,000 hommes, mais ensuite des réductions ont eu lieu, et le pied de paix ne dépasse pas de beaucoup 400,000 hommes, avec environ 85,000 chevaux. Pour l'Autriche, le pied de paix[2] est d'environ 330,000 hommes, avec près de 50,000 chevaux; le pied de guerre,

1. Voir M. Block, *Statistique de la France*, t. Ier, p. 506, et la nôtre, t. II, p. 176.

2. D'après le baron de Czœrnig, p. 153.

625.000 avec 125,000 chevaux. Pour la Prusse[1], le premier est de 190,000 hommes avec environ 30,000 chevaux; le second, de 351,000, avec 40,000; mais ces forces peuvent être portées à un chiffre bien plus élevé. La Grande-Bretagne n'a guère que 220,000 hommes sous les armes.

Quelques mots maintenant sur le soldat russe. Dire qu'il est intrépide, patient et subordonné, c'est seulement répéter ce que tout le monde sait et ce que toutes les campagnes contre les Russes ont confirmé; ce qui est moins connu, c'est que ces qualités militaires se développent en lui malgré l'aversion naturelle qu'il a pour le métier des armes; car, comme nous l'avons dit, le Russe, qu'on croit belliqueux, est essentiellement pacifique. Il se résigne, pour devenir soldat, à la volonté de Dieu et des autorités auxquelles il doit obéissance, mais n'a aucune envie de guerroyer et n'a aucune soif de sang. La guerre, à ses yeux, est un mal nécessaire. Néanmoins, une fois arrivé sur le champ de bataille, cet homme si peu soucieux de combats et de gloire est prodigue de sa vie et reste sans sourciller sous une grêle de balles ou d'autres projectiles. Réuni à ses camarades, il oppose un mur impénétrable à l'ennemi et couvre ses chefs de son corps avec un véritable héroïsme. Un bon juge l'a dit[2], ce courage, qui est dans sa nature, se manifeste avec une grande présence d'esprit dans le danger. Et fort peu de temps suffit aux jeunes recrues pour avoir cet esprit militaire. Rien n'est plus merveilleux que la promptitude avec laquelle le paysan se transforme. Placé dans une sphère toute nouvelle, dépouillé de sa barbe, de sa chevelure on-

1. *Almanach de Gotha* pour 1865, p. 846.

2. Le général comte de Bismark, ouvrage cité, p. 20. On peut consulter aussi Haxthausen, t. III, p. 334-337, 343 et 344, 347-351; et comme éléments d'un débat contradictoire, d'une part Tanski, *Système militaire de la Russie*, p. 266-272, d'autre part le panégyriste de la Pentarchie, p. 309-316 et 406.

doyante, de ses vêtements larges et commodes, il se façonne néanmoins dès les premiers mois aux allures des camps, aux exigences de la discipline[1], et prend cette tournure martiale qu'on remarque chez tous les soldats de cette nation. Au reste, si cela est vrai du Russe proprement dit, cela ne s'applique pas moins aux hommes des différentes nationalités secondaires de l'empire, par exemple aux Lettons et aux Esthoniens (Finnois) des provinces Baltiques. C'est dans ces provinces, où la religion dominante est le luthéranisme, que le recrutement a trouvé jusqu'ici le plus d'obstacles à surmonter, parce que ceux qu'il atteint sont arrachés à leur terre natale pour passer au milieu d'hommes qui non-seulement parlent une autre langue et semblent adorer un autre Dieu, mais sont habitués à regarder comme une race inférieure à la leur ceux qu'ils comprennent sous la dénomination de Tchoudes ou *Tchoukhontsis*, race qu'ils dédaignent, tandis qu'ils honorent au moins de leur jalousie le *Niémetz* ou Allemand, et voient en quelque sorte un être à part dans le juif, comme eux sujet au recrutement.

Sur ce qui concerne le moral de l'armée en général, sur l'esprit qui l'anime, tout nous semble dit : aussi nous bornons-nous à renvoyer le lecteur aux opinions diverses qui ont été émises[2].

Quant aux états-majors, ils comprenaient, en 1864, sur le pied de guerre[3], 27,500 officiers de tous grades, depuis celui de colonel, chiffre qui, si l'armée est de 800,000

1. Sur la discipline de l'armée russe voir plus loin et Haxthausen, t. III, p. 358-362.

2. Tanski, p. 256 et suiv.; *Die Gegenwart*, t. III, p. 436 et suiv.; Haxthausen, t. III, p. 344. D'autres jugements sur la valeur de l'armée russe se trouvent dans les *Révélations sur la Russie*, t. II, p. 256-321 et t. III, p. 1-96; mais il faut se défier de leur sévérité outrée.

3. D'après Brix, p. XXI des tableaux. Au lieu de pied de paix, on doit, sans doute, lire pied de guerre.

hommes, donne à peu près un officier pour 30 hommes. Le nombre des généraux, qui, en 1856, était de 440 et, en 1859, de 354, était réduit à 240. En France, il y avait en 1860, outre les maréchaux, 92 généraux de division et 164 généraux de brigade: total 256; puis, près de 20,000 officiers de tous grades. En Autriche, il y avait plus de 220 officiers généraux en activité de service, sans compter plus de 320 en congé plus ou moins limité. Comme dans cette monarchie, il y a en Russie des feldmaréchaux et un feldzeugmeister, des généraux en chef, désignés sous les quatre titres de généraux de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie ou du génie[1]; puis des lieutenants-généraux et des généraux du grade de *ghénéral-maïor*. Il n'existe dans ce moment qu'un seul feldmaréchal, mais il y en a eu déjà 4 ou 5 à la fois; pareillement, il n'existe qu'un seul feldzeugmeister ou maître de l'artillerie; mais le nombre des généraux en chef ou de corps est peu au-dessous de 50.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL (*glavnii schtab*). Comme corps, ce n'est qu'en temps de guerre qu'il fonctionne, si l'empereur, qui est le chef suprême de l'armée, se rend en personne auprès d'elle; en temps de paix, quelques-uns de ses membres, appelés à gérer différentes parties du ministère de la guerre, ont pourtant, à ce titre, des attributions permanentes. L'état-major général se compose du ministre de la guerre, du grand-maître de l'artillerie, de l'inspecteur général du génie, de leurs adjoints, s'il en existe, de l'inspecteur des bataillons de tirailleurs, du chef de la chancellerie militaire de campagne de l'empereur, du quartier-maître général, du général de service (major général), du chef du quartier général de l'empereur, des aides-de-camp géné-

1. Voir une remarque que nous avons faite plus haut sur ce grade, p. 286, à l'occasion du tchine.

raux[1], des généraux de la suite de l'empereur, des aides-de-camp (*Fligheladyoudanti*) de Sa Majesté, du commandant du quartier général, du vaguemestre général, chef des équipages, du capitaine des guides, de l'aumônier en chef, de l'écuyer des écuries militaires et du chef des télégraphes.

Recrutement de l'armée[2]. Les levées de recrues sont généralement annuelles; cependant, en cas de nécessité, le gouvernement a recours aux appels extraordinaires. Elles sont ordonnées par un oukase spécial, qui détermine le temps que l'opération ne doit pas excéder et le nombre de recrues à fournir (le plus souvent 4 ou 5 hommes sur 1,000). Les bourgeois et les paysans sont seuls soumis au recrutement. Mais, en outre de l'exemption dont jouissent la noblesse, le clergé, les marchands des deux premières guildes et les bourgeois notables, le recrutement n'est pas appliqué aux populations de certaines localités. Ainsi sont complétement dispensés du service les habitants de la Bessarabie, les Russes établis au Kamtchatka, les nomades de la Sibérie, etc. Sont exemptés, à la condition de payer 300 R. A. par recrue, les habitants du gouvernement d'Arkhangel et quelques autres, et à celle de payer 150 R. A. les Lapons,

1. Voir plus haut, p. 279. — Sur certaines fonctions que les aides-de-camp et les aides-de-camp généraux de l'empereur avaient autrefois à remplir, voir l'ouvrage anonyme d'un homme d'État russe, *Système de législation, d'administration et de politique de la Russie en 1844*, p 21.

2. Il y a eu, jusqu'ici, environ 130 recrutements successifs. Sur l'ancien état de choses à cet égard, voir Hupel, t. Ier, p. 349, 662, et t. II, p. 481; notre Statistique, p. 307; *Die Gegenwart*, t. III, p. 419; Platon Storch, *Der Bauernstand in Russland*, p. 48-58, et *Auszug aus dem Jahresbericht des Ministers der Reichsdomänen für 1842*, p. 10, enfin Haxthausen, t. III, p. 321 et suiv., 348. Nous ne parlons pas des déclamations à ce sujet, qui abondent. Au reste, il faut convenir que la matière y prêtait avant l'époque des réformes introduites, ici comme ailleurs, par Alexandre II. Nous ne pouvons nous-même nous souvenir qu'en frémissant de la presse de recrues dont nous avons un jour (1824) été témoin dans un cabaret de la Kourlande.

les Karéliens, les Baschkirs et les Teptères. Enfin sont dispensés du service militaire les étudiants et les élèves des écoles supérieures, certains colons étrangers, les fonctionnaires élus par les bourgeois ou par les paysans, après neuf ans de services, les fils uniques, les soutiens de leur famille et les fils aînés ou uniques des soldats en activité de service ou en retraite, et, à titre de grâce particulière, les descendants du fameux Ivân Souçanine, paysan qui, en 1613, se dévoua à la mort en faisant faire fausse route à un corps de Polonais. Ne sont pas admis comme recrues les jeunes gens ayant moins de 21 ans ou plus de 30, ni ceux d'une constitution faible ou d'une taille au-dessous de 2 archines 3 verchoks (1.60 mètre).

La population de l'empire proprement dit étant officiellement évaluée, depuis la dernière révision, à 29,654,000 hommes (les *âmes* d'autrefois), le nombre des individus soumis au recrutement peut être évalué à 23,590,000, et celui des exemptés à 6,065,000. Tout recrutement, sur le pied de 4 sur 1,000, produit près de 102,000 hommes[1].

La durée du service, autrefois de 22 ans pour la garde et de 25 pour les soldats de l'armée, mais réduite à 20 et à 22 ans par l'oukase du 3 (15) septembre 1827, puis encore une fois abrégée par le règlement de 1832, et modifiée par le système des congés indéfinis adopté peu de temps après, est encore dans ce moment de 15 ans. Mais comme, pendant les trois dernières années, les soldats comptent dans la réserve et comme on peut même prolonger ce terme de quatre ans, il en résulte qu'en général le service réel n'est guère maintenant que de 8 ans.

Au reste, ces dispositions sont dans ce moment soumises à un nouvel examen. L'empereur Alexandre II a nommé,

1. Voir ci-dessus, p. 681. Il s'agit des hommes remplissant les conditions voulues.

en 1862, un comité spécial afin d'étudier les améliorations qui pourraient y être introduites. Des délibérations de ce comité sortira un nouveau règlement sur le recrutement.

Le corps des officiers se recrutait jusqu'à ce jour dans les écoles de Cadets, aujourd'hui également réorganisées et dont les écoles militaires proprement dites, ainsi que celles de porte-enseignes, semblent devoir prendre la place. Nous consacrerons un paragraphe spécial aux écoles militaires.

Dans le royaume de Pologne, le recrutement a été remplacé par la conscription. Tout Polonais, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de 30, est tenu de se rendre à l'appel. L'exemption du service s'accorde à peu près dans les mêmes cas qu'en Russie, et la loi autorise le remplacement.

Dans la grande-principauté de Finlande, le racolage tient lieu de recrutement. On admet au service tout individu de 17 à 40 ans, s'il a la taille voulue et si sa constitution ou sa santé ne le rend pas incapable de servir. Le racolage se traite de gré à gré, généralement pour une durée de 3 à 12 ans. Les enrôlés qui n'ont pas fait de conditions, sont tenus de servir 6 ans.

Places fortes. Le plus grand nombre d'entre elles garnissent la ligne de délimitation que nous avons décrite plus haut. Nous suivrons le même ordre pour en faire l'énumération.

En Finlande: *Sweaborg* et *Wiborg*. Sur les bords du golfe de Finlande[1] et de celui de Riga: *Kronstadt*, forteresse située dans l'île de Kotline, et *Dunamünde*, fort construit à l'embouchure de la Duna. (La liste officielle ne compte plus ni Narva, avec Ivangorod, ni Riga, ni Bomarsund, dans les îles d'Aland[2].)

1. Les citadelles de Saint-Pétersbourg et de Schlusselbourg servent seulement de prisons d'État.

2. Voir t. Ier, p. 30, note 1.

Le long de la frontière occidentale de la Russie. — Sur la Vistule: *Novo-Ghéorghiefsk* (ci-devant Modlin), au confluent du Bougo-Narew; la *citadelle de Varsovie* et *Ivangorod*, au confluent du Wieprz. Sur la Duna: *Dunabourg*. Sur la Vilia: *Vilna*. Au confluent du Boug et du Narew: *Brest-Litofski*. Sur la Bérésina: *Bobrouisk*. Sur le Dnièpr: *Kief*. (On passe sous silence Smolensk.) Sur le Dnièstr: *Bender*. (On ne nomme pas Kaménietz-Podolski et Khotine.)

Sur le littoral de la mer Noire: *Nikolaïef*, non loin de l'embouchure du Boug, et *Kertch*, sur le bord du détroit du même nom. (Il n'est pas question de Sévastopol.)

Au Caucase, des forts disséminés dans tout le pays, à droite et à gauche du Dariel[1], étaient destinés à assurer aux Russes la possession du terrain conquis. Il est inutile de les énumérer, car, grâce à la pacification du pays, une grande partie d'entre eux a perdu toute signification stratégique, et leur nombre sera considérablement réduit. Mais sur la frontière qui regarde la Turquie sont les forteresses d'*Akhaltsikh*, *Akhalkalaki* et *Alexandrapol* (Goumri), sans compter celles qui garnissent la côte pontique (Anapa, Redoute-Kalé, Poti, etc.).

En Asie, la frontière est protégée, en outre des forteresses ci-dessus, par une ligne de petits forts (tels que *Gourief*, à l'embouchure de l'Oural, Novo-Pétrofsk ou *Novo-Alexandrofsk*, dans la presqu'île de Manghischlak, *Aralsk* et *Fort Pérofski* sur le Syr-Daria, puis *Kopal*, *Vernoïé* et peut-être Tokmak, dans le pays de l'Ili, où, près du lac Issyk-Koul, commence la frontière chinoise. (Pétropavlofsk, dans la presqu'île de Kamtchatka, n'est pas non plus nommé comme forteresse.)

1. Sur celui-ci voir t. Ier, p. 232 et *passim*.

COLONIES MILITAIRES. Nous avons déjà dit plus haut que l'on commença à en établir sous le règne de Catherine II, et d'ailleurs les premières colonisations de Kosaks sur les frontières de l'empire remontent à un temps beaucoup plus ancien[1]. Celles dont il doit être question ici datent à peine de 1820 (l'oukase d'institution était du 26 avril 1818), et c'est l'empereur Alexandre Ier qui les fonda. Désirant retenir sous les armes les forces considérables ramenées de France après la campagne de 1815, sans avoir à supporter des frais d'entretien trop onéreux pour son trésor et sans enlever à la culture de la terre des bras dont elle avait peine à se passer, ce souverain accueillit un projet du comte Araktchéïef, l'homme de sa confiance et ancien ministre de la guerre, consistant à opérer la fusion d'un certain nombre de régiments, soit d'infanterie, soit de cavalerie, avec les paysans, serfs de la couronne, dans des gouvernements presque déserts et dont le sol était en grande partie resté en friche. Outre une grande économie dans les dépenses, résultant de ce que le soldat contribuerait à son entretien par des travaux agricoles et pourvoirait lui-même, sans pension, aux besoins de sa vieillesse, Araktchéïef faisait envisager à son maître, dans le plan qu'il lui soumettait, l'espoir d'un progrès notable de la population, de la richesse nationale et de la civilisation dans l'empire. Il y voyait de plus un remède aux difficultés du recrutement, ainsi qu'à la lenteur avec laquelle on réunissait des forces considérables et les faisait arriver aux frontières. Enfin, cette institution lui semblait permettre d'accroître encore la force numéri-

1. Sur celles-ci voir *Die Gegenwart*, t. III, p. 406 et suiv., et t. II, p. 512-537. — Sur les colonies militaires d'un autre genre dont il va être parlé ici, on peut consulter l'ouvrage du baron Ch. de Pidoll, *Quelques mots sur les colonies militaires russes comparées aux Frontières militaires de l'Autriche* (1847); Tanski, ouvrage cité, p. 118-153; *Révélations*, t. III, p. 27; Haxthausen, t. III, p. 485-496; enfin *Russland und die Gegenwart* (1851), t. Ier, p. 231-240.

que de l'armée, par la formation d'un corps de réserve composé de paysans et par l'assujettissement au service militaire de toute la population mâle des villages coloniaux. Selon ses vues, la colonisation, appliquée d'abord à un petit nombre de régiments, devait embrasser plus tard l'armée presque entière, et 4 à 6 millions d'âmes ou de serfs mâles de la couronne devaient y être englobés. Exécutée sur une si vaste échelle, l'entreprise pouvait menacer la tranquillité de l'Europe, où elle produisit en effet, à son début, la plus vive sensation; d'un autre côté, elle pouvait jeter dans la Russie même une semence de discorde et de mécontentement dont la révolte de 1832 n'aurait été qu'un symptôme précurseur. Mais non-seulement on ne lui donna point une telle extension, frappé des inconvénients qui en étaient inséparables, on se refroidit même bientôt sur elle, et déjà l'empereur Nicolas renonça aux colonies d'infanterie. Pour celles-ci, on avait choisi, dans le gouvernement de Novgorod, un pays presque inculte, boisé et en partie marécageux. Dès le 1er janvier 1822, une première division de grenadiers, colonisée dans le district du chef-lieu, le long du Volkhof et à l'ouest du lac Ilmen, sur un espace de 62,000 hectares, avait présenté un effectif de 15,061 hommes et de 12,760 femmes, total 27,821 individus des deux sexes. La seconde avait été établie à la fin de 1826, au sud du même lac, autour de Staraïa-Rouça. Cependant en 1830 toute cette colonisation d'infanterie ne comprenait encore que 24,000 soldats actifs et 8,000 de réserve, sans compter les femmes et les enfants. Mais, en même temps une opération semblable s'était exécutée par rapport à la cavalerie. Pour celle-ci, on choisit dans la Russie méridionale une portion de territoire voisine des steppes, dont la population se composait d'un ramas de Moldaves, de Valaques, de Serbes, de Kosaks et de Tatars. On commença,

dès 1818, par les houlans du Boug, et douze régiments de Kosaks ayant été métamorphosés en houlans en vertu d'un oukase du 3 décembre 1821, on en établit une partie, ainsi qu'une division de cuirassiers, dans le gouvernement de Kharkof; puis une autre division de cuirassiers dans celui de Kherson et sur la partie limitrophe de celui de Iékatérinoslaf. Dès 1822, douze régiments occupaient 380 villages. En 1830, il y avait là 22,800 cavaliers parmi une population dont le total s'élevait à 87,000 individus mâles. Établies dans une région plus fertile et sous un climat plus favorable, d'ailleurs plus habilement administrées par le général comte de Witte, qui, tout en entrant dans les vues d'Araktchéïef, modifia son ordonnance, ces colonies du midi répondirent mieux que les autres à l'attente du gouvernement et n'ont pas été entièrement abandonnées comme elles. Le système en général, après avoir été modifié déjà par l'oukase du 19 novembre (1er déc.) 1825, le fut plus essentiellement encore par celui du 8 (20) novembre 1831. Nous n'en suivrons pas les différentes phases; nous nous bornerons à dire que l'on disloqua sans bruit les colonies d'infanterie, qu'on substitua temporairement au nom de « colonies militaires » celui de « districts des soldats cultivateurs », et que nous n'avons trouvé aucune mention de toute l'institution ni dans l'*Adress-Kalendar* de 1864 ni dans les derniers budgets, quoiqu'elle figure encore pour des nombres considérables dans les chiffres officiels du neuvième recensement[1]. Dans ces états, on parle encore de 158,920 colons de l'infanterie, dont 78,000 mâles, se rapportant, savoir 134,874 au gouvernement de Novgorod, 14,115 à celui de Vitebsk, et 9,931 à celui de Moghilef; puis, dans le supplément pour 1854, ajouté par Kœppen, il n'est plus question

1. Voir Kœppen, *Déviatela Révisiya*, p. 13 et suiv. et p. 252-255.

que de cavalerie. On y entre dans tout le détail des divisions et subdivisions; nous nous bornerons à reproduire le résumé suivant:

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Colonies militaires de l'Oukraine.	118,089	98,892	216,981
Colonies militaires de la Nouvelle-Russie	161,525	136,741	298,266
Colonies militaires de Kief et de la Podolie	68,685	61,449	130,134
Totaux	348,299	297,082	645,381

Il est possible que ces établissements, considérés comme la pépinière d'une forte et nombreuse cavalerie, aient tout l'avenir qu'on se promettait de l'institution dans son ensemble.

Administration de l'armée[1]. Elle est confiée au ministre de la guerre, qui dirige toutes les forces de terre de l'empire et toutes les branches de l'administration militaire, soit seul, comme dans ce moment, soit avec un ministre adjoint (*tovarischtch*). Le ministre est l'intermédiaire par lequel les affaires relatives à l'armée doivent être portées à la sanction de l'empereur, comme il sert aussi d'organe aux ordres et aux décisions du monarque. Le ministre de la guerre est membre du conseil de l'empire et du comité des ministres; de plus, il siége dans le Sénat dirigeant. Comme président du conseil du ministère de la guerre, il en dirige les délibérations. Ses rapports avec l'auditoriat

1. Haxthausen (t. III, p. 291-300 et 369) rappelle tout ce qui a été dit sur l'état vicieux de cette administration, et l'auteur de *La Vérité sur la Russie* (p. 245-259) accumule les griefs contre elle. C'est un passé dont nous avons d'autant moins à nous occuper que la place nous manque pour des choses plus nécessaires. — Notons seulement ici la série des derniers ministres de la guerre: le prince Tchernychef, 1827-1852; le prince Vassili Dolgoroukof, 1852-1856; le général de l'artillerie Soukhosaneth, 1856-1861; le lieutenant-général Dmitri Milutine, depuis 1861.

général, par rapport à la justice militaire, sont de même nature que ceux du ministre de la justice avec le Sénat. Il est le premier membre de l'état-major général dont nous avons parlé, et la chancellerie militaire de campagne de Sa Majesté, quand elle est organisée, est sous son autorité. Voici quels sont les départements et directions générales du ministère de la guerre : chancellerie du ministre; département de l'inspection (du personnel de l'armée); direction générale de l'état-major, ayant à sa tête le quartier-maître général du grand état-major de l'empereur dont il a été parlé, et dont dépendent le corps et l'école des topographes, les archives ou le dépôt des manuscrits, plans et cartes; direction générale de l'artillerie, ayant pour chef le feldzeugmeister général assisté d'un adjoint (dans le cas où le titulaire est un prince de la famille impériale), comprenant d'ailleurs un conseil administratif, un comité scientifique ou technique, l'atelier des plans, etc., et dont dépendent d'une part les arsenaux, poudrières, fabriques d'armes, etc.[1], d'autre part l'académie et l'école d'artillerie, ainsi que le bureau du journal de l'artillerie; direction générale du génie, ayant pour chef l'inspecteur général du génie, avec ou sans adjoint, et comprenant aussi le comité technique chargé de l'examen des projets, des devis et des comptes rendus concernant les nouvelles constructions; direction des troupes irrégulières, qui, outre ses trois sections, se compose d'un conseil où siégent les délégués des différents pays de Kosaks et auquel est attaché un auditeur en chef pour les affaires concernant la justice militaire; direction générale de l'intendance, gérée par l'intendant général, assisté de 3 vice-directeurs; département médical, auquel est attaché un comité scientifique-médical, composé des

1. Il en sera question plus loin, p. 703.

médecins les plus distingués; département de l'auditoriat, ayant à sa tête l'auditeur général; direction générale des écoles militaires, établissements auxquels nous consacrerons une rubrique à part; commission instituée pour la rédaction du code militaire et les additions ou modifications qui y sont faites, ainsi que cela sera dit plus loin; comité spécial pour les améliorations à introduire dans l'armée; rédaction de la chronique militaire russe et des publications périodiques, telles que l'*Invalide russe*, journal quotidien, et le *Recueil militaire*, qui est mensuel; enfin, comité pour les secours à accorder aux blessés.

Telle est l'administration militaire générale.

Pour l'administration locale, la Russie d'Europe, en vertu de l'organisation nouvelle mise en vigueur en juillet 1862, et de l'oukase du 6 août 1864, est divisée en 14 *arrondissements militaires* (*voïennyié okrouga*), appelés d'après leur chef-lieu, et comprenant chacun un certain nombre de gouvernements; avec le pays des Kosaks du Don, cette organisation comprendra 15 arrondissements. En voici l'énumération: *Saint-Pétersbourg:* gouvernements de Saint-Pétersbourg, Novgorod, Pskof et Arkhangel; *Finlande:* toute la grande-principauté; *Riga:* gouvernements d'Esthonie, de Livonie et de Kourlande; *Vilna:* gouvernements de Vilna, Kovno, Grodno, Vitebsk, Minsk et Moghilef; *Varsovie:* tout le royaume de Pologne; *Kief:* gouvernements de Kief, Podolie et Volynie; *Odessa:* gouvernements de Kherson, Iékatérinoslaf, Tauride et province de Bessarabie; *Kharkof:* gouvernements de Koursk, Orel, Tchernigof, Poltava, Kharkof et Voronège; *Moscou:* gouvernements de Moscou, Tver, Iaroslavl, Vologda, Kostroma, Vladimir, Nijegorod, Smolensk, Kalouga, Toula, Riaisân et Tambof; *Kasan:* gouvernements de Kasan, Perm, Viatka, Simbirsk, Samara, Saratof, Penza et Astrakhan. Sauf quelques modifications, nécessitées par

les circonstances locales, le *Caucase*, le pays d'*Orenbourg*, la *Sibérie occidentale* et la *Sibérie orientale*, sont organisés à peu près sur le même pied que ces dix premiers arrondissements. Le pays des Kosaks du Don conserve son organisation actuelle. — Sous les ordres du « chef » (*Kommandouïouschtchii voïskami*) de l'arrondissement militaire se trouvent toutes les troupes cantonnées dans l'arrondissement, ainsi que les établissements militaires de tout genre. Il a de plus la haute surveillance sur les levées de recrues, le contrôle des soldats en congés illimités, et il est chargé du rappel de ces soldats en cas de mobilisation. Il a un adjoint, et est assisté d'un conseil d'arrondissement. Les grands établissements de l'artillerie, tels que les poudrières[1], les manufactures d'armes[2], les principaux arsenaux[3], etc., sont sous la dépendance immédiate de la direction générale de l'artillerie du ministère de la guerre : les chefs des arrondissements exercent seulement sur eux une haute surveillance.

Budget et comptabilité. Voici quel est, dans le budget de l'État pour 1864, le détail des dépenses afférentes au ministère de la guerre (il s'agit de roubles d'argent). Nous mettons en regard ces mêmes dépenses pour l'année 1863.

1. Elles sont à Okhta, près de Pétersbourg, dans le district de Gloukhof du gouvernement de Tchernigof (*Chostenskii Parokhovoï*), et à Kasan. Les capsules se fabriquent à Okhta et à Chostenk. A Pétersbourg, il y a aussi une usine pour les artifices et une école pyrotechnique.

2. La plus célèbre est celle de Toula, puis viennent celles de Sestroretsk ou Systrebek, dans le gouvernement finlandais de Wiborg, de Dunabourg et de Ijevsk, gouvernement de Viatka. — On ne parle pas, dans l'*Adress-Kalendar*, des fonderies de canons de Pétersbourg, Moscou, Kherson, Pétrozavodsk et Lipetsk.

3. Surtout ceux de Pétersbourg, Kief et Briansk (gouv. d'Orel), auxquels l'on ajoute dans l'*Adress-Kalendar* l'usine de Raïvolofsk, l'école technique d'artillerie, etc.

	1863.	1864.
Administration centrale	1,748,700	1,726,168
— locale.	1,912,282	2,030,800
Récompenses et secours	4,661,602	4,552,095
Partie technique et pédagogique[1] . .	4,661,603	4,552,095
Service de santé	756,848	745,676
Retenues pour compte de la caisse d'éméritat	1,512,735	1,574,994
Solde	21,309,581	21,865,964
Casernement	781,303	806,949
Vivres.	29,945,793	29,068,975
Fourrages.	12,610,291	14,787,487
Équipement.	14,496,091	13,247,822
Frais de maladies.	3,824,411	4,320,689
Remonte des chevaux de troupe, d'officiers et de trait.	514,229	536,812
Entretien du matériel d'artillerie dans les troupes.	515,811	516,025
Entretien du matériel du génie . . .	42,876	45,349
Frais de bureaux des troupes	184,508	194,753
Transport de troupes.	295,594	1,005,837
Préparation du matériel et des pièces d'artillerie, de la poudre et des projectiles; expériences d'artillerie.	4,032,661	5,884,549
Artillerie de place	220,511	41,494
Arsenaux, poudrières et manufactures d'armes	325,749	306,846
Construction et entretien des édifices et ouvrages d'art.	6,572,054	6,339,329
Levées topographiques	122,996	142,169
Solde des détenus dans les forteresses.	68,316	55,205

1. Le mot « pédagogique » est ici déplacé, il fallait dire « établissements d'instruction ».

2. Pour une armée de 800,000 hommes, cela fait un peu moins de 27 R. A ou 100 fr. par an et par homme, officiers compris. Divisée seulement entre les 25,000 officiers, cette somme donnerait à chacun, par an, 874 R. A. ou 3,496 fr.

	1863.	1864.
Administration de l'artillerie de l'armée du Caucase et de l'arrondissement de l'ouest	393,077	444,621
Administration du génie de l'armée du Caucase et de l'arrondissement de l'ouest.	1,946,482	2,255,430
Dépenses de la province caucasienne du Térek	279,621	280,921
Dépenses de colonisation au Caucase	434,828	447,455
— d'administration des Baschkirs.	»	299,411
Missions dans le pays d'Orenbourg. .	»	99,171
Frais de voyages, d'estafettes, dépenses extraordinaires et diverses.	4,977,875	4,934,778

En ajoutant à ces sommes les frais de perception du revenu des immeubles appartenant à l'artillerie et de la vente de la poudre aux particuliers, on a un total de 115,432,167 R. A. pour 1863, et de 119,950,703, pour 1864.

D'après cela, il est facile de vérifier si chaque soldat russe, n'importe de quelle arme, coûte en moyenne 1,000 fr. par an, comme l'a affirmé L. Faucher. Réunis, les articles solde, casernement, vivres, fourrages, équipement, frais de maladie, forment un total de 84,097,922 R. A., ou environ 336,500,000 fr.: divisé par 900,000 hommes, ce total donne 372 fr. par homme, et divisé par 800,000, 420 fr. par homme. Tengoborski compte en moyenne 400 fr. par tête.

Pour l'armée autrichienne, M. le baron de Czœrnig[1] compte 412 fl. ou 1,063 fr. par tête; pour l'armée française, notre propre évaluation[2] a donné 618 fr. par tête, et, dans une statistique des armées européennes pour 1860 que nous avons

1. *Statistisches Handbüchlein* (1861), p. 158.

2. *Statistique de la France*, t. II, p. 204. — D'après d'autres calculs, un homme sous les drapeaux coûterait seulement 450 fr. par an. Peut-être ne s'agit-il ici que d'un homme d'infanterie.

sous les yeux[1], on compte, en moyenne pour toutes les armées, 600 fr. par homme et par an, au *minimum*.

Relativement à différents détails de l'administration militaire, nous indiquons en note où l'on trouverait les renseignements pour lesquels la place nous manque ici[2].

Justice militaire. Elle s'exerce soit dans les conseils de discipline, quand il s'agit de contraventions et de délits, soit dans les cours martiales ou tribunaux militaires, en cas de crime. On peut ajouter les tribunaux d'honneur institués dans le but de maintenir la dignité militaire dans les régiments. Parmi les peines disciplinaires figure la réclusion pour quinze jours au pain et à l'eau, ou pour huit jours dans un cachot obscur. Les punitions plus graves, qui, en temps de guerre, augmentent encore de rigueur, sont, suivant les degrés de culpabilité : la peine de mort, rarement appliquée en temps de paix ; les travaux forcés à perpétuité ou pour un certain nombre d'années, avec ou sans perte des droits acquis par le service ou la naissance ; la perte de ces droits, la déportation en Sibérie ; l'envoi dans les compagnies de détenus à perpétuité ou à temps ; la dégradation, avec ou sans la perte des droits, et avec ou sans possibilité de remonter en grade ou de quitter le service ; le renvoi du service avec ou sans perte du rang acquis et des décorations ; la réclusion et les amendes imposées en sus des peines principales, quand le fisc a essuyé des pertes quel-

1. *Journal de la Société de statistique de Paris*, juillet 1860, p. 18.

2. Organisation, uniformes, armements, Bismark, p. 50 et 64 ; Tanski, p. 193 : manœuvres, tactique, etc., Bismark, p. 75-128, et 131-142 ; subsistances militaires, Haxthausen, t. III, p. 369 ; solde, *ib.*, p. 390 ; *Révélations*, t. II, p. 275 ; *Russland und die Gegenwart*, t. Ier, p. 245 ; santé de l'armée, Haxthausen, p. 374, et Kolb, 3e édition, p. 125 ; hôpitaux militaires à Saint-Pétersbourg, dont les deux premiers avaient en 1844, l'un 1,340, l'autre 1,800 lits, Heine, *Medicinische Skizze von Sankt-Petersburg*, p. 44 ; *id.* à Moscou, Lecointe de Laveau, 1re édit., p. 386, etc.

conques. Le 17 avril 1863, toujours sous le règne d'Alexandre II, le soldat a été exempté des peines corporelles; cependant cette disposition ne paraît pas en empêcher l'application légale dans certains cas, car, dans les notes qui nous ont été obligeamment communiquées, nous lisons ce qui suit : « Il n'y a que les soldats incorrigibles qui, *par sentence des conseils de discipline*, soient transférés dans la catégorie des gens passifs de la peine corporelle (pas plus de 50 coups de verge), de la privation de l'avancement et de la perte du droit de profiter des congés. » En serait-il de même, au criminel, de la cruelle peine des baguettes, naguère fréquemment infligée, et que ces mêmes notes passent absolument sous silence? nous aimons à croire le contraire.

Le code militaire fait partie du digeste spécial relatif à l'armée, et qui, en russe, est intitulé *Svod voïennykh postanovlénii*. Ce Svod, dont la dernière édition a paru en 1859 (t. I-XII), est divisé en cinq parties, chacune subdivisée en livres. Voici les titres de ces cinq parties: 1re (t. I-IV), Organisation des administrations militaires; 2e (t. V et VI), Lois concernant le service militaire; 3e (t. VII), Instruction pour les troupes; 4e (t. VIII-XII), Règlements économiques; 5e Lois pénales (t. XII dans l'édition de 1855). Cette dernière partie est subdivisée en deux livres : 1° Crimes et châtiments. 2° Tribunaux militaires : Des volumes complémentaires paraissent annuellement. Les notes mentionnées contiennent l'observation suivante : « Vu les nombreuses améliorations introduites dans l'armée depuis 1859, le code a vieilli, au point de nécessiter une nouvelle édition revue et corrigée, que l'on ne tardera pas à faire paraître, dès que les principaux changements seront définitivement appliqués. Le nouveau code pénal est entièrement achevé; il doit paraître incessamment. » Il sera, nous n'en doutons point,

un bienfait de plus du règne d'Alexandre II et répondra aux hautes lumières, à l'esprit de justice et d'humanité qui caractérise l'éminent ministre de la guerre actuel, M. le général Dmitri Milutine.

Écoles militaires[1]. On a vu plus haut (p. 702) qu'il existe, au ministère de la guerre, une direction générale des écoles militaires. Elle est composée du « chef » de ces écoles, de son adjoint, d'un vice-directeur, d'un conseil administratif, d'un comité pédagogique, de la chancellerie et de quatre sections. Nous devons à l'obligeance du chef lui-même ce renseignement, que les établissements placés sous son autorité renfermaient, en 1864, un total de 12,637 élèves, avec 837 professeurs ou maîtres, et 40 fonctionnaires, directeurs, inspecteurs, etc. Cependant ce n'est là qu'une faible partie de la jeunesse qui reçoit l'instruction sous les auspices du ministre de la guerre. Dans un ouvrage quasi-officiel tout récent[2], on sépare les établissements qui lui sont directement subordonnés de ceux qui le sont au « chef » dont on vient de parler, et l'on donne les chiffres suivants: pour les premiers, 1,217 établissements avec 53,938 élèves, dont 696 du sexe féminin; pour les seconds, 21 établissements avec 6,983 élèves tous du sexe mâle, total, 60,921 élèves. Négligeant cette distinction d'une signification purement locale, nous prendrons pour base de la nôtre la nature différente des établissements.

Académies et écoles spéciales. Au ressort du ministère de la guerre appartiennent quatre académies, dont deux ont pour annexes une école spéciale et qui toutes possèdent de riches collections.

Académie d'état-major. Elle relève du quartier-maître

1. Voir Schubert, p. 363; Tanski, p. 308 - 327; général de Bismark, p. 14-18; Haxthausen, t. III, p. 393-395; Brix, p. 37-40; Woldemar, p. 242.

2. Woldemar, *Gelehrten- und Schulanstalten*, etc. (1865), p. 242.

général. Destinée à former, par un cours de deux ans, des officiers d'état-major, elle est ouverte à tous ceux des officiers subalternes qui, après avoir servi dans la troupe au moins 4 ans, ont subi avec avantage un premier examen à leur régiment et un second à l'établissement même. Le nombre des admissions n'est pas limité. Pour passer de la 1re classe à la 2e, il faut encore soutenir un examen; l'examen de sortie désigne ensuite ceux qui, passant à l'état-major, sont avancés en grade. A part des deux classes est une section géodésique, également de deux classes, où les élèves étudient les mathématiques spéciales, la géodésie et l'astronomie. Après leur sortie, ils achèvent leurs études, pendant deux ans, à l'observatoire de Poulkova, près de Pétersbourg.

Académie et école d'artillerie. La première est instituée pour répandre parmi les officiers de cette arme, dans un cours de deux ans, une instruction supérieure. Dans la seconde, les élèves sont exercés à la pratique. Organisée pour 148. l'école d'artillerie forme une batterie de 4 pièces. On n'y est admis qu'après examen; le cours est de trois années, en autant de classes.

Académie et école du génie. Destinés à fournir des officiers instruits au corps du génie ou au bataillon de sapeurs, ces deux établissements sont organisés d'une manière analogue aux précédents. L'école forme une compagnie de 126 élèves.

Académie de médecine et de chirurgie. C'est, pour ainsi dire, une faculté de médecine relevant directement du ministre de la guerre. Le nombre des étudiants n'est pas limité[1], mais seulement 50 d'entre eux sont entretenus aux frais du gouvernement. Après leur sortie, ceux-ci sont tenus de servir l'État pendant un certain nombre d'années. L'Aca-

1. En 1861, il était de 662.

démie se divise en trois sections: dans celle de médecine et de chirurgie, le cours est de 5 ans; dans la section des vétérinaires, il est de 4 ans, dans celle de pharmacie, de 3 ans. Cette académie possède une belle bibliothèque, un laboratoire, des cabinets de physique, de minéralogie, de zoologie, d'anatomie, un musée des divers instruments de chirurgie, les cliniques nécessaires et un hôpital pour les chevaux. — En dehors de cette institution savante, il existe 7 écoles d'officiers de santé, dans lesquelles, en 1861, 746 élèves recevaient leur instruction.

Écoles militaires proprement dites. Elles sont au nombre de 4, savoir: à Moscou, l'école Alexandre; à Pétersbourg, l'école Paul, l'école Constantin et l'école Nicolas des porte-enseignes de la garde. Les écoles militaires n'admettent que les jeunes gens qui ont terminé le cours des gymnases militaires ou civils destinés à préparer des officiers instruits pour toutes les armes. Les 300 élèves, nommés «porte-enseignes» de chacune des trois premières, forment un bataillon de 4 compagnies, subdivisées en 4 sections. Le cours est de 2 ans, en 2 classes. L'école Nicolas forme un escadron de 150 élèves et fournit des officiers à la cavalerie, particulièrement à celle de la garde. Ces écoles donnent annuellement à l'armée de 4 à 500 officiers.

Corps de cadets. Il n'en existe plus que 4, avec leur ancienne organisation provisoirement conservée. Ce sont: le corps des pages de l'Empereur, le corps des cadets de la Finlande, le corps des cadets d'Orenbourg et le corps des cadets de la Sibérie. Ensemble, ils fournissent annuellement environ 80 officiers.

Gymnases militaires. Malgré leur nom, ils ne sont pas organisés sur le pied militaire. On en compte 12[1], savoir:

1. Nos informations sont plus récentes que celles qu'on trouve dans le livre de M. Woldemar.

2 à Pétersbourg, 2 à Moscou; les autres à Orel, Toula, Voronège, Kief, Poltava, Novgorod, Polotsk et Tambof. Dans ces gymnases, les études durent 5 ans, et, par conséquent, il y a 5 classes où l'on donne l'instruction élémentaire et en partie classique. Les exercices militaires et le maniement des armes y sont remplacés par la gymnastique. Les élèves sont entretenus aux frais de l'État. Cette création nouvelle, qui est une transformation des anciens corps de cadets, annonce de la part du gouvernement des intentions auxquelles il est juste de rendre hommage. La Russie devant cesser d'être avant tout un État militaire, il est naturel que sa jeunesse se forme, en grande partie, pour les carrières civiles par des études appropriées, surtout générales.

Écoles pour les porte-enseignes (*iounkerskiya outchilischcha*). Ces écoles, toutes militaires, sont seulement en voie de création et destinées à des jeunes gens d'une catégorie particulière. Les porte-enseignes (*iounkeri*) servent dans les régiments un certain nombre d'années dans le but de parvenir au grade d'officier. La durée de leur service avant l'avancement varie « selon les droits qu'ils ont acquis par les études ou par la naissance. » Ainsi, les jeunes gens d'extraction noble servent deux ans; les fils d'officiers, de docteurs en médecine, de marchands d'une des trois guildes et de prêtres, les fils d'officiers de santé, de pharmaciens, de bourgeois notables, etc., six ans, et ainsi de suite jusqu'à douze. Il y aura des écoles d'infanterie et des écoles de cavalerie: une des dernières figure plus haut. Des autres, il en existe 4, savoir: celles de Moscou, Vilna, Varsovie et Helsingfors; 4 autres seront ouvertes sous peu à Kasan, à Odessa, à Kharkof et à Kief, de manière que chaque arrondissement militaire ait son école. Les écoles d'infanterie sont organisées pour 200 porte-enseignes; celles de cava-

lerie le seront pour 150. Chacune formera soit une compagnie, soit un escadron. On n'y reçoit que les porte-enseignes de bonne conduite dont l'admissibilité a été constatée par un premier examen au régiment et un second à l'école. Le cours est de 2 ans en 2 classes : il embrasse toutes les branches nécessaires aux officiers des différentes armes. Les 8 écoles désignées pourront en fournir annuellement environ 800.

Écoles militaires primaires. Destinées surtout à donner l'instruction élémentaire aux enfants de soldats en activité de service ou en retraite, elles sont ouvertes en outre à ceux de parents nobles, d'employés ou de membres du clergé. D'après une note qui nous a été communiquée, il en existerait 21, contenant chacune de 150 à 800 élèves. Cependant, d'après d'autres données[1], ces écoles seraient bien plus nombreuses; l'artillerie seule en aurait 13, dont 3 pour les filles; celles-ci avec 116 élèves, les autres avec près de 2,000; et sous l'autorité préposée aux troupes irrégulières, il y en aurait 1,123 de garçons et 37 de filles, les premières avec près de 42,000 élèves, les secondes avec 580.

Le lecteur voit quelle extrême importance a en Russie le ministère de la guerre : aussi le titulaire occupe-t-il la première place parmi tous les chefs de l'administration[2]

1. Woldemar, p. 242.

2. Au dernier moment, nous recevons, grâce à l'obligeance de son auteur, M. le général Mennkof, un état de situation (*Obzor dèyatelnosti*, etc.) de ce ministère, pour 1865 (156 pages in-8°). Arrivé quelques jours plus tôt, cet écrit quasi-officiel aurait pu nous fournir quelques renseignements de plus.

CHAPITRE III.

LA MARINE.

Quoique la Russie soit une puissance essentiellement continentale, sans colonies lointaines, à l'exception de l'Amérique russe, et quoiqu'elle n'ait pas encore de grands intérêts de commerce maritime à protéger dans toutes sortes de parages, elle possède une flotte considérable partagée entre la mer Baltique et la mer Noire. Si nous abrégeons ce qu'il y aurait à en dire, ce n'est pas que nous pensions, comme lord Durham, que ce sont là « les plus gros joujoux qu'on ait jamais vus[1] » (l'histoire atteste que la marine russe a su être autre chose), et ce n'est pas non plus faute de matériaux[2]. C'est plutôt faute de place, cir-

1. Nous admettons ce mot comme une plaisanterie de bon goût; si l'ambassadeur britannique avait dit à Nicolas Ier lui-même, comme prétend le marquis de Custine : « Les vaisseaux de guerre des Russes sont les joujoux de l'empereur, » il se serait tout bonnement permis une grossièreté. Cet auteur, spirituel mais sujet à caution, est, on le présume bien, plein de dédain pour la marine russe. Voir t. Ier, lettre VIIe (p. 197 et suiv.).

2. Indépendamment de la longue série d'années du *Morskoï Sbornik* (Recueil maritime, officiel), nous avons sous les yeux les rapports du ministre pour 1860-1862 et de nombreuses publications du même département, dont nous devons la possession à l'obligeance pleine de courtoisie de son chef actuel (sous l'autorité du grand-amiral grand-duc Constantin Nikolaïévitch), M. le vice-amiral Krabbe. Parmi ces publications nous signalerons surtout les suivantes : Viskovatof, *Kratkii istoritcheskii Obzor*, etc., Aperçu historique des expéditions maritimes des Russes, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, Pétersb., 1864, in-8°, et Iélaghine, *Istoria Rousskavo Flota*, 1864 et suiv., Période d'Asof, 1 vol. in-8° avec 2 vol. de suppléments; puis Rapport du département des constructions du ministère de la marine, pour trois années, 1861-1863, etc., etc. Le nombre des publications officielles est prodigieux; les feuilles françaises et allemandes de Saint-Pétersbourg devraient prendre à tâche d'en offrir des extraits à leurs lec-

constance qui nous détermine à réserver ce qu'il nous en reste pour des matières plus étroitement en rapport avec la puissance de l'empire, et c'est ensuite parce que la marine en général étant dans une période de transformation, celle de la Russie ne manquera pas de faire peau neuve de son côté, ce qui est cause que tout peut changer d'un moment à l'autre. Au reste, un coup d'œil sur le passé sera pour le lecteur le meilleur moyen de se rendre compte de la situation présente.

Historique de la marine russe. Il y aurait là trois périodes à établir : la marine dans l'ancienne Russie, au temps des Varèghes; la marine sous les tsars jusqu'à Pierre le Grand, et la marine moderne de l'empire, dont ce grand homme, aidé de François Lefort, fut le créateur. Ces périodes, Pierre lui-même les a à peu près indiquées, si, comme nous le pensons, le petit résumé placé en tête du règlement maritime de 1720 est véritablement de sa main[1]. Suivre ces indications est tout ce qu'il nous est permis de faire ici; cependant, dans les notes, nous mettrons le lecteur à même d'en trouver ailleurs le développement.

L'auteur du résumé n'attache aucune importance aux entreprises maritimes des successeurs immédiats de Rurik sur la mer Noire; dans les 15,000 barques qu'Igor mena, l'an 935, devant Constantinople[2], il ne voit qu'un amas in-

teurs non-russes. — Dans les publications de provenance étrangère qui traitent entre autres de la marine, nous citerons les *Revelations of Russia in 1846, by an English resident*, trad. française, t. III, p. 97-142; dans *Die Gegenwart*, l'article *Die Russische Flotte*, t. III, p. 276-287, résumés où pourtant les contes abondent, et Haxthausen, t. III, p. 465-483.

1. On trouve ce résumé dans *Neues S. Petersburgisches Journal*, année 1781, t. III, p. 64-83.

2. Karamzine (t. Ier, chap. VI, p. 120 et 331) réduit à 10,000 ce chiffre emprunté à Cédrénus et à Zonaras. — Sur ces barques, munies d'une voile, il y avait pourtant place pour 40 à 60 hommes. Voir *ibid.*, chap. X (p. 195 et 380).

forme de bateaux faits d'un tronc d'arbre sans art et sans emploi de fer, et il déplore que ce faible commencement n'ait pu avoir de suite sérieuse, à cause de l'affaiblissement progressif de la grande-principauté. Depuis lors, suivant lui, il n'est plus question de marine jusqu'à Ioann IV le Terrible[1].

Ce prince, aussi actif qu'éclairé, appela, dit-on, en 1581, de la Hollande des matelots et des constructeurs de navires, dont l'arrivée au port d'Arkhangel, le seul qui mît alors la Russie en rapport avec les contrées occidentales, n'est pourtant pas bien constatée[2]. Pas de trace d'escadre non plus à cette époque-là. C'est seulement cent ans après, sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch, qu'il en apparaît une enfin, et ce n'est encore qu'un commencement fort modeste. Après avoir établi un chantier de construction sur l'Oka, à peu de distance de Moscou, Alexis engagea à son service le Hollandais David Butler, qui lui construisit un bâtiment de guerre, *l'Aigle*, avec un certain nombre de petites embarcations. Cette escadrille entra dans le Volga et le descendit jusqu'à Astrakhan et à la mer Caspienne, peut-être dans le but de menacer la Perse[3]; mais elle fut détruite presque aussitôt (1670) par Stianka Rasine, dont la rébellion venait d'éclater sur les côtes de cette mer intérieure. L'équipage périt; il n'en échappa que le chirurgien et le charpentier hollandais Karsten Brandt, destiné à devenir encore avant sa mort (1692) l'instrument de la création de la flotte russe par Pierre le Grand.

1. Il en est pourtant question dans Nestor, relativement au règne de Iaroslaf le Grand (voir *ibid.*, t. II, chap. II, p. 23 et les notes). Puis, Novgorod avait, de son côté, un commencement de navigation (*ibid.*, t. II, chap. X, p. 164).

2. Sur les avantages que Ioann accorda au commerce maritime, voir Karamzine, t. IX, chap. II (p. 87). Sur les navires existant sous Fœdor Ioannovitch et sous Boris Godounof, voir *ibid.*, chap. VI (p. 293).

3. Voir Oustrialof, Histoire de la Russie, t. II, p. 25.

« Rien ne peut donner une plus haute idée de la grande habileté et du génie persévérant de ce prince, dit Coxe[1] avec raison, que l'état dans lequel il trouva la marine russe, et celui où il l'a laissée. » Au commencement de son règne, il n'avait pas un seul vaisseau sur aucune mer, et, dans le cours de peu d'années, il fit paraître sur la Baltique une flotte de 50 vaisseaux de ligne, qui fut maîtresse de cette mer. Un jour (1691), se trouvant au château d'Izmaïlof, le jeune tsar, alors adjoint à son frère, sous la régence de la grande-princesse Sophie, visita plusieurs bâtiments où l'on conservait divers objets provenant de la succession de leur aïeul, Nikita Romanof : il découvrit, sous une échoppe, la chaloupe que leur père Alexis avait fait construire par le Hollandais. Elle ne ressemblait en rien aux barques employées à la navigation du Volga, et, malgré son état de délabrement, elle attestait encore qu'elle était le produit d'un travail plus habile. Ayant interrogé à ce sujet son précepteur François Timmermann, celui-ci l'engagea à faire réparer le bateau et lui recommanda à cet effet le constructeur Brandt. Transporté de plaisir lorsqu'il le vit à flot sur la Iaousa, affluent de la Moskva, le jeune prince voulut lui-même le monter et y faire un essai de navigation. Afin d'avoir pour cela un champ moins restreint, il fit transporter le petit navire sur le lac de Kleschtchino ou de Péréïaslavl Zaleskoï, à 130 verstes au nord de Moscou. Le maniement du gouvernail et la manœuvre de la voile firent pendant longtemps son bonheur, et il ne tarda pas à ordonner la construction, sur ce modèle, non-seulement d'une seconde barque, mais de toute une petite flottille. Ainsi la barque de Karsten Brandt devint « le grand-père de la flotte russe, » comme on l'ap-

1. *Voyage*, t. III, p. 60. Voir aussi la suite.

pelle[1]. Brandt assista le jeune tsar dans les premiers travaux du chantier qu'il fit établir sur le lac, et un autre Hollandais, domicilié à Moscou, leur servit d'intermédiaire pour faire venir des ouvriers de Zaandam[2], qu'on appela, d'après lui, Zaardam. Après l'arrivée de ceux-ci, Pierre se mit à la besogne avec eux, et, la hache ou le rabot à la main, il apprit par l'usage à écorcher le hollandais. On eut donc Pierre Timmermann (mot hollandais signifiant charpentier) en sus de François. Mais l'amiral de la flottille fut François Lefort, qui, déjà général, obtint ce nouveau grade à la fin de 1695. Pendant l'été de 1693, Pierre fit par eau un voyage à Arkhangel, où il vit pour la première fois la mer véritable. Il n'hésita pas à s'y hasarder et profita de toutes les occasions de s'entretenir avec les négociants néerlandais. Bientôt il fit poser la quille du premier bâtiment de commerce russe construit selon les règles. L'année suivante, ayant fait le même voyage pour la seconde fois, il visita le navire d'un capitaine de la même nation, s'en fit expliquer par lui tout l'aménagement, ainsi que le service, et lui demanda en grâce de l'y employer lui-même, à tous les degrés. La mer fut loin de se montrer reconnaissante du culte que le jeune monarque russe lui avait voué : peu s'en fallut qu'elle ne le dévorât dans une excursion qu'il fit jusqu'à l'île où s'élève le célèbre monastère de Solovetsk. Heureusement, il se décida encore à temps à céder le gouvernail à un pilote plus habile que lui[3].

1. Quoique très-petit, on le nomme aussi quelquefois en français le « grand sire ». Il existe encore, soigneusement conservé près de la maisonnette (*domik*) où s'abritait le tsar-réformateur à Saint-Pétersbourg, lors des premiers séjours qu'il y fit. En 1836, le 15 juillet, on le fit apparaître au milieu de la flotte russe de Kronstadt, et là il fut salué des salves d'artillerie de 26 vaisseaux de ligne, 21 frégates, 10 bricks et 7 autres bâtiments.

2. Herrmann, t. IV. p. 36-40. Cf. Oustrialof, t. II, p. 26.

3. Hermann, t. III, p. 39. Il faut voir (*ibid.*) la lettre que Pierre écrivit à ce sujet à son frère Ioann.

Cependant la navigation sur la mer Blanche était précaire et impossible pendant huit mois de l'année; celle de la mer Caspienne ne pouvait mener qu'en Perse, et c'est de l'Europe que Pierre voulait se rapprocher. En attendant qu'il pût prendre pied sur la Baltique, il résolut de se frayer une route vers la mer Noire au moyen d'une guerre avec les Turcs. C'est dans cette pensée qu'il établit un chantier à Voronège, où il transféra les constructeurs étrangers. Dès 1696, on y lança sur la rivière du même nom, qui est un affluent du Don, 2 grands navires, 2 galéasses, 23 galères et 4 brûlots. Cette seconde escadre, plus forte et aussi plus heureuse que la première, descendit le fleuve que nous venons de nommer, et elle eut une grande part à l'issue heureuse de la seconde campagne contre Asof (1796)[1]. La prise de cette place ouvrit aux Russes la navigation sur la mer du même nom, dans l'intérêt de laquelle Pierre fit construire le port de Taganrog. Non content de ces succès, il voulut devancer l'œuvre des années, et, dans cette impatience qui ne lui permettait pas de se borner à employer des constructeurs étrangers, il envoya en Hollande un grand nombre de jeunes nobles russes, pour apprendre un art dont il tenait à doter sa patrie. Afin d'être en état de les diriger après leur retour, il alla lui-même s'y faire initier dans le pays où on le possédait alors avec le plus de perfection. Le 9 (20) août 1697, il arriva sous un nom supposé à Zaandam, s'installa dans un logement d'ouvrier, et, vêtu d'une manière analogue à cet état, il se mit à travailler, sous le nom de Pierre Mikhaïlof, comme si son existence avait dépendu du fruit de ses sueurs. Au bout de peu de semaines, on lui fit honneur du titre de *baas* ou maître[2], et

1. Voir Bergmann, *Peter der Grosse*, t. Ier, p. 215 et suiv.
2. Bergmann, p. 268 et suiv.

dès l'année suivante, les Russes virent arriver à Arkhangel un vaisseau de ligne de 60 canons auquel le tsar avait lui-même mis la main : c'était le premier que la Russie possédât; il fut suivi de plusieurs autres. Ainsi, c'est au dévouement personnel de Pierre que la Russie dut d'avoir une flotte au commencement du XVIIIe siècle. En même temps que le monarque imprima une activité extraordinaire aux travaux des chantiers d'Arkhangel et de Voronège[1], il en établit de plus importants sur la Néva, près de la ville de sa création, où il travaillait de toutes ses forces à s'ouvrir un débouché dans la mer Baltique. Dès 1703, il jeta au fond du golfe de Finlande les fondements de Kronstadt, futur port de Saint-Pétersbourg; dans les années suivantes, surtout en 1714[2], il déploya une immense activité sur tous les points de la Baltique qui lui étaient accessibles, et en 1718, la flotte russe comptait 23 vaisseaux de ligne, 3 frégates en état de service, etc., armés de plus de 1,000 canons, desservis par environ 8,000 marins, et commandés en partie par des Russes, en partie par des étrangers. En 1723, on comptait en tout 41 grands bâtiments en bon état, armés de 2,106 canons et montés par 14,960 matelots. Outre cette grande flotte à voiles, le tsar en avait encore une autre à rames, une flotte de galères, qu'il employait surtout sur les côtes rocheuses de la Finlande et qu'on appelait par cette raison flotte de *skäres* ou de sèches. Dans la même année 1723, celle-ci se composait d'environ 300 galères de toute grandeur[3], dont les plus grandes, de 5 canons, portaient 300 hommes, les plus petites, de 3 canons,

1. Dans cette dernière ville, les travaux étaient dirigés par l'Anglais Perry. Voir Bergmann, t. II, p. 104. — Sur les règlements qu'il publie, voir Herrmann, t. IV, p. 396.

2. Bergmann, t. III, p. 355 et suiv.; Herrmann, t. IV, p. 283 et suiv.

3. Reimers (qui cite Weber), t. Ier, p. 60. Cf. p. 144 et 149.

150 hommes. En 1713, on avait compté 93 galères, 60 carabasses, 50 chaloupes, 1 bombarde, 10 bricks et plusieurs transports. C'est avec cette flotte de galères que Pierre remporta, l'année suivante (7 août), sur les Suédois, sous le vice-amiral Lilienkroon, sa première victoire navale, celle du cap de Hangö-oud ou de Tweremünde, entre Helsingfors et Abo, où, au grand étonnement de l'Europe, le contre-amiral Ehrensköld fut fait prisonnier et la frégate *l'Éléphant* conquise avec 6 galères et 2 chaloupes[1]. Alors le fort de Nyslot ne tarda plus à capituler. Pierre se décerna lui-même le triomphe à Saint-Pétersbourg pour ce magnifique succès, et son lieutenant, le vice-tsar, lui décerna le grade de vice-amiral. Disons-le en un mot, ce que Pierre le Grand fit pour avoir une marine tient du prodige. Il s'en occupa jusqu'à sa dernière heure. Il rédigea de sa main le règlement général qui fut publié le 13 (24) janvier 1720; il fit achever les ports de Kronstadt et de Saint-Pétersbourg et rebâtir celui de Reval, et l'on assure que, pendant son règne, 112 vaisseaux de ligne ou frégates ont été construits sur ses chantiers, qu'il en acheta 20, et qu'il enleva à l'ennemi 1 vaisseau, 6 frégates, 6 galères, 1 yacht et 65 chaloupes, bâtiments dont il augmenta la flotte russe. Dans la suite, celle-ci se trouva quelquefois plus nombreuse, jamais, relativement parlant, dans un meilleur état que sous lui.

Cette création de la marine russe par le régénérateur (*préobrasovatel*) de la nation était un si grand fait et le réjouissait lui-même à un si haut degré, qu'il ne se refusa pas la joie d'une fête commémorative dont le jubilé mérite bien d'être célébré d'âge en âge. Le 11 (22) août 1723, Pierre montra, dans les eaux de Kronstadt, à toute sa flotte son « grand-père, » cette chaloupe du temps d'Alexis dont nous

1. Voir Bergmann, t. III, p. 360; un article spécial dans Oldekop, *St. Petersburgische Zeitschrift*, t. VIII, p. 120-132, et Herrmann, t. IV, p. 285.

avons parlé[1] et qui avait agi si puissamment sur sa jeune imagination. Il en tenait lui-même le gouvernail, l'amiral prince Menchikof l'assistait en qualité de maître, les amiraux Gordon, Sievers, Siniavine et Sanders étaient aux rames, et le grand-maître de l'artillerie Otto desservait le petit canon que la chaloupe portait. Toute l'escadre de la Baltique, au nombre de plus de 30 bâtiments de haut bord et de quelques centaines de galères ou de chaloupes canonnières, était rangée en ordre de bataille; à mesure que le «grand-père» s'approchait d'un navire, celui-ci baissait son pavillon et saluait en outre par des salves de toutes ses pièces, en même temps que son équipage, rangé sur les vergues, faisait retentir l'air de ses *hourras*, qui couvraient le bruit des fifres et des tambours. Un festin splendide ayant terminé cette solennité glorieuse, Pierre, toujours sur la petite chaloupe, fit le lendemain son entrée dans la nouvelle capitale, et après cette ovation, il consacra à jamais sa relique chérie à servir de monument national, ce qu'elle est restée jusqu'à ce jour.

Les impératrices Anne Ioannovna et Élisabeth Pétrovna n'eurent pas le soin de maintenir la marine russe dans un état satisfaisant: les vieux bâtiments durent être mis à la réforme, et, comme on ne les remplaçait pas par de nouvelles constructions, la flotte s'affaiblit graduellement. «Elle était en si mauvais état à l'avénement de l'impératrice régnante (Catherine II), dit Coxe, qu'on peut dire de cette princesse qu'elle a presque aussi créé une nouvelle flotte, comme Pierre le Grand. Elle a appelé en Russie plusieurs capitaines et constructeurs anglais, et en particulier l'amiral Knowles, qui est renommé par ses connaissances dans l'architecture navale.» Le même voyageur donne ensuite,

1. Voir plus haut, p. 717, note 1. — Sur l'état de la flotte en 1727, voir Weber, t. III, p. 85-89.

pour 1778, la liste nominative des bâtiments : c'étaient 38 vaisseaux de ligne, 15 frégates, 4 prames et 109 galères, sans compter la flotte de la mer Noire[1], composée de son côté de 30 vaisseaux et frégates et de plus de 60 petits navires. L'escadre de galères se composait en outre de plus de 1,000 bâtiments à rames, dont 200 grandes chaloupes canonnières. Cet immense appareil de forces étonnait l'Europe, en même temps qu'il imposait aux ennemis de la Russie. En 1769, on vit avec stupéfaction l'escadre de la Baltique, sous le commandement du vice-amiral Spiridof, faire route vers l'Archipel, où, guidée, il est vrai, par d'excellents marins britanniques, elle montra pour la première fois le pavillon moscovite. Rejointe ensuite par l'amiral comte Alexis Orlof, elle attaqua Modon et Navarin, insurgea la Morée au nom de leur commune religion[2], et livra au kapudan-pacha Hosameddin, le 5 juillet 1770, près de l'île de Chios, ce combat naval dans lequel les deux vaisseaux-amiraux sautèrent en l'air. On en vint à l'abordage et une grande partie de la flotte ottomane fut mise hors de combat; le reste s'étant réfugié dans la baie de Tchesmé, vis-à-vis de l'île, les contre-amiraux Elphinstone et Greigh l'y suivirent. Deux autres Anglais, Dugdale et Elgin, eurent l'audace de conduire des brûlots jusqu'au milieu des vaisseaux ennemis. Ceux-ci furent livrés aux flammes, ce qui acheva la destruction de l'escadre ottomane. Peu de jours après, Spiridof et Elphinstone apparurent au détroit des Dardanelles et en bombardèrent les forts; un instant, les Turcs tremblèrent dans Constantinople. Catherine II immortalisa ces hauts faits en conférant à Orlof le surnom de *Tchesmenskoï*, ainsi que l'ordre de Saint-George de 1re classe, et en déposant

1. *Voyage*, t. III, p. 62. Cf. Hupel, t. Ier, p. 371.

2. Les Grecs lui furent de mauvais auxiliaires. Voir Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reiches*, t. V, p. 931-933.

solennellement le pavillon-amiral par lui conquis sur le cercueil de Pierre le Grand. La paix de Koutchouk-Kaïnardji et la navigation libre de la mer Noire furent les fruits de ce triomphe. Plus tard, Otchakof et Kinbourn tombèrent entre les mains des Russes, et la conquête de la Crimée leur livra enfin toute la côte pontique septentrionale, où jusqu'alors ils n'avaient eu aucun port, car Nikolaïef ne fut bâti qu'en 1789 et l'existence d'Odessa date de 1792. Dans la presqu'île et, comme s'exprime le maréchal duc de Raguse, dans « une des localités maritimes les plus belles du monde, » furent aussitôt commencés, puis continués jusqu'à nos jours, les travaux qui devaient faire de Sévastopol, — espérance trompeuse pourtant — le Gibraltar de la mer Noire. Après avoir été longtemps tout au plus tolérés sur elle, les Russes en furent enfin les maîtres; il est vrai que leur ambition était d'en faire, comme de la Caspienne, un lac moscovite. Dans la Baltique, où Catherine II soutint hardiment, depuis 1780, le principe de la neutralité armée, ils remportèrent sur les Suédois plus d'une victoire navale, compensées à la vérité en 1790 par celle de Davidstadt, et, quelques mois plus tard, par celle du Svenkasound, remportée par la flotte des skäres de Gustave III[1].

Au temps d'Alexandre Ier, aucune mer ne fut plus inabordable pour les vaisseaux russes. Tandis que, dans la première moitié du XVIIIe siècle, Vit Bering et Tchirikof avaient reconnu la partie la plus septentrionale du grand océan Pacifique, ainsi que la mer Glaciale, que le détroit de Bering met en communication avec elle et où Tchitchagof, Lütke, Wrangel et d'autres habiles marins ramenèrent depuis 1793 le pavillon de leur nation, au commencement du XIXe se succédèrent les voyages de circumnavigation. Le capitaine

1. Voir Oustrialof, t. II, p. 248-253.

de Krusenstern[1] ouvrit cette voie aux Russes de 1803 à 1806; après lui s'y lancèrent Bellinghausen et Lasaref (1818-1821), et deux fois (1815 et 1823) Othon de Kotzebue. Quant aux hauts faits militaires de la marine, nous n'imiterons pas l'exemple de M. Oustrialof[2] qui cite parmi eux la prise de Swéaborg en 1808 : de son propre aveu, elle fut le résultat de négociations heureuses plutôt que d'un habile emploi des forces maritimes; mais elle acheva et assura la conquête de la Finlande. Alexandre, qui s'efforça de faire régner l'ordre dans l'administration de la marine, eut en outre le mérite de bien comprendre le rôle qu'elle avait à jouer. Après avoir conquis la supériorité sur celle des Turcs et celle des Suédois, elle devait sans doute prendre à tâche de se soutenir à cette hauteur; mais vouloir rivaliser avec celle de l'Angleterre ou de la France, n'eût été pour elle qu'une vaine prétention dans l'état où est encore la marine marchande, si peu développée[3]. En conséquence, le monarque se borna à proportionner le nombre de ses vaisseaux aux forces maritimes que pouvaient lui opposer ses plus proches voisins. Cependant, à la fin de son règne, l'empire avait encore 32 vaisseaux de ligne, 25 frégates, 24 corvettes, bricks, etc., en tout 81 bâtiments de haut bord; de plus, 54 schooners, 20 galères, 25 batteries flottantes et 121 chaloupes canonnières. Le total était de 310 bâtiments de toute grandeur, portant 464 voiles et environ 6,000 bouches à

1. Disons ici une fois pour toutes que nous n'ajoutons la particule nobiliaire *de* qu'aux noms allemands. Il va sans dire que la plupart des noms russes proprement dits que nous nommons, appartiennent à des nobles, malgré l'absence de cette même particule.

2. *Die Schlachten Russlands*, p. 45, avec un petit plan.

3. D'après des publications qui se rapportent à l'année 1859, la marine marchande de la Russie ne se compose encore que de 1,416 bâtiments, ensemble de 172,605 tonnes de 1,000 kilogr., et montés par 10 à 11,000 matelots. — On sait qu'en France l'inscription maritime comprend plus de 30,000 hommes.

feu. Montés par 33,000 hommes, dont 3,000 artilleurs et 9,000 soldats, ils étaient répartis sur 3 escadres.

Sous Nicolas, une de ces escadres prit en 1827 (20 oct.) une part honorable au combat naval de Navarin, à côté des vaisseaux de la France et de ceux de l'empire Britannique. Elle était belle, mais elle avait un double défaut, au jugement de l'amiral Codrington, qui y commandait en chef[1] : ses officiers manquaient d'instruction, et les artilleurs étaient en trop petit nombre. « J'ai vu de mes propres yeux, dans le port de Kronstadt, 25 vaisseaux de guerre, a dit cet homme de mer célèbre...; mais, en définitive, ce n'est pas tout que d'avoir des navires et des matelots, il faut encore des officiers habiles pour les diriger et les commander. » Sans doute, cela a changé depuis, grâce surtout à l'activité et aux efforts du grand-duc Constantin Nikolaïévitch, qui, nommé grand-amiral par son père, en 1853, est depuis resté investi de l'autorité supérieure dans toutes les affaires navales et a fait participer la Russie à tous les progrès de la science nautique, pendant la double révolution que toutes les marines ont éprouvée, d'abord par la navigation à la vapeur, et ensuite par l'introduction des vaisseaux en fer ou cuirassés à l'américaine. Ce prince d'un grand mérite et digne, par son âme vraiment royale, d'être le premier collaborateur de son frère et souverain, jouit aussi de toute la confiance d'Alexandre II, réformateur même sur ce terrain, par suite des nouveaux enfantements de la science. Chacun des deux frères a voué un de ses fils au service maritime. Cependant ils ont eu la douleur d'assister, pour ainsi dire, à la ruine de leur meilleure flotte, celle de la mer Noire; car une des annexes du traité de Paris du 30 mars 1856 a restreint les forces navales que la Russie, aussi bien que

1. Voir la séance de la Chambre des communes d'Angleterre du 4 mars 1836.

l'empire Ottoman, y entretiendrait à l'avenir, à 6 bâtiments à vapeur de 50 mètres de longueur à la flottaison, d'un tonnage de 800 tonneaux, et à 4 bâtiments légers à vapeur ou à voile, d'un tonnage qui ne dépasse pas 200 tonneaux chacun. Par là, de nouveaux efforts leur ont été imposés à l'égard de la flotte de la Baltique. L'attention de l'empereur se porte sur cette branche de la force publique avec tout l'intérêt qu'elle doit lui inspirer; néanmoins, l'économie, dont tout lui fait une loi, le préservera sans doute de ces entraînements coûteux qui deviennent une lourde charge pour le Trésor, et le plus souvent sans compensation.

Le grand pavillon russe (*schtandart*) présente les armes de l'empire, la double aigle noire, sur champ jaune. Le pavillon de l'amirauté présente une étoile bordée de bleu sur champ blanc; le pavillon amiral est de trois classes différentes, blanc avec entre-croisement bleu, bleu avec le précédent dans un coin près de la hampe, ou rouge avec le même à la même place. Le pavillon marchand est aussi de deux ou trois espèces, une tricolore blanche, bleue et rouge, rouge lisérée en haut et en bas de blanc et de bleu, etc. Le pavillon polonais est le pavillon-amiral principal avec l'aigle blanche de Pologne sur champ rouge dans le coin supérieur. Il y a ensuite les pavillons particuliers à certaines provinces ou à certaines villes[1].

État actuel des flottes (*matériel et personnel*). Nous parlerons d'abord du *matériel*.

Comme, entre toutes les marines de l'Europe, les vaisseaux russes sont ceux qui ont le moins de durée[2], on ne

1. Voir Bromme, *Illustrirter Hand-Atlas*, tabl. 5 des pavillons. — Voir aussi l'article *Nachi flaghi*, dans *Morskoi Sbornik*, octobre 1863, p. 229.

2. De 10 à 12 ans, d'après Haxthausen (t. III, p. 475); de 8 à 9, seulement selon d'autres.

voit plus paraître dans les rapports aucun des noms que nous avons autrefois énumérés pour 1828[1], ou du moins ce ne sont plus les mêmes bâtiments. Mais tous les ans il en est lancé de nouveaux des divers chantiers de l'empire, surtout de ceux de Saint-Pétersbourg (y compris Okhta) et de ceux de Nikolaïef. Avant la guerre de 1853, on comptait 45 vaisseaux de ligne, 30 frégates, 20 bricks, etc., avec 42,000 marins; mais le sacrifice forcé que détermina, en 1855, le siége de Sévastopol, réduisit ces chiffres de près d'un quart, et l'usage de plus en plus général de la vapeur amena d'autres modifications. En 1862, on comptait, d'après le rapport officiel publié pour cette année-là[2], le nombre suivant de bâtiments:

	A vapeur.	A voiles.	Total.
Vaisseaux de ligne	9	»	9
Frégates. à hélice	9	1	12
Frégates. converties en navires cuirassés	2		
Corvettes	21	1	22
Clipper	12	»	12
Batteries blindées	2	»	2
Chaloupes canonnières cuirassées	1	»	1
— — à rames	»	2	2
Chaloupes canonnières	80	»	80
Frégates bateaux à vapeur[3]	7	»	7
Yachts	4	11	15
Schkounes[4]	25	10	35
A reporter	172	25	197

1. *Statistique* de 1829, p. 322. Sur l'état à une époque subséquente, voir Schubert, p. 368; et plus postérieurement (1848), *Die Gegenwart*, t. III, p. 278. Cf. Haxthausen, t. III, p. 473.

2. St. Pétersbourg, 1863, p. 7.

3. *Parakhodo-frégaty*.

4. Nous ne trouvons pas ce terme dans le Dictionnaire de Reiff. C'est peut-être le mot anglais *schooner*.

	A vapeur.	A voiles.	Total
Report	172	25	197
Tender	»	3	3
Transports militaires	9	8	17
Petits bateaux à vapeur	54	»	54
Barcasses et katers à vapeur	11	»	11
Totaux	246	36	282

Ces 282 bâtiments portaient 2,429 pièces d'artillerie, savoir : les bâtiments à voiles 135, et ceux à vapeur 2,294. Ces derniers étaient de la force de 37,000 chevaux. Ils étaient distribués de la manière suivante (on ne parle ici que des bâtiments armés) :

	A vapeur.	A voiles.	Total.
Mer Baltique	120	8	128
— Blanche	2	2	4
— Caspienne	18	12	30
— Noire	31	9	40
Océan oriental	18	4	22
Totaux	189	35	224

Trente-trois, dont un navire à voiles, étaient dans les mers étrangères.

En 1853, les plus grands vaisseaux de ligne russes étaient la *Russie*, de 130 canons, les *Douze Apôtres*, les *Trois Saints* et *Varsovie*, chacun de 124 ou 120 canons. Le vaisseau *les Douze Apôtres* paraît avoir été du nombre de ceux qui, en 1854, ont été coulés à fond, par les Russes eux-mêmes, dans la rade de Sévastopol, afin d'en barrer l'entrée. Le *Paris* de 126 bouches à feu, le *Grand-Duc Constantin* de 124, le *Gavriil* de 96, le *Rostislaf*, le *Sviatoslaf* et le *Tchesmé*, tous trois de 90, étaient également de ce nombre. Dans la seule année 1862, on a mis en réparation ou à la réforme, dans le port de Kronstadt, les bâtiments suivants : savoir, les vaisseaux de ligne *Vladimir*,

Impératrice Alexandra, *Souvenir d'Asof*, *Ne tronn' menya* (*Noli me tangere*), *Krassnoï*, *Empereur Pierre Ier*, *Grand-Duc Michel*, *Prokhor* et *Ezéchiel;* les frégates *Narva*, *Syçoï Vélikii*, *Vilagosch*, *Borodino* et *Polkan;* les corvettes *Prince de Varsovie*, *Olivoutsa*, *Smolensk;* les bricks *Philoctète*, *Palinure*, *Novaïa-Zemlia*, etc., etc.

En janvier 1863, les bâtiments à vapeur étaient, assure-t-on, de la force de 34,100 chevaux, dont 25,305 se trouvaient dans la mer Baltique. Ils portaient 2,136 pièces d'artillerie, dont 1,846 dans la Baltique[1].

Les principaux vaisseaux de ligne existants sont : *Empereur Nicolas Ier* de 111 canons (il sert de vaisseau-école pour l'artillerie de marine); *Hangö-oud*, *Retvisân*, *Vladimir*, *Empereur Pierre Ier*, *Vola*, *Sinope*, etc. Les principales frégates : *Amiral-Général*, de 78 canons et à hélice (elle sert de bâtiment-école aux grands-ducs Alexis Alexandrovitch et Nicolas Konstantinovitch), *Oleg*, de 57 canons, *Pérésveth*, *Gromoboï*, *Svetlana*, *Osliaba*, *Dimitri-Donskoï*, *Castor*, *Pétropavlofsk*, *Sévastopol*. Les principales corvettes: *Sokol*, *Baïan*, *Griden*, *Poçadnik*, *Kalévala*, *Bogatyr* de 17 canons[2], *Novik*, *Rynda*, *Varèghe*, *Vitias*, etc., etc.

En 1865, on a vu paraître dans la mer Baltique, outre les frégates *Pétropavlofsk*, de 26 canons, et *Sévastopol*, de 18, les bâtiments suivants construits d'après le nouveau système, savoir: les batteries flottantes cuirassées *Pervénetz*, de 16 canons, et *Ne tronn' menya*, de 17; le monitor à deux coupoles *Imertché* et dix monitors à une coupole, dont il est inutile de transcrire les noms. Le premier vaisseau cuirassé avait été l'*Opyt* ou l'Essai; celui-ci et deux autres lancés en 1864 étaient chacun de 800 chevaux.

1. Voir *Morskoï Sbornik*, avril 1864, p. 291.
2. La plupart des autres n'en portent que onze.

Un vaisseau et quelques frégates forment l'escadre de la garde, montée en temps de guerre par le régiment des marins de la garde. Tout le reste de la flotte est rangé dans l'une des *divisions* navales, qui elles-mêmes se subdivisent en *escadres*.

Quant au *personnel* de la marine, d'après l'*Almanach de Gotha* pour 1865, il se composait comme suit :

	1860.	1862.
Amiraux et généraux	114	95
Officiers d'état-major et subalternes	3,569	3,245
Fonctionnaires civils	1,319	966
Soldats et matelots	53,054	55,216
Gardes-marine et conducteurs	?	169
Totaux	58,056	59,691

En 1862, le personnel a subi une réduction de 400 officiers et de 10,000 matelots et soldats.

Dans les 55,000 soldats et matelots, ces derniers sont compris pour 30 à 40,000[1]. Les autres appartiennent aux bataillons d'embarquement que l'on répartit sur les vaisseaux au fur et à mesure de leur départ pour une campagne.

Les meilleurs matelots des flottes russes leur viennent, d'une part de la Finlande, de l'Esthonie et des provinces Baltiques en général, d'autre part des Grecs des parages du sud. Les Kosaks de la mer Noire et de la Caspienne, qui sont mariniers de naissance, pourraient aussi renforcer là les équipages, ceux surtout des bateaux à rames, plus utilement que les recrues auxquelles, quoique tout au plus marins d'eau douce, on est trop souvent obligé d'assigner cette destination[2]. A chaque recrutement, on fait une petite

1. La France n'en possède pas plus ; l'empire Britannique compte au moins 70,000 matelots.

2. Voir *Révélations*, t. III, p. 118-125. Cf. Coxe, t. III, p. 66 ; Hupel, t. Ier, p. 382 ; Haxthausen, t. III, p. 470 ; *Die Gegenwart*, t. III, p. 279.

part à la flotte. La durée du service est à peu près la même que dans l'armée : l'oukase de septembre 1859 l'a réduite de 22 à 14 ans.

Dans le cours de 1862, étaient en navigation 1,122 officiers, 418 gardes-marine et conducteurs, et 20,707 hommes des rangs inférieurs.

État-major. Le grade le plus élevé dans la marine est celui d'amiral général dont est investi, de nos jours, le grand-duc Constantin. Avant lui, ce grade élevé n'avait été conféré qu'aux personnages suivants : comte Apraxine, 1728, comte Golovine, 1740, prince Michel Galitsyne, 1762, grand-duc Paul Pétrovitch, 1769. Les amiraux, qui ont le rang de général en chef, viennent après l'amiral général : en 1863, il y en avait 17 ; puis viennent les vice-amiraux, dont le rang correspond à celui de lieutenant-général (13 à la même époque) ; les contre-amiraux, qui ont celui de général-major (33 à la même époque), enfin les capitaines-commodores, rangés dans la 5e classe, autrefois celle des brigadiers. Les vaisseaux de ligne et les frégates portant au moins 50 canons, sont commandés par des capitaines-commodores ou capitaines de premier rang ; les capitaines de second rang commandent les autres frégates. Les capitaines-lieutenants, qui sont majors, ont le commandement des corvettes, et à la tête des bâtiments plus petits sont des lieutenants de vaisseau. Les *mitchmans* (*midshipmen*) sont des officiers surnuméraires, parmi lesquels sont choisis les lieutenants. Les pilotes, les gardes-marine, les conducteurs, etc., ne sont pas nobles comme tous ces officiers, mais ils peuvent, par des services hors ligne, être avancés au grade de lieutenant. On vient de voir le nombre des officiers.

Ports et places maritimes. Ce sont *Saint-Pétersbourg*, *Kronstadt*, *Arkhangel*, *Nikolaïef*, *Astrakhan*, *Bakou*, *Reval* et *Svéaborg* (on ne parle plus provisoirement de Sévastopol); mais le premier de tous est celui de Kronstadt, qui, depuis vingt ans, a reçu des améliorations de toute espèce. Nous les décrirons tous en détail dans la partie topographique de cet ouvrage, et en attendant nous nous bornerons à renvoyer nos lecteurs au Recueil maritime et au Comptes-rendus annuels, ainsi qu'aux ouvrages qui sont indiqués ci-desous, en note[1]. Des places secondaires sont celles de *Baltischport*, en Esthonie, de *Windau*, en Kourlande, de *Kherson*, *Odessa* et *Kinbourn*, gouvernement de Kherson, de *Balaklava*, *Fœodosie* et *Eupatoria*, gouvernement de Tauride, de *Soukoum-Kalé* et de *Poti* dans la région caucasique, de *Pétropavlofsk*, au Kamtchatka, etc.

Amirautés et chantiers de construction. Il y a deux amirautés, celle de Saint-Pétersbourg, pour la flotte de Kron-

1. Indépendamment de notre Statistique, p. 327-331, on peut voir les *Materialy dla Ghéographii i statistiki Rossii* ou Matériaux devant servir pour la géographie et la statistique de la Russie, recueillis par les officiers de l'état-major général, grand ouvrage dont une vingtaine de volumes ont déjà vu le jour, mais qui en aura trois ou quatre fois plus. C'est ainsi que dans l'un des deux gros volumes consacrés au gouvernement de Kherson, t. II, p. 815-832, on trouvera de grands détails sur le port de Nikolaïef. Nous ne sachions pas que la description du gouvernement de Saint-Pétersbourg, avec le port de ce nom et celui de Kronstadt, ait déjà paru. Nous trouvons un article intitulé : *Le port militaire d'Astrakhan*, avec un plan, dans le *Morskoi Sbornik*, octobre 1863, p. 219-228. Sur Svéaborg, le Gibraltar du Nord, on peut recourir à différents articles du *Moniteur universel*, année 1854; sur Sévastopol, au même journal officiel, à notre *Description de la Crimée*, p. 117-128; à l'article *Sérastopol en 1832*, dans le *Morskoi Sbornik*, février 1863, p. 139-168; mais surtout au savant et magnifique ouvrage du lieutenant-général E. de Todleben, *Défense de Sébastopol*, édition française, Pétersb., 1863 et 1864, 3 vol. in-4° avec un atlas en très grand format. Voir t. Ier, p. 66-87. Nous devons notre exemplaire de ce superbe ouvrage à la libéralité obligeante de l'illustre ingénieur, de la bouche duquel nous avons pu recueillir, pendant un dîner à Péterhof, au camp des sapeurs de la garde commandés par M. le général Rodolphe de Seume, les plus intéressants détails

stadt, et celle de Nikolaïef, pour la flotte de la mer Noire. Les principaux chantiers sont aussi dans ces deux villes, puis à Okhta, à Kronstadt, à Kherson et à Arkhangel. Ajoutons qu'un grand arsenal de la marine, avec de vastes ateliers, se trouve au village de Kolpina, à deux stations de chemin de fer de la capitale[1].

Administration de la marine. Elle est dirigée par le ministre ou par l'amiral faisant fonction de ministre, assisté du conseil de l'amirauté et sous l'autorité de l'amiral général. Outre ce conseil, analogue à ceux des autres ministères, le ministère comprend : le département de l'inspection; celui des constructions navales, auquel se rattache le corps des ingénieurs-constructeurs et de vaisseaux, avec le comité technique de construction et celui du commissariat; le département hydrographique, auquel ressortissent les ingénieurs-hydrographes; le comité d'instruction, se rapportant aux établissements ayant cette destination spéciale; la direction de l'artillerie maritime, la direction médicale, la direction de construction, la direction de l'auditoriat général[2], la trésorerie du ministère, les archives et la typographie. De plus, la direction des ports, dont celle de Kronstadt, la plus importante de toutes, de même que celles de Nikolaïef et d'Astrakhan, a à sa tête un commandant en chef gouverneur militaire, avec un état-major nombreux, des comptoirs et des bureaux.

1. Voir *Morskoï Sbornik*, septembre 1863, p. 101. — On regarde la Russie comme un pays fermé, mais le nombre de matériaux que publient tous les ministères est, à vrai dire, immense, et un écrivain qui inspire de l'estime au gouvernement peut, en outre, obtenir des différents ministères tous les renseignements qu'il lui demande avec discrétion.

2. Sur la justice militaire, il faut consulter le *Svod*. Nous avons aussi sous les yeux un projet de droit maritime russe (*Proïekt Rossiïskavo Morskavo Prava*), 1861.

Le budget de ce ministère est considérable; voici quelles sommes en R. A. lui ont été allouées, dans autant de chapitres, par les budgets de 1863 et 1864.

	1863.	1864.
Administration centrale et des ports. .	1,589,615	1,623,622
Partie pédagogique[1]	504,237	425,721
Service de santé	411,465	536,189
Solde des marins.	1,729,704	1,826,631
Vivres.	328,235	599,583
Équipement	542,110	630,216
Navigation intérieure.	1,263,282	1,671,745
— à l'étranger.	1,451,479	1,604,232
Hydrographie[2]	210,543	166,481
Artillerie de la marine.	226,310	618,024
Constructions navales	4,823,078	6,406,129
Usines et amirautés	763,983	988,900
Loyers, entretien, construction et réparation d'édifices.	773,374	1,201,937
Transports de matériel, salaires d'ouvriers, missions et menues dépenses.	2,443,073	2,467,046
Ports de Sibérie	967,305	917,882
Totaux.	18,027,793	21,684,338

Quoique la construction des vaisseaux entraîne aujourd'hui bien plus de frais qu'au milieu du siècle dernier, elle est cependant, relativement parlant, tout aussi peu coûteuse que l'entretien de l'armée. Le pays produit lui-même tout ce qui est nécessaire pour cette construction, ainsi que pour l'équipement[3]. Relativement à ce dernier, « toutes les fournitures des vaisseaux de guerre russes, dit un auteur anonyme anglais[4], sont d'excellente qualité; leurs voiles et

1. On veut dire Établissements d'instruction.

2. Sur les cartes maritimes, voir *Morskoï Sbornik* pour 1864, juin, p. 46.

3. Sur le bois que produit la Russie, voir t. Ier, p. 644; sur le fer, *ibid.*, p. 611, sur le chanvre et le lin, p. 646, etc.

4. *Révélations*, t. III, p. 140.

leurs cordages n'ont pas d'égaux dans les autres pays. » Mais à cela le même écrivain oppose les parties faibles, et il va jusqu'à prétendre qu'un vaisseau russe n'est pas sitôt en commission, qu'il commence à se détériorer. Il fait connaître la paie des officiers de l'état-major, qui est modique; quant à celle des matelots, elle est, comme la paie des soldats, presque nulle. Leurs aliments ne donnent pas lieu non plus à de bien grandes dépenses, car qu'est-ce que 1 ½ ou 2 millions de francs de vivres, pour 50,000 hommes de mer? environ 40 fr. par homme. Quand ils sont en mer, ils reçoivent chaque jour 1 ½ livre de biscuit et un verre d'eau-de-vie, sans parler de la viande salée, du beurre salé, du gruau et des légumes secs.

Les malades de la flotte sont traités dans de nombreux hôpitaux et lazareths[1], ainsi que dans ce qu'on appelle les «commandes» de la flotte.

Établissements d'instruction. Selon l'*Adress-Kalendar* de 1863, c'étaient les trois établissements suivants, dont nous indiquons le nombre d'élèves à cette époque-là.

Morskoï Korpous ou Corps maritime	255
École d'ingénieurs et artilleurs maritimes	161
École de pilotes de Kronstadt.	172
Total	588

L'année avant, le total des élèves avait été de 1,152. Mais ces établissements sont en voie de transformation, comme ceux de l'armée de terre; des gymnases en prendront en partie la place[2], et il paraît être question aussi de fonder une académie maritime. Non-seulement le Corps des cadets de la marine, qui datait du règne de

1. On peut voir sur eux les ouvrages indiqués p. 706, note 2, et p. 732, note 1.

2. On peut consulter le volumineux projet rédigé par l'amiral Poutiatine (1860), et les Comptes rendus pour 1861.

Pierre Ier, n'est plus, comme on vient de le voir, que le Corps maritime, il attend aussi toutes sortes de réformes plus réelles. L'école de pilotes de Nikolaïef ne paraît plus exister que sous forme d'une compagnie (*rota*) de pilotes; nous ne retrouvons pas non plus l'école de navigation fondée en 1781 à Kholmogori. D'un autre côté, nous avons sous les yeux un rapport sur l'asile (*priouth*) de Constantin à Arkhangel, où sont reçus des enfants de marins, un autre sur l'école du 1er équipage maritime, et un troisième sur le vaisseau-école d'artillerie maritime. Il nous suffit de mentionner ces diverses institutions.

Colonies russes. Il ne faut pas les confondre avec ce que nous avons appelé (p. 21) les *possessions*. A vrai dire et officiellement, la Russie n'a de territoire colonial que celui de l'Amérique du Nord, appartenant à la « Compagnie américaine russe[1]. » Dans une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie marchande qui s'est réunie le 15 (27) septembre 1865, le ministre des finances a parlé d'une « direction générale des colonies, » que le gouvernement proposera de nommer pour surveiller l'administration de la compagnie et qui serait sous l'autorité du ministre de la marine. La compagnie existe depuis 1799, et son privilége n'expirera que le 1er janvier 1882. Jusqu'à ce moment-là, la possession exclusive du territoire dont nous parlons, lui restera. A partir de 1882 seulement, elle subira le contrôle indiqué, mais en conservant le pouvoir pour tout ce qui tient à l'administration, et même le privilége d'avoir son pavillon, ses propres troupes et jusqu'au droit régalien de battre monnaie.

1. Voir t. Ier, p. 166 et ci dessus p. 127. — Pour l'historique, on peut consulter en outre: Müller, *Sammlung*, t. III, p. 1 et suiv.; Reimers, t. II, p. 157, et Hagemeister, *Territorialvergrösserung*, p. 34.

QUATRIÈME SECTION.

L'ADMINISTRATION DANS TOUTES SES BRANCHES.

Le mot administration a deux sens, l'un plus étendu, l'autre plus restreint. Dans le premier, il comprend tous les services publics, la gestion de toutes les affaires d'un pays; dans le second, il désigne spécialement celle des affaires et des intérêts intérieurs, à l'exception de la justice, soumise non pas à des règlements, des résolutions, des usages, mais à une loi immuable, qu'il s'agit d'appliquer religieusement et à l'abri de toute ingérence, fût-elle celle du chef de l'État. C'est dans ce dernier sens qu'une règle fondamentale veut que l'administration et la justice ne soient pas confondues. Parmi les titres du règne d'Alexandre II aux suffrages de ses contemporains aussi bien que de la postérité, nous n'oublierons pas celui d'avoir essayé d'établir cette séparation dans son empire. Cependant, comme elle est encore loin d'être complétement réalisée, nous ne consacrons pas une section à part à la justice, qui, d'ailleurs, sans être un service administratif, a pourtant aussi son administration et sa hiérarchie.

L'administration c'est l'ordre. Dans nos pays d'Occident, l'ordre existe solidement dans les rangs de la société civile, et c'est à ce point que le mécanisme marche et fonctionne régulièrement même au milieu des révolutions. Plût au Ciel que le pouvoir exécutif y fût aussi solidement affermi que les rouages administratifs! Il n'en est pas encore ainsi tout-à-fait dans l'Europe orientale : cette seconde moitié de notre partie du monde veut à son tour avoir son organisation ra-

tionnelle et efficace. On l'a dit avant nous, les Polonais n'ont pas réussi à la lui donner, il est donc de l'intérêt de tous que cette tâche soit accomplie par les mains auxquelles actuellement elle est remise. Après tout, quel peuple mieux que les Russes, si essentiellement gouvernables (je parle du gros de la nation), se prêtait-il à recevoir cette organisation? Un publiciste contemporain dont la voix se fait entendre avec autorité là où il s'agit des affaires intérieures de la France et quelquefois aussi dans les discussions relatives à la politique européenne, s'exprime à ce sujet, avec raison, en ces termes[1] : « La force principale des Russes est dans leur caractère national, dans cette résignation qui n'exclut pas l'activité, dans cette double soumission à Dieu et à l'Empereur, qui n'est ni la fatalité antique ni le fatalisme oriental. Cette qualité, cette vertu, est dans le sang; c'est un instinct de race, que la religion et le pouvoir ont seulement développé. La nation russe est de toutes les nations de l'Europe la plus disciplinable, celle qui adopte le plus facilement la pratique, sinon la théorie de l'ordre.... Dieu a voulu que cet instrument tombât presque toujours dans des mains puissantes. Mais jusqu'à Pierre Ier, aucun des grands hommes qui marchèrent à la tête de ce peuple n'avait eu conscience de sa destinée. »

L'administration c'est l'ordre : ce mot, on a cru pouvoir le parodier en disant, relativement au passé, qu'en Russie l'administration c'était le désordre[2]. Cependant là aussi les réformes sont ou déjà commencées ou tout au moins préparées. Sans doute, en Russie, l'administration est le siége de cette bureaucratie des *tchinovniks* qu'on a sou-

1. Ch. Duveyrier, *Lettre à M. Mauguin*, p. 241.

2. Il serait impossible d'en faire une peinture plus noire que celle qui est le produit du pinceau d'un Russe d'une vieille famille historique. Voir prince P. Dolgoroukof, *La Vérité sur la Russie*, p. 61 et suiv.

vent signalée comme une des principales plaies de l'empire[1]; néanmoins, il faut dire que cette influence malfaisante a fréquemment eu pour contre-poids l'intervention directe du souverain, qui est le pivot autour duquel toute l'administration tourne. La centralisation, quels que soient les torts dont on l'accuse[2], et quoiqu'elle fût peut-être poussée à l'excès jusqu'ici, a pourtant été, en maintes circonstances, le correctif efficace de cette influence délétère.

1. Voir plus haut, p. 287. Voir aussi le livre cité dans la note précédente, p. 84, et celui intitulé *Le Raskol*, également d'un Russe. Là, p. 128, on parle de « cette tourbe immonde d'employés qui se placent sans cesse entre l'empereur et son peuple, pour les empêcher de se connaître et de s'entendre. » Cf. Aur. Buddeus, *Russlands sociale Gegenwart*, p. 35 et 38, et les Mémoires de Herzen.

2. Voir encore *La Vérité*, etc., p. 77; *La Russie en 1844*, également par un Russe, p. 39, et *Das russische Staatsleben*, dans *Die Gegenwart*, t. VI, p. 11.

CHAPITRE PREMIER.

L'ADMINISTRATION PROPREMENT DITE, CENTRALE ET LOCALE.

Pour avoir un coup d'œil d'ensemble sur l'administration russe, on n'a qu'à feuilleter l'*Adress-Kalendar*, qui est l'*Almanach impérial* de la Russie[1]. Nous en passerons rapidement en revue toutes les branches, quand nous nous serons préalablement rendu compte de la marche qu'en a suivie le développement dans l'empire proprement dit. En ce qui concerne les annexes, nous devrons nous en tenir aux contours, aux traits les plus généraux.

A. L'EMPIRE PROPREMENT DIT.

1° *Administration centrale.*

Historique de l'administration. Le nestor de la statistique russe, qui fut jadis un des précepteurs de l'empereur Alexandre II, M. Constantin Arsénief[2], fait honneur à Ioann III de la première organisation régulière de la Moscovie; selon lui, ce premier tsar aurait même devancé sous ce rapport les pays de l'Europe les plus civilisés. Son compatriote M. Gérebtsof[3] nous dit : « L'organisation administrative de la Russie pendant la période des tsars était très-simple, mais, à notre sens, très-rationnelle. » Simple, nous

1. On peut consulter en outre l'ouvrage souvent cité de M. N. Tourghénief. t. II, p. 289 et suiv.; *Die Gegenwart*, t. VI, p. 15-18, etc.

2. Dans un article des *Matérialy dla Statistiki* intitulé : *De l'établissement de l'administration en Russie*, t. Ier, p. 1-82. Voir aussi du même les articles *sur l'organisation du gouvernement*, dans ses *Otcherki* ou Esquisses.

3. *Histoire de la civilisation en Russie*, t. Ier, p. 306.

l'accordons, surtout dans le sens de rudimentaire; mais rationnelle, c'est différent; nous avons une idée plus haute de ce que la raison d'un peuple chrétien peut accepter. En effet, les témoignages des résidents étrangers, depuis Fletscher, et le chapitre de Meiners[1] auquel ils servent de base, en particulier les observations sévères consignées par Olearius dans son Voyage, encore sous l'an 1636, attestent que nous n'avons pas été dans l'erreur quand, dans notre première Statistique, nous nous prononcions dans un tout autre sens. Avant l'avénement des Romanof, disions-nous, l'administration de la Russie se trouvait dans un état déplorable. Il n'y avait alors que concussion et exaction, et plus un fonctionnaire était puissant, plus il se permettait de malversations. Le chaos régnait partout; les masses, dépourvues de toute garantie, souffraient cruellement de l'arbitraire et de l'avidité de tous ceux qui avaient de l'autorité sur elles. Même sous les premiers princes de cette illustre famille, ajoutions-nous, on ne put encore remédier à tant de maux : le désordre continua, et Pierre le Grand lui-même, bien qu'il introduisît des améliorations considérables dans toutes les branches de l'administration, ne réussit pourtant pas à l'assujettir à une règle fixe, ni à la rendre plus paternelle. Après lui encore, les voïvodes et les lieutenants étaient investis de tous les pouvoirs; ils cumulaient les fonctions de chefs militaires, d'administrateurs, de juges et de chefs de la police. Tout était confondu, tout dépendait de leur bon plaisir, en vertu du monstrueux pouvoir discrétionnaire qui leur était confié.

Au temps de Pierre Ier, les pays du dehors, s'ils étaient

1. T. Ier, p. 296-347. Olearius (trad. de Wicquefort, t. Ier, p. 312) fait connaître tout le mécanisme de l'administration de son temps. Cf. Karamzine, t. VII, chap. IV (p. 158); Herrmann, t. III, p. 539-548; Oustrialof, t. Ier, p. 207-216, t. II, p. 10-15.

beaucoup plus avancés en civilisation que la Russie, ne pouvaient pourtant pas lui offrir des modèles pour toutes choses; l'administration notamment n'y était pas encore perfectionnée comme elle l'a été depuis le commencement du siècle actuel. Ici le génie de l'imitation était insuffisant. Au reste, il nous serait impossible de faire connaître en détail tous les travaux du grand homme relatifs à la réforme de l'administration; il faut consulter à ce sujet les historiens et les biographes[1]. Quant à nous, nous nous bornerons à reproduire un résumé que nous offre M. Oustrialof et qui nous a paru mériter l'attention. « Depuis le commencement de son règne, y est-il dit, Pierre se montra infatigable à assurer l'exécution ponctuelle des lois, une administration de la justice où il ne serait fait aucune acception de la personne, l'inviolabilité des intérêts du Trésor, la sécurité des particuliers, de leurs personnes et de leurs biens. Pour atteindre ce but, il rendit à plusieurs reprises des oukases sévères, décréta de durs châtiments contre ceux qui violaient la loi, traita de criminel et fit poursuivre comme tel quiconque se laissait corrompre à prix d'argent ou s'enrichissait aux dépens de l'État; enfin établit des autorités pour améliorer la justice et la perception de l'impôt, comme aussi pour en alléger le poids au peuple. Cependant, comme toutes les expériences faites lui donnèrent la conviction que le mal était trop profond pour céder à des mesures isolées, il résolut de transformer l'administration dans toutes ses branches. Le principal point de mire de Pierre était de mettre ses sujets à l'abri de l'arbitraire des organes de la loi. Il réfléchit longtemps sur les moyens d'atteindre ce but, se rendit compte de la manière dont fonctionnait l'admi-

1. Voltaire, Bergmann, Oustrialof, etc. D'utiles renseignements se trouvent aussi dans les ouvrages suivants : Herrmann, t. IV, p. 346-415; Gérebtsof, t. II, p. 101-109, et Oustrialof, Histoire de Russie, t. II, p. 96-99.

nistration dans les divers pays de l'Europe, eut des entretiens avec des jurisconsultes de mérite, et se pénétra profondément de l'esprit de la législation russe. A la fin, il s'assura qu'il serait possible d'adapter aux besoins de la Russie les formes administratives alors en usage en Suède, et pensa qu'en les appliquant il s'approcherait le plus de l'idéal qu'il avait rêvé. En conséquence, il se mit à introduire, depuis l'an 1716, la forme collégiale dans toutes les affaires, tant de l'État que des provinces, ecclésiastiques aussi bien que séculières, civiles ou militaires. Selon la nature des choses, l'administration fut divisée en branches, et à la tête de chaque branche fut mis un conseil composé de trois ou quatre personnes égales en rang et partageant les mêmes attributions; le plus ancien des membres en eut la présidence et présentait aux délibérations du conseil les différents dossiers; les décisions étaient rendues à l'unanimité des voix; en cas de division, la majorité décidait, ou bien l'affaire passait à une instance supérieure. C'est sur cette base que Pierre, dans les dix dernières années de son règne, éleva le système administratif nouveau, non-seulement dans sa partie générale, mais aussi dans toutes ses subdivisions locales.... Les diverses branches étaient confiées à un égal nombre de *colléges*[1]. »

L'administration resta sur ce pied même sous le règne de Catherine II; cependant cette grande souveraine introduisit dans le système des modifications importantes. Voyant le sénat et les colléges surchargés par la multitude des affaires

1. Ces *colléges*, au nombre de 9, succédaient aux *prikases* qui avaient existé jusqu'alors, en vertu de l'oukase du 12 (23) décembre 1718. — Il faut encore voir la suite de ce passage d'Oustrialof. — Un aperçu plus complet du système de l'administration sous Pierre le Grand a été donné par Herrmann, t. IV, p. 376-392. Cf. Bergmann, t. IV, p. 318-322; Büsching, *Magasin*, t. Ier, p. 111, et Gérebtsof, t. II, p. 106 et suiv.

et embarrassés, comme le dit Ch. Levesque[1], par la différence de leurs espèces, à ce point qu'ils ne pouvaient, par le travail le plus assidu, les expédier qu'avec lenteur, elle chercha la cause du mal et reconnut qu'une sage répartition des affaires en serait le remède. Elle distribua le sénat et les colléges en divers départements, et depuis ce moment l'expédition des affaires devint plus facile et plus prompte. De plus, Catherine porta son attention sur l'administration provinciale et en entreprit la réorganisation. Le 7 (18) novembre 1775 parut le règlement à jamais mémorable, qui, embrassant toutes les parties de cette administration, traça aux employés de tout rang la ligne de conduite qu'ils avaient à suivre, fixa les attributions dans lesquelles ils devaient se renfermer, et offrit aux administrés un commencement de garantie contre l'arbitraire, toujours excessif jusqu'alors[2]. L'application de cette nouvelle mesure occupa Catherine depuis l'année indiquée jusqu'à celle de sa mort, où tout l'empire se trouva divisé en 44 gouvernements (*goubernia*), chacun subdivisé en un petit nombre de districts (*ouyesda*), proportionnellement à la population. La base qu'elle avait adoptée pour cela était qu'un gouvernement ou goubernie embrasserait de 3 à 400,000 âmes, et un district, de 20 à 30,000. Deux ou trois gouvernements devaient composer une lieutenance (*namestnitchestvo*), confiée à un gouverneur général. Ce règlement relatif à l'administration provinciale fut suivi, en 1785, du statut sur la noblesse et de celui sur les villes (*gorodovoïé polo-*

1. *Histoire de Russie*, 4e édition, t. VI, p. 41, Cf. Oustrialof, t. II, p. 279.

2. Voici le titre de la traduction française officielle de cette pièce : *Règlements de S. M. I. Catherine II, impératrice et autocratrice de toutes les Russies*, etc., *pour l'administration des gouvernements de l'Empire des Russies*, Pétersbourg, 1778, in-4°, 14 et 196 pages. — Outre Levesque et Gérebtsof, on peut voir sur la réforme de l'administration par Catherine, Oustrialof, t. II, p. 279-287.

jénié)[1], dont il a été question plus haut (p. 307 et 322). Dès son avénement au trône, la même impératrice avait réorganisé le sénat[2], et beaucoup d'autres réformes attestèrent en même temps son activité aussi éclairée qu'infatigable.

C'est sous l'empereur Alexandre Ier que le système collégial fut remplacé par le système moderne des ministères. Pour bien se rendre compte des intentions bienfaisantes de ce monarque vraiment libéral, il faut lire le préambule des deux oukases du 8 (20) septembre 1802[3], qui transformèrent toute l'administration. Dans ce travail, son principal collaborateur était-ce Spéranski, l'homme remarquable qui fut son sage, mais peut-être trop impétueux conseiller, surtout dans la seconde période de ses réformes (1808 à 1812)? On le prétend, mais ce n'est pas notre avis[4], ni celui des hommes éminents qui, en même temps que nous ou après nous, en ont émis un sur ces matières[5]. Quoi qu'il en soit, Spéranski eut une part immense à tout ce qui se fit pour la transformation nécessaire de l'empire des Tsars dans la période postérieure et sous le règne de l'empereur Nicolas,

1. Non pas en 1788, comme on lit, peut-être par une faute d'impression, dans l'ouvrage de M. de Gérebtsof (t. II, p. 118), qui renferme l'analyse de ces statuts.

2. Gérebtsof, *ibid.*, p. 131.

3. Voir à leur sujet, Storch, *Russland unter Alexander I.*, p. 11-47.

4. Voir ce que nous avons dit, en 1847, dans une notice sur Spéranski ajoutée à notre *Histoire intime* (t. II, p. 479), et dans l'ouvrage sur Rostoptchine, t. Ier, p. 64 et suiv. L'opinion contraire a été soutenue par M. de Gérebtsof, t. II, p. 139. Sur l'institution des ministères elle-même, on peut consulter Oustrialof, t. II, p. 453.

5. Nous voulons désigner d'abord M. Nic. Tourghénief, *La Russie et les Russes*, t. III, p. 423-508 et t. Ier, p. 570-576 : ni dans l'un, ni dans l'autre passage, on n'attribue au travail de Spéranski la transformation de 1802. En second lieu, nous avons en vue l'ouvrage capital sur cet homme d'État de M. le baron Modeste de Korff, intitulé *Jisn Grafa Spéranskavo*, Vie du comte Spéranski (1861). C'est au « triumvirat » des jeunes amis d'Alexandre que ce biographe habile fait honneur de la création des ministères (t. Ier, p. 92).

où il fut le Tribonien de ce tsar-législateur, qui, au reste, ne s'occupa guère de l'administration que pour la purifier et la guérir de sa plaie héréditaire, la corruption[1].

Sur ce terrain encore, une tâche immense attendait le fils de Nicolas. Se mettant à l'œuvre dès les premières années de son règne[2], Alexandre II put sanctionner déjà en 1859 (décisions du 25 mars et du 23 octobre) les bases générales des modifications à introduire dans l'administration provinciale. C'est par l'organisation de la commune qu'il commença[3], et, en effet, celle-ci est la base naturelle de tout bon système de l'administration. Puis fut rendu, le 1er (13) janvier 1864, l'oukase sur les institutions provinciales dont nous aurons à parler plus loin. C'est au sujet de cette loi, qui, du reste, est sans caractère politique, que le duc de Morny prononça le mot que nous avons rappelé plus haut (p. 132), non sans faire nos réserves: « La Russie est un pays démocratique, plus démocratique peut-être qu'aucun autre en Europe »; et c'est à la même occasion que le *Journal des Débats*[4], qui n'est pas suspect de tendresse pour l'empire des Tsars, signala, dans un article de fond, le « projet conçu par l'empereur Alexandre d'y établir des institutions fondées sur le principe électif, qui embrasseraient dans leur ensemble les communes, les districts, les provinces et le gouvernement central, et formeraient une constitution monarchique et populaire où chacune des

1. Sur celle-ci, on peut voir notre *Histoire intime*, t. Ier, p. 414, et t. II, p. 487, ainsi que Léouzon-Leduc, *La Russie contemporaine*, et *La Vérité sur la Russie*, p. 61-80; 244-259.

2. Parmi ses principaux auxiliaires nous nommerons le comte Bloudof, mort le 3 mars 1864 à l'âge de 80 ans, et connu, dans la littérature, par sa continuation de Karamzine. Après lui, l'auteur de la Vie de Spéranski, longtemps chef de la 2e chancellerie particulière de l'empereur, mériterait encore ici une mention spéciale.

3. Oukases du 14 (26) mars et du 24 mai (5 juin) 1861, sur l'institution de conseils municipaux.

4. Numéro du 4 avril 1864.

classes de la société russe aurait sa part d'attributions et de pouvoir. » Bien renseigné par ses correspondants, le même éminent organe de la presse politique française disait en outre que, « lorsque les desseins de l'empereur seraient accomplis, le gouvernement russe se rapprocherait beaucoup du gouvernement représentatif; que l'empereur avait reconnu la nécessité de renouveler presque entièrement l'organisation du pays : qu'il avait commencé par l'émancipation des serfs et que cette mesure avait produit plusieurs millions de petits propriétaires qu'il était question de faire participer à l'administration, en même temps que la bourgeoisie et la noblesse. » En effet, le manifeste impérial qui accompagnait la loi du 1er (13) janvier 1864, annonçait que le monarque avait jugé bon d'appeler les populations locales à l'administration des affaires qui concernent les intérêts et les besoins provinciaux de chaque gouvernement et de chaque district, par l'entremise de délégués de leur choix. Dans cette loi, en attendant, il n'est question que de l'administration locale, mais les bases de l'organisation judiciaire publiée le 29 septembre (11 octobre) 1862, desquelles nous aurons à parler dans notre avant-dernier chapitre, apportent aussi des modifications à l'institution du Sénat; celle du Conseil de l'empire en attend sans doute de son côté, et déjà l'administration centrale proprement dite a reçu un premier perfectionnement par la création d'un conseil des ministres ordonnée par acte du 12 (24) novembre 1861. Ainsi des pas décisifs sont faits pour livrer à la réforme ce vaste champ où tant de labeurs l'attendent encore.

État actuel de l'administration centrale. Nous le présenterons le plus brièvement possible, en envisageant séparément les grands corps de l'État et le pouvoir exécutif proprement dit. Cependant le lecteur se rappellera toujours

ce que nous avons déjà dit, c'est que le point central de toute l'administration est l'empereur lui-même, à la décision ou à la sanction duquel toutes les mesures de quelque importance doivent être soumises. Tout émane du monarque et tout aboutit à lui en dernière instance. Ses nombreuses attributions, le travail personnel qu'il s'impose, lui font une loi de cette activité prodigieuse que Nicolas Ier a déployée toute sa vie et qu'il a transmise à son fils et son successeur comme héritage de bon augure. Nous répéterons, en outre, que l'administration de la Russie est une centralisation rigoureuse à laquelle rien ne doit se soustraire.

Les grands corps de l'État. On en compte trois dans l'empire, et il en existe aussi dans les deux annexes. Avant de les énumérer, nous dirons quelques mots des grands corps d'autrefois dont ils sont venus occuper la place. Il a été question plus haut (p. 233) du *zemskoï sobor* et de la *zemskaïa douma*, dénominations que plusieurs auteurs russes ont traduites, un peu ambitieusement selon nous, par « États généraux » : c'étaient des assemblées consultatives, comme l'étaient autrefois chez nous les assemblées de notables. Mais des corps auxquels il est naturel de penser ici, c'est le grand conseil ou *douma* des boïars du XVIIe siècle[1], ainsi que le conseil intime suprême (*verkhovnyi taïnyi soveth*) qui usurpa momentanément le pouvoir au XVIIIe[2]. Les prikases mentionnées plus haut (p. 743, note) étaient sous l'autorité du conseil intime, lequel se réunissait tous les jours. Le « cabinet impérial », sous le règne d'Anne Ioannovna, et le « conseil impérial », sous Catherine II et Paul[3], étaient moins des corps de l'État que des conseils de mi-

1. Voir Olearius, trad. franç., p. 312. Cf. Meiners, t. Ier, p. 307 et 309, et Oustrialof, t. Ier, p. 457.

2. *La Vérité sur la Russie*, p. 179 et 187.

3. Hupel, t. Ier, p. 445.

nistres dont la réunion et la convocation dépendaient du bon plaisir du souverain. Actuellement ces corps sont les suivants :

Le Conseil de l'Empire (*goçoudarstvennyi soveth*). C'est par oukase du 1er (13 janvier) 1810 qu'il fut institué, et il tint sa première séance, sous la présidence du comte Nic. Roumantsof, le 29 janvier (11 février) suivant. La politique, nous voulons dire celle qui s'occupe d'affaires internationales, n'est de son ressort qu'accidentellement, quand il plaît au monarque de l'en saisir; mais en outre de ses attributions administratives et de législation, ce conseil était devenu aussi une haute cour judiciaire où se vidaient en dernier ressort les procès qu'il importait au souverain de faire arriver à ce *forum*, où, en cas de partage même inégal des voix, il était lui-même le maître de la décision à prendre. Cet état des choses, où l'arbitraire était placé sur l'autel même du temple de la loi, va être aboli par la volonté d'Alexandre II et en vertu de la loi de 1862 dont nous parlerons plus loin. Sauf cette modification essentielle, le conseil de l'empire reste provisoirement ce qu'il était sous les règnes précédents. Les affaires principales de sa compétence sont les suivantes : discussion et rédaction des manifestes, oukases et autres actes législatifs, révision ou modification des lois existantes, interprétation de leur texte quand les tribunaux en méconnaissent le vrai sens, rédaction de tous les règlements nécessaires pour en assurer la bonne et prompte exécution; établissement du budget annuel des recettes et des dépenses de l'État et initiative de toutes les mesures nouvelles dans l'administration des finances; avis à donner sur les affaires internationales, traités de paix et d'alliance, déclarations de guerre, négociations diplomatiques, quand il plaît au souverain de le lui demander; examen des comptes-rendus annuels des ministres; solu-

tion des questions litigieuses relatives à l'administration ou aux expropriations forcées pour cause d'utilité publique; décisions à proposer dans tous les cas extraordinaires où il convient à l'empereur de le consulter. Le conseil de l'empire, dont le président est un des premiers personnages de l'État, fonctionne sous deux formes différentes, par « départements » ou en « assemblée générale ». Les départements sont aujourd'hui au nombre de 4, savoir : le 1er des lois, le 2e de la guerre, le 3e des affaires civiles et ecclésiastiques, le 4e des affaires économiques de l'empire. Un 5e, pour les affaires de Pologne, a été supprimé. Chaque département se compose de 3 à 8 membres, sans compter son président. Les ministres en sont membres de droit, mais ne peuvent, dans aucun cas, en avoir la présidence. L'assemblée générale n'a à s'occuper que des affaires qui intéressent à la fois tous les départements, et c'est le président du conseil qui dirige les discussions et délibérations, sous l'assistance du secrétaire de l'Empire (*goçoudarstvennyi sékrétar*), chargé de tous les travaux préparatoires et des expéditions qui sont la conséquence des votes. Ce secrétaire, intermédiaire habituel entre le conseil et l'empereur, a à ses ordres la chancellerie du conseil, où se concentrent toutes les affaires de la compétence de ce corps. Ce sont les ministres qui l'en saisissent, mais elles peuvent y arriver aussi par un oukase spécial. Hors de ces deux cas, il est interdit au conseil de prendre l'initiative d'aucune délibération. Pendant les voyages de l'empereur, un oukase spécial détermine les limites dans lesquelles est comprise la portion du pouvoir législatif dont le conseil demeure dépositaire. — Le nombre des membres du conseil de l'empire est illimité : on en compte ordinairement, les ministres non compris, de 60 à 70, sur lesquels il y a environ 40 généraux ou amiraux. De ces 60 à 70 membres, 18 à 20 sié-

gent dans les départements, les autres seulement dans le *plenum;* le nombre des membres présents dans celui-ci atteint rarement 40. Tous les frères de l'empereur actuel jouissent de la faculté de siéger au conseil; l'aîné d'entre eux, Constantin Nikolaïévitch, a, dans certains cas, été délégué par le chef de l'État, pour en présider les séances à sa place. Le prince Pierre d'Oldenbourg, cousin germain d'Alexandre II et le dévoué promoteur de tout ce qui se rapporte à l'instruction publique et à la charité officielle, est un des présidents des départements (de celui des affaires civiles et ecclésiastiques).

Le Sénat dirigeant (*pravitelstvouïoustchii Sénat*). C'est lui, à vrai dire, qui remplaça la Cour des boïars. Pierre le Grand en jeta les fondements le 2 (13) mars 1711, et il l'organisa définitivement en 1718 (22 février-4 mars)[1]. Établi d'abord à Moscou, il ne se composait alors que de 8 boïars, avec lesquels siégeaient en outre le grand-chancelier et le vice-chancelier de l'empire, ainsi qu'un petit nombre de grands-dignitaires. Ses attributions étaient fort étendues, car elles embrassaient, en même temps que la justice, toutes les branches de l'administration, et de plus il fut enjoint au Sénat, est-il dit dans le *Journal de Pierre le Grand*, selon la traduction française de 1773, « de veiller, dans toute l'étendue de l'empire, sur les objets somptuaires, sur toutes les dépenses qui n'étaient pas nécessaires, et surtout sur celles qui étaient de pure profusion. Au moment de la mort de Pierre, qui, dès 1714, avait transféré cette haute cour à Saint-Pétersbourg, elle était composée de 12 membres. Sous les successeurs de Pierre, elle passa par diverses vicissitudes; puis, en vertu de son oukase du 15

1. *Journal de Pierre le Grand*, t. II, p. 152 et 153. Cf. Bergmann, t. III, p. 224 et 237; Herrmann, t. IV, p. 260 et 376; Oustrialof, t. II, p. 97.

(26) décembre 1763, Catherine II la réorganisa. Par suite, le Sénat était divisé en 6 départements, dont 4 devaient siéger à Pétersbourg et 2 à Moscou[1]. Alexandre Ier, y voyant la base sur laquelle pourrait être élevé un édifice constitutionnel, s'en occupa dès son avénement, et demanda au corps lui-même de lui soumettre un rapport succinct sur ses devoirs et ses droits. Après avoir pris connaissance de ce rapport, il rendit l'oukase du 8 (20) septembre 1802, qui semblait renfermer comme le germe d'une Grande Charte[2]. Cet acte proclama le Sénat haute cour suprême et conservateur des lois, spécialement chargé des intérêts du Trésor. « Son pouvoir, est-il dit dans l'art. 2, n'est restreint que par celui de S. M. I.; il n'a au-dessus de lui aucune autre autorité. » Et dans l'art. 4 : « Aux oukases du Sénat dirigeant est due l'obéissance de tous, comme à ceux de S. M. I. elle-même. Le monarque seul, ou l'oukase signé de son nom (*imiannyi oukase*), peut arrêter les effets d'un oukase du Sénat. » D'après l'art. 3, ce corps, déclaré le premier de l'État, ne doit avoir d'autre président que l'empereur lui-même. Modifié encore par la création du conseil de l'Empire et l'organisation régulière des ministères, lesquelles toutes deux enlevèrent au Sénat quelques-unes de ses attributions, il fut divisé en 8 départements, dont les 5 premiers devaient siéger à Pétersbourg et les autres à Moscou. Deux nouveaux départements, le 9e et le 10e, furent organisés, en 1841[3], à Varsovie, pour former la cour suprême de justice dans le royaume de Pologne, mais subirent une modification en 1861, par le rétablissement du conseil d'État. En somme, sous Alexandre Ier

1. Sur le détail de ces départements, voir Gérebtsof, t. II, p. 131. Cf. Hapet t. Ier, p. 270, 446 et 449.

2. Il se trouve dans Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. Ier, p. 24.

3. Oukase du 6 (18) septembre.

et Nicolas Ier, le Sénat dirigeant est resté tel qu'il a été proclamé en 1802, mais l'influence autocratique s'y est toujours fait sentir, sans réussir malheureusement tout-à-fait à le préserver du péché originel de l'administration russe et de l'esprit propre au tchinovnicat. Les réformes d'Alexandre II lui préparent une position nouvelle dont il n'est pas encore possible de prévoir exactement la nature. Dans l'art. 42 du Projet de réorganisation de l'administration judiciaire, on lit ce qui suit : « Le Sénat dirigeant, comme cour suprême de cassation, se divise en départements, dont chacun administre des branches déterminées de la justice. Dans certains cas, fixés par la loi, ces départements se réunissent pour composer une assemblée plénière. » — En attendant, le Sénat est à la fois cour suprême d'appel, jugeant en dernier ressort (sauf l'appel à l'empereur) toutes les affaires civiles et criminelles, tribunal administratif suprême et haute cour politique dans des cas spéciaux; puis, en outre, il a les attributions suivantes. Il est chargé de veiller à l'exécution des lois, et a le droit de demander compte de leur gestion à tous les fonctionnaires de l'État, même aux ministres; s'il y a lieu, il adresse un rapport (*doklad*) à l'empereur, lui faisant part du tort causé par la négligence ou la malveillance des agents de toute sorte. Cour des comptes à laquelle sont subordonnées les chambres de compte ou cours camérales des gouvernements, il surveille la perception de l'impôt et l'emploi des deniers publics. Il nomme à un grand nombre de places, avise à toutes les mesures nécessaires pour la tranquillité et la prospérité publiques, et ses oukases ont force de loi, tant qu'ils ne sont pas révoqués par ceux de l'empereur. Il est vrai que tout cela se fait sous le contrôle des hauts-procureurs impériaux, dont il y en a un près de chaque département; un jugement qui ne porterait pas la

signature de ce haut fonctionnaire ne pourrait pas être mis à exécution. Le Sénat est en outre chargé de promulguer et de rendre exécutoires tous les actes émanés du souverain, manifestes, statuts, oukases, etc. Enfin, les archives de l'empire sont conservées au Sénat. Ses départements sont partagés entre Saint-Pétersbourg, Moscou et Varsovie. Dans la première de ces capitales, il y en a 5, d'après le dernier *Adress-Kalendar*, sans compter le département de l'arpentage et celui de « l'héroldie » ou des affaires héraldiques[1]; puis encore l'assemblée générale ou *plenum*, formée des trois premiers départements et de celui de l'héroldie. Plusieurs de ces départements sont divisés en deux sections. Sont aussi établis près du Sénat de Saint-Pétersbourg, le comité d'économie rurale, la trésorerie du Sénat, ses archives, sa typographie, etc. A Moscou siégent le 6e, le 7e et le 8e département, ainsi que l'assemblée générale formée par leur réunion; le 6e se divise également en deux sections, dont chacune a son haut-procureur. Là aussi il y a une trésorerie, des archives, une typographie, et de plus un corps médical. Enfin le 9e et le 10e département, sans assemblée générale, sont établis à Varsovie. Près de chaque département est un secrétaire général avec sa chancellerie ou son greffe particulier; de plus, le haut-procureur impérial dont nous avons déjà parlé, et, près de la chambre héraldique, un héroldmeister et un substitut du haut-procureur. Tous les départements, à l'exception seulement du premier, auquel ressortissent les affaires administratives et de gouvernement, sont autant de hautes cours ayant chacune leur ressort composé d'un certain nombre de gouvernements. En cas d'appel, l'affaire passe du département au *plenum*. Dans le passé, la justice du

1. Sur l'héroldie, voir Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. II, p. 440. Sur les armoiries, plus haut, p. 135 et 273; sur la noblesse, p. 299-317.

Sénat n'a jamais été citée comme un modèle à suivre[1]; espérons qu'au grand jour du XIXe siècle commenceront pour cette haute cour des traditions et des destinées nouvelles. Les sénateurs, tous à la nomination de l'empereur, sont choisis par lui parmi les plus hauts fonctionnaires de l'État, tant de l'ordre militaire que de l'ordre civil. Les généraux ont souvent formé la majorité; tous les membres appartiennent au moins à la 3e classe du tchine. Dans ces derniers temps, on en comptait environ 30 en dehors des départements, et dans les départements plus de 100. Le ministre de la justice a sur les sénateurs un certain pouvoir disciplinaire, et, en cas d'inconduite, fait un rapport à l'empereur.

Le très-saint Synode dirigeant (*svètéïchii pravitelstvouïouschtchii Synod*). Il a suffisamment été parlé de ce grand corps à propos de la société religieuse (p. 537), où nous avons vu aussi quelle part le chef de l'État prend à toutes ses décisions par l'intermédiaire du haut-procureur. Nous ajouterons seulement que ce fonctionnaire a sa chancellerie indépendamment de celle du Synode, et qu'à ce corps se rattachent en outre une direction des écoles ecclésiastiques, un département économique et les typographies synodales, l'une à Pétersbourg, l'autre à Moscou.

Le pouvoir exécutif proprement dit, nous voulons dire les organes spéciaux de ce pouvoir exclusivement inhérent au chef de l'État. Ce sont les ministères et la direction de la police générale.

Sur les premiers, comme sur la seconde, nous devons simplement nous borner à donner des contours.

1. Sa procédure a toujours été des plus compliquées, et ses membres n'ont jamais été au-dessus du reproche de vénalité. Les critiques les plus acerbes abondent. On connaît celles de l'auteur de *La Vérité sur la Russie*, p. 54-60; mais il y a plus de sang-froid dans les doléances de « l'homme d'État russe » qui a esquissé le tableau de *La Russie en 1844*, p. 6-12 et p. 17.

1° Les ministères.

On a déjà vu (p. 745) que leur organisation actuelle date de l'avénement au trône d'Alexandre Ier, où ils remplacèrent ce qu'on appelait anciennement les douze colléges de l'empire. Ce monarque ordonna alors la création de huit ministères, dont l'un, celui du commerce, a été fondu, en 1812, dans le ministère des finances, sans que le nombre général fût pour cela diminué, le ministère des apanages ayant pris la place de celui-là. Depuis, ce nombre 8 a été augmenté. En 1826, l'empereur Nicolas créa le ministère de la cour ou de la maison impériale, auquel fut réuni, en 1856, celui des apanages; en 1838, fut institué le ministère des domaines ou propriétés de la Couronne, et en 1865 deux directions générales furent transformées, l'une en ministère des postes et télégraphes, l'autre en ministère des voies de communication. En définitive, il y a aujourd'hui 12 ministères, celui des apanages compris, qui n'a pas été supprimé, mais sans y comprendre ceux qui se rapportent à la grande-principauté de Finlande ou au royaume de Pologne, et sans compter non plus le contrôle de l'empire, qui est également une espèce de ministère. Un 13e, celui de l'agriculture ou plutôt du travail national dans son ensemble, ne se fera sans doute pas attendre longtemps.

Le lien qui unit entre eux ces nombreux ministères, c'est l'empereur personnellement, source du pouvoir exécutif, comme nous l'avons dit. La plupart des ministres sont admis, une fois par semaine, à un travail direct avec lui; quelques-uns, de même que le secrétaire de l'Empire, lui adressent seulement des rapports accompagnés des journaux et des pièces. Jusqu'en 1861, il est rarement arrivé que tous les ministres se réunissent sous la présidence du souverain, afin de concerter des mesures en commun. L'article 15 de

la loi institutive[1] porte bien : « Tous les ministres sont membres du *conseil*, et siégent au Sénat avec voix délibérante, » mais c'est du conseil impérial qu'il veut parler, de celui qui fut ensuite remplacé par le Conseil de l'Empire. Plus loin, on lit dans le même article : « Les matières ordinaires sont traitées dans le *comité*, uniquement composé des ministres; par rapport à celles d'une certaine importance, les autres membres du *conseil* se réuniront une fois par semaine. » Quoi qu'il en soit de ce passage, qui n'est pas très-clair, le comité des ministres s'est toujours réuni une fois par semaine hors de la présence du souverain; mais il ne s'occupait guère que d'affaires secondaires, toutes les mesures importantes étant résolues dans le travail en tête-à-tête des différents ministres avec le monarque. Ce n'était pas un moyen d'entretenir l'unité dans l'administration : aussi le manque d'homogénéité se faisait-il vivement sentir, et c'est pour y remédier que fut rendu l'oukase du 12 (24) novembre 1861, qui institua une espèce de *conseil des ministres*, où toutefois d'autres personnages encore devaient être admis. Dès le 11 (23) décembre 1857, nous assure-t-on, les ministres avaient été réunis en séance sous la présidence d'Alexandre II. Dans l'acte, divisé en onze articles, dont nous parlons, cette présidence n'est pas considérée comme chose de rigueur, car on y trouve les dispositions suivantes : « Rien ne pourra être mis en délibération, au conseil, sinon par suite d'un ordre spécial de l'empereur, qui décide, après avoir entendu les opinions ou après avoir eu sous les yeux un rapport sur la séance; ou bien il fait recommencer la délibération, dans une autre séance, en dehors de sa présence, par un comité spécial. »

Chaque ministère se compose de trois parties essentielles,

1. Du 8 (20) septembre 1802. On la trouve dans le recueil de Storch, t. Ier, p. 31-45. Cf. *La Vérité sur la Russie*, p. 16.

les départements, le conseil du ministre, la chancellerie. Cette dernière est chargée d'expédier les affaires courantes, de rédiger les arrêtés à soumettre à la signature du ministre, et de transmettre ses ordres aux divers départements. Le conseil du ministre se compose de tous les directeurs et vice-directeurs, sous la présidence du ministre; et indépendamment de lui, il y a un conseil analogue dans chaque direction, formé de tous les chefs de section. Enfin, les départements se subdivisent en autant de sections qu'il y a d'objets différents dans leur compétence, et à leur tour les sections se subdivisent en bureaux. Les directeurs sont nommés par l'empereur, ainsi que le ministre lui-même et son adjoint (*tovarischtch*). Il n'y a pas un ministre-adjoint ou collègue dans tous les ministères; les plus importants même tiennent quelquefois à s'en passer. Ces adjoints ne siégent au comité des ministres ou au conseil que lorsqu'ils remplacent le titulaire ou dans certains cas particuliers.

Nous allons maintenant énumérer les ministères suivant l'ordre dans lequel ils figurent dans le dernier *Adress-Kalendar*[1].

Ministère de la cour impériale. Il se compose des éléments principaux suivants : chapitre (*kapitoul*) des ordres impériaux et tsariens[2]; ministère des apanages, ayant un département du même nom et différentes autres divisions; cabinet de S. M. I., chargé de la perception des revenus appartenant à l'empereur personnellement[3], de la garde du Trésor de la Couronne, etc.; expéditions des affaires du

1. On peut comparer les données qui se trouvent dans la 10e des lettres adressées par un anonyme russe au *Journal des Débats*, numéro du 19 juin 1839, et Schubert, p. 308-315.

2. Nous avons fait connaître ces ordres p. 290-295. Sur la cour, on peut se reporter à la p. 277.

3. Les fabriques, usines, etc., sont énumérées dans l'*Adress-Kalendar*, p. 55 et suiv.

cérémonial; chancellerie du ministère; contrôle du ministère; comptoir de la cour; Ermitage impérial; comptoir des écuries de la cour; comptoir de la cour à Moscou; École d'architecture de la cour à Moscou; comptoir des constructions; comptoir de la grande vénerie; direction des théâtres impériaux; intendance (*pravléniya*) des châteaux, savoir: de Tsarsko-Sélo, Peterhof et Gatchina; Académie impériale des Beaux-Arts[1]; Bibliothèque impériale publique; Jardin botanique impérial, enfin Commission impériale archéologique. Nous reviendrons sur plusieurs de ces institutions.

Ministère de la guerre. Il en a été suffisamment parlé à propos de l'armée (p. 700-712); nous ajouterons seulement que jusqu'ici une grande partie des affaires concernant le personnel étaient sous la direction plus particulière de l'empereur ayant pour organe le chef de l'état-major général, poste des plus importants naguère, mais qui ne paraît pas rempli dans le moment actuel[2].

Ministère des affaires étrangères. C'était de tout temps un des principaux colléges de l'empire, et son chef porte le titre soit de chancelier, soit, comme dans le moment actuel, de vice-chancelier de l'empire. Le chancelier est de la première classe du tchine; il n'y en a eu encore que neuf, savoir: le comte Golovkine (1718-1734), le prince Tcherkasski (1740-1742), le comte Bestoujef-Rumine (—1758), le comte Michel Vorontsof (—1765), le comte Ivân Ostermann (—1797)[3], le comte Bezborodko (1797-1799), le comte Alexandre Vorontsof (1802-1804), le comte Roumantsof (1807-1814) et le comte de Nesselrode (1845-1862). Indépendamment du conseil du ministère et de la

1. Tous les membres actuels, les amateurs d'honneur (*patchotnié lioubiteli*) ou patrons et les membres honoraires sont ici énumérés.

2. *Adress-Kalendar*, p. 101.

3. Le comte Panine (Nikita Ivanovitch), quoique de la première classe, n'était pas chancelier. Il fut ministre des affaires étrangères de 1765 à 1783.

chancellerie du ministre, voici de quels éléments se compose le ministère des affaires étrangères : département asiatique, qui est presque un ministère à lui seul; département des relations intérieures; département économique et de la comptabilité; archives de l'empire, double dépôt, dont le principal est à Moscou[1] et l'autre à Saint-Pétersbourg; enfin chancellerie diplomatique[2], avec ses succursales de Varsovie, du Caucase et de la Nouvelle-Russie. A cette chancellerie se rattachent les légations (ambassades ou missions), consulats généraux, consulats et vice-consulats, ainsi que les simples agences que la Russie entretient au dehors[3]. Ce sont 3 ambassades (France, Grande-Bretagne et Autriche); 24 missions (Prusse, Espagne, Portugal, Italie, Suède et Norvége, Danemark, Pays-Bas, Belgique, Rome, Confédération Germanique, Bavière, Saxe-Weimar, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, etc., Villes libres, Hanovre, Suisse, Turquie, Grèce, États-Unis, Brésil, Perse, Chine); 23 consulats généraux (Paris, Marseille, Londres, Amsterdam, Gênes, Cadix, Copenhague, Stockholm, Christiania, Hambourg, Leipzig, Dantzig, Constantinople, Belgrade, Boukarest, Candie, Beyrouth, Alexandrie en Égypte, Corfou, Syra, New-York, Tavris ou Tébriz, Kouldja dans le Turkestan chinois, etc., etc.)[4].

1. Les archives impériales de Moscou sont une des curiosités de cette capitale et une source inépuisable pour les historiens. Voir Lecointe de Laveau, etc.

2. Le protocole et le cérémonial paraissent y appartenir.

3. Voir *Adress-Kalendar*, p. 274-288.

4. A ce ministère se rattacherait le coup d'œil qu'il a été d'abord dans nos intentions de jeter sur les rapports de la Russie avec les États du dehors, et que le défaut d'espace nous interdit de comprendre dans le présent volume. Peut-être trouverons-nous l'occasion plus tard de traiter cette matière si intéressante, soit dans cet ouvrage même, soit dans l'histoire de la diplomatie russe au XIXe siècle, dont nous avons déjà une ébauche dans nos cartons. Dans nos ouvrages imprimés jusqu'ici, nous avons seulement préludé à ce travail. On peut voir, sur l'influence exercée par la Russie dans la politique européenne, nos opuscules : *La Russie et son agrandissement territorial depuis quatre siècles* (1854).

Ministère de la marine. On en a fait connaître la composition plus haut (p. 733), et il ne reste rien à ajouter ici, sinon que la nomination aux grades supérieurs et la direction des mouvements généraux de la flotte sont plus particulièrement subordonnées à la volonté de l'empereur, absolument comme pour l'armée de terre.

Ministère des affaires intérieures. Ici, au conseil ordinaire du ministre s'ajoutent le conseil pour les affaires concernant la presse, ainsi que le conseil médical. Quant aux divisions, elles sont les suivantes : département des affaires générales; département de la police exécutive (celle qui se rapporte à l'ordre public dans les provinces et aux prisons); département des affaires ecclésiastiques en ce qui concerne les

p. 31-42, et *La Mission de l'empereur Alexandre II*, p. 112-141. Dans le dernier (p. 151-157), nous nous sommes aussi prononcé sur le prétendu Testament politique de Pierre le Grand. On peut consulter en outre : *Die russische Pentarchie*, p. 271 et suiv., ainsi que l'article *Das russische Staatsleben* (1852), dans le recueil *Die Gegenwart*, t. VII, p. 364-417; un autre article renfermé dans le livre du baron de Reden, *Russlands Kraft-Elemente und Einfluss-Mittel*, p. 370-383; Haxthausen, t. III, p. 211-219; Sporschill, *Die Weltstellung Russlands in der Gegenwart*, etc., etc. Dans la Pentarchie (p. 438), on rappelle un mot significatif de Canning. « J'ai appelé à l'existence le nouveau monde, afin de rétablir l'équilibre dans l'ancien. » Ceux qui nous gouvernent feront peut-être bien de l'avoir toujours présent à la mémoire. Relativement à la question de savoir si la puissance de l'empire des Tsars est réelle ou factice, on se rappelle sans doute cet autre mot, prononcé en 1863 par M. le vice-chancelier prince A. Gortchakof : « La Russie est calme, majestueuse et puissante. L'Europe nous regardait à travers un nuage trompeur et n'apercevait pas ce que nous sommes réellement. Nous avons soufflé sur ce nuage qui obscurcissait notre grandeur, et il s'est évanoui. » On peut d'ailleurs consulter encore Wilson, *Puissance politique et militaire de la Russie en 1817* (surtout p. 157); Weitzel, dans la 2e édition du *Staatslexikon*, t. XI, p. 716; *Russland und die Gegenwart*, t. Ier, p. 47 et suiv.; Custine, t. II, p. 313. L'habile pamphlétaire que nous venons de citer en dernier lieu, prétend aussi (p. 244) avoir trouvé la solution de cette question fort digne d'attention : « Pourquoi les Russes ont-ils l'avantage sur nous en diplomatie ? » — Comme toutes les autres se rattachant à l'empire des Tsars, les questions politiques et diplomatiques nous tentent vivement, mais le sujet nous déborde; il faut savoir se restreindre et attendre. Si Dieu nous prête vie, nous y reviendrons.

cultes étrangers; département économique, s'occupant de l'approvisionnement général du pays[1], des établissements de bienfaisance, des mesures de santé, etc.; comité central de statistique et comité de censure[2].

Ministère de l'instruction publique (*narodnavo prosveschtchéniya*[3]). Il se compose des divisions suivantes : département de l'instruction ou des lumières; comité scolaire; commission archéographique[4]; rédaction du Journal de l'instruction publique[5]; archives du ministère. La division principale, le département, se subdivise en trois sections : administration centrale, administration des circonscriptions universitaires, administrations locales, dont la première comprend, outre la direction générale de l'enseignement public, les académies, sociétés savantes, bibliothèques et autres collections. Nous traiterons toute cette matière, avec l'attention qu'elle réclame, dans le chapitre suivant.

Ministère des postes et télégraphes. La transformation en ministère de cette ancienne direction générale est trop récente pour que nous en connaissions l'organisation définitive. Quant aux affaires dont il s'occupe, il en a déjà été parlé p. 605-607, et l'on a vu à quel mouvement extraordinaire elles donnent lieu dans un pays où tout relève directement de l'État. Il en sera encore question à la fin du volume.

1. Intérêt majeur à ce point qu'il justifierait, selon nous, à lui seul, la création du ministère à part dont nous avons donné l'idée p. 756.

2. Nous dirons un mot de la censure à la fin du chapitre suivant.

3. Ici, au lieu de l'Almanach impérial, nous consultons le Mémorial (*Pamiatnaïa knijeka*) du ministère même, publication officielle de 1865, dont est extrait en grande partie le livre de M. Woldemar déjà souvent cité : *Zur Geschichte und Statistik der Gelehrten- und Schulanstalten des Ministeriums der Volksaufklärung*, 1865, 271 pages in-8°. Au reste, dans le chapitre suivant, nous reviendrons en détail sur toute cette administration et sa remarquable activité pendant les dernières années.

4. Voir sur elle, *Uebersicht*, *Beilagen*, p. 48-70 ; Woldemar, p. 6.

5. Voir au chapitre suivant.

Ministère des finances. Outre le conseil ordinaire, il a un comité scientifique, un conseil de commerce, un comité des manufactures, etc. L'Almanach impérial présente ses différentes divisions dans l'ordre suivant : département des mines et des salines[1], qui comprend les monnaies, les usines métallurgiques de l'État et celles des particuliers, et dont dépendent, d'une part, le tribunal des mines, d'autre part, le corps des ingénieurs des mines; département du commerce extérieur, avec les douanes[2] et les juridictions commerciales; département des impôts, indirects (*néokladnykh sborof*) et directs (*priamykh*[3]), des manufactures et du commerce intérieur, des écoles commerciales; établissements de crédit (dette publique et banques[4]); département de la trésorerie, où s'élabore le budget, matière sur laquelle nous avons donné plus haut des développements étendus[5].

Ministère des domaines de l'État (*Goçoudarstvennykh imouschtchestv'*). Ces domaines, on les connaît déjà par le coup d'œil que nous avons jeté sur eux à deux reprises[6]. Quant au ministère auquel en est confiée la régie, il est pareillement assisté d'un comité scientifique, et, en outre, d'un comité de colonisation, d'une direction médicale, etc. Ses divisions sont les suivantes : 1er département, direction des domaines dans les gouvernements ordinaires et dans ceux de la Russie méridionale, de Saratof, du pays des Kalmuks, etc.; 2e département, administration des revenus, arpentage, cadastre, etc.; département économique, inspec-

1. Il en a été question plus haut, p. 594 et 602.
2. Voir p. 603.
3. P. 595 et 599.
4. P. 637 et 656. Plusieurs de ces matières trouveront encore leur place au t. IV.
5. P. 582-617.
6. P. 183-191 et 590-595. Au bas de la page 183, il nous est échappé une erreur inconcevable. Les mots « depuis supprimé » doivent être retranchés.

tion des cultures, direction des écoles d'agriculture et autres, des fermes-modèles, etc.; département des forêts, etc.

Ministère de la justice. Formé d'un département unique, il comprend, en outre, les archives du ministère de la justice à Moscou, le corps des arpenteurs, la chancellerie d'arpentage et la direction des écoles d'arpentage de Constantin et des topographes-arpenteurs. L'École de droit, dont il sera question dans le chapitre suivant, est également du ressort de ce ministère, sur lequel nous reviendrons au chap. III.

Ministère des voies de communication. Appelé auparavant direction générale des voies de communication (*poutéï soobschtchéniya*) et des édifices publics, il est, comme on l'a vu, de création récente. Le corps des ingénieurs des chaussées relève de lui. Du reste, il se compose des départements des affaires d'art, des affaires économiques, des chemins de fer, des projets et entreprises, de la révision des rapports. L'Institut des ingénieurs des voies de communication, ainsi que l'école de construction, dépend de ce ministère. Les télégraphes en ont été détachés pour entrer dans la composition du ministère des postes. Nous dirons à la fin de ce volume (chap. IV) quelques mots des chemins de fer.

Contrôle de l'empire. Nous avons déjà remarqué qu'il est organisé à l'instar d'un ministère tout à fait indépendant de celui des finances : le contrôleur de l'empire a son conseil, sa chancellerie, ses archives, etc. Le département du contrôle a trois sections, l'un pour les rapports ou comptes civils, l'autre pour les rapports ou comptes militaires, le troisième pour ceux de la marine.

Enfin, dans l'*Adress-Kalendar*, on place encore sur la même ligne que les ministères la direction des haras impériaux, laquelle a aussi son conseil, sa chancellerie et son département[1].

1. Sur les races de chevaux, voir *Révélations*, t. Ier, p. 232-237.

Police générale et centrale. Dans un pays en partie neuf, comme la Russie, et où les habitudes de moralité ne se sont pas enracinées dans toutes les classes, ainsi qu'elles l'ont fait dans nos pays d'Occident, au temps où elles étaient en honneur; dans un pays d'ailleurs à étendue colossale, ayant une population d'un esprit mobile; un pays, enfin, entouré d'ennemis et fréquenté par de nombreux aventuriers, la police aurait certes la plus rude tâche à remplir, lors même qu'elle maintiendrait toujours sa sphère d'action en deçà des limites que trace cette pudeur d'honnêteté qui est inséparable de l'esprit chrétien. L'exercice de cette tâche, en Russie comme ailleurs, n'est pas toujours incriminé avec justice; la qualification de *Polizeistaat*, familière aux publicistes allemands, n'est pas nécessairement un terme de blâme[1]: ce qui le prouve, c'est cet autre terme, État policé, qui implique, au contraire, un éloge. Toutefois, en Russie, l'héritage des siècles sous ce rapport n'était acceptable à un prince juste, bienveillant et placé à toute la hauteur de la civilisation, que sous bénéfice d'inventaire. La chancellerie secrète, de terrible mémoire, ne le cédait guère en barbarie à l'inquisition d'État de Ioann IV Vassiliévitch, et pourtant elle parut fort difficile à abolir. L'affreux usage de «crier le mot,» c'est-à-dire d'accuser le premier venu de haute trahison en faisant entendre ce cri : *Diélo i slovo* (Fait et parole)! livra souvent à ce tyran des innocents aussi bien que des coupables[2]. Il se maintint encore longtemps après Pierre le Grand, qui transféra cette autre inquisition d'État de Moscou à Saint-Pétersbourg.

1. Elle n'est justement un blâme que quand *Polizeistaat* est l'antithèse de *Rechtsstaat*. Voir *Die Gegenwart*, t. VI, p. 17. Cependant cette maxime généreuse *Quilibet præsumitur bonus*, où ne souffre-t-elle pas, où n'a-t-elle pas souffert du moins des exceptions?

2. Voir Meiners, t. Ier, p. 312; *Antidote*, p. 224, 225.

Supprimée par Pierre III, le 7 (18) février 1762, elle fut formellement réprouvée aussi par Catherine II[1], et, malgré tout, rétablie ensuite, comme l'a dit l'empereur Alexandre Ier, dans le manifeste par lequel il y mit fin. Sous la dénomination nouvelle d'*expédition secrète*, le procureur général Oboulyaninof la rendit de nouveau fameuse sous le règne de Paul Ier. Alexandre lui-même, malgré le libéralisme de langage qui frappa tout le monde dans ce manifeste, la rétablit un an après l'avoir abolie, il est vrai, considérablement modifiée et confiée à des mains sûres. «De 1819 à 1825, dit l'homme le plus prévenu contre le gouvernement de son pays[2], la police politique fut presque nulle.» Après l'avénement de Nicolas, ce monarque fit de la police secrète politique l'attribution de la IIIe section de sa chancellerie particulière (voir p. 277), et, ne voulant rien de secret, il donna aux agents dont elle se servait l'uniforme bleu de la gendarmerie. «Je fonderai une institution nouvelle, dit-il alors dans la loyauté sincère de ses sentiments, et j'élèverai la police au-dessus des préjugés, en n'y employant que des hommes honnêtes, instruits, sincères, d'un caractère ferme, bons et justes.» Mais la réalité ne put répondre à ce beau programme. Relativement au règne d'Alexandre II, le même écrivain, si hostile à Nicolas, change complétement de langage : il donne au chef actuel de cette administration d'un genre exceptionnel les éloges

1. Voir son oukase du 19 (30) octobre de la même année dans le *Neuveränderter Russland* (de Schlœzer), t. Ier, p. 171-184. Cf. le manifeste d'Alexandre Ier du 2 (14) avril 1801, dans *Russland unter Alexander I.*, de Storch, t. Ier, p. 16-18.

2. Prince Dolgoroukof, *La Vérité*, etc., p. 294. Ce qu'il ajoute par rapport à l'administration du comte Alexandre de Benkendorff, du prince Orlof et du prince Vassili Dolgoroukof, sont des choses trop personnelles et trop délicates pour que nous consentions à le suivre sur ce terrain. L'exagération ne s'y fait pas moins sentir que dans les deux chapitres des *Révélations* consacrés au même sujet (t. Ier, p. 245-305).

qu'il mérite. «C'est un homme intègre, dit-il, de formes excellentes.» Et ailleurs nous lisons sur ce chef: «C'est un homme doux, aimable, vraiment libéral, prévenant, de ce petit nombre d'hommes d'État qui n'ont pas d'ennemis... Il dirigea l'institution dans un tout autre esprit. Jusqu'alors la section avait été bruyante, pleine d'assurance: elle agit depuis en silence et non sans une certaine timidité.»

Ce qui vient d'être dit se rapporte à la police politique, exercée par la IIIe section de la chancellerie particulière de l'empereur. Nous ajouterons seulement que, par rapport à elle, le pays fut divisé en 8 circonscriptions (*okrougha*), ayant chacune à sa tête un officier général de la gendarmerie qui, dans chacune des provinces de la circonscription, avait sous ses ordres un colonel de la même arme. Les points centraux étaient Saint-Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Vilna, Odessa, Tiflis, Kasan et Omsk. Cette administration était complétement indépendante de celle de la province. Elle a été dissoute il y a deux ou trois ans, et les sept escadrons du régiment de gendarmerie ont été soumis directement aux généraux commandant dans les circonscriptions militaires. Quant à la chancellerie centrale, l'*Adress-Kalendar* énumère les tchinovniks qui en font partie, mais sans mentionner d'organisation en sous-sections ou bureaux.

La police de sûreté, non politique, est, comme on l'a vu (p. 761), du ressort du ministère de l'intérieur. Nous sommes convaincu que le noir tableau qu'on en a fait dans les deux ouvrages cités plus haut[1], comme aussi dans beaucoup d'autres, ne lui est plus applicable aujourd'hui. L'oukase du 8 (20) juin 1860 a mis un terme aux attributions abusives de la police, en lui enlevant l'instruction des procès pour

1. Surtout *Révélations*, t. Ier, p. 280. Cf. Molinari, *Lettres sur la Russie*, p. 219 et *passim*.

crimes et délits du ressort des tribunaux, instruction désormais réservée aux magistrats appelés instructeurs judiciaires. La justice ne sera donc plus forcée de recourir à ces instruments d'une moralité plus que douteuse, qui souvent ont donné lieu à des incidents révoltants. La police, sans doute, a toujours son côté sombre, mais, en somme, elle est un bienfait pour le pays par la vigilance qu'elle déploie contre les malfaiteurs. On peut dire qu'il règne en Russie autant de sûreté que partout ailleurs : le nombre des attentats contre les personnes n'y est pas plus grand, et le brigandage sur les grands chemins est chose presque inouïe. La police entretient des magasins considérables, et ses dispositions par rapport aux incendies, si exceptionnellement fréquents, et dont le nombre augmente d'année en année, sont admirables, même dans les campagnes. Elle veille au maintien de l'ordre sur les marchés et dans les lieux publics de toute espèce, et elle assure la bonne qualité des marchandises exposées en vente, aussi bien que la libre circulation et la propreté des rues. Elle tient sous un contrôle sévère les colporteurs, les charretiers et les milliers de cochers ou *isvoschtchiks* qui stationnent sur le pavé des villes, les portiers des maisons chargés de services nombreux; elle suit des yeux les mendiants et toutes les personnes suspectes. Pour assurer la salubrité publique, elle ne cesse de faire tous les efforts que le progrès des lumières a mis en usage dans les pays les plus policés[1].

1. Toutes les questions se rattachant à la mortalité ont été traitées au t. II, p. 178-208. Les accidents divers, assassinats, suicides, etc., y sont compris. Page 177, il a été parlé aussi des enfants abandonnés, auxquels nous reviendrons d'ailleurs dans le dernier chapitre du présent volume, après avoir dit un mot des prisons. Voir, de plus, le chapitre sur la situation spéciale de la population agglomérée, t. II, p. 287-320. Le *Calendrier de Saint-Pétersbourg* (en russe et en allemand) donne des renseignements (p. 255 et suiv., année 1863) sur certains hôpitaux, sur les mesures à prendre dans la capitale en cas d'inondation,

2° *Administration locale, territoriale et communale.*

C'est un mécanisme fort compliqué que l'administration provinciale d'un empire vaste et disparate tel que celui qui nous occupe : aussi l'état réglementaire ne saurait-il s'appliquer à toutes ses parties sans exception. D'abord, c'est surtout ici qu'il ne faut pas perdre de vue la distinction que nous avons établie, en tête de ce volume (p. 21), entre le *territoire proprement dit* et les *possessions lointaines :* nous nous en tiendrons plus particulièrement au premier, réservant pour le volume qui traitera de la topographie les renseignements sur l'organisation des autres. Mais une seconde distinction à faire est celle entre les *gouvernements* ou *gouvernies*, c'est-à-dire les divisions régulièrement et uniformément organisées, et les *oblasth* ou provinces, qui n'ont pas encore reçu cette organisation. Puis, les gouvernements et les oblasthes sont subdivisés en districts, et, sous un point de vue particulier, en *volosth*[1]. Nous comprenons toutes ces divisions sous la rubrique *administration territoriale;* après cela, nous parlerons du régime des villes sous la rubrique *administration communale.*

Administration territoriale. Encore ici, nous commencerons en jetant un coup d'œil sur les vicissitudes du passé, car les divisions et les autorités qui y sont préposées n'ont pas toujours été les mêmes.

On nous a conservé une énumération de celles qui existaient sous Ioann III, en 1462[2], époque à laquelle nous rapportons l'origine de la monarchie moscovite ou de la Russie actuelle; mais il est inutile de remonter si haut. A

etc. Quelques autres se trouvent dans le Manuel de Schubert, t. Ier, p. 322 et 323, p. 334, etc. Sur les mesures de prévoyance publique, on peut consulter Hupel, t. II, p. 421, et P. Storch, *Der Bauer in Russland*, p. 108.

1. Voir Kœnig, *Bilder aus Russland*, p. 353.

2. Voir Oldekop, *St. Petersburgische Zeitschrift*, t. XIV, p. 110 et suiv.

cette époque-là, quoi qu'en dise M. de Gérebtsof[1], il n'y avait pas encore d'administration provinciale régulière: tout était abandonné au pouvoir discrétionnaire des voïvodes. A peine si, sous Pierre le Grand, il existait une telle organisation; mais du moins ce monarque en jeta les fondements. C'est lui qui, le premier, à la fin de 1708, divisa son empire en *gouvernements*; d'abord en 8, auxquels un 9e et un 10e furent ajoutés dans les deux années suivantes. Voici quels étaient ces 10 premiers gouvernements: Moscou, Inghermanland (Ingrie, nom auquel fut substitué, en 1710, celui de Saint-Pétersbourg), Arkhangel, Kief, Smolensk, Nijegorod, Kasan, Astrakhan, Voronège ou Asof et Sibérie. En 1719, le nombre des gouvernements fut porté à 11, puis, en 1721, après le traité de Nystad, à 14, moyennant des démembrements ou par l'effet des conquêtes on ajouta les gouvernements de Reval, Novgorod-la-Grande, Riga et Bielgorod. On ne comptait alors que 255 villes plus 18 annexes ou faubourgs, et 4 forteresses. En 175[illegible] sous l'impératrice Élisabeth, la division embrassa 16 gouvernements[2], dont ceux de fondation nouvelle étaient Orenbourg et Vybourg (Wiborg). Catherine II, dans les quatre premières années de son règne, les porta jusqu'à 20, en ajoutant les gouvernements de la Petite-Russie, de la Nouvelle-Russie, des Slobodes d'Oukraine et d'Irkoutsk. Au moment où ce génie organisateur publia ses fameux Re[illegible]

1. Voir plus haut, p. 740. Y avait-il, comme il le veut (t. Ier, p. 31[illegible] *namiestniks* avant Pierre le Grand? Nous en doutons. C'est à Strahlenberg (allem., p. 179 et suiv.) qu'il faut recourir pour avoir des renseignements sur les divisions de cette époque-là. Cf. *Gorodskiya Poceléniya* (1860), préface, p. VI (ouvrage volumineux donnant le tableau des villes par gouvernements).

2. On en peut trouver l'énumération, avec la subdivision de ces gouvernements en *provinces*, dans Müller, *Sammlung*, t. II, p. 181-288, et la représentation pour l'œil dans l'*Atlas russien* de 20 cartes, publié en 1745 par l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

ments pour l'administration des gouvernements de l'Empire[1]; il existait 23 de ces derniers : Pskof, Tver et Asof[2]; détaché de Voronège, étaient venus se joindre aux autres. La nouvelle organisation substitua aux gouvernements des *lieutenances* (*namestnitchestvo*), formées selon les bases qu'on a indiquées plus haut (p. 744). Les lieutenances de Tver et de Smolensk, considérées comme les plus avancées de l'empire, furent les premières en état; on mit dix ans, de 1776 à 1785, à en créer 41, lesquelles embrassaient 493 districts (*ouïesdy*), avec autant de chefs-lieux et 86 autres villes qui n'avaient pas ce rang. Les seuls gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Moscou conservèrent cet ancien nom des circonscriptions. Après que la Lithuanie, une partie de la Pologne et la Kourlande eurent été réunies à l'empire, on fit de ces acquisitions 8 lieutenances nouvelles, avec 91 chefs-lieux de districts et 7 simples villes. Les 49 ou 50 lieutenances existantes alors, plus le Pays des Kosaks du Don, figurent dans la *Ghénéralnaïa Karta* ou Carte générale de l'empire de Russie, publiée en 1785. Indépendamment de la Crimée, dont on commençait seulement l'organisation, et du Pays des Kosaks du Don, qui a son régime spécial, on y voit outre celles que nous avons nommées : Iaroslavl (1777), Vologda, Viatka, Kostroma, Perm, Kalouga, Tambof, Simbirsk, Orel, Koursk, Saratof, Toula, Oufa (Orenbourg), Vilna, Moghilef, Minsk, Slonim, Polotsk, Novgorod-Séversk, Bratzlaf, Tchernigof, Kharkof, Riaisân, Penza, Vladimir, Iékatérinoslaf, Caucase, Podolie et Volynie, Voznécensk. L'empereur Paul transforma de nouveau les lieutenances en gouvernements : des 49 qui existaient, plus deux *oblasth* ou provinces, il

1. Déjà mentionnés p. 744, note.

2. En 1778, Iékatérineslaf devint, à la place d'Asof, le siége du gouvernement de ce nom.

fit, par réduction, et moyennant toutes sortes de remaniements, 41 gouvernements, parmi lesquels reparut celui de Kief, supprimé en 1776, et qu'il sépara lui-même de celui de la Petite-Russie[1], mais que nous nous abstenons d'énumérer ici[2]. Sous le règne d'Alexandre Ier fut maintenue la division en *gouvernements* et *oblasth*, mais les noms furent diversement modifiés. Le gouvernement des Slobodes d'Oukraine reprit celui de Kharkof, le gouvernement de Voznécensk, celui de Kherson; le gouvernement de Lithuanie disparut comme celui de Slonim, faisant place à Grodno pour ce dernier, et reprenant, quant au premier, le nom de Vilna; Polotsk s'effaça devant Vitebsk; à la place de Novgorod-Séversk fut érigé le gouvernement de Poltava; enfin, les gouvernements de Riga, Reval, Vybourg, prirent les noms de Livonie, Esthonie et Finlande. La province de Kolyvân reçut celui de Tomsk. A la fin de ce règne, il y eut en tout 49 gouvernements, sans compter les 7 oblasthes, la plupart en Sibérie, mais parmi lesquels figure aussi celui de Bélostok, depuis (1842) fondu dans le gouvernement de Grodno. Sous les deux règnes suivants eurent lieu les dédoublements qui donnèrent l'existence aux gouvernements nouveaux de Samara et de Kovno (1842), ainsi que nous l'avons indiqué aux tableaux du t. II (p. 32 et suiv.). Cinq autres, les gouvernements de Tiflis, Koutaïs, Derbent ou Bakou, Chémakha[3] et Erivan, furent érigés dans la Transcaucasie (1846), puis (1864), les pays des montagnards, jusqu'alors indépendants, furent divisés en 3 oblas-

1. Un tableau synoptique des divisions sous Catherine en 1796, sous Paul en 1800, et sous Alexandre en 1803, se trouve dans le recueil de Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. III, p. 115, à la suite d'un article intitulé *Reorganisirte Gouvernements-Verfassung*.

2. On peut en voir les noms au tableau de Storch, cité dans la note précédente.

3. Nous ne retrouvons pas ce gouvernement dans l'*Almanach de Gotha* de 1866 (p. 877). A-t-il été supprimé?

thes, ceux du Kouban[1], du Térek et du Daghestan. De notables remaniements eurent lieu aussi dans la Sibérie, où, entre autres, la Transbaïkalie fut, en 1851, détachée du gouvernement d'Irkoutsk[2].

Par suite de tout cela, il existe dans le moment actuel, indépendamment du royaume de Pologne, de la grande-principauté de Finlande et des possessions dans l'Amérique du Nord :

58 divisions ayant la dénomination de *gouvernements* en dehors desquelles restent toutefois

3 *territoires de villes*, savoir : ceux d'Odessa (Kherson), de Taganrog (Iékatérinoslaf) et de Kertch-Iénikalé (Tauride),

2 *pays*, celui des Kosaks du Don et celui de la Tchernomorie,

10 ou 11 *oblasthes* ou provinces n'ayant pas encore l'organisation normale (en y comprenant ceux du Caucase),

2 ou 3 divisions dénommées simplement *kraï* ou districts, lesquelles sont le district d'Alataou (pays des Kirghises de la Grande Horde et des Kirghises noirs), et, si l'on veut encore, le district des Kirghises d'Orenbourg (ou de la Petite Horde), et le district Caspien, dépendance du gouvernement de Derbent.

Le lecteur se reportera aux tableaux de notre second volume (p. 32-45 et p. 116-131) pour connaître toute la série (soit systématique, soit alphabétique) de ces divi-

1. La Tchernomorie ou Pays des Kosaks de la mer Noire est sans doute restée en dehors de cette province.

2. On a aussi parlé d'un gouvernement d'Oufa récemment (1865) détaché de celui d'Orenbourg ; mais nous ignorons si c'est un fait consommé.

sions, avec l'indication de leur superficie et de leur population. Il y verra aussi comment elles se répartissent sur les deux parties du monde et comment on peut les grouper[1].

Résumons cependant ici les principales de ces indications. Se rapportent :

a. A la Russie d'Europe :

48 gouvernements, 1 oblasthe (celui de Bessarabie), et 1 pays (celui des Kosaks du Don). La plus étendue de ces 49 divisions (Arkhangel) a plus de 16,000 milles carrés d'All., superficie bien plus grande que celle de la France entière; la plus petite (Esthonie), moins de 400. La plus peuplée (Viatka) a plus de 2 millions d'habitants, la moins peuplée (Arkhangel), 280,000. Celle où la densité de la population est la plus forte (Moscou), a 3,500 individus par mille carré d'All.; celle où elle est la moindre (Arkhangel), n'en a que 20.

b. A la région Caucasique :

5 ou 6 gouvernements (selon que celui de Chémakha est supprimé ou maintenu), et, de plus, les 3 oblasthes déjà nommés, du Kouban, du Térek et du Daghestan. Le plus étendu des six gouvernements (Stavropol) a près de 1,900 milles carrés d'All.; le plus petit, quand c'était encore Derbent, en avait près de 350. Mais aujourd'hui Derbent, avec le district Caspien, est fondu dans la province de Daghestan, et sa place comme gouvernement a été prise par Bakou, division nouvelle dont nous ne connaissons pas encore l'étendue. Le plus peuplé de ces gouvernements (Stavropol) a plus de 600,000 habitants, le moins peuplé (Erivan) plus de 250,000. Celui où la densité de

1. Le lecteur peut consulter aussi les cartes teintées du livre de M. de Buschen, *Bevölkerung des Russischen Kaiserreichs*. Nous regrettons vivement que, dans le texte du livre, les fautes d'impression soient si nombreuses.

la population est la plus forte a plus de 1,000 habitants par mille carré d'All.; celui où elle est la moindre en a à peine 300.

c. A la Sibérie :

4 gouvernements, savoir : ceux de Tobolsk, Tomsk, Iénicéisk et Irkoutsk; 5 ou 6 provinces, qui sont celles de Sémipalatinsk[1], Transbaïkalie, Iakoutsk, celles des Kirghises de Sibérie (Grande Horde), du Littoral de la Sibérie orientale[2] (Kamtchatka, pays d'Okhotsk et région entre l'Amour et l'Oussouri), et, de plus, conformément à un ordre du jour ministériel du 14 février 1865, le Turkestan russe; enfin, les deux ou trois simples districts (*kraï*) que nous avons nommés plus haut[3]. Le plus étendu des quatre gouvernements sibériens (Iénicéisk) a plus de 45,000 m. carr. d'All., le moins vaste (Irkoutsk), plus de 13,000. Le plus peuplé (Tobolsk) a plus de 1 million d'habitants, le moins peuplé (Iénicéisk) en a 280,000, ou, dans tous les cas, moins de 300,000. Celui où la densité de la population est la plus forte (Tomsk) a 44 habitants par m. carr. d'All.; celui où elle est la moindre (Iénicéisk), seulement 6 ou 7. Dans la province de l'Amour, il y a aussi encore 7 habitants sur le même espace; dans celle de Iakoutsk, il y en a seulement 3, et sur le Littoral moins de 1.

Ajoutons tout de suite que le nombre total des *districts* (*ouïesdy*), subdivisions des gouvernements, et des *okroughs*, subdivisions des provinces, ainsi que des deux Pays des Kosaks[4], était vers 1860, d'après M. d'Olberg, comme suit :

1. La province d'Omsk a été supprimée par ukase du 18 avril 1838.

2. En russe, *Primorskoï Oblasth*.

3. Sur le tout, on peut voir Kœppen, *Déviataïa Révisiya*, p. 19-161; Calendrier de Saint-Pétersbourg pour 1863, p. 92, et v. Olberg, *Statistische Tabellen des Russischen Reiches*, p. 20-25.

4. On peut en voir aussi le détail dans *Déviataïa Révisiya*, au même endroit, et dans le Calendrier, p. 58-85.

	Districts.	Okroughs
Gouvernements et provinces d'Europe	485	7
— de la lieutenance du Caucase . .	25	3
— de la Sibérie	»	42
Totaux	510	52

On voit que les subdivisions même des 4 gouvernements de la Sibérie, comme celles des oblasthes et des « pays » des Kosaks, portent le nom d'*okroughs*. Dans les gouvernements du Caucase, il y a simultanément des districts et des okroughs[1]. Ces dénominations ne sont pas applicables aux provinces Baltiques, organisées en gouvernements, mais dont les subdivisions ont conservé leurs vieilles dénominations allemandes de *Hauptmannschaft* ou autres. En moyenne, chaque division renferme 8 à 9 de ces subdivisions : Derbent, la Transbaïkalie et le Littoral n'en ont que 2, et dans les trois provinces Baltiques, il n'y en a que de 4 à 6; mais, en revanche, il y a 15 *ouïesdy* dans les gouvernements de Koursk, Poltava et Tchernigof. On se figure leur étendue, quand on sait que, dans la Russie d'Europe et dans la lieutenance du Caucase, les districts et les okroughs ont, en moyenne, une étendue de 8,680 verstes carrées, l'étendue de l'Alsace, et en Sibérie, de 245,500 verstes carrées (à peu près autant de kilomètres carrés).

On a vu que l'organisation des gouvernements, telle qu'elle existe encore maintenant sauf certaines modifications, est due aux hautes lumières de Catherine II et remonte à 1775; mais une addition essentielle à ses Règlements et qui doit se combiner avec eux, est la résolution (*pologénié*), on pourrait dire le statut, promulgué en vertu de l'oukase du 1er (13) janvier 1864, statut qui est le

1. Voir, par exemple, pour le gouvernement de Tiflis, *Déviatsia Révisiya*, p. 139.

second grand pas (après l'émancipation des serfs) fait par le régénérateur actuel de la Russie dans l'œuvre grandiose de ses réformes. Ce *polojénié*, que nous avons sous les yeux, divisé en 120 articles et accompagné de tableaux, ainsi que de plusieurs règlements[1], le tout contre-signé par le comte D. Bloudof, président du conseil de l'empire, est une émancipation morale venant à la suite de l'émancipation matérielle; c'est une remarquable preuve de confiance donnée à la nation en récompense de la sagesse avec laquelle elle a reçu et apprécié le premier de ces actes. Dans son oukase, l'empereur déclare qu'ayant trouvé bon d'appeler les populations locales à l'administration des affaires qui concernent les intérêts et les besoins de chaque gouvernement et de chaque district par l'entremise de délégués de leur choix, il avait ordonné au ministre de l'intérieur (M. Valouïef) d'élaborer, d'après les bases qu'il lui avait indiquées, des projets de règlements sur l'organisation provinciale (*zemskikh outchréjedénii*), appropriée à la gestion desdites affaires. Le *polojénié*, avec ses annexes, est le fruit de ce travail. Exclusivement territorial, il n'a aucun caractère politique, et l'article 6 porte expressément ce qui suit : « Les institutions territoriales (*zemskiya outchréjedéniya*) agissent librement dans la sphère de leur action légale. La loi (*zakonn*) définit les cas et le mode suivant lesquels leurs actes ou décisions sont soumises à l'approbation ou à la surveillance des autorités générales. » Elles ont été mises à exécution immédiatement dans la Russie d'Europe.

Elles ne l'ont pas été toutefois dans toutes les divisions de l'empire indistinctement. Car de même que l'organisation de Catherine II, applicable seulement à 43 gouvernements, ne

1. Il forme en tout 30 pages in-4°, édition russe de l'imprimerie du Sénat.

se rapportait pas aux pays dits *privilégiés*, lesquels, en se réunissant à l'empire, ont conservé, au moins en partie, leur organisation particulière et leurs autorités traditionnelles, de même aussi le *polojénié* de 1864 n'est exécutoire, quant à présent, que dans 33 gouvernements de la Russie d'Europe, les 16 autres divisions restant en dehors, savoir : les trois provinces Baltiques, encore en jouissance de leurs vieilles institutions, le Pays des Kosaks du Don, à raison aussi de ses priviléges[1], la province de Bessarabie, les gouvernements d'Astrakhan et d'Arkhangel, à cause de leur situation tout exceptionnelle; enfin, les gouvernements de Kief, Volynie, Podolie, Moghilef, Vitebsk, Grodno, Minsk, Vilna et Kovno, à cause de leurs affinités, au moins partielles, avec la nation polonaise toujours en agitation. Néanmoins, les 33 gouvernements auxquels la nouvelle loi s'applique, forment encore ensemble une étendue cinq ou six fois grande comme toute la France, avec une quarantaine de millions d'habitants.

En exposant brièvement l'organisation telle qu'elle se présente maintenant, nous ferons connaître à la fois les autorités exécutives et les conseils délibérants, distinction qui pourtant ne s'applique point aux gouvernements généraux, par lesquels, pour suivre l'échelle hiérarchique, nous devons commencer.

Gouvernements généraux. Il n'en existe qu'un petit nombre, dont les circonscriptions ne sont pas toujours les mêmes et dont les chefs sont presque toujours en même temps gouverneurs militaires. Les gouverneurs généraux actuellement en fonctions ont leur siége à Saint-Pétersbourg, Moscou, Kief (gouv. de Kief, Volynie et Podolie), Odessa (pour la Nouvelle Russie, c'est-à-dire, Kherson,

1. Voir sur ceux-ci p. 685.

lékatérinoslaf et Tauride, et pour la Bessarabie); Riga (Livonie, Esthonie et Kourlande), Vilna (Vilna, Grodno, Kovno et Minsk), Orenbourg (Orenbourg avec Oufa et Samara), Tobolsk (Sibérie occidentale), Irkoutsk (Sibérie orientale). Il y a aussi des gouverneurs généraux à Tiflis et à Koutaïs; mais ceux-ci dépendent de la lieutenance du Caucase. L'ataman gérant (*nakaznii atamân*) des Kosaks du Don peut de même être regardé comme un gouverneur général. Nous ne parlerons pas ici des gouverneurs militaires, qui ne sont pas gouverneurs généraux : outre ceux dont il a été fait mention plus haut (p. 702), il y en a dans la plupart des oblasthes de la Sibérie, et de même à Erivan et à Bakou dans le Caucase; mais encore ces derniers dépendent de la lieutenance du Caucase.

Sur cette lieutenance (*namestnichestvo*) du Caucase, qui est une véritable vice-royauté, ayant son siége à Tiflis, on nous demandera sans doute quelques renseignements de plus. Elle exerce son administration, distincte du commandement militaire, sous l'assistance d'un conseil, qui a lui-même sa chancellerie divisée en différentes sections, et au moyen de quatre ou cinq départements que l'on pourrait presque appeler ministériels, plus un certain nombre de directions générales. Ces départements sont ceux des affaires générales, de la justice, des finances, des domaines de l'État, du contrôle; les directions ou directions générales sont celles de l'économie rurale et de l'industrie, des impôts, des affaires médicales, de la poste et des télégraphes, des douanes et des quarantaines.

Les pouvoirs même des gouverneurs généraux ordinaires sont très-étendus. Toutes les décisions des chefs civils et des chefs militaires préposés aux gouvernements compris dans leur circonscription ont besoin de la sanction de ces hauts fonctionnaires; eux-mêmes ne sont au fond que leurs

représentants, sans que pour cela les mêmes précautions soient prises à leur égard, par l'adjonction d'un conseil.

Gouvernements ou gouvernies (au sing. *gouberniya*). Ce sont, comme on l'a vu, les divisions normales dont les chefs s'appellent *gouverneurs civils* (*grajedanskii gouberniatori*) et ont à peu près les mêmes pouvoirs que les préfets en France. Quoiqu'ils aient près d'eux une régence gouberniale (*gouberniskoïé pravlénié*), composée de trois conseillers et d'un ou plusieurs assesseurs, assistés par des secrétaires, des rédacteurs, etc., et quoique toutes les mesures importantes doivent être prises par le gouverneur civil en conseil de régence, celui-ci n'est pas lié par les avis de ce conseil; il peut faire prévaloir sa propre volonté sur la contradiction qu'il y rencontre, laquelle toutefois doit être inscrite au procès-verbal des délibérations. Cependant, à côté de ce conseil siége encore le procureur de gouvernement, qui, avec ses deux substituts (*striaptchéï*), tient la main aux intérêts de la Couronne, veille à l'observation des lois et ordonnances, et poursuit les auteurs, soit de délits, soit de crimes. C'est le gouverneur qui, sous sa propre responsabilité, est chargé de l'administration du gouvernement dans toutes ses branches. Le vice-gouverneur d'autrefois, qui était avant-tout président de la chambre des finances, remplaçait aussi le gouverneur en cas d'absence ou d'empêchement. Ce titre avait été supprimé en 1834; cependant, dans l'*Adres-Kolendar*, nous voyons un vice-gouverneur à la tête de tous les conseils de régence, indépendamment du président de la chambre des finances. C'est sous les auspices du gouverneur que fonctionnent les autres autorités dont la sphère d'activité embrasse tout un gouvernement. Ces autorités sont : la chambre des finances (*kasionnaïa Palata*), chargée de percevoir les impôts et d'acquitter les dépenses de l'État; la chambre des do-

maines impériaux, dont le nom indique les fonctions, et les chambres de justice, civile et criminelle, qu'il faudra ranger maintenant parmi les pouvoirs judiciaires, de même que la cour de conscience et d'équité, dont les attributions, sauf peut-être celles concernant les mineurs et les aliénés, passent successivement à des autorités nouvelles. De plus, il y a dans chaque gouvernement un collége de prévision générale (*prikaz obschtchestvennago prizréniya*), qui exerce sa surveillance sur tous les établissements sanitaires, de bienfaisance, ou se rapportant à la mendicité, sur les intérêts des indigents en général; une commission des routes et des édifices publics, un comptoir goubernial des postes, un conseil médicinal.

Voilà pour l'autorité exécutive dans le gouvernement.

Quant aux corps délibérants, il y a d'abord l'assemblée de la noblesse et sa députation permanente, et ensuite l'assemblée territoriale du gouvernement, instituée par la loi du 13 janvier 1864. Il a été parlé des premières à propos de la classe des nobles (p. 307 et 308); la dernière vient seulement d'être introduite dans la pratique. Cette assemblée (*zemskoïé sobranié*), qui doit avoir tous les ans une session dont la durée est fixée d'avance, mais est susceptible d'être prolongée par décision suprême, et qui, en son absence, est représentée par une commission exécutive (*zemskaïa ouprava*), peut être assimilée aux États provinciaux dans d'autres pays. Quoique ses attributions [1] n'aient pas trait à la politique, elles sont nombreuses et importantes par rapport aux affaires locales. C'est un corps électif dont les membres exercent leurs fonctions gratuitement. Il sera parlé du mode d'élection à l'occasion des assemblées de district, dont les assemblées gouberniales ne sont, à

1. Elles sont énumérées dans 14 paragraphes de l'art. 2 du Statut. Voir aussi l'article du *Journal des Débats*, du 4 avril 1862.

vrai dire, que des délégations. Car chaque assemblée de district envoie à l'assemblée gouberniale un nombre de ses membres proportionné au nombre de la totalité de ces derniers. Dans les gouvernements qui renferment des apanages de la famille impériale et dans ceux où il existe des domaines de l'État, les chefs des chambres de ces domaines et de ces apanages sont membres de droit des assemblées territoriales. Les municipalités élues dans les villes d'Odessa, Moscou et Saint-Pétersbourg, et qui y fonctionnent depuis plus d'un an, envoient des délégués à celle de leur province. Les commissions exécutives sont simplement des mandataires des assemblées, auxquelles elles doivent compte de leur gestion. Elles sont composées d'un président et d'un certain nombre de membres qui varie de 2 à 6, membres que les assemblées choisissent dans leur sein. Le gouvernement n'intervient dans leur constitution que pour confirmer la nomination du président. Ce président et les membres, investis de fonctions permanentes, jouissent d'un traitement dont l'assemblée fixe la quotité.

Districts (au sing. *ouïesda*). Ce sont des subdivisions de la goubernie qui, originairement, devaient comprendre de 20 à 30,000 âmes, mais qui maintenant en renferment fréquemment de 50 à 100,000, sans parler de ceux des districts où se trouvent les villes les plus populeuses de l'empire. Dans la Russie d'Europe, un district forme en moyenne un espace de plus de 8,000 verstes carrées ou d'environ 170 m. carr. d'All.; les okroughs de la Sibérie sont encore beaucoup plus étendus. A la tête du district est le président (*ispravnik*) de la cour du district (*zemskii soud*), composée avec lui de deux assesseurs désignés par le corps de la noblesse, de deux assesseurs élus par les habitants des campagnes, d'un secrétaire, etc. Il s'y trouve aussi un substitut du procureur (*ouïezdnii strïaptchéi*), un caissier et

des percepteurs, un arpenteur, un médecin, un chirurgien et une sage-femme officiels, etc. Cette cour est d'ailleurs un tribunal de première instance pour le district. La cour noble des pupilles y est jointe.

La noblesse du district a des sessions annuelles et y est représentée par une députation permanente. Mais ensuite il y a l'assemblée territoriale de district, déjà mentionnée, laquelle, comme l'assemblée territoriale du gouvernement, est une création d'Alexandre II. Ainsi que celle-ci, elle a sa commission exécutive, qui varie de 2 à 6 membres; et de même que l'une s'occupe des intérêts de la grande circonscription, l'autre veille à ceux, plus spéciaux, de la circonscription restreinte. Tel est l'ensemble du *zemstvo*.

Nous n'avons rien à ajouter sur cette autre assemblée délibérante, si ce n'est qu'il faut ici faire connaître le système d'élections sur lequel elle repose. Il y a, dans chaque district, trois catégories distinctes d'électeurs, chacune se réunissant et opérant séparément. Ces catégories sont : 1° celle des propriétaires (nobles ou non); 2° celle des habitants des villes, et 3° celle des habitants des campagnes, membres des communes rurales. Ils doivent tous avoir 25 ans révolus, quoique l'on soit majeur en Russie, comme chez nous, à 21 ans. Pour être électeur, à titre de propriétaire, il faut posséder hors des villes, soit une quantité de terrain, qui varie suivant les lieux et la valeur réelle des terres, de 200 jusqu'à 800 déciatines (218 à 874 hectares), soit des immeubles, tels que maisons, usines, exploitations rurales ou industrielles, ayant au moins une valeur de 15,000 R. A. (60,000 fr.), ou exercer, également hors des villes, une industrie dont le roulement de fonds annuel n'est pas au-dessous de 6,000 R. A. (24,000 fr.), ou, enfin, être détenteur permanent de biens d'église déterminés (art. 23). Seulement ces derniers électeurs n'exercent pas

directement et par eux-mêmes leurs fonctions : ils se font représenter par des mandataires de leur choix, ce que peuvent faire aussi (facultativement) les autres électeurs de la catégorie des propriétaires. Les petits propriétaires, possédant des biens moins importants, peuvent, quand leurs biens sont situés dans un même district, se cotiser, afin d'atteindre à deux ou plusieurs le cens électoral, et nommer un mandataire pour les représenter. On n'est électeur des villes qu'à la condition d'être pourvu d'un certificat de commerçant, ou d'avoir, dans une commune urbaine, des fabriques ou autres établissements d'industrie et de commerce ayant un roulement de fonds de 6,000 R. A. au moins, ou encore d'y posséder un immeuble d'une valeur déterminée, laquelle s'élève ou s'abaisse, selon que la ville est plus ou moins peuplée, de 3,000 à 500 R. A. Cette catégorie d'électeurs peut également se faire représenter par des mandataires. Enfin, la 3e catégorie se compose de ceux que les assemblées rurales ou assemblées de *volosth* ont désignés, conformément à ce qui a été dit à l'occasion de la loi du 3 mars 1861 (p. 400 et 401). Bref, toutes les classes sont représentées dans les assemblées territoriales, et comme les districts sont nombreux, comme chacun a de 12 à 96 représentants des trois catégories, cela fait un nombre de plusieurs milliers de représentants. Les délégués envoyés à l'assemblée gouberniale sont, pour chaque gouvernement, au minimum de 15 (Olonetz), au maximum de 100 (Tambof et Poltava), et ensemble de plus de 2,000[1]. Chaque assemblée de district est présidée de droit par le maréchal de la noblesse ; mais elle élit elle-même son secrétaire et elle se constitue sans l'intervention du gouvernement. Saint-Pétersbourg, Moscou et Odessa

1. Voir les deux tableaux joints à la Loi.

ayant des municipalités électives déjà en activité, sont en dehors des assemblées de district : leurs assemblées communales sont investies des mêmes droits que ces dernières.

Nous avons déjà fait mention (p. 401) du canton ou *volosth*, de son chef (*volostnoï starchina*), ainsi que de l'assemblée cantonale (*volostnoï skhod*), et il en sera question encore à propos de l'organisation judiciaire. Disons seulement ici que cette division territoriale, espèce de bailliage, est de toute ancienneté[1], et qu'au nom de *volosth* est attachée l'idée de certains droits, d'une certaine autonomie[2]. Depuis 1797, il trouvait son application dans l'organisation des domaines, où le *volosth* forme un degré supérieur d'agglomération[3]; maintenant, il appartient à l'organisation générale et désigne des magistrats populaires élus, dont le nombre n'est pas au-dessous de 5,000.

Oblasthes. Ce mot, qui paraîtrait devoir s'écrire *ovlasth*, est dérivé de *vlad*, pouvoir, *vladeth*, gouverner. Il désigne une province qui n'a pas l'organisation normale d'un gouvernement. Dans la Russie d'Europe, il n'y en a qu'un, comme on l'a vu, la Bessarabie; mais en Asie ils sont assez nombreux. C'est le plus souvent un gouverneur militaire, général-major ou général de division, qui est à la tête des oblasthes. Leur administration est un peu simplifiée et sans doute plus expéditive, mais en somme elle ressemble beaucoup à celle des gouvernements. L'administration de la Bessarabie, toutefois, est plus compliquée, car la chancellerie du gouverneur général de la Nouvelle-Russie se trouve à côté de celle du gouverneur civil[4], et aux chambres ou

1. Voir Ewers, *Aeltestes Recht der Russen*, p. 18; Gérebtsof, t. Ier, p. 347; P. Storch, *Der Bauernstand*, p. 11. On sait que Novgorod avait ses volostes.
2. Voir Kœnig, *Bilder aus Russland*, p. 353.
3. Haxthausen, t. Ier, p. 15; t. III, p. 516, 537 et 551.
4. *Adress-Kalendar* pour 1863, t. II, p. 13.

palates ordinaires s'ajoutent encore quelques commissions ou colléges particuliers se rapportant à l'alimentation et à la sanité publiques.

Enfin, le Pays des Kosaks du Don a une administration exceptionnelle dont il a déjà été parlé (t. II, p. 448, et t. III, p. 685).

Administration communale. Nous voici arrivé à la vraie base de tout édifice social qui prétend à la solidité, la commune; base qu'il importe de bien poser en Russie, plus encore que partout ailleurs, à cause de l'immensité de l'empire des Tsars, de la diversité de ses parties et de l'influence vitale qu'exercent sur sa situation économique, sur ses conditions d'existence, les accidents d'un climat presque partout excessif. Nous aurons à considérer la commune d'abord dans les villes et ensuite dans les campagnes.

Communes urbaines. Il a déjà été longuement traité des villes et de leurs habitants (p. 317-336)[1]; tout ce qui nous reste à faire ici, c'est d'achever le tableau de l'administration des villes. Une première loi municipale avait été rendue

1. Pour le nombre et la population des villes, il faut consulter les ouvrages de statistique indiqués à la page 318, ainsi que les tableaux *a sostoïanii gorodof*, de 1842 et suivants; puis le travail de Kœppen, *Ueber Russlands Städte*, de la même année 1842. — Pour leur description, on fera bien de recourir à l'ouvrage important *Gorodskiya Poséléniya* (1860 et suiv.). Nous en avons sous les yeux 5 vol. gr. in-8°. — On commence à connaître aussi les budgets municipaux. Aucune ville de Russie n'est très-riche; les premières sous ce rapport sont Saint-Pétersbourg, avec un revenu de plus de 3 millions R. A.; Moscou, plus de 1,800,000; Odessa, 1,200,000; Riga, 957,000. Dans trois autres villes, le revenu dépasse 200,000 R. A.; ce sont: Astrakhan, Nijni-Novgorod et Kief. Dans six autres encore, il dépasse 100,000 R. A.; ce sont: Kharkof, Kasan, Poltava, Rybinsk et Saratof. En 1863, toutes ensemble n'atteignaient pas le chiffre de 12 millions de R. A. Voir *St. Petersb. Zeitung* du 19 (31) décembre 1865. Cf. *Menschen und Dinge in Russland*, p. 261. En France, 201 communes ont un revenu supérieur à 100,000 fr., et 3,469 autres un revenu supérieur à 10,000. Les recettes ordinaires de toutes ensemble sont de 292 millions, sans compter les 150 millions des recettes extraordinaires. Les recettes ordinaires de Paris étaient, en 1865, de 134 millions de francs.

par Pierre le Grand (oukase du 16 janvier 1721); cependant on a vu que c'est le statut (*Gorodovoïé polojénié*) de Catherine II, du 24 avril (5 mai) 1785, qui est la base de l'organisation urbaine[1], maintenue jusqu'à ce jour, quoique modifiée déjà par les oukases du 14 (26) mars et du 24 mai (5 juin) 1861, qui, en même temps que l'éligibilité des municipalités, ont accordé l'éligibilité du *golova*, son chef, réformes auxquelles viendront sans doute bientôt s'en joindre de nouvelles. Le *golova* (tête) s'appelle le plus souvent *gorodnitchéï*, de *gorod*, ville. Nommé pour trois ans, il est le président d'un conseil appelé *gradskaïa douma*, dont tous les membres, en général au nombre de 6 et au moins de 3, sont librement élus par les habitants, aussi pour trois ans. A ce conseil est attaché un secrétaire, et un autre remplit ses fonctions dans le *gorodovoï maghistrat*, dénomination qui paraît répondre à celle de *conseil de six voix*, autrefois en usage. C'est le tribunal de la ville, de police et de commerce; il se compose de 2 présidents et de 4 assesseurs. Chaque ville a son médecin ou physicien. Parmi les autres fonctionnaires, le premier, après le maire, est le commissaire de police (*tchastnii pristaf*), dont il existe plusieurs dans les villes considérables. Ils sont subordonnés au gouverneur civil et correspondent avec lui. Dans les villes de gouvernement, il y a d'ailleurs le plus souvent un maître de police, officier supérieur ou général, qui relève directement du ministère de l'intérieur. Dans les deux capitales, il y a des grands-maîtres de police.

Il serait intéressant d'établir une comparaison entre l'organisation des villes russes proprement dites, et celle, plus conforme à nos usages occidentaux, des villes allemandes des provinces Baltiques, Riga, Reval, Dorpat,

1. Hupel, t. Ier, p. 485-495. L'auteur de *La Vérité sur la Russie* (p. 240-243) regarde cette organisation comme surannée.

Mitau, Libau, etc.; mais cette tâche ne saurait être remplie ici faute d'espace[1].

Certaines villes importantes forment à elles seules une circonscription administrative appelée *gradonatchalstvo* (de *grad* ou *gorod*, ville, et *natchalstvo*, commandement). A sa tête est le *gradonatchalnik*. De telles villes sont, comme on l'a vu déjà, Odessa, Taganrog, Kertch et Izmaïl[2].

Communes rurales. C'est là principalement une étude pleine d'intérêt, non-seulement au point de vue indiqué plus haut, mais encore à celui des mœurs nationales et du degré de civilisation auquel a atteint jusqu'ici le peuple russe; et, ajouterons-nous, une étude toute nouvelle, car nous ne sachions guère que MM. de Haxthausen et Le Play, qui, parmi les écrivains des pays d'Occident, s'en soient occupés; encore le premier l'a-t-il fait avant que ce sujet ait été mis en lumière dans le pays même (par exemple, par MM. Tengoborski et Kochélef)[3]. Cette étude, quoique à peine entamée, nous ne pouvons pas nous y livrer ici; il nous suffira d'en exposer les principaux résultats.

Ce qui se rapporte à la classe des paysans en général et au nombre des villages a été dit précédemment (p. 336 et suiv.): nous y renvoyons le lecteur. C'est seulement de l'organisation rurale qu'il doit être question ici.

La commune rurale slavonne, et en particulier russe, s'appelle *mir*, absolument comme le monde[4], car pour les

1. Voir *Menschen und Dinge*, p. 232, 252 et suiv.; Haxthausen, t. III, p. 146 et suiv.

2. Sur l'étendue et la population de ces territoires urbains, on peut consulter l'ouvrage *Déviataya Révisiya*.

3. Voir les ouvrages cités p. 198, note 2, et, pour Kochélef, Bodenstedt, *Russische Fragmente*, t. II, p. 85 et suiv., et p. 74, la note.

4. Et aussi comme la paix, la concorde, ce qui répond au Κοσμος des Grecs, qui est aussi l'ordre, l'ordre paré. — M. de Gérebtsof (t. Ier, p. 347) fait remonter le *mir* aux temps les plus anciens.

paysans de cette origine, elle est le monde en petit. Nous en avons dit un premier mot (p. 348), dans l'historique concernant la classe des paysans, puis (p. 401 et 402), à propos de l'appropriation des terres à la suite de l'émancipation des serfs. Le *mir*, c'est la famille agrandie par son développement naturel, mais ayant toujours à sa tête, dans la personne de l'ancien (*starik*, *starchina*, *starosta*), le père ou l'aïeul commun. D'après la loi de 1861, ce chef s'appelle *selskii starosta*, ancien du village (*sélo*); et comme toute autorité quelconque s'appuie maintenant sur un conseil délibérant, il a près de lui le *selskii skhod*, l'assemblée de village[1], qu'il ne faut pas confondre avec l'assemblée cantonale ou de *volosth*, dont il a été fait mention (p. 785), lequel *volosth* est la famille rurale dans sa plus grande extension. Ces familles slavonnes possédaient et possèdent encore en commun la terre de leur circonscription, et c'est là ce « socialisme russe » dont on a beaucoup parlé dans ces derniers temps[2]. Cependant, dans le cours des siècles, l'indivision a fait place à un système de partages périodiques, système dont nous avons déjà dit un mot (p. 336), sur lequel un congrès récemment réuni, sous les auspices de la Société libre économique de Saint-Pétersbourg, vient d'ouvrir le débat en Russie même. On a vu (p. 407, note) ce qu'en pense l'économiste français d'un grand mérite qui a fait de l'étude du sort de la classe ouvrière l'objet d'études persévérantes, M. Le Play; voici maintenant comment le juge Tengoborski, dans un passage de ses *Études* qui en donnera en même temps l'explication. Cet autre économiste éminent écrivait, comme le premier, avant l'émancipation des serfs. « Ce qui entrave, peut-être bien plus que l'état

1. Voir p. 408.

2. Dans le livre *Le Socialisme en Russie* (1860), ce terme est pris dans une tout autre acception.

de servage, les progrès de notre agriculture, dit-il, c'est la manière dont les terrains sont partagés entre les paysans, c'est-à-dire leur distribution par foyers (*tiaglo*)[1]. Tout le terrain dont l'exploitation est concédée aux paysans d'un village[2] est partagé en autant de lots qu'il y a de foyers ou familles. Comme la commune est solidairement responsable des charges et redevances qui pèsent sur chacun de ses membres, c'est elle aussi qui fait ce partage. L'étendue des lots est proportionnée au nombre des membres de chaque famille, eu égard à ses besoins et aux bras dont elle peut disposer pour la culture du terrain qui lui tombe en partage. Lorsqu'un fils se marie du vivant de son père, il a droit à un lot qu'il doit exploiter pour son compte. Là où il y a des inégalités sensibles dans la fertilité du sol, on égalise le partage en donnant à chacun une partie de terrain de chaque qualité. Lorsque l'étendue des terrains excède le strict besoin de la population, c'est-à-dire la proportion normale jugée nécessaire pour la subsistance de chaque famille[3], c'est aux paysans le plus à leur aise, à ceux qui disposent du plus grand nombre de bras propres au travail, qui ont plus de bétail et, en général, plus de moyens de culture à leur disposition, qu'ils sont adjugés, souvent même

1. Sur le *tiaglo*, mot qui correspond maintenant à feu, foyer, on peut voir P. Storch, *Der Bauernstand*, etc., p. 27-31. Ce même auteur, p. 29, parle aussi des partages, mais presque seulement incidemment. Est-ce sa faute ou celle de son censeur?

2. On a vu p. 402 la distinction entre la terre seigneuriale et la terre de paysans.

3. Voir plus haut, p. 402. On assure que la terre ne comporte nulle part en Russie plus de 1,800 à 2,000 habitants par mille carré d'All. (en Angleterre, au contraire, elle peut en nourrir 5,240, en Belgique jusqu'à 8,700). S'ils prétendent à la prospérité, ils ne doivent pas dépasser le nombre de 1,500. Voir notre article *Russland* dans le *Staatslexikon* de Brockhaus, 3e édition, t. XII, p. 751 et 753, et de plus notre tome II, p. 144. Voir aussi la carte 2 du livre de Buschen.

malgré eux ; et ils contribuent, en proportion, aux charges de la communauté. Cette répartition se fait ordinairement avec beaucoup d'équité et de discernement. Le surplus des terrains répartis de cette manière forme en même temps une réserve pour les partages à venir que les progrès de la population peuvent rendre nécessaires. Lorsque, au contraire, il n'y a pas assez de terrains pour assigner à chaque famille un lot proportionné à ses besoins, le surplus de la population se rend dans les contrées ou dans les gouvernements voisins, quelquefois même dans des provinces très-éloignées, pour chercher du travail et gagner son pain.» Suit la critique de cet état des choses, critique à laquelle d'autres écrivains russes, par exemple M. Kochélef, déjà cité, et de même M. de Haxthausen[1], opposent leur avis approbatif, mais avec laquelle nos économistes français, M. Wolowski en tête, sont parfaitement d'accord pour condamner l'institution. Quant à nous, nous réservons encore notre jugement, nous bornant à dire ici que la question a besoin d'être examinée à un point de vue plus élevé que celui du revenu, dont toutefois nous ne méconnaissons pas l'importance relative.

B. Le royaume de Pologne[2].

Le 23 avril 1861, dans une note officielle insérée au *Moniteur universel* de France, on pouvait lire cette appréciation équitable : «Les idées généreuses dont l'empereur

1. Voir surtout t. III, p. 161. A la page 132, il dit : Le *mir* ou la commune russe étant, d'après notre conviction, la base réelle de toutes les institutions populaires, nous essayerons d'en esquisser les traits principaux, et nous ajouterons, comme un exemple vivant, la description d'une grande commune, celle des Kosaks de l'Oural. Elle suit, p. 165-175.

2. On en a traité, sous d'autres rapports que l'administration, dans différents chapitres ou paragraphes des sections précédentes. Voir la Table alphabétique.

Alexandre II n'a cessé de se montrer animé depuis son avénement au trône et qu'atteste si hautement la grande mesure de l'émancipation des paysans, sont un gage certain de son désir de réaliser aussi les améliorations que comporte l'état de la Pologne; et il faut faire des vœux pour qu'il n'en soit pas empêché par des manifestations de nature à mettre la dignité et les intérêts politiques de l'empire russe en antagonisme avec les dispositions de son souverain. » On sait si ce vœu, si sensé, si sage, a été écouté par la noblesse polonaise; mais les réformes qui déjà avaient été annoncées par l'oukase du 14 (26) mars de la même année, n'en ont pas moins été commencées immédiatement après les journées désastreuses du 8 et du 9 avril. Le 16 juillet, le Conseil d'État fut rouvert à Varsovie et inauguré par une séance de ses quatre sections réunies sous la présidence du lieutenant de l'empereur (*namestnik*); le 13 (1er) janvier 1862 fut ordonnée la suppression, à Saint-Pétersbourg, du département spécial pour les affaires du royaume de Pologne, faisant partie du Conseil de l'Empire, comme avait déjà été supprimée l'assemblée générale des départements de Varsovie au Sénat dirigeant; enfin d'autres mesures de conciliation furent prises encore à la suite de celles-ci, ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 432). Si beaucoup des réformes qui devaient suivre se font encore attendre à l'heure qu'il est, il ne serait que juste de s'en prendre à l'insurrection de 1863. Quoi qu'il en soit, l'état actuel de l'administration dans le royaume peut se résumer comme suit.

Auprès du *namestnik* (en polonais *namiestnik*) est un *conseil de régence* ou *d'administration* (*soveth oupravléniya*) composé de 14 membres, y compris le ministère ou plutôt les commissions administratives préposées aux différents départements, car le titre de ministre n'a pas été rétabli. Les départements sont : l'intérieur avec les affaires ecclé-

siastiques, la justice, les finances et la trésorerie, l'instruction publique. Le corps délibérant, qui remplace l'ancienne diète, est le *Conseil d'État*, dont le *namiestnik* est président, et qui se compose de 15 membres permanents et de 7 membres temporaires. Il y a ensuite une cour des comptes, une commission d'amortissement de la dette, une commission d'éméritat, une direction des voies de communication, une direction des postes, une banque de l'État, une direction du crédit.

Pour l'administration locale, les anciens palatinats ou voïvodies[1] ont été remplacés par des *goubernies*, au nombre de 5, ayant à leur tête un gouverneur civil. A côté de celui de Varsovie est un grand-maître de la police. Le gouvernement de Varsovie, subdivisé en 12 districts, est de beaucoup le plus important des cinq. Les autres sont les goubernies de Radom, Lublin, Ploçk et Augustow, plus la principauté de Lowicz[2]. Le total des districts est de 39. Les assemblées de goubernies, de districts et de communes n'ont pas été supprimées, mais elles ne peuvent se réunir que sur l'ordre du lieutenant de l'empereur. Une nouvelle loi d'organisation attend sans doute les communes[3].

1. Voir Schubert, p. 302. — Sur les goubernies actuelles, voir plus haut, p. 145.

2. D'après l'*Adress-Kalendar*, t. II, p. 456. — Pour l'étendue et la population des goubernies, ainsi que pour les noms des districts, voir notre tome II, p. 134, et *Das Königreich Polen* (1864), p. 1. En ce qui concerne la population, récemment constatée par un dénombrement, nous ajouterons ici que, chose étonnante, elle a augmenté dans ces dernières années et dépasse maintenant 5 millions.

3. Le lecteur sait que l'ouvrage capital pour la connaissance de l'état du royaume c'est les *Matérialy* publiés par ordre de l'éminent organisateur actuel, M. Nicolas Milutine. Nous noterons aussi les brochures quasi officielles suivantes : *Décrets impériaux du 30 août (11 sept.) 1864 concernant l'instruction publique et le Code pénal en Pologne* (1864) ; *Les Couvents catholiques romains dans le royaume de Pologne* (1864) ; *Ueber den Gang der Bauern-Angelegenheit im Königreich Polen* (1864), question déjà exposée plus haut (p. 458-464), etc.

Au moment de mettre sous presse, les journaux portent à notre connaissance une ordonnance de M. le comte de Berg, lieutenant du royaume, approuvée par l'empereur et portant la date du 17 février 1866. En prononçant la suppression de l'organisation provinciale exceptionnelle, elle substitue 8 gouvernements aux 5 dont nous avons parlé, rétablissant les circonscriptions des anciens palatinats (voïvodies), qui étaient les suivants : Masovie (Varsovie), Kalisch, Krakovie, Sandomir, Lublin, Podlaquie, Plock et Augustow. Dans chaque gouvernement est aussi nommé un vice-gouverneur. Les autres détails nous manquent encore relativement à cette nouvelle organisation administrative.

C. La grande-principauté de Finlande[1].

A la tête de son administration était autrefois un secrétaire d'État, résidant à Saint-Pétersbourg, où était aussi sa chancellerie[2]; aujourd'hui, nous ne trouvons plus qu'un gouverneur-général, résidant à Helsingfors. La chancellerie de ce dignitaire est également sur les lieux, sous les ordres d'un directeur. Le conseil administratif le plus élevé est, depuis 1816, le Sénat de Finlande, près duquel siége un procureur, avec son substitut. Il n'agit qu'au nom de l'empereur grand-prince, qui en nomme les membres, au nombre d'une vingtaine, les choisissant moitié parmi la noblesse, moitié dans les rangs des autres classes. Le pouvoir législatif est exclusivement aux mains des États de la grande-princi-

1. Il en a été traité, sous d'autres rapports que l'administration, dans différents chapitres ou paragraphes des sections précédentes. Voir à la Table alphabétique et dans l'*Adress-Kalender* pour 1863, t. II, p. 457. Il existe aussi un Almanach officiel séparé de la grande-principauté, en suédois.

2. Voir Rein, p. 73. Cet auteur fait le mieux connaître la forme de l'administration. Ce qu'on trouve dans *La Finlande* du prince Emm. Galitzyne (t. Ier, p. 238, et t. II, p. 314), n'en est que la reproduction.

pauté dont il a été parlé p. 469; le Sénat est obligé de s'en tenir aux lois existantes. Il se divise en département de la justice et département économique; certaines affaires toutefois ne sont traitées que dans l'assemblée *in pleno*, où les deux départements sont réunis avec quelques autres membres.

Les autres corporations centrales qui figurent dans l'*Adress-Kalendar*, en outre du Sénat et des trois *Hof-Rätt* ou justices «impériales», sont: la Banque de Finlande, la direction des douanes, la direction des forêts et de l'arpentage, l'université «impériale» d'Alexandre, ayant à sa tête un chancelier, le corps du clergé.

La grande-principauté est divisée en 8 *län*, en russe goubernies. Cette division a été introduite par oukase du 24 mars (5 avril) 1831; nous avons fait connaître précédemment (t. II, p. 136) les noms et les chiffres qui s'y rapportent[1]. Autrefois un *Landshöfding* était à la tête des différentes provinces: aujourd'hui, ce chef porte le titre de gouverneur civil. Il a sous ses ordres le *Lands-Secretär*, ou secrétaire du pays, le camérier du pays pour la gestion des domaines impériaux, et le *Lands-Rentmeister* ou receveur pour les recettes et paiements en général. Les subdivisions des goubernies sont des districts plus ou moins grands portant le nom de *härader* et de *fögderier*[2].

1. D'après le dernier recensement, la population de la Finlande atteint un chiffre de 1,730,000 habitants.
2. Voir Rein, p. 92.

CHAPITRE II.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LES LUMIÈRES EN GÉNÉRAL.

On doit à M. de Gérebtsof un *Essai sur l'histoire de la Civilisation en Russie*[1]; mais pour donner à son livre tout l'intérêt que la matière était susceptible d'offrir, il eût fallu que l'auteur retraçât plus fidèlement le caractère local, et nous ne croyons pas non plus qu'il ait solidement fondé ses récits sur les sources contemporaines de chaque époque, depuis les Byzantins et Nestor. Pour nous, après avoir marqué, au commencement du présent volume, le point de départ et la nature *sui generis* de la civilisation russe, nous avons, dans la suite, fait connaître le développement successif des institutions du pays et des différentes classes de la nation. Si nous avions osé aborder, nous aussi, une tâche de cette grandeur, nous aurions eu soin avant tout de distinguer deux choses, la civilisation indigène, nationale, et la civilisation exotique importée. Dans celle-là, où nous aurions reconnu la période varègho-byzantine, la période mongole ou tatare, la période semi-européenne et la période européenne définitive, nous aurions examiné séparément quelle part ont eue le prince, la noblesse, le clergé, les bourgeois et les hommes du peuple à la marche progressive de la nation; les travaux du clergé surtout, tant régulier que séculier, auraient été pour nous l'objet de l'étude la plus attentive. Peut-être n'aurions-nous rien trouvé

1. Paris, 1858, 2 vol. in-8°.

qui fût à la hauteur de ce qui se passait simultanément dans nos pays d'Occident, ni comme création intellectuelle ni comme principe moralisant; mais nous aurions constaté une situation nouvelle, un état de mœurs spécial qui n'est pas sans charme et sans originalité. Dans la civilisation exotique importée, où nous n'eussions guère eu affaire qu'aux hautes classes, nous aurions suivi tour à tour les effets de l'influence de l'Italie, de celle de l'Allemagne et de la Hollande, de celle, beaucoup plus durable, de la France, puis encore de l'influence plus particulièrement littéraire et morale de l'Allemagne depuis Lessing, de l'Angleterre depuis lord Byron. Corneille, Racine, Molière et La Fontaine, de même que Bossuet et les moralistes, n'ont sans doute pas passé inaperçus chez les Russes, mais leur action a été faible en comparaison de celle qu'ont exercée, sous le long règne de Catherine II, Voltaire et les encyclopédistes, action dont les ravages ont été là non moins visibles qu'en d'autres lieux, près de populations moins accessibles à la mobilité d'esprit. Cependant le noble idéalisme de Schiller, le réalisme tempéré de Gœthe ont ouvert ensuite une autre voie à la littérature russe; mais bientôt après est venue la philosophie de Hegel, laquelle, superficiellement comprise, a servi de transition pour arriver au scepticisme absolu du grand poëte anglais. De ce double travail, auquel se sont mêlées les malsaines doctrines de Proudhon, sont sortis le nihilisme et les tendances dissolvantes de 1862, au temps même où les slavophiles inauguraient, non sans quelques idées chimériques peut-être, des vues de nationalité intellectuelle et morale que nous aimerions à voir prendre racine, à condition qu'elles fussent sérieuses, réfléchies et mûres. Le point de contact entre les deux phases de civilisation que nous signalons, l'une naturelle et à laquelle des paysans même ont pris part, l'autre artificielle et renfermée dans les

sommités de la nation, ce point de contact entre elles, disons-nous, finirait sans doute par se trouver, et le fruit de leur fusion serait alors une vie nationale nouvelle, plus appropriée aux mœurs et au génie des Russes.

Tel est le point de vue où nous nous placerions[1]. Toutefois, que le lecteur se rassure, nous n'avons ni tant d'ambition ni tant de témérité. Loin de songer à tracer un tableau si vaste et si multiple, qui, pour le dire en passant, ne serait pas la confirmation de ce mot de Voltaire : « Les lumières nous viennent du Nord, » nous renonçons même pour le moment à faire ici l'historique de l'instruction publique, pour lequel nous avons depuis de longues années amassé les matériaux. Tout ce que nous nous permettrons de faire, dans l'espace restreint où nous devons nous renfermer, c'est d'indiquer les grandes époques de la civilisation moscovite. Moscovite, disons-nous, et non pas russe en général, car nous ne remonterons pas jusqu'au règne de Iaroslaf le Grand (1019-1054) et au siècle de Nestor (mort en 1114)[2], si riche en écoles et en emprunts à la civilisation de Byzance, période suivie bientôt des déchirements des guerres intestines et de l'humiliation profonde du joug de conquérants asiatiques, alors encore barbares et païens. Par suite, une nuit sombre succéda à cette brillante aurore; table rase fut faite par rapport aux écoles; les lettres se réfugièrent dans quelques couvents[3]; presque tous les germes d'une vie intellectuelle furent étouffés, les mœurs se corrompirent, un temps de désolation vint et dura

1. Nous avons donné un premier aperçu de l'histoire de la civilisation en Russie (près de trente ans avant M. de Gérebtsof, qui ne fait pas mention de nous) dans notre Statistique de 1829, p. 72-80. Voir aussi Schubert (qui est aussi venu après nous), p. 255 et suiv.

2. Karamzine, t. II, chap. II (p. 31) et chap. III (p. 52); t. III, chap. VII (p. 179-188). Cf. Gérebtsof, t. Ier, p. 107 et suiv., 123 et suiv.

3. Strahl, *Geschichte d. R. K.*, t. Ier, p. 389.

de 1272 à 1328[1]. Même vers 1450 encore, Æneas Sylvius, plus tard pape sous le nom de Pie II, désigna les Russes comme *gens barbara, incompta*, jugement qui, encore dans le siècle suivant, fut confirmé par le baron de Herberstein, étranger pourtant à toute déclamation[2]. L'ancienne civilisation que nous avons rappelée, mais qui périt presque tout entière, nous la laisserons de côté, pour ne prendre la civilisation du grand peuple russe qu'à sa renaissance et la suivre depuis ces faibles commencements jusqu'à nos jours.

Époque de Ioann III Vassiliévitch, que l'on peut dater de 1472, c'est-à-dire du mariage de ce premier tsar avec l'héritière des Paléologues de Constantinople[3]. Arrivée à Moscou de lettrés italiens apportant des manuscrits, de l'architecte et ingénieur Aristote de Bologne, de beaucoup d'autres artistes ou savants de la même nation.

Époque de l'introduction de l'imprimerie, en 1553, sous Ioann IV le Terrible[4]. Ce tsar fort éclairé, malgré l'éducation insuffisante qu'il a reçue, permet aux étrangers, dont il appelle un grand nombre dans le pays, l'exercice public de leur culte, et ouvre, à Novgorod et à Pskof, des écoles

1. Voir plus haut, p. 42-45; Karamzine, t. V, chap. IV (p. 296 et suiv.).

2. En parlant de Novgorod la Grande, il dit : *Regio multo frigidior est ipsâ Moscoviâ. Gentem quoque humanissimam habebat, sed quæ nunc procul dubio peste Moscoviticâ, quam eo commeantes Mosci secum invexerunt, corruptissima est.* Voir ses Commentaires, édit. de Bâle, p. 74. Le jugement du Français Margeret (p. 164) n'est guère plus favorable.

3. Voir plus haut, p. 261 et 504; Karamzine, t. VI, chap. II (p. 54-62) et t. VII, chap. IV (p. 159-187); Strahl-Herrmann, t. II, p. 380-403; Oustrialof, t. Ier, p. 241. Ce que dit à ce sujet M. de Gérebtsof (t. Ier, p. 468) manque de portée.

4. Voir p. 509; Karamzine, t. VIII, chap. Ier (p. 39) et t. IX, chap. II (p. 63-90); Herrmann, t. III, p. 123-141; Gérebtsof, t. Ier, p. 416; l'article *Jean Fœdorof* dans le Dictionnaire des auteurs russes du métropolitain Eugène, et, dans Erman, *Archiv*, t. VIII (1848), p. 263-270, l'article *Zur Geschichte der Buchdruckerkunst in Russland*. Cf. Lecointe de Laveau, *Description de Moscou*, 1re édit., p. 181-201.

qui furent à peu près les premières de la Russie renaissante.

Époque de Nicon, sous Alexis Mikhaïlovitch, 1652-1667. Il en a été question plus haut (p. 517 et suiv.). Déjà on recevait alors en Russie les journaux étrangers, et bientôt après (1682) fut fondée l'Académie ecclésiastique de Moscou[1], au nombre des attributions de laquelle fut comprise celle d'examiner les étrangers qui venaient dans le pays pour se vouer à l'enseignement dans les maisons particulières. La Petite-Russie apporte à la Grande le tribut de ses lumières.

Époque de Pierre le Grand, au commencement du XVIIIe siècle. Elle n'eut pas encore le mérite de la fondation d'un grand nombre d'écoles populaires ou scientifiques, — les préférences du réformateur de la Russie étaient pour les établissements spéciaux, techniques, militaires, maritimes, etc.; — mais ce grand homme mit sa nation en contact immédiat avec la civilisation étrangère, en envoyant le plus possible de ses sujets l'étudier à sa source et en attirant de là des hommes capables dans toutes les branches. Il éleva les savants au rang de la noblesse et ordonna à celle-ci, comme aussi au clergé, de s'instruire; il prescrivit aux archevêques et aux évêques de fonder des écoles dans leurs habitations, encouragea le progrès avec le plus vif empressement, et traça avant de mourir le plan de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, à laquelle devait être jointe une espèce d'université, mais qui ne fut inaugurée que sous le règne suivant. Jusqu'à Pierre, on s'était servi, dans les impressions, de l'alphabet cyrillique ou slavon, compliqué de formes et dont la bigarrure déplaisait à l'œil : il se servit d'Élie Kopiévitch pour simplifier cet alphabet et introduire (1707) l'écriture civile, qu'il ordonna de substituer, dans

1. Voir dans le Journal de l'instruction publique (août 1845, p. 171-185) l'article *Des écoles ecclésiastiques de Moscou au XVIIe siècle.*

les publications séculières, à l'écriture ecclésiastique. Alors parurent, en 1710, le premier calendrier russe et, en 1714, la première gazette; et de même que sous la grande-princesse Sophie les pièces de théâtre avaient pris faveur à la cour, de même le goût des lettres en général devait s'y introduire bientôt, sous les règnes d'Anne et d'Élisabeth, grâce aux talents variés du prince Kantémir et au génie de Lomonossof, l'un créateur, avec Théophane Prokopovitch, de la prose russe, l'autre du langage versifié. La fondation de l'université de Moscou, la première ouverte aux Russes dans leur propre pays, fut, sous Élisabeth (1755), la conséquence naturelle de ce mouvement littéraire dont le développement ne devait plus s'arrêter[1] et dont Ivân Chouvalof, favori de l'impératrice et correspondant de Voltaire, fut un des plus ardents promoteurs.

Époque de la création des écoles populaires laïques sous Catherine II, depuis 1774. « Il faut, dit dans son rapport le général Betzki dont cette grande souveraine s'était déjà servie pour la fondation des célèbres Maisons d'Enfants trouvés à Moscou et à Saint-Pétersbourg, il faut, au moyen d'une bonne éducation, créer une génération nouvelle, de nouveaux pères et mères qui puissent greffer sur leurs enfants une éducation basée sur les véritables principes, etc.[2] » Æpinus et Iankowitz furent les principaux instruments dont Catherine se servit. Dans un espace de trois ans, 150 établissements d'instruction naquirent sous sa main, et, dans

1. Sur l'influence de Pierre le Grand dans cette direction, on peut voir sa Vie par Bergmann et celle d'Oustrialof; puis l'Histoire de Russie de ce dernier, t. II, p. 101 et suiv.; Herrmann, t. IV, p. 446-467; Gérebtsof, t. II, p. 162 et suiv.; Saldern, *Die geistige Hinterlassenschaft Peter's I.*

2. Pour se rendre compte des vues de Catherine II et de Betzki relativement à l'instruction générale, on fera bien de consulter l'ouvrage du dernier, *Les Plans et les Statuts des différents établissements ordonnés par S. M. I. Catherine II*, traduction française de Clerc (1775), surtout au tome II.

le nombre, nous noterons le Gymnase des instituteurs ouvert à Saint-Pétersbourg en 1783. L'école allemande de Saint-Pierre[1], dans la même ville, créée déjà en 1763, fut présentée, comme école modèle, à l'imitation de toutes les autres. A côté des écoles laïques fonctionnaient les écoles paroissiales ou de couvents. Celles-ci étaient déjà adoptées par les mœurs de la nation, au lieu qu'en conduisant leurs enfants dans les autres, les parents, comme au temps de S. Vladimir, répandaient des larmes abondantes et amères. Catherine créa aussi des gymnases, écoles secondaires, et prépara les plans pour la fondation de trois universités[2].

Époque de la multiplication des universités sous Alexandre Ier, 1801-1820. Ce monarque en fonda trois[3], celles de Kharkof (1804), Kasan (1804) et Saint-Pétersbourg (1819); mais il fut en outre le régénérateur de celle de Dorpat (1802), dont l'origine remonte à 1632, et de celle de Helsingfors, en Finlande, qui avait été fondée à Abo, en 1640, et qui fut, en 1827, transférée dans la première de ces deux villes. Alexandre, prince libéral, qui avait fait entendre à ses sujets cette parole, que l'instruction publique était la première condition de la prospérité des États, se hâta d'ériger, par oukase du 8 septembre 1802, le ministère de l'Instruction publique[4], dont le premier titulaire fut le comte Pierre Zavadofski, déjà éprouvé sous le règne de Catherine II. Continuant l'œuvre de cette femme illustre, il s'occupa aussi d'instruction populaire et ouvrit à la jeunesse, seulement dans les années 1804 à 1807, 140 écoles nouvelles[5]. Enfin,

1. Voir sur elle Lemmerich, *Geschichte der evang.-lutherischen Kirche St Petri in St. Petersburg*, 1862, 2 vol. in-8°.

2. Voir sur tout cela la Bibliothèque russe de Bacmeister; Oustrialof, t. II, p. 269 et 296-303; Krusenstern, *L'Instruction publique en Russie*, p. 18-24

3. Nous ne comptons pas ici celle de Varsovie fondée en 1817.

4. Voir Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. Ier, p. 162-202, etc.

5. Voir Oustrialof, t. II, p. 459 et suiv.; Gérebtsof, t. II, p. 171 et suiv

sous Alexandre Ier, qui fut le plus généreux Mécène pour l'éminent historien Karamzine, la littérature nationale commença à prendre un grand essor[1].

Époque de russification systématique sous Nicolas Ier. Ce monarque, effarouché par la cruelle expérience des complots, de complots aussi irréfléchis qu'atroces, réagit contre l'école française et l'école allemande de ce temps-là et fit prévaloir les tendances nationales du parti religieux. Les ministres Chischkof (jusqu'en 1828), prince Charles de Lieven (1828-1833), comte Ouvarof (1834-1849[2]) et prince Chirinski-Chikhmatof (1849-1853) dirigèrent l'instruction publique dans cet esprit. Nous ne savons s'il est resté de cette époque des monuments durables; le gouvernement s'est plus préoccupé de l'ordre à établir dans les établissements d'instruction que de la propagation même des lumières, et nous trouvons des critiques du système suivi dans les universités, dans les gymnases, etc., jusque dans les écrits des Russes amis du gouvernement de leur pays[3]. Mais le fond du système n'était

Krusenstern, p. 25-36. — Un aperçu complet de l'état de l'instruction publique sous Alexandre Ier (en 1824) se trouve dans Oldekop, *St. Petersburgische Zeitschrift*, t. XIX, p. 436-450.

1. Nous avons esquissé un tableau de cette littérature dans l'*Atlas historique et pittoresque*, t. III, tableaux 152 et 153, et t. IV, Partie complémentaire.

2. *Déciatilètié*, etc. Époque décennale du ministère de l'instruction publique, 1833-1843 (161 pages in-8°).

3. De même que M. Oustrialof, grand admirateur du prince dont il a écrit la vie (*Kaiser Nicolaus I.*, p. 116-119), trouve à redire au système d'instruction publique avant Nicolas, de même les organes actuels du gouvernement, et, d'après eux, M. Khanikof (*Études sur l'instruction publique en Russie*, 1865) nous parlent de la « décadence du corps enseignant » sous le prédécesseur d'Alexandre II (p. 15), du « peu de profondeur des études » (p. 50), de « l'abaissement du niveau universitaire » (p. 46). A la fin de ce règne, ajoute cet écrivain (p. 47), « il était évident que les moyens de sévérité coërcitive ne faisaient qu'empirer la situation; il fallut se décider à réformer complétement l'organisation de l'enseignement supérieur. » L'auteur des *Études* n'est pas moins mécontent de l'état de l'enseignement secondaire (p. 47). « Les colléges (gymnases), dans l'origine, dit-il, ne prospéraient pas; maintenant encore ils n'ont pas atteint tout le développement qu'on peut désirer pour eux » (p. 94).

certes pas déraisonnable. Il consistait à substituer l'instruction publique, vigoureusement réglementée, à l'usage de faire donner l'éducation à la jeunesse russe, au foyer paternel, par des étrangers plus ou moins hostiles à l'esprit du pays, et à donner pour base au système adopté les trois grands principes que Nicolas désigna lui-même à Ouvarof, *orthodoxie*, *autocratie*, *nationalité*[1]. « Ce monarque, dit l'un des auteurs cités en note, voulait que la jeunesse acquît des notions étendues et nombreuses, mais empreintes du cachet officiel; » et le système a trouvé faveur, puisque l'autre a pu écrire les lignes suivantes : « Pendant cette période, le besoin de l'instruction est senti dans toutes les classes de la nation, et les mesures de rigueur aussi bien que les récompenses sont devenues également inutiles pour activer l'enseignement, qui suit désormais sa marche naturelle. Aussi la plupart des priviléges attachés aux diverses écoles ont-ils pu être abolis... »

Quoi qu'il en soit, il n'y avait là rien d'achevé, il restait infiniment à faire au règne si plein de bonne volonté dont nous sommes les témoins depuis 1855. Des réformes ne tardèrent pas à être résolues dans l'enseignement à tous les degrés. Cependant quelque hésitation se fit d'abord remarquer au sujet du système à suivre dans ces réformes, et en peu d'années se succédèrent, à la tête du ministère de l'Instruction publique, MM. Norof (1853-1858), Kovalefski (1858-1861) et l'amiral Poutiatine (1861- fin de 1861). Ce dernier, rappelé des mers de la Chine, semblait devoir apporter une force spéciale à cette grande branche de l'administration publique. Cependant au bout de peu de mois (décembre 1861),

1. Voir Gérebtsof, t. II, p. 178 et suiv.; Krusenstern, p. 37. — Un aperçu complet de l'état de l'instruction publique sous Nicolas se trouve dans le même livre de Krusenstern (p. 186-189) et surtout dans les *Tablitsy outchebnykh zavédénii*, etc., publiés par le ministère en 1838 (109 pages in-4°).

une autre destination lui fut assignée, et on lui donna pour successeur le ministre actuel, fils de l'amiral Golovnine, devenu historique par sa captivité au Japon. M. Alexandre Golovnine déploya aussitôt, et a continué depuis de déployer, une activité éclairée et réfléchie. Des réformes importantes furent introduites pendant les années 1862, 1863 et 1864, réformes qui s'appliquaient, d'une part, à l'administration centrale elle-même et, d'autre part, à l'ensemble de l'organisation scolaire. Des projets de statuts ou de règlements publics furent successivement publiés[1], et un mouvement extraordinaire de vie fut imprimé à ce vaste corps, sur lequel repose tout l'avenir de la nation. Nous regrettons vivement que le manque d'espace nous interdise d'entrer ici dans le détail des innovations introduites par le nouveau ministre, dont les vues élevées et bienfaisantes ne sauraient être méconnues[2]. Cependant tout l'ensemble de ces in-

1. Plusieurs de ces projets ont été imprimés aussi en français et en allemand. Nous avons sous les yeux les suivants : *Projet de règlement pour les établissements d'éducation générale*, suivi d'un mémoire explicatif (1862) ; *Projet d'un plan général pour l'organisation des écoles populaires* (avec même suite, 1862) ; *Projet d'un statut général pour les universités* (avec même suite, 1862) ; *Statut général des universités impériales* (1863). Et en russe : *Ouniversitetskii Oustaf* ou Statut universitaire de l'an 1863. Les différents projets ont été soumis par le ministre aux autorités universitaires et en partie même à des professeurs célèbres du dehors; les avis et observations qui, par suite, lui ont été adressés de tous côtés ont été classés et imprimés dans un recueil intitulé *Svod Zametchanii*, etc., Recueil d'Avis sur le projet d'éducation générale, ou d'organisation des universités, des gymnases et même des établissements d'instruction générale (professionnelle), 1863, 7 ou 8 vol. in-8°.

2. On peut voir ce détail dans les *Études sur l'instruction publique* de M. de Khanikof, p. 1 et suiv., et mieux encore dans un ouvrage dont on a bien voulu nous donner communication en bonnes feuilles. Cet ouvrage, en langue allemande, commence par un Coup d'œil sur l'activité du ministère et des établissements qui en dépendent, pendant les années 1862, 1863 et 1864. Des pièces justificatives d'un haut intérêt sont imprimées à la suite du texte. Voici le titre de cet ouvrage fort instructif : *Uebersicht der Thätigkeit des russisch-kaiserlichen Ministeriums der Volksaufklärung*, St. Pétersbourg, 1865; texte, 332 pages, et *Beilagen*, 375.

novations est exposé dans un ouvrage rédigé en allemand, tout récemment publié sous les auspices du ministre lui-même, dont nous donnons le titre en note.

Nous n'avons pas à nous occuper seulement des établissements d'instruction, mais aussi de tous les autres moyens de propager les lumières. Ce sera l'objet des deux paragraphes suivants; puis, dans un troisième, nous examinerons les résultats des efforts faits jusqu'à ce jour.

I. Établissements d'instruction.

Ils sont de deux espèces, suivant qu'ils font partie de l'organisation ressortissant au ministère de l'instruction publique, ou qu'ils sont en dehors de cette organisation. Pour juger de l'état actuel de l'instruction en Russie, il faut connaître les deux genres d'établissements; en ne tenant compte que des premiers, on est tombé, au préjudice de la réputation du pays, dans de graves erreurs.

Ressort du ministère de l'instruction publique. Il a déjà été question précédemment (p. 762) du ministère en lui-même, administration dont certes on ne peut plus dire maintenant, pas plus que de la plupart des autres, qu'elle soit fermée aux investigations[1]. Les seules notions que nous ayons encore à ajouter ici se rapportent, d'une part, au

1. Indépendamment de ses statistiques et des ouvrages dont il a été question tout à l'heure, le ministre actuel a fait paraître dans ces derniers temps plusieurs publications spéciales. Celles en russe portent ces titres : *Sbornik sprawotchnykh swèdènii*, etc. Recueil de renseignements sur le ministère de l'instruction publique (1864, un gros volume in-4°), et *Pamiatnaïa Knijka*, etc., Mémorial du ministère de l'instruction publique (1865, 616 pages in-8°); un autre en allemand, porte celui-ci : *Zur Geschichte und Statistik der Gelehrten- und Schul-Anstalten des k. r. Ministeriums der Volksaufklärung*, par Woldemar (1865, 271 pages in-8°). Ces ouvrages réunis donnent un tableau complet des objets dont ce ministère s'occupe, ainsi que du personnel qu'il emploie.

budget du ministère et, d'autre part, à sa représentation dans les provinces.

On a vu plus haut (p. 611) qu'en 1864 le budget du ministère de l'instruction publique s'élevait à la somme de 6,244,000 R. A., près de 25 millions de francs. En 1865, il était de 6,467,452 R. A., et avait les subdivisions suivantes :

	R. A.
Administration centrale	160,095
— locale	228,036
Universités et lycées	1,544,901
Gymnases	2,350,814
Écoles de districts et communales, écoles élémentaires et autres	1,424,123
Dépenses diverses faites dans l'intérêt de la science et de l'instruction, pour constructions, pour former ou perfectionner les professeurs, etc.	663,164
Dépenses pour impressions et moyens d'enseignement	96,319
Total	6,467,452

En France, le ministère de l'instruction publique ne dispose que de 1 ou de 2 millions de francs de plus (en 1865, de 26,050,000 fr.), il est vrai indépendamment des sacrifices que font les familles elles-mêmes ; et pourtant les 25 millions alloués à celui de Russie ne sont guère qu'un tiers de la dotation totale des établissements d'instruction de toute espèce ; 12,683,800 R. A. ou 50,735,200 fr. ont en outre été alloués, dans la même année, pour ceux qui sont du ressort de douze autres ministères ou autorités[1]. Cela fait

1. Woldemar, p. 3. — Voir aussi un article dans *St. Petersburger Zeitung* du 19 (31) décembre 1865, extrait de l'organe spécial du ministère de l'instruction publique. Cet organe spécial, riche source de renseignements de toute espèce, c'est le recueil mensuel intitulé *Journâl ministerstva narodnago prosveschtchéniya*. Il en est à sa 140e livraison, ce qui, divisé par 12 mois, montre qu'il

au total 75 millions, somme fort considérable et que renforcent encore les sacrifices des communes et des familles, que l'on évalue à au moins 20 millions de francs. Sans doute la vaste étendue de l'empire et ses immenses besoins, longtemps restés sans satisfaction suffisante, ne permettent pas de s'étonner de l'ampleur de ces sommes : néanmoins la Russie peut certainement se glorifier des sacrifices qu'elle fait pour l'instruction publique. En effet, elle y consacre 0.037 de son budget, tandis que l'Autriche y affecte seulement 0.019 du sien, la Prusse 0.019, et la France 0.011.

Tous les établissements d'instruction de l'empire proprement dit se partagent, depuis le règne d'Alexandre Ier (1803), entre des circonscriptions universitaires ou d'instruction, aujourd'hui au nombre de 10. Ces circonscriptions (*outchebniya okrouga*) répondent à celles qu'en France on appelle *académies*, et presque toutes ont leur nom de l'université à laquelle elles se rattachent et qui en forme le centre. En voici les noms, avec l'indication des gouvernements ou provinces de leur ressort :

Circonscription d'instruction de *Saint-Pétersbourg :* Saint-Pétersbourg, Novgorod, Pskof, Olonetz, Vologda et Arkhangel ;

Circonscription d'instruction de *Moscou :* Moscou, Tver, Smolensk, Kalouga, Toula, Iaroslavl, Vladimir, Kostroma et Riaisân ;

Circonscription d'instruction de *Kasan :* Kasan, Nijegorod, Penza, Astrakhan, Saratof, Simbirsk, Samara, Perm, Viatka et Orenbourg ;

parait déjà depuis environ douze ans. Nous devons à l'extrême bonté du ministre actuel d'être au courant de cette publication, comme de la plupart des autres de son département. L'occasion de mieux les utiliser encore viendra peut-être pour nous dans les années à venir, si tant est qu'il nous soit permis de compter encore sur l'avenir.

Circonscription d'instruction de *Kharkof:* Kharkof, Koursk, Orel, Voronège, Tambof et Pays des Kosaks du Don;

Circonscription d'instruction d'*Odessa :* territoire d'Odessa, Kherson, Iékatérinoslaf, Tauride, Bessarabie;

Circonscription d'instruction de *Kief:* Kief, Volynie, Podolie, Tchernigof et Poltava;

Circonscription d'instruction de *Vilna :* Vilna, Minsk, Grodno, Kovno, Vitebsk et Moghilef;

Circonscription d'instruction de *Dorpat:* Livonie, Kourlande et Esthonie;

Circonscription d'instruction de la *Sibérie occidentale:* Tobolsk et Tomsk;

Circonscription d'instruction de la *Sibérie orientale:* Irkoutsk, Iénicéisk, Iakoutsk et Transbaïkalie.

Ces circonscriptions, indiquées par M. Khanikof sur la carte qui accompagne ses *Études*[1], sont plus ou moins vastes selon l'importance et la multiplicité des établissements renfermés dans chacune. Celle de Dorpat embrasse une étendue de moins de 2,000 milles carr. d'All., qui répond encore à celle des plus grandes d'entre les anciennes provinces de France; celles de Kief et d'Odessa s'étendent sur 4 à 5,000 milles carr. d'All.; celle de Vilna sur 5,500; celles de Moscou et de Kharkof sur plus de 7,500, ce qui est déjà presque la superficie de l'Espagne; celles de Saint-Pétersbourg et de Kasan, sur plus de 27,500, étendue colossale, qui cependant est presque doublée dans la Sibérie occidentale et quintuplée dans la Sibérie orientale. Dans ces deux dernières circonscriptions, 5 à 6,000 individus seulement reçoivent l'instruction, tandis que 42,000 la reçoivent dans la circonscription de Kasan, 39,400 dans celle de Vilna, 30,500 dans celle de Moscou et 25,500 dans celle de Saint-

1. On peut comparer avec cette carte celle des *Tablitsy outchebnykh zavédénii* de 1838, et les chiffres donnés par M. Khanikof, p. 19.

Pétersbourg[1]. En kilomètres carrés, la plus petite circonscription, celle de Dorpat, offre le chiffre de 92,000; la plus grande, celle de la Sibérie orientale, le chiffre de 7 ½ millions. Dans cette dernière, il y a, d'après les calculs de M. de Khanikof, 106,710 kilom. carr. par école; dans la Sibérie occidentale encore près de 50,000; dans celle de Dorpat 334, et dans celle de Vilna même 192. Kief, Odessa et Moscou ont entre 8 et 900 kilom. carr. pour une école. Nous donnerons plus loin le nombre précis des écoles et de leurs élèves.

A la tête de chaque circonscription est un *curateur* (*popétchitel*), résidant au siége de l'université ou au chef-lieu de la circonscription. Il a le plus souvent un adjoint; deux inspecteurs de l'okrough et un directeur de sa chancellerie composent avec ces chefs l'administration locale, dont fait partie en outre un conseil où ont droit de siéger, sous la présidence du curateur, l'adjoint, les inspecteurs, le recteur de l'université et les directeurs des gymnases.

Passons maintenant en revue les établissements des trois degrés, instruction supérieure, secondaire et primaire, renfermés dans les dix circonscriptions.

1° A l'*instruction supérieure* appartiennent les universités, les lycées et les écoles vétérinaires (il n'y a pas d'académie enseignante dans le ressort du ministère qui nous occupe); nous ferons connaître successivement tous les établissements de ces trois rubriques.

Universités. L'historique qu'en a tracé, d'une manière fort satisfaisante, un organe du gouvernement même[2], nous dispense de remplir cette tâche; nous nous bornerons à faire connaître l'état actuel des universités. Dans l'empire même, il en existe 6 depuis la fermeture de l'université de Vilna, qui était la plus fréquentée de toutes: ce sont celles de

1. D'après le tableau donné par M. Khanikof, *Études*, p. 19.
2. Woldemar, p. 36-60.

Moscou, de Kasan et de Kharkof pour les populations de la Grande-Russie, celles de Kief et d'Odessa pour les populations de la Russie occidentale, de la Petite et de la Nouvelle-Russie, celle de Dorpat pour les provinces Baltiques, enfin celle de Saint-Pétersbourg pour la population mixte de cette capitale et pour toutes les parties de l'empire indistinctement. Voici quel a été, à différentes époques, le total des étudiants dans ces institutions prises ensemble, abstraction faite de Dorpat, où le nombre n'a guère varié qu'entre 535 et 570, et d'Odessa, dont la fondation est toute récente: en 1836, — 1,466; en 1848, — 4,016; en 1850, — 3,018; en 1856, — 3,775; en 1860, — 4,903; en 1862, — 4,372, et en 1864, — 3,524. Si l'on ajoute, relativement à cette dernière année, pour Dorpat 560 étudiants et pour Odessa, au moment actuel, environ 200, on trouve un total de 4,284 étudiants, que la réouverture de l'université de Vilna porterait immédiatement à plus de 5,000[1]. Aujourd'hui ces établissements sont régis par le statut universitaire du 18 juin 1863. En vertu de cet acte, les universités ont une espèce d'autonomie, leur administration étant confiée à un conseil que préside le recteur et qui est responsable de la conduite de la jeunesse universitaire de son ressort. Les membres du conseil, ainsi que le recteur, sont élus pour quatre ans par les professeurs et dans leur sein; seulement leur élection a besoin de la confirmation de l'empereur. A ce conseil sont subordonnés les séances des facultés, le tribunal et la police universitaires. Dans de certains cas, ses décisions ont besoin de la sanction du curateur et du ministre, dans d'autres elles sont définitives. Le nouveau statut, qui agrandit la sphère d'activité de toutes les hautes

1. Pour avoir des points de comparaison, on peut recourir à notre *Statistique de la France*, t. II, p. 322, et à celle de M. Block, t. Ier, p. 203. La moyenne des étudiants est en France d'environ 8,000.

écoles, leur assure aussi les moyens de maintenir le niveau des études à une hauteur convenable, d'avoir en tout temps des professeurs capables en groupant autour d'elles des pépinières d'aspirants et de jeunes maîtres (*privatim docentes*), et de ne manquer d'aucune des ressources nécessaires en ouvrages scientifiques et littéraires, en matériel de toute espèce, cliniques, collections, instruments, etc. Il met le conseil à même de conférer des bourses (*stipendia*) aux étudiants sans fortune, d'en envoyer d'autres à l'étranger et de les y entretenir pendant un ou deux ans, etc. Enfin il mérite d'être étudié, de même que les autres sources où nous puisons, sous le rapport du moral des étudiants et du régime auquel ils sont soumis. Une remarque essentielle à faire, c'est que ce statut n'est pas applicable à l'université de Dorpat, qui a son droit historique et est d'ailleurs placée dans des conditions spéciales comme haute école fréquentée en grande majorité par la jeunesse allemande des provinces Baltiques et chargée de pourvoir à l'instruction des jeunes hommes parmi lesquels se recrute le corps ecclésiastique de l'Église protestante. Cependant l'ancien statut de cette université (du 4 juin 1820) a aussi été remplacé par un statut nouveau (du 9 janvier 1865)[1]. Seule de toutes les universités de l'empire, mais semblable en cela à l'université de la grande-principauté de Finlande, celle de Dorpat a une faculté de théologie protestante ; près de toutes les autres, il y a seulement un professeur de la théologie grecque orthodoxe.

Disons maintenant un mot de chaque université en particulier, suivant l'ordre dans lequel nous les avons rangées ci-dessus[2].

1. Voir l'ouvrage officiel allemand déjà cité, *Uebersicht*, etc., p. 88.

2. Dans le livre de M. Woldemar, p. 60 et suiv., un article particulier est consacré à chaque université. Il est précédé d'un historique général.

Saint-Pétersbourg. Fondée en 1819, cette université, très-importante aujourd'hui, ne comptait encore, en 1826, que 26 étudiants; mais dès 1830 elle en eut 202; en 1838, 352; et en 1843, 557; dans l'année révolue, elle en avait 647. Les quatre facultés sont les suivantes: historique et philologique, de physique et de mathématiques, de droit (y compris les sciences administratives), de langues orientales. Sont enseignés dans cette dernière faculté les idiomes suivants: le turc, le tatar dans toutes ses variétés, le chinois et le mandchou, l'arménien et le géorgien, le persan, le mongol et le kalmuk, l'arabe, l'hébreu avec le syriaque et le chaldéen; de plus, il y a une chaire pour l'histoire de l'Orient, une autre pour la littérature sanscrite, etc. Le nombre des professeurs et des lecteurs ne reste pas beaucoup au dessous de 80. Les collections sont nombreuses, et la bibliothèque appartenant à l'université se compose de plus de 60,000 volumes (32,928 ouvrages).

Moscou. C'est la plus fréquentée de toutes, car après avoir eu, en 1808, seulement 135 étudiants, en 1830, 754 et en 1843, 836, elle en a compté 1,804 en 1865, essor très-considérable. Elle est aussi la plus ancienne des universités russes proprement dites, car sa fondation, comme on l'a vu, remonte à 1755. Elle se compose également de quatre facultés: historique et philologique, de physique et de mathématiques, de droit, de médecine. Les professeurs et lecteurs sont pareillement au nombre d'environ 80. En outre des plus riches collections, de cliniques et hôpitaux, d'un observatoire, d'un jardin botanique, etc., l'université a une bibliothèque qui, quoique jadis consumée par l'incendie de 1812, compte de nouveau près de 140,000 volumes (84,721 ouvrages)[1], dont 14,000, y compris les jour-

1. L'énumération de toutes les collections tant de Moscou (p. 64) que des autres universités se trouve chez Woldemar, qui donne aussi divers autres renseignements.

naux et revues, sont mis, dans une salle spéciale, à la disposition des jeunes lecteurs.

Kasan. Fondée le 5 novembre 1804 et inaugurée en 1814, celle-ci a les mêmes quatre facultés. Son ancienne école orientale, où a longtemps professé le célèbre arabisant Frœhn et où Kovalefski a publié son dictionnaire mongol-russe et français, école transférée à Saint-Pétersbourg, se réduit aujourd'hui à deux chaires de la faculté historique et philologique [1]. Les étudiants, au nombre de 113 en 1830, de 359 en 1843, n'ont guère dépassé ce chiffre depuis, et n'allaient pas au delà de 325 en 1865. Cependant le programme dont nous parlons dans la note, en énumère pour 1862 jusqu'à 444. Les professeurs ordinaires sont au nombre de 42, les extraordinaires au nombre de 18 : mais il y a, en outre, 31 *docentes* et 4 lecteurs pour les langues modernes ; total, 95. C'est un beau chiffre pour une université placée presque aux confins de l'Europe et de l'Asie. Elle a aussi de belles collections de toute espèce, et sa bibliothèque se compose de 55,000 volumes (27,900 ouvrages), sans compter ceux qui sont à la disposition journalière des étudiants et qui forment encore 7,200 volumes.

Kharkof. L'origine de cette université remonte à la même date que celle de la précédente, et elle se compose aussi des mêmes quatre facultés. Le nombre des étudiants qui n'était encore que de 82 en 1808 et en 1824 de 118, dé-

1. Le titulaire de l'une d'elles, M. Ilminski, professeur de tatar, a bien voulu, avec une rare obligeance, nous servir de guide dans nos visites au quartier tatar de Kasan. Il est auteur de divers ouvrages destinés à faciliter l'intelligence du russe aux Tatars, du tatar aux Russes — Outre ces ouvrages, nous avons rapporté de Kasan un curieux programme de l'état de l'université en 1862, en russe. Nous conservons d'ailleurs le souvenir le plus reconnaissant de l'accueil que nous ont fait tous les fonctionnaires de l'université, curateur, recteur, professeurs, bibliothécaire (M. le professeur Gottwald), tous hommes de mérite et dont quelques-uns sont des savants de premier ordre.

passait 300 dès 1830 et était, dans la dernière année révolue, de 677. Ce qui favorise l'augmentation, c'est le grand nombre de bourses affectées à cette université, savoir 169, la plupart servies par le gouvernement, mais fondées aussi en partie par des particuliers, par l'armée du Don, par celle du Kouban, etc. Ces bourses sont de 142 à 300 R. A.[1]. La bibliothèque de l'université possède plus de 70,000 volumes (35,134 ouvrages); parmi les collections figurent le cabinet de médailles avec ses 22,000 numéros, et le musée physiologique, dont le cabinet anatomique seul renferme plus de 3,000 numéros.

Kief, université dite de S. Vladimir. Fondée le 8 novembre 1833, elle fut ouverte le 15 juillet de l'année suivante. Malheureusement, la jeunesse académique, en partie polonaise, ne se tint pas à l'écart de l'agitation politique et des sociétés secrètes, et par ce motif les cours furent suspendus au commencement de 1839. Cependant, quand ils eurent été repris, cette université compta, dès 1843, 63 professeurs et fonctionnaires, et 320 étudiants, nombre qui s'est élevé, en 1865, jusqu'à 567. L'université de Kief a les quatre facultés ordinaires; la première, celle d'histoire et de philologie, se divise en trois sections qui sont les suivantes: section de philologie slavo-russe, section de philologie classique, et section des sciences historiques. Les bourses servies en 1864 étaient au nombre de 118. Plusieurs des collections ne sont pas encore bien riches, mais la bibliothèque se composait, à la même époque, de près de 64,000 numéros (107,124 ouvrages, y compris les publications périodiques, les plans et les estampes); le cabinet numismatique comptait plus de 27,000 médailles, et le musée archéologique 1,518 numéros.

1. Voir Woldemar, p. 69.

Odessa, université de la Nouvelle-Russie. C'est l'ancien Lycée Richelieu transformé. Ainsi appelé en l'honneur du duc de Richelieu que l'émigration avait conduit en Russie et qui, comme administrateur de la Nouvelle-Russie, avait laissé des souvenirs profonds et durables, ce lycée, espèce de haute école, avait été fondé le 2 mai 1817[1] et dès 1830 (oukase du 30 juillet) une circonscription universitaire y avait été rattachée. Le 11 (23) juillet 1864, il fut élevé au rang d'université ; l'ouverture s'en fit sous cette forme agrandie le 22 mai 1865. En 1832, il avait eu jusqu'à 440 élèves. On a vu plus haut quelle est actuellement la circonscription de cette université. Dans l'année révolue, le nombre des étudiants n'était encore que de 55, mais il est destiné, ce semble, à prendre de grands développements. Dès 1842, le lycée avait été divisé en trois sections qui forment maintenant la faculté de droit, la faculté physico-mathématique et celle des sciences camérales. La bibliothèque compte déjà plus de 24,000 volumes (12,653 ouvrages), et toutes les collections ordinaires sont ou déjà existantes ou en voie de formation.

Dorpat. Primitivement fondée par Gustave-Adolphe, en 1632, année de sa mort, cette université eut à traverser de longues vicissitudes qui ne lui permirent point de répondre à l'attente qu'avait eue d'elle le grand protagoniste du protestantisme[2]. Elle n'avait encore rendu que de bien faibles services, lorsqu'elle fut renouvelée, rappelée à la vie, par Alexandre Ier, le 18 (30) décembre 1802. Elle s'organisa alors sur le pied des universités protestantes allemandes, se rapprochant de ce modèle plus qu'aucune des universités russes et faisant régner dans son sein plus sérieusement

1. Krusenstern, p. 97; Woldemar, p. 81. On peut voir aussi ce que nous avons dit du Lycée Richelieu dans *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 725.
2. *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 573.

l'esprit des fortes études[1]. Le statut de 1802 fut modifié par celui du 4 juin 1820, et celui-ci le fut à son tour par celui du 9 janvier 1865, qui toutefois respecta le caractère spécial de l'université; elle ne fut pas soumise aux mêmes règlements que les universités russes proprement dites. Dans l'année révolue, elle comptait 560 étudiants, tandis qu'elle n'en avait eu que 365 en 1824 et 484 en 1843. Exceptionnellement, elle avait atteint, en 1830, le chiffre de 647, qui comprenait 263 étudiants livoniens, 126 kourlandais, 90 esthoniens, 157 des autres gouvernements de l'empire et 11 de l'étranger. La théologie n'en occupait que 84, et le droit 80; 227 se vouaient à la médecine; les autres suivaient les cours des facultés préparatoires. Le nombre des professeurs est de 41, plus 10 enseignants (*docentes*) et 5 lecteurs. Université complète, cette haute école a les cinq facultés, théologie, jurisprudence, médecine, histoire et philologie, sciences physiques et mathématiques. Sa bibliothèque se compose de 669 manuscrits, 104,513 imprimés (les publications périodiques comprises), et 5,514 cartes, plans et dessins. Son observatoire, muni d'excellents télescopes, compte jusqu'à 155 instruments, et aucune autre des richesses d'une université bien dotée ne manque ici; le cabinet minéralogique mérite particulièrement une mention, ainsi que le jardin botanique et le musée zoologique. Parrot, Ledebour et Eschholz y ont laissé de brillantes traces de leur passage.

Telles sont les six universités actuellement ouvertes à la jeunesse studieuse dans l'empire proprement dit. Vilna ne figure plus dans le nombre, comme nous l'avons dit; cependant l'avenir peut lui rendre sa vie autrefois active, et son passé réclame de nous au moins un souvenir. Fondée

1. Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. II et t. III; puis t. VIII, p. 24-33. Voir aussi *Uebersicht der Thätigkeit*, etc., p. 89, et Woldemar, p. 75.

par les jésuites en 1578, réorganisée en 1781, l'université de Vilna dut, en 1803, à l'empereur Alexandre Ier une existence toute nouvelle sur de plus larges bases[1]. Dès 1824, elle était fréquentée par 927 étudiants, nombre qui augmenta encore dans la suite. La bibliothèque, sous la sage administration de Grodeck, fut portée de 18,000 à 50,000 volumes. Par malheur, les étudiants prirent, en 1831, fait et cause pour l'insurrection polonaise, et l'année suivante, cette école, jusqu'alors prospère, fut fermée. D'abord, il est vrai, sa faculté de médecine fut convertie en une Académie médico-chirurgicale, mais celle-ci, à son tour, fut supprimée en 1840.

Dans le royaume de Pologne, Varsovie avait, de 1816 à 1831, une université qui, vers la fin de cette période, comptait jusqu'à près de 600 étudiants. La même insurrection polonaise entraîna cette haute école dans la ruine du pays, et jusqu'à ce jour elle n'est pas définitivement réorganisée, quoique cette réorganisation soit prescrite par le rescrit royal du 11 septembre 1864, qui promet aussi à Varsovie un gymnase russe et un gymnase allemand[2]. Parmi les instructions données par Alexandre II à son lieutenant dans le royaume, on lit ce qui va suivre : « Élaborer et soumettre au plus tôt un projet de réorganisation de la principale école de Varsovie en université, et lui conserver, tout en faisant la part des exigences locales, les droits et les priviléges qu'établit le nouveau statut des universités russes. » En attendant, outre la haute école mentionnée ici, il existe à Varsovie une École principale ou supérieure ap-

1. *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 553. Cf. le recueil de Storch t. Ier, p. 297, et t. VIII, p. 22.

2. *Décrets impériaux du 30 août (11 septembre) 1864 concernant l'instruction publique... en Pologne*, Pétersb., 1864, p. 5. Cf. le Rapport (*doklad*) à ce sujet de M. Nic. Milutine, secrétaire d'État.

pelée jusqu'en 1862 Académie médico-chirurgicale, et fréquentée alors par moins de 200 étudiants, mais qui, réorganisée depuis, en compta 649 de 1863 à 1864[1]. Le corps enseignant de la future université se compose de 56 maîtres partagés entre les quatre sections suivantes: médecine et chirurgie, jurisprudence, philologie et histoire, physique et mathématiques.

Dans la grande-principauté de Finlande n'a pas cessé de fleurir l'université luthérienne fondée à Abo par la reine de Suède Christine en 1640 (26 mars), et transférée en 1827, après un incendie qui dévasta cette ville, à Helsingfors, devenu aussi le siége du gouvernement. Comme Alexandre Ier l'a restaurée, elle fut désignée sous le nom d'université *d'Alexandre* ou *Christinæa-Alexandrina*. Nous l'avons décrite précédemment[2]. Rouverte vers l'hiver de 1828, elle comptait alors 339 étudiants; mais dès 1835, elle en eut 455, et quelquefois depuis jusqu'à 500. Dans ses quatre facultés, théologie, droit, médecine et philosophie, elle compte environ 45 enseignants, dont 22 professeurs ordinaires. Sa bibliothèque avait en 1827, avant que l'incendie la dévorât, 50,000 volumes; elle en possède de nouveau près de 45,000, grâce à de riches dons qui lui ont été faits. Aucun des autres accessoires d'une université ne fait défaut non plus à celle de la Finlande[3].

Lycées. Avant 1830, il en existait 4; mais peu après cette date, celui de Kréménetz-Volynsk a été transféré à Kief pour devenir le point de départ d'une université, et l'on vient de voir qu'en 1863 celui de Richelieu, à Odessa, a subi la même

1. Voir les Matériaux de M. le secrétaire d'État Nic. Milutine, n° IV, 2e fascicule, n° 4; *Das Königreich Polen* (1864), p. 91. Cf. Possart, *Das Königreich Polen*, p. 40.

2. *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 617. Cf. Rein, p. 54-59.

3. Voir Rein, p. 58 et 62.

transformation. Il n'en reste donc plus que deux, le lycée Démidof, fondé à Iaroslavl en 1805, et celui du prince Bezborodko à Néjine (gouv. de Tchernigof), qui ne fut ouvert qu'en 1820. Ces hautes écoles, quoique n'offrant pas l'ensemble imposant d'une université, ont cependant une organisation analogue; seulement, leur situation est exceptionnelle et leur avenir douteux[1]. En attendant, le lycée Démidof est régi par le statut de 1845, et le lycée Bezborodko par celui de 1840. Le premier, où l'on enseigne surtout les sciences camérales, c'est-à-dire administratives, n'avait, pendant l'année révolue, que 36 étudiants, dont 24 boursiers; le second, consacré surtout à l'étude du droit, en comptait 53, dont 23 boursiers. Dans tous deux, le cours d'études est de 3 ans; l'un et l'autre possèdent les collections nécessaires. Dans le lycée Démidof, le corps enseignant se compose de 11 personnes; dans le lycée Bezborodko, de 10. Malheureusement, ici comme dans les universités, se fait sentir le manque de bons maîtres[2]; nous voyons dans les publications officielles que la plupart des professeurs sont simplement des chargés de cours.

Le lycée de Tsarsko-Sélo, fondé en 1811 et longtemps célèbre, a cessé d'exister il y a environ vingt ans.

Écoles vétérinaires. C'est le troisième genre de hautes écoles; mais elles sont peu prospères. En 1808, on en avait fondé 3, à Pétersbourg, à Moscou et à Loubny (gouv. de Poltava) : à leur place existent aujourd'hui les 2 de Dorpat et de Kharkof, la première avec 11 maîtres et 91 étudiants, la seconde avec 15 étudiants et presque autant de maîtres (11)[3].

1. Voir *Uebersicht der Thätigkeit*, etc., p. 95. Cf. Khanikof, p. 59, et Woldemar, p. 78.

2. Sur cette pénurie voir *Uebersicht*, p. 155.

3. Voir *Uebersicht*, p. 98, et p. 253 des *Beilagen;* Woldemar, p. 82; Khanikof, p. 62.

Le cours est de 4 ans, sans compter un cours pratique de 3 ans. Des cliniques et des collections de toute espèce dépendent de ces établissements, auxquels il faut souhaiter une plus forte fréquentation.

2° A l'*instruction secondaire* ou *moyenne* appartiennent les gymnases, les progymnases et certaines écoles spéciales. L'espace nous manque ici pour entreprendre une étude de l'état intellectuel et moral de ces établissements, aujourd'hui très-nombreux; mais les éléments de cette étude existent dans les ouvrages que nous indiquerons en note[1].

Gymnases et progymnases, c'est-à-dire gymnases du second degré et élémentaires. Aucune de ces écoles secondaires n'existait avant 1747 dans la Russie proprement dite; les provinces Baltiques seules en possédaient. Dans ladite année, un gymnase fut attaché à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg; huit ans plus tard un second, ayant une section noble et une section bourgeoise, fut fondé à Moscou, et le troisième fut établi à Kasan, en 1758. En 1834, il existait déjà 65 gymnases; aujourd'hui, on en compte près de 100, avec environ 27,000 élèves[2], dont 18,660 appartiennent à la noblesse, 974 au clergé, près de 5,600 aux bourgeois et un peu plus de 1,000 aux paysans; 570 sont des fils d'étrangers. Ces chiffres sont significatifs. Un millier d'élèves seulement appartenant à la classe des paysans

1. *Projet de règlement pour les établissements d'éducation générale du ministère de l'instruction publique en Russie*, 1862; *Uebersicht*, p. 102, et *Beilagen*, p. 254; Woldemar, p. 85; Khanikof, p. 65-79. Cf. Krusenstern, p. 56-64, et *Materialy*, etc., Matériaux pour l'histoire et la statistique de nos gymnases, Pétersbourg, 1864, 158 pages in-8°. — Dans *Uebersicht*, p. 118, et p. 131 et suiv., on trouve la critique de l'état des gymnases avant 1862.

2. En France, il y avait, en 1863, 74 lycées et 234 colléges communaux, avec un total de près de 62,000 élèves, sans compter ceux des 123 petits séminaires et des 1,081 établissements secondaires particuliers. Par rapport aux autres pays, voir notre *Statistique de la France*, t. III, p. 330, note.

fréquentent les écoles secondaires : il y en a peut-être autant et plus dans le petit royaume de Saxe ou dans le grand-duché de Bade, et pourtant ce chiffre, en Russie, est un signe de progrès réjouissant. Ce qui n'est pas moins significatif, ce sont ces 974 fils d'ecclésiastiques, peut-être en grande partie protestants et juifs[1], car les fils de popes ne fréquentent guère encore les écoles laïques. Quant aux fonctionnaires et maîtres, il en figure 2,005 sur les rôles, ce qui fait en moyenne environ 20 par établissement, mais il faut en ajouter 300 autres, employés extraordinairement. Il y a dans chaque chef-lieu de gouvernement et de province au moins un gymnase à 4 classes, qui sont les classes inférieures (progymnase) des gymnases complets. A la tête de chaque gymnase est un directeur, choisi par le curateur de la circonscription et confirmé dans ses fonctions par le ministre. Les gymnases complets ont 7 classes et se divisent en gymnases *philologiques*, donnant les uns l'enseignement des deux langues classiques, et les autres celui d'une seule, et en gymnases *industriels*, organisés sur le pied des *Realschulen* de l'Allemagne. « On compte dans chaque gymnase 8 maîtres inscrits sur les rôles (dont le premier est toujours l'ecclésiastique chargé de l'enseignement de la religion), est-il dit dans le *Projet de règlement d'éducation générale*[2]; le dessin, le chant et la gymnastique sont enseignés par les maîtres chargés des mêmes objets dans le progymnase (art. 191). » Et plus haut (art. 177) on lit : « Dans les villes qui possèdent plusieurs gymnases, on donne à ceux-ci le

1. Les écoles secondaires étaient suivies en 1865 par 45 mahométans et 3 païens.

2. De même que le mot de *pédagogique* est souvent employé mal à propos en Russie, de même on confond ici le terme d'*éducation* avec celui de *culture*, c'est-à-dire d'*instruction*. Et pourtant, dans le livre officiel *Uebersicht*, etc. (p. 138), il est dit expressément : « Le gymnase est essentiellement un établissement d'instruction et non pas d'éducation. »

caractère tantôt industriel, tantôt philologique, selon les besoins de la localité; mais dans toutes les villes qui ont une université, il doit y avoir au moins un gymnase philologique. » Voici ce qu'on dit des progymnases (art. 116 et 114) : « A chaque gymnase est toujours attaché un progymnase; mais dans les villes et les bourgs plus peuplés, on ouvre aussi des progymnases à part.... Les progymnases, qui représentent le second degré dans le système des établissements d'éducation générale, offrent à ceux qui y sont élevés une éducation intellectuelle et morale plus complète et plus large que les écoles populaires, et servent en même temps d'intermédiaire et de transition pour ceux qui désirent achever le cours d'instruction générale dans les gymnases. Les progymnases comprennent 4 classes, dont chacune a un cours d'étude d'une année. » Il n'existe encore dans tout l'empire qu'une dizaine de progymnases. Les circonscriptions de Saint-Pétersbourg, de Moscou et de Vilna renferment chacune 13 gymnases, dont 6 sont dans la capitale du centre et 7 dans celle du nord, où il y a en outre un progymnase. Dans la circonscription de Kasan, il y a 12 gymnases, dont 2 au chef-lieu; dans celle de Kief 11, dont 2 au chef-lieu; dans celles de Kharkof et d'Odessa 9, et dans celle de Dorpat 5. Dans la circonscription de la Sibérie occidentale, il n'y en a encore que 2, à Tobolsk et à Tomsk; enfin un seul, à Iakoutsk, dans la Sibérie orientale. Ce dernier renferme 219 élèves; il y en a 369 dans les deux précédents. Près de 600 garçons fréquentant les écoles secondaires dans la Sibérie; c'est incontestablement un fait considérable! Dans les provinces ci-devant polonaises, ces établissements sont anciens, nombreux et bien peuplés, et quant à ceux, en plus petit nombre, des provinces Baltiques, nous avons déjà dit dans notre première Statistique qu'ils méritent d'être cités avec tout ce qu'on connaît de mieux

dans ce genre. Le plus ancien de tous les gymnases, avons-nous ajouté, paraît être celui de Vilna, fondé dès l'an 1587; celui de Dorpat l'a suivi de près, à deux années d'intervalle; le gymnase de Reval remonte à l'année 1630[1]. On n'a pas tenu compte de ces fondations plus que bi-séculaires dans l'Histoire des Gymnases, en russe, citée plus haut (note).

Autres établissements secondaires. Les deux « instituts » exclusivement nobiliaires de Vilna et de Penza, etc., sont maintenant fermés, mais il en existe encore un à Nijni-Novgorod, avec 14 maîtres et 137 élèves, dont 19 pourtant n'appartiennent ni à la noblesse ni au clergé. L'école secondaire de Reval, dite *Ritter- und Domschule*, est assimilée aux gymnases. En 1861, il y avait, près de 48 gymnases, des internats ou pensions nobles, abritant plus de 3,000 élèves. Il faut mentionner en outre les écoles d'arpenteurs et de taxateurs qui existent près de 33 gymnases et donnent une instruction spéciale à plus de 1,000 jeunes gens[2]. Enfin notons encore que des cours d'agriculture font partie du gymnase de Novo-Tcherkask, ainsi que du second de Kharkof, et qu'une classe de navigation destinée à former des pilotes est jointe au progymnase de Libau (Kourlande).

Après les gymnases pour les jeunes gens viennent ceux pour les jeunes filles, organisés en 6 classes, sans compter la classe préparatoire. Il en existe 2 à Moscou, avec 309 élèves; d'autres à Tver, Smolensk, Vologda, etc. Dans d'autres villes, les pensions secondaires ou écoles supérieures de filles en tiennent lieu. Au total, les établissements de ce degré consacrés à ce sexe et qui sont du ressort du ministère de l'instruction publique, sont au nombre de 39, avec 4,335 élèves, dont 2,381 nobles, 234 filles d'ecclésiastiques.

1. Voir encore la suite dans notre Statistique, p. 98. On trouvera là divers détails que nous n'avons pu reproduire ici.

2. Woldemar, p. 94; *Uebersicht*, p. 166, et *Beilagen*, p. 270.

1,524 appartenant à la classe bourgeoise, 112 à la classe des paysans, et 84 à des étrangers[1].

On arrive ainsi à un total général de près de 40,000 élèves recevant l'instruction secondaire, indépendamment des pensions et autres institutions privées.

3° A l'*instruction primaire*, la plus indispensable de toutes, appartiennent deux espèces d'établissements, ceux qui sont destinés à donner aux enfants du peuple les notions élémentaires de l'instruction, et ceux où l'on forme les maîtres pour les derniers, en d'autres termes, les écoles populaires et les écoles normales.

Écoles populaires. Elles se divisent, *a*) en écoles de district, *b*) en écoles paroissiales, élémentaires ou autres, et *c*) en écoles spéciales, soit quant au sexe, soit quant au culte. Un mouvement considérable de progrès a été imprimé aux écoles de ce degré, même sous l'empereur Nicolas; car tandis que le ressort du ministère de l'instruction publique en comprenait moins de 1,000 dans l'année 1833, il en avait, en 1865, environ 2,250, avec un total de plus de 100,000 élèves, ce qui est peu, sans doute, absolument parlant[2], mais beaucoup comparativement aux chiffres relatifs à d'autres époques. Les publications officielles ne constatent pas le progrès par rapport à la qualité, autant que par rapport à la quantité[3]; l'éminent ministre actuel, se fondant

1. Woldemar, p. 140, et *Beilagen*, p. 316.

2. En France, il y avait, en 1864, dans 68,218 écoles primaires de toute espèce (salles d'asile non comprises), plus de 4,300,000 élèves; en 1865, même 4,720,000 élèves, ce qui donne pour moyenne générale 1 élève sur 8 à 9 habitants. Par rapport aux autres pays, voir notre *Statistique de la France*, t. II, p. 343 et suiv. — En ce qui concerne la Russie, on sait déjà et l'on verra encore mieux plus loin, qu'il ne s'agit pas ici de tout l'ensemble des écoles primaires, puisqu'il en existe un très-grand nombre en dehors du ressort dont nous parlons.

3. La critique de l'ancien état des choses se trouve dans *Uebersicht*, p. 168 et suiv., p. 211 et suiv.; Khanikof, p. 82 et suiv.

sur des rapports très-étendus qu'il avait sous les yeux, semble dire que tout est à refaire dans cette branche comme dans tant d'autres, et c'est avec courage qu'il a entrepris ces réformes urgentes[1]. Telle étant la situation de l'aveu du chef de l'administration, il faut attendre les effets du grand travail en voie d'exécution, travail qui ne peut manquer d'ajouter un fleuron de gloire de plus à la couronne d'Alexandre II. Nos lecteurs suivront, comme nous, avec sympathie toutes les mesures qui vont se dérouler et dont dépend en grande partie la prospérité future de la nation, le rang qu'on lui reconnaîtra au milieu de toutes les autres, et le succès de l'œuvre de moralisation sur lequel nous n'avons cessé d'insister. En définitive, une prédiction que nous avons faite en 1844[2] semble maintenant près d'être réalisée : « C'est un des titres à l'immortalité de Casimir le Grand, roi de Pologne, avons-nous dit, d'avoir mérité le surnom de *roi des paysans;* le jour viendra où quelque souverain de la Russie, jaloux du même titre, se fera bénir de la multitude, en lui consacrant des efforts semblables à ceux qui se font depuis vingt ans en faveur de la classe immédiatement supérieure. »

Sans entrer dans le détail des écoles populaires, jetons rapidement un coup d'œil sur chacune des trois catégories que nous avons indiquées tout à l'heure.

Les écoles de district sont des écoles primaires supérieures, dont chaque circonscription administrative du même nom doit posséder au moins une. Dans le moment actuel, aux 510 districts existants, répondent seulement 416 écoles

1. Ses vues à ce sujet sont déposées dans le *Projet d'un plan général pour l'organisation des écoles populaires en Russie* (1862), ainsi que dans celui concernant *les établissements d'éducation générale*, p. 1 et suiv. Jamais l'administration ne s'était ainsi montrée à découvert.

2. *Encyclopédie des Gens du Monde*, article *Russie*, t. XX, p. 696.

de district, et c'est à la Russie proprement dite qu'elles appartiennent; car sur les 24,000 élèves, plus de 21,000 professent la foi gréco-russe. Sur ce total de 24,000 élèves, malheureusement encore minime, près de 7,000 appartiennent à la classe des nobles ou des fonctionnaires, et plus de 13,000 à celle des bourgeois; la classe des paysans en a fourni 3,380, le clergé 505 et 77 sont des fils d'étrangers. C'est dans la circonscription universitaire de Moscou, et — chose inattendue pour les lecteurs occidentaux! — dans celle de Kasan, que se trouve le plus grand nombre de ces écoles[1] : Moscou, 86 écoles avec 5,727 élèves; Kasan, 81 écoles avec 5,320. Dans la circonscription de Dorpat, — c'est, il est vrai, la plus petite —, il n'existe que 20 de ces écoles avec 1,400 élèves. Il y en a 13, avec 735 élèves, dans la Sibérie occidentale, et 10, avec 640 élèves, dans la Sibérie orientale. Ces dernières se trouvent à Irkoutsk, Nijné-Oudinsk, Kirensk, Krassnoïarsk, Iénicéïsk, Atchinsk, Iakoutsk, Nertchinsk, Verkhné-Oudinsk et Troïtzko-Safsk. A la dernière de ces écoles, fréquentée par 53 élèves, sur l'extrême frontière du côté de la Chine, sont attachés 6 maîtres et fonctionnaires. On le voit, l'empire des Tsars prend au sérieux sa mission de civilisateur dans ces contrées asiatiques lointaines. Dans l'ensemble des écoles de district, les maîtres et fonctionnaires sont au nombre de 2,743, ce qui en fait plus de 6 par école. En effet, elles sont de 3 ou 4 classes, et le personnel, près de chacune, se compose d'un inspecteur, d'un ecclésiastique enseignant la religion, de 3 maîtres des branches d'instruction et d'un maître de dessin. On aimerait sans doute à en connaître la portée et l'esprit; mais comme ici rien n'est encore définitif, nous ne voudrions pas nous aventurer sur ce terrain; les

1. On en a donné la liste complète dans *Uebersicht*, *Beilagen*, p. 300-307. Voir aussi le texte, p. 166-210; Woldemar, p. 156-179; Khanikof, p. 80-85.

vives critiques dont, dans le passé, ces écoles, comme nous l'avons dit, sont l'objet de la part du chef même de l'administration [1], font pressentir une transformation totale. Que les amis de la jeunesse et de l'humanité en général l'y suivent avec sympathie! car il s'agit là de populations en grande majorité chrétiennes, plus propres à exciter l'intérêt du philanthrope que tant de peaux rouges ou de peaux noires sur lesquels s'exerce avec prédilection le zèle des missionnaires.

Les écoles dites paroissiales et élémentaires, maintenant régies par la loi du 14 (26) juillet 1864, sont plus particulièrement celles du peuple [2]. Combien lui en a-t-on ouvert dans cet empire de près de 70 millions d'âmes? Pour répondre à cette question, il faut porter le regard au delà du ressort du ministère de l'instruction publique, et c'est ce que nous ferons dans un moment. Si, en 1844 [3], nous avons parlé de 1,067 écoles de paroisses, nous avions en vue les écoles ecclésiastiques auprès des églises et des couvents, dont le nombre allait même jusqu'à 2,732. Ici, en attendant, on ne parle que des écoles du ressort indiqué. En 1833, tout se réduisait encore au chiffre de 583; en 1864, on en comptait 1,846, savoir 1,139 écoles dites paroissiales et élémentaires, et 707 ayant la dénomination d'écoles du peuple. Ces dernières se rapportaient surtout aux provinces occidentales [4]. Ensemble, elles recevaient 81,624 élèves, savoir 70,877 du sexe masculin et 10,747 du sexe féminin. C'est au sujet des écoles

1. Un savant célèbre, M. Dahl, ayant fait imprimer en russe une critique sévère de ces écoles, M. Golovnine, dans un excellent rapport à l'Empereur dont il sera question plus bas, n'a pas dissimulé qu'il la regardait comme fondée.

2. M. Khanikof (p. 85) les désigne spécialement sous le nom d'*écoles primaires*. Voir aussi *Uebersicht*, texte, p. 211-221, et *Beilagen*, p. 308-315; Woldemar, p. 193-204.

3. Dans l'article *Russie* de l'*Encyclopédie des Gens du Monde*.

4. On a sur elles des publications spéciales. Voir entre autres: Barsof, *Narodnyia schkoly*, etc, Écoles populaires de la région du sud-ouest (1863, 103 pages in-8°), *Schkoly na Volyni i Podolii* (1863, 156 pages in-8°), etc.

populaires surtout qu'on sera curieux de savoir quel contingent a fourni chacune des classes de la population. Malheureusement, le tableau officiel de l'*Uebersicht* (p. 315) néglige de nous satisfaire sous ce rapport, affirmant que les données sur les « écoles du peuple » manquent. Cependant dans une autre publication officielle[1], où l'on a fait abstraction de ces écoles des provinces occidentales, et où le total des écoles paroissiales et élémentaires est réduit à 1,124 avec 56,639 élèves, dont 49,320 du sexe masculin et 7,319 du sexe féminin, nous trouvons de quoi combler la lacune indiquée, au moins jusqu'à un certain point. Il en résulte que des 56,639 écoliers ou écolières, 50,320 appartenaient au culte dominant et seulement 117 aux raskolniks[2]; 3,816 étaient protestants, 1,778 catholiques, 131 arméniens, 218 israélites, 107 mahométans et 152 païens; puis, que 33,122 étaient de la classe bourgeoise, 17,450 de celle des paysans, 5,155 de celle des nobles et fonctionnaires, et 912 de celle du clergé. Le plus grand nombre de ces écoles appartenaient encore aux circonscriptions de Moscou et de Kasan; le moins grand nombre à celles de la Sibérie (Sibérie occidentale, 1,296; Sibérie orientale, 1,653).

De même qu'il existe des gymnases de jeunes filles, de même des écoles primaires supérieures, comme aussi de district, sont ouvertes à ce sexe. En 1865, on en comptait 84, dont les plus distinguées étaient celles des provinces Baltiques, au nombre de 9. Ensemble, ces 84 écoles étaient fréquentées par 4,822 élèves, dont 929 étaient filles de nobles ou de fonctionnaires, 244 filles d'ecclésiastiques et 7 filles d'étrangers; 3,251 appartenaient à la classe bourgeoise et 391 à celle des paysans[3].

1. Woldemar, p. 201. Cf. p. 241.
2. Voir sur ceux-ci p. 548 et suiv.
3. *Uebersicht*, p. 272-302, et *Beilagen*, p. 316-325.

La plupart des écoles israélites dont nous avons parlé à l'occasion des cultes (p. 570) sont également comprises dans le ressort du ministère qui nous occupe ici. Dans ses publications, on en mentionne 121, avec un total de 5,624 élèves [1].

Enfin, depuis 1859 on a ouvert, d'abord à Kief, puis aussi à Saint-Pétersbourg et dans d'autres villes, des *écoles du dimanche*, destinées aux adultes. Fermées par un oukase de 1862, elles devront à la sollicitude du ministre actuel de revivre dans des conditions un peu modifiées [2].

Parlerons-nous aussi des *salles d'asile* ou écoles de la première enfance, un instant nommées chez nous *écoles maternelles?* Admirables créations de notre siècle dont l'Alsace a vu paraître les premiers essais et auxquelles, entre autres services éminents, sa population d'origine allemande a demandé celui d'une assimilation nationale toujours croissante, ces écoles sembleraient destinées à devenir un immense bienfait pour la Russie; mais présentement elles n'occupent encore aucune place dans les états officiels du ministère [3]. Le digne chef de cette administration nous permettra sans doute d'appeler sur les salles d'asile sa sollicitude, acquise à toutes les institutions vraiment utiles; il n'en est aucune qui soit placée plus haut dans notre estime que celle-là [4].

Écoles normales d'instituteurs primaires. Sous ce nom,

1. *Uebersicht*, p. 302, et *Beilagen*, p. 326.

2. *Uebersicht*, p. 230-237; Khanikof, p. 94-96. — En France, il y a dans ce moment, dans près de 5,000 écoles d'adultes, près de 110,000 élèves, et dans 369 écoles du dimanche, plus de 20,000 élèves.

3. Les *priouth* de Saint-Pétersbourg et de Moscou (voir *Adress-Kalendar*, t. Ier, p. 551-557) paraissent être exclusivement ce que nous appelons des *crèches*.

4. La seule ville de Paris leur consacre annuellement une dépense de plus de 500,000 fr. Strasbourg en possède une vingtaine.

chacun des départements de la France possède un de ces établissements fort connus en Allemagne sous le nom de *séminaires d'instituteurs* ou *d'institutrices* et aujourd'hui très-répandus aussi dans la Grande-Bretagne. Car dans ces pays ils sont regardés comme la base indispensable de toute organisation scolaire bien entendue. Sans écoles normales, y dit-on, point d'écoles populaires passables. La Russie, c'est un fait avoué de tous[1], manque de maîtres capables ou qui comprennent leur sainte mission. Sous les auspices d'Alexandre II, le ministre actuel de l'instruction publique, M. Alexandre Golovnine, a entrepris de l'en doter, au moins dans une certaine mesure.

Déjà Catherine II, dont la sollicitude s'étendait à tout, y avait songé; la première, elle avait senti la nécessité d'une pépinière de maîtres. L'école populaire supérieure, fondée par elle en 1783, et bientôt convertie en un séminaire d'instituteurs, forma, dans l'intervalle de 1786 à 1801, de véritables maîtres d'école, au nombre de 425. Renouvelé en 1803, sous le nom de *gymnase d'instituteurs*[2], cet établissement se fondit ensuite dans l'Institut central pédagogique de Saint-Pétersbourg, qui devint, en 1828, l'Institut pédagogique principal, mais ne répondit plus à son objet, car il formait des maîtres savants et non pas des maîtres du peuple; même sa seconde section (1838 à 1848) ne rendit pas les services plus humbles qu'on en devait attendre. Aussi fut-il supprimé dans la suite (1857). Dans la même

1. Nommément du ministre actuel de l'instruction publique, qui a, à un haut degré, l'intelligence de ces matières et le cœur qu'il faut pour les aimer. Il nous a été donné de parcourir l'excellent rapport qu'il a rédigé sur cette sorte d'établissements, rapport d'une haute portée, mais qui est encore à l'examen au sein du Conseil de l'empire. Voir aussi *Projet de Règlement pour les établissements d'éducation générale*, p. 135 et suiv.

2. Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. Ier, p. 198, et t. III, p. 148. Cf. Reimers et Krusenstern.

année 1828, on ouvrit à Dorpat, au profit des provinces Baltiques, un séminaire d'instituteurs qui, dirigé conformément à son but, existe encore avec une utilité incontestable[1]. Jusqu'en 1864, il forma 175 maîtres d'école, dont 162 appartenaient à la classe bourgeoise ou à celle des paysans. Dans la Russie proprement dite, on se ressentit douloureusement de l'absence d'institutions organisées sur le même pied modeste et pour un travail sérieux : aussi depuis 1860 s'appliqua-t-on à y porter remède[2]. D'abord (25 juin 1864) fut fondé à Molodetchno, bourg du gouvernement de Vilna, un séminaire d'instituteurs pour les provinces du nord-ouest, et ensuite on fit ouvrir, par forme d'essai, des « cours pédagogiques » près d'une des principales écoles de district de chacune des circonscriptions universitaires de Saint-Pétersbourg, Moscou, Kasan, Kharkof et Odessa. De plus, on créa un établissement modèle en Finlande, et l'on prépara les bases d'un autre pour le royaume de Pologne. Enfin, par les soins de M. Golovnine fut rédigé un règlement pour les séminaires d'instituteurs et proposé au gouvernement d'instituer dans chacune des mêmes circonscriptions, indépendamment de ces cours, trois séminaires organisés conformément à ce règlement, calqué sur celui concernant l'école de Molodetchno. Si les sages vues développées par le ministre dans le rapport relatif à ce grand, à cet immense intérêt sont réalisées, le pays peut en attendre les effets les plus salutaires, et à l'étranger on applaudira à ces généreux efforts.

Sont ensuite sous la surveillance de l'État et du ministre de l'instruction publique tous les établissements privés,

1. Woldemar, p. 204.
2. Khanikof, p. 91; Woldemar, p. 149; *Uebersicht*, p. 222-228.

tant ceux qui dépendent d'églises des cultes des différentes minorités que nous avons passées en revue, que ceux qui relèvent de simples particuliers.

Parmi les premiers, 9, dont 6 écoles de jeunes gens et 3 de filles, ont le rang des gymnases ou peuvent leur être assimilés. Ce sont, en première ligne, l'école principale près de l'église luthérienne de Saints-Pierre-et-Paul, fondée en 1762[1], et l'école principale près de l'église luthérienne de Sainte-Anne, l'une et l'autre à Saint-Pétersbourg et se rapportant aux deux sexes; puis celle de l'église réformée de la même ville, celles des deux églises luthériennes de Moscou (Saint-Michel pour les deux sexes, Saints-Pierre-et-Paul pour les garçons seulement), celle de l'église réformée de la même capitale pour les garçons. Ces 9 écoles donnent l'enseignement à environ 2,500 élèves des deux sexes, parmi lesquels plus de 1,000 appartiennent à la jeunesse russe, professant le culte national. A raison de leur organisation et de la qualité de l'instruction qu'on y donne, elles sont, dit l'ouvrage officiel intitulé *Uebersicht*, etc., du nombre des meilleures de toutes celles qui ont pour objet l'enseignement moyen. Les mêmes confessions entretiennent de plus 19 écoles primaires supérieures, assimilées aux écoles de district, avec 1,369 élèves du sexe masculin et 754 du sexe féminin (total 2,123), et 102 écoles du degré élémentaire, avec 22,163 élèves, savoir 11,892 garçons et 10,271 filles. Seulement il faut observer que 59 de ces écoles, celles des colons allemands du gouvernement de Saratof, sont du ressort du ministre des domaines et que le ministre de l'instruction publique n'a sur elles qu'un droit d'inspection.

Au total, les confessions dont nous parlons ont 152

1. Voir sur cette excellente école le livre déjà cité de Lemmerich, t. II, p. 1 et suiv.

écoles, avec 27,803 élèves, dont 15,360 du sexe masculin et 12,423 du sexe féminin. Ces écoles peuvent servir de modèles à la plupart des autres du pays[1].

Les écoles des particuliers, également des deux degrés, ou, si l'on veut, des trois, savoir moyennes, primaires supérieures et élémentaires, sont au nombre de 800, avec 22,814 élèves, savoir 8,986 garçons et 13,828 filles[2]. Dans la seule circonscription de Saint-Pétersbourg on en trouve 315, avec environ 8,000 élèves; dans celle de Moscou, seulement 94, avec environ 2,700 élèves; dans toutes les autres, beaucoup moins.

L'éducation domestique est également sous le contrôle du ministre de l'instruction publique. Elle employait, en 1864, 1,394 personnes, dont 61 gouverneurs proprement dits, 854 précepteurs et gouvernantes, et 479 maîtres donnant des leçons particulières[3].

Établissements en dehors du ressort du ministère de l'instruction publique. Nous nous bornerons ici à leur égard à une simple énumération, mais non sans indiquer pour chaque catégorie les ouvrages ou documents où le lecteur curieux de détails pourra en puiser[4].

1. Voir sur elles, *Uebersicht*, p. 314, et *Beilagen*, p. 333; Woldemar, p. 150, 191 et 203; Khanikof, p. 103.

2. Pour les détails, voir *Uebersicht*, p. 315; Woldemar, p. 150, 183 et 203; Khanikof, p. 97 et suiv.

3. *Uebersicht*, p. 318, et *Beilagen*, p. 333; Khanikof, p. 106. Cf. Krusenstern, p. 114-120, et l'oustaf du 1er (13) juillet 1834, dont nous avons sous les yeux une traduction allemande (32 pages in-8°). L'éducation hors du pays a été interdite par oukase du 18 février 1831, en ce qui concerne les jeunes gens au-dessous de 18 ans. Voir Oldekop, *Der Russische Merkur*, t. Ier, p. 150.

4. Des renseignements généraux se trouvent dans les ouvrages suivants: Krusenstern, p. 205 et suiv.; Woldemar, p. 3 et 4, et p. 242; Khanikof, p. 151.

1° Ressort du saint-synode[1]. Il a déjà été question, à l'occasion de l'Église (p. 545), des écoles ecclésiastiques de tous les degrés; cependant comme, dans les nombres indiqués, plusieurs paraissent faire double emploi avec les écoles que nous venons d'énumérer, nous tâcherons de les réduire à leur plus simple expression. Les véritables écoles ecclésiastiques sont, selon toute vraisemblance, les suivantes: 4 académies, 50 séminaires, et 8,587 écoles d'églises et de couvents. Dans ces dernières, les élèves étaient au nombre de 320,350, dont 49,087 filles; dans les autres, on en comptait environ 5 ou 6,000. L'espace manque ici pour examiner la valeur de ces écoles; elles prêteraient à toutes sortes de critiques, s'il fallait s'en rapporter là-dessus à un ouvrage, d'ailleurs remarquable, publié sur cette matière à l'étranger par un Russe à qui elle paraît familière[2].

2° Ressort du ministère de la guerre. En outre de 4 académies, dont l'une équivaut à une faculté de médecine et de chirurgie et a été fréquentée, en 1862, par 662 étudiants, et dont la seconde, l'Académie militaire, est une haute école d'état-major, ce ressort, ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 708-712), embrasse 7 écoles d'officiers de santé, 24 écoles militaires que l'on peut assimiler aux gymnases, enfin plus de 1,200 du degré primaire[3]. Ces écoles sont en

1. Krusenstern, p. 288-307; mais il y a, dans son énumération, beaucoup d'écoles qui aujourd'hui sont du ressort du ministère de l'instruction publique. Il en est de même des indications contenues dans le Calendrier de l'Académie cité plus haut, p. 547. Chez Woldemar (p. 245), il doit y avoir une faute d'impression: au lieu de 18,587 écoles d'églises et de couvents, il faut, sans doute, lire 8,587. Nous ne pouvons pas tirer parti, non plus, des données de M. Khanikof (p. 151), qui paraissent incomplètes.

2. *Ob oustroïstvè doukhovnykh outchitischtch v'Rossié*, De l'organisation des écoles ecclésiastiques en Russie (académies, séminaires et écoles primaires); Leipzig, 1863, 2 forts vol. in-8°.

3. Krusenstern, p. 205-286. — Le règlement de l'Académie militaire, réd ig par le général Jomini, a été publié en 1831, et nous l'avons sous les yeux. Voir aussi Oldekop, *Der Russische Merkur*, t. Ier, p. 66.

voie de transformation, et il ne paraît pas possible d'en indiquer la population d'une manière précise. Le total des élèves atteignait, en 1862, 60,000, dont environ 700 du sexe féminin : c'étaient, par approximation, 3,000 du degré supérieur, 7,000 du degré secondaire, et plus de 50,000 du degré primaire.

3° Ressort du ministère de la marine. Également en transformation (comme on l'a vu p. 735), ces écoles, qui n'avaient en 1863 que 588 élèves, mais en 1862 encore 1,152, sont d'un genre spécial qui échappe à notre classification.

4° Ressort du ministère des domaines de l'empire. A ce sujet, les chiffres du tableau de M. Woldemar (p. 243) sont loin d'être d'accord avec ceux que nous trouvons dans les publications spéciales de cette administration pour 1858[1]. Au lieu de 7,137 établissements de toute espèce avec 227,000 élèves portés en compte par le premier, nous ne voyons figurer dans le second que 2,527 écoles rurales, avec 155,372 élèves, savoir 109,303 garçons et 43,483 filles; plus 2,226 enfants des deux sexes qui fréquentent des écoles mixtes. Toutefois, les publications spéciales du département enregistrent en outre les établissements suivants du degré supérieur ou moyen : l'Institut agronomique de Gorygoretsk (gouv. de Moghilef), avec 112 auditeurs[2], 2 écoles d'agriculture, ensemble avec 87 élèves, les 6 fermes modèles avec 425 élèves, 20 écoles d'horticulture avec 95 élèves, 1 de viticulture avec 10; l'Institut forestier et d'arpentage à Saint-Pétersbourg, l'école pratique du forestier à Licina (district de Tsarsko-Sélo), et 2 autres écoles forestières : ces 4 établissements avec plus de 400 élèves; 6

1. *Statistitcheskii Obzor*. Précis statistique des propriétés de l'empire pour 1858 (1861), p. 694-699.

2. Il faut y ajouter maintenant l'Académie d'agriculture de Pétrofski-Rasoumofski, aux environs de Moscou, récemment ouverte.

écoles d'écrivains (d'économie rurale) avec 429 élèves; total de tous ces établissements de la seconde espèce : 40, avec 1,571 écoliers ou étudiants.

5° Ressort du ministère des apanages. On lui attribue[1] 2,175 écoles avec 36,586 élèves, dont 12,175 filles; mais nous craignons que la plupart d'entre elles ne fassent double emploi avec celles de la troisième catégorie du ministère de l'intérieur : aussi ne les ferons-nous pas figurer toutes dans notre tableau général. On énumère 1 école d'arpenteurs, 1 d'économie rurale pour les jeunes gens et 1 pour les jeunes filles, ensemble avec un total de 1,000 élèves; puis 294 écoles de villages avec 9,424 élèves, 1,046 écoles de district ou particulières, avec 12,814 élèves, 721 écoles communales privées avec 9,128, 111 écoles près des mosquées, avec 5,120. Dans tous les cas, on ne dira pas que les lieux qui sont sous l'influence immédiate de l'empereur ou des princes de sa famille, sont les moins bien pourvus des moyens d'instruction populaire.

6° Ressort du ministère de la cour impériale et de la chancellerie particulière de l'empereur[2]. En premier lieu, il faut mentionner ici les 61 établissements avec 12,702 élèves, la plupart du sexe féminin, qui sont sous le patronage direct de l'impératrice régnante, Marie Alexandrovna, auguste continuatrice des œuvres de charité et de moralisation des trois nobles princesses qui l'ont devancée sur le trône et qui elles-mêmes, en particulier Marie Fœodorovna, la mère des deux derniers empereurs, ont, sous ce rapport, marché sur les traces de Catherine II[3]. Quelques autres éta-

1. Woldemar, p. 245.

2. Sur cette chancellerie, voir p. 277.

3. Voir sur eux ci-dessus, p. 801 ; puis Krusenstern, p. 374; *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 264 et suiv., p. 80 et suiv., etc. Nous avons aussi sous les yeux d'anciens rapports en langue russe, des années 1833, 1834 et 1835. Il sera encore question de ces maisons impériales au chap. IV, p. 895.

blissements sont sous les auspices de Mme la grande-duchesse Hélène Pavlovna, une des perles de la cour de Russie, ou sous ceux du prince d'Oldenbourg, dont le nom est ramené toutes les fois qu'il est question d'œuvres d'utilité publique[1]. Parmi tous ceux dont nous parlons, les principaux sont : à Saint-Pétersbourg, la communauté des demoiselles nobles au couvent de Smolna, avec 350 élèves, l'Institut Alexandra pour les autres classes de la population, avec le même nombre d'élèves, l'Institut de Sainte-Catherine, avec 300, encore de familles nobles, l'Institut Nicolas, non moins peuplé, l'Institut des sourds-muets, l'École de commerce, avec environ 200 élèves du sexe masculin; à Moscou, une autre école de commerce un peu moins fortement fréquentée, et, pour le sexe féminin, l'Institut de Sainte-Catherine, celui d'Alexandre, celui des Orphelins d'Alexandre, enfin l'admirable Hospice des Enfants trouvés (*Vospitatelnii Dom*) dont nous reparlerons, avec l'Institut Nicolas et ses 800 élèves. Ces établissements-là, on peut le dire, comptent parmi les joyaux de la couronne de Russie. En ayant visité en détail la plupart, nous ne pouvons qu'avoir du regret de nous voir obligé d'en réserver la description pour le volume de notre ouvrage qui traitera de la topographie. — Mais du ministère de la cour impériale relèvent en outre 8 établissements, avec 1,552 élèves, dont 448 du sexe féminin. Ce sont : l'Académie impériale des Beaux-Arts[2], avec 500 élèves, l'école de peinture et de sculpture de la Société des Arts à Moscou (151), l'école d'architec-

1. Jamais prince n'a pris plus au sérieux sa mission dans le domaine de la bienfaisance et de l'instruction publiques. S. A. I. est en rapports suivis avec le personnel supérieur chargé de la direction de ces institutions. Elle-même, personnellement, nous a fait l'honneur de nous présenter, à une fête chez Elle, aux dames supérieures des principales maisons.

2. Voir H. de Reimers, *L'Académie impériale des Beaux-Arts à Saint-Pétersbourg* (1807), et *Der Russische Merkur*, t. Ier, p. 66 et suiv.

ture du palais de Moscou (85), l'école du théâtre de Saint-Pétersbourg (326), celle du théâtre de Moscou (215), des écoles pour les enfants des serviteurs de la maison impériale (253), une école près du Jardin botanique (22). Enfin l'Institut Lasaref pour les langues orientales à Moscou, école supérieure entretenue par une fondation de cette riche et bienfaisante maison arménienne, se rattache encore, avec ses 132 élèves, au ministère de la cour impériale.

7° Ressort du ministère de la justice. Ici se présente en première ligne l'École impériale de droit, fondée à Saint-Pétersbourg, en 1835, par l'illustre prince Pierre d'Oldenbourg, sous la haute direction duquel elle est restée placée. En 1862, elle réunissait 228 élèves, dont près de la moitié entretenus aux frais de la Couronne, sans compter les 72 de l'école préparatoire. Puis appartiennent encore au même ressort 2 écoles d'arpentage, avec 545 élèves.

8° Ressort du ministère de l'intérieur. Les établissements de ce ressort étaient, à la même époque, au nombre de 90, avec environ 8,000 élèves, dont 48 du sexe féminin. Les principaux sont l'Académie ecclésiastique catholique de Saint-Pétersbourg et les 7 séminaires du même culte dont nous avons parlé plus haut (p. 563), 16 écoles près des églises arméniennes, 16 autres pour des enfants de garçons de bureau ou autres employés inférieurs des chancelleries, 21 près des hospices d'orphelins, 3 écoles de chirurgiens, 20 près des prisons.

9° Ressort du ministère des finances. A celui-ci appartiennent l'Institut pratique de technologie fondé à Saint-Pétersbourg en 1828[1], et qui, en 1862, comptait 354 élèves; l'Académie pratique de Moscou pour les sciences commerciales, avec 290 élèves; 8 écoles diverses, avec 1,757 élèves,

1. Voir *Der Russische Merkur*, 1831, t. Ier, p. 224.

et 57 autres, avec 3,352 élèves, dépendant du corps des ingénieurs des mines.

10° Ressort du ministère des voies de communication. Encore ici se trouve un établissement du degré supérieur, l'Institut des ingénieurs des voies de communication, pépinière de constructeurs de toute espèce portant l'uniforme militaire, et qui renferme 350 élèves. L'école de construction en est une annexe.

11° Ressort du ministère des postes. Il en dépend 4 écoles, avec environ 350 élèves, savoir 1 école de signaux pour la direction des télégraphes, et 3 pour les enfants des facteurs ou autres employés inférieurs de l'administration des postes.

12° Ressorts divers. Celui de la Société philanthropique compte 13 écoles et 1,167 élèves; celui de l'Association patriotique de femmes de Saint-Pétersbourg, 15 écoles, avec 547 élèves, etc.

13° Ressort de la lieutenance du Caucase. Il embrasse 74 écoles avec 6,308 élèves, sans compter 13 écoles du clergé avec 1,054 élèves. Ce sont 4 gymnases, 20 écoles de district, 1 école secondaire à 4 classes, 18 écoles élémentaires, enfin 31 pensions et établissements particuliers.

Tel est le vaste ensemble de l'organisation scolaire dans l'empire proprement dit. Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'œil rapide sur les établissements du degré inférieur qui appartiennent en propre au royaume de Pologne et à la grande-principauté de Finlande, de même que nous avons indiqué plus haut ceux du degré supérieur et moyen.

Royaume de Pologne[1]. En 1850, cette annexe de l'empire possédait 1,533 écoles avec 81,663 élèves. Le total des

1. On trouvera à son sujet, et relativement à cette branche, les plus grands détails historiques et statistiques dans les Matériaux de statistique publiés par M. Nic. Milutine (1864), n° IV, fascicules 1 et 2, avec les projets d'organisation qui s'y rapportent. Cf. *Das Kœnigreich Polen*, p. 90-94.

écoles élémentaires était, en 1864, de 1,093, avec 1,076 maîtres (17 vacances) et 63,075 écoliers; plus de la moitié de ces chiffres se rapportaient au seul gouvernement de Varsovie. Comme les écoles supérieures et moyennes recevaient, dans la même année, 10,054 élèves, cela fait un ensemble de 73,129 élèves. Le total des établissements paraît être d'environ 1,380 et celui des maîtres de plus de 2,000.

GRANDE-PRINCIPAUTÉ DE FINLANDE [1]. Même avec les 5 gymnases et les 10 écoles dites triviales, il ne paraît pas que les établissements d'instruction dépassent le nombre 40, avec environ 3,080 élèves. Il en résulte une proportion qui ne fait pas honneur au clergé finlandais, dont la plupart des écoles relèvent. Le prince Emm. Galitsyne [2] était mal informé quand il a dit, en 1852 : « Le nombre des écoles d'un rang inférieur aux gymnases est très-grand en Finlande. »

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SCOLAIRES DANS L'EMPIRE PROPREMENT DIT.

	Nombre des établissements.	Nombre approximatif des élèves.				
		Enseignement supérieur.	Enseignement moyen.	Enseignement primaire.	Enseig. spécial ou mixte quant au degré.	Totaux.
Ministère de l'instruction publique.	4,300 [3]	4,320	40,000	130,000	23,000	197,320 [3]
Ressort du Saint-Synode.	8,640	5,500	»	320,350	»	325,850
— du ministère de la guerre.	1,230	3,000	7,000	50,000	»	60,000
— du ministère de la marine.	10	»	»	»	590	590
A reporter	14,180	12,820	47,000	500,350	23,590	583,760

1. Voir Rein, p. 58-61 ; de Lindemann, p. 99.
2. *La Finlande*, t. Ier, p. 316.
3. Le tableau officiel de l'*Uebersicht* (p. 46), et d'après lui M. Khanikof (p. 20), inscrivent un total de 208,068 élèves ; mais il nous a semblé que quelques-uns de leurs chiffres font double emploi avec ceux qui suivent.

	Nombre des établissements.	Nombre approximatif des élèves. Enseignement supérieur.	Enseignement moyen.	Enseignement primaire.	Enseig. spécial ou mixte quant au degré.	Totaux.
	—	—	—	—	—	—
Report	14,180	12,830	47,000	500,350	23,590	583,760
Ressort du minist. des domaines.	2,570	300	»	155,300[1]	1,350	156,950
— du ministère des apanages.	498	»	»	14,540	1,000	15,540
— du ministère de la cour impériale, etc.	70	132	12,700	?	1,550	14,382
— du ministère de la justice.	4	228	72	»	545	845
— du ministère de l'intérieur.	90	700	»	7,200	100	8,000
— du ministère des finances.	67	645	»	1,760	3,350	5,755
— du ministère des voies de communication	2	350	»	»	»	350
— du ministère des postes. .	4	»	»	230	120	350
Ressorts divers	28	»	»	2,000	»	2,000
Ressort de la lieutenance du Caucase	64	200	»	6,100	»	6,300
Totaux	17,577	15,375	59,772	687,480	31,605	794,232
Royaume de Pologne.	1,380	650	9,400	63,000	?	73,050
Grande-principauté de Finlande. .	40	450	500	2,130	»	3,080

Dans un instant, nous reviendrons sur ces chiffres pour en tirer quelques-unes des conséquences qui en découlent.

II. Académies, sociétés savantes, bibliothèques, musées, galeries de tableaux et autres collections.

Nous les rangerons également sous deux rubriques, selon qu'elles sont du ressort du ministère de l'instruction publique ou en dehors de ce ressort; mais il faudra nous borner ici à un simple et très-rapide aperçu, en attendant que, dans le volume de la Topographie, nous puissions entrer dans les développements.

Ressort du ministère de l'instruction publique. La pre-

1. C'est le chiffre le plus réduit; il est porté bien plus haut ailleurs.

mière place est due aux sociétés savantes; les collections viendront après.

1° *Sociétés et corps savants.* On a vu plus haut (p. 762) que la Commission archéographique figure dans l'organisation même du ministère, de même que ce qu'on appelle le Comité savant; mais la Russie possède ensuite environ 30 corps savants, institutions ou sociétés dont plusieurs jouissent d'une réputation européenne et sont une gloire pour le pays[1]. Nous n'en pouvons mentionner ici que quelques-uns des plus éminents.

L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg[2]. Fondée par Pierre le Grand en 1724 et ouverte le 25 décembre de l'année suivante, peu de temps après la mort de ce rénovateur de la Russie, elle peut aujourd'hui, depuis qu'en 1841 l'Académie russe (spécialement littéraire et nationale) y a été réunie, être jusqu'à un certain point assimilée à l'Institut de France. Non-seulement elle rend au pays les plus signalés services, elle lui a aussi donné une auréole de célébrités, composée de noms tels que ceux-ci: Lomonossof, Euler, Bernoulli, Gmelin, Pallas, Guldenstädt, Strittler, Georgi, Schubert, Æpinus, Schlœzer, Fuss, Scherer, F.-B. Hermann, Lehrberg, Krug, Vostokof, Fræhn, Kœler, Storch, Sjœgrén, Struve, Schmidt, Ouvarof, Bloudof, Lenz, Kœppen, etc. Nous ne mentionnons que les morts; mais que l'on nous permette d'y joindre au moins deux noms de nestors de la science heureusement encore en vie, celui de l'illustre amiral Lütke, président actuel de l'Académie, et celui de M. Charles-Ernest de Bær, qu'on a quelquefois appelé *le Humboldt de la Russie* et dont ce corps savant vient

1. L'énumération entière de ces sociétés se trouve dans l'*Uebersicht*, p. 59.

2. Voir sur elle, *Uebersicht*, p. 54, et *Beilagen*, p. 93-126; Woldemar, p. 9-15; Khanikof, p. 27-29; *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p 234-244, et *Pamiatnaïa Kniga*, p. 147-152.

de célébrer le jubilé de cinquante ans. Il n'est pas d'érudit ou de savant à horizon un peu étendu qui ne connaisse les Actes ou Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, ainsi que son riche *Bulletin;* mais de nombreux et remarquables ouvrages ont de plus été publiés par elle[1]. Il sera question plus loin de ses magnifiques collections; disons seulement ici qu'en outre de son observatoire astronomique, elle monte maintenant, sous la savante direction de MM. Kupfer et Vesselofski, secrétaire perpétuel, un observatoire magnétique. Comme la savante compagnie est, selon les intentions de M. le ministre de l'instruction publique, à la veille d'une transformation, nous supprimons pour le moment toutes les notions de détail.

L'observatoire principal de Nicolas à Poulkova (sur les hauteurs de Douderof, non loin de Saint-Pétersbourg). Il figure au même rang que ceux de Greenwich et de Paris. Ouvert le 7 août 1839, il resta près de vingt-cinq ans sous la direction du grand astronome W. Struve, qui a maintenant pour digne successeur son fils, M. Otton Struve. Le célèbre établissement dont nous parlons est sous le contrôle d'un comité que l'on peut comparer à notre Bureau des Longitudes. Ses statuts actuels datent du 14 (26) août 1862. Son grand réfracteur, au service d'astronomes de premier ordre, a rendu possibles des découvertes importantes dans le ciel étoilé[2]. Il faut d'ailleurs savoir que, de même qu'en Angleterre on compte les longitudes depuis le

1. Sur les Actes, voir notre ouvrage cité, p. 236. L'Académie publie tous les ans un *Compte rendu* en russe et en français. Le dernier que nous ayons sous les yeux est celui, en russe, de 1863 (107 pages in-8°). Les ouvrages que l'Académie a publiés, sont énumérés dans un *Catalogue* spécial, imprimé en 1857 (82 pages in-8°), et dans lequel son extrême libéralité nous a permis de choisir librement.

2. Voir là-dessus Woldemar, p. 16; Khanikof, p. 29 et 123-145; *Uebersicht*, p. 55, et *Beilagen*, p 144-187.

méridien de Greenwich, et en France depuis celui de Paris, de même on fait passer par Poulkova le méridien officiel de la Russie. Ce méridien est à la distance de près de 48 degrés (plus exactement de 47° 59′ 31″) à l'est de celui de l'île de Fer, de 30° 19′ 40″ de celui de Greenwich, et de 27° 59′ 31″ (soit 28°) de celui de Paris.

La Société impériale des naturalistes de Moscou. Fondée en 1805, elle a célébré en 1855 son premier jubilé semi-séculaire[1]. Longtemps le célèbre Fischer de Waldbach en fut l'âme, comme le sont encore maintenant son fils Alexandre et son gendre, le docteur Renard. Elle possède une bibliothèque d'histoire naturelle de 22,500 volumes, et son *Bulletin*, arrivé jusqu'au 40e volume, est connu des naturalistes dans toute l'Europe.

La Société minéralogique de Saint-Pétersbourg. Elle date de 1817 et a pour président M. Anatole Démidof. Parmi ses collections, on remarque celle de paléontologie[2].

La Société entomologique russe, fondée en 1859 et placée sous le patronage de Mme la grande-duchesse Hélène Pavlovna[3].

La Société impériale archéologique de Saint-Pétersbourg. Fondée en 1846, elle a déjà publié 20 vol. de *Zapiski* ou Mémoires et 10 vol. d'archéologie orientale. Elle a d'ailleurs son journal et on lui doit encore d'autres publications[4].

La Société impériale attachée à l'université de Moscou pour l'histoire et les antiquités de la Russie. Fondée en 1804, elle publie un journal et des éditions de vieilles chroniques ou autres documents de l'histoire nationale[5].

1. Voir le *Rapport* rédigé par M. le docteur Renard, naturaliste distingué (Moscou, 1856, in-8°, 151 pages in-8°).
2. Woldemar, p. 26; *Uebersicht*, *Beilagen*, p. 213-215.
3. Woldemar, p. 26; *Uebersicht*, *Beilagen*, p. 217-219.
4. Woldemar, p. 25; *Uebersicht*, *Beilagen*, p. 215-217.
5. Woldemar, p. 26; *Uebersicht*, *Beilagen*, p. 221.

Plusieurs sociétés savantes ou littéraires existent dans les provinces Baltiques, à Vilna, à Odessa, etc.

2° *Bibliothèques et collections.* Nous en avons déjà indiqué un grand nombre, mais il nous reste à faire connaître la première de toutes et quelques autres d'une importance majeure.

La Bibliothèque publique impériale. Nous remplirions des volumes, s'il fallait la décrire selon son importance ou selon l'intérêt qu'elle nous inspire, non-seulement en elle-même, mais aussi par rapport à son régénérateur (sous les auspices de l'empereur Nicolas), l'éminent homme d'État baron Modeste de Korff, et aux continuateurs de son œuvre. Cependant ce que nous avons déjà dit ailleurs à ce sujet[1] peut être complété au moyen des ouvrages que nous indiquons en note. Là, dans ce splendide palais renfermant plus de 900,000 volumes imprimés, on en trouve, dans une salle particulière, 29,000 traitant de la Russie en langues étrangères et sans compter les ouvrages écrits en russe[2]; là est la salle des Incunables, toute pleine de ces vétérans de la typographie russe; là sont, dans deux salles, près de 30,000 manuscrits, tant russes qu'étrangers, et, dans d'autres, 66,000 estampes, environ 600 autographes curieux, etc. Le plus précieux des manuscrits russes est cette Bible d'Ostromir, ainsi nommée de son premier possesseur, po-

1. *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 252-259. Voir aussi *Uebersicht*, p. 56, et *Beilagen*, p. 127-143; Woldemar, p. 17-22; Khanikof, p. 30-33; le petit *Guide de la Bibliothèque impériale publique* (1860, 39 pages in-8°); le rapport décennal, en russe, du même auteur (M. de Korff), 1859, 49 pages in-8°; Minzlof (un des conservateurs supérieurs actuels et homme plein de mérite), *Souvenir de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg, contenant des gravures et autres feuilles volantes du quinzième siècle*, Leipzig, 1863, 23 p. grand in-4°; Petzholdt, *Bibliotheca bibliographica* (1866), p. 862 et suiv., etc.

2. Le catalogue alphabétique de cette riche collection a été autographié, Pétersbourg, 1860, in-fol. — Pour les livres russes sur la Russie, voir Tchertkof, *Vséobchtchaïa Bibliotheka Rossii*, Bibliothèque générale de la Russie, 2e édit., Moscou, 1863, in-fol.

çadnik à Novgorod en 1056, dont nous avons fait déjà mention (t. II, p. 365) et qui est le plus ancien monument en langue slavo-russe. La bibliothèque de Voltaire, autrefois à l'Ermitage, est aussi là maintenant, conservée dans une pièce à part. Mais, encore une fois, une description demanderait des volumes : nous nous bornerons à dire qu'aujourd'hui la fameuse bibliothèque Zaluski ne forme plus qu'une faible part de la Bibliothèque publique impériale; que vingt autres collections précieuses sont venues l'augmenter successivement; que son époque de transformation a été celle de l'administration éclairée du comte Boutourline (1843-1849) et de M. le baron de Korff (1849-1861), continuée maintenant avec non moins de sollicitude par M. le conseiller privé Délianof; enfin que depuis 1863 elle est rentrée dans le ressort du ministère de l'instruction publique, auquel elle avait appartenu à l'origine pendant quarante ans, et que le ministre actuel a le projet d'y introduire toutes sortes d'améliorations.

La Bibliothèque et les Musées de l'Académie impériale des sciences. La première comprend deux sections, savoir celle des livres en langues russe et autres slavonnes, composée de 45,000 volumes, et celle des livres en langues diverses, autres que slavonnes, qui se monte à 103,000 volumes; total, 148,000, sans compter les 8,500 livres du Musée asiatique, magnifique collection qui renferme en outre près de 1,370 livres chinois et 1,640 manuscrits orientaux; plus, le cabinet des médailles orientales formé de plus de 21,500 pièces. Parmi les autres musées de l'Académie, le principal est le musée zoologique et zootomique, où sont réunies plus de 94,000 pièces. Puis vient le musée botanique, dont l'herbier comprend 47,000 espèces, sans compter celles de l'herbier du défunt académicien Meier; le musée anatomique et craniologique, le musée ethnogra-

phique, etc. Le cabinet numismatique présente plus de 5,000 médailles russes, et 3,500 se rapportant aux peuples anciens et modernes[1].

Le Musée impérial de Moscou et le Musée Roumantsof. Réunis dans l'hôtel Paschkof, qui domine tout son quartier où il a presque seul survécu à l'incendie de 1812, ces deux musées, de contenu varié, ont pourtant chacun leur existence séparée, chacun leurs collections respectives. Le Musée Roumantsof, en particulier, ouvert à Saint-Pétersbourg en 1827[2], mais transféré dans l'ancienne capitale en 1861, a une bibliothèque de près de 30,000 volumes et de 1,050 manuscrits; le Musée de Moscou en a une de 72,700 volumes et de 885 manuscrits; il en est de même des autres collections, parmi lesquelles figure un cabinet numismatique de 27,000 pièces et un cabinet minéralogique de 25,600. Près de 600 pièces composent une collection d'antiquités chrétiennes.

On assure qu'il y a en tout 280 bibliothèques en Russie, dont 92 publiques, les autres bibliothèques de couvents, de corporations, de cabinets de lecture, etc. C'est peu; encore la plupart sont-elles sans doute insignifiantes. Dans le gouvernement de Moscou, il y en a 44; dans celui de Saint-Pétersbourg, 44; à Kherson, 14; à Kasan, 8; à Kalouga, 8, etc. Dans 14 gouvernements ou provinces, il n'y a pas de bibliothèques du tout.

Ressorts des ministères de la cour impériale, des domaines, des finances, de l'intérieur, etc. Au premier de ces ressorts appartiennent l'Académie des Beaux-Arts et

1. Voir plus haut les ouvrages concernant l'Académie elle-même, et surtout Woldemar, p. 14 et 15. Le musée asiatique a été décrit par l'académicien Dorn en un volume de près de 800 pages, Pétersb., 1846, in-8°.

2. Voir *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 269. Cf. Woldemar, p. 22; *Uebersicht*, p. 58, et *Beilagen*, p. 188-212.

l'Ermitage; au second, le Jardin botanique et la Société libre économique de Saint-Pétersbourg; au troisième, le Corps des mines; au quatrième, la Société impériale géographique de Russie, etc. Du ressort du lieutenant du Caucase dépend la Société caucasienne d'économie rurale, etc.

L'Académie des Beaux-Arts. Nous en avons déjà dit un mot (p. 838); mais cette institution d'Élisabeth (1754) n'est pas seulement un établissement d'instruction, le beau et riche palais qu'elle occupe sur les bords de la grande Néva renferme aussi des collections de toute espèce, entre autres une de cartons de Raphaël et surtout une galerie de tableaux de peintres nationaux.

L'Ermitage impérial. Véritable temple des arts fondé par Catherine II, restauré avec plus de grandeur et de luxe par Nicolas, il est majestueux par sa façade, qui fait suite à celle du Palais d'Hiver, par le splendide escalier qui mène aux riches salles de l'étage supérieur, et par la succession même de ces salles sans nombre, qui, d'un côté, ont vue sur la magnifique Néva; mais surtout il renferme des richesses inestimables, tant en tableaux de grands maîtres et en chefs-d'œuvre de la statuaire qu'en antiquités (de la Scythie, de la Crimée, du Bosphore Cimmérien, etc.), en camées et pierres gravées, en médailles, en estampes, en ouvrages illustrés et de luxe, en vases gigantesques, en tables de malachite et autres décors de salons. Nous l'avons décrit[1] dans un temps où, avant d'être rebâti (depuis 1838), il était presque inabordable aux simples particuliers: aujourd'hui l'accès en est rendu facile, et l'Ermitage a même ses jours

1. *Notice sur les principaux tableaux du Musée impérial de l'Ermitage* (1828), et *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 244-252. Aujourd'hui, on a infiniment mieux que cela : voir le *Musée de l'Ermitage impérial* (1860, 380 p. in-8°, avec plans), et l'ouvrage de luxe intitulé *Galerie de l'Ermitage*, encore en cours de publication, et dont le conservateur en chef actuel est l'auteur (Pétersb., 2 vol. in-fol.).

publics; un ordre admirable y règne, et le curieux musée de Pierre le Grand, unique dans son genre, transféré ici de l'Académie des sciences, s'est ajouté à tant d'autres collections, toutes de premier ordre. Les loges de Raphaël ont été soigneusement conservées dans la rénovation à peu près totale que l'Ermitage a subie et qui en a fait le plus splendide des monuments.

Le Jardin botanique impérial, à l'île des Apothicaires (appendice du Vieux-Pétersbourg). C'est certainement un des établissements les plus remarquables qui existent dans ce genre. Un juge compétent, le professeur Blasius[1], arrivant à parler des curiosités de la capitale de la Russie, s'exprime en ces termes au sujet de celle-ci : « S'il faut en nommer quoi que ce soit, c'est particulièrement le Jardin botanique, avec ses serres gigantesques [on passe une demi-heure à les parcourir, même sans presque s'arrêter] et son monde tropique, ainsi placé au voisinage du cercle polaire. Ici la Chine, le Japon et l'Inde, là la Nouvelle-Hollande, l'Afrique, le Brésil, etc. A force de merveilles, produites seulement par des différences de bois et de température, le spectateur est bien près d'oublier qu'il est dans un des plus beaux établissements scientifiques de Saint-Pétersbourg. Cette création grandiose de Fischer.... n'aura pas de sitôt son égal et pourra provisoirement passer pour la huitième merveille du monde en Russie. » Après les parterres sans fin, les magnifiques palmiers, les flores de toutes les contrées, on jette encore un coup d'œil d'intérêt sur les riches herbiers, sur la flore antédiluvienne, sur la bibliothèque, etc.

Le Corps des mines. Nous voulons parler des magnifiques

1. *Reise im Europæischen Russland*, t. Ier, p. 394. Voir aussi ce que nous apprend le directeur actuel du Jardin, M. Regel, de Zurich, dans son livre *Allgemeines Gartenbuch*, t. Ier (1855).

collections minéralogiques, paléontologiques, géologiques en général, de l'Institut des ingénieurs des mines à Saint-Pétersbourg, dont on a déjà dit un mot à propos du ministère des finances (p. 763 et 840), et qui a des dépendances à Moscou et dans la chaîne de l'Oural. Toutefois, ce que nous en avons dit ailleurs[1] peut suffire pour l'objet que nous avons en vue, et nous nous bornerons à noter que là se trouve, outre la fameuse malachite concrétionnée, le plus grand morceau d'or que l'on connaisse. Il a été trouvé à Zlatooust en 1842, et pèse 36.020 kilogr.

La Société impériale géographique de Russie. C'est une des plus actives et peut-être la plus directement utile des cinq ou six Sociétés du même nom existant en Europe. Quoique sa première réunion remonte seulement au mois de mai 1845, elle a déjà publié, en langue russe, une longue série de *Zapiski* ou Mémoires, où elle rend compte de nombreux voyages, surtout en Asie, entrepris à ses frais ou sous ses auspices; puis un *Sbornik* ou Recueil statistique en plusieurs volumes que nous avons souvent cité et qui s'est transformé en un *Sbornik* ethnographique dont nous avons sous les yeux la 6e livraison (1864). De plus, la Société géographique a fait exécuter une grande et belle carte de la Russie d'Europe, ainsi que celle du sud-est de la Sibérie par M. Schwartz, et a commencé la publication d'un *Slovar* ou Dictionnaire géographique et statistique de l'empire de Russie (1863 et suiv.), dont les deux premiers volumes sont complets et qui continue de paraître par livraisons. Enfin, elle tient le public européen au courant de ses travaux non-seulement par des bulletins mensuels rédigés et imprimés en français, mais aussi par des *Comptes rendus* dans la même langue, dont chacun (1849 à 1864) a

1. *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 233. Cf. L'*Annuaire* du corps des mines, et Erman, *Reise um die Erde*, t. Ier, p. 111 et suiv.

contribué à enrichir la science géographique de faits nouveaux. Cette Société, qui possède déjà une belle bibliothèque et une collection ethnographique curieuse, et qui a des membres dans toutes les parties de l'immense empire des Tsars, ainsi que des membres honoraires ou correspondants au dehors[1], se glorifie de son président Mgr. le grand-duc Constantin Nikolaïévitch et de son vice-président M. l'amiral Lütke. La mort lui a récemment enlevé P. de Kœppen, un de ses fondateurs, mais les hommes de mérite abondent encore dans ses rangs et surtout dans son conseil, dont les Lefchine, les Lamanski, les Bésobrasof, les Séménof, etc., sont l'âme.

La Société libre économique de Saint-Pétersbourg. Celle-ci a pu célébrer déjà son jubilé centenaire, car elle a été fondée en 1765, sous les auspices de Catherine II. Sa fortune lui permet d'ouvrir des concours dans le but de favoriser les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des sciences économiques en général. Dans ce moment, où l'avenir de la Russie se prépare dans les douleurs, elle tient des congrès scientifiques publics, où sont débattues les principales questions économiques à l'ordre du jour.

III. Résultats généraux; état des lumières.

Depuis notre Statistique de 1829, le temps a marché et des progrès sans nombre sont venus à sa suite[2]; depuis dix

1. Elle n'oublie pas ces derniers dans la libéralité de ses distributions.

2. Néanmoins nous croyons pouvoir maintenir les observations qui y sont consignées p. 72 et p. 80. Cf. Haxthausen, t. Ier, p. 160 et suiv. A ceux d'entre les Russes qui seraient trop enclins à s'enorgueillir de ces progrès, nous nous permettrions le conseil de donner un instant d'attention à ce qui s'écrit à ce sujet en Allemagne; voir, par exemple, *Die Gegenwart*, t. II, p. 317 et suiv.; *Russland und die Gegenwart*, t. Ier, p. 35-65; Aur. Buddeus, *Russlands soziale Gegenwart*, p. 4 et suiv.

ans surtout, ces progrès sont rapides et considérables, et même le gros de la nation n'y est plus désintéressé. C'est là, nous l'avouons, le point de vue auquel nous attachons le plus d'importance, et c'est sur celui-là qu'on nous permettra d'insister dans ce moment. Mais là précisément est grande la difficulté de se procurer des notions exactes; car les données dont on a, à différentes époques, fait part au public sont loin d'être homogènes. Le plus souvent il n'était question, dans ces statistiques, que des écoles du ressort du ministre de l'instruction publique, quoique, comme le lecteur le sait maintenant, elles ne renfermassent qu'une minorité d'élèves, en comparaison du total fourni par l'addition de tous ceux qui recevaient l'instruction dans des écoles appartenant à dix ou quinze ressorts différents. En 1824, on ne parlait encore que de 70,000 élèves, en 1832 de 71,400 dans 1,382 établissements, et en 1844, de 103,250 dans 2,166 établissements[1]. Quant à nous, dès cette époque-là, nous écrivions[2]: «Peut-être restons-nous au-dessous de la réalité en portant le total (nous voulions dire le total général) à 250,000 élèves, Pologne et Finlande non comprises.» Si, dans les publications officielles d'aujourd'hui[3], ne figurent que des chiffres inférieurs à celui-là, c'est que, dans toutes, il est uniquement question du ressort du ministère de l'instruction publique, et non de la totalité des écoles existant dans l'empire. C'est en se fondant sur des chiffres également partiels seulement, mais se rapportant aux toutes dernières années, en se fondant sur le

1. Voir un article du *Journal français de Saint-Pétersbourg*, 15 (27) mai 1843. M. de Krusenstern (p. 414) compte un total de 109,256 élèves de toute catégorie pour 1804, de 263,323 pour 1824, et de 460,576 pour 1837. Mais il n'oublie pas (p. 415) de donner à ce sujet les explications nécessaires.

2. *Statistique de la France*, t. II, p. 344, note. — Voir aussi plus haut p. 806 et le tableau de la page 841.

3. Woldemar, p. 240; Khanikof, p. 19 et 20.

total de 208,069 élèves des deux sexes (du ressort du ministère de l'instruction publique), que M. Khanikof a trouvé, d'une part, 39 enfants allant à l'école sur 10,000 habitants, ce qui donne la proportion peu avantageuse de 1 écolier sur 256 habitants, et, d'autre part, environ 200,000 individus ayant reçu de l'instruction sur une population totale de 62,200,000 habitants. La proportion est ainsi rabaissée jusqu'à 1 sur 300. Mais déjà, dans des tableaux officiels relatifs à 1834[1], on avait compté 245,000 élèves de tous les degrés, chiffre qui, rapproché de la population d'alors, avait établi la proportion de 1 : 210, encore assez défavorable. Selon M. Völter, en 1855, elle aurait été de 1 : 151. Si maintenant, prenant pour base du calcul pour 1865 notre tableau ci-dessus (p. 842) et un total de 794,000 élèves rapproché d'une population générale de 69 millions, nous obtenons la proportion plus honorable de 1 : 86[2].

Après cela, ce n'est pas chose facile de dire quel est le rapport de la population lettrée à celle qui ne l'est pas ou à la population totale. En France même, sur 1,000 jeunes gens appelés au tirage pour le service militaire, il n'y a guère plus de 700 qui sachent lire, et la proportion des époux qui, au moment de leur mariage, sont à même de signer sur le registre, reste encore un peu au-dessous. En Russie, ceux qui ne savent ni lire ni écrire se comptent par milliers ; la proportion parmi les adultes pourrait bien être encore de 1 : 200, mais elle s'améliore d'année en année, au grand avantage du développement de la presse, sur laquelle, avant de finir, nous aurons aussi à dire quelques mots. Ce que

1. *Tablitsy outchebnykh savédénii vsekh vèdomstv'* (1838, in-4°), surtout p. 109.

2. On a vu plus haut (p. 825, note 2) la proportion de la France. *Cf.* notre *Statistique de la France*, t. II, p. 352, et pour les derniers temps, M. Block, t. Ier, p. 232 et suiv.

nous avons remarqué à ce sujet déjà en 1829[1] est encore bien plus vrai aujourd'hui : « C'est une justice à rendre à la nation russe que de dire que chaque père de famille, pour peu qu'il jouisse de quelque aisance, s'empresse aujourd'hui d'assurer à ses enfants un avantage dont il n'a pu jouir lui-même. L'amour de la lecture a fait dans les derniers temps de grands progrès en Russie, et insensiblement la presse y deviendra une puissance. »

C'est naturellement dans les deux circonscriptions scolaires de Sibérie que les illettrés sont le plus nombreux. Sur la carte teintée de la Russie d'Europe qui accompagne les *Tablitsy* de 1838, les teintes les plus noires se rapportent à une partie de la circonscription de Kasan et à celle du Caucase. Le midi de la Russie, y compris la Tauride, et les contrées Baltiques, ainsi que le gouvernement de Saint-Pétersbourg, sont en teintes claires. En effet, la circonscription de Dorpat et celle de Saint-Pétersbourg occupent le premier rang pour l'instruction; et après elles viennent les provinces occidentales ci-devant polonaises, n'en déplaise à l'auteur de la même carte, qui semble avoir vidé sur elles tout son encrier.

La presse[2]. Dans l'année 1836, le nombre des ouvrages originaux publiés en Russie, n'était encore que de 674 (8,340 feuilles d'impression) et celui des ouvrages traduits de 138 (2,666 feuilles). C'était un total de 812 ouvrages, dont, chose curieuse, 98 en langue hébraïque, à peu près autant en allemand, une trentaine en français, beaucoup d'autres en letton, en finnois, en tatar, etc. Aujourd'hui, ce total est plus que doublé, et les beaux livres russes de-

1. *Statistique de la Russie*, p. 106.
2. Voir Krusenstern, p. 166 et suiv.; Aur. Buddeus, *Russland's sociale Gegenwart*, p. 14; Schubert, p. 274-279.

viennent de plus en plus abondants[1]. Dans la même année 1836, la librairie a importé 350,000 volumes d'ouvrages étrangers, et ici encore nous aurions à signaler une forte augmentation, car le découragement que nous avons pu constater, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, chez les chefs des principales maisons de librairie étrangère, a sans doute cessé depuis que le régime de la censure a subi, sous Alexandre II, des modifications importantes[2]. Mais c'est surtout la presse périodique qui, dans ces dernières dix années, a pris un remarquable élan, et déjà on peut parler de journalisme en Russie[3]. Depuis trois ou quatre ans, M. Katkof, rédacteur principal de la *Gazette de Moscou*, en est, on peut le dire, le coryphée. On sait que la toute première feuille publique parut sous Pierre le Grand, en date du 2 janvier 1703; vers 1830, il ne s'en publiait encore dans tout l'empire que 73. En 1850, ce nombre était déjà doublé; on avait alors 108 journaux russes, 29 en allemand, 8 en français, 5 en polonais, 1 en italien, 3 en letton, finnois, etc. Total 154, dont 64 paraissaient à Saint-Pétersbourg, 13 à Moscou, 5 à Odessa, 22 dans les provinces Baltiques et 50 dans le reste de l'empire. Plusieurs de ces journaux, notamment la *Gazette de Moscou*, redigée en russe, le *Journal de Saint-Pétersbourg*, qui, organe semi-officiel du ministère des affaires étrangères, est rédigé en français, et l'*Invalide russe*, qui, écrit dans la langue nationale, est l'organe du ministre de la guerre, ont acquis déjà une célébrité européenne, et le premier des trois, par sa polémique ardente

1. Sur la propriété littéraire, voir Krusenstern, p. 176.

2. C'est de l'ancien état des choses que l'auteur de *La Vérité sur la Russie* a présenté le tableau, p. 317-339. Disons-le, nous-même, malgré notre impartialité, nous n'avons pas été à l'abri des sévérités de la censure.

3. Un historique du journalisme en Russie, depuis le commencement du dix-huitième siècle, a été esquissé par M. Gérebtsof, *La Civilisation en Russie*, t. II, p. 295-307. Cf. notre Statistique, p. 106.

et hardie, commence à être mêlé aux débats journaliers de la presse militante. Depuis l'année dernière, sept ou huit parmi les journaux indépendants sont, par leur libre choix, affranchis de toute censure; voici leurs titres: *Moskovskiya Vèdomosti*, Gazette de Moscou, *Sovrémennik*, le Contemporain, *Russkii Vestnik*, le Messager russe, *Sankt-Petersbourghskii Journâl*, et les deux journaux du même nom rédigés l'un en français et l'autre en allemand, *Goloss*, la Voix, et *Dién*, le Jour; mais ce dernier, auquel le caractère et le talent de M. Aksakof avaient donné du relief, a cessé de paraître. Le nouveau régime, fondé sur la loi de la presse du 6 (18) avril 1865, est entré en vigueur le 1er (13) septembre de la même année. Cette loi est désormais le code de la presse périodique: la censure, régime dont le pays ne peut pas se passer encore en thèse générale, et qui est surtout maintenu à l'égard de la presse étrangère, la censure est devenue pour les journaux, revues et recueils purement facultative; seulement, elle a été remplacée par un système de communiqués, d'avertissements et de pénalités graduées, en partie judiciaires et en partie administratives, tel qu'il est en vigueur aussi dans d'autres pays plus ou moins fiers de leurs libertés. — Après la presse quotidienne, dans laquelle même l'épigramme, la malice, la parodie et la futilité littéraire sont largement représentées[1], nous aimerions à appeler encore l'attention du lecteur sur les publications mensuelles, hebdomadaires et autres qui sont aujourd'hui nombreuses (presque chaque ministère, entre autres, a sa revue); mais cela nous mènerait trop loin, à moins de nous restreindre à de sèches indications, semblables à celles du livre de M. Gérebtsof.

Quant à la censure, introduite en 1796 par Paul Ier, puis

1. Nous nommerons entre autres la *Zanosa*, l'Épine ou la Paille, dont nous devons une collection à l'obligeance du spirituel M. Élie Arsénief.

supprimée un instant par Alexandre Ier, en vertu de son oukase du 9 février 1802, mais bientôt rétablie par ce monarque même, elle aussi a son histoire, que bien des lecteurs trouveraient peut-être piquante, mais qu'il nous faut réserver pour une autre occasion. Au reste, une ère nouvelle s'est ouverte pour la censure, puisque, par oukase du 14 (26) janvier 1863, elle a été distraite du ministère de l'instruction publique pour être exercée par le ministère de l'intérieur. Cette translation nous étonne; mais dans tous les cas elle ne peut être regardée comme un symptôme de dispositions sévères dans un temps où le gouvernement s'est tant inspiré de l'esprit moderne et de ce libéralisme auquel on ne veut plus rester étranger nulle part, pas plus en Russie qu'ailleurs, quels que soient les incidents rétrogrades qui en embarrassent souvent le développement[1].

1. *Uebersicht*, p. 22-34; Khanikof, p. 11-18. Cf. Storch, *Russland unter Alexander I.*, t. IV, p. 160-175; Krusenstern, p. 171-176; *Istoritcheskiya svèdèniya a tsennsourè v'Rossii*, Renseignements historiques sur la censure en Russie (1862), et *Sbornik postanovlénii rasporiajénii po tsennsourè*, Recueil relatif à la censure, à son ressort et à ses règles (1862, 482 pages in-8°).

CHAPITRE III.

LA JUSTICE.

C'est une grande vérité que ce mot qu'on lit dans un livre d'un anonyme russe[1] : « Le pouvoir, vrai et légitime représentant de tous les intérêts russes, est en quelque sorte la providence sociale de notre pays. » Il l'a été à différentes époques, il l'est surtout au temps actuel, à l'époque contemporaine des transformations. Qui ne l'aurait pas senti en lisant le préambule de l'oukase du 20 novembre (2 décembre) 1864? Cet oukase contient la confirmation des promesses de réformes judiciaires déjà données à la nation le 29 septembre (11 octobre) 1862, et rappelle ces paroles du manifeste impérial du 19 (31) mars 1856 : « Qu'avec « l'aide du Tout-Puissant, qui a toujours protégé la Russie, « se consolide et se perfectionne son organisation intérieure! « Que l'équité et la clémence règnent dans sa justice; que « l'élan vers la civilisation et vers toute activité utile se « propage partout avec une nouvelle force! » Puis l'empereur Alexandre II déclare que ces réformes ont pour but « d'introduire une procédure judiciaire prompte, juste, tem- « pérée et la même pour tous les sujets de l'empire, de « donner plus de force à l'autorité des magistrats, d'assurer « leur indépendance et d'affermir parmi le peuple le respect « de la loi. » Sages et salutaires paroles qui étaient inspirées au monarque par sa conviction que les réformes devaient

1. Le *Raskol*, p. 124.

venir d'en haut; car, au cas contraire, venant d'en bas, elles ne produiraient que bouleversements et malheurs[1]! Nous verrons plus loin les effets de ces paroles, mais nous avons hâte de proclamer que, dans la loi sur l'organisation judiciaire, l'empereur ne se réserve à lui-même aucun droit de justice, si ce n'est celui de faire grâce. Elle est la reconnaissance du principe de la séparation absolue de la justice d'avec l'administration, reconnaissance d'autant plus méritoire qu'elle est venue dans un temps où même les États du continent européen les plus avancés en civilisation ne sont pas à l'abri des atteintes de la justice purement administrative. Une justice intègre était le premier besoin de la Russie; c'est de son absence que venaient sa démoralisation administrative et tous les abus qui la rongeaient, qui en partie la rongent encore. Il n'y a qu'une voix à cet égard, même parmi les Russes. «La Russie, disait l'un[2], est par excellence le pays où les nouvelles lois n'ont pour effet que d'obliger à chercher de nouveaux moyens de les éluder. Pour trouver des dispositions qui soient à l'épreuve de la cupidité et de l'immoralité des employés russes, il faut commencer par métamorphoser ceux-ci et attaquer ainsi le mal dans sa racine.» Un autre[3] s'écrie: «Comment consentir à appeler *lois* cet amas d'ordres, de contre-ordres, de décisions, d'arrêts contradictoires, de sentences incongrues, tantôt empruntées à l'étranger, tantôt trahissant leur origine nationale, qui naissent chaque jour pour tomber aussitôt dans l'oubli?» Un troisième[4], après avoir déclaré que «il importe de mettre au jour l'esprit de la législation

1. Voir ce que nous avons dit à ce sujet, t. Ier, p. 672.
2. Ivân Golovine, *Science de la Politique*, p. 314.
3. N. Tourghénief, t. II, p. 305. Voir aussi la suite, p. 306-352.
4. L'auteur déjà cité du *Système de législation, d'administration et de politique de la Russie en 1844*, p. 4 et suiv. Cf. l'analyse que nous en avons donnée dans notre *Histoire intime*, t. II, p. 158-171.

russe et d'examiner si, dans son état actuel (1844), elle offre des garanties suffisantes pour assurer les propriétés, affermir la sécurité et le crédit, et imprimer l'impulsion au progrès de cet empire gigantesque », trace un tableau affligeant de la procédure dans son pays. Un quatrième[1], extrême en tout, il est vrai, va jusqu'à affirmer que « la justice en Russie n'existe que de nom ». Même du trône sont descendues des plaintes sur la justice russe : qu'on lise le manifeste de Catherine II[2]; et quant aux voyageurs et écrivains étrangers, ils ont accumulé les critiques les plus acerbes[3].

Notre rôle, à nous, sera moins pénible, car il nous a été donné, heureusement, de voir encore le temps des réparations et des réformes. En divisant la matière en deux rubriques, législation et administration de la justice, nous n'aurons à nous occuper du passé que dans la première, tandis que, dans la seconde, il nous sera permis de faire connaître un état de choses infiniment plus satisfaisant.

Législation. Nous consacrons cette première rubrique d'abord à un coup d'œil rétrospectif, et ensuite à un court aperçu des lois qui sont maintenant en vigueur.

1. Prince P. Dolgoroukof, *La Vérité sur la Russie*, p. 21. Voir les chapitres II et III en entier, p. 19-60. — Cf. la critique des lois russes par Spéranski dans le livre de Tourghénief, t. III, p. 428.

2. Par exemple dans Büsching, *Magazin*, t. Ier, p. 155.

3. Cependant il faut observer que ces critiques se rapportent plus à l'application des lois qu'aux lois elles-mêmes, et qu'elles sont tout particulièrement dirigées contre la vénalité des juges. L'auteur anonyme des *Révélations* (t. Ier, p. 305) s'exprime même ainsi : « Si de la police nous passons aux lois russes, nous les trouverons, malgré la corruption effrontée des juges qui les administrent, complètes dans leur ensemble, et en général douces et équitables (?), mais presque aussi confuses et plus contradictoires encore que les lois anglaises. » — Pour juger les lois russes dans le passé, il faut distinguer entre le temps antérieur à l'*Oulojénié* de 1649 et le temps postérieur, ce que n'a pas fait Moiners dans son chapitre consacré à la justice (t. II, p. 257-292).

1° *Historique de la législation.* Encore cette fois nous ne remonterons pas jusqu'à la période varègho-byzantine; il nous suffira d'indiquer en note[1] dans quels ouvrages chacun peut trouver à ce sujet les renseignements désirables. Ces premières lois, si douces et si patriarcales, avons-nous dit dans notre ancien ouvrage, étaient calquées sur l'état d'enfance de la société: elles durent paraître insuffisantes quelques siècles après. En effet, dans l'intervalle les besoins s'étaient multipliés, et des mesures plus coërcitives étaient devenues nécessaires à la suite de la dépravation des mœurs, résultat de la longue humiliation dans laquelle la Russie gémit pendant la domination mongole et tatare. Quand les Russes eurent secoué ce joug abhorré et que la seconde Russie, la Russie moscovite, fut affermie sur ses bases, Ioann III, le premier, s'occupa de la réforme de la législation de son pays. En 1497, après avoir fait rédiger par le diak Vladimir Goussef un code criminel fondé sur l'ancien droit, ce tsar le revut lui-même et lui donna la forme sous laquelle il fut ensuite publié[2]. Ce code, bref et dur, selon les habitudes de son auteur, est le plus ancien après la *Pravda Rousskaïa* de Iaroslaf. On en possède un manuscrit authentique. En 1550, il fut remplacé par le *Soudebnik*

1. Dans notre Statistique de 1829, p. 271-273, nous sommes déjà entré dans quelques détails sur le plus ancien Code, la *Pravda rousskaïa* de Iaroslof le Grand (1017), détails que le traducteur français de Nestor, Louis Paris (t. Ier, p. 197), paraît avoir complétement ignorés, quoiqu'ils se rapportassent au texte de son auteur. On peut consulter en outre: Ewers, *Das älteste Recht der Russen*, p. 50 et suiv., où il est question du droit primitif, p. 259 et suiv., où l'on traite de la *Pravda*, et p. 303 et suiv., où l'auteur fait connaître les développements successivement donnés à la *Pravda;* puis Reutz, t. Ier, p. 26, 65-86; Strahl, *Beiträge*, p. 9 et 10; Gérebtsof, t. Ier, p. 75-88. Voir aussi Ch. Levesque, Karamzine, Oustrialof, Herrmann, Salaviof (Soloviof), etc.

2. Voir, à ce sujet, Karamzine, t. VI, chap. VII (p. 279 et 311), et t. IX, chap. II (p. 66); Reutz, p. 87 et suiv. Ce qu'en dit M. Gérebtsof, t. Ier, p. 296, manque de précision.

d'Ioann IV, sans doute le Terrible, mais qui, malgré ce surnom mérité, voulut être « le tsar du droit » et qui d'ailleurs n'agit en cela que d'accord avec le clergé. Ce code plus complet, mais calqué sur le précédent, s'occupait de la législation civile aussi bien que de la législation criminelle, et l'attention du législateur s'y était plus particulièrement portée sur la procédure. Le *Soudebnik* resta pendant un siècle le fondement de la législation laïque, comme le *Stoglavnik* (1551) du même tsar devait l'être de la législation ecclésiastique[1]. M. de Gérebtsof est frappé du « caractère d'humanité » de ce code : en effet, il appartient aux beaux jours du règne d'Ioann IV[2]; néanmoins cette appréciation est, sans doute, purement relative, par comparaison avec la loi postérieure; car la pénalité, sans être atroce, y est pleine de rigueurs. La peine capitale et autres punitions majeures ne pouvaient être appliquées que sous la sanction du tsar, circonstance déjà mise en relief par le baron de Herberstein[3]. Le *Soudebnik* est imprimé depuis 1768; mais une édition plus soignée est celle de 1819, publiée par MM. Stroïef et Kaléïdovitch. On ne peut assez s'étonner qu'en présence de tels monuments de la justice nationale, Fletscher et même Korb aient voulu prétendre que l'ancienne Moscovie ne possédait pas de lois écrites.

C'est par le code général du second des Romanof, par le *Sobornoïé Oulojénié Zakonof*, dont Alexis Mikhaïlovitch fit

1. Sur l'un et sur l'autre, voir un mémoire de Bessonof dans les *Russische Fragmente* de Bodenstedt, t. Ier, p. 266 et suiv., et p. 23. Cf. Karamzine, t. VII, chap. VII (p. 273), t. IX, chap. II (p. 69-85), et chap. VI (p. 287); Herrmann, t. III, p. 124-129; Reutz, p. 260 et suiv.; Gérebtsof, t. Ier, p. 296-302. Dès 1829, nous avions donné une analyse du *Soudebnik*, *Statistique*, p. 274; on peut la comparer avec celle contenue dans le dernier livre cité.

2. Voir la remarquable allocution de ce prince à l'ouverture du synode de 1551. Bodenstedt, t. Ier, p. 269.

3. *Pauci ex præfectis habent auctoritatem ultimum supplicium irrogandi. Ex subditis, nemo aliquem torquere audet.* P. 52.

en 1649 la loi du pays, que fut inaugurée la législation moderne de la Russie, ou, pour mieux dire, celle qui a été généralement en vigueur jusqu'à nos jours, sans être à la hauteur des mœurs modernes de l'Europe, mais qui aussi, dans ce moment, est à son tour soumise à une rénovation intégrale. Le même Alexis fit aussi publier une nouvelle rédaction du code des lois ecclésiastiques, également encore partiellement en vigueur, ainsi qu'il a été dit plus haut à propos de l'Église (p. 534); nous voulons reparler ici de la *Kormtchaïa Kniga* ou Livre du gouvernail, titre mystique donné en Russie à une espèce de répétition du Nomokanôn[1].

Mais, sans nous arrêter sur celui-ci, nous devons mettre le lecteur à même de se former une idée juste du code laïque dont nous avons d'abord fait mention.

C'est dans la quatrième année de son règne, à la suite de troubles de toute espèce et de véritables émeutes populaires qu'il ne réprima pas sans peine, qu'Alexis, encore de concert avec le clergé, de même qu'avec les boïars, établit comme loi du pays son *Oulojénié Zakonof*[2], qui fut immédiatement imprimé[3]. Ce code, rédigé dans de telles circonstances, dut nécessairement s'en ressentir; les dispositions en étaient sévères, dures, quelques-unes même entachées de barbarie. On les trouve analysées dans notre première Statistique. Non-seulement la peine de mort y était prodiguée

1. Voir sur ce livre et sur le travail de Nicon à son sujet, les *Beiträge* de Strahl, p. 12-15.

2. Oustrialof, t. Ier, p. 363; Herrmann, t. III, p. 599; Reutz, p. 359 et suiv.

3. On en voit encore l'original à l'Oroujeïnaïa Palata de Moscou. Nous l'avons décrit dans notre Statistique, p. 277, et nous avons mentionné aussi les traductions latines et allemandes qui en furent faites. M. Stroïef, le célèbre archéologue russe, a publié en 1832 des Recherches (*Izlédovanié*) sur l'Oulojénié d'Alexis Mikhaïlovitch. — Ce code se compose de 963 articles en 25 titres, dont Reutz (p. 360) donne les intitulés.

et la torture laissée, comme instrument d'information, à la discrétion des juges (c'était alors l'esprit de la législation criminelle dans la plupart des pays de l'Europe, législation partout indigne de peuples chrétiens), ce code introduisait aussi les pénalités les plus inhumaines, les plus atroces, telles que la vente en esclavage, le supplice du feu à l'égard des incendiaires et des musulmans qui cherchaient à détourner de leur foi des membres du peuple orthodoxe, la peine non moins affreuse du knout dans des cas multipliés, celle de la fente des narines ou de la perte entière du nez, de la perte de l'oreille gauche pour un premier vol, de l'oreille droite pour un second, de la vie en cas de récidive. On devait verser du métal fondu dans la bouche des faux-monnayeurs et enterrer vivante jusqu'aux hanches, les mains liées derrière le dos, la femme qui aurait tué son mari. L'office de bourreau, sous un tel régime, n'était pas une sinécure. Voici, au sujet du régime lui-même, quelques lignes que les journaux ont publiées comme extraites d'une brochure signée N. Démidof[1] : « Sous Alexis Mikhaïlovitch, une révolution s'opéra dans la législation russe. On introduisit les tribunaux secrets et le secret de la procédure. C'est de là que jaillit cette source inépuisable d'abus, d'injustices, de chicanes et d'usures de toute espèce qui portèrent de si fortes atteintes à l'existence des individus et du peuple, et que ni la vigilance des souverains, ni le génie tout-puissant de Pierre Ier et de Catherine II ne furent plus en état ni d'arrêter, ni de détourner. »

Il est pourtant juste de dire, et nous n'avons pas manqué de le faire dans notre premier ouvrage[2], qu'une série d'oukases modifièrent ce code successivement dans la plupart

1. *Essai sur la publicité de la procédure, telle qu'elle a existé en Russie*, p. 9.
2. *Statistique*, p. 277.

de ses principales dispositions, même avant Pierre le Grand, qui prit à tâche de l'améliorer, afin de l'entourer de plus de considération. L'oukase du 5(16) février 1705, qui porta remède à la trop fréquente application de la peine de mort, n'atteste pas encore, il est vrai, un progrès bien décisif, mais le grand homme ne perdit pas un instant de vue le besoin de réformer la législation existante et méditait de donner à son pays un code nouveau[1]. A défaut d'un tel bienfait, il changea du moins la procédure par son remarquable oukase du 5 novembre 1723, surtout dans le but de faire rendre à tous plus prompte justice. Il avait d'ailleurs fait préparer les matériaux de ce code nouveau dans son *Svodnoïé Oulojénié;* mais ce travail (1718 à 1720) ne fut point livré à l'impression et ne reçut pas de sanction définitive, car Pierre espérait faire mieux et, à cet effet, songeait à prendre pour modèle et pour base le code suédois ou le code danois[2]. Cependant, à la fin, il en revint à l'Oulojénié de son père, modifié et complété par les oukases postérieurs (1724). Pour tous ces travaux il avait institué, vers la fin de 1718, la fameuse «commission des lois» qui, renouvelée de règne en règne, fut ainsi presque en permanence jusqu'à nos jours.

Nous avons fait ailleurs l'historique de cette commission[3];

1. Voltaire, *Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*, éd. originale, t. II, p. 208-212; Herrmann, t. IV, p. 368-376. Les remarques que fait sur ce sujet M. Gérebtsof (t. II, p. 102 et 103) nous paraissent peu sérieuses; la justice et l'administration sont d'ailleurs traitées pêle-mêle dans ce chapitre. Nous n'avons pas été plus satisfait de l'appréciation des travaux de Spéranski, qu'on lit p. 139, etc.

2. Pierre III s'occupa à faire accommoder aux besoins de la Russie le *Codex Fridericianus*. Voir *Anecdotes russes ou Lettres d'un officier allemand* (1762), t. Ier, p. 55 et 63.

3. *Histoire intime*, t. II, p. 139-155. Dans l'ouvrage de Schlœzer, *Neuverändertes Russland* (1772), on peut voir t. Ier et II des *Actenschriften die errichtete Gesetzcommission betreffend.*

nous avons vu aussi la direction inattendue et un peu chimérique que donna à ses travaux l'impératrice Catherine II, lorsqu'elle convoqua, en 1767, l'assemblée des députés de tout l'empire, dont il a déjà été itérativement question (p. 244 et 350)[1]; puis l'impulsion mieux entendue, mais néanmoins à peu près stérile, que leur imprima Alexandre Ier, avec l'assistance de Spéranski, un des hommes les plus capables de l'empire pendant tout le présent siècle[2]; enfin le résultat sérieux auquel, grâce au même Spéranski, l'affaire aboutit sous le règne de Nicolas Ier[3]. Nous parlerons tout à l'heure de cette législation nouvelle, actuellement en vigueur, législation dont Nicolas est le Justinien; mais auparavant notons encore quelques faits majeurs se rapportant au système pénal des Russes. Un oukase, rendu par Élisabeth en mars 1753 et complété par celui du 27 septembre de l'année suivante, abolit (au moins nominalement) la peine de mort, excepté pour les attentats contre la vie du souverain ou l'intégrité de l'État, maintenant d'ailleurs la torture, le knout, la lacération des narines, etc.[4]. En 1763 et 1767, Catherine II restreignit à un petit nombre de cas l'emploi de la torture, et, dans son Instruction pour la Commission des lois (chap. x), elle ordonna de n'en plus permettre l'usage; cependant il fallut l'oukase rendu par Nicolas le 9 février 1827 pour l'extirper tout à fait. Ce fut à l'occasion de la mort d'un prévenu que cet oukase fut rendu, mort

1. Voir aussi Herrmann, t. V, p. 659-664.

2. Sur la période de réformes de 1808 à 1812, voir Tourghénief, *La Russie et les Russes*, t. III, p. 423-477, et en résumé p. 473-477; puis aussi t. Ier, p. 573. Voir de plus notre notice sur le comte Spéranski, dans l'*Histoire intime*, t. II, p. 480-482, et sa Biographie déjà citée par M. le baron Modeste de Korff.

3. Voir *Histoire intime*, t. II, p. 143-155, et *Statistique*, p. 280.

4. L'oukase du 5 février 1705, rendu par Pierre le Grand, avait déjà substitué pour certains cas à la peine de mort celle du knout, de la fente des narines et de la déportation en Sibérie.

arrivée par suite des mesures de précaution que certains fonctionnaires se permettaient de prendre afin de rendre impossible toute évasion. « Événement horrible, écrit le « monarque, alors jeune encore, qui nous révèle à quel « point les autorités locales négligent le soin de prévenir « les cruautés! Nous ne laisserons donc point passer cette « occasion sans ordonner au Sénat d'intimer à chacun, sous « les peines les plus sévères, qu'il est interdit partout et à « tout le monde d'employer, sous prétexte d'empêcher qu'un « criminel ne s'évade, des moyens coërcitifs et des mesures « pénales autres que ceux que la loi a prescrits; et Nous « voulons que les gouverneurs des provinces détruisent « partout les instruments de ce genre que, dans leurs « voyages d'inspection ou leurs visites des chambres d'ar- « rêts, ils pourraient rencontrer, et ce sous leur propre « responsabilité aussi bien que sous celle des procureurs. » Enfin en 1863, par oukase du 17 (29) avril, Alexandre II modifia le système des peines corporelles et correctionnelles jusqu'alors en vigueur, et supprima absolument le supplice du knout et celui des verges ou baguettes, qui, l'un et l'autre, dans beaucoup de cas, n'étaient autre chose que la peine de mort sans le nom. Le maximum des coups de knout avait été abaissé à trente-cinq; mais il arrivait fréquemment que le patient succombait sous le trentième coup[1].

Finalement il nous reste à parler d'un dernier acte de la

1. On peut voir une description du knout, ainsi que du supplice des *batoghi* ou baguettes, dans le *Voyage* d'Olearius, trad. fr., t. Ier, p. 324 et 325. Ces baguettes ne sont pas les mêmes que celles par lesquelles on faisait naguère encore passer les soldats, en Russie comme en beaucoup d'autres pays. Cette dernière pénalité, surtout militaire, pouvait cependant aussi être appliquée aux serfs. Une sentence du 5 janvier 1844 en condamne 23 à passer quatre fois par les baguettes de 500 soldats. C'était une atrocité, mais au siècle dernier cette atrocité était en usage partout.

réforme judiciaire, et c'est également au règne d'Alexandre II qu'il appartient. Cette réforme, qu'on peut appeler radicale, car elle change entièrement le système suivi jusqu'à ce jour, est déjà en voie d'exécution ou sera mise en pratique dans la présente année, au moins dans les dix gouvernements suivants : Saint-Pétersbourg, Moscou, Novgorod, Tver, Pskof, Iaroslavl, Vladimir, Riaisân, Toula et Kalouga. Dans le cours des trois plus prochaines années, elle sera appliquée à 19 autres gouvernements, où subsistent en attendant les anciens tribunaux; et peut-être finira-t-elle par recevoir son accomplissement même dans les provinces où l'ancienne législation, qui leur est propre, a jusqu'ici été maintenue et respectée. Car l'empire tend évidemment à l'unité.

C'est le 29 septembre (11 octobre) 1862 que fut d'abord porté à la connaissance du public ce grand acte qui est le troisième des pas décisifs faits, sous Alexandre II, dans l'œuvre de la transformation morale de la Russie. Justice indépendante, procédure orale avec publicité des débats, intervention du jury, tels en sont les points fondamentaux.

Ledit jour, le Sénat dirigeant promulgua, sous forme de décisions du Conseil de l'empire, les *Règles fondamentales pour la réforme de l'administration de la justice.* Ces règles ou ce règlement se divisent en trois parties : 1° organisation judiciaire, en 91 articles; 2° procédure criminelle, en 157 articles; 3° procédure civile, en 138. Total des articles, 386. Considérons séparément chacune des trois parties.

Organisation judiciaire. Voici les deux premiers articles de cette partie : « Tout pouvoir judiciaire est séparé du pouvoir exécutif, ou administratif, ou législatif. Sont investis de pouvoir judiciaire : les juges de paix, les assemblées de juges de paix, les tribunaux de district (*okroujenyié*

soudy), les cours de justice (*soudebnyia palaty*), et le Sénat dirigeant en qualité de cour suprême de cassation. » Les corollaires de ces premiers points sont: abolition de toutes les anciennes chambres ou cours de justice, remplacées par une organisation plus simple et plus régulière et d'ailleurs égale pour tous, sans exception; retrait, quant au Conseil de l'empire, du pouvoir judiciaire dont il était investi; transformation du Sénat en une cour de cassation, divisée en chambres ou départements; trois instances superposées l'une à l'autre et qui sont la justice de paix, les tribunaux de district ou d'arrondissement, lesquels pourront se déplacer, les cours de justice faisant fonctions de tribunaux d'appel. Les juges de paix (art. 10), instance inférieure pour les affaires litigieuses ou criminelles de peu d'importance, et qu'il ne faut pas confondre avec les 1,800 arbitres de paix nommés à l'occasion de l'émancipation des serfs, sont électifs; chaque district forme un arrondissement de paix (*mirovaïa okrouga*), lequel se subdivise en sections ou districts de paix (*mirovii outchastki*); là surtout, la procédure est orale et il n'y a pas lieu à appel dans les affaires où il s'agit d'une valeur au-dessous de 30 R. A. ou qui peuvent entraîner au maximum une peine de trois jours d'arrêts ou une amende de 15 R. A. Un titre spécial (art. 27 - 38) traite du jury; « les assesseurs jurés, y est-il dit, qui font partie de la composition du tribunal, sont élus parmi les habitants établis de toutes les classes »; la loi détermine les conditions de l'éligibilité, et les gouverneurs veillent à ce que la volonté de la loi à cet égard soit toujours remplie. Près de chaque tribunal ou chaque cour, il y a un procureur impérial, avec un ou plusieurs substituts; à chaque département de la cour de cassation est attaché un procureur supérieur. Des avoués ou avocats jurés plaident les causes pour le public (art. 73-87); ils sont soumis au pou-

voir disciplinaire d'une chambre syndicale. Des aspirants attachés aux tribunaux formeront la pépinière des hommes de loi (art. 80-90); enfin l'état de notaire sera soumis à des conditions spéciales (art. 91).

Procédure criminelle. Nul ne peut être puni sans jugement régulier devenu exécutoire; le rôle de l'administration est seulement de prévenir les délits ou crimes et non d'intervenir dans leur répression. L'accusation, sauf les cas d'intervention de parties civiles, et les poursuites judiciaires appartiennent aux procureurs; la magistrature qui juge est nettement distincte de celle qui poursuit. Les débats sont publics, excepté dans les cas prévus par la loi. Dans les délits graves ou crimes, sauf ceux qui regardent l'État, le jury intervient dans les jugements. Ceux-ci ont pour effet ou la condamnation ou l'acquittement; aucune présomption ne peut légalement leur survivre. Appel du jugement peut être interjeté par le procureur aussi bien que par l'accusé. Il importe de remarquer toutefois que ces règles fondamentales supposent encore l'existence de diverses juridictions exceptionnelles, qui ne sont pas abolies; ainsi pour les délits ou crimes concernant la foi, l'État, le service militaire ou même civil, il y a des juridictions spéciales. Dans les crimes contre l'État, le jury n'est pas admissible, mais la cour est renforcée par l'adjonction d'un maréchal de la noblesse du gouvernement, d'un maréchal de district, d'un *golova* ou maire, ou d'un staroste, selon les cas. Les délits de presse sont jugés sans intervention du jury.

Procédure civile. « Les débats contradictoires (*sostasatelnii*) en sont la règle », dit l'article 7 du titre 3, et l'article suivant ajoute : « La procédure est orale. » Du consentement des parties, la forme sommaire du procès peut être substituée à la forme ordinaire (art. 81). Ne sont soustraits à la procédure civile ordinaire que les affaires concernant

le Trésor public, les intérêts des apanages, de la cour et des administrations qui s'y rattachent, ainsi que ceux des fondations ecclésiastiques; puis en outre les procès au sujet de mariages et de légitimité d'enfants. — Deux paragraphes (art. 154-157 et art. 121-134) traitent des frais de justice.

En rendant définitive cette organisation judiciaire nouvelle, un oukase du 20 novembre (2 décembre) 1864 donna aussi sa sanction au code d'instruction criminelle, à celui de procédure civile et à celui qui édicte les peines que peuvent infliger les juges de paix. Ce sont 3,255 articles résumant le droit russe d'aujourd'hui dans ses principales branches. Relativement à la publicité de la justice par les journaux, voici ce qu'on y lit: « Chaque arrêt ou jugement prononcé par une institution judiciaire, civile ou criminelle, suivant la nature de l'affaire, pourra être publié dans la presse périodique[1] .... Il est également permis de publier tout ce qui s'est passé à l'audience publique de l'institution judiciaire dans l'instruction du procès.[2] »

Il faut encore remarquer que tous les Russes étant désormais jugés par les-mêmes tribunaux, le principe jusqu'ici suivi que chacun doit être jugé par ses pairs cesse de recevoir son application. Il demeure néanmoins en vigueur jusqu'à un certain point dans les provinces Baltiques, où des paysans siégent encore comme assesseurs dans les chambres de justice rurales.

2° *Législation actuelle.* La Collection des lois (*Sobranié Zakonof*) que Nicolas Ier, législateur sérieux après tant d'essais infructueux, fit publier de 1827 à 1833, en 45 tomes ou 48 volumes in-4°, collection qui réunit avec l'Oulojénié d'Alexis Mikhaïlovitch environ 36,000 oukases, oustafs,

1. Lui sera-t-il aussi toujours possible de se procurer ce jugement?

2. Dans ce dernier membre de la phrase, il pourrait bien y avoir une erreur de traduction.

manifestes ou traités, n'est plus la base de la législation russe que pour les savants, les jurisconsultes; c'est la source du droit, ce n'est plus actuellement le droit même, source d'ailleurs insuffisante, car, selon l'observation de M. le baron de Haxthausen[1], « il va sans dire que ce code général ne pouvait contenir un système légal achevé et complet ». Ce premier travail, en lui-même gigantesque, fut suivi d'un second non moins laborieux : après la collection des lois devait en venir la coordination. Celle-ci vit le jour, encore en 1833, renfermée dans 15 gros volumes in-4°, sous le titre de *Svod*, Digeste ou Concordance des lois. Il fut ordonné qu'à partir du 1er janvier 1835 ce *Svod* serait seul en vigueur comme droit de la nation, sauf pourtant dans les provinces Baltiques et autres, qui conservaient encore leur droit traditionnel. Voici le contenu de ces 15 volumes : T. Ier, statuts organiques de l'État ou lois fondamentales de l'empire ; t. II, lois relatives à l'organisation provinciale; t. III, règlements concernant le service civil, les prestations, le recrutement, etc. ; t. IV, règlements concernant les impôts et contributions ; t. V à VIII, règlements administratifs des différents ministères ou pouvoirs publics, des monnaies, mines, salines, forêts, etc. ; t. IX, état des personnes, devoirs, droits et priviléges des différentes classes de la population ; t. X, lois civiles, y compris celles sur la délimitation des propriétés; t. XI et XII, règlements d'économie politique ou sociale, crédit, commerce, industrie, voies de communication, etc. ; t. XIII et XIV, lois de police urbaine et rurale; t. XV, lois criminelles, y compris l'instruction et la procédure. Dans ce code, 42,198 articles sont rangés dans 1,499 chapitres; ils sont suivis d'une table très-détaillée des matières par ordre alphabétique, laquelle sert

1. *Études*, t. III, p. 11. — Sur les divisions de la collection, voir Schubert, p. 327.

de clef et de répertoire afin de rendre les recherches plus faciles. Des volumes supplémentaires, comprenant la législation contemporaine, ont été publiés depuis.

Ce *Svod* lui-même, amas informe de lois sans harmonie entre elles, ne pouvait rien avoir de définitif. A peine quelques années s'étaient-elles écoulées que son tome XV fut, par oukase du 27 août 1845, remplacé par l'*Oulojénié* criminel, code pénal complet, embrassant la justice correctionnelle aussi bien que la justice criminelle proprement dite. Il est en vigueur depuis le 1er mai 1846. Voici en quels termes M. Gérebtsof pense nous le faire connaître[1]: « On a essayé, dans un petit volume, de prévoir tous les cas de crimes et de délits. Le knout a été aboli; les punitions sont graduées et déterminées pour chaque cas entre le maximum et le minimum, suivant que les circonstances de la cause sont aggravantes ou atténuantes (la mesure entre les deux limites dépend de ces circonstances prises en considération par les juges). L'empereur Nicolas désirait ajouter à cette partie du travail un règlement de procédure criminelle, ... mais il mourut avant d'avoir eu le temps de mettre la dernière main à son œuvre. »

Cinq autres codes, dont l'auteur cité oublie de parler, ont encore vu le jour sous le règne de Nicolas, savoir le Code de commerce, relatif aux faillites et banqueroutes, promulgué par oukase du 20 avril 1846[2]; le Code militaire, dont il a été parlé plus haut (p. 707) et qui a été rendu exécutoire à partir du 1er janvier 1840; le Code des lois

1. T. II, p. 153. — On a une traduction allemande de ce code sous le titre : *Strafgesetzbuch des Russischen Reichs*, Carlsruhe et Baden, Marx, 1847, VIII et 439 p. grand in-8°.

2. Il en existe une traduction allemande, *Handelsgesetzbuch des Russischen Reichs mit sämmtlichen Nachträgen bis zum 31. December 1847*, t. Ier, Riga et Leipzig, 1851, in-8°.

provinciales et locales concernant les provinces Baltiques, publié en 2 volumes en 1845 et qui a force de loi depuis le 1er janvier de l'année suivante[1], enfin deux codes que nous ne mentionnons ici que pour mémoire, parce qu'ils sont plus administratifs que judiciaires, le code des lois concernant le culte et celui des lois relatives à l'instruction publique.

On a vu plus haut (p. 872) qu'à tous ces codes l'empereur Alexandre II en a ajouté trois autres d'une haute importance et de première nécessité.

Il a été dit tout à l'heure que les provinces Baltiques ont encore leur justice particulière et un code à elles propre[2]. Les localités rurales ont une justice communale composée de paysans, avec un écrivain d'économie pour secrétaire; les seigneurs terriens sont investis du droit de justice paroissiale. Mais ce sont là des instances inférieures auxquelles ne ressortissent que des affaires d'une importance très-limitée : au-dessus sont les chambres de justice de cercle (*Land-* ou *Kreisgerichte*) et celles des villes, avec le *Hofgericht*, au chef-lieu de la goubernie, pour cour d'appel. Au reste, nous hésitons à entrer dans plus de détails, car déjà une diète de Livonie réunie en session extraordinaire en septembre 1865 a été invitée par le gouvernement à examiner la question de la réorganisation de la justice dans la goubernie. Celles de Kourlande et d'Esthonie sont également engagées dans la voie des réformes, dans laquelle, comme début, elles ont généreusement déclaré la propriété de droit commun, au lieu qu'elle était réservée jusqu'à ce jour, du moins nominalement, aux seuls membres de l'ordre équestre. La Livonie ne tardera pas à les suivre.

Vis-à-vis du royaume de Pologne, nous sommes dans la

1. Il parut aussi en allemand, encore dans la même année, 2 vol. in-8°.
2. Voir Schubert, p. 329, et Gérebtsof, t. II, p. 154.

même hésitation. Des incidents révolutionnaires réitérés y ont tout remis en question, et nous ne savons ce qui est finalement resté debout. Une révision du Code Napoléon avait été examinée et votée par la diète de 1825, et en 1829 avait été introduit le nouveau règlement du système hypothécaire : qu'en est-il advenu? Le 1er janvier 1848 est entré en vigueur un nouveau Code criminel de 1,221 articles, répartis sur 12 titres et 68 chapitres : continue-t-il d'être appliqué? Dans un décret du 30 août (11 septembre) 1864 rendu par l'empereur Alexandre II nous lisons : « Par notre oukase du 17 (29) avril 1863, Nous avons adouci la rigueur des peines criminelles et correctionnelles imposées aux crimes et délits dans Notre empire. Maintenant, considérant que l'ordre légal se rétablit peu à peu dans le royaume de Pologne..., Nous avons jugé possible d'y introduire également des mesures d'adoucissement des peines, analogues à celles mises en vigueur dans l'empire, et en conséquence Nous avons ordonné et ordonnons : Art. 1er. Sont et demeurent abrogées dès ce moment l'apposition de la marque sur les criminels, ainsi que la peine des verges prononcée par jugement en remplacement ou par aggravation d'une autre peine. Art. 2. La peine des verges infligée à des prévenus pendant l'instruction de l'enquête, existante jusqu'à ce moment en Pologne, en vertu des règlements spéciaux légués par le passé, est désormais prohibée et ne peut être tolérée sous aucun prétexte..., etc., etc. » C'était au moment même de l'insurrection de 1863 que ces adoucissements furent concédés, et peu de jours avant un manifeste impérial avait accordé une amnistie pleine et entière aux insurgés qui, dans le délai d'un mois, déposeraient leurs armes. Ils ne les ont pas déposées, et la répression est venue avec toutes ses rigueurs.

Quant à la grande-principauté de Finlande, M. Rein con-

firme ce que nous avons dit dans notre Statistique[1], que le code de lois qui régit ce pays est celui qu'adopta en 1734 pour la Suède la diète du royaume; cependant, d'après une autre version, ce code remonterait seulement à l'année 1772 et au règlement supplémentaire promulgué par Gustave III, en 1789. En 1807, les lois furent de nouveau codifiées par le gouvernement suédois. De son côté, le gouvernement russe fit réunir en 6 vol. in-4° toutes les lois et ordonnances publiées depuis la réunion jusqu'en 1834. Depuis, il paraît tous les ans un supplément. Une commission des lois instituée à Helsingfors travaille depuis 1835 à élever sur cette base un monument régulier, un code à la hauteur du temps. Dans chaque *härad* (voir p. 795), il y a une chambre de justice rurale; dans les villes, le conseil des bourguemestres et des bourgeois rend justice à la population. Les cours d'appel sont les trois tribunaux de cour (*Hofgericht*).

Administration de la justice. Il a déjà été question de l'autorité centrale, du ministère (p. 764), ainsi que de son budget (p. 611 et 612), que la dernière réforme va toutefois forcer de modifier; et après l'exposé de la nouvelle organisation judiciaire qu'on vient de lire, nous n'aurions plus rien à ajouter dans cette rubrique, s'il n'était à propos de dire aussi quelques mots des prisons et de la pénalité[2]. La statistique criminelle viendra ensuite dans le paragraphe suivant.

Prisons. Quoique John Howard, le célèbre philanthrope anglais qui est mort à Kherson (où il est enterré) en 1790, ait laissé dans la partie méridionale de l'empire quelques traces de son passage, ce n'est, sans doute, pas en Russie qu'on va étudier le système pénitentiaire. Il y a vingt ans,

1. Rein, p. 89; Statistique, p. 406.
2. Sur l'une et l'autre matière, on peut voir Iván Golovine, *La Russie sous Nicolas Ier*, 1845, p. 381-411.

M. le baron de Haxthausen[1] a visité les prisons de Moscou, et il affirme n'avoir rien vu des prétendues horreurs dont certains auteurs, sans avoir visité aucune de ces maisons, ont retracé un hideux tableau. L'oukase de Nicolas mentionné plus haut (p. 868) fait cependant supposer que tout, dans ces tableaux, n'était pas fictif; mais c'est du passé. Depuis le règne d'Alexandre II, les horreurs ne figurent plus que dans l'histoire. Même sous l'ancien régime, une Société des prisons, fondée en 1819 sous le patronage de l'empereur Alexandre Ier, exerçait sur ces maisons une salutaire surveillance: aussi M. Golovine, qui ne flatte pas plus son pays que le prince Dolgoroukof, nous donne-t-il une tout autre idée de leur situation. «Dans les prisons, dit-il, les femmes doivent être séparées des hommes; les nobles, les employés, les bourgeois et les étrangers, des prisonniers de basse classe. On ne doit pas confondre les accusés avec les condamnés, ni même ceux qui ne sont l'objet que de soupçons, avec ceux dont la culpabilité est plus probable; les criminels importants sont séparés de ceux qui le sont moins. Les enfants, les détenus pour dettes et les coaccusés (?) doivent enfin être enfermés à part.... Pour prévenir l'évasion des détenus, comme pour punir toute tentative de ce genre, il est permis de leur mettre les fers aux bras et aux jambes. Les femmes ne les ont jamais qu'aux mains. Ces chaînes ne peuvent excéder le poids de cinq livres russes et demie, et doivent être revêtues de cuir dans la partie qui s'adapte aux pieds. Les personnes exemptes des peines corporelles ou mineures sont également dispensées des fers, etc., etc.» Au reste, il y a en Russie trois sortes de prisons: les prisons de police destinées aux prévenus de délits; les maisons de correction

1. *Études*, t. II, p. 509-511.

(*smiritelnii domy*), où sont déposés les condamnés pour délits ou infractions légères aux règlements de police; et les prisons centrales (*ostroghi* ou aussi *tiourmy*), affectées aux accusés de crimes et aux condamnés à plus d'un an. M. de Haxthausen a décrit l'Ostrogh de Moscou. A Saint-Pétersbourg, il y a cinq bâtiments de détention, y compris ceux de la forteresse; le principal est la Tour, près du grand théâtre, pentagone à deux étages qu'on appelle communément le Château Litofski. On y enferme les criminels ou prévenus de crimes. Tous ont préalablement la tête rasée; ils sont baignés et mettent les vêtements de la maison. Il y a aussi dans cette capitale deux prisons pour dettes, l'une pour la basse classe, l'autre pour les hommes d'une condition supérieure.

Pénalités. On a vu (p. 868) qu'elles furent adoucies par l'oukase du 17 (29) avril 1863, et nous avons dit aussi que la peine du *knout*, décrite à la même occasion, a été abolie. Il ne subsiste que celle du *plète*, qui est un fouet formé de plusieurs courroies entrelacées[1]. La peine de mort reste réservée à la justice militaire et aux cas d'attentats contre l'État ou contre la personne du souverain. Quand, en 1826, elle a été appliquée à cinq conspirateurs, ce fut presque une nouveauté, un fait inouï. Seulement, il ne faut pas citer cette quasi-abolition de la peine de mort comme une preuve de la douceur du caractère de l'impératrice Élisabeth, ni de celle de la législation russe ou de son respect pour la vie humaine. En bien des cas, comme nous l'avons dit, le knout était la plus atroce des peines de mort, et la condamnation au travail forcé dans les mines, qui ne s'applique, il est vrai, qu'aux grands criminels, est également un affreux équivalent du dernier supplice. Même la simple

1. Sur le plète et le knout, voir aussi Golovine, p. 389-393. Cf. Haxthausen, t. Ier, p. 452.

déportation en Sibérie, d'ailleurs toujours précédée de l'application d'une peine corporelle, est, pour des hommes chargés de fers et dont le voyage, à pied (car il n'y a de chariots ou de traîneaux que pour les femmes et les malades), un supplice dont les malfaiteurs de la nature la plus robuste peuvent seuls ne pas être effrayés.

Cette déportation, sur laquelle plusieurs écrivains ont donné des détails que nous ne voulons pas répéter ici[1], est une conséquence naturelle de la possession de régions immenses privées de population, que la Russie a acquise il y a trois siècles : aussi est-elle loin d'être une invention moderne. C'est en 1688 que Tobolsk reçut le premier exilé, un Samoïlof de l'Oukraine; même l'*Oulojénié* d'Alexis Mikhaïlovitch fait déjà mention, parmi les peines, de la déportation en Sibérie. Un oukase de Pierre le Grand, du 5 février 1705, en rendit l'application plus fréquente, et, sous sa fille Élisabeth, elle remplaça la peine de mort, abolie en ce qui concerne la justice criminelle ordinaire. En 1739, on avait découvert en Sibérie la première mine d'or, et depuis 1691 on connaissait et exploitait la mine d'argent de Nertchinsk, localité qui fut érigée en ville en 1781. Depuis Catherine II, vers 1770, la déportation dont nous parlons devint de plus en plus commune; mais elle s'exécutait sans beaucoup d'ordre, aucune loi d'ensemble n'ayant encore été promulguée pour déterminer les différentes applications du principe. C'est Spéranski qui, après avoir été de 1819 à 1821 gouverneur-général de la Sibérie, fit rendre cette loi le 10 (22) avril 1822[2]. Le lieu de réunion pour les condamnés est Kasan; nous avons vu de nos

1. Golovine, p. 393-396; Haxthausen, t. II, p. 511-517; Schubert, p. 333. Cf. *Matérialy dla Statistiki*, t. Ier, 1re partie, p. 133 et suiv.; Erman, *Reise um die Erde*, t. Ier, p. 522 et 624.

2. Baron Modeste de Korff, *Jizn grafa Spéranskago*, t. II, p. 236.

yeux au delà de cette ville, de son académie ecclésiastique dont nous avons visité la bibliothèque, et des jardins publics dont nous avons voulu comparer les agréments avec ceux des Tivolis de nos villes d'Europe, nous avons vu, disons-nous, le point de la route où l'imagination place sur un poteau cette inscription : *Lasciate ogni speranza !* Nous l'avons vu sans effroi pourtant, et après tout, nous n'aurions pas craint de nous y engager pour aller reconnaître, à une distance de plus de mille lieues, dans le bassin de l'Ill, la belle nappe d'eau de l'Issyk-Koul et les majestueux glaciers du Thiân-Chân ou des Monts Célestes, au pied desquels la Russie plante aujourd'hui ses poteaux-frontières. De Kasan, les « infortunés » —, c'est ainsi (*néschtchastniyé*) que les désigne le peuple russe, — sont dirigés sur Tobolsk et remis entre les mains de l'administration dite *sylnii prikaz*, collége de force, qui les classe et leur assigne leur destination. D'abord, il y a divers degrés dans l'application de cette peine : déportation temporaire dans une forteresse, qui peut n'être que d'une année, déportation dans une colonie pénale, déportation avec travaux forcés, temporaires ou à perpétuité, et l'administration dont nous parlons répartit les condamnés sur les points du territoire correspondants à cette division. Mais en outre elle les divise en cinq catégories : condamnés aux travaux forcés (*katerschniki*), ouvriers à employer dans les fabriques (notamment dans la grande manufacture de draps qui est établie à Omsk), à employer à la construction des routes ou à d'autres services publics, gens de service dans les maisons, colons (*pocélentsi*) à établir dans des villages, gens incapables à raison de leur âge ou de leurs infirmités. La durée de la peine des condamnés aux travaux forcés « à perpétuité » ne peut, dans aucun cas, à moins de récidive, dépasser vingt ans. Passé ce terme, le forçat est libéré et prend rang, s'il peut

être utilisé, parmi les colons de la Sibérie, dans un canton qu'il désigne lui-même. Là, corrigé par l'expérience, par la réflexion, par l'âge, il vit d'une vie nouvelle et peut encore connaître le bonheur; la liberté même peut s'ouvrir devant lui. La récidive est rare parmi ces malheureux : de 1823 à 1831, le nombre des crimes auxquels ont pris part des déportés, ne s'éleva, dit-on, qu'à 165 pour toute la Sibérie. Or, leur nombre total ne reste guère au-dessous de 100,000. Au 1er janvier 1835, par exemple, on en comptait plus de 42,000 dans la Sibérie occidentale et plus de 57,000 dans la Sibérie orientale; total, 99,860, dont 76,695 du sexe masculin et 23,165 du sexe féminin. Chaque année, il arrive à Tobolsk un renfort de 7 à 9,000, dont les femmes forment au moins un cinquième. Dans la période décennale de 1822 à 1832, le chiffre avait été au total de 83,700: moyenne annuelle, 8,370. C'étaient 72,905 hommes et 10,795 femmes. Sur le total de 83,700, la moitié seulement étaient déportés pour crimes; 35,308 l'étaient à raison de leur vagabondage; 3,377 pour cause d'imbécillité, de libertinage et de conduite vicieuse; 1,283 étaient des serfs insoumis que leurs maîtres faisaient déporter de l'aveu de l'autorité, etc. Ce sont les gouvernements de l'est, Perm, Kasan, Simbirsk, Orenbourg, etc., qui fournissaient les plus forts contingents; les gouvernements du nord, Arkhangel et Olonetz, avaient le moins de part à ces bandes d'infortunés, qui vont peupler les déserts et arracher leurs trésors aux entrailles de la terre, non loin de la frontière de l'empire Chinois.

Statistique criminelle. Depuis plus de trente ans, il s'imprime annuellement à la typographie du Sénat dirigeant, en langue russe, un Rapport du ministère de la justice; le dernier que nous ayons sous les yeux est celui pour l'an 1861, publié en 1864; c'est un volume de 445

pages in-4°. Il serait intéressant pour les moralistes, comme pour les hommes d'État, de soumettre cette collection à une étude sérieuse; mais l'ampleur qu'a prise déjà le présent volume, nous interdit d'entreprendre ici cette étude. Tout ce que nous pouvons faire encore, c'est d'en reproduire quelques-uns des principaux chiffres.

Tous les tribunaux de l'empire ont été saisis, en 1861, d'un total de 590,547 affaires, dont 414,239 sont venues à jugement; 176,308 ont dû être transmises à l'année suivante. En 1860, le total des affaires avait été de 575,465, et le nombre des jugements de 401,792; en 1859, il y avait eu 510,628 affaires, dont 377,724 sont venues à décision dans le cours de l'année. Les 590,547 affaires de 1861 se divisaient ainsi :

	Affaires introduites.	Affaires terminées.
Criminelles (*ougolovnii*)	281,583	222,811[1]
Civiles (*grajedanskii*)	282,719	169,430
De simple arrangement (*rasporiaditelnii*)[2].	26,245	21,998
Totaux	590,547	414,239

Et quant aux instances, 42,068 étaient introduites pardevant les départements du Sénat, 175,424 devant les tribunaux du second degré, 362,193 devant les tribunaux du premier degré, et 10,862 au département et dans la chancellerie du ministère de la justice. Des affaires non terminées en 1861, près de 20,000 étaient pendantes depuis plus de 5 ans, 4,750 depuis plus de 10, et 3,089 depuis plus de 15. D'environ 80,000 condamnés, 1,106 l'ont été aux travaux forcés, 3,640 à la colonisation en Sibérie et à la dé-

1. En France, le nombre de ces affaires est d'environ 25,000 par an; le nombre des accusés pour crimes, qualifiés tels par le Code pénal, ne dépasse guère 7,000, les autres sont déférés pour délits aux tribunaux de police correctionnelle. Ces derniers ont eu à s'occuper, en 1864, de 139,803 affaires. Voir sur toute cette matière notre *Statistique de la France*, t. II, p. 424-457.

2. Affaires d'arpentage, d'héroldie, de litige administratif, etc.

portation au Caucase, 3,758 à la déportation pour former un établissement (*k'sylkè na vodvorénié*), 9,658 au renvoi dans les compagnies de réclusionnaires, dans les maisons de travail ou au service militaire[1], 3,570 à la réclusion temporaire dans une forteresse (14), dans une maison de correction ou dans une prison centrale (*tiourma*), enfin 58,048 à des peines moindres. Les crimes pour lesquels les principaux malfaiteurs ont été condamnés étaient les suivants : pour sacrilége, 163; pour assassinat, 1,979; pour faits d'incendiaires, 539; pour brigandage, 89; pour déprédation (*grabéja*), 814; pour autres cas d'extorsion, 290; pour faux-monnayage, 217; pour vol et larcin, 22,749; pour escroquerie et filouterie, 2,275; pour vagabondage, 7,571; pour délits forestiers dans les bois de la Couronne, 21,082. Dans le total étaient compris 69,766 individus mâles et 10,014 du sexe féminin.

Le même rapport (1861, p. 39-53) fait connaître aussi la situation des archives du ministère de la justice. Nous nous bornons à ce simple renseignement, car nous avons hâte d'arriver à la fin du volume.

Quant à l'état de la moralité publique on aurait maintenant, pour le constater, des éléments que n'avait encore à sa disposition qu'à un bien faible degré l'académicien Herrmann quand il publia, dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg[2], ses *Recherches sur le nombre des suicides et des homicides commis en Russie.*

1. Quelle flétrissure pour elle! Dans ladite année, 98 hommes ont ainsi été mis dans l'armée.

2. 6e série, Sciences politiques, historiques, philologiques, t. Ier, p. 3-20. Voir notre analyse de ce mémoire dans le *Bulletin des sciences géographiques*, etc., du baron de Férussac, septembre 1830, p. 379-384. — Sur les assassinats et les suicides, on peut se reporter aussi à notre t. II, p. 204-207.

CHAPITRE IV.

LES COMMUNICATIONS ACCÉLÉRÉES ET LA BIENFAISANCE PUBLIQUE.

Dans ce dernier chapitre, nous voulons encore dire un mot, mais un mot seulement, de quelques matières sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, mais que le lecteur ne nous verrait pas sans déplaisir passer entièrement sous silence; car l'une de ces matières est un des plus prodigieux progrès du siècle, l'autre est l'honneur de la société en tous pays, l'effet indispensable du sentiment religieux, quand il est sincère et profond.

Communications accélérées. Sous cette rubrique nous plaçons les chemins de fer et la télégraphie électrique. Relativement à l'une et aux autres, la Russie a fait, et fait encore, de grands efforts pour égaler les autres nations de l'Europe; c'est en elles qu'elle trouve le remède à une de ses plaies les plus sensibles, la «plaie des distances».

Chemins de fer. Cette invention merveilleuse est venue en un moment où la Russie était encore fort loin d'avoir achevé le réseau de ses routes et chaussées[1], mais où elle possédait déjà un assez beau réseau de canaux[2]. La première voie ferrée qu'on y construisit est celle de Saint-

1. Voir sur ce réseau Ed. Collignon, *Les Chemins de fer russes de 1857 à 1862*, p. 67-82.

2. Sur celui-ci, voir *ibid.*, p. 55-67, et Stuckenberg, *Hydrographie des russischen Reichs*, Pétersbourg, 1844-1849, 6 vol. in-8°, ainsi que la Carte hydrographique de la Russie d'Europe. Voir aussi notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 149, etc.

Pétersbourg à Tsarsko-Sélo et à Pavlofsk, achevée en 1835, mais qui n'a que 25 verstes de longueur. En 1842, l'État fit commencer la construction de celle entre Pétersbourg et Moscou dite *chemin Nicolas*, qui, longue de 604 verstes (643 kilom.), put être mise en exploitation sur tout son parcours dans l'année 1851. Administrée par lui, elle est certainement une des voies les plus splendides et qui offrent le plus d'agrément aux voyageurs[1]. Dans le cours de l'année 1859, ceux-ci dépassèrent déjà un million, sur lequel 905,500 appartenaient à la classe ouvrière L'ensemble des marchandises transportées dans la même année s'élevait à 27 millions de pouds (442 millions de kilogr.). Cependant depuis 1856 l'État renonça à se faire lui-même entrepreneur et exploitant; il résolut de s'adresser aux capitaux privés et de continuer l'œuvre au moyen des compagnies. Ainsi fut exécuté d'abord le chemin de fer de Pétersbourg à Péterhof, avec embranchement sur le camp de Krassno-Sélo, village où ont lieu tous les ans les grandes manœuvres militaires, chemin d'une longueur totale de 41 verstes (43 kilom.). Sur le même pied fut ensuite réalisé le chemin de Pétersbourg à Varsovie, long de 1,045 verstes (1,114 kilom.), sans les embranchements dont nous parlerons bientôt. Ce fut la première entreprise de la « Grande Société des chemins de fer russes », composée de capitalistes russes et étrangers sous la direction du baron Stieglitz, banquier de la cour, autorisée par un oukase du 26 janvier (7 février) 1857 et dont les statuts primitifs portent la même date[2].

1. Voir sur ces premiers chemins de fer et les suivants, outre le même livre de M. Collignon, ingénieur des ponts et chaussées, p. 83, Pégot-Ogier, *La Russie et les chemins de fer russes* (1857); puis dans *Unsere Zeit*, l'article *Die russischen Eisenbahnen*, t. Ier, p. 737-755, et *Russland unter Alexander II.*, p. 104 et suiv. Cf. un article du *Journal des Débats* du 28 avril 1857, renfermant des observations très-dignes d'attention.

2. On peut lire ces actes dans le livre de Pégot-Ogier, p. 145 et suiv.

Elle était à peu près terminée en 1863, au moment où éclata la dernière insurrection de Pologne, et depuis elle fut mise en exploitation sur tout son parcours. Deux embranchements vinrent s'y rattacher, savoir le chemin de Dunabourg à Riga, concédé en 1858 à une compagnie de négociants de cette grande place du commerce baltique et achevée au bout de peu d'années dans toute sa longueur de 204 verstes ou 217 kilomètres; et le chemin de Kovno à Werbalen (non loin d'Eydtkuhnen), voie longue d'environ 90 verstes ou 96 kilomètres et qui se soude sur le chemin de fer prussien qui d'Eydtkuhnen mène à Berlin et au delà.

Dans le royaume de Pologne, il a un embranchement de Bromberg sur Varsovie, long d'environ 150 kilomètres, et un autre chemin ferré conduit de cette capitale à la frontière autrichienne. Celui-ci, avec son embranchement sur Lowicz, a une longueur de 282 verstes ou 300 kilomètres.

La grande-principauté de Finlande possède un chemin de fer de 95 verstes ou 101 kilomètres, qui relie Helsingfors, la capitale, à Tawastehus.

Voilà donc déjà un ensemble de près de 2,700 kilomètres, dont seulement 551 ne se rapportent pas directement à l'empire. Le chiffre exact, quant à celui-ci, était pour ce qui précède, de 2,141 kilomètres. La Grande Société exécuta en outre le chemin de Moscou à Nijni-Novgorod, qui aboutit là au Volga, que remontent les bateaux à vapeur depuis la mer Caspienne; ce sont encore 408 verstes ou 435 kilomètres. En 1862 fut ouvert le chemin de fer du Volga au Don, long de 73 verstes ou 78 kilomètres et qui, de Tsaritsyne, d'où le Volga se recule vers l'est, va gagner la stanitza de Kalatch. Vers la même époque, on inaugura celui de Moscou à Troïtza, le célèbre lieu de pèlerinage où repose le corps de saint Serge, chemin long de 60 verstes ou 64 kilomètres; puis, peu après, celui de Moscou à Ka-

lomna, long de 120 verstes ou 128 kilomètres. Ce dernier, continué depuis jusqu'à Riaisân, aussi dans une longueur d'environ 120 kilomètres, reliera Moscou au Volga par Saratof, communication réalisée plus au nord par Nijni-Novgorod, ainsi que nous l'avons vu. Enfin, à la fin de 1865, une compagnie particulière a inauguré le chemin de fer d'Odessa à Balta, premier tronçon de la voie, construite d'après un système économique, qui reliera Kief, ainsi que sans doute Kharkof et Moscou, à la mer Noire et que nous estimons à 180 verstes ou 191 kilomètres. Le total des chemins de fer de l'empire peut ainsi être évalué à au moins 3,200 kilomètres; on indique même pour le 1er janvier 1864 un total de 3,586 kilomètres[1], et l'on ajoute ce renseignement, que le kilomètre coûte en moyenne 400,000 fr.

Nous devons noter ici que l'activité de la Grande Société ne répondit pas à l'attente du gouvernement et que, en vertu d'une transaction ratifiée par une assemblée générale tenue à Saint-Pétersbourg le 3 (15) août 1861, ses statuts furent essentiellement modifiés. La Société abandonna la construction de deux lignes qu'elle avait prises à sa charge, de celle de Moscou au port de Fœodosie en Crimée, avec des embranchements sur Odessa et le Dnièpr, et de celle qui d'Orel ou Koursk, stations de cette première ligne, devait aller jusqu'au port de Libau en Kourlande[2]. Elle s'entendit sur les indemnités et compensations qu'elle réclamait, avec le gouvernement qui, en revanche, obtint d'elle la suppression du comité central de Paris et cette stipulation que sur les 14 membres du conseil siégeant à Saint-Péters-

1. En France, la longueur exploitée s'élevait, au 31 juillet 1865, à 13,270 kil., et la longueur totale des lignes concédées à 20,902. En Angleterre, il y avait, au 1er janvier 1866, 18,600 kilomètres en exploitation, et dans l'Europe entière 64,000 kilomètres.

2. Sur les lignes abandonnées par la Grande Société, voir Collignon, p. 46-54.

bourg, 4 seraient nommés par lui et les 10 autres élus par les actionnaires; que sur ces derniers 5 au moins seraient sujets russes, ainsi que le président et le vice-président. De son côté, il accorda une garantie de 5 p. 100 pour tout le capital de la Société, ainsi que pour le payement des intérêts et de l'amortissement. Le capital social fut fixé à 112,350,625 R. A. — D'après ce qu'on vient de lire, il ne reste à la Société que le chemin de Saint-Pétersbourg à Varsovie avec son principal embranchement, etc., et celui de Nijni-Novgorod. La première de ces lignes a donné, en 1863, un produit net de 1,609,210 R. A., et la seconde un produit net de 1,455,620 R. A. C'est un total de plus de 12 millions de francs. Or, 1863 était, surtout pour la première des deux lignes, une très-mauvaise année, à cause de la perturbation jetée dans les provinces occidentales par la nouvelle insurrection de la Pologne. C'est aussi par cette raison que nous nous abstenons d'indiquer le chiffre des voyageurs transportés dans cette année 1863, sur laquelle nous avons devant nous le Compte rendu du conseil d'administration[1] : les troupes occupaient une grande place dans ces transports, qui, en 1862, avaient été encore au-dessous de 700,000 personnes, auxquelles toutefois il fallait ajouter plus de 100 millions de voyageurs, transportés seulement à la campagne, à la distance d'une verste. Sur la ligne de Nijni-Novgorod, on a transporté, en 1862, environ 480,000 voyageurs, et, en 1863, 723,451, encore sans compter les voyageurs transportés à la distance d'une verste, lesquels, dans la dernière des deux années, étaient au nombre de plus de 117 millions.

Nous ne dirons rien, pour le moment, des lignes qui sont encore simplement à l'étude et dont la principale,

1. *Journal* français *de Saint-Pétersbourg*, numéro du 1er (13) juillet 1864. On trouve là des détails fort étendus et fort curieux.

longue de 890 verstes, serait celle d'Orel à Taganrog et à Rostof sur le Don, passant à Kharkof, qui est à 370 verstes d'Orel. L'espace dont nous disposons suffit à peine à tenir compte de tout ce qui existe en réalité, et les contingents futurs forment, pour la Russie, un domaine incommensurable.

Télégraphie électrique. On a vu plus haut (p. 607) à quel état se trouvait naguère cette institution en Russie, spécialement dans la Russie d'Europe[1]. Ici, nous voulons en faire connaître une application qui regarde le monde entier, puisqu'il s'agit d'une ligne faisant presque le tour de la terre et que les Russes, pour cette raison, appellent *krouglosvetnaïa.*

Le gouvernement russe, représenté par le premier de ses ingénieurs civils, le général Melnikof, ministre des voies de communication, a conclu, dans l'année révolue, un traité avec une société formée par M. Collins, agent consulaire des États-Unis à l'embouchure de l'Amour, sous le nom d'*United - Western - Telegraph - Company.* Cette société, actuellement au capital de 10 millions de dollars et à laquelle le gouvernement fédéral des États-Unis a, de son côté, assuré de grandes facilités, se propose d'établir une ligne télégraphique qui réaliserait le hardi projet d'unir la Grande-Bretagne et l'Irlande avec l'Union américaine par un câble sous-marin, en substituant à la direction la plus courte dans laquelle on avait travaillé jusqu'ici[2], celle à travers la Russie d'Europe et la Russie d'Asie, d'où un câble passerait à la Russie d'Amérique afin d'y rétablir la ligne. Après en avoir

1. On l'évalue maintenant à un total de 33,000 verstes. En France, elle est d'environ 25,000 kilom., avec près de 400 stations. — L'indication des stations établies en Russie se trouve, avec d'autres renseignements, au Calendrier de Saint-Pétersbourg pour 1863, p. 232-237.

2. Le câble transatlantique que l'on avait préparé, était d'une longueur de 2,253 milles anglais.

longé la côte du nord au sud jusqu'à San-Francisco en Californie, cette dernière traversera tout le continent de l'Amérique du Nord, par les États-Unis, pour aboutir au territoire britannique à l'île de Terre-Neuve[1].

Ici, il ne s'agit plus seulement de contingents futurs : une grande partie de la ligne télégraphique terrestre est déjà construite. Elle sera à deux fils. En voici les différentes parties depuis Saint-Pétersbourg : à Kasan, 1,455 verstes; de Kasan à Omsk, en Sibérie, par Tioumen, 1,900[2]; d'Omsk à Irkoutsk, 2,475; d'Irkoutsk à Verkhné-Oudinsk, au delà du lac Baïkal, 566. Arrivée là, dès aujourd'hui, dans une longueur d'environ 6,400 verstes, cette ligne sera immédiatement continuée dans deux sens: du côté du sud, vers la Chine, où elle aboutit, sans doute, à l'heure qu'il est, à Kiakhta, ville frontière qui est à 6,228 verstes de la capitale de l'empire[3]; du côté de l'est, vers Nertchinsk et le fleuve Amour. Même du côté opposé, c'est-à-dire du port de Nikolaïefsk, à l'embouchure de ce fleuve dans la Manche de Tatarie, le ministère de la marine a déjà fait établir une ligne jusqu'à Khabarofka, petit endroit situé au confluent de l'Amour et de l'Oussouri, à environ 1,880 verstes au sud de Nikolaïefsk.

C'est la lacune existant encore entre Khabarofka et Verkhné-Oudinsk, lacune d'environ 3,200 verstes, qu'il s'agit seulement de combler sur le territoire russe, où la

1. De San-Francisco à New-York, il y a, dit-on, 6,800 kilomètres. On a estimé à 14,000 milles anglais la longueur d'une ligne qui irait de Saint-Louis des États-Unis jusqu'à Moscou, par San-Francisco.

2. Avec deux embranchements dans le gouvernement de Perm, l'un aussi à deux fils, allant à Irbith, siége d'une foire célèbre, l'autre, à un seul fil, dirigé sur Chadrinsk, petite ville de quelque importance dans le voisinage des usines métallurgiques de l'Oural.

3. A la fin de février 1865, est arrivé à Saint-Pétersbourg le premier télégramme de Troïtzko-Savsk, ville qui est à moins de 5 kilom. de Kiakhta, à 6,223 verstes de la capitale.

ligne entière aura une longueur de près de 11,500 verstes ou environ 12,170 kilomètres, plus de 3,000 lieues.

Cependant, ce qui reste à faire semble présenter des difficultés presque insurmontables, car le fil télégraphique qu'on aura à poser depuis l'embouchure de l'Amour jusqu'à celle de l'Anadyr, à l'extrême Nord-Est, le long de la mer d'Okhotsk et au nord de la presqu'île de Kamtchatka, traverserait un pays des plus inhospitaliers, tantôt montueux, tantôt couvert de toundras, et occupé par des sauvages dont la soumission à la Russie est plus nominale que réelle. A qui en confier la garde dans ce climat arctique, le long d'une côte presque partout inabordable, où l'homme n'a pas de moyens d'existence, où même les chiens, ces auxiliaires indispensables, manquent en grande partie, à cause des aspérités des rivages et du défaut de rivières, d'anses et de ports, du poisson, seule nourriture qui leur convienne? Le câble sous-marin à travers le détroit de Bering, qui, dans la direction du golfe de Norton, ne demanderait qu'une longueur de moins de 300 kilomètres, ne serait peut-être pas impossible à maintenir sur un fond que l'on dit favorable; mais ensuite il faudra de nouveau un fil qui, partant du point indiqué des possessions russes en Amérique, longerait la côte de ce continent jusqu'à la Californie de l'Union. Enfin il faudra un câble sous-marin de Saint-Pétersbourg à la côte d'Irlande ou à un autre point de l'empire Britannique en Europe. Entreprise gigantesque et que, dans d'autres temps, on aurait rejetée comme fabuleuse! De nos jours, elle paraît possible malgré tout.

On assure que la compagnie américaine a pris l'engagement de réaliser la communication entre l'Asie et l'Amérique dans l'espace de cinq ans, à compter du jour de la signature du traité. De son côté, le gouvernement russe, par un privilége accordé pour 33 ans, s'est engagé, dit-on,

à céder gratuitement à la compagnie tous les terrains sur lesquels la ligne s'établira, à lui fournir tous les matériaux nécessaires à la construction, enfin à lui abandonner 40 p. 100 du revenu net de sa ligne sibérienne. Quelle perspective pour l'avenir de la science! Si, par exemple, dans la suite de nos travaux, quelque renseignement essentiel sur la province de l'Amour nous faisait défaut, nous pourrions oser adresser à ce sujet une dépêche au gouverneur de Blagoveschtchensk, et l'expédiant de grand matin, il ne serait peut-être pas impossible de recevoir la réponse dans la même journée!

Bienfaisance publique. Si nous devions donner à ce sujet un développement proportionné à son importance, nous n'arriverions pas de sitôt à la fin de notre volume. Qu'on en juge par le passage suivant d'un remarquable mémoire sur l'état économique de la Russie, mémoire dont nous sommes dépositaire et dont il nous sera peut-être possible un jour de faire part au public. Parlant selon nos propres idées et selon notre cœur des obligations de toute société chrétienne, et en particulier de celle de son pays, avec le clergé régénéré qu'il lui suppose, l'auteur s'exprime ainsi : « L'Église ne doit pas être seulement le fondement de la culture du peuple, elle doit être aussi le foyer de sa charité. Hôpitaux, maisons de refuge, assistance pour toutes les misères, le peuple doit être porté à fonder et à soutenir tout cela autour et par le moyen de son Église. Le paysan a toujours été prêt à tous les sacrifices pour cette mère commune, tantôt pour la défendre, tantôt pour multiplier les temples du Seigneur; cette même disposition si nationale, il importe de la diriger, d'en concentrer les efforts sur l'instruction et la charité sous toutes ses formes. Toute commune peut et doit avoir dans un délai prochain, outre son église, une école, un hôpital, une maison de

charité ouverte aux hommes accablés par la misère. Pour quiconque connaît l'intérieur du pays et le caractère du peuple, ce résultat paraîtra possible à atteindre. Il faut naturellement pour cela que le gouvernement reporte de plus en plus sur le bien-être physique et moral de la nation toute son activité, ses lumières, son énergie; il faut que jamais le pouvoir n'oublie que pour arriver à la gloire et à la grandeur actuelles de l'empire, ceux qui en étaient investis autrefois ont demandé au peuple le sacrifice de tous ses droits, de toutes ses libertés, aussi bien que son argent et son sang... Le grand jour des restitutions est arrivé, et c'est l'émancipation des serfs ordonnée en 1861 par Alexandre II qui en a signalé la venue. »

Sans doute, ce ne sont là encore que de pieux désirs; mais dans le passé même, dans le présent, il y a les colléges de prévision générale, fondés, en 1775, par Catherine II dans chacun des gouvernements qu'elle créait, colléges auxquels elle imposait les devoirs suivants[1]: Veiller à la création et à l'entretien d'écoles publiques, fonder et surveiller des maisons d'orphelins pour les deux sexes, des hôpitaux et hospices, des asiles pour les indigents et pour les vieillards infirmes, un établissement spécial pour les malades incurables, un autre pour les aliénés, une maison de travail, une maison de force. Les différents colléges ressortissaient à un Comité de prévoyance générale et de tutelle, dont l'académicien Herrmann déjà cité a jadis fait connaître le champ d'activité par une statistique qui se rapportait aux

1. Voir le Statut sur l'organisation des gouvernements, art. 380. — Il contient aussi des prescriptions sur le conseil noble des pupilles (art. 209-222), sur les conseils d'orphelinat dans les villes (art. 293-305) et sur le conseil de conscience (art. 395), espèce de justice de paix à laquelle elle posa ces trois règles : charité universelle, respect de la dignité d'homme, horreur de toute atteinte portée à cette dignité.

années 1811 et 1812[1]. Nous-même, nous avons donné autrefois quelques renseignements sur les hôpitaux[2], dont les premiers paraissent remonter à l'année 1682. Aujourd'hui, il y aurait mille choses à ajouter[3]; il y aurait à parler aussi des crèches de Saint-Pétersbourg et de Moscou, puis des caisses d'épargne établies dans ces mêmes capitales et où étaient déposés, au 1er janvier 1863, plus de 44 millions de francs[4]. Mais tout ce magnifique sujet est trop vaste pour nous tenter dans ce moment: à chaque jour suffit sa peine. Seulement, avant de terminer ce long travail, nous voulons encore consigner ici quelques renseignements sur les hospices des enfants trouvés qui sont sous le patronage et l'on peut dire même sous la direction de l'impératrice régnante, modèle de charité comme ses augustes devancières depuis Catherine II.

Nous avons décrit ailleurs ces grands et magnifiques établissements[5]. Pour donner une idée de leur importance, il suffira de rappeler[6] qu'en une seule année (1837) il se trouvait à la fois, soit dans les maisons principales, soit dans celles qui en dépendent et chez les nourrices à la campagne, un total de 50,747 enfants, que vinrent rejoindre 12,464 autres dans le cours de la même année. Dans ces

1. *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. IX, p. 527-550.

2. *Statistique* de 1829, p. 265-268. Cf. *Calendrier de Saint-Pétersbourg* pour 1863, p. 255-257.

3. Sur la prévoyance publique et les greniers d'abondance dans les campagnes, voir entre autres Pl. Storch, *Der Bauernstand*, p. 108.

4. Il n'en est plus question dans le Calendrier pour 1863, mais on peut voir celui pour 1843, p. 216.

5. Dans *La Russie, la Pologne et la Finlande*: celui de Pétersbourg, p. 275-277, celui de Moscou, p. 82. Voir aussi Lecointe de Laveau, t. II, p. 200 et suiv., et de Gourof, *Recherches sur les enfants trouvés et sur les enfants légitimes en Russie*, etc., t. Ier (1839).

6. Voir t. II, p. 177. — Pour avoir des points de comparaison, on peut recourir à notre *Statistique de la France*, t. II, p. 255-257.

maisons, il se passe rarement une heure sans qu'un nouveau-né soit présenté; il en naît un grand nombre sous leurs toits mêmes. Des centaines de nourrices, de même que le prêtre et les surveillants, sont constamment prêtes à les recevoir. Un ordre admirable règne dans de longues enfilades de salles spacieuses, hautes, bien aérées et bien éclairées. A l'hospice de Saint-Pétersbourg, fondé par Catherine II en 1762, la moyenne des réceptions annuelles est de 4,000 et quelques centaines. Dans celui de la vieille capitale, qui date de l'année suivante, les chiffres sont encore un peu plus élevés. La maison même, célèbre dans l'histoire de l'incendie de Moscou, peut loger 3,000 personnes; mais outre l'Institut des enfants trouvés, elle renferme l'Institut d'orphelins de Nicolas, l'Institut d'accouchement et l'école de sages-femmes. Voici le nombre des enfants qu'elle a entretenus pendant quatre périodes décennales: 9,457 de 1764 à 1774; 30,617 de 1804 à 1814; 56,877 de 1824 à 1834; 123,912 de 1854 à 1864. C'est colossal, en vérité! mais l'on se demande si ce n'est pas trop après tout. La moyenne de la mortalité est aujourd'hui de 22 à 23 p. 100. Voici d'autres renseignements que nous tirons d'un ouvrage spécial en russe, dû au zélé directeur actuel de cette même maison de Moscou, M. Drachouçof[1]. Il y a un hôpital pour les naissances secrètes et un autre pour les naissances légitimes. Dans les 31 ans de 1832 à 1863, ont été mis au monde dans le premier 53,039 enfants, dont 1,011 étaient des jumeaux et 13 fruits de naissances triples. Dans le nombre, il y avait 4,116 mort-nés. Ont donc été présentés au baptême 49,696 enfants, savoir 25,668 garçons, 24,028 filles. Des accouchées, 51,589 purent quitter l'hô-

1. *Matérialy dla istorii*, etc. Matériaux pouvant servir à l'histoire de la maison impériale des Enfants-Trouvés de Moscou; Moscou, 1863, 267 pages in-4°, avec planches et tableaux.

nourrurent. Sur les 53,036 naissances, 2,515
tère plus ou moins anormal. En tout sont
depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier
Étaient en nourrice à la campagne,
4,367 filles. La mortalité était de
presque prodigieux que le lec-
s dépenses inscrites comme
bienfaisance qui dépendent
de l'Empereur, ne dépassent pas,
1865, la somme de 502,871 R. A., ce
beaucoup plus de 2 millions de francs.

Notre tâche est remplie en ce qui concerne l'État et l'Église. Nous avons examiné, une à une, toutes les conditions et manifestations de la vie nationale et religieuse des Russes; toute l'économie intérieure de leur colossal empire est désormais accessible à l'étude la plus sérieuse. Et qu'avons-nous vu? Une nation en progrès sous tous les rapports; un prince sage et bienveillant, favorisant ces progrès de toutes ses forces et de tous ses moyens. Sans doute, tout n'est pas fait encore, tant s'en faut; car pour que les réformes d'Alexandre II produisent leur effet, il faut que tout le peuple s'y associe et les seconde; qu'il se les assimile, pour ainsi dire, de jour en jour. *Quid leges sine moribus?* Mais ce qui est fait est considérable et réjouissant; c'est un pas énorme vers la vraie civilisation, non pas d'une classe privilégiée, mais de toutes les classes sans exception. Aussi comprenons-nous jusqu'à un certain point la mâle fierté de cette réponse aux détracteurs de la Russie que nous avons trouvée, il y a quelques jours, dans un journal de Saint-Pétersbourg[1], à la fin d'un article habilement

1. La *Correspondance russe* du 23 janvier 1866.

rédigé où l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur l'année 1865 :

« En résumé, développement incessant de toutes les institutions libérales et guerre heureuse contre les prétentions qui menaçaient l'unité de la Russie, voilà notre bilan principal. On voudrait nous persuader que cette politique est mauvaise ; mais elle a obtenu chez nous l'unanimité des suffrages, et nous pouvons dire que c'est celle d'un grand souverain et d'un grand peuple. »

On le sait, nous ne sommes pas de ceux qui trouvent cette politique mauvaise ; mais nous faisons des vœux pour que toutes ces heureuses nouveautés, dues à la sagesse d'un monarque magnanime, soient prises au sérieux par tous, et qu'à force de persévérance, elles opèrent en tous une transformation qui assigne en effet à la nation russe sa place parmi les plus grandes de l'Europe (ce terme pris surtout dans un sens moral).

I.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des auteurs ou des ouvrages anonymes cités dans le tome III [1].

NOTE. — Les articles imprimés en italique sont des titres d'ouvrages anonymes. Les chiffres italiques désignent les endroits où se trouve la citation principale des auteurs ou ouvrages.

Le lecteur remarquera que plus de quatre cents ouvrages ont servi à la composition de ce seul volume.

A.

Abadofski (Obadofski), 668.
Académie imp. des sciences de Saint-Pétersbourg (Mémoires et Bulletin de l'), 161. 193. 409. 770. 844. 884. 894. *Voy.* aussi Brosset, Kœppen, etc.
Adelung (Fréd.), 512. 516. 667.
Adress-Kalendar, Almanach impérial, *cité fréquemment et entre autres*, 279. 315. 559. 566. 699. 703. 735. *740.*
Æneas Sylvius (Pie II), 33. 799.
Agricola, 439. 445. 456.
Aksakof (Constantin), 229. 857.
Almagro (comte d'), *voy.* Dolgoroukof (prince P.).
Almanach de Gotha, 614. 615. 637. 690. 730. 772.
Altmann, 318. 319. 321.
Ambelard (d'), 16.
Amyot, 103. 104. 120. 123. 470.
Anecdotes russes, 866.
Angeberg (comte d'), 426.
Annuaire de l'Économie politique, 614. 615.
Ann. du Corps des mines, 851.
Antidote, *voy.* Catherine II.
Arndt, 307. 322. 456.
Arsénief (Constantin), 740.
Arsénief (Élie), 857.
Artsybychef, 236.
Atkinson, 175.
Atlas historique, 158.
Atlas Russien, 60. 770.
Augsbourg (Gazette d'), 6.

B.

B.... (A. de), 123.
Bacmeister, 802.
Baer (de), 416.
Baer et Helmersen, 127.
Balleydier, 366.
Bandtkie, 466.
Bantysch-Kamenski, 526.
Bauerngesetzbuch, 362.
Benzelius, 152.
Berg, 238.
Berger, 159. 165. 166. 167. 171.
Bergmann, 120. 524. 586. 718. 719. 720. 743. 751. 801.
Bering (capitaine), 72.
Berté, 349.
Bessonof, 863.
Betzki, 801.

1. Un grand nombre des noms de la présente Table figurent déjà dans celles des tomes I et II.

Bignon, 83. 145.
Bismark (général comte de), 672. 690. 706. 708.
Blasius, 247. 850.
Block (Maurice), 604. 613. 689. 811. 854.
Bock, 351.
Bodenstedt, 16. 96. 131. 162. 163. 166. 167. 177. 192. 198. 229. 351. 407. 475. 505. 534. 788. 863.
Brix, 676. 682. 691. 708.
Brochures officielles, 793. 805. 806. 818. 821. 826. 828. 858.
Bromme, 726.
Brosset, 160. 161. 164. 169. 170. 264. 476. 559. 560.
Brückner, 621. 627.
Buddeus (Aur.), 198. 319. 663. 739. 852. 855.
Bunge (de), 650. 659.
Buschen (de), *cité fréquemment et entre autres*, 296. 297. 318. 319. 321.
Büsching, 142, 217, 264. 467. 672. 743. 861.
Busse, 277. 538. 539.

C.

Calendrier de St.-Pétersbourg, *cité fréquemment et entre autres*, 19. 107. 123. 318. 445.
Calendrier héraldique, 316.
Cancrine (comte), *9*. 323. 324. 580. 582. 622. 631.
Cardonne (de), 621.
Carlisle (comte de), 265.
Caro, 423. 465. *Voy.* aussi Rœpell-Caro.
Carte hydrographique de la Russie, 885.
Castéra, 244.
Castlereagh (lord), 426.
Catacazi, 428. 437. 443. 459.
Catherine II (écrivain), 244. 304. 340. 765.
Cédrénus, 714.
Chaudoir (baron de), 618.
Chéviref, 131.
Chodzko (Léonard), 28. 66. 143.
Chtcherbatof (prince), 277.
Collignon, 885. 886. 888.
Comptes rendus sur la marine, 735.
Conversations - Lexikon der Gegenwart, 509. 530.
Correspondance russe, 897.
Coxe, 434. 445. 447. 452. 454. 455. 457. 586. 716. 721. 730.
Custine (marquis de), 6. 351. 374. 629. 713. 761.
Czœrnig (baron de), 647. 689. 705.

D.

Déciatilètié, etc., 803.
Dede, 604. 619. 652.
Demidof (N.), 865.
Déviataya Révisiya, *voy.* Kœppen.
Diderot, 17.
Dithmar, de Mersebourg, 138.
Dlugosz, 32.
Dolgoroukof (prince P.), et comte d'Almagro, *cité fréquemment et entre autres* 162. 216. *227*. *312* et 313. *315*.
Drachouçof, 652. 896.
Dubois, de Montpéreux, 162. 169. 170. 476.
Dumont, 54.
Dussieux, 109. 672.
Duszinski, 29.
Duveyrier (Ch.), 581. 626. 654. 662. 738.

E.

Eichwald, 162. 163. 165. 169. 175.
Encyclopédie des Gens du Monde, 260. 487. 826. 828.
Engel, 503. 509.
Engelhardt, 411.

Erdmann, 174.
Erman, 105. 119. 193. 457. 575. 576. 799. 851. 880.
Études sur la question du servage, 379.
Eugène, métropolitain, 526. 799.
Ewers, 46. 228. 580. 663. 785. 862.

F.

Fabri (Jean), 262.
Fallemerayer, 6. 212.
Falloux (comte de), 7.
Faucher (Léon), 582. 589. 637. 638. 648. 705.
Ferrand (comte), 425.
Férussac (baron de), 884.
Fidler, 33.
Firks (F. de), 362.
Fletscher, 217. 666 et 667. 741. 863.
Fonton, 96.
Forster, 456.

G.

Galerie de l'Ermitage, 849.
Galitsyne (chronique de), 664.
Galitsyne (prince Emm.), 80. 209. 468. 471. 794. 841.
Gamba, 163.
Gazette de Moscou, 253.
Gazette du Commerce de Saint-Pétersbourg, 627.
Gegenwart (*die*), supplément au *Conversations-Lexikon*, *cité fréquemment et entre autres*, 8. 17. 220. 415.
Gérebtsof, *cité fréquemment et entre autres*, 339. 346. *347*. 357. 740. *796*.
Gerschau (de), 154.
Ghermanof, 410.
Ghillany, 57. 59. 65. 69. 71. 83. 84. 85. 91. 94. 99. 145. 146. 468.
Gluchowski, 146. 425. 426.
Gœbel, 173.
Golikof, 290.
Golnitz, 35. 54. 79. 142.
Goloubef, 120.
Golovine (Ivan), 860. 877. 878. 879. 880.
Gorlof, 621.
Gorodskiya Pocéléniya, 770. 786.
Gourof (de), 895.
Guagnini, 33.
Gülich, 604. 621.
Gurowski (comte), 148. 340. 421.

H.

Hagemeister, 65. 580. 736.
Haillot (commandant), 109. 676.
Hammer, 572.
Hansteen, 173. 175.
Hassel, 164. 167.
Haxthausen (baron de), *cité très-fréquemment et entre autres*, 9. 162. 168. *198*. 217. 300. 308. 309. *553*.
Heine (docteur), 706.
Heineccius, 546.
Helmersen, *voy*. Baer et Helmersen.
Herberstein (baron de), 34. 50. 217. 232. 235. 262. 303. 340. 341. 535. 618. 799. 863.
Herrmann (Ch.-Théod.), 884. 894.
Herrmann (Ern.), 52. 59. 141. 217. 220. 234. 238. 240, etc.
Herzen, 583. 739.
Hildebrand (Bruno), 620. 636.
Histoire de Pierre III, 543.
Histoire universelle de Halle, 497.
Humboldt (Alex. de), 89. 119. 120. 217.
Hupel, *cité très-fréquemment et entre autres*, 31. 135. 183. 189. *225*.

I. et J.

Iélaghine, 713.
Jourdier, 194. 373.

Journal (allemand) de Saint-Pétersbourg, 188. 262. 786. 807.
Journal (français) de Saint-Pétersbourg, 253. 584. 592. 650. 658. 853. 889.
Journal (Neues Sankt-Petersburgisches), 264. 277. 293. 294. 572. 714.
Journal (russe) du ministère de l'Intérieur, 566.
Journal (russe) du ministère de l'Instruction publique, 800. *807*.
Journal des Débats, 746. 758. 886.
Jovius (Paul Jove), 34. 217. 262. 781.

K.

Kalatchof, 343.
Kaléïdovitch, 863.
Karamzine, *cité très-fréquemment et entre autres*, 13. 39. 40. 43. 47. 49. 50. *221*.
Keyserling (comte Al. de), 580.
Khanikof, *89*. 173. 803. 805. 809. 810. 821.
Khatof (général), 163.
Kiepert, 127.
King, 546.
Klaproth, 78. 161. 163. 164. 166. 167. 168. 169. 170. 315. 477.
Klœden (de), 127.
Koch (Charles), 161. 162. 163. 164. 167. 169. 476.
Koch-Schœll, *cité fréquemment et entre autres*, 52. 53. 54. 55. 57. 59. 60.
Kochélef, 177. 192. 788. 791.
Kœhler, 115.
Kœnig (Henri), 769. 785.
Kœnigreich Polen (das), 204. 436. 443. 445. 563. 793. 819. 840.
Kœppen (P. de), *cité fréquemment et entre autres*, 72. 78. 96. *161*. 163. 534. 559. 568. 775.
Kohl, 570.
Kolalovitch, 32.
Kolb, 143. 183. 189. 190. 556. 647. 648. 654. 673. 706.
Kopitar, 533.
Korb, 863.
Korff (baron M. de), 846. 867. 880.
Krasinski, 33.
Krusenstern (Alex. de), 802. 803. 804. 816. 821.

L.

La Marche (de), 252.
Laugier (abbé), 59.
Laveau (Lecointe de), 706. 799. 895.
Lavergne (Léonce de), 460.
Lebensbilder aus Russland, 182.
Le Clerc, 62. 135. 258. 280. 300. 305. 340. 341.
Lelewel, 439.
Lemmerich, 565. 566. 802. 833.
Lengnich, 434.
Léouzun-Leduc, 547. 746.
Le Play, 407. 788. 789.
Leroy de Flagis, 587.
Lesur, 269. 531.
Levesque (Charles), 217. 283. 617. 744. 862.
Ligne (prince de), 17.
Lindemann, 208. 467. 473. 474. 567. 841.
Lubliner, 369. 371.
Lunigius, 64.

M.

Maistre (comte de), 17. 148. 247. 353. 354. 362.
Malcolm, 72.
Malte-Brun, 28. 71.
Malte-Brun et Chodzko, 441.
Margeret, *35*. *263*. 264. 665. 667. 799.

Marmier, 340.
Martin le Gaulois, 138.
Matérialy dla Ghéografii i Statistiki Rossii, 732.
Matérialy dla Statistiki, 740. 880.
Mathias de Miechow, 32.
Mayerberg (baron de), 217. *241*. 304. 516. 517. 667.
Méhée, 425.
Meiners, *cité très-fréquemment et entre autres*, 34. 217. 232. 240. 261.
Menschen und Dinge in Russland, 134. 177. 195. 319. 321. 331. 356. 407. 411. 786.
Merkel, 362.
Meyendorff (baron Alex. de), 179.
Mikchévitch, 188.
Miklosich, 259. 484.
Militärische Machtverhältnisse, 676.
Milutine (Nicolas), 201. *375*. 406. 436. 437. 818. 819.
Minzlof, 846.
Molinari, 195. 767.
Moniteur universel, 589. 732. 791.
Morawski (Théod.), 440. 441.
Morny (duc de), 132.
Morskoï Sbornik, 713. 726. 729. 732. 733. 734.
Mouravief (A.-N.), 483. 501. 533.
Müller (Ferd.-Henri), 51. 174.
Müller (G.-F.), 40. 53. 55. 71. 164. 166. 217. 237. *257*. 265. 517. 770.
Muralt (Ed. de), 483. 501. 546.
Musée de l'Ermitage, 849.

N.

Nékludof, *431*.
Nestesuranoï, 57. 58.
Nestor, 254. 258. 484. 488. 489. 715.
Neumann (Charles), 115.
Neumann (Ch.-Fréd.), 104. 105.
Nicon (chronique de), 521.
Novikof, 262.

O.

Obzor goç. Imouschtchestv', 591. 836.
Obzor dèyatelnosti, etc., 712.
Oldekop, 48. 720. 769. 803. 834. 835. 839.
Olearius, 136. 217. 241. 264. 266. 275. 304. 313. 516. 517 741. 748.
Olguerdovitch, 376.
Oulojénié (code de lois) d'Alexis Mikhaïlovitch, 304. 322. 346.
Oustrialof, *cité très-fréquemment et entre autres*, 43. *47*. 50. *742*. *803*.

P.

Pagodine (Pogodine), 29.
Pallas, 315. 477.
Palmstjerna (baron de), 157.
Pamiatnaïa Knijeka, 762. 806. 843.
Paris (Louis), 254. 258. 487. 488. 489. 532. 862.
Parochine (Porochine), 634. 638. 657.
Pauly (de), 416.
Pégot-Ogier, 886.
Pentarchie, 134. 150. 483. 690. 761.
Perry, 354.
Petermann, 99. 102. 105. 119. 121. 122. 124. 125. 163. 167. 171. 477.
Petrejus de Erlesunda, 53.
Petzholdt, 846.
Pidoll (baron de), 697.
Pierre le Grand (*Journal* de), 669. 670. 751.
Platon, métropolitain de Moscou, 485.

Polojénié zemskikh outchrèjedénii, 777.
Portfolio, 120. 122. 123. 247.
Possart, 158. 467. 473. 652. 819.
Possevini, 262. 504.
Poutiatine (amiral), 735.
Pozzo di Borgo, 148.
Preller, 115.
Procope, 485.
Projet de règlement d'Éducation générale, 822.
Ptolémée, 138.

R.

Rabbe, 78. 527.
Radde (Gust.), 124. 125.
Ranke, 142.
Rapport officiel sur la marine, 727.
Raskol (*le*), 519. 553. 554. 555. 556. 557. 593. 662. 739.
Ravenne (anonyme de), 151.
Reden (baron de), 119. 184. 189. 275. 603. 604. 627. 647. 761.
Regel, 850.
Règlements de Catherine II, 744.
Reiff, 727.
Reimers (de), 349. 585. 586. 652. 719. 736. 831. 838.
Rein, 208. 209. 469. 471. 472. 567. 794. 795. 819. 841.
Reineggs, 161. 169. 170.
Reise eines Liefländers, 442.
Renard (docteur), 847.
Reutenfels, 341.
Reutern (de), 582. 584.
Reutz, 228. 241. 281. 300. *301*. 322. 339. 346. 354. 862. 863. 864.
Revelations of Russia, *cité fréquemment et entre autres*, 467. 663. 688. 691. 697. *714*. 730.
Revue des Deux-Mondes, 15. 198. 460. 588. 603. *637*. 656.
Revue contemporaine, 621.
Ricaud de Tiregale, 266.
Ritter (Ch.), 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 175. 217.
Rœpell, 139. 140. 453.
Rœpell-Caro, 422. 438. 439. 447. 448. 453. 454. 465. 466. 568.
Roumantsof (comte Nic.), 513.
Russie (*la*) *en 1844*, 739. 755. *860*.
Russland und die Gegenwart, 195. 535. 697. 706. 761. 852.
Russland unter Alexander II., 101. 103. 104. 105. 106. 369. 372. 634. 644. 663. 675. 886.
Rüstow, 98. 675.
Ruttenberg (Otton de), 362.

S.

Sabas, archimandrite, 513.
Salaviof (Solovief), 862.
Saldern (docteur), 801.
Salvandy (comte de), 441.
Santi (comte de), 209.
Schlœzer, 32. 151. 217. 235. 243. 249. 251. 293. 467. 587. 619. 766.
Schlosser, 80. 81.
Schmitt, 532. 533. 538.
Schnitzler (ses autres ouvrages), *cité fréquemment et entre autres*, 9. 21. 31. 38. 39. 49. 80. 82. 100. 101. 115. 188. 231. 278. *420*. *424*.
Schœll, *voy*. Koch-Schœll.
Schrœck, 504. 507.
Schubert, *cité fréquemment et entre autres*, 39. 52. 73. 85. 249. 271. 290. 327. 668.
Schwartz, 851.
Schweitzer, 74.
Ségur (comte de), 16. 18.
Séménof, 105. 119. 120. 121.
Smitt (de), 475.
Socialisme (*Le*) *en Russie*, 369. 371. 372. 378. 379. 789.

Société de Statistique (Journal de la) de Paris, 706.
Société géographique de Russie, 88. 105. 117. 118. 119. 192. 343. 410.
Sostoïanié gorodof, 786.
Sovrémennik, le Contemporain, 457.
Spittler et Meiners, 586.
Sporschill, 761.
Staatskirche Russlands (die), 531.
Staatslexikon, 323, 790.
Staël (baronne de), 17. 133. 246.
Starczewski, 232.
Statistique officielle de 1863, 317. 328. 330. 337. 373. 410. 414. 415. 555. 566. 569. 573.
Statistique officielle de Pologne, 445. 447. 450. 452. 563. *614*. 647. 659. *Voy.* aussi Milutine.
Stebnitzki (colonel), 478.
Stedingk (comte de), 587.
Stenzel, 142. 453.
Stépanof, 221.
Stieglitz (baron), 636. 637. 644.
Storch (Henri), *cité fréquemment et entre autres*, 307. 309. 351. 357. 358. 359.
Storch (Platon), *336*. 337. 339. 406. 693. 769. 785. 790. 894.
Stourdza, 532.
Strahl, *cité fréquemment et entre autres*, 39. 40, 43. 46. 47. 220. *485*.
Strahl-Herrmann, 39. 45. 50. 159. 274.
Strahlenberg (de), 135. 136. 137. 235. 237. 313. 585.
Striykowski, 33.
Stroïef, 863, 864.
Stuckenberg, 885.
Stulpnagel, 99.
Sugenheim, 234.
Svignine, 274.
Svod ou Digeste, 299. 409. 733. *873*.
Sybell, 456.
Système de législation, d'administration, etc., 693.
Szafarzik ou Schaffarik, 138. 139. 487.

T.

Tablitsy outchebnykh zavédénii, 809. 854. 855.
Tanski, 109. 672. 676. 690. 691. 697. 708.
Tchertkof, 846.
Tengoborski, *cité fréquemment et entre autres*, 177. 180. *183*. 185. 186. 198. *789*.
Thiers, 17. 81. 83. 148. 426.
Thœrner (de), 646. 657.
Thou (de), 34.
Times, 397.
Todleben (général de), 732.
Tolstoï (Jacques), 90.
Tooke, 587. 594. 596. 603.
Tolze, 609.
Tourghénief (Nic.), *cité très-fréquemment et entre autres*, 13. 247. 343. 347. 350. *360*. *365*. *366*. *588*.
Troïnitzki, 193. 194. 373.
Troudy Kommissii, etc., 583.

U.

Uebersicht der Thätigkeit des Ministeriums der Volksaufklärung (officiel), 762. *805*. 812. 817. 820. 821.
Unsere Zeit (Conversations-Lexikon), 106. 347. 348. 361. 365. 366. 373. 886.

V.

Venturini, 71. 78. 83. 624.
Viardot (Louis), 351.
Viquesnel, 29. 484.
Viskovatof, 713.

Voltaire, 35. 62. 258. *259*. 261. 742. 798. 866.
Völter, 854.

W.

Wassilief, 575.
Weber, 58. 251. 261. 268. 562. 585. 600. 638. 668. 719. 721.
Weitzel, 761.
Weydemeyer, 588.
Wichmann, 235. 239. 252. 512. 524. 543.
Wielhorski (comte), 434. 441.
Wiener Jahrbücher, 534.
Williams, 452.
Wilson (sir Robert), 761.
Woldemar, *cité fréquemment et entre autres*, 569. 571. 708. 710. 712. 762. *806*.
Wolowski, 15. 198. 582. 595. 636. 637. 638. 644. 646. 650. 654. 656. 658. 659. 791.
Wrangel (baron de), 71. 72. 127.

Z.

Zielinski, 422. 425. 439. 441. 454.
Zimmermann, 586.
Zinkeisen, 59. 69. 70. 142. 268. 722.
Zonaras, 714.

II.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME,

Répertoire de droit public, de politique et d'administration russes.

NOTE. — Les matières en elles-mêmes sont imprimées en romain. Les noms propres de souverains, de ministres et de personnages éminents qui ont eu à ces matières une part quelconque, le sont en PETITES CAPITALES. Sont enfin imprimés en *italique* les noms des territoires, pays, provinces ou cantons, auxquels les matières se rapportent, ainsi que les noms russes de ces dernières.

Les chiffres en italiques désignent le lieu principal où il a été traité d'une matière.

A.

Abkhasie, *voy.* Avkhasie.
Absolutisme, 225. 226. 241. 248. *Voy.* aussi Autocratie et Dictature.
Académie commerciale, 839.
Académie d'agriculture, 836.
Académie de médecine et de chirurgie, 709. 835.
Académie des beaux-arts, 838. 849.
Académie des sciences de St.-Pétersbourg, 843. 847.
Académie militaire, 835.
Académies et autres corps savants, 842-852.
Académies ecclésiastiques, 545. 835.
Accise, 601.
Achourade (île d'), 90.
Adages concernant la Russie, 17. 352. 354. 860.
Adages concernant la Pologne, 141. 426.
Administration, dans l'empire, 737-791. 860.
Administration, en Pologne, 429. 791-794.
Administration, en Finlande, 792 et 793.
Administration (historique de l'), 740-747.
Administration centrale, 740-768.
Administration communale ou municipale, 322-330. 786-791.
Administration de l'armée, 700-706.
Administration de la marine, 733-735.
Administration locale, territoriale, 612. 769-786.
ADRIEN, dernier patriarche russe, 522 et 523.
Affaires étrangères, 759-761.
Affaires étrangères (ministère des), 759-761.
Agrandissements successifs de l'État, 48-108.
Aides de camp et Aides de camp généraux de l'empereur, 279.

Akhalkalaki (acquisition d'), 95.
Akhaltsikh (acquisition d'), 95.
Akhiskhah ou Sa-Atabago (atabégat d'), 169.
Akouscha (communauté d'), 165.
Alataou (district d'), 106.
ALEXANDRE NEVSKI (saint), aïeul de tous les princes de Moscou, 47.
ALEXANDRE Ier, ag. d'agr.[1], législateur, réformateur, etc., 74-85. 106. 225. 246. 357-363. 468 et 469. 623-626. 640. 673 et 674. 697. 724. 745. 752. 802.
ALEXANDRE II, ag. d'agr., législateur et régénérateur de la Russie, 16. 97-105. 216. 248. 359. 368-409. 431 et 432. 469. 470. 600. 675. 707. 725. 737. 746 et 747. 753. 766 et 767. 804-806. 826. 856. 868 et 869. 875 et 876. 878 et 879. 897.
ALEXIS (saint), métropolitain de Moscou, 495. 496.
ALEXIS MIKHAÏLOVITCH, ag. d'agr., législateur, restaurateur de l'autocratie, etc., 54. 225. 240. 715. 863-865.
Ambassades, 760.
AMBROISE (archevêque), martyr russe, 525 et 526.
Ame d'autrefois (valeur de l'), 197. 598.
Amérique russe, *voy.* Russie d'Amérique.
Amirauté, 732.
Amour (territoire de l'), 55. 101. 106.
Anapa (acquisition d'), 93. 95.
Anarchie polonaise, 421. 425. 439.
ANDRÉ (saint), protoclète, apôtre de la Russie, 290. 485.
Anne Ioannovna, ag. d'agr., restauratrice de l'autocratie, 243. 251. 306. 671.
Apanages, 191. 275. 593.
Apanages (ministère des), 758. 837.
Apanages (paysans des), 379. 380.
Apanages (système des), en Russie, 228.
Apanages (système des), en Pologne, 418.
Apogée de la Pologne, 423.
Appel (cour d'), *voy.* Tribunaux.
Arbitraire, 749.
Archives de l'empire, 754. 760.
Argent (l') russe, 617-619.
Aristocratie, 243. 303 et 304. *Voy.* aussi Bolars.
ARISTOTE de Bologne, ingénieur éminent, 665.
Armée, 612. 661-712. 884.
Armée (historique de l'), 663-675.
Arméniens, *voy.* Culte.
Armes à feu, 664. 665.
Armoiries de l'empire, 135-138. 261. 273. 754.
Armoiries de la Pologne, 150.
Armoiries de la Finlande, 158.
Arpentage (écoles d'), 837.
Arpentage général, *voy.* Cadastre.
Arsenaux, Poudrières, etc., 703.
Artelh, 198. 334. 335. *Voy.* aussi Association.
Artillerie, 671. 672. 679. 683.
ASKOLD et DIR, 486.
Asof (ancien gouvernement d'), 770. 771.
Assemblées générales, 229. 233 et 234. 238. 240. 241. 243-246. 867. *Voy.* aussi Diètes.

1. Cette abréviation veut dire : agent d'agrandissement pour le pays. Nous nous servons de ce terme faute d'un autre ; car *agrandisseur* ne serait pas français, et *conquérant* pourrait dépasser l'idée qu'on veut exprimer.

Assemblées populaires, 227. 230. 231.
Assemblées provinciales, 781-785. *Voy.* aussi Noblesse.
Assignats, *voy.* Papier-monnaie.
Association (régime d'), *Arteth*, 198. 334. 335.
Astrakhan (tsarie d'), 51. 137.
Atabeg, Atabégat (titre d'), 169. 170.
Autocrate (titre d'), 266.
Autocratie, *218-227*. 242. 243. 248.
Autorité suprême, 228. 229. 232. 535 et 536.
Autorité, en Pologne, 434.
Avarie (khanat d'), 75. 76. 166.
Avkhasie (principauté et ancien royaume d'), 76. 162. 170. 477.
Avoués ou Avocats, 870.

B.

Baer (de), le nestor des savants russes, 843.
Bagratides (dynastie des), 476.
Bakou (khanat de), 75. 167.
Baltiques (provinces), 193. 316. 333. 360-362. 532. 787. 812. 823. 855. 872. 873. 875.
Banque de l'État, 202 et 203. 644. 651. 656-659.
Banque de Pologne, 659.
Banques, 629. 648-659.
Baron (titre de), 312.
Bering (Vit), marin éminent, 72. 723.
Bessarabie (province de), 399.
Bessarabie (paysans de la), 413.
Betzki, philanthrope russe, 801.
Bible, 487. 509. 529. 549. 550. 847.
Bibliothèques publiques, 846. 847.
Biblique (Société), *voy.* Société.
Bielgorod (ancien gouvernement de), 770.
Bienfaisance publique, 892-896.
Bloudof (comte), jurisconsulte éminent, 746.
Bobyles, paysans sans terre, 346.
Bohémiens ou Tsiganes, 576.
Boïar et Boïar intime, 265. 280. 300. 663. 664.
Boïars (conseil des), 239. 241. 243. 281. 748. *Voy.* aussi *Douma.*
Boleslaw le Grand, fondateur de l'indépendance de la Pologne, 139. 422.
Boris Godounof, fauteur de l'absolutisme, auteur de la servitude de la glèbe, etc., 234. 342-346. 512.
Bourgeois, Bourgeoisie en Russie, 246. 596. *Voy.* aussi Tiers-état et *Meschtchanine.*
Bourgeois, Bourgeoisie en Pologne, 445-450.
Bourgeois, Bourgeoisie en Finlande, 473.
Bourgeoisie d'honneur, 288.
Bratzlaf (ancien gouvernement de), 771.
Budget de la Russie, 582-613.
Budget de la Pologne, 613-615.
Budget de la Finlande, 615 et 616.
Budgets municipaux, 786.
Bureaucrates et Bureaucratie, 287. 738.

C.

Cabinet impérial (ancien), 748.
Cadastre, 402. 650.
Calendrier russe, 523.
Canaux, 885.
Cancrine (comte), financier éminent, 580-582. 625-631. *Voy.* aussi Tabl. Ier.
Capitation, 190. 595-598.
Capitulations, 243. 439.

CASIMIR III, roi législateur de Pologne, 140. 422. 448. 454. 465 et 466.
Cassation (cour de), 753. 870.
Castes, 228. 304. 544.
CATHERINE Ire, son droit au trône, 251; son testament, 253.
CATHERINE II, ag. d'agr., législatrice, etc., 62-72. 106. 225. 243-246. 269. 307. 349. 350. 620. 672. 743-745. 801. 893 et 894. 896.
Catholiques romains, *voy.* Culte.
Caucase (ancienne province de), 771.
Caucase (lieutenance du), 779. 840.
Caucase (montagnards du), maintenant soumis, 20. 23. 96 et 97. 171-172. 475.
Caucase (troupes irrégulières du), 687.
Caucasie et *Transcaucasie*, *région Caucasique*, 22. 58. 74-78. 96 et 97. 160-172. 475-478. 772. 774.
Cavalerie, 664. 668. 671. 673. 675. 678.
Censure, 762. 856. 857. 858.
Centralisation, 739.
Césarévitch (titre de), 266. 272.
Césaropapisme, 535.
Chambre des finances, 780.
Chambres de justice, etc., 780 et 781. 870. 872.
Chamkhal (titre de), 163 et 164.
Chancellerie particulière de l'Empereur, 277. 767.
Chancellerie secrète (ancienne), 765.
Chantiers de construction, 727. 732.
Charges de la cour, *voy.* Cour de l'Empereur.
Charte de 1613, 235-239.
Charte de 1815, en Pologne, 426.
Charte réglementaire, 200-202. 401. 405. 406.
Chéki (khanat de), 167.
CHÉLIKHOF (voyageur), 72.
Chemins de fer en Russie, 885-887.
Chemins de fer en Pologne, 887.
Chemins de fer en Finlande, 887.
Chevalerie, *voy.* Ordres.
Chewkal (titre de), 572.
Chine (conquêtes faites sur la), 99-105.
Chirvan (khanat de), 168.
Choucha (khanat de), *voy.* Karabagh.
CHOUVALOF (comte Ivan), un des Mécènes russes, 801.
Circonscriptions d'instruction, 808 et 809.
Civilisation russe (cachet particulier et marche de la), 9-15.
Civilisation russe (histoire de la), 796-804.
Classes de la population, en Russie, 296-416. 873.
Classes de la population, en Pologne, 435-467.
Classes de la population, en Finlande, 471-474.
Classes de la population dans les pays Caucasiens, 475-476.
Classes exceptionnelles, 414-416.
Clergé, dans l'empire en général, 317.
Clergé russe, 226. 526. 542-548.
Clergé de Finlande, 472.
Clergé polonais, 444 et 445.
Clergé blanc, clergé noir, 546.
Clergé (biens du), en Russie, 525. 542. 544.

Clergé (biens du), en Pologne, 206.
Clergé (biens du), en Finlande, 473.
Cmétons, *voy.* Paysans en Pologne.
Code, *voy. Svod.*
Code finlandais, 877.
Code militaire, 707. 874.
Codes russes, 862. 872. 874. *Voy.* aussi Législation.
Colléges, système collégial, 743. 745.
Colléges de prévision générale, *voy.* Prévision.
Colonies, 736.
Colonies militaires, 413. 674. 697-700.
Colons étrangers, en Russie, 184, 410 et 411.
Colons étrangers, en Pologne, 451.
Commission des lois, 866 et 867.
Commune (*mir*), 401. 402. 407. 788-791.
Communes, administration communale, 746. 786-791.
Communes rurales, 788-791.
Communes urbaines, 786-788.
Communications accélérées, *voy.* Voies de communication et Télégraphie.
Communisme russe, 131. 198-200. *Voy.* aussi Socialisme.
Comparaison (termes de), 4. 19. 24. 25. 108. 192. 320. 330. 613. 647. 657. 689. 730. 786. 790. 807. 808. 811. 821. 825. 830. 854. 888. 890. 895.
Comte (titre de), 312.
Conciles et synodes russes, 497. 498. 502. 504. 508. 510. 551.
Confiscation, 357.
Conseil, *voy.* Bolars et *Douma.*
Conseil de l'empire, 749-751.
Conseil d'État (en Pologne), 793.
Conseil impérial (ancien), 748.
Conspirations, 243.
CONSTANTIN NIKOLAÏÉVITCH (grand-duc), 377. 391. 392. 432 et 433. 751. 852.
Constitution ou Charte, 235-239. 243. 247.
Constitution de la Russie, 227-416.
Constitution de la Pologne, 425-434.
Constitution de la Finlande, 468-470.
Consulats et Vice-consulats, 760.
Contributions, part de chacun, 613.
Contrôle de l'empire, 611. 764.
Corps (grands) de l'État, 748-755.
Corps délibérants dans les provinces, 781-785. *Voy.* aussi Assemblées.
Corvée (*bartchina*), 402. 405. 406.
Coup d'État, 237.
Cour des comptes, 753.
Cour impériale, 277. 280. 301. 758.
Cour impériale (ministère de la), 758 et 759. 837.
Couronne (dotation de la), 275-277.
Couronne (insignes de la), 274.
Couronne, réunion d'une autre à celle de l'empire, 253.
Couronnement en Russie, 254. *Voy.* aussi Sacre.
Couronnement en Pologne, 429.
Couvents et monastères, 544. 547. 548.
Crèches, 894. *Voy.* auss *Priouth.*
Crédit de la Russie, 641-643. *Voy.* aussi Emprunts et Dettes.

actuelle, 108; éléments dont il se compose et formation successive, 37-108; gouvernement, 218-255; indivisibilité, 47. 249; nature et étendue, 19; nom, 27-37; population, 23 et 24; réductions momentanées ou définitives, 51. 53 et 54. 55. 57. 58; ressources et forces, 577-736; rivages maritimes, 56. 73; sceau ou grand-sceau, 136.
État (l'), en ce qui concerne la Pologne, 147. *Voy.* aussi au mot Pologne.
États-généraux (prétendus), 233. 234. 237. 238. 240. 244. 748.
États-majors de l'armée, 691-693.
États-majors de la flotte, 731.
ÉTIENNE BATORI, le plus puissant roi de la Pologne, 141. 423.
Exarque, 537. 538. 541.
Excellence, 286.
Expédition secrète (ancienne), 766.
Expropriation de la noblesse polonaise, 460-464.

F.

Familles nobles en Russie, *voy.* Nobles.
Familles nobles en Pologne, 443.
Familles nobles en Finlande, 473.
Familles nobles au Caucase, 476.
Féodalité absente en Russie, 11. 132. 229.
Féodalité absente en Pologne, 418.
Finances de la Russie, 579-660.
Finances (ministère des), 763.
Finances de la Pologne, *voy.* Pologne.
Finances de la Finlande, *voy.* Finlande.
Finlande (grande-principauté de), 80. 107. 151-158. 207 210. 417. 467-474. Administration, 794 et 795; armoiries, 158; constitution, 469; culte, 567; dette, 648; écoles, 819. 841. 842; étendue, 20. 23; finances, 470. 471; langue, 470; lois, 876 et 877; nationalité, 158; nom, 151. 471; population, 25. 129.
Finlande (*Nouvelle-*), 80. 107.
Finlande (*Vieille-*), 80. 107. 157.
Flotte, 612. 713. 726-729. *Voy.* aussi Marine.
Flotte de *skäres*, 719. *Voy.* aussi Galères.
FŒDOR ALEXÉIÉVITCH, réformateur, 242. 283.
FŒDOR IOANNOVITCH, ag. d'agr., 52.
Fondation de l'empire, etc., *voy.* État, Novgorod, Kief, Moscou, etc.
Fonds de réserve, 631-634.
Forces de terre, 675. 689.
Forces maritimes, 726-731.
Frontière d'Autriche, 113 et 114.
Frontière de Chine, 120-126.
Frontières de Norvège et de Suède, 110. 111.
Frontière de Perse, 116 et 117.
Frontière de Prusse, 112 et 113.
Frontière du Turkestan, 118-120.
Frontière de Turquie, 114-116.
Frontières, premières et autres, 39. 51. 60. 73. 75. 90. 94. 99. 104. 109. 110. 124. 126. 154. *Voy.* aussi Délimitation.
Frontières naturelles ou politiques, 74. 109.

G.

Galères (escadre de), 718. 719. 722. 723.
Galitch (principauté et grande-principauté), 42. 51. 139.
Gandja (khanat de), 76. 78. 168.
Gendarmerie, 766 et 767.
Génie militaire, 680. 684.
Gens libres et non libres, 338-351. 367.
Gens noirs, 338.
Géorgie (royaume ou tsarie de), 70. 72. 74. 159.
Ghèbres, 576.
GHIRAÏ (dynastie des), 477.
Gmyna, commune polonaise, 450. 462.
GOLIKOF (voyageur), 72.
Golova, chef, maire, 408. 787.
GOLOVNINE (Alexandre), ministre actuel de l'instruction publique, 805 et 806. 808. 828. 831. 832.
GORTCHAKOF (prince Alex.), un mot de lui, 761.
Gost (*Innostrannii*), négociant étranger, 327.
Gouria (principauté de), 76. 169. 170.
Gouriel (titre de), 169.
Gouvernement, *voy.* Empereur, Ministère, Administration.
Gouvernements ou Goubernies en Russie, 769. 770-776. 778-782.
Gouvernements ou Goubernies en Pologne, 793 et 794.
Gouvernements ou Goubernies en Finlande, 795.
Gouvernements généraux, 778-790.
Gouverneurs et Vice-gouverneurs, 780.
Gouverneurs ou Précepteurs et Gouvernantes, 834.
Grâce (droit de), 860.
Grades dans l'armée, 692.
Gradonatchalstvo, *voy.* Territoire des villes.
Grande-principauté de Russie, 31. 46.
Grande-principauté de Finlande, 154. 467.
Grand-prince (titre de), 256. 257. 264.
Grand-Seigneur (titre de), 240.
Grands dignitaires de Russie, *voy.* Bolars.
Grands dignitaires de Pologne, 418.
Grands-Russiens, 129 et 130. 134 et 135.
Gréco-russe (culte), *voy.* Culte et Église.
Grecs-unis, 564.
Gridni, gardes du corps, 301. 664.
Guerre (ministère de la), 700-712. 759. 835.
Guerre (pied de), Pied de paix. 676. 689.
Guildes, 324. 325-327. 599.
Gymnases et Progymnases, 807. 821-825.

H.

Habeas Corpus de la Pologne, 439.
Habitants des villes, *voy.* Villes.
Härader, districts en Finlande, 795.
Haras, 611.
Hauptmannschaften, 776.
HÉLÈNE PAVLOVNA (grande-duchesse), 380. 838. 845.
Héraldique (chambre) ou Héroldie, *Heroldmeister*, 309. 754.
Hérédité (droit d'), 249. 250.
Hérésies, 506. 548-557.
HERMOGÈNE, patriarche et martyr russe, 515.

Hofgericht, tribunal de cour, 875. 877.
HOLSTEIN-GOTTORP (dynastie de), 292.
Hommage-lige, 254.
Hôpitaux et hospices, 894.
Horde (*Grande-*), 87. 88. 160. 172. 173.
Horde (*Moyenne-*), 86. 160. 172. 173.
Horde (*Petite-*), 86. 160. 172. 173.
Horde d'Or, 45. 493.
Horde intérieure ou *d'Astrakhan*, 172.
Hypothécaire (système), 650.

I.

Iamtchiks (corporation des), 411 et 412.
IAROSLAF LE GRAND, restaurateur de l'unité de l'État et législateur, 41. 222. 862.
Iassak, tribut, 416.
Iever (seigneurie de), 85.
Iméreth (royaume ou tsarie d'), 75. 76. 160. 170. 264.
Impôt foncier en Pologne, 462.
Impôts directs, 595-599. 608.
Impôts indirects, 599-608.
Imprimerie (l') en Russie, 799.
Indivisibilité de l'empire, 47. 249.
Infanterie, 665. 668 669. 675. 677 et 678.
Ingrie (ancien gouvernement d'), 770.
Insignes de la Couronne, 274.
Institut agronomique et Institut forestier, 836.
Institut du corps des mines, 763. 840. 851.
Institut pédagogique, 831.
Instituts divers, 838. 839. 840.
Institutions militaires, 661-712.
Instruction publique en Russie, 612. 762. 796-858. 875.
Instruction publique en Pologne, 818.
Instruction publique en Finlande, 819.
Instruction publique (ministère de l'), 762. 802. 806-834. 842-848.
Instruction primaire, 825-832.
Instruction secondaire ou moyenne, 821-825.
Instruction supérieure, 810-821.
Insurrections en Pologne, 427. 433.
Interdit ecclésiastique, 492.
Intérieur (ministère de l'), 761.
Inventaires (commissions d'), 368. 369. 459.
IOANN et IVAN, 31, note 1.
IOANN Ier DANILOVITCH KALITA, premier grand-prince de Moscou, 28. 47.
IOANN III VASSILIÉVITCH, ag. d'agr., second fondateur de l'empire, 47. 49. 224. 250. 740. 799. 862.
IOANN III VASSILIÉVITCH, héritier des Paléologues, 136. 261. 504. 799.
IOANN IV VASSILIÉVITCH, ag. d'agr. et législateur, 51. 106. 232. 234. 505. 506. 665-667. 715. 799. 863.
IOURII et GHÉORGHII, 31, note 1.
ISIDORE (métropolitain), auteur du schisme russe, 498-503.
Israélites en Russie, 416. 568-571.
Israélites en Pologne, 464-467. 571.

J.

Jardin botanique impérial, 839. 850.

JEAN-CASIMIR (aveux et prédictions de), 63. 142. 456.
Jésus (compagnie de), 527 et 528.
Jiltsy, gardes sédentaires, 666.
JOB, premier patriarche russe, 512-514.
Journaux, Journalisme, 856. 857. 872.
Judiciaire (organisation), 869 et 870.
Juges de paix, 401. 870.
Juridictions spéciales, 871.
Jury, 234. 870. 871.
Justice en Russie, 858-884.
Justice en Pologne, 875 et 876.
Justice en Finlande, 877.
Justice (ministère de la), 764.
Justice militaire, 706-708. 733.
Justices de paix, *v.* Juge de paix.

K.

Kabala, contrat, 339.
Kakheth (ancien royaume de), 170.
Kalmuks (terres des), 184.
Karabagh (khanat de), 78. 168. 171.
Karaïtes, 568. 570.
Karakaïtakh ou le Territoire de l'Outzméï, 166.
Kara-Kirghises, *voy.* Kirghises des Rochers.
Karta (*Ghénéralnaïa*), 778.
Karthli (ancien royaume de), 170. — *Voy.* aussi Géorgie.
Kasan (tsarie de), 50. 51. 137. 572.
Kasi-Koumuks (khanat des), 163.
Katholikos arménien, 559. 560.
KATKOF (Michel Nikoforovitch), coryphée de la presse russe, 856.
Khan (titre de), *voy.* Kasi-Koumuks, Kourræh, Mekhtouli, Avarie.
Khiva (conquêtes faites sur le), 88.
Khlop, *voy.* Esclaves et 349.
Khokand (conquêtes faites sur le), 87-89. 100. 105.
Kief, seconde métropole de l'empire, 39. 40. 490. 492. 494. 503. 522. 617. Sa fin, 46; ses armes, 137; son retour à l'empire de Russie, 55. 142.
Kirghises (terres des), 184.
Kirghises-Kaïssaks (terres des), 59. 86 et 87. 88. 160. 172-174. 415. 573.
Kirghises des Rochers (terres des), 174.
Kniaz (titre de), *voy.* Prince et Grand-Prince, et 256.
Koliars, 259.
Kolyvan (ancienne province de), 772.
Kopars ou *Kopiars*, 451.
KORFF (baron Mod. de), 745. 746. 846. 847.
Kormtchaïa Kniga, Livre du Gouvernail, 534.
Kosaks, 414. 415. 684-687.
Kosaks de la mer Caspienne, 730.
Kosaks de la mer Noire, 730.
Kosaks de l'Oural, 399.
Kosaks du Don (Pays des), 160. 399. 415. 685. 786.
Kouba (khanat de), 167.
Koubatcha (république de), 165.
Koundzak (khanat de), 166.
Kourræh (khanat de), 163.
Kraï, district particulier, 773. 775.
Krépostnii, attaché à la glèbe, 348.

L.

Län, circonscriptions territoriales en Finlande, 795.
Lavra, monastère de 1re classe, 495. 520. 525.

LEFORT (François), collaborateur de Pierre le Grand, 669. 714. 717.
Légations, 760.
Législation, 861-869. 872-877.
Législation (historique de la), 862-869.
Lesghiennes (communes), 165.
Lettrés (enfants et adultes), 854. 855.
Liberté (ses conditions), 238. 245.
Liberté impériale, 245.
Libertés de Novgorod, de Pskof, Viatka, des boïars, etc., 230. 231. 239.
Liberum veto, 141. 441.
Libres (gens), *voy.* Gens.
Lieutenance (*namestnitchestvo*), 744. 770 et 771. 779.
Limites naturelles, *voy.* Frontières.
Limitrophes (pays), distances, 112. 113. 117. 118. 119. 123. 124. 128.
Liste civile, 435.
Lithuanie (grande-principauté de), 140. 494. 496.
Littérature nationale, 801. 803.
Livres généalogique, de velours, des degrés, etc., 283. 303. 315. *Voy.* aussi Nobiliaire, et 283. 303.
Livres liturgiques, 550-552.
Lois, en Russie, 860. 861. 863. 873.
Lois fondamentales, en Russie, 249-255.
Lois fondamentales, en Pologne, 425-434.
Lois fondamentales, en Finlande, 468. 471.
Lombards, 643. 652. 655.
LOMONOSSOF, un des pères de la littérature russe, 524. 801.
Lumières (état des), 799-804. 852-857.
Luthériens, *voy.* Culte.
LÜTKE (l'amiral), président de l'Académie des sciences, 843.
Lycées, 819 et 820.

M.

Magdebourg (droit de), 448.
Mahométans, *voy.* Culte.
Mahométans dans les écoles, 822.
Maîtres et Grands-maîtres de police, 787. 793.
Maîtrise, 329.
Majorats en Russie, 311.
Majorats en Pologne, 442.
Majorité du souverain, 255.
Manap (titre de), 174.
Marchands, *voy.* Guildes et *Meschtchanine.*
Maréchaux de la noblesse, 308.
MARIE ALEXANDROVNA, impératrice régnante, mère des pauvres, 837. 895.
MARIE FŒODOROVNA, mère des pauvres, 837.
Marine, 713-736.
Marine (historique de la), 714-726.
Marine (ministère de la), 733. 761. 836.
Marins russes célèbres, 723. 724.
Matelots russes, 730.
MAXIME, premier métropolitain de Vladimir, 495.
MAXIME, moine grec à Moscou, 504. 551.
Mekhtouli (khanat de), 164.
Mer Baltique (côtes de la), 111.
Mer Caspienne (côtes de la), 117.
Mer des Castors (côtes de la), 126.
Mer du Japon (côtes de la), 126.
Mer Glaciale (côtes de la), 127.
Mer Noire (côtes de la), 115.
Mer d'Okhotsk (côtes de la), 126.
Mer ou Océan Pacifique (côtes de la), 126. 128.

Meschtchanine et *Meschtchanstvo*, *voy.* Bourgeoisie et 323. 324. 328. 595.
Mestnitchestvo, ordre de préséances, 242. 282 et 283. 303. 305. 522.
Métiers (corps de), *voy. Tsèkhovii.*
Métropolitain, 492. 495. 496. 498.
Métropolitain uniate, 530.
MICHEL FŒDOROVITCH, fondateur de la dynastie des Romanof, 53. 106. 236. 239.
Milices, 664. *V.* aussi *Droujina.*
Militaires, *voy.* Institutions, Écoles, etc.
MILUTINE ou MILIOUTINE (Dmitri), ministre réformateur, 675. 700.
MILUTINE ou MILIOUTINE (Nicolas), homme d'État influent, 383. 388. 460. 675.
Mines (corps des), 850.
Mines (produit des), 594.
Mingrélie (principauté ou dadianat de), 75. 76. 161. 170.
Ministères, 610 et 611. 745. *756-764.* 873.
Ministres, 756.
Ministres (comité des), 757.
Ministres (conseil des), 757.
Ministres adjoints ou collègues. 700. 758.
Minorités religieuses, 479. 558-576.
Mir, *voy.* Commune et 788-791.
Mœurs, 248, 897; (dépravation des), 861. 862.
MOGHILA (Pierre), restaurateur de l'unité religieuse, 510.
Monastères et couvents, *voy.* Couvents.
Mongols (domination des), 46. 571.
Monopoles, 599 et 602.
Montagne (pays de la), dans le titre impérial, 264. 271. 772.
Moralité publique, 884.
Morcellement de l'empire, 41. 230.
Moscou (principauté et grande-principauté de), 42. 43. 45. 47. 224. 495.
Moscovie ou *Russie moscovite*, 13-14. 28-37. 47. 48-51. 135. 136.
Moujik, *voy.* Paysans.
Mourom (principauté de), 40. 45.
Mourza (titre de), 303.
Mstislaf (principauté de), 40.
Municipale (administration), *v.* Administration.
Municipalités, 782.
MUNNICH (feldmaréchal comte de), grand homme de guerre, 671.
Musées, 845. 847.

N.

Nakhitchévan (khanat de), 90.
Naslednik, héritier ou successeur (titre de), 273.
Namestnik, lieutenant de l'empereur, du roi, 429. 432. 770. 792. *Voy.* aussi Lieutenance.
Nationalité russe, 128-135.
Nationalité polonaise, 148-150.
Nationalité finlandaise, 158.
NICOLAS Ier, ag. d'agr. et législateur, 85-97. 98. 225. 247. 253. 323. 363-368. 431. 593. 633. 674 et 675. 698 et 699. 725. 745-766. 867 et 868. 872-875.
NICOLAS Ier (jugement équitable sur lui), 593. Cf. 247.
NICON, patriarche réformateur, 517-521. 551 et 552. 800. 803 et 804. 864.
Nobiliaire, 283. 299-302. 303. 312.
Nobles (familles), 311. 313-317.

Noblesse en Russie, 228. 246. *299-317*. 754.
Noblesse en Pologne, 418-425. 437-444.
Noblesse en Finlande, 472.
Noblesse dans les pays Caucasiens, 475-477.
Noblesse de service, 305. *Voy.* aussi Tchine.
Noblesse héréditaire, 295. 297. 304.
Noblesse (assemblée de la), 307 et 308. 781. 783.
Nom de la Russie, 27-37. 130.
Nom de la Pologne, 138.
Nom de la Finlande, 151.
Noms des souverains, 31. 251.
Noms patronymiques, 266.
Nomades (tribus), *voy.* Tribus.
Nomocanon, 533. 864.
Notaires, 871.
Nouvelle-Servie, 60.
Novgorod, première métropole de l'empire, 27.
Novgorod (fête millénaire de), 37.
Novgorod (principauté et république de), 36. 41. 45. 48. 51. 152. 230. 231. 715. 799. — Les armes de la principauté, 137.
Novgorod - Séversk, *Sévérie* (principauté de), 45. 48. 49. 50. 53. 54.
Novgorod-Séversk (ancien gouvernement de), 771. 772.

O.

Oblasthes, 769. 772. 773. *785*.
Obrok, Redevance territoriale, 190. 197. 348. 374. 402. 405. 406. 593.
Observatoire principal et méridien russe, 844. 845.
Odnodvortsy, possesseurs d'une seule ferme, 409 et 410. 414.
Okroughs, subdivisions des provinces, 775. 776.
Oldenbourg (duché d'), 85. 271.
Oldenbourg (prince Pierre), fondateur et chef d'institutions publiques, 751. 838. 839.
Olga (sainte), introductrice du christianisme, 488.
Omsk (ancienne province d'), 775.
Opritchniki, hommes d'élite, 667.
Ordres de chevalerie, 290-295. 758.
Ordres de la république de Pologne, 418. 423.
Organisation judiciaire, militaire, scolaire, etc., *voy.* Judiciaire, Militaire, Écoles, etc.
Orlof (comte Alexis), vainqueur sur mer, 722.
Orthodoxie, 494.
Oufa (gouvernement d'), 771. 773.
Oukases, 752 et *passim*.
Oulojénie Zakonof, code de lois, 240. 241. 346. *863* et *865*. 866. *Voy.* aussi Code criminel.
Oulojénie Zakonof (*Svodnoïé*), code de concordance, 866.
Outzméï (titre d'), 166.

P.

Pacta conventa, 141. 422. 425.
Paix (pied de), Pied de guerre, 676. 689.
Palatinats ou Voïvodies, anciennes divisions de la Pologne, 793. 794.
Panslavisme, 148. 421.
Partages concertés contre la Pologne, 141. 142. 143-145. 234. 419.
Papier-monnaie, 619-637.
Pateschnaïa rota, bataillon d'amusement, 668. 669.

Patriarcat, 211-213. 242. 507. 511-525. 536.
Patriarche (titre, droits et priviléges du), 516.
Patron (tout ne doit pas être taillé sur le même), 2 et 3. 215.
PAUL Ier, ag. d'agr. et législateur, 72. 252. 673.
Pavillon russe, 726.
Pays, nom de circonscriptions territoriales, 773. 774.
Paysans (classe des), en Russie, 336-412. 358 et 413. 788.
Paysans des domaines impériaux, *voy.* Domaines.
Paysans de différentes dénominations, 412.
Paysans libres propriétaires, 393. 405.
Paysans (classe des), en Pologne, 419. 438. 450-464.
Paysans (classe des), en Finlande, 208.
Peines, Pénalité, 863. 865-868. 876. 879-882.
Père de la Patrie (titre de), 267.
Pétersbourg (*Saint-*), 57.
Petite-Tatarie, *voy.* Crimée.
PHILARÈTE, patriarche et corégent, 236. 240. *515* et *516*.
PHILIPPE (saint), métropolitain et martyr russe, 505.
PIASTS (règne des), 422. 453.
PIERRE Ier LE GRAND, ag. d'agr., législateur, restaurateur de l'empire, 56. 57. 61. 106. 212. 225. 242. 251. 267. 283. 523. 668-670. 716-721. 741-743. 800. 866.
PIERRE III, législateur, 306.
PITIRIM ou PIERRE (saint), premier métropolitain de Moscou, 495.
Places fortes, 695 et 696.
Places maritimes, 732.
PLATON, métropolitain, le Chrysostome de la Russie, 526.
Poçadnik, titre de magistrat, 231. 280.
Police (commissaire de), 787.
Police administrative, 309. 761. 767. 873.
Police générale et centrale, 765-768.
Politique européenne (participation de la Russie à la), 760
Pologne (ancienne), 32. 63-67. 83. 84. 138-147. 417-425. 437-443. *Voy.* aussi République. — Partages concertés contre l'ancienne Pologne, *voy.* Partages.
Pologne (ancienne), pronostics menaçants pour elle, 63. 142.
Pologne (le royaume de), 84, 107. 146-150. 417-467. *424*. Administration, 791-794; armoiries, 150; constitution, 425-434; cultes, 563. 567. 568. 571. 575. 576; dettes, 647; écoles, 818. 840. 842, étendue, 20. 23. 147. 462; frontières, 112. 139. 141-151; lois, 876; mission qu'elle avait à remplir, 420. 421; nationalité, 148-150; nom, 138; population, 25. 428. 436 et 437. 793.
Polotsk (ancien gouvernement de), 771. 772.
Polotsk (principauté de), 40.
Polyarchie, 422.
Population, *voy.* Classes de la population, et aux mots Russie, Pologne, Finlande.
Population rurale, en Russie, 336-412.
Population rurale, en Pologne, 450-464.
Population urbaine, en Russie, 320. 330.
Population urbaine, en Pologne, 446-450.
Ports militaires, 732.

Possession (droit de), 316. *Voy.* Propriété.
Possessions, par opposition au « territoire proprement dit », 21-24. 62. 87. 107.
Postes, 605 et 606. 611.
Postes et télégraphes (ministère des), 762.
Pothi (acquisition de), 95.
Pouvoir administratif, *voy.* Administration.
Pouvoir exécutif, 755. 869.
Pouvoir législatif, 869.
Povélitel, dominateur (titre de), 266 et 267.
Presse (délits de), 871.
Presse périodique et autre, 855-857.
Prêtres de tout rang, 541. 546. *Voy.* aussi Clergé.
Prévision générale (colléges de), 781. 893. 894.
Primogéniture, 250. 251.
Prince, *Kniaz* (titre de), 312.
Principe fondamental de l'État, en Russie, *voy.* Autocratie.
Principe fondamental de l'État, en Pologne, 421-425.
Principes de gouvernement, de justice, etc. 804. 860. 872.
Priouth ou Asiles, Crèches, etc. 830.
Prisons, 877-879.
Privilégiés (pays et gouvernements), 685. 778.
Procédure, 863. 865. 866. 869. 871.
Procédure civile, 871.
Procédure criminelle, 871.
Procédure orale, 870. 871.
Procureurs impériaux, 753. 755. 782. 870.
Prolétariat des paysans polonais, 205. 451. 458.
Propriétaires (nombre des anciens) en Russie, 194-197. 374.
Propriétaires (nombre des anciens) en Pologne, 205-207.
Propriétaires (nombre des anciens) en Finlande, 208-210.
Propriétaires (nombre des nouveaux) en Russie, 202. 406.
Propriétaires (nombre des nouveaux) en Pologne, 207.
Propriété foncière en Russie, 177-204. 358. 379. 404. 592.
Propriété foncière en Pologne, 204-207. 461-464.
Propriété foncière en Finlande, 207-210.
Propriété littéraire, 856.
Propriétés particulières (valeur des), 197.
Protectorat de la Russie, 159-175.
Protestantisme, 565. *Voy.* aussi Culte.
Protocole, 760.
Provinces, *voy.* Administration locale et Oblasthes.
Provinces occidentales, 398.
Pskof (principauté et république de), 36. 45. 46. 230.
Publicité des débats judiciaires, etc., 871. 872.
Publicité du budget, 587.
Puissance de l'empire, 761.
Pupilles (conseils des), 894.

Q.

Qualifications, 286. 312.

R.

Raskolniks, hérétiques, 519 et 520. 548. 550-556.
Rasnotchintzi, gens divers, 324. 328.
Razriadniyé knighi, *voy.* Nobiliaire.
Recrutement de l'armée, 343. 670. 681. 693-695.

Réformes (l'œuvre des), *1-3.* 214. 248. 382. 859. 869. 897.
Régence, 253. 255.
Régénération de la Russie, 216. 897.
Régiments réguliers (premiers), 669-671.
Rémeslenniki, gens de métiers, 329.
République, titre que prenait la Pologne, 147. 418. 423.
Réserve, 681.
Résultats, 852-858. 897.
Revenus, *voy.* Budget.
Révision, dénombrement, 344. 598.
Révolutions, 252. 346. 434. 460. 865.
Riaisán (principauté et grande-principauté de), 45. 46. 48. 49.
Richesse en Russie, 194. 196. 310.
Riga (constitution urbaine de), 333.
Rjefsk (principauté de), 45.
Rodoslovnaïa kniga, livre généalogique, 283. 303. 312.
Roi, Royauté en Pologne, 418-425. 434 et 435.
Roi des rois (titre de), 160.
ROMANOF (dynastie des), 53. 249. 312.
Rostof (principauté de), 40. 43.
ROSTOFTSOF (général), une des chevilles ouvrières de l'émancipation des serfs, 383. 384. 385. 386. 387. 390.
Rouble, 617-619.
Routes et chaussées, 885.
RURIK (descendance de), 313. 314.
RURIK (dynastie de), 53. 250.
RURIK, fondateur de l'État, 27. 37. 227. 300.
Russes, 131. 133. 332-336. 738. *Voy.* aussi au mot Nationalité.
Russes et Polonais (lutte entre eux), 2.
Russie, *voy.* les articles suivants, puis Administration, Finances, Armée, Civilisation, Justice, Constitution, Législation, Marine, Nationalité, Population, etc. — Ancienneté, 37-40; caractère à part, 4-9. 17 et 18. 132. 215. 321; délimitation, *voy.* État; époques les plus glorieuses, 222; époques les plus malheureuses, 222. 223; nom, 27-37. 130, etc. La Russie est-elle un pays fermé? 733.
Russie Blanche, 65. 398. 420.
Russie d'Amérique, 71. 85. 127-129. 736.
Russie d'Asie, 115-127. 181. 775.
Russie d'Europe, 22. 25. 774.
Russie (*Grande-*), 398. *Voy.* aussi Grands-Russiens.
Russie Noire, 420.
Russie (*Nouvelle-*), 60. 398.
Russie (*Petite-*), 54. 398. *Voy.* aussi Petits-Russiens.
Russie Rouge, 420.
Russie (royaume de), 42.
Russie (« Sainte »), 133. 212.
Russie (Seconde) ou Russie de Moscou, 47. 51. 862.
Russiennes (terres), 47.
Russies (toutes les), 28. 31. 36. 256.
Ruthènes ou Ruthéniens, Ruthénie, 33. 36. 64.

S.

Sa-Atabago, 170. *Voy.* aussi Akhiskhah.
Sacre, 254. 255. *Voy.* aussi Couronnement.
Saint-George (la), 340. 345.
Salles d'asile, 830.

Sceau et grand-sceau de l'État, 136. 256.
Schisme d'Orient, 486. 491.
Schisme russe, 498-503.
Schleswig-Holstein (duché de), 271.
Secrétaire de l'Empire, 750.
Séminaires d'instituteurs, *voy.* Écoles normales.
Sénat dirigeant, 751-755.
Sénat de Finlande, 794.
Serfs, *voy.* ci-après et aussi Ames.
Serfs (anciens possesseurs de), 194-196.
Serfs (émancipation des), en Russie, 214. 226. 245. 356-409. 893.
Serfs (émancipation des), en Pologne, 456-461.
SERGE, un des grands saints de la Russie, 495.
Servage (régime du), en Russie, 348. 351-356. 394.
Servage (régime du), en Pologne, 454-458.
Service militaire (durée du), 694.
Servie (*Nouvelle-*), *voy.* Nouvelle-Servie.
Servitude de la glèbe, *voy.* Servage.
Sibérie (déportation en), 364. 880-882.
Sibérie (écoles en), 823. 829. 883.
Sibérie (paysans de la), 399.414.
Sibérie (région et tsarie de), 51. 52. 53. 55. 775. 776.
Sibérie orientale et occidentale, 22. 108. 194. 809.
SIMÉON IOANNOVITCH, premier «grand prince de toutes les Russies», 31.
Slobodes d'Oukraine (ancien gouvernement des), 770. 772.
Slonim (ancien gouvernement de), 771. 772.
Smolensk (principauté de), 36. 45. 46. 49. 50. 54. 142.
Soaneth, 167. 477.
Socialisme et Communisme, 336. 789.
Société agricole de Varsovie, 459.
Société biblique de Saint-Pétersbourg, 528 et 529.
Société imp. géographique, 851.
Société libre économique, 789. 852.
Société philanthropique, 840.
Société politique, société religieuse, 211-214.
Société religieuse, *voy.* Cultes et Église.
Sociétés et Corps savants, 843-845.
Soldat russe (le), 690-691. — Que coûte chaque, 705.
Solde de l'armée, 664. 672.
Soudebnik, code de lois, 233. 346. 504. 862.
Souverain, Souveraineté, en Russie, 224-231. 232. *Voy.* aussi Autocratie, Autorité du prince.
Souverain, Souveraineté, en Pologne, 418-425.
Souverains (noms des), 31. 251.
SPÉRANSKI (comte), éminent administrateur et légiste, 588. 622 et 623. 745 et 746. 866. 867. 880.
STANISLAS LESZCZYNSKI, roi de Pologne, le «philosophe bienfaisant», 456.
Starchina, ancien, 401. 408. 785. 789.
Starosta, ancien, 408. 789.
Staroverisi, Vieux-Croyants, 519. 550-557.
Statuts organiques, en Pologne, 428. 430.
Steppes (pays et princes des), 172-175. 475.

Stoglavnik, code ecclésiastique, 505. 521. 534. 863.
Strélitzes, 666. 667.
Succession (droit de), en Russie, 249-255.
Succession (droit de), en Pologne, 435.
Suzerain, dans le titre du souverain, 271.
Suzeraineté du grand-prince, 229.
Suzeraineté de la Russie, *voy.* Protectorat.
Svod Zakonof, Digeste, 707. 873 et 874.
Synode (saint), 525. 537 et 538. 610. 755. 835.
Synodes et Conciles, *voy.* Conciles.
Szlachta ou petite noblesse de Pologne, 205. 437. 439. 442. 443. 454.
Szlachtcic ou membre de la *szlachta*, 205. 410. 439. 442. 443. 446. 464.

T.

Tabassarân (pays de), 166.
Talysch (khanat de), 168.
Tarifs de douanes, 604.
Tarki ou *Tarkou* (chamkhalat de), 75. 163 et 164.
Tcharo-Bélokân, *voy.* Djaro.
Tcherkesses de la garde, 688.
Tchernigof (principauté de), 40. 42.
Tchernomorie, 773.
Tchine, 280-290. 305.
TCHINGHIZKANIDES, 477.
Tchinovnik, 133. 280. *Voy.* aussi Bureaucrates.
TCHIRIKOF (capitaine), 72.
Télégraphie électrique, 606 et 607. 890-892.
Terre (productivité de la) en Russie, 790.
Terreau noir (région du), 180.
Terres (nature, nombre et répartition des), en Russie, 192. 316. 402. 790.
Terres (nature, nombre et répartition des), en Pologne, 452.
Territoire national, 25-27. Propriété, 228; indivisibilité, 47.
Territoire proprement dit, par opposition aux «possessions» russes, 21-24. 26.
Territoires de villes, 773. 775. 788.
Testament de Pierre le Grand (prétendu), 761.
THÉOPHANE PROKOPOVITCH (archevêque), un des pères de la littérature russe, 524. 801.
Tiaglo, cabane de paysan, feu, 790.
Tiers-état, en Russie. 330-333.
Tiers-état, en Pologne, 446-450.
Titre du souverain, 255-272.
Titre du grand-duc-héritier, 273.
Titre des membres de la famille impériale, 272 et 273.
Titres divers, 305.
Tmoutarakân (principauté de), 41.
Tolérance religieuse, 562. 565.
Torture, 865. 867.
Tourof (principauté de), 40.
Transcaucasie, 611. *Voy.* aussi Caucasie.
Transformation de la Russie, 432. 859. 897.
Travail libre, 394.
Travaux publics, 612.
Tribu (*tsekh*), *voy. Tsèkhovii.*
Tribunaux, 612. 870-872.
Tribunaux militaires, 707.
Tribunaux secrets, 765 et 766. 865. *Voy.* aussi Expédition secrète, Chancellerie secrète.
Tribus nomades, 415. 416.
Troupes irrégulières, 684-687. 689.

Tsar (titre de), 257-266.
Tsar (titre de), en Pologne, 434.
Tsarévitch (titre de), 266. 272. 476.
Tsarie, 265. 266. 435.
Tsèkhovii, homme des corps de métiers, 324. 329.
Turkestan russe, 272.
Tutelle de l'empereur, 253.
Tver (principauté et grande-principauté de), 45. 46. 48. 49.

U.

Union de Horodlo, 140.
Union de Lublin, 140. 149.
Union et Réunion religieuse, 498. 501-503. 507-511. 529-532.
Unité de l'Église, 496.
Universités, en Russie, 802. 803. 807. 810-818.
Université, en Pologne, 818 et 819.
Université, en Finlande, 819.

V.

Varèghes, *voy.* Rurik et 301. 486. 714.
Varsovie (duché de), 145. 424.
Vassili IV Ioannovitch, ag. d'agr. et un des créateurs de l'absolutisme, 49. 232. 665.
Vénalité, Corruption, 247. 861. *Voy. aussi* Démoralisation.
Vetché, *voy.* Assemblées populaires.
Viatka, *voy.* Libertés.
Village (la Russie un), 337.
Villages de Russie, 337. 788-791.
Villages de Pologne, 450.
Villages en Caucasie, 478.
Villes de Russie, 318-321. 786-788.
Villes de Pologne, 207. 445 et 446. 447-449.
Villes de Finlande, 473.
Villes (habitants des), 317-336.
Villes (historique des) de Russie, 321. 322.
Villes (territoires de), *voy.* Territoires.
Villes allemandes des provinces Baltiques, 787.
Vladimir (principauté et grande-principauté de), 43. 45. 495. — Armes de la grande-principauté, 137.
Vladimir en Volynie (principauté de), 40. 42.
Vladimir le Grand, l'apôtre de la Russie, 39. 40. 41. *489.* et *490.*
Vladimir II Monomaque, souche des grands-princes de Moscovie, 41. 46.
Vladyka (titre de), 492.
Voies de communication, 764. 885-890.
Voies de communication (ministère des), 611. *764.* 873.
Voïévode, commandant d'armée, 280.
Voïvodies, *voy.* Palatinats.
Volosth, canton, commune cantonale, 401. 408. 769. 785. 789.
Voznécensk (ancien gouvernement de), 771. 772.

Z.

Zémo-Karthli, *voy.* Akhiskhah ou Sa-Atabago.
Zemstvo, ensemble des institutions provinciales, 781-783.

APERÇU ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TABLEAU DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE

TANT EN RUSSIE QU'EN POLOGNE ET EN FINLANDE.

NOTE. Pour les détails, on consultera la deuxième Table alphabétique, où tous les éléments de la vie publique et sociale sont enregistrés.

Pages.

INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

PREMIÈRE SECTION. — L'ÉTAT EN LUI-MÊME ET LES ÉLÉMENTS DONT IL SE COMPOSE 19

Observations préliminaires, calculs.

Dans les éléments qui composent la domination russe, il conviendrait de déterminer ce qui est l'État proprement dit et ce qu'il faut regarder simplement comme des *possessions*.

CHAPITRE PREMIER. — **Le territoire national ou la base matérielle de l'État** 25

La domination russe se compose de trois États indissolublement unis, 25.

A. L'EMPIRE DE RUSSIE 26

Le nom de l'État, 27. Historique de la formation de l'État, 37. Délimitation actuelle, 109. Nationalité, 128. Armoiries et sceau de l'État, 135, 273, et *Errata*, 932.

B. LE ROYAUME DE POLOGNE. 138

Le nom de l'État, 138. Historique de la formation de l'État, 138. Délimitation actuelle, 112. Nationalité, 148. Armoiries et sceau de l'État, 150.

C. LA GRANDE-PRINCIPAUTÉ DE FINLANDE 151

Le nom de l'État, 151. Historique de la formation de l'État, 151. Délimitation actuelle, 111 et 157. Nationalité, 158. Armoiries et sceau de l'État, 158.

D. LES PAYS TRIBUTAIRES OU PLACÉS SOUS LA SUZERAINETÉ OU SOUS LE PROTECTORAT DE LA RUSSIE. 159

Pays appartenant autrefois à cette catégorie, 159. Pays dont quelques-uns semblent encore y appartenir, 160 et 932.

Pages.

CHAPITRE II. — **La propriété foncière ou la société dans ses rapports avec le sol** . . . . . 176 et 933

A. L'EMPIRE DE RUSSIE. 177

Contenance générale, 177. Domaine de l'État, 183. Apanages, 191. Biens de l'Église, 183, note 1. Propriété ou privée ou communale, 191. Résultat de l'affranchissement des serfs, 200.

B. LE ROYAUME DE POLOGNE. 204

Contenance générale et répartition, 204. Domaines de l'État, 205. Biens de l'Église, 206. Propriétés particulières, 206. Résultats de l'oukase du 2 mars 1864, 206.

C. LA GRANDE-PRINCIPAUTÉ DE FINLANDE 207

Contenance générale et répartition, 208. Domaine de l'État, 208. Apanages, 208. Biens de l'Église, 208. Propriétés particulières, 209.

SECONDE SECTION. — LA CONSTITUTION DE L'ÉTAT COMME SOCIÉTÉ POLITIQUE ET COMME SOCIÉTÉ RELIGIEUSE. 211

Observations préliminaires, État et Église.

CHAPITRE PREMIER. — **La société politique ou l'organisme de l'État proprement dit et principal** 218

A. L'EMPIRE DE RUSSIE 218

Principe fondamental du gouvernement, autocratie, 218. Constitution, 227. Les différentes lois fondamentales, 249. Le droit de succession, 249. La régence, 255. Titre du souverain : *grand-prince*, 256 ; *tsar*, 257 ; *povélitel*, 266 ; *empereur*, 267 ; titre *in extenso*, 270. Césarévitch et tsarévitch, 272. Nasleduik, 273. Grands-ducs et grandes-duchesses, 273. Armoiries impériales, 273. Insignes de la couronne, 274. Dotation de la couronne, 275. Chancellerie particulière de l'empereur, 277. Cour de l'empereur, 277. Distinctions sociales : le *tchine* et les *tchinovniks*, 280 ; la *bourgeoisie d'honneur*, 288 ; les *ordres de chevalerie*, 290 ; la *noblesse* par droit de naissance, 295. Les classes de la population : en général, 296 ; *noblesse*, 299 (majorats, 311 ; énumération des principales familles, 312) ; *clergé*, 317 ; *habitants des villes*, 317 (les trois guildes, etc., 325) ; *paysans* ou *population rurale*, 336 (histoire du servage et de l'émancipation, 338-409) ; rubriques spéciales : *odnodvortses*, 409 ; *colons étrangers*, 410 ; *iamtchiks*, 411 ; classes exceptionnelles (*Kosaks*, 414 ; *tribus nomades*, 415 ; *israélites*, 416).

Pages.

CHAPITRE II. — **L'organisme social dans le royaume de Pologne, la grande-principauté de Finlande et dans quelques autres annexes accessoires** 417

B. LE ROYAUME DE POLOGNE 417

Observations générales, 417. Principe fondamental de l'État, 421. Constitution et lois fondamentales, 425. Le roi, 434. Les classes de la population : en général, 435 ; *noblesse*, 437 ; *clergé*, 444 ; *bourgeoisie*, 445 ; *paysans* ou *classe rurale*, 450 (histoire du servage, affranchissement et transformation, 453-464) ; *israélites*, 464.

C. LA GRANDE-PRINCIPAUTÉ DE FINLANDE 467

Constitution et autorité suprême, 467. Distinctions sociales, 471. Classes de la population : *noblesse*, 472 ; *clergé*, 473 ; *bourgeoisie*, 473 ; *paysans*, 474.

D. LES PAYS PLACÉS SOUS LA SUZERAINETÉ OU SOUS LE PROTECTORAT DE LA RUSSIE. 474

Soumission définitive du Caucase, 474. Noblesse, 475 ; bourgeoisie, 477 ; paysans, 477.

CHAPITRE III. — **La société religieuse ou l'Église gréco-russe et les autres cultes en exercice** 479

Observations préliminaires : multiplicité des cultes, prédominance de l'Église d'Orient.

A. L'ÉGLISE GRÉCO-RUSSE. 481

Sa position et son influence. La « sainte Russie », 481. Historique de l'Église gréco-russe, 484 (deux faits capitaux, l'union et la réunion, 507 et 530 ; le patriarcat, 511). Dogme, 532. Constitution et organisation (noms des éparchies, biens du clergé, etc.), 533. Personnel du clergé, 546. Dissidents de l'Église russe, 548.

B. LES CULTES DE LA MINORITÉ 557

Culte arménien (arméniens grégoriens, arméniens unis ou catholiques), 558. Catholique romain : de l'empire, 561 ; du royaume de Pologne, 563 ; grecs-unis, 564. Évangélique luthérien, 565 : de l'empire, 566 ; de la grande-principauté de Finlande, 567 ; du royaume de Pologne, 567. Culte réformé et culte anglican (empire et Pologne), 568. Israélite, 568 : de l'empire, 569 ; du royaume de Pologne, 571. Musulman (empire et Pologne), 571. Lamaïque, 575. Chamanique, 576.

TROISIÈME SECTION. — LES RESSOURCES ET LES FORCES DE L'ÉTAT. 577

Observations préliminaires. La puissance russe en général, 760, note.

Pages.

CHAPITRE PREMIER. — **Les finances** 579

Historique des finances, 580. Les revenus et les dépenses ou le budget de l'État, 582 (revenus de l'empire, 584; dépenses de l'empire, 609; *idem* du royaume de Pologne, 613; *idem* de la grande-principauté de Finlande, 615). L'argent russe et sa représentation fiduciaire ou le papier-monnaie, 617. La dette de l'État et le crédit public, 637; Pologne, 647; Finlande, 648. Établissements de crédit, 649; Pologne, 659.

CHAPITRE II. — **L'armée et les institutions militaires** 661

La Russie comme puissance militaire, 661. Historique de l'armée russe, 663. Personnel et organisation actuelle, 675; troupes régulières, 676; troupes irrégulières, 684; aperçu général, 688; le soldat russe, 690; état-major général, 692; recrutement de l'armée, 693. Places fortes, 695. Colonies militaires, 697. Administration de l'armée, 700. Justice militaire, 706. Écoles militaires, 708.

CHAPITRE III. — **La marine** 713

Historique de la marine russe, 714. État actuel des flottes, 726. État-major, 731. Ports et places maritimes, 732. Amirautés et chantiers de construction, 732. Administration de la marine, 733. Colonies russes, 736.

QUATRIÈME SECTION. — L'ADMINISTRATION DANS TOUTES SES BRANCHES 737

Observations préliminaires.

CHAPITRE PREMIER. — **L'administration proprement dite, centrale et locale** 740

A. L'EMPIRE DE RUSSIE 740

1° Administration centrale. Historique de l'administration, 740. État actuel de l'administration centrale, 747; les grands corps de l'État, 748; le pouvoir exécutif proprement dit, 755 (les ministères, 755; quelques directions, 764). Police générale et centrale, 765. 2° Administration locale, 769; territoriale (gouvernements généraux, gouvernements, provinces, districts), 769; communale, 786.

B. LE ROYAUME DE POLOGNE. 791

C. LA GRANDE-PRINCIPAUTÉ DE FINLANDE 794

CHAPITRE II. — **L'instruction publique et les lumières en général.** 796

Historique de la civilisation et de l'instruction publique en Russie, 796.

Pages.

1° Établissements d'instruction 806

Ressort du ministère de l'instruction publique, 807; divisions, 808; instruction supérieure, universités (Russie, Pologne, Finlande), 810; lycées, 819; écoles vétérinaires, 820; instruction secondaire ou moyenne, 821; instruction primaire, 825; écoles du dimanche, 830; salles d'asile, 830. Écoles normales d'instituteurs primaires, 830. Autres ressorts, 834. Pologne, 840. Finlande, 841. Aperçu général, 842.

2° Académies, sociétés savantes, bibliothèques, musées, galeries de tableaux et autres collections 842

Ressort du ministère de l'instruction publique, 842. Sociétés et corps savants, 843. Bibliothèques et collections, 846. Autres ressorts, 848.

3° Résultats généraux; état des lumières 852

Population des écoles, lettrés et illettrés, 853. La presse, 855. La censure, 857.

CHAPITRE III. — **La justice** 859

La justice d'autrefois, 859. Historique de la législation, 861. Législation actuelle, 872. Administration de la justice, 877; prisons, 877; pénalités, 879 (déportation en Sibérie, 880). Statistique criminelle, 882.

CHAPITRE IV. — **Les communications accélérées et la bienfaisance publique** 885

1° Communications accélérées, chemins de fer, 885; télégraphie électrique (ligne *krouglosvetnaïa*), 890. 2° Bienfaisance publique, en général, 893. Colléges de prévision générale, 893. Hospices d'enfants trouvés, 895. Conclusion générale, 897.

1re Table alphabétique des auteurs cités 899

2e Table alphabétique des matières, répertoire de droit public, de politique et d'administration russes. 907

Table analytique des matières 927

Errata 932

ERRATA ET ADDITIONS.

Page 20, ligne 4. *Au lieu de* restée indépendante jusqu'ici, *lisez* encore à l'état d'indépendance il y a deux ou trois ans, mais aujourd'hui soumise.

— 23, vers la fin, royaume de Pologne, *au lieu de* 4,800,000 habitants, *lisez* 4,972,200.

— 52, ligne 10, *au lieu de* le remit en possession, *lisez* se remit en possession.

— 57, — 11, *au lieu de* sur la mer Noire; *lisez* sur la mer Noire.

— 105, — 22, *ajoutez* Taschkend même a été pris, le 27 juin 1865, par le général Tchernaïef. Une province nouvelle a été formée sous le nom de Turkestan russe.

— 113, — 7, *au lieu de* se retourne de l'ouest au sud, *lisez* se retourne vers l'est et le sud.

— 121, — 14, *au lieu de* elle va baigner les pieds, *lisez* la frontière passe au pied.

— 123, — 2. Cette étroite bande de terrain. *Remarquons que*, d'après M. Gustave Radde, cette bande a souvent une largeur considérable.

— 128, — 11, *au lieu de* à la limite occidentale, *lisez* à la limite orientale.

— 137, — 2, *retranchez ces mots :* peut-être au temps du baron de Herberstein.

— 137, — 21. Ici nous renvoyons, pour une rectification, à la page 273 et nous ajoutons l'alinéa suivant :

Les couleurs de la Russie sont noir, orange et blanc.

— 140, — 29, *au lieu de* ce royaume, *lisez* ce double royaume.

— 151, note 2, *au lieu de* Voir *ibid.*, t. Ier, p. 537, *lisez* Voir *ibid.*, p. 537.

— 159. Les données de ce paragraphe ont dû être partiellement modifiées dans la suite de ce volume, à raison de la soumission du Caucase, accomplie en 1864, au moment où la première partie du volume était déjà imprimée. La Montagne notamment (p. 171) n'est plus indépendante maintenant.

Page 176. Cet autre paragraphe a aussi subi quelques modifications dans les chapitres suivants (p. 405-407), par suite de notre second voyage en Russie fait pendant la durée de l'impression. Au reste, nous avions eu soin d'avertir d'avance le lecteur (p. 203) que « ces données, provisoirement consignées ici, ne sauraient être encore ni complètes ni définitives.» C'est donc aux chiffres des pages indiquées dans cette note et les suivantes que le lecteur doit s'en tenir de préférence.

— 178, ligne 8, Le pays est donc parfaitement en état, etc. Actuellement, nous nous exprimerions sur ce point d'une manière beaucoup plus dubitative.

— 180, note 2, ligne 8, *au lieu de* 43 déciatines, *lisez* 43 millions de déciatines.

— 183, ligne 3. Domaines de l'empire. Sur ce point, *consultez* ce que nous disons plus loin, p. 590-593, après avoir pris connaissance de l'ouvrage officiel *Obzor*, etc., cité p. 591.

— 183, au bas de la page, *retranchez les mots* depuis supprimé. — Voir page 763, note 6.

— 204. On fera bien de se porter à la p. 437. Nous n'avions pas encore à ce moment les *Matérialy*, publiés depuis par M. le secrétaire d'État Nicolas Milutine, qui a eu la bonté de nous les offrir lui-même pendant notre dernier séjour à Saint-Pétersbourg.

— 207, ligne 10, *ajoutez ici :* Les communes étaient, en 1864, au nombre de 3,800.

— 254, — 18, *ajoutez ici :* la loi du 1er (13) janvier 1864 sur le *zemstvo* ou les institutions provinciales.

— 258, note 1, ligne 4, *au lieu de* tzar, *lisez* tsar.

— 328, ligne 7. La cinquième classe (celle des petits bourgeois). Nous devons faire ici une observation additionnelle importante. Un oukase du 1er (13) janvier 1863, qui a dû être mis en vigueur au 1er juillet suivant, affranchit complétement les bourgeois de la capitation. Cet impôt, autrefois général (sauf les exemptions), est remplacé, par rapport à cette classe, par un droit de patente pour l'exercice du commerce et de l'industrie et par un impôt foncier dans les villes et bourgades. Par ce changement,

le Trésor perd une somme qui, en 1863, aurait été de 2,075,000 R. A.; mais, en compensation, il espérait faire le recouvrement d'une somme de 3,340,000 R. A., produit des impositions nouvelles.

Page 337, ligne 1re, classe des *paysans*, astreinte, disons-nous, à la capitation et au recrutement. L'intention du gouvernement paraît être de modifier aussi le régime d'impositions relativement à cette classe. En attendant, un oukase du 11 (23) octobre 1862 a établi un supplément de capitation sur les habitants non nobles des campagnes, dans la proportion de 25 p. 100 de ce qui était exigé antérieurement. Le ministre des finances, dans son rapport de 1863 à l'empereur, évalue le « produit global » du nouvel impôt à 6,290,000 R. A.

Nous reparlerons de ces matières au chapitre Ier de la troisième section, qui est consacré aux finances, p. 595-599.

— 478, — 1re, *au lieu de* (p. 300), *lisez* (p. 414).

— 491, — 9. Sur le schisme des deux églises, on consultera avec fruit l'ouvrage suivant qui vient de paraître : Pichler, *Geschichte der kirchlichen Trennung zwischen dem Orient und Occident, von den ersten Anfängen bis zur jüngsten Gegenwart*, Munich, 1864, in-8°.

— 528, — 12. En 1815, *ajoutez* le 20 décembre (1er janvier 1816).

— 528, — 27, *au lieu de* (p. 415), *lisez* (p. 416).

— 590, — 13. Substituez à la ligne de 1865 la suivante :

1865 . . . 380,093,514 (1,520,374,050) 380,093,514 (1,520,374,050).

Page 707, ligne 10. L'empereur Alexandre II a formellement aboli la peine des baguettes, aussi bien que celle du knout.

— 756, — 1re, *au lieu de* 1° Les ministères, *lisez* 2° Les ministères. Le n° 1 se rapporte aux grands corps de l'État, p. 748.